University of St. Michael's College
3 1761 08051829 3

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

TOME QUATRE-VINGT-TROISIÈME

TOME III DE LA QUATRIÈME SÉRIE

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, Directeur général

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
4, rue Corraterie, 4

1885

L'INQUISITION D'ESPAGNE

Il est dans l'histoire certains points semblables à ces vallées profondes que le soleil éclaire à peine. L'œil aperçoit bien les objets, mais ils sont comme baignés dans une lumière pâle, où leurs contours ne s'accusent pas. On soupçonne çà et là de beaux paysages, des sites intéressants, mais il manque à cette perspective un rayon qui en illumine les détails, les fasse comme sortir de terre, les sépare bien les uns des autres, et fasse resplendir au soleil leurs nuances, leurs rapports et leurs proportions respectives. Rien de beau comme cet immense panorama historique où apparaissent tous les âges. Mais il a ses points obscurs, même parmi ceux que ne recouvrent point les ténèbres. Beaucoup ne voient pas ou voient mal, plusieurs ne voient qu'à peu près ces points rejetés dans l'ombre ou négligemment effleurés par la lumière. De là tant d'idées fausses, tant de préjugés, sur certains hommes et sur certaines institutions, qu'on envisage invariablement sous un même aspect et sans vouloir bien s'en approcher. La vue prise passe ensuite toute faite dans l'histoire, la poésie lui ajoute encore, le roman y met le dernier trait; et il est reçu désormais que c'est la peinture véritable. Malheur à l'artiste qui vient à produire un autre dessin! L'oubli est le moins qu'il puisse attendre.

L'Inquisition d'Espagne n'est-elle pas un de ces sujets qu'on ne veut considérer que sous une face déterminée, sous des couleurs préparées d'avance? Un chevalet, des instruments de torture, un bûcher à quelque distance, de sombres frocs de moines qui s'inclinent sur le patient comme pour chercher sous sa poitrine un reste de vie ou la place à des douleurs nouvelles, c'est la peinture classique, le tableau qu'on accepte de confiance, depuis trois cents ans. Voltaire ne l'a-t-il pas à jamais flétri!

Ce sanglant tribunal,
Ce monument affreux du pouvoir monacal,

Que l'Espagne a reçu, mais qu'elle-même abhorre,
Qui venge les autels, mais qui les déshonore,
Qui, tout couvert de sang, de flammes entouré,
Egorge les mortels avec un fer sacré.

Llorente semble avoir eu sous les yeux ces vers lorsqu'il a écrit son fameux ouvrage, et l'auteur de l'histoire de l'Inquisition s'exprime comme le chantre de *la Henriade* Ces notions sont descendues jusque dans l'histoire élémentaire. — C'était, dit M. Duruy (1), c'était l'immolation, par le fanatisme, de tout un peuple, longtemps le principal, l'unique représentant de l'industrie et de la science.

Ceux que n'aveugle point l'esprit de parti ou la fureur de l'impiété, sentent d'instinct que ce tableau est exagéré, que ces couleurs sont trop sombres. Mais trop souvent aussi, dans l'idée qu'ils se font du tribunal Espagnol, on retrouve bien des restes de la peinture menteuse qu'ils ont rejetée. Ils mêlent ensemble le vrai et le faux, le réel et l'exagéré, l'affirmation de l'histoire et la description du roman. Ils confondent le rôle de l'Église et le rôle de l'État, ce qui est d'institution politique; ce qui est d'institution religieuse, les exagérations de certains Inquisiteurs avec l'esprit même de leurs tribunaux. Leur point de vue n'est donc pas juste. C'est une perspective confuse, où tout paraît pêle-mêle, et se noie dans une lumière indécise.

L'objet de ce travail est de présenter sous un vrai jour cette institution si décriée et si peu connue. Ce n'est pas une apologie que nous essayons, c'est moins encore une satire. Nous voulons dire la vérité, souvent favorable, sévère parfois, juste toujours. Nous ne craignons pas de nous égarer, car nous suivons des traces frayés déjà, et par des hommes qui en ce point méritent votre confiance. Nous prenons pour guides de Maistre (Lettre à un gentilhomme russe, etc.), Lacordaire (Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des Frères Prêcheurs), mais surtout Mgr Héfelé, qui a épuisé la question dans sa belle histoire de Ximénès.

Pour se faire une juste idée de l'Inquisition d'Espagne, il faut la considérer d'abord dans ses origines, dans les raisons qui présidèrent à son établissement; il faut ensuite la voir à l'œuvre ou l'examiner dans son exercice; enfin, il faut en apprécier les résultats ou la juger dans ses effets : c'est la marche que nous allons suivre.

I. *Origines.* — C'est une notion élémentaire en théologie que le

(1) *Histoire des temps modernes*, c. IV.

baptême est un engagement sacré qui oblige celui qui l'a reçu à garder la foi de l'Église. L'Église n'a jamais traîné personne aux fonts baptismaux. Elle n'a jamais dit à l'infidèle terrassé : Crois ou meurs. Elle nous montre dans la foi qu'elle nous propose un don surnaturel de Dieu, qui suppose dans l'adulte la libre coopération à la grâce. Libre de se sauver ou de se perdre, l'infidèle peut donc accepter ou refuser la foi, refuser le baptême ou présenter son front à l'eau régénératrice. Mais dès qu'il a reçu le caractère baptismal, cet homme a accepté l'obligation de garder toute sa vie la foi que le sacrement a répandue dans son âme. Il est entré dans la grande société chrétienne, et dès lors l'Église a droit sur lui et peut le rappeler à ses engagements, s'il vient à les méconnaître.

Un principe non moins certain, c'est que l'Église a le droit de développer et de préserver de toute atteinte la vie divine qu'Elle a répandue dans les âmes par le baptême. Ce droit résulte de la maternité même de l'Église : la vie a été donnée, l'Église qui l'a donnée doit la conserver et la défendre. Dès lors, elle peut arrêter, par les moyens qu'elle juge les plus efficaces, toute agression extérieure contre son enfant; c'est le droit et le devoir de la mère.

Ainsi le chrétien qui abandonne la foi, le séducteur qui scandalise les fidèles et travaille à altérer leurs croyances, peuvent être recherchés et punis; le premier, parce qu'il a méconnu des engagements sacrés et irrévocables; le second, parce qu'il attente à la vie des âmes, plus précieuse que celle du corps, et qu'il lèse les droits de l'Église.

Sur ces deux principes repose tout entière l'Inquisition ecclésiastique, tribunal institué pour rechercher les personnes soupçonnées d'hérésie et s'assurer de leur créance. Ce tribunal a précédé juste de quatre siècles l'Inquisition espagnole, qui fait l'objet du présent travail. On en voit les premières assises posées au Concile de Vérone, en 1184, du temps du pape Lucius III et de l'empereur Frédéric Barberousse. Mais il est bon de remarquer qu'il a presque toujours existé, sous une forme ou sous une autre, dans les sociétés chrétiennes, et qu'il est entré plus tard dans l'Inquisition d'Espagne comme l'un des rouages principaux de cette grande machine.

Si l'Église a des droits sur le chrétien rebelle, l'État, je parle de l'État catholique, peut aussi en revendiquer dans certains cas. Les foudres spirituelles atteignent l'âme, mais n'ont point d'effets sur le corps. Ces foudres, si terribles pour l'éternité, pourront donc, dans

le temps, ne pas frapper toujours ce coup décisif, qui sauve le coupable par le repentir, ou qui l'arrête par la crainte. C'est alors que dans une société totalement catholique peut se manifester le rôle de l'État, car il y a union intime entre les deux puissances, et il est dans les attributions de l'évêque du dehors d'assurer l'exécution des lois de l'Église. Une expression, trop souvent odieuse, désigne cette intervention, on l'appelle bras séculier, nom dont on aime mieux s'effrayer que d'en chercher le véritable sens.

Le dissident, fléau de l'Église, peut aussi créer à l'État de véritables dangers, en troublant le repos des peuples par son prosélytisme, en préparant ou en fortifiant une secte avec laquelle il faudra compter plus tard, en mettant en péril l'unité religieuse de la nation, bienfait immense quand c'est l'adhésion de la nation tout entière à la véritable doctrine. L'État ne fait que se défendre et exercer son droit strict, quand il frappe dans le sectaire, l'ennemi de l'ordre social et de la tranquillité des peuples. Mais comme le délit revêt alors un double caractère, religieux et politique, et qu'il lèse les droit des deux puissances, le tribunal destiné à en connaître revêtira aussi un double caractère, religieux et politique. L'Église y interviendra pour constater la faute théologique, pour exciter le coupable au repentir, pour le ramener, s'il se peut, par les voies de douceur et de mansuétude, et pour faire prédominer, dans toute la procédure, la miséricorde sur la justice. L'État interviendra à son tour, mais pour appliquer au sectaire obstiné les peines qu'il a décrétées dans ses lois. Ainsi, des deux puissances, l'une recherche le délit, en détermine la nature, et s'efforce de trouver le repentir pour ne point punir l'obstination ; l'autre exerce un ministère dont la rigueur fait le caractère principal. Ses appariteurs ne se montrent guère qu'à ce point extrême de la procédure où expire la miséricorde et où commence la justice.

Transportez ce tribunal sous le ciel de l'Ibérie, et vous avez, dans ses grandes lignes, l'Inquisition espagnole, institution d'un caractère mixte, politique et religieux tout ensemble. Mais il est temps de rechercher les causes qui présidèrent à l'établissement de ce tribunal. Pour s'en bien rendre compte, il faut connaître d'abord la situation religieuse et politique de l'Espagne.

Écoutons l'illustre biographe de Ximénès : « Les Juifs, dit Mgr Héfelé, les Juifs étaient, dès les premiers siècles du christianisme, si nombreux et si puissants en Espagne, qu'ils osèrent

entreprendre de judaïser tout le pays. Des monuments dont l'autorité est incertaine font remonter leur arrivée dans la Péninsule au temps de Salomon. Mais des indices plus vraisemblables autorisent à croire qu'ils y arrivèrent par l'Afrique, environ un siècle avant Jésus-Christ. Insensiblement s'accrurent leur nombre et leur puissance, et leur prosélytisme s'exerça avec une grande ardeur. Dès le commencement du quatrième siècle, un concile tenu à Elvive, ancienne ville d'Espagne, bâtie, dit-on, sur l'emplacement où s'éleva plus tard Grenade, prend des mesures pour conjurer les effets de leur zèle, etc... » L'auteur cite ensuite plusieurs dispositions du IIIe et du IVe Concile de Tolède, tenus plus tard et inspirés par le même esprit. Le canon 62e du IVe Concile de Tolède mérite une attention spéciale : « Aucun Juif ne pourra être à l'avenir contraint d'embrasser la foi chrétienne ; mais les convertis, l'eussent-ils été par la force, ayant reçu les vénérables sacrements, doivent conserver la foi, et non la déshonorer, ni la mépriser. »

Dès le temps de ces anciens Conciles se manifeste contre les Juifs l'intervention du pouvoir séculier. Les rois goths édictent contre eux une législation sévère, qui les dépouille d'un grand nombre de leurs droits civils. Aussi bien les Juifs appellent-ils sur eux les rigueurs de la royauté par leurs intrigues incessantes. Sous le roi Egica, on découvre un complot ourdi par eux avec les Sarrasins d'Afrique, et qui a pour but de renverser la monarchie chrétienne. « L'esclavage fut le châtiment des conjurés, quant à l'invasion des Sarrasins, on la repoussa heureusement (1). »

« Cependant les Juifs d'Espagne, continue Mgr Héfelé, se furent bientôt relevés des coups portés au septième siècle, et, après l'invasion musulmane, ils recouvrèrent richesses, puissances, influence et dignités, dirigèrent des écoles et des académies florissantes à Cordoue (dès 948), à Tolède et à Barcelone, produisirent des savants célèbres ; enfin arrivèrent en Espagne, à un degré d'importance et de culture qu'ils n'ont atteint dans aucune autre partie de l'Europe. »

La valeur des chrétiens qui regagnent, pour ainsi dire, au prix de leur sang chaque pouce du territoire espagnol, une sorte de perpétuelle croisade, relève peu à peu la fortune d'un peuple sur lequel Dieu a de grands desseins. La patrie Espagnole s'étend chaque

(1) *Histoire des temps modernes*, c. IV.

jour, agrandie par la victoire. Les Juifs, enveloppés graduellement dans ce cercle de conquêtes, repassent sous la domination des rois chrétiens de la Péninsule. La défiance et l'animadversion les environnent. Plusieurs fois les évêques interviennent en leur faveur pour les sauver de la fureur populaire, et ils sont félicités par le pape d'une démarche si conforme à l'esprit de l'Église et aux maximes de l'Évangile.

L'orage passé, les Juifs relèvent la tête et travaillent à ressaisir leur influence. Plusieurs monarques les emploient et leur donnent accès aux plus hautes charges. Alphonse X, épris de leurs connaissances astronomiques, en admet un grand nombre à sa cour.

« Il n'était pas rare alors, dit encore Mgr Héfelé, de les voir employés comme gouverneurs, administrateurs et trésoriers auprès des rois et des grands d'Espagne; beaucoup exerçaient la médecine et s'ouvraient ainsi un accès dans l'intérieur le plus secret des familles; la plupart des pharmacies étaient entre leurs mains; ils avaient leurs juges propres, des lois et des droits spéciaux, souvent au désavantage des chrétiens, dans les causes mixtes. Entre autres privilèges, ils avaient, comme les nobles, celui de ne pouvoir être arrêtés ou emprisonnés que sur un ordre exprès du roi; enfin cette époque nous montre des Juifs à côté du trône et tenant, soit comme favoris, soit comme ministres, les rênes du gouvernement, les faveurs allèrent jusqu'à mécontenter la nation..... »

« Mais le danger venait bien moins encore des Juifs véritables que de la masse de ceux qui s'étaient dérobés par une conversion hypocrite à la persécution de la fin du quatorzième siècle. Si les premiers avaient accaparé une grande partie de la richesse et du commerce du pays, les Juifs déguisés, se glissant, d'une part, dans les rangs du clergé, et jusque sur les sièges épiscopaux, de l'autre, s'élevant aux emplois civils les plus éminents, s'alliant par des mariages à la plupart des familles nobles, et possédant dans leur richesse un instrument puissant d'influence et de corruption, allaient droit à détruire les deux choses dont les Espagnols étaient peut-être le plus jaloux, la nationalité et la foi... »

« ..... Et quelle signification d'ailleurs dans ce fait bien avéré qu'en 1473 les Juifs tentèrent de se faire livrer à prix d'argent la forteresse de Gibraltar, qui est la clef de l'Espagne? Enfin, qu'ils aient utilisé leur influence pour organiser un vaste et ardent prosélytisme, c'est un fait généralement reconnu, et avoué par Llorente

lui-même, dans un écrit antérieur à son histoire de l'Inquisition (1). »

Cette fièvre de fanatisme judaïque se traduisait par des actes sauvages et par d'horribles sacrilèges. « Des croix mutilées, dit M. Ch. Barthélemy, des hosties consacrées profanées, des enfants chrétiens crucifiés, firent cesser toute hésitation à l'égard de la conduite à suivre vis-à-vis des Juifs. En 1485, on avait déjà découvert à Tolède une conspiration ayant pour but de s'emparer de la ville, le jour de la Fête-Dieu, et d'exterminer tous les chrétiens (2). »

Ce n'est pas tout, et M. de Maistre complète ainsi cette triste peinture : « Le mahométisme augmentait prodigieusement le danger, l'arbre avait été renversé en Espagne, mais les racines vivaient. Il s'agissait de savoir s'il y aurait encore une nation espagnole, si le judaïsme et l'islamisme se partageraient ces riches provinces... Les Juifs étaient à peu près maîtres de l'Espagne (3). »

On le voit, une invasion nouvelle, et plus dangereuse peut-être que les invasions antiques, menaçait la noble nation espagnole. L'ennemi était campé sur son propre territoire, on le trouvait partout, et jusque dans les sanctuaires, qu'il travaillait à renverser.

Une question de vie ou de mort allait se débattre et se décider bientôt; elle ne pouvait guère avoir que trois solutions : l'asservissement de l'Espagne, des massacres sanglants ou une défense légale et juridique du peuple opprimé, par l'établissement d'un immense tribunal, qui atteignît jusqu'aux consciences. Le patriotisme espagnol repoussait la première solution, l'Eglise avait en horreur la seconde; il ne restait que la troisième, et l'Inquisition la réalisa. Mais elle fut au préalable remaniée par les rois d'Espagne, et elle perdit entre leurs mains cet aspect exclusivement ecclésiastique, qui la distinguait auparavant (4). « Le tribunal de l'Inquisition, dit le comte de Maistre, est composé d'un chef suprême, nommé grand Inquisiteur, qui est toujours archevêque ou évêque; de huit conseillers ecclésiatiques, dont six sont toujours séculiers; et de deux réguliers, dont l'un est toujours Dominicain, en vertu d'un privilège accordé par le roi Philippe III. Le second appartient, à tour de rôle, aux autres ordres réguliers, suivant une disposition de Charles III. Le plus jeune des conseillers-clercs remplit les fonctions du fisc,

(1) *Histoire des temps modernes*, c. IV.
(2) *Erreurs et mon. hist.* 1re série. L'Inquisition.
(3) 1re lettre sur l'Inquisition.
(4) *Ibid., loc. cit.*

et dans certains cas, dont je n'ai pas une connaissance exacte, on y appelle deux conseillers de Castille. »

Les magistrats de ce tribunal sont donc empruntés à l'Église, mais c'est le roi qui les emploie, c'est le roi qui les rétribue comme des fonctionnaires de l'État, c'est au roi qu'appartient la nomination du grand Inquisiteur, c'est du roi, par conséquent, que dérive l'impulsion qui fait mouvoir tout ce vaste corps. M. Duruy veut bien le reconnaître : « Ce tribunal célèbre, qui a laissé un nom terrible et exécré, avait à sa seconde origine une destination politique, tout autant que religieuse (1). » Mais le roi ne pouvait donner la juridiction spirituelle, qu'il n'avait pas et sans laquelle ce tribunal mixte n'aurait pu subsister un instant. Ferdinand le Catholique, auteur, comme chacun le sait, de l'Inquisition espagnole, s'adressa donc au pape Sixte IV, pour en obtenir des bulles d'institution. Sans méconnaître l'opportunité de cette demande, Sixte IV, qui craignait des excès et qui était père avant tout, refusa d'abord d'obtempérer au désir du monarque aragonais. Les rapports entre les deux puissances en devinrent extrêmement tendus, et il y eut, pendant quelque temps, entre la cour de Rome et celle d'Espagne, comme une rupture diplomatique. Enfin le pape accorda la bulle, mais en se réservant toujours de veiller sur la procédure du nouveau tribunal, et d'admettre les appels au Saint-Siège. Remarquons en passant que l'autorité apostolique n'était pas hostile à l'Inquisition même, qn'Elle avait toujours contenue dans les autres pays, qu'Elle allait, à plusieurs reprises, et sans succès, s'efforcer d'établir en France, qu'Elle devait bientôt organiser à Rome même, sous le nom de Saint-office. Mais elle craignait d'abord dans le nouveau tribunal espagnol un caractère trop prononcé d'institution d'État, et que la politique ne couvrît parfois du manteau de la religion des intérêts purement humains et qui ne regardaient pas les âmes. Quoi qu'il en soit, la bulle fut accordée, et l'Inquisition commença. On voit son origine, on saisit les causes qui présidèrent à sa naissance. Les Juifs la rendirent comme nécessaire. Ce tribunal ne devait pas assurément forcer les enfants d'Israël à recevoir le baptême et condamner ceux qui refusaient l'eau sainte. La foi, nous l'avons dit, ne s'impose pas, et l'Église eût repoussé une procédure incompatible avec son esprit. Mais la masse immense des Juifs baptisés était justiciable de

(1) *Hist. des temps mod.*, c. IV.

l'Inquisition; et c'était dans cette classe d'hommes, qui comptait sans doute quelques chrétiens sincères, mais beaucoup d'hypocrites, que se cachaient les plus dangereux ennemis de la monarchie et de la religion. Et la religion c'était, suivant le langage même de M. Duruy, de « la moitié de la patrie. »

Quant aux Juifs non baptisés, ils furent bannis par édit royal (31 mars 1452). Ferdinand laissait libres de rester en Espagne tous ceux qui voudraient se faire instruire et embrasser le foi catholique. Les autres devaient quitter l'Espagne avant le 31 juillet, le roi s'engageait à leur fournir gratuitement tous les moyens de sortir de ses États, et il tint généreusement parole. Personne n'était obligé de s'expatrier, puisque chacun pouvait se faire instruire et embrasser la foi, ce fondement du salut que Dieu ne refuse à personne. Ceux qui partaient n'avaient à se plaindre que de leur entêtement et de ces continuelles intrigues, dont les Espagnols se débarrassaient en les expulsant de leur territoire. Ceux qui restaient ne devaient pas se plaindre, si, tombant dans l'apostasie, on leur appliquait une législation sous laquelle ils s'étaient placés d'eux-mêmes.

Mais, après l'avoir étudié dans son origine, dans ses causes, il est temps de considérer dans son exercice le tribunal de l'Inquisition.

II. *Exercice.* — Pour envisager avec plus de clarté cette face nouvelle de notre sujet, nous distinguerons trois choses dans ces grandes assises de l'Inquisition : le cours de la procédure, la sentence à laquelle aboutit la procédure, enfin l'appareil dont s'entoure cette sentence, qui met fin à toute la procédure.

A. *Cours de la procédure.* — L'Inquisition d'Espagne, établie à la fin du quinzième siècle, et abolie au commencement du nôtre, en 1820, eut, dans sa durée de trois siècles, comme trois périodes à traverser. D'abord elle eut à s'occuper des Judaïsants et des Maures baptisés qui retournaient à l'islamisme. Puis elle eut à préserver l'Espagne de l'invasion du protestantisme; enfin elle eut, au dernier siècle, à veiller sur cet esprit qu'on appelait philosophique et qui n'était que la frivolité du blasphème. Sa procédure, on le conçoit, a dû varier singulièrement avec ces accusés d'un genre si différent; l'apostat juif ou maure, le protestant colporteur de bibles, et le Voltairien qui rit de la Bible et de Jésus-Christ. Cette plaie immense que nous avons signalée et qui nécessita l'Inquisition, réclamait des mesures fortes, énergiques. La force et l'énergie, une énergie

parfois outrés, voilà le caractère de la première période. Au contraire, le protestant et son petit-fils le Voltairien, sont des agresseurs étrangers, non des ennemis domestiques. On ne les connaît pas en Espagne : il suffit donc de les arrêter aux frontières. Contre eux les mesures doivent affecter de préférence un caractère préventif, et c'est le caractère qui paraît surtout dans la seconde et troisième période de l'Inquisition. On ne saurait dont mêler ces époques, et il serait aussi ridicule de dégager une moyenne des condamnations pour les trois siècles des dossiers de Torquemada, que de dresser une table de notre justice criminelle, d'après les conseils de guerre de Versailles.

Dans la période juive et maure, l'Inquisition commence par proclamer un délai de grâce, qu'elle prolonge plus d'une fois et qui s'étend souvent de trente à soixante jours. Tous ceux qui viendront d'eux-mêmes se dénoncer dans cet espace de temps, ne seront tenus qu'à la pénitence canonique. Le délai expiré, la miséricorde attend encore l'accusé à ce tribunal « si sanguinaire », nous en aurons bientôt la preuve. L'hérétique formel, le véritable apostat, c'est celui qui rejette la vérité connue et qui préfère son sentiment particulier à l'autorité infaillible de l'Église. Celui qui pèche par faiblesse d'esprit, que séduisent les rêves d'un cerveau malade, peut être coupable encore, mais il mérite plus d'indulgence. L'Inquisition le sait : avant d'agir contre un accusé, elle le fait examiner par un médecin qui constate son état mental.

Rien n'a défrayé la légende comme les prisons du Saint-office, « ces noirs cachots où viennent s'engouffrer des milliers de victimes ». Ces noirs cachots étaient, au rapport de Llorente lui-même, « des cellules claires, sèches et bien voûtées » ; et, dans ce genre, assurément, ce qu'un détenu pouvait trouver de mieux en Europe.

On a reproché à l'Inquisition espagnole l'emploi de la torture. Ce terrible moyen de connaître la vérité était employé par tous les tribunaux de l'époque. L'Inquisition n'était pas tenue de devancer son siècle. Elle recourait à la torture bien plus rarement que les tribunaux laïques. Elle n'y recourait que pour des cas graves. Elle entourait ce rude appareil de justice de tout ce qui pouvait en tempérer la rigueur. L'Evêque diocésain ou son délégué devait y assister et veiller à ce que le patient ne souffrît pas au-delà de ses forces, ou ne fût pas outragé par les valets de la justice. D'ailleurs, l'Inquisition laissa tomber en désuétude ce redoutable usage, long-

temps avant les autres tribunaux. Ces moyens extraordinaires de découvrir la vérité, qui répugent à notre délicatesse et à la douceur actuelle de nos mœurs, étaient alors en usage dans toute l'Europe. De grands magistrats les ont employés, on les a vus subsister dans la pleine lumière de la civilisation. Partout où l'Église a régné en souveraine, Elle a tempéré ces rigueurs, parce qu'elle ne laisse jamais seule l'inexorable justice, et qu'Elle lui donne toujours pour compagne la miséricorde, qui en ralentit la marche et en adoucit la sévérité.

On a reproché à l'Inquisition des arrestations arbitraires et opérées sur de faux soupçons. Cette accusation semble confirmée par l'histoire. Saint Ignace fut jeté en prison. Plusieurs Pères de la Compagnie de Jésus, non moins distingués par leurs vertus que par leur doctrine, furent déférés au Saint-office. Tous ceux qui ont lu l'histoire de cette époque se rappellent le fameux archevêque de Tolède, D. Barthélemy Carranza, retenu en prison malgré les réclamations du Concile de Trente, plusieurs fois demandé par les Papes, et dont les instances menaçantes de saint Pie V purent seules obtenir la liberté. L'immortel ouvrage des Bollandistes fut condamné par l'Inquisition de Tolède, qui avait cru y découvrir des propositions hérétiques. Le P. Papebrock réclama; on ne daigna pas même lui répondre. L'affaire fut portée à Rome. La plupart des cardinaux, ayant à leur tête le célèbre théologien Noris, prirent le parti du savant, à qui le Pape était favorable. La Congrégation de l'Index, par égard pour l'Espagne, dit le cardinal Noris, imposa silence aux deux partis. En d'autres occurrences et en d'autres causes, le Saint-Siège, ayant cassé la sentence de l'Inquisition, celle-ci n'eut pas la gloire de se soumettre.

Nulle justice humaine n'est à l'abri de surprise. L'Inquisition s'est trompée plusieurs fois, nous le reconnaissons; mais il serait injuste de généraliser cette observation, comme si la précipitation, l'entêtement ou la passion, avaient été le caractère principal du plus sage et du plus modéré des tribunaux. Quelques fautes clairsemées à travers trois siècles ne prouvent rien contre une institution.

Comme la malveillance pouvait facilement se glisser dans ces accusations d'hérésie, le grand Inquisiteur Valdès (un des plus sévères, suivant Llorante) prescrivit aux membres du Saint-office de ne pas moins se défier des témoins à charge que de l'inculpé lui-même. Dans les premiers temps de l'Inquisition, Léon X avait

rendu une ordonnance, d'après laquelle tout faux témoin devait être puni de mort.

Au contraire, on accueillait avec bienveillance les témoins à décharge que l'accusé avait à produire. On suspendait la sentence jusqu'à ce qu'ils eussent pu éclairer la conscience des juges. On les requérait à de grandes distances, et jusque dans les colonies espagnoles de l'Amérique.

L'âge de l'accusé pesait d'un grand poids dans la balance. « Lorsque des fils ou filles d'hérétiques, induits à professer l'erreur par les leçons de leurs parents, et n'ayant pas encore atteint leur vingtième année, se présenteront d'eux-mêmes pour être reçus en grâce, dussent-ils venir même après le délai fixé, les Inquisiteurs les accueilleront avec bonté, leur imposeront des pratiques de pénitence plus légères, et veilleront à ce qu'ils soient instruits dans la foi et les sacrements de la sainte Mère l'Église. » Ainsi s'exprime Torquemada!

Llorente se plaint qu'on ait vu des indices d'hérésie dans des faits insignifiants par eux-mêmes, et qui, chez d'anciens chrétiens, n'eussent pas attiré l'attention. Mais, suivant la remarque de Mgr Héfelé, le même acte peut éveiller un soupçon légitime dans un juif ou un musulman baptisé, et n'avoir que peu de dangers pour un chrétien de naissance. En soi, il est indifférent de laver sur le front d'un enfant qui vient d'être baptisé la place qu'a touchée l'huile sainte. Mais chez des néophytes tout frais sortis du judaïsme et environnés de relaps, cet acte, surtout s'il est fréquemment répété, pourra exciter la défiance. Ne connaît-on pas le mot de Calvin : « Je renonce le Chrême? »

« Un ancien chrétien pourra donner à ses enfants, sans exciter l'attention, les noms des patriarches du vieux Testament. Un juif converti deviendra aisément suspect, s'il affecte de rejeter les noms de la loi nouvelle. »

Ces faits et d'autres du même genre, indifférents par eux-mêmes, pouvaient emprunter aux circonstances de temps, de lieux et de personnes, une signification mauvaise, et devenir, aux yeux des Inquisiteurs, de véritables indices.

Qu'on n'aille pas croire les membres du Saint-office si prompts à se troubler, si empressés à chercher des crimes.

« Personne, dit le grand inquisiteur Deza, personne ne pourra être arrêté pour un sujet de peu d'importance, pas même pour des

blasphèmes, s'ils ont été proférés dans un accès de colère. Le premier article des statuts de Torquemada ne permet l'arrestation de l'inculpé qu'à l'unanimité des suffrages. Quand les Inquisiteurs n'étaient point d'accord, ou que la personne compromise était d'une certaine importance, le conseil supérieur pouvait seul ordonner l'arrestation.

Nous pourrions multiplier les détails et nous étendre à l'infini sur cette procédure de l'Inquisition d'Espagne. Mais ce que nous avons dit paraît suffisant pour l'apprécier et faire connaître l'esprit qui l'animait. Il est temps de parler de la sentence où aboutissait la procédure.

Ch. MALLEY, *S. J.*

(*A suivre.*)

LA GUERRE AU TONKIN

I

Le véritable coup de théâtre provoqué par la dépêche du 28 mars dernier, dans laquelle le général Brière de l'Isle annonçait, sur un ton de visible découragement, l'échec subi par la brigade Négrier en avant de Lang-Son, la blessure reçue par le brillant officier général qui la dirigeait, et enfin l'obligation où s'est trouvée l'armée française de se replier vers le Delta, a fait entrer dans une phase nouvelle la guerre que nous poursuivions dans l'Indo-Chine.

Toute équivoque disparaît désormais. Force est aujourd'hui aux plus zélés partisans des euphémismes chers à nos républicains de reconnaître que cette « campagne de représailles », entreprise par un gouvernement sans vergogne, en violation manifeste de la Constitution, était bien la guerre, et une guerre entreprise, avec la plus incontestable légèreté, à plus de trois mille lieues de la France, contre une puissance à laquelle sa formidable population permet, aussi longtemps qu'il nous eût convenu de prolonger ce jeu coûteux, d'opposer, à chacun de nos envois successifs de dix mille hommes, un chiffre décuple de nouveaux adversaires.

Comment un ministère républicain, de complicité avec l'exécrable majorité que de louches communautés d'intérêts lui avaient acquise dans le Parlement, a-t-il engagé la France en un pareil guêpier, c'est ce que nous allons retracer brièvement.

Sans trop nous appesantir sur les origines de notre immixion dans les affaires des souverains annamites, il est bon de rappeler que déjà la France de Louis XIV avait noué des relations avec la cour de Hué, relations qui n'ont jamais cessé complètement depuis, grâce à nos missionnaires.

Dans les premières années du dix-huitième siècle, Poivre fut nommé ministre de France au Tonkin, mais l'essor pris par le

comptoir, qu'il avait fondé dans ce pays, fut bientôt arrêté par suite de la décadence de la Compagnie des Indes.

Il appartenait à un autre de nos compatriotes, Mgr de Behaigne, évêque d'Adran, de donner une impulsion nouvelle à la prépondérance française en Indo-Chine, et de tenter d'assurer ainsi à la France une compensation à la perte des Indes. Profitant habilement des difficultés suscitées au roi de Cochinchine N'Guyen-An, par la révolte d'une partie de ses sujets, le prélat lui suggéra la pensée de recourir aux bons offices du roi Louis XVI.

Le traité signé à Versailles, le 28 novembre 1787, à la suite de ces négociations, conférait à la France, en retour des secours qu'elle devait accorder à ce prince, la possession de l'île de Poulo-Condor, le droit d'occuper la presqu'île de Tourane, celui de créer des consuls, enfin le libre commerce dans toute la Cochinchine, à l'exclusion des autres nations européennes. La révolution, qui éclata sur ces entrefaites, vint mettre à néant les dispositions prises par le roi pour répondre à ses engagements.

Toutefois, quelques volontaires déterminés se réunirent à Pondichéry, équipèrent deux navires et vinrent prêter leur appui à N'Guyen-An. Ce fut cette poignée de Français qui le rétablit promptement en possession de la Basse-Cochinchine puis de la Cochinchine centrale : bientôt elle lui donnait Hué, et enfin la conquête du Tonkin vint mettre un terme à ses exploits.

Trois ou quatre années avaient suffi à Vannier, Chaigneau, de Forsant, d'Ayot, Barisy, à ces héroïques officiers, dont les noms ainsi que ceux de plusieurs de leurs camarades ont été trop oubliés en France, pour parachever cette conquête et pour l'assurer par la construction de nombreuses places fortes. Ces fortifications, que nos soldats trouvent aujourd'hui intactes, se dressant devant eux, leur parlent des hauts faits de leurs devanciers et leur sont un témoignage que leur sang n'est pas le premier qui ait arrosé ces murailles, pour l'honneur du nom français.

La mort de Mgr d'Adran, puis celle de N'Guyen-An, — ou plutôt de Gia-Long, pour lui donner le nom qu'il avait pris depuis ses victoires, — vinrent marquer le terme de l'influence incontestée des Français et des chrétiens. Avec Ming-Mang, successeur de Gia-Long, s'ouvrit une ère de persécution contre les catholiques et la cessation des relations avec la France.

Les choses restèrent longtemps en cet état, et malgré plusieurs

protestations de notre part, la persécution exercée contre nos coréligionnaires par les mandarins se continuant sans trêve, le gouvernement impérial intervint enfin, résolu à mettre à la raison le gouvernement de Hué.

Dès le mois d'août 1853, un petit corps expéditionnaire franco-espagnol débarquait à Tourane et occupait la baie. Mais cette démonstration étant restée à peu près sans effet parce que l'on avait hésité à marcher directement sur Hué, un corps français, accompagné d'un détachement espagnol, s'empara de l'embouchure du Mé-Kong au commencement de février 1859, et, le 17 du même mois, enlevait Saïgon et s'y installait. Tourane était dès lors abandonné et l'occupation définitive de Saïgon se complétait de la prise de possession des principales forteresses qui commandaient le grand fleuve cochinchinois.

Le traité du 5 juin 1862, qui fut la conséquence de cette action énergique, donna à la France les provinces cochinchinoises de Saïgon, de Ding-Tuong (Mytho) et de Bien-Hoa, ainsi que l'île de Poulo-Condor, territoires qui s'accrurent bientôt, en 1687, des provinces de Vinh-Long, de Hatien et de Chaudoc.

L'expansion à donner à la nouvelle colonie absorba ensuite l'attention du gouvernement, jusqu'à ce que des explorations entreprises dans le Haut-Tonquin, et, plus particulièrement, celle opérée par M. Dupuis, vinssent provoquer de nouveaux incidents.

Cette dernière expédition était née de l'initiative privée de ce négociant qui poursuivait la recherche, dans ces régions, de nouveaux débouchés pour le commerce français. D'accord avec les mandarins chinois, il avait parcouru le cours supérieur du Song-Koï ou fleuve Rouge, et les populatious chinoises et tonquinoises se montraient favorables à ses projets qui ne soulevaient d'animosité que de la part des mandarins annamites.

Le mauvais vouloir de ceux-ci se manifesta, en effet, dès que M. Dupuis, revenu dans le fleuve Rouge par le golfe du Tonquin, voulut poursuivre sa route. Arrêté devant Ha-Noï par les mandarins, il y laissa son navire et il continua à remonter le fleuve sur des jonques du pays pour livrer dans le Yun-Nan les commandes d'armes qui lui avaient été confiées par le généralissime chinois de cette province. De retour à Ha-Noï, avec l'escorte que lui avait fournie ce fonctionnaire pour assurer la police du fleuve, M. Dupuis trouvait les choses dans le même état.

Les mandarins annamites, plus hostiles que jamais, avaient envoyé une ambassade à Saïgon pour solliciter, en leur faveur, l'intervention du contre-amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, tandis que, de son côté, M. Dupuis lui avait envoyé son représentant M. Millot, afin qu'il lui rendît compte de sa mission. Les circonstances parurent à l'amiral favorables à l'extension de l'influence française, et il s'empressa d'envoyer sur les lieux M. le lieutenant de vaisseau Francis Garnier.

Ce jeune officier était déjà connu par la part qu'il avait prise aux explorations dirigées en Indo-Chine par le capitaine de vaisseau Doudard de la Grée, dans le Mé-Kong d'abord, puis dans une partie du fleuve Rouge. Son chef étant mort des suites de ses fatigues, M. Francis Garnier avait ramené la mission, et il était à Shan-Gaï, lorsqu'il fut chargé d'intervenir à Ha-Noï. L'expédition qui lui était confiée se composait de l'aviso *le d'Estrées* et de la canonnière *l'Arc*, montés par 56 marins et 30 hommes d'infanterie de marine, avec 3 pièces de 4 et un canon de 16.

A l'arrivée de M. Garnier devant Ha-Noï, les Annamites se préparèrent ostensiblement à la lutte et laissèrent sans réponse son ultimatum. Mais, pendant ces pourparlers, deux canonnières, *le Scorpion* et *l'Espingole* avaient rallié le petit corps expéditionnaire et remplacé *l'Arc*, qui s'était perdue.

M. Garnier se trouvait alors disposer d'environ deux cents hommes et de onze pièces de canon ; c'est avec ces faibles forces qu'il résolut d'enlever de haute lutte une ville défendue par plus de six mille hommes, il est vrai mal armés, mais enflammés par un ennemi acharné de la France, vétéran de la guerre de Cochinchine, le vieux général Nguyen-Tri-Phuong.

L'attaque, menée avec une grande audace, réussit pleinement, et, le 20 novembre 1873, Francis Garnier s'emparait de Ha-Noï avec des pertes insignifiantes, tandis que le combat coûtait aux Annamites 80 tués, 300 blessés, — parmi lesquels Nguyen-Tri-Phuong, qui devait succomber bientôt à ses blessures, — et 2000 prisonniers. Ces derniers, à l'exception des chefs, furent relâchés dès le lendemain.

Ce coup de main, si brillamment exécuté, est suivi d'une série d'exploits plus étonnants les uns que les autres. Le gouverneur de Hung-Yen adhère aux conditions que lui impose Garnier ; les villes de Phu-Ly et Phu-Thuong sont enlevées de vive force et la province

de Ha-Noï est soumise et pacifiée en moins de dix jours. En même temps, l'enseigne de vaisseau Balny d'Avricourt s'empare de Haï-Dzuong et organise la province de ce nom. L'aspirant de marine Hautefeuille pénètre, *lui septième*, dans la ville de Ninh-Binh, fait capituler le gouverneur de cette place et mettre bas les armes à la garnison, s'élevant à 1,700 hommes; puis aussitôt, le jeune officier lève des troupes, prend des mesures de défense et fait reconnaître son autorité dans toute la province.

Garnier, de son côté, poursuivant le cours de ses succès, prend Nam-Dinh d'assaut et s'y installe, ayant achevé en quinze jours la conquête du Delta du Tonkin! Bientôt cependant il devait payer de sa vie une imprudence. Les Pavillons-Noirs, ces bandits du Delta, troublés dans leur sécurité, menacent Ha-Noï, où Garnier s'empresse d'accourir et repousse vigoureusement l'attaque de l'ennemi. Malheureusement, au lieu de se maintenir sur la défensive, il exécute alors une sortie et tombe dans une embuscade où il se fait tuer, ainsi que M. Balny d'Avricourt.

M. Hautefeuille, sans se laisser abattre par cette désastreuse nouvelle, marche sur la ville de Yen-Hoa, défendue par douze cents réguliers et Pavillons-Noirs, et, après un combat acharné, s'en empare en culbutant les défenseurs, qui laissent cent cinquante des leurs sur le terrain. C'était le 6 janvier 1884 et le lendemain 7, M. Hautefeuille recevait l'ordre d'abandonner ses conquêtes et d'évacuer Nam-Dinh. M. Philastre venait d'entrer en scène, et le gouvernement français s'engageait à sa suite dans la voie des honteuses reculades et des tristes tergiversations qui ont donné naissance à la guerre actuelle.

« En effet, dit M. Eugène Veuillot (1), le 3 janvier 1874, M. Philastre était à Ha-Noï. Cet homme venait détruire l'œuvre admirable de Garnier. Il a réussi dans sa tâche. Aussi le gouvernement de la République l'a-t-il décoré sous la rubrique : Services exceptionnels au Tonkin.

« Le lecteur va voir quels services précieux rendit M. Philastre. Il était inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine, et possédait le grade de lieutenant de vaisseau. Ceux qui cherchent à l'excuser un peu — personne n'essaye de le défendre — disent que l'étude approfondie de la langue et des mœurs annamites avait eu

(1) *Le Tonkin et la Cochinchine*, par Eugène Veuillot. Paris, Société générale de Librairie catholique, 1884.

ce résultat de lui inspirer un véritable engouement pour la civilisation du royaume de Hué. Il était devenu *lettré*. Telle est l'explication qu'on donne de son attitude si singulière. »

Toujours est-il que M. Philastre étant, au commencement de décembre, à Hué, où l'amiral Dupré l'avait envoyé négocier avec Tu-Duc, apprit ce qui se passait au Tonquin. Transporté d'indignation et traitant M. Garnier de forban et M. Dupuis non moins durement, il n'eut plus qu'une pensée, bientôt exécutée, celle d'aller à Ha-Noï pour restituer nos conquêtes aux mandarins et reprendre les pourparlers, après avoir accompli cet acte de justice(?).

Quelques jours suffirent à M. Philastre pour faire évacuer toutes les places que nous occupions dans le Delta et pour faire amener partout le pavillon français, que l'on ne vit plus flotter que sur Haï-Phong, seul point que nous étions — de par la convention — autorisés à occuper. Quant à M. Dupuis, sa flottille était confisquée, et la ruine devenait la récompense de son patriotisme et de ses énergiques efforts.

Les exploits vraiment fabuleux remportés par la pléiade de jeunes officiers dont nous venons de relater brièvement les hauts faits, avaient été suivis des succès non moins remarquables acquis à leur administration. M. Garnier, puis ses successeurs MM. Esmez et Bain de la Coquerie, à Ha-Noï; M. Hautefeuille, à Ninh-Binh; M. de Trentinian, à Haï-Dzuong; M. Harmand, à Nam-Binh, avaient merveilleusement réussi à administrer leurs circonscriptions respectives et à y réprimer les insurrections partielles, au moyen des milices que ces officiers avaient levées, et qui toutes leur étaient demeurées fidèles. Aidés puissamment dans leur œuvre par M. Dupuis, qui avait constamment mis à leur disposition sa personne, ses navires et ses hommes, il leur eût été néanmoins impossible d'atteindre aussi rapidement leur but, s'ils n'avaient été secondés par le sentiment des populations tonkinoises, sympathique aux Français, et surtout par le concours patriotique de nos missionnaires faisant mouvoir en notre faveur les nombreux chrétiens qui obéissaient à leur impulsion.

La conquête du Delta, ainsi réalisée, pour ainsi dire sans effusion de sang, reposait donc sur des bases des plus solides, et son administration par les Français avait, constituée de cette façon, l'avantage inappréciable de posséder dans tout le pays de fécondes racines. Aussi, la cour de Tu-Duc était-elle dans la consternation et

disposée à accueillir favorablement les conditions qu'il eût plu à la France de lui dicter.

Au lieu de profiter habilement de cette situation, les actes arbitraires et impolitiques de M. Philastre, sanctionnés par l'attitude du gouvernement, ainsi que le lâche abandon des chrétiens et de tous les indigènes compromis pour notre cause, devaient porter leurs fruits. En peu de jours des torrents de sang coulaient dans tout le Tonkin, et plus de dix mille de nos partisans ou de nos coreligionnaires furent immolés aux basses rancunes des mandarins.

C'est un fardeau redoutable que portent les initiateurs de cette inqualifiable politique et auquel s'ajoute, aujourd'hui, la responsabilité du sang de nos soldats tombés dans la guerre actuelle, ainsi que du gaspillage de millions, qu'il eût été si aisé d'éviter à la France. Il eût suffi de ne point lui imposer la nécessité de reconquérir ce qu'on lui avait fait abandonner. Cet oubli si tristement regrettable des intérêts du catholicisme pèsera d'ailleurs lourdement sur la conduite des opérations ultérieures, en nous empêchant de nous appuyer ouvertement sur les cinq cent mille chrétiens dont le concours actif eût été si précieux.

Il faut, il est vrai, reconnaître combien il est difficile à un gouvernement de se montrer, au dehors, l'énergique défenseur d'une religion que, chez lui, il persécute.

Soit que le gage ainsi donné aux mandarins hostiles leur eût paru suffisant, soit qu'ils eussent redouté quelque retour offensif, les ambassadeurs que Tu-Duc avait envoyés à Saïgon négocier avec l'amiral Dupré, se montrèrent plus conciliants; aussi un traité, signé le 15 mars 1874, vint nous accorder, sur le papier du moins, de sérieux avantages.

La souveraineté de la France sur la Cochinchine y était formellement reconnue. Le roi d'Annam se proclamait indépendant vis-à-vis de toute puissance étrangère. Entière liberté était accordée aux chrétiens d'exercer ouvertement leur culte et aux évêques et missionnaires de circuler dans le royaume et de prêcher la doctrine catholique. En même temps, trois ports du Tonkin (dont Ha-Noï) étaient ouverts au commerce, ainsi que tout le fleuve Rouge jusqu'au Yun-Nan, tandis que la France était chargée d'y organiser le service des douanes. L'autorisation d'entretenir un résident à Hué, de créer des consulats, venait compléter ces concessions qui auraient été importantes si les Annamites n'eussent été d'avance résolus à

n'en tenir aucun compte. Ce n'était, en somme, que promesses douteuses, en regard de la réalité tangible dont nous nous étions dessaisis.

De plus, la France s'engageait à remettre à Tu-Duc un important matériel de guerre, nombreux fusils, cent pièces de canon, approvisionnées à deux cents coups, cinq canonnières; et elle exécutait scrupuleusement cette clause, s'efforçant ainsi de faciliter au souverain annamite les moyens de nous braver au besoin.

Ce dernier article avait, en outre, aux yeux des populations, tout le caractère d'un tribut imposé à des vaincus, et il ne pouvait avoir d'autre conséquence que de dissiper le prestige attaché à nos armes et d'accroître l'arrogance des mandarins annamites, déjà si résolument hostiles à une domination, dont le premier effet était de soustraire à leur rapacité les infortunés Tonkinois qu'ils pressuraient.

De leur part, naturellement, le traité du 15 mars devait demeurer à l'état de lettre morte, et nous ne devions pas tarder longtemps à nous en apercevoir.

II

Le fleuve Rouge, ou Song-Koï, dont la libre ouverture aux pavillons de commerce européens constituait l'un des principaux articles du traité du 15 mars, sort de la province chinoise du Yun-Nan pour pénétrer dans le Tonkin, non loin de la ville de Lao-Kaï, la première ville tonkinoise qu'il arrose avant de traverser diagonalement tout le royaume pour se jeter dans le golfe du Tonkin.

Son bassin se subdivise en deux régions. La première comprend la haute vallée dans laquelle le fleuve reçoit, entre Son-Tay et Ha-Noï, deux affluents principaux : à droite, la rivière Noire ou Du-Giang; à gauche, la rivière Claire ou Tsin-Hô. La deuxième se compose du Delta, dans lequel les premières bifurcations du Song-Koï prennent naissance un peu au-dessous de Son-Tay. Mais, c'est surtout à partir de Ha-Noï que se multiplient ses principales ramifications, dont les nombreuses branches vont se déverser dans la mer par sept ou huit bouches principales. Ces branches sont reliées entre elles, dans leur cours, par un inextricable réseau de rameaux, de canaux, d'arroyos, possédant chacun un nom différent, quand ils n'en ont pas deux ou trois. Il en résulte une sérieuse difficulté à s'y reconnaître, les diverses cartes, même les plus complètes en appa-

rence, parues jusqu'à ce jour, étant loin de concorder les unes avec les autres.

Le nord et l'ouest du Tonkin sont très montagneux et peu connus, offrant des zones d'une grande aridité, d'autres recouvertes de magnifiques forêts. Cette région paraît renfermer de nombreuses mines de fer, de cuivre, de zinc et d'étain; on y trouve également de l'or et de l'argent, des sources minérales; en un mot, elle recèle, au dire des missionnaires, des richesses immenses. Il est certain, en tout cas, que ces forêts contiennent quantité d'arbres propres aux constructions navales et de nombreuses essences recherchées, telles que l'aquila, le sapan, le santal et les bois de rose, de fer et d'ébène.

Quant au Delta, tout coupé de cours d'eau, de rivières, de digues étroites, il possède un sol d'alluvion d'une fertilité extraordinaire et il produit, outre les meilleurs fruits de l'Inde, diverses espèces d'oranges et de figues délicieuses, le riz en énorme quantité, ainsi que le mûrier, le vernis, l'arec, la canne à sucre, le coton, l'indigo, le thé. Le café est peu cultivé par les indigènes, mais il serait possible d'en faire, ainsi que de plusieurs de ces produits, un immense commerce, tandis qu'une culture mieux soignée en améliorerait encore la qualité. De plus, rivières, canaux, lacs, étangs, fleuves et les bords de la mer sont peuplés de poissons excellents, ressource précieuse pour l'alimentation.

Le climat du Tonkin est sujet à des variations extrêmement brusques. L'été, qui est en même temps la saison des pluies et des orages aux averses tropicales, commence vers la fin de mai et dure jusqu'aux derniers jours de septembre; la chaleur, variant entre 35 et 45 degrés, est alors étouffante et très pénible pour les Européens, que tourmentent des nuées de moustiques. Durant cette période, le Delta est soumis à une inondation annuelle, qui ne dure ordinairement que deux ou trois jours, pendant lesquels les habitants se réfugient dans des barques, sur les toits, sur les lieux élevés.

La circulation se trouve ensuite, pendant quelques jours encore, fort entravée par les limons gluants laissés derrière elle par les eaux. Ces dépôts deviennent alors le germe de miasmes insalubres, mais leur action est, au point de vue des cultures, éminemment fertilisante et permet aux habitants jusqu'à trois récoltes dans l'année. Une autre conséquence de ces inondations annuelles est d'amener sur les bords de la mer des terres qui, par leur remblai successif, se

solidifient et conquièrent du terrain sur les flots. C'est ainsi que tout l'arrondissement de Kim-Son, que peuplent aujourd'hui plus de vingt mille chrétiens, s'est formé de la sorte depuis une cinquantaine d'années.

L'hiver ou saison sèche commence au mois de novembre et dure jusqu'à la fin de mars. La température varie alors de 12 à 24 degrés, descendant parfois jusqu'à 8 degrés pendant la nuit; c'est alors au tour des Annamites de se plaindre : ils gèlent, disent-ils.

La population du Tonkin, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne s'est point montrée hostile aux Français, à leur première apparition dans le pays. Pour elle, en effet, pressurée par les mandarins annamites, pillée par les pirates qui infestent le Delta, rançonnée par les Pavillons-Noirs, elle ne pouvait voir en nous que des libérateurs.

L'élément hostile à l'intervention française se composait donc des mandarins annamites et des Pavillons-Noirs. Les premiers, mettant en œuvre les procédés tortueux, la mauvaise foi insigne auxquels savent recourir des Asiatiques, devaient nous susciter toutes les entraves imaginables et armer secrètement les Pavillons-Noirs contre nous. Ceux-ci, débris de la révolte des Taïpings, rejetés du Kouang-Si sur le Tonkin, s'étaient d'abord installés à Lao-Kaï, puis, étendant peu à peu le cercle de leurs déprédations, ils s'étaient partagés avec les Pavillons-Jaunes, — qui avaient avec eux une origine commune, — toutes les rives du fleuve, pillant les indigènes que les pirates avaient épargnés.

Ils en étaient venus à régulariser leurs exactions et à exercer un droit de péage sur tous les navires, toutes les jonques qui remontaient le Song-Koï. Notre présence était donc fatale à leur industrie, et, naturellement, il ne leur restait d'autre alternative que de se soumettre, en renonçant à mettre en coupe réglée l'exploitation des Tonkinois, ou de nous combattre à outrance. C'est cette dernière résolution, plus conforme à leur audace et à leurs sentiments belliqueux, qui prévalut. De là leur marche sur Ha-Noï et les combats dans lesquels succombèrent Francis Garnier et Bain de la Coquerie.

Il était évident que ces bandits s'opposeraient de tous leurs moyens à l'exécution du traité du 15 mars, à commencer par la clause de la libre navigation du fleuve Rouge; c'est ce qu'ils firent. Le gouvernement essaya de formuler réclamation sur réclamation, mais on n'en tint aucun compte, sauf que, de loin en loin, Tu-Duc faisait répondre par de banales promesses, qui jamais n'étaient

tenues. Loin de là, de secrets encouragements étaient donnés aux Pavillons-Noirs, dont le chef, Luh-Vinh-Phuoc, recevait un grade régulier, tandis que la solde des milices était attribuée à ses hommes.

Non content de violer ainsi l'esprit de la convention, Tu-Duc nous avait trompés en prenant, dans ce document, la qualité de souverain indépendant, alors qu'il s'efforçait de revendiquer auprès de l'empereur de la Chine les droits à sa protection, résultant de la suzeraineté nominale que le fils du Ciel s'était toujours attribuée sur l'Annam. Un appel direct à son intervention lui fut même adressé, à la fin de 1878, en présence d'une insurrection qui venait, à l'instigation d'un prétendu descendant de la dynastie détrônée des Lé, d'éclater au Tonkin.

Cet agitateur chinois, ayant réuni quelques partisans auxquels s'adjoignirent de nombreux aventuriers, s'empara de Lang-Son, de Thaï-Nguyen, de Bac-Ninh, et ses menaçants progrès provoquèrent à Hué les craintes les plus vives. Si Tu-Duc eût été sincère, il se fût adressé à la France, mais il préféra faire appel à la Chine. Des troupes furent envoyées par le vice-roi de Canton, et après quelques combats livrés dans le nord du Tonkin, les insurgés se débandèrent, mais pour aller grossir les rangs des Pavillons-Noirs, pendant que l'avant-garde de l'armée chinoise, à laquelle Li-Hung-Chang, gouverneur des provinces de Canton et du Kouang-Si, avait fait passer la frontière, occupait Hong-Hoa et Son-Tay, sur la rive droite du fleuve Rouge.

La France ne pouvait plus longtemps persister dans son inexplicable inaction, et M. Le Myre de Villers, gouverneur de la Cochinchine, se décida à envoyer au Tonkin le capitaine de vaisseau Rivière; cet officier quitta Saïgon, le 26 mars 1882, avec trois cent cinquante hommes — deux compagnies d'infanterie de marine, quelques tirailleurs cochinchinois et une section d'artillerie — embarqués sur *le Drac* et *le Parseval.*

C'est le 2 avril que cette petite expédition jetait l'ancre devant Haï-Phong, occupé par le commandant Berthe de Villers avec deux compagnies d'infanterie de marine, placées là pour protéger le Consulat de France.

Le commandant Rivière, continuant ensuite à remonter le fleuve, vint se heurter à Ha-Noï contre le mauvais vouloir du *Tong-Doc* (gouverneur militaire), auquel était confié le commandement de

cette place. Comme Garnier, il se trouva en présence de l'hostilité à peine voilée d'un arrogant mandarin qui, s'abstenant de lui rendre sa visite, s'occupa bientôt, d'une façon ostensible, à se préparer à la lutte, et, comme son devancier, il dut se mettre en mesure de s'emparer de la citadelle. Le 24 avril, le commandant de Villers lui ayant, sur sa demande, amené les deux compagnies d'infanterie de marine de Haï-Phong, l'attaque fut résolue pour le lendemain.

Le commandant Rivière disposait de près de cinq cents hommes et de trois canonnières, la *Fanfare*, la *Carabine* et la *Massue;* le tir de ces bâtiments prépara et soutint l'assaut mené par les troupes, préalablement débarquées à la *concession* française. Les colonnes d'attaque s'élancèrent avec entrain et parvinrent, au travers des *paillottes* (1) enflammées par les fusées lancées par l'ennemi, au pied des murailles bientôt escaladées, en même temps que les portes étaient enfoncées par des pétards; la garnison annamite s'enfuit alors, en abandonnant, outre une vingtaine de blessés, quarante morts parmi lesquels se trouvait le Tong-Doc. De notre côté, nous n'avions que cinq ou six blessés, au nombre desquels il faut signaler le commandant Berthe de Villers, atteint assez légèrement pour pouvoir continuer son service.

Pour la seconde fois, Ha-Noï, capitale du Tonkin, importante également par le chiffre de sa population de plus de cent mille âmes, se trouvait entre nos mains, et ce coup de force fit quelque impression à Hué, où la conduite du gouverneur tombé fut désavouée.

Pour la seconde fois aussi, l'étrange indécision et la mollesse du gouvernement français devaient rendre stérile ce succès. Il était aisé, pourtant, de reconnaître que le commandant Rivière s'était trouvé aux prises avec un ennemi dont la résistance et les moyens d'action étaient déjà autrement sérieux que ceux qui avaient été mis en œuvre contre Garnier. La situation était changée, et en même temps que l'élément hostile, représenté par les mandarins annamites et les Pavillons-Noirs, avait senti s'accroître son audace, les sympathies que nous avions rencontrées la première fois dans la population tonkinoise et dans les chrétiens, si elles existaient encore vivaces, n'osaient du moins se manifester aussi ouvertement. Le massacre de nos partisans, si indignement abandonnés, était une

(1) Nos hommes ont donné ce nom pittoresque aux cases tonkinoises.

sanglante leçon, trop récente pour qu'elle n'imposât l'abstention aux survivants.

Au lieu de l'action énergique commandée par les circonstances, d'inexplicables temporisations permirent à nos adversaires de se fortifier et de multiplier les obstacles sous nos pas. Bien plus, de concession en concession, le commandant Rivière se vit imposer le partage de la citadelle conquise avec le nouveau gouverneur Quan-An, parent de Tu-Duc, tandis que tous les mandarins de la la province conservaient leur place. Cette faiblesse ne pouvait qu'enhardir les Annamites qui réclamaient la possession entière de la citadelle d'Ha-Noï.

Avec le peu de forces dont il disposait, Rivière se voyait obligé de traîner, lui-même, les négociations en longueur. Enfin, des renforts lui parvinrent, apportés par la *Corrèze*, mais les quelques compagnies dont se trouvaient ainsi augmentées les troupes placées sous ses ordres se trouvaient déjà ne former qu'un appoint insuffisant et hors de toute proportion avec l'aggravation des difficultés.

Tandis que l'envoi d'une demi-douzaine de mille hommes eût ôté à la cour de Hué toute velléité de résistance, l'arrivée de la *Corrèze* ne fit qu'exciter la colère des mandarins. Bientôt ils tentèrent d'établir un barrage dans la rivière, firent de grands travaux à Nam-Dinh et appelèrent les Chinois à Hong-Gaï, dans la baie d'Along. Cette dernière tentative obligea le commandant Rivière à occuper immédiatement cette position, en même temps qu'il se résolvait, afin de dégager ses communications avec le bas fleuve, à s'emparer de Nan-Dinh.

Les mandarins concentraient dans cette ville tous les moyens de défense qu'ils pouvaient réunir et la place renfermait bientôt vingt mille hommes, sans cohésion il est vrai, et généralement mal armés. C'est avec cinq cents hommes, dont il pouvait disposer, après en avoir laissé quatre cents autres à la garde d'Ha-Noï, que Rivière s'embarqua sur une douzaine de jonques. Il avait, en outre, pour l'appuyer dans cette expédition, les six canonnières le *Pluvier*, la *Fanfare*, la *Surprise*, la *Hache*, la *Carabine* et le *Yatagan*. La *Fanfare* et la *Surprise* surveillaient déjà depuis quelques jours les abords de Nam-Dinh. Le *Pluvier*, à bord duquel était monté Rivière, portait l'artillerie et les tirailleurs cochinchinois.

Partie le 23 mars de Ha-Noï, la petite flottille était, le surlendemain, 25, devant la ville. Le Tong-Doc, sommé le lendemain de se

rendre à bord du *Pluvier*, s'y refusa dans une réponse évasive et, le surlendemain, 27, les Français ouvraient le feu. Le combat, assez violent, fut court et les portes, enfoncées à coups de canons ou de pétards, livrèrent bientôt passage à nos soldats victorieux, tandis que l'ennemi fuyait en abandonnant toutes ses positions. Malheureusement, cette affaire devait nous coûter cher, car le lieutenant-colonel Carreau, qui commandait les troupes, y reçut une blessure à laquelle il succombait quelques jours après.

L'occupation de Nam-Dinh était impérieusement commandée par les circonstances. Laisser cette place entre les mains des Annamites pouvait avoir pour conséquence de couper toutes les communications de Ha-Noï avec la mer et de placer le petit corps expéditionnaire dans une situation fort critique; mais, pour que ces opérations pussent porter fruit, il eût fallu ne les entreprendre qu'avec des forces beaucoup plus considérables. Avec cette poignée d'hommes, il était hors de question de poursuivre vigoureusement un avantage, et l'ennemi, dispersé sur un point, se reformait plus nombreux sur un autre.

Aussi, tandis que Nam-Dinh tombait entre nos mains, le chef de bataillon Berthe de Villiers, resté à Ha-Noï, avait à y soutenir l'attaque de plusieurs milliers de Pavillons-Noirs, venus de Bac-Ninh et de Son-Tay, et installés sur la rive gauche du fleuve Rouge. L'ennemi fut vigoureusement repoussé dans la nuit du 26 au 27 mars; mais, pour prévenir un retour offensif de sa part, le commandant de Villiers franchit à son tour le fleuve et, pendant les deux journées qui suivirent, il attaqua et prit successivement les villages de Gia-Kouck, de Gia-Thuy et de Bac-Nigue. Les Pavillons-Noirs, au nombre de plus de cinq mille, s'y étaient fortement retranchés, mais, dans leur déroute qu'ils poussèrent jusqu'à Bac-Ninh, ils laissèrent entre nos mains plusieurs pièces de canon, des armes, des munitions, des drapeaux. Ayant fait sauter les retranchements et livré aux flammes les villages, les Français reprirent le chemin de Ha-Noï, où le commandant Rivière rentrait également le 2 avril.

Malgré cette vigoureuse offensive, le répit accordé à la garnison de Ha-Noï devait être de courte durée et, dès le 11 mai, les Pavillons-Noirs, réoccupant les positions dont ils avaient été chassés, installaient du canon dans leurs ouvrages et tiraient sur nos embarcations ou sur la place, tandis que d'autres bandes, venues de Son-Tay, se logeaient et se fortifiaient dans les villages voisins, sur

la rive droite. Les insultes de tout genre, les provocations les plus insolentes se multipliaient, et Luh-Vin-Phnoc, le chef des Pavillons-Noirs, adressa au commandant français un défi formel.

Déjà, à plusieurs reprises, Rivière avait signalé à son gouvernement l'insuffisance de ses forces et la manière dont les bandes grossissaient autour de lui. « La situation, écrivait-il, n'est pas sans une certaine gravité. » Lorsque semblables paroles échappent à un chef aussi brave et aussi expérimenté que l'était Rivière, on sait ce que cela veut dire, mais il ne convenait pas au ministère d'attirer l'attention publique sur l'insuccès de ses aventures coloniales, aussi faisait-il la sourde oreille, abandonnant à son malheureux sort la poignée de soldats si imprudemment engagés.

La prise de Nam-Dinh avait cependant irrité la cour de Hué au point de provoquer une rupture des relations diplomatiques, et l'agent français, le chef de bataillon d'infanterie de marine Rheinart, avait dû s'embarquer pour Saïgon avec le personnel de la légation.

C'était l'occasion d'agir aussitôt énergiquement et de montrer au souverain annamite que la France n'entendait pas se laisser jouer ainsi, mais on s'obstina à tenter encore les voies de conciliation, et une nouvelle mission officieuse fut confiée au commandant de Kergaradec.

Toutefois, on organisait pour le contre-amiral Meyer, qui croisait déjà dans le golfe du Tonkin, une division dite « des mers de Chine », et cet officier général envoyait, à Rivière, les deux compagnies de débarquement de la *Victorieuse* et du *Villars*, avec trois pièces de canon de 65 millimètres.

En même temps, l'escadre « de Cochinchine » était mise sous les ordres de Rivière. — Cette mesure ne parvint d'ailleurs pas à sa connaissance, car il tombait précisément au moment où elle devenait officielle, — et la formation d'une brigade de renfort était ordonnée.

Cette brigade, qui se composait de 1800 hommes d'infanterie de marine et de deux batteries d'artillerie, devait s'embarquer, sous les ordres du général Bouët, dès que serait connu le résultat de la mission confiée à M. de Kergaradec.

Les seules compagnies de débarquement détachées de la division navale parvinrent à Ha-Noï, le 18 avril, en un moment où la situation, devenue intolérable et compromettante pour l'honneur de nos armes, s'aggravait chaque jour. Le commandant Rivière, fatigué des pro-

vocations quotidiennes que lui adressaient les Pavillons-Noirs, se décida alors à entreprendre une vigoureuse reconnaissance et à tenter d'élargir le cercle qui l'étreignait.

Le 19 mai 1883, à la pointe du jour, une colonne sortait de Ha-Noï et s'engageait sur la route de Son-Tay.

Forte de 400 hommes commandés par le commandant Berthe de Villers, elle se composait de deux compagnies d'infanterie de marine, des deux compagnies de fusiliers-marins, récemment débarquées, et de 3 pièces de canon. Le commandant Rivière, assisté des lieutenants de vaisseau Marolles et Clerc, dirigeait les opérations.

A peine les troupes eurent-elles suivi quelques instants la chaussée conduisant à la pagode près de laquelle avait été tué Balny d'Avricourt, qu'une fusillade assez vive l'accueillit. Elle partait des rizières, des bouquets d'arbres qui s'étendaient de la droite à la gauche. Des villages situés vers la gauche, viennent aussi quelques coups de canon auxquels ripostent nos pièces.

Rivière, impatienté de la lenteur de nos progrès, fait pousser vigoureusement de l'avant et enlever le « Pont-de-Papier » que franchit notre artillerie.

Nous perdions du monde, l'ennemi s'enhardissait, et sur notre droite apparaissaient des lignes de tirailleurs marchant en bon ordre et venant nous fusiller à 100 mètres.

La situation devenait sérieuse, et le commandant fit rappeler les fusiliers-marins de la *Victorieuse*, qui venaient d'enlever le village de Trung-Tuong. En ce moment, Berthe de Villers tombe mortellement frappé, et une des pièces de canon culbute dans une rizière, par son recul; on la relève, mais la fusillade ennemie devient de plus en plus meurtrière. Tandis que le commandant Rivière envoie le lieutenant de vaisseau de Marolles former en arrière un échelon pour protéger la retraite, au Pont-de-Papier, il s'attelle de sa personne à la pièce compromise. L'aspirant Moulin, qui s'est porté à son aide, tombe la tête fracassée par une balle, et le commandant, presque au même instant, devenu si critique, est frappé d'un coup de feu, puis d'un deuxième, qui l'abat ; le capitaine Jacquin est tué à son tour, en voulant relever le corps de son chef, et les Pavillons-Noirs, se ruant sur les blessés, les achèvent et les mutilent.

Ce grave insuccès aurait pu se changer en un désastre complet, mais il fut heureusement prévenu par l'attitude énergique du lieutenant de vaisseau de Marolles et la retraite en échelons se poursuivit

en ordre; l'artillerie était sauvée, mais nos pertes étaient énormes (30 tués ou disparus et 55 blessés), eu égard à notre faible effectif, et les troupes avaient eu la douleur d'abandonner aux profanations des Chinois les corps de leur commandant et de quelques-uns de leurs camarades.

Le retentissement de ce sanglant échec fut très grand dans Paris, où le commandant Rivière comptait de nombreux amis, et une question de sentiment vint accroître la légitime indignation causée par l'abandon dans lequel avait été laissé, en Extrême-Orient, un faible détachement sacrifié aux mesquins intérêts du ministère.

G. de Gaugler.

(*A suivre.*)

LE MARIAGE SELON LE CODE CIVIL

La question du mariage décide de tout l'ordre social, et la condition des femmes mesure le degré de hauteur morale où un peuple est parvenu. Ce que nous savons de l'antiquité païenne nous édifie à cet égard. La corruption de la Grèce et de l'ancienne Rome demeure célèbre. La polygamie simultanée ou successive y régnait. D'ailleurs l'esclavage était une source permanente de corruption, puisque aucune prescription légale ou religieuse n'arrêtait le caprice du maître. A Rome, il est resté souvenir d'un temps où les familles patriciennes ne connaissaient pas le divorce. Alors des rites solennels faisaient passer la femme sous la domination du mari, en lui attribuant, dans la famille de son mari, la situation d'une fille. Elle était censée l'égale de ses enfants, ce qui n'était pas précisément la relever. Mais à côté de ces *Justes noces*, qui ont brillé à une époque préhistorique, se développait le mariage libre. Le concubinat, qui n'avait aucune attache religieuse, n'exigeait aucune formalité et se fondait sur le seul consentement, c'était le mariage plébéien ; il n'engendrait pas la puissance paternelle, et les enfants suivaient la condition de la mère. En réalité, l'émancipation des femmes, pendant la fin de la République et tout l'Empire, aboutissait à une dépravation universelle. Le système dotal y contribuait, les femmes au moyen de leur dot inaliénable, changeant de mari à volonté.

On a dit que la loi mosaïque autorisait le divorce ; c'est une erreur ; elle le tolère seulement. La loi divine, c'est l'unité du mariage. L'Eglise catholique l'a rétablie dans son intégrité et l'a élevée à la dignité de sacrement. Jusqu'en 1789, en France, le mariage demeura sous la juridiction de l'autorité religieuse, quoique ses effets civils fussent réglés par les tribunaux civils. La

Révolution renversa la société chrétienne; elle revint aux unions du paganisme et effaça l'institution du mariage. En remplaçant le mariage par le concubinat, la révolution française suivait l'exemple donné par la Réforme du seizième siècle. La Réforme, à beaucoup d'égards, nous ramena au paganisme; elle eut surtout pour but de détruire l'unité du mariage, en restaurant la notion du concubinat, d'un mariage inférieur et révocable, réservé aux grands. L'Église effaçait, au point de vue religieux, les inégalités sociales. L'esclave, sanctifié par le sacrement, participait à la splendeur du mariage chrétien. Henri VIII et les autres princes ne se précipitèrent dans la Réforme qu'en rompant les liens du mariage. L'Allemagne, plus imprégnée de droit romain et des idées des légistes sur le concubinat, accepta les mariages de la main gauche.

Dans ce mariage, la femme s'unit à son mari par la main gauche; elle n'entre pas dans la famille de son mari; elle n'est pas sous la tutelle de son mari, et ne transmet pas à ses enfants des droits de succession dans la famille de son mari. Le mot *morganatique* indique qu'elle n'a droit qu'au don du matin (*morgen-gabe*), selon l'ancienne coutume germanique. La concubine du droit romain est dans les mêmes conditions d'existence, sauf qu'elle était exposée au divorce, comme elle l'avait à sa disposition. La Réforme appliquait le divorce aux mariages de la main gauche aussi bien qu'aux autres mariages. Avec le divorce nous retombons dans un mariage inférieur.

La Réforme a profondément altéré l'institution de la famille, en brisant l'unité du couple humain et en substituant à la loi divine le principe païen de la promiscuité, si favorable au plus fort et à la violence de ses passions, si désastreux pour la femme et les enfants. L'égalité légale de l'homme et de la femme implique l'oppression de la femme. L'égalité de nature n'implique en aucune façon l'égalité de forces ni des aptitudes égales. L'unité de mariage suppose au contraire des aptitudes très diverses et très inégales. Le mariage est le *consortium omnis vitæ*, il doit durer autant que la vie. C'est le vœu de la nature. Est-il d'une réalisation impossible? des siècles de christianisme répondent victorieusement. La Réforme a restitué au pouvoir, considéré alors comme un devoir social, sa notion païenne de droit du plus fort. Pourquoi sommes-nous riches et puissants, sinon pour satisfaire nos désirs dans une plus forte mesure que les autres hommes? Dans l'ordre chrétien le pouvoir n'est qu'un dépôt

mis par la Providence entre les mains des riches et des puissants; c'est une charge publique, non un avantage personnel. Loin de dispenser les grands de leurs devoirs, il assume sur leurs têtes une plus lourde responsabilité. Les papes ont tout bravé pour défendre la sainteté des mariages; ils ont été jusqu'à lancer l'anathème sur les princes; ils sont les martyrs de cette cause.

La Révolution française appliqua les principes sociaux de la Réforme et du paganisme. La loi du 20 septembre 1792 a rétabli le divorce tel que l'admettaient les Romains. Elle porte, § 1er art. 7 : « A l'avenir, nulle séparation de corps ne pourra être prononcée, les époux ne pourront être séparés que par le divorce. » C'était enlever aux catholiques le bénéfice de la séparation de corps et leur imposer directement le divorce. La séparation de corps remédiait aux mariages où la vie commune était devenue impossible. La séparation de corps respectait le lien du mariage, mais c'est le mariage qu'il s'agissait d'abolir. Le code civil de 1804 rétablit cependant la séparation de corps comme une préparation au divorce, non comme une institution distincte, ayant sa vie propre. Par cette fourberie, le législateur espérait donner le change aux nombreux catholiques de France qu'il aurait froissés, en les jetant subitement dans la nécessité de choisir entre un joug intolérable et la violation de leur conscience religieuse.

Le code civil a développé le principe de la Réforme et sécularisé le mariage. La Réforme ôtait au mariage la dignité de sacrement, mais elle le laissait dans la sphère religieuse; c'est aux ministres du culte qu'il appartenait de le célébrer; il gardait un caractère de contrat religieux. L'État moderne s'empare du mariage comme d'un domaine qui est à lui et sur lequel il exerce une domination absolue. Il en règle les conditions même essentielles, et ne paraît pas soupçonner que la nature l'ait précédé dans ce soin. Le mariage n'est plus alors qu'une institution civile, asservie à la volonté du législateur. C'est ainsi que dans le vieux droit romain, le citoyen avait seul le *connubium*, le droit au mariage. Le fils de famille, n'étant pas *sui juris*, ne pouvait se marier sans le consentement du père de famille; l'esclave, étant toujours *alieni juris*, ne pouvait donner un consentement et n'avait pas droit au mariage. Ainsi, sous prétexte d'autorité paternelle la politique entravait le mariage. Les légistes transportèrent en France ces idées du droit romain. Au concile de Trente, la cour de France insista pour que le défaut de

consentement des parents fût mis au rang des empêchements dirimants. L'Église s'y opposa énergiquement.

L'Église, obéissant à la loi de la nature, ne reconnaît pas les restrictions que les lois civiles apportent au mariage. D'après l'article 148 du code, le fils avant vingt-cinq ans et la fille avant vingt et un ans révolus ne peuvent se marier sans le consentement de leurs père et mère; c'est là un empêchement dirimant, mais le cœur humain parle souvent avant l'âge fixé par le législateur. L'idée de la puissance paternelle dominait tellement nos légistes qu'elle a passé dans leur style. L'art. 151 exige que les « enfants de famille » obtiennent ou demandent le consentement de leurs père et mère, quand ils ont atteint la majorité de l'art. 148. Cette fois l'empêchement n'est plus dirimant, il n'a pas le pouvoir d'annuler le mariage contracté. Dans d'autres circonstances, il est question des « fils de famille ». Ce sont là des réminiscences archéologiques. En français, les mots de fils et d'enfant suffisent pour désigner les relations de parenté. Le *filius-familias* désignait à Rome le fils en puissance du père, et faisant partie de la famille ou propriété du père. Pour comprendre la pensée du législateur et l'entraînement auquel il cède, il faut se reporter à la loi des successions. Elle est la clef de tout notre ordre économique et civil. Le code voit dans la famille une association temporaire qui a pour but le partage des biens. Ces biens, amassés par le père ou recueillis par la mère, écherront aux enfants qui y ont un droit marqué d'avance. La mort du père ou de la mère ouvre la liquidation de famille. Les parents savent le sort réservé à leurs biens. Il ne peuvent le modifier que d'une façon insignifiante; la loi dispose pour eux et à leur place. En disposant de sa personne par le mariage, le fils, dans un avenir plus ou moins prochain, dispose de la fortune paternelle, il la transporte à une autre famille, il en fait jouir une personne étrangère. N'est-il pas logique, dès lors, que le père, si fortement impliqué dans le mariage de ses enfants, ait action pour intervenir, et surveiller la dévolution de son patrimoine? C'est la justification de son droit de consentir au mariage.

La loi dépouille de son vivant le père pour investir les fils d'un droit qu'ils n'auront pas pris la peine de mériter. La conséquence de cette situation, c'est que les enfants comptent sur la succession paternelle et ne songent pas à se créer une position par leur initiative propre. La race française perd son énergie, et la richesse

nationale s'en ressent; les jeunes gens qui espèrent en un avenir certain et ne sont pas stimulés par la nécessité, se livrent à l'oisiveté ou aspirent aux fonctions publiques. Ils disent adieu à tout esprit d'indépendance. Leur mariage est tardif et d'argent plus que d'inclination. Et la population de la France est stationnaire, pendant que d'autres nations, sous l'impulsion d'autres principes, grandissent et s'étendent sur le globe. Aussi notre puissance politique et notre influence déclinent avec rapidité. La stérilité des mariages n'a pas une autre cause. Si la loi des partages forcés atteint la famille dans ses moyens matériels d'existence, le divorce la frappe dans son intégrité morale. Par le maintien du divorce, le code civil continuait l'état de dépravation où la période du Directoire avait laissé la France.

La loi du 8 mai 1816, rendue sur la proposition du M. de Bonald, a aboli le divorce, mais la jurisprudence s'est écartée dans plusieurs cas du principe posé par la loi de 1816; c'est ainsi qu'elle avait une tendance à valider le mariage des prêtres et le mariage en France d'une personne déjà divorcée à l'étranger La cour d'Alger a sanctionné des divorces juifs. Cependant le grand sanhédrin, dans sa session de Paris, le 9 février 1807, a déclaré les Juifs citoyens français au même titre que les autres Français. Pour les Juifs comme pour les Musulmans, les légistes ont invoqué la liberté de conscience, mais la conscience n'entraîne ni au divorce ni à la pluralité des femmes. Et les religions qui tolèrent le divorce ne l'imposent pas, mais l'esprit légiste s'accommode mieux du Coran que de l'Évangile.

Le caractère propre du mariage, c'est l'indissolubilité; toute union passagère, ou consacrée avec la perspective du divorce, manque le but de la nature et dissout la famille. Portalis, exposant devant le Corps législatif les motifs du titre du mariage, donne cette définition du mariage : « Le mariage, c'est la société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider par des secours mutuels à porter le poids de la vie, et pour partager leur commune destinée. » Ce n'est pas une définition chrétienne du mariage; mais enfin, c'est une définition de droit naturel et supérieure à la législation qu'elle annonçait, puisqu'elle suppose une communauté d'existence qui embrasse toute la vie. Et cependant, ce même Portalis, dans la discussion du conseil d'État, a prétendu que le divorce était de droit naturel. Écoutons-le : « A

parler exactement, la loi civile ne le permet ni ne l'autorise, elle se borne à en prévenir les abus; en effet, s'il n'y avait pas de lois, la volonté de chacun serait la seule règle dans cette matière. » Et plus loin : « Le véritable motif qui oblige les lois civiles d'admettre le divorce, c'est la liberté des cultes; il est des cultes qui autorisent le divorce, il en est qui le prohibent; la loi doit donc le permettre, afin que ceux dont la croyance l'autorise, puissent en user. » Voilà les sophismes où s'abaisse le principal rédacteur du code civil.

Comment! s'il n'y avait pas de lois civiles, la volonté de chacun serait la seule règle! Que devient cette notion du droit naturel, qu'en d'autres circonstances invoque Portalis? Mais le Premier consul veut le divorce dans la loi, parce qu'il rêve un autre mariage; et Portalis se met en quête d'arguments. Il ne craint même pas de recourir à la mauvaise foi. Ce qu'il dit des cultes qui autorisent le divorce est insoutenable, puisqu'ils n'imposent pas ce divorce à la conscience de leurs croyants. Ils sont relâchés sur la morale, voilà tout. Au fond, c'est le culte catholique qui est seul visé. Portalis sait bien qu'il n'y a pas de « cultes qui prohibent le divorce », et que le culte catholique est le seul qui le prohibe. Pourquoi, dès lors, établir une sorte d'égalité entre des cultes imaginaires et le seul culte véritable? Le droit est-il donc une création de l'homme, et n'y a-t-il d'autre droit que celui qui est décrété par le législateur? Portalis lui-même a développé la thèse contraire. La volonté est la loi des contrats. Soit! Eh bien, quelle a été la volonté des époux? ont-ils voulu contracter une union à vie ou une union temporaire? S'ils ont voulu s'engager à toujours, et s'ils se sont valablement engagés, de quel droit rompre cet engagement et lui appliquer des conditions qui, au moment du contrat, n'ont pas été prévues et auraient été formellement repoussées? Un contrat perpétuel a été formé : direz-vous que les parties peuvent changer d'avis et violer leur parole? Depuis quand est-ce un droit de violer sa parole? Quant au changement d'avis, il n'est admissible que pour les intérêts qui tombent dans le commerce et dont il est permis de disposer à volonté. Mais le mariage n'est pas une affaire de commerce comme la vente et l'échange. La morale publique a contracté avec les époux; l'intérêt des enfants s'élève et cimente la perpétuité du mariage. Comment les époux sacrifieraient-ils le but même de leur union, ces enfants incapables de se défendre et qui n'ont pour appui que l'union de leurs parents?

Il est de droit naturel que les obligations librement et valablement acceptées soient remplies. Si l'homme a le droit de contracter un mariage perpétuel, l'engagement qu'il prend à cet égard est valable, et il ne saurait le rompre sans se mettre en contradiction avec le droit. Ou bien, rétablissez les mariages temporaires de l'ancienne Rome; les conjoints auront le choix et leur volonté fera loi. Mais ici, il ne s'agit pas de la volonté des parties; Bonaparte ne s'en inquiétait guère. Il poursuivait un but essentiellement politique et qui, d'ailleurs, était en harmonie avec les préjugés du temps. Le mariage chrétien était alors considéré comme une institution monarchique et se rattachant à l'ancien régime. Et il est vrai que le mariage est une institution monarchique, puisqu'il fonde toutes les familles dans l'unité et la perpétuité. La Révolution avait d'autres visées, et elle sut, par le divorce, frapper à mort l'institution du mariage. Le Code civil n'a que faiblement réagi; il s'est borné à des améliorations de procédure, et a laissé au mariage français son caractère d'institution libre et provisoire. Il n'a pas affranchi les juifs et les protestants qui peuvent garder la monogamie en toute sûreté de conscience. Mais il a imposé aux catholiques un mariage instable, équivoque, qui répugne à leur conscience et qu'ils n'acceptent pas comme le principe de leur engagement. Leur mariage, à eux, ne reçoit aucune sanction, aucune garantie de la loi. Ils sont persécutés dans leur foi; et de nos jours, la persécution s'est ravivée avec fureur. La sécularisation sociale s'achève par la réduction du mariage en un contrat vulgaire, résoluble à la volonté des parties. Le Code civil, si lontemps comprimé par la loi du 6 mai 1816, reprend son essor, et nous reporte, par la force des événements, au-delà de 1804 et jusqu'en 1792!

II

Les mariages français ne sont pas féconds; c'est un fait douloureux à constater. Il en faut chercher la cause; elle est dans la loi qui régit la richesse publique et dans l'affaiblissement du droit de propriété. Les enfants, co-propriétaires éventuels des biens de leur père, attendent sa succession au lieu de se livrer à un travail productif. Ils passent dans cette basse préoccupation leurs jeunes années, les années où germe l'avenir. Au lieu de se marier jeunes et de travailler, confiants en eux-mêmes, ils comptent sur leurs

parents et attendent pour se marier l'aisance ou la fortune. C'est la faute de l'état social plus que la leur. La loi ne permet les entreprises à longue durée ni dans l'agriculture, ni dans l'industrie, ni dans le commerce. Affermissez la liberté de tester et le droit de propriété, de nombreuses familles pourront se livrer à un travail productif avec des ressources qui s'accumuleront de génération en génération. Les fils de la bourgeoisie veulent vivre bourgeoisement, en se tenant à l'écart des fonctions de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Ils n'ont d'autres ressources que les places du gouvernement. Et pour un élu, il y a dix candidats. Les mariages bourgeois sont donc peu prolifiques. Les paysans ne demandent pas de places au gouvernement; leur champ est leur gagne-pain. Mais partagé entre les enfants, ce champ ne produirait que misère pour chacun d'eux. Le paysan rétablit le droit d'aînesse par l'unité d'enfant. Ces conséquences sont forcées; et il est bien inutile d'en faire un reproche aux paysans. C'est au législateur qu'il faut s'adresser, il est seul coupable.

Il en résulte qu'il n'y a plus de bras pour cultiver la terre, et que l'étranger nous envahit par toutes nos frontières. La population débordante de la Belgique vient coopérer à nos travaux agricoles jusqu'au centre de la France, et les ouvriers étrangers font aux nôtres une concurrence formidable. Notre population n'est plus assez nombreuse pour suffire au travail national; et d'un autre côté elle est trop nombreuse pour les moyens de subsistance dont dispose la France. Nos législateurs appliquent la loi de Malthus, et nous ramènent à la situation de l'Empire romain, où la population n'étant plus suffisante pour cultiver le sol, les empereurs étaient obligés d'appeler les Germains et de leur offrir des terres. Les Germains finirent par arriver sans être appelés et à ne plus se contenter des conditions que leur faisaient les empereurs. La France n'est pas dépeuplée comme l'empire romain. Mais tout est relatif, et les grands empires de l'Europe actuelle sont bien autrement peuplés que la Germanie du quatrième siècle. Cette diminution de notre race frappe tous les yeux. Les Français eux-mêmes semblent en avoir conscience; mais ils sont tellement aveuglés par les préjugés révolutionnaires qu'ils ne remontent pas à la source du mal, et qu'ils aiment mieux la nier qu'avoir à la constater.

L'égalité forcée des partages étouffe l'esprit d'initiative; elle impose à l'individu une espérance qui paralyse ses facultés. Il ne

compte plus sur lui-même, mais sur un patrimoine aléatoire. C'est ainsi qu'il a été élevé. Son éducation le porte vers les fonctions improductives du gouvernement ou des arts libéraux.

Les grandes capacités, les hauts grades ont un avenir brillant, le reste végète. Les familles, fondées dans ces conditions, ont une existence précaire et perdent toute indépendance. Mais c'est dans la classe ouvrière des villes que l'institution du mariage a périclité. A Paris, la moitié de la classe ouvrière vit en concubinage. L'ouvrier de l'industrie paraît se contenter de cette sorte d'union. Sans doute l'absence de sentiment religieux y est pour beaucoup. Il y a une autre cause. La classe ouvrière subit, plus que tout autre classe, les conditions de la société moderne. Elle est en proie à l'instabilité la plus absolue. Elle n'a plus de demeures fixes, de travail assuré. Elle est entrée dans une existence nomade, incertaine, livrée aux suggestions de la politique. Cette existence n'est pas compatible avec l'état calme, régulier, sédentaire du mariage. La loi de la concurrence, les conditions du travail, tantôt rare, tantôt abondant, ne permettent pas à l'ouvrier de se préoccuper de l'avenir, de songer à sa famille. S'il a une famille, c'est une famille de hasard qu'il livre à toutes les chances d'instabilité. Comment nourrirait-il une famille, quand la concurrence tend sans cesse à abaisser les salaires et que les crises industrielles ou financières sont la conséquence périodique de la nouvelle économie politique? L'ouvrier gagnant ce qu'un individu peut gagner est loin de son compte s'il a une famille. Père de famille, peut-il lutter contre un simple individu qui se contentera d'un salaire infiniment moindre?

Le mouvement incessant des biens dans les différentes mains où ils passent, l'impossibilité de les conserver pour l'avenir des familles, font prédominer le système de la dépense et du luxe, et condamnent l'épargne à en être l'aliment. C'est ainsi que le luxe, mortel pour les familles, après avoir été un des principes de la société païenne, est devenu un des principes de notre société moderne. Les économistes nous apprennent qu'il faut consommer et beaucoup consommer, et que là est la vraie source de la richesse. L'État dépense le plus qu'il peut. Les individus, dont un si grand nombre appartiennent à l'État, se modèlent sur leur maître. L'imitation s'étend et gagne au loin jusqu'aux dernières couches de la société. Nos pères fondaient leur économie politique sur la production et non sur la consommation; ils croyaient naïvement qu'il fallait produire

avant de consommer. Ils conformaient donc leurs dépenses à leur fortune et ignoraient l'art des dettes. La science du crédit a une double face : le crédit est un mot hégélien qui renferme en soi sa contradiction et sa négation. Il embrasse deux opérations opposées, le prêt et l'emprunt. C'est une fructueuse opération de prêter, de percevoir des usures, d'écumer les primes et les bénéfices. Oh! prêtez s'il n'y a que ce côté de la question. Moïse, confirmé par l'histoire de tous les siècles, nous annonce que le prêt à intérêt sera le dominateur des peuples : *Fenerabis multis nationibus et dominaberis eas.* Qu'en pensent les nations contemporaines? Les Juifs de nos jours tournent contre les chrétiens cette arme du prêt à intérêt dont Moïse leur indiquait seulement l'usage contre les ennemis du peuple de Dieu.

Si les gouvernements prêtaient au lieu d'emprunter, ils seraient un peu plus solides. L'emprunt est la contre-partie, le principe passif; il conduit le débiteur à la ruine, dissout les familles et les patrimoines. La société chrétienne ne favorise ni le prêt, ni l'emprunt. Elle dit à l'usurier : Vous volez votre prochain, et à l'emprunteur : Vous compromettez votre famille. Elle s'attachait donc à conserver les biens dans les familles, et elle n'avait pas besoin de proscrire officiellement le luxe. Le luxe n'est pas à craindre si un peuple ne dépense que ses revenus. Mais s'il empiète sur l'avenir et hypothèque le fonds social, l'avoir des générations futures, en un mot, s'il joue du crédit, cette arme à deux tranchants, il ressemble à un homme qui vit de son capital et cela ne dure qu'un temps; le capital, s'il n'est pas renouvelé par l'épargne, s'épuise vite : la catastrophe finale, la liquidation s'approche. Il implique contradiction que le crédit soit perpétuel. Alors le prêt serait une duperie et l'emprunteur en aurait tout le bénéfice, puisqu'il ne rendrait jamais. Toute dette a une échéance, de dix ou de vingt ans pour un particulier, d'un siècle ou deux pour un État. Plusieurs États, de nos jours, ont opéré leur banqueroute d'une façon plus expéditive. Et le moment arrive où le dérangement des fortunes privées porte le trouble dans l'État et donne le signal de révolutions nouvelles.

Le mariage importe à la stabilité des États. Entendu dans le sens de la perpétuité, il consolide les familles, ces colonnes sociales, il nourrit dans les âmes l'esprit d'ordre et de conservation. La famille limitait l'action de l'État qui, d'ailleurs, n'était que l'expres-

sion la plus puissante de la famille. La royauté chrétienne n'est qu'une famille perpétuelle préposée à la garde de l'État. Le mariage a succombé avec l'ancienne société. Il s'est relevé en 1816, parce que la révolution n'avait pas encore eu le temps de modifier notre génie national. Les rédacteurs du code ne voulaient que régulariser les désordres, creuser un lit à la révolution. Si l'on excepte Portalis que ses idées rapprochaient de l'ancien régime, ils se cantonnent en général dans le droit romain. Ils remettent au jour, avec une sanction plus précise, des idées qui sommeillaient dans la jurisprudence des parlements et qui étaient toujours demeurées chères aux légistes. C'est ainsi qu'ils établissaient la *puissance paternelle*, sans laisser au père le droit de disposer de sa fortune et d'élever ses enfants. Cette puissance dérisoire ne se manifestait que pour entraver la nature et le droit du mariage. Alors le fils était mineur jusqu'à vingt-cinq ans. Le code civil n'a pas osé aller jusque-là. Il n'a pas non plus adopté l'idée de forcer le père à fournir une dot à sa fille, comme cela avait lieu autrefois dans diverses contrées du midi de la France. Tronchet prétendait que c'était un correctif de la puissance paternelle. La loi *Julia* accordait aux filles contre les pères une action en dot. Les Romains ne savaient plus comment relever les mœurs et la famille, et ils imaginaient des expédients vraiment comiques. Ils mettaient des impôts sur les célibataires, ils favorisaient le régime dotal, ils offraient des primes aux pères de nombreux enfants. L'Empire, à ses débuts, eut beau encourager le mariage, la population continua de décroître, et l'on se maria de moins en moins. C'est que la famille ne retrouvait plus, depuis longtemps, ses conditions morales et matérielles d'existence. On fuyait le mariage, devenu une corvée dans une civilisation de luxe et de plaisir.

La loi française, plus sage que la loi *Julia*, ne dépouille pas le père de son vivant, par l'action de dot ; elle ne l'expose pas à une invasion de gendres conduits par des filles rebelles. Elle se contente d'annuler ses actes de dernière volonté. L'action de dot anticipait le dépècement forcé du patrimoiue. Elle souriait assez aux légistes ; mais la plus grande partie de la France, dans ses coutumes remaniées par les légistes, à partir du quinzième siècle, s'écartait de ce système et maintenait le droit du père. Le droit coutumier respectait aussi le droit de propriété. La loi *Julia*, introduite dans les pays de droit écrit, constituait une anomalie que les mœurs chré-

tiennes corrigeaient sans doute, mais qui atteste l'influence des légistes. Cette expression de *droit écrit* désigne le droit abstrait, le droit étranger, par opposition aux coutumes, écrites, elles aussi, mais qui, dans leur origine, découlaient de la vie de famille des populations chrétiennes. C'est subrepticement, par les arguties de la chicane, que différents textes du droit romain ont été naturalisés chez nous; entés sur le vieux tronc chrétien, ils ont produit l'ensemble discordant de la jurisprudence française d'avant 1789.

En réduisant le mariage à un contrat civil, la jurisprudence tendait à légaliser le mariage des prêtres. Le procureur général Merlin soutenait cette thèse, et il eut de nombreux imitateurs. Cependant l'engagement dans les ordres sacrés est un contrat, un contrat légitime. Comment la justice n'en protégerait-elle pas l'accomplissement? L'Église est un établissement public, reconnu par l'État; elle a sa vie distincte, indépendante, puisque l'État traite avec elle. Le prêtre, par son ordination, a contracté avec l'Église. Il a pris l'engagement de ne pas se marier, condition nécessaire de son admission. Le législateur peut-il briser cet engagement? Ne l'a-t-il pas reconnu, en reconnaissant l'Église? Le prêtre trahit l'Église, mais l'Église ne lui a pas rendu sa parole, et il n'en est pas moins prêtre. L'engagement qu'il a pris subsiste. La barrière qu'il a élevée entre lui et le mariage et qui résulte d'un contrat, ne saurait tomber au signe de sa seule volonté. La loi protectrice du contrat reste dans son domaine en refusant de sanctionner l'union projetée par le prêtre apostat. La loi n'intervient pas dans cette apostasie, elle se borne à assurer l'exécution du contrat qui a modifié l'état civil du prêtre. En général, les partisans du divorce et du mariage des prêtres se retranchent dans cet aphorisme : l'homme ne peut pas s'engager à perpétuité. Alors le mariage perpétuel est contre nature, n'a pas de raison d'être. Si l'homme n'a pas le droit de s'engager à perpétuité, a-t-il le droit de s'engager pour un temps déterminé? S'il n'a pas ce droit, la base de tous les engagements croule. Où fixerez-vous la limite? A dix ans, à vingt ans, à cinquante ans! Tout contrat, toute obligation consentie restreint notre liberté, diminue d'autant le domaine où elle s'exerce. Si je me repens d'avoir vendu ma maison, ma plainte est inutile; je m'en suis séparé à jamais, j'ai aliéné à perpétuité la liberté que j'avais de la garder. Il n'est pas difficile de reconnaître que les arguments des légistes sur le mariage cachent un fond de communisme; ils revien-

nent à cet état de promiscuité qu'ils supposent, après les jurisconsultes romains, avoir été le lot de l'humanité à ses débuts. L'intervention de la loi aurait réglé cette promiscuité en établissant les mariages. Les légistes faisaient découler le mariage uniquement de la loi civile, de la volonté des citoyens, et ils ne le comprenaient qu'avec la faculté du divorce, parce que, autrement, il leur aurait fallu se rattacher à un ordre religieux ou naturel qui aurait singulièrement limité le zèle des législateurs, des légistes et des juges.

L'établissement du divorce ne donnerait pas au prêtre le droit de se marier. L'Église a eu le droit de contracter, et les engagements pris avec elle sont valables. L'abolition du Concordat n'y changerait rien. Ne fût-elle qu'une société particulière aux yeux de la loi, elle jouirait toujours de la liberté religieuse et pourrait revendiquer devant les tribunaux l'exécution civile d'engagements pris avec elle. Nous ne parlons pas des engagements religieux qui ne regardent pas le législateur. Il est vrai que nous ne sommes pas dans un temps où les lois aient quelque vigueur; et le triomphe même du divorce nous indique que le droit des contrats est vicié dans son essence, et que l'esprit de persécution qui tente, par le divorce, de saper la famille chrétienne, réglera désormais les relations sociales dans notre pays.

COQUILLE.

(*A suivre.*)

LES FINANCES DE L'ANCIEN RÉGIME

ET DE LA RÉVOLUTION (1)

Voici un livre qui, malgré son titre un peu spécial, est fait pour tenir une place dans l'histoire de la France. Il semble que l'on ait affaire à une œuvre de pure économie politique : *les Finances de l'Ancien Régime et de la Révolution, origines du régime financier actuel.* Rien ne ressemble plus, si l'on en croyait les apparences, à une étude réservée aux hommes du métier; surtout lorsque l'on considère ces recherches faites avec tant de scrupule et présentées avec tant de conscience. Je trouve toutefois, comme dans l'Évangile, que le reste a été donné par surcroît à l'auteur. Il ressort de cet important travail des conséquences morales et historiques de premier ordre.

I

Au point de vue historique d'abord.

Il n'est personne qui ne connaisse les admirables travaux de M. Taine sur la Révolution française, et l'autorité avec laquelle il a substitué la réalité vivante aux mensonges préparés avec tant d'art et accrédités avec tant d'audace. Jusqu'à cette œuvre maîtresse, nous en étions restés à cette incertitude de jugement qui plane toujours sur les événements contemporains. C'est à M. Taine que commence la postérité, et c'est à lui que reviendra la gloire d'avoir préparé et assis le jugement de l'histoire.

Cet ordre, cette clarté, cette évidence victorieuse des ténèbres que M. Taine a portée dans les faits de l'histoire proprement dite,

(1) Par M. René Stourm, ancien inspecteur des finances et administrateur des contributions indirects. 2 volumes in-8°, librairie Guillaumin. — Alfred Neymarck. *Turgot et ses doctrines,* 2 vol. in-8°, librairie Guillaumin.

M. Stourm l'a introduite pour la première fois dans l'ordre des finances.

Cette branche essentielle des sciences sociales, si peu pratiquée et si mal connue, même de notre temps, se prêtait plus complaisamment peut-être que les autres aux calomnies de la Révolution envers le passé et à ses prétentions vis-à-vis de l'avenir. N'est-ce pas un des articles de foi du catéchisme révolutionnaire, que tout date chez nous de la fin du siècle dernier; que l'ancien régime doit être condamné sans appel; qu'il a vécu de crimes et d'erreurs; et que, pour rendre la France à elle même, la première et la plus indispensable des conditions a été d'en tout détruire et de n'en rien conserver?

Cependant, pour ne parler que des finances, on s'aperçoit, lorsqu'on regarde les choses de plus près, qu'elles se sont passées précisément à l'inverse de ces étranges assertions.

Pendant toute la seconde moitié du dix-huitième siècle, soit dans l'assemblée des notables, soit dans les assemblées provinciales, on retrouve partout la même préoccupation et le même effort : connaître les abus et y porter remède; y porter remède, non pas comme le fit plus tard la Révolution, par des expédients violents où la passion le disputait à l'incapacité, mais par des mesures tempérées de prudence et de justice. On se trouvait en effet en présence de droits singulièrement compliqués d'intérêts déraisonnables, de prétentions, d'outrecuidances, de résistances forcenées.

A travers ces difficultés qu'avaient aggravées les défaillances personnelles des monarques, les membres de la noblesse et du clergé furent admirables. Ce n'est point dans la nuit du 4 août 1789, comme le raconte la légende, que furent abolis les privilèges pécuniaires. Ce sacrifice avait été proposé et consenti bien auparavant. « Nous avons reconnu que tous les citoyens doivent supporter leur part proportionnelle des charges publiques », disent les bureaux de l'assemblée des notables, le 21 mai 1787. Le bureau présidé par le comte d'Artois « forme un vœu unanime pour que les charges publiques soient réparties avec la plus juste égalité et soient supportées par tous les ordres » (décembre 1788). Le bureau du duc d'Orléans exprime l'impatience « de voir les ordres auxquels ils ont l'honneur d'appartenir user de leur plus belle prérogative, en concourant, dans l'assemblée des états généraux, à tout ce qui pourra établir la plus parfaite égalité dans la répartition des subsides » (10 septembre 1788).

Conformément à cette déclaration, les pairs du royaume signèrent individuellement une adresse au roi, le 20 décembre de la même année : « Sire, les pairs du royaume s'empressent de donner à Votre Majesté et à la nation une preuve de leur zèle pour la prospérité de l'État et de leur désir de cimenter l'union entre toutes les ordres, et supplient Votre Majesté de recevoir le vœu solennel qu'ils portent au pied du trône, de supporter tous les impôts et charges publiques, sans exceptions pécuniaires quelconques ; et ils ne doutent pas que ces sentiments ne fussent unanimement exprimés par tous les autres gentilshommes de votre royaume, s'ils se trouvaient réunis, pour en déposer l'hommage dans le sein de Votre Majesté. »

Il faut donc reconnaître, en dépit de la mise en scène et des commentaires démocratiques dont on ne s'est pas fait faute au sujet de la nuit du 4 août, qu'il était difficile d'enfoncer une porte plus largement ouverte. Le décret du 6 septembre 1789 ne faisait que consacrer des demandes partout formulées et partout répétées en décidant : « Qu'il n'y aura plus qu'un seul et même rôle d'impositions pour tous les contribuables, sans aucune distinction ni pour les personnes ni pour les biens » ; et que « les privilèges pécuniaires ou réels en matière de subsides étant abolis à jamais, la perception se fera sur tous les citoyens et sur tous les biens, de la même manière et dans la même forme. »

II

La question des corvées a été traitée dans l'histoire par le même procédé fantasmagorique que l'affaire des privilèges. Là encore, on s'est plu à représenter l'ancien régime comme s'acharnant à maintenir un impôt odieux et arbitraire. On a confondu ici, par une mauvaise foi habituelle aux sectaires, les honnêtes efforts de la royauté et de la noblesse pour établir un état de chose meilleur, avec la résistance abstraite des Parlements. « Quels ne sont pas », remontrait le Parlement de Paris en mars 1776, « quels ne sont pas les dangers d'un projet produit par un système inadmissible d'égalité, dont le premier effet est de confondre tous les ordres de l'État en leur imposant le joug uniforme de l'impôt ! »

Pendant que le Parlement essayait de se mettre ainsi en travers de l'opinion, Necker pouvait dire, en ouvrant l'assemblée des

notables et en proposant parmi tant d'autres réformes celle de la suppression des corvées : « Les projets adoptés par Sa Majesté sont tous projets sanctionnés depuis longtemps par le public. » La corvée, abolie par l'autorité privée de Turgot, alors qu'il était à la tête de la généralité de Limoges, devenue l'objet, de la part de ce même Turgot arrivé au ministère, d'un rapport au Roi en janvier 1776, abolie dans tout le royaume par un édit enregistré deux mois après, rétablie le 11 août de la même année par M. de Clugny, successeur de Turgot aux finances, disparut enfin à partir de l'édit du 27 juin 1787. « Nous avons résolu, y disait-on, d'abolir dès maintenant et pour jamais la corvée en nature, et de lui substituer une simple prestation ou contribution pécuniaire. »

Ainsi donc, deux bonnes années avant l'ouverture des états généraux, on ne pouvait plus, avec la Fontaine, dire du paysan ou du bûcheron :

. . . . . la taille, la corvée
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.

« Votre Majesté, disait Turgot, en janvier 1776, paraît depuis longtemps convaincue de la nécessité de supprimer la corvée. J'ose assurer, d'après l'expérience des maux que cette charge a faits dans la province que j'ai administrée, qu'il n'en est pas d'aussi cruel pour le peuple. »

Aussi la réforme accomplie ne le fut-elle pas seulement sur le papier, comme il arrive de tant de résolutions restées, malgré la solennité des déclarations officielles à l'état de velléités impuissantes; et Necker savait bien qu'il ne serait démenti par personne, lorsque, à l'ouverture des états généraux, il prononçait ces nobles paroles : « Vous ne voyez plus sur toutes les routes des hommes distraits par la force de leurs occupations journalières pour venir, sans salaire et sans récompense, réparer les chemins qui facilitent les communications des richesses. Le travail, qui doit servir à tous, est maintenant payé par tous, dans une exacte proportion des différentes facultés. »

III

La suppression de la corvée n'était en définitive qu'une mesure de détail. Elle laissait dans son intégrité la question bien autrement importante des impôts et du revenu public. Les biens nobles étaient

soustraits aux charges communes, et cet état de chose, rationnel et légitime à d'autres époques, ne se pouvait plus se soutenir. Il fallait, pour remédier au déclin et prévenir la ruine des finances, des mesures sages, vigoureuses, patriotiques. Il fallait asseoir les contributions directes sur des bases nouvelles; il fallait étendre l'impôt foncier à toutes les parties du territoire. On se figure trop aisément qu'ici les assemblées révolutionnaires ont tout fait; et il semblerait qu'avant elles, personne ne se soit avisé d'aucun abus et n'ait tenté aucun effort pour y remédier. Il faudrait remettre en lumière le rôle de l'assemblée des notables en 1787, et montrer avec quelle abnégation et quelle générosité ces princes, ces grands seigneurs et privilégiés de toutes les catégories entrèrent dans les vues qui leur étaient présentées et saisirent les occasions de réformes qui leur étaient offertes. Leur mérite était d'autant plus grand qu'ils n'avaient point devant eux, dans cette réunion de personnages choisis, un parti d'opposition pour les convaincre et pour les entraîner. Tout devait venir de leur propre initiative dans cette matière délicate des impôts, où l'honneur paraissait en jeu plus encore que la question des intérêts. Ce n'est pas un médiocre éloge pour ceux qui siégeaient alors dans cette assemblée, d'avoir accueilli comme ils le firent ces paroles résolues du contrôleur général de Calonne, à la séance d'ouverture du 22 février 1787 :

« Oui, Messieurs, dit-il; c'est dans les abus mêmes que se trouve ce fond de richesses qu'État a le droit de réclamer. C'est dans la proscription des abus que réside le seul moyen de subvenir à tous les besoins. Ces abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir pour le salut public, ce sont les plus considérables, les plus protégés, ceux qui ont les racines les plus profondes et les branches les plus étendues. Ce sont les abus des privilèges pécuniaires, les exemptions à la loi commune qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables, qu'en aggravant le sort des autres. »

Deux mois après, la loi proposée à l'assemblée et édictée par le monarque portait en propres termes : « article 2 : *L'impôt est établi sur tous les biens fonds du royaume sans aucune exception.* »

Les contributions directes comprennent non pas seulement l'impôt foncier, mais aussi la taxe personnelle sur les revenus, ce qu'on appelait, dans l'ancien système, la taille personnelle ou les vingtièmes d'industrie.

Rien de plus difficile à asseoir d'une façon équitable qu'un pareil

impôt. L'Assemblée constituante n'a pas eu, comme on voudrait nous le faire croire, la perspicacité de s'en apercevoir ni le mérite d'y remédier la première. « Il existe, disait Necker dans son *Compte rendu de* 1781, il existe encore une taille appelée personnelle, qui dépend non de la propriété territoriale, mais des autres facultés des contribuables... Il serait à désirer que l'on pût renoncer à cette espèce d'imposition, ou parvenir à la dénaturer, car il faut regarder comme contraires à l'ordre et au bonheur public, toutes les impositions dont la mesure et les proportions sont arbitraires. »

Ce jugement était en quelque sorte le résumé des impressions communes de la France. Le rapport de l'assemblée provinciale du Berry contient ces propres paroles : « (3 novembre 1780) La base de répartition uniquement établie sur l'opinion qu'on a des richesses personnelles, était la source d'inconvénients terribles... aussi destructifs de l'industrie et du travail que du repos des citoyens... » « C'est de là, ajoute-t-elle, que la taille prend son nom d'imposition arbitraire, puisqu'elle est soumise à l'arbitre des personnes qui la fixent, suivant l'opinion vague qu'elles ont des facultés personnelles des contribuables. »

La Généralité d'Auch ne s'exprime pas avec moins de précision ni de vigueur (21 novembre 1780). « Il s'agit d'estimer la fortune des contribuables : pour cette recherche, on ne s'aide d'aucun principe : on est obligé de se livrer à des calculs hasardés, à des approximations vagues, à des apparences trompeuses. Cette manière d'imposer ne permet qu'une appréciation incertaine, un jugement aveugle, qui promène le fardeau de la capitation au gré des erreurs et des passions humaines. »

IV

L'Assemblée constituante usurpe, au regard de la postérité, trois mérites qu'elle n'a jamais eus relativement à l'organisation des contributions directes :

1° Elle passe pour s'être convaincue elle-même des inconvénients inhérents à l'ancien ordre des choses, en ce qui concerne la perception si compliquée et si inégale des tailles et des vingtièmes, tandis que les assemblées provinciales, et très particulièrement l'assemblée des notables, s'en étaient déjà expliquées d'une façon si judicieuse et si forte.

2° Elle passe pour avoir établi la cote mobilière, invention ingénieuse, qui substitue à d'odieuses inquisitions ou à des appréciations arbitraires une donnée moralement exacte : prendre pour mesure de la fortune d'un individu la valeur locative de l'habitation qu'il occupe. La loi portée par la Constituante en janvier et février 1791, les rapports et les discussions qui l'ont préparée, ne laissent pas même soupçonner les considérations présentées déjà à l'Assemblée des notables par le contrôleur général des finances (10 mai 1787). « Le défaut de la capitation, y est-il dit, est d'être arbitraire. Pour employer utilement la capitation, il n'est donc question que de lui donner une base, et ne peut-on pas en trouver une dans la valeur des maisons? En effet, chacun occupe communément une maison proportionnée à sa fortune entière, quel qu'en soit le principe; la valeur d'une maison peut donc être la mesure d'une équitable contribution... »

« Personne n'échapperait à cette imposition, dit-il en terminant, tout le monde est logé : chacun y serait soumis dans la proportion de sa fortune; les plus aisés, les capitalistes riches, occupent des maisons plus considérables que ceux qui ne le sont pas. »

3° Enfin, on s'imagine communément que la cote mobilière se confond avec l'impôt des portes et fenêtres, qu'elle a été établie en même temps et à la même époque. Or, l'Assemblée constituante n'a pas même soupçonné cette forme de l'impôt, si loyale, si équitable, si aisée. Les premières dispositions à ce sujet furent prises par le Directoire, et la loi porte la date du 24 novembre 1798. Avant ce moment, il n'avait jamais été question de rien de pareil dans les finances françaises, et l'idée première eu fut empruntée à l'Angleterre qui avait établi cette taxe depuis l'année 1766.

V

Si l'ancien régime aperçut et essaya de réformer lui-même les défectuosités et les injustices de l'impôt direct, il n'eut pas un sentiment moins vif des changements à apporter dans la perception des impôts indirects.

Ici tout était à faire : c'est à peine si les hommes les plus experts de l'époque parvenaient à se reconnaître et à s'orienter dans cette multitude infinie de droits, de perceptions, de taxes, de redevances de toute espèce, droits qui variaient non pas seulement de province

à province, mais de ville à ville, et quelquefois d'un quartier à l'autre de la même cité. « Je n'entreprendrai pas, écrit Le Trosne en 1788, dans son livre *sur la réforme des impôts*, je n'entreprendrai pas d'entrer dans le détail de l'origine et de la perception de tous les droits qui composent les aides. Je me contente de placer en note la nomenclature effrayante de tous ces droits. Il n'y a pas d'impôt aussi compliqué que les aides; cette perception a exigé une législation immense, dont il est impossible aux citoyens d'acquérir la connaissance : de manière que les contraventions deviennent une des principales branches du produit. Ce qui rend encore cette matière plus difficile à traiter en détail, c'est que non seulement les aides n'ont pas lieu partout, mais que les mêmes droits n'ont pas lieu partout où les aides ont cours. »

Parmi ces droits divers, le plus odieux peut-être était celui qui pesait sur le sel. Lorsque, dans ma première jeunesse, je suis arrivé en Bretagne, les anciens du pays m'entretenaient encore de la différence des salaires payés aux ouvriers à la journée, suivant que le maître leur fournissait ou non le sel de leur repas. On ne saurait imaginer la diversité des régimes appliqués à la perception de cet impôt; à moins de 50 kilomètres, il variait dans la proportion de 1 à 12, et de 1 à 15. La liberté de consommer ou de ne pas consommer, qui est la détente naturelle des impôts indirects, n'était pas même respectée : il y avait pour chaque famille un *sel de devoir*, c'est-à-dire l'obligation étrange de consommer par tête une certaine quantité de sel déterminée. Il n'était sorte d'inquisitions et de mesures vexatoires auxquelles la gabelle n'eût recours pour opérer cette vérification.

L'impôt de la gabelle ne fut officiellement frappé que le 3 novembre 1789, par la loi de l'Assemblée nationale, qui porte : « Article 2. — La gabelle sera supprimée aussitôt que le remplacement en aura été consenti et assuré par les assemblées provinciales. » Mais ce n'était là que la mise à exécution de mesures depuis longtemps concertées et de réclamations depuis longtemps accueillies. Le bureau de l'assemblée des notables, présidé par le comte d'Artois, s'exprimait ainsi, le 23 mai 1787 : « Le Bureau redoublerait auprès de Sa Majesté les plus instantes représentations sur l'excès des rigueurs répugnantes à l'humanité même, sans lesquelles le régime de la gabelle ne peut se soutenir, si la résolution déterminée de Sa Majesté pour la prompte suppression de cet

impôt pouvait être douteuse à ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre le qualifier, elle-même, d'impôt désastreux. »

Cette énergique déclaration n'était, au surplus, que la réponse au mémoire présenté à cette même assemblée des notables, le 12 mars 1787, par le ministre de Calonne : « Un impôt, disait-il, si disproportionné dans sa répartition qu'il fait payer dans une province vingt fois plus qu'on ne paye dans une autre, si rigoureux dans sa perception que son nom seul inspire l'effroi... un impôt dont les frais vont au cinquième de son produit; qui, par l'attrait violent qu'il présente à la contrebande, fait condamner tous les ans à la chaîne et à la prison plus de cinq cents chefs de famille et occasionne plus de quatre mille saisies par année : tels sont les traits qui caractérisent la gabelle. »

En remontant plus haut, jusqu'au compte rendu remis au roi, au commencement de l'année 1781, par Necker, on verra depuis combien de temps l'ancien régime avait les yeux ouverts sur cet état de choses, et avec quel sentiment profond de ses devoirs il s'efforçait d'en préparer la réforme. « Un cri universel s'élève, pour ainsi dire, contre cet impôt. Il suffit de jeter les yeux sur la carte des gabelles pour concevoir rapidement pourquoi cet impôt, dans son état actuel, présente des inconvénients, et pourquoi, dans quelques parties du royaume, on doit l'avoir en horreur. Une pareille bizarrerie a dû nécessairement faire naître le désir de se procurer un grand bénéfice en portant du sel d'un lieu franc sur un pays de gabelle; pour arrêter ces spéculations destructives du revenu public, il a fallu établir des employés, armer des brigades, et opposer des peines graves à ce commerce illicite. Ainsi s'est élevée, de toutes parts dans le royaume, une guerre intestine et funeste. Le tiers des forçats est composé de contrebandiers : année commune, pour transports frauduleux de sel, 2,300 hommes, 1,800 femmes et 6,600 enfants. »

VI

La tradition légendaire qui fait honneur à la Révolution de tant de réformes financières ne s'est pas établie toute seule. La Révolution a pris soin elle-même d'égarer le plus qu'elle l'a pu l'opinion publique, tantôt par des affirmations impudentes, tantôt par des réticences calculées.

Je n'en veux pour preuve que la façon dont les choses se sont passées en ce qui concerne les droits d'enregistrement.

Ces droits portaient sous l'ancienne monarchie les noms de *droit de contrôle*, *d'insinuation* et de *centième denier*. L'impôt du *centième denier* représentait 1 pour 100 sur les mutations de propriétés par vente ou par décès : le droit d'*insinuation* n'était pas autre chose que la formalité moderne de la transcription ; enfin le *contrôle* consistait, comme aujourd'hui, dans l'enregistrement des actes de contrats sur un registre public, et dans le certificat apposé à l'acte.

Il n'est pas d'impôt qui ait été plus profondément étudié, assis avec plus de précautions et appliqué avec plus de science que les dispositions fiscales dont nous venons de parler. Ici, nous aurions mauvaise grâce d'adresser des reproches à l'administration du passé et d'exciper contre elle des difficultés d'application et d'exécution, puisqu'aujourd'hui encore, en dépit de tous les progrès dont on se vante, nous sommes restés à peu près dans la même situation.

En présence de cet état de choses, il est bien permis de s'étonner de la mise en scène à l'aide de laquelle fut préparée, promulguée et exécutée la loi du 19 décembre 1790. Elle avait été préparée par un rapport du 22 novembre de la même année, rapport dans lequel il n'est aucunement question des précédents dont on s'éclairait, ni de l'administration ancienne qu'on allait tout simplement continuer.

Il y a plus : un examen approfondi de la loi de 1790, prise article par article et rapprochée ainsi des anciennes dispositions, permet de constater, non seulement que les mesures et les instructions sont à peu de chose près les mêmes, mais que la force des choses va jusqu'à ramener dans les textes des lois et des circulaires les anciennes dénominations. Au reste, la loi de 1790 était si bien la continuation des dispositions appliquées déjà en matière des finances, qu'elle fut transmise aux agents de l'État quinze jours seulement avant sa mise à exécution ; et son envoi, contrairement à tous les usages, ne fut accompagné d'aucune circulaire explicative : tant il était vrai qu'au fond tout se réduisait à un simple remaniement et à une classification nouvelle avec augmentation des charges.

VII

Il est cependant une réforme qui s'est accomplie par les Assemblées françaises sans qu'elles en aient confisqué la gloire et sans qu'elles

aient méconnu les efforts par lesquels cette réforme avait été préparée sous la monarchie : je veux parler de ces innombrables péages, taxes, droits de barrière, de circulation, de transit, si nombreux et si compliqués, qu'on croyait n'avoir pas mis trop de temps à une enquête de vingt années, de 1769 à 1786, pour s'en rendre un compte exact. Nous ne saurions nous faire une idée, ni de la ténacité avec laquelle ces droits étaient maintenus, ni du taux exorbitant auquel le moindre transport élevait la marchandise. On aimera à lire à ce sujet une page du livre de M. Stourm, laquelle contient un bien curieux exemple des conditions insensées faites alors au commerce.

Il s'agit d'un sieur Blanchet, « commissaire de police sur les quais et ports de la ville de Paris, chargé d'une mission spéciale, de se rendre dans le Midi, d'y acheter dans différentes localités des muids de vin, et de les ramener lui-même à Paris, afin de pouvoir rendre compte *de visu* de tous les incidents fiscaux du voyage.

« Le vin que le sieur Blanchet achète à Rouanne, provient du Roussillon et du Dauphiné, et il a déjà acquitté des droits à la douane de Valence et à celle de Lyon. Au départ de Rouanne, un droit seigneurial devient exigible à Artois ; puis un autre à Giverdon. L'entrée des cinq grosses fermes se trouve à Digouin. On y paie le droit du tarif de 1864.

« A Décize, il faut acquitter les droits d'octroi, sans passe-debout, c'est-à-dire sans remboursement à la sortie, bien que le bateau ne fasse que traverser la ville. A Nevers, le receveur réclame cinq péages différents : un pour le duc de Nevers, un pour le maire et les échevins de la ville, deux pour différents seigneurs, un pour l'évêque. En outre, l'octroi est exigible, comme à Decize, sans remboursement. A Poids-de-Fer, puis à la Charité, sont trois nouveaux péages, et les octrois en plus ; à Cosne, deux péages, l'un au profit du prince de Conti, l'autre au profit des religieuses de l'Annonciade ; à Nemours, péage pour le duc d'Orléans et péage pour les chanoines d'une église d'Orléans ; à Moret, péage pour les seigneurs et pour les marguilliers de Notre-Dame de Moret ; enfin, à Melun, trois octrois, ceux de Melun, de Moret et de Nemours qui s'y trouvent centralisés, et, en outre, droit de péage au profit du duc de Villiers. Pourquoi le sieur Blanchet laisse-t-il ses marchandises à Melun, et ne les mène-t-il pas jusque dans Paris ? Il trouve sans doute l'épreuve suffisante, et le fait est qu'elle donne amplement

l'idée des terribles entraves qu'éprouvait alors la circulation des marchandises dans le royaume. »

On comprend qu'un pareil état de choses ne pouvait durer; et toutefois, malgré les lumières répandues à profusion sur ces inconvénients vraiment intolérables, ce ne fut qu'en 1790 et le 30 octobre que cette subdivision à l'infini fut remplacée enfin par la libre circulation à l'intérieur du royaume.

Cette fois, par exception, le rapporteur du comité à l'Assemblée nationale, M. Gondard, rendit pleine justice à ce qui avait été fait avant lui. Si cet exemple d'équité avait été partout suivi, il ne se serait pas répandu dans les traditions populaires et jusque dans l'histoire tant de préjugés et tant d'erreurs. M. Gondard s'exprimait ainsi, en proposant, le 27 août 1790, la suppression totale des taxes intérieures : « Nous avons cet avantage, Messieurs, dans l'opération que votre comité des contributions vous propose, qu'elle ne peut être considérée comme une réforme précipitée, que nul examen, nulle réflexion n'ont précédée. M. de Trudaine se livra, pendant six ans, avec une constance digne de toute la reconnaissance du commerce et de la nation, à ce travail qui fut achevé en 1763. Mais, par la fatalité des circonstances, il fut condamné à rester dans l'oubli jusqu'en 1780. Le premier ministre actuel des finances, animé des mêmes vues que Sully et Colbert, voulut alors réaliser les espérances du commerce. M. de Lessart fut chargé d'examiner la possibilité de couronner cette opération. Sur son rapport, le reculement des barrières fut annoncé comme devant s'effectuer au retour de la paix. Les travaux se sont continués jusqu'en 1786, et furent soumis à l'examen d'une commission présidée par M. de Fourqueux. On était au moment de jouir de ce bienfait. »

VIII

Si la Révolution n'a pas eu l'honneur de réorganiser nos finances, si elle n'a fait, la plupart du temps, que mettre en application des mesures déjà proposées ou accomplir des réformes déjà mûries, ce qui lui appartient bien en propre, c'est cette effroyable aventure des assignats, ce gaspillage colossal qui jeta sur la place en si peu de temps jusqu'à *quarante-huit milliards* de papier-monnaie. La dépréciation de ces chiffons de papier est restée légendaire, et

il y a bien peu de familles en France qui ne se transmettent, comme une tradition, quelque histoire relative à ce moyen fantastique d'opérer la vente et l'achat. Les papiers du Comité du salut public, conservés aux Archives nationales, fournissent, à cet égard, des renseignements bien curieux. Telles sont, par exemple, les notes des fournitures faites par le café du Dix-Août, pour les déjeuners de MM. les membres du Comité. On voit le coût des mêmes objets s'élever avec une rapidité inouïe à mesure que le temps se passe et que la dépréciation des assignats va en s'accentuant,

« Les principaux plats d'un déjeuner du 1er messidor an III sont ainsi tarifiés : un turbot, 230 livres; un pâté, 180 livres, un aloyau, 220 livres; une dinde à la gelée, 160 livres; poivre fin, 15 livres; une bouteille d'eau-de-vie, 30 livres; au total, le déjeuner, 1254 livres.

« A un autre déjeuner, deux mois plus tard, 1er fructidor an III, on paye : un pâté froid, 250 livres; un dindon, 100 livres, une poularde, 100 livres; une bouteille de sirop d'orgeat, 140 livres; une bouteille d'eau-de-vie, 55 livres; au total, 1135 livres pour déjeuner.

« Un mois après, 1er vendémiaire an IV : un pâté vaut 400 livres, deux poulardes et une dinde, 400 livres; une bouteille d'eau-de-vie, 70 livres; une bouteille de sirop d'orgeat, 150 livres : la note du déjeuner, 1540 livres.

« Enfin, en se reportant à la dernière note, par ordre de date, celle du 4 brumaire an IV, on voit que le dîner et le souper du Comité coûtent ensemble 5660 livres, savoir : trois perches, 400 livres; un chapon, 260 livres; un cardon à la moelle, 150 livres; une langue de veau, 650 livres; une épaule de veau, 650 livres; un pâté, 800 livres; un brochet, 1000 livres; pâtisseries, 250 livres; sel, 120 livres; douze poires cressanes, 120 livres; une bouteille d'eau-de-vie, 100 livres (1). »

IX

Je ne connais rien de plus instructif, de plus décisif au point de vue de la moralité humaine, que cette impuissance où s'est trouvée la Révolution d'utiliser les biens qu'elle avait volés et de rendre

(1) Stourm., t. II, p. 319.

disponible cette masse énorme de valeurs sur lesquelles elle avait mis une main violente. Jamais n'est ressortie avec plus d'évidence cette vérité populaire, consolante et vengeresse, que le *bien mal acquis ne profite pas.*

Il est triste d'avoir à dire que la première idée des assignats remonte au ministère Necker. Après avoir proposé, le 14 novembre 1789, la nomination d'un receveur extraordinaire entre les mains duquel seraient versés les fonds « provenant, soit de la contribution patriotique, soit des biens fonds du domaine royale et du clergé dont la vente serait déterminée », il propose, dans un second rapport du 6 mars 1790, une émission de billets « d'une étendue suffisante pour satisfaire à tous les besoins et à tous les engagements de l'année... — Une telle idée semblerait d'autant plus favorable aujourd'hui que ces billets d'État pourraient consister en ASSIGNATS sur un objet réel, sur le produit des biens ecclésiastiques et domaniaux ».

C'est quelques semaines après, soit le 17 avril suivant, que les assignats créés en décembre 1789 prennent leur véritable et dangereux caractère : l'Assemblée décrète « qu'ils auront cours de monnaie entre toutes personnes dans toute l'étendue du royaume ».

Rien de plus instructif que le tableau des dépréciations successives et continues subies par les assignats. Ils étaient à peine créés et imposés par la loi dont nous venons de rappeler les termes, qu'ils perdaient couramment 4 pour 100 sur le marché. A mesure que le gage représentatif de leur valeur s'accroissait par la saisie des biens des émigrés, par la mainmise sur les biens ecclésiastiques, par le pillage des églises et des couvents, le billet remboursable, d'abord sur la perception des revenus, et ensuite sur le produit de la vente, diminuait de valeur avec une rapidité inouïe. Je relève, pour donner une idée de cette progression, les chiffres constatés dans un document officiel du 23 juin 1797, postérieur par conséquent à le démonétisation des assignats. Je comparerai seulement le cours de janvier pour chacune des années du système mis en rigueur.

100 francs en assignats ne valaient plus :

En 1788 que 96 francs.
1791 que 91 francs.
1792 que 72 francs.
1793 que 51 francs.

En 1794 que 40 francs.
1795 que 18 francs.
1796 que 0,54 centimes.

Encore ne suis-je pas bien sûr de cette dernière évaluation, car, sous le Directoire, il était passé en usage parmi ceux qu'on appelait les muscadins de donner un billet de 100 livres pour faire cirer ses bottes, opération qui, il y a quelque trente ou quarante ans, ne se payait pas plus d'un sou.

X

Si les assignats baissaient avec la rapidité et dans les proportions qu'on a pu voir, ce n'était pas faute d'efforts pour les soutenir et de mesures draconiennes édictées à cet effet. A mesure que leur décadence financière va en s'accusant de plus en plus, de plus en plus aussi se multiplient et s'aggravent les pénalités portées contre ceux qui refuseraient des assignats en paiement ou qui les négocieraient à perte, qui se livreraient à une vente de numéraire, « qui les donneraient ou qui les recevraient à une perte quelconque, qui seraient convaincus d'avoir tenu des discours tendant à les décréditer ». Les peines portées contre ces derniers délits par la loi du 5 septembre 1793 ne sont pas moins que la peine de mort. Cette législation est renouvelée et aggravée par le décret de mai 1794, qui supprime tout recours en cassation, et soumet à une procédure sommaire « les personnes prévenues d'avoir vendu ou acheté du numéraire, d'avoir proposé ou arrêté différents prix d'après le paiement en numéraire ou en assignats, d'avoir tenu des discours tendant à discréditer les assignats, d'avoir refusé des assignats en paiement, de les avoir donnés ou reçus à une perte quelconque, ou d'avoir demandé, avant de conclure ou même d'entamer un marché, en quelle monnaie le paiement serait effectué ».

A côté de ces mesures de violence qui escomptaient ainsi la vie des citoyens, les Assemblées en prenaient d'autres plus efficaces; elles ne craignaient pas, sous couleur politique, de pratiquer le vol en même temps que l'assassinat. Telle fut, par exemple, la démonétisation des premiers assignats qui portaient encore l'effigie du monarque. Les royalistes, lorsqu'il en fut créé de nouveaux, tinrent à honneur de préférer ouvertement ceux qui gardaient encore l'effigie du monarque; ils mettaient quelque complaisance à les

accepter et les conservaient de préférence aux autres. La démonétisation des assignats à face royale, décrétée dans la séance du 31 juillet 1796, était donc, non pas seulement une banqueroute, comme il fallut la faire plus tard le 4 février 1797 ; c'était surtout une confiscation politique et une mesure communiste. Comme le disait la veille le député Chabot : « Les assignats à la face du tyran gagnent 10 pour 100 chez ces MM. de Lyon, de Bordeaux, de Marseille et de Paris ; je viens vous proposer de les punir par le même endroit qu'ils ont péché envers la République. » Dans la séance du lendemain, Danton disait : « Les riches frémissent de ce décret, mais je sais que ce qui est funeste à ces gens est avantageux pour le peuple. » Il faut remarquer, en effet, que les assignats à face royale étaient tous des coupures supérieures à 100 livres. Aussi le même Danton s'écriait-il avec une ardeur toute démocratique, afin d'emporter le vote, « quels sont ceux qui supportent la misère publique, qui versent leur sang pour la liberté? Ce sont ceux qui n'ont pas en leur pouvoir un assignat de 100 livres ».

XI

Chose étrange ! En même temps que la valeur des papiers mis en circulation baissait dans des portions inouïes et avec une rapidité irrésistible, la valeur des biens saisis et constituant le gage des assignats atteignait des proportions gigantesques. Au moment où la Révolution avait mis la main sur la plus grande partie de la richesse publique, la planche aux assignats fonctionnait jour et nuit ; il fallait prendre des mesures spéciales et mettre des ouvriers en réquisition pour ne pas interrompre la fabrication. Le ministre des finances entrevoyait « une situation difficile parce que la fabrication des assignats est moins rapide que la dépense ». Aussi le Directoire décidait-il « que les directeurs de la fabrique des assignats sont autorisés à mettre en réquisition, pour le service des assignats, tous les ouvriers imprimeurs, et déclare que tous les ouvriers qui se refuseront à cette réquisition seront réputés complices de la conspiration qui tend à faire manquer tous les services, et, en conséquence, mis à l'instant en état d'arrestation ».

On peut dire, sans vouloir décourager personne, qu'il n'est vraiment pas possible d'évaluer avec quelque certitude, ni même avec une raisonnable probabilité, la somme à laquelle pouvaient se

monter les valeurs de toutes sortes dont l'État s'était emparé. Il est possible encore d'évaluer d'une façon raisonnable les biens nationaux dits de *première origine*. Les immeubles du clergé et de la couronne étaient loués, pour la plupart, par des baux authentiques; et le revenu de 1790, non encore atteint par la dépréciation, constitue une donnée suffisante. Au contraire, la confiscation des biens des émigrés ou des condamnés ne donna lieu, dans presque tous les cas, à aucun inventaire régulier. Personne ne s'inquiétait d'établir une statistique exacte : les autorités locales étaient peu soucieuses et peu capables de la faire; et malgré des demandes réitérées, le pouvoir central peu désireux de la recevoir. De là des erreurs inouïes dans les mesures officielles qui furent prises. Dans un grand nombre de cas, par une méprise qui n'était pas toujours involontaire, on porta sur la liste des émigrés des personnes qui, au vu et au su de tout le monde, venaient de mourir et dont on recueillait ainsi l'héritage. D'autres fois c'étaient des établissements publics dont on faisait ainsi des émigrés; et l'hôpital de Nantes, possesseur à Ancenis d'une propriété dont on avait envie, est porté nommément sur la liste des émigrés. Le vrai comble, dans cette matière, ce fut la confiscation d'une propriété appartenant au ministre de la marine, lequel fut bravement porté sur la liste, alors qu'il exerçait publiquement à Paris ses fonctions officielles. Cette erreur-là suffit, je pense, pour donner la mesure des autres. Mais il faut reproduire la pièce authentique telle qu'elle existe dans nos archives nationales : de pareilles énormités ne sont pas faites pour être crues sur parole.

« *Gaspard Monge, rue des Petits-Augustins, n°* 28, *au Conseil exécutif provisoire de la République française :* — Citoyens ministres, j'ai été compris sur la liste des émigrés, publiée par le département des Ardennes au mois d'avril dernier; et l'on est sur le point de vendre un petit bois qui appartient à ma femme, dans le territoire de la commune de Beaulieu, district de Rocroy. Je n'ai été prévenu de ces dispositions que dans le mois dernier... Comme il est de notoriété publique que, quand la liste a été formée, j'étais ministre de la marine, qu'occupé des intérêts de la République, je n'ai pas pu penser aux miens, ni croire d'ailleurs que dans la ville de Rocroy, où tous les individus me connaissent, on m'inscrirait sur cette liste infâme... Je vous prie, citoyens ministres, de prononcer que mon nom doit en être rayé, et que le bien que je pos-

sède dans le district de Rocroy, ne doit pas être considéré comme propriété nationale. Salut. Monge. »

XII

Pendant que les financiers mettent tous leurs efforts à se procurer des ressources plus abondantes, à imaginer un mode de recouvrement plus exact et plus efficace, c'est par les dépenses que périt la richesse des nations comme celle des individus. Au point de vue de l'ordre moral, les peuples ne sauraient être dispensés de la vertu, pas plus que les simples particuliers. Un État, aussi bien qu'une personne privée, ne saurait dépenser sans mesure, car, à cet excès, il n'est aucune fortune nationale ou personnelle qui puisse résister.

C'est surtout dans les temps de révolution et de désorganisation sociale que les dépenses vont en se multipliant. Cette dilapidation des ressources publiques tient à diverses causes de nature secondaire; mais, en particulier, à ce que l'argent n'est pas le produit d'un revenu régulier et d'un impôt justement assis. L'axiome populaire « que le bien mal acquis ne profite jamais », se vérifie jusque dans l'ordre politique. Si la possession des fortunes patrimoniales, conservées pendant un certain temps, paraît aujourd'hui encore mériter la considération et le respect, c'est que la durée même et la persistance de ce capital entre les mêmes mains atteste qu'il en a été fait usage avec modération et avec sagesse. Il faut de la vertu pour acquérir par le travail, il en faut aussi pour jouir avec économie.

Il ne faut pas demander à la Révolution ces modestes vertus. Il est plus facile de professer un héroïsme théâtral et de faire des phrases sur les réformes qu'on se *propose* d'opérer : les plans les plus sévères d'économie sont toujours dus aux dissipateurs et aux prodigues : la Convention et le Directoire ne s'en firent pas faute. Dès la seconde année de la République, au milieu d'un désordre des finances sans précédent, Cambon osait rêver et promettre des merveilles de comptabilité : « Encore deux ou trois mois, et nous parviendrons à connaître tous les soirs le détail de toutes les dépenses publiques, l'état exact de l'actif et du passif de la nation. Ainsi la surveillance des représentants du peuple sera directe, et les fripons pourront être connus. » Le même homme qui parlait ainsi

n'avait pas pu s'empêcher, quelques mois auparavant, de faire en pleine assemblée ce singulier aveu : « Nous devons vous faire observer que le compte qui vous est présenté ne vous offre, en grande partie, que le résultat des dépenses ordonnancées, sans que la preuve de leur acquittement ait été encore acquise. »

Un passage de M. de Sybel, le célèbre historien allemand contemporain, résume éloquemment en quelques chiffres cet étrange état de choses : « Le trésor restait vide, bien que le peuple fût pressuré jusqu'à la moelle. La guerre absorbait de 180 à 200 millions par mois, et les achats de grains de 100 à 120 millions. En ne portant que les deux tiers de cette somme par suite de la dépréciation des assignats, on aura, rien que pour ces deux chapitres, un budget annuel plus considérable que ne le fut jamais celui de toute l'administration sous l'empereur Napoléon. »

XIII

Si les pages qui précèdent ont pu intéresser les lecteurs, ils doivent en reporter tout l'honneur et toute la science au bel ouvrage de M. Stourm. Il y a des livres dont le mérite est de résumer des travaux antérieurs, de les systématiser et de leur donner ainsi pour la postérité une forme durable. D'autres savants, doués de plus d'initiative et de vigueur d'esprit, ont seuls l'heureux privilège d'ouvrir des jours nouveaux sur l'histoire. Sans que rien change de place dans la réalité, il arrive que ces rayons inattendus mettent en relief des aspects inconnus : on aperçoit les ressorts cachés, et derrière la décoration posée pour le public, des fils jusqu'alors invisibles par lesquels s'expliquent avec toute évidence les mouvements apparents. La Révolution se trouve ainsi forcée de rendre publiquement ses comptes : il faut qu'elle avoue ses déprédations après ses violences ; il lui faut surtout renoncer à la double prétention d'avoir préparé et institué notre organisation financière : cette organisation date du Consulat et de l'Empire ; ces réformes avaient été méditées, proposées, voulues par l'ancien régime.

Antonin Rondelet.

LE SECRET D'UN PÈRE[1]

III

Les années passèrent et l'enfant grandit, adoré de son père et... chose étrange... presque détesté de la marquise, dont rien ne semblait cependant justifier l'antipathie. Il était beau, il était bon. Au physique, il avait tenu toutes les promesses qu'il donnait dès son berceau; au moral, il avait été au-delà de ce qu'on eût osé espérer, ce qui faisait souvent dire à la nourrice que sa première idée était la bonne, et que Jules était *sûrement* un ange du ciel prêté par Dieu à Mme la marquise pour la consoler de la perte de son enfant, et elle le croyait, l'excellente femme, aussi était-ce quelquefois avec des égards, quand cette pensée lui revenait, qu'elle approchait du bébé et lui rendait les services qu'il réclamait. D'ailleurs, les multiples qualités du cœur et de l'esprit de l'enfant non seulement excusaient mais justifiaient son erreur et ses sentiments.

Jean d'Alvinet, mécontent et attristé de la conduite de sa femme envers leur fils, voulut le dédommager de ces procédés antimaternels par un redoublement de tendresse et de soins dévoués. Il était même heureux pour Jules qu'il fût bien doué par la Providence, car, avec l'affection exagérée qu'il inspirait à son père, il lui eût été facile de devenir un enfant gâté dans toute l'acception du mot et avec toutes les déplorables conséquences pour l'avenir que comporte fatalement une mauvaise éducation dans une mauvaise nature. Grâce au ciel il n'en devait rien être et, je le répète, Jules devint un charmant garçon, plein de cœur, qui, à l'exception de sa mère, réussissait à se faire aimer de tous ceux qui l'entouraient.

La nourrice était restée dans la famille, bien que son nourrisson n'eût plus aucun besoin d'elle, mais par reconnaissance pour les longs mois de dévouement qu'elle lui avait prodigués, le père, sur la

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1885.

prière de son fils, ne consentit pas à ce qu'elle se séparât d'eux et l'éleva à la dignité de gouvernante de la maison. Elle fut chargée de la surveillance des domestiques, des dépenses et enfin elle eut la responsabilité de tout.

Mme d'Alvinet, consultée avec égard sur ce point par son mari, n'entra pas de plein gré dans son projet. Au reste, il faut dire qu'elle ne paraissait pas aimer beaucoup la nourrice. On eût dit qu'elle reversait sur elle une partie de l'aversion qu'elle ressentait pour Jules; néanmoins comme le marquis insista, et qu'elle se fût exposée par un refus à des explications qu'elle redoutait, sans doute, elle donna son consentement, et la bonne nounou entra sans orgueil dans sa nouvelle dignité.

Jules ne put demeurer longtemps sans s'apercevoir, et certainement sans souffrir, de la froideur hostile que lui témoignait sa mère. Il n'épargna rien pour la faire revenir à d'autres sentiments. Jamais il ne manifesta de dépit, non plus que de courroux devant les duretés et les injustices dont elle l'accablait; au contraire, on eût dit vraiment que, devançant l'âge de raison, il s'était imposé la tâche de redoubler de douceur et de docilité. Ce fut ce qui lui attacha son père, peut-être encore plus que les liens par lesquels il semblait lui être uni. Seulement il est juste de reconnaître que ce que Jules gagnait dans les sentiments paternels, Mme d'Alvinet le perdait dans le cœur de son mari. Il n'avait pu voir, sans s'en révolter, une conduite tellement en désaccord avec les saintes lois de la nature et de la religion. Il n'en était pas arrivé là sans lutte et, maintes fois, il tenta d'amener la mère dénaturée à une plus saine appréciation de ses devoirs, mais, en vain, rien n'y fit, ni observations, ni prières, ni reproches; elle demeura inébranlable et poussa si loin l'antipathie pour l'enfant qu'elle ne pouvait se défendre toutes les fois qu'elle en avait l'occasion de montrer qu'elle lui en voulait, en quelque sorte, de l'affection même qu'il inspirait à son père, et elle savait, par les insinuations les plus impitoyables et les plus habilement détournées, mettre en relief et transformer en fautes ses moindres défaillances.

— Prenez garde, lui dit un jour Jean d'Alvinet, indigné d'un trait de ce genre, prenez garde que Dieu ne vous punisse de votre ingratitude et ne vous reprenne cet enfant, que vous pleurerez alors avec des larmes de sang et dont vous reconnaîtrez, trop tard, les belles et nombreuses qualités.

Il avait raison; Dieu ne put voir sa longue et coupable injustice sans la punir. Seulement, le châtiment qu'il lui infligea fut précisément le contraire de celui qu'il prévoyait. Au lieu de lui prendre son fils, il lui en donna un second.

A partir du moment où la marquise fut une deuxième fois mère, il se passa en elle quelque chose d'inouï. Ce n'était plus de l'aversion dissimulée qu'elle ressentait pour Jules, mais une haine ouverte et ne laissant pas échapper un prétexte d'éclater; par contre, elle adorait son second fils. Son amour maternel était de la frénésie, à ce point que le marquis en venait parfois à se demander si elle jouissait de son bon sens, et si cette tendresse outrée et cette antipathie sans mesure que lui inspiraient ainsi des êtres qui cependant eussent dû lui être chers au même degré, n'étaient pas le résultat d'une lacune de sa raison.

La conséquence de cette situation fut que le père et la mère eurent bientôt chacun leur préféré. Le marquis prit à cœur de dédommager Jules de l'affection dont on le privait, et le fit aux dépens de son frère dont il se désintéressa peu à peu, le rendant involontairement solidaire des fautes de sa mère, et pourtant, celui-ci, comme l'autre, était un bon et noble enfant. Il se nommait Augustin, et était de quatre ans plus jeune que Jules. Il n'avait pas sa beauté, mais il ne lui cédait en rien sous le rapport du cœur et de l'intelligence.

Les années en s'écoulant ne modifièrent pas les sentiments de la marquise. Au contraire, sa haine pour l'aîné de ses fils et son amour pour le cadet prirent une telle violence et se combattirent dans son âme avec tant d'acharnement, que cette longue lutte, sans trêve ni merci, l'usa avant l'âge. Elle perdit sa santé et tomba dans un état nerveux qui la fit devenir insupportable à elle-même et aux autres.

Comme si Dieu se plaisait à lui rendre encore plus amer son châtiment, non seulement Jean d'Alvinet montrait des préférences pour Jules, mais Augustin, loin d'en être jaloux, s'était attaché avec tant de force à son grand frère, qu'il s'en fallait de peu qu'il ne prît ouvertement sa défense contre elle. Toujours est-il qu'elle ne put douter longtemps que sa tendresse filiale s'en altérait visiblement. Cette certitude mit le comble à son désespoir et l'acheva. Elle tomba alors gravement malade. Ses deux fils voulurent, avec une égale assiduité, se partager le bonheur de l'assister et de lui prodiguer

des soins. Par malheur, loin que la répulsion qu'elle éprouvait pour Jules se modifiât, elle subit une telle recrudescence que la seule vue du jeune homme (il avait déjà quinze ans et son frère entrait dans sa onzième année) la mettait à ce point hors d'elle qu'il fallut, par ordre du médecin, le tenir éloigné.

Cette haine avait pris de si excessives proportions que le marquis commençait à soupçonner qu'un mystère devait se cacher là. Il se rappela des faits ensevelis au plus profond de sa mémoire, évoqua des souvenirs lointains. Les réflexions de la nourrice, morte depuis plusieurs années, et dont le témoignage et les suppositions eussent pu lui être en ce moment d'un si grand secours, lui revinrent à l'esprit. Il se revit au jour de son retour d'Espagne, avec Jules entre ses bras, et il crut soudain encore entendre ces paroles de la bonne femme : « Enfin! vous ne nierez pas que Dieu a fait un double miracle en sauvant votre fils. Qui sait, si à la place de votre enfant, il ne vous a pas prêté un de ses anges... » Et cette affirmation provoquée par une riposte ironique de la marquise : « La preuve, c'est que mon nourrisson avait des yeux noirs, et que celui-ci les a bleus. »

Que conclure de là, hélas! Il n'osait approfondir, mais pourquoi, dans quel but aurait-elle commis une criminelle substitution! Ce soupçon était fou, plus que fou; il était stupide et coupable. Sans doute, ses sentiments à l'égard de son fils aîné justifiaient les suppositions les plus invraisemblables, car rien ne pouvait l'être autant que son inexplicable aversion; mais précisément cette aversion empêchait d'admettre la possibilité qu'elle eût volontairement pris auprès d'elle un enfant, uniquement pour se donner le triste plaisir de le détester. Non, ce ne pouvait être, et ce n'était pas... à moins que, l'acte une fois accompli, le remords ne se soit fait jour dans l'âme de la coupable, et ne se soit traduit par une insurmontable antipathie pour la victime innocente de son stratagème.

Pendant que l'esprit du marquis était en proie à ces réflexions et que son cœur s'abandonnait à toutes les tortures du doute et de l'anxiété, la maladie de Mme d'Alvinet faisait de rapides progrès, et menaçait d'atteindre à son état aigu.

Le mal qui la minait étant plus moral que physique, devait être infailliblement rebelle à tous les remèdes de la science; ce fut ce qui arriva. En vain les plus illustres médecins se consultèrent, son chevet et lui appliquèrent les plus savantes médications, il leu

fallut avouer leur impuissance et, comme autrefois auprès du berceau de l'enfant moribond qu'elle disputait à la mort, conseiller de s'adresser à Dieu qui peut toujours ce qu'il veut.

Cette décision, qu'elle surprit dans les regards des hommes de l'art, la troubla peu et ne parut pas l'affliger. Au contraire, elle laissa voir qu'elle quitterait la terre sans regret, tant elle se sentait lasse des tourments qu'elle y endurait.

Cette disposition d'esprit et cette attitude rejetèrent le marquis dans de nouvelles perplexités.

— Si elle était coupable, se disait-il, coupable du crime que je suppose, aurait-elle ce calme, au moment de paraître devant son souverain Juge?

Il ne savait que répondre à cette question, car enfin Mme d'Alvinet, même en admettant qu'elle n'eût eu à se reprocher que sa conduite dénaturée envers son fils, n'aurait pas dû pouvoir même encore envisager la mort de cet œil serein. Il est vrai qu'elle avait de tout temps vécu dans une profonde indifférence religieuse. Il le lui avait souvent, mais inutilement reproché, et en chrétien sincère qu'il était, il ne s'était pas contenté de le lui reprocher; il en souffrait et essayait, par son propre exemple, de l'amener à la pratique de la religion, ce frein que Dieu met lui-même dans l'âme humaine comme la plus infranchissable digue aux mauvaises passions.

Ses exemples, ainsi que ses remarques, avaient été prodigués en pure perte, elle n'en tenait aucun compte, ne daignait pas les discuter, et ne changeait rien à sa conduite. Depuis plus de seize ans qu'ils étaient unis, elle ne s'était pas approchée une seule fois des sacrements; jamais elle ne s'était confessée, et lorsqu'il insistait pour qu'elle le fît, elle refusait de se rendre à ses vœux avec une si violente opposition, qu'on eût pu croire qu'en agissant de la sorte, elle cédait beaucoup moins à une conviction antichrétienne qu'à une mystérieuse obligation qui la tenait implacablement loin du prêtre, chargé sans doute de tous les pardons de Dieu, mais qui ne peut absoudre que l'âme loyale qui se repent et consent à réparer, dans la mesure possible, les fautes commises et avouées.

Quand le marquis avait avec Julie de ces discussions, il en sortait l'esprit inquiet et, plus d'une fois, sa pensée fut alors traversée de soupçons vagues, indéfinis, qu'il ne savait, d'ailleurs, sur quoi faire reposer, et qui peuplaient son imagination de fantômes. Aussi en arriva-t-il à les repousser de parti pris.

La situation de la malade rendait maintenant l'heure trop solennelle pour qu'il ne résistât pas à des défaillances de cette nature. Il prit sur lui et, dût l'état de Julie s'en aggraver, il osa aborder avec elle la terrible question; il le fit, bien entendu, avec toute la délicatesse et l'habileté qu'il convient.

C'était un soir. Elle se montrait plus calme et venait d'affirmer que la mort non seulement n'avait rien de redoutable, mais qu'elle lui apparaissait comme une délivrance. Il crut l'instant opportun et, prenant entre les siennes ses mains brûlantes, il plongea dans ses yeux un regard affectueux et persuasif.

— Oui, dit-il avec un éloquent soupir, oui, la mort pour ceux qui n'ont rien à craindre de Dieu est une délivrance.

Elle tressaillit.

Il continua.

— Il n'en saurait être ainsi pour ceux dont la conscience n'est pas sans reproche, car si la mort est la fin de la souffrance humaine, elle est pour les coupables le commencement de l'expiation éternelle.

Julie eut un nouveau tressaillement.

Il le remarqua et reprit :

— La mort sonne l'heure du jugement. C'est le signal irrévocable des comptes à rendre, et le Juge au tribunal duquel l'âme délivrée de son enveloppe terrestre doit paraître, c'est Dieu, non plus le Dieu patient et miséricordieux du temps, mais le Dieu juste et sans pitié de l'éternité; Celui qui fouille les consciences jusqu'aux plus profonds replis, pour lesquels les cœurs n'ont point de mystères, qui, sans recherches, par un seul souhait de sa volonté, met à nu, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, les actes les plus secrets, les crimes les plus cachés; Celui, enfin, auquel rien n'échappe, auquel nul ne se soustrait, qui demande indistinctement à tous raison des dons qu'il a donnés, des grâces qu'il a faites, et qui, d'après son infaillible sagesse, juge chacun suivant ses œuvres et dont la sentence est sans appel...

Elle s'était dressée, pâle, émue, presque terrifiée et écoutait.

— C'est faux, s'écria-t-elle, Dieu n'est pas le juge terrible et inexorable que vous prétendez. Il a créé l'homme et il sait trop sa faiblesse pour être sans pitié.

— C'est parce qu'il en a tant ici-bas qu'il n'en a plus à l'heure du suprême jugement, il dépense pour l'homme sur la terre, quelque coupable qu'il soit et si tardif que soit son repentir, jusqu'à son

dernier pardon. Il ne lui en reste plus pour la sentence qu'il rend là-haut. Après la miséricorde que le coupable sur cette terre est impuissant à lasser, il n'y a plus que la justice, qu'aucune circonstance atténuante, au-delà de la tombe, ne saurait fléchir.

La marquise ne protesta pas cette fois. Sa tête s'était penchée sur sa poitrine et ses regards s'étaient attachés au sol. Elle paraissait en proie à de secrètes et douloureuses réflexions.

Jean d'Alvinet respecta sa méditation. Ce silence ne dura que quelques minutes.

La malade alors, lentement, et comme avec hésitation, se tourna vers lui :

— Vous dites, murmura-t-elle, que le coupable est impuissant ici-bas à lasser la miséricorde de Dieu.

— Bien plus, je l'affirme.

Elle eut un mouvement de doute.

— Si cependant la faute était irréparable?

— Il ne juge pas d'après nos considérations humaines. Il n'est pas de fautes, il n'est pas de crimes que le repentir, à ses yeux, ne répare.

— Et si le repentir ne se produisait qu'à la dernière heure?

— A la dernière seconde, ce serait assez. La parole même manquant au coupable, s'il se repent, il l'absolverait sur sa seule intention.

— Ah! oui, gémit-elle, répondant à une pensée, oui, il a bien le droit d'être implacable là-haut, après s'être montré si invraisemblablement bon ici-bas.

Il y eut un nouveau silence. Il était facile de reconnaître à l'expression de son visage qu'il se passait quelque chose d'inusité dans l'âme de la malade, et que des sentiments en désaccord avec sa volonté se livraient une lutte acharnée en son esprit.

Elle était indécise, inquiète, hésitante. Le marquis devina sans peine le combat mystérieux et décisif qui mettait enfin le bien et le mal en présence l'un de l'autre dans cette conscience agitée. Il ne voulut pas intervenir, s'en rapportant au concours involontaire que le bien tirerait en un pareil moment des circonstances pour triompher des derniers efforts du mal.

Il ne se trompa point.

Levant tout à coup sur lui ses yeux dans lesquels se peignait une décision arrêtée, elle lui dit sans préambule et sans explication :

— Je voudrais voir un prêtre.

Elle avait mis plus de temps à prendre cette résolution, qu'il n'en fallut au marquis pour amener à son chevet l'homme de Dieu.

A la vue du représentant de la religion, les traits de Julie se contractèrent et elle dut se dominer pour ne pas céder à l'instinctif besoin de le repousser.

Ils restèrent seuls et leur entrevue fut longue. Que lui confessa-t-elle? Dieu seul le sait, puisque le prêtre, après l'absolution, n'a plus le droit de se souvenir; seulement, ce qui ne pouvait faire l'objet d'un doute, c'est que le pardon qui avait accueilli ses aveux était entier et sans restriction, à en juger par la sérénité, déjà céleste, répandue sur son visage.

— J'ai bien fait de vous croire, dit-elle au marquis lorsqu'il rentra, je suis heureuse, bien heureuse...

Et comme elle vit qu'il allait la féliciter, elle ne lui en laissa pas le temps et ajouta.

— Cependant il me reste encore à accomplir le plus difficile de ma tâche.

Il écoutait sans paraître comprendre et attendait.

Elle eut une suprême hésitation et lui saisissant la main.

— Seriez-vous moins indulgent que Dieu si, après avoir été aussi coupable envers vous qu'envers lui, je vous avouais ma faute et vous en demandais pardon?

Il ne put réprimer un mouvement d'horrible appréhension.

Tous ses soupçons non seulement lui revinrent, mais se changèrent soudain en certitude.

— Jules n'est pas notre fils! n'est-ce pas? s'exclama-t-il, devançant ses confidences, semblable à ces condamnés à mort qui cherchent à se tuer eux-mêmes pour en finir plus tôt.

Elle baissa la tête en signe d'acquiescement.

— Vous le savez, fit-elle avec une surprise mêlée de confusion et de remords.

Cette révélation qu'il avait prévue l'atterra néanmoins. Ainsi c'était vrai : Jules, son fils aîné, son favori, son préféré, ce doux et bon enfant qu'il avait bercé comme une mère entre ses bras, qui avait payé ses soins de tant d'affection, était le fils d'un autre!

A cette pensée son courage faillit, sa vaillance l'abandonna et il se mit à pleurer.

Julie, elle aussi, pleura.

— A présent, gémit-il sans lui adresser ni plainte, ni reproche, racontez-moi la vérité tout entière.

Elle obéit. Il apprit ainsi l'histoire de l'enfant déposé sous les arcades de la Comédie-Française, dont le domestique avait aperçu la mère au moment où elle s'enfuyait, et elle lui avoua que, s'emparant, au vol, de ce récit, l'idée infernale lui était venue de profiter de l'absence du domestique et de la nourrice, partis tous deux à la recherche d'un médecin, pour se saisir de son fils, aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir et courir elle-même le substituer à l'enfant abandonné.

— Et si celui-là eût été une fille? s'écria le marquis.

— J'étais trop coupable, répondit-elle en secouant la tête amèrement, pour que Dieu m'accordât cette faveur, car alors j'aurais rapporté, dans son berceau, le cadavre de notre fils et je ne serais pas aujourd'hui obligée, quoique mourante, de trouver la force encore de m'exposer à votre mépris pour obtenir la miséricorde de Dieu et pour tenter de mériter la vôtre.

— Mais pourquoi? dans quel but cette substitution? demanda-t-il avec désespoir.

Elle prit sa tête entre ses mains.

— Dites? insista-t-il.

Elle le regarda suppliante.

— Si vous ne le devinez pas, c'est que Dieu veut que je rachète par le plus humiliant des aveux, le plus honteux des forfaits.

— Eh bien! dites! répéta le marquis sans pitié et impatienté, dites!

Elle jeta un long regard au ciel comme pour le prendre à témoin du châtiment qu'elle acceptait.

— Je voulais votre fortune, balbutia-t-elle, et comme vous étiez, du moins je le croyais, mortellement malade alors et que notre enfant était mort, il m'en fallait un autre pour qu'il pût hériter.

Après cette épouvantable révélation, son énergie ne l'abandonna pas. Elle s'attendait, sans révolte, presque avec reconnaissance, à quelque explosion de colère et de mépris de la part de son mari et l'offrait d'avance à Dieu, à qui elle ne demandait, en retour, que de mettre un terme à son expiation, en hâtant l'heure où il lui plairait de la rappeler à lui.

Jean d'Alvinet trompa son attente, il demeura calme et maître de lui, seulement la regardant fixement, sans courroux, mais avec une inexprimable douleur.

— Et l'enfant que vous avez choisi pour votre victime, ce Jules que vous avez jeté dans mes bras pour que je l'aime et que j'aime, que dois-je en faire? Faut-il que je le ramène sous cette arcade, où votre cupidité égoïste est venue le prendre, et que là je lui dise, en lui montrant la rue : voilà ton gîte, je ne suis pas ton père, ta mère est une inconnue qui t'a abandonné, la recherche de la maternité est permise, va-t'en et que Dieu te protège!

La honte colora soudain la pâleur livide de la mourante.

— Grâce! grâce! implora-t-elle.

Il secoua la tête.

— Je vous pardonnerai, à la condition que vous acceptiez, dans toute leur étendue, les conséquences de votre forfait. Vous avez fait entrer Jules sous notre toit pour qu'il eût ma fortune, il l'aura.

Elle bondit.

— Et mon fils! s'écria-t-elle.

— Il a passé jusqu'ici pour être son frère, et l'avenir ne changera rien au passé. Jules a, d'ailleurs, trop chèrement payé, par les seize ans d'injustices que vous lui avez fait subir, l'honneur de porter notre nom et de jouir de la moitié de notre fortune, pour que vous puissiez trouver dans votre âme, réconciliée avec Dieu, une seule raison qui vous autorise à lui disputer ce double avantage.

Elle ne répondit pas et, courbant son front sous la volonté de l'homme qu'elle avait si cruellement offensé, elle accepta l'expiation qu'il lui imposait et, lorsque l'heure suprême eut sonné pour elle, elle eut le courage, par un effort surhumain, de bénir et d'embrasser, avec une tendresse en apparence égale, Augustin et Jules. Jules! qui ainsi, avec le dernier baiser de celle qu'il croyait sa mère, reçut sa première étreinte maternelle.

Dieu, qui mesure le vent à la brebis tondue, ne voulut pas être, même dans son châtiment, sans pitié pour la mère coupable et permit qu'elle expirât dans les bras d'Augustin, pendant qu'il collait, une dernière fois, ses lèvres sur son visage déjà glacé par l'agonie.

IV

Le vide creusé par la mort de la marquise, malgré les nuages dont trop souvent sa présence assombrissait le ciel du foyer domestique, fut lent à se combler. A coup sûr, la révélation dont elle avait accablé le marquis à sa dernière heure diminua sensiblement la

douleur de leur séparation. Il lui pardonnait, parce que sa conscience de chrétien lui en faisait un devoir, mais il ne pouvait se défendre contre le mépris amer qu'il ressentait, lorsqu'il se souvenait du mobile indigne auquel elle avait cédé en le trompant d'une aussi criminelle façon, puis il se rappelait les longues années de tourments qu'elle avait fait subir à Jules, l'innocente victime de son odieuse machination et qu'elle eût, cruelle jusque dans son repentir, rejeté sans scrupule sur le pavé, s'il n'eût été là pour protéger et défendre les intérêts et l'avenir du pauvre enfant.

Augustin qui n'avait reçu de sa mère que des preuves de tendresse fut aussi le seul dont le chagrin fut sans réserve. Il était inconsolable, et ce n'est pas trop s'avancer que d'affirmer que son affliction allait chaque jour en croissant.

Jules, en dépit des souvenirs sombres du passé, aimait sincèrement la marquise, et la seule et unique étreinte qu'il reçut d'elle, quand elle était sur le point d'expirer suffit pour lui faire oublier que son enfance et son adolescence avaient été privées de ses caresses. Il lui sut gré de ne pas l'avoir, comme il s'y attendait, repoussé en ce suprême instant.

M. d'Alvinet, seul maintenant entre les deux frères, les traita avec une égale affection. Il s'appliquait à ne faire entre eux aucune différence et semblait au contraire s'être fait un cas de conscience de ne jamais commettre en faveur de l'un au détriment de l'autre la plus légère partialité. Les préférences qu'il s'était plu autrefois à montrer pour Jules, afin de le dédommager des mauvais procédés de la marquise, n'avaient plus de raison d'être. Aussi se fût-il reproché de persister dans ce système qui n'était en réalité qu'un parti pris et presque un devoir que les circonstances et la situation lui avaient imposé. D'ailleurs, quoi que pussent ses raisonnements et sa volonté, il se refusait à aller contre la loi de la nature : Augustin était son fils, et Jules !...

A cette pensée, qui lui revenait souvent, son cœur se brisait. Il s'avouait lui-même qu'il eût, volontiers et avec reconnaissance, donné un de ses membres et une de ses facultés pour ne pas savoir ce qu'il savait, ou pour acheter le bonheur d'être le père de ce noble et cher déshérité, qu'il aimait en somme autant que si le même sang eût coulé dans leurs veines.

Les liens formés par l'amitié peuvent avoir dans l'âme d'aussi profondes racines que ceux par lesquels la nature unit entre eux les

individus d'une même famille, et quelquefois la parenté qui rapproche en aveugle des êtres aux caractères, aux penchants les plus opposés, n'a pas toujours le prestige et l'autorité nécessaires pour faire face aux événements et conserver l'harmonie de l'union, tandis que le cœur plus clairvoyant que la nature sait choisir. Il est vrai que ce n'était pas le cas pour Jean d'Alvinet. Jules lui avait été imposé; mais il se trouva, par bonheur pour tous deux, qu'ils étaient dignes l'un de l'autre, et le marquis qui s'était d'abord attaché à l'enfant en croyant obéir à la seule voix du sang, demeura fidèle à ses premiers sentiments en n'écoutant plus que la seule voix de la sympathie, et qui sait si alors il ne l'aima pas davantage, car à sa tendresse de père, que la vérité ne parvint pas à altérer, s'ajouta une sorte de commisération qui le lui rendait, s'il se peut, encore plus cher et qui l'unit plus étroitement à lui.

Dieu, qui sans doute lui devait une compensation en raison du malheur immérité qui était si soudainement venu fondre sur lui, la lui procura par l'entremise de ses fils en permettant qu'ils s'aimassent comme de vrais frères eux-mêmes s'aiment rarement.

Ces deux êtres par la concordance de leurs pensées, de leurs goûts, de leurs sentiments, n'en formaient qu'un.

Jules en sa qualité d'aîné avait l'autorité, Augustin la confiance et la soumission voulues pour sceller leur fraternelle union.

Ils se complétaient si bien qu'on les donnait en exemple à leurs condisciples, et que ceux-ci, lorsqu'ils voulaient parler d'une amitié parfaite ne manquaient jamais d'évoquer par comparaison celle des deux frères.

Le marquis qui tenait à ne pas se séparer de ses fils, surtout depuis que la mort de sa femme l'avait isolé dans son foyer, les garda auprès de lui et attacha à leurs personnes, à titre de professeur, un ecclésiastique d'une austère moralité et d'une profonde érudition.

Ce prêtre n'avait pas seulement pour devoir de les instruire, mais avant tout de former leur cœur et leur esprit; et comme la terre était bonne, la semence porta des fruits merveilleux. Les deux jeunes gens firent des progrès rapides et brillants, partout, dans les cours qu'ils suivaient et dans les examens qu'ils subirent, ils furent les premiers.

Lorsqu'Augustin, plus jeune de quatre ans que Jules, eut atteint sa majorité, il se fit une transformation dans le caractère du mar-

quis. Il devint taciturne, préoccupé. Les deux frères, qui le chérissaient comme il méritait de l'être, s'inquiétèrent et essayèrent en redoublant de soins et d'assiduité auprès de lui de le distraire. Pendant qu'ils s'empressaient ainsi à qui mieux mieux, une catastrophe imprévue vint créer des difficultés à la tâche filiale qu'ils avaient entreprise. Le marquis, dont la santé avait été excellente jusque-là, fut tout à coup, sans malaise préalable, frappé d'un coup d'apoplexie.

Grâce au prompt concours d'un savant médecin, appelé immédiatement, on le sauva, mais hélas! sans espoir de parvenir à le préserver d'une seconde attaque, imminente et mortelle celle-là.

Le malade voulut connaître la vérité sur son état, et, avec un courage et un sang-froid qu'il puisait dans l'irréprochabilité de sa vie, il fit appel à la sincérité de l'homme de l'art, l'assurant qu'il ne cédait pas à une curiosité fanfaronne et qu'il ne l'interrogeait que parce qu'un devoir suprême le lui commandait. Il avait, assurait-il, des obligations sacrées à remplir avant de quitter cette terre, et l'avenir de deux personnes en dépendait.

Le médecin ne crut pas avoir le droit d'accéder à ce désir et de refuser; certain que le marquis aurait la force de regarder la mort en face, il ne lui cacha rien.

— C'est bien, répondit Jean d'Alvinet, je vous sais gré de votre loyauté. Elle m'honore, en me prouvant que vous me savez de ceux qui trouvent dans le témoignage d'un passé intègre la vaillance qu'il faut à l'homme pour compter lui-même, sans illusion, les dernières heures qui le séparent de la mort.

Après l'avoir congédié, il fit appeler ses fils.

Son front était grave, et des larmes retenues sous ses paupières et uniquement inspirées par la douleur de leur prochaine séparation, rendaient son regard plus brillant.

— Mes enfants, leur dit-il en les faisant asseoir en face de lui, j'ai un grand secret à vous révéler. J'ai bien hésité à vous le livrer, et j'eusse attendu encore, si je ne craignais d'être surpris par la mort. Souvent, dans ces temps derniers, je me suis demandé, dans le calme de ma conscience, si je ne ferais pas mieux de l'emporter avec moi dans la tombe afin de vous le dérober à jamais. Cette incertitude a causé les tristesses que vous avez remarquées, que je ne pouvais dominer et qui vous affligeaient tant. La révélation que je vais vous faire va briser le cœur et l'avenir de l'un de vous. Dans ces moments de luttes douloureuses, d'hésitations

cruelles, j'ai prié Dieu de m'éclairer et Dieu m'a entendu. Il m'a suggéré une idée qui ne peut être qu'une inspiration d'en haut et qui en dégageant ma responsabilité envers celui de vous que mon silence lèserait, vous laissera seuls juges de décider vous-mêmes de votre sort.

Jules et Augustin se regardèrent, haletant d'anxiété.

Le marquis reprit :

— Vous n'ignorez pas que vous m'êtes également chers, que mon affection pour vous est impartiale et que mon cœur n'est rempli ici-bas que par vous deux... Et cependant, je n'ai qu'un fils.

— Quoi! firent-ils avec stupeur.

Jean d'Alvinet eut un mouvement amer d'acquiescement.

— Oui, soupira-t-il! Oui, par une fatalité, que je n'ai pu conjurer, l'un de vous usurpe la place qu'il occupe sous mon toit et dans ma tendresse, il n'a pas de nom, pas de fortune et fut ramassé sur un pavé de la rue où sa mère l'avait abandonné. Je n'ai qu'un signe à faire, qu'un mot à dire pour le rejeter dans l'abîme d'où la Providence l'a tiré en le mettant dans mes bras. Voulez-vous que je fasse ce signe, que je dise ce mot, voulez-vous que je le nomme?...

Il n'acheva pas.

Augustin et Jules étaient dans les bras l'un de l'autre.

— Père, s'écrièrent-ils, gardez votre secret, nous ne voulons pas le connaître, vous nous avez toujours appelés vos fils et nous voulons toujours rester des frères.

Les yeux du marquis se tournèrent reconnaissants vers le ciel, et, pendant que ses bras s'ouvraient et se refermaient sur ses fils, il murmura :

— Merci, mon Dieu! Merci de m'avoir fait trouver en eux ma récompense.

Sa tête se pencha, il chancela. Jules et Augustin n'eurent que le temps de le soutenir... Il n'était plus.

L'émotion avait précipité l'attaque prévue et avancé la mort de quelques semaines, peut-être même simplement de quelques jours; mais, du moins, il était parti, heureux d'emporter sans remords, dans l'éternité, ce secret qui avait été le tourment de sa vie et qui fut la consolation de sa dernière heure.

Olivier des Armoises.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

La Corée, par Paul Tournafont. (Librairie de la Société bibliographique.) — *Les Richesses du Tonkin*, par Savigny et Bischoff. (H. Oudin.) — *La France transatlantique, le Canada*, par Sylva Clapin. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *En visite chez l'oncle Sam*, par le baron de Mandat-Grancey. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *Voyage au Mexique, de New-York à la Vera-Cruz*, par J. Leclercq. (Hachette et Cᵉ.) — *Les Aztèques*, par Lucien Biart. (Nouvelle bibliothèque ethnologique. Hennuyer.) — *Au pays du Soudan*, par Denis de Rivoyre. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *Jasper ou les pêcheurs d'Helgoland*, par J. de Rochay. (Bureaux du *Jeune Age illustré*.)

En examinant les divers volumes qui nous ont fourni aujourd'hui la matière de cet article « Voyages et variétés », nous avons fait de nouveau cette réflexion que, si tous ces livres, ou presque tous étaient conçus et écrits dans un but d'instruction, tous ne présentaient pas, à cause des sujets traités ou des pays explorés, les caractères qui en font une lecture appropriée à tous les âges.

Cette réflexion nous a amené naturellement à nous demander s'il ne plairait pas à nos lecteurs, à qui, jusqu'ici, nous avons laissé ce soin, d'être informés par quelques mots brefs des inconvénients qu'il y aurait de mettre sans examen tel ou voyage dans les mains des jeunes gens dont l'esprit n'est pas encore entièrement formé.

Nous profitons de ce petit changement pour demander à ces mêmes lecteurs de ne pas craindre de nous communiquer directement leurs désirs à ce sujet. Persuadé qu'ils seront toujours dictés par l'intérêt qu'ils portent à ce recueil, nous aurons plaisir à en tenir le plus grand compte et à profiter de tout ce qui nous sera indiqué d'utile dans ce sens.

Ceci posé nous entrons droit en matière.

I

La très coquette et très soignée petite collection de « Voyages et découvertes géographiques », publiée sous la direction de M. le comte H. de Bizemont, par la *Librairie de la Société bibliographique*, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, *la Corée*, par M. Paul Tournafont.

Quand nous aurons ajouté que les renseignements inclus dans ce joli volume proviennent des lettres éparses dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, résumées dans l'*Histoire de l'Eglise de Corée* de l'abbé Dallet, on comprendra que nous croyons superflu de recommander cette publication, qui est à la fois faite pour les jeunes gens et utile aux gens plus avancés en âge. On y trouvera tous les détails techniques que l'on a recueillis actuellement sur ce pays plus que fermé; et on se plaira à suivre les progrès de cette petite Église de Corée, dont la particularité est d'avoir rallié les lettrés. Cela est rare dans un pays voisin de la Chine, où les lettrés, ces « hommes de la lettre et de la formule, sont plus réfractaires à la parole évangélique que ces simples de cœur et ces pauvres d'esprit à qui le Christ a promis le royaume des cieux.

Voici un crayon de la Corée, extrait du chapitre II, qui frappera par sa simplicité et par une comparaison des plus heureuses de ce pays accidenté à la mer tempestueuse.

« En quelque lieu que vous posiez le pied, vous ne voyez que des montagnes. Presque partout vous semblez être emprisonné entre les rochers, resserré entre les flancs de collines tantôt nues, tantôt couvertes de pins sauvages... Tout d'abord vous n'apercevez aucune issue; mais cherchez bien et vous finirez par découvrir les traces de quelque étroit sentier, qui, après une marche plus ou moins longue et toujours pénible, vous conduira sur un sommet d'où vous découvrirez l'horizon le plus accidenté. Vous avez quelquefois, du haut d'un navire, contemplé la mer alors qu'une forte brise soulève les flots en une infinité de petits monticules aux formes variées : c'est en petit le spectacle qui s'offre ici à vos regards. Vous apercevez dans toutes les directions des milliers de pics aux pointes aiguës, d'énormes cônes arrondis, des rochers inaccessibles; et plus loin, aux limites de l'horizon, d'autres montagnes plus hautes encore; et c'est ainsi dans presque tous le pays. »

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte très bien gravée qui accompagne ce volume, pour se convaincre de la vérité de cette description.

La division de ce livre d'instruction est claire, scientifique. Nous appelons l'attention des lecteurs sur les chapitres VII et VIII, qui nous mettent au courant de la question des examens, des grades, des écoles scientifiques, de la langue, de l'écriture et de la littérature coréennes. En peu de mots ont été résumées bien des observations.

Quant à la deuxième partie, qui contient le récit des relations de la Corée avec les puissances civilisées, la fondation de l'Église chrétienne de Corée, des expéditions françaises et américaines et les derniers incidents de l'intervention chinoise, russe et japonaise, elle est de tout point intéressante et renseignée. Au moment où nous écrivons, nous voyons même se réaliser un des pronostics que l'auteur a tirés de la rivalité des nations que nous venons de citer; car ces Russes, maîtres d'une partie de la Mantchourie, avoisinant ce pays montueux et fermé, se préparent à y faire un établissement sérieux. Les événements qui se passent en Indo-Chine font un devoir à tout Français qui veut être au courant des questions de colonisation, de lire ce livre de vulgarisation, sobre, exact, attachant.

II

Dans le même ordre d'idées, il faut accorder une mention très honorable au guide administratif, commercial, etc., que MM. Savigny et Bischoff viennent de publier à la librairie H. Oudin, sous ce nom : les *Richesses du Tonkin*.

Au moment où la paix, — une paix chinoise à laquelle il ne convient de se fier qu'à demi, — vient d'être signée avec la Chine et la France, et où l'on se demande, si, réellement, l'acquisition de cette nouvelle colonie d'Indo-Chine vaut le sang versé, ce manuel mérite de fixer l'attention.

Nous l'avons examiné avec soin et nous avons reconnu que les auteurs ne se trompaient pas sur la question principale. Le Tonkin, il faut le dire et le répéter, n'est pas un pays qui ait besoin d'être colonisé. La colonisation est faite par le peuple patient, sobre, doux, quoique traître, qui l'habite; mais le commerce y doit être développé. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant, ce n'est pas le petit com-

merce qui peut fleurir là-bas; quiconque voudra réussir en Annam et au Tonkin, devra être possesseur de capitaux encore assez considérables. A ce prix, il arrivera à d'importants résultats. Telle est, du moins, l'opinion qui nous a été confirmée par les gens qui connaissent le mieux notre nouvelle colonie, pour y avoir vécu et pour l'avoir administrée. Il y a réellement un débouché ouvert, mais aucune assimilation n'est possible entre nos possessions d'Afrique et cette nouvelle possession de l'Inde. En Algérie, colonisons; au Tonkin, faisons du grand commerce; la vérité est là. Il faut le dire et le redire, de peur d'ajouter aux déceptions militaires de nouvelles déceptions commerciales.

III

C'est du Canada que nous vient le plus français des livres, français de cœur et de langue, un volume que l'on ne saurait trop lire et qui fera à la fois peine et plaisir : peine, parce qu'il rappelle aux Français de France l'abandon où ils ont laissé une de nos plus belles colonies, plaisir, parce que l'on sent qu'en dépit de la domination anglaise, l'esprit français est demeuré si vivace dans cette France transatlantique, qu'il a survécu même à la constance de l'ingratitude de la métropole.

Nous n'avons, du reste, qu'à laisser la parole au Canadien, M. Sylva Clapin, rédacteur du « Monde » de Montréal, mais plus *Quebecquois* que *Montréalien*, si nous en croyons l'amour avec lequel il nous dépeint Québec, sa « chère vieille cité canadienne ».

« Oh! ma vieille cité canadienne, s'écrie-t-il, ville éminemment fantasque, puisque, par ce temps de « progrès moderne », tu t'obstines quand même à conserver avec un soin jaloux le labyrinthe de tes rues effroyablement pavées, avec tes trottoirs casse-cou et la calèche de nos aïeux! Ville étonnante où, quand autour de toi tout s'agite avec rage après la fortune, on voit encore des gens au cœur simple, pour qui *l'aurea mediocritas* du poète est le rêve désiré! où l'on rencontre même, — ô prodige! — des poètes à longs cheveux et aux coudes râpés, en quête de rimes et d'idéal! Ville bienveillante et hospitalière, aux femmes justement renommées pour leur beauté, surtout ville de chercheurs et de lettrés, où il fait si bon se laisser vivre dans une béate et placide somnolence! Puissé-je inspirer à beaucoup d'entre ces Français de France le désir et la

curiosité d'aller au plus tôt faire connaissance avec ces autres Français qui ont établi leur séjour dans ces vieux murs. »

Mais c'est fait, ô Canadien, c'est fait au moins ici, où l'on s'est toujours occupé avec passion de la plus vieille cité française d'Amérique, et où les poètes, moins râpés que vous ne le dites, ont été accueillis avec le plus vif sentiment de fraternité.

Oui, nous aimons ce vieux Québec, qu'après avoir célébré dans son essence, vous nous peignez au pittoresque, d'une façon si vraie que nous croyons le voir :

« Imaginez-vous un roc abrupt et colossal, entouré de remparts à créneaux et que domine une citadelle géante, une citadelle, cette chose si rare en Amérique. Jetez sur ce roc, à profusion, les longs et bizarres édifices, à pignons antédiluviens, particuliers à une place de garnison, avec çà et là la flèche scintillante d'une église ou les murs sévères et trapus de quelque monastère. Faites grimper tout autour des maisons d'un aspect de vétusté incroyable pour une ville du nouveau monde; des maisons branlantes, vermoulues et moussues, parfois hydropiques et ventrues, parfois maigres et efflanquées et qui toutes, se fendillent, se crevassent, s'effritent, s'émiettent sous l'action lente du temps. Quelque chose comme la reproduction du célèbre quartier aujourd'hui modernisé *des tanneurs à Genève.* Sur tout cela un ciel d'une pureté admirable et, à l'horizon, par-delà le Saint-Laurent, les paysages montagneux, aux tons bleuâtres d'une exquise finesse : voilà Québec. »

Après cela, comment voulez-vous que Montréal, la ville moderne, quasi-américaine nous séduise nous autres, gens du vieux monde, qui avons la sottise de préférer le pittoresque au confortable et l'imprévu des constructions bizarres à la ligne droite chère aux ingénieurs et architectes modernes, qui se traitent, entre eux, on ne sait pourquoi, d'artistes. Ville d'affaires, de plaisirs, d'intérêt, ville où règne la foule affairée, Montréal a pourtant un moment où elle nous séduit, c'est lorsque le Saint-Laurent est gelé, lorsque la neige grésille sous les patins en raquette des marcheurs, lorsque le palais de glace s'élève et que, sous le ciel très clair, les voitures et les traîneaux défilent débordant de fourrures, lorsqu'enfin l'illumination jette sur le paysage neigeux l'incendie de ses torches allumées et de ses feux divers.

« Soudain, dix, vingt, cent flammes échevelées surgissent de tous côtés. Puis des milliers de flambeaux s'allument tour à tour,

répandant par toute la ville comme les reflets de quelque colossal serpent de feu. Là-haut, sur une éminence, le palais de glace, féerique, prodigieux, surnaturel, dresse ses tours et ses créneaux de cristal.

« La ville tout entière n'est plus en ce moment qu'une immense torchère. Le mont royal même est illuminé de milliers de zigzag incandescents. Ce sont les marcheurs en raquette qui l'occupent, échelonnés depuis son sommet jusqu'à sa base, chacun une torche à la main. Les fusées, les bouquets de feux d'artifice passent et repassent continuellement dans le froid de la nuit, s'entre-croisant, s'écrasant en pluie d'étoiles diaprées. La ronde des patineurs tourbillonne et fait rage, les bals masqués sont dans tout leur éclat. Montréal durant ces courtes heures n'est pas loin de se croire la reine de l'Amérique, que dis-je de l'univers! »

N'est-ce pas que la couleur de ce tableau est vive et que l'on nous pardonnera de nous être laissé aller à citer le morceau tout entier; mais pour le faire nous avons dû laisser de côté tout une partie du volume et non la moins bien traitée, la partie historique, politique et littéraire. Nous y renvoyons nos lecteurs en leur recommandant spécialement l'excellent résumé de l'histoire du Canada que l'auteur a tiré du volume de M. Garnaud.

Nous ferions bien un reproche à M. Sylva Clapin, s'il n'était pas journaliste, c'est le tableau un peu trop humoristique qu'il nous trace de la presse de son pays. Qu'il soit exact, nous n'y contredisons pas; mais il nous choque un peu de voir ce pays si français donner tant dans l'américain en ce qui concerne les polémiques. Réflexion faite, nous ne devrions pas nous scandaliser, car notre pays, s'il n'a pas encore pris tout à fait les habitudes parlementaires dont nous parle l'auteur de la *France transatlantique*, se prépare à suivre cette voie d'injures déversées pour le plaisir, et sans autre conséquence qu'une réponse dans ce même goût et aussi inoffensive. N'importe, on se sent bouillonner à lire ces façons de polémique, et il n'en faudrait pas tant en France pour que les choses se gâtassent.

En revanche, il faut applaudir à la conclusion des livres de M. Clapin, à cet appel à l'émigration française qui pourra trouver dans ce vieux pays très français un débouché qu'elle irait à tort chercher autre part. Le climat est sain, les habitants appellent de tous leurs vœux une nouvelle infusion de sang français. Qu'elle

ait lieu, et que cette vieille colonie, sans se remettre sous le joug de la mère patrie, — nous ne le lui souhaitons pas par le gouvernement cosmopolite dont nous souffrons, — grâce à ce contingent, obtienne enfin son indépendance complète.

IV

Un récit vivement mené, de l'esprit, cet esprit français né de la vivacité naturelle à la race, et qui sait envelopper l'amertume de la critique dans le miel d'un bon mot, enfin des appréciations sérieuses sur la marche de la civilisation (?) américaine, font du livre de M. le baron E. de Mandat-Grancey, en *Visite chez l'oncle Sam*, une des plus agréables et des plus intéressantes lectures qu'il nous ait été donné de présenter à nos lecteurs.

Faut-il faire, cependant, quelques réserves? Le cas est embarrassant. On ne saurait désirer que les choses délicates fussent dites avec plus de décence et avec un tact plus fin; mais elles sont dites. Nous ne nous prononcerons donc pas, il suffit que nous ayons indiqué un point, sur quoi d'autres plus autorisés que nous décideront.

A peine en Amérique, avant même l'Amérique, sur le steamer *la Bretagne*, nous tombons sur des politiciens qui, juges ou généraux, — on ne saurait être autre chose dans ce pays, — et entre deux chiques, plus de crachats et de nombreux cock-tails tonnent contre la corruption de la vieille Europe, qui n'en a pas pour dix ans avant de se débattre dans les convulsions de l'agonie.

Le malheur est que la corruption américaine nous saute tout de suite aux yeux. Il suffit de toucher la douane et de prêter l'oreille aux conversations qui s'engagent entre les gens possesseurs d'objets « dutiable », c'est-à-dire soumis aux droits, et les officiers préposés à cette importante branche des revenus d'un peuple qui a élevé le régime protecteur à la hauteur d'une filouterie.

Du reste, une petite histoire que l'auteur tient d'un Américain, donnera l'idée du peu d'illusion que se font les Américains eux-mêmes au sujet de la pureté de cette institution nationale.

« Savez-vous pourquoi les rebelles nous ont battus à Bull's-Run, sir? Je vais vous le dire, sir. Ils étaient déjà cernés; ils allaient être pris comme un opossum perché sur un arbre. Le vieux *Joë Tacker*, avec la cavalerie, allait tomber sur eux comme un tonnerre

graissé (*greased lighting*). (Le général adore les images et les choisit d'ordinaire heureuses. On sent qu'un tonnerre bien graissé doit aller plus vite qu'un autre.) Malheureusement, à ce moment, la nouvelle se répandit dans l'armée qu'une vacance venait de se produire parmi les employés de la douane de New-York. Le premier général qui l'apprit tourna bride et partit à fond de train pour aller demander la place. Un autre le voyant partir, se douta de la chose et courut après lui, de peur d'arriver en retard pour poser aussi sa candidature. Les colonels en firent autant! Les régiments suivirent les colonels; et voilà pourquoi nous avons perdu la bataille de Bull's-Run, sir. »

Il semble entendre l'Américain que nous peint M. de Mandat-Grancey, lançant son *tonnerre bien graissé*, à la façon des parleurs de son pays, et plus fier de montrer que chez lui il y a des places si lucratives qu'un général les préfère à la gloire militaire, que triste de cette corruption, qui, étant américaine, devient sacrée. Ce sont les mêmes gens qui disent d'un juge avec admiration : *He is a twenty thousand dollars man.* C'est un homme de 20,000 dollars, un homme qui n'est corrompu qu'à ce taux-là, un fier homme, sir, et comme vous n'en avez pas dans votre Europe, sir. *Nothing equal ni Europe I guess.* O Tocqueville, ô Laboulaye, que vous nous avez menti joliment, Européens naïfs, philosophes doucement imbéciles par excès de philosophie!

Il faut lire encore, à ce point de vue spécial et pour achever de nous édifier sur les vertus et la liberté de la grande démocratie américaine, l'analyse extrêmement bien faite par l'auteur d'une *Visite chez l'oncle Sam*, du procès des *Star-routes*, où la corruption gouvernementale brille de tout son éclat. Fonctionnaires audacieusement voleurs, jurys et juges vendus, pressions militaires, acquittement scandaleux : tout est renfermé dans ce petit tableau qui fera réfléchir peut-être nos passionnés du « laisser-faire et du laisser-passer », doctrine sacrée de ce pays d'outre-mer.

Revenons à des sujets plus gais. Nous ne pouvons passer sous silence ce speach prononcé au congrès par un membre représentant je ne sais quelle localité du Far-West, et destiné à servir d'oraison funèbre à un collègue. L'usage de ces discours existe en France, mais on n'en est pas encore venu à cet excès de réclame.

« Monsieur le speaker (le speaker est le président mot à mot : celui qui parle; c'est pour cela qu'il est le seul membre qui ne parle

jamais), j'ai la douloureuse mission de vous annoncer la mort de notre honorable collègue, le député *d'Alligator-City*, Il a rendu le dernier soupir cette nuit entre les bras de Mme la capitaine Gedéon Smith... Il logeait chez elle, car elle tient maintenant avenue X..., rue Z..., un hôtel meublé dans lequel la chambre du défunt est à présent vacante. C'est une des positions les plus centrales de la capitale. Les appartements y sont vastes... Quant à la nourriture... »

Le speach est drôle, et nous voulons l'accepter, mais comme M. de Mandat-Grancey, sous bénéficie d'inventaire :

Malgré cette façon assez vive d'apprécier les vices et les ridicules de la « grande nation », le voyageur rend justice à l'Amérique. S'il a, pour la façon de se nourrir de ce peuple fiévreux, qui mêle les fraises aux ragouts et boit de l'eau et du lait glacé en mangeant, une horreur que nous partageons, il professe l'admiration la mieux sentie pour le confortable des hôtels et l'honnêteté des hôteliers, la façon intelligente dont est compris là-bas le voyage en chemin de fer, et pour les *clercks*, c'est-à-dire les gentlemen plus beaux que nature qui enregistrent les voyageurs, et confectionnent les cock-tails dans les hôtels. Dans un ordre de choses plus sensibles, il nous montre les États-Unis se préparant à nous inonder de leurs produits, et c'est la seule partie triste de ce livre de bon goût, d'esprit et de vive humeur.

Nous ne voulons pas le quitter sans citer encore ce morceau original sur le caractère anglo-américain.

« On s'est toujours plu, je ne sais pourquoi, à nous représenter nos voisins comme des gens flegmatiques et froids, tandis que ce sont au contraire les gens les plus enthousiastes et les plus passionnés qui soient au monde. Un Anglais passe sa vie à se monter la tête pour une chose ou pour une autre. J'ajoute qu'avec leur tempérament sanguin et pléthorique, et leur régime éminemment azoté, l'enthousiasme est pour eux une nécessité hygiénique, un exutoire indispensable. C'est cette faculté qui leur permet les interminables parties de *croquet*, *cricket*, de *polo*, de *foot-ball* et de *law-tennis* qui occupent la moitié de l'existence de leurs jeunes gens : les nôtres, plus compassés, n'y trouveraient qu'un mortel ennui. Quand ils sont vieux, c'est encore à cette précieuse qualité qu'ils doivent de trouver la force nécessaire pour résister à tous les meetings polititiques, philanthropiques ou littéraires, où, à force de *speechs*, de chants, de hurlements approbatifs, de grognements contradictoires

et de coups de poings concluants, ils parviennent à brûler le superflu de carbone ingéré cinq fois par jour, sous forme de rostbeaf, de pudding et de jambon. »

Cela a l'air paradoxal, mais en y réfléchissant bien, on se demande si ce paradoxe n'est pas la même vérité. M. de Mandat-Grancey sait la dire en riant. N'est-ce pas la meilleure façon?

V

Le Mexique est peu connu encore. Ce vaste pays, qui a 2000 lieues de côtes et dont la superficie est presque égale au tiers de l'Europe, grâce à sa nature volcanique, aux brusques changements d'altitudes de ses villes, qui fait que de Mexico à Vera-Cruz on passe sans transition des terres chaudes aux terres froides, a offert de telles difficultés aux voyageurs, qu'ils ont été peu nombreux jusqu'ici. Le chemin de fer hardi que les Américains viennent d'y construire et qui relie la Vera-Cruz au réseau des États-Unis, va permettre aux voyageurs, que disons-nous, aux touristes, d'aller visiter ce pays admirable où, à la végétation la plus rare succèdent des déserts basaltiques, pays tourmenté, pays pittoresque, et fait pour le plaisir des yeux.

Aussi nous n'avons pas moins de deux volumes à présenter aujourd'hui sur ce pays tourmenté, plein de souvenirs sanglants, d'hier comme d'il y a quatre siècles.

Le premier est une grande et belle publication de la librairie Hennuyer, avec planches coloriées, gravures, etc; il est intitulé les *Aztèques* (histoire, mœurs et coutumes) et dû à la plume de M. Lucien Biart, dont on connaît les voyages dans l'Amérique latine. C'est une œuvre d'érudition, mais d'érudition peu rébarbative qui sait élucider les problèmes et donner une ligne unique aux dessins les plus embrouillés de l'histoire.

Le second est le récit vif, passionné d'un voyage récent accompli par M. Jules Leclercq; il est publié à la librairie Hachette. C'est un guide complet colorié, avec lequel il semble qu'on n'ait plus qu'à partir pour le pays de Montézuma et de Cortès. L'explorateur, dont le caractère et la façon d'écrire séduisent tout de suite le lecteur, parce qu'il sait admirer et communiquer son admiration, nous conduit des terres froides aux terres chaudes, du fond des vallées au sommet des volcans, de ce *Popocatepetl*, qui dresse sa tête neigeuse au-

dessus de la vallée torride où Mexico est établi, ce volcan terrible dont le cratère éteint est devenu — ô décadence! — une mine de soufre en exploitation régulière.

Occupons-nous d'abord du livre de M. Biart, et n'oublions pas de dire qu'il est le premier venu d'une série d'ouvrages *ethnologiques* que prépare la librairie Hennuyer, sous ce large titre : « Histoire générale des races humaines. » Ces ouvrages auront une introduction signée par M. A. de Quatrefages, qui, du reste, a la haute direction de cette utile publication.

Les *Aztèques* ouvrent très agréablement cette nouvelle bibliothèque. L'ouvrage donne une idée aussi complète que possible de la constitution de l'*Anahuac* avant la conquête de Cortès, vengeant les Indiens de l'opinion que, par une fausse application du mot aztèque, nous nous faisons de ces primitifs habitants du Mexique. Les types qu'il nous montre n'ont rien de la physionomie au front fuyant que les monuments, dans leur art un peu trop primitif, ont imposé à nos yeux. M. Biart nous présente cette civilisation Indienne, cruelle si l'on veut, mais non pas inintelligente, sous des couleurs justes et qui sont capables d'asseoir nettement notre opinion. De pareils livres sont plus qu'utiles, ils sont bons, car ils redressent ce penchant moderne de dénigrement du passé qui, en dépit des progrès réels de certaines sciences, finira, si on n'y prend garde, par nous reconduire à la barbarie.

Nous nous faisons aussi avec ce livre une image plus vraie de ce grand et terrible Cortès. C'est encore un tic contemporain d'exiger dans les héros anciens une douceur que l'on n'exige pas des modernes. Aux qualités qu'on exige d'un conquérant, trouveriez-vous beaucoup de démocrates qui fussent dignes d'être valets d'armée, dirions-nous presque avec irrévérence, si nous nous laissions aller à nos réflexions! Placé en face d'un peuple nombreux qui l'avait mis à deux doigts de sa perte, — la légende de la veille de la *noche triste* est là pour nous le rappeler, — Cortès pouvait-il être doux et magnanime? Il avait ses compagnons à venger, sa puissance à établir, les sacrifices abominables des Aztèques à punir, à quelles doses ces éléments se sont-ils combinés dans la répression; c'est un secret. Ceci n'est pas pour justifier Cortès, c'est pour l'expliquer. L'histoire, tout en dispensant le blâme et l'éloge, peut trouver dans le même homme et le mal et le bien, je parle de l'histoire vraie, celle qui, froidement renseignée en dépit des haros,

tient pour pamphlétaires Juvénal, Suétone, souvent Tacite, et toujours Victor Hugo.

Lisez donc *les Aztèques;* la lecture est intéressante en dépit de l'ancienneté du sujet. Nous recommandons le chapitre intitulé : « Éducation », et celui qui a trait à la religion. Ils sont substantiels et prouvent qu'en dépit de leur férocité, de leur goût du sang humain, il existait chez ces peuples une morale très pure, plus pure presque que celle des grandes nations païennes, qu'on n'admire si fort que pour mieux dénigrer la morale chrétienne.

Avec M. Jules Leclercq nous quittons l'*Anahuac* pour le Mexique nouveau, Montézuma et Cortès pour Juarès et Maximilien, les sacrifices humains et les représailles espagnoles pour les luttes de pouvoir moderne où l'on fusille froidement. La mort n'y perd rien.

Comment parler du Mexique moderne, sans songer à la dernière tentative française sur ce pays, tentative mal jugée encore, bien conçue, mal exécutée, et surtout déplorablement terminée; à cette mort glorieuse de Maximilien d'Autriche, qui a laissé au Mexique un souvenir profond. Français et saignant encore de cet abandon français, plein de sympathie douloureuse pour le malheureux et glorieux prince, M. Leclercq s'est longuement arrêté dans la ville qui l'a vu tomber, plus trahi que vaincu, cette cité de Querétaro où, il y a dix-huit ans, le traître Lopez vendait Maximilien à Escobedo.

Voici les détails qu'il a recueillis sur le dénouement de ce drame, la mort, sur la butte du *Cerro*, de Maximilien, Miramon et Méjia, les deux généraux restés fidèles.

« Ce fut donc Miramon, remarquai-je, et non Maximilien qui occupa la place du milieu? — En effet, Miramon mourut à la place d'honneur que Maximilien lui offrit en ces termes : *Un homme courageux a droit au respect même de son souverain; prenez la place d'honneur!* Miramon affronta la mort avec son courage ordinaire... Mejia fut plus admirable encore. Il avait autrefois fait grâce de la vie à Escobedo. Celui-ci s'en souvint et, à son tour, lui offrit la vie sauve; mais l'héroïque soldat déclara que si on n'épargnait pas son empereur, il voulait mourir avec lui. »

Maximilien ne mourut pas du coup. Il avait demandé qu'on ne le frappât pas au visage pour que sa mère le reconnût, et les soldats tirèrent trop bas. On dut l'achever lui seul.

Nous voudrions avoir la place nécessaire pour ajouter les détails que M. Leclercq a recueillis de la bouche du chanoine Loria, qui

fut le confesseur de Maximilien, cet excellent homme que l'empereur caractérisait ainsi : « C'est moi qui dois consoler ce bon prêtre et faire en somme qu'il ne se laisse pas abattre tout à fait. » Mais nous n'aurions pas le temps d'assurer que le livre de M. Leclercq contient, en dehors de ces souvenirs, des considérations sur l'avenir de la République hispano-américaine, très dignes de fixer l'attention, toute une partie pittoresque, traitée avec beaucoup de soin et de couleur. Terres froides et chaudes, Puebla, Vera-Cruz, Mexico, chaque ville est peinte et décrite avec enthousiasme et de façon à ce que son aspect différent nous reste bien en l'esprit. Un dernier éloge et d'après lequel, nous le croyons du moins, il est superflu d'insister, c'est que ce voyage qui ne contient pas moins de 450 pages, et dont le texte est serré, paraît trop court après lecture. Pour notre part, nous l'avons relu et nous le consulterons souvent, avec fruit, avec intérêt.

VI

Faut-il dire à M. Denis de Rivoyre que ce nouveau volume, le « Soudan », ne nous semble pas à la hauteur de ceux qui l'ont précédé. Il n'y manque certes ni verve ni patriotisme, mais il nous paraît que les documents sont moins nombreux. Tranchons au vif, le livre nous paraît fait avec des coupures.

Cette première réserve posée, il faut avouer qu'il n'en est pas pas moins intéressant. Pour sauver le manque de documents inédits, l'auteur a recueilli quelques légendes qu'il a contées de façon à nous faire un plaisir extrême. Peut-être aurait-il mieux fait cependant d'atténuer un peu la « crudité des détails de ces légendes ».

Autre querelle, c'est à propos de Gordon-Pacha, à qui le Français ne semble pas rendre assez justice. Il est bientôt fait de dire que ce héros — pour nous c'est un héros — a répudié brusquement ses idées anti-esclavagistes, parce que certaine proclamation a été lancée par lui, où il maintenait l'esclavage; mais c'est mal comprendre la politique et le caractère de l'homme que nous avons présenté ici à nos lecteurs sur la foi de ses propres lettres, que de le juger capable de changer si foncièrement. A notre gré, tout homme qui réfléchit doit sentir que si Gordon-Pacha a été obligé de faire cette proclamation, ce n'est pas qu'il eût abdiqué son horreur pour l'esclavage. Il y a des nécessités de fait à quoi l'on est contraint, quitte à réagir ensuite. S'il eût triomphé et vécu nous aurions

compris; il est mort, ne le calomnions pas, nous, Français surtout, qui nous trouvons par hasard en présence d'un Anglais moins anglais que les autres. Nous dirions bien qu'il faut entendre le moins anglais par « moins égoïste », si nous n'étions sûr que nos lecteurs ont déjà saisi la nuance.

M. de Rivoyre s'attache surtout à nous peindre les Abyssins; mais il a bien vu les Soudanais. Ce tableau de la tactique de ces populations féroces et intrépides est vivant, surtout, si l'on se reporte à la dernière guerre où les Anglais ont été battus en vingt rencontres, comme les Égyptiens l'avaient été avant eux.

« A la guerre, même tactique intrépide. L'ennemi s'avance-t-il? Sans qu'il s'en doute, dès la première étape, il est surveillé, espionné. Pas un de ses mouvements, pas une de ses étapes n'échappe à l'œil de ceux qu'il se propose de surprendre. Et ceux-là, à son insu, sauront le conduire, l'attirer jusqu'au lieu où il leur conviendra de se révéler et d'attaquer eux-mêmes. A ce moment toute la plaine autour de la colonne, devant, derrière, sur les flancs, est bordée d'assaillants, sans qu'elle le soupçonne. Par deux, par trois, chaque broussaille, chaque touffe d'herbe en cache ou en recèle; la teinte sombre de leurs corps à demi nus se confond avec celle du terrain. Soudain le signal est donné, l'élan est unanime, et les voilà qui, la lance jetée, le sabre en main, le poignard aux dents, bondissent en rugissant comme des bêtes fauves. Ah! il faut avoir le cœur solide pour ne pas se sentir pris d'épouvante à l'aspect de ces démons en délire, au bruit de leurs vociférations stridentes, à la vue de cette fourmilière affolée de rage. Et l'on a besoin d'être sur ses gardes, pour repousser ces furieux auxquels la mort n'offre que des attraits, qui voient au-delà de tout les délices du paradis des vrais croyants, et qui n'aspirent qu'à les gagner. Demandez aux Anglais de Trinkitat et d'Abou-Kléa! »

VII

Le *Jeune Age illustré* est un journal d'enfants que connaissent bien les lecteurs de la *Revue du Monde Catholique*, car il a établi ses lares dans la librairie où se publie la *Revue*. Intelligemment dirigé, orné de gravures d'un genre très fin, il a beaucoup réussi, ainsi que devait le faire une publication qui s'adresse spécialement

aux enfants catholiques, et où l'on peut être sûr que rien ne viendra ternir ni la candeur de leur esprit, ni celle de leur foi.

Parmi les petits romans d'éducation, qui ont paru dans ce journal, il devait s'en trouver, il s'en est trouvé que les enfants, les jeunes gens désiraient voir reproduit et conservé dans la forme du livre. C'est pour répondre à ce besoin que Mlle Lerida Geofroy, qui a créé et dirige ce journal, a commencé la bibliothèque du *Jeune Age illustré*.

Nous tenons en main le premier volume de cette bibliothèque nouvelle. Il est fort joli, revêtu d'une couverture glacée d'un bleu délicat, qui flatte l'œil. Le dessin qui orne la couverture et qui représente, au milieu de banderoles de feuilles de houx et de fleurettes aux tiges grêles, un médaillon sombre sur quoi se détache la fine et studieuse figure d'une petite fille faisant lire le *Journal illustré* à son petit frère est tout à fait agréable.

Comment ne lirait-on pas ce joli volume sur la foi de cette entrée en matières? Le conteur, du reste, ne laisse pas plus à désirer. Dans ces *Pêcheurs d'Helgoland*, M. J. de Rochay, notre collaborateur, a su, avec un tact exquis, se tenir éloigné de la sensiblerie, de la puérilité où tant de livres d'éducation tombent si facilement. La vie rude du pêcheur y est présentée sans couleurs fausses d'une poésie menteuse, mais sans trait noir d'un réalisme forcé. L'auteur a su, en bon style et sans fracas, toucher au but qu'il s'était fixé, « montrer aux jeunes lecteurs que l'Évangile offre aux plus humbles l'*appui* si nécessaire à l'âme humaine, et que les plus déshérités en apparence, les plus obscurs trouvent dans les principes chrétiens, dans la confiance en Dieu, dans la pratique du devoir, une force, une grandeur, capables de les élever au-dessus de tous les héros profanes ».

Faisons donc lire aux enfants, aux adolescents, ce *Jasper*. Lorsqu'ils auront lu cet élégant petit livre, ils n'auront que l'émotion qui nous vient lorsque de bonnes pensées ont été semées en nous. Nous ne sommes plus à l'âge où l'on se plaît aux fictions si douces, et cependant nous avons lu ce livre avec émotion, cette émotion d'où il semble que l'on sorte rafraîchi, apaisé, meilleur.

Ch. Legrand.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS DE 1885 [1]

Bruxelles, mars 1885.

IV

J'ai esquissé à grands traits, dans ma précédente *lettre*, les longues et opiniâtres luttes de M. Frère-Orban contre Anvers ; luttes haineuses et passionnées, qui eurent pour objectif le militarisme et pour raison dernière la politique ; luttes où la mauvaise humeur et les rancunes de l'homme d'État belge se traduisirent en actes à l'occasion d'événements sérieux ou mesquins, à tout propos et hors de propos, avec une persistance digne d'une meilleure cause, soit au pouvoir, soit dans l'opposition, en matière de fortifications, de servitudes militaires, de travaux publics comme pour un simple projet d'exposition.

Anvers fut de tout temps, pour M. Frère, le *delenda Carthago*.

Si vous le voulez bien, nous achèverons cette histoire.

Elle se lie à notre sujet, et elle expliquera la réaction gouvernementale qui se produira en faveur d'Anvers, spontanée, éclatante, à propos même de cette exposition universelle, lorsque les rênes du pouvoir passeront, le 10 juin 1884, aux mains de MM. Malou et Jacobs.

Cette histoire offre la particularité piquante que les apparentes victoires de M. Frère-Orban et les triomphes éphémères de son amour-propre aux prises avec les revendications anversoises ont fini toujours par se convertir en défaites incontestables.

Ce fut le cas, une première fois, en 1869, lorsqu'il fit le sacrifice, — sacrifice de raison et de calcul politique, — de sa chère citadelle du sud. Truc électoral très habile, coup de théâtre à grand effet sans nul doute ; mais, pour le bonheur du pays, la chute si acclamée

(1) Voir la *Revue* du 1er février et du 15 mars.

et si populaire de la citadelle détestée n'empêcha point la chute, plus populaire et plus acclamée encore, de l'ingénieux ministre en 1870.

Étrange retour des choses d'ici-bas! Au ministère catholique formé à cette époque par M. le baron d'Anethan, c'est la « maison d'Anvers » qui, dans la personne de son représentant le plus distingué et le plus aimé, M. Victor Jacobs, recueille la succession de M. Frère-Orban lui-même, je veux dire le portefeuille des finances. M. Jacobs, ministre des finances, posera les prémices des réparations et du redressement des griefs anversois, et M. Frère, redevenu ministre en 1878, exécutera malgré lui, en faveur de la cité ennemie, les engagements et les projets dus à l'initiative gouvernementale du chef des meetingistes.

L'ère des injustices était provisoirement close en 1870 pour l'éternelle proscrite du parti libéral : la ville d'Anvers. Les sympathies et la sollicitude du pouvoir nouveau furent en raison directe des antipathies et des dédains du pouvoir tombé. La réaction fut énergique et elle fut prompte.

M. Jacobs eut le mérite, doublé, il est vrai, d'une satisfaction très naturelle, de déposer lui-même le projet de loi destiné à indemniser enfin les victimes des servitudes militaires.

Il institua une commission avec mission d'étudier les rectifications à faire à l'Escaut.

Il ordonna ensuite l'élaboration d'un plan général d'alignement des quais du fleuve. Ce plan adopté et maintenu fut l'origine d'une œuvre grande et belle; grosse de dépenses, mais de dépenses productives, et qui devait assurer au port d'Anvers toute sa splendeur et ses merveilleux développements.

C'est précisément l'œuvre qui s'achève aujourd'hui; — qui donna l'idée de l'Exposition universelle, la rendit populaire dès le début et fit fixer l'ouverture de la solennité internationale à l'époque où se termineraient ces travaux de longue haleine.

Eh bien! on la doit à l'initiative du jeune et énergique ministre catholique, le même qui, depuis vingt ans, bat en brèche les forces du libéralisme au parlement et qui, en deux mois, a défait, démoli, ruiné l'œuvre maçonnique par excellence machiavéliquement échafaudée de 1879 à 1884, celle de l'école sans Dieu.

M. Jacobs est un caractère greffé sur un admirable talent.

Du plan d'alignement qu'il avait fait préparer, il fit décréter, en

1871 déjà, une première application à l'un des quais de la rade anversoise, celui du Rhin. Il n'est pas sans rencontrer sur son chemin l'éternel M. Frère-Orban, devenu le chef de l'opposition à la chambre des députés. Celui-ci se lance en travers de l'exécution de toutes les mesures favorables à Anvers avec l'acharnement dont il est coutumier.

Rien n'y fait. Anvers doit être vengé et il le sera.

Mais voici un rapprochement de dates qui se présente à mon esprit et qui me frappe : 1870-1884.

Ce sont deux années bénies où la Belgique catholique était vraiment elle-même, je veux dire représentée dans les conseils de la couronne par des hommes qui se trouvaient être l'expression de la conscience nationale. Parmi ces hommes investis de sa confiance, je vois briller au premier rang, comme un des plus dignes par la fermeté des convictions et par l'éclat des talents, le chef des meetingistes anversois, successivement ministre des finances et ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Le pays voit, en 1870, M. Victor Jacobs prendre virilement et loyalement à l'égard de la métropole commerciale l'initiative des réparations nécessaires, opportunes et voulues non seulement par la population anversoise, mais par l'opinion publique révoltée des injustices d'un long ostracisme.

Le pays vraiment belge et qui, par le jeu de nos institutions, était en même temps le pays légal d'alors, voit cela, approuve, applaudit le ministre qui fait preuve d'énergie dans l'accomplissement de sa tâche : chose rare, même... j'allais dire « surtout » chez des ministres conservateurs. Ils sont si bons pour les... libéraux.

Le pays légal, qui est en parfaite communion d'idées avec son ministère, possède une majorité compacte et homogène dans les deux Chambres.

Mais les loges maçonniques ne sont pas satisfaites; elles s'indignent de voir au timon des affaires des hommes de caractère qui savent vouloir et qui savent exécuter.

Vite une émeute. Ils l'organisent savamment sous le vocable de « spontanéité foudroyante », à l'occasion d'une simple nomination de gouverneur.

L'émeute insulte les membres du gouvernement et les représentants de la nation; elle hurle trois nuits sous les balcons du palais royal :

A bas roi de carton!
Rends tes millions!

Elle enjoint au roi de renvoyer ses ministres.

Et le roi, empêché de dormir et prenant peur, renvoie ses ministres, dont M. Jacobs est la plus brillante individualité. Ils sont remplacés par d'autres ministres catholiques.

M. Jacobs avait vécu comme ministre, une première fois en 1871.

Voici venir le second terme du rapprochement, l'année 1884.

Le pays catholique, toujours lui, a conquis des majorités considérables dans les deux Chambres, des majorités telles qu'on n'en vit pas depuis 1830. Il a gémi cinq années durant sous le joug du libéralisme scolaire. Il a soif de liberté, de paix, d'économies, ce qui revient à dire qu'il veut, *hic et nunc*, l'abolition et le remplacement de la loi maudite, essentielle raison d'être du gouvernement nouveau, programme et objectif des catholiques vainqueurs.

Le pays catholique et légal applaudit une seconde fois, en 1884, M. Victor Jacobs, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, inaugurant sa nouvelle carrière ministérielle par le dépôt d'un projet de loi sur l'enseignement qui répond, dans une certaine mesure, aux aspirations les plus chères de la conscience publique indignée; — M. Victor Jacobs défaisant et détruisant, parmi les « pleurs et les grincements de dents » d'une infime minorité maçonnique, la loi de malheur de 1879 et y substituant la loi libératrice et décentralisatrice du 20 septembre 1884.

Le jeune ministre, encore une fois, répondit sur l'heure, énergiquement, loyalement, le front haut, aux vœux de l'opinion, et il était bien l'homme de la situation pour mener promptement et virilement à bien cette œuvre de liberté indispensable et urgente.

Mais, une seconde fois, les loges maçonniques fomentent l'émeute et, une seconde fois, le roi sacrifie le ministre le plus aimé et le plus populaire du pays légal aux criailleries et aux menaces de la tourbe émeutière.

On sait le reste. Je n'insiste pas. Mais, pour l'honneur de la Belgique et de Léopold II, je voudrais pouvoir arracher cette page de nos annales.

MM. Victor Jacobs et Charles Woeste, les deux victimes que le roi des Belges jeta en pâture aux chiens de l'émeute, c'était tout simplement le ministère catholique à qui l'on arrachait le cœur.

M. Malou revendiqua l'honneur de tomber tout d'une pièce à

côté de l'élite de ses collaborateurs : il offrit sa démission. Cet acte honore et grandit l'illustre homme d'État.

Malou, Jacobs, Woeste, sont désormais inséparables dans la haute estime et la vive affection de tous les catholiques belges. S'ils sont éloignés, eux les plus aptes et les plus dignes, des conseils de la couronne, la vraie Belgique leur a ouvert à deux battants les portes de son cœur ; elle conserve leurs noms populaires et respectés dans les replis de sa mémoire comme dans le sanctuaire vivant de la reconnaissance, et l'impartiale histoire dira que ces trois hommes, ces trois grands hommes sont tombés de toute la hauteur du devoir rempli avec une fierté et une dignité hors de pair.

Mais si M. Victor Jacobs est tombé, deux fois tombé par le fait du roi, les maîtresses œuvres qu'il a entreprises sans avoir eu le temps de les achever lui survivent. En 1870 comme en 1884, il a pu dire avec le poète :

Exegi monumentum.

Rappelons que Léopold II, pour donner congé à l'élite de son ministère, se prévalait d'un revirement d'opinion qui, selon le sentiment tout à fait illusoire de Sa Majesté, s'était produit aux élections communales du 19 octobre. La carte électorale, composée depuis et à l'occasion de cette appréciation très erronée par M. Malou, — d'après les données statistiques officielles fournies par les gouverneurs et les commissaires d'arrondissement, presque tous libéraux, — a ruiné cette thèse de fond en comble, — je dirais mieux à toute évidence ; — car la carte montre à tous les yeux, sans contestation possible, l'énormité des gains catholiques, parallèle au désastre des pertes libérales.

L'ingénieux homme d'État, auteur de ce chef-d'œuvre géographico-électoral, a l'habitude de se venger de cette façon-là. Mais la question est ailleurs. Les élections communales eurent lieu le 19 octobre et la révocation des ministres n'est que du 23.

Les électeurs généraux auront à se prononcer sur le prétendu revirement d'opinion que Sa Majesté a cru voir dans le scrutin du 19.

Dans trois élections législatives chaudement disputées, à Philippeville et à Verviers, où les libéraux ont l'habitude de vaincre ; à Anvers, où l'appoint considérable des votes de l'élément militaire et des fonctionnaires les avait cependant retenus en possession de l'hôtel de ville, — les résultats diront avec éloquence que le roi s'est

trompé. A Anvers, où, par la force des choses, l'élection se trouve placée sur le terrain de la révocation, où la partie était nettement engagée entre le roi et son ministre révoqué, — l'élu du corps électoral de cet arrondissement, — le scrutin répond le 23 décembre par une majorité catholique de plus de mille voix, qui comprenaient trois cents voix de la ville!

M. Victor Jacobs n'était que trop cruellement vengé. Cette journée mémorable fut baptisée d'un nom que l'histoire lui conservera! elle se nomma la journée de « l'échec au roi! »

Le libéralisme de tous les ramages et de tous les plumages en fut consterné, de Bruges à Arlon. L'émeute rentra sous terre ; toutes les « spontanéités foudroyantes » de l'opinion publique contre le cléricalisme furent décommandées par ceux qui en tiennent les ficelles dans les loges. Le calme et la paix rentrèrent dans notre bienheureux pays, qui présente, depuis, un ciel politique sans nuages.

Oui, une fermeté sage et prudente, mais soucieuse de la dignité des principes, est une garantie pour la paix publique, en même temps qu'elle commande l'estime et le respect et qu'elle donne aux partis politiques ce prestige moral qui est le secret d'une saine popularité.

L'honorable ministre relevé de ses fonctions a pu dire, à Liège, le 23 janvier, dans une conférence sur la nouvelle législation scolaire, ces mâles et fières paroles, qui ont provoqué les enthousiasmes d'un millier d'auditeurs, l'élite de la société liégeoise :

Il s'agissait de savoir si le parti catholique a été éternellement impuissant au pouvoir et si les gouvernements conservateurs ne devaient jamais être que des parenthèses vides, ou bien si nous saurions donner la preuve de notre vitalité en montrant que nous sommes à même de réaliser notre programme et *que nous n'avons pas peur de défaire des lois libérales. Cette preuve était à faire :* grâce à Dieu, *pour la première fois depuis* 1830, *la voilà faite, et d'une manière victorieuse.*

Oui, c'est lui, le premier, le seul ministre catholique, *depuis* 1830, qui ait osé *défaire une loi libérale;* et il l'a défaite d'une façon victorieuse!

Nous en sommes là dans notre Belgique, ou plutôt nous en étions-là; car maintenant la brèche est pratiquée par où passeront bien d'autres mauvaises lois libérales à défaire pour aller rejoindre dans sa fosse la loi de malheur du 1er juillet 1879. En ces choses-là,

comme dans les matières de moindre conséquence, il n'y a que le premier pas qui coûte. Honneur à celui qui l'a fait. Les loges savaient ce qu'elles demandaient en exigeant la tête de ce ministre.

Un ministère Malou succéda, en 1871, au cabinet d'Anethan Jacobs, et, deux ans après, le président du Conseil eut la satisfaction d'écrire à la ville d'Anvers : « Le cabinet admet la suppression des fronts intérieurs de la citadelle du Nord. »

Le gouvernement nouveau fit aussi décréter, pour l'ensemble des quais, la mesure déjà proposée par M. Jacobs, pour le quai du Rhin.

La ville d'Anvers obtenait pleine satisfaction, et M. Frère-Orban était battu sur toute la ligne. Mais

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Dans l'opposition comme au pouvoir, M. Frère-Orban était un adversaire dangereux au premier chef, doué d'une éloquence astucieuse et perfide. Flanqué de ses fidèles satellites du Parlement, il s'obstinait à prêcher contre Anvers, à l'occasion de toutes ces mesures réparatrices, la croisade libérale; il mettait en relief le chiffre fabuleux des dépenses que devaient entraîner des travaux maritimes entrepris sur une aussi vaste échelle; il s'efforçait de représenter le port d'Anvers comme un gouffre sans fond, où allaient s'ensevelir les finances publiques.

Le bourgmestre meetingiste d'Anvers, le regretté M. Van Puh, eut, dès l'année 1869, le pressentiment de l'issue finale de la lutte, lorsqu'il fit, à M. le gouverneur d'Anvers, chargé par M. Frère de lui annoncer solennellement la prochaine démolition de la citadelle du Sud, cette réponse remarquable :

« Le gouvernement finira par comprendre que la citadelle du Nord doit suivre le sort de la citadelle du Sud; l'intérêt du pays, comme celui d'Anvers, en commande la démolition. »

Mais ce que le bourgmestre n'eût pas osé dire, et ce qui, cependant, s'est réalisé le 11 juin 1881, c'est que le terre-plein et les fronts intérieurs de la citadelle du Nord seraient sacrifiés par un vote solennel de la majorité ministérielle de M. Frère-Orban lui-même.

Le chef du cabinet n'assistait pas à cette séance mémorable. Il avait bouclé ses malles pour s'en aller faire un voyage à Berlin et ne pas devoir assister en personne au spectacle poignant de sa défaite.

Je me demande, et je termine sur ce trait, si ce n'est point par une inspiration semblable qu'il a fait coïncider son voyage à Rome avec la date inaugurable de l'Exposition anversoise, à l'ouverture de laquelle tous les représentants et sénateurs sont conviés à prendre part. Car M. Frère-Orban est à Rome depuis le 2 mai. Quels souvenirs importuns et fâcheux l'assailliraient à Anvers, lui, le reconstructeur obligé des quais superbes qui nous ont valu l'Exposition internationale de 1885, mais qu'il n'a cessé de passer au fil de ses critiques les plus acerbes.

***.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Depuis le vote de la loi sur le rétablissement du scrutin de liste, le rôle de la Chambre du scrutin d'arrondissement est fini et la période électorale est ouverte. A droite et à gauche on se met à l'œuvre. Les comités fonctionnent, les candidats se préparent, les programmes commencent à voir le jour. D'un côté comme de l'autre, on sent le besoin de l'union. Quatre ans de pouvoir ont engendré parmi les républicains de profondes divisions de partis; quatre ans d'oppression imposent aux conservateurs la nécessité de s'entendre pour en finir avec le régime actuel.

Entre radicaux et opportunistes, les dissentiments sont tels qu'on ne peut plus parler du parti républicain comme d'un seul et même parti. Il y a néanmoins une majorité parlementaire et c'est derrière elle que les chefs de groupes, les meneurs de la politique cherchent à faire l'unité. La question dynastique a l'inconvénient de diviser plus radicalement encore les conservateurs que les divergences doctrinales ne divisent les républicains. Contre la République néanmoins ils peuvent se mettre d'accord. Des manifestes parlementaires venus des deux camps s'efforcent de réaliser l'union sur un programme commun qui écarterait les questions qui divisent pour ne mettre en avant que celles qui rapprochent. C'est ainsi que du côté des républicains on a vu l'extrême gauche émettre un programme qui n'a rien d'incompatible avec l'opportunisme et que l'intransigeance seule peut désavouer. Dans le manifeste des chefs du groupe bonapartiste Victorien, on ne trouve également que des points qui peuvent convenir à tout le parti conservateur.

Les politiques du parti républicain, ceux de l'extrême gauche comme ceux de la gauche modérée, comprennent la nécessité d'une union, au moins apparente, pour faire triompher la République aux élections. Le scrutin de liste les oblige particulièrement à s'entendre, sous peine d'échouer par leurs propres divisions là où les conservateurs sauront s'unir. Il y va du salut de la République. Dans les conseils de l'opportunisme, on prend son parti de la

défection des intransigeants dont le succès individuel profitera encore à la cause commune : ce sera toujours la République qui l'emportera en eux. D'ailleurs quels que soient leurs avantages au prochain scrutin, ils n'en resteront pas moins la minorité. Sauver avec eux la République et constituer ensuite en dehors d'eux la majorité parlementaire qui fera vivre la République : tel est le plan des meneurs de la campagne électorale. La *République Française* s'en explique nettement : « tout le problème des élections de 1885, selon elle, se ramène, pour les républicains qui ont fondé la République et qui veulent la consolider et la développer, à un seul point, qui est capital : constituer dans la Chambre une majorité qui représentera la majorité vraie du pays c'est-à-dire les Français qui veulent une République forte, tranquille et bien gouvernée. »

Les habiles veulent avec raison que l'on subordonne les programmes à ce résultat, ou plutôt qu'on laisse là les anciens programmes avec leur stérile banalité pour se fixer sur des idées communes puisées non dans les théories individuelles mais dans la pensée du suffrage universel, pensée éminemment simple, qui est tout entière dans cette volonté que la République soit affirmée et qu'elle soit gouvernée. « Toute la question est là, dit l'organe principal de l'opportunisme. Le reste n'est que de l'accessoire. Si l'on prenait l'accessoire pour le principal, si l'on entrait dans le détail des programmes, si l'on cataloguait des réformes, énumérait ou décrivait à perte de vue les causes de nos dissentiments, quand il s'agit de rallier et de ramasser dans un effort commun le plus grand nombre de républicains possible, on ferait de mauvaise besogne, et en ce cas, quel que fût le nom qu'on adoptât, programme, manifeste, déclaration, ce document ne servirait qu'à révéler une impuissance gouvernementale dont la France a horreur.

Faire l'union à tout prix, et la plus large possible, en dehors de tout programme de détail, de toute profession de foi particulière, et avec cet unique objectif d'assurer le succès de la République, de montrer au pays un parti de gouvernement et de faire sortir des élections une majorité parlementaire, c'est la pensée qui se fait jour, parmi les républicains. Si les conseils de l'opportunisme prévalent, on laisserait de côté les questions irritantes, y compris la lutte contre le cléricalisme, pour ne s'attacher qu'à la grande question du travail national. De cette manière, en même temps qu'on

réaliserait plus facilement l'union des groupes républicains, on se présenterait au pays dans des conditions plus favorables et avec plus de chances de le capter en le prenant par les intérêts. « Que pèsent, dit le *Siècle* très partisan de ce plan électoral, les théories constitutionnelles, les querelles des groupes parlementaires, les prébendes de vingt chanoines et celle de cinquante aumôniers devant cette question énorme du travail national? »

Les républicains avisés commencent à s'apercevoir que le pays est las des querelles parlementaires. Aussi se retournent-ils vers les questions économiques dans la crainte que les conservateurs ne s'emparent d'un terrain où ils sentent bien que la faveur électorale les suivrait. Le *Siècle*, qui est resté l'organe de M. Brisson, va jusqu'à déclarer que la France donnera ses suffrages à ceux qui s'occuperont avant tout de ses intérêts matériels, à ceux qui viendront lui apporter, sinon des panacées, pour la crise économique dont elle souffre, du moins des palliatifs sérieux, des remèdes pratiques.

Il est certain que la crise économique et agricole qui pèse si lourdement sur la France, et dont témoignent les chiffres de rentrées d'impôts, les moins values croissantes, a plus d'importance aux yeux du pays que toute la politique du Palais-Bourbon. Le *Siècle* en cela est fort sage lorsqu'il dit : au négociant dont les factures rentrent impayées, à l'industriel dont les ateliers chôment, aux cultivateurs dans l'embarras, aux ouvriers sans ouvrage et sans ressources, parlerez-vous de la révision, de la séparation des Églises et de l'État, de l'autonomie communale, de la monarchie ou de l'empire, de l'école avec Dieu ou sans Dieu, de l'inamovibilité de la magistrature? Aux paysans qui vendent leurs blés à perte, dont les vignes ont été détruites par le phylloxera, dont le bétail est déprécié par la concurrence du bétail étranger et des viandes salées américaines, enseignerez-vous la doctrine de la responsabilité ministérielle, les mystères de l'opportunisme et de l'intransigeance, du libéralisme et de l'autoritarisme, de la monarchie orléaniste et des principes napoléoniens? Ils se moqueront de vous et ils n'auront pas tort. Quand on a la bourse plate ou l'estomac creux, on demande du travail et du pain et on réserve la philosophie et le dogmatisme pour plus tard.

C'est là, sous une forme triviale, l'expression réelle de la situation. Les conservateurs avaient compris avant les républicains l'opportunité de placer les élections sur le terrain des intérêts. Ils se tromperaient néanmoins s'ils bornaient à cela leur action. Sans

doute, la crise économique, le déficit de la consommation intérieure, la diminution de l'exportation par la concurrence étrangère, l'avilissement des prix par la surproduction, le chômage des ateliers, l'émigration des campagnes, tout cela constitue, selon le langage du jour, une excellente plate-forme électorale. Mais les conservateurs se priveraient d'une force considérable, et même de leur plus puissant moyen d'action, s'ils ne mettaient pas au-dessus des intérêts matériels, si compromis par le régime républicain, les intérêts religieux et moraux encore plus gravement lésés par la triste politique du parti au pouvoir.

Devant les protestations si nombreuses de la conscience, en présence des inquiétudes manifestées par les populations catholiques, l'opportunisme ne saurait approuver des programmes où l'on raviverait les blessures et les appréhensions de la foi par l'annonce de nouveaux projets tendant à la suppression du budget des cultes, à la séparation de l'Église et de l'État, à la continuation de la guerre religieuse. Il importe, au contraire, aux candidats et aux organes de l'opinion conservatrice de dénoncer les plans de la secte républicaine, de tenir en éveil les consciences, de montrer ce qu'il faut craindre des passions et des haines d'un parti qui a déjà tant fait contre la religion. Dans un récent discours, M. Buffet rappelait que les conservateurs ne sont pas divisés sur les points essentiels. « L'union, disait-il, est facile entre eux sur toutes les questions, car aucune ne les divise. Ils n'ont aucun effort à faire pour marcher d'accord sur toutes les grandes questions capitales; il peut y avoir diversité d'opinion sur les questions secondaires, mais sur les grandes lignes de la politique générale l'accord est absolu. »

En dehors des opinions dynastiques, qui les séparent en plusieurs camps, les conservateurs sont certainement unanimes à blâmer la politique d'aventures extérieures, de dilapidation financière, de ruine industrielle et agricole, de guerre antireligieuse du régime républicain. Leur juste aversion pour la République devrait suffire à elle seule à les réunir tous dans un effort commun pour former ce parti national que M. Buffet appelait « le parti tout le monde », parce que, disait-il, tout le monde en France, à l'exception de quelques milliers de politiciens, est intéressé à la chute d'un régime qui ruine et qui trouble le pays. Il serait désirable que cet accord possible se réalisât et qu'une vaste coalition de tous les intérêts conservateurs se formât contre le parti, plus audacieux encore que

nombreux, qui dispose du pouvoir, et qui exerce tant d'empire sur l'opinion.

En vue des élections, la Chambre des députés s'est hâtée de confectionner une loi que sa majorité avait à cœur depuis longtemps, et dont elle compte se prévaloir, sauf à ne pas en vouloir elle-même l'application. Elle a voté la nouvelle loi sur le recrutement qui pose le principe du service militaire, égal et obligatoire pour tous et réduit ce service à trois ans. Des journaux républicains eux-mêmes n'ont pas hésité à avouer que dans cette nouvelle législation sur la réorganisation de l'armée, on n'avait pensé qu'à une seule chose : détruire l'Église. C'était bien là, en effet, le but et sous ce rapport la nouvelle loi fait suite, dans le plan maçonnique, à la loi sur l'instruction laïque et obligatoire et à toutes les mesures prises contre le clergé. Les auteurs de cette loi auront soin de la présenter à la foule, toujours facile à tromper, non comme une mesure de persécution contre l'Église, mais comme l'application du grand principe d'égalité qui régit la société moderne et à laquelle le clergé lui-même doit être soumis.

En vain, Mgr Freppel s'est-il efforcé de démontrer ce qu'une pareille loi, recouverte du prétexte d'une égalité menteuse, avait de contraire aux droits de l'Église et des catholiques, aux convenances, aux précédents. On ne l'a pas démenti lorsque l'éloquent et courageux prélat a prouvé que ce que la Chambre faisait, c'était moins une loi militaire qu'une loi contre le clergé. On ne lui a pas répondu lorsqu'il a affirmé que le principal, sinon l'unique objet du service égal et obligatoire pour tous, était l'incorporation des séminaristes, que c'était surtout pour ne pas laisser échapper le clergé qu'on avait pris tout le monde.

Au point de vue militaire, les hommes les plus compétents sont unanimes à reconnaître que cette loi est déplorable, qu'elle consacre une désastreuse utopie. Des écrivains anonymes, sous lesquels on a reconnu nos meilleurs généraux, l'ont déjà condamnée. « Pour enrôler tout le monde, dit l'un d'eux dans la *Revue des Deux-Mondes*, il faut atteindre des effectifs que jamais puissance n'a comptés; pour les entretenir, des dépenses que les finances les plus florissantes ne sauraient supporter. L'essai du système est le déficit, sa durée la banqueroute. »

D'ailleurs, quelle armée aura-t-on avec ce service obligatoire universel et réduit à trois ans? Le même homme de guerre répond :

« Dans une armée active où les plus vieux soldats comptent vingt-trois ans, les esprits ne sont pas plus faits que les corps. Elle subira l'ascendant de l'âge et du nombre ; au lieu d'encadrer ses réserves, elle se perdra en elles, et loin de leur rendre l'esprit militaire, elle en recevra l'esprit civil : si bien que plus cette armée accroîtra ses effectifs, plus elle perdra sa vigueur. »

C'est donc la désorganisation et la ruine de l'armée. Mais, selon l'éloquente et énergique expression de l'écrivain militaire de la *Revue des Deux-Mondes*, « aucune ruine n'est trop vaste pourvu que le sacerdoce y demeure enseveli ». Le patriotisme autant que la conscience s'alarme justement d'une loi désastreuse, inique, qui ne peut pas être appliquée ou qui désorganiserait immédiatement l'armée. Ceux qui l'ont votée sont les premiers à en reconnaître le danger pratique. Mais chaque candidat veut pouvoir dire aux électeurs qu'il a voté la réduction du service militaire à trois ans, en y astreignant tous les citoyens indistinctement, y compris les séminaristes et même les prêtres. C'est affaire de réélection. « La loi qui le consacre, comme l'a si bien dit le même écrivain cité plus haut, est une affiche électorale. Il faut qu'elle frappe les yeux au jour du vote qui s'approche. Elle se déchirera ensuite d'elle-même. »

Les désastres de Lang-Son et la panique qui s'en est suivie, montrent bien l'inconvénient qu'il y a pour une armée d'être composée de soldats trop jeunes, incomplètement formés, peu disciplinés. Que serait-ce, avec la nouvelle loi, d'une armée de tout jeunes gens de dix-sept à vingt-trois ans, qui ressemblerait à un ramassis de bataillons scolaires? Heureusement que la paix est conclue avec la Chine. Non pas la paix, puisque la guerre n'avait pas été déclarée, mais un accord quelconque mettant fin à ces hostilités entre les deux pays, qualifiées par l'opportunisme « d'état de représailles. « La fiction se soutient jusqu'au bout. Malgré l'envoi d'une armée et d'une flotte, malgré les combats sur terre et sur mer, il restera convenu qu'on n'a pas été en guerre avec la Chine. Enfin, le traité, de quelque nom qu'on l'appelle, est signé. C'est un acte par lequel la France et la Chine règlent définitivement la question du Tonkin. Il contient dix articles. La Chine ne renonce pas formellement à toute suzeraineté sur l'Annam et elle ne reconnaît pas davantage le protectorat français sur le Tonkin, mais elle s'engage à respecter dans le présent et dans l'avenir « les traités, conventions et arrangements directement intervenus ou à

intervenir entre la France et l'Annam. » C'est du précédent traité d'Hué conclu avec le souverain de l'Annam, que la France tient son protectorat sur le Tonkin. Le traité de Tien-Sin avec la Chine ne fait que ratifier celui d'Hué. Une démarcation exacte des frontières sera faite. Pour le maintien de bonnes relations de voisinage et la sécurité des rapports commerciaux, la France et la Chine s'engagent réciproquement à disperser ou expulser les bandes de pillards qui infesteraient les régions limitrophes. Il y aura l'extradition des malfaiteurs. On ne passera d'un pays à l'autre que sur certains points déterminés et avec un passe-port délivré simultanément par les autorités françaises et chinoises. Les relations commerciales seront assurées par des règlements dont le traité pose les bases.

La guerre avait été engagée avec la Chine par le ministère Ferry sans l'assentiment des Chambres; le ministère Brisson-Freycinet a soumis au Parlement la ratification de la paix. L'affaire finit comme elle aurait dû commencer. Il est heureux que tout ne se soit pas terminé par quelque grand désastre qui nous eût obligé à évacuer le Tonkin et à demander grâce à la Chine. La catastrophe nous a été épargnée par la conclusion hâtive d'une paix que le gouvernement s'est empressé d'accepter dans des conditions où il était de l'intérêt de la Chine de l'offrir.

Ce que vaut cette paix, l'avenir nous le dira. Un des journaux les plus favorables à l'expédition, le principal soutien de M. Jules Ferry dans la presse, la *République française*, dit assez naïvement : « le Tonkin est à nous en ce sens, que personne n'essaye plus de nous le disputer. Mais il faut le conquérir sur l'anarchie et sur la nature. » C'est donc une seconde conquête qu'il nous faut entreprendre après la première, et celle-là menace d'être plus longue et plus coûteuse encore que l'autre. La paix faite officiellement avec la Chine, il nous reste à pacifier et à organiser le Tonkin. On nous dit que la pacification se fera par nos soldats transformés en gendarmes et par des fonctionnaires à la fois administrateurs et conquérants, qui auront à gouverner non seulement les populations très dociles du delta du fleuve Rouge, mais aussi à dompter les fiers montagnards de la province de Cao-Bang. Puis les ingénieurs auront à canaliser les rivières, à tracer des routes, à construire des chemins de fer, à mettre en valeur toute la partie montagneuse avec ses bois, ses pâturages et ses mines. Que d'argent et que d'hommes ce programme suppose! N'est-il pas à craindre que le Tonkin ne devienne pour

nous une autre Algérie avec les difficultés de l'éloignement en plus et le danger du voisinage de la Chine? Mais on ne veut voir aujourd'hui que l'heureuse issue de l'expédition, que les avantages d'une nouvelle conquête. Les amis de M. Ferry surtout cherchent à se prévaloir d'un dénouement qu'ils voudraient tourner à la glorification de l'ancien président du conseil. C'est à lui qu'ils essaient de rapporter le profit de la paix comme le succès de l'expédition, et l'on entend, de leur côté, les apologies les plus audacieuses de l'homme à qui, dit-on, la France doit l'enseignement laïque et obligatoire, la Tunisie et le Tonkin.

Mais, en même temps que la paix était annoncée, arrivait la douloureuse nouvelle de la mort de l'amiral Courbet. C'est une grande perte que la France a faite en ce vaillant homme de mer qui était aussi un chrétien. Mort, il a encore rendu au pays le service de l'éclairer sur les agissements du ministre coupable qui a si mal conduit l'expédition et a failli tout compromettre par son égoïsme, son entêtement et sa duplicité. Plusieurs lettres confidentielles de l'amiral Courbet, rendues publiques, jettent un triste jour sur l'affaire du Tonkin; elles constituent l'acte d'accusation le plus grave et le plus péremptoire contre M. Ferry. De l'expédition du Tonkin, ce ministre néfaste, que ses partisans voudraient en vain justifier, ne peut revendiquer que les fautes commises, les sommes énormes perdues et les milliers de vies sacrifiées. Sans lui, l'expédition eût été beaucoup plus facile, moins longue, et la paix plus avantageuse et mieux assurée.

Pendant que la France perdait son plus illustre marin, l'Allemagne voyait disparaître ses deux principaux généraux : le prince Frédérick Charles et M. de Manteuffel. Les jours de l'empereur Guillaume paraissent comptés et le vieux maréchal de Moltke s'affaiblit. La génération des chefs de la guerre de 1870 s'en va; pour la France, ce sont de douloureux souvenirs qui disparaissent, mais de nouvelles craintes peuvent s'attacher à l'avènement désormais prochain du prince impérial d'Allemagne.

Une série de crises ministérielles a frappé coup sur coup l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie. Après bien des difficultés un ministère conservateur a fini par se constituer en Angleterre sous la présidence du marquis de Salisbury, mais au prix de concessions au parti libéral sans lequel aucun cabinet tory ne pourrait gouverner en ce moment. La tâche du nouveau ministère se bornera à présider aux prochaines élections de novembre, qui modifieront probablement

l'état respectif des partis, par suite des changements apportés à la loi électorale. En Espagne, le ministère s'est retiré au milieu des troubles causés par la crainte du choléra qui a déjà envahi plusieurs provinces. A Madrid, des manifestations tumultueuses ont eu lieu; le parti républicain exploite la panique contre le gouvernement du roi. En Italie, le ministère Mancini a donné sa démission un vote défavorable de la Chambre. C'est sa politique extérieure que la droite a condamnée en votant contre le budget du ministère des affaires étrangères. Toutes ces crises ministérielles, si fréquentes aujourd'hui, attestent l'instabilité des gouvernements. Mais au lieu de sortir de la Révolution, les États s'y enfoncent de plus en plus.

En dehors des faits de la politique générale qui occupent davantage le monde, un grave incident a surgi au sein de l'Église, à propos des anciennes dissidences entre catholiques, que ni la promulgation des enseignements du *Syllabus*, ni la définition du dogme de l'infaillibité n'ont pu faire cesser. Dans une lettre adressée au directeur d'un journal catholique hollandais, Son Em. le cardinal Pitra avait été amené à s'exprimer ouvertement sur les épreuves d'une certaine partie de la presse catholique au milieu de ces regrettables dissensions. Faisant un retour sur le passé, l'éminent prélat constatait avec regret que les brillantes espérances de la renaissance catholique en ce siècle et du règne de Pie IX en particulier s'étaient évanouies par suite des défaillances, des missions trahies, des plus belles vocations avortées chez quelques-uns de ceux qui, placés au premier rang, n'avaient pas su s'attacher avant tout à Rome.

La lettre rendue publique eut tout le retentissement que devaient lui donner et son objet et la qualité de son auteur. Elle ne servit malheureusement, par le fait des commentaires malveillants dont elle fut l'objet, qu'à raviver les divisions où l'illustre prince de l'Église voyait la cause principale de la déviation du grand mouvement catholique de ce siècle. Ce fut un prétexte à récrimination et à dénonciation pour ceux qui voulaient y trouver, contre les intentions de son éminent auteur, une appréciation peu favorable de la politique de Léon XIII. Attaquée par les uns, la lettre fut défendue par les autres.

Dans ces circonstances, le vénérable archevêque de Paris crut à propos d'appeler l'attention du Chef de l'Église sur le réveil des anciennes querelles et de lui signaler les germes de division et d'opposition qu'il croyait retrouver au fond des polémiques de la

presse. Préoccupé avant tout de rétablir au dedans la paix entre catholiques et de prévenir par sa politique conciliante une rupture avec les gouvernements, Léon XIII est intervenu pour rappeler que l'union devait se faire en lui, suivant ses intentions et conformément à la direction qu'il jugeait la plus convenable pour le temps.

« C'est une marque de soumission peu sincère, dit Léon XIII, que d'établir une opposition entre Souverain Pontife et Souverain Pontife. Ceux qui, entre deux directions différentes, repoussent celle du présent pour s'en tenir au passé, ne font pas preuve d'obéissance envers l'autorité qui a le droit et le devoir de les diriger, et ressemblent sous quelques rapports à ceux qui, après une condamnation, voudraient en appeler au futur Concile ou à un Pape mieux informé.

« Ce qu'il faut tenir sur ce point, c'est donc que dans le gouvernement général de l'Église, en dehors des devoirs essentiels du ministère apostolique imposés à tous les Pontifes, il est libre à chacun d'eux de suivre la règle de conduite que, selon les temps et les autres circonstances, Il juge la meilleure. En cela, il est le seul juge ayant sur ce point, non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance de la situation et des besoins généraux de la catholicité, d'après lequel il convient que se règle Sa sollicitude apostolique. C'est Lui qui doit procurer le bien de l'Église universelle, auquel se coordonne le bien de ses diverses parties, et tous les autres qui sont soumis à cette coordination doivent seconder l'action du Directeur suprême et servir à Ses desseins. De même que l'Église est une, que son Chef est unique, de même unique est son gouvernement, auquel tous doivent se conformer. »

Devant cet acte pontifical auquel tous, pasteurs et fidèles, ont le devoir d'adhérer, il ne restait à l'illustre cardinal Pitra qu'à montrer par une humble et pleine soumission combien sa lettre avait été mal interprétée par ceux qui y avaient vu une déclaration de principes contre la politique de Léon XIII et un acte d'indépendance vis-à-vis de la suprême autorité du Chef de l'Église.

Puisse l'union voulue par le Souverain Pontife, et à laquelle les catholiques les plus militants ont le plus de sacrifices à faire, profiter à la cause de la vérité et procurer le bien de l'Église!

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

4 juin. — Le Saint-Père reçoit en audience solennelle les délégués de l'œuvre des congrès catholiques d'Italie, et à l'adresse pleine du plus filial attachement qui lui a été lue par le Président de cette œuvre, Léon XIII répond par l'allocution suivante :

« La circonstance solennelle qui vous amène, cette année, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, pour Lui confirmer, au nom de toute la Société des Congrès catholiques, les sentiments de votre dévouement et de votre fidélité inviolable, Nous rend, très chers fils, votre présence singulièrement agréable et vos paroles dignes d'accueil. Elles vous ont été inspirées par le souvenir du grand Pontife qui, après huit siècles, vit encore admiré et béni ; et cette manifestation de déférence est elle-même le fruit de ce pieux enthousiasme avec lequel on honore partout le Pontife saint, le très ferme vengeur de la discipline ecclésiastique, l'invincible défenseur de l'indépendance et de la liberté de l'Eglise, le père très prévoyant des peuples.

« Son œuvre, odieusement combattue pendant longtemps, il faut la reconnaître, même à ce signe, comme l'œuvre d'un génie merveilleusement grand. Ses luttes furent pour la liberté de l'Eglise, à qui la tyrannie des puissances terrestres et la servilité des hommes corrompus faisaient courir les plus graves périls. *L'Epouse du Christ ne doit pas être esclave*, disait Grégoire ; et cette idée sublime, qui se trouve au fond de toutes les résistances opposées par les Papes, depuis les premiers siècles, aux injustes exigences des puissants, est comme l'âme et la vie du pontificat de Grégoire ; elle lui fait affronter avec une imperturbable constance une immense quantité de fatigues, de persécutions, de violences ; pour elle, il meurt en exil ; mais finalement l'Eglise a pu cueillir le fruit de ses vertus héroïques et de ses magnanimes entreprises.

« Identique en son but final, diverse en sa forme et dans ses moyens, suivant la diversité des temps et des lieux, la guerre se poursuit contre l'Eglise. En des temps plus voisins de nous et aux nôtres, on a tenté, par toute espèce d'embûches, de renverser le principat civil du Saint-Siège, c'est-à-dire le moyen établi par la Providence divine pour la défense et la protection de son pouvoir suprême ; et c'est pour cette liberté, et non certes par ambition du trône ou par désir de grandeur terrestre, que Nos prédécesseurs ont com-

battu et que Nous combattons également. L'importance souveraine de cette liberté inspire au Vicaire de Jésus-Christ cette constance que le monde ne sait pas comprendre, et qui, même au milieu de difficultés de tout genre, est un gage assuré de la victoire.

« Mais, de même qu'aux temps de saint Grégoire l'Italie ne put pas demeurer étrangère ou indifférente aux destinées du Pontificat romain, elle ne peut pas non plus l'être en nos temps. — En résistant à qui voulait l'Eglise esclave, saint Grégoire a empêché, comme vous venez de le rappeler, la prédominance d'une puissance étrangère en Italie; et ainsi commença cette ère de prospérité et de gloire qui, par les soins des Papes ses successeurs, parvint ensuite à atteindre son apogée sous Alexandre III. L'héroïne de Canossa s'est portée courageusement au secours de Grégoire, et le nom de l'une, comme celui de l'autre, retentit encore glorieux et immortel. Ainsi il est certain que si, même à cette époque très difficile, l'Italie a pu trouver la délivrance et le salut, ce fut grâce au Pontificat romain : et toute l'histoire de cette époque confirme d'une manière éclatante que le bien-être et la grandeur de l'Italie dépendent principalement de la persistance de son union avec le Pontife de Rome, et de son sincère dévouement à Sà suprême autorité.

« Dès lors, attaquer le Pontife, comme on l'ose aujourd'hui, fouler aux pieds les revendications du Saint-Siège, en alléguant le bien de l'Italie, c'est une sottise impie : et ce ne peut être que l'aspiration des sectes qui, sur les traces des ennemis de saint Grégoire, visent avant tout à réduire l'Eglise en esclavage et à en enchaîner la puissance. Mais la vérité, qui ne craint pas de démenti, c'est que, avec le Pape, l'Italie est grande et respectée; sans le Pape, elle est privée de son plus bel honneur et de son meilleur éclat; contre le Pape, elle est exposée à tous les malheurs qui sont l'apanage ordinaire de qui fait la guerre au Vicaire de Jésus-Christ.

« Oh! si les Italiens, méditant sur les enseignements irréfragables de l'histoire, savaient séparer l'amour de leur pays et le désir de sa prospérité des conceptions ténébreuses des sectes, et, s'inspirant à ce qui est leur bien véritable et leur suprême intérêt, revenaient au devoir et à l'honneur de soutenir la cause du Pape et de défendre l'indépendance et la liberté du Siège apostolique!

« Vous, très chers fils, et tout ce qu'il y a en Italie de catholiques sincères, employez-vous à atteindre ce but : que l'exemple de ceux qui vous ont précédés, et les fruits qu'ils ont cueillis vous servent de stimulant; que la protection du saint Pape Grégoire fortifie et soutienne votre courage. Et que vous réconforte aussi la bénédiction apostolique, que Nous donnons à vous ici présents, à vos comités, à l'Œuvre des congrès, et à tous les catholiques d'Italie. »

La Chambre des députés aborde la discussion des conclusions du rapport de M. Gomot sur la mise en accusation du ministère Ferry, proposée par MM. Delafosse et Laisant. Grâce à l'intervention du gouvernement dans le débat et à la demande expresse de M. Henri Brisson, la majorité, après un semblant de discussion, à laquelle prennent part MM. Rivière, Journault,

Delafosse et Develle, ne pouvant mettre en accusation le ministère Ferry, sans se condamner elle-même, repousse la prise en considération des propositions de mise en accusation par 322 voix contre 153.

Au Sénat, l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant le président de la République à ratifier le traité de Hué. Après quelques observations présentées par M. le marquis de l'Angle Beaumanoir contre ce traité et une réponse de M. de Freycinet en sa faveur, la majorité vote l'article unique qui le consacre.

Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, adresse au Saint-Père la lettre suivante :

« Très Saint-Père,

« Pendant la grave maladie au danger de laquelle j'ai échappé, grâce, je le crois, à la bénédiction de Votre Sainteté, je n'ai pu me tenir au cours des affaires de l'Église. Au moment où je fus atteint, il me semblait que les avertissements si sages donnés par Votre Sainteté avaient ramené l'union complète parmi les écrivains catholiques et écarté les discussions fâcheuses qui s'étaient produites précédemment.

« A mesure que les forces me reviennent dans ma convalescence, et qu'il m'est permis de prendre connaissance des écrits qui se publient journellement, je vois avec une vive peine que cette union si nécessaire, commandée par les périls du moment, n'est pas aussi réelle et aussi assurée que je l'avais espéré. Il me semble d'après certaines polémiques plus ou moins voilées, qu'il reste des germes de division et d'opposition très regrettables, et je regarde comme un devoir filial d'en exprimer tout mon chagrin à Votre Sainteté.

« Dans la situation faite à l'Église en ce moment, en présence des hostilités redoutables auxquelles elle est en butte, tous les bons chrétiens, les membres du clergé, les évêques surtout et les dignitaires de l'Église doivent se grouper auprès de la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ, et, sous Son inspiration et Sa direction, soutenir le bon combat avec une persévérante fidélité.

« Le mal des divisions vient toujours d'un fond d'amour-propre et de trop grande confiance en soi-même qu'on ne sait pas réprimer. Pendant ma longue carrière de quarante-quatre ans d'épiscopat, à travers bien des agitations et des événements divers, plus d'une fois la pensée s'est présentée à mon esprit que le Chef de l'Église devrait prendre telle mesure ou éviter telle autre. Mais Dieu, par sa grâce, m'a toujours fait comprendre que je n'avais pas reçu de Jésus-Christ l'assistance personnelle qui a été promise à Pierre et à ses successeurs : et l'expérience m'a prouvé que les Papes sous lesquels j'ai vécu ont gouverné sagement l'Église, comme l'avaient fait pendant dix-huit siècles tous ceux qui les ont précédés.

« Je fais des vœux, Très Saint-Père, pour que tous, dans ces temps mauvais, se pénètrent de ces sentiments de respect, d'amour de l'Église, de modestie personnelle que l'Évangile nous enseigne, et pour que cette union

intime des membres avec le Chef vienne soutenir Votre sainte autorité et Vous apporte les consolations dont Votre Sainteté est si digne.

« Veuillez bien agréer, Très Saint-Père, l'hommage du profond respect et de l'entier dévouement avec lequel je suis

« De Votre Sainteté, le très humble et très obéissant serviteur et fils,

« † J. Hipp. cardinal Guibert, *archevêque de Paris.* »

« Paris, le 4 juin 1885.

Léon XIII répond en ces termes à la lettre du cardinal-archevêque de Paris :

« Très chers fils, salut et bénédiction apostolique,

« Votre lettre, pleine des sentiments du plus filial attachement et du dévouement le plus sincère envers Notre personne, a doucement consolé Notre cœur, contristé par une récente et grave amertume. Vous le comprenez, rien ne pourrait nous être plus profondément douloureux que de voir troubler parmi les catholiques l'esprit de concorde et ébranler la tranquille assurance, l'abandon confiant et soumis que des fils doivent avoir dans l'autorité du Père qui les gouverne. — Aussi, à la seule apparence des premiers signes du mal, Nous ne pouvons que grandement nous émouvoir et chercher à prévenir sans retard un tel péril. Voilà pourquoi la récente publication d'un écrit, venu d'où l'on devait le moins l'attendre et que vous déplorez comme Nous, le bruit qui s'est fait autour de lui, les commentaires auxquels il a donné lieu, Nous décident à rompre le silence sur un sujet pénible, à la vérité, mais qui n'en est pas moins opportun soit pour la France, soit pour d'autres contrées.

« Lorsqu'on observe certains indices, il n'est pas difficile de voir que, parmi les catholiques, il s'en trouve, peut-être à cause du malheur des temps, qui, non contents du rôle de soumission qui est le leur dans l'Église, croient pouvoir en prendre un dans son gouvernement. Tout au moins s'imaginent-ils qu'il leur est permis d'examiner et de juger selon leur manière de voir les actes de l'autorité. Ce serait là un grave désordre, s'il pouvait prévaloir dans l'Église de Dieu, où par l'expresse volonté de son divin Fondateur, deux ordres distincts sont établis de la façon la plus nette, l'Église enseignante et l'Église enseignée, les Pasteurs et le troupeau, et parmi les pasteurs, l'un d'entre eux qui est pour tous le Chef et le Pasteur suprême. Aux pasteurs seuls a été donné l'entier pouvoir d'enseigner, de juger, de diriger; aux fidèles a été imposé le devoir de suivre ces enseignements, de se soumettre avec docilité à ces jugements, de se laisser gouverner, corriger et conduire au salut. Ainsi, il est d'absolue nécessité que les simples fidèles se soumettent d'esprit et de cœur à leurs pasteurs propres, et ceux-ci avec eux, au Chef et au Pasteur suprême. De cette subordination, de cette obéissance, dépendent l'ordre et la vie de l'Église. Elle est la condition indispensable pour faire le bien et pour arriver heureusement au port. Si, au contraire, les simples fidèles s'attribuent l'autorité, s'ils prétendent s'ériger en juges et en docteurs; si des inférieurs préfèrent ou tentent de faire prévaloir, dans le gouvernement de l'Église universelle, une

direction différente de celle de l'autorité suprême, c'est, de leur part, renverser l'ordre, porter la confusion dans un grand nombre d'esprits et sortir du droit chemin.

« Et il n'est pas nécessaire, pour manquer à un devoir aussi sacré, de faire acte d'opposition ouverte, soit aux Évêques, soit au Chef de l'Église; il suffit de cette opposition qui se fait d'une manière indirecte, d'autant plus dangereuse qu'on cherche davantage à la voiler par des apparences contraires. — On manque aussi à ce devoir sacré lorsque, tout en se montrant jaloux du pouvoir et des prérogatives du Souverain Pontife, on ne respecte pas les Évêques qui sont en communion avec Lui, ou on ne tient pas le compte voulu de leur autorité, ou on en interprète défavorablement les actes et les intentions avant tout jugement du Siège Apostolique. — C'est également une preuve de soumission peu sincère, que d'établir une opposition entre Souverain Pontife et Souverain Pontife. Ceux qui, entre deux directions différentes, repoussent celle du présent pour s'en tenir au passé, ne font pas preuve d'obéissance envers l'autorité qui a le droit et le devoir de les diriger, et ressemblent sous quelques rapports à ceux qui, après une condamnation, voudraient en appeler au futur Concile ou au Pape mieux informé.

« Ce qu'il faut tenir sur ce point, c'est donc que dans le gouvernement général de l'Église, en dehors des devoirs essentiels du ministère apostolique imposés à tous les Pontifes, il est libre à chacun d'eux de suivre la règle de conduite que selon les temps et les autres circonstances Il juge la meilleure. En cela, Il est le seul juge, ayant sur ce point, non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance de la situation et des besoins généraux de la catholicité, d'après lesquels il convient que se règle Sa sollicitude apostolique. C'est Lui qui doit procurer le bien de l'Église universelle, auquel se coordonne le bien de ses diverses parties, et tous les autres qui sont soumis à cette coordination doivent seconder l'action du Directeur suprême et servir à Ses desseins. De même que l'Église est une, que son Chef est unique, de même unique est son gouvernement, auquel tous doivent se conformer.

« De l'oubli de ces principes résulte, pour les catholiques, une diminution du respect, de la vénération, de la confiance envers Celui qui leur a été donné pour Chef. Les liens d'amour et d'obéissance qui doivent unir tous les fidèles à leurs pasteurs, et les fidèles ainsi que leurs pasteurs au Pasteur suprême, s'en trouvent affaiblis. Et cependant, c'est de ces liens que dépendent principalement la conservation et le salut de tous. Lorsqu'on oublie et qu'on n'observe plus ces principes, la voix la plus large s'ouvre aux dissensions et aux discordes parmi les catholiques, et cela au très grave détriment de l'union qui est le caractère distinctif des fidèles de Jésus-Christ. Cette union devrait être toujours, mais particulièrement dans ce temps, à cause de la conspiration de tant de puissances ennemies, l'intérêt suprême et universel, en présence duquel devrait disparaître tout sentiment de complaisance personnelle ou d'avantage privé.

« Un tel devoir, s'il incombe à tous sans exception, est d'une manière plus rigoureuse celui des journalistes qui, s'ils n'étaient animés de cet

esprit de docilité et de soumission, si nécessaire à tout catholique, contribueraient à étendre et à aggraver de beaucoup les maux que Nous déplorons. L'obligation qu'ils ont à remplir en tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société, est donc de se soumettre pleinement, d'esprit et de cœur, comme tous les autres fidèles, à leurs propres évêques et au Pontife romain, d'en suivre et d'en reproduire les enseignements, d'en seconder de tout cœur l'impulsion, d'en respecter et d'en faire respecter les intentions. Les écrivains qui agiraient autrement pour servir les vues et les intérêts de ceux dont Nous avons réprouvé dans cette lettre l'esprit et les tendances, manqueraient à leur noble mission, et ils se flatteraient aussi vainement de servir par là les intérêts et la cause de l'Eglise, que ceux qui chercheraient à atténuer et à diminuer la vérité catholique, ou à ne s'en faire que les soutiens trop timides.

« Nous avons été conduit à vous entretenir de tels sujets, Notre très cher Fils, non seulement par l'opportunité qu'ils peuvent avoir pour la France, mais encore par la connaissance que Nous avons de vos sentiments et par la conduite que vous avez su tenir dans les moments et dans les conditions les plus difficiles.

« Toujours ferme et courageux dans la défense des intérêts religieux et des droits sacrés de l'Eglise, vous les avez encore, dans une occasion récente, virilement soutenus et défendus publiquement par votre parole lumineuse et puissante. Mais à la fermeté vous avez su joindre toujours cette mesure sereine et tranquille, digne de la noble cause que vous défendez, et vous y avez toujours porté un esprit libre de toute passion, pleinement soumis à la direction du Siège Apostolique et entièrement dévoué à Notre personne. Il Nous est donc agréable de pouvoir vous donner un nouveau témoignage de Notre satisfaction et de Notre bienveillance très particulière, regrettant seulement de savoir que votre santé n'est pas telle que Nous le désirerions ardemment. Nous adressons sans cesse au Ciel avec ferveur des vœux et des prières pour qu'elle redevienne entièrement bonne et vous soit longtemps conservée. Et pour gage des divines faveurs que Nous appelons sur vous avec abondance, Nous donnons de tout Notre cœur à vous, Notre cher Fils, à votre clergé et à votre peuple tout entier, Notre Bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 17 juin 1885, la huitième année de Notre Pontificat. »

Lettre de Son Em. le cardinal Pitra à Sa Sainteté le Pape Léon XIII :

« Très Saint-Père,

« Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je reste courbé sous Votre main, devant la douleur du Vicaire de Jésus-Christ. Cette peine est si haute que je ne puis penser à ce qui me concerne, si ce n'est pour protester devant Dieu, qu'au fond de mon cœur je ne trouve que la soumission la plus entière aux reproches, aux avis, à toutes les paroles de Votre lettre à Son Em. le Cardinal-Archevêque de Paris.

« Je déplore ce que Votre Sainteté déplore, je désire ce qu'Elle désire, je condamne ce qu'Elle condamne.

« J'ose remercier Votre Sainteté d'avoir bien voulu exprimer l'un de mes plus vifs sentiments de répulsion contre les commentaires qui ont calomnié mes intentions. Parmi ces commentaires, le plus intolérable, que je repousse avec le plus d'énergie, est de m'attribuer une hostilité contre Votre personne sacrée, un esprit d'opposition contre lequel ma vie proteste depuis sept ans. Dans mon isolement toujours profond, dans mes habitudes constamment claustrales, je n'ai jamais eu d'autre parti que la Sainte Eglise Romaine, d'autre père que son Chef, d'autre passion que de servir l'une et l'autre dans la mesure de mes forces, d'autre intérêt que de vivre et de mourir pour Dieu seul.

« Très Saint-Père,

« Je me sens impuissant à mieux exprimer ma soumission à tous les ordres et à toutes les volontés de Votre Sainteté, qui voudra bien oublier ce qui n'a pas entièrement dépendu de moi, ce qui ne peut, j'ose l'espérer, effacer toutes les preuves de dévouement que je me suis efforcé de donner et que je m'efforcerai, Dieu aidant, de donner sans réserve.

« Que Votre Sainteté ne me refuse pas une bénédiction paternelle qui me soutienne dans cette douleur et me permette, aux pieds de Votre Sainteté, de déposer l'hommage de la plus profonde et filiale vénération que je puisse humblement exprimer.

« De Votre Sainteté, le plus respectueux, obéissant et dévoué serviteur et fils.

« † J.-B. cardinal Pitra, *évêque de Porto.* »

« Saint-Calixte, 20 juin 1885. »

5. — Mgr Freppel, évêque d'Angers, adresse au cardinal Guibert la lettre d'adhésion suivante à la noble protestation que l'éminent prélat a envoyée à M. Goblet.

« Monseigneur,

« Il appartenait à Votre Eminence d'élever la voix tout d'abord pour protester contre le décret qui vient d'enlever au culte catholique l'église patronale de Paris. Permettez-moi d'adhérer publiquement aux observations si justes et si fermes que vous faites valoir dans votre lettre de ce jour à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

« Comme député, j'avais eu occasion de combattre, à deux reprises, dans les séances du 5 mars et du 19 juillet 1881, une proposition de loi qui tendait au même but. Car, à cette époque, tous les membres de la Chambre des députés, comme le prouvent d'ailleurs leurs votes, s'accordaient à penser que la question était du domaine législatif, et ni M. Achard, ni M. Raspail, ni aucun des orateurs qui m'ont répondu, ne songeait à prétendre qu'il suffisait d'un simple acte administratif pour abroger les décrets du 20 février 1806, du 6 décembre 1851 et du 22 mars 1852.

Aujourd'hui, c'est à titre d'évêque et en qualité d'ancien doyen de Sainte-

Geneviève, que j'éprouve le besoin et que je considère comme un devoir d'unir ma protestation à celle de Votre Eminence contre une mesure aussi blessante pour la religion catholique, qu'elle me paraît arbitraire et illégale.

« Pour rassurer sa conscience, M. le ministre des cultes s'est plu à penser « que l'Église Sainte-Geneviève n'a eu véritablement le caractère d'un monument religieux qu'à l'époque de la Restauration; que c'était pour tout le monde un monument plus laïque que religieux, où l'on n'allait pas pour assister aux cérémonies du culte... (Discours au Sénat du 31 mai.) C'est déjà ce qu'affirmait M. le ministre de l'intérieur, quand il prétendait, dans son rapport du 26 mai, que le culte ne se célébrait pas dans l'église Sainte-Geneviève d'une manière régulière et légale.

« Après avoir été attaché pendant six ans à l'église patronale de Paris, il ne m'est pas possible de laisser passer de telles assertions sans y répondre par des faits dont la capitale tout entière peut témoigner. La vérité est que durant trente-quatre années, en vertu d'actes législatifs d'une valeur incontestable, le culte catholique a été célébré à Sainte-Geneviève avec la plus entière régularité et sans autre interruption que celle du régime de la Commune. Tous les matins, le saint sacrifice de la messe était offert sur trois autels. Le dimanche, le ministère de la prédication s'exerçait dans l'église patronale à trois reprises, le matin, à midi et le soir; et les établissements voisins n'ont pas perdu le souvenir des conférences religieuses que les chapelains donnaient à la jeunesse des écoles.

« Les octaves des morts et du Saint-Sacrement, les exercices préparatoires à la fête de l'Assomption y attiraient une affluence de fidèles aussi considérable que dans n'importe quelle autre église de la capitale. Il suffit de remonter à quelques années pour se rappeler les grandes solennités où les facultés de l'État venaient, le ministre de l'instruction publique à leur tête, inaugurer leurs travaux dans le sanctuaire qui couronne la montagne Sainte-Geneviève. Nous y avons vu également, dans des temps meilleurs que le nôtre, les élèves de toutes les écoles primaires de Paris venir fêter cette sublime enfant du peuple, qui partage avec Jeanne d'Arc l'honneur d'avoir délivré la patrie. Est-il besoin de mentionner ces neuvaines de Sainte-Geneviève pendant lesquelles, chaque année, la vaste basilique avait peine à contenir les pèlerins qui, de tous les points de Paris et de la banlieue, se pressaient dans son enceinte pour honorer la patronne de la cité.

« Comment dire après cela que « l'on n'allait pas à Sainte-Geneviève pour assister aux cérémonies du culte, mais pour y admirer les peintures murales et l'architecture du monument; que cette église n'a eu véritablement le caractère d'un monument religieux qu'à l'époque de la Restauration? Non, il faut bien permettre à notre douleur de laisser aux mots leur véritable sens : bannir la religion catholique d'un temple où, depuis trente-quatre ans, le culte s'exerçait avec un tel éclat, c'est une profanation manifeste; abattre la croix qui surmonte le dôme de Sainte-Geneviève, ce serait un vrai sacrilège. Ces mots sont, à l'heure présente, sur les lèvres de tous les catholiques de France.

« Votre Eminence s'appuie avec infiniment de raison sur l'article 12 du Concordat, qui prescrit de remettre à la disposition des évêques non seule-

ment toutes les églises métropolitaines, cathédrales et paroissiales, mais encore toutes les autres églises non aliénées, nécessaires au culte. Et qui donc, si ce n'est l'évêque, est juge des besoins du culte? Qui donc, en dehors de l'autorité diocésaine et sans même même la consulter, peut avoir qualité pour décider de son propre chef si une église est nécessaire au culte ou non?

« Comment ne pas voir que dans une ville immense telle que Paris, où les églises paroissiales suffisent à peine aux exigences ordinaires du service religieux, une église d'un caractère spécial, telle que l'église patronale Sainte-Geneviève, peut devenir nécessaire pour la piété des fidèles, soit comme centre de pèlerinage, soit comme centre d'enseignement, soit comme centre d'œuvres particulières? Est-il admissible que la patronne de la capitale n'ait pas une seule église qui porte son nom et qui lui soit spécialement consacrée? Et comment se faire à l'idée qu'une telle église puisse s'élever ailleurs que sur les lieux mêmes où depuis treize siècles le peuple de Paris n'a cessé d'offrir à sainte Geneviève les témoignages de sa confiance et de sa vénération?

« Aussi, Monseigneur, ai-je le ferme espoir que la noble protestation de Votre Eminence portera ses fruits dans l'avenir. Ce n'est pas la première fois que la Révolution a cru tenir pour toujours cette église, objet de tant de luttes; mais chacune de ses entreprises contre sainte Geneviève a été suivie d'une éclatante réparation. Le mot de saint Paul n'a cessé de se vérifier pour l'humble vierge de Nanterre : *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia.* Peut-être même regrettera-t-on quelque jour d'avoir rendu notre tâche plus facile en agissant avec tant de précipitation, car ce qu'un simple acte administratif a pu faire, un autre pourra le défaire au même titre, cela me paraît de toute évidence. Comme en 1851, sans réaction violente, sans porter aucune atteinte à la mémoire des morts, les hommes qui auront l'honneur d'accomplir cet acte de justice remettront toutes choses dans l'état où une possession paisible et non interrompue de trente-quatre ans les avaient laissées.

« Les reliques de sainte Geneviève devant lesquelles nous aimions à prier pour la patrie française, ils les remplaceront sous les voûtes qui, dès l'origine, avaient été destinées à les recevoir. Cette croix abattue, dans un moment d'oubli, remontera au sommet sacré d'où elle dominait la capitale, et le jour où nos prières auront obtenu cette réparation sera un jour de joie pour Paris et pour la France... »

Tout l'épiscopat français s'empresse d'adhérer à la noble protestation du Cardinal-Archevêque de Paris.

Voici maintenant les protestations indignées que deux ministres protestants et anglicans adressent, à la même occasion, au cardinal-archevêque de Paris :

« Londres, 2 juin 1885.

« Monseigneur,

« C'est un ministre protestant qui vous demande la permission d'exprimer aujourd'hui sa très profonde sympathie pour votre personne et pour l'Église de France.

« J'ai lu avec une grande douleur le récit de la profanation de l'église de Sainte-Geneviève, et je suis sûr que vous-même en avez cruellement souffert.

« *Quousque tandem...*

« Levez-vous, Seigneur, et prenez en main votre propre cause. Entendez les insultes que vous prodigue la folie humaine.

« Dimanche dernier, du haut de la chaire, nous avons protesté contre cet acte sacrilège qui soulèvera l'indignation de tous les chrétiens.

« Veuillez excuser mon importunité. J'ai confiance que vous daignerez accueillir cette expression de ma sympathie dans l'esprit qui l'a dictée.

« Je suis pour toujours Votre en Jésus-Christ.

« X. »

« Cleobury-Mortimer, Angleterre, 4 juin 1885.

« Monseigneur et vénéré Archevêque,

« J'implore votre grande indulgence pour me faire pardonner ma hardiesse.

« Quoique ministre de l'Eglise anglicane, je n'en ressens pas moins pour vous une vive et profonde sympathie. Je partage la douleur que vous fait éprouver la profanation de l'église de Sainte-Geneviève par le gouvernement français. Tôt ou tard, indubitablement, un tel acte retombera sur la tête de ses auteurs.

« Louange à notre divin Maître qui, par son esprit, vous a donné le courage de protester et de blâmer, suivant le précepte de l'Apôtre.

« Que de tribulations vous avez eues à endurer pendant ces six dernières années de persécution et de blasphèmes!

« Croyez-moi votre humble serviteur en Jésus-Christ.

« X.

« Je regrette la présence de lord Lyons aux funérailles. »

10. — *Toujours le déficit.* — Les résultats du rendement des impôts pendant le mois de mai accusent une moins-value de 3,976,000 francs par rapport aux évaluations, et une moins-value de 3,162,000 francs par rapport au produit de mai 1884.

Les résultats des cinq premiers mois de 1885 donnent une moins-value totale de 14,257,000 francs par rapport aux évaluations, et une moins-value de 5,342,000 francs par rapport aux cinq premiers mois de 1884.

Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy une dépêche relative à certains détails des services administratifs et annonçant que le *Ving Long* est arrivé en rade d'Along.

11. — A la Chambre des députés, M. le baron de Soubeyran adresse au ministre des affaires étrangères une question sur la véritable situation qui nous est faite par le décret du gouvernement égyptien portant qu'une retenue de 5 0/0 sera opérée sur les coupons de la rente égyptienne.

M. d'Allières demande ensuite qu'on établisse *avant les élections* le bilan exact de nos finances; la majorité, piquée au vif, refuse net de faire connaître officiellement l'état ou plutôt le désarroi de nos finances. Cela pourrait déranger les élections.

La Chambre reprend la discussion du projet sur le recrutement, et après avoir entendu MM. Margaine, Campenon, Lanjuinais, elle vote les articles 10 et 11, et repousse l'amendement de Mgr Freppel sur l'exemption à accorder aux séminaristes.

Le Sénat continue la discussion sur les Sociétés de secours-mutuels, il adopte l'article 1, et partie de l'article 2, après un long débat, auquel prennent part, pour ou contre, MM. Lenoel, Léon Say, Tolain, de Gavardie et Lacombe.

12. — M. de Freycinet donne des explications à la commission du Congo, au sujet du traité de Berlin. Aux termes de ce traité, les possessions françaises auront une étendue égale aux deux tiers de la France.

Une crise ministérielle éclate en Angleterre. Le ministère Gladstone donne sa démission, qui est acceptée par la reine. Le marquis de Salisbury est chargé de former un nouveau cabinet.

13. — Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les Sociétés de secours-mutuels et finit, à défaut d'entente, par le retirer de l'ordre du jour, puis il examine la proposition de MM. Allou, Batbie, Denormandie et Jules Simon, ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications à apports au régime de la séparation de corps.

Après avoir voté des autorisations d'emprunts départementaux, la Chambre reprend la discussion de la loi sur le recrutement militaire. Il repousse un amendement de M. Rodat, exonérant les élèves ecclésiastiques et un autre amendement de Mgr Freppel exemptant, contre un engagement décennal, les membres d'associations ou d'établissements voués à l'instruction et adopte finalement, après un débat assez long, l'article 19 sur les dispenses d'incorporation en temps de paix.

14. — Un grand tremblement de terre se produit en Russie dans la partie orientale du Caucase. La petite ville de Sihuck, au nord-ouest de Derbent, a été complètement engloutie. Une partie des habitants a pu cependant prendre la fuite.

15. — Mort de l'amiral Courbet. Cette poignante et douloureuse nouvelle est accueillie avec la plus profonde émotion par toutes les classes de la société, sans distinction de partis. Sa mort a été celle d'un chrétien et d'un chevalier sans peur et sans reproches.

L'empereur de Chine approuve le rapport de Li-Hung-Chang et le texte du traité franco-chinois. Li-Hang-Chang manifeste à M. Patenôtre le désir d'avoir un représentant spécial à Paris, pour faciliter toutes les opérations de travaux publics et autres que le gouvernement chinois a en vue comme conséquence du traité.

Mort du prince Frédéric-Charles, neveu de l'empereur Guillaume. Ce nom réveille chez les Français de cuisants souvenirs. C'est ce prince qui dirigea le siège de Metz et les opérations des Allemands sur la Loire.

16. — A la Chambre des députés, M. de Baudry d'Asson dépose une proposition demandant que des obsèques nationales soient faites au glorieux amiral Courbet, mais il ne veut pas le Panthéon pour cet intrépide chrétien, *parce qu'on a chassé Dieu de ce temple.* M. de Baudry d'Asson demande l'urgence. MM. Campenon et Allain-Targé, *pris au dépourvu,* balbutient quelques mots :

Le gouvernement avisera; il faut savoir si l'amiral Courbet n'a pas pris de dispositions particulières et quelles sont les intentions de sa famille. Ces misérables tergiversations sont vivement combattues par M. de Mahy. La majorité, toujours servile, repousse la demande d'urgence et reprend, sans plus de façon, la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée, dont elle adopte, après un vif débat, les articles 20 à 28.

M. Brisson annonce *officiellement* au Sénat la mort de l'amiral Courbet. La Chambre haute lève la séance en signe de deuil.

17. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy une dépêche lui faisant savoir que la mort de l'amiral Courbet est connue depuis le 14 au Tonkin, où cette nouvelle a été reçue avec une douloureuse émotion.

Le repos absolu des troupes produit, dit la même dépêche, des résultats satisfaisants au point de vue sanitaire.

Le général de Courcy se dispose à aller visiter les garnisons les moins salubres. Il signale que le *pays est encore troublé*, mais qu'il n'y a *aucune préoccupation à avoir.*

Le Sénat aborde le projet de loi relatif aux subventions de l'État pour construction et appropriation d'établissements destinés au service de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. L'urgence est déclarée *quand même*, malgré les protestations de la droite et notamment de MM. Paris et Buffet.

M. Blavier combat le projet contre MM. Goblet, Sadi-Carnot et Bardoux.

La discussion générale est close en quelques secondes et l'ensemble de la loi est adoptée au pas de course ; la *danse des millions* va recommencer *de plus belle.*

Mort du maréchal de Manteuffel, gouverneur de l'Alsace-Lorraine. Ce nom, avec celui du prince Frédéric-Charles, qui vient également de mourir, réveille les plus douloureux souvenirs de l'occupation allemande de 1870-1871.

Le comité catholique ouvre une souscription populaire à 10 centimes dans le but d'ériger une statue à sainte Geneviève et de protester ainsi contre la désaffectation du Panthéon.

18. — Le Sénat reprend et termine la discussion du projet de loi augmentant les cas de nullité de mariage et modifiant le régime de la séparation de corps, après avoir repoussé un amendement de M. Naquet et accepté un autre amendement de M. Griffe.

Après avoir adopté un projet de loi relatif à la création d'une médaille commémorative de l'expédition du Tonkin, la Chambre continue l'examen de la loi sur le recrutement. Les articles 29 et suivants jusqu'à l'article 72 inclusivement sont votés.

Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy une dépêche annonçant l'évacuation de Thuan-Quan. Ce point est signalé comme actuellement malsain, et nous ne l'occupons pas encore.

Le général de Courcy organise son départ pour Hué avec une escorte d'honneur.

Le ministre des affaires étrangères reçoit un télégramme de M. Patenôtre annonçant *officiellement* l'approbation du traité franco-chinois par la cour de Pékin.

Le nouveau ministère anglais est enfin constitué. Il a pour chef et premier ministre le marquis de Salisbury.

19. — Promulgation *officielle* de la loi portant approbation du traité conclu à Hué, le 6 avril 1884, entre la France et l'Annam.

Le ministre de la marine envoie une dépêche à l'amiral Lespès, lui donnant ordre de faire partir immédiatement les restes de l'amiral Courbet, qui devront arriver à Toulon, du 25 au 28 juillet.

Le ministère italien donne sa démission en masse.

20. — Après l'adoption du procès-verbal, la Chambre aborde la discussion sur la proposition de M. Rivière, tendant à ce que les projets dus à l'initiative parlementaire, votés par la Chambre et transmis au Sénat ne deviennent pas nuls si la Chambre haute ne les a pas adoptés avant la fin de la législature. Après un débat auquel prennent part Mgr Freppel, MM. Rivière et Jolibois, la proposition amendée par M. Jolibois est renvoyée à la Commission.

La Chambre reprend ensuite le débat sur la loi de recrutement. L'article 72 est voté. Avant le vote sur l'ensemble, M. le comte de Lanjuinais montre une fois de plus, après Mgr Freppel, combien la loi est inapplicable, et rappelant à M. Ballue le rendez-vous que celui-ci a donné aux adversaires de la loi devant les électeurs, il déclare attendre avec confiance le jugement qui sera porté par le pays. L'ensemble de la loi est adopté par 350 voix contre 39.

Le Sénat adopte en *première délibération* l'ensemble du projet de loi relatif aux moyens de prévenir la récidive.

Réunion à la salle Favié d'un groupe de jérômistes sous la présidence de M. Maurice Richard, qui donne lecture d'un manifeste aux électeurs. La séance devient tumultueuse; on en vient aux coups et aux blessures. Les anarchistes expulsent les jérômistes et se séparent aux cris de : *Vive la Commune* et au chant de la *Carmagnole !*

21. — Election sénatoriale d'Ille-et-Vilaine. M. l'amiral Véron, royaliste, est élu sénateur par 577 voix contre 534 données à son concurrent républicain.

Le choléra fait de nouveau invasion en Espagne et sévit surtout dans la province de Murcie.

De fortes secousses de tremblement de terre se font sentir dans le nord de l'Inde. Plus de 2700 personnes sont tuées et la ville de Baramula est complètement détruite par une de ces secousses.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

De l'Eglise et de sa divine constitution, par Dom Gréa, docteur en théologie et ancien vicaire général. 1 vol. in-8° de 517 pages, prix : 7 fr. 50. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères.

« Jamais, peut-être, dit Mgr Mermillod, dans une lettre adressée à l'auteur et que nous avons déjà donnée avec celles de Son Em. le Cardinal-Archevêque de Lyon et de Mgr Gay, jamais livre ne sera plus utile à notre génération jalouse de son indépendance hautaine, défiante envers le surnaturel, passionnée dans ses agitations, et pourtant découragée devant les ruines et les antinomies de ses systèmes. »

L'auteur, dans une étude magistrale, expose la Constitution intime de l'Eglise catholique, le chef-d'œuvre de Dieu par excellence et inspire un amour sans mesure pour le Christ et une charité ardente pour l'Eglise.

Son origine, sa nature, sa constitution, sa hiérarchie, sa place et sa mission parmi les sociétés humaines, tout y est clairement et doctrinalement discuté. C'est là qu'il faut aller chercher les vraies armes pour combattre et pour terrasser le libéralisme et le gallicanisme, les deux plus redoutables ennemis de l'Eglise. Ce traité, lu sans parti pris et de bonne foi, aura pour objet immédiat d'attacher indissolublement tous les évêques du monde au pape, vicaire du Christ, et tous les prêtres à leur évêque. Il aidera puissamment à établir une paix solide et durable dans la grande famille de Dieu, en ouvrant aux hommes de bonne volonté une nouvelle et large source d'union.

A tous ces titres, ce livre est appelé à un grand et légitime succès. Aussi a-t-il reçu, dès son apparition, l'approbation d'un prince de l'Eglise et celle d'un grand nombre d'évêques.

Voici quel est le plan de cette savante étude :

Dans un discours préliminaire, l'auteur expose la nature de l'Eglise et la place qu'elle occupe dans les desseins de Dieu ; la nature et l'excellence de sa hiérarchie et de l'ordre qui en distribue toutes les parties; la nature des relations et des dépendances qu'ont envers elle les autres œuvres de Dieu, les anges et les sociétés humaines.

Le corps de l'ouvrage comprend trois livres :

Dans le premier sont exposés les principes généraux de la hiérarchie de l'Eglise, les pouvoirs qui lui sont confiés et les modes mystérieux de son activité.

Le deuxième livre est consacré à l'Eglise universelle dans son chef Jésus-

Christ, et le vicaire qui tient sa place ici-bas, et dans le collège des Evêques associés à son gouvernement.

Dans le troisième livre, enfin, l'auteur traite de l'Eglise particulière dans son chef l'Evêque, et dans son collège de prêtres et de ministres.

Il expose le rang et la distinction des Eglises. Il parle aussi des églises imparfaites qui, n'ayant point en elles le titre épiscopal, se groupent autour d'une église principale et forment les diocèses. Il retrace brièvement l'histoire de l'Eglise particulière, celle des églises monastiques des ordres religieux. On le voit, c'est un traité complet de l'Eglise et de son gouvernement.

Des échanges entre les nations, situation industrielle et agricole de la France, par A. de Bordas. 1 vol. in-12 de 267 pages, prix : 2 francs. Même librairie.

L'auteur de cette étude a pour but de réunir en un faisceau compact les arguments dont on s'est servi et dont on se sert encore pour élucider la question si controversée des échanges entre les nations, de grouper toutes les objections qui ont été soulevées pour ou contre le libre-échange, ainsi que les réfutations qui en ont été faites par les partisans de l'un et de l'autre système, en un mot d'étudier avec ordre quel est le rôle du législateur dans cette grave question et de répandre quelque clarté sur un sujet aussi complexe et qui intéresse aussi directement tous les pays et tous les hommes.

Le lecteur et l'économiste pourront juger de l'importance des matières traitées dans ce volume par le sommaire des chapitres qui y sont contenus : Chapitre Ier. Science pure et science appliquée. — Chap. II. Influence de la nationalité. — Chap. III. Égalité des intérêts des producteurs et de ceux des consommateurs. — Chap. IV. De la division territoriale du travail. — Chap. V. Droit et devoir du législateur. — Chap. VI. Des différents systèmes économiques. — Chap. VII. Rôle du législateur. — Chap. VIII. États-Unis et Angleterre. — Chap. IX. — Situation industrielle et agricole de la France.

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs.

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée délivrera, du 1er juillet au 15 octobre 1885, des billets *à prix très réduits* de voyages circulaires sur son réseau, pour des parcours d'au moins 300 kilomètres. L'itinéraire est composé au gré des voyageurs, de manière toutefois à former un circuit complètement fermé, c'est-à-dire que le voyageur doit revenir à son point de départ.

Les Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée et de l'Est délivreront également, du 1er juillet au 15 octobre, des billets semblables permettant d'effectuer, en empruntant les deux réseaux, des parcours totaux de 500 kilomètres et au-dessus.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

Librairie HACHETTE et Ce, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

PAUL JOANNE

ITINÉRAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCE

CHAMPAGNE ET ARDENNES

CONTENANT 4 CARTES ET 9 PLANS

Un volume in-16, cartonné. . . . . 7 fr. 50

Collection des Guides Joanne
Grands Guides.

PAUL JOANNE

PARIS-DIAMANT

NOUVELLE ÉDITION CONTENANT 82 GRAVURES ET 36 PLANS

Un volume in-12, cartonné. . . . . 5 francs.

Collection des Guides Joanne
Guides diamant.

CH.-A. BESSON

Directeur de l'Établissement thermal

ÉVIAN-LES-BAINS

GUIDE DU BAIGNEUR ET DU TOURISTE

Un volume in-16, avec une carte, broché, 2 francs.

J. HETZEL & Cie | **A. QUANTIN**

18, RUE JACOB — PARIS — 7, RUE SAINT-BENOIT

L'ŒUVRE COMPLÈTE
DE
VICTOR HUGO

ÉDITION DU MONUMENT

EXTRAITS
AVEC

Prix : UN FRANC

TESTAMENT AUTOGRAPHE & PORTRAIT

Un volume in-18 de 252 pages.

(Port : 30 centimes)

ŒUVRES COMPLÈTES DE VICTOR HUGO

46 VOLUMES IN-8

de 500 pages.

—

PRIX DU VOLUME

7 fr. 50

ÉDITION DÉFINITIVE

d'après les

MANUSCRITS ORIGINAUX

— *Entièrement parue* —

POÉSIE

I. Odes et Ballades. (Préface inédite).... 1 v.
II. Orientales. — Feuilles d'automne..... 1 v.
III. Chants du Crépuscule. — Voix intérieures. — Rayons et Ombres..... 1 v.
IV. Les Châtiments..... 1 v.
V-VI. Les Contemplations..... 2 v.
VII-X. La Légende des siècles..... 4 v.
XI. Chansons des rues et des bois..... 1 v.
XII. L'Année terrible..... 1 v.
XIII. L'art d'être grand-père..... 1 v.
XIV. Le Pape. — La Pitié suprême. — Religions et Religion. — L'Ane..... 1 v.
XV-XVI. Les Quatre Vents de l'Esprit.. 2 v.

PHILOSOPHIE

I. Littérature et Philosophie mêlées..... 1 v.
II. William Shakespeare..... 1 v.

VOYAGE

I.-II. Le Rhin..... 2 v.

DRAME

I. Cromwell..... 1 v.
II. Hernani. — Marion de Lorme. — Le Roi s'amuse..... 1 v.
III. Lucrèce Borgia. — Marie Tudor. — Angelo. (Un acte inédit)..... 1 v.
IV. — Ruy-Blas. — La Esmeralda. — Les Burgraves..... 1 v.

ROMAN

I. Han d'Islande..... 1 v.
II. Bug-Jargal. — Dernier Jour d'un condamné. — Claude Gueux..... 1 v.
III-IV. Notre-Dame de Paris..... 2 v.
V-IX. Les Misérables..... 5 v.
X-XI. Les Travailleurs de la mer (*précédé de* l'Archipel de la Manche)..... 2 v.
XII-XIII. L'Homme qui rit..... 2 v.
XIV. Quatrevingt-treize (complet)..... 1 v.

ACTES ET PAROLES

I. Avant l'exil..... 1 v.
II. Pendant l'exil..... 1 v.
III. Depuis l'exil..... 1 v.

VICTOR HUGO RACONTÉ..... 2 v.

P. LETHIELLEUX, éditeur, 4, rue Cassette, Paris.

NOVUM J. C. TESTAMENTUM vulgatæ editionis Sixti et Clementis VIII

Pontt. Maxx. Jussu recognitum atque editum, juxta exemplar ad fidem vaticanæ bibliorum editionis quæ anno 1692 prodiit r. typis s C. christ. nom. Propagando diligenter summopere studio recensum atque indicibus analytico et chronologico locupletatum. — Beau vol. petit in-4°, *grands caractères*, grandes marges, papier collé. Prix. . . . . **4** fr.

SCRIPTURÆ SACRÆ CURSUS

Auctoribus R. CORNELY, J. KNABENBAUER, Fr. DE HUMMELAUER

ALIISQUE SOC. JESU PRESBYTERIS

Cet important ouvrage, qui aura plus de trente volumes in-8° raisin, comprendra, comme son titre l'indique, tout ce qui peut être utile dans l'étude des Saintes Ecritures : *Introductions*, *Commentaires*, *Grammaires et Dictionnaires spéciaux* des langues bibliques, etc., etc.

Chaque partie se vendra *séparément*, et le prix sera fixé à la mise en vente, selon son importance matérielle, à raison de **25** *centimes environ*, par feuille. Quand une *partie* de la publication demandera *plusieurs volumes*, comme l'*Introductio*, il est évident que les volumes ne pourront *se séparer*. — Nous n'ouvrirons donc pas une *souscription* proprement dite. — Néanmoins, ceux de nos clients qui voudraient recevoir régulièrement les volumes dès leur mise en vente, seront, sur leur désir exprimé, inscrits sur une liste spéciale.

I. HISTORICA ET CRITICA INTRODUCTIO

IN U. T. LIBROS SACROS

PRÆLECTIONES QUAS IN GERMANIA, IN COLLEGIO B. M. V. AD LACUM, ET ROMÆ IN UNIVERSITATE PONTIFICIA GREGORIANA

Habebat Rudolphus CORNELY, S. J.

Cum approbatione Superiorum

3 vol. grand in-8° de 750 pages chacun. — T. I. **Introductio generalis, sive de U. T. canonis, textus, interpretationis historia** (juin 1885). Prix : **12** fr. — T. II. **Introductio specialis in singulos V. T. Libros.** (*Sous presse*). — T. III. **Introductio specialis in singulos N. T. Libros.** (*Sous presse*).

L'impression des 2e et 3e volumes se poursuit activement.

II. COMMENTARIUS IN LIBRUM JOB

Auctore Jos. KNABENBAUER, S. J.

Cum approbatione Superiorum

Volume grand in-8° (juillet 1885). Prix. . . . . **7** fr.

N.-B. — Le **Cursus** s'imprimera sans interruption, et plusieurs volumes seront toujours simultanément *sous presse*.

LA LOI DU DIVORCE ET LA CONSCIENCE CHRÉTIENNE

Par le R. P. L. BAUDIER, S. J.

Beau volume in-12. Prix. . . . . **2** fr.

MANUEL DE LA JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE au for extérieur et spécialement au for contentieux, avec Appendice sur les *Règles du Droit*, par M. P. J. Brillaud, Docteur en Théologie, Chanoine honoraire de Moulins, Curé Doyen de La Palisse, ancien Secrétaire général de l'évêché de Moulins. Ouvrage dédié à Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et revêtu de son approbation. Fort vol. in-8° écu. Prix. . . . . **6** fr.

TRAITÉ PRATIQUE des EMPÊCHEMENTS et des DISPENSES DE MARIAGE, par le même. Ouvrage dédié à Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et revêtu de son approbation. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Fort vol. in-8° écu. Prix. . . . . **5** fr.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES.

TRENTE JOURS
A LA CAMPAGNE

Par M. L.-M. CASABIANCA

Un beau volume in-12 de 464 pages. . . . . 3 francs.

VIENT DE PARAITRE : 4me FASCICULE DE

GLOSSAIRE ARCHÉOLOGIQUE
DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

Par VICTOR GAY
ANCIEN ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

2 VOLUMES GRAND IN-8° DE 800 PAGES, ORNÉS DE PLUS DE 2000 FIGURES

PRIX DE SOUSCRIPTION

FORMAT GRAND IN-8°. . . . . **90** francs.
FORMAT IN-4° GRAND PAPIER. . . . . **150** francs.

L'ouvrage paraîtra en 10 fascicules, du prix de 9 francs, et de 15 francs pour le grand papier.

En vente : Fascicules 1, 2, 3 et 4.

ENCHIRIDION THEOLOGICUM

COMPLECTENS

CONCILII TRIDENTINI ET CONCILII VATICANI CONSTITUTIONES
CUM SELECTIS PIE IX CONSTITUTIONIBUS

Par HENRI RAMIÈRE
DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Ouvrage posthume augmenté des principales Lettres Encycliques de Léon XIII

Un volume in-12 de 464 pages. . . . . 4 fr. 50

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

L'HEXAMÉRON

ET LES NOUVELLES INTERPRÉTATIONS DE L'ŒUVRE DES SIX JOURS

I

Multiple par la variété, en quelque sorte indéfinie, des êtres qui le composent, le monde est un par l'ordre merveilleux qui relie entre elles toutes les parties de ce grand corps et fait converger toutes les créatures vers la fin que Dieu leur a marquée. Cette innombrable variété peut se ramener à trois sphères ou catégories générales. A la sphère supérieure appartiennent les purs esprits créés : c'est le monde angélique. La sphère inférieure comprend les êtres visibles privés de raison : c'est le monde matériel, les minéraux, les plantes, les animaux. Entre le monde des esprits purs et celui des corps, se place un monde intermédiaire qui participe des deux autres et leur sert, pour ainsi dire, de lien; c'est le règne humain. L'homme, esprit et matière, forme, en qualité de médiateur, la transition du monde visible au monde invisible, des êtres matériels aux pures intelligences.

Moïse qui, dans le cours de son ouvrage, parle des anges en plusieurs rencontres, ne dit rien de leur création, sinon implicitement et d'une manière générale, au début de son récit : « Dieu créa le ciel et la terre. » A-t-il craint, comme l'ont pensé quelques écrivains ecclésiastiques (1), de fournir aux Hébreux le prétexte ou l'occasion d'un culte polythéiste? Mais la même raison l'aurait sans doute empêché d'en parler dans la suite; et puisqu'il devait les faire apparaître plus tard, il semble que raconter leur origine créée

(1) Théodor., *in* Genes. lib. II.

et, par conséquent, montrer leur dépendance vis-à-vis de Dieu, devait écarter plutôt que faire naître le péril d'idolâtrie. S'il n'en fait pas une mention expresse dans le tableau de la création, c'est que les pures intelligences placées au-dessus des conditions de l'espace et du temps n'appartiennent pas à la sphère terrestre, principal objet de l'hexaméron.

L'écrivain sacré commence par énoncer d'une manière sommaire le fait de la création primordiale : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre (1). » — « Au commencement », c'est-à-dire à l'origine des temps; car le temps qui implique la succession dans la durée, a commencé avec les choses sujettes à la succession et au changement. « Dieu (אלהים, elohim) créa (ברא, bara); » le terme original *bara* s'emploie dans l'Écriture pour signifier la production d'une chose qui n'existait pas. « Dieu créa le ciel et la terre », c'est-à-dire le monde entier et tout ce qu'il renferme; il n'y a point d'exception : tous les êtres dont il se compose, la matière première comprise, doivent à Dieu leur existence et relèvent de sa puissance souveraine.

Moïse partage l'histoire de la formation terrestre en six phases ou périodes qu'il appelle jours, et dans lesquelles il distingue le soir et le matin. Quelle est ici la signification du mot *jour?* Nous sommes en présence de trois interprétations, celle des jours naturels, celle des jours époques et celle des jours intelligibles ou symboliques.

Selon l'explication la plus ancienne et la plus commune, le mot jour doit se prendre à la lettre pour une durée de vingt-quatre heures. La formation du monde, du moins dans ses rapports avec le globe que nous habitons, s'est accomplie dans l'intervalle d'une semaine ordinaire, à l'exception du septième jour où « Dieu se reposa, dit l'écrivain sacré, après avoir achevé tous ses ouvrages (2) ». L'interprétation littérale est celle qui se présente la première à l'esprit; elle devait naturellement trouver crédit à une époque où personne ne soupçonnait et ne pouvait soupçonner les faits qui la contredisent. Si quelques Pères de l'Église, avec Origène, Clément d'Alexandrie et saint Augustin, ont déserté le sens propre du mot, pour le sens figuré, ils y étaient amenés par des considérations étrangères aux découvertes scientifiques. Ce sont les progrès de la

(1) Michael Glycar., ép. IV.
(2) Genes. II, 2.

géologie qui ont, de nos jours, fait perdre à l'explication littérale la vraisemblance qu'elle pouvait avoir autrefois. Six jours de vingt-quatre heures ne suffisent pas à la formation successive des couches sédimentaires dont se compose l'écorce solide du globe, ni à l'apparition des innombrables êtres vivants qui se sont succédé à sa surface, et dont on retrouve aujourd'hui les restes à l'état fossile. Combien d'espèces animales et végétales ont précédé la création de l'homme, et avaient disparu avant le sixième jour! Les phénomènes si complexes, révélés par l'étude du sol, dénotent l'action lente et continue des causes naturelles; ils ont exigé, pour se produire, un temps dont la durée, impossible à déterminer, dépasse manifestement la limite d'une semaine ordinaire.

La théorie de Buckland parut d'abord écarter cette difficulté, et fournir un moyen de conserver au mot jour sa signification littérale. Moïse, au second verset, parle d'un état chaotique qui a précédé l'organisation actuelle du globe terrestre. Mais l'organisation actuelle, la seule dont s'occupe l'historien sacré, selon le docteur Buckland, aurait été précédée de beaucoup d'autres, successivement détruites et séparées entre elles par autant de bouleversements. Moïse raconte la dernière formation, celle qui dure encore, à dater du dernier de ces grands bouleversements, désigné au second verset sous le nom de *Tohou yabohou* (תהו ובהו). Les faits géologiques pour lesquels on réclame un laps de temps si considérable appartiennent à ces formations antérieures, que l'auteur sacré passe sous silence, et par suite ne peuvent plus être allégués contre la durée ordinaire des jours de la Genèse.

L'explication, en effet, lèverait la difficulté si elle n'en soulevait d'autres qui l'ont fait abandonner, même par son auteur. L'œuvre des six jours, telle que Moïse la raconte, comprend la création de la lumière, la formation de l'atmosphère, des mers, des continents, du soleil, de la lune et des étoiles. Il ne s'agit donc pas seulement de réparer les ruines d'une création bouleversée, ni de remettre la surface du globe en état de servir à l'homme d'habitation; ce n'est pas l'histoire de telle formation particulière, succédant à des formations antérieures, que raconte l'écrivain sacré, mais l'histoire de la création elle-même depuis sa première origine jusqu'à son complément.

Le système des jours-époques offrait une solution plus acceptable; en assignant au mot jour le sens d'une période indéfinie, il laisse

aux savants la liberté d'accumuler les milliers d'années et même de siècles pour expliquer la formation des terrains géologiques. Aussi a-t-il compté et compte-t-il encore aujourd'hui de nombreux partisans, bien qu'il ait perdu beaucoup de la vogue qui l'accueillit à son origine. L'explication proposée est vraie en tant qu'elle attribue à chacune des œuvres de la création une période plus ou moins longue, mais la question est de savoir si tel est le sens du mot jour dans le récit biblique, et si, par cette expression, Moïse a voulu faire entendre une période indéterminée. On cite des passages de l'Écriture où le mot jour s'emploie pour signifier une période indéfinie, plus longue que le jour ordinaire, par exemple la vie d'un homme, le règne d'un prince, un temps dont la durée n'est pas limitée. « Au temps du roi Salomon », — « sous le règne d'Ozias », — « dans les derniers temps » ; se traduisent, dans le langage biblique, « dans les jours de Salomon, — dans les jours d'Ozias, — dans les derniers jours. » L'Écriture dira aussi : Voici venir des jours, pour signifier un temps viendra. Moïse, il est vrai, parle de soir et de matin, mais ces expressions peuvent désigner le commencement et la fin de chaque période : « Devant Dieu, dit le Psalmiste, mille ans sont comme un jour (1). »

Ces exemples, toutefois, sont moins concluants qu'on ne se l'imagine. Le mot jour employé au pluriel, en l'absence de toute détermination qui en fixe le nombre, peut sans doute s'appliquer à un espace de temps indéfini : « dans les derniers jours » et « dans les derniers temps « sont deux locutions synonymes. La raison en est bien simple; le temps est une succession de jours; il est donc indifférent de dire : dans les derniers jours, ou dans les derniers temps, dans les jours de Salomon, ou pendant la vie de Salomon. Ces manières de s'exprimer conservent d'ailleurs au mot jour sa signification ordinaire. Mais il n'y a plus d'équivoque possible, si le mot jour est affecté d'une détermination numérique, quand il est dit, par exemple, que telle chose arriva le premier, le second, le troisième jour, six jours avant tel événement. Il s'agit manifestement de jours de vingt-quatre heures. Pourquoi le premier chapitre de la Genèse ferait-il exception? Quant au passage cité du psaume LXXXIX, ici encore le mot jour conserve sa signification habituelle, et c'est justement ce qui fait la force de la comparaison.

(1) Ps. LXXXIX, 4.

Mais si l'hypothèse des jours naturels est inadmissible, si l'explication des jours-époques donne lieu à de graves difficultés d'exégèse, que faut-il donc penser des six jours de la création? Pourquoi cette expression appliquée aux diverses phases de l'œuvre créatrice? Ici vient se placer l'explication qui tend à prévaloir aujourd'hui, la théorie des jours symboliques. Nous la résumerons en peu de mots. Moïse se maintient strictement sur le terrain du dogme, sans se préoccuper des questions qui relèvent de la science. C'est Jehovah qui a tiré du néant le ciel et la terre par sa toute-puissance; c'est lui qui a créé les éléments, assigné à chacun d'eux sa place, son rôle, sa loi; c'est lui qui a donné la vie à tout ce qui respire. Voilà le dogme fondamental de la foi monothéiste, celui que l'auteur inspiré avait surtout à cœur, et qu'il s'est attaché à mettre en lumière. Pour cela, il commence par embrasser d'un seul regard l'ensemble de l'univers; il proclame la puissance d'un Dieu créateur : « Au commencement, dit-il, Dieu créa le ciel et la terre. » Mais cette affirmation générale ne lui suffit pas. Le paganisme avait divinisé les éléments, les corps célestes, les plantes, les animaux, l'homme enfin. Il fallait remettre à leur place, en les abaissant au rang de simples créatures, œuvres de la puissance divine, ces dieux mensongers auxquels l'ignorance et la superstition avaient dressé des autels. C'est ce que fait Moïse, quand, dans un récit plein de grandeur et de magnificence, il montre les éléments, les astres, les êtres animés sortant des mains d'Elohim. Il passe en quelque sorte en revue tous les règnes de la nature; chacun d'eux vient à son tour rendre hommage au Dieu créateur, la lumière, l'atmosphère, l'océan, la terre ferme, les végétaux, les poissons, les reptiles, tous les animaux selon leurs espèces. L'homme arrive le dernier comme le couronnement de la création, et le roi de ce monde visible.

L'écrivain sacré a-t-il suivi l'ordre historique des faits qu'il raconte? C'est une question secondaire dont la discussion trouvera sa place en son temps. La création apparaît à Moïse comme une série de tableaux qui se déroulent successivement sous son regard. Chacun lui représente un certain groupe de phénomènes, qu'il décrit sommairement, sans égard au temps employé à les produire. Ces groupes ou, si l'on veut, ces tableaux sont au nombre de six. Pourquoi ce chiffre? Ici commence à se montrer le caractère symbolique du récit. C'est le type de la semaine qui a fourni à l'écrivain sacré la forme et le cadre de son exposition. Le cycle de la création

lui apparaît comme une semaine divine dont chaque jour voit éclore de nouvelles merveilles, et l'achèvement de l'œuvre comme la cessation de l'activité créatrice, comme le repos de Dieu, correspondant au septième jour. Ce repos de Dieu est encore une locution métaphorique. Dieu, causalité éternelle, infinie, ne passe point de l'action au repos, comme les créatures; l'auteur a continué la métaphore jusqu'au bout; le jour de repos succédant aux six jours de travail complétait l'analogie empruntée à la semaine.

Certains esprits, sous l'influence des opinions reçues, ne voient pas sans inquiétude cette invasion de l'allégorie dans l'interprétation de la Genèse. Faire une si large part au symbolisme en cette matière, n'est-ce pas ouvrir la porte à l'arbitraire et compromettre la vérité dogmatique du récit en le détachant de sa base historique? Ces craintes ne reposent sur aucun fondement. Le caractère historique de la narration n'est nullement incompatible avec l'allégorie des six jours. Un récit peut être, quant au fond et dans l'intention de l'écrivain, l'histoire d'un fait réel et revêtir, quant à l'expression, la forme de la poésie. L'exemple des psaumes historiques prouve ce que nous avançons, savoir, que la vérité de la narration ne repousse pas l'usage du style figuré, des symboles, des images. Or, tel est le double caractère de l'Hexaméron. Le premier chapitre de la Genèse énonce un grand fait, qui est en même temps le dogme fondamental de la vraie religion, c'est le fait de la création. Mais ce chapitre est aussi un hymne à la sagesse, à la puissance, à la bonté infinie de Dieu créateur. Le travail divin, éternel comme Dieu lui-même, se révèle par l'ordre et la succession de ses effets dans le temps et dans l'espace. Pour exprimer cet ordre et cette succession, l'auteur emploie la comparaison empruntée aux jours de la semaine; ceci regarde le mode d'exposition, non la substance du récit.

Un autre sujet d'inquiétude pour les esprits timorés est la prétendue nouveauté d'une interprétation repoussée, dit-on, par la grande majorité des Pères de l'Église, des théologiens et des commentateurs. Comment cette explication, si elle est vraie, s'est-elle fait attendre si longtemps? Comment a-t-elle échappé aux regards pénétrants des plus beaux génies qui ont creusé si avant le problème et cherché la solution sans la trouver?

Nous pourrions nous borner à répondre que le progrès des études géologiques met au service des commentateurs actuels des

ressources, des moyens d'information dont leurs devanciers ne pouvaient faire usage, puisqu'ils n'en soupçonnaient pas l'existence. Les faits de la nature ont leur enseignement, dont l'exégèse doit tenir compte dans l'interprétation du texte scripturaire, même au risque de rompre avec des opinions communément reçues. Combien d'explications n'auraient jamais vu le jour, si certaines découvertes avaient eu lieu plus tôt! Nous en trouvons un exemple sans sortir de notre sujet. En quel sens faut-il entendre les six jours de la Genèse? Entre la création de la lumière et l'apparition de l'homme ne s'est-il écoulé qu'une semaine ordinaire, comme on l'a cru longtemps, ou moins encore, comme l'ont pensé quelques-uns? La Bible ne tranche pas la question, mais les monuments parlent, les faits répondent, ils attestent que la formation du monde actuel ne s'est faite ni en un instant, ni en un jour, ni en six jours. Ces faits, ces monuments sont la diversité, la composition, la succession des terrains géologiques, les débris fossiles qu'ils renferment, les phénomènes si nombreux, si variés, dont le sol terrestre conserve la trace et raconte l'histoire. Ce qui résulte clairement des faits constatés, c'est qu'il n'est pas possible d'en resserrer l'accomplissement dans le court intervalle de six jours ordinaires.

Quant à la théorie des jours symboliques, elle n'est pas d'aussi fraîche date qu'on veut bien le dire. Déjà mise en avant par Philon (1), accueillie avec faveur par l'école chrétienne d'Alexandrie, elle a été reprise et développée sous une forme nouvelle par saint Augustin, qui, sans l'imposer comme une vérité certaine et démontrée, ne laisse pas de la regarder comme l'explication la plus vraisemblable (2). Selon le saint docteur, la division de l'œuvre créatrice en six jours n'implique pas la succession temporaire des effets produits. Toutes choses ont été créées simultanément et dans un instant unique. L'œuvre totale est répartie en six jours, cela est vrai; mais il s'agit de jours intelligibles, non de jours matériels. Il y a sans doute une distinction, mais une distinction idéale, car elle est seulement dans l'esprit, non dans le temps; elle suppose un ordre de conception, non pas de succession. En d'autres termes, la division des six jours représente l'ordre suivant lequel la diversité des effets produits devenait l'objet de la connaissance, et ajoutons, de la connaissance angélique. Or les anges connaissent les êtres

(1) Lib. I, alleg.
(2) De Genesi ad litt., lib. IV, c. XXII, et *De Civit. Dei*, lib. XI, c. VII.

créés de deux manières, en Dieu et en eux-mêmes : en Dieu par la vision directe de son essence, en eux-mêmes, par l'usage des facultés propres à la nature intelligente, et en particulier, à la nature angélique. C'est à ces deux genres de connaissance que saint Augustin rattache la distinction du soir et du matin dont parle l'écrivain sacré. Le soir, c'est la connaissance des choses en elles-mêmes; le matin, c'est la vision des choses en Dieu et dans les idées du Verbe divin.

Laissons de côté cette opinion particulière de saint Augustin sur le rôle attribué à la connaissance angélique et sur d'autres points secondaires. Ce qu'il importe de noter, c'est le sens spirituel qu'il attache au mot jour, dans le récit de la Genèse, c'est la distinction des jours basée, non pas sur la succession historique, mais sur la classification idéale des choses créées, réparties en divers groupes, d'après leurs caractères généraux.

Les maîtres de la scolastique se rallient, pour la plupart, à l'opinion commune des jours naturels et successifs; aucun, toutefois, ne songe à condamner la doctrine de saint Augustin, comme convaincue d'erreur ou entachée d'hérésie. Plusieurs même l'exposent avec une faveur marquée; tels sont : Albert le Grand (1), Alexandre Halès (2), saint Thomas d'Aquin. Ce dernier, toutefois, dans la Somme théologique, expression définitive de sa pensée, garde la neutralité entre les deux opinions, se bornant à reproduire les raisons alléguées de part et d'autre (3). Quelques-uns avec Cajetan et Melchior-Canus, pensent que, à la vérité, Moïse a voulu parler des jours naturels, et soutiennent néanmoins que la création s'est accomplie en un seul jour, voire même en un seul instant, et que les six jours sont un seul et même jour répété six fois. Ces citations suffisent à montrer quelle liberté d'interprétation régnait chez les Pères et les théologiens du moyen âge sur le sujet qui nous occupe. L'Église ne s'est prononcée ni pour ni contre aucune opinion particulière, et la discussion reste ouverte entre les jours naturels, les jours époques et les jours intelligibles.

Un théologien allemand, le docteur Schäfer, professeur d'exégèse à l'académie de Münster, vient de reprendre, en la modifiant, la doctrine augustinienne des jours intelligibles. La division en six

(1) In secund. Dist. 12, art. 1.
(2) 2 part., quæst. 44 et 46.
(3) *Summ. théol.* 1 p., quæst. 66.

jours, d'après cet écrivain, représente l'ordre suivant lequel la connaisssance des œuvres de la création fut communiquée, non plus à l'intelligence angélique, mais au premier père de la race humaine. L'Hexaméron fut révélé à Adam de la même manière que d'autres révélations furent communiquées aux prophètes, c'est-à-dire sous la forme d'une vision proprement dite, composée d'une suite de tableaux à chacun desquels correspond un jour du texte sacré. L'ordre dans lequel les œuvres de la création sont racontées, n'est autre que celui des tableaux successifs ou des visions particulières formant par leur ensemble la vision totale. Telle serait, d'après M. Schäffer, l'origine de la tradition conservée jusqu'à Moïse et insérée par lui au début de son livre sur les origines de l'humanité.

Que le dogme de la création ait été révélé à notre premier ancêtre avec les autres vérités fondamentales de la religion, c'est un fait qu'il n'est pas permis de révoquer en doute. Quant au mode dont Dieu s'est servi pour communiquer, soit au premier homme, soit à Moïse lui-même, la connaissance de la vérité religieuse, et, en particulier, de tout ce qui regarde la création et la formation de l'univers, on ne peut proposer à ce sujet que des hypothèses impossibles à vérifier. Il se peut que Dieu ait employé le mode suggéré par M. Schäffer. L'a-t-il fait réellement? Nous l'ignorons.

Dans un travail publié par une revue irlandaise (1), Mgr Clifford, évêque de Clifton, propose une explication qui place le récit de Moïse en dehors et, par suite, à l'abri des recherches géologiques. Les six jours sont bien des jours de vingt-quatre heures, mais cela ne veut pas dire que le monde ait été créé, et la matière organisée dans un si court intervalle, ni que les œuvres par lesquelles s'est manifestée l'activité créatrice se soient succédé dans l'ordre indiqué, d'abord la lumière, puis les continents, les mers, le firmament, puis les grands corps célestes, ensuite les animaux, enfin l'homme. Moïse n'entend pas faire l'histoire proprement dite de la création, mais attacher à chaque jour de la semaine le souvenir des œuvres de Jéhovah, par une sorte de dédicace analogue aux fêtes liturgiques instituées par l'Église en mémoire des mystères du christianisme.

Pour bien comprendre cette explication, il faut se rappeler l'objet de la mission de Moïse, comme prophète et comme législateur. Son enseignement, ses lois, ses institutions, avaient pour but principal

(1) *Dublin Revieuw*, 1881, vol. V, n° 2 (Third Series), p. 311 et 55.

d'inculquer aux Hébreux la notion du vrai Dieu, de les maintenir dans la croyance à l'unité divine, de les prémunir contre le péril de l'idolâtrie. Nous devrions dire les périls, car il y en avait de plus d'une sorte, et le calendrier des nations païennes n'était pas le moins redoutable. Celui des Égyptiens, en particulier, tout imprégné d'idolâtrie, ne pouvait que favoriser la tendance des Hébreux au polythéisme. Chaque mois était consacré à quelque divinité et en prenait le nom ; il en était de même des jours de la semaine dédiés aux sept grandes planètes, y compris le soleil et la lune. Qu'il y eût là un danger réel pour la foi des Hébreux, on ne saurait le nier. Ce fut pour y obvier que Moïse, non content de changer les noms égyptiens des mois, voulut que chaque jour de la semaine rappelât le souvenir de Jéhovah, le seul vrai Dieu.

« Il était nécessaire de substituer une dédicace orthodoxe à la dédicace idolâtrique qui avait été abolie. Dieu est un ; en lui dédiant tous les jours de la semaine, on n'avait pu aboutir à les distinguer l'un de l'autre. Toutefois, quoique Dieu soit un, ses œuvres sont multiples, et celles-ci, classées sous divers chefs, peuvent fournir des objets pour plusieurs dédicaces. Telle fut donc la méthode adoptée par Moïse. Ayant aboli ce qui avait une relation quelconque avec les planètes, il consacra chaque jour de la semaine à la commémoraison de quelque œuvre de la création accomplie par le vrai Dieu, de la même manière que les Égyptiens avaient consacré chaque jour du mois à la mémoire des actions supposées de leurs fausses divinités. C'est cette consécration des jours de la semaine au souvenir de la création, et non une histoire des jours de la création, qui forme le sujet du premier chapitre de la Genèse (1). »

Moïse, à la vérité, donne à sa narration la forme d'un récit historique : « Dieu dit : que la lumière soit et la lumière fut, et il y eut un soir et un matin ; le premier jour... Le septième jour, Dieu acheva son œuvre qu'il avait faite... En six jours, Dieu créa le ciel et la terre. » Cette façon de parler n'est-elle pas celle d'un historien qui entend raconter les faits tels qu'ils se sont passés? Écoutons la réponse de Mgr Clifford : « Quand des affirmations de ce genre ont lieu dans un livre d'histoire, ou sont présentées d'après une connexion historique, on doit en conclure que, selon le sentiment de l'écrivain, les événements se passèrent en réalité à l'époque

(1) *Op. cit.*, 318, 319.

mentionnée, mais cette règle ne s'applique pas aux affirmations analogues, quand on les rencontre dans des livres liturgiques, les hymnes ou autres écrits de même nature. Par exemple, le jour de Pâques, l'Église chante cette antienne : « Aujourd'hui le Christ est sorti triomphant du tombeau », bien que la solennité pascale coïncide rarement avec le jour anniversaire de la résurrection du Sauveur. » Citons un autre exemple emprunté à l'office de l'Épiphanie : « Aujourd'hui le Christ a lavé nos crimes dans le Jourdain, les mages accourent aux noces royales avec des présents, et l'eau changée en vin réjouit les convives. » Il ne s'ensuit pas que ces trois événements aient eu lieu précisément le 6 janvier. Le but de la liturgie n'est pas de fixer une date historique, mais de fêter un souvenir.

Il y a dans l'exposé que l'on vient de lire certains points qui appellent une discussion spéciale; cette assertion, par exemple, que Moïse n'a pas voulu faire l'histoire de la création, ni suivre l'ordre chronologique des faits. Il ne s'agit, quant à présent, que de la manière dont Mgr Clifford conçoit le rapport entre les jours de la création et ceux de la semaine. Nous croyons volontiers que Moïse a voulu imprimer une sorte de consécration religieuse à la division septenaire du mois, et en particulier recommander le repos du septième jour. Cette supposition nous a toujours paru d'autant plus vraisemblable, qu'on ne voit pas quelle autre raison aurait pu déterminer le choix du nombre six, affecté aux jours de la création. Cette division n'était pas imposée par la nature du sujet; tout en maintenant l'ordre de la succession chronologique, l'auteur pouvait classer autrement les faits qu'il raconte, par exemple, assigner à des jours distincts des phénomènes aussi différents que la formation des mers et la production du règne végétal. La semaine, adoptée comme type, nécessitait la division du travail en six jours et le repos du septième.

La dédicace liturgique sur laquelle insiste beaucoup Mgr Clifford est plus contestable. Il considère les jours de la semaine comme autant de fêtes instituées en souvenir des œuvres de la création; or, on n'aperçoit nulle trace de ce caractère liturgique, ni dans le rituel mosaïque, ni dans les usages religieux de la nation. Il y avait sans doute chez les Juifs des solennités destinées à perpétuer le souvenir des grands faits de leur histoire religieuse, tel que la sortie d'Égypte, la promulgation de la loi sur le Sinaï, et plus tard la

dédicace du temple. L'Église chrétienne a aussi institué des fêtes en mémoire de certains mystères et pour graver plus avant dans les cœurs la foi aux grandes vérités du christianisme. Aucun indice ne permet de supposer que les jours de la semaine aient reçu une destination analogue dans le culte public ou privé du peuple d'Israël.

II

IDÉALISTES ET CONCORDISTES

Nous avons montré plus haut la nécessité de prendre au sens figuré les six jours de la création, mais nous avons réservé une autre question qu'il nous faut résoudre ici et qui est tout à fait distincte de la première, savoir, si l'écrivain sacré, à part le symbolisme de la forme, a voulu faire une histoire proprement dite, raconter des faits, et les raconter selon leur ordre de succession chronologique. Ceux qui tiennent pour l'affirmative s'appuient sur la teneur du récit lui-même et sur l'accord des faits, tels que Moïse les présente, avec les résultats des découvertes scientifiques. Nous pouvons les désigner sous le nom de *concordistes*. L'opinion contraire, partagée par Mgr Clifford, le docteur Schäfer, etc., nous est déjà connue par ce qui précède. L'Hexaméron contient, non pas une histoire, au sens propre du mot, mais une description des grandes lignes de la création, présentée sous forme historique. Les œuvres des six jours sont l'expression de l'ordre intérieur suivant lequel les choses créées s'enchaînaient, soit dans la pensée divine, soit dans l'esprit de l'auteur inspiré : c'est l'interprétation *idéaliste*. Nous exposerons les raisons de part et d'autre, sauf à tirer de ce débat la conclusion qu'il comporte.

La première objection des idéalistes se tire de l'objet même et du but de l'inspiration surnaturelle. L'objet de l'inspiration, c'est la vérité religieuse, non la vérité scientifique. « S'il est vrai, dit Mgr Clifford, que les expressions de la Genèse s'adaptent de la manière la plus parfaite aux enseignements de la science moderne, au point d'être une confirmation réelle des faits, qui n'ont été découverts par les savants que dans ces dernières années, l'auteur de la Genèse n'a pu parvenir à la connaissance de ces faits que par une révélation du ciel. Or, une pareille supposition est en contradiction flagrante avec toute l'analogie de la révélation. Nulle part dans

l'Écriture, nous ne voyons que Moïse ou quelque autre des écrivains sacrés ait reçu des révélations d'en haut touchant les détails d'astronomie, de géographie, de chimie, ou d'une autre branche des sciences naturelles. Au contraire, toutes les fois qu'ils abordent des sujets de ce genre, nous remarquons que ces écrivains font usage des expressions et manifestent le degré de connaissances qui étaient alors communes à leurs contemporains. Quel motif a-t-on de supposer qu'une exception a été faite en faveur de la géologie (1)? »

Non, Moïse n'a point reçu de révélations spéciales touchant les détails d'astronomie, de chimie ou de toute autre branche des sciences naturelles; aucune exception n'a été faite en faveur de la géologie en tant que science. Nulle part l'écrivain sacré n'affiche la prétention de hâter le progrès de l'astronomie, ni de devancer les découvertes de la physique. Son domaine est plus vaste, son but plus élevé; c'est celui de la Révélation divine elle-même, la proclamation de la vérité religieuse et morale. Quant à la vérité scientifique, comme telle, il l'abandonne aux investigations de l'esprit humain.

Mais ne serait-ce pas un autre excès de dire que la révélation ne projette aucune lumière en dehors de son objet propre? On considère la religion comme un tout non seulement distinct, mais complètement isolé, sans lien, sans rapport avec l'ensemble de nos facultés. C'est une grave erreur; par ses dogmes, sa morale, son culte, son histoire, la religion prend à partie l'âme et toutes ses puissances, l'homme et l'humanité, la vie individuelle et la vie sociale, le monde matériel et le monde moral, dans leurs rapports avec Dieu comme cause première et dernière fin de tous les êtres. Il y a une science naturelle comme il y a une science révélée de Dieu, de l'homme et du monde. Dira-t-on qu'elles n'ont rien de commun, et que la philosophie, par exemple, n'a point à tenir compte des enseignements de la révélation sur la personnalité divine et les destinées de l'âme humaine? Pourquoi n'en serait-il pas de même de certains faits relatifs à l'origine et à la formation de l'univers, si la connaissance de ces faits contribue à la manifestation plus complète de la vérité religieuse? Or, nous l'avons montré plus haut, l'histoire de la création racontée dans la Genèse rentrait parfaitement dans le but de la révélation mosaïque.

(1) *Op. cit.*, p. 313.

On s'étonne que Moïse ait reçu des communications particulières sur des points qui relèvent des sciences naturelles. N'élargissons point outre mesure le cercle de ces révélations. Les faits relatés par Moïse ont un caractère dogmatique; c'est à ce titre qu'ils figurent dans son récit, non par leur côté scientifique. Il dit que Dieu a tiré du néant la matière, organisé le chaos primitif, créé la lumière, affermi le sol des continents, aggloméré les eaux, etc.; quant aux causes immédiates et aux lois de leur action, il garde là-dessus le plus profond silence. Ne lui demandez pas comment les agents naturels, les forces cosmiques ou chimiques ont concouru, sous l'impulsion de la cause première, aux effets qu'il énumère, par exemple, à la condensation des vapeurs, à la formation des terrains stratifiés, à la production des êtres vivants. Il reste sur le terrain du dogme, laissant à la science l'étude des faits, la recherche des lois et des causes. Et si les résultats de l'observation scientifique viennent confirmer les enseignements de l'Écriture, il ne faut ni repousser ce témoignage, ni s'en montrer surpris. Quoi d'étonnant que la révélation de Dieu par ses œuvres, comme auteur de la nature, se trouve d'accord avec la révélation de Dieu par la lumière surnaturelle et comme auteur de la grâce?

Les *idéalistes*, qu'on nous permette cette appellation, apportent une seconde raison à l'appui de leur système, c'est l'avantage de désintéresser Moïse dans les controverses et les disputes des savants, de mettre ainsi la Genèse à l'abri des objections scientifiques. Pourquoi vouloir mettre l'Hexaméron d'accord avec la géologie et les autres sciences? Selon Mgr Clifford, c'est la recherche de cet accord qui a mis aux prises la science et la foi, au grand détriment de l'une et de l'autre. « Tant que les hommes ont persisté à se servir des paroles de l'Écriture comme d'une base sur laquelle ils croyaient élever des systèmes astronomiques, il y eut guerre à outrance entre les partisans de la science et ceux de la révélation. Le conflit ne cessa qu'au moment où il fut reconnu que les écrivains inspirés, lorsqu'ils font allusion aux phénomènes naturels, en parlent d'après la manière dont ces phénomènes tombent sous nos sens... Si nous essayons à notre tour d'attacher aux paroles de Moïse une signification qui soit en conformité avec les découvertes des temps modernes, nos tentatives pour réconcilier la Bible avec la géologie ne seront probablement pas plus heureuses que n'ont été celles de nos devanciers pour mettre les livres saints d'accord

avec l'astronomie. Quelqu'un oserait-il affirmer que l'étude de la Genèse a conduit à la découverte d'un seul fait géologique? Une révélation qui ne révèle rien, quelle utilité peut-elle avoir (1)? »

Aucune, assurément; ce n'est pas, nous le reconnaissons, l'étude de la Genèse qui a provoqué la découverte des faits géologiques; aussi bien Moïse n'y a-t-il jamais songé. Vouloir fonder le dogme sur un système, ou la vérité d'un système sur l'autorité du dogme, n'est pas moins préjudiciable aux intérêts de la foi qu'à ceux de la science, car c'est compromettre la stabilité de la première et vouer la seconde à l'immobilité. En ce sens, Mgr Clifford a mille fois raison. Faut-il pour cela condamner les efforts des apologistes pour montrer l'accord de la science et de la révélation sur les points où elles se trouvent en contact? Ce serait méconnaître les intérêts de la foi autant que les besoins légitimes de la raison. Sous le nom de science, nous entendons les faits acquis à la certitude et les conséquences qui en découlent, non les systèmes hasardés, non les hypothèses hâtives dont les savants, aujourd'hui surtout, sont si prodigues.

L'exégèse biblique doit tenir compte des faits avérés; quant aux théories, elle ne peut en user que sous toutes réserves, tant que l'expérience ou de nouvelles découvertes ne leur ont pas imprimé le sceau de la certitude scientifique. Ce n'est pas sur une base aussi fragile que l'on peut asseoir définitivement, soit une doctrine révélée, soit l'interprétation d'un texte scripturaire. Il n'est pas défendu sans doute de faire servir une hypothèse généralement admise à la défense de la vérité religieuse, mais seulement à titre d'argument probable ou d'argument *ad hominem*, qui n'aura de valeur absolue que le jour où l'hypothèse, réunissant toutes les conditions requises, aura pris son rang parmi les vérités scientifiquement démontrées. Ne soyons pas trop rigoureux envers les apologistes qui croient trouver dans la théorie de Laplace, par exemple, quelques lumières pour l'intelligence des premiers versets de la Genèse. Et si l'observation géologique confirme, du moins jusqu'à présent, le récit de Moïse quant à l'ordre de succession des faits, pourquoi ne pas faire ressortir cet accord? Admettons que des faits nouveaux, irrécusables, viennent bouleverser cet ordre, détruire cette harmonie, suivra-t-il de là que Moïse s'est trompé? Nullement; tout ce qu'il

(1) *Op. cit.*, p. 315.

sera permis d'en conclure, c'est que Moïse avait été mal compris, et son texte mal interprété; ce jour-là nous ne ferons aucune difficulté de reconnaître, avec Mgr Clifford et le docteur Schäfer, que l'auteur de l'Hexaméron, s'il a voulu raconter des faits, n'a pas entendu les présenter dans leur ordre de succession.

Mais c'est précisément ici, dit-on, que se montre le côté faible du concordisme; cet accord tant vanté n'existe pas; les faits lui infligent de graves et nombreux démentis. Ainsi, d'après le récit de la Genèse, chaque période possède un caractère nettement tranché; elle se distingue par certaines œuvres déterminées des périodes qui la précèdent ou la suivent, la création de la lumière fait place à la séparation des eaux supérieures et des eaux inférieures; après la production des végétaux vient celle des reptiles et des poissons, puis celle des mammifères, qui précède l'apparition de la race humaine. Mais la réalité ne justifie pas ces divisions. On ne peut fixer ni le commencement ni la fin des œuvres assignées à chaque jour; le commencement de l'une ne marque pas la fin de l'autre; elles continuent à se développer parallèlement. La flore change, la faune subit des modifications analogues, depuis les terrains secondaires jusqu'à la formation quaternaire; à travers les différentes couches géologiques, on voit les anciennes formes végétales ou animales disparaître et faire place à des formes nouvelles. Quant aux œuvres des trois premiers jours, condensation des vapeurs, affermissement du sol, agglomération des eaux dans le bassin des mers, etc.; l'action des lois naturelles d'où procèdent ces phénomènes a commencé dès l'origine et s'est prolongée pendant une série de périodes dont le nombre et la durée échappent à nos calculs. Conclusion : la division des six jours ne répond pas à la réalité, et, par suite, n'a rien d'historique.

A cette objection générale l'étude des détails vient ajouter certaines difficultés particulières; telle est la priorité des plantes par rapport au soleil. Une végétation plantureuse a précédé l'œuvre du quatrième jour; Moïse l'affirme et la période carbonifère en est la preuve. Or, une des conditions nécessaires à la vie végétale est l'influence des rayons solaires. Ici encore le concordisme est en opposition avec les faits.

Un autre point sur lequel on prétend trouver Moïse ou plutôt le concordisme en défaut est la création des poissons, reportée au cinquième jour, longtemps après celle des végétaux, œuvre du

troisième. Or les fouilles géologiques ont fait voir des squelettes de poissons, et même de reptiles dans les plus anciennes couches fossilifères, dans le terrain houillier; d'où semble résulter cette conséquence que la création des plantes et celle des animaux marins ont été contemporaines.

Les concordistes ne restent pas sans réponse. Ils admettent le fait signalé plus haut, savoir : le commencement des œuvres de chaque jour avant l'époque indiquée ou leur prolongement à travers les jours suivants. Il y a eu progrès, développement successif, parfois simultané; cela prouve que les jours de la Genèse ne renferment pas la durée totale des œuvres attribuées à chacun d'eux, mais qu'ils en marquent la manifestation la plus saillante. Les premiers commencements peuvent appartenir à une période antérieure, et les développements ultérieurs aux périodes suivantes. Il suffit pour justifier l'expression de Moïse, que chaque jour de l'Hexaméron réponde à une classe de phénomènes prédominante, à l'apparition des êtres les plus importants du même groupe et les plus dignes d'attention. Quant aux difficultés particulières, nous en réservons l'examen au chapitre suivant.

Au surplus, le débat ramené à ses véritables proportions nous semble perdre beaucoup de son importance. Concordistes et idéalistes ne sont pas aussi loin de s'entendre qu'on pourrait le croire. Selon ces derniers, l'écrivain sacré avait surtout en vue l'ordre logique ou idéal, c'est-à-dire l'ordre suivant lequel les choses créées s'enchaînaient dans la pensée du divin artiste, ou, ce qui revient au même, l'ordre fondé sur les rapports naturels des êtres. Selon les premiers, l'auteur a voulu suivre l'ordre chronologique dans la succession des phénomènes. De part et d'autre, on a raison; les deux ordres se confondent, et il importe peu de savoir celui des deux que l'écrivain sacré avait en vue de préférence. Il n'y a pas matière à controverse.

Qu'il ait existé un ordre de succession chronologique dans la formation du globe terrestre et dans la production des êtres vivants, c'est une induction appuyée sur les rapports naturels des choses et confirmée par la géologie. La priorité des animaux par rapport à l'homme, des animaux inférieurs par rapport aux animaux supérieurs, des plantes par rapport aux animaux, celle de la lumière, de l'atmosphère, des eaux et de la terre ferme par rapport au règne végétal et au règne animal, est chose nécessaire, conforme aux

conditions d'existence requises pour les divers groupes des êtres créés. L'homme s'appuie sur le monde animal et sur le monde végétal. On peut concevoir les plantes sans les animaux, mais non les animaux sans les plantes, et encore moins l'homme, les animaux, sans la lumière, l'eau, l'atmosphère. Ainsi l'ordre chronologique correspond à l'ordre logique ; il ne pouvait en être autrement, les idéalistes eux-mêmes en conviennent, tout en déclarant qu'ils attachent peu de prix à cette concordance générale. Sans doute, la géologie révèle bien des faits que Moïse passe sous silence; mais nous l'avons dit, son but n'était pas de nous initier à ces détails dont il laissait la découverte aux investigations de la science. Il ne voit que les grandes lignes; un regard jeté sur l'ensemble lui suffit; il ne faut pas lui demander plus qu'il n'a voulu dire.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, et sans vouloir enchaîner le récit de la Genèse à aucun système scientifique, nous ne voyons point d'inconvénient, et nous trouvons quelque utilité à résumer, dans le paragraphe suivant, les explications des concordistes à l'appui de leur opinion. Ce n'est, si l'on veut, qu'un essai de conciliation, mais un essai qui a sa valeur et ne compromet en aucune façon l'autorité du texte sacré.

L'abbé Thomas,

vicaire général de Verdun.

(*A suivre.*)

L'INQUISITION D'ESPAGNE (1)

B. Sentence. — Sur le seuil même de cette seconde question, une difficulté nous arrête et nous embarrasse. Il est inouï qu'un tribunal trois fois séculaire n'eût eu que des acquittements à prononcer. Il est inouï qu'une magistrature sacerdotale, si miséricordieuse qu'elle fût, ait fait rentrer dans le chemin du devoir tous les coupables amenés devant elle. L'Inquisition a dû, plus d'une fois, rencontrer l'obstination de l'hérésiarque, ou la rage de l'apostat.

Et alors, la déclaration du Saint-office n'a-t-elle pas fait descendre sur ces fronts rebelles les foudres vengeresses de la loi, loi terrible, loi de sang, et qui ne demande rien moins que la vie même du coupable?

La constatation du crime d'hérésie n'est-ce pas, d'après la loi espagnole, la mort du malheureux qui refuse de revenir à l'Église? Y a-t-il une véritable proportion entre une faute théologique, entre un délit que le regard de la justice doit chercher jusque dans les plus intimes profondeurs de la conscience humaine, et cette terrible peine de mort que la législation de notre époque n'applique qu'à l'homicide et aux forfaits les plus affreux? Si cette proportion n'existe pas, voilà l'Inquisition condamnée par le fait même! La voilà engagée, par la force des choses, dans un système faux et inique. Bon gré mal gré, elle coopère à une condamnation injuste : elle tue un homme pour ses opinions. Tache ineffaçable, imprimée par le sang des victimes à la robe violette du grand Inquisiteur, à la robe blanche de l'Inquisiteur dominicain! Ils ont envoyé au supplice des citoyens espagnols, coupables de vouloir servir Dieu

(1) Voir la *Revue* du 1er juillet 1885.

autrement que leurs juges ou de ne point suivre le catéchisme castillan.

Cette objection court les livres. Mais elle part d'une supposition fausse, et elle est réfutée, tout à la fois, par le fait et par le droit. Elle part d'une supposition fausse, car elle place les croyances religieuses parmi ces opinions plus ou moins probables entre lesquelles l'homme peut choisir. Elle oublie que, parmi ces croyances religieuses, une seule a des preuves, une seule porte des caractères manifestes de divinité, une seule plaît à Dieu, qui l'a révélée, une seule a des droits par elle-même, une seule peut obliger l'homme, qui l'a une fois reconnue, à tenir les obligations qu'il a contractées dans son baptême. Elle part d'une supposition fausse, car elle compare au châtiment physique le délit spirituel, caché dans les profondeurs de l'âme, délit dont l'Église ne s'occupe qu'au tribunal de la pénitence, pour absoudre le pécheur qui l'accuse. Elle oublie que la peine physique n'atteint pas la faute invisible, connue de Dieu seul, mais sa manifestation extérieure et physique, surtout lorsque cette manifestation extérieure revêt un caractère agressif et que, par voie de propagande, de séduction ou de scandale, elle s'attaque à la société religieuse et à la société civile.

Elle est réfutée par le fait. Ceux mêmes que cette objection invoque, comme les patriarches de la tolérance et les pères de la liberté de penser, se lèvent pour lui lancer l'anathème. « Tous les grands hommes, dit Grimm, ont été intolérants, et il faut l'être. Si l'on rencontre sur son chemin un prince débonnaire, il faut lui prêcher la tolérance, afin qu'il donne dans le piège, et que le parti écrasé ait le temps de se relever par la tolérance qu'on lui accorde, et d'écraser son adversaire à son tour. Ainsi le sermon de Voltaire, qui rabâche la tolérance, est un sermon fait aux sots ou aux gens dupes, ou à des gens qui n'ont aucun intérêt à la chose. » (*Correspondance de Grimm*, 1er juin 1772, 1re partie, t. II, p. 242 et 243.) On sait si les disciples de Grimm et des philosophes appliquèrent la maxime des maîtres, et quelle fut la tolérance de ce régime d'où viennent en ligne directe, suivant l'histoire officielle, les conquêtes de la liberté moderne.

Calvin, cet apôtre du libre examen, Calvin a écrit un livre, le seul que toutes les sectes aient adopté et reconnu, pour l'invoquer contre leurs adversaires, c'est le livre *De puniendis hæreticis* « Du châtiment des hérétiques ».

On connaît la lettre de Mélanchton à Calvin sur le supplice du malheureux Servet. Quant à Luther, son intolérance se dessine en lettres de sang sur toutes les pages de l'histoire de la Réforme. Ses pamphlets incendiaires ne respirent que la haine des catholiques et des protestants même qui n'appartiennent pas à sa communion. La tolérance d'Élisabeth ne fait pas plus de doute que sa virginité, que les conjurations des prêtres qu'elle envoyait au supplice!

Assurément, nous n'invoquons pas de telles autorités. Leur vie et leurs maximes ne nous inspirent que de l'horreur. Mais nous voulons montrer qu'en fait, ceux qui se scandalisent de l'Inquisition et des lois espagnoles, ont appliqué, en l'exagérant démesurément, le procédé qu'ils condamnent, bien qu'ils ne pussent invoquer les motifs qui faisaient agir les Inquisiteurs. Il y a donc dans les choses mêmes une force secrète, qui pousse l'autorité établie à maintenir ses principes, et à faire ployer, sous des pénalités prévues par la loi, toute manifestation qui les attaque. Les théologiens catholiques ont recherché cette force mystérieuse, et rencontrant dans toute la législation du moyen âge la peine de mort contre l'hérétique relaps, ils se sont demandé sur quelles maximes s'appuyait cette jurisprudence. Il semble, dit saint Thomas, qu'on doive tolérer les hérétiques (dans un milieu social tel que celui du moyen âge, où la société tout entière est catholique). *Videtur quod hæretici sint tolerandi.* L'Apôtre dit en effet, continue le saint docteur, que le serviteur de Dieu soit plein de mansuétude, qu'il corrige avec modestie ceux qui résistent à la vérité, afin que Dieu leur accorde le repentir, la grâce de connaître la vérité et d'échapper aux filets du diable. Mais si les hérétiques ne sont point tolérés, si on les livre à la mort, la faculté de faire pénitence leur est enlevée, ce qui est contre le précepte de l'Apôtre. C'est l'objection du saint docteur. Saint Thomas ajoute encore qu'un mal nécessaire dans l'Église doit être supporté et que les hérésies ont ce caractère, suivant la parole de l'Apôtre. Une dernière objection est empruntée à cette parabole, rapportée par saint Mathieu, où le Maître ordonne à ses serviteurs de laisser croître l'ivraie avec le bon grain jusqu'au temps de la moisson. L'ivraie, dans l'explication que les saints donnent de ce passage, l'ivraie, désigne les hérétiques. Ils doivent donc être supportés jusqu'à la fin.

A ces objections, saint Thomas oppose la réponse même de l'Apôtre : « L'homme hérétique, après une première et une seconde

réprimande, évite-le, sachant qu'il est perdu, celui qui reste dans cet état. »

Puis, avec sa clarté habituelle, le saint docteur distingue deux points de vue dans la question des hérétiques, l'un, qui regarde l'hérétique lui-même; l'autre, qui concerne l'Église. Si l'on considère les hérétiques eux-mêmes (il s'agit, bien entendu, des hérétiques formels, de ceux qui rejettent la vérité connue), le saint docteur répond : *Ex parte quidem ipsorum est peccatum, per quod meruerunt non solum ab Ecclesia per excommunicationem separari, sed etiam per mortem a mundo excludi.* C'est un péché pour lequel ils ont mérité, non seulement d'être retranchés de l'Église par le glaive de l'excommunication, mais même d'être retranchés du monde par la mort. Car il est beaucoup plus grave d'altérer la foi, qui est la vie de l'âme, que d'altérer la monnaie, qui n'est qu'un soutien du corps. *Multo enim gravius est corrumpere fidem, per quam est animæ vita, quam falsare pecuniam, per quam temporali vitæ subvenitur.* (Les faux-monnayeurs étaient punis de mort.) Mais si l'on regarde l'Église, c'est la miséricorde, le désir de leur salut, qui apparaît davantage. *Ex parte autem Ecclesiæ est misericordia ad errantium conversionem.* C'est pourquoi elle ne condamne pas aussitôt, mais après la première et la seconde réprimande, conformément au précepte de l'Apôtre. Que si l'hérétique s'obstine opiniâtrément dans son erreur, l'Église, qui n'espère plus le ramener, pourvoit au salut des autres, en le retranchant de son sein par la sentence d'excommunication. Puis elle laisse le juge séculier le retrancher du monde par la mort : *Et ulterius relinquit eum judicio sæculari a mundo exterminandum per mortem.* (IIa qu., c, xi, art. 3.)

Voilà le principe, le droit rigoureux suivant la doctrine de saint Thomas. Le saint docteur voit dans l'hérésie un crime d'un caractère particulier, qui attaque la vie des âmes. Ce crime ainsi envisagé lui paraît mériter un double châtiment, l'un spirituel, l'autre temporel. Mais l'Église, mère compatissante, essaiera d'abord de ramener le coupable. S'il s'obstine, elle le frappera, pour sauver les autres : *Et aliorum saluti providet.* Cette excommunication met l'hérétique en dehors de la société chrétienne; la justice laïque ne voit plus qu'un insurgé, et la justice laïque agit à son tour, mais sans l'intervention de l'Église : *Relinquit eum judicio sæculari a mundo exterminandum per mortem.*

Dans la pensée de saint Thomas, cette peine de mort est comme une sorte d'excommunication civile qui retranche du monde (*a mundo exterminandum*) le malheureux que son obstination a déjà fait retrancher de l'Église.

Suivant cette doctrine, l'Inquisition espagnole demeure donc dans la sphère du droit, et, rigoureusement parlant, sa sentence est inattaquable. D'ailleurs l'Inquisition espagnole n'a pas créé cette pénalité terrible : elle l'a trouvée toute faite et inscrite d'avance dans les lois du pays, qui ont prévu le crime et en ont déterminé le châtiment. L'Inquisition même ne condamne pas à mort. Les ecclésiastiques qui la composent seraient, s'ils en usaient ainsi, dans un état d'irrégularité perpétuelle. L'Inquisition constate le délit théologique, elle en assigne la nature, elle travaille à l'effacer, pour n'avoir pas à le punir ou pour en tempérer la peine. Si tous ses efforts sont vains, c'est l'État qui intervient pour son compte, et qui découvrant dans le relaps excommunié un citoyen prévaricateur, lui applique une pénalité fixée d'avance.

Voici une sentence de l'Inquisition, du genre le plus sévère, recueilli par le comte de Maistre :

« Nous avons déclaré et déclarons l'accusé N.N. convaincu d'être hérétique apostat, fauteur et recéleur d'hérétiques, faux et simulé confessant, et impénitent relaps; par lesquels crimes il a encouru les peines de l'excommunication majeure et de la confiscation de tous ses biens au profit de la chambre royale et du fisc de Sa Majesté. Déclarons de plus que l'accusé doit être abandonné, ainsi que nous l'abandonnons, au bras séculier, que nous prions et chargeons très affectueusement de la meilleure et de la plus forte manière que nous le pouvons, d'en agir à l'égard du coupable avec bonté et commisération (1). »

Dans cette sentence, on le voit, les charges s'accumulent les unes sur les autres. Ce n'est pas un délit quelconque qui attire ces foudres terribles. Le Saint-office abandonne le coupable à la justice humaine. Mais en le remettant au bras séculier, il fait encore appel à la miséricorde et à la bonté, tant cet esprit est inséparable d'un tribunal ecclésiastique!

Remarquons encore que si dans une magistrature mixte, comme l'Inquisition espagnole, le délit est constaté par le juge ecclésias-

(1) *Première lettre sur l'Inquisition.*

tique, la peine de mort appliquée par le juge laïque; dans une magistrature purement sacerdotale, c'est la prison perpétuelle qui remplace ordinairement la peine de mort. Le Saint-office de Rome n'a jamais versé une goutte de sang.

Bien plus, les Pontifes Romains ont plusieurs fois blâmé dans la procédure espagnole l'emploi trop fréquent de la peine de mort et les rigueurs qni accompagnaient ce supplice. Pour ouvrir aux condamnés un dernier asile de miséricorde, ils ont maintenu le droit d'appel au Siège apostolique. Soit par suite du mauvais vouloir de l'État, soit par suite de cette fermeté native du caractère espagnol, qui change de nom lorsqu'elle résiste aux puissances légitimes et dégénère en entêtement, ce droit d'appel n'a pas toujours été respecté. En 1519, Léon X excommunie les Inquisiteurs de Tolède, qui l'avaient méconnu. En 1538, Visnès, prédicateur de Charles-Quint, incarcéré dans un monastère, pour accusation de luthéranisme, en fut tiré par l'ordre de Paul III, qui le déclara innocent et capable de toutes les dignités ecclésiastiques : Visnès devint évêque des Canaries (1).

Llorente, aussi ennemi des Papes que peut l'être un mauvais prêtre, nous apprend que ceux qui avaient la bonne fortune de faire réviser leurs procès à Rome, voyaient leurs peines commuées, et en étaient quittes assez souvent pour une légère pénitence.

Ajoutons aussi que le nombre des exécutions capitales a été singulièrement exagéré, même pour les premières années de l'Inquisition, où il fut pourtant considérable. On le prouve par Llorente lui-même, et par les contradictions où est tombé cet auteur. Ces exécutions devinrent de plus en plus rares, et disparurent avec le danger que courait la foi de l'Espagne. Il est inouï qu'on en ait rencontré au dix-huitième siècle.

Enfin (et c'est le dernier mot qui nous reste à dire sur cette question) entre l'acquittement pur et simple et l'exécution pure et simple, prenaient place des pénalités de diverses nuances, suivant la diversité même des délits dont pouvait connaître l'Inquisition. Ces pénalités étaient parfois fort légères.

L'honorable Joseph Townsend, dans un voyage fait en Espagne, en 1786 et 1787, fut presque témoin d'une procédure dont s'accommoderaient volontiers les prévenus de nos tribunaux. On venait

(1) Héfelé, *loc. cit.*

de déférer au Saint-office un mendiant, nommé Ignazio Rodriguez, coupable de quelques polissonneries, où il avait mêlé des pratiques superstitieuses.

« Rodriguez fut condamné à être conduit dans les rues de Madrid, monté sur un âne, et à être fouetté. On lui imposa de plus quelques pratiques de religion, et l'exil de la capitale pour cinq ans. La lecture de sa sentence fut souvent interrompue par de grands éclats de rire auxquels se joignait le mendiant lui-même.

« Le coupable fut, en effet, promené dans les rues, mais non fouetté; pendant la route, on lui offrait du vin et des biscuits pour se rafraîchir (1). »

Voilà, sans doute, une législation bien farouche.

Quoi, dira-t-on! oubliez-vous l'appareil des sentences? Le sanbenito et l'auto-da-fé. Nous ne l'oublions pas, mais nous allons montrer dans cet appareil lui-même une nouvelle calomnie historique et un épouvantail d'imagination.

C. *Appareil de la sentence.* — Sanbenito! C'est un mot sonore et qui va bien dans une description lugubre. Le roman ne pouvait manquer de s'en emparer, et d'en affubler ses héros, « victimes du fanatisme monacal ».

On s'apitoie sur ces malheureux, couverts, comme Hercule mourant, d'une nouvelle robe de Nessus, d'un vêtement qui leur imprime une ineffaçable flétrissure.

La vérité, par malheur, est beaucoup moins dramatique. Elle montre dans le mot sanbenito l'abréviation de sacco-bendito, en latin *saccus benedictus*, littéralement un sac béni, c'est-à-dire un habit de pénitence. Elle nous fait voir dans le sanbenito un vêtement dont on revêtait ceux qu'on réconciliait avec l'Eglise, vêtement aussi inoffensif par lui-même que le costume des pénitents gris.

« Bleu en certains pays, dit Mgr Héfelé, gris ou noir en d'autres, le sanbenito avait en Espagne la couleur jaune; sa forme était celle du costume monastique. Ceux qui avaient reçu l'absolution *de levi*, n'étaient tenus de le porter, sans aucune figure, que pendant la cérémonie de leur réconciliation. Un grand nombre d'entre eux en furent même dispensés... Le condamné était-il tenu à l'abjuration,

(1) Cité par de Maistre, *Première lettre sur l'Inquisition.*

comme gravement suspect, on lui mettait un sanbenito sur lequel était représentée une branche de la Croix. On complétait l'image de la Croix sur les sanbenitos de ceux qui figuraient dans l'auto-da-fé comme hérétiques repentants. Ceux-là seuls qui, ne témoignant aucun repentir, devaient être livrés au bras séculier, portaient un sanbenito où étaient peintes des flammes et des figures de démon, avec une mitre ainsi bigarrée. L'Espagne, comme tous les autres peuples, a connu la robe de pénitence, et, tandis qu'au dix-neuvième siècle, en Allemagne, dans des États qui se piquent de civilisation, on a vu des condamnés traînés au supplice, couverts de peau de bête, c'était de cette robe que l'Inquisition revêtait les criminels (1). »

La pénitence et l'humiliation chrétienne n'ont pas accoutumé d'avilir un homme aux yeux d'un peuple aussi croyant que l'Espagnol. La honte s'attache à la faute et non pas à l'expiation. Des personnes qui avaient porté le sanbenito contractèrent mariage avec les familles les plus illustres de la monarchie et même avec des membres de la famille royale. C'est Llorente qui s'est chargé de nous l'apprendre. On voit maintenant ce qu'il faut penser de ces peintures.

Reste un mot, terrible assurément, puisque dans notre langue qui l'a reçu de l'espagnol, il désigne le supplice du feu. C'est l'auto-da-fé.

« Qu'étaient-ce, dit encore Mgr Héfelé, qu'étaient-ce que ces redoutables auto-da-fé, dont les peintures imaginaires ont effrayé tant d'esprits. D'un côté, un immense brasier, une chaudière colossale; de l'autre, la foule des Espagnols, rangés, comme des cannibales, l'œil brillant d'une joie féroce, prêts à dévorer les membres de quelques centaines de victimes. Qu'il me soit permis de le dire, un auto-da-fé ne se passait, ni à brûler, ni à mettre à mort, mais bien à prononcer la sentence d'acquittement des personnes faussement accusées, et à réconcilier avec l'Église les coupables repentants. Combien n'en pourrait-on pas citer où l'on ne vit brûler que le cierge que portaient dans leurs mains les pénitents, en symbole de la réapparition en eux de la lumière de la foi! Llorente, par exemple, pour prouver le zèle de l'Inquisition, cite un auto-da-fé tenu à Tolède, le 12 février 1486, où 750 coupables au moins sont punis, — de la peine du feu, sans doute? Erreur. Pas une seule

(1) Héfelé, *le Cardinal Ximénès*, c. XIX.

condamnation capitale; le seul châtiment infligé, c'est la pénitence canonique. Le 2 avril de la même année, autre grand auto-da-fé encore à Tolède; Llorente parle de 900 victimes. — Combien d'exécutions capitales? Pas une seule. — Auto-da-fé du 1er mai et du 10 septembre, toujours en 1486. Dans le premier figurent 250 personnes, et 950 dans le second. Combien montèrent sur le bûcher? Pas une seule. On compte pour toute cette époque 3300 personnes condamnées par le tribunal de Tolède à la pénitence canonique et 27 à la peine capitale; et l'on sait que Llorente ne saurait amoindrir les chiffres par tendresse pour le Saint-office (1). »

Ainsi, en mettant à part les hérétiques relaps et impénitents, que l'on ne songeait pas sans doute à relever dans l'opinion, rien de flétrissant ni d'ignominieux dans l'appareil dont s'entoure la sentence de l'Inquisition. Rien qui porte le cachet de la cruauté ou d'une vigueur inhumaine. C'est l'humiliation du pécheur réconcilié, humiliation qui semble attester davantage la sincérité de son retour à la foi. C'est la pénitence publique, reste de l'ancienne discipline. Fleury, qui parle sans cesse de cette discipline ancienne et de la majesté sévère des canons, qu'il élève au-dessus du Pape, Fleury eût dû apprécier cet appareil de pénitence, si conforme à l'esprit des canons antiques et de la primitive Église. Nous le voyons, avec étonnement, tracer de l'Inquisition un tableau, assurément riche en couleur, mais où la malveillance du peintre pour le sujet qu'il représente respire dans chaque détail de son ouvrage :

« Les sentences se prononcent publiquement, avec grande solennité, et c'est cette cérémonie que l'on appelle en Espagne auto-da-fé ou acte de foi. Pour la rendre plus célèbre, ils joignent ensemble un grand nombre de coupables condamnés à diverses peines, dont ils réservent l'exécution à un même jour. On dresse un échafaud, l'Inquisiteur ou quelque autre fait un sermon sur la foi, pour y confirmer le peuple et combattre les erreurs des condamnés, que l'on tient sur l'échafaud exposés aux yeux de tous. Ensuite on prononce les sentences et on les exécute sur-le-champ. »

« Ceux qui sont convaincus ou violemment soupçonnés, mais pénitents, font leur abjuration publique et sont absous de l'excommunication. Pour marque de pénitence, on les revêt de sacs bénis,

(1) Héfelé, *le Card. Ximénès*, c. XIX.

sanbenito, qui sont comme des scapulaires jaunes avec des croix de saint André rouges devant et derrière, qu'ils doivent porter toute leur vie; on leur enjoint de se tenir à certains jours, comme à telles fêtes, pendant la messe, à la porte d'une telle église, avec un cierge allumé, de tels poids, ou d'autres actes semblables de pénitence publique. Quelquefois on les condamne à la prison perpétuelle. Ceux qui sont convaincus, mais impénitents ou pénitents mais relaps, sont dégradés, s'ils sont dans les ordres, puis livrés au bras séculier (c'est-à-dire au juge laïque) pour être exécutés à mort..... Aux actes de foi de l'Inquisition, les juges séculiers sont présents dans la place, avec leurs officiers et les ministres de la justice « et, après qu'ils ont reçu les coupables, les ecclésiastiques se retirent, et sur-le-champ les juges séculiers rendent leur jugement et le font exécuter. Il n'y a point en Espagne de plus grands spectacles. Pour les rendre plus terribles, ils couvrent les impénitents de sacs noirs, semés de flammes et de diables et les mettent ainsi sur le bûcher (1). »

Assurément cette peinture est d'un maître, et il est difficile de tracer un tableau, dans le genre terrible, d'une façon plus saisissante. Mais c'est la main du gallican qui guide le pinceau de l'artiste, c'est la rancune qui l'inspire, c'est Rome qu'il veut vous montrer sur l'arrière-plan : « En France, nous croyons que, pour la poursuite des crimes ecclésiastiques, les évêques et leurs officiaux suffirent, sans *recevoir* ces *commissions extraordinaires*, qui par la suite deviennent des tribunaux réglés..... Nous mettons en France *un des principaux points de nos libertés*, à n'avoir point reçu ces nouvelles lois et ces nouveaux tribunaux, etc. » (*Ibid.*, *loc. cit.*)

C'est en exagérant ainsi les teintes, c'est en assombrissant les nuances, c'est en choisissant avec art un petit nombre de faits isolés, rapprochés les uns des autres et groupés ensemble de manière à en faire un seul corps et un tout effrayant pour les yeux; c'est par de tels procédés, inconscients peut-être, mais inspirés par la haine, et indignes de l'histoire, que l'on arrive à rendre odieux, un homme, une institution, un peuple. C'est ainsi que l'on est arrivé à nous faire voir dans l'Inquisition la première cause de la décadence de l'Espagne. N'a-t-on pas prouvé avec le même bonheur que l'influence des Jésuites avait été la source première des infortunes et du partage de la Pologne ?

(1) *Institution chrétienne*, IIIe part., c. x.

Certains mensonges, à force d'être répétés, acquièrent en histoire, comme un droit de prescription. Des écrivains, mêmes catholiques, sont fermement persuadés que l'Inquisition eut une désastreuse influence sur l'Espagne, et que de ce tribunal ecclésiastique sont sortis, comme de leur source première, les maux qui ont inondé la Péninsule. Nous répondrons, moins par une réfutation que par une étude sommaire des effets de l'Inquisition. C'est la troisième question que nous avons à résoudre.

III. *Effets de l'Inquisition.* — Que l'Inquisition ait maintenu en Espagne l'unité religieuse, l'adhésion de la nation tout entière à la vérité catholique, c'est une assertion qui ne peut être contestée par personne. Des néophytes surveillés par Torquemada et ses premiers successeurs, beaucoup sans doute n'étaient chrétiens qu'en apparence, et comme dit l'Ecole, *in foro externo*. Mais leurs enfants étaient élevés dans la foi, et avec le temps, cette plante exotique finissait par prendre racine. Les petits-fils des Juifs baptisés étaient déjà d'anciens chrétiens, de véritables croyants.

D'un autre côté, les ministres de Genève ou de Vittemberg, à qui il eût pris fantaisie d'établir des consistoires dans le pays du Cid, savaient d'avance la législation espagnole assez peu d'accord avec leur évangile, et qu'il était plus facile peut-être à un hérétique d'entrer en Espagne que d'en sortir. Quant aux philosophes du dernier siècle, ils aimaient mieux rire du Saint-office que d'avoir à traiter avec lui. Ils préféraient Postdam ou Ferney aux cellules de l'Inquisition, et personne ne peut dire qu'ils avaient tort. La propagande hérétique ou voltairienne se bornait donc à quelques livres, colportés sous le manteau, et qui ne pouvaient aller bien loin sans rencontrer la censure. Ainsi, par le moyen des Inquisiteurs, la foi des nouveaux chrétiens s'était affermie peu à peu, la foi des anciens chrétiens avait été préservée de toute atteinte. Les âmes de tout un peuple furent ainsi jetées dans le moule catholique, et elles y prirent cette fermeté et cette vigueur de croyance que les révolutions n'ont point effacées. Toute une nation qui garde sa foi, à côté d'autres nations qui la perdent ou en laissent altérer la source, ce peut être un spectacle assez insignifiant pour un incrédule. Mais il nous est bien permis de ne pas penser comme les incrédules et d'apprécier autrement les choses. Pour nous, ce point de vue domine autant les autres, que le ciel domine la terre, car nous voyons dans

la vraie foi le fondement du salut et nous croyons avec Bossuet que la piété est le tout de l'homme.

Mais, comme il s'agit d'un peuple et que la vie d'un peuple considéré comme tel se développe dans la sphère du temps, nous disons qu'au point de vue temporel et dans l'ordre politique, l'Inquisition rendit de grands services à l'Espagne. Nous l'avons déjà vu, une véritable invasion judaïque menaçait ce noble pays. L'Inquisition la prévint et détruisit un mal invétéré et que rien n'avait pu guérir. Après les juifs, les protestants, ennemis bien plus dangereux peut-être à certains égards pour un pays catholique, car c'est la torche sanglante des guerres civiles qui éclaire leur arrivée, c'est sur des ruines qu'ils élèvent leurs temples. L'Inquisition arrête aux frontières les protestants et éloigne de l'Espagne ce fléau des discordes intestines, auquel sont en proie déjà plusieurs nations que ce rempart ne protégeait pas.

« Je serais curieux, dit le comte de Maistre, de savoir ce que le plus ardent ennemi de l'Inquisition répondrait à un Espagnol qui, passant même sous silence tout ce que vous venez de lire, la justifierait en ces termes :

« Vous êtes myope; vous ne voyez qu'un point. Nos législateurs regardaient d'en haut, et voyaient l'ensemble. Au commencement du seizième siècle, ils virent, pour ainsi dire, fumer l'Europe. Pour se soustraire à l'incendie général, ils employaient l'Inquisition, qui est le moyen politique dont ils se servirent pour maintenir l'unité religieuse et prévenir les guerres de religion. Vous n'avez rien imaginé de pareil; examinons les suites, je récuse tout autre juge que l'expérience.

« Voyez la guerre de Trente ans, allumée par les arguments de Luther; les excès inouïs des anabaptistes et des paysans; les guerres civiles de France, d'Angleterre et de Flandre; le massacre de la Saint-Barthélemy, le massacre de Merindol, le massacre des Cévennes; l'assassinat de Marie Stuart, de Henri III, de Henri IV, de Charles Ier, du prince d'Orange, etc., etc. Un vaisseau flotterait sur le sang que vos novateurs ont fait répandre. L'Inquisition n'aurait versé que le leur. C'est bien à vous, ignorants présomptueux, qui n'avez rien prévu et qui avez baigné l'Europe dans le sang; c'est bien à vous qu'il appartient de blâmer nos rois qui ont tout prévu. Ne venez donc pas nous dire que l'Inquisition a produit tel ou tel abus, dans tel ou tel moment; car ce n'est point de quoi il s'agit,

mais bien de savoir si, pendant les trois derniers siècles, il y a eu, en vertu de l'Inquisition, plus de paix et de bonheur en Espagne que dans les autres contrées de l'Europe? Sacrifier les générations actuelles au bonheur problématique des générations futures, ce peut être le calcul d'un philosophe, mais les législateurs en font d'autres (1). »

On accuse l'Inquisition d'avoir comprimé le génie espagnol et arrêté son essor. On ne manque pas d'ajouter que le génie a besoin de la liberté, comme de son soleil et qu'il est étouffé dans sa fleur par de telles institutions. Les faits se chargent de répondre, la plus belle époque de l'Espagne, celle où l'Espagne donna au monde des grands hommes, dans tous les genres, ce fut précisément l'époque où l'Inquisition était arrivée dans la Péninsule à son plus haut degré d'influence. Calderon et Lope de Vega, écrivaient, sous l'œil du Saint-office, ces pièces tant admirées de Schlegel. Les Inquisiteurs étaient les premiers à rire aux comédies de Cervantès ou à la lecture de *Don Quichotte*. On n'a jamais lu qu'ils aient posé leurs mains sur le bras de Vélasquez ou de Murillo, pour arrêter le pinceau de ces grands maîtres. Sous ce régime inquisitorial, si tyrannique, dit-on, si ombrageux, si en défiance contre toute manifestation de l'esprit humain, l'Espagne présente au monde de grands auteurs dramatiques, un immortel romancier, des poètes, dont les odes sont inspirées par un souffle antique, d'illustres historiens dont la plume s'aventure parfois jusqu'à égratigner l'Inquisition, des théologiens et des mystiques du premier ordre, des peintres dont les tableaux nous frappent encore d'admiration, et qui, cherchant leur idéal dans les plus hautes régions catholiques, montrent à l'œil émerveillé, devant l'*Assomption* de Murillo, la gloire de Marie montant au Ciel. Toute une constellation de grands hommes illumine ce firmament littéraire et artistique, qu'on nous disait chargé de nuages. Il est bien vrai que l'Inquisition n'eût point laissé faire de l'art pour l'art, n'eût point pardonné à des blasphèmes élégamment exprimés ni à des scènes de débauche enveloppées d'un beau coloris. Elle eût brisé entre les mains du coupable la coupe, si gracieuse qu'elle fût, qui renfermait le poison mortel. Mais nous ne pensons pas que la liberté de s'égarer et de se perdre, d'altérer les vraies notions de l'esthétique, et de fausser le goût de toute une époque, soit la situation du

(1) Lettres sur l'Inquisition, 4e lettre.

monde qui convienne le mieux au génie. Nous pensons que la liberté parfaite, c'est celle qui, fixée pour toujours au bien et ne pouvant s'en détacher jamais, peut le chercher et le réaliser par des moyens différents, et qui, sans quitter jamais cette route unique du bien, peut s'y orienter à son gré, et présenter sous les couleurs qu'il lui plaît, avec les proportions qu'il lui plaît, le bien qu'elle a trouvé sur ses pas. La triste puissance de faire le mal (on l'oublie trop souvent), ce n'est qu'une déviation de la liberté, un affaiblissement de ce beau privilège. Or, cette puissance funeste est la seule qu'arrêtait l'Inquisition, et elle sauvait ainsi l'esprit humain de ses propres écarts.

On accuse l'Inquisition d'avoir préparé la décadence de l'Espagne. L'histoire nous montre, au contraire, l'Inquisition à son apogée, quand l'Espagne est arrivée au plus haut point de sa grandeur.

Ce sont des Inquisiteurs que ces rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, premiers auteurs de la grandeur espagnole. C'est un inquisiteur que ce Ximénès, le plus beau génie politique des temps modernes. « Il ne souffrait pas plus de résistance, dit M. Duruy, contre la foi que contre le prince. Il brûlait les hérétiques et domptait les seigneurs (1). » Le feu est de trop, Ximénès n'a jamais brûlé personne. Mais cette distraction de l'écrivain montre l'esprit qui animait Ximénès. C'est encore un Inquisiteur que Charles-Quint, dont la puissance colossale éveilla la jalousie de l'Europe. A son lit de mort, il recommande à Philippe II, d'entourer de ses faveurs et de combler de ses bienfaits « l'office de la sainte Inquisition ». Le plus grand des Inquisiteurs, c'est Philippe II lui-même, celui peut-être de tous les princes envers lequel l'histoire a été le plus injuste, mais en qui, dans le sens politique du mot, personne ne refusera de reconnaître un grand prince. « L'obéissance et la religion catholique dans ses États, la religion catholique et la soumission dans les autres pays, c'est ce qui lui tient au cœur, c'est ce qui est le but de toute son activité. Philippe lui-même a un attachement monacal pour le culte extérieur de l'Église catholique; pour montrer, à des archevêques qui lui avaient fait visite, combien à ses yeux un prêtre est vénérable, il baise la main à un prêtre après la messe... La persuasion où il est, qu'il est né pour maintenir le culte extérieur, qu'il est la colonne de l'Église, qu'il remplit une mission divine, devient pour lui une sorte de religion intérieure, qui

(1) *Histoire des temps modernes*, c. IV.

peut être le mobile de ses actions. » Ainsi s'exprime le protestant Léopold Ranke. On connaît la parole de Philippe II : « J'aimerais mieux être roi sans sujets, que de commander à des hérétiques. » Je ne parle pas ici de ce célèbre capitaine espagnol, le duc d'Albe. Son nom, comme l'ombre du roi Richard, est resté la terreur des mécréants. Je le répète, le temps de l'Inquisition a été le temps de la grandeur espagnole. Les grands princes, les grands généraux, les grands politiques, ont soutenu cette institution autant par patriotisme que par attachement à l'Église. S'il fallait absolument conclure quelque chose de la décadence de l'Espagne, il faudrait conclure tout au rebours des adversaires. Au temps de l'Inquisition, l'Espagne était grande et florissante. L'Inquisition supprimée, la gloire espagnole sembla disparaître avec elle. Les colonies se détachèrent de la métropole, les idées révolutionnaires que rien n'arrêtait plus traversèrent les Pyrénées, et l'ère des révolutions commença. Rohrbacher a indiqué cet argument et crayonné quelques lignes de ce tableau : bien des causes ont amené la décadence de cette héroïque nation. La recherche de ces causes dépasserait le cadre du présent travail. Une simple lueur de bon sens suffit pour montrer que l'Inquisition y fut étrangère. Une institution, qui, durant trois cents ans, maintient tout un peuple dans la vraie foi, qui sauve la nationalité de ce peuple, qui lui épargne cent ans de guerre civile, qui arrête, tant qu'elle reste debout, l'invasion révolutionnaire ; une telle institution ne saurait affaiblir un peuple et tarir dans ses veines le sang généreux qui l'anima. L'épuisement vient, d'ailleurs, et ce n'est pas à l'Inquisition qu'il faut demander compte de la prostration du géant.

Résumons. L'Inquisition d'Espagne fut un tribunal politique autant que religieux. A l'encontre des autres tribunaux ecclésiastiques, ce tribunal était comme inféodé à la Couronne, et relevait du souverain, bien plus encore que du Pape, dont il tenait sa juridiction spirituelle. Les Juifs, par leurs menées et leurs intrigues incessantes, avaient rendu comme nécessaire l'établissement de ce tribunal, qui ne poursuivait néanmoins que ceux d'entre eux, qui s'étant faits chrétiens, profanaient la foi de leur baptême. Ce système, appliqué aux Juifs baptisés, fut étendu ensuite aux Maures qui retournaient à l'islamisme, après avoir embrassé la foi. Le danger d'être envahi par le protestantisme et plus tard par l'incrédulité, fit apprécier aux Espagnols une institution qui arrêtait toute

innovation en matière de foi. La procédure de l'Inquisition a été calomniée comme ce tribunal lui-même. Cette procédure était bien plus douce que celle des autres tribunaux du temps, et, en général, conforme à cet esprit de charité qui doit animer toujours des juges empruntés au sanctuaire. Cependant, des accusations portées contre le Saint-office, plusieurs ne sont pas chimériques et reposent sur un véritable fondement. Sujet à faillir, comme tout ce qui est humain, ce tribunal s'égara plus d'une fois, au point de mécontenter le chef de l'Église. En avouant les abus, on doit reconnaître que l'Inquisition a conservé la foi en Espagne, a sauvé la nationalité espagnole, a arrêté, avec le protestantisme, les guerres civiles que cette hérésie déchaînait dans toute l'Europe, et procuré à l'Espagne une paix, une tranquillité dont ne jouissait aucun autre État. Condamnons l'abus sans le faire rejaillir sur l'Église, qui l'a condamné avant nous; mais reconnaissons les services rendus par un tribunal, dont le principal titre aux attaques de plus d'un historien, c'est le catholicisme qu'il défend, c'est le caractère sacré de ses juges.

Th. Malley, S. J.

LES ORATEURS POLITIQUES

ET LE PARLEMENTARISME

SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Ce ne sont ni les orateurs, ni les tribuns qui nous manquent en cette troisième République. Des politiciens, nous en avons depuis dix ans de tous les genres et de toutes les nuances. Tour à tour nous avons entendu l'éloquence rauque de M. Gambetta et les onctueuses périodes de M. Jules Simon. Nous avons M. Floquet, et M. Jules Ferry, et M. Léon Renault, et M. Waldeck-Rousseau, voire M. Jules Roche, M. de Douville-Maillefeu, M. Madier-Montjau, sans compter M. Laguerre, M. Clémenceau et *tutti quanti*. Il y a pléthore, — si l'on n'envisage que les personnes.

Eh bien! il faut le dire, et nul, certes, ne sera tenté de le contester, parmi tous les hommes politiques de la gauche, il n'en est pas un qui se soit révélé véritable orateur. Quelques-uns ont eu et ont des qualités réelles : quelle que soit l'opinion professée sur l'homme néfaste, on ne pouvait méconnaître ni les facultés d'improvisation de M. Gambetta, ni son éloquence de tribun, pour ne citer que lui. Pas un n'est orateur, pourtant, dans le sens complet du mot. Aucun ne répond à l'idée si bien exprimée par les anciens : *Vir bonus dicendi peritus.*

A quoi tient cette décadence de la parole et quelles sont les causes qui enlèvent à la plupart de nos orateurs la plus précieuse et la plus indispensable qualité : le cœur, l'inspiration? Nous répondrons sans hésiter : l'absence absolue des principes qui persuadent et transmettent la persuasion. *Pectus est quod disertos facit.* Encore une maxime profonde dans sa concision.

Ceux qui ont assisté, depuis l'avènement de la troisième république — de la république « pour de bon », à nos débats parlementaires, et qui ont été, qui sont encore les témoins des scènes souvent grotesques, quelquefois odieuses, toujours profondément attristantes qu'il nous a été donné de voir trop fréquemment depuis quelques années, ne reviennent jamais de l'enceinte législative sans se demander si ces violences, en déconsidérant le régime parlementaire, ne précipitent pas la chute et n'accélèrent pas la décadence, si ce sont de tels exemples qu'on doit offrir à un peuple, si enfin les auteurs et les acteurs de ces scènes sont animés de l'esprit du véritable homme politique...

Cette question, nous nous la sommes posée à nous-même, elle a souvent hanté notre pensée, et c'est elle qui nous a suggéré le projet d'établir un parallèle entre l'éloquence politique ancienne et la tribune contemporaine, entre ces hommes qui s'appelèrent Périclès, Démosthène, Cicéron, et ceux qui se nommaient, hier Gambetta, aujourd'hui Jules Ferry, et ont la prétention de représenter le niveau oratoire de notre temps. La même étude pourrait peut-être être faite pour les hommes d'État de nos grandes époques. Le parallèle est instructif. Bornons-nous à la République. Aussi bien, on la prétend bien et dûment fondée : on oublie trop ce que Montesquieu lui déclare être absolument nécessaire, la vertu. On a beaucoup parlé des Républiques anciennes, on n'a pas songé que dans ces républiques, dont les conditions d'existence étaient si différentes des nôtres, — de la nôtre, veux-je dire, — les orateurs politiques exerçaient une influence qui était aussi grande que leur intégrité et leur patriotisme, et qu'ils s'élevaient au-dessus de tous de toute la hauteur de leur amour pour la chose publique. D'ailleurs, la république de Rome n'était pas une démocratie, mais une république aristocratique. Athènes démocratique ne conserva sa primauté que pendant quelques lustres. Et alors, c'étaient des peuples virils que les germes de la décadence n'avaient point encore atteint et étouffés dans leur vie modeste. « Sous le nom de liberté, nous dit Bossuet, les Romains se figuraient, avec les Grecs, un état où personne ne fût sujet que de la loi, et où la loi fût plus puissante que les hommes ». Est-ce ainsi qu'on entend la liberté de nos jours? alors que flagornant le peuple, on lui est venu dire qu'il peut tout effacer de son large pied. A cela, et comme contraste, il n'est pas inutile d'opposer ici le mot de l'Américain Franklin, qui redit,

d'ailleurs, en d'autres termes, la parole de Bossuet : « Un peuple vertueux peut seul être libre, plus les nations sont corrompues, plus elles ont besoin de maîtres. »

Or, en ce moment de crise sociale, nous assistons au plus attristant, au plus douloureux spectacle qu'il soit donné de contempler. La Révolution s'agite : elle joue sa dernière carte, et ses convulsions suprêmes sont d'autant plus violentes qu'elle rencontre plus de résistance de la part de l'esprit conservateur de l'ordre social... Mais notre plume pourrait nous mener loin sur ce triste sujet. Laissons ces considérations trop justifiées qui nous écarteraient de notre but, et abordons une étude qui offre un intérêt et une opportunité réels que nos lecteurs apprécieront, qu'il nous soit permis de l'espérer.

I

Quoi qu'on fasse, certaines classes ont toujours exercé et exerceront encore sur la masse une influence qui, il le faut bien dire, n'a pas été toujours ce qu'elle devait. Si les doctrines du radicalisme le plus malsain ont pénétré les masses, si la notion du juste s'est oblitérée, si l'esprit de désorganisation et de bouleversement, si l'oubli des principes religieux et sociaux se sont répandus dans les couches de la société les plus accessibles, par leur éducation et leur esprit d'imitation, aux impressions de toute sorte, les classes dirigeantes ont, dans cette déviation de la ligne droite, leur grande part de responsabilité, et se doivent frapper la poitrine. Dans l'affaissement progressif des mœurs et des intelligences, dans l'oblitération du sens moral, la méconnaissance des devoirs et l'exagération des droits, les classes dirigeantes ont semblé donner le signal. On a oublié que ces classes doivent l'exemple au peuple, qui est logique, quoi qu'on dise ; on a oublié, en prétendant combattre les envahissements de la Révolution, qu'il ne fallait pas de compromis avec elle, que nos institutions nationales renferment toutes les libertés et tous les droits, qu'il n'est pas d'homéopathie en politique, que, comme on ne combat pas le désordre avec le désordre, on ne peut vaincre la Révolution par la Révolution, et que la politique, selon la belle expression de l'orateur grec, doit toujours être basée sur le droit, la vérité et la justice.

Au-dessus du peuple, qui est ce qu'on le fait, et que la Révolution

a caressé et égaré en lui disant avec Jurieu qu'il « n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes », il y a les gouvernants sur qui pèsent, devant Dieu et devant l'histoire, de si graves responsabilités. Ces hommes, qui ont reçu de Dieu — tout pouvoir vient de Dieu — la mission de gouverner les peuples, trop souvent ne savent que flatter ses instincts mauvais et calquer leur conduite sur ses passions. De là cette doctrine funeste de la loi du nombre et de la souveraineté absolue du peuple. Cherchez dans cette aberration les causes premières de la chute des nations, chutes qui réalisent la parole du comte de Ségur : « La liberté se détruit plus souvent par ses excès que par ses ennemis. »

Pourtant, leçon qui devrait être profitable, les auteurs de la Constitution américaine eux-mêmes, cette constitution tant vantée, ont tout fait pour prévenir ces entraînements et ces flagorneries. Écoutez Hamilton :

« Le principe républicain demande que la volonté du peuple gouverne la conduite de ceux à qui il a remis le soin de ses affaires. Mais il n'exige pas une complaisance sans bornes pour toute explosion soudaine de passion, pour toute impulsion passagère que le peuple peut ressentir, grâce aux artifices d'hommes qui flattent ses préjugés pour trahir ses intérêts...

« Il sait par expérience (le peuple) qu'il se trompe quelquefois, et ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'il se trompe aussi rarement qu'il le fait, *entouré*, comme il l'est continuellement, *par les intrigues* des parasites et des sycophantes, *par les pièges des gens ambitieux*, cupides et désespérés, par les artifices des hommes *qui possèdent sa confiance plutôt qu'ils ne la méritent*, *et qui s'attachent moins à la mériter qu'à la posséder*. Quand il se présente des circonstances dans lesquelles les intérêts du peuple sont en désaccord avec ses inclinations, *c'est le devoir de ceux qu'il a choisis pour être les gardiens de ses intérêts*, *de résister aux passions du moment*, afin de lui donner le temps de former un jugement plus rassis et plus correct. » C'est un républicain qui formule ces doctrines.

Dans les temps anciens, aux grands jours de la Grèce, alors que le christianisme n'avait point encore apporté ses lumières et ses principes civilisateurs, mais où régnaient la virilité et de nobles instincts, les orateurs, les vrais hommes politiques, étaient-ils guidés, comme aujourd'hui, par de mesquins intérêts?

Pour les Périclès et les Démosthène, la politique, cette science si noble, était basée sur ses vrais principes, principes qui seront éternellement les mêmes pour tous les peuples, principes immuables comme les lois de la morale, et voilà pourquoi, à mille ans de distance, nous trouvons dans ces orateurs des enseignements qui semblent écrits pour notre situation actuelle.

La politique, considérée dans son sens le plus élevé, c'est-à-dire l'art de gouverner les hommes par les volontés libres et la persuasion, doit avoir pour bases, pour tout esprit qui a conscience de la mission de la société, ces principes dont nous parlons, et qui sont, répétons-le, les mêmes pour tous les peuples, parce que le vrai bien ne peut, nulle part, se transformer en mal. Ces principes, que les annales des nations ne nous montrent que trop souvent méprisés, sont, d'abord la justice et l'honnêteté, puis, la pensée religieuse qui se traduit par la confiance en l'Être Créateur et dans la croyance en l'intervention providentielle ici-bas. Ces principes essentiels, dont rougissent et que méprisent certains politiques modernes, les orateurs anciens les plus justement célèbres par leur éloquence et leur patriotisme, les avaient constamment en vue. Il est vrai qu'ils n'étaient pas, comme nous, plongés dans le scepticisme et l'indifférentisme. Qu'on reprenne Démosthène et Cicéron, Démosthène surtout, le modèle de l'éloquence politique, la personnification de l'art de parler, on trouve partout, avec le respect de la justice, celui du maître de toutes choses. Écoutez-le, s'élevant contre les visées ambitieuses de Philippe de Macédoine : quelle élévation de pensées, et quelle chaleur persuasive dans le langage! L'orateur ne s'abaisse pas à des considérations mesquines ; s'il admet certains expédients dans la politique, il dédaigne et récuse la politique des expédients, mais il s'élève vers les sources de la grandeur et pose hautement les principes de sa conduite :

« Lorsqu'un homme s'est élevé par l'ambition et la perfidie, au moindre revers, tout ce laborieux échaffaudage s'écroule et disparaît... Non, un parjure ne saurait fonder une puissance durable. Un tel pouvoir peut s'établir, et même prospérer au delà des espérances, mais le temps révèle son origine, et il s'affaisse bientôt sous lui-même. Tout, dans le monde, a besoin de solides assises; de même de la politique, elle doit être basée sur la vérité et la justice, et ce sont précisément ces bases qui manquent aux entreprises de Philippe... »

Et plus loin, entendez-le, alors qu'Athènes déclinait rapidement, et que Philippe arrivait à l'apogée de ses succès et de sa gloire :

« Pour moi, si le choix m'était donné, je préférerais mille fois la fortune de notre patrie à la sienne..., parce que je vous vois plus de titres que lui à la bienveillance de la divinité. »

Ce noble langage se retrouve à chaque page chez ces grands orateurs, quel que soit le sujet qu'ils développent. Pour reconnaître une Providence, leur gloire n'en est restée ni moins pure, ni moins éclatante. De nos jours, on les appellerait sans doute « cléricaux », et il se rencontrerait quelque Jules Roche pour insulter à leur foi et à leur croyance. N'en avons-nous pas eu de nos jours le douloureux exemple sous les yeux, il y a quelques années? Dans une séance de l'Assemblée nationale, un orateur royaliste et chrétien, M. Lucien Brun, parla de la Providence. Il souleva aussitôt sur les bancs de la gauche de tristes interruptions... Depuis, nous avons marché. Dieu a été expulsé, il gêne la République, et la République n'en veut pas. Dieu a été expulsé de l'école, expulsé du prétoire, expulsé du lit de mort du pauvre qui expire à l'hôpital. Le gouvernement a fait profession d'athéisme, et c'est en plein Sénat que M. Jules Ferry, à M. Jules Simon, réclamant qu'on enseigne à l'enfant les devoirs envers Dieu, répondit cyniquement : « Quel Dieu ? »

Les orateurs anciens connaissaient l'importance et les responsabilités de leur mission, ils comprenaient leur devoir. « Conseiller », telle était l'appellation consacrée; et ce mot renfermait tout pour eux. En lui se résumait le devoir. Vis-à-vis d'auditeurs qui raisonnent et connaissent leurs intérêts, l'orateur ne doit point ordonner, ni s'imposer; c'est un conseiller, et sa parole convaincue doit faire pénétrer la persuasion dans les esprits.

De nos jours, comme l'a dit Hamilton, que nous citons encore, « les représentants du peuple dans une assemblée populaire semblent parfois s'imaginer qu'ils sont le peuple lui-même... »

Qu'on se reporte aux grands jours de la gloire d'Athènes, à ces assemblées solennelles, où se prenaient les résolutions importantes. La foule se presse dans l'Agora. Un silence religieux règne chez ces citoyens qui ont conscience de la grandeur de leur patrie. La voix du héraut public appelle celui qui a un avis utile à donner aux intérêts communs. C'est Périclès, c'est Démosthène. Ils montent à la tribune. Leur exorde est simple et court, mais leur ton s'élève et s'échauffe graduellement, le débit s'anime, il est entraînant et con-

vaincant. Ils envisagent les questions de ce coup d'œil qui embrasse tout leur ensemble, Périclès vient parler de guerre. Il fait une claire et loyale statistique des forces de terre et de mer et des ressources pécuniaires d'Athènes. Démosthène réduit à néant le fantôme de la puissance macédonienne, et sûr de trouver un écho dans les cœurs, il jette une péroraison vibrante qui renferme la sublime expression des sentiments qui l'animent : « J'estime grande et belle la fortune de ma patrie, parce qu'elle a suivi le parti le plus glorieux. » Comparez aujourd'hui M. Ferry dissimulant constamment la vérité au pays — dans la guerre du Tonkin, par exemple.

Tel est l'idéal de l'éloquence politique, la première de toutes les éloquences.

Et cependant, l'antiquité était plongée dans un paganisme grotesque, lorsqu'il n'était pas criminel. Ces hommes s'élevaient, il est vrai, au-dessus des idées de leur époque, et concevaient d'autres perceptions plus élevées et plus compatibles avec leur génie. Mais le temps n'était pas venu où la face du monde allait être transformée, où le Christ allait apporter sa doctrine à l'univers. Ils subissaient fatalement l'influence de leur siècle, et ces idées qui se révélaient à eux, ils ne pouvaient les appliquer efficacement. Et pourtant, et en dépit de leurs incertitudes, ils n'en proclamaient pas moins les principes imprescriptibles qu'on méprise aujourd'hui.

Actuellement, en va-t-il de même? J'interroge notre siècle de lumière. Depuis dix-huit cents ans, le christianisme est venu renouveler la face du monde. Il nous a élevés dans ses dogmes sublimes, dans ses inspirations divines. Il a fait germer et naître les idées fécondes de civilisation et de bonheur. Si ses doctrines étaient suivies, n'atteindrait-on pas l'idéal social? Rappelons ces mots de Chateaubriand : « Si les principes de la religion formaient la charte commune des peuples, qui ne sent, qui ne reconnaît qu'une religion, dont les préceptes sont un code de morale et de vertu, est une institution qui peut suppléer à tout et devenir un moyen universel de félicité. Peut-être un jour les diverses formes de gouvernement paraîtront-elles indifférentes, et l'on s'en tiendra aux simples lois morales et religieuses, qui sont le fonds permanent des sociétés et le véritable gouvernement des hommes. »

Avec les principes chrétiens, dirons-nous aussi, notre politique moderne ne devrait-elle pas avoir pour caractéristique l'élévation des idées et la grandeur des vues, le droit, la justice, l'honnêteté?

En est-il ainsi? La réponse est facile. Il n'est qu'à examiner où en est venue la politique de nos jours.

A la politique à ciel ouvert a succédé une politique d'expédients et de subterfuges. Tout entiers à de mesquins intérêts, à des vues personnelles, les hommes d'État restent indifférents aux principes fondamentaux de la saine politique, lorsqu'ils ne les foulent pas aux pieds complètement.

Dans le politique vrai, se personnifie l'éloquence sublime, encore que simple; nous le retrouvons tout entier dans ses discours : ses qualités se déroulent devant nous : le patriotisme, l'amour de la gloire de sa patrie, l'indignation contre les hommes qui ne visent que la popularité, tout cela s'allie aux vues profondes de l'homme d'État qui prévoit les événements, et s'efforce de les faire tourner au profit de son pays.

A d'autres de flatter les masses, à d'autres de mendier la popularité : « Souffrez, s'écrie Démosthène, que je vous parle franchement; examinez si je dis la vérité, et si je la dis pour préparer un meilleur avenir. Vous voyez à quel fâcheux état nous ont réduits ces hommes qui, par leurs flatteries, ne cherchent que la popularité et la faveur. » Et plus loin : « Ne croyez pas, Athéniens, que je tienne ce langage pour m'attirer votre défaveur. Non, je ne suis pas si insensé que de venir de gaieté de cœur, affronter des haines gratuites; mais j'estime qu'il est d'un bon citoyen de préférer le salut commun à la faveur populaire acquise en discourant... Depuis que nous avons des orateurs qui vous flagornent sans cesse et vous demandent servilement : « Que désirez-vous? Quelle mesure proposerai-je? Que ferai-je pour vous être agréable? », depuis lors, nos affaires ont été sacrifiées. En revanche, et par compensation, les affaires de ces hommes vont prospérant chaque jour, alors que les vôtres vont de mal en pis. » Et dans une langue magnifique de simplicité, Démosthènes trace le tableau de la prospérité de l'ancienne Athènes; il montre la vie publique et privée des grands hommes d'alors qui, pauvres et modestes, conduisirent l'État à l'apogée de sa gloire. Puis en regard, il expose la détresse actuelle de la République et la fortune scandaleuse de ceux qui l'administrent.

Est-il besoin de faire ressortir la concordance de cette situation avec celle de la France aujourd'hui? Supposez qu'à cette heure un député tienne ce langage à la tribune française, sans en changer une expression. La pensée ne se portera-t-elle pas aussitôt sur nos

maîtres depuis dix ans, sur M. Gambetta, par exemple, le tribun qui sacrifia tout à sa popularité de mauvais aloi, et ne la sacrifia que le jour où il se crut plus fort qu'elle, sur M. Gambetta qui semble avoir été prédit par l'homme d'État athénien, sur M. Gambetta, dont un de ses intimes amis, M. Ordinaire, laissa entrevoir, dans une brochure non oubliée, l'origine équivoque de la fortune, sur le « dictateur de l'incapacité », l' « organisateur de toutes les désorganisations » sur tous ces républicains qui, pauvres il y a dix ans, affichent aujourd'hui leurs fortunes rapides.

Quel contraste avec le duc de Richelieu et la Restauration? Aujourd'hui l'adulation, la flagornerie n'ont plus de bornes. Le peuple n'a plus droit qu'au mensonge et aux promesses sans issues. Il suffit de s'être occupé d'élections pour savoir ce que sont les bourgs pourris de nos représentants, comment on forme une majorité, jusqu'où vont les promesses des flagorneurs du suffrage universel.

Quant aux fortunes rapides, je me ferais un scrupule d'en parler, les journaux républicains nous ayant suffisamment édifiés et éclairés à cet égard depuis 1870.

Poursuivrai-je? Combien d'autres analogies s'offrent à la plume? Prenons au hasard : partout la passion politique sans discernement ni bonne foi, l'ambition plus ou moins avouable, et trop souvent l'ignorance du sentiment de respect et de dignité personnelle. « Pourriture » et « fumier », ces deux mots résument toute une session parlementaire, et en deviennent la synthèse. M. Margue s'illustre par une expression naturaliste. Un ancien conservateur à outrance, M. Léon Renault, se jette dans les bras de la gauche par dépit de n'avoir point reçu de portefeuille de la droite; il brûle ce qu'il adorait hier. M. Ordinaire dénonce la crise ouvrière lyonnaise. Dans l'intérêt des ouvriers, sans doute? Non pas! M. Ordinaire n'avait pas le temps de s'occuper des ouvriers, la Bourse et les spéculations absorbaient ses loisirs. Le député du Rhône voulait simplement accroître sa popularité malsaine. Qu'il en résultât logiquement et fatalement une aggravation de la crise, que lui importait? Quant à M. Gambetta déjà nommé et qui, encore que mort aujourd'hui, résume et personnifie l'accession des républicains au pouvoir, il voulait avant tout conserver sa popularité. Il créa l'opportunisme, ou plutôt en fit une formule. Il avait les mêmes passions terroristes et tyranniques que tel membre de l'extrême

gauche. Mais, il remplaçait la franchise par l'hypocrisie, il allait « lentement, mais sûrement » au but. On rappelait le programme de Belleville. Tient-il toujours? questionnait-on. Mutisme complet. Mais comme dérivatif, il déchaînait la persécution religieuse. Au total, tous ses actes tendaient à son avènement à sa dictature. Et la France? La France ne venait qu'après la République...

Et tant d'autres! Nommerai-je M. Guyot-Montpayroux que l'ambition poussa, lui aussi, dans les bras de M. Gambetta, avant de l'emmener dans une maison de fous? de M. de Marcère qui se fit, sans récompense, l'homme lige des convoitises radicales, de M. Floquet qui doit une réputation contestable à un acte d'incivilité. Le beau mérite, vraiment, de crier à l'oreille du tzar : Vive la Pologne, monsieur, le chapeau mou sur la tête. Il n'y a certes que nous pour bâtir des réputations là-dessus. Enfin, de M. Jules Ferry, qui appelle l'étranger à sa rescousse et fait appel à la discorde et à la guerre civile. Ce sont les hommes politiques du temps, voilà les porte-drapeau conscients ou inconscients de la révolution. Vraiment le parallèle est peu flatteur, et le *vir bonus* est bien loin de nous. *Vir cupidus* dirait mieux la chose.

Esquisserons-nous enfin l'ensemble général du tableau? les insultes et les violences s'entre-croisant dans le sein de nos assemblées et qui feront croire aux générations futures que nous aurons ignoré les notions élémentaires de la dignité personnelle et du respect des personnes et des corps constitués. Puis, parallèlement, la presse radicale faisant, quand besoin est, appel à l'étranger (souvenons-nous de 1877), allant chercher ses inspirations dans les feuilles allemandes dont quelques-uns de ses rédacteurs sont les correspondants, invoquant enfin, pour la défense de la République, le témoignage de M. de Bismarck, par une triste méconnaissance des enseignements si douloureux pour notre patriotisme du procès d'Arnim; à l'intérieur, enfin, des campagnes électorales inouïes, campagnes de mensonges, de calomnies, d'intimidation dont les élections d'un Trinquet ou d'un Bonnet-Duverdier sont la synthèse.

N'est-ce pas que nous sommes un grand peuple et que notre politique est bien inspirée?

Lucien Burlet.

(*A suivre.*)

LE MARIAGE SELON LE CODE CIVIL [1]

Les hommes d'État du jour peuvent se réclamer de Montesquieu. Nous trouvons sur ces graves questions de singuliers paradoxes dans l'*Esprit des lois*. En voici un : « Le divorce a ordinairement une grande utilité politique. » Et un autre : « Le divorce est favorable à la population. » L'unité et la perpétuité des familles ne sont donc pas le plus grand intérêt d'un État! Et l'anarchie des familles n'est donc pas le prélude de l'anarchie de l'État! Montesquieu oublie ce que la faculté du divorce a fait de la population sous l'empire romain. Les enfants ne peuvent s'élever, se multiplier et prospérer qu'au sein d'une famille stable dans sa constitution morale et matérielle. C'est un fait dont nous sommes témoins. On sent que le christianisme est non avenu pour Montesquieu. La tête pleine de Rome, d'Athènes, de Sparte, il ne voit pas le monde moderne, ou peut-être est-il enchanté des effets que le divorce y a produits. Pour acquérir la faculté de divorcer, Henri VIII a noyé l'Angleterre dans le sang ; Luther, pour le même motif, et les princes qui l'ont suivi, ont déchaîné sur l'Allemagne une guerre sociale de plus d'un siècle. La malheureuse Pologne, en proie aux dissensions de familles causées par la fréquence des divorces, n'a jamais pu constituer un gouvernement stable, et s'est vue à la merci de l'étranger. Elle n'a pu fonder cette hérédité de la couronne, sa seule garantie contre les ennemis du dehors, et qui aurait abrité l'unité et la perpétuité de l'État, sous la loi même de l'unité et de la perpétuité des familles. Voilà par quelle utilité politique s'est signalé le divorce dans notre Europe moderne, et en des temps plus rapprochés de Montesquieu que les fabuleuses annales de l'antiquité.

L'élection des souverains a des rapports avec le divorce dans les familles. Elle témoigne de l'anarchie, de l'impuissance de continuer, par la filiation naturelle, la personne royale. La famille royale, comme les familles privées, est livrée à la dissolution par la mort de

(1) Voir la *Revue* du 1er juillet 1885.

son chef. Dans les familles privées, le patrimoine est divisé, mis à l'encan ; la tradition disparaît, même avant d'avoir eu le temps de naître. Quant à la famille royale, elle s'évanouit tout d'un coup. Il n'y a même pas de famille royale ; c'est un individu qui règne et qui perd le trône avec la vie. La famille se reproduisant indéfiniment eût pu seule continuer indéfiniment la royauté. L'élection recommence, à chaque nouveau règne, un gouvernement qui n'ayant pas d'avenir, reste toujours enfant et n'acquiert jamais l'expérience. La perpétuité du mariage, la perpétuité de la famille, la perpétuité du gouvernement sont corrélatifs et se rattachent an même principe. L'empire romain, la Pologne, ont succombé au régime de l'élection, qui n'a jamais permis de maintenir une tradition d'État et de consolider les intérêts nationaux.

Ni le mariage ni la souveraineté ne se dissolvent par le consentement. Car la société, une fois constituée, vit de sa vie propre ; elle se développe, sans que son principe d'action puisse subir une solution de continuité. Il n'est pas dans sa nature de recommencer à chaque instant son existence. Elle ne rencontre pas à volonté une autre forme quand la forme qui l'anime vient à périr. C'est pourquoi il lui faut des institutions perpétuelles fondées sur la perpétuité de la famille : ce qui n'exclut pas, même dans une large proportion, l'emploi du système électif pour tous les intérêts qui changent et se renouvellent. Et l'élection, pour ne pas dégénérer en anarchie, a besoin de s'appuyer sur une digue et un terrain solides.

On sait que, pendant l'émigration, les mariages des émigrés antérieurement contractés furent considérés comme nuls ; le principe de la mort civile leur fut appliqué. L'ancienne jurisprudence reconnaissait ce divorce légal, quoiqu'il fût directement contraire à la doctrine de l'Église catholique. La révolution admettait le divorce pour incompatibilité d'humeur. C'était assez logique : le code civile accueillait le divorce par consentement mutuel, qui ressemble tout à fait au divorce pour incompatibilité d'humeur. Portalis et Malleville, dans la discussion du conseil d'État, firent remarquer que, dans ces conditions, il n'y avait plus qu'une ombre de mariage. Ils citèrent l'Angleterre où le mariage n'était annulé que pour adultère et sur un acte du parlement. La vérité est que les Anglais tout en inscrivant le divorce dans leurs lois, le rendaient à peu près impossible par les difficultés et les frais dont ils entouraient la demande en divorce. Le divorce chez eux devenait

une sorte de coup d'État. Plus tard, la cour des divorces a été créée, et le divorce est désormais accessible à toutes les bourses et à toutes les impatiences. Le conseil d'État n'écouta ni Portalis ni Malleville, il accepta le divorce par consentement mutuel. Aujourd'hui le Sénat repousse cette façon de dissoudre le mariage. En résumé, ces questions de mots importent peu. Si le mariage est dissoluble pour « excès, sévices ou injures graves », il est en effet facile aux époux ou à l'un d'eux de produire ou de simuler un des motifs édictés par le législateur. Le Premier consul, qui prévoyait son divorce et qui n'avait pas envie de donner un autre motif que celui du consentement mutuel, combattit victorieusement Portalis et Malleville, et contrairement à l'opinion unanime de ses membres, le Corps législatif vota, le 31 mars 1803, le titre du divorce présenté par Treilhard.

Nous avons recueilli en 1884 ce legs de la révolution, répudié depuis 1815; le divorce reparaît au milieu de nous, il s'est montré après 1830 sous la figure de M. Odilon Barrot; après 1848, il emprunta le masque de M. Crémieux. Ces deux tentatives avortèrent. M. Naquet est plus heureux. Nous ne remontons pas à 1816, mais à 1792. La révolution a repris tout son développement. L'idée fixe de renverser le mariage chrétien arrive à sa complète réalisation. Notre principal élément d'ordre social, déjà bien amoindri, le mariage indissoluble, est effacé de nos codes. Et c'est le gouvernement qui suscite une telle entreprise ou s'y associe follement. Il y donc des gouvernements qui travaillent à rebours et qui s'attribuent la mission de démolir la société dont le soin leur est confié. La révolution, sans doute, avait donné cet exemple pendant dix ans. Moins la révolution n'est pas un gouvernement, et ce qu'on appelle gouvernement révolutionnaire ne fut que la force révolutionnaire. Nous avons aujourd'hui un gouvernement qui a la prétention d'être régulier, légal, et qui n'est cependant qu'une anarchie.

III

Le *contrat de mariage*, qui règle les intérêts matériels des époux ne peut qu'être analogue aux principes qui ont dirigé le législateur dans la conception du mariage. Deux systèmes se présentaient, le régime dotal, en usage dans le Midi, et le régime de communauté plus particulier au Nord. Par lui-même, le régime dotal rend la femme

indépendante de son mari pour la gestion de sa dot et lui attribue des droits et des intérêts distincts. A Rome, la femme, maîtresse de sa dot, pouvait plus facilement rompre l'association conjugale. Aujourd'hui le régime dotal a un caractère conservateur. Il sauvegarde les intérêts de l'épouse et des enfants. Mais il a pour but d'attendre la fin du mariage. Le régime de communauté a aussi, pour but, la liquidation à la mort de l'un des époux. Il divise en deux les biens de communauté dont le mari, pendant le mariage, a été le seul maître. Le législateur de 1804, après de longues discussions, proclama le régime de communauté le droit commun des Français. La communauté n'a pas pour but de maintenir, de conserver, de perpétuer. Elle est conçue dans un tout autre esprit, et n'est qu'une société de gains et pertes qui prend fin par la mort de l'un des associés, par la séparation de biens, par la séparation de corps, par le divorce et autrefois par la mort civile. Sous ce régime, la femme est sans droits; le mari peut aliéner, hypothéquer les biens de communauté sans le concours de la femme. A quelle époque apparaît donc le droit de la femme? à la dissolution de la communauté, à la mort de son mari. Le droit de communauté commence pour elle ou pour ses héritiers, quand il n'y a plus de communauté! La loi prétend que le mari administre les biens de communauté, et elle lui donne sur le bien les droits d'un propriétaire absolu.

Toutes ces contradictions ont tellement embarrassé le célèbre professeur Toullier, qu'il s'est mépris sur les intentions du législateur, et n'a voulu voir dans la communauté qu'une communauté éventuelle, destinée à se réaliser plus tard. Le mari a été seul propriétaire et n'a pas eu de comptes à rendre. Toullier refusait donc d'admettre que la communauté fût un être civil, distinct des époux. La communauté, d'éventuelle qu'elle était, ne devient actuelle qu'au moment de la dissolution du mariage. Pothier, dans son *Traité de la communauté*, dit de la femme : *Non est proprie socia, sed speratur fore.* Convenons que la dissolution du mariage est, pour les époux, une singulière espérance. En réalité, la communauté est une fiction de la loi. Elle est établie, non dans l'intérêt conservateur de la famille, mais en vue de favoriser les entreprises du mari. César, dans ses *Mémoires*, raconte que, chez les Gaulois avant le mariage, les futurs époux mettent en commun, chacun, la même somme d'argent, laquelle placée produit des intérêts accumulés qui se trouvent, avec le capital primitif, remis au survivant. Quelques historiens

ont voulu voir, dans cette coutume, l'origine de notre régime de communauté.

En supposant exact le récit de César, on remarque une notable différence entre la coutume qu'il décrit et notre communauté. Le mari gaulois ne jouit pas du privilège de propriétaire, il n'est qu'administrateur du fonds commun. Nos anciens jurisconsultes tiraient du droit coutumier le régime de la communauté, non en le considérant comme un des caractères du mariage, mais parce que les époux, après une cohabitation d'an et jour, constituaient une société tacite. Le système de fraude, si familier aux légistes, se montre ici à découvert. Dans ces sortes de sociétés, la communauté d'existence entre le mari et la femme était naturelle ; cette communauté réelle, effective, n'était que le fait du mariage se réalisant par la cohabitation. Elle n'avait pas en vue une dissolution de communauté qui, à la mort de l'un des époux, aurait amené une liquidation sociale, une division de patrimoine. La communauté rurale dont la femme faisait partie avait un caractère de pérennité ; loin de tendre à la dissolution, elle se concentrait dans la pensée de durer toujours. Le corps moral se perpétuait ; à la mort du mari, la petite communauté recevait un autre chef. Le fils aîné succédait, ou l'élection désignait un autre chef de communauté. L'épouse survivante demeurait dans la famille ; il n'y avait lieu à aucune dissolution.

Les légistes ont contribué à la dissolution de ces familles perpétuelles, de ces communautés rurales qui traversaient les âges, sans frais ni procédures, sans contentions ni procès. Notre régime de communauté est une caricature de ces anciennes communautés rurales. Il a un but tout opposé, et ses moyens d'action sont tout autres. Cette communauté que les légistes d'avant 1789 tiraient des coutumes falsifiées n'était plus la communauté coutumière. L'idée qui préside à la conception des légistes, c'est celle de morcellement, de destruction de la famille. Tandis qu'ils étaient obligés de reconnaître qu'au point de vue du sacrement, le mariage est une société pour la vie, ils se cramponnaient à l'intérêt matériel du mariage, au bien de famille, qu'ils détournaient de sa destination. S'ils ne pouvaient mordre sur le mariage par le divorce, ils s'attaquaient au bien par le partage légal. A la longue la famille devait succomber : n'ayant plus, dans l'ordre matériel, son soutien nécessaire, elle perdit la force de grandir et de se développer. Les légistes ont traité le mariage en société de gains et pertes, conception immorale, anti-

chrétienne, en ce qu'elle plaçait le but du mariage dans sa dissolution même. D'ailleurs, les légistes n'avaient pas de peine à se familiariser avec l'idée que le mariage est un contrat civil. Ils se sont précipités en masse dans la Réforme du seizième siècle, en vertu des maximes du droit romain. Se jetant dans le protestantisme, ils adhéraient au divorce. Ils n'ont pas modifié leurs principes dans les siècles suivants, tout en en adoucissant l'expression et les conséquences. Les intérêts créés sous les influences chrétiennes affectaient la forme de l'union et de la perpétuité. Les biens et les familles se tenaient dans une concorde permanente qui écartait l'intervention des légistes et des lois césariennes. De là une hostilité, un conflit dont les suites sont loin d'être épuisées.

Notre régime de communauté est opposé au principe de la conservation des biens dans les familles; et l'on remarque que la Normandie, sous l'empire du *code civil*, préfère le régime dotal qui, en effet, conserve au moins les biens de la femme et les tient en réserve comme une ressource pour les enfants. Plusieurs contrées de l'Allemagne présentent des traces d'une communauté actuelle, immédiate entre époux : mais la femme est propriétaire par indiris du bien de la communauté, et le mari ne peut sans son consentement l'aliéner ou l'engager. Ce n'est pas là notre communauté légale qui est une œuvre toute spéciale de nos légistes et n'a d'analogue dans aucun temps ni dans aucun pays. Tacite nous dit dans sa *Germanie : Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert.* Il ne fournit pas d'autre explication, mais quelques faits consignés dans la Bible jettent du jour sur certaines institutions souvent mal comprises. Elle nous montre plusieurs fois des femmes dotées par leurs maris. Il est facile de trouver la raison de cette dot : la femme n'était pas héritière, que serait-elle devenue en cas de répudiation? Ne fallait-il pas qu'elle eût quelque garantie? La dot était payée aux parents de la femme; ils la gardaient et elle fructifiait dans leurs mains, jusqu'au jour où ils la rendaient, soit au mari, à la mort de la femme, soit à la femme en cas de divorce ou de répudiation. Telles sont encore aujourd'hui les mœurs des Arabes. Ce mariage par la dot est fort différent de l'achat d'une femme. L'achat des esclaves, hommes ou femmes, a pris rang parmi les contrats par l'extension du principe de l'esclavage. Chez les Romains, la condition de la femme se confond avec la servitude dans les mariages solennels (*justæ nuptiæ*), soit que la femme, comme mère de

famille, reste assimilée à une fille et sous la domination perpétuelle de son mari, soit que le rite de la co-emption rappelle un temps de violence. N'est-ce pas l'enlèvement des Sabines qui a fondé le droit de la famille chez les Romains?

Le régime domestique des Hébreux est étranger à l'idée que nous offre la servitude chez les peuples païens. Le serviteur hébreu est un homme libre, puisqu'il jouit de la religion et du mariage dont était exclu l'esclave païen. Seuls de tous les peuples de l'antiquité, les Hébreux ont respecté, pendant tout le cours de leur existence, l'esprit de famille. A ce point de vue, le régime dotal était en harmonie avec leurs sentiments; il servait de correctif à la succession par mâles et à l'indivisibilité des patrimoines. La femme ne souffrait pas de la loi politique qui l'écartait de la propriété foncière. Elle retrouvait, par son union avec l'homme, des conditions d'existence honorables; le fait même du mariage assurait son avenir. L'homme pourvoyait à la subsistance de sa femme, en vertu même de l'unité du mariage qui confondait leurs deux existences. Et n'est-ce pas tant pour l'homme que pour la femme, la situation la plus noble, la plus élevée, la plus digne des sentiments qui doivent nous animer dans l'acte social le plus important de notre vie?

Ne nous étonnons pas que, faisant écho aux coutumes des Hébreux et des Germains, notre droit coutumier ait organisé le douaire, qui est la dot offerte par le mari. Le législateur moderne a aboli le douaire; il a privé la femme de tout droit sur les biens de son mari. Il n'a pas pensé que le mariage impliquât des devoirs du mari vis-à-vis de la femme, en cas de survie de la femme. Il a exclu la femme de la succession du mari. C'est que pour eux le mariage est une association, et qu'aux termes du droit romain, cette association est dissoute par la mort de l'un des associés. Dans la pensée chrétienne, le mariage est, non pas une simple association, mais une unité. La mort ne brise pas cette unité, elle la diminue. La femme survivante représente encore le mariage et la famille. Le changement de position que lui apporte la mort de son mari ne l'expulse pas du toit sous lequel elle a été heureuse. Elle vivra au milieu de ses enfants, sans être à leur merci. Cette autorité paternelle qu'elle a partagée n'est pas éteinte et se continue en elle par l'honneur et le respect qui lui sont dus. Le douaire exprime ces sentiments dans l'ordre matériel, en affectant à l'entretien de la femme une partie de l'héritage du mari. L'Église symbolise le douaire par la pièce de monnaie

que le mari met dans la main de sa femme, lors de la célébration du mariage; c'est l'union complète de la personne et des biens. Le droit de propriété est un appendice de la personne; et la femme n'est pas distincte de son mari, puisqu'elle forme avec lui une seule chair. Elle ne succède pas à son mari, elle le continue naturellement, en vertu même de la loi qui les a indissolublement unis, mais elle le continue comme chef de famille et non avec le droit de se séparer de la famille et de former une autre famille. Il ne serait pas juste qu'elle transmît à une autre famille la fortune de son mari. Ce péril n'a jamais été à craindre. Le douaire n'est qu'un usufruit. En général, il était en usufruit de la moitié des biens du mari au moment du contrat du mariage. En Normandie et dans plusieurs coutumes, il n'était que du tiers en usufruit. Les immeubles constitués en douaire étaient inaliénables; cette inaliénabilité remplaçait le dépôt de la dot chez le père de la femme. Le douaire est éminemment conservateur, il ne morcelle pas les biens, et n'impose aucune licitation à la famille. Quel intérêt une femme a-t-elle à ce que les ressources nécessaires à son entretien soient fournies par sa famille? N'est-il pas plus honorable pour elle de les trouver dans la famille même où elle va entrer? Elle quitte sa famille pour une autre; qu'importe que les femmes soient sans dot, si les fortunes sont concentrées dans les mains des enfants mâles? Le mariage, avec la constitution du douaire, leur assure un sort égal aux droits qu'elles recueilleraient de l'héritage paternel. Elles seraient épousées pour elles-mêmes et non pour leur dot. Les Orientaux prétendent qu'avec leur dot les femmes françaises achètent leurs maris; ont-ils tort? et l'apparence, au moins, ne leur donne-t-elle pas raison? Les coutumes de Normandie, de l'Anjou, du Maine, du Poitou n'offraient aux filles, pour tout héritage, qu'un « chapel de roses ». Et on n'a jamais dit que dans ces provinces les filles fussent plus malheureuses qu'ailleurs, mais ce chapel de roses ne grossissait pas les honoraires des gens de loi.

M. Troplong prétend que Tacite s'est trompé en parlant de la dot germaine et qu'il a pris pour une dot l'achat de la femme par le mari. Cette erreur de Tacite serait plus qu'étrange. Rien n'était plus connu dans l'empire romain que le régime dotal, et une erreur de M. Troplong est beaucoup plus vraisemblable. Notre légiste estime le régime dotal trop raffiné pour la férocité germaine. Mais les Germains sont un peuple très doux, si nous nous en rapportons

à Tacite qui les décrit; et d'ailleurs tout ce que nous savons par les invasions atteste cette douceur. La rédaction de leurs coutumes, sous le nom de loi salique, n'offre rien de comparable à la cruauté des supplices romains. L'achat des femmes suppose la polygamie, et Tacite nous représente les Germains comme monogames, et plus fidèles que les Romains aux devoirs de la famille. Les Romains des derniers siècles de la République et de l'Empire redevenaient polygames par la fréquence des mariages ou concubinats. Les mœurs intimes de la société romaine se résument dans un mélange de débauche et de cruauté. Nous n'avons qu'à consulter un contemporain, Tertullien. Des milliers de chrétiens ou de vaincus étaient tous immolés dans les cirques, au nom des dieux. Et ces supplices, ces sacrifices humains servaient à l'amusement de la populace et des hautes classes. Est-ce que la torture n'était pas le principal moyen d'information judiciaire? C'est par les légistes du seizième siècle, admirateurs et imitateurs du droit romain que la torture est entrée dans nos législations modernes. Laissons donc de côté la férocité germaine invoquée par M. Troplong, pour faire ressortir la civilisation romaine dont la lutte contre le christianisme sert de modèle et fournit des arguments à tous les persécuteurs de l'Église. Cette civilisation a repris vigueur par le triomphe du droit romain au seizième siècle. Et alors la loi chrétienne sur la famille et la propriété s'est vue remplacée par l'esprit de divorce et de confiscation.

Une logique rigoureuse enchaîne les conséquences du mariage, suivant que nous l'envisageons au point de vue chrétien ou au point de vue païen. Les coutumes chrétiennes réalisent l'unité et la perpétuité du mariage par l'unité et la perpétuité du bien de famille. Le titre du *contrat de mariage*, en rapport avec les principes du code civil sur le mariage, divise les biens et les rejette dans la circulation. Le régime de la communauté est mortel à l'industrie et au commerce. A la mort de la femme, la dissolution de la communauté est de rigueur; il faut inventorier toute la fortune du mari; les registres du négociant, de l'industriel sont analysés, et le secret des opérations dévoilé. Les marchandises tombent dans la communauté ainsi que tous les acquets. Comment partager tout cela entre le mari et les héritiers de la femme, sans la licitation de l'usine, de la maison de commerce? C'est ce qui a eu lieu. Le commerçant rachètera-t-il sa propre maison? mais il a des concurrents;

en tout cas, son commerce est arrêté, il perd une partie de ses ressources. Sera-t-il en mesure de continuer? Cette liquidation forcée ce partage d'une maison de commerce ou d'industrie, étouffe tout essor industriel ou commercial; c'est la ruine obligatoire. Le législateur qui a déclaré la communauté le droit commun, a-t-il donc cru la France étrangère au commerce et à l'industrie? Hélas! oui, il n'y a pas à s'y méprendre; le droit classique range le commerce et l'industrie parmi les œuvres serviles. Dans la plupart des textes du Digeste relatif au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, des esclaves jouent le premier rôle, comme agents de leurs maîtres.

Le césarisme redoutait la richesse chez les particuliers. Aussi se montra-t-il hostile à tous les travaux qui pouvaient la procurer. Comment, sous le coup de la confiscation, le capital se serait-il développé? Le système et l'arbitraire de l'impôt frappaient la propriété et l'industrie sous toutes les formes où elles se manifestaient. Les entreprises du commerce et de l'industrie ont besoin de durer : nées au milieu de difficultés de toute sorte, elles se fortifient par le temps. Ce n'est jamais un homme riche qui commence une maison de commerce ou d'industrie; d'autres soins lui sont dévolus, et il semblerait déchoir s'il se livrait à des occupations purement lucratives. Les grandes maisons de commerce ou d'industrie ont commencé par quelque pauvre ouvrier qui, après bien des fatigues et des privations, a légué à son fils les premiers instruments du travail. Chaque nouvelle génération, prenant l'entreprise au point où la laissait la précédente, la poussait plus loin, et ne l'abandonnait qu'accrue de capitaux et d'une plus longue expérience. Au bout d'un siècle, ces humbles maisons deviennent des maisons royales et éparpillent leurs comptoirs dans les quatre parties du monde. Il leur a suffi de n'être pas interrompues dans leur progrès par une loi de liquidation forcée qui ne leur aurait pas permis de franchir les premiers pas de la carrière. Avec le régime de la communauté, l'arbre, à peine sorti de terre, est coupé à sa racine. Le droit relatif aux contrats de mariage agit dans le même sens que le droit successoral. Le législateur ne lâche pas son idée fixe : dépecez, partagez. N'attendez pas que ces arbustes deviennent des chênes; abattez-les, l'heure présente a besoin de fagots. Ces animaux promettent de magnifiques bœufs, vendez-les; le veau est un aliment démocratique. Ce château n'est d'aucun rapport, qu'il soit démoli. Il a coûté quelques centaines de mille francs, c'est une œuvre d'art,

n'importe; aucun héritier ne veut l'avoir dans son lot. Cette usine sera liquidée pour la valeur de son matériel qui est insignifiante. Sa vraie valeur, c'était le crédit de son directeur, la confiance qu'il inspirait par une gestion habile. Là était la source des bénéfices; elle est tarie pour tous les héritiers. Mais le législateur est heureux de cette égalité dans l'impuissance; et les parties intéressées elles-mêmes finissent par croire que tout est pour le mieux, et qu'au moins l'une d'entre elles n'est pas plus riche que les autres. Les agriculteurs sont aussi chassés par la loi, ils quittent les champs pour la ville et laissent les fermes en friche. La pauvreté systématique nous est imposée par nos lois.

La perte du capital est immense; il y a de plus une grande injustice. L'homme travaille pour élever sa famille, lui assurer un morceau de pain, un avenir. Il fonde ses espérances sur une œuvre agricole, industrielle, commerciale. La loi ne lui permet pas de pourvoir à la continuation de cette œuvre. A la mort de l'un des époux, l'entreprise s'écroule, la communauté se partage, les enfants ou les héritiers du défunt prennent leur part. L'association conjugale est finie; elle se bornait à la vie des époux. La loi veille à ce que leur prévoyance ne s'étende pas au delà et n'embrasse pas l'avenir des enfants. Qu'il y ait des enfants ou qu'il n'y en ait pas, le résultat est le même. Une règle de l'ancien droit faisait remonter les biens à la ligne d'où ils étaient partis : *paterna paternis*, *materna maternis*, tel était l'axiome. Le code s'est effarouché; et pour mieux détourner les biens de leur source, il en a formé une seule masse qu'il a divisée.

Ces licitations amènent la plupart du temps l'intervention de la justice. Les co-partageants n'ont plus de liens entre eux, ou sont mus par la cupidité. La femme partage l'héritage avec ses enfants. S'il y a des enfants mineurs, c'est une licitation publique. La vente à vil prix à des étrangers, l'expropriation sont au bout. Si le mari reste et s'il garde la maison, il la gère en partie pour ses enfants, qui lui demanderont des comptes à leur majorité, et qui alors pourront le forcer à une liquidation. Le négociant n'est pas maître de ce qu'il a amassé, son entreprise est rendue impossible. Il est, de son vivant, dépouillé par ses enfants; sa succession est pour ainsi dire ouverte, et ses enfants sont appelés à la curée avant que la mort ait donné le signal. Pour justifier ce régime, les légistes allèguent que la femme travaille et qu'elle aide puissamment son mari; ils en

concluent qu'elle a concouru à la production de la richesse et qu'elle doit en avoir sa part. Voilà bien dans sa naïveté la basse conception des légistes. Pour eux le mariage est une société de gains et de pertes entre les époux ; il est étranger à l'avenir des enfants, à l'idée d'une sollicitude paternelle qui se prolonge au-delà du mariage.

En proscrivant la conservation du bien dans les familles, le législateur a coupé court à tout développement ultérieur du commerce et de l'industrie. Assurément, il le voulait, et son idéal de société était l'instabilité perpétuelle. Pour nous, disait Tronchet, un des principaux rédacteurs du code, les époux ne sont que des associés. Et pourquoi sont-ils associés? Pour partager au moment de la mort de l'un d'eux la communauté. Alors le but de l'union conjugale est atteint. En appliquant au mariage l'idée d'association telle que la conçoit le droit romain, les légistes obéissaient à leur intérêt. Pendant plus de dix siècles, les mariages s'écoulaient paisibles sous la loi de l'unité et de la perpétuité, et les biens dont vivaient les familles ne donnaient pas prise, par leur indivisibilité, aux entreprises des légistes. Pour entamer le mariage et le bien qui en était le support matériel, les légistes ont recouru à l'idée d'association entendue à leur façon. Les époux sont des associés, et l'association se brise par la mort de l'un d'eux. La conséquence juridique, c'est qu'il y a lieu à une liquidation. Et quels sont les liquidateurs, sinon les légistes? Des millions de famille sont ainsi tombées dans leurs filets; et ils continuent, d'accord avec nos gouvernements modernes, à pêcher en eau trouble. Le mariage est une association, une société de commerce ou d'industrie, et le divorce ne paraît plus que naturel et éminemment adapté à des intérêts de cette nature.

La communauté avant 1789 n'a pu se développer ; elle était restreinte par le douaire, et la fortune mobilière était rare et de peu d'importance. Elle s'est développée dans la société moderne, et les légistes qui l'ont fait prévaloir ont moins envisagé l'intérêt des femmes que l'intérêt des créanciers. S'ils prennent l'intérêt des femmes quand il s'agit de morceler les biens, ils n'hésitent pas à sacrifier les femmes aux créanciers du mari. La communauté peut être chargée de dettes, et la femme, qui a été étrangère à la gestion du mari, en subira néanmoins les suites. La loi lui laisse le droit de renoncer à la communauté, si elle la trouve onéreuse; la communauté ne garantit pas la situation de la femme : les créanciers sont à leur aise, ils n'ont pas seulement à compter sur les biens du

mari, mais sur ceux de la femme. Ceux qui traitent avec le mari le savent propriétaire des biens de la communauté et n'ont à redouter aucun recours de la part de la femme. Les légistes vantent la bonne foi du régime de la communauté. En cela, ils sont les disciples du saint-simonisme, les apôtres du crédit. Ils estiment contraire au crédit la doctrine qui offre des garanties à la femme, parce que la femme ne trafique pas, ne spécule pas et s'adonne uniquement aux soins d'épouse et de mère. L'intérêt social qu'elle représente vaut bien l'intérêt des créanciers. Les légistes détruisent de tout leur pouvoir les conditions vitales du commerce et de l'industrie; ils se montrent les défenseurs dévoués de l'agiotage, du crédit, de la spéculation, en un mot, de toutes les transactions d'où résultent des changements de propriété et des perturbations d'intérêts.

IV

Le régime dotal avait cours dans le midi de la France avant 1789. Portalis, au conseil d'État, s'en montra le défenseur. Ce régime céda le pas à la communauté qui fut acceptée comme droit commun, parce qu'elle était plus favorable au morcellement des biens et aux intérêts des créanciers. Il obtint toutefois, à titre d'exception et à cause des sympathies qui l'entouraient, de devenir un type juridique offert par le législateur à l'imitation des justiciables. Quoique une certaine latitude soit laissée aux parties contractantes, elles se meuvent dans un cadre tracé d'avance. Les légistes modernes, M. Troplong en tête, sont hostiles au régime dotal; ils lui reprochent sa principale qualité, qui est de garantir les biens de la femme et l'avenir des enfants. Il ôte du commerce la dot et la soustrait à l'omnipotence de l'administration maritale. Sauf les cas déterminés par la loi, les immeubles constitués en dot ne peuvent être aliénés ou hypothéqués pendant le mariage, ni par le mari, ni par la femme, ni par les deux conjointement. Le mari administre les biens dotaux; et si la dot est mise en péril, la femme peut demander la séparation de biens. Les financiers et les capitalistes réclament contre le régime dotal; il est juste cependant que les familles cherchent des garanties pour les biens qu'elles constituent aux filles. Ces biens ont été gagnés par les parents et non par les filles qui les reçoivent en pur don. Les conditions que mettent les parents à leurs libéralités sont donc dans la nature des choses. Si les femmes sont

souvent prises pour leur dot, il importe que cette dot soit protégée contre la dissipation du mari. Le régime dotal, dans notre société chrétienne, avait perdu son antique signification et en avait revêtu une nouvelle. Élément de désordre dans le droit romain où le divorce était presque de règle, il devint dans le midi de la France et sous l'influence du mariage chrétien un principe de conservation sociale. Il se transformait en une coutume chrétienne, et il puisait dans les mœurs une force qui le rend encore recommandable.

Le régime dotal, comme le douaire, est tout en faveur de la femme; c'est là son principal caractère. La société chrétienne eut toujours et profondément le sentiment de la protection due à la femme. Les coutumes du Midi exprimèrent ce sentiment sous la forme de la dot inaliénable. Mais la coutume qui forçait le père à doter ses filles, remonte évidemment à la tradition césarienne. Voici un texte curieux : *Qui liberos quos habent in potestate, injuria prohibuerint ducere uxores vel nubere, vel qui dotem dare non volunt, ex constitutione divorum Severi et Antonini, per procuratores, præsidesque provinciarum coguntur in matrimonium collocare et dotare.* (*Dig.*, l. XIX, *de Ritu nuptiarum*, l. XXIII, § 2.) Nous sommes loin de l'ancienne puissance paternelle; c'est le père qui est, à son tour, réduit en servitude par l'État. Il ne lui est pas seulement ordonné de laisser ses enfants libres de se marier; ce serait revenir au droit naturel. César prend sur lui la charge de père universel, de chef de toutes les familles, et il signifie aux pères leurs devoirs. Les pères doivent eux-mêmes marier leurs enfants; et quant aux filles, ils sont obligés de les doter. Et ils se trouvent dépouillés de leur autorité par un texte qui la rappelle. Les enfants qu'ils ont en puissance! Cette puissance qui identifie les enfants au père, les rend en effet co-propriétaires du père, d'après la doctrine prétorienne. Et les Césars ne font qu'anticiper le droit d'héritage conféré aux enfants.

La population décroît rapidement dans l'empire romain. Les empereurs veulent avoir des sujets et poussent au mariage. Ils offrent des primes, des exemptions à qui aura un certain nombre d'enfants. Ils donnent aux filles une action en dot. Tous ces expédients échouent. Le texte du Digeste dévoile une double plaie, l'instabilité du mariage et l'instabilité de la propriété. La puissance paternelle n'est plus qu'un titre à être dépouillé. Dans la pensée de César, le mariage et la dot vont de compagnie, et il

n'y a pas de mariage sans dot. Pourquoi une dot? Le travail des époux ne peut-il sustenter le mariage? mais le travail est flétri parce qu'il est le lot de l'esclave. Le droit romain ne conçoit pas l'homme libre, vivant d'un travail agricole, industriel ou commercial. Le christianisme a réhabilité et même honoré et glorifié le travail. Son fondateur, roi des Hébreux par sa descendance de David, a vécu longtemps de la vie de l'ouvrier. Le christianisme a fondé le droit de propriété parmi les peuples chrétiens en appelant les classes laborieuses à y participer en masse par la seule force du travail. Le travail a enrichi les sociétés chrétiennes et permis à une population nombreuse de se développer. Napoléon, comme les Césars, voulait pour ses guerres beaucoup de sujets, et il ne louait que les femmes mères de nombreux enfants. Mais son code civil, pas plus que le droit romain, ne pouvait susciter de familles puissantes et agglomérer des populations autour d'intérêts fixes et permanents. C'est le mariage chrétien, le mariage indissoluble qui a été fécond et non le *concubinatus* ancien ou moderne. L'accord des intérêts et de la morale a été réalisé dans le monde sous les auspices et par les soins de l'Église catholique. La question des subsistances domine la politique. Or les subsistances sont produites par le travail manuel. En protégeant et encourageant le travail manuel, l'Église provoquait l'accumulation des subsistances et ouvrait les portes de la vie à une nombreuse population. Politique opposée à celle du paganisme qui méprisait, flétrissait le travail et lui demandait seulement de nourrir le petit nombre des maîtres du monde.

La dot obligatoire, la légitime des enfants, se rattachent à un antique socialisme. Elles s'expliquent par l'idée que se faisaient les Romains sur le travail. Les enfants ne devant pas travailler pour gagner leur vie, il fallait bien que le législateur pourvût à leur subsistance, en leur attribuant un droit sur le bien paternel. Par là le père se trouvait dépouillé et mis dans l'impuissance de régler à sa volonté son droit de propriété et la question de ses biens. C'était un régime de pauvreté imposée à la classe dirigeante. Cet esprit du droit romain a passé dans notre ancienne France, nous ne le savons que trop. Vivre sans travailler s'appelait vivre noblement, vivre bourgeoisement! Ce préjugé est encore vivace. Il est inculqué, imposé par la loi qui règle les héritages et ôte au père de famille le droit de se choisir un successeur et de transmettre au moins à l'un de ses fils un bien ou une situation capable de faire vivre une

famille. Il en est résulté que la classe dirigeante, appauvrie par les partages forcés, se réfugie dans les fonctions officielles et abandonne la production de la richesse à une classe dépourvue de capitaux. L'idée de nos législateurs, c'est que les parents doivent nourrir leurs enfants, non seulement pendant leur enfance, mais jusqu'à la vieillesse. Rien de plus propre à abattre dans les âmes l'esprit d'initiative et le sentiment de la responsabilité. La vérité est que l'enfant qui a reçu le bénéfice de la vie et de l'éducation, n'a plus rien à demander à ses parents. Ils se sont acquittés envers lui, il est et il sera à jamais leur débiteur. C'est à lui de pourvoir à son sort, de se créer une carrière, de produire la somme de richesse qui lui est nécessaire et qui accroîtra d'autant la richesse générale et la prospérité de son pays.

Les pays de révolution se caractérisent par la tendance à favoriser les enfants contre leur père, à leur attribuer prématurément une part d'autorité. Les enfants sont portés aux innovations; les pères, au contraire, s'inspirent de l'ancien ordre de choses ou du moins de l'état présent. Ils ne se précipitent pas vers l'avenir. La révolution française assimile, pour le droit politique, les enfants aux pères, et par là elle les rend supérieurs, puisque les jeunes gens sont en majorité et qu'ils ont l'audace et l'ambition. Les jeunes gens règnent et gouvernent en France; et ce n'est pas sans raison qu'après 1830, il a été si longtemps chez nous question de la « jeune France ». Les enfants sont favorisés par les lois dans le but unique de maintenir la France en état perpétuel d'agitation et d'instabilité. La pauvreté, dans une nation nombreuse et très civilisée, est un élément de révolution. Notre code civil est hostile à la richesse, il déconcerte toute tentative individuelle pour améliorer l'agriculture, l'industrie, le commerce.

Au lieu de conserver le bien de famille pour qu'il serve de point de départ à une nouvelle génération et s'accroisse dans le parcours des siècles, le législateur le fait consommer par la génération présente, en sorte que la famille française, essentiellement viagère, en est toujours à ses débuts et ne peut lutter dans aucune des branches de la production, avec ces familles étrangères qui ont pu grandir par la liberté du testament et la transmission intégrale. Un légiste du seizième siècle, plus attaché que d'autres à la coutume, Coquille, dit, dans ses *Questions*, que « autrefois l'établissement de notre république était de conserver les héritages ès maisons ». Le prin-

cipe de dissolution avait donc dès lors pénétré dans les familles et disjoint les intérêts unis depuis tant de siècles. Par l'idée de partage, le droit reconnaît des intérêts opposés qui n'attendent que le moment d'entrer en lutte. Les membres de la famille n'aspirent qu'à une dissolution. La maison paternelle est une proie qu'ils se disputeront un jour. Cette altération des sentiments de famille par la rupture des intérêts communs date de loin dans notre histoire. L'unité du mariage chrétien a nécessairement réagi sur le régime des biens; les conditions matérielles de l'existence ont dû s'harmoniser avec le mariage et s'adapter à son but. Pendant dix siècles, le législateur n'est plus intervenu dans les affaires de la famille. L'union conjugale a été laissée à elle-même pour le règlement de ses intérêts matériels. La coutume chrétienne, suivant l'analogie des causes et des effet, a étendu au patrimoine l'unité, l'indissolubilité du lien conjugal. Alors la femme associée à une communauté rurale perpétuelle, ou fixée par le douaire dans la maison de famille de son mari, eut pour le reste de ses jours son existence assurée. La noblesse a conservé l'usage du douaire jusqu'en 1789. Mais, depuis longtemps, elle n'observait plus la coutume sur la transmission intégrale; elle vendait, hypothéquait ses terres. Ruinée au moment de la révolution, elle ne sut se défendre et seconda un mouvement où elle devait périr. Fondée désormais sur des intérêts morcelés et divergents, notre société ne parvient plus à s'équilibrer, le sol manque sous ses pieds. L'institution du divorce aggrave l'anarchie politique et la rend presque irrémédiable.

Le gouvernement s'est emparé du contrat de mariage comme du mariage; du mariage pour l'empêcher de réaliser l'unité et du contrat de mariage pour empêcher les biens de concourir à cette unité. Il estime qu'il est de l'intérêt public que les biens des époux soient le plus souvent divisés et rejetés dans la circulation. Pendant la révolution, les femmes se trouvaient aussi dans la circulation, par la fréquence des divorces, par le concubinat légal qui avait remplacé le mariage. Si le désordre des mœurs a diminué et n'est plus aujourd'hui ce qu'il était à l'époque du Directoire, nous sentons par une longue expérience que les intérêts matériels succombent. C'est le cri qui échappe de toutes les enquêtes agricoles ou industrielles. Le morcellement du sol, le peu de durée des entreprises industrielles limitées par les lois de partage manifestent une conclusion que personne ne songe plus à cacher. Nous ne pouvons plus sou-

tenir la concurrence étrangère, et ce sont nos hommes de progrès et de révolution qui ont proclamé le principe du libre-échange. Constituer le capital, lui assurer sa liberté d'action, telle est la pratique des pays de production et de richesse. La France seule s'obstine dans un socialisme d'État qui met les intérêts matériels des familles et, par suite, les intérêts même de la France dans la main d'un gouvernement aveugle, incertain, qui n'a pas en moyenne quinze ans de durée, et qui pendant ces quinze ans est livré aux vicissitudes ministérielles et à tous les changements de système. Les agriculteurs, les industriels, les commerçants ne sont pas consultés, ou on se rit de leurs prévisions. Ils demandent à gouverner leur personne, leurs biens, leurs familles, en dehors de toute tutelle ou direction de l'État. Et des politiciens qui n'ont jamais produit que des émeutes et des phrases se chargent de la fabrication des lois et les tournent dans le sens de leur ambition et de leurs intérêts.

Nous tombons dans un étrange contraste. Tous les Français sont citoyens, électeurs. Ils participent au gouvernement de chaque jour ; leur principale préoccupation est l'urne électorale qui s'ouvre à chaque instant pour la commune, l'arrondissement, le département, le Sénat et la Chambre. Tout le monde a la prétention de gouverner l'État, et il n'y a que le président de la République qui n'ait pas le droit de manifester une opinion politique. Mais ce gouvernement qui n'a aucun moyen de contracter une alliance, un traité, de fonder quoi que ce soit qui ait chance de durée dans un intérêt public, a pour mission spéciale de gérer les affaires des particuliers; c'est lui qui fixe les successions, les contrats de mariage, la façon de régir les biens et d'élever les enfants. C'est un maître d'école; il est tout récemment descendu à la fonction de bonne d'enfants; dans sa sollicitude, il se fera nourrice. Il ne nous manque plus que d'être nourris par l'État. Grâce à la rente et à l'impôt, l'État est bien près de détenir la majeure partie de la fortune de la France. Mais si nous nous avisons de dire que les particuliers devraient s'occuper de leurs affaires et l'État des siennes, et qu'il n'est pas sage d'intervertir les rôles et de faire gouverner l'État par les particuliers, et les particuliers par l'État, on criera à l'utopie !

COQUILLE.

UN VOYAGE AU BRÉSIL

I

DE BORDEAUX A RIO-DE-JANEIRO

En quittant Bordeaux par la Garonne pour venir rejoindre les navires transatlantiques à Pauillac, le voyageur admire le spectacle que présente aux regards la capitale de la Gironde : car si la grande cité bordelaise le cède, sous le rapport des monuments artistiques, à beaucoup d'autres villes de France, elle offre aux touristes un coup d'œil des plus agréables.

La vapeur nous emporte trop rapidement, et déjà n'apparaissent plus que dans le lointain les deux belles flèches de la cathédrale Saint-André et la tour Saint-Michel. A gauche, s'étendent les vignobles célèbres du Médoc, et, à 28 kilomètres, nous saluons la Dordogne, qui apporte son tribut à la Garonne pour former la Gironde.

Le fleuve s'élargit et devient un véritable estuaire, d'au moins 70 kilomètres de longueur jusqu'à son embouchure, avec une largeur qui varie de 3 à 10 kilomètres.

A Pauillac sont à l'ancre les transatlantiques, qui, habituellement, ne descendent pas avec toute leur cargaison jusqu'à Bordeaux, à cause des nombreux bancs de sable qui entravent la navigation et créent un obstacle infranchissable aux eaux de la mer.

En général, les rives de la Gironde manquent de majesté et de pittoresque. On regrette la riche variété des bords du Rhin. La navigation est assez monotone, malgré l'animation qui règne sur les rives du fleuve.

Avant d'entrer en pleine mer par le golfe de Gascogne, si connu par ses tempêtes, le navigateur jette un long et dernier regard vers ces côtes de France, qu'il n'est jamais sûr de revoir. A gauche, c'est le Verdon, avec son port de relâche; à droite, dans la Charente-Inférieure, c'est Royan, avec ses plages; et en face, à 8 kilomètres au large, le beau phare de Cordouan, dont la lumière est aperçue en mer à une distance de près de 50 kilomètres. Ce monument, d'une rare élégance, a été construit vers la fin du seizième siècle, sous le règne de Henri III, et sous la direction de l'architecte Louis de Foix : il est situé sur une petite île recouverte à marée haute et qu'on suppose avoir fait partie autrefois du continent. Il est couronné par une plate-forme et s'élève à 72 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Cette lumière des phares de la patrie, qui semble s'éloigner de nous, me rappelle l'adieu des parents et des amis : c'est leur pensée, leur âme qui nous accompagne et nous souhaite une heureuse traversée.

La nuit est belle, les étoiles brillent de tout leur éclat, et le golfe de Gascogne, presque toujours houleux, est, par exception, d'un calme parfait : on dirait un lac de la Suisse.

Au lendemain soir, nous sommes au cap Ortegal, et bientôt la pointe du Finistère, sous le 43e parallèle, nous montre une des côtes les plus occidentales du continent, près du 12e méridien de Paris. La vue des terres rompt la monotonie de notre route maritime; mais ces rives ouest de la péninsule ibérique sont arides et sauvages : partout des crêtes dénudées, et c'est à peine si de temps à autre nous voyons quelques montagnes boisées.

Je ne m'arrêterai pas à décrire ces villes bien connues du littoral, dont quelques-unes offrent des relâches importantes aux navires.

Signalons, en passant, la capitale de la Galice, la Corogne, avec son port bien abrité, et, plus loin, Vigo, toute fière de sa belle rade, qui passe pour une des plus sûres et des plus remarquables de l'Europe.

La navigation est très active dans ces parages et réclame une surveillance de tous les instants. Un officier du bord nous fait le récit des plus récentes collisions.

Les côtes du Portugal ont quelque chose de riant, de gracieux et sont moins arides que celles du Finistère. Le quatrième jour de notre traversée, nous quittons la haute mer pour entrer

dans le Tage et faire une escale de vingt-quatre heures à Lisbonne. On remonte pendant quelques kilomètres cette belle embouchure du Tage, que beaucoup d'auteurs ont comparée au Bosphore. L'œil est frappé tout d'abord par un immense aqueduc, long de 19 kilomètres, lequel amène à Lisbonne les eaux potables, qu'il va chercher dans la vallée d'Alcantara. Puis, j'aperçois, sur la rive droite, le palais d'Ajuda, résidence royale, construction imposante par sa grande masse rectangulaire, non loin, la tour de Belem, vieille forteresse du moyen âge et le *Cimetière des plaisirs*, étrange antithèse pour nommer le champ des morts. En face, sur la rive gauche, le lazaret, vaste édifice situé sur le versant d'un rocher désert et aride, où s'élèvent quelques moulins à vent. La vue de Lisbonne, qui jette pourtant un peu de variété sur cette solitude, apparaît aux voyageurs soumis à la quarantaine, comme une terre promise où il leur est défendu d'entrer.

Lisbonne est bâtie en amphithéâtre, sur les bords du Tage, qui s'élargit de plusieurs kilomètres, pour donner à cette capitale un port magnifique, auquel il ne manque qu'une flotte importante. La cité est construite assez irrégulièrement et la vieille ville ou la partie basse fut détruite en grande partie, le 1er novembre, 1755, par un tremblement de terre, qui fit périr près de trente mille habitants. On voit encore aujourd'hui des vestiges de cet épouvantable désastre.

Plusieurs siècles de domination arabe ont ici laissé un cachet ineffaçable : on se croirait en Orient, dans une vieille cité mauresque. Toutefois, cette domination n'a pas enrichi la ville de monuments intéressants, mais les hauteurs de Lisbonne nous offrent un panorama grandiose.

La terrasse de l'hôtel de Bragance, qui domine la rade et les environs, nous fait assister le soir à un de ces beaux spectacles, qui reposent agréablement des fatigues de la journée. Une nouvelle lune éclaire d'un jour douteux la scène ravissante que présente le Tage; les lumières des bateaux qui scintillent à nos pieds comme autant d'étoiles, les illuminations du port, le calme d'une nuit d'été, tout porte à la rêverie, et l'on s'arrache avec peine aux impressions que fait naître dans l'âme cette poésie du livre divin de la création, dont le panorama de Lisbonne est une des belles pages.

En quittant le 39e parallèle, nous continuons à longer les côtes

portugaises jusqu'au cap Saint-Vincent, par le 37° degré de latitude. Douze heures après le départ de Lisbonne, nous coupons le parallèle de Gibraltar, le 36°, et nous arrivons le surlendemain au groupe des îles Canaries, situées à 150 kilomètres de la côte africaine, entre le 27e et le 29e degré de latitude.

L'archipel des Canaries, que l'on croit être les îles Fortunées des Anciens, est formé de sept îles principales et de plusieurs îlots sans importance. Les îlots sont vers le nord, et, à leur suite, Lanzarote, puis, Fuerteventura ; à l'ouest, la Grande-Canarie, Ténériffe, Gomera, Palma et l'île de Fer ou Hierro, en espagnol. Le groupe a la superficie d'un de nos grands départements, plus de 9,000 kilomètres carrés, et près de 300,000 habitants, aujourd'hui soumis à l'Espagne. L'archipel forme une province, dont le chef-lieu est Santa-Cruz de Ténériffe. Cette île fournit le vin de Malvoisie.

Les indigènes étaient appelés Guanches : c'était une peuplade issue du nord de l'Afrique, mais différente de celle des nègres. Ils combattirent vaillamment pour conserver leur indépendance, et l'archipel ne fut réuni à la couronne d'Espagne qu'au commencement du seizième siècle, par Charles III. Le sol est d'une grande fertilité, mais d'une nature volcanique. Le Grande-Canarie, située à 50 kilomètres au nord-ouest de Ténériffe, est la mieux cultivée : elle fut ainsi nommée, dit un historien latin, à cause du grand nombre de chiens qui s'y trouvaient, et le nom a passé à tout le groupe. C'est aussi la patrie des serins. La plus grande ville de l'archipel est Las Palmas (20,000 habitants), capitale de la Grande-Canarie. Ces îles exportent déjà les produits des Tropiques. On y cultive aussi le froment, dont on peut faire double récolte par année, en février et en mai.

Au point de vue religieux l'archipel des Canaries est divisé en trois diocèses : les sièges épiscopaux sont Laguna et Santa-Cruz, dans l'île de Ténériffe, et Las Palmas.

L'île de Fer est la plus occidentale des Canaries, par le 20° 30′ de longitude. Les Anciens la croyaient à l'extrémité du monde, et faisaient partir de là le premier méridien : celui-ci fut conservé jusqu'à la Révolution par les nations européennes comme le point de départ des degrés de longitude.

La plus grande curiosité naturelle de cette région est le beau pic de Ténériffe, avec son cône volcanique, qui atteint près de 4,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. M. de Humbold en a

fait l'ascension et en a donné une longue description, aussi utile qu'intéressante, après avoir étudié les cinq zones du célèbre volcan. Les éruptions ont cessé depuis un siècle.

Après avoir traversé le tropique du Cancer, on arrive en vue du cap Blanc, et les paquebots se rapprochent des terres pour se diriger vers le Sénégal.

Nous jetons l'ancre au port de Dakar, en face de Gorée, sous le 14e parallèle. A notre arrivée, une foule de petits nègres se tiennent dans des barques autour du navire, afin de recevoir quelques aumônes. Ces noirs se livrent aux exercices de la natation avec une habileté surprenante : ils s'empressent de nous donner un échantillon de leur savoir-faire, en se précipitant à l'eau pour saisir la pièce de monnaie qu'on leur jette du navire et qu'ils rapportent en triomphe entre leurs dents.

Dakar, n'a pour nous aucun attrait. — Deux ou trois maisons à la française, de misérables cabanes où croupissent les malheureux nègres, et, pour varier la scène, quelques lépreux dans la rue : voilà le spectacle d'une ville importante au Sénégal, aussi je me rangerais assez volontiers parmi ceux qui prétendent que le commerce de la gomme, de l'ivoire, etc., ne vaut pas les sacrifices immenses nécessités par la création des chemins de fer improductifs de la Sénégambie. Mais n'ayant nulle intention de choisir le Sénégal comme séjour de mon Éden, je ne m'attarderai ni à Dakar, ni aux environs. Néanmoins, avant de quitter cette ville, faisons une courte visite au roi des nègres. Un de ses sujets veut bien nous servir de guide, et, après un kilomètre de marche, sous les feux d'un soleil brûlant, nous sommes en face du palais royal. C'est une case couverte de chaume : elle est précédée d'une basse-cour, au milieu de laquelle nous essayons de nous faire un passage pour arriver à une porte d'entrée si étroite que nous pénétrons difficilement dans l'intérieur. Là, sur un grabat, est assis un grand vieillard maigre, à la figure grimaçante; nous sommes en présence du roi, qui essaye, mais en vain, de conserver une pose majestueuse. A sa droite repose l'épée de ses ancêtres, et, à gauche, se tient un interprète, à qui je demande le récit des hauts faits de cette race royale; mais il ne tombe de ses lèvres qu'une parole, c'est pour réclamer le tribut que l'on doit à César : « On ne voit pas le roi pour rien, » nous dit-il. Et à l'instant même où nous déposions notre offrande, jaillit pour ainsi dire de terre, comme les diablotins d'une boîte à surprise,

toute une foule de négresses, femmes et filles de Sa Majesté, et ces dernières s'empressent de nous montrer leur joie et leur satisfaction en voulant faire une inquisition dans nos poches. Nous n'eûmes que le temps, en jouant du coude et du bâton, de nous soustraire à leurs étreintes et de nous échapper au dehors, où nous portâmes l'épouvante au milieu des habitants de la basse-cour.

Jusqu'à présent le ciel a souri à notre traversée, et nous n'avons encore reçu que les faveurs de l'Océan ; mais nous devons assister au spectacle d'une mer en fureur, et, au-delà de Dakar, nous sommes assaillis par la tempête. Un grand nombre de passagers manquent à l'appel, et pendant qu'ils payent leur tribut à l'Atlantique, les vaillants s'efforcent de charmer les loisirs d'une route maritime. Ici, c'est un Brésilien habile à manier les cartes : il est fort entouré par ses compatriotes, qui lui demandent la bonne aventure, et il leur répond par des tours de prestidigitation assez applaudis; ailleurs sont deux Allemands, un médecin et un maître d'hôtel, très attentifs à leur *partie* de domino; plus loin, j'aperçois des Anglais qui écrivent leurs impressions, et, à l'extrémité du salon, des dames au piano essayent de nous transporter à l'Opéra. J'arrive sur le pont, et j'entends des Juifs parler d'affaires commerciales avec un groupe d'Argentins. A la dunette je trouve des Parisiens, qui m'invitent au jeu de tonneau. Mais un vent violent et un fort tangage nous obligent bientôt à redescendre dans les salons, où des discussions ont lieu entre passagers de divers pays. Un Anglais se plaint de la confusion qui existe à bord des bateaux français : il prétend que le grossier personnage y coudoie trop l'homme délicat et civilisé, et il nous donne des aphorismes de ce genre : « La parfaite égalité n'est possible qu'autant que tous les citoyens auront la même éducation, la même intelligence, la même instruction et les mêmes mœurs. »

Je fais ensuite la connaissance d'un prêtre espagnol, qui retourne à Buenos-Ayres : il m'exprime toute son admiration pour la France catholique : « Malgré la persécution, ajoute-t-il, elle ne cesse de briller du même éclat, à la tête de toutes les bonnes œuvres, et particulièrement de la Propagation de la foi. » Cet ecclésiastique me fait encore l'éloge du clergé français, et, après m'avoir intéressé sur la situation de l'Église dans la République Argentine, il me demande si je n'ai pas quelques livres à lui prêter : la lecture est, en effet, une des plus grandes ressources contre les ennuis inséparables d'une longue traversée. Après avoir satisfait le jeune prêtre dans la

mesure du possible, je me suis rappelé avoir lu sur une affiche à bord et dans les prospectus des Compagnies maritimes qu'une bibliothèque est à la disposition des passagers. Je cours chez le commissaire, qui me répond gravement : « Il y avait une bibliothèque autrefois, mais elle n'existe plus. » Néanmoins, je ne suis pas privé de l'occasion de m'instruire : car je fais la rencontre du docteur, qui m'invite à un tour de promenade sur le pont. Je lui parle de ses malades, et je le prie de vouloir bien me faire connaître quel est, parmi tant de remèdes préconisés contre le mal de mer, celui qu'il estime le meilleur : « Voilà quinze ans, dit-il, que je vis à bord, et je ne connais qu'un seul remède contre le mal de mer, mais il est efficace : c'est de rester à terre. » Tout heureux de cette découverte, je ne veux pas être égoïste, et c'est pourquoi je m'empresse de la faire connaître à mes lecteurs.

Nous approchons de l'Équateur, et il est d'usage de célébrer par une œuvre de charité le jour où l'on doit faire son entrée dans l'autre hémisphère. Le calme a succédé à la tempête; les malades sont moins nombreux; la vie, la joie a reparu. Nous nous hâtons d'organiser une tombola : chacun y contribue avec empressement, et les lots abondent.

Cette petite fête produit une somme de plus de 1,200 francs : elle est versée entre les mains du commandant, pour les familles des membres de la Société de sauvetage.

Nous traversons la ligne par le 29e méridien, à l'ouest de Paris, et bientôt nous disons adieu à l'Étoile polaire, pour saluer la Croix du Sud.

II

LA BAIE DE RIO-DE-JANEIRO

Quand on a dépassé le 22e parallèle de l'hémisphère austral, on est en vue du cap Frio, d'où le télégraphe signale à Rio l'arrivée des navires. Ce cap est une masse de granit, dont les ramifications sous-marines peuvent être la cause d'accidents fort graves pour les navigateurs imprudents.

Il y a plusieurs années, une frégate anglaise, revenant d'une course au Pacifique, échoua au cap Frio. Le temps était horrible, l'obscurité très grande : le navire vint heurter sur les récifs et se

brisa. La plupart des passagers échappèrent à la mort en sautant sur les rochers, où ils passèrent une nuit affreuse.

Depuis cette époque, un phare de premier ordre fut placé sur la hauteur avec une station télégraphique, et aujourd'hui le passage du Cabo Frio s'accomplit en toute sécurité. De là, cinq heures de navigation suffisent pour atteindre la baie de Rio, la plus grandiose qui soit au monde, par 22°54′ de latitude sud et 45°35′ de longitude, à l'ouest de Paris.

Quand Souza fit son entrée dans cette baie, il crut voir l'embouchure d'un grand fleuve, semblable à l'Amazone et à l'Orénoque, d'où le nom de *Rio*, rivière, et se trouvant à l'époque du mois de janvier, il appela cette partie de l'Océan Rivière-de-Janvier, en portugais, Rio-de-Janeiro.

Lorsqu'on s'est formé un idéal d'après les relations et les descriptions parfois trop enthousiastes des auteurs, il arrive souvent que la réalité n'est pas en harmonie avec cet idéal : de là, une profonde déception. Mais ici, rien de pareil, et je ne crains pas de dire que le touriste peut se livrer aux rêves d'une féconde imagination : car Dieu a versé toutes les beautés sur la baie de Rio avec une profusion sans égale.

Après avoir contemplé le panorama du Rigi et du Vésuve, la grande chaîne des Alpes ou des Pyrénées ; après avoir vu la situation ravissante de l'île de Capri, la baie de Panama et l'entrée ouest du détroit de Magellan, où nous trouvons un mélange de gracieux, de sauvage et de grandiose, le voyageur donne encore la préférence à la baie de Rio. Tout y est réuni pour faire de l'entrée de cette ville un spectacle incomparable.

La baie forme une circonférence de 200 kilomètres, sur les bords de laquelle est assise la grande cité de l'Amérique méridionale. Au premier plan, nous avons le pittoresque et la majesté : c'est tout d'abord, à gauche, une immense pyramide, appelée le *Pain de sucre*, qui, semblable à une sentinelle avancée, paraît surveiller l'accès du port et garder la métropole et, comme suite naturelle, la forteresse Saint-Jean, toute couverte de verdure. A côté s'ouvre la gracieuse demi-circonférence de Botafago : c'est la baie de Naples en miniature. A l'arrière-plan, les fantastiques combinaisons du *Corcovado* et des antres montagnes ; à droite, le fort Villegagnon et l'aimable détour de la baie, pour offrir ses rives à la cité de Nichteroy. Cette petite ville, à l'opposite de Rio, est couronnée par

ces pics, ces monts à dentelure si élégante, appelés orgues de Petropolis. En face, la capitale, avec les coteaux verdoyants de la Gloria, de Santa-Theresa, du Castello ; puis, sur une autre ligne, le couvent des Capucins, celui de Saint-Benoît, le palais épiscopal, qui sont autant d'observatoires, d'où l'on peut étudier la situation unique de Rio-de-Janeiro. Et, comme fond de tableau, pour rehausser encore la majesté de la scène, *la Tijuca*, avec un cercle de montagnes, qui semblent clore le rivage : c'est la beauté et la grandeur, et tout appelle l'admiration.

Ajoutez aussi une végétation luxuriante et toujours verte, ces gigantesques avenues de palmiers, semblables aux colonnes d'un de ces temples de l'antique Égypte, et, par-dessus tout, le charme d'un été continuel, un soleil qui éclaire cette scène d'une lumière pénétrante, et nous aurons un aperçu de la magnificence déployée par le Tout-Puissant envers cette partie de la création.

Si Dieu a été là prodigue de ses biens, et si nous pouvons nous livrer sans exagération à l'enthousiasme qu'inspire l'œuvre divine, je n'en dirai pas autant de l'œuvre des hommes ; mais je ne dois pas anticiper, et j'arrive auparavant à l'histoire du Brésil, qu'il importe de connaître, tout au moins d'une manière succincte.

III

HISTOIRE DU BRÉSIL

En 1498, Christophe Colomb abordait à l'embouchure de l'Orénoque, et célébrait, dans un enthousiaste langage, la beauté du Nouveau-Monde ; mais ce n'était que le commencement de l'Amérique du Sud. L'honneur de la découverte revient à un de ses compagnons, Vincent Pinzon, qui commandait *la Nina*. Parti de Palos, en décembre 1499, Pinzon fit voile vers l'ouest : il fut le premier Espagnol qui traversa la ligne équatoriale, et se dirigea, le 26 janvier 1500, vers un promontoire verdoyant, qu'il appela le cap de la Consolation, aujourd'hui, le cap Saint-Augustin, près de Pernambouc, sous le 8me parallèle et par le 37me méridien. Pinzon tourna ensuite sa marche vers le nord, découvrit les bouches de l'Amazone, et plusieurs points de la côte jusqu'à l'Orénoque, et prit possession du pays au nom de la Castille.

Mais avant qu'il fût de retour en Espagne, Pedro-Alvarez Cabral,

navigateur portugais fort distingué, réclama le territoire pour son roi. Voici dans quelles circonstances :

Lorsque Vasco de Gama revint en Portugal, en 1499, avec la certitude d'avoir découvert la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, le roi, Emmanuel le Fortuné, équipa une flotte dont il confia le commandement à Cabral. Celui-ci devait, au nom du roi, entrer en relations avec les souverains de l'Est, et, en cas de refus, leur déclarer la guerre et les soumettre. Le 9 mars 1500, après une grande cérémonie religieuse, civile et militaire, Cabral partit de Lisbonne, et fit voile vers les îles du Cap-Vert, pour se diriger ensuite vers l'est. Afin d'éviter les calmes de la côte d'Afrique, il se laissa trop entraîner vers l'ouest, et des vents favorables, ainsi que les courants de l'Atlantique, le firent aborder sur ces côtes découvertes par Pinzon, trois mois auparavant. Toutefois, Cabral était arrivé plus au sud, vers le 16me parallèle, à Porto-Seguro, dans la province de Bahia.

Le premier dimanche on célébra la messe, et, le 1er mai, une imposante solennité religieuse eut lieu en présence de milliers d'indigènes.

On éleva une grande croix, portant les emblèmes du souverain, dom Emmanuel : l'aumônier de la flotte, le Père Henri de Coïmbre, officia, et le nom de Vera-Cruz fut donné à la future colonie.

Cabral dépêcha à Lisbonne Gaspard de Lemos pour informer le roi. Emmanuel fit partir, en mai 1501, trois caravanes pour ses nouveaux domaines, avec douze navires, sous le commandement de l'amiral Gonçalo Coelho. Dans l'un de ces vaisseaux était Américc Vespuce, qui eut l'honneur usurpé, à partir de 1507, de donner son nom au Nouveau-Continent : la publication de son journal fut la cause de cet honneur. Américc avait fait plusieurs voyages pour l'Espagne et le Portugal, et il avait aussi reçu la mission d'étudier les côtes du Brésil avec Cabral.

Cette expédition de Gonçalo n'eut pas grand succès : elle fut renouvelée, en 1503, par une autre caravane, qui partit avec un nombre double de navires. La direction en fut confiée à Christophe Jacques et au même Coelho, en compagnie desquels resta Américc Vespuce. Plusieurs vaisseaux furent perdus : deux seulement entrèrent dans une baie que l'on croit être celle de Bahia-de-Todos-Santos : c'est là qu'ils mirent à l'ancre pendant quelques mois.

On s'efforça d'entretenir des relations amicales avec les indigènes,

et l'on bâtit une forteresse, dont la garde fut confiée aux hommes de la flotte. La découverte de Bahia reste attribuée à Américc Vespuce.

La ville reçut aussi le nom de San-Salvador, après le naufrage de Diogo-Alvarez Correa, dont il sera question plus loin.

Américc envoya en Europe des objets précieux, et entre autres, une espèce de bois que les naturalistes appellent *Cœsalpinia braziliensis*. Les Portugais lui ont donné le nom de *Pao Brazil*, à cause de sa ressemblance à la braize, *braza*, ou charbon de feu. De là, cette appellation de Brazil (en français Brésil) , qui remplaça celle de Vera-Cruz. Ce changement fut la cause de protestations nombreuses.

IV

DÉCOUVERTE DE LA BAIE DE RIO

D'autres voyages furent entrepris, par l'Espagne et le Portugal, sur la côte orientale américaine, depuis l'Amazone jusqu'au détroit de Magellan.

En 1515, Solis avait déjà touché la baie de Rio dans le voyage qui lui fit découvrir Rio-de-la-Plata. C'est dans cette dernière ville qu'il périt si misérablement, dévoré par les sauvages, lui et ses compagnons, en 1516. La Plata reçut pendant quelque temps le nom de Solis.

Fernando de Magellan, un Portugais (de Porto), au service de Charles Ier d'Espagne (Charles-Quint), fit voile en 1519, pour découvrir à l'ouest un passage vers les Indes. Le 13 décembre, il entra dans la baie de Rio-de-Janeiro, qui venait d'être visitée par Solis. Il y resta jusqu'au 27 du même mois, et lui donna le nom de baie de Santa-Lucia, en l'honneur de la fête célébrée par l'Église le 13 décembre. Il continua sa route jusqu'au détroit qui porte son nom, et fit son entrée dans le Pacifique.

Le nom de Sainte-Lucie ne fut pas conservé. Martin-Affonso de Souza découvrit la baie de Rio, en janvier, et lui donna improprement le nom de Rio, comme il a été dit.

Souza était un Portugais de famille noble, fort estimé à la cour de Jean III. Le roi, apprenant que les Espagnols visitaient beaucoup les côtes du Nouveau-Monde, que lui-même regardait comme faisant déjà partie de son royaume, prépara une expédition sous la conduite de Souza : celui-ci avait reçu pleins pouvoirs sur terre et sur mer.

Il était parti de Lisbonne le 3 décembre, 1530. En quelques semaines il fut au cap Saint-Augustin, près duquel il rencontra quelques vaisseaux français. Il eut l'avantage sur ces derniers, et, après un court séjour au port actuel de Pernambouc, il parvint à Bahia, où était le campement de Diogo-Alvarez Correa. Il y resta peu de temps, remit à la voile pour le sud et arriva à Rio, le 30 avril 1531.

On nous demandera sans doute comment cette version peut s'harmoniser avec celle qui le fait arriver à Rio en janvier. La réponse est facile. D'après les recherches que j'ai faites à Rio, il me paraît certain que Souza n'en était pas, en 1531, à son premier voyage. Il avait auparavant visité la baie de Rio et lui avait donné le nom de Janeiro, à cause de l'époque où il était arrivé la première fois. En effet, parti de Lisbonne le 3 décembre précédent, et ayant fait encore un séjour à Pernambouc et à Bahia, il ne pouvait accomplir une traversée de plus de 5,000 milles en ce court espace de temps. Du reste, son frère, Lopez de Souza, suppose la baie connue avant 1531, et une lettre de lui, conservée à la bibliothèque de Rio, nous apprend que pour cette dernière expédition Souza fit son entrée dans la baie le samedi, 30 avril 1531, à quatre heures du matin.

Mais son installation à Rio fut différée : Souza craignait les indigènes établis de l'autre côté de la baie, à Nichteroy (eaux cachées, dans le langage indien). Il se contenta d'un repos de quelques mois, pendant lesquels plusieurs brigantins furent construits, et on se mit en route pour la côte de la province de Saint-Paul. Souza y fonda la colonie européenne de Saint-Vincent, dont la durée fut assez courte.

Peu de temps après (1556), on vit s'élever la ville de Rio, qui reçut dans la suite le nom de Saô-Sebastiaô-de-Rio-de-Janeiro. Ce fut en souvenir de la victoire remportée sur Villegagnon, le 20 janvier 1567, jour de la fête de saint Sébastien, patron de la capitale actuelle du Brésil.

Le Nouveau-Monde n'attirait pas seulement les Portugais et les Espagnols. En France vivait alors un chevalier de Malte, nommé Villegagnon, originaire de Provins (1510) : c'était un habile aventurier, et il avait occupé la place de commandant au navire qui transporta Marie Stuart dans son royaume. Villegagnon aspirait à l'honneur de fonder une colonie en Amérique, et il choisit comme séjour Rio-de-Janeiro. Coligny, rêvant de porter la prétendue Réforme au Nouveau-Monde, accorda sa protection à Villegagnon,

et il fut résolu qu'un asile pour les huguenots serait institué au Brésil.

Henri II, roi de France, fournit à Villegagnon trois vaisseaux qui partirent du Havre-de-Grâce, en 1555. Une brise de mer les poussa d'abord vers Dieppe, où beaucoup de nobles aventuriers renoncèrent au voyage. La traversée fut accomplie au milieu des plus grandes difficultés. Les indigènes, naturellement ennemis du Portugal, se montrèrent favorables aux Français, et ces derniers, se croyant déjà sûrs du succès, avaient appelé le Brésil la France Antarctique. On envoya à Paris et en Suisse redemander des colons et des renforts, qui furent refusés.

Les historiens protestants font ici intervenir l'influence des Jésuites, qui voulaient empêcher l'hérésie de s'introduire dans l'Amérique du Sud.

En supposant que les Jésuites aient eu cette puissance, les Brésiliens devraient les féliciter d'avoir rendu un tel service à leur patrie : car le protestantisme n'a-t-il pas été la cause de toutes les guerres de religion, qui, dans les temps modernes, ont couvert de sang et de ruines une bonne partie de notre vieille Europe?

Quoi qu'il en soit, Willegagnon fut vaincu, bien qu'il eût réussi tout d'abord à se rendre maître de la forteresse qui porte aujourd'hui son nom, au port de Rio : inutile d'ajouter que les huguenots l'accusèrent de trahison : ceux-ci prétendaient qu'il s'était laissé gagner par l'or des Jésuites.

V

LE BRÉSIL SOUS LA DOMINATION ESPAGNOLE

Le Brésil resta colonie portugaise jusqu'à l'année 1580, et fut alors soumis à la domination de l'Espagne, qui prit fin en 1640. Avant la conquête espagnole, cinq gouverneurs s'étaient succédé dans l'administration de la colonie. Le premier gouverneur général, nommé par Jean III, fut Martin-Affonso de Souza. Le pays fut alors divisé en douze capitaineries ; mais comme les colons étaient opprimés sous ce régime, Jean III confia le gouvernement général à Thomas de Souza, qui vint au Brésil avec plusieurs missionnaires jésuites, et ceux-ci rendirent de grands services à la civilisation, en prêchant l'Évangile dans ces contrées lointaines.

2e *gouverneur*. — Édouard de Costa (1553-1558). Il avait aussi

amené d'Europe quelques Jésuites, qui furent très utiles pour la colonisation des Indiens.

3e *gouverneur*. — Mem de Sa (1558-1570). C'est durant son administration qu'eut lieu l'attaque de Rio-de-Janeiro par Willegagnon.

4e *gouverneur*. — Louis de Vasconcellos (1570-1578). Ce gouverneur mourut dans un combat livré à des corsaires protestants.

5e *gouverneur*. — Laurent de Veiga (1578-1580).

En 1580, après la mort du roi de Portugal, le cardinal Henri, ce royaume tomba sous la domination de l'Espagne, qui eut aussi l'empire des colonies portugaises. Philippe II nomma Emmanuel-Telles Barreto gouverneur du Brésil. Ce dernier mourut en 1587, et eut pour successeur François de Souza.

Plusieurs expéditions furent alors entreprises vers le Brésil, par les Anglais, les Hollandais, et, plus tard, par les Français. Les premiers, conduits par Cavendish et Lancaster, furent repoussés par le gouverneur François de Souza. Il fut remplacé, en 1602, par Diogo Botelho, sous l'administration duquel eurent lieu les expéditions des Hollandais. Ceux-ci, grâce à la faveur des guerres entre l'Espagne et la Hollande, s'emparèrent des provinces du nord du Brésil, entre autres, de Bahia et de Pernambouc, qu'ils occupèrent de 1624 à 1640.

Le Portugal ayant recouvré son indépendance et proclamé roi le duc de Bragance, sous le nom de Jean IV, en décembre 1640, ce dernier, par la convention de 1641, abandonna aux Hollandais toute la partie conquise par eux dans le nord; mais les anciens colons expulsèrent ces nouveaux maîtres, en 1654, et tout le Brésil fut rendu à son ancienne métropole par le traité de 1661.

Les Français, eux aussi, attirés par la découverte des mines d'or, vinrent, en 1710, sous la conduite de Duclerc, dans l'intention de s'emparer de Rio. Le gouverneur, un Portugais, François de Castro, eut la lâcheté de permettre des cruautés sans nom sur des prisonniers français. Ces traitements barbares irritèrent la France, et Duguay-Trouin obtint du roi l'autorisation de venger l'honneur de la patrie. Il s'empara de Rio, en 1711, et François de Castro fut obligé de racheter la ville, moyennant une somme de 610,000 cruzades (environ 2 millions de francs) et cinq cents caisses de sucre.

On montre encore aujourd'hui, au couvent de Saint-Benoît, la trace des boulets lancés sur la ville.

(*A suivre.*) Pierre du Parmont.

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Le Val Perdu*, par Raoul de Navery. (Blériot.) — II. *Le Capitaine Phébus*, par le vicomte de Poli (2 vol.). (*Id.*) — III. *Graciosa*, par W. Moreau. (Haton.) — IV. *Inventaire de ma Chambre*, par Mlle M. O'Kennedy. (Sarlit.) — V. *La Faute d'un Père*, par M. Maryan. (Didot.) — VI. Walter Scott : *Redgauntlet*, édition illustrée. (Didot.) — VII. *Francia*, par Pierre Française. (Ghio.) — VIII. *La Fête des Neiges*, par Zari. (Ollendorff.) — IX. *La Nièce de l'Organiste*, par Jean de Nivelle. (Plon.) — X. *Une Petite-fille du Marquis de la Seiglière*, par Jules Nollée de Noduwez. (*Id.*) — XI. *Vengeance*, par Alfr. Multédo. (Dentu.) — XII. *Le Roman d'un Fataliste*, par Henry Rabusson. (Calmann-Lévy.) — XIII. *Les Reins Cassés*, par Ernest Daudet. (Plon.) — XIV. *L'Écroulement d'un Empire : Sceptres et Couronnes* (2 vol.), par Oscar Méding (pseudonyme Grégor Samarow). (Giraud.) — XV. *Wanda*, par Ouida; traduit par F. Bernard (2 vol.). (Hachette.) — XVI. — *Œuvres choisies d'Edgar Poë*, par W. Hughes. (Hennuyer.) — XVII. *Essai sur la Mission Actuelle de la Femme*, par un diplomate. (Plon.) — XVIII. *Le Poème de Job*, par l'abbé J. Bernard de Montmélian. (Lemerre.) — XIX. *Les Sept Paroles*, par A. de Beauplan. (Librairie des Auteurs modernes.) — XX. *Le Prêtre*, par Olivier des Armoises. (Librairie des Bibliophiles.) — XXI et XXII. *Le Divorce* et *la Libre Pensée*. (Blériot.) — XXIII. *Les Machabées*, scènes bibliques, par Lafargue. (Perrin.)

Quoiqu'on ait déjà apprécié, dans cette *Revue*, avec plus d'autorité que nous ne saurions le faire, la vie et les œuvres de Victor Hugo, il est difficile de passer complètement sous silence ce nom retentissant. Hélas! le poète, le romancier, dont la personnalité remplissait ce siècle, a mis les catholiques, autrefois ses plus ardents admirateurs, dans l'impossibilité de le louer sans tristesse. Et cependant les sectaires, qui, par une apothéose impie, viennent de déifier cet homme, traitent toute critique de blasphème. Ils

applaudissent l'outrage et le sacrilège que le poète lance vers Dieu, ils les déclarent « à la portée des lâches ou des fanfarons », quand ils les croient adressés à l'idole. Si la place nous était moins étroitement mesurée, nous laisserions la spécialité des insultes aux pontifes du culte nouveau, et nous voudrions dire la vérité; on la doit aux morts, on la doit plus encore aux vivants. Mais, pour juger l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, des *Misérables*, et de tant d'autres romans célèbres, il faudrait des volumes, nous ne disposons que de quelques lignes. Parlant des morts illustres, Victor Hugo disait :

La voix d'un peuple entier les berce dans leur tombeau.

Pourquoi a-t-il fait taire, autour du sien, la voix sacrée de l'Église, dont les supplications eussent peut-être couvert ses torts? Pourquoi demande-t-il une prière à tous, en repoussant la seule efficace?

Les voix dont la clameur accompagnait les funérailles du grand poète, étaient celles d'une masse inconsciente et frivole ou d'un parti haineux, celles-là bercent mal les morts; elles n'assurent ni leur gloire, ni leur immortalité.

I à VI

Au milieu de ces bruyantes obsèques s'est éteint un romancier populaire, dont la perte n'a pas été assez remarquée. La presse conservatrice devait pourtant un hommage plus éclatant à Mme Raoul de Navery, à cet auteur si fécond, à cette plume infatigable qui, après de fâcheux écarts, fit un pacte avec le public honnête et y resta fidèle. A notre époque, employer un viril talent, une verve puissante, une riche imagination, au service de la morale, c'est un rare mérite. Il fait pardonner le très mauvais livre attribué à Raoul de Navery (1) et les poésies malsaines de sa jeunesse. Le moine de la légende vit disparaître la liste de ses péchés sous les lettres d'or de la sainte Écriture, qu'il copiait chaque jour; l'œuvre du romancier chrétien n'est-elle pas presque aussi excellente que celle du moine? Il a donné à l'ouvrier sage, à l'artisan honnête, à la famille pieuse, un breuvage sain et fortifiant, tandis que tant d'autres jettent la boue à pleines mains dans la coupe qu'ils offrent au peuple. Les ouvrages de Mme de Navery ne seront point oubliés de

(1) Les *Mémoires* d'une femme de chambre.

ce public spécial, qui depuis longtemps accueillait ses livres comme de vrais amis. C'est à ce titre qu'on voudra lire encore le dernier roman d'un auteur si prématurément enlevé, et qu'on nous dispensera de toute recommandation, aussi bien que de toute analyse, du *Val Perdu*.

Il ne serait pas moins inutile de recommander ici *le Capitaine Phébus*, par le vicomte de Poli. Les lecteurs de cette Revue connaissent le brillant conteur, l'irréprochable romancier; ils se souviennent, nous en sommes sûrs, de ses *Régicides*, dont les scènes se passent à la fin du règne de Henri IV. *Le Capitaine Phébus* les transportera sous Louis XIII; ils verront s'esquisser les figures des deux grands ministres qui gouvernèrent successivement la France à cette époque. Les mœurs de la société d'alors se présenteront à leurs yeux dans une suite de tableaux très vivants, très colorés et, comme le héros voyage beaucoup, ils parcoureront avec lui une partie de l'Europe, d'une façon aussi agréable qu'instructive. Ces aventures de *cape et d'épée* valent bien les *bas faits* des héros du réalisme; l'intérêt historique s'y joint aux scènes émouvantes, aux sentiments nobles et délicats. Sain, quant au fond, fort vif d'allures, le nouveau roman de M. de Poli obtiendra, croyons-nous, le même succès que les *Régicides*.

Graciosa, simple histoire, est écrite par un prêtre, M. l'abbé Moreau, auteur d'une foule de saynètes, d'opérettes, de chansonnettes, de romances, etc., très appréciées dans les pensionnats de jeunes gens et de jeunes filles. Beaucoup moins gaie que ne le sont, sans doute, ces petites pièces, l'histoire de *Graciosa* convient peu à un public enfantin, quoiqu'elle ait paru, en partie, dans les *Annales de la première Communion*.. Il s'agit de la conversion d'une protestante, mariée à un très mauvais catholique, et dont la vie conjugale fut un atroce martyre, héroïquement supporté pendant six ans, mais terminé par une fuite devenue nécessaire. Les douloureuses, les terribles scènes de ménage, sur lesquelles l'auteur ne peut soulever le voile qu'à demi, s'expliquent mal, par cela même, et finissent par écœurer le lecteur. D'un côté, le mari a grand tort de suivre des conseils pernicieux; de l'autre, la femme manque de tact en s'appuyant trop sur un tiers, si respectable, si bien intentionné qu'il soit... Parmi de semblables débats, le parfum d'édification s'évapore, quoi qu'on en dise et malgré le soin que l'auteur met à le conserver.

L'Inventaire de ma Chambre ne rappelle que par le titre le chef-d'œuvre de Xavier de Maistre; une jeune fille de dix-sept ans est censée l'entreprendre; elle s'en acquitte avec une aimable ingénuité. Tout en inventoriant sa chambrette, Thérèse donne, à son frère et à sa petite sœur, de très intéressantes *leçons de choses*, les entremêlant de réflexions pieuses et morales. Des récits, des énigmes, des jeux de mots, un peu puérils peut-être, égaient la partie instructive; de nombreuses citations poétiques augmentent l'agrément de ce gracieux volume, auquel le cardinal Caverot et Mgr d'Hulst n'ont pas dédaigné d'accorder leurs flatteurs encouragements.

Le nom de Mme Maryan suffit comme passeport; nous n'insisterons point sur le charme, l'intérêt, les pieux enseignements, que les jeunes lectrices trouveront dans son nouvel ouvrage de la collection des *Mères de famille*, publiée par la maison Didot. Rien de plus simple que la donnée de *la Faute d'un Père*, et, pourtant, rien de plus émouvant que les scènes de cette lutte filiale. Lia est la fille d'un banquier juif, excessivement riche mais gravement taré; sa mère était catholique, et l'enfant, élevée dans un couvent, a toutes les délicatesses de la conscience chrétienne. Elle mourra de douleur sous la honte paternelle, entrevue à travers le luxe qui l'entoure. La mort de cette douce et pure victime ouvrira les yeux de son père qui se repentira et réparera.

La même librairie vient de mettre en vente un nouveau volume de son édition de Walter Scott illustré : c'est le roman de *Redgauntlet*, dont l'illustration a été confiée à M. Godefroy Durand, qui s'en est acquitté avec une véritable supériorité. Ce beau volume de 600 pages, orné de 150 gravures, serait digne de compter parmi les plus remarquables livres d'étrennes.

VII à XVI

Francia, par Pierre Française, nous paraît bien préférable aux précédents ouvrages, signés du même nom. Le monde et ses passions y sont décrits sans pruderie, mais avec le respect du lecteur. Encore un coup d'aile, et le romancier arriverait à la hauteur de la morale chrétienne Nous transcrivons volontiers un passage de ce roman; il exprime parfaitement les impressions que toute jeune fille pure et bien née devrait éprouver à certains contacts : « Quoi! se dit Élise au milieu d'un bal, voilà un homme que je n'avais jamais vu

il y a cinq minutes; qui, d'après les lois des convenances et du bon sens, n'aurait pas le droit, pendant que l'orchestre est muet, de me toucher la main, à moins que je ne l'y convie, et qui s'autorise de cette musique, pour me considérer comme sa proie! » Et la jeune fille, rentrée dans sa chambre, déchire sa robe de bal, trouvant « absurde de se livrer demi-nue, à ceux dont on exige le respect ». Quant à la donnée du roman, elle consiste dans le parallèle de deux sœurs; l'une remplit ses devoirs d'épouse et de mère, en allant jusqu'à l'héroïsme, tandis que l'autre les foule aux pieds, pour jouir des plaisirs mondains. Une troisième sœur, plus jeune, personnifie la virginale innocence avec tout son charme.

Nous regrettons de n'avoir pu signaler plus tôt la *Fête des Neiges*, ce rêve mélancolique, cette fleur de givre, étincelante des couleurs du prisme, mais si délicate qu'on ose à peine y toucher! Dans le joli conte de *Guillemette*, Zari, puisqu'il faut employer ce pseudonyme, montrait déjà une grande prédilection pour la Suède. L'antique Scandinavie, avec ses paysages fantastiques, son ciel pâle, ses poétiques usages, a, on le sent, profondément impressionné cette vive imagination, et le romancier éprouve un charme infini, qu'il nous fait partager du reste, à peindre les types, les mœurs, les costumes, de cette froide contrée.

Neige, neige, vive la neige!

chantent les paysans suédois pour saluer le retour de l'hiver. Ils choisissent une jeune fille pure comme la neige de leurs rochers, dont l'innocence servira de palladium au pays. Il y a là une grande idée religieuse, chère à tous les peuples, sur laquelle on s'attendrait, au moins, à quelques réflexions. Zari se borne au rôle de romancier, et nous raconte comment la belle Liéda, proclamée reine des neiges, s'engagea solennellement à porter toujours la blanche couronne. Le fiancé de Liéda, un Français tant soit peu léger, s'est laissé prendre à l'amour d'une autre, d'une frêle enfant qui mourrait loin de lui; pour qu'ils soient heureux ensemble, la fière Suédoise se sacrifiera. Le jour de ses noces, elle s'arrête sur le chemin de l'église et chante l'hymne patriotique.

C'est une vierge qui fait vœu
D'imiter ta blancheur, ô neige!
Pays aimé, qu'elle protège,
Toi seul entendras son aveu.

Le chœur des paysans répond avec enthousiasme, puis le rideau tombe sur cette dramatique finale. Le même volume contient un second récit avec un cadre, et des personnages tout à fait français. Le simple roman de la petite Germaine et du brave gendarme se terminera par un mariage. Ce délicieux tableau de genre, dans ses proportions réduites, est un vrai bijou d'amateur.

Cette touche délicate et fine manque dans *la Nièce de l'Organiste*, par Jean de Nivelle. Ce n'est pas faute, cependant, de fouiller les détails; on pourrait citer une page entière consacrée, tout d'une haleine, à décrire, par le menu, une procession de village. Jules Breton n'a pas été plus précis, mais tandis que l'œil embrasse d'un seul coup ces minutieux et pittoresques détails, fondus dans l'ensemble du tableau, la lecture fatigue davantage. D'ailleurs, au milieu de descriptions souvent très riantes, très fraîches, fournies par les souvenirs si vifs de la première jeunesse, le romancier place une intrigue déplaisante. L'histoire des orgues de Valserres n'offre pas, tant s'en faut, le comique du *Lutrin*; la voici en deux mots : Un brave curé normand achète des orgues pour sa paroisse et fait venir un organiste alsacien, lequel amène, avec lui, une jolie nièce. Or, le curé a aussi un neveu, l'espoir du sanctuaire; ce dernier renonce à la soutane, dès qu'il aperçoit le gentil minois de la nièce. Hans Taubels, l'organiste, n'entend point marier sa pupille avec un jeune homme sans position ni fortune; il a fiancé Marguerite à un riche Allemand, qui lui promet d'entourer sa vieillesse d'un confort longtemps rêvé. Hans Taubels et Straaff, le fiancé, personnifient à eux deux, de la manière la plus basse, l'avarice et la sensualité. Les amours du séminariste manqué et de la jeune Alsacienne sont vulgaires : billets doux, escalades de murailles, rivalités grossières, etc., nous ne nous y attarderons point. Le malheureux organiste devient fou de rage en voyant sa nièce et la fortune lui échapper; il brûle son instrument, passe en cour d'assises, et tombe frappé d'apoplexie aux pieds des jurés. Marguerite, une victime, non pas tout à fait sans tache, à notre avis, peut, enfin, épouser Daniel. Le digne curé de Valserres, qui ne paraît pas s'émouvoir outre mesure des fredaines de son neveu, bénit l'union des deux jeunes gens. Ce mélange de « scènes de la vie cléricale » et de scènes amoureuses, quelle qu'en soit la réserve, ces rendez-vous, ces regards échangés, par Daniel et Marguerite, pendant que les fidèles courbent le front devant l'hostie sainte, ont quelque chose de choquant. On sait que le romancier

combat, avec talent, dans les rangs des conservateurs; il a voulu, certainement, composer un roman honnête; mais nous avons le regret de constater que la délicatesse du sens chrétien lui fait souvent défaut.

Nos lecteurs n'oublient pas sans doute les *Contes Macabres*, de M. Jules Nollée de Noduwez, ni l'originalité du littérateur belge. Celui-ci, tout en recherchant la publicité parmi nous, traite assez durement la société française dans son nouveau roman : *Une Petite-Fille du Marquis de la Seiglière;* seulement, comme il nous promet que l'œuvre de Bismarck sera renversée dans dix ans, et que nous recouvrerons l'Alsace et la Lorraine sans coup férir, on lui pardonne bien des choses! La petite-fille du marquis de la Seiglière ne ressemble pas beaucoup à son aïeul. « Mon titre n'est *qu'un titre*, écrit l'auteur, c'est-à-dire la simple désignation d'une situation. » Chez lui, bourgeois et gentilshommes sont égaux par le dévergondage; sa peinture des mœurs du second empire a des tons fort crus, mais, quelquefois, ne manque pas de vérité. On peut regretter, cependant, de voir le romancier belge répéter certaines calomnies qui enlèvent du crédit à ses justes critiques. M. Nollée de Noduwez se défend d'avoir visé au portrait; certains types, certaines initiales semblent, malgré tout, assez reconnaissables. Nous laisserons au lecteur le soin de deviner les énigmes et nous n'insistons pas non plus sur les excentricités de style.

Vengeance, Roman parisien. — Le sous-titre ne nous promet pas précisément un livre édifiant. On sait de quoi se composent les romans parisiens, à la grande joie de l'étranger. L'unique morale qu'on y rencontre est celle du point d'honneur, tradition barbare, singulièrement accouplée avec les idées de notre civilisation. Mais les dévots de cette religion mondaine s'attiédissent chaque jour, et l'auteur de *Vengeance*, M. Multédo, déclare que l'Église et l'État ne devraient plus condamner le duel, si bien défini par Louis Veuillot, quand il dit : « Le duel consiste à s'arracher trois poils à la pointe d'une épée, pour gagner le titre de brave à trois poils. » René de Lérac, le héros du roman, n'est pas homme à se contenter de si peu, pour venger sa mère. Élevé dans les savanes de la Guyanne, par cette mère, *une sainte*, il entend la vengeance à la façon des Peaux-Rouges. Comme il ne peut décemment ni assommer son ennemi, ni le scalper sur le sol français, il n'imagine rien de mieux que de chercher à déshonorer

la femme de celui-ci. Or M. de Rivière, loin d'avoir séduit Mme de Lérac, la mère de René, comme le prétend une odieuse calomniatrice, s'est toujours montré ami dévoué de toute la famille de Lérac et accueille René avec la plus confiante affection. Mme Rivière est belle et sage, quoiqu'elle se défende assez mal; elle s'abrite derrière la jeunesse et la beauté de sa fille, laquelle joue un peu le rôle d'Henriette Maréchal, sans aller jusqu'au dernier tragique. La mère vertueuse finira même par remettre sans la moindre rougeur le bonheur de sa fille es-mains de l'entreprenant Américain. Il fallait bien un suicide; c'est l'intrigante princesse russe, auteur de tant de machinations odieuses, qui *l'exécute* et se punit elle-même par un plongeon dans les flots de l'Adriatique.

Plus parisien encore, le *Roman d'un Fataliste*, car une partie des scènes se passent dans ce demi-monde, en train de se proclamer le *Tout-Paris*. Le romancier se donne beaucoup de mal afin de prouver comme quoi la plus immorale des doctrines et, aussi, la plus égoïste, amène son héros à pratiquer l'abnégation; tout en soutenant que « les opinions philosophiques ou religieuses ne dirigent point nos actes. » Croyez-le, si Marc Bréan agit presque en chrétien, c'est que l'auteur garde, sans s'en douter, l'empreinte morale des vieilles traditions. Rondement mené, écrit avec esprit et avec une aisance de bonne compagnie, le roman gagnerait à être moins bourré de tirades philosophiques : Sommes-nous esclaves de la destinée, la fatalité gouverne-t-elle le monde? se demande sans cesse M. Rabusson, qui trouve, en ce cas, la machine humaine « bien mal construite « et, sans doute, bien mal graissée, car enfin, pourquoi se plaint-elle? — Ah! il en faudra toujours revenir à la parole de Bossuet et tenir fermement la chaîne de la question par les deux bouts, sans apercevoir l'endroit où elle se rejoint, sous peine de tomber, en lâchant prise, dans des contradictions et des doutes, aussi funestes à l'individu, que dissolvants pour les sociétés. Le romancier le comprend peut-être malgré lui; mais, s'il hésite dans son fatalisme, il n'en reste pas moins sceptique. Il traite la Providence de « divinité maladroite, à laquelle la bonnasse humaine a prêté un trop long crédit ». Il s'incline devant la : *Déraison suprême*, qui semble gouverner toutes choses. Il admire la mort de l'athée : *Epicuri de grege porcum :* et prodigue les détails agréables aux gourmets du troupeau... Si l'héroïne de M. Rabusson va à la messe et même aux vêpres, le jour de Pâques, c'est par dilettantisme féminin; elle

estime, du reste, qu'adorer ou blasphémer Dieu, est à peu près identique. Dans les opinions diverses « les points de contact avec la vérité diffèrent, voilà tout. » On ne discute guère avec une telle philosophie, seulement, nous autres *dévots*, nous plaignons le romancier de talent qui s'y égare et, d'un très joli roman, fait une déplorable thèse.

Dans les *Reins Cassés*, M. Ernest Daudet remue la fange mondaine; il le fait avec moins d'esprit que son frère, mais l'odeur est la même. Comme tant d'autres, il travaille sur le scandale de la veille: on exploite, tantôt la chute d'une grande dame, tantôt les catastrophes financières. Du *Sport*, nous passons à la *Bourse* et aux cabinets ministériels, sans beaucoup changer de types ou de décors. Hommes de joie ou hommes de proie, comme les appelle le P. Gratry, ils se ressemblent, ils ramènent le paganisme à grand train. On aperçoit, dans le fond du tableau, un magistrat intègre, une jeune fille pure, un *Caton* radical, qui, en somme, n'est qu'un ambitieux; mais les principaux personnages sont des financiers véreux, des politiques aux mœurs légères, des femmes vendues ou à vendre; la plus honnête, même, ne l'est guère. Inutile peut-être de chercher ici la thèse. M. Ernest Daudet se préoccupe surtout de bien photographier un certain monde, il y réussit et amuse son public; quant au nôtre, de pareilles peintures l'attristeraient.

C'est d'une façon moins légère qu'un romancier allemand traite l'histoire contemporaine, dans une série de volumes, qui porteront tous, comme premier titre : *l'Écroulement d'un Empire*. Cet ouvrage paraît sous les auspices de M. Cherbuliez, lequel, toujours prodigue de ses préfaces, trouvait, en composant celle-ci, la place d'une légende outrageante pour la mémoire du comte de Chambord et n'avait garde de manquer une si bonne occasion! Son confrère prussien, connu en littérature sous le pseudonyme de Grégor Samarow, a été conseiller du roi détrôné du Hanovre, et se nomme Oscar Meding. Il entreprend une œuvre à peu près aussi volumineuse que celle de Mlle de Scudéry, quand elle écrivit le *Grand Cyrus;* mais il n'habille pas ses princes à l'antique et les appelle par leurs noms. Pour bien juger de cette espèce d'épopée contemporaine, il faudrait la connaître en entier. La figure centrale du vaste panorama est celle de Napoléon III, autour d'elle se groupent toutes les autres. Après avoir montré son héros au milieu d'un rapide éclat de puissance et de gloire, Oscar Méding lui fait descendre douloureuse-

ment, fatalement, tous les degrés gravis, tandis que l'étoile prussienne s'élance et monte sur l'horizon. Les deux volumes que nous venons de lire, *Sceptres et Couronnes*, contiennent l'histoire de la campagne terminée par la victoire de Sadowa et l'annexion du Hanovre; les attaches de l'auteur à la Prusse sont visibles, malgré la sympathie qu'il témoigne envers son ancien maître. Il admire profondément le prince de Bismark et semble partager cette espèce de confiance superstitieuse, secondée par des calculs très positifs, que professe la maison Hohenzollern, en une protection spéciale de la Providence. G. Samarow écrit en politique, en diplomate, beaucoup plus qu'en romancier; il a recueilli les conversations des empereurs et des rois, il connaît les pensées secrètes des têtes couronnées, il fait parler ces augustes personnages avec une vraisemblance souvent gênante, parce qu'elle pourrait tout aussi bien n'être pas la vérité. Mais ce qui l'honore, c'est qu'il conserve avec soin le prestige royal et venge noblement la majesté des souverains des vilenies de certains pamphlétaires, incapables de respecter même le malheur chez les rois. Quant aux intrigues romanesques dont on aperçoit quelques fils parmi de si graves événements, on les dirait choisies afin de faire jour aux préjugés de l'auteur prussien. On assure que les protestants des provinces arriérées croient encore aux pieds de bouc du pape. M. Méding a, sur les Jésuites, des idées aussi absurdes. Ses rapsodies ridicules nuisent au sérieux de son œuvre. D'autre part, le luthérien ardent, entraîné par le bon sens, trace une sanglante satire du pasteur à marier. Il a aussi des pages curieuses sur la presse en France, il reconnaît la sincérité des convictions et la parfaite honnêteté de la plupart des journalistes *cléricaux;* ceux du camp opposé lui inspirent des appréciations non moins intéressantes; il sait quels organes se laissent le mieux acheter, quand l'étranger a besoin d'agir sur l'opinion. L'auteur de *Sceptres et Couronnes* avoue que « la vieille aristocratie française a été et sera éternellement comme la fleur de l'humanité. » Restons-en sur cette phrase si flatteuse pour un pays, envers lequel le romancier s'efforce d'être impartial, et, de peur d'empiéter sur le terrain de la politique, contentons-nous de ces quelques aperçus; ils prouveront, du moins, que si cet ouvrage peut nous déplaire par certains côtés, il offre un intérêt bien supérieur à celui des romans ordinaires.

En présentant *Wanda*, le nouveau roman de Ouida, nous ne

reviendrons pas sur ce que nous avons dit de la célèbre authoress, à l'occasion de *Musa;* cette fois, Ouida semble se tenir en garde contre ses tendances panthéistes et naturalistes. Son héroïne, une très noble dame autrichienne et catholique, lui fournit un type superbe. Ouida prétend même faire de sa *Wanda* une fille « dévouée de l'Église », sans se douter qu'à chaque page reparaît le bout de l'oreille protestante ou rationaliste... Si les anges pouvaient être orgueilleux et rester des anges, la puissante héritière des Szalras s'appellerait l'ange de l'orgueil, opposé au démon de la volupté, qui se cache sous les traits d'Olga, la séduisante mondaine. Pareille à la Brunehild des Saga, *Wanda* se laisse dompter par un époux indigne d'elle, et tromper par de menteuses apparences. Fille obéissante de l'Église catholique, la comtesse de Szalras eût réfléchi et consulté avant de s'unir à un homme sans foi ni principes; elle n'aurait point eu à pleurer cette union, avec des larmes de sang... L'authoress essaie de bâtir un grand caractère sur l'orgueil de race, et la droiture naturelle; l'édifice ne résiste guère... La fière *Wanda* repousse les avis, les consolations, l'autorité de ceux qui, elle le reconnaît, lui parlent au nom de Dieu, et elle s'est abandonnée à l'amour d'un intrigant; elle se déclare seule juge de ses actes et ne sait pas se défendre des pièges les plus grossiers!... Que le romancier l'ait voulu ou non, la morale de son livre est là. Longtemps *Wanda* refusera de se pardonner à elle-même, comme de pardonner au trompeur. « Il est vrai, dit-elle, que la religion commande un pardon sans limites, mais il est des offenses qu'elle n'a pas prévues et que, peut-être, elle ne comprend pas... » Ainsi le romancier, dont on annonçait la conversion, soupçonne le divin législateur de n'avoir ni prévu, ni compris les douleurs humaines... Si l'on examinait les théories de Ouida sur certaines questions sociales, on verrait qu'elle est loin encore de dépouiller le vieil homme. Elle continue à toucher à tout, à trancher de tout, avec cette liberté, disons le mot, cette légèreté, que se permettent les écrivains d'imagination, et qui constituent le grand danger de leurs productions. Nous n'en reconnaissons pas moins dans *Wanda* les maîtresses qualités de l'auteur et tout son talent. Ces deux volumes sont pleins de descriptions, de scènes, de situations inoubliables; les longueurs, les redites, la reprise monotone de certaines idées ou certains détails semblent même contribuer à l'illusion; elles nous rendent familier ce canton et ce vieux château autrichiens, elles nous attachent étrangement à

cette châtelaine, imposante apparition du moyen âge en plein dix-neuvième siècle. On finit par vivre de la vie des héros, et le marquis de Sabran, malgré son rôle ingrat, devient presque sympathique, à force de le voir souffrir. Ce fils de serve russe, déguisé en gentilhomme français, ce « ver de terre amoureux d'une étoile » a trompé une Marie-Thérèse et non une Marie de Neubourg. *Wanda* le foudroie de son hautain mépris ; elle lui pardonnera pourtant, quand elle le verra expirant ; car, si Ouida ne sait pas peindre la chrétienne, elle connaît bien la femme.

Un Anglais, qui manie la plume d'une façon étonnamment française, vient de traduire à nouveau et de réunir un choix des *Contes* d'Edgar Poë. Il l'accompagne d'une biographie dans laquelle, tout en exprimant son admiration pour l'auteur américain, il s'attache à détruire cette sorte de légende qui entoure une vie, dont les bassesses mêmes ont été idéalisées.

On sait que, parmi l'œuvre entière de Poë, il ne s'est pas glissé un seul trait sensuel. Le danger des *Contes extraordinaires*, suivant la remarque de Baudelaire : « C'est cette peinture si exacte et si existante de l'être imaginaire qui flotte autour de l'homme nerveux, et le conduit à mal. » Le célèbre romancier n'est-il pas aussi le père de ces romans judiciaires, où l'attention se concentre sur les circonstances matérielles du crime, où les lecteurs oublient de s'indigner contre l'assassin comme de s'apitoyer sur la victime ; où quelques-uns d'entre eux trouvent de dangereux renseignements et une impulsion mystérieuse à l'imitation. Dans ces conditions, le choix ne pouvait être que littéraire. M. W. Hugues l'a fait avec beaucoup de discernement ; il réunit en un seul volume des échantillons de tous les genres employés par le « merveilleux jongleur », et donne une idée suffisante de ce génie tour à tour bizarre, humouristique, amoureux de l'horrible. Il est fâcheux cependant que le nouveau traducteur n'ait point écarté de son recueil le conte du *Puits et du Pendule*, une de ces atroces inventions qu'on fait endosser à l'Inquisition, et qui peuvent faussement impressionner un public peu ou mal instruit.

XVII

Les romans détournent trop souvent du devoir leurs lectrices ; nous, qui n'en parlons que pour mettre en garde contre les mauvais

et louer les bons, nous signalons avec plaisir un ouvrage qui peut leur servir de correctif : *l'Essai sur la Mission actuelle de la Femme*, par un diplomate. Le moraliste y déplore les tendances de notre époque : cette camaraderie brutale permise aux hommes; ces allures cavalières et masculines que les femmes adoptent; ces prétentions ridicules à une science desséchante, à un scepticisme qui leur réserve la condition de « femelles ». Puis l'anonyme montre quelle est la véritable mission de la femme, et comment celle-ci doit la remplir; il s'appuie sur de grands exemples, sur des citations prises chez tous les peuples, empruntées aux autorités, aux écrivains les plus divers : Léon XIII et le pasteur Coquerel, Goethe et Caldéron, Shakespeare et Napoléon, Michelet et Lacordaire, etc. Dans son éclectisme, il déclare la Sœur de Charité, la gloire la plus pure de l'humanité, mais exalte, avec un pareil enthousiasme, la *mission* de la cantatrice. Ce petit volume s'adresse aux hommes aussi bien qu'aux femmes; l'auteur cherche, avec un zèle louable, à ranimer, parmi eux, les sentiments chevaleresques, si oubliés de nos jours.

XVIII à XXIII

Voici une série de poésies religieuses, elles mériteraient certainement une analyse plus développée que celle dont il nous reste à peine la place. Signalons d'abord le *Poème de Job*. Tout a été dit sur ce cri de douleur, ce chant du combat de la vie, ce rugissement des entrailles humaines, au milieu de la lutte engagée, depuis tant de siècles, entre le doute et la foi. L'abbé Bernard de Montmélian n'étudie Job ni en exégète, ni en philosophe, ni en théologien, mais il fallait être tout cela et, de plus, poète, pour le traduire comme il l'a fait, avec cette exactitude qui ne nuit ni à l'élévation, ni à la clarté du vers; avec cette vigueur qui triomphe des difficultés du texte. Une édition vraiment artistique fera accueillir cet ouvrage par les bibliophiles comme par les lecteurs pieux. Regrettons seulement une confusion fâcheuse dans le chant Ier, quelques anachronismes, quelques vers négligés. Ces taches très légères, du reste, ne peuvent manquer de disparaître à la première révision.

Quant à M. de Beauplan, il ramasse d'une main énergique le fouet du vieux Juvenal. Ses *Sept Paroles* soulagent la conscience des honnêtes gens. Bercé par un père qui devait lui chanter souvent :

Dormez, chères amours.

et, après avoir débuté par des vaudevilles, le poète s'éveille à l'appel d'une muse plus belliqueuse; il sert d'interprète aux plaintes de la patrie crucifiée; ses paroles retentissent âpres et fortes, soit qu'il gourmande la couardise des bourgeois, soit qu'il stigmatise l'ambition ou l'avarice des hommes au pouvoir, soit qu'il poursuive les maniaques d'impiété, les voleurs d'âmes ou de finances publiques. Écoutez-le renverser la statue qu'on dresse :

A l'audacieux acrobate,
Au bohème hâbleur, avocassier retors,
A l'outre dégonflée, à l'aigle de Cahors...

déchirer la « teigne, affiche illustrée et fangeuse », reprocher aux journalistes leurs blasphèmes salariés, ou gémir, dans l'épître à M. Margue, sur l'avilissement de la langue, accompagnant celui des mœurs. On pourrait reprocher à l'auteur de se servir des termes qu'il condamne, mais la satire a ses licences, elle fait flèche de tout bois. Cette protestation indignée et souvent éloquente, d'un homme aussi courageux dans ses actes que dans ses vers, réconforte et console, car si M. de Beauplan condamne le présent, il ne désespère jamais de l'avenir.

Les abonnés de cette *Revue* ont pu apprécier déjà le talent de M. Olivier des Armoises, comme romancier; nous le leur recommandons comme satirique; moins rompu que M. de Beauplan aux procédés du métier, il se montre aussi ardent à défendre la bonne cause. Les trois brochures, intitulées : *Le Prêtre*, *Le Divorce*, *La Libre-Pensée*, portent le cachet d'une ardente conviction. Deux personnages abstraits : le *Penseur* et le *Parleur*, se donnent ici la réplique; ils discutent les questions les plus brûlantes de notre époque, vivement, mais sans s'écarter du bon ton. Voici comment le *penseur* répond à son adversaire, après que celui-ci a essayé de justifier les attaques contre le clergé, en rappelant les scandales donnés par quelques mauvais prêtres :

Est-ce l'Église entière, avec l'homme, qui tombe?
Qui pourrait l'alléguer, sans honte, sans remord?
Le jury, qui condamne un coupable à la mort,
Par ce raisonnement aurait le droit, en somme,
De nous condamner tous, en condamnant cet homme.
Il est des scélérats ayant place en vos rangs,
Parmi les plus connus, les premiers, les plus grands,
Des scélérats fameux, entre les plus farouches,

Dont le nom même, encore, est dans toutes les bouches,
Que la justice humaine à sa barre a traînés
Et que l'opinion de tous a condamnés.
Faut-il, parce qu'ils sont du parti dont vous êtes,
Vous mépriser? Eh bien! vous, c'est ce que vous faites...

Le plaidoyer contre le divorce est aussi serré, aussi logique; seulement, l'auteur, oubliant trop les unions sans enfants, s'appuie sur des arguments que cette objection pourrait ébranler, et néglige d'en chercher de plus absolu. Relevons dans *La Libre Pensée* la noble protestation contre l'enfouissement *civil :*

Cet acte révoltant, grotesque, cette injure,
Que vous lancez à Dieu, non moins qu'à la nature...

Ces quelques extraits donnent une idée fort incomplète de satires de M. des Armoises, mais nous serions heureux s'ils inspiraient le désir de les lire en entier.

Les *Machabées*, de M. Lafargue, ont paru depuis quelque temps déjà; mais il est bon de rappeler le mérite de cette œuvre. Sans nous arrêter sur la facture des vers, imités des grands, des vrais maîtres, disons en toute sincérité, que le sujet si religieux, si patriotique, a bien inspiré M. Lafargue, et que ce drame rend, avec une simplicité grandiose, les scènes sublimes indiquées par la Bible. « La mission du poète est d'élever les esprits, d'enflammer les cœurs; vous l'avez remplie avec un véritable talent », écrivait Mgr de la Bouillerie à l'auteur des *Machabées*, cette haute approbation n'était certainement pas un acte de complaisance.

Si l'on pouvait supprimer les rôles importants de la mère des sept martyrs et de la fille de Mathatias, ce drame biblique conviendrait admirablement pour les représentations données dans les institutions chrétiennes. Les jeunes gens ne sauraient puiser à une source plus pure, les sentiments de fidélité aux lois divines et d'amour pour la patrie. Puisse l'auteur des *Machabées* trouver beaucoup de jeunes âmes capables de comprendre ses accents et de chercher, dans son poème, une noble distraction, au lieu d'imiter ceux qui, par des plaisirs abjects, descendent jusqu'à la bête, tandis que la France a tant besoin d'hommes et de héros!

J. DE ROCHAY.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS DE 1885 [1]

Bruxelles, avril 1885.

I

Après de longues incursions dans le domaine de la politique belge dont l'Exposition universelle d'Anvers a été l'occasion ou le prétexte, il est temps de reprendre le fil de notre histoire et notre marche en avant.

Une des premières préoccupations des organisateurs de l'exposition d'Anvers fut de solliciter le concours de la France. L'adhésion et la participation de votre généreux pays ne faisaient point doute; mais ils désiraient une coopération large et agissante. M. Victor Lynen, le président du comité exécutif, se rendit à cet effet auprès de M. Jules Ferry en personne. Il reçut de l'ancien président du Conseil les assurances les plus positives quant au concours du gouvernement français.

L'Exposition d'Anvers honorée du brevet gouvernemental français, un grand pas était fait; le concours actif de votre nation était assuré. Concours indispensable! *A tout seigneur tout honneur!* pour le bien comme pour le mal, dans tous les domaines de la pensée et de l'activité humaines, dans tous les ordres de choses, la France est toujours l'initiatrice et la vulgarisatrice par excellence qui enlève le succès.

La France a des vertiges momentanés d'erreur; mais la générosité, l'élan, l'expansion et la fécondité, voilà des dons essentiels, inhérents à son génie qui brillent de leur vif et traditionnel éclat à travers toutes les obscurités et qui feront d'elle, si elle ne persiste pas à s'en rendre indigne, la France complète et chrétienne des grands jours de l'histoire.

L'exemple de la France fut contagieux comme toujours. L'Angle-

(1) Voir la *Revue* du 1er février et du 15 mars.

terre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Hollande, l'Italie, le Portugal, la Russie, la Suisse, la Suède, la Norwège, par l'organe de leurs représentants officiels à Anvers, s'empressèrent d'exprimer les plus vives sympathies pour l'entreprise avec le désir de voir leurs producteurs y prendre une large part. Les États de l'Amérique, dont les relations commerciales avec Anvers se développent de jour en jour, l'Extrême-Orient, les colonies en général, l'Afrique elle-même, seraient dignement représentés à cette vaste exhibition de l'industrie et du commerce des deux mondes.

C'est ce que le Comité eut la bonne fortune de faire connaître dans un exposé daté du mois de mars 1884 et qui porte, avec les signatures de ses membres, celles du bourgmestre d'Anvers, M. Léopold de Wael, président d'honneur, de M. Eugène Rombaut, commissaire délégué du gouvernement, et de M. Pierre Koch, secrétaire général du Comité.

Il faut dire ici, pour être juste, que la Commission fut admirablement secondée dans ses efforts par le Comité de la presse, qui s'était formé sur la base d'une entente commune et féconde entre les représentants des organes de l'un et de l'autre parti à Anvers.

L'*Union fait la force* non seulement dans le domaine de l'association, mais aussi dans la presse. On réalisa pour celle-ci ce qui avait été fait pour celle-là : les cinq grands organes de la publicité quotidienne furent représentés dans ce comité par leurs rédacteurs en chef.

La majorité numérique appartenait de fait aux libéraux, qui possèdent trois feuilles quotidiennes à Anvers : le *Précurseur*, l'*Opinion* et le *Koophandel;* les catholiques n'en ont que deux : le *Handelsblad* et l'*Escaut.* Mais à titre de dédommagement ou de compensation, par une délicatesse louable, et pour rendre d'ailleurs un hommage mérité au prestige du caractère, des aptitudes et du talent qui s'attache au nom de M. Auguste Snieders, le littérateur distingué, émule et continuateur de feu Henri Conscience, les libéraux de la majorité n'hésitèrent point à offrir à leur confrère catholique du *Handelsblad* le fauteuil de la présidence.

M. Snieders accepta.

Les fonctions de secrétaire furent dévolues à M. Jean Van-den-Dries, directeur du journal l'*Escaut*, l'intrépide organe du Meeting Anversois.

Les deux sièges de la vice-présidence et les fonctions de secré-

taire-adjoint, pour la partie flamande, furent donnés respectivement à MM. Arthur Goemaere et Auguste Gressin-Dumoulin, du *Précurseur* et de l'*Opinion*, et à M. Paul Billiet, du *Koophandel*.

Le Comité s'adjoignit, comme membres conseillers, les rédacteurs des principaux journaux de Bruxelles et de plusieurs feuilles anversoises de moindre importance.

Le Comité, ainsi formé de toutes les forces vives de la presse, était appelé à exercer une sérieuse influence, très nécessaire d'ailleurs pour contre-balancer les fâcheux effets de l'action diplomatique qui, entre les mains de M. Frère-Orban, était apathique et molle, pour ne pas dire plus.

On est maintenant armé de façon à pouvoir se passer de M. Frère-Orban et de sa diplomatie.

Le Comité de la presse se met à l'œuvre sans désemparer. Dans une circulaire qui accompagne l'envoi de l'exposé de la Commission, il notifie aux consuls de Belgique qui communique ce document aux principaux journaux de tous les pays avec l'invitation de le reproduire et de le commenter.

Il fait un chaleureux appel à l'influence du corps consulaire pour le succès de l'œuvre internationale qui se prépare. « Jamais, dit-il, ne s'est présentée meilleure occasion de faire de la métropole des arts et du commerce de la Belgique le théâtre d'une lutte pacifique entre toutes les nations civilisées. »

« La belle rade d'Anvers s'est transformée, » je l'ai déjà dit; ses installations se sont agrandies et son outillage s'est perfectionné dans de telles proportions que le mouvement maritime accuse à l'entrée, pour l'année 1883, 4689 navires de mer et 28 433 bateaux d'intérieur, dont le jaugeage respectif se chiffre par 3 857 934 et par 2 229 588 tonnes.

Malgré l'horreur que je professe pour les chiffres en général et pour les statistiques en particulier, je ne puis me défendre d'aligner ici les données d'une arithmétique éloquente, parce qu'elle vaut un long poème et qu'elle se rattache aux entrailles de mon sujet.

D'une statistique dressée au mois de mars 1879, par M. Weaver, consul des États-Unis, à Anvers, et envoyé à son gouvernement. J'extrais le tableau suivant, qui permettra de constater la gradation invraisemblable du mouvement maritime dans notre grand port pendant la dernière période quinquennale :

PORTS	ARRIVAGE DES PAYS ÉTRANGERS		ARRIVAGE de navires caboteurs et de navires d'intérieur non compris dans le relevé de la 2e colonne
	TONNAGE TOTAL des steamers.	TONNAGE TOTAL des steamers et voiliers réunis.	
Londres	3,028,505 T.	5,250,814 T.	3,869,460 T.
Liverpool.	2,869,317	4,360,938	2,029,295
Anvers.	2,169,374	2,779,956	1,512,093
Marseille	1,863,577	2,538,401	560,832
Hambourg (pour 1877).	1,732,460	2,233,929	917,663
Le Havre.	—	1,882.286	310,492
Hull	941,546	1,403,994	229,000
Amsterdam (pour 1877).	748,801	1,104,008	—
Brême	503,802	1,012,238	—
Southampton.	825,610	880,528	265,089
Bordeaux.	529,526	855,181	467,912
Glasgoow.	393,146	532,584	1,154,472

Le tonnage des steamers arrivés en notre port donne, pour l'année 1878, le chiffre de 2,169,374, et il s'élève, en 1883, à celui de 3,440,074. La capacité totale des steamers et des voiliers réunis est de 2,779,956 et de 3,857,934 tonnes pour l'une et l'autre année.

C'est une augmentation de 1,077,978 tonnes pour 1883, ou de 28 pour 100.

La presse française a très justement observé que cet extraordinaire développement du port belge fut l'une des considérations qui, à part les liens de cordial voisinage et de traditionnelle sympathie qui unissent les deux pays, firent accueillir avec une faveur si marquée dans le vôtre le projet de l'Exposition anvernoise. Ce fait économique nous valut, dès 1882, les honneurs d'un rapport aussi intéressant qu'élogieux, présenté au Corps législatif de France par une commission parlementaire que présida M. Félix Faure, député du Havre, très compétent dans la matière.

Le rapport fait la comparaison entre le mouvement commercial de la rade anvernoise et celui de quelques ports de la Manche, et de la mer du Nord ou de la Baltique, pour les années 1880 et 1882.

Voici les chiffres qu'il donne, à l'entrée.

	Pour 1880 :		Pour 1882 :	
Anvers	2,546,544	tonneaux	3,401,544	tonneaux
Le Havre	1,042,236	—	2,266,927	—
Dunkerque	279,174	—	939,343	—
Rotterdam	673,830	—	2,085,338	—
Amsterdam	413,780	—	784,379	—
Brême	426,237	—	1,129,217	—
Hambourg	946,154	—	3,030,909	—

Le port d'Anvers brille au premier rang dès 1882; mais il maintient et développe sa prépondérance dans le mouvement ascensionnel général et remarquablement accentué qui se produit en 1882.

Mais sortons de l'ornière des chiffres, et constatons que les journalistes belges tinrent la promesse qu'ils avaient faite dans leur communication aux consuls. Quelques jours plus tard, ils notifient aux familles de l'étranger la constitution du Comité de la presse belge, qui s'est imposé la tâche patriotique et confraternelle à la fois de contribuer à la réussite de l'Exposition universelle d'Anvers, d'assurer un cordial accueil aux confrères qui la visiteront et de leur procurer toutes les facilités désirables pour l'accomplissement de leur mission. Il se met à leur disposition pour tous les services qu'ils auraient à lui demander, et leur fera parvenir toutes les communications utiles et intéressantes.

La lettre-circulaire est accompagnée de l'exposé du Comité exécutif, et elle invite les représentants de la presse étrangère à donner à cette pièce la plus large publicité.

Rendons hommage à l'habileté de MM. les journalistes, qui surent là nous tailler une réclame colossale à peu de frais dans les vues assurément les plus patriotiques et les plus louables.

Le document ainsi jeté par eux à tous les vents de la publicité étrangère insiste, une fois de plus, sur le caractère dominant et distinctif de l'entreprise que les promoteurs et les organisateurs n'ont pas cessé d'avoir en vue et de poser en vedette dans toutes leurs communications au public. Ce but essentiel, vraiment cosmopolite, est d'étendre et de multiplier les relations commerciales de la Belgique et du port d'Anvers avec tous les pays d'Europe et d'outre-mer dans une pensée d'utilité générale. Voilà l'idée maîtresse qui a présidé à l'élaboration de l'œuvre, — qui doit lui conquérir tous les suffrages et qui, à Anvers mieux que partout, peut se

réaliser grandement et pratiquement, avec toutes les garanties de la célérité et d'économie, — les économistes diraient « avec la moindre dépense de temps et d'argent ».

Mais Anvers n'est pas que la métropole du commerce en Belgique. Il a cette faveur singulière d'être en même temps la métropole des arts. Le Comité a compris que cette situation privilégiée créait des devoirs. Si l'art était exclu de la solennité qui se prépare, celle-ci ne serait point une expression complète et sincère des mœurs et de la vie anversoises. L'art y occupera un rang d'honneur. En face du Monument de l'Utile s'élèvera le Monument du Beau. Une Exposition de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, ouvrira ses portes hospitalières aux artistes de tous les pays, sous l'intelligent patronage de la Société Royale d'encouragement des Beaux-Arts. Le Salon de 1885 aura une splendeur exceptionnelle. Il sera installé dans une construction élégante et jolie, voisine de l'exposition industrielle, mais dans un enclos séparé.

Le lecteur s'étonne. Quoi! Anvers, la grande ville du négoce, est aussi la cité artistique par excellence! Est-ce croyable? est-ce possible? Le commerce et l'art, l'arithmétique et la poésie, le réalisme froid, sec et dur des affaires à outrance et les conceptions idéales et fleuries du Beau, l'esprit de lucre et d'agiotage et l'imagination aux riches couleurs, le terre-à-terre du courtage, du pourcentage et du marchandage et le haut vol des inspirations artistiques, quoi de plus incompatible, ce semble, quoi de plus antipathique par nature! La fièvre de l'Utile et la passion du Beau peuvent-elles se rencontrer et coexister dans le même sujet? Comment donc le grand art des Rubens, des Van Dyck, des Teniers, des Jordaens et de cette pléïade de maîtres dont s'enorgueillit l'école flamande anversoire, a-t-il pu naître, vivre, se développer et grandir à la faveur de l'amour et de l'admiration populaires dans une atmosphère de mercantilisme absorbant et atrophiant, bien fait pour étioler et stériliser les facultés?

Car voilà bien l'air que l'on respire à Anvers, la ville du négoce en tout et pour tous.

Je ne suis pas sans partager les étonnements du lecteur et je ne prends pas sur moi de résoudre l'étrange problème. Je proposerai tout à l'heure non pas une solution, mais une hypothèse vraisemblable, la seule admissible du reste, pour expliquer tant bien que mal ce singulier amalgame de facultés et de tendances, apparemment inconciliables.

Des affaires donc, puis des affaires, et encore des affaires, c'est toute la vie et tout le cercle d'activité de l'Anversois. Il se baigne, il se plonge dans les affaires, il nage dans les affaires, il les boit comme l'eau et sans jamais se désaltérer. J'userai d'une métaphore plus juste en disant qu'il s'attelle aux affaires. Il y rive son cœur et son âme, son intelligence et toutes ses facultés. Les affaires deviennent le boulet que, forçat volontaire, il traîne fiévreusemeut depuis l'heure la plus matinale jusque fort tard dans la soirée et souvent dans la nuit, sans se donner un quart d'heure de repos ni pour l'esprit ni pour le corps; allant de son bureau à la Bourse et de la Bourse à son bureau; mangeant, à la lettre, pour vivre et surtout pour faire des affaires; avalant ce qu'il appelle son dîner, vers l'heure de midi, avec la prestesse enfiévrée qu'il doit y mettre pour arriver en Bourse à une heure et quinze minutes, et y continuer la série de ses affaires qui, d'ailleurs, dans son esprit, n'ont éprouvé aucune solution de continuité pendant ce court repas en famille, d'ordinaire marqué au coin d'un mutisme complet.

Cette vie-là commence le lundi matin et elle s'achève le samedi soir. Je dis qu'elle s'achève et c'est bien le mot exact. Elle cesse complètement; que dis-je? elle se transforme le septième jour. Le jour du Seigneur est respecté. On redevient homme et sociable ce jour-là. Mari modèle, père affectueux, on est sans partage, sans distraction et sans réserve à sa famille; on y est d'esprit, de cœur et de corps : on ne la quitte pas; on la promène au boulevard, en groupe épanoui, on la conduit aux offices en groupe sérieux et recueilli, le matin et le soir. Oui, à l'église, car l'Anversois de race, l'Anversois historique et flamand est chrétien, chrétien sans ostentation et sans phrases, le plus naturellement du monde, mais chrétien tout d'une pièce qui ne discute pas et qui ne se laisse pas discuter. Sa foi est éminemment pratique et positive. C'est vraiment la foi du négociant. Qui donc n'a pas les qualités de ses défauts?

L'Anversois, venu au monde pour aimer le négoce et pour le pratiquer à l'excès, est épris des Beaux-Arts; l'Anversois, venu au monde pour faire des affaires et pour gagner de l'argent, est épris de la charité chrétienne et il la pratique avec une générosité princière, qui n'est égalée dans nulle autre ville du pays.

Entre les deux sphères extrêmes de l'industrie et des arts, on ne pouvait manquer de réserver une place honorable à l'agriculture et à l'horticulture : le Comité exécutif le dit dans son exposé.

Il faut que l'Exposition réalise à la lettre son caractère d'universalité en s'ouvrant à tous les produits, à toutes les manifestations du génie humain. C'est pourquoi nous verrons à côté de la mère antique des industries, je veux dire de l'agriculture, se ranger la très moderne électricité, qui sera l'une des principales attractions. Mais il ne faut pas anticiper sur les données qui forment la matière du règlement de classification générale dont j'ai à parler plus loin.

D'autres raisons militaient, ce semble, en faveur de l'agriculture. Elle souffre cruellement d'une crise opiniâtre; elle a droit à d'autant plus de sollicitude et d'égards. Elle brillera au premier rang et ce n'est que justice : à cette reine des industries, on doit tout; en Belgique surtout, on lui est redevable de bienfaits signalés. Et puis, ces races agricoles si dédaignées, si conspuées par certain libéralisme cosmopolite parce qu'elles ont l'honneur et le bonheur de croire en Dieu et de pratiquer ses commandements, ne sont-elles pas le plus ancien et le plus solide fleuron de notre couronne nationale? Oui, il faut rendre un éclatant hommage à leur industrie vénérable entre toutes et digne de nos meilleures sympathies et de nos plus ardentes sollicitudes en ce qui concerne le progrès qu'elle peut faire et qu'elle doit faire, — sous peine de péricliter à jamais, — dans le domaine scientifique. Honneur donc, disons le mot, à l'industrie du paysan. Que serait la Belgique matériellement, moralement, politiquement et religieusement sans l'influence bienfaisante et saine de l'élément rural, si obstinément fidèle à ses croyances, aux plus belles traditions du passé, à tout ce qui, dans la catholique Belgique, est une garantie de conservation et de sages progrès? C'est à cette influence que nous devons de vivre encore de notre vie propre au milieu des misères et des ruines accumulées par l'esprit de révolution; c'est grâce à elle que nous avons pu, cinquante années durant, nous accommoder d'un régime de liberté à outrance, pour ne pas dire de licence, et donner au monde le consolant spectacle de l'armée du Bien debout en rangs serrés devant l'armée du Mal, lui livrant bataille et lui portant des coups mortels.

Dans sa séance du 24 avril 1884, le Conseil d'administration de l'Exposition arrête son règlement général avec le système de classification, la forme et le modèle du catalogue officiel, enfin toutes les conditions et toutes les matières de son vaste programme.

L'Exposition qui s'ouvre le 2 mai prochain aura une durée de

cinq mois au moins. Le Comité se réserve le droit d'organisation et de direction, sans empiéter toutefois sur le domaine du Conseil d'administration de la société qui a fourni les capitaux, celui-ci aura dans ses attributions toutes les questions financières. Des comités de groupes et des comités locaux seront institués dont le fonctionnement sera déterminé par des règlements spéciaux.

Les produits seront répartis en sections, en groupes et en classes, suivant un système de classification générale, dont la formule se trouve annexée au règlement.

La première section est la plus vaste. Elle comprend, dans une formule qu'il a bien fallu rendre complexe pour ne pas multiplier les divisions et les subdivisions outre mesure, l'enseignement et les arts dits libéraux, le mobilier et les accessoires, les tissus, les vêtements et ce qui s'y rattache, trois groupes par conséquent, assez singulièrement groupés sous la même rubrique. Passons.

Il y a plus d'unité dans la seconde section, celle de l'Industrie. Nous y rencontrons également trois groupes. Dans le premier prennent place les industries extractives, — produits bruts et ouvrés ; dans le deuxième se rangent l'outillage et les procédés des industries mécaniques ; dans le troisième, les produits alimentaires. Je néglige les nombreuses variétés de classes.

Vient la troisième section, qui sera certes l'une des plus intéressantes. C'est la section maritime dans le sens le plus large du mot. Navigation et sauvetage, pêche et pisciculture, commerce d'importation et d'exportation, — voilà les trois groupes dont elle se compose. Ce dernier groupe sera particulièrement curieux et instructif. Il nous fera voir notamment un spécimen de tous les produits hors d'Europe qui sont importés avec indication des pays de provenance, produits appartenant aux trois règnes, minéral, végétal et animal. Cela va loin. De même pour les objets généralement quelconques qui forment la matière de l'exportation vers les pays hors d'Europe, civilisés et non civilisés : la collection sera complète et agrémentée de toutes les informations utiles concernant les pays de destination. La réalisation de ce programme, s'il tient parole, aura pour les visiteurs les saveurs d'une révélation ; car il se flatte de leur faire voir sur le vif, quoiqu'en dessin et en effigie, la vie domestique et sociale des indigènes de contrées lointaines qui sont demeurées étrangères à notre civilisation et à nos mœurs. Pour clore ce groupe, qui nous réserve bien des surprises, des collections d'échantillons,

des produits qu'échangent les centres producteurs et les centres consommateurs, ainsi que des productions qui alimentent le commerce spécial des principaux marchés du globe. Si le programme tient la dixième partie de ses alléchantes promesses, les plus difficiles ne laisseront pas que d'être satisfaits jusqu'à l'enchantement.

Voici venir la quatrième section, l'électricité, qui, elle aussi, promet monts et merveilles avec ses cinq groupes, — production des courants électriques, conducteurs électriques, enseignement de l'électricité et ses applications scientifiques, — transmissions électriques, — applications industrielles et autres des courants électriques. — Le comité consacre tous ses soins, toute son activité et toute son intelligence à l'organisation de ce compartiment, il s'est assuré pour cela le concours d'hommes spéciaux qui le secondent admirablement, et qui s'efforceront de résoudre pratiquement ce que l'on appelle la question de l'électricité et ses multiples applications.

J'y reviendrai bientôt. Je ne me bornerai pas aujourd'hui à exprimer le vœu, avec un honorable député de Bruxelles, M. Léon Somzée, auteur d'un travail très sérieux sur la matière, que les expériences électriques, si amusantes soient-elles, n'obtiennent pas seulement à Anvers un succès de curiosité, mais qu'elles tendent à nous donner le classement des appareils et leur répartition en catégories bien marquées, selon leur destination spéciale.

Le classement des forces électriques n'est pas fait. Puisse l'Exposition d'Anvers réaliser ce progrès désirable. Il s'agit de connaître la machine qui convient le mieux dans tel ou tel cas précis d'application ; alors seulement nous pourrons dire que nous avons la bonne machine à lumière, la bonne machine pour locomotion, et pour transport de forces.

J'arrive à la dernière section, qui comprendra sous trois groupes l'agriculture, l'horticulture et des concours d'animaux, de plantes, de fleurs, de fruits et de légumes. Relevons dans le premier l'exhibition de types de bâtiments ruraux et d'usines agricoles que l'on voit dans les diverses contrées, les machines agricoles, les animaux qui seront présentés comme spécimens caractéristiques de l'art de l'éleveur dans tous les pays, les insectes utiles et les insectes nuisibles, etc., le compartiment sera complet, varié à l'infini, et il constituera sans nul doute l'une des maîtresses attractions de l'Exposition universelle. ***.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

De tout temps, les expéditions lointaines ont été comme un prolongement de la politique des grands États. Elles sont devenues aujourd'hui un besoin de l'Europe. L'Asie, l'Afrique, l'Océanie ne sont plus considérées que comme une proie pour les nations européennes à l'étroit chez elles et menacées de s'appauvrir au milieu des richesses de leur production, si elles n'ont pas de vastes débouchés au dehors. A côté des avantages que présentent ces entreprises extérieures, elles ont cet inconvénient de n'être jamais terminées. L'occupation de grands territoires lointains est une expédition perpétuelle. Un demi-siècle après la conquête, notre domination en Algérie ne se soutient encore que par les armes. Nos conquêtes plus récentes de la Cochinchine et de la Tunisie tomberaient sans une occupation militaire permanente. Les traités n'y font pas plus que les victoires. La force seule maintient ce que la force a conquis. Le rôle des armes n'est jamais terminé dans les entreprises de la politique coloniale ; il faut toujours compter avec les surprises, les insurrections, les guerres de voisinage.

Au moment où la ratification du traité de Tien-Tsin avec la Chine semblait devoir mettre un terme à notre dernière expédition du Tonkin, un événement des plus graves a surgi, qui montre que nous sommes loin d'en avoir fini là-bas. A peine arrivé à Hué, en exécution du traité conclu avec l'Annam, le nouveau commandant en chef de l'expédition, le général de Courcy, a été traîtreusement attaqué la nuit par toute l'armée annamite réunie depuis longtemps pour ce coup de main scélérat. On avait trop oublié la mauvaise foi orientale. Malgré l'immense disproportion de forces, la petite troupe qui escortait le général en chef s'est défendue avec tant de vaillance qu'elle a réussi à mettre en fuite un ennemi trente fois supérieur en nombre. Nos soldats sont restés maîtres de la place.

Hué demeure en notre pouvoir ; mais que devient le traité, qu'en sera-t-il de la conquête? La guerre qui allait finir recommence ; l'expédition qu'on pouvait croire terminée va continuer. L'armée, aujourd'hui forte de trente-cinq mille hommes, qui était destinée à la conquête devra rester pour l'occupation.

Les nouvelles du guet-apens de Hué sont arrivées le jour même où la Chambre des députés était appelée à ratifier le traité de Tien-Tsin. C'était là un fait de nature à influer sur les résolutions des représentants du pays. Sous le coup de l'émotion produite par cet incident et en l'absence d'informations suffisantes, Mgr Freppel avait raison de réclamer l'ajournement de la discussion. Le traité de Tien-Tsin ne vaut, en effet, que par celui d'Hué. Avant de conclure le premier, il fallait s'assurer du second. Ainsi le voulait la prudence. Mais jusqu'à la fin, la politique pèsera sur cette malencontreuse expédition, aussi mal conduite que mal conçue. Le nouveau cabinet s'est inspiré des mêmes vues que le ministère Ferry pour demander à la Chambre la ratification du traité de Hué. Le sophisme a joué ici le rôle que la dissimulation avait tenu précédemment. M. de Freycinet est parvenu à persuader à la Chambre que le traité, qu'il s'agissait de voter ayant été conclu non pas avec l'Annam mais avec la Chine, il ne convenait pas à la France d'admettre qu'il pût être infirmé et remis en question par un fait qui n'engageait d'autre responsabilité que celle de l'Annam.

Il fallait un bien grand parti pris de ratifier le traité de Tien-Tsin pour se décider d'après une considération de ce genre. Le gouvernement et les Chambres ont hâte d'en finir avec cette question du Tonkin. L'incident de Hué ouvrait des perspectives inquiétantes qu'on n'a même pas voulu envisager. Le traité, tel qu'il est, avec ses lacunes, ses imperfections et ses incertitudes, a été voté les yeux fermés. L'intérêt de la République exige que l'on puisse annoncer avant les élections que la paix est faite avec la Chine. On a cru que l'adoption immédiate du traité atténuerait les complications qui peuvent surgir de ce nouvel attentat. On veut être officiellement en paix avec le Céleste Empire et paraître croire que l'incroyable agression dont le général de Courcy a été l'objet est le fait seulement de la mauvaise foi annamite. Il a paru plus habile de ne pas croire à la complicité de la Chine, afin de n'avoir point une nouvelle cause de guerre avec elle. En s'adressant au patriotisme de la Chambre M. de Freycinet a suffisamment fait entendre,

au milieu des embarras et des réticences de son discours, que l'acte diplomatique soumis au Parlement s'imposait comme une nécessité.

La paix conclue avec la Chine est une paix électorale. Le traité de Tien-Tsin n'est pas plus sûr que celui de Hué, et tous les deux ne nous accordent en réalité que ce que nous pourrons prendre ou conserver au prix de nouveaux sacrifices. Notre protectorat sur l'Annam, notre occupation du Tonkin sont ce que nous les ferons. Rien n'est acquis définitivement, rien n'est terminé. Quel sera l'avenir? Aujourd'hui la situation, dit-on, est calme à Hué. Le général de Courcy occupe la ville et la citadelle. Un des deux régents du royaume est prisonnier, l'autre est en fuite avec le jeune roi et le ministre de la guerre; de nombreux renforts sont déjà arrivés du Tonkin au commandant en chef. Mais, d'abord, les troupes réunies en toute hâte suffiront-elles contre tout retour offensif des troupes annamites? Le parti de la guerre à la cour de Hué ne cherchera-t-il pas à appeler à lui toutes les forces du royaume pour tenter de nous resserrer dans la place? La proclamation pacifique du général de Courcy au peuple annamite suffira-t-elle à prévenir ces éventualités ?

Une nouvelle campagne présenterait les plus grandes difficultés avec la saison d'hiver qui approche. Si de nouvelles hostilités n'éclatent pas tout de suite, on n'éprouvera pas moins d'embarras dans la paix que dans la guerre. Le général de Courcy venu à Hué pour traiter avec un gouvernement, ne trouve qu'une ville en insurrection. Pour l'exécution du traité d'Hué, il faudra rétablir un ordre quelconque, ramener le roi dans la capitale, réorganiser ce qui était. La France ne peut pas songer à prendre en main l'administration du pays : ce serait une trop lourde charge. Le guet-apens de Hué complique singulièrement la situation. Que va-t-on faire?

On se gardera bien de parler au pays des difficultés, des sacrifices nouveaux d'hommes et d'argent, des dangers même qui résulteront de l'organisation de notre protectorat du Tonkin et de l'Annam. On fera valoir les avantages de la paix, les heureuses perspectives que notre nouvelle conquête ouvre au commerce, à la prospérité générale. On se fera une réclame électorale de cette expédition du Tonkin, de la grande et féconde politique coloniale, de la paix assurée avec la Chine comme gage de tous les biens que la conquête nous aura procurés. Pourvu, toutefois, que les élections ne tardent pas trop à se faire et qu'un nouvel incident ne vienne pas apprendre

que la Chine compte en agir avec le traité de Tien-Tsin, comme l'Annam avec celui de Hué.

L'époque des élections est aujourd'hui la principale affaire. Il était question d'abord de les fixer au 16 août. Plus la date en eût été rapprochée, plus la République y eût trouvé son compte. Les affaires du Tonkin et de Chine surtout commandent que l'on se hâte. Le budget s'oppose à des élections aussi rapprochées. Il fallait bien le voter avant les vacances du Parlement, et si la Chambre des députés s'est mise en mesure d'en finir à temps, il faudra au Sénat un certain délai pour terminer la besogne. Et voilà les élections reportées à la fin de septembre, à cause de la convocation des réservistes! La Chambre a donc voté le budget d'urgence, presque sans débat. Autrefois, la discussion du budget prenait plusieurs mois. C'était la principale occupation des Chambres. Depuis l'établissement du régime républicain quelques séances suffisent chaque année au vote d'un budget qui va toujours grossissant, et dont le chiffre réel est aujourd'hui de quatre milliards.

Grâce à cette hâte et à un certain besoin d'apaisement sur les questions irritantes, le budget des cultes, remis chaque année en question avec le Concordat, a passé presque sans discussion; même le crédit des chanoines, supprimé par la commission du budget, a éte rétabli pour cette fois encore, sur les instances du gouvernement. Le débat, toujours imminent, sur la séparation de l'Église et de l'État est ajourné après les élections. Certaine révélation produite au cours de la séance où le budget des cultes était en cause, n'a peut-être pas été étrangère à cette résolution prudente. Quoique toujours agitée au sein du parti républicain, quoique ayant figuré sur un grand nombre de programmes électoraux, la question de la séparation de l'Église et de l'État n'est pas aussi avancée que se l'imaginent les meneurs de la gauche. Un des membres de cette majorité qui laissera d'elle le souvenir d'une passion aussi persistante que stupide contre le catholicisme, M. Langlois, a été amené à constater que la plupart des conseils municipaux avaient maintenu au budget communal les dépenses du culte, autrefois obligatoires et rendues facultatives par la nouvelle loi municipale. Par ce seul fait, on peut juger combien la grande majorité des populations est peu favorable à la séparation de l'Église et de l'État, que les déclamateurs de la gauche ne cessent pas de représenter comme étant dans les vœux de la France.

Mais, plus se manifeste cette volonté des populations de maintenir uni ce qui l'a toujours été, plus le gouvernement juge nécessaire, pour le triomphe du parti républicain, d'écarter la religion de la politique. On annonce une circulaire du ministre de l'intérieur aux évêques pour les inviter à recommander au clergé une neutralité absolue dans les élections. C'est une des prétentions de la République de tenir le prêtre dans un tel asservissement qu'il ne pourrait même plus exercer les droits de citoyen. A qui donc refuse-t-on de s'occuper des élections, d'user de son influence pour faire élire les candidats de son choix? Qui dit suffrage universel, ne dit-il pas que chacun aura la liberté, non seulement de voter pour son propre compte, mais d'agir auprès des autres en vue du résultat qu'il juge le plus favorable? Pourquoi le prêtre seul serait-il excepté de ce droit? N'est-il pas citoyen? Ne représente-t-il pas des intérêts importants? On objecte que le clergé ne peut pas, ne doit pas combattre le gouvernement qui le paye. Mais il n'est pas vrai que le gouvernement paye le clergé; c'est l'État qui acquitte envers lui une dette anciennement contractée en échange des biens qui lui ont été confisqués. Le clergé est créancier de l'État et cette qualité, loin d'ôter quelque chose à ses droits électoraux, ne fait que l'intéresser davantage à la bonne gestion des affaires publiques et lui donner un intérêt de plus dans les élections.

Le parti républicain a peur tout simplement que le clergé n'use de son influence contre un régime systématiquement défavorable à la religion; il redoute son action électorale et il invente ce prétexte de fonctionnarisme pour empêcher le prêtre de faire ce qui est permis à tous les autres citoyens. Le gouvernement compte arriver à son but par la menace. D'accord avec lui, le Sénat a fait un premier essai d'intimidation en invalidant en bloc l'élection des quatre sénateurs du département du Finistère, sous prétexte d'ingérence du clergé dans la préparation du scrutin. Et quelles preuves en a-t-on donné? La commission d'enquête envoyée dans le Finistère n'a pu rapporter que des témoignages vagues, absurdes, des griefs imaginaires. L'intervention du clergé s'était bornée à quelques prières, à quelques conseils. On n'a rien trouvé de plus fort à dire que de signaler le cas d'électeurs sénatoriaux qui avaient baisé l'anneau pastoral de Mgr Freppel, député du département. N'en était-ce pas assez pour que l'élection fût viciée? En réalité, ce grief, illégitime d'ailleurs, de l'intervention du

clergé, ne reposait sur rien; mais il fallait frapper l'opinion, intimider le clergé, décourager les électeurs catholiques par la perspective des invalidations en masse qui attendent les futurs députés dont l'élection sera attachée de cléricalisme.

Les journaux républicains ne se cachent pas des projets du parti. Ils préviennent les conservateurs de l'inutilité des efforts qu'ils feraient en vue des élections. Si, par hasard, la minorité conservatrice était trop forte au gré de la majorité, on saurait la réduire au plus juste chiffre par les procédés d'invalidation dont les précédentes Chambres ont donné de si beaux exemples et que le Sénat vient de remettre en usage à propos des élections sénatoriales du Finistère. Voilà ce qui se dit d'avance, sans le moindre respect de ce suffrage universel qu'on donne aujourd'hui comme le principe même du pouvoir et l'expression de la souveraineté. Car, c'est montrer un égal mépris du suffrage universel que de ne tenir pas compte de sa décision ou de supposer qu'il est assez inintelligent pour subir des influences que l'on juge de nature à vicier son verdict.

Les menaces aux conservateurs, les exhortations incessantes à l'union que s'adressent entre eux les républicains, tendraient à faire croire que le parti dominant n'est pas aussi sûr du résultat des élections qu'il le paraît. Les divers groupes, que l'on peut appeler opportunistes, de la Chambre des députés et du sénat viennent de se réunir pour rédiger une adresse aux électeurs. Naturellement, le manifeste débute par un appel à la conciliation entre les diverses fractions du parti républicain. C'est le grand point en ce moment. On rappelle que l'union est nécessaire, d'abord pour lutter contre la coalition des forces monarchiques qui vont livrer leur dernière bataille et ensuite pour former au sein de la nouvelle Chambre un grand parti de gouvernement.

On vante après cela les bienfaits du régime républicain pour engager les électeurs à se grouper tous autour de cette République bienfaisante, à qui revient le mérite de la diffusion de l'enseignement, de l'exécution des grands travaux publics, de la réfection de notre matériel militaire et naval. Quant au programme de cette future majorité gouvernementale, que l'on montre au pays comme un gage de stabilité pour le régime républicain et comme la condition d'une nouvelle prospérité, le manifeste est aussi réservé que possible; il effleure, sans rien préciser, les questions qui devront figurer à l'ordre

du jour des travaux de la prochaine législature. Car, s'il est facile de faire appel, en général, à l'union, il devient beaucoup plus difficile de définir les conditions de cette union et de formuler un programme commun.

Jusqu'à présent le centre gauche se tient en dehors des autres groupes. A vrai dire, c'est moins un groupe parlementaire constitué qu'une réunion d'individualités dont les tendances se conviennent. Ni son importance numérique, ni son programme indéfini, ne lui permettent de jouer un rôle prépondérant dans les élections. Comme manifeste, le centre gauche en est encore au discours, déjà un peu ancien, de M. Ribot, à Saint-Pol, auquel M. Léon Say a publiquement adhéré; il n'en aura probablement pas d'autre. Le point principal sur lequel les modérés de la gauche se séparent des autres groupes, c'est la question religieuse. Tandis que les opportunistes de l'école de M. Gambetta, d'accord avec les radicaux, voudraient la reprise, après les élections, de la guerre au cléricalisme, les modérés, les habiles seraient d'avis de s'en tenir à la politique concordataire, comme ils l'entendent, qui permettrait de réprimer les soi-disant empiétements du clergé sans rompre avec l'Église. C'est une nuance pour le moment; mais, par la suite, cette divergence d'idées sur la conduite à suivre dans les questions religieuses peut amener à une rupture complète les partisans de la violence et ceux de la modération. Tout annonce, en effet, que la question religieuse qui a, pour ainsi dire, dominé tout dans la Chambre actuelle, aura encore plus d'importance dans la prochaine législature.

En attendant ce que les élections réservent à la France, le sort du catholicisme ne s'améliore guère en Allemagne. Malgré toute la bonne volonté du Saint-Siège, la pacification religieuse rencontre toujours des obstacles dans les prétentions excessives du gouvernement. Le Souverain Pontife a montré toute sa condescendance en invitant l'archevêque de Cologne à renoncer à son siège. Le pieux et vaillant prélat est une illustre victime du *kulturcampf*. Exilé depuis plusieurs années, vénéré comme un confesseur de la foi, il gouvernait de la Hollande son diocèse. Le gouvernement allemand se faisait de sa noble résistance un prétexte à prolonger l'état d'hostilité créé par les lois de mai. Comme nouvelle concession à la paix Léon XIII a consenti à donner un autre archevêque à Cologne, en récompensant Mgr Melchers de ses luttes pour la liberté religieuse par

les honneurs de la pourpre cardinalice. Dans un même but d'apaisement, l'administration diocésaine de Paderborn avait cru pouvoir décider qu'à l'avenir les élèves des séminaires devaient passer deux ans dans les collèges de l'État. C'était reconnaître implicitement une des lois les plus exorbitantes du *kulturcampf;* c'était presque désavouer les anciennes résistances. Les observations de la presse catholique firent ressortir l'inconvénient d'une pareille concession, et sur les instructions de Rome, l'évêque de Paderborn s'empressa de retirer l'acte de son vicaire général.

Évidemment la paix, si désirable qu'elle soit, ne saurait se conclure au prix de concessions qui sacrifieraient les droits et les libertés de l'Église. Le Saint-Siège et les évêques en ont fait assez pour que, à son tour, le pouvoir civil se relâche de ses rigueurs et renonce à prolonger une lutte aussi préjudiciable au bien de l'État que funeste aux intérêts religieux. Ce désir excessif de conciliation a fait naître chez quelques-uns l'idée qu'un jour viendrait où la papauté, s'accommodant du nouvel état de choses créé à Rome depuis 1870, ferait sa paix avec l'Italie et accepterait la condition que l'unité du royaume lui impose. En Italie, en Allemagne, en France, le parti libéral s'est même empressé, par tactique, de signaler, dans la lettre de Léon XIII au cardinal Guibert, l'indice d'une conversion du chef de l'Église vers l'ordre actuel des choses en Italie. Cette supposition, éminemment injurieuse pour Léon XIII, avait rencontré assez de crédules pour que l'organe officiel du Vatican, l'*Osservatore romano*, ait dû la démentir. « La lettre en question, dit la note, revendique d'un bout à l'autre fermement et clairement la pleine et entière autorité du Pape et tous les droits en découlant. Cette lettre n'a pas d'autre sens. C'est une absurdité manifeste que d'en tirer un sens favorable à l'ordre des choses qui a été établi par spoliation et qui constitue par là même un grave attentat à l'autorité suprême du Saint-Père.

« Les journaux de la presse libérale n'ont qu'à relire la longue série des actes du Pape; ceux-là mêmes qui sont tout récents affirment ses droits temporels et sa ferme volonté de les maintenir intacts. »

Pour tous les catholiques instruits et les hommes de bonne foi, il était manifeste que les incidents rattachés à la lettre du cardinal Pitra, et en particulier, la disparition du *Journal de Rome* désirée par le Souverain Pontife, comme gage d'entente et de con-

corde, n'étaient aucunement l'annonce d'une politique nouvelle au Vatican. Léon XIII a témoigné de son vif désir de la paix et de l'union entre les catholiques, sous la haute direction du Saint-Siège; il a revendiqué le plein exercice de sa charge apostolique et réclamé la soumission, comme la confiance de tous les fidèles en ses vues et en sa conduite. Mais tout cela est d'ordre intérieur et il n'y a rien là pour les ennemis de l'Église, pour les adversaires de la papauté. Le serment, les discours, les actes de Léon XIII, tout montre que loin de songer, comme on l'a faussement annoncé, à se réconcilier avec l'Italie, il est préoccupé par-dessus tout de maintenir intacts les droits du Saint-Siège en face de la révolution italienne. Les catholiques peuvent pleinement s'en rapporter au Vicaire de Jésus-Christ pour la conservation du patrimoine commun de l'Église et la sauvegarde des prérogatives et de l'indépendance du Saint-Siège. Léon XIII en cela continue Pie IX. Il n'y a qu'une tradition, qu'une politique à ce sujet chez les papes.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

22 *juin.* — Léon XIII adresse la lettre suivante à Mgr Lachat, à son retour de Rome en Suisse :

« Vénérable frère,

« A l'occasion de la visite qui Nous a procuré le plaisir de vous revoir à Rome, Nous vous avons déjà exprimé de vive voix Notre grande satisfaction pour les preuves de dévouement et de respect que vous Nous avez apportées de la part de vos anciens diocésains, comme aussi des catholiques tessinois et spécialement du journal *Il Credente cattolico*, du Tessin.

« Mais il Nous plaît de vous confirmer aussi par écrit ces sentiments dont, à votre retour, vous voudrez bien être l'interprète, d'abord auprès des catholiques du diocèse de Bâle, puis, à votre arrivée prochaine, à ceux du Tessin, en leur annonçant en même temps que Nous leur accordons la bénédiction apostolique.

« En outre, Nous désirons que vous manifestiez aux fidèles tessinois Notre vif désir que tous répondent pleinement à votre sollicitude pastorale, et que spécialement la bonne presse coopère, en ce qui peut la concerner, au plein succès de vos travaux apostoliques, par l'union et la soumission constante à votre personne.

« Enfin, vénérable frère, Nous vous exprimons de nouveau Notre bienveillance et Notre affection toute spéciale; et, comme gage des faveurs les plus précieuses du Ciel, Nous vous accordons de tout Notre cœur la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 22 juin 1885, la huitième année de Notre pontificat.

« Léon XIII, Pape. »

Après le vote, par la Chambre des députés, de divers projets d'intérêt local, le ministre des affaires étrangères dépose un projet ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à ratifier le traité conclu entre la France et la Chine à Tien-Tsin, le 9 juin 1885. L'urgence est déclarée.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion d'un projet relatif à la caisse des chemins vicinaux et à la caisse des écoles. M. Daynaud démontre, pièces à l'appui, que l'emprunt de 320 millions que l'on demande à contracter pour le service de ces caisses n'est point justifié et est insuffisant. L'examen du

budget de 1886 lui fournit l'occasion de prouver par A + B que le déficit réel est d'un milliard 450 millions. Ce chiffre fait hurler les gauches, mais la vérité n'en est pas moins dite. Le gouvernement et la commission ne soufflent mot.

C'est le silence de la faillite, s'écrie M. Paul de Cassagnac. M. Amagat achève de faire la lumière en montrant les mécomptes qu'on a éprouvés dans les évaluations budgétaires de 1885.

23. — Au début de la séance de la Chambre, M. Cunéo d'Ornano interpelle le gouvernement sur certaines irrégularités de comptabilité reprochées à l'ancien préfet des Pyrénées-Orientales, M. Rivaud, actuellement préfet de la Charente. Pour toute réponse, M. Allain-Targé se contente de dire que la justice est saisie et essaie de détourner la question et de justifier son subordonné. La majorité lui donne raison *quand même.*

M. Amagat continue son discours sur le budget de 1886. Il prouve que l'on est acculé à un emprunt de 2 *milliards* pour la liquidation du passé et à un autre emprunt de 4 *milliards*, pour couvrir les engagements de *l'avenir*, soit 300 millions d'impôts nouveaux à ajouter à ceux qui existent déjà.

Le conseil des ministres, réuni sous la présidence de M. Jules Grévy, décide que les funérailles de l'amiral Courbet auront lieu aux frais de l'État, à Paris, aux Invalides, ainsi qu'à Abbeville, où la famille désire qu'il soit inhumé.

24. — Une dépêche du général de Courcy fait connaître au ministre de la guerre que les quatre batteries d'artillerie envoyées de France ont dû rester à Haïphong jusqu'à nouvel ordre, faute de moyens de transport. La dépêche ajoute qu'un premier transport de troupes envoyées de Formose est arrivé à Haïphong le 15 juin.

Le général réclame un ingénieur et un agent de la marine pour continuer des appontements à Hanoï d'abord, et sur un autre point qui sera ultérieurement fixé.

25. — M. de Macère dépose, au Sénat, son rapport sur la convention conclue entre la France et le Cambodge.

M. le marquis de Langle-Beaumanoir pose ensuite au ministre de l'intérieur une question relative au délai dans lequel devra se faire à l'avenir la convocation des élections, en cas de vacance d'un siège sénatorial. M. Allain Targé répond que le délai *maximum* est toujours de trois mois.

Le Sénat, après quelques observations présentées par MM. Wallon et Bardoux et la réponse de M. Goblet, vote le projet de loi relatif au personnel des facultés de théologie catholique et aux indemnités à accorder aux titulaires dont les traitements ont été supprimés.

Le Sénat, sur la demande de l'amiral Galiber, vote l'urgence du projet tendant à faire célébrer, aux Invalides et à Abbeville, les funérailles de l'amiral Courbet aux frais du Trésor public.

Il commence ensuite la discussion sur les élections sénatoriales du Finistère.

La Chambre des députés adopte à l'unanimité le projet de loi ouvrant un crédit pour les funérailles de l'amiral Courbet aux Invalides et son inhumation à Abbeville.

Puis après avoir adopté un projet de chemin de fer de Soukares à Tébessa

et voté un projet pour la conservation des monuments historiques et des objets d'art, elle reprend la discussion sur le budget.

M. Jules Roche, avec l'aplomb que tout le monde lui connaît, essaie de répondre aux arguments si précis de MM. Daynaud et Amagat et de rejeter sur les gouvernements monarchiques précédents toutes les charges que lui ont léguées la République. M. le baron de Soubyran le rappelle à la vérité des faits. Le gouvernement veut tout simplement, dit-il, avoir à sa disposition quelques centaines de millions, pour combler des vides au moment voulu. La majorité n'entend pas de cette oreille-là et vote de parti pris le projet d'emprunt.

La Chambre nomme, avant la sénace publique, la commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Président de la République à ratifier le traité de paix, conclu récemment entre la France et la Chine. Des onze membres élus, six approuvent sans réserve le traité, les cinq autres l'acceptent sous réserve d'explications à obtenir.

26. — Le général de Courcy télégraphie au ministre de la guerre qu'il est parti d'Hanoï pour se rendre à Hué, où il va présenter ses lettres de créance.

Le Sénat adopte à l'unanimité le rapport de M. Faye, tendant à faire célébrer aux Invalides, aux frais de l'État, les funérailles de l'amiral Courbet; puis il annule l'élection sénatoriale du Finistère sous le prétexte spécieux que le clergé a pesé sur les élections.

27. — En moins de quarante minutes, c'est-à-dire juste le temps nécessaire pour lire les énoncés des chapitres, la Chambre vote les budgets du ministère de la justice, de la Légion d'honneur, de l'imprimerie nationale, de l'intérieur, des affaires étrangères, des postes et télégraphes. On se croirait au Sénat. C'est ainsi qu'en République on bâcle les affaires et les finances du pays.

Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy la dépêche suivante :

« Hanoï, 26 juin.

« Le chef des Pavillons-Noirs est au-delà de Lao-Kaï. Le bruit de sa mort est sans consistance. Je compte voir, le 28 et le 29, dans l'île d'Hongaï, les troupes arrivant de Formose. Je m'embarquerai ensuite pour Hué avec un bataillon de zouaves. Je serai à Thuan-au le 1er juillet. J'ai demandé audience au roi pour le 3 juillet. Le *Vinh-Long* est parti le 25. L'*Annamite* est arrivé dans la baie d'Halong, le 26. »

Arrivée à Toulon de l'ambassade marocaine qui se rend à Paris.

28. — *Un nouveau succès conservateur.* — M. Fondi de Niort, fils, conservateur, est élu conseiller général dans le canton de Belcaire (Aude) par 2,790 voix contre 514 données à son concurrent républicain.

L'élection municipale de Charonne (Paris) donne un résultat négatif, mais les chiffres obtenus par chacun des candidats sont significatifs. L'ex-général de la Commune, Eudes, tient la tête de la liste, et a obtenu 1,510 voix. L'ouvrier autonomiste vient après lui avec 1,500 voix.

Le ministre autorise M. le contre-amiral Lespès à rentrer en France. Le

contre-amiral Ricunier est chargé du commandement en chef de l'escadre de Chine.

29. — La Chambre vote divers projets d'intérêt local, un traité de navigation entre la France et l'Autriche-Hongrie, aborde et discute la convention de commerce entre la France et les Pays-Bas. Cette convention, vivement combattue par M. le baron des Rotours et par M. Jonglez, est finalement adoptée par la majorité.

La Chambre, après avoir voté le projet élevant de 10 à 15 millions le crédit ouvert au budget de 1885, pour subventionner la construction des chemins vicinaux, reprend la discussion du budget de 1886, et expédie au pas de course le budget de la guerre.

Le budget de l'instruction publique fournit à Mgr Freppel l'occasion de prouver par des chiffres, que l'enseignement congréganiste, loin de décroître, progresse sans cesse, et de protester contre le vote du crédit alloué à la nouvelle chaire de religions comparées, créée par le gouvernement et dont l'enseignement sera confié à MM. Ernest Havet ou Renan.

Les autres chapitres de ce budget sont adoptés jusqu'au n° 49.

30. — Léon XIII reçoit en audience solennelle les délégués des sociétés catholiques de Rome et les représentants du comité Salernitain, pour les fêtes centenaires de Grégoire VII. A l'adresse qui lui est lue par Mgr Scapaticci, le Saint-Père répond par le discours suivant :

« Heureux du filial hommage que Nous ont offert récemment les représentants de l'Œuvre des congrès catholiques, venus à Rome de plusieurs points de l'Italie, Nous accueillons aujourd'hui le vôtre, très chers fils, avec une égale complaisance. Comme eux, vous êtes mus, vous aussi, par le désir d'honorer en Nous et avec Nous l'invincible Pontife dont la commémoration centenaire a été célébrée à Rome par l'impulsion de votre zèle. Il était bien juste que la mémoire de saint Grégoire VII fût solennisée dans cette ville auguste dont il fut vraiment une des gloires les plus grandes.

« Depuis le jour, en effet, où la tiare pontificale lui fut imposée, au milieu des acclamations unanimes du clergé et du peuple romain, l'efficacité de son zèle apostolique se répandit de Rome sur l'Europe avec une vigueur nouvelle, en même temps que la force merveilleuse de son génie et l'insigne éclat de ses vertus. C'est ici qu'il tint ces nombreuses assemblées conciliaires où furent adoptées de sages dispositions pour remettre en honneur la discipline du clergé.

« C'est ici que reçurent la forme et la vie les hautes conceptions qu'il avait déjà mûries dans le recueillement du cloître pour transfuser de nouveau dans la société la vertu régénératrice du christianisme. C'est d'ici qu'il dirigea les luttes incessantes pour l'émancipation de l'Église vis-à-vis des prétentions injustes des pouvoirs terrestres, — luttes mémorables qui produisirent alors des fruits très précieux, même dans l'ordre politique. Mais avant que ces fruits vinssent à maturité, quelle série de vicissitudes orageuses, que d'artifices mis en œuvre par la perversité dominante afin de séduire et de corrompre la fidélité des Romains!

« Cependant, lorsque le péril devint plus grand, vos pères n'écoutèrent que la voix de leur conscience et de leur dévouement filial, et il sera à

jamais mémorable et béni ce puissant élan de piété que vous aussi vous avez rappelé tout à l'heure. Ce fut cet élan qui les porta d'un commun accord à secourir et délivrer ce Pontife prisonnier. Ils firent un rempart de leurs poitrines pour la défense de leur Père à tous et le ramenant, enfin, triomphalement dans la basilique profanée, ils proclamèrent par le fait même que la captivité du Pape ne saurait profiter à la liberté des peuples.

« Plût à Dieu que les Romains eussent également et constamment persévéré alors dans cette unanimité de sentiments et qu'ils fussent demeurés toujours inaccessibles aux séductions de l'ennemi. Ils auraient peut-être épargné à leur ville les horreurs des invasions hostiles, et, à coup sûr, ils auraient partagé avec leur Père commun la gloire de souffrir jusqu'au bout pour la justice.

« Huit siècles se sont écoulés, et les temps calamiteux d'Hildebrand, se renouvelant sous d'autres formes, ont mis souvent à l'épreuve les sentiments de Rome envers ses Pontifes. Pour ne parler que d'événements récents, Savone et Gaète rappellent les lamentables vicissitudes qui arrachèrent Pie VII à son siège et qui obligèrent Pie IX à s'exiler de Rome. Mais on vit, à l'égard de ces deux Papes, que l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ a jeté les plus profondes racines dans cette métropole, et les splendides manifestations de respect par lesquelles furent accueillis à leur retour l'exilé et le prisonnier, sont enregistrées dans l'histoire de Rome comme un souvenir impérissable et glorieux.

« Néanmoins, il faut le reconnaître, à l'heure présente, grands sont les périls et multiples sont les embûches de puissants ennemis. Pour mieux les conjurer, il convient plus que jamais, très chers fils, de redoubler de vigilance sur vous-mêmes, et surtout, comme nous l'avons recommandé dans un récent document, d'être formés dans la franche et pleine soumission à ce Siège apostolique qui a reçu de Dieu la mission de vous éclairer et de guider vos pas dans la voie du salut. Nous vous recommandons aussi d'une manière spéciale de vous tenir éloignés des discordes trop souvent fécondes pour le mal et toujours stériles pour le bien.

« Ayez présent à votre esprit que ce qui a nui davantage à la sainte et noble cause si virilement soutenue par Grégoire VII, ç'a été la division des esprits et l'ardeur des factions. Sans elles, le combat eût été moins pénible et la victoire plus prompte et plus facile.

« Dieu veuille confirmer en vous et accroître par sa grâce cette disposition d'esprit à la docilité et à la concorde fraternelles et vous accorder l'abondance des faveurs spéciales dont Nous voulons que vous ayez le gage dans la bénédiction apostolique que Nous accordons avec effusion de cœur au clergé romain, à vous tous, chers fils, ainsi qu'à vos familles et, notamment, au digne pasteur de Salerne ici présent et à ceux qui l'ont accompagné. »

Le Sénat adopte en première délibération le projet de loi relatif à l'établissement, à l'entretien et au fonctionnement des lignes télégraphiques, téléphoniques et autres, destinées à l'échange des correspondances appartenant à l'État. Il valide l'élection de M. l'amiral Véron et vote le projet de dérivation du Loup, affluent du canal.

La Chambre des députés termine l'adoption du budget de l'instruction publique, le budget de l'Algérie, et aborde celui des cultes.

M. de Baudry d'Asson lit une protestation contre les agissements du gouvernement vis-à-vis de la religion et de ses ministres. M. Langlois profite de l'occasion pour faire, au milieu du bruit et des interruptions, un long et insipide discours sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. — M. Lenient lui répond en faisant voir que cette lutte mesquine nuit plus à la République qu'à la religion. Le chapitre 1er est voté, ainsi que l'allocation de 1,100,000 fr. pour les chanoines, cela au grand désappointement de la Commission et de M. Roche, en particulier.

1er *juillet*, — Arrivée des ambassadeurs marocains à Paris. Ils sont reçus par M. de Freycinet, à qui ils présentent les présents apportés au nom du sultan du Maroc.

Un service funèbre, organisé par les anciens élèves de l'Ecole polytechnique, est célébré en l'église Saint-Joseph de Marseille, pour le repos de l'âme de leur regretté camarade l'amiral Courbet.

2. — La Chambre continue le vote du budget des cultes. Sur la demande du ministre des cultes, et malgré l'*opposition systématique* et *haineuse* du citoyen Roche, elle ajoute 100,000 francs au crédit pour le clergé d'Afrique; mais elle repousse un amendement de M. Rodat, augmentant de 150,000 fr. le crédit pour secours aux églises et presbytères.

Les budgets du commerce et des travaux publics sont ensuite votés avec une rapidité vertigineuse, et sans donner lieu à aucun incident notable.

Au Sénat, l'ordre du jour appelle la première délibération du projet autorisant la ratification de la convention conclue à Phuon-Penh, entre la France et le Cambodge. — L'urgence est déclarée, et l'article unique de ce projet est voté, après quelques observations présentées par M. de Gavardie.

Un comité de jurisconsultes conservateurs, présidé par M. Alexandre, ancien président de Chambre à la Cour de Paris, est établi au siège du Comité électoral des droites de la Chambre, 7, rue de Mailly, et il restera constitué durant toutela période électorale.

Le choléra fait des ravages terribles en Espagne, et notamment à Aranjuez.

3. — Le ministre de la guerre reçoit de Hué une dépêche du général de Courcy, ainsi conçue :

« Je suis arrivé à Hué, aujourd'hui 2 juillet, à quatre heures du soir, avec une compagnie de chasseurs à pied et un demi-bataillon du 3e zouaves; nous coucherons ce soir dans la citadelle. J'ai laissé à Thuan-An l'autre demi-bataillon de zouaves. Je vous rendrai compte dès que j'aurai remis mes lettres de créance. »

Réception des ambassadeurs marocains par le président de la République. On se félicite de part et d'autre, et la cérémonie se termine par le défilé, devant M. Jules Grévy, des chevaux arabes dont lui fait présent le sultan du Maroc.

Le roi d'Espagne, à l'insu de sa famille et de ses ministres, se rend à Aranjuez pour visiter les cholériques et leur porter des secours. Il est accueilli à son retour à Madrid par une ovation enthousiaste.

Constitution d'un nouveau ministère italien, sous la présidence de M. Depretis.

4. — Par suite de l'épidémie cholérique qui sévit en ce moment en Espagne, un décret du président de la République interdit, jusqu'à nouvel ordre, l'importation de ce pays en France, par les frontières de terre et de mer, des fruits et légumes poussant dans le sol ou à niveau du sol.

La Chambre des députés continue toujours avec la même rapidité le vote des budgets de la marine, des beaux-arts et des finances. Cette discussion n'est interrompue que par la lecture du rapport de M. Antonin Dubost, sur le traité de paix entre la France et la Chine.

Ce rapport très optimiste n'est qu'un long et fastidieux panégyrique de la guerre de Chine et de ceux qui l'ont entreprise. Aussi cette lecture ne provoque-t-elle qu'une médiocre attention et quelques protestations.

Toujours le déficit. — Le produit de l'octroi de Paris, pour le mois de juin dernier, a donné une moins-value de 416,148 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, et de 146,997 francs, par rapport aux produits de juin 1884,

5. — *Election sénatoriale des Cotes-du-Nord.* — M. Le Provost de Launay, candidat conservateur, est élu sénateur par 762 voix contre 503, données à son concurrent républicain.

Le général de Courcy télégraphie de Hué, à M. le ministre de la guerre, que, dans la nuit qui a suivi son arrivée, il a *été attaqué inopinément par la garnison annamite de la citadelle. Les assaillants ont été repoussés.* Le général ajoute qu'il n'a aucune inquiétude et qu'il prend les mesures nécessaires. Et cependant la paix est signée! Quelle paix!

Election municipale de la Seine, quartier de Charonne. — M. Patenne, socialiste révolutionnaire, est élu conseiller municipal par 2,012 voix contre 1,575, données au citoyen Eudes, *ex-général de la Commune. L'un vaut l'autre!*

Promotions dans la marine. — Sont nommés vice-amiraux : les contre-amiraux Martin et Conrad; et contre-amiraux : les capitaines de vaisseaux de Labarrière et de la Jaille.

Mgr Melchers, archevêque de Cologne, appelé par le Saint-Père à l'honneur de la pourpre cardinalice, adresse, du lieu de son exil, la lettre d'adieux suivante à ses diocésains :

« Le Saint-Père a décidé de me rappeler du lieu de mon exil et de me délier de ma charge épiscopale, parce que tous ses efforts pour rendre possible mon retour dans mon archidiocèse sont restés infructueux et que l'absence prolongée du pasteur a porté au troupeau qui lui était confié un préjudice dont il ne saurait prendre plus longtemps la responsabilité.

« De même que, il y a vingt ans, je fus appelé par le pape Pie IX, contre mon désir et ma volonté, à quitter le siège d'Osnabrück pour celui de Cologne, de même aujourd'hui la pression des circonstances et la résolution qu'elles seules ont dictée au pasteur suprême Léon XIII viennent rompre le lien qui m'avait uni pour toujours, dans ma pensée, à l'archidiocèse de Cologne. Cette séparation de mon bien-aimé troupeau, qui m'était devenu si cher, m'est bien douloureuse; elle ne sera pas ressentie sans douleur non plus par les fidèles de l'archidiocèse, qui m'ont donné, durant tout le temps de mon ministère, et particulièrement pendant les dix années de mon exil,

des preuves si répétées et presque innombrables de leur fidèle affection et de leur intime attachement.

« Mais comme nous ne saurions mettre en doute que la présente décision du Saint-Père, qui est le représentant du Pasteur divin de notre sainte Église, ne soit pour nous une manifestation des desseins de la volonté divine, il est hors de doute aussi que nous avons le devoir de nous soumettre humblement à ce décret de la volonté de Dieu, volonté toujours infiniment sage et infiniment sainte.

« ... En vous invitant donc, mes chers diocésains, à reconnaître ce décret à la lumière de la sainte foi comme un décret de la volonté divine et d'adorer les desseins de Dieu, je vous envoie, à tous et à chacun de vous, en quittant ce diocèse, mon salut épiscopal le plus cordial et ma bénédiction. Je vous prie de reporter sur mon vénéré successeur la confiance que vous m'avez témoignée, ainsi que vos sentiments de dévouement et de soumission. Mais vous daignerez me conserver un affectueux et pieux souvenir dans vos prières journalières, surtout à l'heure qui n'est plus éloignée où je devrai rendre compte de mes œuvres au Juge éternel.

« ... Très chers diocèsains, durant mon épiscopat, nous avons subi et supporté ensemble de bien amères épreuves, de bien dures contrariétés, qui ont fait courir de grands dangers et préparé des défaites aux âmes faibles et chancelantes dans la foi. Mais la plus grande partie des fidèles ont soutenu avec constance et victorieusement ces épreuves, ces combats et ces adversités, par une grâce spéciale de Dieu, à laquelle ils ont fidèlement coopéré. Leur foi et leur amour envers Dieu et son Église se sont retrempés, épurés et raffermis dans ces luttes, et c'est pourquoi, Dieu soit loué, nous trouvons maintenant partout dans notre patrie un nombre non petit de chrétiens vraiment croyants, qui s'efforcent sérieusement de vivre en conformité de leur foi et sont prêts à souffrir pour elle toute sorte de peines et de souffrances, sans se laisser retenir par des considérations terrestres, des inclinations naturelles ou le respect humain.

« C'est là vraiment un fruit précieux des épreuves que nous avons traversées, et une nouvelle démonstration de cette vérité que la croix des souffrances et de l'adversité nous est utile et salutaire.

« Mais ces épreuves ne sont pas finies; elles durent tant que nous sommes en pèlerinage ici-bas; car cette vie est un temps d'épreuves et de préparation à la vie éternelle. De plus, tous les signes du temps semblent faire présager, à ne pas s'y tromper, que de plus grandes et plus dures épreuves encore nous attendent à l'heure peut-être prochaine d'un bouleversement de l'ordre existant.

« C'est pourquoi il est doublement nécessaire que tous sans exception nous persévérions, fidèles et fermes, jusqu'à la fin, dans la lutte contre les ennemis de notre salut. Car seul celui qui persévèrera jusqu'à la fin emportera la couronne de la vie éternelle. »

6. — *La trahison de Hué.* — Les trois dépêches suivantes, adressées par le général de Courcy au ministre de la guerre, donnent des détails sur la trahison de Hué :

Première dépêche.

« Hué, 5 juillet, 3 h. matin.

« Légation et Mong-Ca attaqués inopinément, à une heure matin, par la totalité des troupes de la citadelle.

« Tout le quartier infanterie de marine en paillotte environnant légation, brûlé par fusées incendiaires et main d'hommes. — Bâtiment légation intact. Aucune perte sérieuse.

« Impossible savoir ce qui est advenu au Mong-Ca, où se trouve le 3e zouaves.

« Citadelle est en feu sur plusieurs points; la fusillade et la canonnade sont vives

« Je suis certain, par la direction du feu, que l'ennemi est repoussé.

« Ai pu préserver paillotte du télégraphe; ai donné ordre à Haï-Phong d'expédier les troupes cantonnées.

« N'ai aucune inquiétude. »

Deuxième dépêche.

« Hué, 5 juillet, 11 h. matin.

« La citadelle est en notre pouvoir, avec mille pièces de canon.

« Troupes ont été magnifiques, pleines de confiance. Pertes sensibles.

« Attaque des Annamites a commencé simultanément à une heure du matin, contre la partie de la citadelle occupée par nous et la légation.

« Assaillants, au nombre de 30 000, ont incendié, d'abord avec fusées, tout le casernement en paillotte du Mong-Ca et celui de l'infanterie de marine de la légation.

« Tous les effets brûlés. Munitions et vivres sont sauvés. Hôtel légation criblé de boulets.

« Je prends toutes dispositions nécessaires pour repousser contre attaque qui pourrait se produire, nuit prochaine, au moins contre la légation.

« Soyez sans inquiétude. Mouvements de troupes sont ordonnés pour renforcer garnison. »

Troisième dépêche.

« Hué, 6 juillet, minuit 1/2.

« Confirmation de la possession de la citadelle après attaque inqualifiable de toutes les troupes annamites. Les troupes réveillées au milieu de l'incendie de leur quartier et bombardées ont tenu tête. Au jour, elles se sont mises en mouvement; les ennemis ont été mis en déroute. Douze à quinze cents cadavres de soldats annamites couvrent le sol : pertes, 60 hommes tués ou blessés. Vous donnerai détails demain et la liste des récompenses pour ce fait d'armes, tout à l'honneur de nos braves officiers et soldats.

« En présence de la possibilité d'une attaque sur la légation pour cette nuit, je veille en personne. Tout ira bien. »

A la Chambre des députés, le général Campenon rend compte des événements qui viennent de se passer à Hué, d'après les dépêches relatées ci-dessus.

La discussion du traité avec la Chine est à l'ordre du jour. En présence des événements que l'on vient de signaler à Hué, plusieurs députés, et notamment Mgr Freppel et M. Malartre, demandent l'ajournement de la discus-

sion jusqu'à plus amples renseignements. M. de Freycinet, au contraire, est pour la discussion immédiate. Après quelques observations présentées par MM. Lockroy, Périer, Clémenceau, Dubost, Raoul Duval, Delafosse et Langlois, l'article unique du projet est voté.

7. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy la dépêche suivante :

« Hué, 6 juillet, 10 h. 30 du soir.

« La situation est calme. Les troupes annamites sont en complète déroute. Le palais du roi n'a pas été brûlé, et a été respecté par la troupe. Il renferme de grandes valeurs artistiques.

« Le régent Thu-Hong est entre nos mains. Nos pertes s'élèvent à 10 morts et 62 blessés, dont 20 grièvement. Je vous en enverrai le détail aussitôt que possible.

« J'ai distribué croix et médailles sur place.

« J'ai adressé au peuple annamite un manifeste qui porte ma signature et celle de Thu-Hong, flétrissant l'agression odieuse du ministre Thu-Yet et invitant, en termes respectueux, le roi et la reine mère à regagner le palais.

« Le 3e zouaves est établi dans la citadelle, dont la superficie est de 480 hectares. Malgré les dégâts produits par l'incendie, on pourrait y loger facilement 15,000 hommes.

« Toute l'infanterie de marine est appelée du Tonkin. »

La Chambre des députés s'occupe de la discussiou des chemins de fer de l'Etat. Ce budget, vivement combattu par MM. de Kergorlay, de Soubeyran et Germain, c'est-à-dire par les hommes les plus compétents, et défendu par MM. Charles Ferry, Wilson et de la Porte, est adopté, *quand même*, par la majorité.

Le Sénat adopte le projet de loi portant interdiction de fabriquer, vendre, colporter, bons imprimés ou formules simulant des billets de banque ou autres valeurs fiduciaires; 2° le projet relatif aux travaux de construction du canal de la Basse-Loire; 3° il déclare ensuite l'urgence pour le projet relatif au traité conclu à Tien-Tsin, le 9 juin 1887, entre la France et la Chine; et, enfin, adopte le projet de loi relatif à la convention sur les finances égyptiennes, conclue à Londres, le 18 mars 1885, entre les puissances, après une discussion à laquelle prennent part, contre le projet, MM. de Gavardie, et pour le projet, M. de Freycinet, au nom du gouvernement.

8. — Rendement des impôts pour le mois de juin 1885. Les impôts indirects présentent une moins-value de 5,526,000 francs sur les prévisions budgétaires et une plus-value de 4,930,000 francs sur le mois correspondant de 1884. Les valeurs mobilières donnent, dans le même ordre de comparaisons, une moins-value de 992,500 francs et une plus-value de 452,500 francs.

Les six premiers mois de 1885 donnent pour les impôts indirects une *moins-value* de 19,778,000 francs sur les évaluations et de 948,900 francs sur la période correspondante de 1884. Les moins-value mobilières sont de 4,858,000 francs et de 303,500 francs.

Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy la dépêche suivante :

« Hué, 7 juillet, 11 h. 55 soir.

« Nous sommes les maîtres absolues. Les troupes ennemies sont débandées.

« Quelques incendies isolés se produisent autour de la légation et sur certains points de la citadelle.

« Le palais royal est toujours intact, grâce à la discipline exemplaire du bataillon du 3e zouaves, qui l'a conquis et gardé. Il renferme de grandes richesses : 5 millions en barres d'argent, chiffre qui sera grandement augmenté si je trouve les barres en or ; valeurs artistiques inappréciables.

« J'attendrai des instructions Je demande l'autorisation d'accorder croix et médailles en nombre supérieur à ma provision. »

Conférence de Romans. M. Charles Jacquier, avocat éminent du barreau de Lyon, assisté de M. Calla, député conservateur de Paris, donne, à Romans, une conférence que l'on peut considérer comme la contre-partie du discours manifeste que Gambetta y prononça en 1877. Il discute pied à pied le discours du chef de l'opportunisme. Il démontre que la République a suivi pas à pas le programme qui consistait à épurer l'administration, à réformer la magistrature, à refaire l'armée et à tuer le cléricalisme.

Ces mesures iniques et vexatoires ont indisposé le pays qui est las de toutes ces infamies, de toutes ces injustices et de toutes ces intolérances.

Il fait un tableau saisissant des gaspillages de nos gouvernants, de l'état pitoyable de nos finances et de la ruine de l'agriculture.

Il conclut en adjurant le pays de se réveiller à l'approche des élections et de nous donner une Chambre qui travaille réellement pour la France.

Enfin il fait appel à l'union et au ralliement de tous les honnêtes gens.

9. — Le ministre de la guerre reçoit plusieurs dépêches du général de Courcy. L'une fait connaître les noms des tués et des blessés dans les dernières affaires de Hué ; les autres sont relatives à des demandes d'instruction ou à des détails techniques.

Le général de Courcy sollicite des nouvelles instructions en raison de la situation toute particulière résultant de la trahison des régents et de la fuite du roi d'Annam.

La situation militaire à Hué et au Tonkin continue à être satisfaisante.

La Chambre des députés s'occupe d'un projet d'emprunt de 5 millions pour la ville de Lille, en vue de l'établissement de nouvelles écoles laïques. — Un vif débat s'élève à cette occasion entre M. le baron de Mackau, qui dénonce avec raison ces autorisations accordées sans mesure, et permettant aux villes de s'imposer extraordinairement et d'accroître sans cesse le déficit de leurs finances, et MM. Maigne, Clovis Hugues et Clémenceau, qui, contrairement à la vérité historique, accusent la monarchie de ne chercher que l'abêtissement des peuples. Il va sans dire que l'autorisation d'emprunt est votée par la majorité.

La Chambre clôt une séance si bien commencée par l'adoption du budget des colonies et de celui des invalides de la marine.

Au Sénat, l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1874. L'ensemble du projet est adopté.

La majorité vote ensuite, au pas de course, le projet tendant à appliquer la loi départementale du 10 août 1871 au département de la Seine; un projet d'échange d'immeubles entre l'Etat et la ville de Paris; l'ouverture, au ministère de la guerre, d'un crédit extraordinaire sur le budget ordinaire de 1885, pour la reconstruction du dépôt des poudres et salpêtres dans l'île Louviers; le projet de loi relatif aux récompenses à l'occasion de l'Exposition des arts décoratifs et de l'Exposition internationale d'hygiène et d'éducation de Londres en 1884. Enfin, il ratifie l'élection de M. Le Provost de Launay dans les Côtes-du-Nord.

Léon XIII adresse la lettre suivante à Mgr l'évêque de Clermont.

A Notre Vénérable Frère Jean-Pierre, évêque de Clermont.

LÉON XIII, PAPE

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

« L'affection pleine d'égards dont vous Nous avez déjà donné plusieurs fois le témoignage Nous a été de nouveau hautement manifestée par la lettre que vous avez pris soin de Nous envoyer, au commencement de cette année. Car Nous avons vu, par les vœux que vous Nous adressez, combien vous avez à cœur les grâces que Nous demandons ardemment au Seigneur, pour remplir dignement Notre ministère; Nous avons compris, avec bonheur, que vous Nous étiez uni par l'esprit et la volonté et que vous brûliez de l'ardent désir de voir couronnés d'un heureux succès les actes que Nous avons cru devoir faire pour le bien de la religion, pour l'utilité et le salut de votre illustre nation. Ces marques de votre dilection Nous ont été très agréables; en retour, Nous vous offrons l'expression de Notre sincère charité.

« En même temps que vos lettres, on Nous a remis l'ouvrage de théologie dogmatique et morale que vous Nous avez envoyé, ouvrage composé de six volumes. Par l'exposé de votre lettre, Nous avons facilement compris que les hommes distingués qui ont travaillé à la composition de cette œuvre se sont proposé de suivre fidèlement et pas à pas les doctrines de saint Thomas et de saint Alphonse de Liguori, et les enseignements de ce Siège apostolique. Leur bonne volonté qui manifeste si bien leur zèle pour le développement de la doctrine solide et sûre, Nous a été très agréable; et nous avons été d'autant plus confirmé dans la pensée que l'œuvre répondait à leur volonté, que nous les avons vus plus fortement recommandés par votre autorité et vos suffrages. C'est, au reste, ce que Nous ont fait entrevoir les quelques choses que nous avons pu effleurer Nous-même dans une rapide lecture.

« Plus récemment encore, Nous avons reçu de vous l'hommage d'un nouvel ouvrage qui a pour titre : *Transformisme et Darwinisme*. Nous Nous sommes réjoui du soin et de la compétence que l'auteur de ce travail a apportés dans l'étude des systèmes des sciences naturelles. Nous vous confions la mission de lui témoigner Notre reconnaissance pour l'acte de bonne volonté filiale dont il Nous a donné le gage.

« Nous prions Dieu qu'il vous assure l'assistance de sa grâce puissante, à vous et à tous ceux qui vous prêtent leur concours pour le développement des saines doctrines. Comme présage des grâces célestes et comme gage de

Notre bienveillance, Nous donnons, affectueusement dans le Seigneur, Notre bénédiction apostolique, à vous, à ceux dont Nous venons de parler, à tout le clergé et à tous les fidèles qui vous sont confiés.

10. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy deux dépêches. Dans l'une d'elles, le général demande à la marine de lui faire fournir, par le commandant de la flotte, un certain nombre de remorqueurs pour faciliter les mouvements entre Thuan-An et Hué.

Dans la deuxième, il fait connaître qu'il invite les habitants des faubourgs de Hué, parmi lesquels se trouve un certain nombre de notables commerçants chinois, à rentrer dans leurs demeures, où ils jouiront de l'entière protection du gouvernement français. Il invite, en outre, les partisans du rebelle Thu-Yet à se soumettre, dans un délai de douze jours, à partir du 9 juillet.

Il licencie l'armée régulière annamite dans les délais suivants :

Huit jours pour les provinces de Thuan-Thien, Quang-Tri, Quang-Nom; quinze jours pour Quang-Binh-Hating Quang-Nagas; vingt et un jours pour Nghean-Than-Hoa, Binh-Cinh, Lhu-Noc.

Les armes devront être déposées aux chefs-lieux des provinces pour être dirigées sur Hué, par les soins et sous la responsabilité des gouverneurs. Les villes seront rendues également responsables de l'exécution de cet ordre.

La Chambre des députés aborde la discussion générale du budget. M. le baron de Mackau commence le feu; il rappelle que la minorité a été exclue de la commission du budget, que la majorité a refusé de décider l'enquête contradictoire réclamée par M. d'Allières et que force lui est de protester à la tribune contre la gestion financière de la République. Il rappelle, en conséquence, les gaspillages, les prodigalités de toute sorte et notamment l'exagération des pensions civiles accordées aux émeutiers du 2 décembre. Ce mot d'émeutiers soulève un tumulte indescriptible de la part de la gauche, et notamment de MM. Madier de Montjau, Lockroy, Maxime Lecomte et Floquet.

Après tout ce tumulte, M. Wilson essaie de démontrer que les finances de la République sont dans un état prospère.

M. Germain se charge de lui démontrer le contraire.

Le conseil général de la Seine vient d'émettre un vœu digne de lui.

Nous le relatons ici à titre de *document historique* et comme une preuve sans réplique de la haine antireligieuse qui préside à toutes les délibérations relatives au culte catholique.

Sur la proposition du citoyen Michelin et malgré les protestations des membres conservateurs, il émet, par 50 voix contre 8 sur 58 votants, le vœu *sacrilège* que *la croix qui surmonte le Panthéon soit enlevée le plus tôt possible et remplacée par un motif représentant la gloire ou l'immortalité.*

Le gouvernement décide d'envoyer à Madagascar 4000 hommes de renfort, aussitôt que la Chambre aura voté le crédit de 12 millions qui lui a été demandé.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Voyage dramatique et pittoresque en Corse, par Faure. 2 beaux vol. in-12 de 416 et 397 pages. Prix : 6 francs; 76, rue des Saints-Pères. Paris. — Société générale de Librairie catholique.

L'auteur du *Voyage en Corse* se propose un triple but en publiant cet ouvrage :

1° Détruire les erreurs et les faux préjugés répandus sur la Corse; la faire connaître, apprécier et aimer des Français; tourner vers elle l'activité de notre industrie, de nos capitaux et de nos bras, la signaler à nos poètes, à nos romanciers et à nos artistes, comme une source d'inspirations;

2° Signaler à la Corse elle-même les modifications qu'elle doit s'efforcer d'introduire dans ses idées, ses mœurs et ses coutumes, pour enlever tout prétexte aux accusations du dehors et supprimer les obstacles au progrès intérieur;

3° Faire connaître ce pays des extrêmes et des contrastes, du grandiose et du pittoresque, des scènes romanesques et des drames terribles, dans ce qu'il a d'intéressant et d'amusant; en un mot, être utile à la France et à la Corse, et agréable au public. *Miscere utile dulci.*

L'écrivain, ou plutôt l'historien, se montre partout à la hauteur de son sujet. Il déploie une richesse de style et d'érudition remarquables. Il rétablit scrupuleusement la vérité historique et les faits dénaturés par l'ignorance ou la passion.

Pour donner plus de variété à son récit, l'auteur le présente sous la forme d'un voyage, ce qui lui permet, chemin faisant, de raconter une foule d'anecdotes, toutes plus curieuses les unes que les autres, sur les habitants des localités qu'il décrit, sur leurs mœurs et leurs usages.

Les légendes, et Dieu sait si la Corse en abonde, forment, avec les descriptions des sites, des montagnes et des eaux qui baignent cette île, la partie la plus intéressante de son étude. C'est un éloquent plaidoyer en faveur d'un pays qui est peu connu, même par ceux qui se piquent de le connaître le mieux.

Les Mémoires de Finette. — Un beau volume in-12 de 270 pages. Prix : 2 francs, même librairie.

La *Bibliothèque du Jeune Age illustré* vient de s'enrichir d'un nouveau et charmant volume : *les Mémoires de Finette* ou *les Mémoires d'une chatte.* Ce titre fera sourire sans doute plus d'un lecteur ou d'une lectrice. Que

peut-il y avoir de sérieux, m'objecteront-ils, dans un ouvrage de ce genre? Pour toute réponse, je leur dirai : Prenez et lisez. Vous trouverez là les saillies spirituelles, la finesse des traits qui vous ont tant fait rire ou pleurer dans les inimitables contes de Pérault, dans les *Mémoires d'une poule noire*, dans *ceux d'un caniche*, ou dans les *Mémoires d'un âne*. C'est le même sel gaulois, le même talent d'intuition. Vous constaterez avec plaisir que vous avez affaire à une chatte peu commune, qui observe beaucoup *bêtes et gens*, De ses observations habilement agencées, sort une foule de réflexions curieuses et instructives, que l'on chercherait en vain dans des ouvrages de longue haleine. Jetée, dès sa naissance, sur la voie publique, Finette a eu la chance d'être recueillie par deux charmants petits enfants : Alice et Marcel de Grandval, qui l'ont prise sous leur protection, et lui ont fait donner droit d'asile au château de Grandval. C'est là que s'écoulent les premières et heureuses années de son existence. Ses gentillesses ne tardent pas à lui concilier l'affection de tous ceux qui l'entourent et à lui faire pardonner les mille peccadilles dont elle se rend coupable, et qui font l'objet de ce récit. Du château de Grandval, elle accompagne ses maîtres et maîtresses à Paris.

Là, une nouvelle escapade faillit lui coûter bien cher. Sa curiosité l'emporte sur sa prudence ordinaire. Par une belle soirée, elle quitte le logis et s'aventure indiscrètement dans un pays inconnu. Elle est pourchassée et perd la trace de l'hôtel de Grandval. Une heureuse rencontre la fait tomber dans des mains compatissantes. Elle devient la protégée d'une famille pauvre, mais honnête, dont elle partage la mauvaise fortune. Elle n'a plus, il est vrai, les douceurs et les friandises dont elle était comblée au château de Grandval; mais c'est toujours la même affection, ce sont toujours les mêmes caresses. O bonheur inattendu et inespéré! La Providence conduit un jour Mme de Grandval chez la nouvelle maîtresse de Finette, Mme Reyneau, qui n'est autre qu'une de ses anciennes amies d'enfance et de pension. Elles se reconnaissent. Finette est reconnue à son tour, et réintégrée par Mme de Grandval dans son ancien domicile, au château de Grandval, où la suit la famille Reyneau, dont le chef est nommé régisseur des propriétés de M. de Grandval. Finette devient ainsi la cause indirecte du bonheur de ses seconds maîtres, et donne raison à cet adage populaire : Un bienfait n'est jamais perdu.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — A l'occasion de la fête du 14 juillet, la Compagnie organisera des trains spéciaux, à tarifs très réduits, permettant de passer plusieurs jours à Paris, et dont les heures de départ et de retour sont indiquées ci-dessous :

Marseille. — Départ de Marseille, le 9 juillet, à 8 h. soir. Retour à Marseille, le 19, à midi 08.

Besançon. — Départ de Besançon, le 10 juillet, à 5 h. soir. Retour à Besançon, le 17, à 8 h. 05 matin.

Valence. — Départ de Valence, le 10 juillet, à 8 h. 05 soir. Retour à Valence, le 18, à 9 h. 53 matin.

Cette. — Départ de Cette, le 10 juillet, à 6 h. 40 soir. Retour à Cette, le 20, à 1 h. 15 soir.

Nevers. — Départ de Nevers, le 11 juillet, à 9 h. soir. Retour à Nevers, le 18, à 8 h. 39 matin.

Genève. — Départ de Genève, le 11 juillet, à 11 h. 50 matin. Retour à Genève, le 19, à 5 h. 05 soir.

Saint-Etienne. — Départ de Saint-Etienne, le 11 juillet, à 7 h. 25 soir. Retour à Saint-Etienne, le 19, à 7 h. 10 matin.

Lyon. — Départ de Lyon, le 11 juillet, à 11 h. 11 soir. Retour à Lyon, le 20, à 10 h. 10 matin.

Dijon. — Départ de Dijon, le 12 juillet, à 8 h. 15 soir. Retour à Dijon, le 18, à 5 h. 29 matin.

Clermont-Ferrand. — Départ de Clermont, le 12 juillet, à 10 h. 10 soir. Retour à Clermont, le 20, à 4 h. 45 matin.

A partir du 1er juillet, la Compagnie du Chemin de fer du Nord apportera d'importantes modifications dans l'itinéraire des deux services de jour de *Paris à Londres par Calais*, qui seront notablement accélérés.

L'ensemble des communications entre Paris et Londres sera assuré par quatre services rapides à heures fixes, savoir :

Par Calais et Douvres :

1er service de jour (1re et 2e classes), départ de Paris 8 à h. 20 du matin (gagnant 40 minutes sur la marche actuelle).

2e service de jour (1re et 2e classes), départ de Paris à 11 heures matin (gagnant 45 minutes sur l'itinéraire actuel).

Malle de nuit, départ de Paris à 7 h. 45 soir (1re classe seulement).

Par Boulogne et Folkestone :

Départ de Paris à 9 h. 30 matin (1re et 2e classes.)

Les relations entre Paris, Bruxelles et Anvers sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 50 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir; les arrivées à Bruxelles à 1 h. 53, 10 h. 27, 11 h. 52 du soir, et 5 h. 16 du matin; et à Anvers à 3 h. 32 du soir, 1 h. 14 et 7. 25 du matin.

Les départs pour Paris sont fixés : d'Anvers à 5 h. 15, 7 h. 29 du matin, midi et 10 h. du soir; de Bruxelles à 7 h. 30, 9 h. 15 du matin, 1 h. 30 du soir et minuit; et les arrivées à Paris à midi 33, 4 h. 58, 6 h. 43 du soir, et 6 h. 10 du matin.

Wagon-salon et wagon-restaurant entre Paris et Bruxelles aux trains partant de Paris à 6 h. 20 du soir et de Bruxelles à 7 h. 30 du matin.

Les billets d'aller et retour entre Paris et Anvers, qui sont ordinairement valables pendant quatre jours, sont, à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers, rendus valables pendant huit jours. Les billets délivrés le samedi ou le dimanche sont valables jusqu'au deuxième lundi suivant.

Le prix de ces billets est de 62 fr. 95 en première classe et de 47 fr. 30 en deuxième classe.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALME.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

HUGUES KRAFFT

SOUVENIRS

DE

NOTRE TOUR DU MONDE

Ouvrage illustré de 24 phototypies et contenant 5 cartes

Un volume grand in-8, broché, 15 francs.

COMTE LÉON TOLSTOÏ

ANNA KARÉNINE

ROMAN TRADUIT DU RUSSE

Deux volumes in-16 brochés . . . . . 6 francs.

GABRIEL COLMET D'AAGE

LA FAMILLE DE PILATE

TRAGÉDIE CHRÉTIENNE EN CINQ ACTES

Un volume in-8, broché, 3 francs.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES.

TRENTE JOURS
A LA CAMPAGNE

Par M. L.-M. CASABIANCA

Un beau volume in-12 de 464 pages. . . . . 3 francs.

VIENT DE PARAITRE : 4me FASCICULE DE

GLOSSAIRE ARCHÉOLOGIQUE
DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

Par VICTOR GAY
ANCIEN ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

2 VOLUMES GRAND IN-8° DE 800 PAGES, ORNÉS DE PLUS DE 2000 FIGURES

PRIX DE SOUSCRIPTION

FORMAT GRAND IN-8°. . . . . **90** francs.
FORMAT IN-4° GRAND PAPIER. . . . . **150** francs.

L'ouvrage paraîtra en 10 fascicules, du prix de 9 francs, et de 15 francs pour le grand papier

En vente : Fascicules 1, 2, 3 et 4.

ENCHIRIDION THEOLOGICUM

COMPLECTENS

CONCILII TRIDENTINI ET CONCILII VATICANI CONSTITUTIONES
CUM SELECTIS PIE IX CONSTITUTIONIBUS

Par HENRI RAMIÈRE
DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Ouvrage posthume augmenté des principales Lettres Encycliques de Léon XIII

Un volume in-12 de 464 pages. . . . . 4 fr. 50

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LES PROFESSEURS MODERNES D'ATHÉISME

Le terme d'athée était classé, dans la langue française, parmi les injures. Grâce à l'impiété qui fait aujourd'hui explosion de toutes parts, être athée est devenu chose profitable et presque honorable. Aussi l'athéisme s'étale, il cherche même à se répandre, à se constituer en doctrine. Nous ne parlons pas des prosélytes qu'il fait parmi le peuple, où il ne progresse qu'en éteignant la pensée : là, plusieurs sont attirés précisément comme l'animal, précisément parce que la pensée est absente de leur cerveau. Tout au plus obéissent-ils à des raisons qui ne valent guère mieux ; telle est celle de cet énergumène qui donne à Dieu cinq minutes pour le foudroyer s'il existe. Il faut autre chose pour produire la conviction dans des esprits dignes de leur nom ; il faut, si l'on veut porter des gens qui pensent à croire que Dieu n'est pas, leur démontrer par des raisons péremptoires l'impossibilité de son existence. Dans ces dernières années, cette démonstration a été l'objet de tentatives plus nombreuses qu'on ne le pense. Grâce à des recherches continuées pendant plusieurs mois, nous avons découvert tout une phalange de professeurs d'athéisme. Certes, c'est assez dire que nul d'entre eux n'a eu la chance d'émerger de son obscurité, d'obtenir quelque attention dans le public, et c'est déjà là une présomption peu favorable à la puissance de leur enseignement, à la séduction de leur doctrine. Il nous a semblé néanmoins qu'il ne serait pas inutile de nous donner le spectacle de leurs efforts : l'attachement à la vérité ne peut que croître à voir la faiblesse de l'erreur.

Quelques savants sont athées, parce qu'ils ne sont pas assez savants, et ils s'imaginent fonder leur athéisme sur leur science. Ils ne démontrent pas, ils affirment, gardant par devers eux les raisons de leur singulière philosophie, si toutefois ils en ont. Nous

pouvons bien en douter; car on trouve çà et là dans leurs écrits que Dieu n'est pas objet de science; ce qui leur donne le droit de garder le silence sur cette grande question, rien de plus. Ce n'est pas une démonstration et nous n'avons pas à en tenir compte ici. Un seul savant, M. Naquet, a tenté de prouver que Dieu n'existe pas : nous lui réservons sa place. Nos autres docteurs d'athéisme sont des littérateurs médiocrement aimés des muses, ou des philosophes que la philosophie n'a pas mieux distingués. M. Viardot est le plus connu dans les lettres; M. Béraud, qui a voulu tourner contre Dieu toute la force de la métaphysique, n'est pas même nommé parmi les philosophes. L'Université a fourni son contingent à la phalange belliqueuse dans la personne d'un M. Bouteville. Il est vrai que le héros fut, de ce chef, expulsé du sein de l'*Alma Mater;* il ne le serait pas aujourd'hui. M. Fouillée, autre athée universitaire et d'une autre envergure, mais d'une date plus moderne, n'a rien perdu pour ce péché. Ce maître des conférences à l'École normale supérieure a déjà été l'objet d'un article dans cette Revue : cela doit lui suffire. Occupons-nous des autres.

I

Voici d'abord un littérateur qui signe P.-L. Couturier. Il a publié un livre sous le titre : *le Manuscrit de l'abbé N.*

C'est un roman qui a la prétention de démontrer ce que deviendraient les ecclésiastiques, s'ils prenaient la peine de réfléchir. L'abbé N., parce qu'il a su courageusement entrer dans cette voie, passe des ténèbres d'une foi ardente jusqu'au mysticisme, à la pleine lumière de l'athéisme. Ébranlé d'abord par la considération du mal au milieu duquel la création entière se débat, il voit enfin la vérité, grâce à la rigueur de la démonstration suivante :

« Le problème, dit-il dans un monologue qu'il s'adresse à lui-même, est d'une simplicité surprenante. En voici la solution.

« Le phénomène universel a deux aspects principaux, que nous désignons sous les noms de substance et d'intelligence.

« De la substance, nous ne savons rien de certain, sinon qu'elle est étendue; mais la connaissance que nous avons de cette qualité suffit à la constatation de sa réalité.

« L'intelligence se manifeste par l'idée; et l'idée, concept de l'être pensant, est inétendue.

« Ce sont là deux vérités d'évidence. »

C'est là le point de départ de la démonstration. Avant de passer outre, il nous sera permis sans doute de réfléchir un peu à notre tour. Ce phénomène universel, dont le double aspect est la substance et l'intelligence, suffit à montrer que l'abbé ne sait ni ce qu'est le phénomène, ni ce qu'est la substance, ni ce qu'est l'intelligence. Un phénomène est une manière d'être transitoire d'une chose qui persévère. Dans un être, ce qui change est « le phénomène »; ce qui persévère sur tous les changements, est « la substance ». Il n'est pas étonnant après cela qu'on nous parle de « phénomène universel », car il n'est pas étonnant qu'on parle mal une langue qu'on ne connaît pas. Peut-être l'auteur aura-t-il ouï dire que les savants étudient les phénomènes de l'univers et n'étudient que cela; il en aura conclu que « phénomène universel » et « univers » sont synonymes. Oui, synonymes, par exemple, comme « température » est synonyme de « tous les corps capables de s'échauffer », ou « parole » synonyme de « tous les êtres capables de parler ».

Cette énormité ne suffit pas à M. Couturier, il achève sa pensée en disant que « le phénomène universel a deux aspects principaux », la substance, qui est la matière, et l'intelligence. Nous soupçonnons ici quelque vague réminiscence des théories de Spinosa. Nous disons « vague réminiscence » et non « résurrection ». La conception prêtée à l'abbé est vraiment trop absurde pour avoir jamais pénétré dans la tête du juif hollandais, où cependant l'absurdité était à l'aise. Spinosa faisait d'une même substance le fond de tout être, et il donnait à cette substance unique une double manifestation, c'est-à-dire une double série de phénomènes, ceux qui se rapportent à l'étendue et ceux qui se rapportent à la pensée. Quant à faire d'un phénomène la base de la substance et de l'intelligence, à fondre ensuite l'étendue avec l'inétendu dans ce phénomène, l'abbé imaginé par M. Couturier était seul capable de ce chef-d'œuvre de déraison; et nous n'en avons pas relevé toutes les beautés. Avançons : nous ne sommes pas au bout.

« Le phénomène universel n'est pas seul universel, il y en a un autre, pareillement universel.

« Un autre phénomène se montre avec le même caractère d'universalité, qui semblerait constituer un autre principe, absolument indépendant. Je veux parler de l'espace. Qu'est-ce donc que l'espace?

« L'espace est de l'étendue; or l'étendue est une qualité, non une

réalité substantielle; et une qualité suppose un sujet qui la possède.

« Ce sujet ne saurait être que la matière à qui seule se peut appliquer l'idée d'étendue, inséparable de l'idée de substance. »

Et un peu plus bas : « l'espace n'est autre chose qu'une qualité de la matière. Il reste donc que la substance seule est étendue; et que, par conséquent, rien ne saurait exister en dehors d'elle. »

Laissons M. Couturier assimiler l'espace avec la matière, il détruit ainsi la possibilité de tout mouvement, mais nous n'avons pas besoin de prendre ici la défense de la mécanique.

Comme pour lui la substance est la matière, laissons-lui dire aussi que la substance seule est étendue. Mais ce que nous ne pouvons laisser passer, c'est son « par conséquent » de la fin : « par conséquent rien ne saurait exister en dehors d'elle », en dehors de la matière.

Quand votre réflexion, Monsieur, a amené ce « par conséquent », avez-vous réfléchi qu'elle vous donnait un démenti à vous-même? Qu'avez-vous écrit seulement quelques lignes plus haut? Voici vos paroles expresses : « L'intelligence se manifeste par l'idée, et l'idée, concept de l'être pensant, est inétendue. »

Voilà donc un démenti formel et humiliant. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'en vous démentant, votre réflexion raisonne de travers. Supposé que « la substance, c'est-à-dire la matière, seule soit étendue, s'ensuit-il que rien ne puisse « exister en dehors d'elle! » Oui, si « être étendu » et « exister » sont synonymes; sinon, non. Sans cette identité, votre raisonnement revient exactement à ceux-ci : « La lumière seule éclaire, *par conséquent*, les corps ne s'attirent pas en raison directe de leurs masses »; ou bien : « les êtres vivants viennent tous d'un germe, *par conséquent*, les minéraux sont une fiction »; ou encore : « les perroquets parlent sans penser, *par conséquent*, quiconque réfléchit comme vous faites réfléchir M. l'abbé N., ne pense pas. » Tous ces *par conséquent*, diriez-vous, sont la conséquence d'une cervelle au moins accidentellement détraquée, et vous auriez raison.

Mais en quoi diffèrent-ils du vôtre, si vous ne prenez le soin de prouver l'identité dont je vous ait fait remarquer l'absolue nécessité logique? Or, ce soin, vous avez négligé de vous en inquiéter. Vous verrez bientôt qu'en un sens, vous avez eu raison d'être ainsi négligent, car cette preuve est impossible.

C'est de cette brillante conséquence que M. Couturier tire en

forme de corollaire que Dieu n'existe pas. Écoutons-le, quoiqu'il soit difficile de recueillir une réflexion plus incohérente.

« Cela étant, se dit son abbé, et rien ne se pouvant concevoir qui ne soit dans l'espace, c'est-à-dire dans la substance, il faut de toute nécessité que tous les phénomènes, quels qu'ils puissent être, soient des effets, des modes, des manières d'être de cette substance (1) ; et si nous acceptons l'idée de Dieu, nous ne pouvons la séparer de l'idée d'étendue inhérente à l'idée de substance.

« En sorte que Dieu, envisagé comme être absolu, ne saurait se comprendre que comme étant la semence des choses; car s'il n'y a identité entre Dieu et l'espace infini qui est matière, Dieu ne possédant pas l'infinité, devient un être relatif.

« La somme! ai-je dit..., mais quoi! l'espace n'a pas de bornes; ce qui est infini ne se nombre pas, ne représente pas un tout, ne donne pas de somme. Or, ce qui constitue un être conscient, c'est d'abord l'individualité de cet être; et l'individu ne se conçoit que limité.

« Par surcroît, la pensée étant nécessairement un effet de la substance, d'où procèdent toutes choses, et ne se manifestant que par son moyen, c'est-à-dire par un organisme; l'intelligence infini suppose un organisme infini; et qu'est-ce qu'un organisme sans limites? Un rêve, une pure chimère.

« Le rapprochement de ces deux termes : Dieu et infini, n'est donc qu'un monstrueux accouplement de mots. Et si je disais : « droite courbe », ou bien, « cercle carré, » je n'énoncerais rien de plus absurde...

« Toute considération devient superflue, toute objection tombe d'elle-même, devant la rigueur coercitive des démonstrations qui précèdent. » Evohé!

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de faire ressortir toutes les merveilles de logique et de bon sens contenues dans ce passage. Il prouve assurément une chose, c'est que l'abbé N. n'a jamais été au séminaire, qu'il n'a jamais ouvert, du moins avec intelligence, un livre de philosophie, et qu'il est incapable de raisonner. Rendons-lui le service de mettre son argumentation en termes tolérables.

La voici réduite à sa forme générale :

« La matière est tout. Donc il n'y a pas de Dieu. »

Rien n'est si clair que cet enthymême; seulement il faut le

(1) L'abbé change d'avis. Plus haut, la substance était un aspect du phénomène.

prouver; il faut prouver d'abord que « la matière est tout », ensuite que « Dieu n'est ni le tout ni quelque partie de la matière ». Alors seulement la conclusion suivra en toute rigueur, alors seulement il sera prouvé, en vertu de cet argument, que Dieu n'existe pas.

M. Couturier fait prouver par son abbé, et cela laborieusement, que Dieu n'est pas la matière. En vérité, voilà bien de la peine perdue! qui a jamais révoqué ce point en doute? « Si Dieu existait, dit-il, il se confondrait avec l'espace infini, c'est-à-dire avec la matière; il serait alors la somme des choses. Or cela n'est pas possible; car les choses ne forment pas une somme, la matière étant infinie. » Mais, cher Monsieur, si Dieu se confond avec la matière, que vous supposez infinie, il sera infini à la façon de la matière; et, si cette façon exclut le nombre, Dieu ne sera point une somme, ou il sera une somme sans nombre. Quand deux choses sont absolument identiques, il faut affirmer ou nier de l'une tout ce qu'on affirme ou nie de l'autre. Vous avez sans doute entendu dire que l'infini est supérieur au nombre. Cette assertion est parfaitement vraie; mais, comme vous ne l'avez pas comprise, vous vous en servez pour prouver que Dieu noyé dans la matière ne serait pas infini, tandis qu'il fallait d'abord vous en servir pour reconnaître que la notion d'infini et de matière sont incompatibles. Car la matière est essentiellement soumise au nombre. Pour vous en convaincre, il suffit de faire appel à vos quatre membres, à vos vingt doigts, à vos trente-deux dents, etc., etc.

Une seconde raison pour établir que Dieu n'est point infini, suivant la logique de M. Couturier, consiste à dire que l'infini ne saurait être conscient. Autre lambeau de souvenir, qui a son origine dans la philosophie allemande. L'intelligence, d'après cette philosophie, suppose l'opposition du *moi* au *non-moi;* or, dès qu'il y a *non-moi*, il n'y a plus d'infini; mais notre athée sait-il ce que cela veut dire? Sait-il du moins que rien n'est plus faux que cette incompatibilité de l'existence du *non-moi* avec l'existence de l'infini?

Après l'idéalisme panthéiste, voici le tour d'une philosophie bien différente, celle qui s'appelle si bizarrement la *psychophysique*. On ne pense pas sans cerveau. Il faudrait donc à Dieu un cerveau infini; mais qu'est-ce qu'un cerveau infini? Cette manière de raisonner rappelle l'observation d'un voyageur du dernier siècle qui, voyant passer sous les fenêtres de l'auberge où il était descendu une femme à cheveux rouges, écrivit aussitôt sur son journal:

« Les femmes de la ville de *** ont les cheveux rouges. » Les *psychophysiciens* ont sagement constaté, ce qu'on savait depuis Aristote et même avant, que les hommes pensent au moyen du cerveau. Là-dessus, l'abbé de M. Couturier écrit sous sa dictée qu'on ne pense pas sans cerveau. On ne pense pas? Que désigne sous sa dictée cet *on*? Tous les êtres intelligents? Les *psychophysiciens* ont-ils eu des représentants de tous les ordres d'intelligences pour les soumettre à leurs observations?

Mais n'insistons pas : il est bien sûr que Dieu n'est pas la matière, nous n'avons aucune peine à l'admettre. Notre logicien aurait bien dû s'appliquer avec un zèle au moins égal à l'antécédent de son enthymème : « la matière seule existe. » Tout est là. Ce point fortement établi, le reste n'est rien. On n'a pas besoin de prouver qu'il fait jour, dès qu'il est établi que le soleil brille. Si rien n'existe que la matière, M. Couturier a bien fait de déchirer la soutane de son abbé, de le changer en athée, et nous-mêmes nous ne serons que sages en renonçant à Dieu. Malheureusement pour sa thèse, cette proposition : « il n'y a que de la matière », nous l'avons vu, n'a d'autre fondement que cette autre proposition : « la matière seule est étendue, » et, comme il n'est établi nulle part que l'existence appartient exclusivement à ce qui est étendu, rien ne suit de là contre l'existence de ce qui n'est pas étendu. Eh! la réflexion qui a conduit notre libre-penseur à nier Dieu, cette réflexion, qui est une vraie curiosité parmi les phénomènes de l'esprit, n'existait-elle pas au moment où elle embrouillait si bien son homme? Pour embrouiller ne faut-il pas d'abord exister? Que ce puissant esprit veuille donc bien nous dire quels sont le poids, la masse, la température, la densité, le volume, l'élasticité, etc., etc., de sa réflexion. Voilà donc quelque chose de réel qui n'a aucune des propriétés de la matière, sinon l'existence; comment donc M. Couturier se permet-il d'affirmer, grâce à sa réflexion, grâce à une réalité très réelle et non étendue, que rien n'existe sinon ce qui est étendu. Or la réalité non étendue dont il ne peut nier en lui la présence, se rencontre dans tous les hommes; on trouve même quelque chose d'analogue dans les animaux. Combien donc n'a-t-il pas fallu être distrait pour affirmer que l'étendu existe seul?

Ce qui a égaré notre logicien malheureux, c'est l'association qu'il s'est permis d'établir entre la matière et l'infini. La matière est infinie en étendue, s'est-il dit, donc la place manque pour loger ce

qui ne serait pas matière. Que venez-vous après cela, semble-t-il dire à ceux qui croient en Dieu, nous parler d'âme, d'esprits, de Dieu, de choses immatérielles? Vous ne les ferez pas exister sans les mettre quelque part; et où les mettrez-vous, lorsque tout l'espace est occupé jusque dans ses derniers recoins? — En vérité, on n'est pas plus puéril. Il y a bien des manières de répondre à tout cela. Contentons-nous de rappeler que, si l'espace était nécessaire pour y loger les esprits, la matière qui le remplit, d'après M. Couturier, ne saurait y mettre obstacle, fût-elle aussi dense que le silex, l'or ou le platine : l'impénétrabilité de la matière est absolument nulle pour les esprits. On conviendra que de si hautes spéculations ne méritent pas une autre critique.

M. Couturier aurait bien dû se faire avant tout disciple de Socrate, mettre en pratique la maxime de l'oracle de Delphes : « Connaissez-vous vous-même. » Après cela, jamais il n'aurait eu la témérité d'aborder des questions auxquelles la nature ne l'a pas préparé. Quand on est frappé d'une incapacité d'intelligence aussi radicale, et qu'on a du moins encore assez de bon sens pour s'en apercevoir, on ne soumet pas à sa branlante critique le dogme formidable de l'existence de Dieu. Mais si tous ceux qui se permettent de penser suivaient la méthode socratique, où seraient les athées?

II

M. Viardot est un littérateur plus connu que M. Couturier, cela ne veut pas dire qu'il soit meilleur logicien. Athée comme lui, il donne pour base principale à son athéisme le même argument. Il le résume en ces mots : « En tout cas, et quelque doctrine qu'on embrasse, la théorie de la création vient se briser contre deux obstacles insurmontables : l'infinité de l'espace, l'infinité du temps. » Mais, en le développant, il a sa manière à lui de s'y embrouiller. C'est précisément pour nous donner le spectacle de son embarras que nous voulons nous arrêter encore devant ce pauvre sophisme.

Pour être plus sûr dans sa marche, M. Viardot procède en suivant le précepte de Descartes : il divise la question en ses parties, pour les examiner tour à tour. Et d'abord voici l'insurmontable obstacle que la création rencontre dans l'espace : « Faute d'une limite assignable et possible, il faut, de toute nécessité, tenir l'espace pour infini. Comment donc admettre la création de mondes infinis

comme l'espace, sans commencement, sans fin, sans limites? C'est là qu'éclate aux yeux de la raison l'impossibilité de créer, ce qui veut dire faire quelque chose de rien, et, ici, faire tout de rien. C'est là qu'apparaît la vérité formidable du vieil adage : *Ex nihilo nihil fit* (de rien, rien ne se fait). »

En termes plus clairs : « L'espace est infini et la création devrait combler l'espace entier. Or il est impossible que la création remplisse l'espace infini. Donc la création est impossible; et, de plus (ce que l'on n'attendait guère ici), cela met dans la plus grande évidence l'axiome des anciens : *Rien ne se fait de rien.* »

On conviendra que l'argumentation de M. Viardot ne perd rien à cette forme plus précise. On voit tout d'un coup les propositions qui la composent et leur enchaînement; mais aussi on en voit mieux la faiblesse. Est-il évident que l'espace soit infini? Non. Est-il évident que la création ne puisse combler l'espace supposé infini? Non. Est-il évident que ces propositions contiennent l'axiome des anciens : *Ex nihilo*, etc...? Non. Bien au contraire, ce qui est évident, c'est que cet axiome n'est pour rien dans la question. M. Viardot doit donc prouver tout cela, s'il veut rendre son obstacle vraiment insurmontable. S'acquitte-t-il de cette besogne? Il s'y essaie pour la première de ses propositions : « l'espace est infini. »

« Tirez par la pensée, dit-il, une ligne droite dans le vide; étendez-la de toute la force de votre imagination; épuisez la langue de l'arithmétique pour essayer d'en déterminer la longueur; accumulez des milliards de chiffres pour exprimer des milliards de lieues. Vainement; vous n'atteindrez pas le bout; il y aura toujours un *plus ultrà*. Et, que ce soit le plein, que ce soit le vide, ce sera toujours l'espace. » C'est pour cela que l'espace est infini.

M. Viardot emploie ici un mot bien malheureux, et il ne s'en doute pas; c'est celui d'*imagination*. En chargeant son imagination de tracer une ligne, il n'obtient qu'une ligne imaginaire dans un espace imaginaire, absolument comme les personnages que cette même faculté a fait manœuvrer dans ses romans. Mais ce n'est pas de l'espace imaginaire qu'il s'agit à propos de la création, nous parlons de choses réelles, l'espace doit être réel comme la création est réelle. Il importe peu que l'espace imaginaire soit ou ne soit pas ceci ou cela, fini ou illimité. Il s'agit d'autre chose, de l'espace réel. Or l'espace réel soulève des questions que la métaphysique s'épuise à résoudre et que M. Viardot n'a pas l'air de soupçonner.

Néanmoins, pour les besoins de la cause, accordons-lui que l'espace réel n'a pas de limites. Que va-t-il en tirer?

« La création, dit-il, doit combler l'espace. » Pourquoi? Parce que, si la création ne comblait pas l'espace, alors il y aurait du vide. Et, s'il y avait du vide, « une question s'élèverait : D'où vient ce vide? » Cette question est toute sa réponse. Ce n'est évidemment pas assez. Répondons, nous, à la question qui sert de réponse à ce profond philosophe, après qu'il l'a empruntée à Herbert Spencer. Vous demandez, Monsieur, d'où vient ce vide? Il vient d'une partie de l'espace qui n'a pas été comblée. Chose plus grave que nous avons du reste déjà fait remarquer, le mouvement, qui est un fait, prouve indubitablement l'existence du vide dans l'espace. De telle sorte que si la question : d'où vient ce vide? restait sans réponse, on n'en serait pas moins obligé d'admettre qu'il y a du vide dans l'univers. La création, du moins telle qu'elle s'offre à nos yeux, ne doit donc pas combler l'espace. Les preuves de M. Viardot s'en vont l'une après l'autre. S'en est-il à la fin aperçu? Le fait est que pour n'exposer pas à la même tentation la preuve de sa troisième proposition, « la création ne peut remplir l'espace infini », il l'a gardée dans le sanctuaire de sa conscience; on n'en trouve nulle trace dans son livre, quoique cette absence réduise à néant toute son argumentation. Nous n'irons pas la tirer de son abri, et nous sommes sûr qu'aucun logicien ne nous le reprochera.

On ne voit pas après cela comment éclate ici l'impossibilité de faire quelque chose de rien : on ne le verrait pas même en toute autre hypothèse. Une impossibilité, c'est une contradiction, comme un cercle carré, un bâton sans bout, ou bien c'est l'absence d'une cause adéquate : il n'y en a pas d'autre. Quelle contradiction y a-t-il à exister après s'être trouvé hors de l'existence? M. Viardot n'a-t-il pas passé par ces deux phases? Que de choses commencent d'exister après n'avoir été rien du tout, exactement comme M. Viardot! En quoi l'espace, fini ou infini, contredit-il le passage à l'existence des êtres qui ne sont pas encore? Est-ce que M. Viardot n'est pas une preuve vivante que l'on peut fort heureusement accomplir ce passage en dépit des dimensions de l'espace? Voilà pour la contradiction; quant à la cause adéquate, M. Viardot ne peut la nier ici pour son honneur. S'il agissait autrement, il commettrait le sophisme qui consiste à répondre à la question par la question, marque indubitable d'infirmité d'esprit. Son raisonnement

reviendrait alors à ceci : « Il n'y a pas de Dieu, car il n'y a pas de création ; et il n'y a pas de création, parce qu'il n'y a pas de Dieu. » Hélas! sa méthode à lui n'est guère meilleure. Nous avons vu quel parti sa logique a tiré de la notion d'espace, elle opère avec un bonheur égal sur la notion de temps.

« Ce raisonnement, dit-il, du *Ex nihilo nihil* n'est pas le seul qui conduise à nier radicalement toute possibilité de création (1). Il en est un autre que je crois plus puissant encore et plus inéluctable (ce qui n'est pas promettre beaucoup).

« Quand on admet l'infinité de l'espace, il faut admettre l'infinité du temps. Elles sont corrélatives; elles sont comme solidaires l'une de l'autre. Si l'on ne peut dire : « Qu'y a-t-il en deçà, qu'y a-t-il au delà? » On ne peut dire davantage : « Qu'y avait-il avant, qu'y aura-t-il après? » Le temps aussi a toujours son *plus ultra*. Amonceler des siècles dans le temps, c'est amonceler des lieues dans l'espace : double inutilité, double impuissance. Le temps est donc, comme l'espace, sans commencement, sans fin, sans limites; en un mot, infini.

« Mais quand l'Éternel a-t-il fait le monde? A un moment donné du temps. Voilà ce qu'impliquent le mot et l'idée de création, car l'ouvrier a dû forcément précéder l'ouvrage. Alors Dieu aurait donc passé dans le repos toute l'éternité antérieure à la création, sans agir, sans produire, sans régner sur ses œuvres et ses créatures, comme il est censé le faire pendant l'éternité postérieure? Mais qu'est-ce qu'une éternité coupée en deux (2)? Comment concevoir le grand géomètre, le *Demiourgos*, le formateur des mondes infinis (3), dormant toute une première éternité, puis s'éveillant tout à coup pour évoquer du néant cet univers absent jusqu'alors, pour remplir et peupler ce vide insondable, pour donner à cette mort universelle la vie universelle, pour faire de ce rien tout, et pour en prendre le gouvernement pendant la seconde éternité? La contradiction est flagrante. L'Être nécessaire n'a pu rester un seul moment inutile; l'Être actif et éternel n'a pu manquer d'agir éter-

(1) Ce n'est pas l'*Ex nihilo nihil* qui a conduit M. Viardot à « nier radicalement toute possibilité de création » ; nous avons vu que c'est un compère à qui il s'est permis seulement de donner le bras en passant. M. Viardot ne sait pas même comment sont faits les raisonnements qu'il fait.

(2) Eh! M. Viardot a bien, lui, coupé en deux, par sa modeste existence terrestre, le temps infini qu'il prend pour l'éternité.

(3) Mondes infinis, cela vous plaît à dire.

nellement. S'il a rempli sans lacune l'infinité de l'espace, il a dû remplir de même, sans lacune, l'infinité du temps.

« Forcément donc il faut admettre un monde éternel comme son créateur. Mais, en avouant que le monde est éternel aussi, qu'il est coéternel à Dieu, vous avouez par cela même qu'il n'a point été créé, puisque la création, je le répète, exige que l'ouvrier ait précédé l'ouvrage. Or, si le monde est éternel et incréé, il est Dieu, et vous êtes panthéiste. »

Convenons d'abord que la manière d'argumenter de M. Viardot, au moyen de la notion du temps, est presque correcte : il ne s'embrouille qu'à la fin. Mais cette manière est-elle « inéluctable? » Nous allons le voir.

D'abord M. Viardot aurait dû remarquer une propriété du temps qui le rend absolument incapable d'être assimilé à l'espace, quand on admet que l'espace est infini. Point n'est besoin d'être profond métaphysicien pour découvrir cela; le premier littérateur venu peut le constater. L'espace, si on le suppose infini, est supposé infini dans toutes les directions; le temps, au contraire, ne peut être supposé infini, avec quelque vraisemblance, que par le bout qu'il plonge dans le passé; par l'autre bout, il est trop évidemment limité au moment présent. L'avenir n'est pas, il sera. De telle sorte que le temps éternel, suivant la manière dont le conçoit M. Viardot, est fatalement coupé en deux parties dissemblables, en deux éternités; mais avec cette différence que la première ne commence pas et finit à chaque instant, et que la seconde, commençant à chaque instant, peut se continuer toujours, sans trouver jamais un instant dans l'avenir où elle ne soit absolument finie. Mais ici nous sommes en pleine métaphysique, terrain peu familier à M. Viardot.

Je ne veux d'autre preuve de l'inexpérience de ce littérateur en métaphysique que la confusion où le jette, vraisemblablement à son insu, la notion du temps rapproché de celle de l'éternité. Il s'imagine que temps illimité et durée éternelle sont synonymes; que Dieu éternel est et opère dans le temps. C'est même sur cette conception, nous devrions dire sur cette infirmité de son esprit, qu'il appuie son argument inéluctable. Il ne soupçonne pas qu'il n'y a pas de temps pour Dieu, que supposer un temps où Dieu ne créait pas, c'est associer des choses tout aussi incompatibles que si on donnait du poids à la pensée. Non, il n'y a jamais eu de temps où Dieu ne créait pas, par l'unique et bonne raison que Dieu

agit dans l'éternité et non dans le temps : le temps est la durée des êtres contingents; la durée de Dieu est l'éternité.

Autre lacune considérable dans la métaphysique de M. Viardot. Il s'imagine que Dieu n'exerce son activité qu'en créant. « L'Être actif et éternel, dit-il, n'a pu manquer d'agir éternellement. » Cela est indubitable. Mais, parce qu'il est éternellement agissant, Dieu a dû créer éternellement? Ah! point du tout. La vie divine et infinie se déploie tout entière en elle-même; si elle s'épanche au dehors, c'est en vertu d'un acte absolument libre de sa volonté. Mais cela est peut-être un peu fort pour la philosophie de M. Viardot. Ce que tout le monde comprend sans peine, c'est qu'il y a agir et agir. Parler, par exemple, est agir; manger, aussi, est agir; de ce que l'on ne mange pas, s'ensuit-il que l'on n'agisse pas? Nullement, car on peut parler, ou faire mille autres choses. M. Viardot s'étant permis de soumettre Dieu aux conditions du temps, le fait agir comme un homme, et par suite se met dans l'impuissance de prouver que Dieu ne passe pas d'une action à une autre, tout comme un homme. Par conséquent, si Dieu a créé à un moment donné du temps, rien ne vous autorise à conclure de cette hypothèse, du reste très fausse, que Dieu était oisif avant cette date solennelle; on pourra toujours vous répondre : « Dieu faisait autre chose »; à moins que vous ne prouviez que Dieu ne peut rien que créer; mais cette preuve, vous ne l'avez pas donnée, et vous ne la donnerez pas.

M. Viardot n'était donc pas suffisamment préparé pour aborder avec succès la question de la création du monde. S'imaginant avoir prouvé que Dieu, s'il était créateur, devait créer éternellement, il se hâte de montrer que ces deux termes : *création éternelle*, constituent une contradiction; d'où la conséquence : « Il n'y a point de création. » Le littérateur paraît loin de soupçonner que plusieurs théologiens, et pas des plus minces, puisque l'on compte parmi eux saint Thomas, enseignent que la création aurait pu être éternelle; c'est une opinion qu'il est permis de soutenir dans l'Église. Ces grands esprits savaient fort bien que la cause précède son effet; mais cette antériorité n'est temporelle que pour les causes temporelles; elle n'est que d'ordre pour les causes étrangères au temps. Vous ne pouvez mettre de succession, d'antériorité, de postériorité, d'instant, de temps, dans ce qui n'est pas successif, comme la cause éternelle, dont l'action ne saurait être soumise au temps. Mais voilà encore de la haute métaphysique, elle n'est pas ici nécessaire.

En résumé, M. Viardot est venu piteusement s'aheurter au principe fameux : « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. » Que dit-il, en effet? « Dieu toujours actif, doit toujours créer; mais Dieu ne peut pas toujours créer. » Un mot mis pour un autre a produit cette catastrophe. Au lieu de *créer*, il fallait mettre *agir*, demandé par *actif*, et tout s'éclaircissait. Il est vrai que la thèse croulait du même coup, et peut-être M. Viardot, par une faiblesse qui ne lui est point exclusivement personnelle, tenait-il plus à sa thèse qu'à la vérité. L'expression de *créer*, qui a double aspect, a complété l'illusion. *Créer*, en effet, est une action qui doit se considérer dans la cause où elle naît et dans le terme qu'elle produit. Cette action n'est pas la même chose des deux côtés. Pour parler plus simplement, *créer* et *être créé* supposent des conditions différentes. Cela est clair comme le jour. Mais pourquoi, cependant, M. Viardot affirme-t-il que Dieu ne peut pas toujours créer? Pour cette raison seule qu'il voit une contradiction entre l'action qui crée toujours et la créature qui n'est pas toujours créée, comme si *créer* et *être créé* étaient la même chose ou au moins deux choses rigoureusement soumises aux mêmes conditions.

En voyant tant de faiblesse d'esprit, on est tenté d'excuser l'athéisme qui en est la triste suite.

III

Après un littérateur tel que M. Viardot, écoutons un savant qui, dit-on, n'est pas le premier venu. Ce savant est M. Naquet, désormais plus célèbre dans les fastes des ménages mal assortis que dans les fastes de la science. Plusieurs années avant de faire la guerre au mariage, M. Naquet s'était exercé au rôle de Titan : il avait fait la guerre à Dieu. Manière de s'exercer qui ne devait pas faire pressentir le succès qu'il a obtenu devant le Parlement de la République. Son arme titanesque est un petit livre qui porte pour titre : « Religion, famille, propriété. » Hélas!

« L'étude des sciences, dit M. Naquet dans la préface de son petit livre, a occupé la grande partie de ma vie. » Cela veut dire, évidemment, en un tel endroit : « Vous qui n'êtes pas savants, vous ferez bien de vous en rapporter à moi. » Ces farouches ennemis de la foi, sont, en général, fort aises d'être crus sur parole. Non, non,

vous ne serez pas cru sur parole : donnez vos raisons, Monsieur Naquet, nous allons les peser.

« Notre intelligence est bornée », ainsi débute notre savant dans le chapitre où il essaye de démontrer que Dieu n'existe pas. Ce début est fort bon. C'est un aveu de faiblesse intellectuelle qui est la raison même de la foi. Quand on en est convaincu, on a de bonnes raisons pour se confier à plus clairvoyant que soi. Mais ce n'est pas là que vise M. Naquet. Il veut simplement dire que nous ne savons le bout de rien et que nous sommes obligés de nous tenir au milieu des choses. C'est une profession de positivisme ; car, dans l'école de ce nom, on pose en principe que les origines des choses nous sont inaccessibles. Voici les paroles mêmes de ce positiviste : « L'ensemble des vérités à connaître peut être considéré comme une série indéfinie dont les vérités acquises à la science occupent le milieu ; chaque jour nous élargissons la partie de la série que nous connaissons ; mais quelque grands que soient les progrès que nous accomplissons, il restera toujours devant nous, dans tous les sens, une série indéfinie constituant l'inconnu. » On voit tout de suite la conséquence de cet exposé de principes. Dieu, s'il était, serait au bout de la série ; il serait en un point où notre esprit n'atteindra jamais. Donc, ce qu'on affirme à ce sujet, n'est que conjecture, rêverie.

M. Naquet oublie de nous dire par quel procédé il est arrivé, lui, à savoir que « l'ensemble des vérités à connaître » est « une série indéfinie ». Pour justifier une si grosse affirmation, il a dû disposer d'un moyen qui lui permît d'embrasser tout « cet ensemble », sans quoi il n'aurait pas eu le droit de dire que « cet ensemble » est ou n'est pas ceci ou cela, et son affirmation ne serait plus qu'une conjecture. Mais, s'il a ce moyen, comment peut-il affirmer qu' « il restera toujours devant nous, dans tous les sens, une série indéfinie », c'est-à-dire qu'il nous est à tout jamais interdit d'embrasser et même d'atteindre, série « constituant l'inconnu » ; comment peut-il affirmer que les origines sont absolument inaccessibles à notre esprit? S'il ne l'a pas, de quel droit parle-t-il?

Ce n'est pas assez pour M. Naquet d'affirmer qu'il ne peut rien savoir du bout de la série, et d'affirmer en même temps qu'il en sait ceci, à savoir que ce bout est inconnaissable. Après cet aveu solennel d'impuissance dans une contradiction, il se contredit de nouveau en examinant et en prétendant résoudre la question de

l'origine des choses, avec la même désinvolture que s'il n'avait pas déclaré le problème insoluble.

« La cause, dit-il, ou, en d'autres termes, le commencement de l'univers, apparaît à notre esprit comme impossible. » Ce philosophe savant a le don de la confusion. Qu'il nous permette de lui faire remarquer que « cause » et « commencement » ne sont point synonymes, et que de telles confusions exposent fort à tomber dans quelque honteux paralogisme. C'est le cas de M. Naquet. « Nous ne concevons pas, continue-t-il, comment de rien, à un certain moment, tout aurait pu sortir. » Rien de plus vrai, s'il s'agit d'un commencement sans cause : le rien, en effet, est uniquement la source du rien. Mais, si à l'idée du commencement vous ajoutez la notion de cause suffisante, c'est le contraire qui est vrai. Un tel principe fait nécessairement passer son effet du néant, ou de la non-existence à l'existence; il est même impossible qu'il en soit autrement : l'effet ne serait pas effet, s'il existait, c'est-à-dire s'il n'était pas dans le néant avant d'être produit. M. Naquet lui-même est inévitablement soumis à cette loi métaphysique; avant qu'il eût mis au jour cette autre loi qui n'a rien de métaphysique, mais qui le fera passer lui-même à la postérité entre Epicure et le Platon de la *République*, cette loi fameuse était vraiment dans le néant : il l'en a tirée, comme le Créateur l'univers. Voyez cependant à quelle conséquence regrettable on arriverait, si l'on raisonnait à propos de M. Naquet, comme M. Naquet à propos du Créateur! La loi du divorce n'a pu sortir toute seule du néant, donc elle n'a pas commencé, et M. Naquet n'en est pas l'auteur. Il conclut avec une étourderie affligeante pour ses amis : « L'éternité de la matière s'impose à nous. » Oui, l'éternité de la matière s'impose à nous comme celle de la loi du divorce, ni plus ni moins : la nécessité logique est la même des deux côtés.

Le savant M. Naquet n'a pas que la confusion de « la cause » avec « le commencement » pour démontrer que la matière est éternelle, il a le grand argument de la science, l'observation scientifique. « Depuis que nous (nous, les savants) observons, continue-t-il, nous constatons que la matière et la force ne se créent ni ne se détruisent. » Ajoutez, Monsieur, ce qui est au fond de votre pensée : « Or ce que nous observons est la mesure exacte de la vérité. » Vous devrez, toutefois, si vous voulez que votre conclusion sorte de l'ordre purement fantaisiste, vous devrez prouver solidement que

« l'observation scientifique » est la mesure exacte de la vérité, que tout est vrai au dedans de ses limites, et que tout est faux au dehors. Que dis-je? Mais, si tout ce qui n'est pas observé est faux, il est faux que la matière ait été créée, et il est faux qu'elle soit éternelle puisque ni M. Naquet, ni aucun autre savant n'ont été les témoins ni de l'acte créateur ni de l'éternelle durée des choses. Alors la matière ne sera ni créée ni incréée, ni éternelle, ni limitée dans le temps. Où en sommes-nous? Et voilà où nous conduit le beau principe de M. Naquet! On est même épouvanté de voir la quantité de choses qu'il fait rentrer dans le néant de la contradiction : il y a si peu de temps qu'on observe et on observe si peu!

La contradiction, il est vrai, est un milieu où M. Naquet se plaît singulièrement. Il écrit non sans assurance, nous l'avons vu : « L'éternité de la matière s'impose à nous. La cause, ou, en d'autres termes, le commencement de l'univers apparaît à notre esprit comme impossible. » Avec la même plume et la même encre il écrit imperturbablement : « Etres finis, qui avons commencé et sommes destinés à finir, nous ne pouvons comprendre quelque chose qui n'ait un commencement. » Il faut choisir pourtant : ou les choses ont commencé, ou elles n'ont pas commencé. Voyons, décidez-vous; quiconque prétend garder quelque réputation de bon sens, se décide pour l'une des deux alternatives : le contraire n'est autorisé qu'à Charenton. Si vous prenez parti pour le commencement, alors il faudra bien que vous fassiez sortir spontanément les réalités du néant; mais vous avez dit : rien de rien; contradiction nouvelle. Si vous prenez parti pour l'éternité, je vous demanderai : comment vous pouvez affirmer un univers éternel, vous qui n'observez que des phénomènes, c'est-à-dire des réalités qui commencent et finissent et dont la somme, d'après votre école, constitue l'univers.

Encore un pas et nous serons au bout de cette argumentation ondoyante, dont la fin mérite d'être citée tout d'un trait : « Nous ne pouvons comprendre, dit M. Naquet, quelque chose qui n'ait eu aucun commencement; mais en quoi notre intelligence est-elle satisfaite, lorsque nous imaginons un Dieu créateur. Quand nous l'aurons admis, ce Dieu, nous rendrons-nous compte de son existence? Après avoir dit que Dieu a créé le monde, ne serons-nous pas conduits, comme l'enfant, à demander qui a créé Dieu? Une telle conséquence est inévitable. L'idée de cause naît pour nous de

la vue des phénomènes qui se succèdent, toute cause est effet à son tour. Dieu, cause de tout, doit avoir une cause lui-même; il doit avoir été créé par un Dieu supérieur... Ici le métaphysicien acculé répond que Dieu est cause première. » M. Naquet réplique à son tour qu'il ne voit pas pourquoi cette cause première ne serait pas « la matière ».

Qu'on veuille bien remarquer cette petite phrase : « Toute cause est effet à son tour. » Là est le nerf de tout l'argument. En vérité, si toute cause est d'abord effet, toute cause est précédée par une autre cause; quoi qu'on fasse, on ne remontera jamais jusqu'à une cause première, qui n'existe pas; il n'y a pas de cause absolue, il n'y a pas de Dieu. Seulement M. Naquet oublie de nous dire comment il arrive à son merveilleux principe, « que toute cause est d'abord effet ». Disons-le pour lui; car nous connaissons les procédés de sa philosophie. Ce principe est une induction dont l'observation des phénomènes sensibles est le point de départ. Tous les phénomènes du monde extérieur semblent, à première vue, se présenter comme effets avant de se présenter comme causes. Or, en cela même M. Naquet s'est gravement laissé abuser par de grossières apparences. L'observation des phénomènes externes, fût-elle scientifique, fait naître l'idée de succession ordonnée, et nullement l'idée de causalité. C'est l'observation intérieure, l'observation des phénomènes de notre âme qui nous révèle la notion de cause : là seulement le lien qui unit les phénomènes n'est pas un simple ordre de succession; là seulement les phénomènes nous apparaissent comme les effets proprement dits d'une cause, qui est nous-mêmes. En vain dira-t-on que nous nous trompons. Trompés ou non, c'est par cette voie que nous arrivons au principe de causalité. La cause que nous apercevons ainsi présente un caractère bien remarquable, parce qu'il est directement opposé à l'assertion de M. Naquet : elle est une cause dont l'action n'est pas un effet reçu; son activité est indépendante et, en un sens, vraiment originelle. La responsabilité, dont personne ne doute en est une preuve suffisante. Ainsi, même dans la petite série des causes dont nous faisons partie, il n'est point vrai que « toute cause est effet à son tour ». De quel droit l'affirmer de la série où l'on fait entrer Dieu considéré comme cause de l'univers? Sur cette fausseté, on ne peut rien bâtir. L'argument de M. Naquet ne se tient pas debout; il est puéril, comme son auteur a la naïveté de l'insinuer.

Mais, après avoir nié la cause première, le philosophe savant ajoute qu'il ne voit pas pourquoi cette cause première, qui n'est pas, ne serait pas la matière qui est. Il ne voit pas, qu'est-ce que cela prouve? Que la chose n'est pas visible? Non, mais qu'il a de mauvais yeux. Si la matière est la cause première, elle doit contenir les raisons de tout le reste; car on n'est cause qu'à la condition de contenir la raison de l'effet. Or, M. Naquet, qui est un savant, sait mieux que nous que l'inertie et la mobilité sont les propriétés essentielles de la matière. Eh bien! qu'il tire de là, non pas tout ce qui est, mais le seul mouvement de l'univers. Rangera-t-il le mouvement parmi les causes premières? Eh bien! qu'il tire de la matière et du mouvement le seul M. Naquet, avec sa loi sur le divorce et sa science incontestée, et nous consentons à penser comme lui, quoique nous ne le puissions sans de douloureux sacrifices.

Nous n'insistons pas sur ce point où nous devrons nécessairement revenir.

IV

Et le littérateur et le savant se sont montrés plus que téméraires dans leur folle entreprise contre le dogme de l'existence de Dieu. L'un et l'autre ont voulu employer à cette fin les armes de la métaphysique dont le maniement est également inconnu à l'un et à l'autre. Un métaphysicien, qui n'est ni littérateur, ni savant, a voulu prouver à son tour que, malgré l'Écriture, on peut ne pas croire en Dieu sans être un sot : il s'appelle P. M. Béraud. Nous allons voir s'il a réussi. Son livre s'annonce comme une œuvre de pure métaphysique, il porte pour titre : *Etude sur l'idée de Dieu dans le spiritualisme moderne*, et a pour but de pulvériser les enseignements de la Théodicée. Le scepticisme devrait en être la conclusion et non l'athéisme. Néanmoins ce métaphysicien prend parti pour la catégorie de l'idéal, dont il fait son Dieu, pure affaire de goût. Il n'est pas éloigné de reconnaître que ce n'est là qu'une forme d'athéisme : « Après cela, écrit-il en finissant, si l'on me dit que je suis athée, je répondrai : je préfère être athée et avoir de Dieu une idée qui soit digne de lui, qu'être spiritualiste et faire de Dieu un être impossible et absurde. » Son Dieu ne peut manquer d'être flatté d'une aussi plaisante attention.

Une des plus célèbres et des plus anciennes démonstrations de l'existence de Dieu se tire du fait du mouvement dans l'univers.

C'est à celle-là que M. Béraud applique d'abord le dissolvant de sa métaphysique. « Puisque, dit-il, la quantité du mouvement, qui anime la nature, est invariable, puisque le mouvement n'augmente ni ne diminue, au point de vue de sa quantité totale, on peut donc par la pensée ramener tous les corps à un corps unique, et tous les mouvements dont ces corps sont animés, au mouvement de ce corps unique, mouvement dont la quantité serait équivalente à la somme des mouvements qui animent l'univers, et qui serait toujours égal à lui-même, c'est-à-dire uniforme.

« Or l'uniformité d'un mouvement est parfaitement conforme au principe de l'inertie. Si ce mouvement était accéléré, le principe de l'inertie ne se pourrait vérifier; si ce mouvement était retardé, le principe de l'inertie ne se vérifierait pas davantage; ce mouvement est uniforme, et, par là, il est en conformité parfaite avec le principe.

« Dès lors qu'est-il besoin de chercher un principe de mouvement en dehors de la nature matérielle (1)? »

Le morceau est joli; qu'il nous soit permis de l'examiner un instant. Il est d'abord évident que M. Béraud a entendu parler des conditions du mouvement universel; mais qu'il ait compris ce que cela veut dire, non, il ne l'a pas compris. La quantité de mouvement qui anime la nature n'est pas invariable; Descartes a cru le contraire; aujourd'hui on démontre rigoureusement qu'il s'est trompé, et M. Béraud se trompe avec lui. Ce qui est invariable, c'est la somme des énergies de l'univers, notion toute différente. Il peut même se faire que cette dernière somme restant intacte, la somme des quantités de mouvement diminue jusqu'à zéro. Ce n'est pas tout, l'expression « invariable » n'a pas le sens que lui attribue M. Béraud : elle ne signifie ni que ces énergies sont éternelles ni que ces énergies ne peuvent varier dans aucune condition; elle veut dire seulement que, pendant toute la durée du système, il n'y a ni accroissement ni diminution *spontanée*, et que pour y introduire accroissement ou diminution, *il y faut appliquer quelque force nouvelle*.

M. Béraud se connaît-il mieux en logique qu'en mécanique? Qu'on le lise avec attention, on verra que son argumentation se résume dans le singulier syllogisme que voici :

« Dans l'univers, la quantité de mouvement est constante; or

(1) M. Béraud fera bien de prier les géomètres de ne pas lire cet endroit de son livre, s'il ne veut pas qu'ils rient de lui.

l'inertie s'accommode parfaitement du mouvement uniforme ; donc le principe du mouvement n'est pas hors du monde. »

De ces trois propositions, la première est scientifiquement fausse, nous venons de le voir. La deuxième n'est pas assez vraie : la vérité complète est que l'inertie s'accommode de tous les mouvements, du mouvement accéléré, du mouvement retardé avec ou sans uniformité, du repos même, non moins que du mouvement uniforme. Quant à la troisième, elle a le défaut logique de ne point découler des deux autres et le défaut intrinsèque de n'être pas vraie du tout. Nous soupçonnons que M. Béraud aura voulu, il n'aura pas su dire ceci : S'il y avait, à un instant quelconque, variation dans la somme des énergies de l'univers, alors on serait obligé d'admettre l'intervention d'une cause de cette variation, cause distincte des forces contenues dans cet univers. Mais cette variation ne se présente pas en fait, elle est impossible en droit, donc le déiste ne peut établir, sur ce point, une base de sa doctrine.

Les théories nouvelles de la science n'ont rien ôté de sa valeur à la preuve de l'existence de Dieu par le mouvement. Elles ont établi seulement : que, dans un système soustrait à l'influence de forces étrangères et soumis aux conditions de certaines énergies spéciales et déterminées, la somme de ces énergies elles-mêmes variables est constante. Mais elles se taisent sur l'origine de ces énergies et n'excluent pas la possibilité d'intervention d'énergies nouvelles. La question de l'origine du mouvement reste donc entièrement ouverte au philosophe ; nous avons le droit de nous demander pourquoi il y a du mouvement dans le monde, ou d'où viennent ses phénomènes, ce qui au fond est la même chose, car tout ce qui paraît autour de nous n'est que forme de mouvement.

Dire que tout cela est essentiel à la matière, c'est ne rien dire du tout. L'essentiel est ce qui ne change pas dans l'être, et le mouvement est tellement uni au changement que se mouvoir, c'est changer, et que le mouvement s'arrête dès que le changement est suspendu. D'autre part, l'inertie, propriété vraiment essentielle de la matière, ne permet pas de dire que les corps se donnent à eux-mêmes le mouvement : ils peuvent le recevoir, et reçu, ils le conservent fatalement, si rien d'extérieur ne s'y oppose, voilà tout. Cela a toujours été vrai, comme cela est vrai maintenant ; la succession du temps ne change pas la loi. A l'origine des choses, le mouvement des corps était comme aujourd'hui un mouvement reçu. S'il a été reçu, une

cause et une cause distincte des corps l'a donné, sans quoi il n'aurait jamais commencé. Il ne faut pas un grand effort d'esprit pour reconnaître que la cause d'un tel mouvement est supérieur à l'univers.

Le phénomène de l'attraction ôte à ces considérations quelque chose de leur limpidité, mais c'est par suite d'un malentendu. Deux corps en présence l'un de l'autre se mettent en mouvement l'un vers l'autre. comme s'ils s'attiraient réciproquement. Ce mouvement de rapprochement est un fait universel que l'on ne peut nier. Mais l'expliquer par une attraction que chacun de ces deux corps exercerait l'un sur l'autre, ce n'est pas seulement mettre un mot à la place d'une cause, c'est y mettre un non-sens. Newton, on le sait, qualifiait très durement une telle explication (1). L'attraction signifierait qu'un corps inerte, privé de mouvement propre, communique à un autre corps un mouvement déterminé, tandis que cet autre corps, placé dans les mêmes conditions, produit des effets réciproques, et communique au premier corps le mouvement que lui n'a pas et qui est tout différent de celui qu'il reçoit. Ainsi deux causes produisent deux effets sans contenir d'aucune façon ces mêmes effets; voilà qui renverse toutes les données de la métaphysique, c'est l'être sorti du néant par sa propre spontanéité qui est elle-même un néant, c'est la contradiction. Qu'on ne dise pas qu'il en est de même pour la cohésion des corps; car cette cohésion s'explique au moyen des mouvements moléculaires, et les mouvements moléculaires rentrent fort bien dans la série des mouvements communiqués, c'est-à-dire rationnels. Du reste, on a essayé d'expliquer les phénomènes dits d'attraction par les mouvements de l'éther. Cette explication, très plausible, quoiqu'elle ne soit pas à l'abri de toute objection, supprime l'attraction et la remplace par la pression, qui, à son tour, supprime l'anomalie.

J. DE BONNIOT.

(*A suivre.*)

(1) « Penser que la pesanteur soit innée, inhérente, essentielle à la matière, de telle sorte qu'un corps pût agir sur un autre à distance, à travers un vide, sans l'intermédiaire de quelque substance par le moyen de laquelle leur action puisse être transmise de l'un à l'autre, c'est pour moi une absurdité si grande, que je ne crois pas qu'un homme ayant en matière philosophique une faculté de penser compétente, puisse jamais y tomber. » (*Lettre à Bentley*) Les plus grands astronomes et physiciens sont d'accord avec Newton sur ce point. Voir Stallo : *la Matière et la Physique moderne*, c. v.

L'HEXAMÉRON

ET LES NOUVELLES INTERPRÉTATIONS DE L'ŒUVRE DES SIX JOURS (1)

III

LES ŒUVRES DE CHAQUE JOUR

1° *Le chaos primitif.* — « La terre était informe et nue; les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux (2). » Notre globe offrait l'image d'un chaos informe, au sein duquel s'agitaient les éléments confondus; tel est le sens du mot *Tohou* va *bohou* תהו ובהו employé par l'auteur, et, selon plusieurs hébraïsants, imparfaitement traduit par la Vulgate : *terra inanis et vacua.* On peut conjecturer avec vraisemblance que le chaos primitif représente l'état de notre planète à l'époque où, d'après le système de Laplace, la portion de la nébuleuse solaire qui devait s'appeler la terre, commençait à s'agglomérer autour de son centre particulier d'attraction, sous la forme d'une masse liquide incandescente, où bouillonnaient tous les éléments, toutes les substances matérielles dans une confusion inexprimable. L'intensité de la chaleur avait dû volatiliser une foule de corps aujourd'hui à l'état solide, et envelopper la terre d'immenses et épais brouillards. La lumière n'existait point encore : « les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu planait sur les eaux », ou plutôt, comme porte le texte original, « couvait les eaux » pour y féconder les germes de vie que le Créateur avait déposés, dans leur sein et qui devaient bientôt s'épanouir à la surface de notre planète.

C'est, en effet, au sein des eaux que la vie, soit végétale, soit animale, fit sa première apparition, non pas à l'origine, mais lorsque

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1885.
(2) Genes, I, 2.

l'abaissement graduel de la température eût rendu la vie possible sur le globe. Le verset deuxième de la Genèse, compris dans le sens de la stérilité primitive du sol terrestre, est conforme aux données de la science.

L'écorce solide du globe comprend deux sortes de terrains, les roches cristallisées et les couches sédimentaires. Le terrain le plus ancien, celui qui supporte les assises supérieures, se compose de roches cristallisées dont les matériaux, d'abord à l'état fluide et incandescent, se sont peu à peu solidifiés par l'effet du refroidissement, de manière à former autour de la masse en ébullition une croûte consistante. C'est le granit, ainsi nommé du latin *granum*, grain, à cause de l'apparence grenue de sa structure. On n'y rencontre aucune trace de végétaux, aucun vestige du règne animal. La vie n'avait pas encore paru sur la terre.

Nous avons parlé d'une croûte solide recouvrant la masse interne en fusion. Cette opinion ne repose pas seulement sur les procédés de cristallisation des rochers granitiques, elle a pour elle des faits d'expérience. Le principal est l'accroissement graduel de la chaleur à mesure qu'on s'approche du centre : cet accroissement est d'un degré centigrade par 30 mètres, en sorte qu'à une demi-lieue de profondeur on ne trouverait plus que des eaux bouillantes, et à quatre lieues et demie, des roches fondues. De là les eaux thermales qui jaillissent du sol, le dégagement de gaz brûlant dans les tremblements de terre, les torrents de lave liquides et rouges vomis par les volcans en éruption.

Au-dessus des terrains granitiques s'étagent, suivant un ordre constant, les couches stratifiées, dites sédimentaires, parce qu'elles ont été formées par sédiment, c'est-à-dire par le dépôt au fond des eaux des matières terreuses, sables, argiles, solidifiées, pétrifiées, sous l'influence de la pression et des actions chimiques. On partage l'histoire de leur formation en trois époques : — l'époque *primaire*, qui comprend la période cambrienne, dite aussi azoïque, parce que la vie ne s'y montre pas encore, la période silurienne, la dévonienne ou vieux grès rouge, la carbonifère et la permienne ; — l'époque *secondaire*, qui comprend le trias, le terrain jurassique, le terrain crétacé ; — l'époque *tertiaire*, qui se compose des terrains eocène, myocène, et pliocène. A l'ère quaternaire ou actuelle se rapportent les dépôts superficiels, tourbières, alluvions, etc.

S'il est vrai que le granit se trouve partout à la base des sédi-

ments, cela ne veut pas dire qu'il faille toujours, pour arriver jusqu'à lui, traverser les couches supérieures; on le rencontre à des profondeurs inégales, parfois même à la surface et jusqu'au sommet des plus hautes montagnes. Ce phénomène est dû à l'action des gaz et des feux bouillonnants de l'intérieur qui agitaient la masse en fusion, soulevaient et, çà et là, éventraient la croûte solide, lançaient à travers ces fissures des flots de granit d'abord liquide, puis solidifié par l'abaissement de la température.

Quant aux couches sédimentaires, leur composition et leur structure prouvent leur origine aqueuse. D'énormes masses d'eaux flottaient dans l'atmosphère à l'état de vapeurs; ces vapeurs condensées par le refroidissement retombèrent sur le sol à l'état liquide. « Les eaux qui couvraient l'écorce granitique de notre globe étaient à un haut degré de température. D'autre part, cette écorce, trop mince pour contenir les flots de granit liquide qu'abaissaient et que soulevaient tour à tour le flux et le reflux quotidiens déterminés par l'attraction de la lune et du soleil, était sujette à de fréquentes éruptions de matières fondues, de laves et de gaz souterrains. Au milieu du bouillonnement effroyable produit par ces causes diverses dans les eaux des océans primitifs, les roches granitiques durent être profondément modifiées; les silicates divers qui entrent dans leur composition se désagrégèrent, et leurs débris en se déposant finirent par former des bancs immenses d'argiles et de sables quartzeux qui, peu à peu durcis et solidifiés, constituèrent les premières couches des roches dites sédimentaires (1). »

Immédiatement sur le granit repose le terrain dit cambrien, dont la structure schisteuse, c'est-à-dire feuilletée, s'explique par la haute température qui régnait encore à cette époque sur le globe, et n'aurait permis à aucun être vivant, végétal ou animal, d'y naître ou de s'y développer. Aussi le cambrien est-il dépourvu de fossiles, sinon peut-être à sa partie supérieure où l'on a cru reconnaître des traces de zoophytes tout à fait rudimentaires. La vie se montre à partir de la période silurienne; le règne végétal y est représenté par des algues de la famille des thallogènes, sans branches ni feuilles, le règne animal par des zoophytes, des mollusques et des crustacés. Il est à remarquer que ces créations, soit végétales, soit animales, sont toutes et sans exceptions sous-marines.

(1) *La Terre et le Récit biblique*, par Pozzi, p. 24.

« Des roches siluriennes, dit Murchison, s'étendent sur des surfaces aussi vastes, sinon plus vastes qu'aucune des formations subséquentes, et cependant, seules entre toutes, elles sont marquées par une absence totale de végétation terrestre (1). » Les représentants du règne animal pendant cette période appartiennent aux invertébrés sous-marins. Et commes les roches siluriennes, ainsi que les cambriennes, se trouvent à peu près sur tous les points du globe en masses considérables, il s'ensuit que la terre entière était couverte par les eaux.

2° *Le premier jour.* — Dieu dit : « Que la lumière soit et la lumière fut. Et Dieu vit que la lumière était bonne, et il sépara la lumière d'avec les ténèbres. Il donna à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres le nom de nuit. Et il y eut soir et matin ; ce fut le premier jour (2) ». Ces paroles peuvent s'entendre de la création proprement dite du principe lumineux ; elles peuvent également signifier la simple apparition de la lumière, créée dès l'origine, quant à son essence, avec tous les éléments de ce monde matériel, mais qui jusqu'à ce moment n'avait pas trouvé de circonstances favorables pour se manifester et rendre la terre visible. Certains faits semblent confirmer le récit de l'écrivain sacré, disant qu'à l'origine d'épaisses ténèbres enveloppaient notre planète. Les premiers et les plus anciens parmi les êtres aquatiques, zoophytes et mollusques bivalnes, trouvés à la partie supérieure des dépôts cambriens, sont acéphales, dépourvus des organes de la vue et de l'ouïe (graptolithes, lingules). C'est dans les dépôts siluriens que se montrent, pour la première fois, les animaux ayant des yeux. Si de l'existence de l'œil on peut conclure celle de la lumière, ne peut-on pas de l'absence du premier conclure également celle de la seconde? L'apparition de la lumière sur notre globe serait donc contemporaine de la formation silurienne.

On s'est beaucoup moqué de Moïse, qui fait paraître la lumière avant le soleil. Personne aujourd'hui n'oserait se faire l'écho de ces railleries, ni reproduire une objection que seuls les esprits superficiels tenaient pour irréfutable. La lumière est un fluide distinct et indépendant du soleil : telle est, du moins, l'opinion qui depuis longtemps a prévalu parmi les savants. Plusieurs même, et des plus

(1) *Siluria*, p. 475.
(2) Genes. I, 3-5.

distingués, inclinent à penser que la lumière, l'électricité, le calorique, le magnétisme sont les différents modes d'action d'une force identique. Quoi qu'il en soit, cet exemple montre une fois de plus la nécessité de suspendre son jugement quand on croit trouver Moïse en flagrant délit de contradiction avec la science. Le soleil met en vibration le fluide lumineux répandu dans l'espace ; mais il ne jouit pas seul de cette propriété. La terre a pu être éclairée par un autre moyen. Nous ne connaissons pas assez les conditions climatériques de cette époque reculée pour rien affirmer à ce sujet. Quelques-uns attribuent l'apparition de la lumière primitive à la condensation et, par suite, à la combinaison chimique des gaz que la haute température du globe avait tenus jusque-là séparés. Ne peut-on pas supposer d'ailleurs, quelle qu'en soit la cause, un dégagement de lumière et d'électricité analogue à nos aurores boréales et beaucoup plus intense? Rien ne prouve l'impossibilité de cette hypothèse, et cela nous suffit.

D'après M. Faye, l'apparition de la lumière avant le soleil n'est pas une simple possibilité, mais un fait réel et nécessaire, étant données les conditions de la nébuleuse primitive et les lois qui ont présidé à la formation de notre système planétaire. Selon l'éminent astronome, la constitution des planètes et celle du soleil ont eu lieu de la même manière, suivant les mêmes phases et sous l'influence des mêmes causes. La condensation des molécules disséminées dans l'espace a dû produire un dégagement de calorique et de lumière, proportionnel à la masse agglomorée et au carré des vitesses dont les molécules étaient animées dans leur mouvement vers le point central.

Cette théorie repose sur le principe de la transformation du mouvement en chaleur et de la chaleur en mouvement. La force vive dont un mobile est animé paraît s'éteindre par le frottement, le choc, la compression, en réalité elle n'a fait que prendre une forme nouvelle, celle des vibrations moléculaires ou atomiques d'où résulte la sensation de chaleur. C'est ce qui a dû se produire à l'origine. La matière nébulaire s'est condensée autour du noyau central, aujourd'hui notre soleil, et des centres particuliers d'attraction qui deviendront nos planètes actuelles. Ce mouvement de condensation a engendré des chocs et des frottements, lesquels à leur tour ont eu pour résultat un dégagement de calorique et un accroissement graduel de température. Le calorique a rayonné une

lumière de plus en plus vive, et les nébulosités, d'abord impalpables, ont commencé à devenir visibles. Les planètes ont donc commencé à briller d'un éclat qui leur était propre. Mais vu leur petitesse relative, la condensation de leur masse a exigé une moindre dépense de force vive pour les amener à l'état d'incandescence, la quantité de calorique emmagasinée par ce travail de formation, moins considérable que celle du soleil central, n'a pu résister aussi longtemps aux effets du rayonnement. La planète graduellement refroidie a passé de l'état gazeux à l'état liquide, de l'état liquide à l'état solide; elle est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, un soleil éteint. Le même sort attend sans doute notre soleil actuel, mais rassurons-nous, la quantité de vibrations calorifiques accumulées dans cette énorme masse est loin d'être épuisée, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'elle égale quinze millions de fois celle que cet astre rayonne chaque année autour de lui dans l'espace.

L'apparition de la lumière, selon le récit de la Genèse, a succédé à l'état chaotique décrit par Moïse. quand il représente les ténèbres couvrant la surface de l'abîme et l'Esprit de Dieu porté sur les eaux. La période stellaire de notre planète avait donc pris fin, l'état liquide avait remplacé l'état gazeux de la nébuleuse; celle-ci replongée dans les ténèbres avait cessé de briller par elle-même. Le *fiat lux* de la Genèse, du moins à l'époque dont il s'agit, a donc moins pour objet la création que la réapparition de la lumière dues aux causes particulières signalées plus haut, à moins toutefois que le terme original *hammaïm* (eaux) ne puisse s'appliquer aux fluides en général, gaz et liquides. D'après cette dernière interprétation, le *fiat lux* pourrait s'entendre de la période stellaire de notre planète et se rapporter à l'époque où la condensation de la nébuleuse allait porter le calorique à l'état d'incandescence. Quoi qu'il en soit, deux points résultent de la théorie de M. Faye, en parfaite conformité avec la Genèse : 1° la lumière est contemporaine de la formation primitive du globe, elle a précédé la création des plantes et des animaux, à part d'insignifiantes exceptions; 2° la lumière est indépendante du soleil, et même, ainsi que nous le dirons plus loin, d'après M. Faye, a précédé la formation complète de cet astre.

3° *Le deuxième jour.* — Dieu dit aussi : « Que le firmament soit fait au milieu des eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux. Et Dieu fit le firmament, et il sépara les eaux qui étaient sous le firma-

ment d'avec celles qui étaient au-dessus du firmament. Et cela se fit ainsi. Et Dieu donna au firmament le nom de ciel; et du soir au matin se fit le second jour (1). »

Ce passage soulève deux questions : — qu'est-ce que le firmament dont parle Moïse? — Que faut-il entendre par les eaux inférieures et les eaux supérieures divisées par le firmament? On a reproché à l'écrivain sacré d'avoir, sous l'influence de l'erreur populaire, transformé le firmament en une voûte solide, sorte de calotte cristalline, élevée au-dessus de la terre, afin de la protéger contre la chute des eaux dont l'immense réservoir était censé occuper la partie supérieure du ciel. Rien dans le texte biblique n'autorise une telle interprétation. Il n'y est nullement question de voûte encore moins de voûte solide. Le mot *raqia* רקיע que la *Vulgate* traduit *firmamentum*, signifie, selon les hébraïsants, un espace étendu, et Vatable a eu raison de traduire : *Sit expansio in medio aquarum*, qu'il y ait une étendue entre les eaux.

Si nous interrogeons l'Écriture sur le sens qu'elle attache en d'autres endroits aux mots ciel et firmament, nous verrons que le ciel est tantôt le milieu où volent les oiseaux (2), tantôt l'espace au sein duquel brillent les étoiles (3); en résumé le ciel de la Bible est l'air, l'atmosphère, l'espace indéfini. Souvent, il est vrai, le firmament se prend pour la partie du ciel où sont les étoiles; c'est en ce sens que Moïse parlant des oiseaux dit « qu'ils volent sous le firmament (4) »; et encore pourrait-on traduire avec autant et même, si l'on en croit plusieurs hébraïsants, avec plus de raison : « sur le firmament ». Mais ni dans l'une ni dans l'autre acception, il n'est question d'une voûte proprement dite. Pourquoi donc saint Jérôme s'est-il servi d'un mot qui réveille l'idée d'un corps solide? Il a voulu sans doute, à l'exemple de Moïse lui-même, se conformer aux apparences et faire usage des termes populaires, sans préjuger la question scientifique de la nature des cieux : c'était le seul moyen d'être compris de la masse des lecteurs.

Reste à savoir ce que Moïse entend par la division des eaux supérieures et des eaux inférieures. Voici l'interprétation qui nous paraît

(1) Genes. I, 6-8.
(2) Deuter. IV, 7. — Prov. XXX, 19.
(3) Deuter. I, 10-2. — Esdr. IX, 23. — Job. III, 9. — *Ibid.* XIII, 10. — Jérém. XXXIII, 22. — Daniel. III, 36. — Nahum. III, 16. — Marc XIII, 25.
(4) Genes. I, 20.

la plus conforme au texte. Cette seconde époque vit l'achèvement de l'œuvre déjà commencée dès l'origine, mais encore imparfaite, savoir : le dégagement de l'air, la formation de l'atmosphère, et la séparation plus marquée des eaux dont les unes s'élevèrent dans les hautes régions, sous forme de vapeurs, et les autres restèrent à la surface du sol à l'état liquide. Comme on l'a vu plus haut, le refroidissement de la masse incandescente, suite du rayonnement dans l'espace, détermina la formation d'une croûte solide à la surface de notre planète, condensa une partie des vapeurs disséminées dans son atmosphère ; celles-ci retombèrent sur le sol et finirent par le recouvrir tout entier.

« Les premières eaux qui vinrent tomber à l'état liquide sur le sol un peu refroidi, ne tardèrent pas à être de nouveau réduites en vapeurs par l'élévation de sa température. Plus légères que le reste de l'atmosphère, ces vapeurs s'élevaient jusqu'aux limites supérieures de cette atmosphère ; là, elles se refroidissaient en rayonnant vers les régions glaciales de l'espace ; elles se condensaient de nouveau et retombaient à l'état liquide sur le sol, pour s'en dégager encore à l'état de vapeur, et retomber ensuite à l'état de condensation. Mais tous ces changements d'état physique de l'eau ne pouvaient se faire qu'en soutirant des quantités considérables de chaleur à la surface du globe, dont ce va-et-vient continuel hâta beaucoup le refroidissement : sa chaleur allait ainsi graduellement se perdre et s'évanouir dans les espaces célestes (1). » La vapeur d'eau continua de se condenser, jusqu'à ce que l'équilibre de température s'étant établi, il n'en resta plus qu'une quantité à peu près invariable. C'est le réservoir des eaux supérieures qui, sous l'influence d'un refroidissement local et partiel, retombe de temps en temps, sous forme de pluie, de neige, de grêle. L'étendue ou firmament qui tient la vapeur séparée de l'eau liquide, c'est l'atmosphère dont la formation est l'œuvre propre du second jour, et rend possible la création des plantes au troisième, celles des reptiles et des oiseaux, des animaux terrestres et de l'homme les jours suivants.

« C'est l'atmosphère, dit M. Maury, qui, recevant les vapeurs de la terre et des mers, les enlève dans ces hauts lieux, bien au-dessus de l'espace où l'aigle emporte ses petits, les retient ou dissoutes dans ses profondeurs, ou suspendues en citernes de nuages, et les

(1) Louis Figuier, *la Terre avant le déluge*, 4e édit., p. 41.

promène d'un hémisphère à l'autre pour venir les verser en neiges sur nos montagnes, en pluies sur nos vallées, en rosées sur toutes nos campagnes. C'est l'atmosphère qui courbe les rayons du soleil pour leur faire produire les teintes embrasées et charmantes des aurores du matin et des crépuscules du soir; car, sans l'atmosphère, les rayons du soleil éclateraient sur nous le matin, tout d'un coup à son lever, et nous feraient aussi, à son coucher, passer tout d'un coup des éblouissantes clartés du plein jour dans les ténèbres de la nuit. C'est encore l'atmosphère qui apporte à nos poumons le gaz nécessaire à la vivification de notre sang, et qui entretient ainsi la flamme de notre vie de la manière qu'il entretient le feu de nos foyers. C'est l'atmosphère qui emporte au loin l'air que nous avons gâté par notre respiration, l'acide carbonique qui sort de nos poumons, à chaque souffle, pour s'en aller demain, sur les ailes du vent, nourrir les plantes de la campagne. En effet, si les animaux ont des jambes et des bouches pour aller au loin saisir leur nourriture et pour la dévorer, les plantes de la terre sont forcées d'attendre qu'un aliment invisible, répandu dans l'air, aille les chercher sur place, et que l'atmosphère vienne elle-même verser tour à tour dans leurs pores, sous la forme la plus subtile, l'hydrogène, le carbone, l'oxygène et la vapeur d'eau dont elles doivent chaque jour être nourries (1). »

4° *Le troisième jour.* — Dieu dit encore : « Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'élément aride paraisse. Et cela se fit ainsi. Dieu donna à l'élément aride le nom de terre, et il appela mers toutes les eaux rassemblées. Et il vit que cela était bon. Dieu dit encore : que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, et des arbres fruitiers qui portent du fruit, chacun selon son espèce, et qui renferment leur semence en eux-mêmes pour se reproduire sur la terre. Et cela se fit ainsi... Et du soir au matin se fit le troisième jour (2) ».

Deux faits principaux signalent l'œuvre du troisième jour; d'abord l'émersion des continents et la formation des mers, ensuite l'apparition de la vie végétale sur le sol mis à nu par l'accumulation des eaux dans les contrées basses. La période précédente avait vu naître les plantes sous-marines; maintenant ce sont les plantes

(1) Maury, *Géographie physique de la mer*, n° 88.
(2) Genes. I, 9-13.

terrestres qui viennent embellir la surface du globe, grâce aux conditions nouvelles du sol et du milieu atmosphérique. Le troisième jour de la Genèse correspond aux deux périodes désignées par les géologues sous les noms de période dévonienne et de période carbonifère. Or ce qui, d'après les observations géologiques, caractérise le système dévonien, c'est la profondeur et l'étendue des perturbations volcaniques dues à l'action du feu central. Ces perturbations eurent pour effet de soulever violemment, au-dessous du niveau de la mer primitive, les formations précédentes, granitiques, cambriennes et dévoniennes, de les crevasser en maints endroits, et de livrer passage à des masses énormes de granit et d'autres matières en ébullition. La diminution graduelle de température en condensant les molécules dut produire de semblables déchirures dans l'enveloppe terrestre. Ainsi se formèrent les premières chaînes de montagnes. Une autre cause de l'élévation des continents peut avoir été aussi l'inégale répartition des sédiments déposés au sein des eaux primitives. De ces affaissements et de ces soulèvements de terrains résulta le déplacement des eaux qui, suivant leur pente naturelle, s'amoncelèrent dans les régions inférieures.

Deux faits prouvent l'existence de surfaces continentales dès la période dévonienne, c'est d'abord la présence de poissons d'eau douce parmi les fossiles de cette époque; c'est ensuite la végétation terrestre dont le terrain dévonien conserve les vestiges, Les plantes fossiles y apparaissent nombreuses; on les trouve plus nombreuses encore dans le terrain carbonifère qui vient immédiatement au-dessus du précédent, et renferme plus de cinq cents espèces de végétaux. « Il semble résulter des ingénieuse recherches de M. Ad. Brongniart, dit M. Ampère (1), qu'à une époque reculée l'atmosphère contenait beaucoup plus d'acide carbonique qu'elle n'en contient aujourd'hui. Elle était impropre à la respiration des animaux, mais très favorable à la végétation ; aussi la terre se couvrit-elle de plantes qui trouvèrent dans l'air bien plus riche en carbonne une nourriture plus abondante que de nos jours, d'où résultait un développement bien plus considérable que favorisait en outre un plus haut degré de température.

« C'est ainsi que s'explique l'antériorité de la création des végétaux, relativement à celle des animaux, et la taille gigantesque des

(1) Théorie de la terre.

premiers. Nous trouvons, en effet, à l'état fossile, des végétaux analogues à nos lycopodes et à nos mousses rampantes, mais qui atteignent 200 et jusqu'à 300 pieds de longueur. La première création était toute composée de plantes acotylédones. A une époque postérieure, vinrent s'y mêler des conifères et des cycadées; puis parurent les plantes monocotylédones et enfin les dicotylédones que l'on peut regarder comme plus parfaites et mieux organisées pour résister au froid. Cependant les débris de forêts s'accumulaient sur le sol, s'y décomposaient, et l'hydrogène carboné qui provenait de cette décomposition se répandait dans l'atmosphère. Là il était décomposé par les explosions d'électricité, alors plus fréquentes en raison de la grande élévation de température. Un monument de cette époque nous est offert par les houilles, immenses débris de végétaux carbonisés. »

5. *Le quatrième jour.* — Cependant les forces générales qui concouraient à condenser la matière cosmique en noyaux solides autour du soleil et dans les espaces célestes, poursuivaient leur œuvre de formation. « Dieu dit : que des corps lumineux soient dans le firmament du ciel, pour luire sur la terre et séparer les jours et les nuits; qu'ils soient les signes des temps et des jours et des années, qu'ils brillent au firmament du ciel pour éclairer la surface de la terre. Et cela se fit ainsi : Dieu fit deux grands corps lumineux, l'un plus grand pour présider au jour, l'autre plus petit pour présider à la nuit; et il fit aussi les étoiles. Il les plaça dans le firmament du ciel pour luire sur la terre, présider au jour et à la nuit, et séparer la lumière des ténèbres. Et Dieu vit que cela était bon, et du soir au matin, se fit le quatrième jour (1). »

La formation du soleil et des astres au quatrième jour seulement, a paru, à certains critiques, une sorte de hors-d'œuvre, qui interrompt mal à propos l'histoire de la création terrestre, principal objet du récit mosaïque. Mais, répondrons-nous, le rapide coup d'œil de l'écrivain sacré sur les mondes qui nous entourent, ne s'écarte pas du plan qu'il s'était tracé. Il est très naturel que le soleil et la lune dont nous recevons la lumière et qui servent à la mesure des temps, soient l'objet d'une mention spéciale. Quant aux astres dont le rapport avec la terre est plus éloigné, Moïse

(1) Genes. I, 14-19.

n'en parle qu'incidemment, un seul mot jeté à la fin d'une phrase lui suffit pour résumer la formation du ciel étoilé!

Ce n'est pas au hasard que le mot formation s'est rencontré sous notre plume en parlant du soleil et des étoiles, il s'agit en effet d'une formation, non d'une création proprement dite. Le mot *assah* (עשה), employé par Moïse, réveille plutôt l'idée d'arrangement, de disposition. C'est à la quatrième époque, après celles qui virent la création de la lumière, la constitution de l'atmosphère, la formation des mers et des continents, l'apparition du règne végétal à la surface du sol, c'est alors seulement que le soleil se montra tel que nous le voyons aujourd'hui, perçant les épaisses vapeurs qui obscurcissaient l'atmosphère, et distribuant sa lumière de manière à différencier les saisons. Mais le travail de condensation de la matière solaire n'avait pas attendu le quatrième jour pour agglomérer les éléments de l'immense nébuleuse au centre de notre système. Ce même travail agissant sur tous les points de la nébuleuse, eut pour résultat la formation graduelle de noyaux solides, c'est-à-dire des planètes, emportées autour de la masse centrale par le mouvement rotatoire, imprimé dès l'origine à la masse entière. Rien n'empêche de supposer que la condensation de ces noyaux secondaires a précédé la constitution définitive du soleil. Et l'on s'explique de la sorte, comment cet astre n'a paru que le quatrième jour, lorsque la terre avait déjà reçu sa forme actuelle.

L'abbé Thomas,

vicaire général de Verdun.

(*A suivre.*)

LA SITUATION EN ALGÉRIE

« Je ne puis trahir par mon silence la cause de la religion et celle de la France. Or ceux qui connaissent l'Algérie savent que rien n'y est plus funeste à notre influence que les manifestations publiques de l'impiété. Les musulmans en prennent occasion de nous couvrir de mépris. Les étrangers, dont le nombre s'accroît de jour en jour, s'étonnent d'une imprévoyance qui supprime le moyen le plus efficace et le plus simple de les rapprocher de nous. » (Lettre du cardinal Lavigerie, en date du 30 mars dernier.)

Si je débute par les lignes ci-dessus, les prenant en quelque sorte pour épigraphe, c'est que l'on reconnaîtra, au cours de cette étude, combien sont justes et profondes les paroles de l'éminent archevêque et avec quelle force elles résument presque complètetement, dans son présent lamentable, dans son avenir douteux, notre situation coloniale en Afrique.

La guerre lointaine qui, sous prétexte de colonisation, achève actuellement de mettre le désarroi dans l'administration et dans les finances du pays, l'entreprise politico-commerciale du Tonkin, en même temps qu'elle calme l'appétit des partisans de la diffusion plus ou moins équatoriale des éléments français, donne un argument pratique, concluant, aux ennemis acharnés de l'extension des colonies par notre cosmopolite intermédiaire. Les uns commencent à voir clair dans la politique *Bertrand et Raton*, suivie à l'égard de la France par quelques États curieux de terres exotiques, pour y envoyer le trop-plein de leurs centres misérables et agités, pour en faire des sortes de dépotoirs du paupérisme ; les autres triomphent et rappellent, histoire en main, l'issue malheureuse, humiliante, ruineuse de toutes nos entreprises en ce genre. Et vraiment l'on se sent pris de doutes sur un avenir français jamais possible dans cet ordre de faits ! On se demande quelles sont les causes de l'impuis-

sance à fonder matériellement, de l'inhabileté à se créer des ressources d'outre-mer, qui viennent paralyser une nation si prodigue de son sang pour les autres, si essentiellement et si heureusement vulgarisatrice quand il s'agit de croyances et d'idées, de sciences, d'art, de goût, de modes. Sa prédominance dans le monde moral est peut-être bien la cause de son infériorité pour l'accaparement des richesses tangibles; la France a toujours été trop généreuse. Elle bataille cent ans au profit de celui-ci ou de celui-là et néglige de se faire payer; quand elle a vaincu un peuple, qu'il soit sauvage ou non, elle lui tend la main et répugne à l'emploi de ces moyens cruels, lâches, destructeurs mais fructueux, que plusieurs de nos voisins, colonisants émérites, ont élevés à la hauteur d'un principe national, d'une connaissance raisonnée, mathématique. Ce sont ses scrupules exagérés, son respect de la liberté chez les autres, sa sympathie d'autant plus vive pour une race qu'elle est plus abrutie et plus pauvre, qui lui ont toujours valu de *mauvaises affaires coloniales* et lui en vaudront, je le crains bien, toujours; qui lui ont fait abandonner les contrées les plus fortunées et les plus chèrement conquises, ne pas soutenir colonialement ses plus ardents patriotes, et non seulement ne pas les soutenir mais les désavouer, condamner leurs efforts; qui ont amené la perte des Indes, de l'Amérique, et qui décourageront toujours les Dupleix, les Montcalm, les Dupuis, les Tonneins de l'avenir. L'amour du sol natal si fécond, le dénigrement maniaque de tout ce qui est étranger, la fantaisie dans l'administration que les changements quotidiens de personnes ont développée jusqu'à l'invraisemblable, y sont aussi pour beaucoup. Quelles que soient les causes, du reste, un fait douloureux, mais indéniable, est là qui en dit plus que tous les raisonnements : la France ne tire rien de ses colonies, elle s'y ruine quand elle ne les perd pas. Il est donc inopportun, absurde, d'en convoiter d'autres à une époque où le salut du pays lui-même exige l'emploi de ses forces diverses. Il est inadmissible en effet de supposer que nous soyons perpétuellement destinés à mettre la table pour le repas des autres, ce qui alors ne serait plus déplorable seulement mais pis encore, ridicule. Certes, l'empire chevaleresque que la France a gardé sur les chrétiens du monde entier, sa suzeraineté dans la foi qui remonte aux croisades et qui a persisté malgré le scepticisme contemporain, malgré ses fautes, malgré ses revers, est une force incomparable que nous devons être jaloux de

conserver à tout prix! Mais fatale aberration, alors que d'un côté nos gouvernants disposent avec prodigalité de leurs troupes et de leurs crédits pour des chimères, pour des questions d'amour-propre qui ne sont que des pièges grossiers, ils perdent à cœur joie d'un autre les éléments, hommes et choses, les plus anciens, les plus sûrs, les plus efficaces d'influence française. Une expérience séculaire crie bien haut en faveur des missionnaires, des prêtres catholiques, ambassadeurs de la paix, pionniers de chaque jour, savants humbles et dévoués, personnification sublime de la France apostolique et cependant que ne fait-on pas pour entraver leur œuvre patriotique? Naguère le ministre auteur de cette triste guerre chinoise, obligé de rendre hommage aux travaux géants de quelques-uns d'entre eux, d'avouer leur royauté sans royaume sur tout le Levant catholique, fermait les yeux sur l'existence *illégale* d'un noviciat, mode de recrutement nécessaire. L'Annam. le Cambodge, le Tonkin, la Chine, n'apprendront-ils pas à ses successeurs que sans tant d'or dépensé, tant d'hommes disparus, ils seraient arrivés à un résultat plus réel, plus durable, plus français que celui qu'ils atteindront peut-être? Ils n'avaient qu'à protéger efficacement les prêtres et les religieuses de France, ils n'avaient qu'à leur envoyer un peu de ces fonds qu'ils gaspillent si allègrement en pure perte. La France ne sait pas, elle ne saura jamais coloniser *à l'anglaise*, sucer la moelle d'une race inférieure pour s'en engraisser, hâter sa disparition par l'opium ou l'alcool; elle ne peut mentir à la mission que la Providence lui a confiée, et si elle ne recueille ni métaux, ni épices, elle tient l'univers comme dans un réseau, réseau dont chaque maille est faite de la charité et de la foi de quelqu'un de ses enfants. Le Jésuite et la Fille de Vincent de Paul ont parlé de la France du bout du monde à l'autre, et en les aimant, eux les dévoués, on l'aimait, elle, la mère qui a de tels enfants. La bonne nouvelle de l'Evangile, voilà la vraie colonisation française; Louis IX en a royalement montré le chemin.

L'état actuel de notre grande colonie, l'Algérie, l'avenir qui s'y prépare et sur lequel les plaintes du successeur d'Augustin attirent plus particulièrement l'attention, état et avenir coloniaux que je me suis appliqué à montrer dans leurs détails, ne vont être que la confirmation éloquente de cette vérité. Ce qu'est l'Algérie, ce qu'elle deviendra, c'est ce que sont, c'est ce que deviendront toutes les colonies françaises sans la croix, aussi bien dans ce siècle que dans

les siècles futurs. Au lecteur de tirer lui-même la conclusion d'un exposé de faits impartial, complet, et de juger, religieusement et patriotiquement, le régime de politique coloniale progressive et athée dans lequel nous sommes entrés sur les conseils intéressés de l'envieuse Allemagne. Si après cinquante années de luttes, de dépenses, d'études, une terre coloniale placée sous un ciel admirable, à quelques heures seulement de la métropole, qui était le grenier de Rome, en est arrivée à produire entre nos mains les résultats que je vais indiquer pour l'Algérie, que sert-il d'aller, avec des finances obérées, en conquérir d'autres bien inférieures à trois mille lieues. S'il y avait encore un effort à tenter colonialement, du moins devait-on le porter sur la colonie ancienne, idéale comme situation et comme résultats possibles, concentrer ses forces au lieu de les disperser, et, abandonnant le roc entamé, ne point courir à un autre, sous prétexte que le premier est déjà trop dur. On ne saurait évaluer, même approximativement, ce que la France, à ses jours d'enthousiasme surtout, à la suite de quelques victoires ou sous l'impulsion de quelques hommes entreprenants, a jeté d'elle-même dans ce gouffre de sa colonie africaine, ce qu'elle a fait ou tenté pour cette autre France qui, à l'heure présente, n'est pas encore parvenue à équilibrer son budget. Fille majeure, robuste, dont l'éducation a coûté de grosses sommes à sa mère, et qui, loin de lui pouvoir venir en aide aujourd'hui que celle-ci est dans le besoin, est réduite à lui tendre toujours la main. Non seulement chaque mètre du sol y a été acquis lentement et à force de sang répandu, d'or dépensé, par une lutte quotidienne contre la famine, la soif, la fièvre, la trahison, mais des intelligences d'élite comme gouverneurs généraux, comme chefs de bureaux arabes, comme magistrats, comme colons y ont appliqué tous leurs efforts, stimulées au plus haut degré par cette passion sincère, profonde, qu'inspirent à tous ceux qui y ont touché les affaires de l'Algérie. Qu'avons-nous de gagné jusqu'à présent? Et cela dure depuis cinquante-cinq ans ; il me semble qu'il serait grandement temps de voir mûrir les fruits de ce magnifique jardin aux arbres perpétuellement couverts de fleurs.

Une sorte de petite parabole peindra bien, dans son ensemble, cet état colonial que je vais essayer d'analyser dans les détails. — En ce temps-là, une mère de famille, qui avait été gravement insultée dans son honneur, crut devoir accepter, en compensation et

pour agrandir le domaine de ses fils, un champ situé loin de l'habitation et sans cesse menacé par les voleurs du désert. Elle n'épargna ni les soins, ni le temps, ni la fatigue pour en faire une campagne féconde; plusieurs des siens moururent à la peine. Il n'y eut pas de moqueries, d'insultes, de mauvais procédés qui lui fussent épargnés aux jours de son labeur; les passants riaient, jetaient des pierres dans les sillons, la maltraitaient, envieux de sa persévérance, de son courage, de l'avenir qu'elle préparait. Puis, quand le champ fut défriché, arrosé, couvert de moissons, la mère de famille, prise tout à coup de folie, chassa ses fils et ses serviteurs exténués, aspirant à l'heure de la récompense et du repos, et convia les passants moqueurs, les étrangers hostiles, les voleurs avides à entrer dans le champ et à s'en partager les fruits. — Telle est l'histoire de l'Algérie devenue terre française après les maux que j'ai dits et dont la France ne tire rien; proie tombée aux mains de cette racaille cosmopolite qui y pullule, nous en chasse, et y dominera dans vingt ans, victime parée pour le sacrifice d'Israël, qui jubile en s'en partageant les lambeaux et ne desserre les ongles ou les dents que pour nous bafouer. Un *presidios* espagnol, une pêcherie italienne et un bazar juif, voilà ce que nous avons fait de l'Algérie en cinquante-cinq ans. Nous allons voir plus loin que ces avides, ces envieux et ces voleurs ne se gênent nullement dans leur exploitation, et qu'ils la considèrent déjà comme leur propre chose.

J'ai raconté, l'année dernière, dans cette Revue même, et à propos de l'exposition d'Amsterdam, véritable apothéose coloniale, tout ce que mon patriotisme avait souffert en y voyant la mesquine représentation de notre grande colonie. Quelques vins, essai récent, des grains, montre inutile, puisque l'on en sème de moins en moins, des fruits exotiques, trompe-l'œil, puisque ces fruits ne peuvent être l'objet d'un grand commerce, n'étant pas de consommation générale, des lièges et de la sparterie, spécialité d'exploitation étrangère, puis c'est tout. On souffre d'autant plus en face de semblables exhibitions, que la comparaison vous montre ce que d'autres savent tirer de contrées inférieures à tous les points de vue. Les îles lointaines de la Malaisie sont aux mains de la Hollande d'inépuisables vaches à lait qui ont fait de ce petit pays, étroit et malsain, la plus riche des puissances continentales; ce qu'ont pu réaliser les Anglais après quelques années en Australie est merveilleux. Sans luttes, avec son calme et sa persévérance pour seuls moyens, quel-

ques préposés comme représentants, la Hollande écoule doucement du côté de ses ports et de ses fabriques les trésors des trois règnes végétal, minéral, animal, que renferment les plages et les forêts de Sumatra, de Java, de Bornéo. L'Angleterre, avec sa judicieuse et résistante organisation familiale, envoie, non pas des gens salariés, mais des frères, des cousins, à ses comptoirs les plus éloignés des Indes et de l'Océanie. Il y a un échange continuel de produits de maison coloniale à maison métropolitaine et cela depuis des siècles, les fils succédant aux pères, les aînés restant toujours à Londres, et les cadets venant joyeusement à la colonie, avec ces secours mutuels, cette cordialité de relations assurées, qui font de tous ces commerçants une même famille aux deux bouts du monde pour le plus grand bien de chacun, avec quelque chose des admirables mœurs et coutumes de nos anciens patronages français. On peut dire, il est vrai, que ni l'Angleterre, ni la Hollande, quelque part que ce soit de leurs colonies, ne se sont trouvées en présence d'une race comparable à la race arabe, race à la civilisation assoupie peut-être, mais type accompli comme attachement à ses croyances et à son sol, comme énergie, comme audace, comme haine invétérée de l'étranger, comme foi dans son avenir, dans sa supériorité, comme sentiment de son incontestable grandeur. Indiens, Papous, Zélandais, nègres et sauvages d'espèces diverses, multitudes courbées sous le bâton ou croupissant dans la misère, ont été des proies faciles, des instruments souples auprès de l'orgueilleuse et indomptable société musulmane. Ce serait là notre unique circonstance atténuante, et le Mahdi semble s'être chargé de nous venger des moqueries du monde colonisant en mettant à l'épreuve, d'un côté, le talent des maîtres de la science coloniale, nos bons amis les Anglais, pendant que de l'autre, l'Irlande leur prouve que les peuples à convictions profondes, chrétiens ou musulmans, ne sont pas si facilement réductibles qu'ils le paraissent croire et surtout veulent professer.

II

Les Turcs, quoique coreligionnaires, tinrent constamment les Arabes et les Kabyles courbés sous un joug de fer; tout musulmans qu'ils étaient, leur sort pouvait se comparer à celui des Juifs. C'est que les Turcs savaient à qui ils avaient affaire, ils connais-

saient l'humeur belliqueuse des vaincus et aussi cette tournure encore barbare de leur esprit qui ne leur fait estimer que la force. On voit immédiatement de quel singulier mépris les Arabes durent couvrir la France conquérante quand ils la virent, elle victorieuse, leur tendre la main au lieu de les rançonner, quand ils l'entendirent prêcher ses doctrines de paix, d'égalité, de fraternité ; ils crurent qu'elle avait peur d'eux, se persuadèrent facilement qu'ils étaient moins vaincus que les apparences pouvaient le faire supposer, et que la revanche d'une surprise viendrait un jour ou l'autre. Ils vous le disent encore actuellement et le pensent plus peut-être qu'ils ne l'avouent. Et les Juifs donc! Les Juifs, honnis, pressurés, roués de coups, parqués comme ils le sont encore au Maroc, ce fut pour eux une aubaine inespérée, l'occasion d'une véritable bacchanale que l'arrivée de ces Français si niaisement généreux. A eux, qui la veille léchaient les bottes des janissaires ou essuyaient sur leurs casaques noires les crachats des Arabes, on criait sur tous les tons qu'ils étaient les maîtres, libres d'agir, qu'on les considérait comme des amis puisqu'ils ne s'étaient point battus (à leur ordinaire) et qu'ils accueillaient nos bataillons comme ils eussent accueilli des bataillons anglais ou allemands, avec le seul espoir de vendre des allumettes. Aussi s'empressèrent-ils avec générosité, probité, courage de reconnaître les bons procédés dont ils étaient l'objet. Ils se ruèrent sur les femmes et sur les enfants arabes que leurs maris et leurs pères tués ne pouvaient plus protéger, pillèrent les maisons, trompèrent indignement ceux qui s'en servirent comme interprètes et empoisonnèrent les troupes avec toutes les denrées frelatées et toutes les boissons toxiques qu'ils parvinrent à leur vendre. On peut juger par là de ce qu'ils sont devenus après un demi-siècle de pillage et de bride sur le cou, depuis surtout qu'un décret éminemment politique est venu déclarer *citoyens français* en masse ces gens sans patrie, faire des électeurs, des jurés, d'usuriers que l'Arabe considère comme une lèpre pour son pays, comme un dissolvant et une ruine pour les familles. Maintenir l'Arabe sous un régime exceptionnel pour émanciper l'Israélite, c'était, au point de vue colonial africain, la plus grosse sottise que l'on pût commettre; aussi les habiles n'y ont pas manqué. Pensez donc! C'était une si belle occasion de montrer comme on sait mettre en pratique l'égalité absolue de tous les hommes. Il est en effet remarquable de constater que les Arabes n'ont pas d'ennemis plus

acharnés, de despotes plus prêts à les traiter en nègres, à les décimer, à les dépouiller, que tous ces charlatans politiques qui ont la bouche pleine de phrases humanitaires. S'ils se montrent si libéraux avec le Juif, c'est que celui-ci leur paie sa rançon et achète le monopole du vol colonial, tandis que l'Arabe misérable et fier ne se courbe point. Préparer un champ pour que le Juif y puisse exploiter l'Arabe en paix et à l'ombre de notre drapeau; voilà, je crois, le résultat le plus net jusqu'à présent de notre occupation algérienne. Et qu'on ne s'y trompe pas, la prise de possession d'une grande partie du sol colonial par la franc-maçonnerie israélite, par cette race qui n'a d'autre patrie que celle de son intérêt et qui vend au besoin les os de ses pères et mères quand on les lui demande à acheter, cette prise de possession est un danger redoutable au point de vue national. Demain ces citoyens que nous avons élevés jusqu'à nous au grand détriment de la colonisation, puisque c'était le moyen le plus sûr de repousser les Arabes, ces citoyens reconnaissants que j'entendais, l'année dernière et cette année encore, accueillir les régiments de passage par : « Sâles Français! vaincus de la Prusse! » ne se gêneront pas pour céder l'Algérie, devenue leur chose, au plus offrant et aller s'établir ailleurs avec d'énormes bénéfices. Encore une fois cela leur est bien égal, ne sont-ils pas les colporteurs errants de l'humanité, et ne trouvez-vous pas réunis dans la première synagogue venue des Juifs espagnols, allemands, russes, anglais, polonais, hollandais comme des marocains, des syriens, des albanais, des turcs. J'en ai entendu plusieurs fois discuter des marchés en cinq ou six langues différentes; un souvenir de Babel!

La première faute donc, qui est bien du caractère français et qui remonte aux premiers jours de l'occupation, est un manque de fermeté dans le pouvoir, une ignorance absolue des usages musulmans, un dédain de la manière d'agir des prédécesseurs et surtout cette sottise d'arriver avec les immortels principes de la Révolution dans son manteau, de croire que l'on tient l'idéal social applicable à tous les pays et à toutes les races, et d'agir radicalement avec cette idée préconçue que les us et coutumes des peuples non français sont us et coutumes de sauvage, que l'on peut changer cela du jour au lendemain comme leurs vêtements, quand au contraire usages et coutumes ont leurs raison d'être dans le milieu où vivent ces peuples et que leur vêtement lui-même ne peut impunément être modifié. Ils sont faibles puisqu'ils ne se font pas craindre, a

dit l'Arabe. Et en effet, chez lui, de la base au sommet, dans l'État comme dans la famille, tout se tient et tout marche par l'autorité indiscutée. Autorité des chériffs et des marabouts, autorité des cheiks et des émirs, autorité despotique surtout du chef de famille, sultan absolu dans son gourbi ou sous sa tente. L'Arabe estime la force, non à la façon de l'Asiatique trembleur, mais parce qu'il est fort lui-même et qu'il méprise plus faible que lui. Sa dissimulation haineuse, sa fuite dans la défaite, sa douceur obséquieuse, ne sont pas des vices résultant d'une longue domination, car on ne dompte pas l'Arabe; ce sont des vices ou, si l'on se place à un point de vue national arabe, des qualités natives; au résumé, l'Arabe a gardé et gardera toujours sans modifier les qualités et les défauts de son origine et de sa vie nomades, qualités et défauts que l'islamisme entretient soigneusement après les avoir habilement tournés au profit de sa cause. Homme d'éperon et de sabre, homme de guerre essentiellement brave, l'Arabe sait dissimuler longtemps quand son intérêt l'exige, mais il ne plie loyalement que devant plus brave que lui. La loi fataliste, qui le fait sujet d'un autre, lui semble moins dure quand cet autre est le *vir* des Latins, le *guerrier* des Indiens, celui qui monte à cheval, porte un fusil, fait parler la poudre et briller la lame hors du fourreau. Toutes les autres qualités humaines si grandes soient-elles, comparées au courage belliqueux, lui paraissent de nature secondaire à cet envahisseur nomade, et il résume dans un même terme son mépris pour tout ce qui touche à l'industrie, au commerce, aux finances, à l'art même : *mercanti!* Le type achevé du *mercanti* étant le Juif algérien, nous sommes tous, quand nous ne sommes pas soldats, plus ou moins *mercantis* pour l'Arabe. Ceci est peut-être l'exagération d'une idée en principe très élevée, mais le préjugé n'en existe pas moins, et les préjugés sont des forces qui colonialement surtout ne sont point des quantités négligeables. Aussi tandis que, d'une part, l'action des gouverneurs généraux militaires était profonde, d'autre part celle des gouverneurs civils a été nulle, immobilisante; on pourrait même presque dire que les progrès accomplis en Afrique sur l'Arabe ont été en raison directe de la notoriété militaire du gouverneur.

Elle serait longue la liste des soldats français qui, soit comme chefs de colonne, soit comme commandants supérieurs, soit comme divisionnaires ou gouverneurs, ont laissé une trace ineffaçable dans la mémoire des Arabes. Les plus populaires sous la tente étaient

des héros, et ils disposaient à leur gré du chevaleresque esprit arabe ; il acceptait leurs réformes sans murmurer. Valée, Bugeaud, Lamoricière, Changarnier, Saint-Arnaud, Randon, Pélissier, Yusuf, Margueritte, Chanzy sont restés légendaires. C'est donc une affaire grave qui demande du temps et des hommes éminents que cette transformation de guerriers nomades en contribuables normands ou auvergnats, bourgeois sous l'administration de bourgeois, sera-ce jamais possible, et se rend-t-on bien compte de ce qui constitue leur caractère propre? Vous détruirez les Arabes jusqu'au dernier, mais vous n'en ferez pas plus des sédentaires sérieux, des *mercantis*, que vous n'en ferez de placides électeurs. Ils iraient au vote, armés. Les parquer sur de vastes territoires délimités où on les gouvernerait militairement, les repousser jusqu'aux régions sahariennes, où la faim en ferait les tributaires forcés et soumis du Tell; voilà un des deux modes qu'emploierait l'Angleterre. Les tenir en respect au moyen de grands chefs, payés et otages; voilà le système mixte, douteux quoiqu'habile, qu'avait adopté l'Empire. Aucun ne peut être appliqué par un régime parlementaire, franchement civil, ne considérant, ce qui est exact généralement parlant, les pouvoirs militaires que comme l'exception. Je suis loin, à ce point de vue, de jeter la pierre aux administrateurs actuels ; étant donnée la situation, ils s'en tirent le mieux qu'ils peuvent. Mais il fallait examiner, avant d'appliquer nos théories sociales à l'Arabe, s'il était susceptible d'y participer, si elles ne juraient pas non seulement avec ses goûts, ses préjugés, ses croyances, mais avec sa nature, ses besoins, son organisme même. En attendant, l'Arabe ne respecte pas l'autorité civile ; il ne lui obéit, dans les choses essentielles, que contraint et parce qu'il sent derrière elle des baïonnettes pour l'appuyer. A la première disparition des troupes, on a vu dernièrement encore et l'on verrait de nouveau le cas échéant, comme ils tiendraient compte de ses injonctions. Je défie l'autorité civile de mener des tribus par la seule persuasion, de s'y présenter protégée par le seul respect qui l'accompagne dans les campagnes françaises, alors même que politiquement on ne sympathiserait pas avec elle; les bureaux arabes isolés hésitent souvent, quand ils ne disposent pas de forces suffisantes, à appliquer tel décret ou telle circulaire, à prendre telle mesure; que voulez-vous que fasse, seul, un pauvre administrateur, malgré tous les képis et tous les brandebourgs sous lesquels il se déguise en soldat? Le régime

civil administratif est donc un trompe-l'œil, une apparence en dessus, ne se maintenant que par le dessous indispensable qui aurait dû rester tout à la fois dessus et dessous, l'armée. C'est antipathie invétérée, que la répulsion de l'Arabe pour tout ce qui est civil, pour quiconque n'est pas homme de guerre; il l'étend même à ceux d'entre les siens qui appartiennent à des professions pacifiques : ouvriers manuels, scribes, institutenrs, médecins, juges. La distance qui sépare l'Algérie d'un pays colonial fondu dans la mère patrie, identifié à ses mœurs sociales, politiques, administratives, judiciaires, est encore assez grande pour que l'on ne puisse prévoir l'époque où des règles communes leur seront absolument applicables. On ne peut donc que prendre en pitié, ou mieux traiter de vues antipatriotiques, les désirs follement exprimés par quelques Algériens, que je veux bien ne pas croire payés pour cela : à savoir, de séparer l'Algérie de la France, de la laisser vivre politiquement, administrativement, commercialement, financièrement de sa vie propre, comme étant assez forte, assez sûre d'elle-même, assez homogène pour le faire. Financièrement, je ne demande encore pas mieux; notre budget s'en trouverait soulagé, mais militairement, communalement, je m'y oppose; à moins que ce ne soit là un prétexte pour la glisser plus rapidement aux mains de l'étranger, ce qui pourrait bien être et ce qui ne fait que confirmer ma thèse. Avec les passions démagogiques qui y couvent dans un milieu français dont le passé n'est pas toujours net de casiers judiciaires, avec les éléments étrangers et disparates qui s'y heurtent, enfin avec la société arabe qui n'a pas désarmé, qui attend et guette dans son fatalisme et sa patience de fauve, il est impossible que la France ne garde pas la main haute sur sa colonie pour y empêcher tout désordre. S'il en était autrement, l'étranger ne manquerait pas de s'introduire au moindre conflit, sous le prétexte de protéger ses nationaux, lesquels sont déjà trop disposés à considérer l'Algérie comme la chose de tout le monde. Témoins certains Espagnols de la province d'Oran, lesquels, estimant qu'ils étaient en majorité sur un point donné, prétendaient s'y administrer et même y administrer la minorité française à *l'espagnole*. La population française diminuart déjà, tandis que l'élément cosmopolite augmente, en nombre comme en richesse, émettre des idées de séparatisme, équivaut à mes yeux de la part de Français à un crime de lèse-patrie.

Dans un pays neuf, au point de vue contemporain du moins,

comme l'Algérie, la plus grande force pour la diffusion, la sécurité, la transformation, le profit, ce sont les routes. Or, on peut dire qu'en Algérie, ce sont les travaux publics sous toutes les formes et principalement sous la forme la plus essentielle, voirie, qui sont le plus en souffrance. Le chemin c'est la vie pour une colonie, c'est l'encouragement pour le colon à s'isoler sur des terrains encore inoccupés, c'est un rempart contre l'indigène et en même temps un moyen de le gagner. Comme dans toutes les contrées encore primitives où il faut souvent, péniblement, longtemps voyager, les populations arabes se montrent très désireuses de posséder de belles voies de communication. En France, la promesse de création de routes ou de chemin de fer est, dans les départements excentriques, un puissant moyen d'attraction gouvernementale; les Arabes ne se montrent pas moins sensibles à ce genre de perfectionnement, sans réfléchir qu'il est l'arme la plus sûre contre eux.

L'Arabe si coutumier, si sobre, si fort, peut se passer d'une multitude de choses qui nous semblent, à nous, indispensables; il les dédaigne et garde ses instruments d'autrefois. Il n'en est pas de même pour les routes, il s'en sert forcément. Dans un pays de vastes solitudes, aux perturbations atmosphériques violentes, aux déplacements fréquents et lointains comme le sien, les voies ferrées, les ponts solides, les caravansérails, les puits maçonnés, c'est la fortune, la santé, le bonheur, un luxe du paradis. Nous le tenons par là, lui trop pauvre, trop insouciant, trop paresseux pour percer les montagnes, aplanir les escarpements, combler les ravins, détourner les torrents. Le plus ignorant est frappé de notre supériorité, du bien que nous lui apportons, puisque nuit et jour il va aux marchés environnants, les pieds nus dans la poussière unie de nos larges chemins. Au lieu des sentiers arabes aux pierres pointues, des dunes de sable épais dont la chair durcie, les sandales, le sabot des mulets sont les séculaires cantonniers, on voit dans beaucoup d'endroits, pas encore assez nombreux, malheureusement, d'aussi jolies routes qu'en France. Elles laissent bien loin derrière elles, comme confortable et sécurité, ces misérables passages au travers des broussailles, des roches, des tiges d'alfa, où l'indigène peut seul se reconnaître, et où les mules et les chevaux arabes ont besoin de toute leur patience et de la merveilleuse souplesse de leurs jambes nerveuses aux sabots désarticulés. C'est la forme du progrès européen la plus accessible à l'intelligence indigène et la

forme sous laquelle on gagnerait le plus rapidement son affection si ce chacal était susceptible de reconnaître les bontés de son maître. L'Arabe profite des chemins quand il en trouve et c'est, je l'ai dit, le moyen de colonisation le plus puissant que de multiplier les voies ferrées afin d'amener si possible l'assimilation, la fusion des indigènes par les rapports plus fréquents; mais ce qui est utilité pour l'Arabe est nécessité absolue pour le colon. Les routes sont pour lui une question de vie ou de mort, c'est par là seulement qu'il peut tirer profit de la terre qu'il a transformée à si grand'peine. Aussi a-t-on le droit de s'étonner à juste titre du pitoyable état dans lequel sont la plupart des routes algériennes et de la lenteur que l'on apporte à en créer d'autres pour desservir des centres populeux, voués sans elles à la disparition. On peut s'étonner aussi que la rage colonisatrice nous ayant saisis, quelques-uns des millions dirigés vers le problématique Tonkin ne se soient pas répandus en bienfaisante rosée vicinale sur les anciens colons de l'Algérie, sur ceux qui ayant été les premiers à la peine ont bien le droit d'être un peu les premiers à la gloire, c'est-à-dire à l'intelligente et impartiale répartition des fonds coloniaux.

Auguste Geofroy.

(*A suivre.*)

LES ORATEURS POLITIQUES ET LE PARLEMENTARISME

SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1)

Ici, d'ailleurs, il est utile de citer. Une revue rapide de nos mœurs politiques actuelles intéressera nos lecteurs et ne sort pas de notre thèse. Elle la complète au contraire, et en étaye la démonstration. Aussi bien, on oublie si vite en France! Un acte soulève une réprobation unanime... mais c'est un feu de paille : quelques mois passent et de nouveaux faits viennent détourner l'attention et solliciter l'oubli pour leurs aînés.

Certes, il y aurait matière à un gros volume si l'on voulait relater tous les scandales, tous les tripotages, toutes les vénalités, toutes les hontes de ces dernières années. Bornons-nous à les passer brièvement en revue. Ce sera déjà long. Le parlementarisme du jour ne sort pas moins lamentablement meurtri de cette lamentable expérience.

Nous avons été témoins de si tristes incidents que nous sommes accoutumés aux débats les plus épicés. Depuis 1879, où M. Margue eut l'honneur de l'introduction dans l'enceinte législative, du naturalisme le moins gazé, quelle abondance! Ce jour-là, la Chambre était houleuse, l'hémicycle retentissait d'aménités plus ou moins athéniennes — comme la République. « Vous êtes des lâches, criait-on aux ministres, des coquins, de la canaille. » « Ce Le Royer est un Suisse, pourquoi est-il dans une Chambre française? » C'est alors que « sous le nez » de M. Levert, M. Margue fait entendre et bien sentir sa pensée : « C'est em..... tout cela » et que M. Joly s'écrie : « Une autre fois, j'apporterai un revolver, il le faudra bientôt. » Et le lendemain, en effet, l'*Assommoir* était dépassé, les gros mots faisaient place aux injures qu'un galant homme s'interdit d'ordinaire, et les injures elles-mêmes étaient suivies de voies de fait. Les clubs de 1870 pâlissent à côté de celui-là.

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1885.

M. de Cassagnac, il est vrai, avait accolé au gouvernement l'épithète d'*infâme*. C'était très vif. Mais, il le faut bien dire, en face de certains adversaires, le cœur ne se soulève-t-il pas? et l'indignation ne fait-elle pas explosion, alors qu'un ministre vient jeter l'outrage grossier, la diffamation caractérisée à tous les catholiques. N'était-ce pas M. Ferry qui osait appeler les catholiques des *factieux*, leurs écrivains des *falsificateurs*, leurs femmes et leurs mères des *faussaires*, leurs députés des *fauteurs de guerre civile et étrangère?...*

Voilà pourtant l'étiage du parlementarisme et de nos mœurs publiques à mesure que la République s'implante davantage; liberté, égalité, fraternité, la trilogie connue, diminuent en raison directe de la profusion avec laquelle on en peint les noms sur les murs. Où est la République athénienne? Il y a eu, au surplus, des précédents, même dans l'Assemblée nationale, si supérieure aux Chambres qui l'ont suivie.

M. Ordinaire a déjà traité M. Martel de président d'une « commission d'assassins », et M. Testelin les membres de la droite de « lécheurs de bottes ». Il oubliait que l'injure suit les lois de la pesanteur. Nous ouïrons bientôt M. Gambetta, préludant à ses sorties contre des électeurs récalcitrants, appeler des députés « misérables, pourvoyeurs de parquet, pourriture, menteurs... » Oh! les belles mœurs! Et il n'y aurait vraiment que l'embarras du choix, si nous ne devions nous borner. Comme l'abîme appelle l'abîme, les scandales succèdent aux scandales. Un amiral français, un ministre de la marine, comparaît au Palais-Bourbon pour répondre aux accusations d'un journal. Dans une autre enceinte, un général vient défendre son honneur contre un déporté de la Commune qui l'accuse de trahison, de vol, de concussion.

Je passe sur les décrets, les odieux décrets dont l'exécution a laissé une page de honte dans nos annales, à propos desquels M. Andrieux vient de faire son *mea culpa*, et qui nous montrent plus éloignés que jamais de la conception de la liberté, puisque nous violons la liberté la plus inviolable, celle du domicile.

Je me borne toujours aux actes de nos hommes politiques.

En août 1881, M. Gambetta se souvient de Belleville. Il vient y rendre compte de son mandat à ses électeurs. Comme le grand homme d'État s'affirme à cette tribune! Il est conspué, c'est possible, outragé par des misérables — qui sont ses électeurs, admet-

tons-le. Mais l'homme qui a conscience de sa force ne doit-il pas dominer ces scandales de toute sa supériorité? L'outrage alors appelle le dédain. Et doit-il s'abaisser jusqu'à employer le langage, l'argot de ses contempteurs.

« Silence aux braillards! Silence aux gueulards! Esclaves ivres! Poignée de braillards, j'irai vous chercher jusqu'au fond de vos repaires... » Ce sont là les expressions que l'éloquent tribun trouve pour répondre à ses électeurs. Où est là l'homme politique accoutumé à surmonter l'orage, à rester froid devant l'outrage, à le dominer par son calme, à l'éteindre par la supériorité de son attitude et de son langage, par le dédain qui impose? Bien loin de là! Un journal, non démenti, a affirmé ceci : « Chaque fois qu'il était interrompu, M. Gambetta lançait un grossier juron : S. N. D. D. Un loustic qui avait sifflé Rabagas, devait se trouver là pour répliquer : 50 centimes! »

Tel fut toujours Gambetta. Tribun ambitieux, oui! Homme politique digne de ce titre, non certes. Telle a toujours été la République. Elle n'a pas des principes, elle a des appétits.

III

Le Congrès est le triomphe de la grande politique... républicaine. C'est l'épanouissement de nos mœurs parlementaires dans leur éclatante beauté. Dès la première séance le tapage commence. On dirait d'une école primaire. Le congrès n'a rien de l'aspect majestueux, imposant, des assemblées délibérantes qui ont conscience de leurs devoirs et de leurs droits. Ce n'est qu'une échappée d'écoliers turbulents. La comparaison, si elle est irrévérencieuse, ne saurait l'être que pour les écoliers qui n'ont point de mission et pas davantage d'expérience. Nos hommes d'État républicains prennent de telles « postures » que l'un d'eux, un député de la majorité, traite l'attitude de l'assemblée de *honteuse*, et compare la séance à une réunion publique. M. Andrieux se dispute la tribune avec M. Ferry. Peu s'en faut que les deux orateurs ne se prennent à la gorge. C'est alors que la réunion publique devient bal de barrière, et que les épithètes empruntées à la langue verte se croisent et s'entre-croisent.

Quel ton académique! M. Testelin crie tout haut :

— M. Périn interrompt à propos de bottes.

Et M. Laguerre répond sur le même ton :

— Comparaison empruntée par un domestique à ses travaux coutumiers.

— Vous dites, Monsieur?

— Je dis que vous nous tenez, Monsieur, un langage d'*Assommoir*. Quel salaire vous a-t-on promis pour une pareille besogne?

Je pourrais, en feuilletant la collection des journaux, dresser une longue nomenclature des expressions chères à nos républicains et qui peignent si bien une époque d'affaissement moral. Je préfère emprunter ce bouquet — gage d'impartialité — à un organe opportuniste, qui, par une idée singulière, a réuni les plus intéressants échantillons de la langue parlementaire de la troisième République. Le Directoire devient une école de dignité auprès du Congrès de 1884.

« Bastringue, — ordure, — corps de ballet, — marchandage éhonté, — pourceaux, — tas de crapules, — tas de voleurs, — valetaille, — malfaiteurs, — majorité accroupie, — majorité immonde, — fumier, — pestilence, — infâme comédie, — boue fétide, — tas d'aboyeurs, — paie-t-on à boire?... »

Et le Congrès ne faisait que commencer!

Il semblait malaisé d'aller *crescendo*. On y parvint pourtant. L'ignominie grandit en effet. Un député radical s'adresse à la majorité ministérielle :

— Vous paie-t-on des femmes aussi?...

L'ordure se joint à l'injure.

Or, les séances se suivent... et se ressemblent. Menaces, outrages, grossières plaisanteries, tout cela va de front. M. Madier-Montjau qualifie le Sénat : « un musée d'antiquités ». M. de Douville-Maillefeu appelle ses collègues : « Tas de... » Le mot est trop cru pour être écrit, même dans le latin, dont les mots pourtant bravent l'honnêteté. « Vous êtes un compère, crie M. Andrieux à M. Roche. — Et vous une commère, réplique l'autre. » C'est une tragi-comédie. Il y a envoi de témoins, et M. Roche répond que le féminin n'est pas plus injurieux que le masculin. Un journal ministériel, le *Voltaire*, parle des « gloussements » et des « hurlements » du Congrès; il regrette « tous ces cris d'animaux ». Cris d'animaux! je n'aurais pas osé le dire, certes; mais les républicains se connaissent si bien entre eux! On fixa le *quorum* à 429 voix. Ces 429, M. Maret, dans le *Radical*, les dénomme des « fripouilles ».

Dans ces écœurantes discussions, dans ces séances dont les

halles eussent rougi, une parole vint pourtant relever la dignité nationale, l'honneur de la tribune. Le mérite en revient à M. Chesnelong et à M. Bocher, deux orateurs de la droite, qui firent entendre la protestation de l'honnêteté française indignée. Ce ne sont point là des flagorneurs du peuple, ni des chercheurs de malsaines popularités. Et à ce titre, ce n'est pas sortir du plan que nous nous sommes tracé de mettre en regard, parallèlement avec les tristesses dont nous sortons, les revendications de la minorité.

Le rapporteur républicain s'était permis des accusations ridicules, des insinuations peu loyales qui devraient, une fois pour toutes, être bannies des discussions honnêtes. M. Chesnelong s'élança à la tribune et, sous le coup de l'émotion, s'écria :

« Je n'ai pas, pour le suffrage universel, ce mépris de grand seigneur dont M. Gerville-Réache a parlé : je ne suis pas un grand seigneur, je suis l'enfant de mon travail, — et d'un travail honnête.

« Je suis de ceux qui aiment le peuple et qui le servent, *non de ceux qui s'en servent*. Je ne suis pas de ceux qui se font les flatteurs de sa prétendue souveraineté pour confisquer tous ses droits. »

Ne semble-t-il pas entendre Démosthène dans ses admirables *Olynthiennes?*

M. Bocher se leva à son tour pour revendiquer les droits imprescriptibles de la France. Il le fit dans le langage de l'orateur qui a conscience de son devoir et le remplit fièrement.

« ... Punirez-vous les souvenirs, les regrets, les comparaisons et, par exemple, ce qui rappellerait à la nation tout ce qui fit autrefois sa sécurité, sa grandeur et sa gloire? Non, vous ne le ferez pas. Dans votre intérêt même, pour votre honneur, vous ne porterez pas cette atteinte aux droits de la parole, de la pensée, de la conscience. Car alors, ce ne serait plus la République, ce serait la tyrannie. Contre ces rigueurs, il nous est permis de protester d'avance, et si nous devons les subir, j'ose vous dire que rien, rien au monde ne nous empêchera de souhaiter, d'appeler, de préparer, non pas en factieux, mais en citoyens résolus, un régime libérateur. Et le jour où la France lassée, désabusée, la France toujours maîtresse de ses destinées, voudra changer sa constitution, si, comme on l'a dit, ce changement est une révolution, ce n'est pas la violence qui l'aura faite, mais la légalité. Quant à nous..., nous remettons avec confiance au pays, à sa volonté souveraine, nos droits, nos vœux et notre espoir. »

Nous aurions pu nous étendre plus longuement sur cette époque de notre parlementarisme. N'est-ce point là une des pages de nos annales? Telle qu'elle est, l'esquisse de ces discussions ne nous a point écarté de notre sujet, et suffit. Nous en avons dit assez. Et dire que c'est dans ces séances où l'intérêt du pays tenait le dernier rang, que les républicains ont décrété la pérennité de la République!

IV

Il faudrait un autre volume — et un gros volume, si je prétendais poursuivre la série des faits et gestes des hommes du jour. Il est utile néanmoins, pour la justification de la thèse que nous soutenons ici, de montrer encore ce que sont nos mœurs aujourd'hui, — mœurs politiques, bien entendu, — seules du ressort de cette étude. Dans un pays équilibré, lorsque les hommes d'État se soucient de leurs devoirs, provoquent, respectent l'expression du sentiment public, au lieu de le fausser, lorsque enfin l'honnêteté politique et le patriotisme guident leurs vues, il y a entente entre les esprits. Divisés sur les nuances et les moyens, tous s'accordent et vibrent à l'unisson quand l'honneur national est en jeu. En est-il ainsi aujourd'hui en France? Ne voyons-nous pas chaque jour le gouvernement vilipendé, et plus que vilipendé, honni, accusé tout haut de concussion, de vol, de trahison nationale?

Prenons la guerre du Tonkin qui, au moment où nous écrivons ces lignes, inspire de si patriotiques appréhensions. Est-il possible de formuler des accusations plus odieuses d'une façon plus nette, plus énergique, accusations déjà lancées lors de la guerre de Tunisie. On déclare hautement que nos hommes d'État jettent la France dans des aventures lointaines et meurtrières pour exercer des tripotages inavouables, faire des coups de Bourse, s'enrichir eux et les leurs, empocher des millions. Certes, si cela est vrai, c'est aussi honteux pour ceux qui le font que pour la nation qui les a à sa tête.

L'expédition du Tonkin ne devait durer que peu de temps. La Chine était une « quantité négligeable ». Il s'agissait purement et simplement de faire une promenade militaire... Et la guerre dure encore, et nous immobilise 40,000 hommes! Est-ce, du moins, une de ces expéditions où l'honneur national est engagé? On peut en douter. La France, après les années terribles, a besoin de se recueillir et de reconstituer son armée. Elle doit toutes ses forces à la

défense de sa frontière. Quel est donc le but de nos gouvernants? Pourquoi le Tonkin et Madagascar, après la Tunisie? Politique coloniale, dit-on. Certes, rien de ce qui touche à la grandeur et au prestige extérieur de la patrie ne nous est étranger. Mais n'avons-nous pas besoin de toutes nos ressources pour la mère patrie? Avons-nous le génie colonisateur de l'Angleterre? Possédons-nous un trop-plein de population et de prospérité à déverser au lointain?

En tous cas, et telle qu'elle est engagée, cette politique d'aventures ne saurait être une politique saine et digne d'hommes d'État sérieux. Il y a tantôt deux ans, M. Rochefort écrivait déjà, précisément à propos du Tonkin, ces paroles sévères : « La France a déjà assez fait pour les voleurs; l'heure est peut-être venue de songer aux honnêtes gens. »

Et, depuis, ces accusations n'ont cessé de prendre corps.

Un journal déclare que l'aventure tonkinoise est une « flibusterie abominable ». Elle « rapportera gros à la famille Ferry », c'est vrai, mais n'est-il pas triste de penser que nos malheureux soldats ne sont sacrifiés que pour « enrichir cette famille qui s'est abattue sur la France comme une bande d'oiseaux de proie ».

Chez une nation qui marche régulièrement dans ses voies traditionnelles, les gouvernants doivent être respectés autant qu'ils sont respectables, et entourés de l'estime de tous. Leur maison doit être de verre. Il en est autrement, hélas! chez un peuple qui abandonne ses traditions séculaires et est ballotté de révolution en révolution.

Tel est le douloureux tableau de notre vie politique. Et à côté de ces tristesses, les infamies. On vient révéler, par exemple, que les crimes anarchistes de Monceau-les-Mines sont l'œuvre du gouvernement. Cela permet d'écrire : « La France n'a jamais eu rien de plus honteux, de plus sale, de plus puant, de plus infâme que les gredins dont on a fait nos ministres. » Et le gouvernement ne répond rien!

Or, encore qu'une République ne vaille que par les hommes qui la servent, ce ne sont pas les hommes seulement qu'on attaque. C'est le régime lui-même. *Monstrueuse pourriture!* s'écrie la *Nouvelle Presse*. « Parmi tant d'infamies inconnues, quelques-unes montent à la surface et révèlent la monstrueuse pourriture dans laquelle sombrent le pays et la République... »

Et dans cet entassement d'ordures, d'injures, tout est mêlé.

Ministres, régime, fonctionnaires, députés, tous figurent dans ce lamentable défilé. Le premier ministre est honni. Comment en serait-il autrement des députés entre eux. Ah! cette majorité de sous-vétérinaires qui a mis la main sur la France se connaît et s'apprécie. Aucune épithète n'est assez dure : « Traîtres aux intérêts français, — profondément méprisables, — serviles, — farceurs qui sautent sur des tremplins, — chercheurs d'aventures financières, — coureurs de ruelles, — acheteurs de conscience, — maquignons de la politique, — arrivés au pouvoir sans chaussettes et sans bas, sortis avec des pelisses de fourrure et des carrosses, — ayant élevé le chantage à la hauteur d'une institution, — prenant dans les prisons des professeurs dans l'art d'escroquer, — complices et associés des escarpes de la plus basse volée, — compromis dans les plus sales affaires financières, — fondateurs de tripots, ruisselants d'abjection...

Telles sont les couleurs de la palette républicaine.

Il nous semble entendre la grande voix de Montesquieu crier que la vertu est nécessaire à la République.

V

Et maintenant, jetons un voile sur ces hontes, mais demandons-le : qu'est devenue cette belle politique à ciel ouvert qui préfère l'honneur de la patrie, même au prix de quelques revers, cette politique qui ne sait pas blesser la justice et les principes? Que dire de notre époque? Les dix ans qui viennent de s'écouler, les événements dont nous avons été et les témoins et les acteurs et que nous venons d'esquisser, parlent éloquemment. Que voyons-nous dans nos hommes d'État d'aujourd'hui. Tout ce que Démosthène critiquait dans les rhéteurs qu'il flagellait. Une politique d'expédients et de compromis, c'est la plus haute conception du jour. Basses flatteries employées pour acquérir une popularité toujours douteuse, hommes politiques qui, sous prétexte d'obéir au peuple, flattent ses passions et sacrifient hypocritement sur l'autel de sa souveraineté, tout ce qui est beau et grand, nous voyons tout cela aujourd'hui. Où sont les neiges d'antan? A la vue de la France obérée, de ses sauveurs étalant leurs fortunes inespérées, on devrait se lasser des politiques et des tribuns de Révolution. Ils gâtent les mœurs et corrompent les nations. « Les mœurs sont la source et la base de

la félicité publique », a dit Mably. Conservent-ils les mœurs, ces pamphlets diffamatoires, ces œuvres immondes où l'on bafoue les sentiments les plus beaux et les plus saints. Notre siècle de pornographie aura vu les ordures de M. Léo Taxil. Et n'avons-nous pas entendu, il y a quelques trois ans, un député radical dénaturer l'histoire aux applaudissements de ses collègues et prodiguer l'insulte impunie à un roi mort dans l'exil? La France enfin n'a-t-elle pas eu ce triste spectacle d'un orateur menaçant son pays de l'intervention étrangère!... On se surprend, devant de tels spectacles, à redire la vieille maxime romaine : *Quis tulerit Gracchos de seditione quærentes.*

VI

Est-il besoin d'une conclusion à ces pages? Si oui, elle sera courte. L'homme politique devrait suivre toujours la voie conseillée par l'honneur, le droit et la justice. Ces grandes choses ont subi une éclipse, et le parlementarisme ne nous offre aujourd'hui que la déification de la force, et, aux lieu et place de la justice, les caprices et la méconnaissance des droites voies. C'est aux sains principes de la politique qu'il faudrait revenir. Certes, il y a eu, il y a encore heureusement des exceptions, mais ce ne sont que des protestations de l'honnêteté indignée et écœurée. De Sèze disant à la Convention : « Je cherche parmi vous des juges et je n'y vois que des accusateurs, » O'Connel, le libérateur de l'Irlande, le porte-drapeau de la liberté asservie, sont des noms qui personnifient le droit et la justice. Dans nos luttes contemporaines, nous avons entendu et nous entendons encore des voix émues et honnêtes. Berryer hier, Chesnelong, de Mun aujourd'hui. Nous ne saurions les nommer tous ici. Mais il faut que ces voix s'affirment chaque jour. Il faut apprendre à la France à reprendre le chemin de l'honneur et du repos. C'est la mission de ces honnêtes. Ce sont eux qui gardent intact le dépôt des traditions et des principes méconnus.

Pour cette œuvre, une voix suffit quelquefois si elle sait aller vibrante au cœur du pays. Il y a peu d'années, M. le duc de Broglie, dont nous ne pouvons oublier les regrettables erreurs, prenant la parole dans l'enceinte parlementaire, avant qu'elle ne retentît des trivialités grossières et de cette éloquence dont l'inspiration n'est que l'outrage et l'insulte la rhétorique, put, en quelques

mots, amener la rougeur au front de ses adversaires qu'il rappelait à la pudeur : « Lisez l'histoire et ses tristes leçons. N'est-ce pas sur l'Agora d'Athènes mourante qu'on évoquait le fantôme de Philippe de Macédoine? N'est-ce pas dans les diètes de Pologne qu'on se retournait, avant de voter, pour savoir ce que pensaient et ce que voulaient les ambassadeurs de Catherine?... »

Que la politique revienne à ses principes. Alors l'éloquence de la tribune brillera de l'éclat qui lui appartient : « Le genre humain, et en particulier l'esprit français, en appellera toujours des jugements dictés par l'ignorance ou l'envie... Toutes les fois que jaillira du cœur d'un honnête homme ce torrent de pensées et de paroles qu'on nomme l'éloquence, il jaillira en même temps, du cœur de sa nation, un cri d'admiration et de sympathie. Jusqu'à présent, il n'est rien que les hommes éclairés aient salué avec plus d'enthousiasme que la véritable éloquence, et après les rares génies que la religion seule a absorbés ou inspirés, la renommée ne place personne dans l'ordre intellectuel au-dessus de Démosthène et de Cicéron. »

Au total, le mal, encore une fois, date de l'abandon des vrais principes sociaux, des principes constitutifs de la France, principes de monarchie, de catholicisme, de liberté vraie. Eux seuls rendront à notre patrie sa gloire et son honneur. Que tous les honnêtes citoyens se groupent. Le péril est grand, grand doit être le courage.

Tous les symptômes de la chute des peuples semblent apparaître en France. Cicéron disait au Sénat romain : « La chute dernière des États est ordinairement marquée par ces signes suprêmes de décadence. Les condamnés sont pleinement réhabilités, les prisonniers relaxés, les déportés rappelés, la chose jugée foulée aux pieds. Lorsque ces symptômes apparaissent, personne ne peut douter que cet État ne soit près de sa ruine, lorsqu'ils se réalisent, il n'est plus d'espoir de salut. » L'orateur consulaire disait vrai pour la République romaine. Il dirait encore vrai pour la France aujourd'hui.

Pourtant, nous ne désespérons pas et nos espoirs sont invincibles. Haut les cœurs! Et que tous les vrais Français se groupent dans un même esprit de patriotisme et de sacrifice pour faire revivre les principes sauveurs des sociétés. Les hommes politiques de la décadence auront triste jeu alors devant le pays éclairé et désabusé, et ils rentreront dans l'obscurité dont, pour le bonheur de la France, ils n'eussent jamais dû sortir.

Lucien Burlet.

LA GUERRE AU TONKIN [1]

III

L'échec du 19 mai avait provoqué en France une explosion de colère bien naturelle, mais, sur le théâtre des opérations, ses conséquences revêtaient une toute autre gravité en exaltant le moral de l'ennemi, résultat que devait accroître encore l'inaction forcée que nous imposait la faiblesse de nos effectifs. Toutefois, la situation de Ha-Noï n'offrait aucun danger immédiat sérieux, les premiers renforts, environ cinq cents hommes d'infanterie de marine et de tirailleurs annamites expédiés de Saïgon, étant parvenus dans la place dès le 27 mai.

Ces troupes amenaient avec elles une batterie d'artillerie de montagne et elles se grossirent bientôt d'environ deux cents hommes, tirés de Hong-Haï et de Quinhon, postes dont l'évacuation avait été ordonnée par l'amiral Meyer qui préférait concentrer ses forces dans Ha-Noï; il leur adjoignait en même temps sept cents à huit cents volontaires fournis par les Pavillons-Jaunes et certains débris du petit corps de Dupuis.

Déjà les abords de la ville avaient été dégagés par ces forces, lorsque le général Bouët y parvint le 16 juin, et il fit aussitôt afficher une proclamation aux indigènes, dans laquelle il annonçait sa prise de possession du commandement ainsi que son intention de purger le pays des brigands qui l'infestaient et de réduire en poudre les nids de ces voleurs. « Tous ceux qu'on prendra vivants seront condamnés à être pendus, et on abandonnera leurs cadavres pour servir de pâture aux oiseaux. En ce moment même, les mandarins et les troupes de notre pays arrivent comme les nuages et se rassemblent comme les vapeurs de la terre ! »

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet 1885.

Hélas! il y avait loin de la réalité à ces paroles, empruntées à l'emphase locale et auxquelles l'inertie du ministère devait donner un cruel démenti, aussi le général Bouët, comprenant les difficultés auxquelles il allait se heurter, dut se borner dans ces conditions à assurer la sécurité des points les plus menacés du Delta et à prendre des mesures générales de défense et d'organisation. Des travaux de fortifications furent exécutés, bien que contrariés par les pluies, à Haï-Phong, pourvue d'une nouvelle enceinte, à Nam-Dinh, à Ha-Noï, où la citadelle et la concession furent reliées par de légers parapets. En même temps, le général s'efforçait de loger les troupes dans de meilleures conditions hygiéniques et, poursuivant cet ordre d'idées, il prescrivait les mesures suivantes :

« La vareuse en molleton, dont les chaleurs tropicales contre lesquelles on a à lutter sont loin de justifier l'usage en toute saison par les sous-officiers et soldats des différentes armes, sera remplacée par une espèce de chemisette en cotonnade légère de couleur brun foncé. Les pantalons et les coiffes du casque indien, blancs jusqu'ici, seront confectionnés avec la même étoffe. Dans cette guerre de haies, d'embuscades, de surprises, au milieu de plaines interminables, des masses sombres se dissimulent bien plus facilement que celles qui, étant revêtues de blanc, constituent ainsi de véritables cibles. Des flanelles et des tricots seront distribués aux hommes pour se couvrir, en cas d'abaissement de la température. Afin de prévenir la plaie annamite aux pieds, fort longue à guérir, des bas seront donnés à tous les hommes de troupe. Dans le but d'obtenir plus de promptitude dans les mouvements, et aussi pour éviter les fatigues causées par les chaleurs, on a constitué un train de bagages, pour ne laisser porter aux soldats que les cartouches et les vivres de la journée (riz, thé et café). A cet effet, une troupe de coolies, marchant à un kilomètre environ de la queue de la colonne, porte les sacs et les vivres de réserve. C'est la mise en pratique du système adopté par les Anglais en Afghanistan. L'eau des rivières de ce pays bas est chargée de détritus organiques; il faut la faire bouillir, puis y faire pénétrer l'air, en l'agitant avec un bambou effiloché. »

Une musette de toile remplaçant le sac et les objets de campement, le soldat, ainsi vêtu et allégé de son effroyable chargement, se trouvait désormais mieux outillé pour supporter les écrasantes fatigues de la vie de campagne sous ce climat si éprouvant. Il allait bientôt avoir à en faire l'expérience.

En prenant, à Ha-Noï, possession de son commandement, le général Bouët n'avait à sa disposition qu'un peu plus de trois mille hommes; en y ajoutant les deux bataillons d'infanterie de marine et les trois batteries d'artillerie expédiées de France à la fin du mois de mai, ainsi qu'environ deux cents hommes tirés de la Nouvelle-Calédonie, il se trouvait avoir sous ses ordres, au 15 juillet, cinq mille trois cents hommes. Ces forces, suffisantes pour se maintenir sur la défensive, étaient bien faibles pour entreprendre quelque chose de sérieux, aussi le général s'attacha-t-il à parfaire l'organisation de ses troupes. Les deux mois qui s'écoulèrent entre son débarquement et le 15 août furent consacrés à ces travaux, et aussi à élargir un peu le cercle autour des points menacés.

Haï-Phong et Nam-Dinh, notamment, devinrent ainsi le théâtre de plusieurs petites affaires dans lesquelles des pertes sérieuses furent infligées à l'ennemi sans cependant le décourager. Nam-Dinh surtout était serré de près, et les Annamites avaient fini par investir presque complètement cette place à laquelle ils infligèrent bientôt un bombardement peu sérieux mais irritant; ils tiraient de la position de Can-Gia, trop distante de la place pour que, avec leurs pièces à courte portée, leur tir fût efficace, mais la persistance de ce bombardement nocturne devenait gênante, aussi le lieutenant-colonel Badens dirigea-t-il une sortie sur ce point. Les retranchements ennemis furent culbutés et quatre pièces de canon tombèrent entre nos mains.

C'était le 24 juin et, dès le lendemain, les Annamites reparaissaient en foule et creusaient de nouvelles tranchées. S'enhardissant encore plus, ils tentèrent, le 12 juillet, un assaut qui leur coûta cher, il est vrai, mais cet état de choses n'en devenait pas moins intolérable, et le colonel Badens, ayant reçu un renfort d'une centaine d'hommes, résolut de donner à l'ennemi une leçon qui le rendît plus circonspect. Le 19 juillet, réunissant cent soixante-dix hommes, appuyés de deux cent cinquante auxiliaires, il forma trois colonnes de sa petite troupe et, tandis que l'une d'elles amusait l'ennemi par une attaque de front, les deux autres le surprenaient à revers. Les villages de Can-Gia et de Mi-Trong furent enlevés, et les Annamites, rejetés au loin, laissèrent sur le terrain un millier d'hommes, dont cinq hauts mandarins, et sept pièces de canon.

A la suite de ce premier succès, le général Bouët, désireux de donner une assiette plus solide à sa base d'opération, transmit au

lieutenant-colonel Brionval, à Haï-Phong, l'ordre de s'emparer de Taï-Dzuong. Cet officier supérieur se mit en route, le 13 août, pour cette ville (35,000 habitants), dont la possession était importante en ce que son occupation assurait les communications entre Ha-Noï et Haï-Phong dont elle est à égale distance, une cinquantaine de kilomètres environ de chacun de ces deux points.

La colonne Brionval, forte de trois compagnies d'infanterie de marine et de trois compagnies de tirailleurs annamites, était soutenue par deux canonnières, *la Massue* et *la Carabine*, portant chacune environ quatre-vingts hommes. Le 18, elle arrivait à Haï-Dzuong et, dès le lendemain 19, la place, attaquée avec vigueur, fut emportée après une molle défense; cent cinquante pièces d'artillerie, des approvisionnements considérables et un trésor de plus de 300,000 francs tombaient ainsi en notre pouvoir, sans que cette capture nous coûtât plus de trois hommes tués et douze blessés.

De son côté, le général Bouët, voyant ses opérations préparatoires terminées, entreprit de dégager la route de Son-Tay et d'enlever les lignes de retranchements que les Pavillons-Noirs y avaient élevés, pour la barrer, à une dizaine de kilomètres de Ha-Noï. Pouvant disposer, à cet effet, de dix-huit cents hommes et de quinze pièces d'artillerie, il les forma en trois colonnes dont le départ de Ha-Noï, retardé par les pluies, ne put s'effectuer que le 15 août au matin, tandis qu'il aurait dû se faire dans la nuit du 14 au 15.

La colonne de droite, colonel Bichot, s'engage entre le lac et le fleuve qu'elle longe en le remontant, soutenue par la flottille, et, ayant enlevé successivement trois barricades, elle est forcée de s'arrêter devant le feu violent qui part de la pagode des Quatre-Colonnes, position que les rizières inondées l'empêchent de tourner.

La colonne du centre, commandant Coronnat, se dirige sur le fort de Phu-Hoaï qu'elle trouve abandonné par l'ennemi; le combat, assez violent, ne s'engage pour elle que vers huit heures et demie, au village de Yen, par un feu d'artillerie et d'infanterie. L'ennemi se retire derrière de fortes digues et la colonne, prenant position dans la pagode fortifiée de Noï, s'y installe pour y passer la nuit, pendant que se déchaîne une pluie torrentielle.

Quant à la colonne de gauche, lieutenant-colonel Révillon, elle marche sur la route même de Son-Tay et se voit arrêtée par un formidable retranchement qui se développe sur une longueur de 2 kilomètres, et qu'elle ne pourrait aborder qu'en traversant une

large plaine nue. Il faudrait sur ce point une action combinée, impossible en ce moment, et cette colonne reçoit l'ordre de se retirer sur le pont Balny, puis sur Ha-Noï.

Le lendemain matin, le colonel Bichot, resté sans nouvelles, avait poursuivi sa route et occupé les Quatre-Colonnes où il s'installe, apprenant enfin la retraite du centre et de la gauche. Menacé bientôt par l'inondation qui croît de plus en plus formidable, le colonel Bichot embarque tout son monde, sauf une compagnie qui demeure dans cette position importante en s'y fortifiant.

La marche sur Son-Tay avait donc abouti, en somme, à un insuccès dû surtout au mauvais temps, mais il coûtait cher à l'ennemi qui avait eu trois cents hommes tués et un millier de blessés, sans compter les pertes subies du fait de l'inondation qui le forçait également à abandonner ses retranchements; douze tués, dont deux officiers et quarante-neuf blessés, constituaient le bilan de nos pertes, mais l'échec était grave comme effet moral sur les populations indigènes.

En attendant, le général Bouët, arrêté dans sa marche par cette inondation imprévue, forcé par l'insuffisance notoires de ses forces à renoncer à une marche directe sur Son-Tay, se décida à s'en rapprocher du moins par une série de mouvements successifs, et, dans les journées des 1er et 2 septembre, il enleva, par une série de combats heureux, toutes les positions situées dans la péninsule formée par le confluent du fleuve Rouge et du Daï. Les travaux de l'ennemi, qui avaient arrêté nos troupes dans la journée du 15, avaient été en partie détruits par les eaux, et, cette fois, ils furent rapidement emportés, ainsi que le village de Palan, mais c'est à Phong que se concentra la résistance énergique des cinq mille Pavillons-Noirs ou Chinois et des trois mille Annamites réunis par Luh-Vinh-Phuoc.

Le général Bouët, à la tête de cinq compagnies d'infanterie de marine, trois de tirailleurs annamites, une batterie d'artillerie, et soutenu par les canonnières, livra sur ce point un combat meurtrier, qui nous coûta une soixantaine d'hommes tués ou blessés, et, à l'ennemi, un millier d'hommes et un important matériel. Après ce brillant succès qui lui ouvrait définitivement la route de Son-Tay, mais que la faiblesse de ses effectifs lui interdisait de poursuivre, le général, faisant occuper et fortifier Palan, reprit la route de Ha-Noï, mesure certes fort sage, mais qui devait accentuer certains dissentiments dont il nous faudra bientôt parler.

Pendant que le Delta était le théâtre de ces opérations, d'autres événements plus graves encore se passaient à Hué, dont le contre-amiral Courbet s'emparait.

La décision qui avait envoyé le nouveau commandant supérieur de l'escadre dans la rivière de Hué, avait été prise dans un conseil de guerre tenu à Haï-Phong, au lendemain de la sortie victorieuse de Nam-Dinh, entre le général Bouët, l'amiral Courbet et un troisième personnage que ce dernier venait de débarquer du *Bayard*, le médecin de marine Harmand, investi des fonctions de *commissaire civil* au Tonkin. La troisième République, empressée de n'omettre aucune sottise, avait, en effet, puisé dans les annales révolutionnaires la pensée d'introduire un élément civil et désorganisateur dans la direction des opérations militaires; on avait bien cherché, il est vrai, à délimiter les attributions de chacun, mais tout passait par les mains du commissaire, qui, seul, possédait les secrets des dieux, et comme il ne pouvait y avoir d'efficace que l'action militaire, on voit aisément à quel gâchis on allait.

Dans le conseil tenu à Haï-Phong, une grave question avait été débattue, celle des mesures à prendre par suite de la mort récente de Tu-Duc (17 juillet), et du rappel de M. de Kergaradec, forcé de quitter son consulat après la prise de Nam-Dinh. On était alors sans action sur le choix que pouvaient faire les mandarins dans la désignation du nouveau roi. Il était, d'ailleurs, nécessaire d'imposer à celui-ci un traité, la mort de Tu-Duc annulant, selon les usages annamites, celui qu'il avait signé.

M. Harmand tenait donc tout préparé son traité, et l'amiral Courbet se dirigea sur la baie de Tourane, où, le 16 août, se trouvait réunie l'escadre française, composée des cuirassés *le Bayard* et *l'Atalante*, des avisos *le Drac* et *le Château-Renaud*, des canonnières, *la Vipère* et *le Lynx*, et du transport *l'Annamite*. L'*ultimatum* de M. Harmand, envoyé le 17, et par lequel la reddition immédiate des forts était réclamée, étant resté sans réponse, il fut décidé que le bombardement commencerait le 18 au soir.

Rangée en deux divisions, l'escadre quitta aussitôt son mouillage, et à deux heures, elle prenait position devant le fort circulaire de Thuan-An, qui défendait l'entrée de la première passe. A cinq heures et demie du soir, un premier obus, lancé par *le Bayard*, donne le signal du bombardement qui réduit bientôt au silence les batteries ennemies. Le lendemain, au petit jour, les compagnies

de débarquement du *Bayard*, de *l'Atalante* et du *Château-Renaud*, avec chacune un canon, les 27e et 31e compagnies d'infanterie de marine et une compagnie de tirailleurs annamites prennent pied sur le sol ennemi; les troupes (un millier d'hommes environ) sont soutenues par deux batteries d'artillerie de marine, accompagnées d'une centaine de coolies. En quelques instants, malgré une résistance assez vive, les batteries, le fort et, successivement, les ouvrages du Nord sont enlevés, et les Annamites couvrent de leurs cadavres la plage et les parapets, tandis que cent vingt pièces de canon demeurent aux mains de nos soldats. Nos pertes étaient insignifiantes.

Restait à franchir la barre sous le feu des forts du Sud et des forts des Cocotiers et de l'île Verte. Les canonnières *la Vipère* et *le Lynx* forcent bravement ce passage difficile, et toutes les défenses de la rivière tombent. Une panique indicible se répandit à Hué dès l'apparition des premiers fuyards. Aussi, le soir même de l'occupation des forts, les plénipotentiaires annamites venaient solliciter la paix. Une suspension d'armes leur fut accordée pour quarante-huit heures, mais elle stipulait l'évacuation immédiate des douze forts situés entre Thuan-An et la capitale, et la restitution de deux des navires cédés par la France; parmi eux figurait *le Scorpion*, l'ancien navire de Francis Garnier.

Le traité de paix suivit de près l'armistice, et il était signé à Hué, le 25 août, par le nouveau roi Hiep-Hoa. Les principaux de ses vingt-trois articles stipulent la reconnaissance expresse de notre protectorat par l'Annam, qui s'interdit, par suite, toute relation diplomatique avec les puissances étrangères, y compris la Chine, si ce n'est par notre intermédiaire.

Les importantes garanties qu'il nous offrait étaient le droit d'occuper à titre permanent les fortifications de Thuan-An et de l'entrée de la rivière de Hué, ainsi que la ligne de Vung-Khiva, qui commande les communications de l'Annam avec la Cochinchine.

La province de Bin-Thuan, contiguë à la Cochinchine, est cédée à la France, en acquit des anciennes dettes contractées par l'Annam.

Les ports de Xuanday et de Tourane seront ouverts, et une large route devra relier Saïgon et Ha-Noï, avec établissement d'une ligne télégraphique sur le parcours.

Des résidents français pourront être établis par la France aux chefs-lieux de toutes les provinces du Tonkin. Ces résidents seront

assistés de forces françaises dans la proportion qui sera jugée nécessaire par le gouvernement français.

Enfin, laissant de côté plusieurs articles d'une portée plus secondaire, l'administration des douanes du royaume d'Annam sera remise tout entière aux mains de la France.

Ces résultats étaient sans doute considérables, mais à la condition d'en assurer tout de suite la stricte exécution, au moyen de forces suffisantes. C'était l'instant d'envoyer aussitôt au Tonkin des renforts assez puissants pour ôter à la Chine la tentation de revendiquer ses droits de suzeraineté sur l'Annam, droits purement nominaux, mais auxquels elle n'avait jamais renoncé, — car on connaît la persistance, à travers les siècles, des revendications chinoises, — et qui devaient devenir la source de notre conflit avec l'empire du Milieu. A l'état latent, il existait déjà, sans doute, et, dans les affaires autour de Nam-Dinh, plus d'un Chinois avait été trouvé parmi les morts; il en avait été de même à Palan, mais, désormais, le prétexte à l'immixion de la Chine dans nos affaires devenait tangible, et allait amener le conflit à son état aigu.

IV

La tension qui devait fatalement se produire entre les gouvernements de Paris et de Pékin ne tarda pas à se manifester, et des pourparlers se poursuivirent activement entre le cabinet Ferry et le mandarin-marquis Tseng, le plénipotentiaire quelque peu fantaisiste que la Chine entretenait auprès du gouvernement français; plusieurs difficultés s'opposaient à ce qu'ils aboutissent, et notamment l'arrogance de M. Ferry, la désinvolture de M. Tseng, la duplicité des deux et les mauvais offices de l'Angleterre.

Cette dernière puissance, toujours disposée à considérer comme un empiètement sur ses terres toute tentative de colonisation risquée par ses meilleurs alliés, voyait de mauvais œil notre extension dans l'Extrême-Orient; elle redoutait les conséquences d'une guerre venant jeter la perturbation dans ses opérations commerciales; aussi, elle ne se faisait point faute de nous prodiguer des avis aigre-doux, des menaces déguisées, et aussi de jouer du Croquemitaine allemand. Parfois, ces avis étaient fort sensés, mais, — et peut-être pour cette seule raison, — on n'avait garde de s'y conformer en haut lieu; aussi la *Pall Mal Gazette* disait-elle, un

jour : « Si le gouvernement français avait conscience des risques sérieux qu'il encourt, ou *si les électeurs français avaient la moindre idée qu'ils se trouvent à la veille d'une guerre avec la Chine, et de ce qu'implique une semblable guerre*, il est indubitable que, fût-ce à la onzième heure, on découvrirait une porte échappatoire. »

Malheureusement pour le pays, ces électeurs, trompés par le gouvernement, de complicité avec une Chambre servile, se refusaient à voir les fautes accumulés par leurs mandants, et ne cherchaient point à réagir. Toutefois, les avertissements ne cessaient de se faire jour, et de toutes parts affluaient des renseignements de nature à éclairer le ministère sur la transformation profonde qui s'était produite dans l'organisation militaire de la Chine. En vain lui criait-on que l'époque des dragons fantastiques peints sur les boucliers des guerriers des huit bannières était à jamais passée, et que des armements plus perfectionnés appuieraient aujourd'hui les revendications du *Fils du Ciel*, M. Ferry haussait dédaigneusement les épaules.

Cependant, alors que l'Allemagne nous exhortait amicalement à nous mesurer avec la Chine et que la *Gazette nationale* estimait « que la puissance militaire de la France, et ses forces de terre comme de mer sont si extraordinaires que l'expédition du Tonkin n'est pour elle qu'une question d'argent », il eût été aisé de se remémorer que la presse autorisée du nouvel empire germanique n'avait pas toujours tenu le même langage.

C'est ainsi que, déjà en 1879, les journaux militaires allemands publiaient plusieurs études sur les ressources coloniales, commerciales et militaires de l'Empire Céleste. La *Deutsche-Heeres-Zeitung*, notamment, dans une série d'articles où elle dénommait la Chine l'*Alliée naturelle* de l'Allemagne, n'hésitait pas à reconnaître les progrès extraordinaires réalisés dans le sens d'une réforme militaire. Déjà, à cette époque, il fallait distinguer entre l'armée territoriale et l'armée active. La première conservait seule, dans son organisation, les anciennes dénominations des huit bannières mandchoues, huit bannières tartares, huit bannières chinoises de la garde de Pékin et d'armée de la bannière verte. Ces troupes n'étant appelées à n'agir que dans les provinces où s'opère leur recrutement, leur armement était encore fort défectueux, mais cette armée possède du moins l'avantage de pouvoir mettre sur pied des forces très considérables, qui ont une grande importance, comme offrant

un excellent élément de remplacement pour l'armée active; elle peut également concourir à des démonstrations, maintenir les communications et participer à d'autres opérations de ce genre.

Quant à l'armée active, elle se recrute par des enrôlements. Bien qu'à son sujet, les éléments d'une rigoureuse statistique fassent complètement défaut, on savait déjà que, dès 1874, l'armée active comptait trente-huit mille hommes en Mandchourie, seize mille dans le nord du Chalka, trente mille sur la frontière de Kashgarie. On n'ignorait pas que, dans la dernière guerre contre ce pays, cent mille miliciens avaient pris part à la campagne contre Yakoub-Khan. Des qualités possédées par l'armée chinoise, telle qu'elle avait été réorganisée à l'époque précitée par les soins des officiers anglais et français, chargés de son instruction à l'européenne, il était aisé de juger par le rapport du colonel russe Kouropatkine (aujourd'hui général) sur la campagne de Kashgarie. Ce rapport, traduit en français vers 1876, était à la disposition de tous et permettait de s'édifier sur le parti que l'on pouvait tirer des ressources militaires de la Chine.

A entendre la *Gazette nationale* et ses confrères, il semblait que tout fût changé aujourd'hui, modification, à bon droit, suspecte, car les renseignements donnés par la *Heeres-Zeitung* étaient confirmés par les versions anglaises et russes. Et l'assertion que la puissance de la Chine était surfaite pouvait paraître d'autant plus bizarre, formulée dans une feuille allemande que, depuis dix années, l'Allemagne n'a cessé d'inonder la Chine d'instructeurs, la maison Krupp de lui fournir des canons, les chantiers allemands de la Baltique de lui construire des cuirassés!

Les informations récentes ne manquaient pas d'ailleurs, et elles pouvaient se résumer ainsi. L'infanterie chinoise, organisée en régiments, selon les principes européens, est munie de buffleterie de cuir et armée des fusils les plus perfectionnés, anglais ou allemands et, entre autres, d'un nombre assez considérable de carabines à répétition. Son uniforme consiste en une sorte de caftan à collet et parements de couleur tranchante; elle est coiffée d'un chapeau conique à bords renversés et chaussée de souliers à semelles épaisses. Les sous-officiers seuls portent le sabre. L'artillerie est attelée à l'européenne et bien organisée, mais il existe aussi un grand nombre de pièces très légères, portées à bras par des coolies auxiliaires. La plus grande partie du matériel et de l'armement a été fournie par des

établissements d'Europe et surtout par la maison Krupp, mais le gouvernement chinois a installé plusieurs fabriques d'armes, qui donnent de bons résultats.

Quant à la flotte chinoise, elle est importante par l'excellence de son matériel flottant, dont la plus grande partie a été fournie par l'Angleterre et l'Allemagne, mais, jusqu'à ce jour du moins, son personnel laisse beaucoup à désirer. Elle se divise en trois escadres, répondant aux trois arrondissements maritimes de Canton, Fou-Tchéou et Shan-Gaï.

Les principaux établissements militaires sont l'école militaire de Tien-Tsin et les grands arsenaux de Fou-Tchéou, Tien-Tsin, Nankin, Shan-Gaï et Canton. D'importantes fabriques d'armes fonctionnent dans les quatre premiers, et les chantiers de construction de Fou-Tchéou sont très considérables.

Les temps étaient donc bien changés depuis l'époque où une armée anglo-française de vingt-cinq mille hommes avait pu parvenir à Pékin — non sans de réelles difficultés d'ailleurs — et il fallait l'incapacité flagrante de nos gouvernants pour ne voir, dans l'empire chinois, qu'une « quantité négligeable »; il fallait, en outre, leur outrecuidance pour prétendre jouer au plus fin avec ses diplomates, en oubliant le dicton américain : « Il faut six juifs pour *vouler* un Yankee, et six Yankees pour rouler un Chinois! »

Nous ne nous appesantirons pas davantage sur l'écœurante comédie jouée au Parlement français pendant toute la guerre du Tonkin, comédie dictée par les nécessités électorales, mais qui se traduisait en sinistre tragédie sur les bords du fleuve Rouge. Là, les soldats de la France tombaient, chaque jour, sous les coups d'ennemis perfides, ne combattant jamais que dix contre un, où périssaient décimés par les maladies que l'incurie, avec laquelle étaient organisés les envois de matériel destinés aux ambulances, ne pouvaient qu'aggraver. Périssent nos enfants, pensait sans doute le gouvernement, pourvu qu'en dissimulant la gravité des circonstances, on pût arracher à la Chambre un vote de confiance! De là tous les euphémismes appelés à voiler l'état de guerre, de là la série des atermoiements, des honteuses concessions qui caractérisent cette funeste campagne.

Détournons donc la vue du bourbier parlementaire où se sont agités de si vils intérêts, ne songeons pas même à la carte à payer et revenons au récit des opérations militaires. L'héroïque conduite

de nos soldats, leur patriotisme et les vertus militaires dont ils n'ont cessé de donner des preuves éclatantes, consolent des turpitudes de la politique républicaine et permettent de ne point désespérer encore de la France.

Nous avons vu le général Bouët, après son brillant combat de Palan, rentrer à Ha-Noï, après avoir assuré la conservation du terrain conquis. Ce mouvement rétrograde n'était point pour plaire à M. Harmand, qui voulait que l'on poursuivît la marche sur Son-Tay. Des dissidences existaient déjà entre le commissaire civil et le commandement militaire, mais elles se dessinèrent plus profondes sur ce point, et le général Bouët se refusa à compromettre le salut de l'armée dans une opération des plus hasardeuses uniquement pour complaire aux aspirations stratégiques de M. Harmand. Marcher directement sur Son-Tay, couverte de retranchements solides et défendue par neuf mille hommes déterminés et bien armés, était, avec le peu de forces dont on disposait, courir à un échec certain et compromettre le prestige déjà affaibli de nos armes. M. Harmand ne l'entendait pas ainsi, et le général Bouët, disgracié, fut expédié en France *sur sa demande*.

Le colonel d'infanterie de marine, Bichot, reçut l'ordre de prendre le commandement par interim du corps expéditionnaire, mais, pas plus que son ancien chef, il ne voulut accepter la responsabilité de l'opération de San-Tay, ni celle d'une marche en l'air sur Bac-Ninh, que préconisait M. Harmand. Il se borna à se fortifier dans les positions conquises et à attendre ainsi l'arrivée des renforts.

D'autre part, l'exécution du traité de Hué laissait beaucoup à désirer, les hauts mandarins envoyés par la cour annamite à cet effet, travaillant en sous-main à détruire l'effet des paroles officielles qu'ils prononçaient en public. Parmi eux se trouvait Nguyen-Trong, notre ennemi le plus acharné, dont les trames occultes ont constamment paralysé notre influence; c'est ainsi que ses tentatives apparentes pour obtenir la soumission des Pavillons-Noirs semblent avoir eu le résultat contraire, le prince Hoang, qui les soudoyait, s'étant refusé à reconnaître un traité qu'il prétendait considérer comme une ruse de guerre.

La trahison était partout sous nos pas, et elle éclata bientôt dans l'attaque du blockhaus de Batang; ses défenseurs, promptement secourus par une compagnie d'infanterie de marine envoyée de Ha-

Noï, firent payer cher cette traîtreuse attaque à l'ennemi, qui laissa une centaine d'hommes sur le carreau.

Cette affaire et plusieurs autres moins sérieuses eurent enfin pour résultat de convaincre M. Harmand de la nécessité de défendre le Delta, qui s'imposait plus urgente qu'une marche en avant à la poursuite d'irréalisables conquêtes. Il s'occupa alors activement d'organiser quelques troupes indigènes, faisant, entre-temps, occuper Quan-Yen, Nim-Dinh, Hung-Yen.

C'est sur ces entrefaites que l'amiral Courbet, appelé au commandement supérieur des troupes du Tonkin, arriva à Ha-Noï; c'était le 26 octobre. A cette date, la situation était loin d'être brillante; Ha-Noï, entouré d'ennemis, ne devait qu'à ses canonnières de les tenir à distance. Nam-Dinh était à moitié en ruines, et Haï-Phong et Haï-Dzuong se trouvaient chaque jour menacées.

Cette dernière place courut même, peu de jours après, le 17 novembre, les plus grands dangers; la compagnie d'infanterie de marine qui y tenait garnison, ayant dû soutenir une furieuse attaque exécutée par deux mille Chinois et Annamites. Les assaillants furent vigoureusement repoussés, grâce au concours des deux canonnières, *la Carabine* et *le Lynx*, et ils laissèrent plus de quatre cents hommes sur le terrain. Si glorieux pour nos armes qu'eût été ce combat, il ne pouvait manquer d'éclairer la situation aux yeux de l'amiral Courbet. Aussi s'empressa-t-il de demander de nouveaux renforts, malgré l'arrivée récente de quelques troupes, dont un bataillon d'infanterie de marine, deux bataillons de marche de tirailleurs algériens et deux bataillons du régiment de la légion étrangère récemment formés pour être expédiés au Tonkin; c'était le premier appoint fourni par l'armée de terre. L'amiral Courbet avait, en outre, fait débarquer six cents hommes des compagnies de débarquement de la flotte, ainsi que vingt-deux pièces de canon et quelques « Hotchkiss » qu'il fit monter sur des affûts roulants.

Les derniers renforts portaient à neuf mille sept cents hommes le total des troupes envoyées de Saïgon, de la Nouvelle-Calédonie et de Toulon au Tonkin depuis le commencement, en y comprenant les huit cents hommes dont avait disposé Rivière. Comme effectif réel, en en défalquant les pertes subies jusqu'à ce jour, les malades et indisponibles de toute sorte, les garnisons diverses, il ne pouvait rester, on le conçoit, qu'un effectif fort diminué à lancer en avant, sauf toutefois les deux mille turcos ou légionnaires venant d'arriver

L'amiral aurait donc désiré attendre l'arrivée des renforts demandés avant d'entreprendre un mouvement résolument offensif contre un ennemi très supérieur en nombre.

On peut évaluer en effet à plus de trente mille hommes le chiffre des Annamites, Chinois réguliers ou irréguliers et Pavillons-Noirs qui occupaient les villes de Bac-Ninh, Son-Tay et Hong-Hoa et les postes intermédiaires ; sans compter quatorze mille Chinois échelonnés de Cao-Bang à Lang-Son, près de leur frontière.

Les Chinois sont grands remueurs de terre et, sur toutes les routes que nous étions appelés à suivre, ils avaient accumulé les travaux de défense et de nombreuses lignes de tranchées casematées et palissadées en bambous. Ils avaient également fortifié avec soin trois digues qui s'élevaient entre le fleuve Rouge et le canal des Rapides.

L'amiral Courbet aurait préféré remettre les opérations à la fin de février, après la récolte du riz, mais les ordres venus de Paris étaient pressants, les provocations de Luh-Vinh-Phuoc de la dernière insolence, et la marche sur Bac-Ninh fut résolue. Le 27 novembre, ayant habilement tourné les obstacles semés sur leur route, les colonnes Brionval et Revillon étaient parvenues à 4 kilomètres de la ville, tandis que les canonnières, remontant le Song-Cau, auraient coupé la ligne de retraite de l'ennemi. C'est en ce moment, et alors que l'artillerie française se mettait en batterie, que survint un ordre formel de suspendre toute attaque.

Le ministère, par un de ces revirements subit dont il a donné des preuves si nombreuses, effrayé des menaces de l'Angleterre, leurré par le négociateur chinois, était revenu aux idées les plus pacifiques, sans se douter qu'il tombait lourdement dans une chausse-trappe chinoise, laissait à l'ennemi du temps pour activer ses préparatifs militaires et lui permettait d'exploiter cette contre-marche de la colonne expéditionnaire comme un insuccès et une retraite.

Mais bientôt, nouveau changement dans les idées du gouvernement, l'offensive réclamée au plus tôt, l'état de siège proclamé et, ce qui allait donner à l'amiral de plus franches coudées, l'*autorisation accordée* à M. Harmand de rentrer en France.

En attendant, le retraite insensée imposée à la colonne de Bac-Ninh avait déjà porté fruit et le contre-coup ressenti à Hué avait coûté la vie à notre protégé Hiep-Hoa, qui fut étranglé dans une révolution de palais suscitée, il serait difficile d'en douter, par

Nguyen-Trong, le mandarin revenu de sa mission au Tonkin. Il fit alors proclamer son parent Kien-Phuoc, encore un enfant. Dans ces conditions, tenu à l'écart et sérieusement menacé, le résident M. de Champeaux dut se renfermer dans sa légation et appeler du renfort qui lui fut envoyé de Thuan-An. Il en était là et la sitation devenait de plus en plus critique, lorsque s'accomplit l'expédition de Son-Tay.

L'amiral Courbet, se rendant compte des pertes énormes que lui ferait subir une attaque de front sur les positions où les Chinois avaient accumulé leurs moyens de défense, prit ses dispositions de façon à les tourner et forma sa petite armée en deux colonnes.

L'aile droite, le colonel Bichot, s'embarqua sur des jonques remorquées par les chaloupes à vapeur. Elle se composait de trois bataillons d'infanterie de marine, d'un bataillon de fusiliers marins, trois compagnies de tirailleurs annamites, quatre batteries d'artillerie, une section de télégraphistes, une ambulance.

L'aile gauche, colonel Belin, devait faire la route à pied, suivre la route de Son-Tay, puis traverser le Daï et laissant la route à gauche, suivre une digue rejoignant celle du fleuve Rouge. Elle était formée des troupes suivantes : un bataillon d'infanterie de marine, deux bataillons de la légion, deux bataillons de tirailleurs algériens, une compagnie de tirailleurs annamites, six cents tirailleurs tonkinois, trois batteries d'artillerie, une section de télégraphistes et deux ambulances.

Le mouvement était appuyé par les canonnières *le Pluvier*, *la Trombe*, *la Fanfare*, *l'Eclair*, *la Hache*, *le Mousqueton* et *le Yatagan*.

Les troupes s'ébranlèrent le 11 décembre. Le soir du 13 décembre, sans incident notable, sauf un retard causé par le passage de rivière (le pont était trop court), les deux colonnes prirent contact, la colonne Bichot ayant débarqué, et elles continuèrent leur route le 14 du matin, avec cette modification que la colonne Belin tenait maintenant la droite, suivant la digue extérieure, tandis que la colonne Bichot suivait la digue intérieure, toutes deux convergeant sur Phu-Sa. Bientôt s'engagea un combat très violent dans lequel, après avoir emporté les trois premières lignes de défense, il fallut enlever Phu-Sa, situé entre Son-Tay et le fleuve. A cette attaque où les Turcos se lancèrent avec fureur, ils firent des pertes cruelles, mais enfin, après une lutte très vive, nos troupes étaient maîtresses de cinq villages fortifiés, de Phu-Sa et de toute la ligne de batteries enne-

mies s'étendant de Son-Tay au fleuve. Nos hommes s'occupèrent aussitôt à retourner contre la place les pièces abandonnées par l'ennemi et à mettre en position notre artillerie que débarquaient les canonnières. La nuit et la journée du 15 furent employées à se fortifier dans les positions conquises, en même temps qu'à disposer les colonnes d'attaque.

Le 16, à la pointe du jour, les canonnières recommencèrent le feu contre la place qu'elles bombardaient, tout en s'attachant à ouvrir de larges brèches dans le mur en terre qui sert d'enceinte continue à la ville. Derrière cette enceinte circulait une large route. autour du vaste carré formé par la citadelle, dont huit postes fortifiés, servant de casernes, renforçaient les angles. Les remparts proprement dits étaient mal armés et en mauvais état, et toute la résistance se trouvait dès lors concentrée derrière le mur d'enceinte et à la porte Nord, tournée vers le fleuve. Dès le matin, les troupes désignées pour l'assaut s'acheminaient, non sans avoir maille à partir avec l'ennemi, vers les positions qu'elles devaient occuper.

A onze heures, elles s'étaient toutes rendues à leurs postes où elles attendaient le signal. Un feu très vif était alors ouvert sur Son-Tay, les obus incendiant des centaines de maisons en paillottes qui masquaient la vue. La canonnade, après une courte interruption, reprit violemment peu avant cinq heures, heure fixée pour l'assaut.

La colonne d'attaque, forte de deux mille hommes, infanterie de marine et légion étrangère, s'élança alors avec un élan remarquable et culbuta sur tous les points l'ennemi, malgré sa vigoureuse résistance, les Pavillons-Noirs, se faisant, pour la plupart, tuer sur place. Les Chinois, qui avaient bien lutté jusque-là, ne tinrent pas devant l'attaque à la baïonnette, et les Annamites lâchèrent pied les premiers. L'ennemi s'était replié dans l'enceinte de la citadelle et, la nuit arrivant, l'amiral ne voulut pas compromettre son succès, en livrant un deuxième assaut, et il remit cette nouvelle attaque au lendemain; mais, dans la nuit, l'ennemi évacuait la place et se retirait inaperçu sur Hong-Hoa. Nos troupes occupèrent alors Son-Tay, sans autre combat, le 17 au matin.

Ces trois journées de luttes nous ont coûté des pertes sensibles, 84 tués et 240 blessés, dont 4 officiers tués et 15 blessés, chiffres officiels qui, dans cette circonstance, furent assurément au-dessous de la vérité. Les pertes de l'ennemi étaient beaucoup plus considé-

rables, et la prise de Son-Tay, qu'il regardait comme imprenable, lui portait un coup sérieux; aussi la nouvelle de ce glorieux fait d'armes fut-elle bien accueillie en France. L'enlèvement de Son-Tay à l'ennemi était en effet un résultat brillant et il laissait en nos mains un matériel immense : artillerie, armes portatives, munitions, approvisionnements de toutes sortes, mais il demeurait incomplet, l'ennemi ayant pu s'échapper de la ville et se retirer sur un autre de ses repaires.

Il fallait donc songer à aller l'y rechercher, mais l'impossibilité de se mettre immédiatement à sa poursuite lui laissait tout le temps de se remettre et de se fortifier selon son habitude, et tout à son aise, dans les positions sur lesquelles il se repliait.

L'imprévoyance avec laquelle on s'était obstiné à rejeter l'emploi de la cavalerie dans cette campagne portait ses fruits, et elle empêchait de transformer en sanglante déroute la retraite des Chinois; ce ne devait pas être la dernière fois, d'ailleurs, dans cette guerre, toute d'à-coups mal pondérés, que devaient se faire sentir cruellement les conséquences d'une si lourde faute.

Dans ces circonstances, il est aisé de prévoir que la lutte allait se poursuivre plus sérieuse et, tandis que de nouveaux crédits étaient votés, on activait l'envoi de nouveaux renforts.

G. DE GAUGLER.

(*A suivre.*)

UN VOYAGE AU BRÉSIL [1]

VI

ARRIVÉE DE LA COUR DE PORTUGAL A RIO

En 1763, Rio-de-Janeiro remplaça Bahia comme capitale : la ville subit alors une transformation complète. Mais la puissance de Napoléon Ier devait être aussi le commencement d'une autre ère pour le pays. Les troupes françaises ayant fait invasion en Portugal, la maison de Bragance se réfugia au Brésil, et le prince régent, dom Jean VI, s'embarqua pour Rio, le 29 novembre 1807. C'est alors que les coutumes européennes furent introduites : des villes nouvelles furent fondées, des routes ouvertes, des écoles établies, des fontaines creusées, des aqueducs construits, les académies de médecine et des beaux-arts instituées; les ports, jusque-là fermés aux navires non portugais, devinrent accessibles aux autres nations, et les étrangers furent appelés pour coloniser le pays. Cette transformation devait en même temps faire naître des idées d'indépendance.

Aussi le décret, promulgué en décembre 1815, élevant le Brésil à la dignité de royaume (royaume uni du Portugal, Algarve et Brésil), ne donna au peuple qu'une satisfaction passagère.

Dona Maria, mère du prince régent, mourut, et, le 5 février 1818, son fils fut couronné sous le nom de Jean VI.

Le Portugal ne s'était affranchi de la domination française que pour retomber sous l'influence des Anglais; mais il ne tarda pas à rougir de son asservissement, et mécontent de voir la colonie brésilienne arriver de plus en plus au premier rang, il se souleva en faveur de la Constitution, au mois de février 1821.

Le Brésil ressentit le contre-coup de cette révolution : des troubles éclatèrent, et le roi partit pour le Portugal, laissant son fils, dom Pedro, le prince royal, régent et lieutenant de Sa Majesté au royaume du Brésil, il s'embarqua le 24 avril 1821.

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1885.

Dom Pedro était âgé de vingt-trois ans et jouissait d'une certaine popularité. Il épousa Léopoldina, archiduchesse d'Autriche, sœur de Marie-Louise. Le prince régent se vit bientôt entouré de nombreuses difficultés politiques et financières, et il pria son père de lui retirer les attributions dont il avait été investi.

Cependant, les Cortès portugaises, jalouses de la position de dom Pedro au Brésil, ordonnèrent, par un décret, le retour du prince en Europe, abolirent en même temps le tribunal royal de Rio, et voulurent replacer la colonie sous les entraves de l'ancien régime. Ces mesures impolitiques excitèrent l'indignation des Brésiliens, qui se rallièrent autour de dom Pedro, et, le 7 septembre 1822, proclamèrent l'indépendance du royaume.

Le prince, attendant les événements, s'était retiré à Saint-Paul : il revint à marche rapide vers Rio-de-Janeiro, où il fut reçu avec enthousiasme, lorsque le peuple eut appris sa détermination d'accepter le trône. Le 21 septembre, la municipalité proclama dom Pedro empereur constitutionnel et défenseur perpétuel du Brésil. La cérémonie eut lieu, le 12 octobre suivant, à la grande place du Campo-de-Santa-Anna, en présence des fonctionnaires, des troupes et d'un concours immense de la nation. C'était un grand événement et une perte irréparable pour le Portugal, qui se vit ainsi privé d'une abondante source de richesses. Sa gloire fut aussi éclipsée et sa puissance coloniale fort affaiblie.

La Constitution fut acceptée, par le nouvel empereur, le 25 mars 1824. Mais le parti républicain fédéraliste reprocha bientôt à dom Pedro Ier la préférence donnée aux Portugais et l'abandon de Montevideo, qui avait été défendu sans succès.

L'empereur abdiqua, le 7 avril 1831, en faveur de son jeune fils, dom Pedro de Alcantara, né le 2 décembre 1825, et souverain actuel de l'empire, sous le nom de dom Pedro II. Pendant la minorité du prince, le pouvoir fut confié à un conseil de régence. Dom Pedro fut couronné, le 18 juillet 1841, et, le 4 septembre 1843, il épousa Marie-Thérèse-Christine, princesse de Naples. De ce mariage naquirent deux filles : Léopoldina, née en 1847, mariée, en décembre 1864, au prince de Saxe-Cobourg, et morte en février 1871, laissant quatre fils. La future héritière du trône est dona Isabelle, née en 1846, et mariée, le 16 octobre 1864, au comte d'Eu, fils du duc de Nemours. Une sœur de l'empereur, dona Francisca, née en 1824, épousa le prince de Joinville, en 1843.

VII

GUERRE CONTRE LE PARAGUAY

Pendant ce long règne du souverain actuel, plusieurs soulèvements furent réprimés, à Rio-Grande-do-Sul, en 1835, et à Pernambouc, en 1848.

Mais l'expédition la plus importante du gouvernement de dom Pedro est la lutte soutenue contre le Paraguay. Voici à quelle occasion surgirent les difficultés qui furent cause de la guerre.

Jean-Manuel Rosas, qui exerçait la dictature à Buenos-Ayres, ayant violé le traité par lequel étaient reconnues l'indépendance de l'Uruguay et la libre navigation de La Plata, fut attaqué par les Français et les Anglais, et vaincu au combat naval d'Obligardo, le 20 novembre 1845. Dans la suite, Rosas étant venu assiéger Montevideo et compromettre la sécurité des frontières, le Brésil intervint militairement, et les victoires du comte de Caxias, en 1851, rétablirent la paix, qui ne fut pas de longue durée.

En effet, des divisions ne tardèrent pas à éclater au sujet de la possession des frontières avec le Paraguay. La communauté d'intérêts unit la République Argentine au Brésil et l'Uruguay au Paraguay. Sur ces entrefaites, des sujets brésiliens ayant été molestés par les parties adverses, le Brésil exigea des réparations qui ne furent pas accordées, et la guerre fut alors déclarée, en août 1864. L'armée brésilienne assiégea d'abord Montevideo, dont le chef était alors un général insurgé, Florès : mais celui-ci fit un pacte d'alliance avec le Brésil, le 4 mai 1865. Le président du Paraguay, Lopez, ayant fait entendre des protestations contre cette alliance et ayant capturé un navire brésilien au port de l'Assomption, la guerre devint générale. Lopez s'empara d'abord de quelques places dans la province de Matto-Grosso et dans la République Argentine; puis, il résista longtemps, retranché près du confluent du Paraguay et du Parana.

Le Brésil fut obligé d'affranchir des esclaves, et Buenos-Ayres de vider ses prisons pour avoir des soldats; mais, en 1868, les troupes alliées, sous la conduite du duc de Caxias, finirent par s'emparer de l'Assomption. Le comte d'Eu, gendre de l'empereur, ayant pris le commandement général, Lopez fut vaincu, en 1869,

et tué dans un combat, le 1er mars 1870. Les alliés installèrent à l'Assomption un gouvernement provisoire qui céda les territoires réclamés.

Le Paraguay fut ruiné par cette guerre ; mais le Brésil, qui avait supporté la plus grande partie des dépenses dans cette lutte, vit sa dette augmentée, et, depuis cette époque, les finances brésiliennes sont restées dans une situation peu brillante.

VIII

ADMINISTRATION ET INSTITUTIONS

I. — L'empire du Brésil forme aujourd'hui vingt provinces, sans compter le municipe neutre de Rio-de-Janeiro. Il est compris entre l'embouchure de l'Oyapok, au nord, et l'estuaire de Rio-Grande-do-Sul, depuis le cap Saint-Roch jusqu'aux rives de l'Yovari, de 5° 10′ de latitude septentrionale, à 33° 46′ de latitude australe et de 8° 21′ 24″ de longitude est à 32 degrés de longitude ouest, le méridien de Rio-de-Janeiro étant pris comme point de départ. Les provinces, énumérées ci-après, ont une superficie de 8,337,218 kilomètres carrés : c'est près de seize fois l'étendue de la France.

La population du Brésil est d'environ 10 millions d'habitants, parmi lesquels on compte encore 1 million de sauvages, 2 millions d'esclaves et 300,000 étrangers. La race nègre forme près des deux tiers de la population. Les Brésiliens appartiennent à plusieurs races distinctes : la race caucasienne, provenant des familles européennes, la race américaine proprement dite et la race africaine ou celle des noirs. Les pays où la civilisation n'a pas encore pénétré, sont occupés par des Indiens errants, appartenant à deux races principales : *les Botocudes* et *les Guaranis*. Plusieurs sont encore anthropophages ; mais ils disparaissent de jour en jour, à mesure que la civilisation s'empare de ces vastes contrées. D'autre part, le mélange des noirs, des blancs, des Indiens, des mulâtres, etc., a constitué des métis de toutes sortes : car la répugnance pour la diversité des races et des couleurs n'existe pas comme en Europe.

L'empereur, qui est souverain constitutionnel, gouverne conjointement avec le Parlement, composé des députés et des sénateurs. La Chambre a 122 représentants, nommés pour quatre ans, par l'élection indirecte, c'est-à-dire par les électeurs provinciaux. Il faut

justifier de 500 francs de revenus *au minimum* pour avoir le droit de vote.

Les sénateurs sont nommés à vie par l'empereur, d'après une liste d'élection de trois candidats, sur l'un desquels le souverain fait son choix. Les sénateurs sont inamovibles et leur nombre ne peut dépasser celui de la moitié des députés. Les élections au Brésil ont lieu à présent sur la question de l'esclavage, qui divise beaucoup les esprits : Les uns sont partisans de l'affranchissement immédiate; les autres veulent procéder avec modération pour ménager les intérêts des propriétaires.

En dehors des deux Chambres, il y a les assemblées provinciales, dont les membres élus pour deux ans, sont chargés de l'administration de la province : c'est à peu près notre conseil général des départements, mais avec des pouvoirs plus étendus. Dans chaque ville ou bourg, il existe une chambre municipale, sortie de l'élection directe et qui doit gérer les affaires locales. Cette Chambre est élue pour quatre ans.

La justice est rendue au Brésil par des districts judiciaires, ayant chacun une cour d'appel, et les provinces importantes ont aussi des tribunaux de commerce. Les derniers recours sont déférés au suprême tribunal de justice, qui connaît des délits des juges d'appel, des diplomates, des présidents de province et s'arroge aussi le droit de juger les évêques, comme l'a montré l'inique condamnation des célèbres évêques de Para et d'Olinda, vénérés à l'égal des confesseurs de la foi. (Il sera question plus loin de ce procès.)

Ce tribunal suprême décide aussi des conflits de juridiction et rétablit l'interprétation des lois.

D'après les derniers rapports présentés aux Chambres, il y a environ 5,000 écoles instituées par l'État pour l'instruction primaire des deux sexes et environ 1 millier d'écoles libres. Ces écoles sont fréquentées par 200,000 élèves. Dans les provinces il y a plusieurs lycées, et, à Rio-de-Janeiro, un certain nombre de maisons d'enseignement secondaire, entre autres le collège impérial de dom Pedro II. Tous ces collèges n'inspirent pas une grande confiance aux familles vraiment chrétiennes, surtout au point de vue de l'éducation. Mais la France catholique, toujours zélée pour la diffusion des lumières, de la science et de la vérité, ne redoute ni les sauvages, ni les climats meurtriers, ni les fatigues, et les missionnaires, ces pacifiques ouvriers de la civilisation et du progrès, ont établi

des collèges dans le vaste empire du Brésil. Là, comme partout ailleurs, ils exercent un apostolat aussi glorieux que pénible, aussi fécond que vénéré.

II. — En général, le Brésil n'a pas d'hommes de sciences : il ne connaît pas les grands penseurs. Le climat peut être considéré comme une des raisons de cette apathie, de cette indolence, qui frappe tout étranger venant étudier ces régions lointaines. Mais je crois (et je suis en harmonie de pensée avec des autorités sérieuses) que la cause de cette nonchalance a son principe dans l'esclavage, auquel je consacrerai un chapitre spécial.

L'esclavage, « cet opprobre de la famille humaine », a rendu la race blanche, représentée surtout par les Portugais, extrêmement paresseuse. Et quoique des progrès aient déjà été faits sous ce rapport, le travail, qui est toujours le partage des nègres, est regardé presque comme un déshonneur. Ces planteurs, appelés *fazendaires*, sont des parvenus, enrichis aux dépens de leurs semblables : ils ont abusé des sueurs et des larmes de ces pauvres noirs réduits en servitude, et ils se croient des personnages de haute valeur, parce que, à l'aide de leur fortune, ils ont pu acheter un titre de noblesse (1). Ils passent leur vie dans la fainéantise et dans l'ennui, et s'imaginent que la considération est due à la fortune. Ils n'ont souvent que du mépris pour ceux qui se soumettent à la loi du travail : ces derniers sont pour eux des êtres inférieurs : car ils ne sont pas assez instruits pour comprendre les égards dus au talent et à la science.

J'ai vu de ces matrones, fières et hautaines, ne vivant pour ainsi dire que de la vie végétale, tellement la pensée et l'étude leur sont étrangères, j'en ai vu, dis-je, faisant appeler un ou plusieurs nègres pour ramasser à côté d'elles un mouchoir de poche ou une serviette qu'elles ont laissé tomber. Je ne puis résister au désir de citer ce trait de candide ignorance : Un riche *fazendaire* important et anobli, qui a fait des études et voyagé même plusieurs fois en Europe, demandait un jour, à Rio-de-Janeiro, à un Français de ma connaissance, la manière de trouver les longitudes et les latitudes en mer : notre compatriote s'aperçut bien vite qu'il fallait auparavant lui donner la définition d'un parallèle et d'un méridien, et le jeune Brésilien s'écria devant un de ses parents : « Ah ! comme ce Français

(1) Au Brésil, les titres de noblesse ne sont pas transmis aux enfants : ceux-ci sont obligés de les acheter à leur tour, avec l'autorisation de l'Empereur.

est savant! Il sait ce que signifient les « longitudes et les latitudes! »

Cette étrange aristocratie comprend peut-être encore moins ce que l'on doit à la vertu. Que de fois j'ai protesté contre des superstitions ridicules, dont nous trouvons la cause dans une connaissance peu éclairée ou peu intelligente de la religion!

En France, il n'est pas rare de rencontrer des familles opulentes, qui savent si bien se faire pardonner leur fortune par la modestie et la délicatesse. Ces qualités sont ennemies de tout égoïsme et peuvent se résumer dans cette maxime : combler ses frères de prévenances et paraître s'oublier soi-même, selon les conseils de l'Évangile. Je ne crois pas que ces manières délicates soient en honneur au Brésil, du moins dans cette aristocratie dont je parle : car j'ai encore présents à la mémoire certains faits, qui me sembleraient à moi-même presque incroyables, si je n'en avais été plusieurs fois témoin. En voici un exemple, en passant : Un jour un de ces négriers millionnaires avait invité un professeur ecclésiastique, qu'il honorait de sa confiance, à une excursion dans les *Fazendas* (1). On devait se rendre à la prochaine gare, et le trajet pouvait être d'une heure environ. Deux voitures stationnaient devant la maison pour conduire les voyageurs : la première était un magnifique landau (venu de Paris à grands frais); la deuxième était une vieille charrette, destinée au transport des bagages et des nègres et négresses. Un négociant français, de Rio-de-Janeiro, m'avouait même qu'il n'oserait jamais faire monter un de ses domestiques dans ces sortes de véhicules. Les serviteurs nègres et les esclaves s'étaient installés de leur mieux sur les malles et les colis de toutes sortes, et le *fazendaire*, avant de s'asseoir avec sa femme dans son riche coupé, pria l'ecclésiastique de prendre place, comme il le pourrait, au milieu des négresses, à cheval sur les bagages. Ce professeur, blessé à juste titre, avisa une voiture de place, donna une adresse au cocher, et, sans dire un seul mot au négrier, disparut aussitôt. Je ne suis pas sûr que ce personnage ait compris la leçon : il s'imagina sans doute que ce prêtre était un original : car il le revit peu de temps après et n'eut pour lui aucun mot d'excuse. Lorsque certains hommes sont contents et satisfaits, ils pensent volontiers que tout le monde doit l'être.

Eh bien! c'est dans un tel milieu que nos missionnaires cherchent à enseigner la politesse française, qu'ils donnent l'exemple de la

(1) Plantations importantes de caféiers et de cannes à sucre.

vertu et d'une vie austère, toute consacrée au travail, à l'étude, à la prédication et à l'enseignement des lettres et des sciences. Il est juste de dire que l'État fait de louables efforts pour propager l'instruction, et qu'il a compris les avantages immenses qu'il peut retirer à ce point de vue du dévouement de nos religieux : aussi leur a-t-il accordé toutes les autorisations désirables pour établir des maisons et des collèges, sans leur susciter mille et une taquineries, selon l'exemple donné par la France.

Au premier rang nous devons placer les prêtres de la Mission ou les Lazaristes, qui, depuis peu de temps, ont aussi la direction du grand et du petit séminaire de Rio-de-Janeiro. Cet heureux choix de l'évêque fait concevoir les plus belles espérances pour la réforme du clergé et pour l'avenir de la religion au Brésil.

Dans les provinces les Lazaristes ont des collèges très prospères, entre autres, celui de Caras (province de Minas-Geraes), à 10 lieues de tout centre, magnifique institution, où les élèves font des études sérieuses, loin des bruits du monde, au milieu d'une admirable campagne : aussi ce collège est-il grandement apprécié, à cause des services qu'il rend à la religion et à la science.

Les Lazaristes dirigent encore plusieurs séminaires de province, et ils ont un noviciat non loin de Rio-de-Janeiro.

Les Jésuites sont assez peu nombreux au Brésil, surtout depuis que l'intolérance maçonnique les a chassés récemment du nord. Leur résidence était à Pernambouc ; c'est là qu'ils virent leur maison dévalisée, leurs bréviaires mis en pièces, etc... Les Jésuites du Brésil sont en grande partie de nationalité italienne . Ils ont actuellement un grand collège à Itou, dans la province de Saint-Paul, localité desservie aujourd'hui par un chemin de fer : c'est un avantage inappréciable au Brésil, encore bien dépourvu de routes et de moyens de communications.

Les Pères Salésiens, récemment installés dans la province de Rio, se consacrent surtout au ministère pastoral.

Les filles de Saint-Vincent de Paul, si admirables et si connues dans le monde entier par leur dévouement envers toutes les souffrances et toutes les misères, n'ont pas seulement le service des hôpitaux au Brésil ; mais ces religieuses françaises ont aussi ouvert des écoles, qui sont devenues très florissantes. Ces dames ont à Rio et en province plusieurs pensionnats (ils portent au Brésil le nom de collège). Ces divers établissements ont obtenu de grands succès

dans les expositions pédagogiques, où nous avons été heureux de voir le nom français occuper une place d'honneur.

Que les prêtres dévoués de la Mission et ces saintes filles de Saint-Vincent de Paul me permettent de leur exprimer ici toute mon admiration pour leurs entreprises si généreuses, et pour les services rendus à la cause de la religion et de l'instruction! Qu'ils daignent en même temps agréer l'hommage de ma respectueuse reconnaissance pour l'accueil si aimable que j'ai toujours trouvé auprès d'eux!

Mon patriotisme a été parfois cruellement blessé en voyant à quel degré de décadence nous sommes descendus aux yeux des étrangers. Ah! comme certains sourires de mépris sont pénibles et douloureux à une âme française! Mais on sent renaître l'espérance à la vue de tous ces religieux, portant haut et ferme le drapeau de la patrie, et travaillant avec zèle pour réagir contre les influences malsaines. « Vous vous croyez le premier peuple du monde, me disait un jour un Brésilien, parce que vous avez fourni quelques cuisiniers qui savent préparer une sauce, et l'on se moque de votre fatuité. Heureusement que vous avez vos admirables missionnaires pour relever le prestige de votre patrie et faire aimer la France! »

Je n'apprécie pas, je raconte, pour faire connaître ce que l'on pense de nous par-delà l'Océan. Il est toujours avantageux de nous instruire à l'école de l'étranger : l'amour-propre dût-il en recevoir quelques blessures.

Un jour, dans un voyage à l'intérieur des provinces, j'étais arrivé à une petite ferme, éloignée de toute habitation et au milieu des forêts vierges, où je croyais n'entendre que les cris des animaux sauvages. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque l'écho joyeux de quelques chants français parvint jusqu'à moi! Il faut être à cette distance de son pays pour comprendre quelles émotions font naître dans l'âme ces accents d'une langue connue et aimée, ces harmonies qui semblent nous apporter vivante l'image de la patrie absente. Mais je voulus connaître ces nouveaux artistes que je venais d'entendre, et j'appris ce que je soupçonnais déjà, c'est qu'il n'y a pas de pays, si éloigné qu'on le suppose, où nos missionnaires n'aient pénétré pour y répandre la lumière de l'Evangile et le progrès en établissant des écoles. C'est là que les Indigènes, sous la direction de nos chers compatriotes, qui ont renoncé à tout pour le bien de l'humanité, apprennent à parler notre langue et à vénérer la France.

Mais je dois aussi une place d'honneur à un digne Français, Mgr Couturier, protonotaire apostolique. Ce prélat, originaire du diocèse de Verdun, auteur de plusieurs ouvrages portugais fort estimés et approuvés par le Conseil supérieur de l'instruction publique pour les écoles de l'Empire, jouit d'une haute considération à Rio-de-Janeiro, qu'il habite depuis dix-huit ans. Les plus belles situations ont été offertes à Mgr Couturier, qui a tout refusé pour rester à la tête du collège qu'il a établi, et dont la direction est confié à nos religieuses de Saint-Vincent de Paul. Ce beau collège a été construit aux portes de Rio, sur une éminence d'où la vue embrasse la cité et la plus grande partie de la baie. Sa situation en dehors de la ville, au milieu des bosquets et des milliers d'orangers qui l'ombragent, fait de cet établissement de premier ordre une des résidences les plus agréables des environs de Rio et des plus favorables à la santé des jeunes pensionnaires.

Mgr Couturier fait beaucoup de bien à Rio par ses instructions et ses prédications, fort goûtées d'un public nombreux, qui se presse dans la chapelle du collège.

On ne compte plus les services rendus par lui à nos compatriotes sur ces plages lointaines, et, pour ce qui me concerne, je remercie Mgr Couturier de la bienveillance toute particulière dont il m'a honoré.

III. — Après cette digression pour constater l'influence française et que je devais à nos frères du Brésil, j'ajoute encore quelques détails sur ce chapitre de l'instruction.

Je n'ai parlé en rien des programmes ou des méthodes au sujet de l'enseignement donné, soit dans les écoles de l'Etat, soit dans les collèges libres : car il y a au Brésil une tendance générale à copier la France (surtout dans le mal, actuellement). Pour l'instruction secondaire, nous trouvons à peu près les mêmes matières que dans nos écoles françaises, toutefois, avec un programme un peu moins chargé. Mais je dois faire une exception au sujet de la langue grecque, qui est totalement négligée au Brésil. Je n'ai vu la langue de Platon et de Sophocle enseignée nulle part. En revanche, le français est en honneur et forme une partie obligatoire du programme. La plupart des élèves sérieux possèdent et étudient les manuels classiques français, surtout pour les sciences, auxquelles on attache plus d'importance qu'aux lettres dans la plupart des écoles brésiliennes.

Après le français, c'est la langue anglaise qui tient la première place. Elle reçoit même aujourd'hui les faveurs de la jeunesse : tout le monde veut parler anglais. Depuis quelques années on étudie aussi beaucoup à Rio la langue allemande. Dans tous les collèges de nos missionnaires ou des religieuses françaises, les élèves parlent couramment le français, avec la même facilité que le portugais.

L'ignorance de la langue grecque, dont il vient d'être question ci-dessus, a donné lieu à une scène plaisante au parlement brésilien, à une séance du mois de mai 1884. Un député appuyait son discours sur des considérations choisies dans une page de Platon, qu'il lisait à la tribune. Un de ses collègues l'interpella en ces termes : « Comment pouvez-vous prendre vos arguments chez Platon, puisque vous ne savez pas le grec? — C'est bien simple, répondit naïvement l'orateur : j'ai la traduction à côté. » Et un rire homérique partit de toutes les tribunes.

(*A suivre.*) Pierre du Parmont.

M. ERNEST HELLO

Les lecteurs de la *Revue du Monde catholique* n'ont pas oublié les pages élevées, profondes, souvent éloquentes, signées de M. Ernest Hello. M. E. Hello est mort, il y a peu de jours, dans un château de Bretagne, près de Lorient. Parmi les articles nombreux qui ont rendu hommage et une tardive justice à son talent, nous avons remarqué celui publié par M. Édouard Drumont dans la *Liberté* : il nous a paru le mieux représenter la physionomie, le caractère et la destinée du malheureux philosophe chrétien, qui a succombé autant aux souffrances morales qu'aux douleurs physiques. Nous reproduisons cet article : M. Édouard Drumont a, d'ailleurs, été un de nos collaborateurs; il lui appartenait de donner ici un dernier adieu à l'un des écrivains qui ont le plus honoré la *Revue du Monde catholique*.

E. L.

UN GRAND HOMME INCONNU

Qui s'est douté qu'un homme de génie était mort cette semaine? Bien peu, assurément. Les habitants de la rive gauche connaissaient cette étrange figure d'Ernest Hello; ils regardaient cheminer ce passant si bizarre, avec ses cheveux en broussailles, son crâne énorme, ses yeux brûlant d'un feu intérieur, cet ensemble singulier qui lui donnaient l'air d'un personnage d'Hoffmann. Les autres n'ont jamais vu ni Hello homme, ni Hello écrivain dans son passage à travers la vie. Hello est mort en partie de cette indifférence.

Ce n'était point un de ces dédaigneux superbes qui, sentant qu'ils ne sont pas de leur temps, écrivent pour eux et deux ou trois amis. J'ai noté, en parlant de Barbey d'Aurevilly l'autre jour, l'ardeur, le désir, le besoin de publicité, de célébrité qui étaient dans Hello. Il a tout fait pour arriver au public; il a écrit dans des journaux du boulevard et développé même, dans le *Gaulois*, une thèse assez originale à propos de *Denise*. Jamais il n'a pu attirer l'attention sur

lui; jamais le bruit humain n'a retenti autour de ce nom pourtant si sonore d'Hello, de ce nom si bien fait, comme le dit d'Aurevilly, « pour résonner comme un clairon d'or sur les lèvres de la Gloire ». Cet homme, qui a écrit quinze volumes dans lesquels se trouvent certainement une douzaine de pages qui sont parmi les plus belles de ce siècle, ne figure même pas dans le Vapereau.

Bossuet a parlé de « l'ensorcellement de la bagatelle ». Hello a repris le mot pour expliquer mélancoliquement les causes de son impopularité en indiquant ce qu'il entendait par la critique :

« J'ai voulu, dit-il dans les *Plateaux de la balance*, élever la critique assez haut pour qu'elle pût cesser d'être une irritation et devenir un apaisement.

« J'ai voulu la placer assez haut pour qu'elle pût dominer la poussière et la fumée du combat, car, après le Désir, il faut nommer la Justice, et après la Justice il faut nommer la Paix; je ne parle pas de la paix négative des muets qui se regardent; je parle de la paix glorieuse, celle qui chante.

« Je voudrais que cette œuvre de Désir et de Justice fût aussi une œuvre de Paix.

« Je voudrais que le critique vînt s'asseoir sur la montagne très solennellement.

« Mais qu'est-ce qu'un livre en face de ces mots : Désir, Justice, Paix? Qui pourra mesurer son impuissance? Qui pourra mesurer sa faiblesse et la résistance de la distraction, et l'étendue du désert où sa voix va crier?

« Cette distraction du monde n'est pas de la puissance, mais elle est de l'inertie, et quoi de plus résistant que l'inertie! L'ensorcellement de la bagatelle est un monstre à cent mille formes. Quelquefois la bagatelle apparaît bagatelle, quelquefois elle se déguise et prend des airs graves. Ses pompes, qui ont le baptême pour ennemi, lui taillent des costumes tragiques, qui voudraient être solennels. L'armée de la bagatelle a sa cavalerie légère, elle a aussi son artillerie. »

*
* *

Le *vox clamans in deserto* résume la vie d'Hello; mais de ce désert, il faut le reconnaître, il ne prit jamais son parti. Quelles souffrances, tantôt muettes, tantôt bruyantes! Quelles trépidations intérieures dans cet éternel vaincu! Que d'envies qu'il avouait lui-

même! Quelle exaspération contre Veuillot, par exemple, qui avait le don de se faire lire, d'agir sur l'opinion, de forcer ses adversaires à le discuter!

Définitivement désillusionné, ce grand méconnu est allé s'éteindre au fond de cette Bretagne qui était bien sa véritable patrie. Il appartenait vraiment à cette terre qui produisit Chateaubriand comme la personnification d'elle-même, qui met une teinte de religiosité même sur ceux qui blasphèment, comme Lamennais et Renan. Tous ces écrivains-là ont un ton de prophète; ils parlent toujours très haut, comme s'ils voulaient dominer le murmure des vagues ou le grondement du vent de mer. Un même accent d'Apocalypse traverse l'œuvre de l'auteur des *Paroles d'un Croyant* et l'œuvre de l'auteur des *Paroles de Dieu*... Regardez tout près de vous Ignotus : même en décrivant une fête de banlieue, il a l'image biblique et l'épithète sonore.

Plus puissant que tous ses compatriotes comme penseur, Hello n'avait point cette habileté d'artiste qui sert encore de passeport, en certain cas, à quelques idées élevées. Il avait du génie, mais il lui manquait un peu de talent, un peu de cette faculté inférieure, si vous voulez, mais charmante de plaire, de reposer ou d'intéresser. Il était toujours grand, mais la grandeur perpétuelle de cette intelligence fatiguait plus qu'elle n'attirait.

Avec de la petite monnaie en abondance dans sa poche, on se procure ce que l'on veut et l'on fait figure dans le monde; avec un lingot d'or, on peut être embarrassé pour prendre un fiacre. Certains esprits extraordinaires, mais mal organisés pour la vie pratique, meurent sans avoir pu monnayer leur lingot. Hello était de cette famille.

Henri Lasserre, qui a écrit pour l'*Homme*, le chef-d'œuvre peut-être d'Hello, une éloquente introduction, a comparé l'auteur à ces inaccessibles sommets tantôt perdus dans les nuées du ciel, tantôt tout éclatants de lumière et brillants comme le soleil. La comparaison est exacte et l'on éprouve, en lisant *l'Homme*, l'impression que produit un séjour prolongé sur une haute montagne. On a froid quand on arrive au faîte et l'on éprouve le besoin de redescendre. Au risque de passer pour être bas, ce qui était l'injure suprême pour Hello, on trouve je ne sais quelle poésie à l'auberge dont les vitres étincellent; la servante qui sourit d'un air humain en écorchant quelque chanson vous fait l'effet d'une sirène, et le dernier de

poètes, fût-il Tartempion, vous donne envie de l'embrasser au sortir de ce voyage aux mers polaires et d'entonner avec lui cet hymne ardent à tout ce qui a la vie, la forme et le mouvement.

Que de choses magnifiques, cependant, dans ce livre! Le *Veau d'or*, qui ouvre le volume, est une merveille, même dans la forme. Quelques pages sur la Science sont absolument belles également. Quelque malin découvrira cela dans la poussière d'une bibliothèque, s'appropriera les idées, les points de vue, les observations originales qui fourmillent dans ces chapitres; il n'en mettra pas beaucoup à la fois en circulation, et il passera pour un homme très fort. Peut-être aussi Hello aura-t-il son jour comme de Maistre, qui demeura presque complètement ignoré de ses contemporains.

*
* *

Celui qui vient de s'éteindre fut, je le répète, un esprit de premier ordre. En dehors de ses envolées dans l'infini, de ses coups d'aile dignes des mystiques du moyen âge, il y eut chez lui un moraliste au regard très profond, très aigu, très fin même, un analyste d'une perspicacité étonnante, un critique d'une rare élévation.

Le chapitre qui a pour titre : la *Charité intellectuelle* dans les *Plateaux de la balance* est admirable d'un bout à l'autre.

« La parole écrite, dit Hello, est une immense charité, et sa diffusion, quand elle est bonne et belle, est, par excellence, l'acte de charité au dix-neuvième siècle. Ce mot de charité a perdu parmi nous sa splendeur. Nous oublions beaucoup trop que charité veut dire grâce. Charité veut dire splendeur. Nul ne fait acte de charité s'il ne fait acte de beauté.

« Il est temps de restituer aux mots leur gloire, et le plus glorieux des mots, c'est le mot de charité.

« Dans ces temps où nous sommes, où les besoins humains semblent se faire plus criants, plus impérieux, plus déchirants, personne ne peut savoir combien le beau fait de bien.

« Il existe au fond de beaucoup d'âmes, des faims et des soifs dévorantes qui appellent la parole écrite. Entre ces lecteurs avides et l'écrivain, avide aussi, il doit se faire un courant de charité sublime, car tous donnent et tous reçoivent. Le lecteur donne immensément à l'écrivain, et l'écrivain ne sait pas lui-même com-

bien il reçoit de son lecteur. Comprendre c'est égaler, a dit Raphaël. Celui qui comprend, fait à celui qui parle une immense charité. Personne ne peut mesurer, dans le siècle où nous vivons, l'importance du journal, ses droits, ses devoirs, sa responsabilité, les devoirs qu'on a envers lui. C'est lui qui distribue le pain. Il pénètre là où ne pénètre pas le livre. Il informe les intelligences. Son action est d'autant plus profonde qu'elle est plus inaperçue. Il enseigne d'autant plus efficacement, qu'il ne se présente pas comme un enseignement. Il n'est pas pédant. Il n'est pas doctoral dans ses prétentions.

« La parole est essentiellement nourrissante et désaltérante. Tout homme qui garde une parole de vie et ne la donne pas est un homme qui, dans une famine, garde du pain dans son grenier sans le manger ni le donner. »

Pour moi, je reverrai longtemps le pauvre Hello passant par les rues avec celle qui fut la compagne dévouée de sa vie; elle aussi a été un écrivain de talent, et la *Liberté* a publié de *Jean Lander* une nouvelle émouvante que nous avait envoyée Dumas; pas plus que lui elle n'a pu dépasser un cercle très restreint de lecteurs.

Il y a un drame poignant, allez, dans cette lutte inutile contre l'obscurité. « Paix et peu, telle est ma devise, disait Solar; j'ai toujours vécu dans le bruit et j'ai fini par avoir trop. » Combien sont ainsi! Que de gens souhaiteraient par-dessus tout rester tranquilles, être inconnus, auxquels la célébrité vient comme malgré eux, qui sont toujours en vedette pour un motif ou pour un autre. Hello aurait aimé la rumeur de la renommée et la gloire l'a fui obstinément. Comme je le constatais en commençant, il a publié quinze volumes à peu près : la *Physionomie des Saints*, les *Contes extraordinaires*, les *Paroles de Dieu*, *Rusbrock l'admirable*, le *Jour du Seigneur*, et il n'a même pas pu entrer dans ce Vapereau au milieu duquel se prélassent les derniers des vaudevillistes. J'ai lu des premiers Paris de quatre colonnes sur une figurante des Variétés qui venait de quitter la terre, sur des concubins qui s'étaient décidés à se marier, et c'est à peine si le grand Hello a eu trois lignes de nécrologie. N'est-ce pas un signe des temps? L'expression est vieille, me direz-vous. Trouvez-en une meilleure...

Ed. Drumont.

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *L'Opposition sous les Césars*, par G. Boissier. (Hachette.) — II. *Histoire des persécutions des deux premiers siècles*, par P. Allard (Lecoffre.) — III. *L'Europe et la Révolution française*, par A. Sorel. (Plon.) — IV. *L'histoire diplomatique de l'Europe*, par de Barral. (Plon.) — V. *Chute d'une république*, par Bounal. (F. Didot.) — VI. *Le Directoire et l'expédition d'Égypte*, par Boulay de la Meurthe. (Hachette.) — VII. *Le Consulat et l'Empire*, par Ch. Barthélemy. (Blériot.) — VIII. *Noces d'un jacobin*, par Ch. d'Héricault. (Perrin.) — IX. *Pierre Latour du Moulin*, par Ernouf. (Hachette.) — X. *L. de Geer*, par P. de Witt. (Perrin.) — XI. *Le maréchal Bugeaud*, par le comte d'Ideville. (Didot.) — XII. *Armorial général de l'Anjou*, par J. Denais. (Germain et Grassin, à Angers.) — XIII. *Les grands maîtres du XVIIe siècle*, par E. Faguet. (Oudin.) — XIV. *Le confesseur de la foi Etienne Denis*, par l'abbé Penaud. (Palmé, Lecoffre.) — XV. *Pierre de Kériolet*, par Le Gouvello. (Bray et Retaux.) — XVI. *L'année liturgique* (suite), de D. Guéranger. (Oudin.) — XVI. *Revue de questions historiques*. (Palmé.)

I — II.

L'empire des Césars, en succédant à la république, avait nécessairement battu en brèche bien des habitudes, lésé bien des intérêts, froissé bien des instincts. Des esprits indifférents ou des cœurs résignés voyaient sans doute dans le nouvel état des choses le résultat logique et inévitable de la corruption des institutions anciennes. Nous croyons que la plèbe accepta facilement la suppression de ses droits de suffrage déguisée par le maintien des magistratures populaires et compensée par les largesses du prince. Mais les grandes familles dépossédées du pouvoir qu'elles exerçaient à tour de rôle, il est vrai, mais par une sorte de droit héréditaire, ne se virent pas sans mécontentement réduites à un rang subalterne, et condamnées à tout attendre du caprice d'un homme qui, la veille encore, était à peine leur égal. Cette disposition d'esprit, sans avoir un caractère d'universalité absolue, était au moins géné-

rale. M. Gaston Boissier, de l'Académie française, le désigne sous le nom d'opposition, emprunté à nos sociétés modernes, et qui nous paraît heureusement choisi. C'est l'histoire de cette opposition sous les premiers Césars que nous avons sous les yeux.

Où était le siège principal de cette opposition? Ce n'était ni dans l'armée appelée à jouer le rôle principal dans l'État, et comblée de faveurs par un pouvoir qui s'appuyait principalement sur elle, ni dans les provinces récemment conquises pour la plupart, et qui odieusement foulées par les proconsuls de la république, commencèrent à respirer sous une administration plus équitable; ni dans les municipes dont la Rome impériale s'attacha d'abord à respecter les libertés et qui virent leurs premiers magistrats admis aux honneurs de la vie publique. L'aristocratie seule se montra mécontente, et non sans motifs, car avec ses droits politiques disparaissaient, en partie du moins, les abus dont elle avait jusque-là vécu. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que cette aristocratie avait une nombreuse clientèle disposée à la suivre dans toutes ses évolutions.

Les obstacles que rencontrèrent Auguste et ses successeurs dans l'exercice de l'autorité suprême n'étaient donc pas, comme on dit aujourd'hui, une quantité négligeable. De là des défiances, des rigueurs et, souvent même, on le sait trop, d'atroces cruautés, qui ne firent que rendre les animosités républicaines plus farouches. La folie sanguinaire de quelques empereurs acheva de rendre la situation intenable. Tibère, Caligula, Néron, Domitien ne crurent pouvoir se maintenir qu'en frappant à coups redoublés sur cette noblesse où ils voyaient, en partie à tort, en partie avec raison, leur ennemie naturelle. Ces monstres couronnés firent prévaloir un véritable régime de terreur, que M. Boissier compare au régime qui porta chez nous ce nom en 93. A cette époque il y eut aussi des suspects et des espions. Ces espions portaient le nom de délateurs. Rien de curieux comme le chapitre consacré à peindre cette exécrable engeance, que les contemporains ont justement flétrie, mais à laquelle ne manquèrent, à ce qu'il paraît, ni la faconde, ni le talent, ni une certaine énergie. Danton, non plus, était doué d'une sorte d'énergie à sa manière, et l'on entendait aux époques sinistres sa « grande voix », qu'un ministre rappelait naguère à la tribune française. Un trait assez inattendu, c'est que quelques-uns de ces délateurs parvinrent à s'entourer d'une considération qui persista même sous les bons princes et que personne ne songeait à leur

enlever. Ils avaient fait trembler plusieurs, rendu service à quelques-uns en les épargnant à propos, et imposaient à tous par un crédit solidement assis. Il ne faudrait pas chercher bien loin dans nos propres annales pour trouver des personnages qui, après avoir vilainement trempé dans bien des horreurs, ont fini par conquérir un rang et ont su le garder jusqu'au dernier soupir.

Qui le croirait? Ces délateurs, instruments des soupçons des princes qui les soldaient et les récompensaient magnifiquement, ont servi de thème à des érudits d'outre-Rhin, pour excuser ceux-là même dont ils servaient la cruauté. Comme si la bassesse des uns justifiait la tyrannie des autres! A en croire un critique qui répond au nom de Ad. Stahr, Tibère était un César débonnaire, plein de tendresse pour les hommes (apparemment comme Robespierre), et qui n'avait fait que céder à regret aux obsessions des défenseurs un peu trop enthousiastes de ce prince calomnié. M. Boissier n'a pas de peine à faire justice de ces excentricités de la science allemande.

Il y eut certainement des conspirations, mais moins nombreuses que se le figuraient les ombrageux successeurs d'Auguste. Le Palatin avait surtout à redouter les conversations de salon. Les prétendus compétiteurs étaient surtout des gens de bonne compagnie qui, découragés et désespérant de se créer une place dans la politique, se résignaient à faire figure dans le monde. Parmi ceux qui avaient des ancêtres, beaucoup ne se souciaient pas d'aduler bonnement César et de brûler de l'encens devant sa statue. L'oisiveté acheva ce que l'invasion des mœurs grecques et orientales avait commencé et Rome devint, de plus en plus, ce qu'on appelle un mauvais lieu. Le despotisme n'avait pas peu contribué à ce résultat.

Quelques âmes généreuses, ou simplement raffinées, réagirent contre l'affaissement universel des âmes : elles cherchèrent des consolations ou une force dans la philosophie. A cette époque deux systèmes se partageaient à peu près exclusivement les esprits dans les hautes classes, l'épicuréisme qui enseignait surtout à jouir de la vie, le stoïcisme plein de leçons pour apprendre à poser en mourant. On sait que jamais les suicides ne furent plus nombreux. Les historiens nous ont tracé le tableau de deux morts plus ou moins volontaires, celle du stoïcien Sénèque et celle de l'épicurien Pétrone : le contraste est piquant; ni l'une ni l'autre ne nous offrent l'idéal. A propos de Pétrone nous trouvons dans le livre qui nous occupe d'intéressants aperçus sur le *Satyricon*, un de ces rares romans de

mœurs que l'antiquité nous a légués. C'est comme un jour entr'ouvert sur une époque que, malgré l'abondance des documents, nous connaissons encore si mal, parce qu'il s'est accompli depuis une révolution religieuse qui a changé notre horizon moral.

Cette révolution était déjà commencée. Il y avait eu une première prédication chrétienne, et les premiers martyrs avaient versé leur sang. A côté de l'opposition républicaine, qui ne dura guère, de l'opposition des gens du monde et de celle des philosophes, il faudrait donc noter celle des chrétiens, opposition d'un tout autre genre, il est vrai, dictée par la conscience et non par l'orgueil ou l'égoïsme, n'aspirant pas à renverser les Césars, mais à les convertir; par un dessein merveilleux de la Providence, elle y est parvenue. On nous permettra de signaler cette lacune qui ne devrait être comblée, du reste, qu'avec un grand esprit de foi. Si, en effet, il est très difficile de comprendre le monde antique, après avoir été imbu pendant dix-huit siècles des sentiments chrétiens, on ne saurait avoir la vraie intelligence du christianisme, si l'on n'est intimement convaincu de la vérité de sa doctrine.

Les faits très nombreux, aussi bien groupés qu'agréablement racontés, qui fournissent la matière de ce volume ont été presque tous empruntés à Tacite et à Suétone. Nous avons aujourd'hui si peu de temps à donner à la lecture des ouvrages de longue haleine que l'on doit savoir gré à l'érudit académicien d'en avoir présenté un résumé abordable à peu près pour tout le monde.

Nous rappelions tout à l'heure les commencements du christianisme. La période des persécutions qui s'étend, comme on sait, jusqu'à la conversion de Constantin est demeurée très obscure, à cause de la pénurie des monuments contemporains. Un enthousiasme pieux, très honorable dans son principe, mais dangereux par ses résultats, a créé des légendes qui ne résistent pas à la critique. Aujourd'hui, par un excès opposé, on est enclin à presque tout nier. Un écrivain distingué et croyant, marchant sur les traces d'illustres guides, a entrepris de réagir contre un scepticisme exagéré. M. P. Allard, dont le travail vient d'être honoré d'un bref du Saint-Père, a tiré le plus heureux parti des découvertes récentes de l'épigraphie, science qui offre un terrain solide. Nous regrettons de ne pouvoir que signaler ici un ouvrage qui doit être l'objet, nous assure-t-on, dans cette même Revue, d'une analyse spéciale.

III. — IV. — V. — VI. — VII.

D'où vient que la Révolution française qui s'est posée dès l'origine comme un défi à l'ancien ordre de choses à l'étranger aussi bien qu'à l'intérieur, comme une menace contre tous les trônes, contre tous les gouvernements réguliers, n'a pas tardé à rencontrer des complices chez ceux-là même dont elle provoquait la chute, et a fini par conquérir, en quelque sorte, droit de cité en Europe?

De ce que ses coryphées, une fois la première fougue épuisée, ont senti le besoin de tempérer l'application de leurs principes dans leurs relations avec les puissances et ont, en définitive, adopté, à peu de chose près, les procédés qui avaient cours dans l'ancien régime. Après un moment d'effarement, la diplomatie du continent s'est retrouvée sur son terrain habituel, et elle n'a pas hésité à nouer même avec les terroristes des relations qui pouvaient lui être profitables. On s'exclame au souvenir de ces discours incendiaires prononcés à la tribune de la Convention, à la pensée de ces armées françaises promenant dans l'Europe des idées subversives; on s'indigne en lisant le récit de ces violations multipliées du droit des gens, de ces destructions de royaumes et de principautés, de ce remaniement complet de la carte de l'Europe, et l'on se demande comment il s'est trouvé des dynasties vénérables par leur antiquité pour prêter la main à de tels attentats. Pourquoi s'étonner? Ces conquêtes violentes, ces disparitions d'États inoffensifs, ces sécularisations à outrance, ces alliances bizarres, pour ne pas dire révoltantes entre les meurtriers, ou les représentants des meurtriers, et les plus proches parents des victimes, tous ces excès n'étaient pas chose nouvelle. Le passé les avait légués au présent; les hommes du jour en les recueillant dans la tradition, se bornaient à les amplifier en leur imprimant le double caractère d'exagération et de cynisme qui est le propre de la Révolution.

Telle est la thèse soutenue par M. Sorel, et il faut convenir que les faits nombreux qu'il accumule avec beaucoup de soin, que les rapprochements qu'il opère, entre les dix-septième et dix-huitième siècles et celui dont on peut faire remonter la date à 1789, contribuent à l'étayer. Le comte de Barral, dans son *Histoire diplomatique de l'Europe*, sans chercher à faire la philosophie de l'histoire, nous conduit aux mêmes conclusions. Ce dernier écrivain s'attache

presque exclusivement à nous faire suivre toutes les péripéties des négociations, et laissant à peu près dans l'ombre les meurtres et les batailles, nous met parfaitement à l'aise pour faire prédominer la certitude du jugement sur l'émotion du drame. Que nous montre-t-il? Trois phases successives et s'engendrant naturellement. L'Europe gouvernementale, surprise, alarmée aux premiers grondements du monstre, cherche d'abord à profiter de nos discordes civiles, puis craignant d'être atteinte par l'incendie, fait quelques timides efforts pour l'éteindre et enfin se résout à laisser le voisin brûler pourvu qu'on lui permette de faire sa main ailleurs. Il faut surtout lire le récit de la marche des événements au moment de la déchéance de la royauté et des massacres de Septembre. A la nouvelle des premiers attentats, la Prusse et l'Autriche entrent en campagne, leurs premiers succès devraient les enhardir. Point du tout! il suffit de la journée nullement décisive de Valmy, pour refroidir le zèle des coalisés que la proclamation de la République à Paris met en pleine déroute. Les coalisés s'enfuient chacun de leur côté, sans se prêter seulement appui dans leur retraite. C'est qu'ils ont les yeux fixés sur la Pologne dont ils vont achever de se partager les lambeaux, pendant que la France se noiera dans le sang.

M. A. Sorel excelle à nous faire voir dans l'ancien régime la mise en pratique des théories politiques que la Révolution appliquera bientôt sur une plus grande échelle. Il nous semble qu'il force un peu la note. Sans doute, de tout temps l'ambition a produit des agressions injustes, les souverains, leurs ministres, leurs généraux n'ont pas toujours respecté le droit des gens, ni le droit de la guerre. D'autre part, il n'est que trop vrai que la « République chrétienne » a donné à l'Europe révolutionnaire l'exemple de la main mise sur les biens du clergé et des empiétements sur le pouvoir spirituel. Mais, en somme, quel que soit le nombre des attentats commis par l'ancienne diplomatie, on affectait, en général, dans les chancelleries, de voiler ces attentats sous de spécieux prétextes, du moins, dans les manifestes destinés au public, on réservait les aveux compromettants pour les instructions confidentielles. La Révolution a inauguré un prétendu droit nouveau qui était le renversement de l'ancien, elle a professé des maximes de droit national et international vraiment perturbatrices, et ces maximes elle les a, autant qu'elle l'a pu, appliquées sans ménagement. Quant à son attitude vis-à-vis de l'Église, il n'est pas besoin d'insister sur la différence qu'il y a entre de

simples vexations, comme s'en permettaient à tort, avant 1789, les puissances catholiques, et des actes tels que la Constitution civile du clergé, par exemple, ou la fermeture des églises. Les princes catholiques ont souvent envahi le domaine religieux, ils n'ont pas exercé de véritables persécutions : toutefois il faut bien reconnaître que par leur attitude regrettable vis-à-vis de Rome, ils avaient rompu les digues qui retenaient le torrent.

Il est certain que les rois n'ont pas tout d'abord compris le danger qui les menaçait; ils n'en ont pas, du moins, apprécié toute l'étendue. Le caractère cosmopolite de la Révolution française ne pouvait cependant leur échapper, car les chefs du mouvement n'ont jamais dissimulé leurs intentions : la Déclaration des droits de l'homme contient des maximes prétendues universelles et absolues. Pourquoi donc les souverains ne se sont-ils pas effrayés? Pourquoi se sont-ils hâtés de traiter successivement avec les hommes de la Révolution? N'apercevaient-ils pas l'abîme ouvert sous leurs pieds? Il y a là un problème historique que M. A. Sorel, en dépit de toute sa sagacité, ne nous paraît pas avoir résolu complètement. Il a négligé, à notre avis, un des éléments importants de la question. A la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, les princes européens ont volontiers appliqué certains principes et facilement accueilli certaines conséquences de la Révolution, parce qu'ils étaient eux-mêmes imbus de sa doctrine. Entre eux et les constituants il n'y avait, au fond, aucune divergence appréciable; entre eux et les plus farouches conventionnels il n'existait qu'une différence de nuances et de procédés. Joseph II, Catherine II, Frédéric II et son successeur croyaient aussi bien que Mirabeau, Talleyrand, Robespierre au progrès et à l'empire des « lumières », ils regardaient le christianisme comme un amas de superstitions et l'Église comme une étrangère qu'il fallait bannir de la société civile. Or, c'est là la racine indestructible de la Révolution; aujourd'hui même nos sectaires les plus avancés ne dépassent guère ce *postulatum;* seulement ils veulent en épuiser toutes les conséquences. Quand ils furent témoins des forfaits matériels de la Terreur, du sang versé à flots, des échafauds en permanence, des noyades, des fusillades, ces philosophes, ces lettrés couronnés, doués de mœurs douces et accommodantes, reculèrent d'horreur et se montrèrent un instant effarés. Mais la violence de l'orage apaisée, une fois qu'un semblant d'ordre extérieur eut été établi,

ils se réconcilièrent bien vite avec les nouveaux maîtres de la France dont, nous le répétons, ils partageaient les idées de gouvernement.

Les rois d'ancien régime et les chefs de la Révolution s'entendirent si bien qu'ils partagèrent entre eux les dépouilles opimes. Si la Prusse trouva bon de mettre la main sur les électorats ecclésiastiques que Custine avait, en quelque sorte, conquis pour elle, l'Autriche montra un âpre empressement à entrer en possession de Venise et des États de terre ferme que Bonaparte lui remettait si complaisamment entre les mains. Le ministre dirigeant à Vienne, Thugut, le même qui avait intrigué avec Robespierre pour s'unir à la Convention dans une action commune contre la Prusse, ne se fit pas beaucoup prier pour prendre sa part du gâteau. Ce plan était, dès le mois de juin 1796, formé dans l'esprit du général en chef de l'armée d'Italie. M. Bonnal, dans le livre où il retrace la *Chute d'une République*, ne laisse subsister aucun doute sur ce point. Les recherches dans les archives secrètes de Venise lui ont permis de reconstituer, en quelque sorte, jour par jour, l'histoire de cette négociation qui fait aussi peu d'honneur, il faut en convenir, au vainqueur de l'Italie qu'à la chancellerie impériale, et que la *Correspondance de Napoléon Ier* a passée prudemment sous silence. On y voit tout le parti que sut tirer le général Bonaparte des fatales *Pâques Véronaises* qu'il n'avait pas provoquées, il est vrai, mais qu'il avait rendues possibles et presque inévitables, en exposant des détachements isolés dans un pays dont il aurait dû respecter la neutralité et qu'on avait poussé à bout par des pillages, des incendies, des massacres et des excitations incessantes à la révolte. Ces pages, malheureusement écrites avec une négligence inexcusable, contiennent des rectifications nécessaires. On peut regretter un passage, au moins inutile, sur les immunités ecclésiastiques dont l'auteur fait trop bon marché. Ajoutons que la pensée maîtresse du livre eût gagné à être développée avec plus de méthode : l'ordre chronologique y fait souvent défaut. A part ces *desiderata*, on ne peut qu'applaudir à la conclusion, qui est ainsi formulée : après les affaires de Vérone et des lagunes de Venise, les griefs ne manquaient pas pour accuser la république. Mais en admettant même les articulations de l'accusation, peut-on accepter qu'un État représenté auprès de toutes les cours pût être effacé de la carte politique? Et au profit de qui? du vaincu. Bien plus, ce vaincu s'appelait l'*étranger!* On acceptait qu'il exigeât des *dédommagements* et

on l'acceptait alors qu'il était battu depuis huit années, au nord, à l'est et au sud de la France. Il paraît même qu'on avait offert à la chancellerie autrichienne de lui rendre purement et simplement la Lombardie, après la lui avoir arrachée au prix de cent victoires ; mais à Vienne on avait préféré la Vénétie, peut-être comptait-on qu'un revirement amènerait un jour ou l'autre le retour de la Lombardie. Bonaparte tenait à conclure la paix lui-même, à être considéré en France et en Europe comme l'auteur et le négociateur de la paix. Quant à Thugut, l'absence complète de scrupules chez cet homme d'État ne nous surprend pas. Collaborateur de Kaunitz, il avait appris, dès 1768, à son école, le parti qu'on peut tirer, en diplomatie, des troubles intérieurs d'un pays. Il invoqua, pour occuper Venise en proie aux factions, les mêmes raisons humanitaires qui avaient décidé le partage de la Pologne et la guerre contre la France.

Peu de temps après que cet acte d'iniquité eut été consommé, le Directoire, qui y avait consenti, entreprenait, sur les conseils du général Bonaparte, la conquête de l'Égypte. On sait quelles grandes choses y furent accomplies par les chefs militaires, mais on ignore généralement les efforts qui furent tentés par le gouvernement français pour opérer le ravitaillement d'une armée que ses victoires même épuisaient et que le désastre d'Aboukir avait mise à la merci d'ennemis sans cesse renouvelés. Le livre de M. Boulay de la Meurthe comble heureusement cette lacune, on y explique tout l'enchaînement des expéditions maritimes projetées, qui furent en partie seulement réalisées, et dont la clé n'avait jusqu'ici été donnée par personne. Des hommes de mer distingués y firent preuve d'un véritable talent, mais malheureusement la Révolution avait désorganisé notre marine, en condamnant à l'émigration le brillant corps d'officiers qui la dirigeait. Il faut dire aussi que la flotte espagnole ne seconda pas très bien la nôtre dans des tentatives dont elle n'apercevait pas très bien le but, au point de vue des intérêts de la péninsule : cependant les marins espagnols se comportaient bravement au feu. Chose curieuse ! l'alliance entre les deux nations avait survécu à la catastrophe qui coûta le trône avec la vie aux Bourbons de France, et il subsistait toujours quelque chose de ce Pacte de famille que la politique de Louis XIV avait préparé plus d'un siècle auparavant.

Si, du reste, on veut embrasser d'un coup d'œil l'histoire de la Révolution et de l'Empire, on peut s'adresser à M. Charles Barthé-

lemy qui s'est principalement attaché à résumer M. Thiers, en en corrigeant, bien entendu, l'esprit révolutionnaire et peu chrétien. L'auteur a consulté d'autres sources et il a composé un volume qui donne pleine satisfaction aux catholiques.

VIII

Comment un jacobin, jeune, riche, intelligent et sur la voie des honneurs républicains, pouvait-il se marier en l'an de Terreur 1794, à la veille du 9 thermidor? C'est ce que M. Ch. d'Héricault, dont la période révolutionnaire est, à juste titre, le monopole, et qui dirige, avec une si parfaite compétence, l'excellente *Revue de la Révolution*, a bien voulu nous apprendre, dans un très intéressant volume qui nous donne, à chaque page, la photographie d'un Paris que, même après avoir lu tant d'histoires et tant de mémoires sur cette époque néfaste, nous avons peine à nous représenter. Comme le dit fort bien l'auteur, en ce moment d'écrasement universel, on vivait de la vie de tous les jours, on mangeait, on buvait, on dansait, on chantait, on avait le théâtre, le café, l'art, la vie mondaine, le traiteur, le restaurateur, on pensait, on se mariait. Mais comment faisait-on toutes ces choses dans cet effroyable gâchis? La réponse se trouve dans le journal d'Alcibiade Ceyrat, élégant, ambitieux et dissolu, brave à l'armée, lâche à Paris, neveu d'un juge de paix de la capitale, secrétaire d'un comité révolutionnaire, influent, malgré cela et peut-être à cause de cela tremblant autant que redouté. Le trait le plus frappant c'est la défiance mutuelle de tous ces coryphées et sous-coryphées. A chaque instant on flaire une conspiration et, à dire vrai, la conspiration est l'état habituel de ces gredins qui ne cherchent qu'à se supplanter les uns les autres. Le jargon philosophico-politico-sentimental de notre héros fait à la fois frémir et mourir de rire. L'héroïne, dont le portrait n'est pas flatté, nous peint au vif l'action dissolvante des doctrines révolutionnaires dans une famille honnête et même en partie chrétienne. Nous ne pouvons que signaler, en deux mots, le rôle sournois de l'officieux, la mine friponne de l'officieuse, et ce fameux repas, qui n'est pas un repas ridicule, mais qui risque de finir en banquet des Girondins de sinistre mémoire. Ces tableaux si vivants ne laissent pas un instant

respirer; ils ne sont pas, bien entendu, faits pour tous les yeux, car ils sont très ressemblants, et l'on sait la licence des mœurs à cette époque. Le récit empoigne véritablement le lecteur, mais nous croyons qu'il eût gagné en clarté, si l'auteur avait eu soin de mettre en note au bas des pages la dénomination actuelle des rues, places et carrefours où se passent les scènes tragi-comiques qu'il déroule sous nos yeux.

IX. — X.

Si l'on étudie l'histoire de la Restauration et celle du gouvernement de Juillet on voit apparaître, sur le second plan, une intéressante figure qu'un ami a voulu préserver de l'oubli. La biographie de Pierre Latour du Moulin, créateur de l'industrie du touage à vapeur, attache le lecteur par des détails inédits sur l'organisation et le fonctionnement d'un journal qui eut ses jours de célébrité, et aussi par des détails de caractère qui font honneur à l'homme. Latour du Moulin appartenait à une ancienne famille de la Guyenne, qui avait adopté les idées libérales du commencement de la Restauration. Evariste, frère aîné de Pierre, était, avec Etienne et Jouy, l'un des rédacteurs les plus goûtés du *Constitutionnel*. Ce journal comptait, au nombre de ses fondateurs, un ancien secrétaire du ministère de la guerre sous le Directoire, qui avait été intimement lié avec les plus illustres généraux de la République, notamment avec Kléber et Bernadotte. Cette origine explique les souvenirs de gloire militaire qui furent habilement liés aux revendications libérales par les directeurs de ce journal. L'opposition constante et, on peut le dire, acharnée, bien que généralement courtoise dans les formes, du *Constitutionnel* a été, on le sait, sévèrement appréciée. M. le baron Ernouf croit la défendre en citant le programme arrêté primitivement par la société des actionnaires en juin 1819. Ce document est curieux, nous y lisons ce qui suit : « Attention scrupuleuse à ne rien admettre qui soit contraire à la Charte, et à rester dans les limites tracées par les lois sur la liberté de la presse... Accueil des plaintes de tous les opprimés, sans distinction des personnes et des opinions. Appui à tous les amis de la liberté. Exclusion formelle de tout ce qui aurait ou paraîtrait avoir le caractère d'une intelligence avec les ministres; bonne foi et liberté dans l'examen de leur administration; critique franche et sans passion; *éloges rares et seule-*

ment appliqués à des choses importantes. » Pour qui sait lire entre les lignes, il est clair que le fond du programme est la défiance et la malveillance tempérées par de la prudence à haute dose. Il nous est donc impossible d'approuver complètement une œuvre qui tendait à embarrasser la marche du gouvernement et qui a fini inconsciemment, nous le voulons bien, par le renverser. L'expérience a prononcé depuis; mais nous admettons volontiers qu'avant la leçon des événements on ait pu s'y tromper. Pierre, après s'être exercé dans des journaux de province, seconda habilement son frère, mais en gardant par modestie le voile de l'anonyme.

Les deux frères montrèrent, du moins, qu'ils avaient le courage de leurs opinions et qu'ils ne se cachaient pas au jour du danger, car ils combattirent l'un à côté de l'autre dans les journées de juillet. Après la victoire, Évariste garda au *Constitutionnel* sa position qui était fort lucrative, et fit donner à Pierre l'emploi d'inspecteur général de la navigation de la Seine. Ce fut là que Pierre déploya toutes les ressources d'un génie vraiment inventif. Bien qu'il n'eût pas fait une étude spéciale des mathématiques appliquées, il créa le touage à vapeur, qui a rendu d'immenses services à l'industrie des transports. Passionné avant tout pour le bien public, il cherchait partout des perfectionnements et les réalisait autant que le lui permettaient les préjugés et l'incurie de l'administration. C'est ainsi qu'il avait imaginé pour l'infanterie des guêtres dites à *gousset*, dont l'innovation consistait à adapter, à l'endroit du coude-pied, un soufflet en peau de daim, peau constamment douce et flexible, et qui n'a pas, comme le cuir ordinaire, l'inconvénient de se raccornir apres avoir été mouillée. C'était, en vérité, fort simple, mais, comme le dit plaisamment M. Ernouf, il n'est pas plus permis d'améliorer l'équipement militaire, quand on n'appartient pas au corps de l'intendance, que la navigation fluviale, quand on n'est pas ingénieur. Après bien des démarches, des essais furent tentés dans l'armée, mais on trouva moyen de les faire échouer. Pierre du Moulin avait, de même, touvé un frein qui aurait prévenu la plupart des accidents qui sèment la mort sur nos voies ferrées, mais on objecta que ce système était trop dispendieux. Notre inventeur avait depuis longtemps renoncé à la politique. D'une nature douce et bienveillante, il avait voué un culte à la vie de famille, et il a laissé à tous ceux qui l'ont connu un souvenir respecté. Il est mort en 1873, âgé de soixante-dix-huit ans, après avoir reçu les secours de la religion.

En face de ce bourgeois lettré et avisé de notre époque, il est intéressant de placer la fine figure d'un patricien intelligent du dix-septième siècle. Louis de Geer, Belge d'origine, Français de langue, appartenait à une famille protestante, qui avait émigré en Hollande pour cause de religion. Affranchi des scrupules qui empêchaient la noblesse de se livrer au commerce sous peine de déroger, il se fit hardiment trafiquant d'armes, et acquit, dans ces années de guerres civiles et religieuses, une fort belle fortune, qu'il accrut encore en établissant en Suède de vastes ateliers, où des colonies d'ouvriers wallons travaillaient le fer sous sa direction. Ses richesses lui permirent d'équiper une flotte pour venir au secours de la Suède, engagée dans une guerre avec le Danemarck. Père de dix-sept enfants, il leur donna l'exemple de toutes les vertus domestiques. Bien que né dans l'erreur, il était fervent chrétien, et plaçait toutes ses entreprises sous la protection du ciel; il faisait la part des pauvres dans tous ses gains. On lit dans son journal : « En 1608, étant à la Rochelle, jeune et non marié, et commençant alors à faire des affaires, j'ai invoqué Dieu, le suppliant qu'il voulût m'assister de son saint Esprit, me préserver de toute mauvaise société et contre toute fraude, ne point me donner de richesses superflues qui me fissent oublier le Seigneur; mais qu'il daignât, avant toutes choses, graver en mon cœur sa crainte et son amour. Dans ce but, j'ai fait vœu de consacrer à Dieu la dixième partie de tout ce que le Seigneur me ferait acquérir. » Voilà des sentiments et des résolutions dignes d'un catholique. Cette biographie d'un protestant par un protestant est presque entièrement exempte des suggestions de l'esprit de secte.

La Revue a rendu compte du grand ouvrage de M. le comte d'Ideville : *le Maréchal Bugeaud*, 3 volumes in-8°. La maison Didot a jugé avec raison que cet ouvrage était trop considérable pour pouvoir être mis entre les mains de tout le monde; nul plus que l'illustre vainqueur d'Isly n'était digne de devenir populaire. Nous applaudissons donc à l'idée qu'a eue l'éditeur, de publier un résumé de cette vie si probe, si utile, si héroïque, en un volume d'un format commode, in-12, que nous serions heureux de voir donner aux jeunes gens, comme un livre où ils trouveront un noble modèle de valeur, de sagesse, de constance et de vertus, qui distinguent l'honnête homme, le grand capitaine et le vrai chrétien.

XI. — XII. — XIII. — XIV. — XV.

L'Anjou possédera désormais son *Armorial général* qui manquait à la bibliographie angevine. Notre excellent confrère, M. Joseph Denais, auteur de nombreux et intéressants travaux historiques et archéologiques relatifs à cette province, vient en effet de terminer, après dix années de labeur, un magnifique monument en l'honneur des familles de cette contrée. L'*Armorial général de l'Anjou* est une œuvre sérieuse qu'il est impossible de confondre avec des publications entreprises sous des titres analogues par ceux qui spéculent sur la vanité humaine. « Le but que se proposait l'érudit écrivain, dit M. André Joubert, dans la *Revue de l'Anjou*, a été atteint. M. Joseph Denais a fait relever et a relevé lui-même toutes les figures héraldiques angevines qu'il lui a été possible de découvrir partout. L'auteur a joint aux noms patronymiques les noms des fiefs possédés, à sa connaissance, par les maisons signalées, car souvent ils devenaient eux-mêmes, par l'usage, les seuls noms connus de certaines branches d'une même famille. L'Armorial indique aussi fréquemment, pour mieux distinguer les familles entre elles, quelques-uns des personnages qui remplirent quelque fonction importante.

« La description des armoiries est suivie de l'indication des documents. Un vocabulaire héraldique figure en tête du premier volume. On trouve, à la fin du tome troisième, une table des armoiries pour meubles, une table des devises et une liste des sources. »

Une remarquable préface sur l'état présent et passé de la noblesse de France, ses devoirs, ses avantages, ses préjugés même et ses erreurs, donne en outre à l'ouvrage de M. Denais un intérêt général.

M. Em. Faguet, dans le dix-septième siècle, n'a voulu étudier que les grands maîtres, mais il les étudie avec conscience et amour. Son livre est plein d'aperçus nouveaux, presque toujours justes, souvent profonds. On fait avec lui un véritable voyage de découvertes, mais ce n'est pas dans la terre d'utopie. Nous ne pouvons que conseiller cette lecture à ceux qui veulent vraiment goûter des auteurs qu'on admire souvent de confiance, mais en faisant observer que la plupart des jugements portés par l'habile professeur sont purement littéraires. Il paraît moins sûr de son

terrain, quand il aborde les questions religieuses. M. Faguet a, du reste, publié deux volumes contenant les principaux chefs-d'œuvre de Corneille et de Lafontaine, expliqués aux enfants avec un goût exquis.

Un livre de grande et solide édification, c'est la *Vie d'Étienne Denis*, restaurateur de l'ordre du *Verbe incarné*. Nous en recommandons fortement la lecture à tous ceux qu'intéresse la renaissance de la vie religieuse après la tourmente révolutionnaire, ou qui aiment à scruter avec respect et piété les voies intérieures de Dieu dans les âmes d'élite.

Il convient de mentionner ensuite la nouvelle vie de Pierre de Kériolet, où le surnaturel se mêle à des exemples incroyables d'austérité. Si Ét. Denis fut un juste persévérant, Kériolet était un pécheur converti.

Signalons, en terminant, l'apparition du tome premier du supplément de l'*Année liturgique* de dom Guéranger. Ce volume qui embrasse le mois de juin est digne de ses aînés.

Le dernier fascicule de la *Revue des questions historiques* (juillet) se recommande par des travaux fort remarquables. Le centenaire récent de saint Grégoire VII donne un grand intérêt d'actualité aux *Dernières années de son pontificat*, par l'abbé Delarc. Il a fallu à l'auteur beaucoup de recherches et d'habileté de mise en scène pour composer, à l'aide de documents dispersés, un tableau fidèle et animé. Dom F. Chamard nous révèle bien des choses sur les abbés au moyen âge, et les justifie amplement du reproche d'usurpation. M. de Beauvois jette un jour nouveau sur les antiquités si curieuses du Mexique. Bref, la *Revue des questions historiques* garde dignement le rang qu'elle occupe parmi les meilleures publications de l'érudition contemporaine.

Léonce de la Rallaye.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Si tous les jours étaient des jours de « fête nationale », la République pourrait se faire illusion à elle-même. Ces drapeaux, ces jeux, ces danses, ces illuminations, ces feux d'artifice, tous ces décors de fête, à la ville et à la campagne, les banquets et les discours, les réceptions et les revues, tout cela n'est-il pas de nature à donner l'idée d'un peuple heureux et satisfait de son gouvernement? Mais le 14 juillet n'a qu'un jour, un jour sans lendemain. Et, qu'est-ce que ces vaines démonstrations de réjouissance publique, que signifient-elles? On n'a jamais vu le peuple bouder à une fête. Par tempérament il est toujours disposé à s'amuser si l'occasion lui en est donnée. Les spectacles, les jeux, les divertissements de toute sorte n'ont pas pour lui de signification politique. Il fête le 14 juillet comme jadis il fêtait le 15 août, et avant le 1er mai. Il s'amuse, et c'est tout. Encore faut-il en rabattre de ces apparences de fête qui pourraient donner l'idée de la joie et de la satisfaction. D'année en année, à Paris et dans toutes les villes, la fête soi-disant nationale perd de son éclat, de son entraîn. Moins de drapeaux, moins d'illuminations, moins de danses, moins de *Marseillaise :* telle a été, cette année, la fête du 14 juillet.

N'est-ce pas un signe que la confiance et l'affection diminuent pour la République?

En vain a-t-on multiplié en ces derniers temps les inaugurations de statues. La République cherche tous les moyens de se donner du lustre. Elle se fait des ancêtres et des grands hommes de tous ceux qui, par leur mauvais esprit et leur impiété, auraient pu lui appartenir ou qui ont été réellement à elle. Diderot, Voltaire, l'abbé Grégoire, Béranger, voilà ceux auxquels la République élève des statues! Croit-elle se rehausser ainsi dans l'opinion et donner d'elle l'idée d'un gouvernement illustre qui a des grands hommes à honorer, comme de grands anniversaires

à célébrer? Beaucoup, sans doute, s'y laissent prendre. Cet éclat cynique dont elle cherche à s'entourer n'est qu'une honte de plus qui s'ajoute à ses méfaits et à ses infamies. La République élevant des statues à Diderot, à Voltaire, à Grégoire, c'est la République se clouant elle-même au pilori de l'opinion honnête. Que signifient-elles, en effet, ces statues? Elles ne sont que la glorification de l'impiété sous toutes ses formes. Voltaire, le patriarche de la libre pensée, l'ennemi de Jésus-Christ, le blasphémateur de la religion; l'abbé Grégoire, le prêtre apostat et sacrilège; Béranger, le sceptique railleur de Dieu et des choses saintes, le chansonnier corrupteur de l'esprit et des mœurs, ce sont là les modèles que la République propose à l'admiration du peuple français! C'est donc l'irreligion qu'elle offre en exemple, c'est l'impiété qu'elle exhalte, c'est le blasphème et le sacrilège qu'elle honore, c'est la haine religieuse qu'elle couronne et l'obscénité qu'elle érige en grandeur.

Les discours prononcés pour l'érection de ces statues montrent, d'ailleurs, dans quel sentiment elles ont été élevées. La libre pensée, le fanatisme antireligieux, le plus grossier naturalisme, l'utopie révolutionnaire y débordent. Ils étaient bien là à leur place ces représentants du gouvernement, les Brisson, les Allain-Targé, les Floquet, qui présidaient ces odieuses cérémonies. Comme si l'anniversaire du 14 juillet ne parlait point assez de lui-même, le gouvernement avait voulu marquer davantage le caractère de cette journée en le choisissant pour l'inauguration de la statue de Voltaire, et ainsi la glorification du patriarche de l'impiété a été le principal élément de la fête « nationale » de cette année! Le régime républicain s'est affiché là tout entier. Il est donc bien vrai que la fête « nationale » n'est que la fête d'un parti et que tout le système du gouvernement n'aboutit qu'à la dégradation morale de la France. Du peuple français la République veut faire un peuple impie, sceptique, corrompu. Les apothéoses qu'elle célèbre, les statues qu'elle érige, comme les lois qu'elle fait, ne tendent qu'à ce but. A Dieu qu'elle a proscrit de l'école et de la politique, à Jésus-Christ qu'elle nie ou qu'elle blasphème, elle veut substituer Voltaire. C'est là toute la Révolution.

C'est bien dans cette pensée qu'ayant laissé supprimer par les Chambres les Facultés de théologie catholique, qui maintenaient un certain élément religieux dans le haut enseignement

universitaire, le gouvernement a proposé de les remplacer par des cours de sciences religieuses qu'il a confiés à un Renan et à un Havet! Et le ministre a osé répondre en cette circonstance, aux protestations de la droite, que le choix et le nom de ces professeurs patentés d'impiété offraient toute satisfaction à la conscience publique! On avoue donc publiquement, et par les actes les plus significatifs, que l'on veut la destruction de tout enseignement religieux pour arriver à l'extinction de la religion elle-même. De l'impiété la République s'est fait sa religion d'État, et pendant que les statues de Diderot et de Voltaire, de Grégoire et de Béranger témoigneront aux yeux de tous que les plus impies, les plus apostats, les plus corrupteurs sont les plus grands hommes de la République et les vrais modèles des peuples, les Renan et les Havet enseigneront aux initiés que Jésus-Christ est un imposteur et Dieu une hypothèse, que l'Église est une invention humaine, la religion chrétienne une forme de mythologie bien inférieure au culte de la pure raison et à la philosophie positiviste.

Rien n'est plus propre que cet enseignement public d'irreligion et d'indifférentisme à préparer la voie aux dernières mesures de la persécution. Les élections en hâteront ou en suspendront la marche suivant le résultat qu'elles auront. Grande est l'agitation au sein du parti républicain qui considère d'avance les élections comme sa chose. La difficulté est pour lui de s'entendre. Il y a quelque temps on n'entendait partout que des appels à l'union et à la concorde. Devant de telles instances, il semblait que tous les groupes allaient s'empresser d'oublier leurs griefs réciproques, de mettre de côté leurs dissentiments particuliers, de renoncer à leurs idées, à leurs préférences propres pour ne plus former qu'une grande ligue analogue à celle des 363 formée sous la haute direction de M. Gambetta après l'entreprise du 16 mai. Cependant, malgré la nécessité reconnue et proclamée par tous de s'unir devant l'ennemi commun, c'est-à-dire, contre le parti conservateur, la fusion ne s'opère pas du tout. Il y a eu une première tentative d'un comité de cinq personnages, auquel le nom de la rue où il tenait ses séances, a fait décerner le sobriquet de comité des Babyloniens.

Ces messieurs, qui comptaient parmi eux les plus fortes têtes de l'opportunisme, les Paul Bert, les Spuller, les Ranc, avaient l'ambition de rédiger un manifeste auquel le gros de la gauche aurait adhéré. Il leur est arrivé de ne pouvoir pas même s'entendre

entre eux sur le texte de cette adresse au pays, qui devait paraître, après la clôture de la session parlementaire, comme un signe de ralliement pour le parti républicain. Les émissaires du comité n'en ont pas moins parcouru la France, M. Camescasse à Bapaume, M. Testelin à Valenciennes, M. Waldeck-Rousseau à Rennes, prêchant tous avec une ardeur d'apôtre l'union républicaine. Sans doute, il eût été beau de pouvoir constituer cette majorité dont M. Camescasse vantait les avantages, « majorité solide, résolue à se tenir dans les voies de la modération, repoussant avec fermeté les témérités des esprits trop ardents et les terreurs feintes des partis rétrogrades ». Tout l'opportunisme est là, en effet; mais l'opportunisme semble avoir perdu beaucoup de son crédit, après l'expérience qui en a été faite. Il a été au pouvoir et cette majorité tant désirée, M. Gambetta et M. Ferry l'ont eue tour à tour, sans que la politique de l'un et de l'autre ait réussi à satisfaire l'ensemble du parti républicain.

L'échec du comité babylonien ne pouvait que rendre plus hardie la fraction radicale. Au nom du groupe dont il est devenu le chef, M. Clémenceau a lancé, lui aussi, dans le pays le manifeste du radicalisme sous la forme d'un discours prononcé à Bordeaux devant une assemblée de quatre mille électeurs. « L'union des idées et non l'union des personnes », telle est le règle de conduite électorale donnée par M. Clémenceau. Dans cette formule apparaît tout de suite l'exclusivisme d'un parti qui n'a, comme les autres, que de l'ambition et qui veut se servir des élections uniquement pour accaparer le pouvoir. A la suite du 16 mai, M. Gambetta avait fait l'union des personnes, sans tenir compte des idées, et c'est à cette coalition des 363 qui comprenait M. Léon Renauld, ancien préfet de police du maréchal Mac-Mahon, et le prince Jérôme Napoléon, que le parti républicain avait dû de remporter la victoire aux élections qui suivirent. M. Clémenceau a renversé la formule, il veut l'union des idées. A ce titre, le chef de l'extrême gauche élimine successivement les républicains conservateurs, dont la politique est le contraire de la sienne, les opportunistes qu'il accuse d'être « le parti de l'équivoque », de n'avoir « ni programme, ni manifeste, ni politique avouables ».

Avec un pareil exclusivisme que deviendrait la République? Que serait la majorité sans le centre gauche et les opportunistes? Malgré toute la présomption de M. Clémenceau, le radicalisme ne

saurait se suffire à lui-même et tenir lieu de tous les autres partis. Aussi l'orateur de Bordeaux a-t-il dû avouer que sa règle de conduite n'était bonne que pour le premier tour de scrutin, où il pourra y avoir division, mais qu'au scrutin de ballotage, « il faudra faire l'union commune contre l'ennemi commun ». Quant au programme qui se dégage du discours de Bordeaux, la *République française* s'en moque avec autant de raison que la *Justice* raillait le manifeste avorté du comité babylonien; elle traite fort durement « ces déclamateurs aux idées étroites, dont toute l'habileté est en défaut lorsqu'il s'agit de traiter sérieusement la plus simple des questions sociales ». Qu'est-ce que signifie, en effet, la séparation de l'Église et de l'État, la réforme financière, l'universalisation du service militaire, la réglementation de l'hygiène des ateliers, la limitation de la durée du travail, la mise du capital à la portée des travailleurs, etc., etc., si l'on n'indique pas les moyens d'opérer ces soi-disant réformes?

La critique est fondée. Toutefois le discours de M. Clémenceau est moins dans le programme, où l'on retrouve nécessairement le vague et le vide de ces sortes de documents, que dans l'intention très clairement manifestée du chef de l'extrême-gauche de se séparer de la fraction opportuniste et d'arriver à la constitution d'un parti plus avancé, qui formerait la nouvelle majorité républicaine. Le radicalisme veut profiter des élections pour absorber définitivement l'opportunisme et devenir le parti dominant. Fidèles à leur politique, les opportunistes veulent maintenir, sous prétexte d'union républicaine, la confusion dans laquelle ont été tenus jusqu'ici les divers éléments, très disparates d'origine et de caractère, qui composaient la majorité. Avec ce système, il n'y a place que pour eux; car, se trouvant au centre du parti, à égale distance des extrêmes, ils en accaparent naturellement la direction.

C'est cet intermédiaire que M. Clémenceau voudrait faire disparaître pour ne laisser plus en présence, au sein de la majorité républicaine, que deux partis, analogues aux partis *wight* et *torye* de l'Angleterre, l'un progressiste et l'autre conservateur, pouvant chacun prendre alternativement la direction des affaires et se suppléer l'un à l'autre, selon les circonstances, sans que la République ait à souffrir des erreurs ou des fautes de l'un des deux dans l'exercice du pouvoir.

Le centre gauche, qui n'est rien non plus dans la combinaison

actuelle, tend également à se séparer, pour les mêmes raisons, de cette unique subdivision du parti républicain en deux grandes fractions. Dans l'appel que M. Ribot vient d'adresser, avec ses collègues républicains de la députation du Pas-de-Calais, aux électeurs de ce département et où l'on peut voir le manifeste du centre gauche, ce chef des modérés se sépare nettement par son programme des opportunistes et tend à constituer le parti républicain conservateur en face du parti radical, selon la division voulue par M. Clémenceau. Tandis que le discours de Bordeaux est le manifeste d'un parti qui veut la transformation absolue de toutes les institutions politiques et sociales, la circulaire de M. Ribot annonce un parti qui, tout en voulant le maintien des institutions républicaines, veut les pénétrer d'un certain esprit conservateur. Le centre gauche cherche à se créer un rôle. Jusqu'ici il n'a guère réussi à faire prévaloir dans le Parlement cette politique « conciliante » et « loyale », cette politique des « idées modérées » qu'il a préconisée en plus d'une circonstance, sans jamais, d'ailleurs, la mettre en pratique pour son propre compte. Réussira-t-il mieux auprès des électeurs?

Dans leur mécontentement d'être abandonnés par le centre gauche, les opportunistes ont accusé M. Ribot de faire le jeu des monarchistes. Les éloges décernés à celui-ci par M. Clémenceau montrent que l'aspirant homme d'État sert bien mieux les intérêts du radicalisme. Or, si M. Ribot et ses amis, avec leurs apparences hypocrites, sont capables d'enlever les voix d'un certain nombre de conservateurs naïfs, ou d'opportunistes modérés, ils n'en retireront pas une aux radicaux, et ceux-ci profiteront de tout ce qui aura été ôté aux conservateurs et aux opportunistes. Plus ce parti du juste milieu s'accroîtra aux dépens des monarchistes et des opportunistes à la fois, plus la tactique de M. Clémenceau réussira, car alors il n'y aurait plus en présence, comme il le désire, que le centre gauche et le parti radical, et celui-ci ne tarderait pas à dévorer celui-là.

Mais pourquoi, objectent certains faux sages, les conservateurs qui n'ont pas de parti pris, les catholiques qui savent que l'Église peut s'accommoder de toutes les formes de gouvernement, n'iraient-ils pas à M. Ribot et ne contribueraient-ils pas ainsi à fonder la république conservatrice? Est-ce que M. Ribot ne leur donne pas toute satisfaction en leur proposant « un gouvernement de conciliation », se maintenant « sur le terrain des idées modérées, des

réformes pratiques réclamées par l'opinion », procurant dans les questions religieuses « l'apaisement et la liberté pour tous », conduisant la politique extérieure « avec prudence et économie », réduisant les dépenses de l'État « au strict minimum? » On connaît ce beau programme : combien la pratique n'en diffère-t-elle pas! Pour sa part, le centre gauche qui le préconise n'a jamais même essayé de l'appliquer. Il tient trop à la République pour pouvoir la rendre équitable et modérée. M. Ribot ne dit-il pas, dans son prospectus électoral, que « en dehors de la République ce serait pour la France l'incertitude du lendemain, la révolution, peut-être la guerre civile et l'anarchie? » Les craintes que manifeste là M. Ribot, ce sont les motifs qui ont toujours déterminé le centre gauche à ne pas se séparer de la gauche dans ses votes. Au bout de chaque conflit, il voyait l'incertitude du lendemain, la révolution, l'anarchie, et sous l'empire de cette éternelle peur il n'est pas d'acte contraire à son programme auquel il ne se soit associé. Si le centre gauche arrivait au pouvoir, il ne se conduirait pas autrement avec les craintes perpétuelles que lui causerait l'opposition radicale; du reste, dans les questions religieuses, le centre gauche ne diffère réellement des autres groupes républicains que par des nuances. Ses actes sont là. Dans son programme même, M. Ribot tout en se déclarant partisan de l'apaisement et de la liberté, parle de la nécessité d'assurer l'indépendance de l'État et de réprimer les empiètements de l'Église, d'un ton qui fait pressentir qu'en changeant de régime, on ne ferait que changer, avec le centre gauche, de genre de persécution et qu'à la tyrannie des violents succéderait, sans aucun avantage pour le catholicisme, la domination des légistes.

Au résumé, si l'on peut reprocher aux opportunistes de ne vouloir l'union qu'à leur profit, il est tout aussi juste d'accuser les radicaux et le centre gauche de ne poursuivre la séparation que dans leur intérêt. Mais on se ferait illusion, du côté des conservateurs, si l'on comptait sur les divisions des républicains pour obtenir le succès. Le parti républicain a, dans la haine du catholicisme et la crainte de la monarchie, un trait d'union assez fort pour relier ses différentes fractions entre elles et se rejoindre en un seul corps. M. Clémenceau lui-même ne veut la division qu'au premier tour de scrutin. Sa recommandation principale est de se réunir en dernier lieu pour écraser l'ennemi. Opportunistes, radicaux, tiers parti ne doivent faire qu'un, là où il y aura danger, contre le clérical, contre le

monarchiste. « L'ennemi commun, s'est écrié l'orateur de Bordeaux, c'est la monarchie ! »

En somme, tous les programmes électoraux du parti républicain se réduisent à ce point : s'unir contre la réaction. C'est à l'union des personnes qu'on en viendra, contrairement au manifeste de M. Clémenceau qui réclame l'union des idées. Les conservateurs doivent s'attendre à avoir contre eux, au moins au second tour de scrutin, la coalition de tous les groupes républicains, et il faut bien qu'ils sachent qu'ils n'ont qu'à compter sur eux. Les événements extérieurs même ne leur seront pas d'un grand secours. L'espèce de paix conclue avec la Chine atténue sensiblement les fautes que l'on aurait pu dénoncer au pays dans la conduite de l'expédition du Tonkin, et diminue les craintes que la politique coloniale de la République était de nature à inspirer. A la faveur de cette paix, M. Jules Ferry lui-même a pu entreprendre sa réhabilitation devant cette même Chambre qui lui avait donné son congé du ministère. Il a plaidé sa cause assez habilement et de manière surtout à montrer que s'il était coupable, il avait pour complice la majorité. Les lettres de l'amiral Courbet, publiées après sa mort, restent un acte d'accusation accablante contre l'impéritie et l'entêtement de M. Jules Ferry; mais ce n'est plus là que de l'histoire. La paix couvre tout pour le moment.

Il y a plus : M. Ferry n'a-t-il pas été jusqu'à encourager son ancienne majorité à professer hautement devant les électeurs cette politique d'expédition lointaine et de colonisation dont on a voulu lui faire un crime particulier? N'en a-t-il pas fait l'apologie, à la tribune, aux applaudissements de ses anciens amis? Assurément, elle est défendable. Les raisons de commerce, d'influence et de civilisation l'expliquent et la justifient, et l'on peut dire qu'elle est aussi conforme aux traditions de la France qu'à ses intérêts actuels. La faute de M. Ferry est de ne l'avoir ni bien comprise ni bien menée. Il a trop pris pour règle de conduite cette idée que, dans les entreprises extérieures, les événements conduisent la politique bien plus que la politique ne conduit les événements. Mais les électeurs peuvent laisser de côté le ministre déchu et n'en absoudre pas moins la politique qui a agrandi, pour le moment, le domaine colonial de la France.

Peut-être les chefs du parti conservateur, les hommes politiques de la droite comptent-ils trop sur la désapprobation du pays à l'égard

de cette politique d'entreprise extérieure dont ils font un de leurs griefs contre la République. L'heure, du moins, n'est pas favorable aux accusations, en présence de l'occupation, jusqu'ici paisible de la Tunisie, et de la conquête du Tonkin garantie par une paix, assurément précaire, mais capable de faire illusion, avec la Chine. En tout cas, la République ne semble pas tellement convaincue du tort que sa politique coloniale lui cause dans l'opinion, qu'elle se mette en mesure d'y renoncer. Loin de là, après l'affaire du Tonkin, le gouvernement s'engage dans une entreprise analogue à Madagascar. La situation, il est vrai, est meilleure ici, et commande plus impérieusement l'action. Jamais, a-t-on dit, avec raison, occasion comme celle-ci ne fut donnée à un gouvernement d'agrandir, sans complications financières et politiques, le patrimoine colonial de la France.

Les droits de la France sur Madagascar sont anciens; la République n'a que trop tardé à les faire respecter. Depuis *l'ultimatum* adressé, il y a deux ans, par l'amiral Pierre, à la reine des Hovas, pour revendiquer nos droits de souveraineté ou de protectorat sur la côte nord de Madagascar, et le paiement de l'indemnité due à nos nationaux, depuis cette menace presque rien n'a été fait. Par indécision, par crainte des responsabilités d'une nouvelle expédition, non seulement on s'en est tenu à de vaines démonstrations, mais on a permis aux intrigues anglaises de suivre leur cours, aux pasteurs protestants, nos rivaux, de travailler à détacher de nous les populations que l'influence de nos missionnaires avait réussi à nous gagner, et même d'organiser contre nous une résistance qui, sans être à craindre, exigera un plus grand effort de notre part pour faire valoir nos droits. La faute ici est d'avoir attendu. Le ministère actuel le comprend, mais l'approche des élections, le renouvellement de la Chambre, l'empêchent de prendre une résolution énergique; le nouveau crédit de 12 millions qu'il a demandé au Parlement ne doit servir qu'à maintenir l'état de chose actuel jusqu'à l'époque où la constitution de la nouvelle Chambre et la saison favorable lui permettront, s'il vit encore, de se mettre résolument à l'action. Quels que soient l'avenir et le gouvernement, l'occupation de Madagascar s'impose comme une œuvre de politique essentiellement française. Il ne faudrait pas, aux élections, en faire un nouveau grief contre la République. Celle-ci a assez de torts pour qu'on ne soulève pas contre elle des accusations intempestives.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

11 *juillet.* — Léon XIII adresse à tous les catholiques un bref pontifical par lequel Sa Sainteté donne comme patron à toutes les œuvres de charité du monde entier, l'illustre et saint Vincent de Paul. Voici ce bref :

LÉON XIII, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

« Jésus-Christ, qui a donné au genre humain plusieurs commandements pour conduire sûrement les hommes à la vie, ne cessa jamais d'insister sur celui d'aimer le prochain comme soi-même. En effet, étant la charité même, il a enseigné que la charité est le fondement sur lequel repose toute la loi et le signe auquel on distingue, entre les autres hommes, les disciples de la sagesse chrétienne. Il n'est donc pas étonnant que cette vertu éminente, dont le propre est de penser à autrui plutôt qu'à soi-même, qui est la mère et la nourrice de toutes les autres, ait surtout résidé dans le cœur de ceux qui se sont appliqués à atteindre la perfection complète des mêmes vertus, en marchant sur les traces du divin Maître.

« Parmi ces hommes brille d'un merveilleux éclat, à la fin du seizième siècle, Vincent de Paul, ce grand et immortel modèle de charité chrétienne, qui par le mérite de cette vertu s'acquit une gloire incomparable. Il n'est, en effet, presque aucune espèce de misère que sa charité admirable n'ait secourue ; il n'est aucun labeur qu'il n'ait embrassé avec joie pour le soulagement et l'utilité de ses frères.

« Et, lorsque Vincent eut quitté cette vie pour monter au ciel, la source des œuvres de salut qu'il avait instituées n'a pas été tarie, mais elle coule toujours largement et abondamment, comme par plusieurs ruisseaux, dans le champ de l'Église. Car cet homme, d'une sainteté éminente, s'efforça non seulement de pratiquer la charité, mais il entraîna à sa suite un très grand nombre de personnes, dont les unes furent réunies par ses soins sous une règle commune dans la vie religieuse, et les autres enrôlées dans de pieuses associations auxquelles il donna les plus sages règlements.

« Il est aisé de voir quelle abondance de fruits en reçoit chaque jour la société humaine ; car, ces sortes d'associations des deux sexes ne comptaient pas deux siècles d'existence depuis leur fondation, que déjà elles s'étaient propagées dans presque toutes les parties du monde, s'attirant partout l'ad-

miration universelle qui leur est justement due. Personne n'ignore que les disciples de Vincent sont prêts à secourir tous les malheureux : ils assistent les malades dans les hôpitaux; on les trouve partout : dans les prisons, dans les écoles et jusque sur les champs de bataille, exerçant une double charité, pour le corps et pour l'âme. C'est pourquoi les Pontifes romains, nos prédécesseurs, eurent toujours en honneur et entourèrent d'une bienveillance toute particulière les congrégations et les associations de saint Vincent, ainsi que toutes les autres sociétés charitables qui, sans porter son nom, tirent de lui leur première origine.

« Nous-même, suivant leur exemple, voulant porter toutes ces sociétés à prendre dans une mesure plus large l'esprit de leur instituteur et père, à la prière surtout de Nos vénérables frères et évêques de France, Nous avons déclaré et institué saint Vincent de Paul patron céleste des susdites associations existant en France. Ce même décret fut étendu, l'année dernière, aux diocèses d'Irlande, pour répondre aux pieux désirs de leurs prélats.

« Dernièrement, un très grand nombre de cardinaux de la sainte Église romaine et d'évêques de presque toutes les parties du monde, ainsi que des supérieurs généraux de congrégations religieuses, nous ont supplié de vouloir bien étendre ce décret à tous les pays de l'univers chrétien où se trouvent des sociétés et des œuvres de même nature. Après avoir pris l'avis des cardinaux de la sainte congrégation de l'Église romaine préposés à la garde des rites, nous avons jugé à propos d'accueillir favorablement ces pieuses supplications.

« C'est pourquoi, désirant contribuer au bien de l'Église universelle, augmenter la gloire de Dieu et raviver dans tous les cœurs le zèle de la charité envers le prochain, Nous, en vertu de Notre autorité apostolique, déclarons et instituons, par ces lettres, saint Vincent de Paul, patron spécial auprès de Dieu de toutes les associations de charité qui existent dans le monde catholique et qui émanent de lui de quelque manière que ce soit, et Nous voulons qu'on lui rende tous les honneurs qui sont dus aux célestes patrons.

« Nous disposons que les présentes sont et doivent être tenues pour authentiques, valables et efficaces, sortir et avoir dès maintenant leur plein et entier effet, et que leur autorité soit absolue pour le présent et pour l'avenir.

« Et ce, nonobstant toutes constitutions et tous décrets, ou autres actes apostoliques contraires; Nous voulons, en outre, que les exemplaires manuscrits des présentes lettres, pourvu qu'ils soient munis du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, obtiennent la même créance qu'on accorderait à l'original.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 12 mai 1885, la huitième année de Notre Pontificat.

« M. card. Ledochowski. »

Par un télégramme adressé au ministre de la marine et des colonies, le gouverneur du Sénégal signale une révolte dans le Haut-Fleuve. Samory a

attaqué, le 31 mai, le capitaine Louvel entre Niagassola et Tiguerie. Les noirs ont été battus par deux fois par le commandant Combes.

La Chambre des députés continue la discussion du budget des recettes. M. Germain montre la part de responsabilité qui incombe au gouvernement et à la majorité du manque d'équilibre du budget. Il conclut en disant qu'il faut faire des économies et renoncer aux emprunts. M. Rouvier essaie en vain de réfuter les arguments de M. Germain et de justifier, *à sa façon*, les expéditions du Tonkin et de Madagascar. M. Raoul Duval lui répond et montre, chiffres à l'appui, ce que nous a coûté et ce que nous coûtera la politique d'*expansion coloniale : 775 millions placés à fonds perdus et plus de 130 millions annuels.*

M. Pelletan trace également un tableau effrayant de la situation de nos finances.

Le Sénat vote plusieurs projets d'intérêt local.

Le ministre de la guerre reçoit trois dépêches du général de Courcy :

La première a trait uniquement à des renseignements et à des demandes de personnel et de matériel pour la marine.

La deuxième contient la liste des récompenses demandées.

La troisième annonce le commencement de l'arrivée à Hué des renforts demandés au Tonkin.

Le bataillon de chasseurs à pied, arrivé au complet, forme régiment avec le 3e zouaves et garde la citadelle. Quelques bandes de pillards sont toujours signalées dans les environs de la ville. On a trouvé un nouveau trésor. Les zouaves gardent maintenant environ dix millions. Le roi est en arrière de Cam-Lo, prisonnier de Thu-Yet. La reine mère, les oncles du roi et les princes de la famille royale demandent à revenir avec nombre de mandarins.

12. — *Une réunion de conservateurs à Vincennes.* M. Pinta, avocat, délégué du comité conservateur, a pris la parole et s'est attaché, dans un discours fréquemment applaudi, à l'examen de la question financière. Il a terminé en adjurant tous les hommes d'ordre, *sans acception de partis,* de se liguer pour *le relèvement de la patrie française.*

13. — Le ministre de la guerre reçoit une dépêche du général de Courcy, lui annonçant que toutes les troupes qu'il a appelées du Tonkin sont maintenant arrivées et installées à Hué et à Thuan-An. La situation dans l'Annam ne s'est pas modifiée. Thu-Yet et ses troupes sont toujours à Cam-Lo. Aucun nouveau détail sur l'attaque de la citadelle et de la légation.

A la Chambre des députés, le ministre des finances prend la parole pour répondre aux nombreuses critiques adressées au budget de 1886 et à la gestion financière de la République. Il soutient que les évaluations ont été sagement comprises et que tout est pour le mieux.

M. Germain se charge de lui démontrer le contraire. M. Roche vient à la rescousse du ministre. M. Germain, en quelques mots, le cloue de nouveau sur son banc. MM. Pelletan et Clémenceau lui portent les derniers coups, en répondant à M. Rouvier.

14. — La fête du 14 juillet n'a été qu'un pâle reflet des années précédentes; plus de *revue générale, moins, beaucoup moins de drapeaux* aux fenêtres et partant moins d'enthousiasme. On a constaté que plus de soixante-dix

mille Parisiens avaient quitté la capitale la veille de la fête et que treize à quatorze mille étrangers seulement étaient venus à Paris; décidément la République s'en va et joue de son reste.

Inauguration de la statue de Voltaire. Cette inauguration s'est faite en famille, sans discours de la part du gouvernement; mais, en revanche, nous avons eu les discours du citoyen Michelin, de MM. Yves Guyot, Sardou et Arsène Houssaye.

15. — Le ministre du commerce adresse aux préfets une circulaire relative aux renseignements multiples qu'ils doivent lui envoyer sur les grèves ou symptômes de grèves qui se produiraient dans leurs départements. *Cette circulaire n'est ni plus ni moins qu'une réclame électorale.*

La Chambre des députés reprend la discussion du budget des recettes. MM. Lebaudy et Germain présentent un amendement à l'article 1er tendant à faire disparaître l'impôt foncier sur les propriétés non bâties et à le remplacer par un impôt sur l'alcool. MM. Sadi-Carnot et Roche combattent cet amendement qui est finalement rejeté. Il en est de même des amendements Raoul Duval et Bisseuil, relatifs à la diminution de l'impôt financier. Les articles concernant les quatre contributions et taxes assimilées sont successivement adoptés.

Inauguration de la statue de Béranger au square du Temple. Plusieurs discours sont prononcés.

16. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy la dépêche suivante :

« Hué, 15 juillet.

« Je suis heureux de vous faire connaître que tous les princes du sang sont rentrés et réunis à la légation de France. La famille royale a désigné, comme seul régent jusqu'au retour du roi, Thox-Uan, oncle du roi Tu-Duc.

« Les princes vont s'installer dans leurs propriétés particulières, et la reine mère, qui rentre demain avec les reines, va habiter le palais du Tombeau de Tu-Duc.

« Le co-mat a été réformé avec ceux des ministres qui ne nous sont pas hostiles, auxquels ont été adjoints un certain nombre de hauts fonctionnaires pris parmi nos partisans.

« Le ministère de la guerre, remis entre mes mains, a été confié par moi à M. de Champeaux, notre résident à Hué.

« Une proclamation sera lancée demain par le nouveau régent. Elle prescrira à tous les fonctionnaires, en Annam et au Tonkin, d'avoir à rétablir la tranquillité, punir les pillards et rebelles et aider l'armée française par tous les moyens.

« Thu-Yet est à la citadelle de Cam-Lo. Il n'a plus que 1500 hommes avec lui. L'état sanitaire est excellent. Les troupes se refont de leurs fatigues. »

Au Sénat, l'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore. En l'absence du ministre des travaux publics, la discussion est ajournée.

Un vif débat se produit à l'occasion de la discussion du projet relatif au traité de paix et de commerce conclu entre la France et la Chine. M. le mar-

quis de l'Angle-Beaumanoir combat le traité comme étant un piège tendu par la Chine à la France, afin de se donner le temps de se préparer à une nouvelle guerre. « La situation de la France au Tonkin est intolérable, dit l'orateur. L'honneur du drapeau est sauf, mais je ne confonds pas les nobles actions de notre armée avec les combinaisons de la politique électorale. Vous jouez l'honneur du pays à pile ou face, mais il faut espérer que, malgré tout, la France marchera vers l'accomplissement de ses glorieuses destinées. MM. de Marcère et l'amiral du Peyron essaient de démontrer qu'il faut approuver le traité, afin de jouir des prétendus avantages qu'il nous offre. M. Buffet prouve que loin de nous être avantageux, ce traité contient des clauses qui nous seront onéreuses, notamment l'obligation de construire des routes et des chemins de fer. M. de Freycinet répond, d'une manière évasive, que le traité ne satisfait personne. M. Tirard s'efforce de justifier le cabinet dont il faisait partie. M. Chesnelong, au nom de la droite, décline toute responsabilité dans ce qui est l'œuvre de la majorité.

La Chambre continue l'examen du budget des recettes. Elle rejette un amendement de M. Germain, proposant la suppression de l'impôt sur le sel et le relèvement de l'impôt sur les sucres. Un amendement de M. Bovier-Lapierre est voté, ainsi que celui de M. Brialou, relatif à la non-remise ou modération d'impôt pour les locaux vacants. M. de Soubeyran embarrasse beaucoup M. Rouvier, en lui demandant sur quelles ressources compte la commission pour équilibrer le budget. Pour toute réponse, le rapporteur optimiste s'indigne qu'on ose critiquer la situation financière de la République. La Chambre en finit au plus vite avec les budgets extraordinaires de la guerre et de la marine.

17. — Le général de Courcy télégraphie au ministre de la guerre qu'il se rend à Haïphong pour y conférer avec ses généraux de division et qu'il reviendra ensuite à Hué, en visitant les ports de la côte et de l'Annam.

Le gouvernement français est saisi officiellement par le gouvernement chinois d'une demande ayant pour objet de renouer les relations officielles rompues depuis le 23 août de l'année dernière.

Le gouvernement chinois se propose d'accréditer, à Paris, en qualité de ministre plénipotentiaire et chargé d'affaires, le ministre actuel de Chine à Berlin.

La Chambre des députés approuve la prorogation d'une convention avec l'Uruguay sur l'assistance judiciaire, puis elle vote, en seconde lecture, le projet relatif aux moyens de prévenir la récidive; elle s'occupe ensuite du projet tendant à imposer, aux produits roumains importés en France, des droits de douane jusqu'à 50 pour 100 de la valeur, et vote l'ensemble du budget des recettes de 1886, par 306 voix contre 80.

18. — Le Sénat, en dépit des instances de M. Demôle, ministre des travaux publics, après avoir entendu les observations de MM. Tirard et Oudet sur la nécessité de faire des économies, surtout à l'approche des élections, repousse la déclaration d'utilité publique de la ligne thermale de Laquenille au Mont-Dore.

Le Sénat aborde ensuite le projet destiné à remplir les *caisses déjà vides* des écoles et des chemins vicinaux au moyen d'une subvention de 319 millions.

A cette occasion, M. Fresneau fait observer que les finances de la France sont engagées, dans l'avenir, pour 17 milliards. On a trop fait d'écoles, et cela en vue de poursuivre inconsidérément l'*œuvre de la laïcisation*. M. Blavier, de son côté, fait remarquer avec raison que ces caisses spéciales détruisent l'harmonie budgétaire. Il faut, dit-il en terminant, que la Chambre actuelle liquide la situation qu'elle a créée en votant un emprunt d'*un milliard*, mais elle ne pourra rendre à la vie ces malheureux soldats et ce vaillant amiral pleuré par tous, excepté par ceux dont ses écrits posthumes ont révélé l'outrecuidante incapacité. La discussion est renvoyée à mardi.

19. — Un télégramme ministériel donne ordre à l'amiral Lespès d'évacuer immédiatement les îles Pescadores et de diriger le personnel et le matériel sur Saïgon.

M. Estancelin, député conservateur, fait à Tours une conférence qui est est beaucoup applaudie.

De son côté le baron Reille, dans une réunion électorale, à Gaillac, a prononcé un magnifique discours, dans lequel il a flétri, aux applaudissements de l'assistance, la politique intérieure, extérieure, commerciale et industrielle de nos gouvernants républicains.

20. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy une dépêche contenant des demandes relatives au personnel du corps expéditionnaire. Cette dépêche a été écrite, le 18 juillet, à bord du *Brandon*.

La Chambre passe une heure à expédier divers projets d'intérêt local qui tous sont votés sans discussion. Après quoi, M. Ballue développe son interpellation concernant l'admission temporaire des filés de coton et dépose finalement un ordre du jour invitant le gouvernement à étendre l'admission temporaire aux fils de coton de tous numéros. Après quelques observations de MM. Jonglez, Malartre et Richard Waddington, la séance est renvoyée à demain.

M. Clémenceau, le chef du radicalisme, donne une conférence programme à l'Alhambra de Bordeaux. Son discours, quelque peu nuageux, rappelle le programme de la rue Cadet : séparation des Eglises et de l'État; répudiation de la politique d'aventures coloniales; *révision de la Constitution sur la base du suffrage universel; protection et émancipation du travail*; *enfin le service militaire pour tous*. Et comme conclusion : *guerre à la monarchie* et *surtout guerre à mort à l'opportunisme!*

21. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy les nouvelles suivantes :

Le général s'est rencontré à Haïphong avec les généraux Brière, de Négrier et Warnet. Le pays est encore troublé; des bandes sont signalées au nord et à l'ouest du Delta. Il est probable que cet état de choses au Tonkin s'améliorera lorsque l'effet des proclamations du nouveau régent s'y sera fait sentir. En ce qui concerne l'Annam, le général de Courcy a le *ferme* espoir que, restant à Hué, entourant d'égards la reine mère, très influente, et le prince régent, qui est populaire, remplaçant les mandarins hostiles par des partisans de notre cause, il amènera en peu de temps des changements très favorables dans la situation actuelle.

Le port de Dong Hein a été occupé sans coup férir, un bataillon y est

installé dans de bonnes conditions. Toutes les communications entre les bandes de Thu Yet et les provinces limitrophes du Tonkin se trouvent interceptées. Et la paix est signée, quelle paix !

La Chambre des députés adopte presque sans discussion le projet de prélèvement, au profit des départements et communes de France, de 20 millions attribués à la dotation de la caisse des chemins vicinaux de l'Algérie par la loi de 1879.

Elle vote la proposition Courmeaux, relative aux anciens militaires réformés par congé, puis la proposition Loubet, concernant le cadre des auditeurs au conseil d'État.

Elle reprend ensuite la discussion des interpellations Ballue et Mézières, concernant l'admission temporaire des filés de coton dans la fabrication de la soie. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Richard Waddington, Pierre Legrand, de Lanessan, Méline, Raymond, Brialou et Guillot, l'ordre du jour pur et simple est adopté par 254 voix contre 200.

Le Sénat continue la discussion du projet d'emprunt de 319 millions pour la caisse des chemins vicinaux et la caisse des écoles.

Après avoir entendu M. Édouard Millaud, rapporteur, qui se montre partisan peu chaleureux des caisses spéciales ; M. Blavier, qui blâme les excès commis en ce genre par le gouvernement actuel, et M. Sadi-Carnot, qui veut à tout prix un emprunt pour liquider les caisses en question, le Sénat vote l'emprunt d'alimentation des caisses vides.

Arrivée à Paris de la reine Isabelle d'Espagne. Elle est reçue à l'Élysée par M. Jules Grévy.

Sa Sainteté Léon XIII adresse le bref suivant au commandeur Aquaderni, président du comité chargé de recueillir les témoignages de gratitude et les pieuses offrandes des fidèles à l'occasion du jubilé sacerdotal du Souverain Pontife :

« Chers fils,

« Par votre très affectueuse lettre du 20 de ce mois, Nous avons pu connaître les efforts que vous avez faits pour provoquer des témoignages d'amour filial envers le vicaire de Jésus-Christ sur la terre à l'approche du cinquantième anniversaire de l'année où, par la bonté divine, Nous avons reçu le ministère sacerdotal. Nous avons appris, d'autre part, qu'un grand nombre de fidèles ont promptement répondu de tous côtés à votre zèle et à votre piété, en vue de faire un pèlerinage spirituel au tombeau des princes des apôtres et d'implorer pour Nous, par leur intercession, secours et protection dans des temps où il en est tant besoin.

« Comme Nous savons, et Nous en avons la preuve, ô chers fils, que vous et tous vos associés vous avez en vue de faire honneur, dans la pauvreté de Notre personne, au prince des apôtres, dont la dignité n'est pas diminuée pour moins digne qu'en soit l'héritier, Nous trouvons une consolation bien grande, au milieu des amertumes que Nous occasionne l'iniquité des temps, dans votre vénération et votre piété, non moins que dans celles de ceux qui vous sont associés ; aussi voulons-Nous vous manifester à tous et vous témoigner l'affection particulière de Notre cœur paternel.

« C'est pourquoi, accueillant de bon cœur le désir que vous Nous avez exposé, Nous ne manquerons pas, selon les suppliques que vous en faites, de Nous souvenir de vous à l'autel du Seigneur, en appelant sur vous tous, dans l'humilité de Notre âme, les grâces et les secours célestes les plus opportuns. »

Un journal républicain, le *Finistère*, ayant calomnié le clergé à l'occasion de l'invalidation des sénateurs conservateurs du Finistère, Mgr l'Evêque de Quimper adresse au directeur de ce journal une lettre dont nous croyons devoir reproduire les passages suivants :

« Vous accusez mes prêtres, dit l'éloquent prélat, d'abuser de l'autorité que leur donne leur ministère pour exercer dans les affaires politiques une action que vous blâmez sévèrement. Vous êtes dans l'erreur, Monsieur. Le prêtre, dans tous ses actes, est dirigé par des pensées qui l'élèvent au-dessus des partis politiques. Les questions religieuses, qui sont les vraies questions sociales, le préoccupent avant tout, comme elles préoccupent nos populations rurales, si profondément attachées à la foi de leurs pères.

« Vous lui reprochez son ingérence dans les élections. On m'a même dit que vous aviez soutenu que le prêtre, étant fonctionnaire du gouvernement, devait son adhésion et son appui à la candidature officielle. Je ne puis admettre ni le principe ni les conclusions de cette étrange doctrine.

« J'ai toujours établi une distinction entre le prêtre et le citoyen. Je recommande à mon clergé de s'abstenir de politique dans les actes du ministère ecclésiastique. Je vous dirai plus tard qu'il a obéi à ma recommandation, que, dans la chaire chrétienne et dans le confessionnal, il a été toujours prêtre et jamais homme politique. En dehors de ses fonctions sacerdotales, je ne me reconnais ni le droit ni le pouvoir de lui interdire l'usage de ses droits de citoyen. Je vais moi-même aux élections lorsque je le crois utile, et je dépose dans l'urne électorale le vote que me dictent ma conscience et les intérêts de mon pays.

« Pourquoi interdire au prêtre les actes qu'il regarde comme nécessaires à la légitime défense de ce qu'il y a pour lui de plus sacré et de plus utile au bien de sa patrie?

« Tant que la République a été chrétienne, conservatrice des intérêts religieux, elle n'a trouvé dans le Finistère aucune opposition. Aucune voix dissidente ne s'est fait entendre dans le clergé. Mais le prêtre, comme le simple fidèle, a vu avec douleur une politique hostile à l'Eglise, la regarder comme une étrangère dont il fallait se défier, lui interdire l'entrée des écoles, l'éloigner des bureaux de bienfaisance, supprimer les bourses des séminaires et chercher à éloigner du sanctuaire, en le jetant dans une caserne, le jeune homme qui se croit appelé au service des autels.

« La fermeture des chapelles des Jésuites, la laïcisation des écoles religieuses, les difficultés apportées à l'ouverture des écoles chrétiennes, la suppression du traitement de quelques ecclésiastiques ont alarmé les consciences. Nous avons vu, dans ces actes, un commencement de persécution religieuse. Nous accomplissons le précepte de l'Evangile qui nous dit de prier pour ceux qui nous persécutent et nous calomnient. Mais nous ne pouvons leur donner ni notre confiance ni nos suffrages.

« Vous avez réuni, Monsieur, de nombreux témoignages, parmi ceux qui

fréquentent peu les églises et encore moins le tribunal de la pénitence, pour faire croire que mon clergé avait souvent abusé de la chaire chrétienne et du confessionnal. Ces accusations n'ont aucun fondement. Dans la chaire, nous traçons aux fidèles leurs devoirs. Regardez-vous comme un crime de leur dire qu'ils doivent aimer et écouter l'Eglise, qu'ils doivent se montrer chrétiens dans tous les actes de leur vie?

« Il a été beaucoup parlé du confessionnal dans l'enquête sénatoriale. Je ne puis savoir ce qui y est dit. Mais je puis vous faire connaître les principes qui y dirigent le prêtre. L'opinion républicaine n'est pas un péché. L'absolution ne sera jamais refusée à un pénitent parce qu'il est républicain. Mais ceux qui appartiennent à la secte maçonnique, ceux qui propagent la ligue de l'enseignement sachant que son but est antichrétien, ceux qui se déclarent ouvertement ennemis de l'Eglise, ne peuvent pas recevoir l'absolution s'ils ne consentent pas à rentrer dans le devoir. »

22. — Le général de Courcy, rentré à Hué, télégraphie au ministre de la guerre qu'il a donné des ordres pour faire surveiller le Than-Hoa, où quelques bandes venues de l'Annam pourraient tenter de faire leur jonction avec des bandes de Pavillons-Noirs venus du Nord. Il garde dans ce but le *Château-Yquem*, très utile pour le transport rapide des troupes et approvisionnements.

L'*Éclaireur* est parti de Thuan-An le 21, rentrant en France.

23. — Le Sénat, à la suite d'une discussion soulevée fort à propos par M. Buffet sur une question de finances publiques, renvoie à la Commission des finances pour être mieux étudiés le projet de création d'un port à Mostaganem et surtout la question d'imputation sur le budget ordinaire ou sur le budget extraordinaire du crédit nécessaire pour cette entreprise.

La Chambre des députés entend l'interpellation de M. Mézières sur le trafic des acquits à caution dans l'industrie métallurgique qui rend illusoire la protection et menace nos industriels du Nord et de l'Est d'une ruine certaine, et sur les observations de MM. Pierre Legrand et Rouvier, elle vote l'ordre du jour pur et simple; puis vient en discussion la concession d'un paquet de chemins de fer dans l'Est et l'Ouest, d'un intérêt plus ou moins électoral. MM. Germain et Andrieux combattent ces projets comme engageant les finances de l'Etat déjà trop obérées, ce qui n'empêche pas la majorité d'en juger autrement et d'adopter le projet de loi dont il s'agit.

Le ministre de la guerre adresse aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon une circulaire en vue de provoquer dans l'armée une souscription publique pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'amiral Courbet.

Mort du général Grant, ancien président des États-Unis.

24. — Le gouvernement chinois informe M. Patenôtre, notre représentant au Tonkin, que Liu-Vinh-Phuoc, le chef des Pavillons-Noirs, est rentré en Chine.

Le Sénat, malgré les observations de M. Buffet, adopte un projet de loi imposant d'office la commune de Cazaux-Fréchet (Hautes-Pyrénées).

Arrivée à Paris du nouvel ambassadeur de Chine en France. Il est reçu par M. de Freycinet.

25. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy la dépêche suivante en date du 25.

« Thu-Yet, abandonné par une partie de ses partisans et trouvant Ding-Hen occupé, s'est rejeté sur Tam-So près Cam-lo. Le chemin des montagnes est gardé par les tirailleurs tonkinois. Les dispositions sont prises pour occuper la province de Than Hoa, pays riche et dévoué à Thu-Yet.

« Ainsi que cela avait été convenu avec le gouvernement chinois, des ordres ont été donnés pour assurer le respect des tombes des soldats français et des soldats chinois.

« A la suite des affaires de Lang-Son, dix soldats français étaient restés prisonniers entre les mains des Chinois. Sept d'entre eux ont été rendus, à Dong-Son, le 21 juillet; deux sont morts et un tirailleur algérien est resté volontairement en Chine. »

A la Chambre des députés, l'ordre du jour appelle la discussion sur le crédit de 12 millions, demandé par le gouvernement pour l'expédition de Madagascar.

Après diverses observations contre le projet et contre les expéditions lointaines, présentées par MM. Georges Périn et Pelletan, la discussion est renvoyée à lundi, pour entendre M. Jules Ferry, qui a promis de parler.

26. — *Elections sénatoriales du Finistère.* Les quatre sénateurs dont l'élection avait été invalidée, au mépris de toute justice et de toute convenance, ont été réélus dans des conditions identiques à celles du scrutin précédent.

Une réunion d'ouvriers a lieu à la Chapelle, salle Pérot, sous le prétexte de faire l'union ouvrière.

Jules Guesde, ouvrier socialiste, fait, aux applaudissements de toute la salle, l'éreintement du citoyen Clémenceau en bonne et due forme. « Le citoyen Clémenceau, dit-il, vient de déclarer à Bordeaux qu'il refusait le concours des émeutiers. Or, la république pour *de bon* ne se fonde jamais sans le concours des citoyens qui font les 93 et les 4 septembre. Rien ne se fonde que par la force. M. Clémenceau nous trompe ou se trompe, car il est vaincu d'avance quand il ne veut pas faire descendre dans la rue l'armée du prolétariat. Il finira dans la peau d'un président du conseil opportuniste. »

Une femme lui succède et vient crier vengeance pour les fusillés du Père-Lachaise.

On constate une fois de plus que l'union ouvrière n'est qu'un vain mot, surtout dans la bouche de nos citoyens républicains et socialistes.

Charles DE BEAULIEU.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

J. HETZEL & Ce, éditeurs, 18, rue Jacob, Paris

LA VIE PARTOUT

ÉTUDES ET ROMANS

Vient de paraître

LE MONDE CHINOIS

GOUVERNEMENT — MOEURS PUBLIQUES ET PRIVÉES
LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — RELIGIONS
RESSOURCES FINANCIÈRES — COMMERCE EXTÉRIEUR, ETC.

PAR

PHILIPPE DARYL

Un volume in-18, 3 francs; *franco*. . . . . 3 fr. 50

PHILIPPE DARYL

LA VIE PUBLIQUE EN ANGLETERRE, 3e *édition*. 1 volume in-18.

LETTRES DE GORDON A SA SOEUR, ÉCRITES DU SOUDAN. 4e *édition*. 1 volume in-18,

EN YACHT. Mœurs britanniques. 2e *édition*. 1 volume in-18.

SIGNE MELTROE, Mœurs berlinoises. 2e *édition*. 1 volume in-18.

LA VIE PARTOUT

CHAQUE VOLUME, 3 FRANCS; FRANCO, 3 FR. 50

Les cinq ouvrages sont envoyés FRANCO contre un mandat-poste de 15 francs.

GUIDES

En vente chez tous les Libra

GUIDES DIAMANT

In-32, avec cartes et plans, élégamment cartonnés en percaline gaufré

FRANCE

Aix-les-Bains, Marlioz et leurs environs. 2 »
Biarritz, Bayonne et leurs environs.... 2 »
Bordeaux, Arcachon, Royan, Soulac-les-Bains..... 2 »
Boulogne, Berck, Calais, Dunkerque. 2 »
Bretagne..... 4 »
Dauphiné et **Savoie**..... 6 »
Dieppe, Le Tréport, Ault, Cayeux-sur-Mer, Le Crotoy et **Saint-Valéry-sur-Somme**..... 2 »
Eaux minérales des Vosges..... 3 »
Environs de Paris..... 2 50
France..... 6 »
Le Havre, Etretat, Fécamp, Saint-Valery-en-Caux..... 2 »
Lyon et ses environs..... 2 »
Marseille et ses environs..... 2 »
Mont-Dore (le), **La Bourboule, Royat Chatelguyon, Saint-Nectaire, Saint Alyre**.....
Normandie.....
Paris en français.....
Paris en anglais.....
Pyrénées.....
Stations d'hiver de la Méditerrané et **Ajaccio**.....
Trouville-Deauville, Honfleur, Villerville Villiers-sur-Mer. Houlgate-Beuzeval, Dives Cabourg, Lion-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Lan grune, Saint-Aubin, Courseulles, Asnelles Arromanches, Port-en-Bessin.....
Vals et le **Vivarais**.....
Vichy et ses environs.....
Vosges, Alsace, Ardennes, Lorrain et **Champagne**.....

ÉTRANGER

Belgique..... 5 »
Espagne et **Portugal**..... 5 »
Hollande et bords du Rhin..... 5 »
Italie et **Sicile**..... 4 »
Londres et ses environs.....
Rome et ses environs.....
Suisse.....
Tyrol, Bavière et Autriche-Hongrie

GUIDES DIAMANT DE LA CONVERSATI

Chaque volume, format in-32, est élégamment cartonné en percaline gaufrée et contien deux petites Grammaires et deux Vocabulaires des mots les plus usuels.

Français-Allemand, 1 volume..... 3 »
Français-Anglais. 1 volume..... 3 »
Français-Italien. 1 volume.....
Français-Espagnol. 1 volume.....

Format in-32 raisin.

Français-Anglais.....

OANNE

les Gares de chemins de fer.

GRANDS GUIDES

-16, avec cartes et plans, élégamment cartonnés en percaline gaufrée.

UIDES POUR LA FRANCE ET POUR L'ALGÉRIE

IRE GÉNÉRAL DE LA FRANCE PAR A. JOANNE

- *Paris illustré*..... 15 »
- *Environs de Paris illustrés*..... 10 »
- *Jura et Alpes françaises*..... 15 »
- *Provence*..... 7 50
- *Corse*..... 5 »
- *Loire*..... 7 50
- *De la Loire à la Gironde*..... 7 50
- *Gascogne et Languedoc*..... 7 50
- *Pyrénées*..... 15 »
- *Auvergne, Morvan, Velay*..... 10 »
- *Les Cévennes*..... 7 50
- *Bretagne*..... 10 »
- *Normandie*..... 12 »
- *Nord*..... 9 »
- *Champagne et Ardennes*..... 7 50

---

du voyageur en France, par
ARD..... 12 »
ie, Tunis et **Tanger**..... 15 »
inebleau..... 3 »

TINÉRAIRES ILLUSTRÉS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

ris à Lyon..... 5 »
yon à la Méditerranée..... 5 »
De Paris à la Méditerranée..... 9 »
Atlas du chemin de fer de Marseille à Gênes..... 1 50
De Paris à Bordeaux..... 4 50

3° GUIDES ET ITINÉRAIRES POUR LES PAYS ÉTRANGERS

ESPAGNE ET PORTUGAL

Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Espagne et du Portugal, par A. GERMOND DE LAVIGNE..... 18 »

EUROPE

Les Bains d'Europe, par AD. JOANNE et LE PILEUR..... 12 »

SUISSE

Itinéraire descriptif et historique de la Suisse, par P. JOANNE. 2 volumes..... 15 »

ITALIE

Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Italie et de la Sicile, par A.-J. DU PAYS et P. JOANNE.

Italie du Nord..... 12 »
Italie du Centre..... 12 »
Italie du Sud et Sicile..... 15 »

ORIENT

Itinéraire de l'Orient, par ISAMBERT.

1re partie. — *Grèce et Turquie d'Europe.* (En réimpression.)
2e partie. — *Egypte, Malte, Nubie, Abyssinie, Sinaï*..... 30 »
3e partie. — *Syrie, Palestine.* (1 vol. et 1 atlas)..... 36

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, DIRECTEUR-GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS

ACTUALITÉS

L'ANNAM ET LE CAMBODGE

VOYAGES ET NOTICES HISTORIQUES ACCOMPAGNÉS D'UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE

Par C.-E. BOUILLEVAUX
MISSIONNAIRE

Un fort volume in-8° de 544 pages..... 6 francs.

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

BASSE-COCHINCHINE — ANNAM — TONKIN

Par le comte H. de BIZEMONT

Un volume in-18 avec carte..... 1 franc.

LA CORÉE

Par Paul TOURNAFOND

Un volume in-18 de VII-172 pages..... 1 franc.

LE TONKIN ET LA COCHINCHINE

LE PAYS, L'HISTOIRE ET LES MISSIONS

Par Eugène VEUILLOT

Un volume in-12 de 450 pages..... 3 fr. 50

SIX MOIS A MADAGASCAR

Par Charles BUET

Deuxième édition de

LA REINE DES ILES AFRICAINES

HISTOIRE, MOEURS, RELIGION, FLORE, PRODUITS NATURELS

Un beau volume in-18 jésus, broché, 3 francs.

MADAGASCAR

Par GASTONNET DES FOSSES

Un volume in-18 de 174 pages..... 1 franc.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

M. ÉMERY ET L'ÉGLISE DE FRANCE

PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

I

Les intolérants qui abusent de nous depuis déjà trop longtemps ont chassé des chaires d'État MM. les professeurs des facultés de théologie, au nom probablement de la liberté de conscience. Nous savons avec quels regrets les auditeurs des cours de M. Méric, à la Sorbonne, ont vu partir leur sympathique professeur, qui avait approfondi devant eux les questions philosophiques, théologiques, morales, sociales, dont la solution importe le plus au temps où nous vivons. Ils apprendront avec joie qu'ils n'ont pas perdu tout entier celui qui les groupait si nombreux autour de sa chaire. L'ancien professeur à la Sorbonne est de la race de ces travailleurs à qui le repos est odieux, et qui se consolent de leurs loisirs forcés en publiant de nouveaux ouvrages. Ceux qui ne peuvent plus l'entendre, auront le plaisir de le lire. Abordant les études historiques, après avoir jeté dans le monde savant tant de livres de philosophie qui ont eu en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique, un si éclatant succès, il nous donne aujourd'hui l'histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant la Révolution.

(1) *Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant la Révolution*, in-8° de 495 pages. Prix 6 francs (Palmé, éditeur). Le tome II et dernier paraîtra le mois prochain.

M. Émery, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, est une des plus attachantes figures de l'ancien clergé français. Il nous apparaît au premier rang des défenseurs de l'Église pendant la Révolution et l'Empire. Dans le premier volume de cette histoire, M. Méric nous fait connaître l'éminent supérieur durant la période sanglante de la Révolution.

Le séminaire de Saint-Sulpice a ouvert à M. Méric ses archives secrètes, où le savant auteur a puisé des documents inédits et très intéressants. Dois-je le louer d'avoir su les mettre en œuvre avec un art parfait et dans cet ordre lumineux qui n'est pas un des moindres agréments d'un récit historique?

Faut-il le louer d'avoir raconté toutes les grandes scènes du drame révolutionnaire avec une émotion éloquente, un mouvement de style qui force l'attention, même après les pages de M. Taine, et avec des proportions si exactes que jamais ces larges tableaux n'écrasent ni ne cachent le personnage principal? Oui, certes, l'écrivain a composé un livre « fait de main d'ouvrier ». J'aime mieux cependant louer M. Méric des hautes et graves leçons qui se dégagent de son histoire, leçons toujours utiles, mais nécessaires, indispensables, à notre époque si troublée, quand l'Église de France est peut-être à la veille d'une nouvelle persécution, où agiront de concert la brutalité et l'hypocrisie.

On voit dans ce récit la lutte à mort de la conscience représentée par l'Église contre la force sauvage, satanique, représentée par la Révolution. La Révolution opprime, dénonce, confisque, pille, démolit, brûle, expulse, emprisonne, tue, elle est hideuse; la conscience résiste avec un front d'airain « aux bourreaux barbouilleurs de lois »; jamais elle ne cède, quand le devoir est évident; elle est admirable dans son énergie inflexible. En lisant quelle fut la conduite de nos pères dans la tourmente des jours passés, nous apprendrons nous-même comment nous devrons nous comporter dans la tourmente des jours à venir. Tant d'illustres exemples exciteront notre courage pour l'heure du combat. *Ituri in aciem, majores vestros cogitate.*

Mais il est des circonstances pleines d'angoisse où, selon la parole de M. de Bonald, il est plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir. Nos pères se trouvèrent plusieurs fois en ces douloureuses perplexités. C'est ici que l'histoire de M. Émery devient d'un intérêt plus vif. M. Méric y expose les données et les solutions d'embarrassants problèmes avec une sagacité et une précision dignes

du prêtre théologien dont il raconte la vie. M. Émery, dont la sagesse égalait la fermeté, dont le zèle pour le bien des âmes s'éclaira toujours des lumières de la science la plus exacte, nous enseigne par ses décisions à ne pas charger la conscience de fardeaux que Dieu ne lui impose pas, à ne pas montrer le devoir là où il n'est pas réellement, à ne tenir compte que des principes reconnus comme tels, après mûr examen, par une théologie sans parti pris, et enfin à nous défier des passions subalternes qui trop souvent interviennent dans le débat, plaidant surtout pour elles-mêmes, en ayant l'air de ne vouloir que le triomphe des vrais principes.

Avec son historien, nous allons étudier en M. Émery le professeur et le supérieur général de Saint-Sulpice, le prisonnier et l'apôtre de la Conciergerie, le conseiller et le théologien de l'Église de France.

II

Voici d'abord le professeur en lutte ouverte avec le jansénisme. Aujourd'hui que les évêques, les prêtres, les fidèles se groupent en légions compactes et avec un si filial respect autour du Souverain Pontife, nous avons quelque peine à comprendre l'influence des sectaires jansénistes qui travaillaient à former une Église dans l'Église, tout en affichant très haut la prétention de demeurer catholiques, et recouraient contre les condamnations de l'autorité légitime aux plus misérables subterfuges. Le fruit le plus détestable de cet esprit d'orgueil devait être la constitution civile du clergé.

Dans les séminaires et les facultés, les discussions étaient vives. Un jour, à la soutenance d'une thèse solennelle chez les Oratoriens de Lyon, un élève du fameux Tabaraud, sur la question du pouvoir qui appartient à l'Église de créer des empêchements dirimants à la célébration du mariage, énonça et soutint la proposition que son maître défendit plus tard dans le livre intitulé : *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage.* M. Émery attaqua avec vigueur la proposition, et ayant cité à l'appui de son argumentation le concile de Trente, Tabaraud se leva en s'écriant : « Laissez donc le concile de Trente! Un tas de moines! Qu'est-ce que cela prouve? »

Ces paroles nous font comprendre en quel état d'insurrection contre l'autorité le jansénisme avait mis les esprits. Beaucoup de prélats ouvertement ou en secret étaient gagnés à la secte. A l'époque

où M. Émery professait la théologie à Lyon, l'archevêque, M. de Montazet, imposa aux élèves de son séminaire des livres imbus des doctrines condamnées. Le savant Sulpicien sut concilier le respect dû à un supérieur avec les obligations de la conscience. Toute proposition janséniste, si captieuse fût-elle, était démasquée, réfutée avec une rigueur de méthode et une abondance de preuves qui révélaient un théologien aussi clair que profond, aussi exact qu'érudit.

C'est que le professeur avait été formé à la haute science en ces grandes écoles françaises où nos pères cultivaient avec tant d'ardeur les études sacrées, et où ils acquirent, selon l'expression du cardinal Maury, une si noble prééminence dans l'Église catholique. M. l'abbé Méric consacre quelques pages d'un saisissant intérêt à nous faire connaître en détail les vastes programmes en usage dans les séminaires et les facultés de cette époque. « On comprend, s'écrie-t-il, que des hommes ainsi formés par l'enseignement des facultés, par les conférences du séminaire, par des recherches personnelles approfondies et prolongées, aient étonné leurs contemporains et possédé une science dont nous avons perdu le secret. »

Dieu veuille pour l'honneur du clergé et l'influence de notre action sacerdotale que nous retrouvions au plus tôt le secret de la science éminente! Il y a déjà plusieurs années, nous lisions dans un livre de Mgr Maret ces paroles qui nous frappèrent : « Aujourd'hui, il n'est plus permis de douter que de nouvelles luttes doctrinales plus décidées, mieux soutenues et peut-être aussi violentes que celles des plus mauvais jours du passé, ne se préparent. » Nous voilà en plein dans ces luttes doctrinales plus décidées, mieux soutenues, plus violentes, sur un champ de bataille qui s'élargit chaque jour, et où arrivent sans cesse contre la foi chrétienne de nouveaux adversaires. On reconnaît généralement aux prêtres français un zèle sincère et une haute dignité morale. Ces qualités ne suffiraient pas pour agir efficacement sur les esprits, pour dominer le mal et l'arrêter, si l'on n'y joignait la puissance d'une instruction solide, d'un savoir large, incontesté, prêt à entrer en guerre contre les erreurs du temps présent et les objections les plus récentes.

Avec la rare pénétration qui le distinguait, M. Émery avait senti de bonne heure combien il était urgent de vivifier l'enseignement de la théologie, de le placer hors de l'ornière des méthodes surannées, de ne point combattre contre des morts, contre les

fantômes du passé, mais contre l'ennemi de l'heure présente. Il était de son siècle, a très bien dit M. Méric. Nous le voyons en relation avec les savants de l'époque. Déjà, de son temps, l'objection scientifique était en honneur. Pendant qu'il professait à Angers, il fit soutenir en séance publique par un de ses élèves une thèse latine sur l'origine des planètes et le système de Newton. Avec l'abbé Grosier, l'abbé Sigorgne, Deluc, il défendait sur la question cosmogonique contre certains docteurs à l'exégèse étroite plusieurs des solutions qui ont triomphé aujourd'hui.

Le large esprit du professeur, les vertus du prêtre passionné pour l'honneur du clergé et le bien de l'Église brillèrent bientôt d'un nouvel éclat. Voici M. Émery à la tête du Séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice. Deux grands actes dominent cette époque de sa vie : la réforme du séminaire et l'établissement de la maison de Baltimore.

Le séminaire avait été envahi par d'étranges désordres. Des fils de famille y venaient chercher un chemin facile vers les gros bénéfices qui leur permettraient à bref délai de dépenser gaiement d'immenses revenus. Il était de bon ton de se montrer frivole, prodigue, joueur, frondeur, sceptique, élégant et frisé comme un page des antichambres royales. D'un coup d'œil, M. Émery voit l'étendue du mal et se met résolument à l'œuvre de la réforme. Par sa prudence, sa fermeté, sa vigilance, l'ascendant de sa vertu et de son esprit, il mène à bonne fin cette œuvre difficile. Les mutins essaient une fois d'incendier le séminaire. Le supérieur a bientôt raison de toute résistance et de toute révolte. Les conversions se multiplient. Sur la fermeté de ce prêtre, sur sa paternelle bonté, M. Méric a écrit des pages qui captivent et où abondent de curieuses anecdotes. Les sinistres farceurs qui débitaient naguère à la tribune française tant d'écœurantes inepties sur les vocations et les séminaires, apprendraient dans ce livre, s'ils étaient encore capables d'avoir le sens de la grandeur morale, par quelle série d'exercices, par quelle attentive culture, par quel art merveilleux de manier les âmes, on arrive à former un prêtre.

M. Émery avait déjà édité *les Pensées de Leibniz*. Quelles réflexions ne dut-il pas faire, lui, doué d'une si pénétrante perspicacité, en lisant ces lignes prophétiques de l'homme de génie : « Je trouve que certaines opinions s'insinuent dans l'esprit des hommes du grand monde, opinions qui, se glissant dans les livres à la mode,

disposent toutes choses à la révolution générale dont l'Europe est menacée. »

La révolution avait éclaté en France, où elle faisait chaque jour d'effroyables progrès. Frappé de la marche rapide des événements, M. Émery conçut le projet d'envoyer sur une terre libre, pour prêcher l'Évangile et préparer l'avenir, plusieurs prêtres de sa Compagnie. C'est ainsi que se fonda l'établissement de Baltimore. Ce fut là le grain de sénevé devenu le grand arbre qui sans cesse révèle par de nouveaux fruits l'intensité de sa sève. Nos intelligents missionnaires seraient aujourd'hui comme alors de tout-puissants instruments de colonisation et les propagateurs de l'influence de la patrie, si d'imbéciles haines n'arrêtaient leurs moyens d'action. On voit chez nous, en ce moment, un prince de l'Église, aller de ville en ville, mendiant pour des œuvres françaises, parce que des Français lui marchandent et lui refusent quelques milliers de francs, quand ils jettent ailleurs, avec un gaspillage insensé, pour contenter leurs passions de sectaires, les millions du budget.

III

Dès la convocation des états généraux, M. Émery fut saisi par les plus tristes pressentiments. Il fut un de ceux qui dans les points noirs de l'horizon devinèrent les futures tempêtes. Ses craintes pour la société et l'Église ne furent que trop tôt justifiées. Les violents ont fait avorter le mouvement généreux des premiers jours; la royauté se déshonore par d'inqualifiables concessions; le crime multiplie ses dates sanglantes; les Girondins, qu'une menteuse légende avait jusqu'à présent transformés en modérés, expient sur l'échafaud leur complicité avec les bandits de la Montagne dans les actes les plus sauvages de la Révolution; la France tout entière est sous le couteau du bourreau.

Il faut lire dans M. Méric par quels prodiges de sagesse, d'habileté et de courage, le supérieur de Saint-Sulpice put continuer son œuvre, malgré les hurlements de la section du Luxembourg, qui s'était installée au séminaire. Un jour, deux chariots chargés de cadavres s'arrêtèrent dans la cour de la maison. M. Émery et ses élèves versèrent des larmes sur ces victimes de la boucherie de Septembre. Ils comprirent que c'était le règne du brigandage et se préparèrent à mourir.

Accusé de correspondance avec les ennemis de la Révolution, M. Émery fut enfermé à Sainte-Pélagie. Il obtint sa délivrance par l'influence de Mme de Villette qui, par des actes généreux, voulait faire oublier à Dieu et aux honnêtes gens son amitié de jeunesse avec Voltaire. Mais il avait trop de vertus pour ne pas mériter l'honneur d'être emprisonné à la Conciergerie.

On s'aperçut bientôt que les condamnés à mort allaient à l'échafaud d'un air tranquille et résigné, sans pousser comme auparavant des cris de désespoir. Robespierre en ayant demandé la cause, on lui répondit : « Il y a parmi les détenus un petit prêtre qui les instruit, les console, les confesse. — Laissez-le faire, répliqua Robespierre ; il ne faut pas qu'on le juge si tôt. C'est un homme qui nous est utile ; il fait qu'on va à la mort sans se plaindre, son jour viendra. »

Et en attendant que son jour vienne, le prisonnier de la Conciergerie en devient le zélé apôtre. Il ramène à la foi chrétienne beaucoup de nobles gentilshommes qui avaient apporté dans ce vestibule de l'échafaud leur spirituel et frondeur scepticisme. Il convertit deux apostats, dont la défection retentissante avait affligé l'Église : Lamourette et Fauchet. Il réconcilie avec Dieu, Églé la courtisane « dont la mort héroïque et joyeuse a eu un charme particulier. » Elle avait dit dans la prison au duc du Châtelet : « Fi donc! vous pleurez! Sachez, Monsieur le duc, que ceux qui n'ont pas de nom en acquièrent un ici, et que ceux qui en ont un doivent savoir le porter. » Accusée par les juges du tribunal révolutionnaire d'être complice de la reine : « Voilà qui est beau, répond-elle, et vous avez de l'esprit : moi, complice de celle que vous appelez la veuve Capet, et qui était bien la reine, malgré vos dents! moi, pauvre folle qui gagnais ma vie au coin des rues et qui n'aurais pas osé approché un marmiton de sa cuisine! Voilà qui est digne d'un tas de vauriens comme vous! » Condamnée à mort, elle déclare d'un ton enjoué qu'elle ne veut pas aller coucher avec le diable, et elle fait à M. Émery une dernière confession. L'apôtre de la Conciergerie fut en rapport dans sa prison avec les parlementaires de Toulouse et de Paris, envoyés à l'échafaud. Il eut le bonheur de consoler les inexprimables douleurs de la reine martyre et de la préparer par une suprême absolution à aller rejoindre le fils de saint Louis qui était monté au ciel.

Qui ne connaît les belles strophes du poète latin décrivant l'homme juste, intrépide, sans peur au milieu des débris du monde?

J'aime mieux le spectacle de ce bon et saint prêtre, calme devant la mort, ne pensant qu'à Dieu et aux âmes, lisant et annotant toute la Somme de saint Thomas, se bouchant les oreilles avec des boules de cire pour ne pas être distrait dans l'exercice de son oraison, exercice de chaque jour où il se trempait pour l'épreuve, et où il recueillait les grâces qui fécondaient son apostolat.

IV

M. Méric a étudié avec un soin particulier le supérieur de Saint-Sulpice, comme théologien de l'Église de France. Ce sont-là de maîtresses pages qu'il est toujours utile de méditer.

La Révolution, c'est dans son génie, ne tarde pas à prendre l'offensive contre la religion et le clergé. Jamais le clergé français n'a été si profondément libéral qu'à cette époque, depuis les derniers curés jusqu'aux premiers archevêques. La remarque est de M. Taine. C'est là, d'ailleurs, une vérité confirmée par les cahiers du clergé aux états généraux et les rapports des ecclésiastiques dans les assemblées provinciales. Malgré son large esprit de modération et sa proverbiale générosité, on commence par lui voler ses biens. M. Méric énumère toutes les causes de cette honteuse spoliation. Un des principaux inspirateurs de ce brigandage sacrilège fut le célèbre apostat Talleyrand-Périgord. L'historien de M. Émery a tracé de ce transfuge un portrait implacable comme la justice. Il nous a raconté quelle série de circonstances amenèrent au sacerdoce et à l'épiscopat ce néfaste personnage.

La discussion sur les biens du clergé dura six séances. Jamais Mirabeau ne déploya pour l'attaque plus de puissance oratoire; jamais son adversaire, M. l'abbé Maury, ne fit entendre pour la défense de plus solides arguments et une plus haute éloquence.

A la veille des séances les plus importantes, l'abbé Maury consultait le supérieur de Saint-Sulpice, dont il avait su apprécier l'expérience consommée, les vastes connaissances, les vues prudentes et larges. Malgré le talent des défenseurs, les viles passions triomphèrent, mais la spoliation ne devait pas empêcher la banqueroute nationale.

Après avoir dépouillé le clergé, la Révolution essaya de l'avilir en lui faisant prêter serment à la schismatique Constitution civile. La séance du 4 janvier 1791 comptera parmi les plus mémorables

victoires de la conscience sur les iniques empiètements des pouvoirs humains. « Cette séance, disait M. Émery, est le triomphe de l'Église de France; on devrait en célébrer tous les ans l'anniversaire. » Saluons de notre respect et de notre admiration ces prêtres vaillants qui, plutôt que de trahir leur devoir par un serment coupable, se laissent exiler, emprisonner, martyriser comme les chrétiens des premiers siècles. Deux évêques seulement, Gobel et Talleyrand, levèrent la main et jurèrent. Par des ordinations et des consécrations criminelles, hélas! ces misérables allaient faire graine de schisme.

Malgré la magnifique résistance de la majorité du clergé, malgré la condamnation du serment par le pape, des prêtres et des religieux eurent la triste audace de défendre la *Constitution*. Entre ces révoltés, l'oratorien Lalande fit grand bruit autour de son nom, en publiant une *Apologie de la Constitution civile du clergé*. M. Émery, entrant le premier dans le débat, réduit à néant tous les arguments de l'adversaire, par sa science éminente et sa rigoureuse dialectique. Cette défense des vrais principes maintint dans l'orthodoxie des esprits chancelants et y en ramena bien d'autres qui avaient été faibles devant les menaces révolutionnaires.

Jusqu'ici le devoir s'imposait avec netteté; la conscience n'avait pas eu à hésiter. Nous voici dans les points douteux où il faut le sûr jugement du théologien dégagé de toute passion, pour discerner la vraie doctrine.

En 1792, l'Assemblée législative porta le décret suivant : « Tout Français salarié par l'État et tout fonctionnaire public doivent prêter le serment de *maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste.* »

Que fallait-il penser de ce serment? Quel en est le sens précis? Les avis se partagent, la discussion s'anime. Vicaire général de Mgr de Juigné, retiré depuis longtemps à l'étranger, M. Émery est souvent consulté par les prêtres de Paris et de la province. Après mûre délibération, il conseille le serment. Sa décision est attaquée avec acrimonie et intempérance de langage. Maury, archevêque de Nicée, se fait remarquer par son emportement contre le supérieur de Saint-Sulpice. Ce dernier s'explique à fond dans plusieurs écrits qui sont un chef-d'œuvre d'exposition doctrinale sur la matière controversée. Il n'est que prêtre et théologien, là où Maury et les émigrés mêlaient, sans peut-être s'en douter, les courtes vues de

la politique. Les intransigeants, parfaitement tranquilles sur la terre étrangère, loin du péril, abreuvèrent de dégoût M. Émery, le traitant d'ambitieux, lui reprochant ce qu'ils appelaient ses lâches concessions. Son archevêque, l'élite du clergé et Rome furent pour lui.

Nouvelles discussions en 1795. Sur la motion de Lanjuinais, la Convention nationale avait accordé aux catholiques, avec la liberté relative de leur culte, l'usage, jusqu'alors refusé, des églises dont ils étaient en possession au premier jour de l'an II. On exigeait en retour, de tout ministre du culte, un serment de soumission aux lois de la République. Les consciences s'alarment. Prêter un tel serment, n'est ce pas approuver des lois dont quelques-unes ont un caractère impie et ont été promulguées en haine de la religion? Les circonstances étaient graves. Le pouvoir va s'armer de rigueurs contre les réfractaires, et l'Église perdra le peu de terrain qu'elle a gagné. M. Émery se prononce en faveur de la soumission. L'exposé de sa décision est un modèle d'argumentation et de science théologique. De nombreux évêques condamnent avec lui « l'ignorance présomptueuse, le fanatisme tranchant des zélés amers et effrénés ». A Rome, une congrégation nommée par le pape adopta les conclusions de M. Émery, et enfin Sa Sainteté Pie VI, par un bref du 5 juillet 1796, consacra la même doctrine.

La paix fut de nouveau troublée, quand on imposa à l'acceptation du clergé la seconde déclaration des droits de l'homme. On y dictait ce serment à tous les fonctionnaires publics : « Je reconnais que l'universalité des Français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Voilà, dans une formule saisissante, la question si souvent agitée de l'origine du pouvoir. A cette occasion, M. Émery écrit des conseils pratiques bien dignes de sa profonde sagesse. Bientôt après, il entre au cœur de la doctrine en des pages qui rappellent le cinquième *avertissement aux protestants*. Ces pages sont reproduites par M. Méric, qui en résume les conclusions avec une extrême lucidité.

Lorsque plus tard fut imposé par le Directoire, sous peine de déportation, le serment de haine à la royauté, M. Émery est toujours là pour dissiper toute équivoque, éclairer la question, la placer dans son vrai jour, et donner en théologien la solution du cas de conscience, n'exagérant d'aucun côté, s'inspirant avant tout, en

ces conflits douloureux, du plus grand bien des âmes et de l'Église de Jésus-Christ, désapprouvant la fâcheuse ingérence des préjugés politiques dans les affaires religieuses, et déplorant qu'il se fût glissé en ces importantes discussions « un peu d'aristocratie, et d'une aristocratie très mal entendue ».

Daigne Dieu faire naître pour son Église beaucoup de ces théologiens qui, selon l'expression de saint Thomas et à l'exemple de M. Émery, marchent à pas lents et sûrs entre les erreurs contraires!

Nous attendons impatiemment la seconde partie de l'ouvrage de M. Méric. L'histoire ainsi écrite est non seulement, comme a dit Cicéron, la maîtresse de la vie, mais une force dans l'épreuve, une lumière pour la conscience, une excitation toute-puissante à chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice.

Paul Bourdès.

LES PROFESSEURS MODERNES D'ATHÉISME (1)

Il y a une autre manière de montrer que le mouvement a nécessairement commencé. Les athées qui ont quelque teinture de science supposent et l'éternité des atomes et l'éternité du mouvement; le mouvement circule éternellement dans les atomes et produit en déplaçant les atomes pour les replacer ailleurs tous les phénomènes de l'univers. Chaque atome passe ainsi par des séries de changements qui n'ont jamais commencé et qui ne finiront jamais. Or cette hypothèse se heurte à bien des écueils où elle se brise. Elle est en opposition d'abord avec les propriétés des nombres. Les séries des changements auxquels chaque atome est soumis constitueraient tout autant de nombres concrets infinis; et il est démontré que le nombre concret infini est une absurdité. En second lieu, cette hypothèse est en opposition avec la physique céleste; car cette science a besoin, pour ses évolutions, d'un moment initial dans lequel tous les éléments de la matière sont en repos ou en équilibre. En troisième lieu, cette hypothèse est en désaccord avec les lois de l'évolution des êtres; car, si les atomes étaient en mouvement de toute éternité, toutes les combinaisons possibles seraient déjà épuisées; nous-mêmes aurions achevé le cours de notre existence depuis des siècles. En quatrième lieu, cette hypothèse contredit les données les plus manifestes de la raison. D'après les enseignements de la raison, l'effet est toujours inférieur à sa cause, il y a nécessairement chute de la cause à l'effet. Cette loi est d'évidence expérimentale quand il s'agit de phénomènes mécaniques : le mouvement reçu n'est jamais qu'une fraction du mouvement possédé par le corps qui joue le rôle de cause. En vertu de cette loi, l'univers tend vers une limite où tous les mouvements sensibles auront disparu. Mais, s'il y a une éternité que cette chute a lieu,

(1) Voir la *Revue* du 1er août.

il y a une éternité que les éléments du monde se sont mis en équilibre, ce qui est manifestement faux.

On voit maintenant avec quelle rare justesse de coup d'œil, M. Béraud constate qu'il n'est pas « besoin de chercher un principe de mouvement en dehors de la nature matérielle ».

Si nous n'avions qu'à montrer les lacunes de la logique de M. Béraud, nous n'aurions pas besoin de tant de considérations, que les doutes soulevés par la science en bien des esprits rendent au moins très opportunes ; il nous suffirait de montrer ce logicien se contredisant lui-même comme à plaisir. Ainsi, il écrit, à la page 81 de son ouvrage : « S'il est prouvé que le mouvement est toujours identique dans sa quantité, incréé, indestructible, et par conséquent éternel, il ne peut y avoir de force créatrice des mouvements. » De cette proposition conditionnelle, que M. de la Palisse aurait signée, M. Béraud prouve l'antécédent en invoquant, nous avons vu avec quelle intelligence, le théorème de la conservation de la force, ce qui le porte à s'écrier avec la même intelligence : « La loi de l'équivalence des forces, il faut en convenir, est la plus athée de toutes les lois physiques. » Or, lui-même, M. Béraud en personne, écrit à la page 329 de son même livre, ces mots : « Ce sont les changements qui ont commencé et doivent finir, non le monde lui-même. » Changements et mouvement du monde sont absolument la même chose ; d'où il suit que le mouvement qui est incréé et indestructible d'après M. Béraud, a commencé et doit finir d'après le même M. Béraud.

Mais il y a une raison plus haute, une raison métaphysique, en vertu de laquelle Dieu ne peut être l'auteur du mouvement. « Toute cause, dit M. Béraud, doit contenir au moins tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'effet. » Cela supposé, ou bien la cause du mouvement est censée en repos, ou elle est censée en mouvement. « Si elle est en repos, il est évident qu'elle ne pourra produire de mouvement, puisqu'elle n'aura pas ce qui est essentiel dans l'effet. » Si au contraire la cause est censée en mouvement et que ce soit ce mouvement qui constitue l'effet, « alors il n'y aura pas véritable création, mais simple transmission ». « Donc la création du mouvement est impossible. »

Le principe allégué ici est incontestable, pourvu qu'on n'oblige pas la cause de contenir son effet sous la même forme, sans quoi le cordonnier, par exemple, devrait contenir ses souliers quelque part

en lui-même, chose évidemment peu nécessaire. Ce qui est vrai, c'est que l'effet est contenu dans sa cause d'une manière équivalente ou éminente. Cette explication donnée, voyons si Dieu, être infini, peut contenir d'une manière éminente le mouvement matériel.

Qu'est-ce que le mouvement? Le changement de lieu. Le changement de lieu suppose manifestement l'occupation d'un lieu, car on ne quitte pas un lieu sans y avoir été, sans l'avoir occupé. Le mobile et le lieu sont choses différentes, car une chose ne saurait se quitter elle-même. Or, que l'être infini contienne éminemment ce qu'il y a d'essentiel dans le mobile, c'est-à-dire dans le corps qui occupe un lieu, cela ne saurait faire le moindre doute; car ce corps participe à quelque degré de l'être, et tous les degrés de l'être sont éminemment dans l'être infini. De ce chef donc, rien n'empêche l'être infini de produire le mobile, car il remplit assez bien les conditions de cause contenant éminemment son effet. Quant à la condition de lieu, ce qui correspond en Dieu c'est l'ubiquité. L'occupation d'un lieu par une présence de quelque continuité est une participation comme initiale à la présence universelle. Le mouvement, occupation successive de plusieurs lieux, est une tendance, si l'on peut ainsi dire, à l'ubiquité. Cet attribut est la raison éminente en Dieu du repos et du mouvement de la créature matérielle. Nous ne croyons pas qu'il soit digne d'un homme sérieux de répondre à cette assertion que la cause du mouvement doit nécessairement être en mouvement. Est-ce que M. Béraud ne passe pas lui-même et de lui-même du repos au mouvement? Ne sait-il pas que les êtres vivants ont en eux-mêmes le principe de leurs mouvements, c'est-à-dire le pouvoir de se mettre en mouvement après avoir été dans le repos, et que c'est précisément par cette propriété qu'ils sont vivants (1)?

Dans toute cette argumentation, M. Béraud fait des appels, trop inutiles, à la science. Ailleurs, il est plus exclusivement métaphysicien. Il s'acharne avec une singulière ténacité à tâcher de montrer que la création est en contradiction avec les attributs mêmes de Dieu.

(1) Depuis le fameux théorème de la conversion réciproque du mouvement en chaleur, on enseigne volontiers que les mouvements des vivants sont des emprunts au mouvement général de l'univers. Le vivant ne produit plus ses mouvements de son fonds; il gouverne seulement ce qu'il a reçu du dehors. Il ne crée pas, il modifie. Exemple bien remarquable d'un agent qui sans être en mouvement agit efficacement sur le mouvement.

A ce propos, il est bon de rappeler ce qu'il y a sous ce terme de « contradiction ». La contradiction n'est pas dans les choses, elle est uniquement dans l'esprit : elle consiste à affirmer et à nier un même attribut d'un même sujet sous le même rapport. On se contredit en disant, par exemple : « le cercle est et n'est pas rond ; M. Béraud est et n'est pas philosophe » ; mais, en dépit de toutes les affirmations et de toutes les négations, le cercle, M. Béraud et en général tous les êtres sont ce qu'ils sont. L'association réelle d'attributs contradictoires serait la chose la plus monstrueuse, c'est l'impossibilité la plus radicale d'existence. Sous cette forme simple et évidente qui est celle du oui et du non, aucun esprit, s'il n'est dans un corps d'Allemand, ne songe à y donner son adhésion. Mais il arrive fréquemment que les attributs mentalement associés dans un même sujet, mal conçus, enveloppés d'expressions mal définies, équivoques, ne paraissent pas s'opposer l'un à l'autre aussi crument que le oui et le non. Une intelligence, faible, paresseuse, inconsidérée, ne découvrira pas l'opposition qui se cache sous des apparences menteuses d'harmonie. Dans une telle intelligence, la contradiction s'insinue en dissimulant sa nature, et l'erreur entraîne le jugement qui croit adhérer à la vérité. Hors de l'esprit, la vérité reste intacte et immaculée : elle n'est pas plus atteinte par les souillures de la contradiction que par l'impuissance de la faculté. Le rôle du sage consiste alors à dégager l'esprit de ces conceptions mal formées, en les comparant à la vérité objective, et en les ramenant à deux notions identiques, sauf l'affirmation et la négation qui les sépare. Il n'y a pas moyen en effet de se méprendre, lorsqu'on a sous les yeux de l'esprit une application de cette formule : « cette chose est et en même temps elle n'est pas. » Mais cette œuvre d'épuration n'est pas toujours facile, et il arrive fréquemment que, en voulant montrer la contradiction chez autrui, on ne fait que montrer chez soi-même une impuissance déplorable à suivre une idée quelque peu compliquée. C'est le cas et le cas réitéré de M. Béraud. On va voir qu'il a dû être maudit par la fée de la logique. Qu'il nous soit permis de le suivre tout le long de ses huit démonstrations, où il prétend mettre en contradiction la notion de Dieu et celle de créateur. Il mérite bien cet honneur : parmi les athées modernes, c'est assurément le plus fort, quoiqu'il ne le soit pas beaucoup.

Première contradiction. — « La création est incompatible avec

l'infinité de Dieu. Nous avons vu que, si Dieu est infini, rien n'est réel ou possible que lui. D'où il suit que Dieu n'a pas créé le monde. » La contradiction, d'après M. Béraud, est entre ces deux attributs : Dieu est infini, Dieu est créateur. La création suppose la production d'êtres distincts du créateur, et d'autre part l'infini suppose qu'aucun être n'est distinct de lui, car, si outre l'infini, il y a d'autres êtres, l'infini n'est plus infini.

Comme nous l'avons fait voir, la contradiction est un vice de l'esprit, c'est dans certains esprits que M. Béraud prétend poursuivre celle qu'il met en tête de sa liste. Il s'engage par là même à dévoiler l'opposition des idées de ces mêmes esprits, et non de celles qu'il lui plairait à lui de supposer. Ce sont les théistes qu'il prétend critiquer : il doit donc prendre les idées d'infini et de créateur telles que les conçoivent les théistes et non d'autres, puis en montrer l'opposition. S'il les prend dans sa tête, qu'est-ce que cela peut faire à la question? Est-ce que d'autres que lui peuvent répondre de ce qu'il lui plaît de penser? Or l'idée d'infini que M. Béraud oppose à l'idée de créateur, est-elle celle des théistes? Non, mille fois non. L'infini de M. Béraud renferme *formellement* tous les êtres et c'est une monstruosité, incapable non seulement d'être infini, mais d'exister. Jamais les philosophes sensés n'ont songé à composer un être un, indivisible, parfait, infiniment intelligent et puissant, de rochers, de campagnes, de mers, de glaciers, d'esprit, de volonté, d'éléments éternels et d'éléments contingents, etc., etc. Ce n'est pas assez d'avoir quelque portion d'être pour entrer dans la nature de l'être souverainement parfait; il faut de plus n'entraîner avec soi aucune imperfection. Les théistes disent que l'infini contient *éminemment*, c'est-à-dire sous une forme équivalente, supérieure et parfaite, toute réalité; ils ne commettent pas la sottise d'en former le concept d'éléments qui hurlent de se voir associés et qui suppriment radicalement de l'infini la première de toutes les réalités, l'existence. Mais en quoi la création contredit-elle l'existence de l'infini conçu tel que les théistes le conçoivent? C'est que la création, dira-t-on peut-être, ajoute à la somme des êtres, montrant ainsi que l'infini n'est pas infini. Qu'on examine bien cette réponse, on verra qu'elle n'atteint pas la notion d'être infini au sens que nous avons indiqué; elle ne touche pas à la notion d'être infini, c'est-à-dire renfermant éminemment toute réalité. Tout ce qu'elle prouverait à la rigueur, c'est que le nom d'infini est mal donné. Question de mots, question

de grammairiens, qui a tout juste l'importance et la portée de la discussion entreprise par le Marphurius de Molière sur l'expression de forme ou de figure d'un chapeau.

Mais il peut être intéressant de rechercher ce que la création ajoute à la somme de l'être. C'est une question bien haute pour la métaphysique de M. Béraud. Pour s'y préparer, nous lui conseillons beaucoup d'examiner pourquoi la science d'un maître augmentée de celle que ses élèves ont reçue de lui ne fait pas plus de science.

Deuxième contradiction. — La création est incompatible « avec l'immensité, Dieu étant infini à la fois en étendue et en puissance, ne doit pas laisser d'espace qui soit inoccupé. S'il crée seulement dans une partie de l'espace et laisse le reste vide, son activité n'est plus celle d'un être infini ». C'est ici la note gaie du métaphysicien. Dieu étant infini en étendue et en puissance doit remplir de quelque chose tout l'espace, y compris ses coins et recoins.

Ce « doit » là est tout un poème comique. Pour imposer à Dieu ce devoir de remplir l'espace comme vous le dites, il est évident que vous l'étendez à la manière d'un nuage, d'une vapeur, de l'Océan, de l'éther. Mais tout immense qu'il est, Dieu n'est pas étendu du tout. Vous ne soupçonnez pas que l'étendue immense est une immense imperfection; or l'immensité de Dieu est immensément parfaite. Et d'ailleurs, fût-il étendu à la manière que vous vous le figurez, en quoi cette immensité lui imposerait-elle le devoir de remplir de quelque chose de créé tous les coins et l'espace? Cette obligation vous paraît à vous-même si peu sérieuse de ce chef, que vous avez aussitôt recours à une autre raison, à la toute-puissance : vous ajoutez : « s'il laisse un espace vide, son activité n'est plus celle d'un Dieu infini. » Où avez-vous donc appris qu'une cause n'exerce son activité qu'en l'épuisant? Ignorez-vous qu'une cause intelligente et libre produit ou retient son effet comme il lui plaît, et lui donne la mesure de réalité qu'il lui plaît? Étudiez la nature, et vous-même vous reconnaîtrez que l'activité est d'autant plus vaste qu'elle est moins attachée à son effet. Mais nous reviendrons sur le point.

Troisième contradiction. — La création est incompatible « avec l'éternité. Si Dieu doit créer à la fois dans tout l'espace ou ne créer pas, il doit aussi créer dans tout le temps ou ne pas créer. Or il est

manifeste qu'à l'heure qu'il est la matière n'augmente pas au point de vue de la quantité. Elle est donc éternelle. »

Parfait : cet argument vaut autant, ni plus ni moins que celui qui précède, lequel, nous venons de le voir, ne vaut rien du tout. Ajoutons cependant que M. Béraud ne semble pas avoir sur le temps et sur l'éternité des notions bien exactes. Il semble confondre l'éternité avec le temps sans limite. Le temps sans limite est une abstraction à tout jamais incapable de passer dans la réalité; l'éternité au contraire est tout entière à la fois dans la réalité, c'est la durée de Dieu qui est aussi incommunicable aux créatures que la divinité. Le temps réel est la durée de la créature : il la suit, rationnellement du moins, et ne saurait la précéder : il est toujours compris entre une première et une dernière unité. Dire que Dieu doit créer dans tout le temps, c'est dire qu'il doit donner à la créature en la créant ce qu'il lui donne par cela même qu'il la créée. M. de la Palisse aurait pu trouver cela. Si l'on veut dire qu'il y a un temps qui précède à l'infini la créature et qui suit de même à l'infini l'instant présent, et que Dieu doit mettre des créatures dans ces deux bouts du temps, c'est ne pas savoir ce que l'on dit.

Quatrième contradiction. — La création est incompatible « avec l'intelligence infinie. Puisque Dieu est infini, il n'y a rien de réel, de possible, de concevable que lui. Il ne peut donc rien concevoir en dehors de lui, et par conséquent, il ne peut rien vouloir créer ».

On voit que notre métaphysicien retombe perpétuellement dans le même péché : il met sa propre conception de l'infini à la place de celle qu'il a l'intention de combattre. Jamais un théiste de bon sens n'a soutenu que la nature de l'infini exclut la possibilité des êtres finis. Tout ce que l'on pourrait à la rigueur se permettre de critiquer dans cette manière de voir, nous le répétons, c'est le nom d'infini donné à l'être parfait tel que les théistes le conçoivent. Sur ce point, la question pourrait s'ouvrir. Mais, simple querelle de mots, qui laisse le fond intact, et qui réduit à néant la difficulté de M. Béraud, en la rendant purement nominale.

Cinquième contradiction. — La création est incompatible « avec l'amour et la félicité (*sic*). Dieu s'aimant d'un amour infini et possédant le bonheur suprême ne peut rien désirer, ni par conséquent rien créer ».

Eh quoi! monsieur, ne connaîtriez-vous que l'amour égoïste? l'amour qui ne connaît et qui ne recherche que sa propre satisfaction? Au-dessus, bien au-dessus, il y a l'amour désintéressé, l'amour qui se propose pour objet de faire du bien à autrui, l'amour qui a pour raison la bonté. Et, si vous voulez bien vous donner la peine de réfléchir, vous reconnaîtrez que cet amour, principe même de la création, exige qu'il y ait parmi les créatures des êtres capables eux-mêmes comme vous d'amour désintéressé, et que c'est nécessairement pour de tels êtres, faits à l'image de Dieu, élevés à la dignité de personnes, que tout le reste est créé.

Sixième contradiction. — La création est « incompatible avec la toute-puissance. Le monde étant fini et imparfait manifeste une puissance imparfaite et limitée, non une puissance sans bornes. »

Une puissance capable de créer notre monde, tout imparfait qu'il est, n'est pas tout à fait à dédaigner. Mais nous allons répondre plus directement à la difficulté de M. Béraud, après avoir rappelé sa septième contradiction où il la répète sous une autre forme.

Septième contradiction. — La création est incompatible « avec la bonté infini. Dieu étant à la fois infiniment bon et infiniment puissant, — à supposer que l'infini désire quelque chose, — devait désirer un monde parfait et par conséquent le réaliser par sa toute-puissance. Le monde étant imparfait s'oppose à la bonté de Dieu, si l'on n'admet pas qu'il s'oppose à sa toute-puissance. »

Un métaphysicien de plus d'autorité, sinon de plus haut vol que M. Béraud, reproduisait naguère son argument. Nous voulons parler de M. Fouillée, philosophe aussi aventureux que ténébreux de la *Revue des Deux-Mondes.* Réduit à sa forme la plus simple, cet argument revient à ceci : « La cause infinie doit avoir un effet infini. Or le monde est fini. » Ce n'est là qu'un paralogisme qui consiste à introduire dans la notion de l'infini des éléments incompatibles avec l'existence, puis à conclure de là, non qu'on a défiguré l'infini sans conclusion raisonnable, mais que l'infini n'existe pas. L'opération est de tout point identique à celle qui associerait la notion de cercle avec celle de carré. Si l'opérateur s'écriait après cela : « vous voyez qu'il ne peut y avoir de cercle au monde »; il serait tout bonnement ridicule. Nous laissons à d'autres le soin de l'application. Où donc M. Béraud et M. Fouillée ont-ils vu que l'effet et la cause

sont deux termes en équation? Faut-il être bien clairvoyant pour constater qu'il y a dans l'effet au moins une condition essentielle qui rompt l'équation, à savoir la dépendance de l'effet par rapport à la cause? Un effet infini est une infinie absurdité, c'est-à-dire une chose absolument impossible. La puissance de produire l'absurde n'est pas une perfection; elle est elle-même une absurdité, et, à ce titre, ne peut se rencontrer ni dans l'infini, ni dans aucun être réel : elle ne se trouve que dans les cerveaux détraqués, ou dans les cerveaux qui fonctionnent comme s'ils étaient détraqués. On comprend que la même réponse s'applique au désir de l'effet infini. Le désir de l'effet infini est le désir d'une chose absurde, lequel ne peut avoir sa place dans le Dieu infini ou souverainement parfait.

Du reste, il importe de le remarquer une fois pour toutes, les métaphysiciens de l'athéisme auraient-ils raison autant qu'ils ont tort en argumentant contre la notion du Dieu infini, le dogme de l'existence de Dieu n'en serait pas le moins du monde ébranlé. En effet, l'existence de l'univers est un fait assurément indubitable; ce fait indubitable réclame rigoureusement un autre fait, celui de la création. A moins d'admettre que la création s'est produite toute seule, il faut admettre, quoi qu'on en ait, un créateur. Ce créateur est, en vertu du même raisonnement, non seulement au-dessus de l'homme, il est au-dessus de tout l'univers, il est l'être suprême; sa puissance et sa sagesse frappent de stupeur quiconque soulève un coin du voile qui cache les merveilles de son œuvre. Après cela, on vient nous dire : « L'idée d'infini renferme des éléments qui sont incompatibles avec l'existence. » Nous savons que cette incompatibilité est rigoureusement synonyme d'impuissance de la part de l'intelligence qui l'affirme. Mais l'affirmation serait-elle judicieuse, que s'ensuivrait-il? Uniquement ceci, que l'être suprême, l'être dont la réalité est le principe et la raison de toute réalité créée, n'est pas infini. S'ensuivrait-il qu'il n'existe pas? Exactement comme il s'ensuivrait que le monde n'existe pas. La conclusion de ces métaphysiciens ne sera donc pas autre, s'ils veulent être conséquents, que la suivante : « Dieu existe avec tous les attributs que comporte la création; seulement il n'est pas infini. » Les voilà bien avancés!

Huitième contradiction. — C'est la dernière. — La création est ncompatible « enfin avec l'immutabilité. Dieu étant immuable ne

peut changer dans ses résolutions, ni dans son activité. Supposons donc un moment que Dieu crée, il s'ensuivra qu'il a créé de toute éternité et qu'il doit créer toujours. S'il crée toujours, la quantité de matière qui existe doit augmenter sans cesse. Or c'est précisément ce qui n'a pas lieu... »

Le principe invoqué ici par M. Béraud est vrai. Mais quelle manière de le développer! Parce que Dieu est immuable, s'il est admis qu'il crée un instant, c'est-à-dire qu'il ait rompu un instant avec son immutabilité, il faut qu'il ait toujours créé et que toujours il crée, c'est-à-dire qu'il soit toujours soumis à un perpétuel changement puisqu'il ne change jamais. Si produire toujours ne lui semble pas un changement perpétuel, M. Béraud ignore-t-il que la conservation des créatures est une création continuée d'après l'enseignement des théologiens? Ne voit-il pas que cela suffit pour écarter son hypothèse de la matière s'accumulant sans cesse comme la neige les jours d'hiver? Et alors que devient l'objection puérile qu'il a bâtie sur un fondement sérieux? Mais allons au fond de la question.

En Dieu, il n'y a ni ne peut y avoir de changement, tout changement étant ou supposant une imperfection. Mais ce qui ne change pas est en lui, et non hors de lui. Le terme de son action, qui est hors de lui, est au contraire essentiellement soumise à la mutabilité. Il n'est pas facile de comprendre comment une action immuable a pour objet un terme qui est changeant. Nous sommes ici en présence des relations du temps et de l'éternité, de la durée successive et de la durée indivisible et infinie. Ce que l'on peut dire de plus clair à ce sujet, c'est que l'éternité correspond à la fois à tous les instants de la durée et que, par conséquent, une action immuable dans son éternité atteint à la fois tous les termes placés dans la série des instants successifs. Nous avons en nous-mêmes une image affaiblie de ces rapports mystérieux. Les principes dont nous faisons usage dans la science, dans les arts, et en général dans le détail de tous nos actes raisonnables, sont en quelque sorte immuables; l'application que nous en faisons, si multipliée soit-elle, ne les change pas; le changement ne tombe réellement que sur le terme auquel nous les appliquons. L'immutabilité est plus évidente encore dans nos idées universelles, dont l'extension n'a pas de limite définie. La réalisation de ces idées répétée des millions de fois n'ajoute ni n'ôte rien à ces idées : elles sont absolument immuables en elles-mêmes.

Or Dieu est, en un sens, l'universel des universaux. Son activité n'est pas une série d'activités particulières, distribuées dans le temps, et agissant les unes après les autres. Ainsi se la représentent faussement les adversaires. Elle est en vérité une activité infinie qui contient éminemment toutes les activités finies et qui atteint de son centre éternel et immuable tous les termes rangés dans la série du temps. La modification qu'elle éprouve au moment où chaque terme particulier reçoit son action est la même que celle de l'idée universelle au moment où elle se réalise dans un objet individuel : elle est nulle.

Nous croyons qu'il est inutile de poursuivre plus longtemps l'examen de la critique où M. Béraud se montre métaphysicien d'une manière si peu commune. Il a oublié le précepte d'Horace : *Sumite materiam*, etc.

V

Pendant les dernières années de l'empire, un membre de l'Université en fut excommunié pour avoir trop ouvertement prêché l'athéisme. Il s'appelait Boutteville, et, entre autres défauts, il avait celui d'être trop pressé. S'il avait été plus patient, il serait aujourd'hui décoré, peut-être recteur d'Académie, grâce au gros livre qui le fit condamner. Nous ne pouvons pas dire cependant que la publication de son ouvrage ait été un acte de courage : le courage suppose le bon sens, et la *Morale de l'Église et la morale naturelle* brille par d'autres qualités. L'épigraphe en est à elle seule une preuve sans réplique; elle n'a pourtant que trois mots : « Homme ou chrétien. » Nous en rencontrerons bien d'autres.

M. Boutteville n'est ni l'athée raisonneur, ni l'athée critique, il est l'athée questionneur. Il pose des questions, et mesurant la raison des autres d'après son impuissance, il se persuade que l'athéisme est fondé d'une manière inébranlable sur ses points d'interrogation. Il les fait suivre, en effet, d'un défi bien naïf. « On peut défier, dit-il, la raison humaine de résoudre, avec quelque certitude, dans un sens ou dans l'autre, aucune des questions que nous venons d'énumérer. » Et sans examiner si, par hasard, quelque représentant de la raison humaine n'aurait pas prévenu son défi, il écrit un peu plus loin : « Concluons que pour le philosophe abandonné aux seules lumières de sa raison (le philosophe Boutteville n'admet pas d'autre lumière),

le nom de Dieu, comme celui du hasard, n'est rien qu'un mot par lequel l'homme confesse à la fois et dissimule son ignorance. »

Il ne sera peut-être pas inutile de passer en revue ces questions redoutables que la raison humaine est mise au défi de résoudre avec quelque certitude. Pour plus de clarté, nous les marquerons d'un numéro d'ordre.

1re *question.* — « Qu'une force, principe d'intelligence, agite cet univers, *mens agitat molem*, il nous paraît impossible d'en douter, mais ce principe est-il immanent à l'univers, en est-il séparé ? »

Au mot d' « univers », qui est équivoque, substituez celui de « matière », qui est très clair, la réponse à la question de M. Boutteville ne sera pas moins claire et elle sera absolument certaine. La force qui a donné le mouvement à l'ensemble de la matière en est très certainement distincte, car la matière est essentiellement inerte, propriété incompatible avec la faculté de produire du mouvement. Tout n'est pas matière dans l'univers, il est vrai; mais il ne tombe dans la tête de personne que la plante, l'animal et l'homme constituent la force motrice universelle, d'autant plus que le mouvement a commencé à une époque où il n'y avait ni homme, ni animal, ni plante. Le principe d'où dérive le mouvement de la grande machine en est donc très certainement « séparé ». Première réponse très certaine.

2e *question.* — « Ce principe se connaît-il lui-même, ou aspire-t-il seulement à se connaître un jour ? »

On pourrait, au sujet de cette question, en poser une à M. Boutteville lui-même. Croit-il, ce philosophe, que l'on puisse aspirer à se connaître un jour sans se connaître au moment même où l'on aspire ? Et, d'une manière plus générale, croit-il que l'on puisse désirer sans connaître ce que l'on désire ? S'il le croit, il fera bien de reprendre ses études psychologiques, où cette opinion révèle de profondes lacunes. En attendant, nous lui dirons que le moteur universel, nécessairement distinct de la matière, comme nous venons de le dire, sans quoi il ne pourrait être moteur premier, est immatériel, qu'il a la pensée parmi ses attributs essentiels, pour une raison que nous développerons plus loin. Du reste, le principe du mouvement de l'univers est aussi le principe de la pensée qui est dans l'univers. Or le principe de la pensée ne peut pas ne pas

penser. Si M. Boutteville pense, c'est la moindre des choses qu'à cet égard Dieu ne soit pas au-dessous de M. Boutteville. Deuxième réponse très certaine.

3e *question.* — « Dieu est-il, ou devient-il ? »

Etre principe et *devenir* sont deux termes qui hurlent ensemble comme *être* et *n'être pas.* Dieu est principe. Donc il ne devient pas, il est. Troisième réponse très certaine.

4e *question.* — « L'Esprit-il a-t-il pour base, pour substance la Nature? Où la Nature a-t-elle pour base, pour substance l'Esprit ? »

Quelle question ! Répondons au questionneur : ni l'un, ni l'autre; ni l'esprit n'a pour base la nature, ni la nature l'esprit. L'esprit dont il s'agit ici, est Dieu lui-même : Dieu est distinct de la nature, c'est-à-dire de l'univers créé, et la nature est distincte de Dieu. Cela est absolument indubitable, par la bonne et péremptoire raison qu'on ne saurait sans absurdité, ramener à l'unité de l'être, l'être infini et l'être fini. Quatrième réponse très certaine.

En cet endroit, M. Boutteville exprime un doute au sujet de la valeur d'une démonstration imaginée par Descartes pour prouver l'existence de Dieu. Comme nous n'avons pas à défendre Descartes, nous passons outre à la question suivante.

5e *question.* — « Dire de Dieu qu'il est un être vivant, libre, personnel et, comme tel, parfaitement déterminé, puis ajouter que cet être est infini, absolu, sans bornes ni limites (*sic*), n'est-ce pas exprimer une hypothèse en soi la plus contradictoire, la plus essentiellement réfractaire aux lois de notre entendement? Pouvons-nous en effet concevoir une personnalité quelconque qui ne soit pas nécessairement limitée et finie ? »

La justification du « oui » justifiera le « non ». La grande finesse de cette difficulté qu'on emprunte à la philosophie allemande et que beaucoup d'autres que M. Boutteville se plaisent à ressasser sans l'approfondir jamais, consiste à supposer deux choses, qui sont vraies, et à tirer de ces deux vérités, une conséquence qui est fausse. On suppose d'abord que la personne doit pouvoir dire *moi*, et ensuite qu'elle ne peut dire *moi* qu'à la condition de se distinguer que de ce qui n'est pas *moi*, c'est-à-dire, en français, de ce qui n'est pas elle. Voilà ce qui est vrai. Mais on continue et on dit : « L'infini ne se distingue de rien; donc il n'est pas une personne. » Et voilà

ce qui est doublement faux. Il s'ensuivrait, en effet, que l'infini, c'est-à-dire l'être en qui se trouvent toutes les perfections, manque de la plus haute perfection, à savoir : de la personnalité et par conséquent de l'intelligence. Singulier infini : je lui préférerais M. Boutteville, et je n'aurais pas tort. Mais pourquoi l'infini ne se distingue-t-il de rien? « C'est, répond-on, qu'il est tout. » Non, l'infini n'est pas tout, il n'est pas le fini; nous l'avons déjà dit, le mélange du fini et de l'infini dans l'unité de l'être est une monstruosité. du reste, serait-il tout, même alors il serait souverainement distinct du néant, et cela suffirait pour qu'il pût dire : *moi*. Donc, rien, de ce chef, ne l'empêche d'être conscient, personnel et intelligent; et nous avons répondu d'une manière très certaine à la cinquième question de M. Boutteville.

6e *question*. — « N'est-on pas en droit de se demander quelle peut être l'activité d'une intelligence en possession de la science universelle, sans ombre de secret et de mystère? » — Incontestablement. — « Mais alors n'est-il pas évident qu'il ne lui en resterait aucune? » — Tout au contraire.

Il y a l'activité qui cherche la vérité; il y a aussi l'activité qui jouit de la vérité quand elle la possède. Celle-ci est bien supérieure à celle-là, car elle en est toute la raison, et vous ne devez pas ignorer que la raison l'emporte toujours sur ce dont elle est la raison. D'ailleurs y a-t-il du bon sens à supposer la vérité si malfaisante qu'elle tue dès qu'on y touche?

On insiste, car, « s'il est vrai que la science, comme l'amour (rapprochement ingénieux!), pour garder son attrait a besoin de mystère, quelle source de félicité l'intelligence infinie trouverait-elle dans l'éternelle contemplation des choses? N'y rencontrerait-elle pas plutôt, à un immense degré, la satiété, le dégoût, l'ennui? La science sans aucun voile, la science tout entière et toute nue, ne serait-elle pas la mort de l'intelligence? »

Oui, comme la plénitude de la vie est la mort. Comment s'est-il trouvé, parmi les êtres doués de raison, un questionneur capable de mettre au défi la raison humaine de résoudre de telles niaiseries? La question ne mérite pas d'autre réponse, et cette réponse n'est pas douteuse.

7e *question*. — « Le principe d'intelligence dont le monde est

pénétré, si nous en jugeons par beaucoup de ses œuvres, c'est-à-dire par un grand nombre de phénomènes qui se produisent sous nos yeux, loin de se révéler comme une personne, ne ressemble-t-il pas plutôt à une force instinctive, aveugle, inconsciente d'elle-même, qui, partout répandue, sommeille dans la pierre, végète dans la plante, vit et sent dans l'animal, pense dans l'homme et dans lui aussi arrive à dire *moi?* N'en est-il pas de lui comme du principe de vie, qui, pareil au fluide électrique, pénètre toutes choses, mais ne se manifeste avec plus ou moins d'intensité que sous les influences d'un milieu favorable, et lui-même n'est pas vivant? »

N'est-il pas merveilleux qu'un homme capable de penser et de réfléchir prétende acculer la raison humaine avec de flagrantes contradictions, c'est-à-dire avec des riens évidents. N'est-ce pas, en effet, une contradiction flagrante qu'un principe d'intelligence qui n'est pas intelligent? N'est-ce pas également une contradiction flagrante qu'un principe de vie qui n'est pas vivant? L'un et l'autre sont le soleil ténébreux. Toute cause doit contenir au moins la réalité de son effet, sous peine de n'être pas cause : quiconque ignore cela est indigne de rien savoir. Il faudrait au moins ne pas se contredire dans les termes, ou, ce qui revient au même, savoir lire son écriture. Alors on n'écrirait pas, ou l'on se hâterait d'effacer, si l'on avait eu la distraction d'écrire que le principe d'intelligence est « une force aveugle, inconsciente d'elle-même », et immédiatement après que cette force « pense dans l'homme et dans lui aussi arrive à dire *moi* ».

Au fond, M. Boutteville, qui un peu plus loin professe l'athéisme, soutient ici le panthéisme des stoïciens. Ces philosophes du temps passé considéraient le monde comme un grand animal dont la matière serait le corps et Dieu l'âme. C'est aux stoïciens qu'appartient le proverbe rapporté par M. Boutteville au début de sa question, *mens agitat molem*, comme l'indique d'ailleurs la fin du vers : *et magno se corpore miscet*. Cette conception ne tient pas devant le moindre examen. En effet, l'âme du monde, entendue à la manière des stoïciens, serait dans un perpétuel devenir, passant de phénomènes en phénomènes, depuis les opérations fatales des corps inorganisés jusqu'aux manifestations de la modeste pensée de l'homme. Or, ce qu'il faut au monde, c'est un principe qui en contienne la raison, qui en soit la source suffisante. Mais, nous

l'avons déjà fait remarquer, ce qui devient est dérivé et non principe. L'être ne peut pas plus émerger peu à peu, par progrès insensibles du néant, qu'il ne peut en jaillir tout d'un bloc. Supposer que Dieu est tout entier dès l'origine en ajoutant qu'il est comme engourdi et qu'il s'éveille progressivement à mesure que l'univers se développe, c'est le réduire à la condition des effets, c'est supprimer la raison même de son existence.

Les phénomènes dont se compose l'univers visible ne manifestent pas toujours, d'après M. Boutteville, de l'intelligence. Cela veut dire en somme qu'il y a des phénomènes dont M. Boutteville ne comprend pas la raison, ou, en d'autres termes, que ces phénomènes ne lui donnent pas à lui le moyen de manifester sa propre intelligence. Mais quiconque s'arrête à contempler la nature est forcé d'avouer que, si l'on n'y voit pas l'ordre partout, l'ordre qu'on y voit dépasse de beaucoup tout ce que l'esprit humain est capable de concevoir. Il est banal de dire que la science vit d'ordre, et que, s'il n'y avait pas d'ordre dans l'objet de la science, il n'y aurait pas de science. Or combien de sciences dont l'objet n'est qu'une partie de l'ordre universel! Leur progrès consiste précisément à découvrir quelque élément d'ordre inaperçu jusque-là. Or l'ordre est le signe, la manifestation de l'intelligence, et cela est tellement vrai que M. Boutteville, en parlant de force aveugle, fait allusion à ce qui lui semble à lui désordre dans l'univers. L'univers porte donc le témoignage d'une intelligence, et quelle intelligence! Devant cette intelligence, toute intelligence humaine est un néant. Quand un savant arrive à découvrir une seule des lois dont elle est le principe, cela suffit pour qu'on salue en ce savant un grand homme, peut-être un génie. Qu'on juge par là de l'intelligence qui a conçu toutes les lois du monde et lui a imposé la tâche de les suivre, qui enchaîne les causes et les effets dans une harmonie si savante que la physique, la chimie, l'astronomie, la mécanique, la botanique, la zoologie, l'anthropologie, sont infiniment loin d'en embrasser toutes les merveilles. Cette œuvre où les manifestations de l'intelligence nous écrasent, a été produite lorsque l'homme était fort loin de pouvoir dire *moi*, fort loin de pouvoir penser. Que faisait alors l'âme du monde? Elle sommeillait dans la pierre, suivant l'expression de M. Boutteville; elle était donc dans une condition équivalente à l'anéantissement. L'ordre du monde a-t-il pu procéder d'un tel principe, une manifestation d'intelligence devant laquelle toute

intelligence humaine se sent anéantie, a-t-elle été le fait d'une intelligence dont les opérations étaient même au-dessous des opérations de l'animal? Concluons que l'âme du monde est une invention qui honore fort peu la philosophie.

Nous avons répondu longuement à la septième question de M. Boutteville; mais il nous semble que notre réponse est plus certaine encore qu'elle n'est longue.

On le voit, M. Boutteville n'a pas des idées faites sur le grand sujet qu'il s'est permis d'aborder; il n'a que des germes d'idées, germes confus, enchevêtrés, recueillies dans la lecture hâtive et indigeste de livres de science, de philosophie, voire de théologie. Ne sachant comment se diriger à travers ce fourré, il en est venu à croire que son embarras était l'impuissance même de la raison humaine. Ses questions, supposé qu'elles fussent aussi insolubles qu'elles sont légèrement conçues, n'admettraient d'autre conclusion légitime que celle-ci : « Nous ne savons si Dieu existe ou s'il n'existe pas » ; cependant, par une impatience d'esprit qui n'est pas de la force, il ne craint pas de conclure que « Dieu n'est qu'un mot », c'est-à-dire qu'il n'existe pas. Cette affirmation est d'autant plus étonnante que la même plume avait tracé, immédiatement avant les questions insolubles, ces mots bien curieux dans la bouche de cet athée résolu : « En dehors de la définition que le Dieu de Moïse s'applique à lui-même, et que le législateur des Hebreux avait empruntée sans doute à la sagesse égyptienne : « Je suis celui qui suis », *Ego sum qui sum*, nous ne savons rien de Dieu. » Eh quoi! nous savons cela et cela vous semble peu! Vous voulez autre chose! C'est demander une chandelle à la face du soleil. Comment ici ne pas penser un peu au hibou?

VI

Les questions à double face de M. Boutteville sont un souvenir des antinomies de Kant. M. Couturier et M. Viardot s'en sont inspirés de leur côté sans trop s'en rendre compte. Il est donc à propos de jeter un coup d'œil sur ces machines philosophiques dont on s'exagère la puissance. La réputation, d'ailleurs méritée, dont jouit le philosophe de Kœnigsberg porte bien des gens à penser que l'existence de Dieu est un problème désormais démontré insoluble. La première et la quatrième de ses antinomies s'appliquent à ce

problème et prétendent établir que le pour et le contre sont également vrais, en d'autres termes, qu'il est également raisonnable de croire en Dieu et de le nier. Le vrai problème ici consisterait à expliquer comment un si puissant esprit a pu s'embarrasser à ce point dans de pauvres sophismes.

La première de ses antinomies met en opposition deux jugements que, suivant lui, l'esprit humain ne peut pas ne pas porter sur le temps et sur l'espace. D'abord nous jugeons que l'univers est borné dans l'espace et dans le temps; car l'espace et le temps se mesurent par des nombres et tout nombre est fini. Mais, d'autre part, nous jugeons que l'espace et le temps sont sans limite; car cette limite se refuse obstinément à notre appréciation. Ajoutez à cela que nous ne concevons pas que l'espace et le temps soient vides, de pures capacités : nous y mettons de la réalité étendue, de la réalité qui dure. Autant dire que le monde est infini et éternel. Or si le monde est infini et éternel, quel besoin de recourir à un créateur. Dieu n'a plus de raison d'être.

C'est plus précis que l'argumentation de M. Couturier, plus serré que celle de M. Viardot; est-ce réellement plus fort? Kant, qui bientôt réduira l'espace et le temps à des manières de penser, les confond ici avec l'étendue et la durée des corps réels, choses absolument différentes. L'étendue et la durée des êtres materiels, qui plongent, pour ainsi dire, dans l'espace et dans le temps, s'en distinguent comme le contenu du contenant; par exemple, comme la surface comprise dans la ligne de flottaison d'un navire se distingue de la surface de la mer où il flotte, et comme l'intervalle de temps pendant lequel le navire est dans l'eau, se distingue de l'âge de l'Océan. La connaissance de l'un n'emporte pas la connaissance de l'autre. On prouve et on prouve avec une certitude mathématique et sans qu'il soit besoin pour cela d'en appeler aux métaphysiciens, que l'étendue et la durée des êtres contingents matériels sont rigoureusement bornées (1). Dans ces conditions, l'univers réclame essentiellement un créateur.

(1) Nous savons, par l'expérience, que les corps appelés simples ne sont pas répandus par tout, qu'en bien des endroits il n'y a ni or, ni argent, ni mercure, etc., etc. Donc les atomes qui composent ces corps sont en nombre fini. Donc la totalité des atomes qui composent l'univers est également finie; car des nombres finis ne donnent qu'une somme finie. Il ne servirait de rien de répondre que, suivant toutes les probabilités, il n'y a qu'un corps simple. Car ce corps simple prend la forme de l'or, de l'argent, du mer-

Quant à l'espace et au temps pur, ces deux casse-tête des métaphysiciens, qu'en sait-on d'une manière bien positive? Y a-t-il deux philosophes au monde qui soient d'accord là-dessus? Du reste, la solution certaine du problème importe peu ici; la durée et l'étendue réelle du monde réel n'en sont pas moins certainement finies et certainement connues comme telles, de même que l'on peut mesurer le volume et l'âge d'un banc de glace, sans connaître la capacité ni l'antiquité de la mer où il s'est formé.

Nous avouons que l'impossibilité du vide dans l'Océan où plonge l'univers créerait une difficulté sérieuse. Mais non seulement cette impossibilité se résout en une supposition gratuite, elle est de fait absolument fausse pour ce qui concerne l'espace. Le vide existe dans l'espace par la raison péremptoire que sans le vide le mouvement serait impossible, Or, si quelque chose est sûr en ce monde, c'est le fait du mouvement.

En outre, dire que le vide est impossible dans l'espace et dans le temps, c'est nier l'espace et le temps purs, c'est n'admettre que l'étendue et la durée des êtres réels. C'est, par conséquent, faire rentrer l'espace et le temps dans les bornes essentielles de l'étendue et de la durée réelle.

La quatrième antinomie de Kant consiste à opposer la nécessité d'un être qui soit la raison des êtres contingents à l'impossibilité de placer cet être soit dans le monde, soit hors du monde. En effet, d'après Kant, si l'être absolu est dans le monde, il en fait partie, il se trouve dans la série des êtres contingents, il cesse d'être absolu. S'il est hors du monde, le monde n'a plus de rapport avec lui, et

cure, etc., et sous ses formes il ne constitue que des nombres finis, lesquels en s'additionnant donnent une somme finie. Du reste, qu'on lève les yeux vers le ciel; n'est-il pas vrai que le nombre des corps célestes pourrait être bien plus grand? Il est donc fini, et finie la somme des atomes qui constituent tous les mondes.

La durée du monde réelle est pareillement finie. C'est une conclusion du fait du mouvement universel et de ses lois. C'est en effet par le mouvement que se mesure la durée réelle du monde réel. Or le mouvement universel part d'un état d'équilibre pour aboutir à un état d'équilibre, ce qui constitue une période finie. Au delà, les phénomènes cessent; mais en quoi une matière sans phénomènes se distingue-t-elle du néant?

Une considération plus simple constate que le temps écoulé ou réel se termine toujours au moment présent, et s'accroît perpétuellement des moments qui suivent. Or un nombre qui finit à chaque instant et qui à chaque instant s'accroît n'est pas un nombre infini. Donc le temps est mesuré par un nombre fini.

cet être, que vous invoquez pour en faire la raison du monde, est rigoureusement incapable de contenir cette raison. Il est du même coup hors du temps, les choses du monde échappent essentiellement à son action, car elles sont enfermées dans le temps.

Il serait curieux de rechercher si Kant, l'inspirateur de tant de penseurs modernes, ne s'est pas lui-même inspiré de Pascal. Les *Pensées* ont un passage qui se rapproche singulièrement des antinomies. « S'il y a un Dieu, dit Pascal, il est infiniment incompréhensible, puisque n'ayant ni parties ni bornes, il n'a nul rapport à nous : nous sommes donc incapables de connaître ni ce qu'il est, *ni s'il est.* » Et plus loin : « Examinons donc ce point et disons : Dieu est, ou il n'est pas. Mais de quel côté pencherons-nous? *La raison n'y peut rien déterminer.* » Kant prétend que la raison prouve avec une égale force les deux propositions contradictoires; Pascal soutient qu'elle n'en prouve aucune. Au fond, cela revient au même, car de deux raisons contradictoires également prouvées ou également inaccessibles à la démonstration, la raison ne peut embrasser aucune, et le scepticisme invincible en est le résultat fatal. On sait, du reste, que Kant et Pascal ont l'un et l'autre voulu précipiter la raison dans le scepticisme. Sans parler de la méthode, il n'y a de l'un à l'autre d'autre différence, sinon que Pascal se proposait d'établir les fondements de la foi sur les ruines de la raison, tandis que Kant n'avait d'autre dessein que d'édifier sa philosophie, comme si le scepticisme pouvait être la base d'autre chose que du néant, où s'engloutit fatalement toute foi et toute philosophie.

Pascal était un grand écrivain, mais un pauvre, très pauvre philosophe; ses admirateurs, philosophes comme lui, se laissent prendre aux *effets* de son imagination étincelante et prodigieusement vigoureuse. Kant, mauvais écrivain, a plusieurs des grandes qualités du philosophe : c'est un dissecteur d'idées d'une habileté sans égale, mais il a le coup d'œil trop faible pour se reconnaître toujours dans le dédale de ses analyses. Son impuissance à sortir du scepticisme, que dis-je? la manière avec laquelle il s'y abandonne, ne sont-ce pas des signes infaillibles d'un cerveau incomplet?

L'affirmation même qui sert de base à ses antinomies, à savoir que deux contradictoires peuvent être démontrées par des raisons également invincibles, accuse d'étonnantes lacunes. De deux propositions contradictoires, il est vrai, d'une vérité absolue, que l'une

est vraie et que l'autre est fausse. Ce principe est la base même de l'intelligence humaine et de toute intelligence : impossible de faire aucun acte intellectuel, si l'on ne porte au fond de son esprit la conviction inébranlable, quoique irréfléchie, que la même chose ne peut pas à la fois être et n'être pas. Mais il peut fort bien arriver, une expérience quotidienne le prouve, que ni l'une ni l'autre des deux propositions contradictoires ne nous soient suffisamment connues, qu'en faisant effort pour arriver à les connaître, nous nous embarrassions dans la chaîne de nos raisonnements; il peut arriver que les deux propositions contradictoires se présentent chacune au bout d'une démonstration plus ou moins plausible. Mais est-il d'un philosophe de soutenir que les raisons adverses sont également solides? A la rigueur on pourrait dire que, par suite de la faiblesse du raisonneur, elles sont également fragiles. Il n'y a qu'une démonstration solide, c'est celle qui conduit à la vérité, et qui y conduit par un enchaînement de vérités. La démonstration opposée n'est jamais qu'un trompe-l'œil, et pour la faire s'évanouir, il suffit de la bien regarder.

Ainsi la quatrième antinomie de Kant peut s'énoncer en termes plus brefs de cette sorte : « Il y a un être nécessaire; il n'y a pas d'être nécessaire. » Bossuet a prouvé la thèse en deux mots. Posé, dit-il en d'autres termes, qu'à un instant rien ne soit, éternellement rien ne sera. Or il existe incontestablement quelque chose. Donc il y a un être éternel ou nécessaire. Ce premier point est de toute évidence. Si on le met en doute, tout croule. L'antithèse est-elle aussi solidement établie par Kant. Reprenons sa démonstration et examinons. L'être nécessaire, d'après lui, serait ou dans le monde, ou hors du monde. Or il ne peut être ni ici ni là. En effet, rien de ce qui est dans le monde n'est nécessaire, tout y dépendant de conditions extrinsèques. L'être nécessaire n'est donc pas dans le monde. Il n'est pas non plus hors du monde; car cet être nécessaire est invoqué précisément pour expliquer le monde et par conséquent doit avoir des rapports avec le monde, par exemple, comme créateur; mais comment un être placé hors du monde peut-il être en rapport avec le monde? Donc il n'y a pas d'être nécessaire.

Le trompe-l'œil est dans ce point d'interrogation.

Il faut accorder à Kant que Dieu est en dehors de la série des êtres contingents. Ce point est de toute évidence. C'est même une tautologie, et revient à dire : l'être nécessaire est l'être nécessaire.

Mais soustraire à cause de cela les êtres contingents à l'action de la cause nécessaire est une pure plaisanterie. *Monde* et *hors du monde* ne représentent pas deux lieux distincts, séparés et impénétrables, mais uniquement deux conditions essentielles d'existence. Il est vrai que le nécessaire vit dans l'éternité et non dans le temps, ou, en d'autres termes, qu'il a la totalité de l'être et non une existence successive. Son activité non plus ne saurait être successive, ni tomber dans le temps, cela est encore vrai. Mais dire que cette activité éternelle ne peut avoir un terme contingent et successif, certes, ce n'est pas dire une chose évidente. S'il est une loi métaphysique en vertu de laquelle tout effet doit être contenu d'une manière éminente dans la cause, il n'en est aucune en vertu de laquelle l'effet doive être égal à la cause; le contraire est même absolument certain. Par conséquent, l'éminence de la cause ne saurait empêcher que l'être nécessaire ait un effet contingent, que l'être éternel ait un effet successif.

En somme, cette dernière antithèse revient à dire : Dieu éternel ne peut entrer en rapport avec les êtres temporels, donc il n'est pas. Pascal dit de son côté, dans un sens très analogue : « Dieu n'a rien de commun avec nous; car il n'a ni bornes, ni parties; donc nous n'avons aucun moyen de savoir s'il existe. » Faut-il croire que pour Pascal bornes et parties sont tout notre être? Et quand cela serait, n'est-il pas élémentaire en psychologie que nous ne connaissons le particulier que par l'universel, le composé que par le simple, le limité que par l'infini? La foi, d'autre part, à laquelle ce penseur plus ardent que profond, et plus hardi que sage et correct, voulait sacrifier toute la raison, aurait dû lui apprendre qu'il y a de l'homme à Dieu le rapport de l'effet contingent à la cause nécessaire, et le rapport de l'image finie au type infini. Ces deux rapports sont d'une vérité indubitable aux yeux de la foi; ne les connussions-nous que par la révélation, ils n'appartiennent pas moins à l'ordre naturel, et devaient condamner aux yeux de Pascal lui-même cette parole de Pascal : « Il n'a nul rapport à nous. »

On le voit, les antimonies de Kant sont plus effrayantes de loin que de près. Elles représentent néanmoins le plus grand effort de la pensée humaine contre l'existence de Dieu : l'ambiguïté, l'équivoque, l'indécision, l'obscurité en font toute la force. Nous voulons bien croire que Kant a été poussé dans ces broussailles par le

travail d'un esprit plus hardi que vigoureux, plus curieux que malveillant. Il n'était pas athée, et l'on sait qu'il entreprit de revenir à Dieu par l'étude de la volonté, après en avoir perdu l'intelligence dans la critique de la raison. Nos petits professeurs d'athéisme obéissent à d'autres mobiles : leur but formel est de jeter du trouble, des doutes dans l'âme de ceux qui croient en Dieu, de leur faire perdre leur conviction si la chose est possible. Pour cela, il n'y a pas de moyen plus sûr que de soulever des discussions sur ces questions obscures où les regards les plus perçants ont tant de peine à faire la part du vrai, du probable et du faux, où souvent le fond reste impénétrable. Rien de plus clair que cet axiome : tout ce qui commence est l'effet d'une cause; rien de plus incontestable, par conséquent, que cette conclusion : le monde a une cause. Un homme, n'eût-il que la dose la plus commune de bon sens, n'hésite pas sur ce point capital; le sophiste agit d'autre sorte.

L'univers ayant une cause, se trouve conséquemment dans des conditions qui le distinguent essentiellement de cette cause; c'est une nécessité métaphysique. Ses rapports avec sa cause sont ceux du temps à l'éternité, de l'étendue à l'immensité sans étendue, du contingent au nécessaire, du fini à l'infini. De ces rapports, nous connaissons le fait et le connaissons infailliblement. Nous en connaissons aussi les termes, sans quoi les rapports ne nous seraient pas connus; mais comment les connaissons-nous? Jusqu'où s'étend la connaissance que nous en avons? Nous les distinguons nettement et clairement de tout autre terme, de telle sorte que nous en donnons des définitions certaines et appropriées. Là, s'arrête, à vrai dire, notre science et commence l'opinion. Quand il s'agit d'aller au-delà, de pénétrer dans la nature intime de ces grandes réalités, notre esprit hésite, son regard s'émousse et s'obscurcit. L'imagination, la conjecture, la conception arbitraire s'y meuvent plus à l'aise que la raison. Les sophistes se jettent à corps perdu dans ce champ situé bien au-delà de la vue claire et distincte, pressentant qu'ils n'auront pas de peine à y produire assez de confusion pour dérouter les esprits peu familiarisés avec la métaphysique. Ils vont aux endroits, qu'on nous permette de rappeler le proverbe, où l'eau est plus facile à troubler, afin de la troubler et de pêcher à leur gré. Ils arrivent à persuader aux naïfs qu'il n'y a pas d'eau claire; que dis-je? Ils arrivent à se le persuader à eux-mêmes. N'avons-nous pas vu l'un de ces amis d'eau trouble mettre l'esprit humain

au défi de voir clair là où lui-même s'était, avec une promptitude étonnante, brouillé le regard?

En somme, il n'est que juste de réduire tous les arguments des athées à celui-ci : « Je suis un sot, donc Dieu n'existe pas. » Le mal est que d'autres sots ne savent pas lire la première partie de cet enthymème. Au contraire, ils renouvellent à leur usage le mot d'une des soubrettes de Molière : « Je n'y comprends goutte, donc c'est parfait. » Hélas! et voilà quelle raison détruit la foi!

La présence du mal sur la terre offre des difficultés spéciales. C'est une riche mine à sophismes, que les athées exploitent avec ardeur et prédilection. Nous avons cru qu'il serait utile d'en faire une étude spéciale.

J. DE BONNIOT.

LA SITUATION EN ALGÉRIE [1]

Voici comment les choses se passent et ce qui va expliquer pourquoi les villages de colonisation, après une intensité de vie extraordinaire dans les premières années de leur création, finissent par se dépeupler et mourir. De même que certaines semences jetées dans des terrains qui ne leur conviennent pas, lèvent magnifiquement, promettent une abondante récolte pendant un ou deux mois, puis restent stationnaires, s'étiolent et disparaissent sans que l'on sache pourquoi et comment cela se produit; ainsi les fermes et les colons disparaissent en laissant derrière eux des masures effondrées et vides. Les graines mal semées *s'en retournent* disent les paysans de Champagne, on peut dire, je crois, que trois fois sur quatre la colonisation *s'en retourne* en Algérie. La création d'un village se décide, avant tout habitant, à tel endroit. Pourquoi là plutôt qu'ailleurs! Souvent l'unique raison c'est qu'il n'y en a pas et qu'un trop large vide existe sur la carte administrative. Mais admettons même que le terrain ait été étudié au point de vue de l'hygiène, des eaux, de la production, les distances des centres calculées, cette manière de créer est encore et sera toujours une sottise, l'agglomération de colons décidée administrativement sera toujours une folie destinée au dispersement. C'est comme un édifice imaginaire dont on voudrait d'abord construire les voûtes et les tours; car le village, la ville, ne sont que la résultante de l'observation des siècles, des avantages et des commodités que l'homme a, par lui-même, trouvés et créés sur un sol qui lui a plu. Ce sont les habitants qui fondent les villages et les développent au fur et à mesure qu'ils trouvent des relations, de la sécurité, des routes, des marchés autour d'eux et non point les villages élevés tout d'une pièce, casernes, caravensérails ou cités

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1885.

ouvrières qu'on laisse aux donataires le soin de vivifier sans leur en assurer les moyens, qui attirent les habitants sérieux, sédentaires, travailleurs. On ne décrète la naissance de rien en ce monde, pas même celle d'un brin d'herbe; il vient là où et comme il plaît à Dieu. De pauvres gens de l'Alsace ou de la Lorraine envahies, de la Gascogne ou de la Provence ruinées dans leurs vignes, leur garance, leurs mûriers, des montagnards alpins dont l'avalanche a recouvert les maigres bandes de terre végétale se décident (et Dieu sait après quelles hésitations, il faut, comme moi, les avoir vus!) à quitter le sol natal qui ne les peut plus nourrir; ils ont lu les engageantes circulaires gouvernementales et acceptent des concessions qui doivent être pour eux l'Eldorado. La famille vend ses frusques à bas prix pour acheter les outils qui lui manquent, abandonne sa chaumière à ceux qui la veulent, et après une visite au cimetière où dorment les ancêtres, s'embarque, gratuitement, il est vrai, pour l'inconnu. L'Afrique les émerveille et ils arrivent frémissants du désir de travailler, de s'enrichir sur les quelques hectares lointains qui leur sont attribués. Je ne parlerai pas de la fièvre qui naît au milieu de ces terres vierges fraîchement remuées, du climat qui éprouve particulièrement les organismes lymphatiques, du changement de nourriture et de boisson, je m'en tiendrai aux résultats économiques. La famille de colons dépense tout ce qu'elle a apporté pour la construction de l'habitation et de l'écurie, pour l'achat des semences, pour vivre en attendant les récoltes à venir. La terre admirablement féconde leur rend au centuple, quoiqu'elle ait été à peine travaillée et pas du tout fumée; elle achète alors un peu de bétail pour consommer une partie de ses produits et consomme elle-même. Cela va à peu près tant que le matériel, les habits, le linge apportés de France durent; mais il arrive un moment où il faut échanger le surplus de grain, de vin, de fourrage contre tout cela ou contre de l'argent qui permettra de se le procurer. Alors la misère commence parce que l'on n'a pas de débouchés, misère sans issue car, plus la ferme prospérerait, plus elle aurait de denrées à céder, plus il lui serait difficile d'en sortir : les lourds charrois étant ou impossibles ou tellement dispendieux qu'ils dépassent la valeur de la chose transportée elle-même. L'agrandissement de la ferme, comme le développement du village colonial tournent donc à leur ruine. Colons et administrateurs ont oublié l'essentiel; avant de créer un village ou de construire une maison, ils auraient dû créer

une route ou s'assurer qu'il y en avait une et ils restent perdus, aussi stupéfaits que le singe qui avait oublié d'éclairer la lanterne ou qu'un homme enfermé dans un palais sans portes, et mourant de faim au milieu de trésors entassés. On promet bien immédiatement des routes, mais, las d'attendre, les colons s'éloignent, se rapprochent des centres desservis par le chemin de fer et où ils ne sont plus souvent que des manœuvres; les villages se dépeuplent et redeviennent, après de grandes dépenses, ce qu'ils étaient auparavant, la solitude. Ce qui est vrai pour la culture l'est pour toute autre espèce d'exploitation algérienne, toute espèce de service, même celui des dépêches et des personnes.

Les concessions d'alfa, par exemple, dont on pourrait tirer des produits si considérables, puisque l'alfa, qui sert maintenant à mille usages, se vend fort cher, les concessions d'alfa ne peuvent pas être exploitées par des Français adonnés à ce seul genre d'industrie et qui arriveraient à le faire prospérer nationalement. Les camps des alfatiers sont nécessairement éloignés puisque l'alfa est une plante saharienne, la première que l'on rencontre sur les Hauts-Plateaux en venant du Tell, mais enfin avec des wagons ou des chariots rapides, on s'en tirerait. Au lieu de cela, il faut le faire transporter par des chemins impraticables, sur des guimbardes espagnoles fort lentes et par conséquent fort coûteuses; si coûteuses, qu'après essais, on abandonne l'exploitation aux Juifs qui s'en tirent à l'aide de subterfuges et grâce à leur aptitude singulière au trafic universel. Ils se font amener des alcools, des vins, dont ils négocient le placement dans les tavernes, les auberges, les caravansérails, les camps de pénitenciers et retiennent dans leurs marchés avec les charretiers qu'au lieu de s'en retourner à vide, ceux-ci remporteront de l'alfa. Ils ne paient qu'un voyage sur deux, et leur alfa se trouve rendu pour rien aux ports d'embarquement; mais tout le monde n'est pas juif et n'a pas le courage d'empoisonner les populations avec des anisettes ou des absinthes frelatées. Le service des personnes comme celui des dépêches sur les points éloignés, Laghonat, par exemple, n'est pas garanti du tout; voyageurs et colis arrivent si les mules peuvent sortir du sable et des torrents en hiver, si les roues ne se brisent pas, ou si le cocher ivre ne verse pas dans un ravin. Une fiole de pharmacie valant 2 francs vous en coûtera facilement 10 à 15 de port, d'Alger à Laghonat; un chapeau de paille de 5 francs vous en coûtera 20. On voit par ces

échantillons à combien doivent revenir la pièce de vin ou la tonne de conserves lorsqu'elles parviennent dans les villes du Sud, ou mieux aux bureaux arabes du Mzab, à quelques centaines de francs les cent kilos. J'ai vu des officiers payer huit cents francs de transport pour des provisions de bouche, le petit supplément de solde qu'ils touchent est vite dépassé. Y a-t-il donc pour qu'il en soit autrement des impossibilités physiques ou morales, des difficultés insurmontables comme terrain ou main-d'œuvre? Pas du tout; des quantités de soldats en caserne ne font absolument rien; les condamnés militaires se contentent de casser des cailloux sur les éternels mêmes tronçons de routes; les ingénieurs et les agents voyers dessinent des monceaux de projets inutiles; le travail des Arabes serait à vil prix et les terrassements ne leur répugnent pas, alors même que nous quitterions l'Algérie les routes leur resteraient. Quant aux chemins de fer, il n'y a pas de pays au monde où on puisse les établir à meilleur compte. Point de travaux d'art, point de ponts, d'éboulements de terrains, d'indemnités à payer aux propriétaires; des solitudes immenses, des terrains plats, secs, sans premiers occupants. Le prix seul que coûtent les vivres et le matériel de la guerre transportés par le train des équipages, dont les colonnes sillonnent à grands frais, incessamment, les bancs de sable, les plaines d'alfa et les fondrières d'Algérie, pour aller ravitailler les garnisons et les forts à des centaines de kilomètres, le prix seul des transports militaires suffirait à la construction et à l'entretien de lignes algériennes dont le transport des particuliers et de leurs marchandises serait le bénéfice. Actuellement tout ce que ne peuvent transporter les courriers et les chariots, est chargé à dos de chameaux. De longues files de dromadaires, escortées de gardiens armés, vont et viennent à pas lents entre Alger et les points extrêmes de nos possessions; mais c'est en quelque sorte là le service de la petite vitesse, il ne faut pas que les caisses soient impatiemment attendues, car elles mettent en général un mois pour arriver à destination. Voilà à peu près l'aspect général de la voirie algérienne quand on s'éloigne des centres : des bouts de routes inachevées, magnifiques pendant quelques kilomètres aux abords des centres populeux et se terminant brusquement en traînées cahoteuses à travers la plaine, point d'autres indications que des poteaux télégraphiques courant çà et là et des carcasses d'animaux morts martyrs de la bonté du chemin. Ce qui a été fait jusqu'à présent l'a été par l'armée dans les cas

d'urgence absolue; pourquoi ne pas lui faire continuer en temps de paix ce qu'elle a pu faire en temps d'insurrection? La voirie ordinaire semble ne pas exister; quand les torrents d'hiver débordent en emportant non seulement ce qui fut le chemin mais le bétail, les passerelles, les gens, et que l'on se plaint à l'agent voyer, il vous renvoie au tout puissant administrateur qui vous renvoie à son tour à l'agent voyer, avec un blâme comme manifestation illégale, si la plainte a été formulée en chœur par un conseil municipal. On ne peut s'étonner après cela de voir des terrains immenses couverts d'une couche de terre végétale d'une richesse incroyable, situés dans des régions tempérées et éminemment propres à toutes espèces de culture, rester absolument en friches. Que voulez-vous, disent les colons, quand une pièce de fer ouvragé, ou une charpente indispensable nous arrivent par camionnage, elles nous coûtent aussi cher que si elles étaient en or; les ouvriers. d'autre part, nous demandent le double pour venir travailler si loin et se font encore payer un cher voyage. Les bâtiments d'exploitation nous ruineraient avant que nous ne commencions; c'est bon pour l'Etat ou pour des millionnaires de faire ces essais-là. Les millionnaires qui ont essayé n'y retrouvent pas non plus toujours leur compte, je suis suffisamment édifié à ce sujet; ils auraient bénéfice à faire des routes eux-mêmes. Bien bâties, larges, propres, avec des avenues, des réverbères, une place ombragée, des hôtels et des cafés tout dorés, puis des portes à la sortie desquelles on est exposé à se noyer dans la boue en hiver, ou à se briser dans un ravin desséché en été, voilà les villes algériennes. Ce spécimen de colonisation superficielle suffit à lui seul pour faire juger du caractère français.

Je ne veux pas quitter la voirie algérienne sans parler d'un projet colossal, d'une entreprise plutôt internationale que française, quoique, d'après ses plus ardents promoteurs, elle devrait surtout profiter aux intérêts français. Il s'agit du Trans-Saharien dont j'ai été à même de juger sur place l'opportunité et les avantages, du moins ceux qui frappent un esprit sans connaissances techniques. Si les chemins de fer algériens sont attendus avec impatience par la population algérienne en masse, impatience que l'on endort en les lui promettant chaque matin et en prétextant même qu'ils sont la cause de l'inachèvement de routes désormais inutiles, double bénéfice, on peut dire que le Trans-Saharien est encore bien plus vivement désiré par quelques personnalités qui s'en sont occupées avec

un zèle et une compétence remarquables. Les promoteurs de cette idée du Trans-Saharien l'ont étudiée autant que possible, c'est-à-dire surtout dans la limite de nos possessions, ils tirent du connu sur l'inconnu des déductions très logiques et ont de fort bonnes raisons, des raisons pratiques pour la faire valoir. D'abord les mêmes que pour les chemins de fer de l'Algérie propre : peu de frais d'installation, travaux d'art presque nuls, ni viaducs, ni ponts, ni tunnels, des rails posés sur des traverses, c'est-à-dire bien moins de difficultés et de dépenses que pour le chemin de fer du Pacifique, en Amérique. Main-d'œuvre à bon marché, ouvriers et employés sur place, dont la fidélité serait garantie par leur traitement et leurs insignes, amour de l'argent et du panache si particulier à l'Arabe, qui fait que l'on trouve toujours dix candidats pour un à tous les emplois français, liberté d'allures dans le tracé, point d'intérêt de clocher à ménager, de gares fréquentes à établir. Puis des considérations propres au Trans-Saharien : si l'action des routes et des chemins de fer sur les tribus arabes du Tell est souveraine pour les dominer et les transformer, elle le sera tout autant au Sahara et non plus alors pour un espace restreint mais pour des territoires immenses ; le tracé d'Alger à Tombouctou est direct, normal, il amène les produits français, par territoire français au cœur de l'Afrique et tue du premier coup les commerces anglais et italien qui y arrivent actuellement par la droite et par la gauche, avec deux grandes courbes au travers du Maroc et de la Tripolitaine ; le Trans-Saharien est normal, il rapproche Paris de Tombouctou à huit jours de voyage, tandis que le chemin de fer du Sénégal, qui a coûté des millions par kilomètre, est absurde.

Tout cela est très séduisant, j'en conviens, mais en admettant même que l'on pût venir facilement à bout des obstacles naturels, chaleur torride disloquant la voie et tuant les conducteurs, manque d'eau pour les machines, tempêtes de sable dressant des montagnes là où la veille il y avait des vallées, le Trans-Saharien ne servirait guère, du moins pour longtemps encore, qu'aux touristes et aux savants que n'inquiéteraient ni les attaques des Touaregs ou autres bandits du désert, ni la réception aux haltes des chefs nègres du Gourara et du Soudan. Le Train du Pacifique circule il est vrai, mais l'arrivée en bonne gare n'est jamais garantie, les Apaches et les Sioux s'étant montrés jusqu'à présent fort curieux de la lugubre plaisanterie de déraillements, chose qui n'a rien d'extraordinaire

pour des sauvages puisque le même amour de la destruction et du carnage se manifeste assez fréquemment parmi les populations européennes. Les partisans enthousiastes du Trans-Saharien me semblent ne pas avoir réfléchi à cette chose capitale : que l'on n'entreprend rien sans avoir un but. Eux aussi ont oublié d'éclairer la lanterne et vont de l'avant avec cette confiance en soi, cette témérité imprévoyante, cette négligence de l'essentiel dont un homme de valeur cependant, le colonel Flatters, a été la victime exemplaire. Si la France faisait le colossal effort d'aller jusqu'au centre de l'Afrique, de dépenser pour cela un ou deux milliards peut-être, ce serait pour en tirer d'énormes avantages en compensation, car elle n'est pas en état de s'offrir, avec ses finances actuelles, le luxe d'un chemin de fer civilisateur seulement, *primum vivere*. Or qu'exporterait-elle et qu'importerait-elle? Pour l'exportation, il n'est pas nécessaire de connaître beaucoup les populations africaines, pour savoir qu'elles sont absolument rebelles à l'achat et à l'usage de toutes denrées, ustensiles, vêtements d'Europe. Elles ont des habitudes datant du commencement du monde et dont elles ne sortent jamais, leurs besoins sont restreints, leurs goûts chose d'instinct; il faudrait pour changer tout cela un effort qu'elles ne feront certainement pas. La nature, l'influence capitale du milieu est là qui s'oppose à l'assimilation. Leur démontreriez-vous l'excellence, le bon marché de vos produits, les leur donneriez-vous pour rien, ils les laisseront de côté et retourneront à leurs aliments et à leurs tissus grossiers, en réalité mieux appropriés à leurs besoins que ce que vous pourrez leur offrir de plus excellent. Exportation nulle ou à peu près et se résumant à de la bimbelotterie, à moins de décréter, comme les Anglais, que l'on massacrera Arabes et nègres qui ne se nourriront pas, qui ne s'habilleront pas *à la française*, avec des produits français. Pour l'importation, il paraît qu'elle ne serait pas non plus ce que l'imagination pourrait rêver et ce qu'avaient annoncé certains voyageurs désireux de rehausser l'importance de leurs découvertes. Tel est du moins l'avis récent d'un jeune officier de marine française qui vient de séjourner trois ans au centre de l'Afrique, et dont les rapports en la matière ont une singulière valeur. Cela se résumerait aussi à quelques produits exotiques, de consommation et d'usage plutôt régionaux, ou dont la valeur ne saurait dans tous les cas compenser les frais énormes de transport à distance. Exportation

faible et importation douteuse, voilà quel me paraît être, jusqu'à plus amples informations, le bilan pratique, financier du Trans-Saharien. Nous retomberions dans une rêverie de mines d'or tonkinoises. Les obstacles à la réalisation projetée sont effrayants, du reste, quand on y réfléchit posément; j'ai dit combien lentement se faisaient les chemins de fer et les routes du Tell, malgré l'urgence, malgré les fatigues inouïes des agents secondaires dont plusieurs parcourent des cents kilomètres quotidiennement, que serait-ce avec le Trans-Saharien! Nous ne sortirions jamais d'une entreprise aussi ruineuse que peu productive et difficile à réaliser. Faisons donc à fond ce que nous avons déjà à faire d'essentiel, plutôt que de courir à l'inconnu; ce que je disais d'une façon générale pour les colonies relativement à la principale, l'Algérie, est applicable aux autres parties de l'Afrique, relativement à l'Algérie. Finissons d'abord l'Algérie où il y a encore tant à créer, à modifier; avançons peu à peu comme une tache d'huile, et avec le temps, socialement, climatériquement, les hommes et les choses, soumis à une action d'autant plus énergique qu'elle sera condensée sur un point, se changeront autour de nous et nous permettront de marcher fructueusement plus loin. Ce mouvement, malgré les conditions désavantageuses dans lesquelles il s'opère, est déjà sensible du côté des oasis commerçantes du Mzab. Rien ne décourage l'effort et ne retarde la colonisation comme les avortements provenant de tentatives précipitées. Avant on avait la foi, après on ne l'a plus. Organisez le Tell administrativement, commercialement, hygiéniquement, d'une manière si complète que le séjour dans la colonie ne laisse rien à désirer, vous n'aurez plus besoin alors de battre la grosse caisse pour y attirer les colons, ils seront enthousiastes au lieu d'être découragés, et se poussant les uns les autres à mesure que les terres deviendront rares, ils arriveront aux limites raisonnables de l'Algérie, là où le climat et le sol sont et resteront rebelles à l'effort civilisé, steppes brûlées qu'il faut abandonner aux nomades et à leurs troupeaux, eux seuls peuvent en tirer tout le parti désirable. A côté des sols les plus riches, il y a toujours des sols ingrats sur lesquels la main de l'homme ne peut rien; dans notre France même, n'avons-nous pas les plaines arides de la Crau, de la Champagne, des Cévennes, des Alpes, des Landes, de la Bretagne livrées aux pasteurs? Le climat et les origines géologiques veulent qu'en Afrique il y en ait plus qu'ailleurs, voilà tout. Le Tell transformé, devenu véritable grenier d'abondance et marché

approvisionné, vous avez le Sahara entier dans la main; le Sahara ne peut vivre que par le Tell puisqu'il manque d'une partie des choses indispensables à la vie. Les nomades disent fort judicieusement : Celui qui est maître de notre mère, celui-là est notre père, et notre mère c'est le Tell. Il n'est pas nécessaire donc de rêver un Trans-Saharien pour tirer de l'Afrique ce qu'elle peut produire de réellement avantageaux. Faites de l'Algérie habitable pour les Français un immense comptoir commercial, comptoir prospère puisqu'il sera dans les meilleures conditions que l'on puisse désirer, et les caravanes viendront bien d'elles-mêmes vous trouver. Vous aurez des vassaux dans tous les Sahariens, des producteurs et des importateurs d'autant plus actifs qu'ils seront volontaires, producteurs et importateurs naturels, irremplaçables, habitués au sable mouvant, aux distances prodigieuses, aux trafics spéciaux d'un monde spécial qui exige des moyens et des connaissances que les natifs savent seuls employer. Voilà, à la porte de la métropole, la vraie grande colonie pour laquelle il ne faudrait rien négliger, ne ménager aucune dépense, dont il faudrait, comme le disait About, faire une *autre France*, au lieu de tentatives ruineuses, lointaines, à titre précaire, sur des régions dont les produits, vu les distances et les incertitudes maritimes, atteindront toujours un taux élevé. Il y a en effet encore là, dans cette amélioration fondamentale de l'Algérie, la résolution d'un problème actuel. Nous sommes envahis par les denrées étrangères, au grand détriment de nos travaux nationaux et de la richesse publique française, parce que ces denrées peuvent descendre à un prix que nous ne saurions accepter. Or, si la main-d'œuvre est presque nulle dans ces contrées concurrentes qui fournissent à la consommation de notre pays, par contre les distances qui nous séparent en sont considérables; n'y aurait-il pas là une facilité de rétablir l'équilibre des prix, puisque le transport d'Algérie est dix fois moindre, et de demander à nos propres terres coloniales le grain, le vin, le café, les épices, au sujet desquels nous restons tributaires de l'étranger. L'Angleterre et la Hollande qui vivent, je le répète, sur leurs colonies doivent nous être d'un salutaire exemple.

L'administration algérienne a traversé des phases bien diverses; sa vie jusqu'à présent n'a été faite que de tâtonnements, d'essais plus ou moins heureux, on ne saurait, même à l'heure actuelle, obtenir sur elle une opinion arrêtée des hommes les plus sérieux,

les plus compétents, de ceux qui connaissent le mieux les affaires d'Afrique. Soumise d'abord, en totalité, au régime militaire des bureaux arabes, si décriés par les uns et si vantés par les autres, elle est passée peu à peu, par fraction et à mesure que la colonisation avançait, sous le régime civil. Du moins pour une partie, car il restait encore de vastes territoires militaires, à domination incertaine, difficile en cas d'émeute, que l'on a, par une mesure récente, brusque, fait passer entre les mains civiles. Cet à-coup a été une maladresse comme tous ces changements radicaux et instantanés que la France opère avec une inquiétante désinvolture depuis quelques années. En supposant, en effet, que la question fût suffisamment examinée, mûrie, et que la supériorité désirable du régime civil fût reconnue, encore au moins devait-on attendre que l'on eût sous la main un personnel convenable, formé de longue main, le plus capable de justifier la mesure et de montrer aux populations qu'elles ne perdaient pas au change. C'est ce qui n'a pas eu lieu, et, comme pour les écoles laïques nouvelles, on a manqué de personnel ou plutôt on l'a recruté partout où on a pu. Résultat inévitable : entassement de sottises sur sottises, mécontentement et mépris des indigènes, de sorte que l'on compromet la réussite d'une chose peut-être bonne en soi par la hâte avec laquelle on procède à son organisation. Le recrutement tend néanmoins à s'épurer, mais, si capables qu'ils soient, les administrateurs vaudront-ils jamais les militaires sur les territoires où ils sont chargés d'opérer? Très bien, si la colonisation avait disséminé des populations européennes assez denses sur tout le territoire algérien; mais à trente lieues de la côte, les indigènes redeviennent l'immense majorité, et leur donner des administrateurs, des juges civils, à eux qui demandent encore plutôt le sabre et l'éperon, c'est *margaritas*...; pourquoi ne pas offrir aussi des grammaires françaises à leurs chevaux? Je crois très sincèrement que tous les cercles coloniaux demandent un régime d'exception tant que l'élément colonisateur n'est pas devenu assez considérable pour se défendre lui-même et autoriser ainsi le retour aux règles ordinaires. Les attributions de ces malheureux commissaires civils sont, du reste, des plus compliquées, des plus fécondes en conflits, et, sans l'aide d'une foule de subalternes, ils ne sauraient s'y reconnaître et s'acquitter de leur mission, quand ils s'en acquittent. Mais alors, où sont les avantages, où surtout est l'économie? Il paraît qu'à des hommes dont le recrutement est tout

fait, l'honorabilité garantie, le service économique et même gratuit pour les inférieurs, qui ont les qualités physiques spéciales, préférer des gens escortés de famille et d'employés, sans valeur auprès de ceux qu'on leur envoie administrer, ne connaissant ni la langue, ni le cheval, ni la vie sous la tente, cela constitue, en pays souvent désert, un progrès réel. C'est possible, mais je ne le comprends pas. On reproche aux bureaux arabes leurs allures omnipotentes, leurs agissements sans contrôle, leur esprit de corps, leur accès difficile; mais en supposant tous ces reproches exacts, ils constituent plutôt des qualites que des défauts puisqu'ils s'adressent à des sujets rendus à discrétion, dont vous n'avez encore voulu faire en masse ni des électeurs, ni des soldats. Je préfère en pays incertain, redoutable même à l'occasion, ce qu'a d'un peu dur le régime militaire, au gâchis et au manque de sécurité dans lesquels plongent leurs rares colons, des délégués, ni chair ni poisson, qui interviennent dans la guerre, dans la justice, dans les finances, repoussés par l'un et par l'autre, sans autorité réelle et se croyant tous les droits, parce que leur mandat n'est pas défini. Voici, avec les maires rétribués, et par conséquent dont l'unique souci est de garder leur traitement, périssent tous les administrés présents et futurs, pour les derniers échelons administratifs. Quant aux sous-préfets et préfets, on pourrait encore trouver singulière cette sorte de dépréciation inhérente à leur charge coloniale et qui y fait envoyer des débutants, des incapables ou des temporaires. Administrateur en Algérie? c'est bon pour commencer, quand on est en disgrâce ou en attendant mieux. C'est là une manière d'agir et de voir déplorable. Si les changements quotidiens de l'administration française, en France, sont préjudiciables déjà, désastreux même pour les intérêts départementaux; en Algérie, ils sont plus qu'un bouleversement, ils sont un non-sens. L'administration coloniale n'a presque point de rapports avec l'administration ordinaire, et ses membres devraient sortir d'une pépinière spéciale, se recruter entre eux et avoir leur avancement sur place. L'administration algérienne demande des qualités, même corporelles particulières; une connaissance de la langue et une pratique des mœurs indigènes, espagnoles, italiennes, qui ne s'acquièrent que par un long séjour; une garantie sérieuse contre les entraînements de diverses sortes, les abus de pouvoir, où quelques-uns sont venus échouer parfois dans des aventures d'opéra-comique. Il y a du consulat dans les

préfectures coloniales. La position est difficile, avec une quantité de règlements particuliers, avec une foule d'agents secondaires à la fidélité douteuse, avec les conflits qui naissent militairement ou judiciairement, avec l'effacement dans lequel doivent se tenir plusieurs administrateurs habitant la même circonscription qu'un officier général, voisin à relations délicates, comme l'est d'ordinaire pour leurs collègues de France le préfet maritime. Autant de considérations qui confirment mon dire et qui devraient amener à faire du personnel administratif algérien, un personnel fermé, sans échanges possibles et surtout constants avec la métropole.

Le commerce est peut-être la forme sous laquelle nos nationaux aient le plus à se plaindre en Algérie, alors qu'ils devraient, ce semble, être les premiers à jouir de la conquête, à utiliser comme place commerciale cette région ouverte à leurs efforts par de longues luttes et par de lourdes dépenses. Il n'en est rien ; on peut dire sans exagération que le commerce algérien n'est pas aux mains des Français. Avec sa souplesse basse, son âpreté au gain persistante, sa connaissance des dialectes, ses rapports financiers cosmopolites, le Juif était plus apte que le négociant métropolitain à s'emparer des affaires commerciales algériennes, et il les a en effet accaparées autant qu'il l'a pu, ne laissant aux autres que les genres d'exploitation auxquels il répugne ou mieux dans lesquels il sent qu'il serait répugnant et qu'il ne ferait rien. Le commerce algérien est un commerce absolument à part et qui ménage aux nouveaux débarqués, qui croient y triompher parce qu'ils ont longtemps pratiqué les affaires françaises, d'amers déboires d'abord, puis des chutes totales. L'indigène, je l'ai dit plus haut, est absolument rebelle à l'introduction d'ustensiles nouveaux sous son gourbi, à la consommation de vêtements, de denrées qu'il n'aura pas confectionnées ou achetées suivant ses habitudes séculaires. Les lui donneriez-vous pour moitié prix, pour rien ; lui démontreriez-vous la supériorité de vos produits par l'usage, par la dégustation, il vous les refusera. Il y a là chez lui de la défiance et de l'orgueil ; il n'attend que mal des étrangers, ses ennemis, et puis il n'a pas besoin de secours, il fait ce qui lui convient, ses pères se sont passés de vous, il s'en passera bien aussi.

Auguste Geofroy.

(*A suivre.*)

L'HEXAMÉRON

ET LES NOUVELLES INTERPRÉTATIONS DE L'OEUVRE DES SIX JOURS (1)

L'antériorité de la terre et de la plupart des planètes par rapport au soleil est, aux yeux de M. Faye, plus qu'une supposition plus ou moins vraisemblable, c'est un fait résultant de l'observation et des calculs astronomiques. Nous indiquerons brièvement les raisons alléguées à l'appui de ses conclusions, en mettant à profit l'exposé si précis et si lumineux de M. Jean d'Estienne, dans la *Revue des questions scientifiques*. Le système de Laplace, d'après lequel les planètes sont animées d'un mouvement de rotation sur elles-mêmes dans le sens de leur mouvement de translation autour du soleil, ce système, vrai pour les planètes inférieures, depuis Mercure jusqu'à Saturne, se trouve démenti par les faits en ce qui concerne les planètes les plus éloignées du centre solaire, Uranus et Neptune, dont le mouvement de rotation s'exécute dans un sens opposé à leur mouvement de translation. Cette différence tient aux différents modes d'action de la pesanteur, selon qu'elle agit sur les molécules dans l'intérieur d'une masse homogène en toutes ses parties, ou qu'elle s'exerce sur des mobiles situés en dehors de cette masse. Si nous supposons que la nébuleuse génératrice avait primitivement la forme sphérique et était homogène en toutes parties, la mécanique démontre que, dans un pareil ensemble, la pesanteur interne résultant des forces attractives de toutes les molécules varie en raison directe de leur distance au centre. En vertu des mêmes lois mécaniques, les particules mobiles composant ce milieu d'une rareté inimaginable décrivent nécessairement des ellipses ou des cercles

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1885.

autour du centre, *dans le même temps*, quelle que soit leur distance au point central. L'existence d'un système d'anneaux tournant tous ensemble d'un même et unique mouvement direct de rotation avec une même et unique vitesse angulaire, se concilie parfaitement avec ce genre de pesanteur.

Mais les choses durent se passer autrement après la formation du globe central. La pesanteur suit une autre marche; elle s'exerce désormais sur les mobiles situés au dehors de cette masse, en raison inverse du carré de leur distance au centre. En de telles conditions, le mode de rotation des anneaux de matière nébulaire change complètement, sans pour cela nuire à leur existence. Au lieu de tourner tout d'une pièce avec la même vitesse angulaire dans toutes ses parties, l'anneau se meut avec des vitesses plus grandes à l'intérieur qu'à l'extérieur. En effet les particules du bord extérieur sont maintenant moins attirées que celles du cercle médian, lesquelles seront à leur tour moins attirées que celles du bord intérieur. Leurs vitesses décroîtront par suite en rapport inverse aux racines carrées de leur distance au centre. Il en résultera que les molécules intérieures seront en avance, tandis que celles du bord extérieur seront en retard. Par conséquent, lors de la rupture de l'anneau, l'impulsion, par son enroulement en sphère, se trouvera dirigée de l'intérieur à l'extérieur, c'est-à-dire dans le sens précisément contraire à celui de la translation autour du globe central. La sphère ainsi formée continuera donc son mouvement de translation en sens direct, tandis que sa rotation prendra une direction rétrograde. Une fois ce dernier mouvement établi, il est clair que la petite sphère abandonnant à son tour des anneaux, ceux-ci et les globes qui naîtront d'eux, tourneront dans le même sens qu'elle autour de son axe et par suite dans le sens rétrograde.

Tirons les conséquences de ces prémisses. Puisque de Mercure à Saturne, toutes les planètes, ainsi que leurs satellites, tournent sur leur axe dans le sens direct, il faut que les anneaux dont ces astres sont issus se soient détachés et enroulées en sphères planétaires avant la formation du globe central; en d'autres termes, la formation de toutes les planètes, comprises avec Saturne dans l'orbite de celle-ci, a précédé la formation du soleil. La terre est donc plus ancienne que l'astre qui l'éclaire aujourd'hui.

On pressent dès lors l'explication de la rotation rétrograde d'Uranus, de Neptune et de leurs satellites. Les anneaux dont ces

mondes lointains sont issus, ne se sont détachés ou du moins ne se sont brisés et enroulés en globes planétaires qu'après la formation des planètes inférieures, et après que le soleil était déjà formé ou assez avancé dans sa formation pour changer la loi d'attraction dans la nébuleuse, alors s'est produite dans les anneaux cette inégalité de vitesse angulaire accélérant le mouvement de la zone inférieure, la ralentissant dans la zone extérieure, et finalement amenant, lors de la rupture, un mouvement rétrograde (1).

Nous le répétons, loin de nous la pensée d'attribuer à l'auteur de la Genèse l'expression de faits ou de vérités dont la découverte était réservée aux recherches ultérieures de la science. Il n'est question dans le récit de Moïse ni de nébuleuse, ni de condensation de la matière éthérée, ni des lois de la pesanteur. Il raconte les faits accomplis comme le ferait un spectateur qui aurait, dès l'origine, assisté aux phases successives de la formation terrestre, la manifestation du principe lumineux, la constitution de l'atmosphère, l'émersion des continents, la production du règne végétal. Puis le soleil apparaît à ses regards tel que nous le voyons aujourd'hui, éclairant la terre de sa lumière, l'échauffant de ses rayons. En même temps, il aperçoit au firmament le globe lunaire dissipant, par sa clarté, les ombres de la nuit. Il ne songe pas à se demander si le soleil est né de la concentration d'une matière nébulaire, ni en vertu de quelles lois s'est opéré ce travail d'agglomération, ni combien de temps il a duré. Il ne sait pas davantage que la lune est un corps éteint redevenu lumineux parce qu'il reçoit et réfléchit les rayons du soleil. Il ignore le commencement de l'œuvre, mais il en voit l'achèvement, le seul qui l'intéresse et qui intéresse notre planète. Cet achèvement est pour lui, non sans raison, la formation du soleil. C'est ainsi que l'historien sacré raconte l'ordre et la succession des phénomènes, sans se préoccuper des causes secondes, et la science interrogée répond que les choses ont dû se passer telles qu'il les rapporte.

Venons maintenant à des faits d'un autre genre qu'il est permis d'invoquer en faveur de la narration mosaïque. Un des plus remarquables est l'uniformité de la flore et de la faune sur toute la surface du globe. Ceci nous rappelle l'objection signalée plus haut : comment peut-on parler d'une flore quelconque à une époque

(1) Voir *Revue des Questions scientifiques*. Janvier 1885.

où la première condition nécessaire à la vie des plantes, la lumière solaire, est censée avoir fait défaut? Cette difficulté est résolue par les explications qui précèdent. La lumière, créée dès le commencement, existait avant le quatrième jour. Les actions chimiques, si nombreuses et si puissantes à l'origine, suffisaient à mettre en vibration le fluide lumineux. Cette lumière et cette chaleur, dégagées sur plusieurs points encore soumis à une énorme incandescence, permirent aux plantes et même à quelques animaux inférieurs de naître et de se perpétuer. Que si l'on réclame absolument l'intervention de la lumière émanée du soleil, celle-ci elle-même ne manquait pas. La dilatation de la substance solaire, bien plus considérable qu'aujourd'hui, ne l'empêchait pas de rayonner dans l'espace; la lumière affaiblie et diffuse ne laissait pas d'arriver à notre planète à travers la couche de vapeurs qui l'enveloppait, comme aujourd'hui encore à travers les nuages et les brouillards même les plus denses.

Loin de fournir matière à aucune objection sérieuse, l'examen des végétaux primitifs confirme l'antériorité des plantes par rapport au soleil, c'est-à-dire à la formation finale de cet astre. Nous citions tout à l'heure l'uniformité de la flore et de la faune sur tous les points de la surface terrestre. Au fur et à mesure qu'on remonte le cours des âges, la variété de la flore et de la faune tend à disparaître. Aujourd'hui chaque contrée possède, pour ainsi dire, sa flore et sa faune particulières. Mais si nous nous reportons en arrière, nous voyons ces différences s'effacer peu à peu. Dès les époques pliocène et myocène, les espèces animales et végétales occupent des aires très étendues, qui vont encore s'élargissant pendant la période éocène. L'uniformité s'accentue à l'époque crétacée; en Europe, en Asie, aux Indes, au Texas, on retrouve les mêmes espèces avec les mêmes caractères. Ce phénomène est plus remarquable encore pendant la période carbonifère. Or, l'uniformité de la flore et de la faune suppose manifestement l'uniformité climatérique. Le même climat régnait par toute la terre; la variété des zones n'existait pas. Ce qui n'existait pas davantage, c'est la diversité actuelle des saisons. Par une conséquence nécessaire, il faut admettre que le soleil n'avait pas avec la terre les mêmes rapports qu'aujourd'hui, ce qui, d'ailleurs, s'explique très bien par l'état peu avancé de la formation de cet astre à l'époque dont nous parlons. Sa surface devait être beaucoup plus rapprochée de notre

planète. Or, M. de Lapparent a calculé que, par exemple, lorsque son diamètre apparent valait 47 degrés, c'est-à-dire cent soixante-seize fois plus qu'aujourd'hui, les nuits n'existaient pas à la surface de notre globe, et la diversité des saisons disparaissait.

La chaleur intense développée à la surface du sol par la masse centrale en fusion ne suffirait-elle pas à expliquer l'uniformité climatérique, sans recourir à une différence de situation respective entre notre planète et le soleil? Quelques savants l'ont pensé; mais tout en reconnaissant l'influence prépondérante du feu central sur le phénomène en question, nous persistons à croire que la diversité des saisons, si elle eût existé, aurait amené une variété correspondante de la flore et de la faune, variété moins prononcée peut-être qu'aujourd'hui, si l'on veut, mais réelle cependant, et facilement reconnaissable.

Tout concourt à prouver l'existence, à l'origine, d'un climat chaud et humide, d'une atmosphère saturée d'acide carbonique et soustraite à l'action directe des rayons solaires. L'air dépourvu d'oxygène en quantité suffisante, mais riche en carbone, est aussi favorable à la végétation qu'impropre à la respiration aérienne. Il en résultera une flore luxuriante; tel est le caractère de la période carbonifère. Elle en présente deux autres où l'on a vu, non sans raison, la preuve de ce que nous disions tout à l'heure au sujet de la lumière solaire; c'est d'abord la nature molle et pulpeuse des végétaux primitifs, leur tissu lâche et peu serré; c'est ensuite l'absence de ces cercles concentriques qui marquent la succession des saisons. Tandis que les plantes qui croissent à l'ombre présentent une structure plus molle, les plantes de même espèce qui poussent à ciel ouvert, quoique d'une taille moins haute et d'une croissance plus lente, ont une consistance ligneuse plus ferme et plus résistante. Cette différence très sensible entre les végétaux de la période carbonifère et ceux des époques suivantes s'explique naturellement par la supposition que les végétaux primitifs ne recevaient pas l'influence directe du soleil, soit que ses rayons interceptés par d'épaisses vapeurs ne pussent arriver jusqu'à nous, soit plutôt que la formation de cet astre fût encore incomplète.

Ces inductions sont confirmées par l'absence d'animaux à respiration aérienne pendant les époques correspondantes aux trois premiers jours de la Genèse. A part un petit nombre de batraciens et d'insectes de rang inférieur qui peuvent se passer plus aisément

d'air respirable, on ne découvre la trace d'aucun animal terrestre avant le système permien. Cette absence tenait à la quantité insuffisante d'oxygène de l'air tout imprégné de carbone. Les animaux à respiration aérienne ne se montrent que dans les couches postérieures au terrain houillier. Pourquoi cette apparition tardive, et que s'est-il passé dans l'intervalle? Le soleil s'est montré; l'influence directe de ses rayons, en accélérant la décomposition de l'acide carbonique, a dégagé l'oxygène et rendu possible la vie animale.

6° *Le cinquième jour.* — Dieu dit encore : « Que les eaux produisent des animaux rampants qui aient respiration de vie, et des oiseaux qui volent sous le firmament du ciel. Dieu créa donc les grands poissons (ou monstres marins) et tous les animaux rampants que les eaux produisent selon leur espèce, et tout être volant ayant des ailes selon leur espèce. Et il vit que cela était bon. Et il les bénit en disant : Croissez et multipliez-vous, et remplissez les eaux des mers, et que les êtres volants se multiplient sur la terre. Et du soir au matin, se fit le cinquième jour (1). »

C'est l'œuvre affectée au cinquième jour qui a donné lieu à l'objection la plus spécieuse contre la concordance réelle des jours genésiaques avec l'ordre chronologique des faits révélés par la science. D'après Moïse, les poissons et les reptiles auraient été créés seulement le cinquième jour, plus ou moins longtemps après les plantes. Or, c'est, dit-on, le contraire qui résulte des données scientifiques. Les fouilles pratiquées en divers lieux, par exemple dans les roches de la Nouvelle-Écosse et de la Pensylvanie, ont laissé voir des traces non équivoques de reptiles et de batraciens dans les couches inférieures du système carbonifère (2). Il paraît bien démontré que, non seulement les zoophytes, les mollusques et les crustacés, mais les poissons à vertèbres, habitaient les mers à l'origine, dès avant l'époque correspondante au troisième jour. Les poissons commencent à paraître dans les strates supérieurs du silurien; ils deviennent plus abondants dans le terrain dévonien, ou vieux grès rouge, antérieur à la période carbonifère.

On a proposé deux réponses à cette difficulté. D'après la première, la prétendue contradiction repose sur une fausse interprétation du texte sacré. On a cru que Moïse parlait des poissons dans l'œuvre

(1) Genes. I. 20-23.
(2) Edward Hitchcock, *The religion geology*, p. 66.

du cinquième jour; c'est une erreur. La création des poissons est l'œuvre commune des trois premiers jours; quant aux êtres vivants dont parle Moïse au cinquième jour, ce sont les grands monstres marins, les reptiles à habitudes aquatiques et à respiration aérienne, et les êtres ailés qui volent sous le firmament. Il est remarquable que l'écrivain sacré ne se sert pas en cet endroit du mot *Dagim* (דגים), le seul qui signifie proprement poisson en hébreu. Les termes qu'il emploie désignent des reptiles doués de respiration aérienne *scheretz* (שרץ) — *nephesch haiah* (נפשהיה). Moïse ajoute immédiatement : Dieu créa donc les *Hattaninim* (התנינם), c'est-à-dire les grands reptiles, les grands monstres marins. Or, ce qui caractérise l'époque secondaire, celle qui a suivi la période carbonifère, c'est la présence de ces énormes sauriens aux dimensions colossales, ichthyosaures, plésiosaures, etc., dont les terrains jurassiques nous ont conservé les débris fossiles. Ils étaient ovipares, adaptés à la vie aquatique, mais à respiration aérienne. C'étaient aussi des animaux rampants que ces gigantesques sauriens, représentés par le mégalosaure et l'ignanodon, dont la hauteur égalait celle des éléphants. On les trouve en si grande abondance dans les terrains secondaires que la période correspondante à ces formations a été appelée par les géologues l'âge des reptiles.

S'il en est ainsi, la contradiction signalée s'évanouit. Ce n'est pas des poissons proprement dits que Moïse a voulu parler dans l'œuvre du cinquième jour; leur présence dans les couches antérieures n'infirme donc en rien l'autorité de son récit. Une réflexion, toutefois, s'offre naturellement à l'esprit. Comment Moïse, qui fait successivement passer sous nos yeux les diverses classes des êtres vivants, les plantes, les reptiles, les oiseaux, les mammifères, a-t-il gardé un profond silence sur cette classe si nombreuse qui, aujourd'hui encore, peuple les fleuves et les océans, comme s'il s'agissait d'un détail sans importance dans l'œuvre du Créateur. Nous inclinons à croire, conformément à l'opinion commune, que l'œuvre du cinquième jour comprend les animaux aquatiques, les poissons aussi bien que les reptiles. Mais alors, revient la difficulté soulevée plus haut : si les poissons n'ont été créés que le cinquième jour, comment pouvaient-ils exister au troisième, et même plus tôt, puisqu'on retrouve leurs débris fossiles dans les terrains primaires, antérieurs à la formation houillière? L'objection, d'ailleurs, peut également s'appliquer à l'œuvre du sixième jour, car on a constaté la présence

de quelques petits mammifères parmi les sauriens du cinquième.

Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit plus haut à ce sujet. Ces faits représentent des caractères sans importance, et Moïse a fort bien pu les négliger. Il est tout naturel qu'il ait désigné chaque époque par les traits caractéristiques, par les phénomènes et les productions qui y ont prédominé, le troisième jour par les végétaux, le cinquième par les oiseaux et les animaux aquatiques, le sixième par les mammifères. Qu'il se rencontre dans les premiers terrains de transition quelques animaux marins, de l'ordre des invertébrés, quelques poissons à vertèbres, quelques insectes à respiration aérienne, il n'en demeure pas moins avéré que le fait saillant de cette époque est la grande création végétale dont les débris conservés dans les entrailles de la terre attestent encore aujourd'hui la puissance. Reprochera-t-on à Moïse de ne pas nous parler des radiaires, des mollusques de la mer, et de quelques insectes terrestres, véritables ébauches de créations plus complètes? Nous en dirons autant des mammifères inférieurs (insectivores, marsupiaux,) trouvés dans les couches triasiques supérieures de l'époque secondaire. Des exceptions insignifiantes, peu nombreuses, ne portent aucune atteinte à l'accord général et si remarquable de la révélation biblique avec ce qu'on peut appeler la révélation naturelle écrite dans la structure du globe.

Quant aux anciens poissons des mers siluriennes et dévoniennes, leur nombre était relativement peu considérable et leur structure très différente de celle des poissons actuels. Ils étaient revêtus d'une sorte de cuirasse formée de plaques osseuses et destinée à les protéger contre la chaleur brûlante des mers primitives. Aussi commencent-ils à diminuer dès l'époque où l'on constate les premiers indices de l'alternance du froid et du chaud et de la diversité des saisons. « Juste au moment où l'hiver commence à prendre sa place au rang des saisons, dit Hugh Miller (1), on vit disparaître les poissons dont la structure avait été disposée pour vivre dans un milieu d'une température très élevée... Créés pour vivre dans les mers thermales, ils disparurent dès que les mers se refroidirent. » Mais les mers refroidies ne tardèrent pas à se peupler de ces espèces innombrables qui pullulent encore aujourd'hui dans leur sein. Alors eut lieu la grande création rapportée par Moïse au cinquième jour. Il a raconté le fait

(1) *The old red sandstone*, p. 161, 162, 5e édit.

principal, négligeant les détails accessoires, les faits antérieurs qui l'avaient préparé.

L'écrivain sacré rapporte également au cinquième jour la création des animaux ailés. Ils ont avec les poissons un caractère commun, celui d'être ovipares. On a remarqué sur des rochers appartenant à cette époque des empreintes laissées par le pied d'oiseaux gigantesques, plus grand que le pied du cheval ou du chameau. On peut ranger aussi, parmi les animaux ailés dont parle Moïse, les ptérodactyles que leur conformation rapprochait de la chauve-souris. Il est vrai que les oiseaux fossiles sont relativement moins nombreux que les poissons. On assigne plusieurs causes de cette différence, entre autres la conformation du squelette des oiseaux et la composition de leurs os, moins capables de résister à l'action des causes désorganisatrices. On peut dire aussi que les révolutions qui ont fait périr les poissons avaient moins d'action sur les oiseaux dont la vie se passe dans les airs. Au surplus, il résulte de découvertes récentes que l'oiseau fossile est moins rare qu'on ne l'avait cru d'abord. Un savant américain, M. Marsh, en décrit vingt espèces trouvées dans les terrains crétacés de l'Amérique du Nord.

De même que le troisième jour marqué par Moïse comme l'âge des végétaux correspond à l'époque des strates siluriennes et dévoniennes et principalement à la période carbonifère, le cinquième jour désigné comme l'époque de la création des animaux qui volent et qui nagent, spécialement des monstres marins, correspond à la période secondaire qui vit apparaître les grands sauriens, les ptérodactyles et les oiseaux.

7° *Le sixième jour.* — « Dieu dit : Que la terre produise des animaux vivants, chacun selon son espèce, des animaux domestiques, des reptiles et des bêtes sauvages. Et il en fut ainsi. Et Dieu vit que cela était bon. Et Dieu dit encore : Faisons l'homme à notre image et ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur les reptiles qui rampent sur la terre. Et Dieu fit l'homme, et il le fit à l'image de Dieu, et il les fit mâle et femelle (1). »

Bornons-nous, quant à présent, à la partie du récit qui regarde la création animale et, principalement, celle des animaux terrestres. Après les ovipares, poissons, reptiles aquatiques, oiseaux, viennent les mammifères vivipares et, en dernier lieu, l'homme,

(1) Genes. I, 24-27.

couronnement de l'œuvre des six jours. Tel est l'ordre suivi par Moïse et confirmé par les découvertes paléontologiques.

Le sixième jour, auquel l'écrivain sacré rapporte la création des mammifères et des reptiles terrestres, comprend les deux dernières époques géologiques, la formation tertiaire et la période quaternaire. La formation tertaire, celle qui présente le plus riche épanouissement de la vie animale, se subdivise en trois autres : l'éocène qui repose immédiatement sur la craie, — le myocène qui occupe la partie moyenne, — à la partie supérieure, le pliocène, qui confine aux terrains quaternaires.

Avec l'éocène apparaissent les premiers mammifères, à part les exceptions insignifiantes dont il a été parlé. On y rencontre des pachydermes herbivores, mélange du rhinocéros, du cheval et du tapir, le coryphodon, le lophiodon, l'anoplotherium, le palæotherium, le xiphodon, autant d'espèces aujourd'hui éteintes. La même formation contient aussi des chéiroptères (genre chauve-souris) et des rongeurs.

Le myocène est caractérisé par des herbivores de taille colossale, le mastodonte, le rhinocéros leptorinus, le dinotherium, prototype de la famille des éléphants. A cette époque apparaissent les premiers représentants des tapirs, des castors, des rats, des chiens, des singes appartenant au groupe des orangs-outans (*dryopithecus*, *pithecus antiquus*), et dans l'ordre des reptiles, des plus anciens ophidiens ou serpents. Toutes ces espèces ont disparu, quoique les genres existent encore. Cette observation, du reste, s'applique à l'ensemble de la faune tertiaire, et en particulier à la faune pliocène. Celle-ci s'enrichit des genres cheval, bœuf, cerf, chameau, hippopotame (*hippopotamus major*), éléphant (*elephas meridionalis*). Plus on s'éloigne du point de départ, plus les types se rapprochent des *formes* actuelles.

Les terrains quaternaires, les plus modernes des dépôts géologiques, contiennent un très grand nombre d'espèces analogues ou identiques à celles d'aujourd'hui. Les plus anciennes sont éteintes, telles sont le mammouth, l'ours des cavernes, le grand rhinocéros, etc. D'autres vivent encore, mais habitent d'autres climats, le renne, l'aurochs, l'hyène, le castor. D'autres enfin, les plus récentes et les plus nombreuses, se sont perpétuées jusqu'à nos jours sous les mêmes latitudes, le cheval, le bœuf, le chat sauvage, le sanglier, le chevreuil, le loup, le lièvre, etc.

C'est la période quaternaire qui a vu l'apparition de l'homme. Les œuvres des jours précédents avaient pour but, dans les desseins de Dieu, de préparer à sa créature privilégiée une habitation digne du haut rang qui lui était destiné : l'homme arrive sur la scène quand tout est prêt pour le recevoir. Sur ce point encore, on a cherché à mettre Moïse en contradiction avec les résultats de la science, et nié l'antériorité des espèces animales par rapport à l'homme. Celui-ci, d'après l'écrivain sacré, est sorti le dernier des mains du Créateur; sa venue a précédé immédiatement le repos du septième jour, et clos le cycle de la création terrestre. Or, selon certains géologues, d'autres êtres sont venus après lui, et de longs siècles se sont écoulés pendant lesquels l'œuvre créatrice a continué son cours.

Mais où est la preuve? Ce n'est pas à la formation quaternaire qu'il faut la demander. On trouve les restes fossiles de l'homme, mêlés à ceux d'animaux de cette époque, quelques-uns disparus, les autres, en plus grand nombre, appartenant à la faune actuelle. Que conclure de là, sinon que l'homme a été contemporain des espèces quaternaires, ce que personne ne conteste, et qu'il a pu voir les derniers survivants des races éteintes? Les faits ne permettent de rien affirmer au delà. Aussi a-t-on essayé de reculer la date de l'apparition de l'homme jusqu'à l'époque tertiaire; mais, comme nous le montrerons plus loin, l'hypothèse de l'homme myocène, généralement abandonnée, n'a pu se soutenir devant une étude impartiale des faits. D'ailleurs, cette hypothèse, même en la supposant démontrée, n'infirmerait en rien l'exactitude du récit biblique concernant le repos divin du septième jour. Citons à ce sujet les réflexions si judicieuses de M. Hamard (1).

« L'ordre de l'apparition des êtres sera toujours celui que nous donnent nos Livres saints, les animaux d'abord, l'homme ensuite; car les mammifères considérés dans leur ensemble et comme classe datent de la période éocène, c'est-à-dire du commencement de l'époque tertiaire. Ce n'est pas seulement la période de leur apparition, c'est aussi celle de leur plus grande manifestation; car, s'il faut en juger par l'état actuel de nos connaissances géologiques, aucun temps n'a vu une plus belle collection d'animaux terrestres que le début de l'époque tertiaire. Or tout cela est antérieur à l'époque la plus reculée qu'on ait osé assigner à la première appari-

(1) *L'archéologie préhistorique et la Bible.* (V. la controverse, 16 nov. 1880, p. 35 et 36.)

tion de l'homme. Qu'importe que quelques espèces soient venues après lui? Ce qui caractérise chacun des jours de la Genèse, pourrait-on dire, c'est l'apparition, la première manifestation d'une nouvelle série d'êtres plutôt que la venue réelle de tous les individus appartenant à cette série; c'est la promulgation d'une loi nouvelle plutôt que sa mise à exécution immédiate et totale. »

Nous avons dû passer sous silence bien des objections de détail dont la discussion eût dépassé les limites de cet article. Ce qui précède suffit, croyons-nous, pour montrer l'accord de la science et de la révélation biblique sur les points essentiels. Un mot encore, en finissant, sur l'enseignement philosophique qui se dégage du premier chapitre de la Genèse. Le monde matériel, créé de Dieu, n'est ni l'œuvre d'un principe mauvais, ni le siège nécessaire du mal, ni, comme l'ont pensé les Origénistes, une prison destinée à servir aux anges rebelles de lieu d'épreuve et d'expiation. Loin de former un tout, subsistant par sa propre vertu, il reste sous la dépendance absolue de Celui dont il reçoit, à tous les instants, l'être, le mouvement et la vie. Œuvre de la puissance créatrice, il ne fait, à aucun titre, partie de Dieu, ni comme ensemble des modes de l'Être infini, ni comme émanation de l'Unité absolue, projetant hors d'elle la variété virtuellement contenue dans son sein. Le récit de la Genèse est la réfutation anticipée des trois grandes erreurs, qui ont si profondément vicié les systèmes philosophiques et les doctrines religieuses de l'antiquité païenne, l'idée dualiste, l'idée panthéiste et le culte de la nature. Quant à l'univers visible, Moïse nous apprend ce qu'il est par rapport à Dieu et par rapport à l'homme : par rapport à Dieu, la manifestation sensible de sa grandeur et de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté infinie; par rapport à l'homme, le moyen qui doit non seulement donner à son corps l'aliment dont il a besoin, mais concourir à son développement intellectuel, moral et religieux, en élevant son esprit à la contemplation, son cœur à l'amour de la vérité, de la bonté, de la beauté souveraine.

L'abbé Thomas,

vicaire général de Verdun.

LES INCONSÉQUENCES DE JOHN BULL [1]

VII

Si par sa propre faute l'Angleterre a rendu impossible ou bien difficile aux nations de l'Europe une alliance loyale avec ses futurs hommes d'État, peut-elle au moins compter sur la bienveillance et l'amitié des « cousins » du Nouveau-Monde? On sait le contraire, Frère Jonathan n'aime point John Bull, et chaque fois que l'Angleterre se trouve engagée dans des complications européennes ou coloniales, c'est la presse anglo-américaine qui, dans le monde entier, se montre la plus prodigue de joyeuses railleries et d'ironies insultantes à l'endroit des prétentions et des ambitions britanniques.

Il faut ajouter tout de suite que la « rancœur » de frère Jonathan n'est point près de le transformer en hostilité à main armée. Les Américains savent bien que les Anglais ne viendront jamais les attaquer chez eux, et pour leur propre compte ils n'ont nulle ambition d'aller ravager par le fer et la flamme le royaume de la reine Victoria. Mais ils font une guerre sans merci au commerce anglais. Ils calculent qu'une guerre de l'Angleterre contre une grande puissance européenne donnerait un essor immense à la marine marchande des États-Unis. Enfin ils supputent déjà ce qu'ont rapporté au commerce américain les complications d'Égypte et d'Afghanistan. Les marchands de porc salé de Chicago, les fabricants de conserves dans toute l'Union américaine, et tous les industriels qui, aux États-Unis, trafiquent d'approvisionnements et de fournitures militaires, viennent de faire deux bonnes années. Qui leur en assurerait une troisième serait le bienvenu, et dussent les cousins d'outre-Manche rencontrer des revers sérieux, les cousins d'Amérique les verraient avec joie embarqués dans une mauvaise querelle continentale.

De prime abord on ne s'explique pas très bien les raisons de l'hostilité qui anime les populations de l'Union américaine contre

(1) Voir la *Revue* du 15 juin 1885.

l'ancienne mère patrie. Les colonies du Nouveau-Monde se sont soulevées jadis contre l'Angleterre; mais un siècle a déjà passé sur cette guerre et nombre d'écrivains, sur les bords de la Tamise comme dans la patrie de Washington, ont pris à tâche de rapprocher les deux nations. Les uns et les autres ont éloquemment démontré que l'Amérique pouvait être fière de tirer son origine de la vieille Angleterre, dont l'esprit politique, les coutumes et les usages furent la source de sa puissance actuelle, et que l'Angleterre ne devait pas être moins fière d'avoir mis au monde parmi les nations un rejeton aussi glorieux que la grande république du Nouveau-Monde. Toute cette littérature a été dépensée en vain. Il y a entre cette mère et cette fille incompatibilité d'humeur.

Pour peu qu'on étudie l'organisme et les éléments de la république des États-Unis, on comprend que cette incompatibilité n'est pas un caprice, un simple courant de mauvaise humeur destiné à disparaître avec le souvenir des événements qui ont accompagné ou causé la séparation. C'est une aversion qui a toute la force d'un sentiment national. On en pourrait donner bien des raisons, lesquelles demanderaient un gros volume; contentons-nous d'en indiquer deux. La première est l'antagonisme naturel créé par la différence des institutions. Les Anglais sont fiers de leur vieille constitution, de leur monarchie, et quand ils oublient de flatter leurs cousins, ils les traitent un peu comme des parvenus dans la famille des nations. De leur côté, les Américains sont jaloux de leurs institutions démocratiques. Ils prétendent avoir trouvé du premier coup l'idéal des gouvernements à venir et de tous les événements petits et grands de l'histoire quotidienne de l'Angleterre, ils concluent invariablement à la décadence du Royaume-Uni. A John Bull qui lui crie : « Jonathan, votre République tourne décidément bien mal. » Jonathan répond : « John Bull, prenez garde, vos affaires ne vont pas et vous allez mal finir. »

La seconde raison est une question de race. Si on décompose la population des États-Unis, on y trouve quatre éléments principaux : l'élément anglo-saxon proprement dit, qui domine dans l'Amérique du Nord, l'élément irlandais, l'élément allemand, l'élément français.

L'élément anglo-saxon qui, par les mœurs, la religion et « son état d'esprit » politique, se rapproche le plus de la race des « cousins » britanniques, est justement celui qui, par raison d'amour-propre national, est le plus porté à faire opposition à la politique

anglaise. C'est lui qui est responsable de la révolte contre la mère patrie, de la guerre de l'Indépendance, de la proclamation de la république des États-Unis. C'est lui qui a tenu sur les fonts baptismaux la démocratie du Nouveau-Monde et qui a juré de faire du peuple américain un peuple plus libre, plus grand et plus prospère que la nation anglaise. Il voudrait échapper à son rôle historique qu'il ne le pourrait pas. Et il faut ajouter qu'il n'en a point la moindre tentation. Plus il contemple son œuvre, plus il déclare qu'elle est belle. Ce qu'on appelle la morgue britannique n'a rien d'égal au monde, si ce n'est l'orgueil démocratique des Yankees.

L'élément irlandais n'est pas plus favorable aux Anglais dans le Nouveau-Monde, que dans l'Irlande même. Et si en Irlande, la haine de l'Anglais n'est point adoucie par les lois de coercition alternant avec les concessions agraires, en Amérique, elle se donne carrière jusqu'à la dynamite inclusivement. La politique anglaise a dépeuplé l'Irlande, mais elle a peuplé l'Amérique d'Irlandais. Pendant que dans la vieille Irlande la population est descendue environ à 5 millions d'habitants, en Amérique l'élément irlandais compte aujourd'hui de 7 à 10 millions d'âmes. Qu'il s'agisse des élections présidentielles, des élections législatives ou des élections des États, les politiciens américains n'oublient point de faire leur cour à la cause irlandaise, qui a ses champions à New-York comme à Dublin.

A la différence de l'élément irlandais qui reste irlandais, l'élément allemand s'américanise complètement. Dans la patrie de Washington, les Irlandais font une Irlande américaine, les compatriotes de M. de Bismarck font une Amérique allemande; à quoi cela tient-il? Nous ne savons, mais le fait est avoué par la presse allemande, à Berlin comme à Cologne, à Hambourg comme à Francfort. L'immense majorité des émigrants allemands émigre sans esprit de retour. Ils ne travaillent pas avec l'espoir de rentrer un jour dans la mère patrie, mais avec celui de faire venir auprès d'eux dans la patrie nouvelle les parents, les amis, les compatriotes.

Des écrivains qui ont signalé la promptitude avec laquelle l'émigration allemande se fusionne dans la population des États-Unis, attribuent ce phénomène à la rigueur des lois militaires de l'Empire allemand. Il y a du vrai dans cette observation, néanmoins elle n'explique pas tout. Les Irlandais ont horreur de la législation anglaise qui régit leur patrie, et cependant, à la troisième comme à la première génération, ils suivent avec un intérêt passionné et

dévoué les développements de la lutte nationale que l'Irlande poursuit contre l'Angleterre. Les Français, eux aussi, connaissent les rigueurs du service obligatoire, et, cependant, ils n'ont qu'une idée, celle de s'enrichir pour revoir le clocher natal. Il faut donc, ce nous semble, penser que la facilité avec laquelle l'Allemand se transforme en citoyen américain est une caractéristique de race. *Ubi bene ibi patria*, dit-il, sans doute avec le vieux proverbe. C'est le patriotisme philosophique. L'Amérique y gagne des citoyens, des électeurs et des contribuables. L'Angleterre n'y gagne rien. En Europe, l'Allemand n'aime guère les Anglais; en Amérique, il ne les aime pas davantage. Voilà tout.

On pense bien que ce n'est pas dans l'élément français des États-Unis que la politique anglaise peut rencontrer des admirateurs ou des partisans. Canadiens français, ou Français de France, ont dans le cœur le souvenir des vieilles luttes. Et s'ils pouvaient les oublier, la politique anglaise, toujours si méfiante et si injuste quand il s'agit de la France, se chargerait tous les jours de les leur rappeler.

Ce n'est donc pas seulement en masse et comme nation, mais encore par les divers éléments de leur population que les États-Unis sont peu disposés à une alliance cordiale avec l'Angleterre. Et quand, dans les grandes circonstances, soit à propos de grandes dates historiques, soit à l'occasion d'une visite de grands personnages, nous voyons les journaux de Londres célébrer la juste et naturelle amitié, qu'Américains et Anglais nourrissent les uns pour les autres, nous savons ce que cela veut dire. Ce n'est que l'expression d'un désir, non une réalité. John Bull a l'inconséquence de paraître compter sur l'amitié d'un peuple qui, pris en masse ou par familles, a également sur le cœur les mauvais procédés du plus jaloux, du plus égoïste des « alliés ».

VIII

Mais l'inconséquence des inconséquences, c'est la politique de John Bull en Irlande. Il n'est pas besoin, pour démontrer cela, de remonter aux origines de la question irlandaise. On connaît cette longue histoire d'un peuple conquis, opprimé, persécuté, trahi, affamé, décimé, et qui, aujourd'hui, après son martyre de plusieurs siècles, se trouve plus uni, plus redoutable, plus irréconciliable qu'il ne l'a jamais été devant la puissance britannique.

On rencontre des Anglais qui parlent avec bon sens, avec justice,

avec élévation des affaires du monde entier. Mais dès qu'on aborde avec eux la question d'Irlande, ils perdent pied subitement. L'homme qui, tout à l'heure, vous charmait par la droiture de ses vues et de ses arguments, connaît à peine le sang-froid et l'équité en vous parlant de cette race « ingouvernable » des Celtes. Il veut bien admettre que pendant longtemps l'Irlande a été gravement maltraitée par l'Angleterre. Mais les mauvais jours sont loin. L'Angleterre n'éprouve plus pour l'île Sœur que tendresse et générosité. C'est l'Irlande qui, par son ingratitude, décourage les Anglais et stérilise les plans les plus sages, les réformes les plus complètes.

Il est pourtant facile d'établir que ces plans sages et ces belles réformes ont toujours été mesurés, non point aux vœux du peuple irlandais, mais aux besoins de la politique anglaise. Tantôt il fallait calmer une agitation dangereuse, tantôt il fallait conquérir pour, l'un des grands partis anglais, les votes et les sympathies des électeurs irlandais; tantôt, enfin, il fallait faire devant l'Europe figure de nation civilisée. Jamais il n'y eut dans ces générosités obligatoires de politiciens habiles un véritable élan national, un sincère et entier besoin de réparation. Devant un grand mouvement d'affection et de justice de la nation anglaise, l'Irlande de Saint-Patrick, d'Oconnell, l'Irlande catholique, la seule qui ait compté jusqu'ici, eût oublié le passé. C'est l'Angleterre qui n'a jamais pu, qui ne peut encore pardonner aux Irlandais le mal qu'elle leur a fait.

Nous nous garderons d'être injuste. L'Angleterre a dans le cours de son histoire donné des preuves nombreuses, des preuves terribles, de son habileté, de son bon sens, de sa prudence politique. Mais vis-à-vis de l'Irlande, elle a été encore plus maladroite que cruelle, et ce n'est pas peu dire. Depuis le jour où elle mit ses pieds sur la terre des enfants de saint Patrick, elle a voulu énergiquement, férocement, trois choses : détruire la religion catholique, accaparerle sol et y planter la race anglaise, anéantir dans le peuple irlandais le sentiment national et tout espoir d'indépendance. Nous voudrions bien savoir ce qu'elle a pu réaliser de ce programme. Non seulement l'Irlande a conservé sa foi, mais elle a arraché à un parlement constitutionnellement persécuteur l'émancipation des *catholiques* anglais. — Non seulement les Irlandais, grâce aux deux grandes réformes anglaises de M. Gladstone, peuvent aujourd'hui vivre sur le sol de la patrie avec des avantages qui, il y a trente ans, eussent paru au monde un rêve irréalisable, mais encore ils espèrent que vers la fin

du siècle « la colonie anglaise » d'Irlande sera obligée ou de regagner l'Angleterre ou de se fondre dans la nouvelle nation. La question d'indépendance nationale n'est point encore vidée. Mais jamais depuis le jour où, par un cynique marché, l'Angleterre acheta aux protestants d'Irlande la liberté de leur pays et proclama cet acte d'Union que M. John Bright a qualifié un jour « d'acte frauduleux », jamais, disons-nous, l'Irlande n'a été plus près de reconquérir son autonomie législative. Ceux-là qui suivent jour par jour les affaires d'outre-Manche peuvent se rendre bien compte du terrain que l'Irlande a gagné sur cette question-là. Naguère encore aucun journal anglais n'aurait daigné aborder sérieusement un pareil sujet. On disait aux Irlandais qu'il fallait renoncer à cette chimère, que, bon gré mal gré, elle était liée à l'Angleterre, et qu'elle devait se tenir pour fière et contente d'être gouvernée par le parlement de Westminster. Le tout n'allait pas sans quelques fines railleries, ou de méprisants outrages à l'adresse de l'infortuné Paddy, qui avait le mauvais goût de protester contre les douces lois de John Bull. Aujourd'hui les choses sont bien changées. Il n'y a pas de journal anglais qui ne discute jusqu'à quel point il convient de faire droit aux revendications autonomistes de l'Irlande, et entre les deux grands partis anglais, c'est à qui proclamera la nécessité de satisfaire à ces revendications sans compromettre l'équilibre du Royaume-Uni. Mais sur ce terrain-là, comme sur le terrain de l'émancipation, comme sur celui de la réforme agraire, après avoir tout refusé, on promet peu et on finira par donner tout. Voilà donc où aboutissent tant de siècles d'oppression cruelle, de persécution savante, de domination orgueilleuse et injuste. On a appauvri l'Irlande, on ne l'a pas ruinée pour toujours; on l'a cruellement blessée, on ne l'a pas tuée tout à fait. On l'a à moitié dépeuplée; mais cela a été seulement pour augmenter l'énergie et le ressentiment des Irlandais d'Irlande, et pour former, en outre, dans l'autre hémisphère une autre Irlande plus nombreuse, plus puissante, et plus dangeureuse à la puissance britannique que celle du canal Saint-Georges.

John Bull donc sait aujourd'hui qu'on n'assassine pas un peuple comme on assassine un homme ou une garnison. Il y a même beau temps qu'il sait cela, et il montre de l'inconséquence quand il s'étonne de l'ardeur enthousiaste et invincible avec laquelle l'Irlande poursuit son rêve d'indépendance et d'affranchissement. Mais il montre encore plus d'inconséquence quand il invoque ses cuirassés et la

géographie comme une sûre garantie de son « union » avec l'Irlande. Les plus grandes puissances sont exposées à des revers, et aux nations qui ont des revers sans avoir mérité de vrais amis, la géographie donne toujours des voisins dangereux.

On compare volontiers l'Angleterre à un majestueux navire qui porterait les destinées d'un grand peuple. Mais on a dit aussi qu'aux flancs de ce beau navire voyageait un brûlot capable de le faire sauter. Et ce n'est pas le brûlot qui tient à suivre le navire, c'est le navire qui tient à garder son brûlot, après avoir dédaigné de l'éteindre. Rien n'est plus contraire aux règles d'une saine navigation; rien n'est plus inconséquent.

IX

Ces derniers mois, pendant que John Bull, menacé de complications dans l'Asie centrale, dans l'Afrique méridionale et en Égypte, pouvait constater la froideur, sinon l'hostilité de l'Europe à son égard, il s'avisa de découvrir qu'il avait beaucoup de colonies, que ces colonies étaient très attachées à la mère patrie, et qu'avec leur concours il pourrait peut-être à la rigueur faire face au monde entier. On n'avait pas encore affaire au monde entier, mais on avait à occuper l'Égypte et à refouler les bandes du Mahdi dans le désert. Bientôt la presse anglaise annonça que le Canada offrait un corps de bateliers pour l'expédition du Nil, puis un contingent de volontaires. L'Australie se mit aussi sur les rangs et offrit d'équiper des régiments de volontaires pour Souakim. Pour encourager ses colonies, John Bull accepta les bateliers canadiens et un régiment d'Australiens. On a vu à l'œuvre dans le désert ce contingent colonial. Les Canadiens ont rendu de grands services et, d'après quelques indiscrétions échappées à la presse de Londres, sont partis fort mécontents de la façon dont ils avaient été traités. Les Australiens ont eu plus de chance et, après quelques marches dans les sables de Souakim, à la recherche d'un ennemi insaisissable, sont repartis très heureux et très fiers des compliments publics du général Graham. A propos de ces Australiens et de ces bateliers canadiens, il y a eu en Angleterre des explosions d'enthousiasme sur le « loyalisme » et le dévouement des colonies. Mais nous voudrions savoir ce que cela prouve.

Le monde n'avait pas besoin d'apprendre que l'empire colonial de l'Angleterre est immense, et que le soleil ne se couche jamais sur les possessions de la reine Victoria. Tout le monde sait aussi que dans les colonies anglaises, il y a des Anglais et que les Anglais sont partout très attachés à leur pays et à sa politique. Si donc on a voulu, dans la presse du Royaume-Uni, établir que, sous toutes les latitudes, les Anglais sont capables de former des bataillons et même des régiments de volontaires. On a plaidé une cause que personne n'attaquait. Mais dans ces articles de journaux, où l'enthousiasme paraissait un peu de commande, dans le mouvement politique que ces articles ont occasionné, et qui a produit un plan de fédération des colonies encore à l'étude, il y avait autre chose. On voulait prouver que l'Angleterre est la meilleure des mères patries, et qu'en travaillant à la prospérité de ses colonies, elle fait de leurs populations des populations anglaises de sentiment, de cœur et d'âme.

Or cette prétention n'est guère soutenable. De toutes les nations, la nation anglaise est celle qui est la moins douée pour s'assimiler les autres races. Elle est pénétrée de sa supériorité, elle n'est point d'humeur aimable, elle n'a que le souci constant de son intérêt, même aux dépens de ce que les autres ont de plus cher et de plus sacré. Elle va en Irlande, et l'Irlande après des siècles est plus anti-anglaise qu'aux premiers jours de la conquête. Elle va au Canada et les Canadiens sont ce qu'ils étaient lors de la conquête, une image encore fidèle dans ses grands traits de la France d'autrefois; elle va dans l'Inde et les Indiens restent Indiens, à tel point que l'administration d'un vice-roi catholique, vraiment soucieux du relèvement moral de cette race inférieure, jette l'empire anglo-indien dans une agitation sans précédent et cause aux Anglais de Londres et de Calcutta une telle irritation, qu'une réforme promise depuis des années est étranglée net. En un mot, là où l'Angleterre trouve une civilisation égale ou supérieure à la sienne, elle ne s'assimile ni les intelligences ni les cœurs; là où elle rencontre une civilisation inférieure, elle règne par la force, par la richesse, par l'industrie, jamais par l'amour.

Sans doute cela ne tient pas au caractère de la nation, car, de tout temps, cette nation a trouvé des apôtres, des héros et des saints. Mais ce n'en est pas moins un des signes les plus frappants de la domination anglaise dans le monde habité. Pour notre part, nous attribuons ce phénomène à la sécheresse et à l'égoïsme de la

politique protestante qui, avec les plus pompeux programmes de philanthropie, n'a jamais servi et aimé que la force.

Cependant John Bull par l'organe de ses journalistes parle constamment avec dédain et compassion de l'incapacité colonisatrice de la France. Nous savons ce que la situation actuelle de la France livrée aux expériences avilissantes de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie peut inspirer de modestie et de douleur à ceux qui chérissent le souvenir de sa vieille gloire.

Mais c'est justement à cause des abaissements d'aujourd'hui qu'il est doux de regarder dans le passé et d'y chercher quelque consolation pour l'avenir. La France ne sait pas coloniser! Mais quelle nation a su coloniser comme elle? Au Cap, dans les Indes, au Canada, en dix autres pays elle avait précédé l'Angleterre, qui, comme un coucou, a toujours pratiqué l'art de prendre le nid d'autrui. Absorbés par la politique continentale ou par des discordes civiles, ou par les frasques des philosophes, nous n'avons pas su garder notre patrimoine colonial. Mais partout où la France avait pu mettre la marque de sa foi et de son génie, cette marque a résisté à la conquête et aux accidents de l'histoire. L'Angleterre avait colonisé l'Amérique? Qu'y reste-t-il de son influence et de sa puissance? Il y a plus d'un siècle que la France a perdu le Canada, et aujourd'hui encore, sur les bords du Saint-Laurent, une jeune et vaillante nation, pleine de la vieille sève de France, défie les envahisseurs aux luttes de la civilisation et sent son cœur battre aux mauvais jours avec le cœur de l'ancienne mère patrie. Et si une princesse du sang royal d'Angleterre vient gouverner cette magnignifique colonie, elle ne connaît pas, pour gagner les cœurs de ses nouveaux sujets, de meilleur moyen que de leur promettre de bien aimer « sa petite France ».

Nous avons l'air d'être sortis de notre sujet, et cependant nous ne nous en sommes pas éloignés. Il s'agit, en effet, de montrer que l'Angleterre ne peut être aussi sûre que le proclament ses journalistes de l'amour et du dévouement de ses colonies. A part celles qui sont à peu près exclusivement formées par l'immigration britannique, John Bull n'en a pas qui soient tout à fait liées à sa fortune. Une nation a toujours les colonies qu'elle mérite et il y aurait de l'inconséquence à faire aveuglément fonds sur des sujets qu'on a servis et enrichis dans la juste mesure de son propre intérêt.

X

Dans ses bons jours, John Bull déclare qu'il joue un rôle indispensable en ce monde, et que s'il manquait à l'Europe, il n'y aurait plus personne pour défendre les droits et la liberté des peuples.

Il a, du reste, des admirateurs qui vont plus loin que lui-même, et qui se plaisent à saluer en lui une des futures colonnes du catholicisme. A cet effet, on nous parle du terrain gagné par les catholiques en Angleterre, de l'attitude respectueuse que John Bull, naguère si intolérant, garde vis-à-vis de l'Église et de la générosité habile avec laquelle il protège chez lui, comme dans les pays lointains, les œuvres et les hommes du catholicisme. Sans doute nous savons ces choses et nous en voyons d'autres qui pourraient encore donner plus d'espérances. Nous avons suivi ce magnifique mouvement de conversions qui date de « l'agitation » théologique des *tractariens*, et qui a donné à l'Église des enfants et des ministres dont rien n'égale le dévouement, le désintéressement, la générosité. Mais quand on a fini de constater ces symptômes consolants, on se trouve encore bien loin des beaux jours entrevus ou plutôt désirés par le génie du comte de Maistre, et qui doivent voir l'Angleterre et la France, ralliées au service de Dieu et de l'Église, porter le catholicisme aux extrémités du monde. C'est en vain qu'on chercherait, dans la politique anglaise, des traces de l'action catholique. Si elle lègue un représentant auprès du Saint-Siège, c'est sous le sceau du plus grand secret et pour obtenir du Pape des décisions utiles à la domination anglaise dans les pays catholiques. On n'avouerait pour rien au monde une faiblesse si honteuse au Parlement. Si elle accepte ou protège des missionnaires catholiques au milieu des populations barbares, c'est à la condition que cette protection servira les projets d'agrandissement ou de conquête. Dès qu'elle n'a plus ce bon motif, dès surtout que les missionnaires peuvent servir uniquement l'Église ou une autre influence, elle leur devient indifférente ou les combat avec fureur. Dans les pays indiens, elle paiera volontiers un Jésuite anglais ou même français pour prêcher l'Évangile aux populations. A Madagascar, elle aidera les sujets de la reine Ranavalo à persécuter ou à expulser les Jésuites français.

Cette doctrine de l'intérêt est le fonds même de la politique de John Bull. Et comme il paraît que l'intérêt de John Bull demande

premièrement son bien, puis le mal d'autrui, il se croit autorisé aux plus funestes inconséquences. Il se vante d'avoir horreur des révolutionnaires, de chérir les vieux usages, les vieilles traditions, les vieilles institutions; et tout ce que l'Europe a de plus sacré comme tradition n'a pas de détracteur plus acharné, d'ennemi plus passionné que John Bull. Toujours les révolutionnaires de France, d'Italie, d'Autriche, de Russie, ont trouvé sur les bords de la Tamise les plus doux égards et la plus charmante hospitalité. Quiconque s'attaquait aux papes, aux lois catholiques, aux empereurs du continent était sûr de faire recette à Londres et de rencontrer non seulement des auditoires, mais des admirateurs passionnés. Quand Mazzini et Garibaldi allaient en Angleterre, ils voyageaient au milieu d'ovations interminables. Et ce n'était pas le populaire, c'était l'élite de la chevaleresque Angleterre, des membres du Parlement, des écrivains, des poètes, des lords qui s'honoraient de serrer la main au malfaiteur révolutionnaire et au *condottiere* malpropre et malhonnête qui s'étaient rués contre l'auguste et doux Pie IX.

Nous savons bien que depuis quelque temps John Bull a un peu refroidi ses ardeurs à l'endroit des malfaiteurs politiques et sociaux du continent. Pourtant il y a lieu de craindre que sa conversion ne manque de sincérité et qu'en cela, comme en toute chose, il n'applique la doctrine de l'intérêt anglais. A force d'avoir aidé à brûler la maison d'autrui, notre voisin, devenu habile à reconnaître les symptômes d'incendie, a évidemment peur que sa maison à lui, sa chère constitution ne commence à flamber. Il donne sans doute là une grande preuve de bon sens; mais le bon sens lui vient un peu tard. Il aurait pu comprendre qu'on ne travaille pas longtemps sans danger à l'exportation d'une marchandise aussi dangereuse que la Révolution. Nous ne suivrons pas sans intérêt sa méthode, — s'il en a une, — pour sortir de la crise où il est entré. Les journaux abondent de dénonciations véhémentes contre les noirs projets de M. Gladstone, de sir Charles Dilke, de M. Chamberlain; ces derniers ne semblent pas pour cela perdre du terrain. Eux aussi ont des journaux qui, par leur tapage, déconcertent un peu notre vieux John Bull, dont l'étonnement douloureux nous rappelle celui des « Gracques se plaignant de la sédition », une des plus fortes « inconséquences » relatées dans l'histoire ancienne.

L. Nemours Godré.

UN VOYAGE AU BRÉSIL [1]

L'année scolaire, au Brésil, commence dans le courant de février, et même en janvier pour certaines écoles; elle se termine vers les premiers jours de décembre. Les deux mois les plus chauds de l'année sont ainsi consacrés au repos des vacances.

Au-dessus de l'enseignement secondaire, il y a l'enseignement supérieur, qui comprend les cours des académies et l'école polytechnique. Le Brésil compte deux facultés de médecine, l'une à Rio-de-Janeiro, et l'autre à Bahia : elles ont pris la faculté de médecine de Paris pour modèle, et elles jouissent d'une assez grande réputation au point de vue de la science médicale. Beaucoup de professeurs sont étrangers et plusieurs sont des Français; mais les doctrines matérialistes, dit-on, trouvent malheureusement un accès trop facile auprès de ces facultés.

Pernambouc et Saint-Paul sont le siège des deux facultés de droit du Brésil.

L'école polytechnique est la plus importante de Rio; mais le concours d'admission est plus facile qu'à Paris.

L'enseignement est divisé en deux années, qui ont des cours généraux et des cours spéciaux. Les premiers comprennent la théorie des équations, les logarithmes, la géométrie dans l'espace, la trigonométrie rectiligne, la géométrie analytique, la physique expérimentale, la météorologie, le dessin linéaire et topographique, le calcul différentiel et intégral, la mécanique rationnelle et appliquée aux machines élémentaires, la première partie de la géométrie descriptive, la chimie inorganique, avec des notions générales de minéralogie, de botanique et de zoologie.

Les cours spéciaux comprennent les sciences physiques, naturelles et mathématiques, les arts et manufactures, et aussi les

(1) Voir la *Revue* du 1er août 1885.

mines, dont le développement a lieu à l'école des mines instituée dans la province de Minas, à Ouro-Preto.

Plusieurs écoles militaires ont été créées : l'une, appelée l'école de la Cour, à Rio-de-Janeiro; une autre, l'école de cavalerie et d'infanterie, à Rio-Grande-do-Sul; et une troisième, l'école de tir, à Campo-Grande.

L'école de la marine a été placée provisoirement dans une île de la baie de Rio-de-Janeiro.

La capitale possède encore un institut commercial, une académie des beaux-arts, un conservatoire de musique, un collège pour les jeunes aveugles, un autre pour les sourds et muets, plusieurs institutions agricoles et un musée national.

IV. — L'assistance publique mérite vraiment une place à part. L'administration à Rio a un soin tout spécial des malades, et les hôpitaux ou établissements de secours approchent de la perfection. Nous citerons particulièrement la Santa Casa da Misericordia, fondée en 1605, par Philippe III d'Espagne, alors maître du Portugal. Cette maison, fort bien située sur la baie de Rio, peut donner refuge à deux mille malades. Ceux-ci sont admis, quelles que soient leur nationalité et leur religion, et sont confiés aux bons soins des sœurs de Saint-Vincent de Paul, au nombre de soixante environ pour cet établissement.

L'hospice de Dom Pedro II, destiné aux aliénés, est aussi un établissement de premier ordre, sur la plage de Botafogo, et une des plus remarquables constructions de Rio-de-Janeiro.

Ces asiles de la souffrance et des misères humaines sont d'une propreté exquise, avec un service peu ordinaire, qui frappent tout d'abord l'étranger admis à les visiter, et je suis heureux, comme Français et catholique, de pouvoir ajouter que cette perfection est l'œuvre des religieuses de Saint-Vincent de Paul : celles-ci dirigent encore un orphelinat à l'hospice de Dom Pedro II.

Le service religieux de ces établissements est aussi confié aux prêtres si dévoués de la Mission.

V. — L'armée, cavalerie et infanterie, se recrute parmi les volontaires, et se compose de 18 à 20,000 hommes en temps de paix. Elle doit s'élever à plus de 70,000 en temps de guerre. La gendarmerie forme un corps d'environ 7,000 hommes. Il y a aussi la garde

nationale, réorganisée récemment : elle peut être mobilisée en temps de guerre, et comprend plus de 500,000 hommes.

La police est faite par la garde urbaine, qui s'élève à 700 hommes pour la capitale. A Rio-de-Janeiro la garde urbaine reçoit comme auxiliaire un corps de 600 hommes, organisés militairement. La marine a six arsenaux et compte 60 navires, dont 14 cuirassés et plusieurs en construction : leur force est de 12,000 chevaux. Ces vaisseaux sont armés de 85 pièces de canons ordinaires et de 92 canons rayés.

En 1867, il y avait à peine 700 kilomètres de voies ferrées. A présent, on compte plus de 4,000 kilomètres en exploitation et 3,000 en construction. La ligne la plus importante est celle du chemin de fer de dom Pedro II. « Estrada de ferro de Pedro II », presque toujours désigné par les initiales E. F. P. II. Cette ligne relie les provinces de St-Paul, de Minas-Geraes et de Rio-de-Janeiro. Une autre ligne relie Bahia au San-Francisco et sera continuée jusqu'à Pernambouc. Le service des chemins de fer est assez régulier au Brésil; mais les voitures sont peu confortables : elles comportent seulement deux classes.

Le service des postes au Brésil est partagé en deux grandes divisions : le courrier de terre et le courrier maritime. Ils laissent encore beaucoup à désirer, bien que des progrès louables aient été accomplis. Il y a quelques années seulement, les correspondances étaient encore placées sur une grande table, à l'intérieur des bureaux, et chaque citoyen allait chercher lui-même ce qu'il croyait devoir lui appartenir, d'où un grand nombre d'erreurs et de vols, surtout pour les négociants. J'ai vu ce système encore pratiqué dans plusieurs villes importantes de provinces.

Les recettes de la poste, dans une de ces dernières années, ont été de 3,257,500 francs, et les dépenses de 4,310,270 francs. Les difficultés sont très sérieuses pour le transport des dépêches dans l'intérieur du vaste empire. A l'exception de Rio-de-Janeiro et de quelques grandes villes, les facteurs pour la distribution des lettres sont inconnus : le destinataire est obligé de faire prendre sa correspondance dans les bureaux. Pour les provinces éloignées du littoral, comme Matto-Grosso et Goyaz, il n'y a pas de courrier régulier. Les correspondances séjournent à la capitale, jusqu'à ce qu'une occasion favorable se présente : aussi faut-il souvent des mois entiers pour faire parvenir une lettre à l'extrémité occidentale du Brésil. Le

nombre des bureaux était de 1461 seulement, en 1880, et le chiffre des correspondances reçues et expédiées s'est élevé à 30,000,000.

Il y a 7,420 kilomètres de fil télégraphique, occasionnant une dépense de 3,700,000 francs pour une recette de 2,400,000 francs, et correspondant à 300,000 dépêches. La télégraphie compte 140 bureaux et occupe 500 employés.

Le téléphone est beaucoup en usage depuis deux ou trois ans. En général, ce sont des Français installés à Rio, qui se sont occupés de la pose du fil téléphonique et des appareils.

Le mouvement maritime du port de Rio peut s'évaluer ainsi :

	Entrées.	Sorties.
Navires au long cours	1,288	1,164
Cabotage	1,439	1,642
Total . . .	2,727	2,806

Il y a environ 80 bateaux à vapeur pour les passagers. La côte du Brésil est éclairée par plus de 30 phares et autant de fanaux. La navigation nationale ne comprend jusqu'alors que la côte du Brésil, de Para à Rio-Grande-do-Sul et Montevideo. Cette ligne est desservie par 28 lignes de paquebots à vapeur des compagnies, presque toutes nationales, qui reçoivent de l'État une subvention annuelle de 7,683,820 francs.

La population réclame en ce moment la création de navires transatlantiques nationaux, qui feraient le service de Rio-de-Janeiro à Lisbonne et à Bordeaux. Cette question a été soulevée à l'occasion des quarantaines imposées par le gouvernement de Buenos-Ayres, pendant la saison d'été, à tous les navires faisant escale à Rio-de-Janeiro. Par suite de ces dispositions, plusieurs paquebots européens, afin d'échapper à la quarantaine, font voile directement pour Montevideo et Buenos-Ayres. La République Argentine, prétendent les Brésiliens, agit ainsi pour exagérer, dans l'esprit des Européens, les craintes que l'on peut concevoir au sujet des ravages exercés à Rio par la fièvre jaune. Les journaux argentins viennent au secours du gouvernement, en publiant des nouvelles fausses sur l'état sanitaire du Brésil, et c'est ainsi que la République Argentine espère attirer les colons à Buenos-Ayres, au détriment de Rio-de-Janeiro.

VI. — La presse est représentée au Brésil, par plus de 200 journaux, dont 38 à Rio-de-Janeiro, parmi lesquels 2 en anglais, 2 en

allemand et 1 en français. Les deux plus importants sont la *Gazeta das Noticias*, qui tire à 24,000 exemplaires et le *Jornal do Commercio*, le *Times*, de Rio : il tire à 15,000 exemplaires. Ces deux grands journaux ne luttent en aucune façon pour la gloire de la religion; mais ils ne l'attaquent pas et respectent leurs lecteurs. Malheureusement l'esprit maçonnique règne dans un grand nombre de feuilles moins sérieuses, qui s'inspirent de la rédaction anticléricale de plusieurs journaux républicains français. Ces feuilles de bas étage sont souvent vénales, et, à ce sujet, le lecteur lira peut-être avec intérêt le récit d'un événement tragique dont j'ai été le témoin, vers la fin de l'année 1883.

Un mulâtre affranchi, fort intelligent, était rédacteur en chef d'une petite feuille, le *Corsario*. Cet homme poussait jusqu'au fanatisme l'intolérance et la haine de tout ce qui est respectable. Chaque jour, ce journal infect était rempli d'attaques odieuses, et malheureusement la plume de cet impie était redoutée des honnêtes gens, qui aiment assez leur tranquillité. Aucun scrupule n'arrêtait l'écrivain, et celui-ci spéculait même sur la crainte qu'il inspirait. De temps à autre il préparait un article infâme contre un personnage quelconque de Rio, venait trouver ce dernier et lui parlait ainsi : « Lisez ces pages, qui m'ont été adressées contre vous : elles vont être publiées; mais si vous consentez à me remettre 500 francs, l'article en question va être jeté au feu. » Et, habituellement, l'interlocuteur avait la faiblesse de céder. Les réclamations devinrent si générales, que le ministère voulait supprimer cette misérable feuille; mais l'empereur crut devoir s'y opposer au nom de la liberté de la presse. Devant cette attitude du gouvernement, la population, surexcitée, enfonça un jour les portes des bureaux du *Corsario* et brisa les presses. Le rédacteur étant venu ensuite demander du secours au chef de la police, ce dernier voulut reconduire lui-même le journaliste. Il était environ trois heures de l'après-midi, au moment où les deux personnages montaient dans une voiture de place. La foule s'avança aussitôt, et, au milieu du tumulte général, des assassins massacrèrent le malheureux rédacteur du *Corsario*, sous les yeux du chef de la police. Ce meurtre occupa la presse de tous les partis et pendant un assez long temps; mais il fut impossible de découvrir les coupables. Plusieurs accusèrent la police de n'avoir pas apporté à l'enquête tout le zèle désirable.

Il se publie aussi, sous la direction de l'évêché de Rio, une

excellente petite feuille catholique, l'*Apostolo*. En général, on souhaite à cette feuille une rédaction un peu moins pâle et plus attrayante pour les fidèles : elle n'est guère lue en dehors du clergé.

VII. — Les revenus de l'empire consistent surtout dans le produit des douanes : car la perception des impôts est presque impossible dans les campagnes. L'État avait établi un impôt sur les esclaves, et ce tribut n'est actuellement levé que dans les villes. Lorsque les agents du fisc étaient arrivés dans les *fazendas*, le propriétaire envoyait sur les sentiers du retour un nombre de nègres suffisant pour tuer et dévaliser les malheureux percepteurs et jeter leurs cadavres dans les forêts vierges du voisinage.

Les douanes de l'empire ont rapporté, en 1882, d'après le rapport officiel dont j'ai eu connaissance à Rio, 227,770,140 francs. Plus de la moitié de cette somme est fournie par la douane de Rio-de-Janeiro.

Le dette publique se divise en dette consolidée ou intérieure, et en dette flottante ou extérieure. La première, y compris le papier monnaie en circulation, était, en 1882, de 1,480,950,400 francs, à 4, 4 1/2, 5 et 6 0/0; la seconde, à 5 0/0, même année, était de 375,213,000 francs.

BUDGET DE L'EMPIRE POUR 1883, EN MILLE REIS BRÉSILIENS

Recettes.

Ordinaires et extraordinaires. . . .	123,283,000
Fonds d'émancipation.	1,200,000
Dépôts.	3,000,000
Total.	127,483,000

Dépenses des ministères.

Intérieur.	9,332,418
Justice et cultes.	6,767,000
Affaires étrangères.	919,906
Guerre.	14,436,076
Marine.	10,695,296
Agriculture et commerce.	23,238,506
Finances.	61,944,916
Total.	127,334,118

Le mille reis, au Brésil, vaut nominalement 2 fr. 50, et 1 million de reis ou un conto de reis valent 2,500 francs, valeur nominale, mais le change est souvent très élevé, surtout depuis la guerre du Paraguay. Ainsi, pendant l'année 1884, 1 franc qui, nominalement vaut 400 reis, a varié de 425 reis à 500.

Un service d'eaux bien organisé donne chaque jour plus de 100 litres par habitant.

Un autre service qui mérite tous les éloges, est celui des tramways : ils circulent jour et nuit sur une étendue de plus de 130 kilomètres, pour la ville et la banlieue.

On compte une dizaine de théâtres dans la capitale du Brésil.

VIII. — L'émigration pour le Brésil est bien inférieure à celle de la République Argentine ou des États-Unis. Cela tient, à mon avis, à deux causes principales.

1° Les Européens redoutent le climat meurtrier des Tropiques, et les bruits exagérés que les pays voisins cherchent à répandre sur les ravages de la fièvre jaune, ne sont pas de nature à faire donner la préférence au Brésil.

Mais plusieurs considérations sont ici nécessaires pour avoir une idée exacte de la situation. On peut d'abord affirmer que les côtes seules ou le voisinage de la mer sont malsains : car le séjour de l'intérieur des provinces n'est pas nuisible aux habitants du nord. On a parlé beaucoup à ce sujet de la facilité avec laquelle on peut acquérir de grandes fortunes au Nouveau-Monde. Cela est vrai; mais deux choses sont nécessaires : l'amour du travail et une vie sobre et régulière. Cette dernière condition est indispensable à l'étranger qui désire se soustraire aux maladies. La fièvre jaune exerce parfois des effets désastreux pendant la saison chaude, c'est-à-dire, de décembre à la fin de mai; mais certaines précautions, surtout la tempérance et une grande propreté, sont des préservatifs très efficaces. Les statistiques nous en donnent une preuve de plus, en nous apprenant que les Portugais et les Italiens sont les peuples qui fournissent le plus fort contingent à l'épidémie. Du reste, à partir du 23° parallèle, c'est-à-dire au-delà de Rio-de-Janeiro, la fièvre jaune est inconnue, et le climat plus tempéré, plus apte à recevoir les colons européens. La province de Saint-Paul et celle de Rio-Grande do Sul sont peut-être les plus recherchées.

2° La seconde cause du petit nombre d'émigrants au Brésil

existe dans les immenses avantages offerts aux colons par les autres pays de l'Amérique. Sans doute, le gouvernement brésilien a déjà favorisé beaucoup l'émigration; mais les avantages qu'il offre ne sont pas suffisants, et il sera bien obligé, s'il veut avoir des colons, d'accorder à ceux-ci de plus amples privilèges, surtout lorsque l'esclavage sera totalement supprimé. Il y a dans cet empire de vastes contrées incultes, d'une fertilité étonnante, et qui n'attendent que des bras, auxquels elles puissent livrer leurs richesses et leurs trésors.

Depuis 1864, l'État a institué une agence officielle, chargée de recevoir les colons nouvellement débarqués : celle-ci leur fait une avance du prix intégral de passage, s'ils consentent à s'engager dans les colonies de l'État; mais comme le prix de passage sur les paquebots est plus élevé pour un des ports du Brésil que pour les États-Unis, on remet seulement aux colons partis d'Europe la différence du prix de passage, s'ils n'entrent pas dans les colonies de l'État. Les émigrants sont tous dispensés des droits d'importation pour les objets qu'ils apportent avec eux. Ceux qui se fixent à Rio-de-Janeiro sont nourris aux frais de l'État pendant huit jours, et ceux qui vont s'installer ailleurs, sont entretenus jusqu'à leur départ.

Après avoir pris possession de son lot, le colon a droit à une gratification pécuniaire, à des semences pour les premières plantations, aux instruments de travail indispensables, à une maison provisoire et à 50 ares environ de terrain.

Les terres coloniales sont divisées en terres urbaines et rurales. Ces dernières sont cédées au prix de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 centimes l'are, et les premières, au prix de 0 fr. 50 centimes à 3 francs l'are.

Les paiements doivent être faits en quatre annuités, dont la première a lieu deux ans après la prise de possession, et un escompte de 6 pour 100 est faite au colon.

Dans chaque colonie de l'État il y a un prêtre catholique, un ministre protestant et une école primaire : ces colonies sont au nombre de 18. La population varie de 500 à 8,000 habitants.

Une des principales est celle de Santa-Leopoldina, où se trouvent des Allemands, des Italiens, des Suisses et des Hollandais. Elle exporte plus d'un million de kilogrammes de café par an, cultive la canne à sucre, des céréales et élève des troupeaux.

Celle d'Itajahy est occupée presque uniquement par des Allemands, et celle deCananea, par des Anglais.

La population coloniale est d'environ 50,000 âmes, et elle augmente à peine de 5,000 par an.

Deux célèbres colonies émancipées ont donné naissance à deux villes très florissantes de la province de Rio : c'est Novo-Friburgo et Petropolis, reliées à la capitale par un chemin de fer.

La première a été fondée en 1820 et a 15,000 âmes ; la seconde, qui a 9,000 habitants, est la résidence d'été de la famille impériale, de l'aristocratie et du corps diplomatique.

Cette ville est admirablement située, à 3,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans une vallée charmante, ornée de villas, qu'avoisinent les forêts vierges. Le palais de l'empereur est au centre de la ville : c'est un édifice d'assez belle apparence et sans prétention.

Le séjour à Petropolis est très recommandé par les médecins : l'air est pur et la chaleur beaucoup plus supportable qu'à Rio-de-Janeiro. La présence de la cour, pendant l'été, donne à la ville une certaine animation : les fêtes et les réjouissances s'y succèdent et la rendent assez semblable à une de nos stations balnéaires les plus fréquentées.

Pierre DU PARMONT.

(*A suivre.*)

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS

RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES ET MORALES

La Cité antichrétienne au dix-neuvième siècle; les Erreurs modernes, par dom Benoît, docteur en philosophie et en théologie. 2 vol. in-12. (Victor Palmé.) — *Apologie scientifique de la loi chrétienne*, par le chanoine P. Duilhé de Saint-Projet. 1 vol. in-12. (Palmé.) — *Œuvres pastorales et oratoires de Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française*, t. III. (Oudin.) — *Quelques heures avec les Saints*, par le R. P. Anderdon, de la Compagnie de Jésus; traduit de l'anglais par Mme B. de Lépine. (Oudin.) — *Traité de la connaissance intellectuelle d'après saint Thomas*, par le P. Liberatore; traduit de l'italien par l'abbé E. Deshayes. (Berche et Tralin.) — *De la Conscience*, par le R. P. Jouan, de la Compagnie de Jésus. (V. Sarlit et Ce.) — *De l'honneur*. Réflexions d'un prisonnier, par Henri Savatier, docteur en droit. 1 vol. in-12. (Oudin). — *De l'Influence des religions sur le développement économique des peuples*, par M. Louis Desgrand. 1 vol. in-12. (Plon.) — *La Charité privée à Paris*, par M. Maxime du Camp, de l'Académie française. 1 vol. in-8°. (Hachette.) — *Lettres à un ami de collège*, par MM. de Montalembert et Léon Cornudet. 1 vol. in-8°. (Victor Lecoffre.) — *De l'Église et de sa divine constitution*, par D. Gréa, docteur en théologie, ancien vicaire général. (Palmé.)

Les ouvrages dont il sera question dans la Revue qu'on va lire ne sont pas de ceux que la critique ait le devoir de combattre. Tout au plus aurions-nous à marquer, en passant, quelques réserves. Notre dessein, comme notre emploi, consiste à mettre sous les yeux du lecteur sérieux, et désireux de s'instruire, l'idée vraie des derniers travaux dont la littérature philosophique et religieuse s'est enrichie.

I

Comme j'emportais chez moi les deux gros volumes de dom Benoît, je rencontrai sur mon chemin un littérateur dont les dispo-

sitions à la sévérité ne sont inconnues de personne. « Ah ! » me dit-il avec un sourire ironique : « Vous n'écrirez pas sur ces deux volumes tout ce que vous penserez. C'est un travail confus et indigeste qui laisse beaucoup à désirer. »

C'est sous l'impression de cette sentence rigoureuse que nous nous sommes mis à étudier les tomes I et II d'une série qui porte pour titre général : *la Cité antichrétienne au dix-neuvième siècle;* et cette première partie de la publication a pour sous-titre : *les Erreurs modernes*. Après *les Erreurs modernes*, doit venir le second traité : *la Franc-maçonnerie et les sociétés secrètes.*

Je dois dire, pour répondre au jugement trop rapide et trop peu fondé que je citais en commençant, que j'ai rarement trouvé dans la catégorie des travaux qui acceptent le parti pris d'être instructifs et savants, un auteur qui ait déployé de semblables précautions, accompli de tels efforts, employé des combinaisons aussi ingénieuses, pour venir en aide à la bonne volonté du lecteur.

Dom Benoît a eu l'heureuse idée de résumer chacun de ces deux volumes en un tableau synoptique, dressé avec beaucoup de soin, et qui représente avec une remarquable exactitude la suite des faits et des raisonnements. Il ne s'agit point ici de ces résumés vagues et complaisants, dans lesquels on fait rentrer, tant bien que mal et par à peu près, une partie de ce que le livre renferme. Ici, grâce à la vigueur du raisonnement et à la précision des détails, le tableau synoptique suffit à ce double emploi : 1° de nous introduire à une connaissance véritable du livre lui-même avant que nous l'ayons abordé; et 2° de nous en présenter le résumé le plus exact et le plus complet lorsque nous l'avons étudié jusqu'à la dernière ligne. Il ne faudrait pas croire qu'il y ait beaucoup d'ouvrages écrits avec assez de précision et pensés avec assez de force pour se prêter ainsi à cette représentation graphique. Un tableau synoptique est plus qu'une analyse fidèle, c'est en même temps une épreuve et une vérification logique.

L'auteur va lui-même nous faire connaître sa pensée : « Nous pouvons partager nos contemporains en trois classes : ceux qui admettent intégralement la doctrine de l'Église, ceux qui la nient totalement, et ceux qui allient ensemble les affirmations de l'Église et les négations des adversaires : les catholiques purs; les rationalistes, ou naturalistes, ou libéraux purs; les semi-rationalistes, ou semi-naturalistes, ou semi-libéraux.

« Les catholiques disent : Jésus-Christ est Dieu, donc il doit régner : régner perpétuellement et universellement; régner à notre époque comme dans les siècles passés; régner sur les États, sur les familles, sur les individus; régner dans les lois, dans les institutions, dans les mœurs; régner au sein du foyer domestique, à l'intérieur de l'école, au milieu des conseils publics de la nation : *Opportet autem illum regnare.*

« Les rationalistes disent : Jésus-Christ n'est pas Dieu : donc il n'a pas le droit de régner; donc il faut abolir son règne dans la famille, dans l'école, et surtout dans l'État : *Nolumus hunc regnare super nos.*

« Les semi-rationalistes, ou semi-libéraux, disent : Jésus-Christ est Dieu; néanmoins il n'a pas le droit de régner; il lui suffit d'être toléré. Or, s'il a le droit de régner, c'est sur les particuliers seulement, dans le secret du cœur, et tout au plus dans l'intime du foyer; mais ce n'est pas dans les hautes chaires, dans les places publiques, dans les tribunes et sur les trônes; ce n'est pas sur les philosophes, les sénateurs, les députés, les rois. *Dicunt pax : et non est pax* (1). »

Cette citation suffit pour donner une idée de tout l'ouvrage, et de la façon dont il se divise en deux volumes.

Le premier volume traite du rationalisme, c'est-à-dire des négations élevées contre l'ordre surnaturel, des entreprises tentées et poursuivies contre l'ordre social chrétien et contre la hiérarchie catholique.

Dans la seconde partie de ce premier volume, l'auteur fait ressortir les erreurs du rationalisme jusque dans l'ordre naturel. Il en trace brièvement l'histoire qu'il reprend dans ses origines, accompagne dans ses développements, et poursuit par le raisonnemeut jusque dans ses dernières conséquences.

Le second volume de l'ouvrage est consacré à ce que l'auteur appelle le *semi-rationalisme*, ou le *semi-naturalisme*. Il entend par là ces systèmes qui, pour ne point procéder par des négations absolues, n'en soutiennent pas moins de graves erreurs, et ne portent pas moins de funestes atteintes au principe chrétien dans l'ordre de la doctrine, de la hiérarchie et de la conduite. Ici les analyses de l'auteur deviennent à la fois plus instantes et plus délicates. Il s'agit, non plus de combattre des adversaires déclarés qui marchent

(1) *Les Erreurs modernes*, t. II, p. 641.

impitoyablement à l'assaut de nos croyances les plus chères, mais des hommes qui se disent et se croient nos frères, et dont la trahison inconsciente n'en est que plus dangereuse,

Il faut recommander le travail magistral de dom Benoît aux hommes d'étude qui savent, non pas seulement lire, mais méditer. Malgré l'importance des volumes et le grand nombre de leurs pages, on peut dire que chaque sujet y est traité d'une façon sommaire, sans développements et par indications. Nous avons aujourd'hui tant d'ouvrages où flottent à peine quelques idées dans un déluge de mots, qu'on aime à rencontrer ainsi une œuvre robuste, où la préoccupation de la pensée a pu faire perdre quelque chose au style, mais où l'intelligence aimante du vrai trouve à la fois à s'exercer et à se satisfaire.

II

M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet, ancien doyen de la Faculté des Lettres près l'Institut catholique de Toulouse, publie un ouvrage qui peut être considéré, pour ainsi dire, comme la suite et le complément du livre de dom Benoît. C'est l'*Apologie scientifique de la foi chrétienne.*

D'après l'auteur, les erreurs dont on s'arme contre la religion et la vérité, peuvent être considérées comme relevant de trois ordres de connaissances : la science, la métaphysique, la théologie. Suivant les temps et la disposition des esprits, l'humanité a couru pour sa foi des périls différents : telle époque a été l'âge des hérésies; à un autre moment, par exemple au dix-huitième siècle, ce sont les fausses doctrines de la philosophie qui sont devenues le vrai danger social.

Aujourd'hui, il ne faut pas se le dissimuler : les progrès récents des sciences naturelles ont jeté les libres penseurs dans une sorte d'ivresse logique. Ils mettent autant d'audace à supposer, qu'ils ont pu jadis consacrer d'ardeur à découvrir. Ils n'admettent plus qu'on puisse rien établir en dehors de leur méthode, et ils prennent leurs négations mêmes pour des articles de foi. C'est ainsi, dit le vénéré cardinal Guibert, qu' « il s'est formé une ligue pour détruire les croyances religieuses. Les hommes engagés dans cette impie conjuration sont nombreux et puissants, répandus par les diverses classes de la société; il s'en rencontre même dans les hautes régions du pouvoir. Nous ne sommes plus en présence d'une erreur

ou d'une hérésie particulière, comme dans les siècles passés; la guerre est déclarée à toute notion surnaturelle par l'athéisme, qui en est la négation totale et absolue. Si ces dégradantes doctrines prévalaient jamais, l'homme descendrait au rang des animaux et n'aurait pas d'autre destinée ».

Malheureusement nous prenons ce chemin funèbre : les sciences ne se contentent plus de leur propre domaine; elles font irruption dans la métaphysique; et les théories désolantes qu'elles propagent avec tant d'audace semblent, aux yeux du vulgaire, emprunter leur certitude aux découvertes matérielles dont s'enorgueillit notre civilisation : « Qui ne serait ému », dit le cardinal Newman, « en pensant à cette classe très nombreuse d'hommes, souvent animés d'un esprit sincère, les uns simplement troublés, les autres effrayés, conduits au désespoir par la confusion dans laquelle les théories récentes ont jeté leurs idées et leurs plus chères croyances. »

M. Duilhé de Saint-Projet laisse résolument de côté des difficultés de l'ordre purement théologique ou purement philosophique. Il se renferme dans le domaine des sciences proprement dites : « la plus funeste des erreurs de notre époque, » dit excellemment notre auteur : « l'erreur maîtresse, pourrait-on dire, car elle les suscite et les protège toutes; c'est l'antagonisme prétendu de la connaissance positive, de la certitude scientifique, avec la croyance religieuse. Si cette monstrueuse absurdité, que l'enseignement officiel à tous les degrés s'efforce trop souvent de patronner ou d'accréditer, était acceptée par la société moderne, tout serait perdu; si elle est victorieusement réfutée, vaincue, désavouée, la foi triomphe, et tout peut être encore sauvé. »

Le plan et la méthode de l'ouvrage se déduisent directement de cette donnée si simple, et en même temps si féconde.

L'auteur examine d'abord les hypothèses présentes et les erreurs soutenues relativement à l'origine et à la formation de l'univers inorganique; il emploie un mode d'argumentation qui le conduira jusqu'au bout de son œuvre. Il expose avec la bonne foi la plus scrupuleuse et l'impartialité la plus résolue les hypothèses de ses adversaires, quelque monstrueuses que ces hypothèses puissent lui paraître : il insiste avec le même soin sur les arguments ou les analogies que ces systèmes allèguent : puis, il présente en regard les enseignements de la foi et marque d'une façon précise les limites où s'arrêtent les obligations de l'orthodoxie et où commencent les franchises de la liberté.

L'auteur passe de la considération de la nature inorganique à l'étude des êtres vivants et des systèmes contemporains relatifs à l'origine et au développement de la vie. On peut dire, je crois, sans exagération, que c'est là aujourd'hui le terrain des pièges et des surprises. Sous prétexte de procéder à des études désintéressées sur la constitution et les métamorphoses des organismes vivants, la science libre penseuse établit à loisir les bases de son édifice matérialiste; elle jette dans les âmes les fondements du système transformiste, et elle remplace par une série de négations les vérités qui sont le principe de la science et la raison du genre humain.

Après la matière inorganique, après les êtres vivants, l'auteur aborde les hypothèses de la science matérialiste sur l'origine, l'histoire et la destinée de l'homme. Pour les matérialistes contemporains, il n'y aurait pas là, à proprement parler, un chapitre nouveau de la science, puisque l'homme n'est pour eux que la continuation et l'épanouissement de l'animal.

Je me permettrai de recommander plus particulièrement cette dernière partie aux âmes qui ont souci, non pas seulement de la vérité dont elles sont déjà en possession, mais de leur dignité morale à laquelle elles ne sauraient vouloir renoncer. Il n'est pas séant, pour un chrétien instruit, de se trouver pris au dépourvu, et de demeurer bouche close devant les sophismes de ses adversaires : il lui faut, au mépris qui lui sert à se défendre, ajouter la science qui lui permet de confondre son adversaire. J'ose dire que de tels livres nous constituent de véritables devoirs. Puisque le malheur des temps veut que nous rencontrions partout, et souvent même là où nous les attendrions le moins, les arguments de l'incrédulité, nous nous devons à nous-mêmes de donner un temps dans notre vie à la conquête et à l'affermissement de la vérité.

III

Il a déjà été question dans nos pages des *Œuvres pastorales et oratoires* de Mgr Perraud, évêque d'Autun, et nous avons donné, à l'époque de leur apparition, une brève analyse des deux premiers volumes.

Cette belle et utile publication se continue avec le même succès pour la gloire de l'auteur, et le même profit pour l'âme des fidèles. Il faut donc rappeler à tous ceux qui, parmi nous, sont encore

soucieux des grandes choses, que le troisième volume est maintenant à leur disposition, et que ce troisième volume dépasse encore les deux premiers.

L'Église reprend parmi nous, plus que jamais, le rôle qu'elle a joué dans les temps de barbarie. Au milieu d'une civilisation païenne, en face d'une loi qui méconnaissait si souvent les droits les plus sacrés, dans le naufrage de tous les principes et les tempêtes de toutes les passions, l'Église était seule à représenter sur la terre, non pas seulement la révélation divine mais même le droit humain.

Voilà le rôle que l'Église recommence aujourd'hui, et l'Évêque se trouve appelé, par son devoir le plus étroit de Pontife et de Pasteur, à prendre en main le gouvernement temporel des âmes, là où l'autorité publique défaille, là où les pouvoirs d'État se font les complices du mensonge et les promoteurs des attentats aux droits les plus inviolables.

Aujourd'hui que le pouvoir travaille à la ruine de la société qu'il est chargé de défendre, il faut que le prêtre veille non seulement à l'enseignement de la doctrine, mais qu'il pourvoie à la défense et au soutien de ce que j'appellerais volontiers *les vérités laïques*, ou, pour dire mieux, les vérités rationnelles. On trouvera, dans ce volume, d'admirables discours et d'admirables lettres à propos des lois et des mesures qui ont récemment attenté à la conscience des chrétiens, aux droits des pères de famille, à la liberté des religieux, à la moralité de l'enfance, à la conscience du soldat, à la majesté sociale de Dieu.

Voilà quelles sont les thèses défendues par Mgr Perraud, avec la puissance d'un grand esprit qui discerne profondément les périls, mais aussi avec la tendresse paternelle d'un cœur qui souffre de nos maux. Cette éloquence, toujours présente, est faite de lumière et d'émotion. Aussi, au lieu de trouver ici plus de détails sur le livre, me saura-t-on gré d'en donner une page destinée à reposer le lecteur de la prose du critique.

« Le neutre, est-il dit dans le *Dictionnaire de l'Académie*, est celui qui ne prend point parti entre des personnes, des opinions, des sentiments, des intérêts opposés. »

« Certes, ce serait déjà chose singulièrement triste et humiliante qu'un système d'enseignement dans lequel on prétendrait appliquer la neutralité à l'idée de patrie, et où rien n'inclinerait l'âme des enfants à aimer leur pays d'un amour de prédilection.

« Qu'avant de raconter à ses élèves la lugubre épopée de la guerre de Cent ans et la merveilleuse histoire de Jeanne d'Arc, ou qu'après leur avoir fait le récit de l'invasion de 1870 et des épreuves inénarrables auxquelles nous avons été soumis, un maître, dans une de nos écoles publiques, osât dire : « Mes enfants, vous demeurerez neutres entre la France et l'Angleterre, entre les Français et les Allemands »; ce langage monstrueux soulèverait, j'en suis sûr, la plus généreuse indignation de la part de son jeune auditoire! Il y a des circonstances dans lesquelles la neutralité est un crime de haute trahison! On ne peut pas, on ne doit pas demeurer neutre entre son pays et les ennemis de son pays; on ne peut pas, on ne doit pas demeurer neutre entre la vérité et le mensonge; on ne peut pas, on ne doit pas demeurer neutre entre les lois de l'honneur et les basses inspirations de la cupidité ou de la lâcheté. »

IV

Voici maintenant un volume d'un genre absolument nouveau, et auquel nous ne trouverions pas d'analogue dans toute la littérature française.

Il est intitulé : *Quelques heures avec les Saints*. L'auteur est le R. P. Anderdon, de la Compagnie de Jésus. Le R. P. Anderdon est Anglais, bien qu'il ait fait sa profession religieuse en France dans la chapelle de la rue de Sèvres, où il fut reçu en 1860 par le R. P. de Ravignan.

La popularité du R. P. Anderdon est très grande, non pas seulement en Angleterre, mais dans les Amériques et en Allemagne où ses œuvres ont été traduites : l'ouvrage qui nous occupe est arrivé en bien peu de temps à sa neuvième édition; dès qu'il sera connu, il est destiné à avoir le même succès parmi nous.

Qu'on se figure vingt-deux petits romans historiques, ayant chacun de quinze à vingt pages. Chacune de ces petites nouvelles met en relief le trait principal d'une vie de saint dans un intervalle de temps qui va depuis la conversion de saint Paul, en l'année 35e de Notre-Seigneur, jusqu'au 3 décembre 1562, jour de la mort de saint François-Xavier, apôtre des Indes.

Le charme pittoresque de la mise en scène, le coloris du style, l'heureux emploi des connaissances archéologiques n'ôtent rien à l'édification; et chacun de ces chapitres se termine tout naturelle-

ment par la Collecte tirée de l'Office dans le Propre des Saints. L'auteur trouve moyen d'encadrer avec une habileté infinie dans ses récits des documents authentiques, des hymnes, des passages des martyrologes qui vont à l'édification du lecteur.

Cette façon originale d'employer la forme du roman pour convier les âmes à la piété est une tradition et une école qui remonte en Angleterre au bel ouvrage de *Fabiola*, de l'illustre cardinal Wisemann.

Il faut en donner une idée.

Voici, par exemple, le début des pages consacrées à saint Ignace, évêque d'Antioche et martyr en l'an 107 du Seigneur :

« Allons, enfants! courage! un dernier effort, et nous sommes dans le port de Smyrne. Voyez; déjà la pointe chevelue du mont Sipyle commence à jeter sur nous son ombre. Attention au récif! Vous à droite, les avirons à plat! vous à gauche, poussez, poussez!...

« Comme le capitaine vociférait ces ordres en grec barbare, la galère, chargée de grains à être submergée, lancée en avant par les bras robustes de soixante rameurs partagés en deux rangs (c'était une birême), doublait avec la rapidité d'une flèche la dangereuse pointe de terre, et, quelques instants plus tard, faisait courir de rapides ondulations sur la surface polie de la baie abritée.

« C'était bien Smyrne! Déjà baignée des claires lueurs du matin, bien que le soleil ne fût pas encore visible au-dessus des crêtes orgueilleuses du mont Sipyle, la cité s'étalait, encore endormie, dans son orientale beauté. A la fois grecque, latine et asiatique, elle réunissait les charmes de la grâce hellénique, de la majesté impériale et de la splendeur barbare. »

Est-il rien de plus gracieux et de plus réussi comme mise en scène que ce début de la vie de sainte Cécile :

« C'est donc demain, mon frère, que vous serez le plus envié de tous les mariés de Rome! Et je dois reconnaître que Cécile, à part même sa belle dot et sa naissance illustre, est bien la perle de nos jeunes patriciennes.

« Peut-être un peu trop sérieuse, un peu moins mondaine qu'on ne pourrait le désirer. Mais c'est une affaire de goût... Vous-même, depuis peu, êtes devenu plus grave... Donc, vous vous convenez admirablement, et je vous prie, mon cher, de recevoir toutes mes félicitations.

« — Ah! Tiburce, reprit Valérien, mon bonheur n'est pas sans

nuages!... Vous dites vrai : ma fiancée est au-dessus de toute comparaison; mais elle est aussi, comment dirai-je? un peu... singulière!

« — Singulièrement douée, vous voulez dire, répartit Tiburce. Quelle voix! On croit entendre la muse de la tragédie elle-même. »

V

Voici un ouvrage fait pour nous arrêter et digne, en raison de l'élévation et de l'importance du sujet, d'obtenir de mon bienveillant lecteur un redoublement d'attention sur les deux ou trois pages qui vont suivre.

Cet ouvrage est intitulé : *Traité de la connaissance intellectuelle d'après saint Thomas.* Il a pour auteur le P. Liberatore qui en publiait la première édition en 1857. La traduction dont on parle ici a été faite, avec l'autorisation de l'auteur, sur l'édition la plus récente qui est la troisième. Cette traduction exécutée avec le plus grand soin et le plus grand succès, est due à M. l'abbé F. Deshayes, docteur en Théologie et en Droit canonique, professeur de Philosophie au grand séminaire du Mans.

Nous sommes dans un temps où il paraît étrange qu'on édite un livre dont les grandes divisions portent les titres suivants : *l'Idée*, — *l'Intelligible*, — *le Réalisme de saint Thomas dans ses rapports avec Aristote et le Moyen âge*, — *la Lumière intellectuelle*, — *l'Origine des idées*, — *le Développement de l'intelligence humaine*, — *l'Exemplarisme divin.*

Hélas! lorsque le P. Liberatore donna pour la première fois au public ce bel ouvrage, il pouvait tenir un langage, qui, à l'heure présente, est bien fait pour nous couvrir de confusion. « Les spéculations abstraites, jadis si négligées et si souvent tournées en ridicule, sont aujourd'hui remises en honneur. On s'accoutume à regarder comme une occupation fructueuse et digne de bons esprits de laisser pénétrer sa pensée dans les régions sublimes de la métaphysique. »

Encore bien que de telles paroles paraissent s'appliquer à un temps dont malgré notre voisinage il ne reste plus guère que le souvenir, il ne faudrait pas croire qu'il n'y ait plus aujourd'hui d'hommes capables de se livrer à cette contemplation de la vérité. Le souverain pontife Léon XIII a pensé qu'il se trouvait encore des intelligences

capables d'entendre et de suivre ses hautes recommandations en faveur de la philosophie du Docteur Angélique; et dans l'espace d'une année, trois avertissements solennels sont partis de la chaire de Saint-Pierre : d'abord l'Encyclique du 4 août 1879 pour recommander à toute la Chrétienté la philosophie de saint Thomas et renouveler l'éclatant témoignage que lui avait rendu le pape Innocent VI; secondement la Lettre pontificale du 15 octobre 1879 pour créer, à Rome, une académie de Saint-Thomas d'Aquin et prescrire une nouvelle édition de ses œuvres; troisièmement enfin, la bulle du 4 août 1880, pour proclamer saint Thomas d'Aquin le patron des bonnes études.

Voilà le public auquel s'adresse l'ouvrage que nous nous permettons de recommander. Malgré la meilleure volonté et même avec une culture suffisante pour l'entendre, tout le monde n'a pas le temps nécessaire pour faire une connaissance familière et intime avec l'œuvre immense de saint Thomas, et aussi pour accomplir le travail d'appropriation nécessaire qui le rend applicable aux questions métaphysiques sous la forme où elles sont posées de notre temps. Rien donc de plus utile qu'un livre où cette œuvre d'élection et d'interprétation se trouve remarquablement accomplie. Le seul regret que je pourrais exprimer, c'est la part donnée dans cet ouvrage par le P. Liberatore à sa controverse contre Rosmini, non pas que cette controverse ne porte pas sur des points de premier ordre, mais parce que la discussion, en s'éloignant de nous, a perdu la plus grande partie de son intérêt en même temps que de son utilité.

Sous le bénéfice de cette remarque discrète, je ne vois guère que des éloges à faire et des profits à retirer d'une telle lecture. Ces belles théories, ces profondes explications sur la nature, les fonctions, la portée, la valeur de notre intelligence, mettent l'esprit dans une complète possession de lui-même : elles augmentent, s'il est possible, l'évidence par la certitude réfléchie, et donnent à l'âme, dans l'ordre supérieur du vrai, cette satisfaction sereine de la clarté qui dissipe les ombres de l'erreur et illumine les vastes horizons de la pensée.

Je donnerai ici une page qui fera comprendre, même aux personnes du monde, le charme sérieux et consolant qu'elles peuvent trouver, si elles le veulent, dans ces méditations de philosophie chrétienne.

L'auteur montre dans les créatures l'image de la Trinité :

« Dans les choses créées, même dépourvues de raison, on peut découvrir comme un vestige de la Sainte Trinité. On y trouve, en effet, tout d'abord la raison de la substance créée qui rappelle la cause sans laquelle elles ne pourraient exister ; sous ce rapport, elles nous donnent en quelque sorte l'idée de la personne du Père qui est le principe et la source de la divinité des deux autres personnes. En outre, chaque créature a une forme propre dans l'espèce déterminée à laquelle elle appartient; ainsi considérée, elle nous fait penser au Verbe divin : car toute œuvre d'art est constituée dans son espèce propre, en vertu de sa conformité avec la pensée de l'artiste; car c'est le Verbe divin qui renferme toutes les raisons intelligibles des choses... Enfin les créatures sont ordonnées par rapport au bien : elles tendent à leur perfectionnement propre ou à celui des autres, et ainsi elles se rattachent au Saint-Esprit. Car c'est par la très généreuse volonté du Créateur que chaque chose tend naturellement à sa fin, sans cesser de concourir merveilleusement à la perfection de tout l'ensemble.

« Il faut ajouter que ces vestiges de la Sainte Trinité sont bien faibles et bien imparfaits : c'est une ombre plutôt qu'une ressemblance. On pourrait voir une ressemblance moins vague dans les créatures raisonnables, qui sont douées de volonté et d'intelligence. Non seulement elles subsistent en elles-mêmes, mais elles produisent dans leur opération intellectuelle un verbe mental qui est une image idéale de l'objet connu; et sous un autre rapport, cet objet détermine encore dans l'affection de la volonté la production d'un terme spécial qui est l'amour. »

VI

Il convient de rapprocher l'un de l'autre, deux ouvrages qui, sous des titres différents, traitent à bien peu de chose près du même sujet, l'un est intitulé : *la Conscience*, et il a pour auteur le R. P. Jouan, de la Compagnie de Jésus; le second a pour titre : *de l'Honneur*, et il est publié par M. Henri Savatier, docteur en droit. C'est vraiment le même sujet, considéré tour à tour au point de vue théologique et au point de vue humain.

Ces deux livres appartiennent tous deux à un genre de littérature qu'on ne saurait trop recommander. Notre siècle, dans son entraînement pour les sciences proprement dites, néglige trop les études

morales et n'attache plus à la connaissance approfondie du cœur humain le prix qu'on y mettait jadis.

Il ne faut pas croire, comme on le pratique trop communément, que l'on puisse, sans avoir rien à se reprocher, s'en rapporter en gros à ses bonnes intentions, sans prendre aucun souci d'entrer dans un détail plus minutieux de ses obligations. Il n'est pas logique, il n'est pas juste que nous apportions dans les autres applications de notre intelligence toute la pénétration, toute la finesse, tout le travail dont nous pouvons disposer, et que nous nous contentions, lorsqu'il s'agit de nos devoirs les plus essentiels, de ces jugements hâtifs et de ces aperçus sommaires qui suffisent aux situations improvisées.

La conscience, si l'on peut le dire ainsi, est tout à la fois une illumination spontanée, et en même temps une faculté de seconde formation. Si tous les hommes possèdent un discernement naturel du bien et du mal, il ne s'ensuit en aucune facon, comme beaucoup paraissent le croire, que ce premier coup d'œil suffise lorsque vient le moment de la réflexion et lorsque l'on se sent engagé dans les mille complications de la vie. Il faut que la conscience ait été instruite et préparée de longue main pour se tirer des difficultés qu'elle est appelée à traverser. Faute d'une éducation morale convenable, la conscience faiblit chez beaucoup d'hommes : elle demeure imparfaite, ou ignorante, ou large à l'excès. Le plus souvent, ses défaillances s'accentuent dans un sens qui demeure toujours le même pour chaque individu. Alors le caractère s'en ressent tout entier, et la physionomie morale se trouve métamorphosée. C'est ce qui arrive pour la conscience fausse — douteuse — embarrassée — scrupuleuse. Rien de plus curieux et de plus utile à étudier que ces différentes variétés de notre âme, comme aussi rien de plus pratique que les conseils donnés par le R. P. Jouan pour rendre notre conscience parfaite, et nous apprendre comment nous devons l'appliquer à l'achèvement de notre vertu.

VII

Le livre de M. Henri Savatier n'a pas le même calme ni le même désintéressement théologique : on n'y sent plus l'autorité paisible du religieux qui s'adresse à son auditoire du haut de la chaire chrétienne. C'est plutôt le cri de l'homme du monde, jeté dans un

temps mauvais et ramassant ses forces pour se tirer dignement de la vie. Au fond, c'est bien le sentiment du chrétien généreux et convaincu, mais c'est aussi le langage fier et ému d'un homme qui ne refuse ni de souffrir ni de combattre. Il faut priser très haut cette forme délicate de la conscience humaine. On pourrait dire que l'honneur est la forme extérieure et visible de la conscience dans l'ordre social. C'est par ce côté qu'elle offre une étude nouvelle et intéressante. La conscience, réduite à elle-même, demeure enfermée pour ainsi dire au dedans de nous : c'est une étude purement intérieure, une analyse psychologique qui se poursuit à huis clos. L'honneur au contraire tient à tout, et il est partout visible au dehors.

Il n'est donc pas étonnant que l'auteur, après avoir étudié l'honneur théoriquement dans la première partie de son livre, laquelle n'occupe pas même le tiers du volume, aborde dans la seconde partie *l'honneur de ce temps-ci* et qu'il entreprenne *de juger la société moderne par son honneur.* Une pareille étude ne saurait être sans intérêt de la part d'un homme qui veut mettre aux pieds de la vérité, *une ardeur pareille à celle de la passion.* « L'honneur », dit M. Henri Savatier, « brille à l'esprit d'une si éclatante beauté, il séduit si fort, que tous le revendiquent, et que jamais les hommes ne conviennent l'avoir perdu. Ils acceptent qu'on leur dise : Vous n'avez plus la vérité ; ils s'offensent si l'on ajoute : Vous n'avez plus d'honneur. »

Cette seconde partie se divise à son tour suivant un ordre plein de logique et de clarté. L'auteur cherche d'abord où en sont sur ce point nos idées pratiques. Il montre quelles erreurs le positivisme et le libéralisme ont répandu dans le temps présent, quels sont là-dessus les égarements de l'opinion publique, combien l'on comprend peu et comme l'on comprend mal la tolérance et la légalité.

Dans la dernière moitié de cette seconde partie, l'auteur se pose cette question terrible et poignante : Où trouver de l'honneur parmi nous? « L'absence d'honneur dans les idées a développé autour de nous comme une atmosphère amoindrissante où succombent les hautes vertus et les caractères. Il suffit d'écouter pour recueillir des points les plus divers l'aveu de la décadence de nos mœurs. Celui qui a dit : « les temps héroïques sont passés », a tout résumé.

« On peut discuter sur la prédominance du bien ou du mal aux différents siècles de notre histoire. Ce que l'on ne vit jamais à

aucune époque, c'est un abaissement pareil à celui de l'heure présente. »

M. Henri Savatier étudie successivement l'honneur dans la défense religieuse et sociale, l'honneur du gentilhomme et du militaire, l'honneur civique et l'honneur national; et il montre son rapport avec le suffrage universel, l'éducation, les divisions des partis et la monarchie traditionnelle. Il faut lire ce petit volume qui, malgré ses proportions modestes, renferme de grandes et généreuses vérités. L'auteur a le don de faire passer dans ceux qui le lisent, quelque chose de son enthousiasme et de son ardeur.

VIII

Voici un livre qui renferme une idée d'une grande portée et qui demande pour être achevé de longues recherches et un immense travail. L'auteur le sait mieux que personne; et assurément il ne me permettrait pas de dire qu'il a épuisé son entreprise. Ce petit volume est intitulé : *de l'Influence des religions sur le développement économique des peuples, simple étude par M. Louis Desgrand, président fondateur de la Société de géographie de Lyon, etc.*

L'idée renfermée dans ce volume, idée de la plus haute portée morale, philosophique et religieuse, est la suivante :

Le développement économique des peuples dans l'ordre de la richesse est proportionnée à la puissance productrice de leur travail, et cette puissance productrice elle-même se mesure à l'intensité de ce même travail. Cette intensité dépend des motifs moraux qui agissent sur l'âme humaine, et ces motifs moraux se résument dans les croyances que nous professons à l'endroit de notre destinée présente et future. C'est donc en définitif à la religion qu'appartient le dernier mot de la vie : suivant que l'homme voit s'augmenter ou diminuer la part de vérité qui est mise à sa disposition, son courage et sa puissance de création économique suivent les mêmes vicissitudes.

C'est là, comme on peut le voir, une façon tout à fait neuve et tout à fait saisissante de transporter l'histoire des religions sur le terrain des faits sociaux. Là comme partout, la vérité l'emporte et le triomphe de la religion catholique n'est pas moins assuré ici que par les autres méthodes apologétiques.

L'auteur résume à grands traits les principales religions de

l'Orient, le brahmanisme, le bouddhisme et la religion officielle de la Chine. Il n'a pas de peine à montrer la relation qui existe entre ces dogmes incomplets et décourageants, et l'état d'atonie, d'immobilité et de décrépitude où se trouve leur civilisation.

Mais l'auteur n'a pas voulu s'en tenir à cette étude du passé. Il a estimé avec juste raison que l'incrédulité de la philosophie moderne était aussi funeste à la véritable prospérité des peuples que le pourraient être les erreurs des différentes sortes de paganisme. Ce rationalisme intransigeant qui, par des voies diverses, aboutit à nier Dieu, porte une atteinte profonde, même à la prospérité matérielle des peuples. A ne le prendre qu'au point de vue économique, il supprime une des plus grandes forces morales de la société : il amoindrit le sentiment et le courage du devoir si nécessaires à la production de la richesse : il surexcite les désirs de jouissances et provoque chez l'homme du peuple des appétits qui égarent son intelligence. De là ces grands troubles qui agitent les nations les plus civilisées. Elles souffrent dans leur puissance et dans leur moralité, parce que la vérité religieuse a été diminuée dans l'esprit de beaucoup d'hommes.

IX

Lorsque le souffle empesté de l'incrédulité se répand chez un peuple, ce peuple a encore un moyen d'échapper à sa p rte, c'est de résister au mal par la pratique des vertus privées et de vaincre l'esprit d'erreur par l'esprit de sacrifice.

Malheureusement pour l'édification publique, ces bonnes œuvres, entreprises et soutenues par des particuliers, demeurent le plus souvent à l'ombre de leur modestie. Elles resteraient presque toujours ignorées, si la nécessité de se procurer des ressources ne les mettait pas en demeure d'avoir recours à la publicité. Et toutefois que de charités obscures, et par conséquent perdues pour le bon exemple!

M. Maxime du Camp, de l'Académie française, a rendu un grand service en publiant son dernier volume intitulé : *la Charité privée à Paris*. On nous a si souvent présenté le tableau des joies et des plaisirs de la grande capitale, qu'elle finit par mériter, aux yeux des nations, le nom de Babylone moderne. Il semblerait que ce bruit, cet éclat, cet entraînement, représentent tout ce qu'elle est capable de penser et de sentir.

Heureusement, il n'en est pas ainsi : au-dessous de cette surface, cette société, si corrompue par tant de côtés, repose sur de solides vertus. Le bien s'accomplit, tantôt par le ministère de l'aumône, déposée entre des mains bénies et capables de la faire fructifier, et tantôt par l'intervention directe, par l'abnégation volontaire de l'homme et de la femme du monde. Combien de lecteurs de M. du Camp ont appris avec stupéfaction l'existence de ces établissements, où la vieillesse et l'enfance, les orphelins, les aveugles, les sourds-muets, les infirmes, les poitrinaires, les incurables sont recueillis et soignés avec un dévouement qu'aucun sacrifice ne lasse et une tendresse qu'aucune ingratitude ne décourage. L'auteur, sans se départir de l'admiration et du respect, a beau faire ses réserves et marquer avec quelque soin la nuance qui, à ses yeux, le sépare des croyants, il ne laisse pas de porter en lui une âme vraiment chrétienne. La religion, en effet, se démontre aussi bien pour le cœur par des bienfaits que pour l'intelligence par des raisonnements. Si les mystères sont faits pour déconcerter la raison humaine, incapable d'en sonder la profondeur, les grands sacrifices de la charité chrétienne ne sont pas moins incompréhensibles pour notre lâcheté, impuissante à en concevoir et à en soutenir l'effort.

L'homme du monde est ainsi fait, qu'il regarde trop aisément les œuvres de charité et de miséricorde comme l'apanage exclusif de ceux qui ont prononcé des vœux religieux. Ils apprendront dans ce livre, avec étonnement et avec inquiétude, que le renoncement à soi-même peut être pratiqué au milieu de la vie du siècle, et ils peuvent dire de ces bienfaiteurs de l'humanité qui leur sont ainsi révélés : « Celui-là était l'un d'entre nous ! »

X

Parmi ces hommes qui font le bien et qui ne s'en vantent pas, il faut ranger, en première ligne, cet admirable Léon Cornudet, que nous avons tous connu et aimé. Son fils, M. Michel Cornudet, donne au public un volume qui renferme les lettres échangées par son père avec M. de Montalembert. « Lorsqu'en 1873, dit M. Michel Cornudet, mon père publia sous ce titre : *Lettres à un ami du collège*, quelques-unes des lettres de la jeunesse de Montalembert, il ne nomma point le correspondant qui avait eu l'heureuse fortune d'être, pendant quarante ans et sans un instant de défaillance,

l'intime ami du grand orateur. Tous ceux qui lurent alors ces lettres si fraîches, si généreuses, si pleines d'élévation et si belles, reconnurent celui auquel elles étaient adressées et témoignèrent le désir de voir publier les réponses de mon père. Par un sentiment que chacun comprendra, mon père s'y refusa absolument. Je ne suis tenu ni à la même discrétion ni à la même modestie... Je n'ai pas cru devoir résister plus longtemps à d'amicales sollicitations.

« En publiant cette correspondance, j'obéis à la pensée qui avait guidé mon père dans la publication des lettres de Montalembert. J'ose espérer que la jeunesse catholique y puisera de salutaires résolutions et que, loin de sourire de l'enthousiasme généreux qui animait les deux amis, elle saura s'inspirer de leur ardeur. »

Je ne sais si je me trompe, mais, malgré l'éclat qui s'attache aux lettres du grand écrivain français, je ne trouve, avec moins d'éclat, ni moins d'intérêt ni moins de grandeur dans les pages signées de M. Léon Cornudet. C'est, au plus haut degré, un sage; et il a sur la plupart des hommes cet avantage de se bien connaître et de se posséder pleinement par la réflexion. « Je le reconnais bien maintenant, je ne suis pas destiné à jouer sur la terre un rôle brillant. Si je suis appelé à rendre quelques services à mes concitoyens, ce n'est ni par mes discours, ni par mes écrits; mon rôle est plus simple, mais il est beau aussi.

« Je me crois né pour donner le bon exemple dans la vie privée, pour montrer l'application pratique de la philosophie. Mon goût pour la vie paisible et les affections domestiques, la nature de mon esprit, mon inclination vers le bien, tout me montre que c'est là que doivent tendre mes vœux.

« Lettre du 28 novembre 1828. »

M. de Montalembert lui répond, courrier par courrier, de Stockholm, le 19 décembre 1828, et sa lettre montre qu'il le comprend bien :

« Mille fois, cher et bon ami, je t'ai envié une des plus précieuses facultés qui te distinguent, celle de trouver de grandes jouissances dans les émotions ordinaires de la vie, celle de te contenter de peu et de ne pas aller chercher le bonheur trop haut. Tes vœux seront remplis : les affections domestiques, l'amour légitime, et, je le dis sans hésiter, l'amitié elle-même, embelliront tes jours et te suffiront. Qui sait même si, par cela même que tu as moins désiré, Dieu ne récompensera pas ta modération en t'accordant cette éclatante

renommée que tu as entrevue un instant et à laquelle tu as si sagement renoncé? Et moi, tout au contraire, mon ambition dépassera toujours mes jouissances. »

Ces deux courtes citations suffisent, je pense, pour donner quelque idée de l'intérêt de ce volume. On y verra, avant toutes choses, ce qu'était la jeunesse de ce temps, avec quelles espérances et quel profond sentiment du devoir elle abordait la vie. Ce sont là des réflexions qu'il convient de se faire tout bas. Par ce côté, les *Lettres à un ami du collège* peuvent être regardées à bon droit comme un véritable livre de méditation morale, avec un charme particulier que de tels livres ne présentent pas toujours.

XI

Voici un de ces livres que les chrétiens devraient regarder comme un devoir de connaître et d'étudier. M. le vicaire général Gréa a écrit un gros volume in-octavo intitulé : *de l'Eglise et de sa divine constitution*. Combien de catholiques, même pieux et fervents, en sont restés, à peu de chose près sur ce point, aux premiers enseignements de leur catéchisme! Il est trop évident que cette science théologique est devenue un peu courte pour les besoins du temps présent. De là l'embarras qu'on est exposé à éprouver, devant des objections insensées et qui ne reposent sur aucun fondement. Une connaissance plus exacte et plus sûre des réalités aurait suffi pour prévenir tout embarras et pour dissiper toutes les ombres. Il n'est aucun point sur lequel les Pères et les Conciles ne se soient expliqués avec une parfaite clarté.

Rien de plus satisfaisant et de plus majestueux que la doctrine exposée dans le livre dont nous parlons. L'auteur pose d'abord les principes généraux de la hiérarchie dans l'Église et montre comment elle s'identifie avec la personne même de Jésus-Christ. L'Église peut être considérée, soit au point de vue universel, soit à un point de vue particulier. Au point de vue universel, elle doit être considérée d'abord dans son Chef, le Vicaire de Jésus-Christ, et dans le gouvernement de ce Chef; en second lieu, il faut montrer le rôle du Collège des Évêques coopérant au gouvernement de l'Église universelle sous leur chef saint Pierre.

La dernière partie du volume renferme les considérations qui se rapportent aux Églises particulières, à l'évêque chef de l'Église

particulière, à l'ordre des prêtres et des diacres, et enfin la constitution des Églises monastiques.

Il ne faudrait pas s'imaginer que cette lecture soit de celles qui demandent des efforts inouïs et hors de proportion avec notre bonne volonté. Il faut s'imaginer la conversation grave et douce d'un prêtre éminent, habitué à parler le langage du monde aussi bien que celui des théologiens. Les gens frivoles et devenus impuissants à commander à leur attention ne se doutent pas des jouissances que ménage aux esprits capables de le goûter ce haut exercice de nos facultés intellectuelles. C'est en même temps une grande joie pour le chrétien de se sentir ainsi raffermi dans la lumineuse possession des vérités de la foi.

Antonin Rondelet.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS DE 1885 (1)

Bruxelles, juillet 1885.

VI

C'est le moment d'examiner, sans parti préconçu, froidement, la question des résultats obtenus à l'époque où nous sommes arrivés. On avait fait beaucoup de bruits et de réclames; on avait épuisé tous les moyens de persuasion. Quel fut le résultat acquis, palpable, certain, au point de vue du concours des gouvernements étrangers.

That is the question. Or, au risque de scandaliser un peu tout le monde, je réponds que le résultat immédiat se trouve être en raison inverse de l'héroïsme des efforts déployés, qu'il n'atteignit point le minimum des espérances les plus pessimistes, qu'il fut, — tranchons au vif, — nul ou à peu près!

Oh! ce ne furent pas les paroles d'encouragement, les phrases, les promesses même sorties de la bouche ou de la plume des agents diplomatiques, qui firent défaut. Eau bénite de cour, politesses banales qui n'engageaient rien ni personne, et qui eurent pour pendants l'indifférence, l'inaction, le silence absolu des gouvernements. Ceux-là seuls qui devaient parler et qui devaient agir, dont on sollicitait les promesses, les engagements, ne disaient rien, ne faisaient rien. Pas un gouvernement ne bougea, la France exceptée.

Son attitude empressée permis à l'exposition en projet de traverser la crise de l'indifférence et du dédain universels, sans mourir d'anémie à l'aurore de son premier printemps.

Par décret du président de la République française, en date du 29 mai 1884, une commission de trente-six membres fut instituée à l'effet de s'enquérir des moyens de faciliter la participation des commerçants et des industriels français. Suit un arrêté ministériel

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1885.

qui nomme, en qualité de commissaire général du gouvernement, M. Georges Choquet, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Le ministre du commerce, M. Ch. Hérisson, fait officiellement part aux chambres consultatives et aux chambres syndicales de la participation de la République à ce « premier grand concours auquel l'a conviée une nation voisine et amie ». Il se prévaut de leur patriotisme éclairé pour amener le résultat vivement désiré, d'y voir la France briller de tout son éclat. Coup sur coup, le 5 et le 6 juin, paraissent, au *Journal officiel*, le décret présidentiel nommant les membres de la commission, et un arrêté ministériel qui institue et organise le comité de l'Exposition coloniale de la République française à Anvers.

Voilà pour la France. Et puis? C'est tout. Plus l'ombre d'un acte ou d'une parole de la part d'un gouvernement quelconque.

Il était visiblement urgent que les électeurs belges se mêlassent de l'affaire et nous gratifiassent d'un gouvernement nouveau, qui ne bornerait pas son activité officielle au rôle d'un expéditeur de colis de papiers : ce qu'ils firent avec autant d'entrain que d'éclat dans la grande journée du 10 juin 1884. Ce fut pour l'enfant au berceau de l'exposition d'Anvers le salut à l'état de probabilité. Point encore définitif il s'en faut. Le pauvre petit était bien malade, beaucoup plus qu'on ne se l'avouait à cette époque dans le gros du public. Les initiés seuls du comité exécutif et ceux qni reçurent leurs tristes confidences, avaient su mesurer le mal dans sa profondeur, sans oser prendre sur eux d'alarmer l'opinion publique. La révélation posthume n'en fut faite qu'en décembre, alors que le nouveau-né était définitivement assuré de vivre et de fournir même une brillante carrière. C'est sous les voûtes des Chambres législatives que retentissent les premiers échos des alarmes qu'inspira, six mois auparavant, la vue d'une tombe entr'ouverte. A certains membres de la gauche qui l'accusaient de prodigalité pour avoir doublé le subside affecté primitivement à l'exposition, le chef du cabinet catholique, M. Beernaert, répondit par ces paroles de justification qui furent, pour le plus grand nombre, une révélation. « A peine arrivé au pouvoir, disait-il en substance, je reçus la visite des membres du comité exécutif, qui m'exposèrent que le sort de l'entreprise anversoise leur paraissait compromis, et qu'ils entrevoyaient des difficultés provenant des nations étrangères. Il s'agissait d'un intérêt national : nous devions tous chercher à pré-

venir l'échec redouté et pressenti. C'est pourquoi j'ai cru devoir doubler le subside. Je m'étonne que l'on critique cet acte. M. Beernaert veut bien s'étonner, mais c'est par une condescendance polie pour des adversaires dont il n'ignore pas les sentiments antianversois. Il a des bontés de reste en ne disant pas catégoriquement que les difficultés « provenant des nations étrangères » ne furent que la résultante claire et nette de l'attitude équivoque du gouvernement déchu.

Un des députés d'Anvers, M. Jacobs, fut plus explicite, avec une sobriété voulue dans le ton et dans la forme, pour ne point, dit-il, envelopper l'exposition dans les récriminations de la politique. Son discours, qui roule d'un bout à l'autre sur la matière, apprend à la Chambre et au pays « qu'il y avait fort peu d'adhérents à l'exposition projetée, que la commission avait peut-être trop présumé de ses forces, et que lorsqu'elle se rendit compte de la situation, elle s'adressa au gouvernement actuel, lui prouvant qu'il était *impossible* d'attirer les exposants belges sans une réduction du prix de location des emplacements, et *les étrangers sans une attache officielle plus complète.* » — « Elle a obtenu le subside plus considérable et l'attache plus directe : grâce à quoi les exposants sont venus en foule, et le succès de l'exposition est aujourd'hui assuré. »

Ce fut dès le 29 juin que le président et le vice-président du comité exécutif firent une démarche officielle auprès de M. Beernaert, alors ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, pour lui faire part de leurs funèbres pressentiments et solliciter le concours énergique du gouvernement belge. J'aurais ici bien des choses à dire, tout à l'honneur du pouvoir nouveau; je me borne à la très rapide énumération des paroles et des actes qui ont sauvé d'un naufrage certain la belle exposition d'Anvers que nous avons sous les yeux. M. Beernaert déclara sans réserves ni réticences que le comité pouvait compter sur un concours dévoué, large, absolu. Promesse et octroi d'un subside de 500,000 francs; nomination et installation d'une commission officielle chargée de l'organisation de la section belge, sous la présidence du ministre lui-même; rapport du ministre au roi, qui a pour but et pour résultat la nomination, par arrêté royal, du comte de Flandre à la présidence d'honneur; de MM. le comte d'Oultremont et Eugène Rombant, en qualité de commissaire général du gouvernement et de commissaire général de la section belge; gratuité de transport

par le chemin de fer de l'État, accordée pour les produits d'origine belge destinés à l'exposition; comme corollaire, réduction notable du prix des emplacements; enfin adhésion complète, concours direct et incessant du gouvernement, promis dans un discours officiel de l'honorable ministre, à la séance d'installation de la commission, et dans lequel il disait, entre autres choses, que « l'exposition n'était pas seulement une affaire anversoise, mais une affaire nationale; qu'il ne suffisait pas qu'elle réussît, qu'il lui fallait un succès *éclatant*. » Telles furent, au grand résumé, les promesses et les œuvres du ministère Malou-Beernaert, à l'endroit de l'exposition... agonisante.

Il en fait *son* affaire; il « faut un succès éclatant ». Les gouvernements étrangers, à qui cette parole s'adressait, comprirent, et la réponse ne se fit pas attendre. Peu de jours après, nous pûmes lire dans la *Correspondance Havas* cette longue énumération des pays qui venaient d'envoyer leur adhésion officielle à la suite de la France : l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, le grand-duché de Luxembourg, la Suède et la Norwège, la Roumanie, la Serbie, les États-Unis, l'Amérique, le Canada, le Brésil, la République Argentine, l'Uruguay, le Vénézuela, San Salvador, les Indes anglaises, le Japon, le Cambodge, Haïti et Libéria. Ce fut la première fournée. La Russie, la Suisse, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, etc., ne tardèrent pas à emboîter le pas, sans compter l'Angleterre et l'Allemagne, où l'initiative privée supplée, non sans succès, à l'abstention gouvernementale.

L'énumération est loin d'être complète. Je ne l'achèverai point pour écourter les prolégomènes, et ménager les surprises au lecteur impatient de franchir avec moi le seuil du palais de l'exposition. Je me propose de l'y conduire dans ma prochaine correspondance.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec la plus vive satisfaction; et nos lecteurs, nous n'en doutons pas, nous sauront gré de leur annoncer ce nouveau succès : la commission internationale de l'Exposition universelle d'Anvers vient d'accorder à la Société générale de Librairie Catholique la médaille d'or pour les belles et monumentales publications qu'elle a exposées, et dont tous les amateurs ont admiré la beauté typographique et la perfection au point de vue de l'art, de l'érudition et de la science historique.

X***.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La Chambre de 1881 est partie. Que ne peut-on lui faire les adieux du bon roi Henri IV aux ambassadeurs espagnols : « Bon voyage, messieurs les députés; mais surtout n'y revenez pas! » Voilà quatre ans qu'elle fait la politique de la France pour le compte de quelques ambitieux, ses chefs, et dans son propre intérêt; pendant ce temps-là, elle n'a point su faire les affaires du pays. Quoique son existence ait été trop longue, son histoire est courte. Elle a commencé avec Gambetta, elle finit avec Brisson. Elle a usé six ministères sans constituer un gouvernement. Elle a fait quantité de lois et pas une bonne. Elle a touché à beauceup de choses mais elle n'a pas accompli une réforme. Son œuvre est vaine ou mauvaise.

Ni politiquement, ni socialement, elle n'a rien su faire. La révision de la Constitution, pompeusement inscrite dans les programmes électoraux, n'eût consisté qu'en une proclamation banale de la pérennité de la République, si en même temps elle n'avait supprimé des lois constitutionnelles l'article relatif aux prières publiques. Devant les menaces de l'émeute, prise d'un beau zèle pour l'amélioration du sort des travailleurs, la Chambre a ordonné une enquête qui n'a abouti qu'à un énorme rapport resté sans résultat. Pour avoir l'air de faire droit aux plaintes croissantes de l'agriculture, elle a voté une loi de douanes qui a mécontenté les libre-échangistes sans satisfaire les protectionnistes. Sa loi sur les récidivistes, présentée comme la grande pensée de l'opportunisme, est odieuse et inapplicable. Elle a avili le mariage et troublé les familles par sa loi profondément immorale du divorce. Elle a désorganisé et déconsidéré la magistrature. Elle a laissé en suspens la loi sur le recrutement de l'armée, qu'elle n'avait conçue que pour astreindre les séminaristes et les prêtres au régime militaire et se faire une réclame électorale de la réduction du service à trois ans.

Soumise jusqu'au servilisme à M. Gambetta, puis à M. Ferry, elle les a brisés l'un après l'autre en un jour d'affolement; le premier, parce qu'elle redoutait que ses projets de dictature n'amenassent la dissolution de la Chambre; le second, parce qu'elle craignait que la catastrophe de Lang-Son ne la fît paraître complice des fautes du ministère. Toute sa politique a été de se laisser tromper par ces deux maîtres, en favorisant les intrigues ambitieuses de l'un, en servant les visées personnelles de l'autre, prête à s'engager avec celui-là dans une lutte en Égypte contre l'Angleterre, docile à suivre celui-ci dans ses entreprises en Tunisie et au Tonkin. Sa responsabilité dans les faits du passé et dans les accidents futurs est la même que celle des chefs dont elle a approuvé aveuglément la conduite et secondé les desseins. Sa complaisance a eu pour effet d'obérer les finances du pays de façon à rendre impossible de longtemps l'équilibre du budget; et de permettre que les forces et l'argent de la France fussent imprudemment engagés au loin sur plusieurs points à la fois. Par son impéritie autant que par son servilisme, d'une sage politique coloniale elle a fait une politique d'aventures, et, grâce à elle, des entreprises qui auraient pu réussir sont devenues une menace de ruine publique.

Ce dont la Chambre de 1881 peut se vanter, c'est d'avoir servi les deux causes les plus chères au parti républicain, celle de l'instruction et celle de la laïcisation. Pour sa très grande part elle a contribué à l'accroissement en quinze ans du budget annuel de l'instruction publique de 24 à 133 millions, sans compter l'énorme dotation de la caisse des écoles. La folie des palais scolaires est principalement son œuvre. Plus que la Chambre élue après le 16 mai, elle a travaillé à préparer la séparation de l'Église et de l'État en réduisant d'année en année le budget des cultes, en entamant le Concordat, en poussant ou en soutenant le gouvernement et les municipalités républicaines dans leur guerre à l'enseignement religieux, à la liberté du culte, au ministère du prêtre.

En tout cela, cette funeste Chambre n'a eu en vue que son intérêt propre, nullement le bien du pays. Elle a tout sacrifié à elle-même, ne songeant qu'à s'assurer la bonne grâce des ministères de qui dépendaient ses destinées électorales et à complaire aux meneurs auxquels elle devait son existence. Le rétablissement du scrutin de liste est un dernier acte d'égoïsme. Avec la conscience de ses fautes et de ses responsabilités, la Chambre de 1881 a cru qu'elle échap-

perait mieux aux représailles de l'opinion en substituant un scrutin en masse au scrutin particulier. Les personnalités disparaissent dans le scrutin de liste, et avec elles les responsabilités. Grâce au nouveau mode de votation, cette majorité gambettiste et ferryste va se représenter impudemment devant le pays, et elle n'aspire qu'à reprendre son triste rôle. La date des élections est maintenant fixée. C'est le 4 octobre. On avait fort discuté sur cette date. Il ne s'agissait que de savoir quelle époque serait la plus favorable aux cupidités républicaines. Valait-il mieux précipiter les élections pour surprendre les adversaires ou s'y préparer de longue main pour s'assurer plus sûrement le succès? Au dernier moment on a cru que le temps serait un utile auxiliaire et l'on s'est donné un délai de deux mois.

La période électorale est donc ouverte. La lutte est déjà assez marquée pour que l'on puisse juger du caractère des prochaines élections. Au milieu de l'agitation des comités et des polémiques de la presse, les courants commencent à se dessiner. A gauche, deux hommes caractérisent particulièrement les doctrines et les tendances entre lesquelles le parti républicain se partage. En dehors du groupe des intransigeants, qui peut compter sur le suffrage des villes populeuses et qui aura vraisemblablement une plus grande place à la future Chambre, les deux grandes fractions qui composaient la majorité se retrouvent en présence avec leur programme et leurs chefs. Malgré sa chute, M. Ferry est resté le chef du parti opportuniste; en ces derniers temps, M. Clémenceau s'est mis à la tête du radicalisme. C'est entre ces deux hommes que la lutte paraît devoir se concentrer, c'est autour d'eux que se rangera, d'un côté ou de l'autre, la masse républicaine qui attend le mot d'ordre électoral. L'un et l'autre ont déjà pris leurs positions. M. Clémenceau a ouvert les hostilités par les discours de Bordeaux, de Mâcon, de Cavaillon, où il a vivement attaqué le parti opportuniste et opposé le programme du radicalisme aux équivoques et aux défaillances du groupe inféodé aux lieutenants de M. Gambetta.

En présence du peu de résultats de la politique opportuniste, de son impuissance même, à la veille des élections, à formuler ce fameux manifeste qui devait opérer la concentration des forces républicaines et donner une même loi, une commune direction au parti, M. Clémenceau avait certainement beau jeu à déclarer que le temps de l'opportunisme était passé et qu'il fallait désormais que le

parti républicain tout entier évoluât vers le radicalisme. Mais l'ancien parti de M. Gambetta et de M. Ferry ne pouvait accepter cette déchéance politique. Il fallait répondre aux discours de M. Clémenceau par d'autres discours ; au programme du chef de l'extrême-gauche, il était nécessaire d'opposer le programme de gouvernement d'un parti qui n'entend pas abdiquer une situation jusqu'ici privilégiée. L'intervention assez inattendue de M. Ferry dans le débat relatif aux affaires de Madagascar a été la première riposte de l'opportunisme. La principale charge qui pèse sur M. Ferry et sur le groupe dont il est le chef, c'est la malencontreuse aventure du Tonkin, pour laquelle le pays connaît aujourd'hui toute l'étendue des sacrifices qu'il lui a fallu faire et la gravité des inconvénients qui peuvent en résulter. M. Ferry a compris que le premier acte de la campagne électorale devait être la réhabilitation de la conduite de son ministère.

Avec un art assez perfide il s'est retranché dans la discussion, derrière les avantages de la politique coloniale, que nul ne méconnaît, lorsque celle-ci est sagement pratiquée, pour dissimuler les fautes de conduite que tout le monde lui reproche dans l'expédition du Tonkin. Par cette adroite équivoque il a réussi à se justifier auprès d'une partie du public. Ce n'était là qu'une rentrée en scène. L'ancien président du conseil des ministres ayant repris quelque crédit, s'est empressé de se rendre à Lyon pour jouer son rôle de chef de parti. La lutte désormais va se poursuivre entre M. Clémenceau et lui au nom du radicalisme, d'un côté, et de l'opportunisme de l'autre.

Le discours de M. Jules Ferry à Lyon est un véritable programme. Il a d'abord cela de particulier que, comme M. Clémenceau s'est vu obligé de désavouer les socialistes pour rattacher à lui les républicains qui ne veulent pas aller jusqu'à la lutte des classes, M. Ferry a cru nécessaire de se concilier les radicaux en effaçant certaine parole antérieure qui aurait pu faire croire qu'il les avait visés, lorsqu'il disait au Havre : « le péril est à gauche. » Non, le nouveau chef de l'opportunisme n'a jamais eu la pensée de froisser la démocratie lyonnaise ni celle d'aucune autre ville, encore moins de dénoncer certaines doctrines sociales comme un danger pour la République : tout ce qu'il a voulu dire alors et ce qu'il pense encore aujourd'hui, c'est qu'il y a dans le parti républicain de mauvais symptômes, des troubles passagers, espère-t-il, sur lesquels il ne

faut pas fermer les yeux; c'est qu'il y a des dispositions contre lesquelles il importe de réagir, des tendances, des aspirations, des forces dissolvantes, auxquelles il faut bien prendre garde. « Non, a déclaré M. Ferry, il ne s'agit pas en ce temps-ci de péril social, mais il s'agit d'un péril politique dont la cause est en nous-mêmes; » et ce péril, de l'heure présente, « c'est que des élections qui se préparent il ne sorte pas une majorité compacte, résolue, homogène capable de donner au pays ce grand bien de la stabilité gouvernementale. »

L'ancien président du conseil a invité les radicaux lyonnais, et en eux tous les autres, à ne pas se détourner de lui, pour aller à son rival; car, bien que n'étant pas lui-même radical, loin de réprouver les doctrines et les vœux de ce parti, il en a déjà servi au pouvoir les intérêts, et la politique opportuniste qu'il suit, n'est, en réalité, qu'un acheminement vers les idées et les réformes du radicalisme. Rien de plus vrai. Avec des tendances différentes, des programmes quelque peu différents, M. Ferry et M. Clémenceau travaillent l'un et l'autre à attirer à eux la masse des électeurs, celui-ci en n'effarouchant pas trop les modérés, celui-là en n'écartant pas les ardents. La lutte en est là. Toute la question est de savoir si les électeurs suivront de préférence M. Jules Ferry qui essaie de reconquérir le pouvoir ou M. Clémenceau qui cherche à y arriver.

La tendance générale n'est-elle pas plutôt vers le radicalisme? L'opportunisme personnifié en M. Ferry a subi le contre-coup de la défaveur qui s'est attachée à sa politique. Ses chefs sont usés, discrédités. Les Spuller, les Ranc, les Waldeck-Rousseau ont fait leur temps. L'affaire du Tonkin a achevé de rendre tous ces hommes-là impopulaires. Auprès d'une partie des populations le nom de Ferry, synonyme d'aventure et de gaspillage, est devenu odieux. L'ancien président du conseil des ministres a pu juger à l'accueil qu'il a reçu dans les rues de Lyon combien le populaire lui est hostile. La masse républicaine, soit qu'elle incline davantage aux idées avancées, soit qu'elle ne veuille plus d'expéditions ruineuses, n'est plus avec M. Ferry. On veut d'autres hommes, d'autres chefs; on aspire après un changement. Les circonstances sont certainement favorables à M. Clémenceau. Il représente le mouvement en avant que suit fatalement la République, il marche vers l'avenir, vers le nouveau. Lui et son parti s'annoncent comme les exécuteurs des réformes républicaines; ils viennent avec des promesses, qui

auront le sort de toutes les précédentes, mais qui, pour le moment, répondent à des espérances. C'est une force auprès du suffrage universel.

M. Clémenceau a encore cet avantage, auprès d'une catégorie de plus en plus nombreuse d'électeurs, d'être plus absolu que M. Ferry sur la question religieuse. Pour lui, il a inscrit hautement sur son programme les formules consacrées du radicalisme : séparation de l'Église et de l'État, suppression du budget des cultes. Dans son discours de Lyon, M. Ferry ne se déclare pas moins partisan de la séparation de l'Église et de l'État, mais il y veut du temps et des formes. Pour le moment il réprouve la suppression du budget des cultes et cela, pour des raisons toutes d'opportunisme. Selon lui, en effet, cette suppression n'assurerait pas davantage l'indépendance de l'État, mais elle lui enlèverait certainement l'une de ses armes vis à vis de l'Église en lui ôtant la nomination des évêques. M. Ferry estime aussi que la question des biens de main-morte, celle de la possession des églises et des séminaires ne se régleraient pas à l'heure actuelle sans difficultés et que, d'ailleurs, l'indépendance relative qui résulterait pour l'Église de la rupture du lien avec l'État ferait du clergé et de sa clientèle une association redoutable affiliée à toutes les nations catholiques du monde.

M. Ferry parle ici en homme de gouvernement, aux prises avec des difficultés qu'il ne suffirait pas de méconnaître pour résoudre; mais ni son rival, qui n'est pas encore arrivé au pouvoir, ni la démagogie ne sauraient avoir de ces prudences. Plus encore que M. Gambetta avec son cri de guerre au cléricalisme, M. Ferry a frayé la voie à la séparation de l'Église et de l'État; il s'en vante d'ailleurs en se vantant d'avoir séparé l'école de la religion. Par là, il a disposé les générations nouvelles d'électeurs à entrer dans les idées de M. Clémenceau, à vouloir immédiatement la suppression du budget des cultes, sans se préoccuper des embarras qui pourraient en résulter pour le gouvernement de la République, mais avec la seule intention d'en finir avec la religion dont l'école laïque leur a appris à se passer et que l'esprit de secte républicain les porte à haïr. Plus d'élèves de l'école laïque voudront, avec M. Clémenceau, la séparation de l'Église et de l'État que le maintien du Concordat avec M. Ferry.

Il semble qu'au milieu de ces compétitions du parti républicain, à la faveur d'un antagonisme qui va jeter le trouble parmi les élec-

teurs, l'œuvre du parti monarchique et conservateur serait plus facile et plus assurée du succès. Encore faudrait-il tout d'abord qu'il eût un chef, un programme, une direction. Un petit mouvement s'est manifesté de ce côté, qui a causé un assez vif émoi dans le camp républicain. Un personnage politique du parti s'était dit autorisé à annoncer que M. le comte de Paris, rompant enfin le silence qu'il a cru devoir observer jusqu'ici, et qui pouvait être pris, ou pour de l'indifférence ou pour de l'impuissance, allait publier une déclaration de prétendant en vue des élections. C'était, suivant le *Figaro*, quelquefois autorisé aussi, une « niaiserie », Monsieur le comte de Paris n'ayant aucun besoin de lancer un manifeste à la veille du scrutin; mais le même journal ajoutait que le prince « était prêt à tout ». Pour les républicains le mot était excessif, pour les conservateurs, insuffisant. A quoi le prince était-il prêt? « A tout oser », répondit le *Soleil*, l'organe officieux des princes d'Orléans. Mais comment fallait-il l'entendre? Les commentaires du *Soleil* paraissaient assez ambigus. « Lorsque le pays, disait M. Hervé, demandera quelque chose aux princes d'Orléans, il leur demandera des actes et non pas des paroles. Prêt à tout, cela veut dire : prêt à tout souffrir, mais cela veut dire aussi : prêt à tout oser. Jusqu'à présent, le pays a su gré aux princes d'Orléans d'être prêts à tout souffrir pour ne pas le troubler. Un jour viendra où le pays leur saura gré d'être prêts à tout oser pour le sauver. »

C'étaient là de belles déclarations, mais dont l'effet ne paraissait ni pratique ni immédiat. Un jour viendra, disait M. Hervé, où le pays saura gré aux princes d'être prêts à tout oser pour le sauver. Mais, répliquait la *Gazette de France*, si ce jour n'est pas encore venu, quand donc viendra-t-il? Qu'attendent les princes pour sauver le pays. Le *Monde* a fini par préciser davantage : « Il n'y a plus un moment à perdre pour sauver le pays; dès lors *le moment d'oser n'est-il pas venu?* M. Hervé a raison de dire que le jour où la France demandera quelque chose au prince, *elle lui demandera des actes.* Ces actes il convenait d'attendre que la France les demandât; mais de nombreux et sérieux indices permettent d'espérer qu'elle ne va plus tarder à les demander. » C'est fort bien, si le *Monde* parle au nom de M. le comte de Paris, mais s'il ne parle que de lui-même on peut craindre que la France ne paraisse pas encore à M. le comte de Paris lui demander des actes. Au surplus, il n'est pas libre. L'alliance, plus ou moins opportune, du parti royaliste avec le parti

bonapartiste, pour les élections, ne permet guère au prince reconnu comme le successeur de M. le comte de Chambord d'exercer une action individuelle et indépendante. Les élections, fussent-elles contraires à la République, ne seraient pas plus royalistes qu'impérialistes, elles seraient simplement conservatrices, et avec une majorité composée des deux éléments, on ne voit pas bien ce qu'il y aurait à faire pour M. le comte de Paris. Si, au contraire, comme tout l'annonce, elles sont à l'avantage du parti républicain, le prince aura lieu de croire que la France ne lui demande pas encore d'actes.

Les déclarations émises en ces derniers temps par les organes ordinaires ou fortuits des princes d'Orléans ne paraissent donc pas annoncer des résolutions capables d'influer ni sur la situation électorale, ni postérieurement sur la situation politique. Si le parti républicain s'en est ému au point d'en venir de nouveau à la menace contre la famille d'Orléans, c'est qu'il se sent tellement faible, malgré sa longue occupation du pouvoir, que des paroles mêmes lui semblent à craindre. La division du parti monarchique ou conservateur doit les rassurer. Royalistes et bonapartistes s'annulent les uns les autres. Ce que M. le comte de Paris ferait, le prince Jérôme Napoléon ou son fils le ferait dans un autre sens; la victoire que l'un des deux partis s'attribuerait aux élections, l'autre la revendiquerait également pour lui; unis pour marcher au scrutin, ils se diviseraient immédiatement après, et la majorité conservatrice se résoudrait en deux minorités rivales entre lesquelles la minorité républicaine redeviendrait la majorité gouvernementale. Les élections se présentent, non seulement dans des conditions peu favorables à la cause de l'ordre, mais avec de tels éléments de confusion au sein du parti conservateur que l'on en est à douter même de l'utilité du succès.

Au début de la lutte électorale, la voix menaçante de l'Allemagne a de nouveau retenti comme pour nous signifier qu'elle entendait rester l'arbitre de nos destinées. Il fallait que le vainqueur tînt bien à nous donner un avertissement pour avoir saisi un prétexte aussi petit que celui qui a motivé ses représentations et ses menaces. Dans un article sur nos garnisons de cavalerie, le *Temps* avait émis l'avis qu'il serait bon de renforcer, sur la frontière, l'effectif de nos troupes à cheval pour égaler les forces du voisin. Sa raison était juste, puisque, sous le rapport de la cavalerie, dont l'action serait si importante en cas de mobilisation de l'armée, la France se trou-

verait dans une infériorité marquée vis-à-vis de l'Allemagne. Aussitôt, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'organe officieux de M. de Bismarck, de lancer un article des plus violents où la France est accusée d'entretenir le projet d'une revanche, et de n'attendre qu'une occasion pour déclarer la guerre à l'Allemagne. Quelques paroles imprudentes échappées à M. Jules Ferry pour la justification de sa politique coloniale, certains griefs de détail contre le ministère Brisson-Freycinet, ont permis même à la *Gazette nationale*, certainement inspirée de haut, d'accuser les cabinets, en France, tous tant qu'ils sont, de mener un double jeu : à l'extérieur, en se confondant en protestations pacifiques; à l'intérieur, en cherchant à conserver la plus étroite solidarité avec le parti de la revanche. Que signifiaient ces attaques de la presse officieuse allemande à laquelle la plupart des autres journaux de l'empire se sont joints? Avec le *Temps*, cause involontaire de tout ce bruit, on peut se demander si l'on n'est pas en présence d'une simple manœuvre parlementaire de M. de Bismarck, désireux d'arracher au Reichstag le vote de nouveaux crédits pour une nouvelle augmentation des effectifs dans les provinces annexées. On peut voir aussi dans cet incident la preuve de la déconsidération dont la France et son gouvernement sont frappés à Berlin à mesure que nos ministères marchent dans le radicalisme. Ce qu'on n'eût pas osé dire à M. Thiers, encore moins au maréchal de Mac-Mahon, même à l'époque où la France commençait seulement à reconstituer sa force militaire, on le dit à M. Grévy et à son ministre Brisson. Peut-être y a-t-il là encore un avis de Berlin pour les élections. Si la République, en dissolvant toutes les forces vives de la France, a fait jusqu'ici à merveille les affaires de l'empire, elle cesserait de servir aussi bien les intérêts du vainqueur en devenant, sous le régime du radicalisme, un foyer d'anarchie aux portes de l'Allemagne.

Les menaces des organes de la chancellerie allemande ne sont pas, il faut l'espérer, un écho de l'entrevue de Gastein. Avec une périodicité qui montre la persistance d'une intimité déjà ancienne, l'empereur François-Joseph et l'empereur Guillaume se sont encore rencontrés cette année, pendant que le ministre des affaires étrangères d'Autriche était reçu par M. de Bismarck, à Varzin. D'un autre côté, le czar Alexandre et l'empereur d'Autriche se sont donné un rendez-vous prochain à Krensier; enfin, l'on annonce que cette rencontre sera suivie d'une autre entrevue entre les empereurs d'Al-

lemagne et de Russie, qui coïncidera avec un entretien du ministre des affaires étrangères de Russie avec son collègue d'Autriche. Ces démarches des trois empereurs et de leurs premiers ministres ont vraisemblablement pour objet de resserrer et de consacrer l'alliance qui existe déjà entre l'Allemagne et l'Autriche, et dans laquelle la Russie est entrée partiellement. Elles visent, sans doute, la situation générale de l'Europe, peut-être celle de la France en particulier. Il est à présumer aussi que l'affirmation nouvelle de l'alliance des trois empires répond à l'éventualité d'une guerre entre la Russie et l'Angleterre, que l'avènement du ministère Salisbury rend plus prochaine. Le choc serait si grand en Europe et dans le monde d'un conflit d'intérêt entre les deux puissances qui occupent le plus vaste territoire sur le globe, que les États continentaux du milieu ont un intérêt immédiat à s'en préoccuper.

Il est manifeste que, avec le successeur de M. Gladstone, la politique anglaise a reçu à l'extérieur une activité qui présage des résolutions nouvelles. On n'a pas pu se tromper sur l'objet de la mission de sir Drummond Wolff à Constantinople; il n'y est allé que pour faire de la Turquie l'alliée de l'Angleterre en Égypte, et sans doute aussi en Asie. Bien plus, s'il faut en croire les affirmations réitérées de la *République française*, qui dit tenir ses renseignements « d'une personne des mieux informées, d'une personne exceptionnellement bien informée », un traité d'alliance serait signé entre l'Angleterre et la Russie contre la Chine.

De graves événements seraient donc à la veille d'éclater. Il est naturel que l'Europe tienne conseil sur des éventualités qui étendraient la guerre entre la Russie et l'Angleterre à tous les points du globe.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

27 *juillet.* — M. Jules Grévy reçoit, avec le cérémonial d'usage, le nouvel ambassadeur de Chine, qui lui présente ses lettres de créance. De part et d'autre, on se félicite du rétablissement des relations entre les deux pays. C'est la partie la plus saillante de la réception officielle.

La Chambre des députés en est toujours à la discussion du nouveau crédit réclamé par l'expédition de Madagascar. Contre toute attente, c'est M. de Freycinet qui, au nom du gouvernement, vient demander le vote des nouveaux crédits. « Le ministère actuel a trouvé, dit-il, l'affaire engagée, il ne lui est pas possible de s'arrêter et de donner le spectacle d'une politique extérieure, inconsistante et changeante. » M. Frédéric Passy n'est point de cet avis, il combat les entreprises coloniales, ruineuses, mal conçues et mal menées du précédent ministère et de la majorité. MM. de Lanessan, de Lanjuinais, Paul de Cassagnac, Brisson, prennent successivement la parole pour ou contre le projet dont il s'agit, enfin M. Jules Ferry apparaît à la dernière heure pour demander qu'on renvoie la discussion à demain.

Mort du cardinal Nina, ancien secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Léon XIII.

Le Saint-Père tient au Vatican un consistoire secret dans lequel il préconise un certain nombre d'évêques et crée plusieurs cardinaux. A cette occasion, Sa Sainteté prononce en latin l'allocution suivante dont nous donnons ici la traduction :

« Vénérables Frères,

« Depuis la dernière fois que Nous vous avons adressé la parole dans cette auguste enceinte, pour Nous plaindre de la juste douleur que Nous avions éprouvée peu auparavant, d'autres motifs sont venus renouveler les soucis et les épreuves de Notre âme.

« De ce nombre, vous le savez, il y a eu récemment l'interdiction d'accomplir dans la capitale du monde chrétien cet acte de piété publique envers Dieu qui, souvent, n'est pas défendu jusque dans les villes où dominent la superstition et l'erreur. Nous voulons dire les honneurs que l'on avait coutume de rendre publiquement à l'auguste sacrement de l'Eucharistie, à de certaines époques, lorsqu'il est porté aux malades, et qu'un décret a abolis. Cela est d'autant plus grave que, pendant que, d'une part, on diminue la liberté légitime de la religion, on accorde, de l'autre, une licence impunie à l'impiété.

« Si même Nous n'avions pas à déplorer à ce sujet les exemples presque quotidiens que Nous avons sous les yeux, il suffirait de signaler ce que Nous avons vu, il y a quelques mois à peine, alors que plein pouvoir a été donné aux ennemis les plus acharnés de la religion de se réunir librement à Rome en aussi grand nombre qu'ils le voulaient et d'y attaquer d'un commun accord le catholicisme, comme dans sa citadelle propre.

« Ceci est pour ce qui arrive chez nous; mais, trop souvent, ce qui arrive au dehors n'est guère plus consolant. La France Nous impose une sollicitude peu commune, par suite des graves et nombreux obstacles que le cours des affaires publiques cause à l'Église.

« Il faut en dire autant de l'Allemagne, au sujet de laquelle assurément Nous ne désirons rien tant et de toutes Nos forces que de rétablir d'une manière durable l'harmonie des intérêts civils et religieux; mais il faut recourir à de grands efforts pour surmonter les difficultés.

« Pour ces motifs, il est nécessaire, maintenant plus que jamais, de combattre vaillamment et, ce qui importe par-dessus tout, avec concorde et bon ordre, pour la justice et la vérité. — Pour Nous, Nous sommes pénétré de la grandeur et de l'importance de Nos devoirs; c'est pourquoi, plaçant Notre pleine confiance en Dieu, Nous continuerons de consacrer tous Nos soins et toute Notre sollicitude à l'accomplissement des devoirs de Notre charge apostolique; pareillement, comme Nous l'avons fait jusqu'ici, Nous continuerons de défendre avec toute la vigilance possible et de revendiquer de tous Nos efforts chacun des droits de l'Église et du Siège apostolique. — Dans l'accomplissement de ces devoirs, Nous connaissons déjà par expérience, Vénérables Frères, combien vous Nous êtes précieux par votre zèle, vos conseils et votre sagesse.

« Nous sommes fondé aussi à compter sur l'aide et l'activité des hommes éminents recommandables par leur vertu, leur prudence, leur doctrine, leur attachement à ce Siège apostolique et que Nous avons décrété d'agréger en ce jour à votre illustre Collège. Ce sont :

Paul Melchers, archevêque de Cologne;
Alphonse Capecelatro, archevêque de Capoue;
François Battaglini, archevêque de Bologne;
Patrice-François Moran, archevêque de Sydney;
Placide-Marie Schiaffino, de la Congrégation bénédictine des Olivétains, évêque titulaire de Nysse, secrétaire de la S. Congrégation des évêques et réguliers;
Charles Cristofori, auditeur de la Chambre apostolique.

« Que vous en semble?

« C'est pourquoi de par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux-prêtres de la sainte Église romaine :

Paul Melchers,
Alphonse Capecelatro,
François Battaglini,
Patrice-François Moran,
Placide-Marie Schiaffino;

et, cardinal diacre,

Charles Cristofori,

avec les dispenses, les dérogations et les clauses nécessaires et opportunes. — Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

18. — La séance de la Chambre des députés s'ouvre pour la suite de la discussion du projet de crédits pour Madagascar.

M. Jules Ferry fait un plaidoyer en règle *pro domo sua.* Il essaie de prouver que la politique d'expansion coloniale qu'on lui reproche, est en définitive celle de toute la Chambre et du ministère actuel. Aucune entreprise coloniale ne fut calculée dès le début dans son entier et avec toutes ses conséquences. Les événements ont conduit sa politique plus que la politique n'a conduit les événements. D'ailleurs, et c'est là son plus fort argument : la majorité l'a approuvé. M. Jules Ferry insiste, en second lieu, sur le besoin impérieux de notre industrie de trouver des débouchés nouveaux et de ne point se laisser devancer par les autres puissances. Il descend de la tribune aux applaudissements de ses complices. M. Vernhes essaie en vain de lui répondre. Il en est empêché par le bruit et les interruptions.

Le Sénat aborde la discussion du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1886.

M. Chesnelong signale les périls de notre situation financière et les trois causes de la désorganisation du budget : le développement exagéré des travaux publics, l'application du système scolaire et les expéditions militaires nécessitées par la politique coloniale.

Le déficit de 1885 sera de 44 millions. Depuis 1879, le déficit total est de 980 millions. En résumé, dit l'orateur, en sept ans les dépenses auront dépassé les recettes de 4 milliards 560 millions. Il termine par une appréciation sévère, mais juste, de la politique laïco-scolaire qui a dévasté l'âme de la France, ainsi que de sa politique économique et coloniale.

Le Saint-Père remet aux cardinaux créés dans le consistoire du 27 juillet la barrette cardinalice. S. Em. le cardinal Melchers, au nom des nouveaux cardinaux, adresse à Sa Sainteté l'allocution suivante :

« Très Saint-Père,

« C'est une faveur insigne et éclatante que celle dont nous a favorisés Votre Sainteté, qui tient sur terre la place du divin Pasteur et Chef de l'Église, en daignant nous appeler, nous ses fils et ses très humbles serviteurs, à l'éminente dignité de membres du Sénat du Siège apostolique.

« En vous remerciant du plus profond de notre cœur pour cette si grande bienveillance, nous prenons fermement d'un commun accord la résolution et l'engagement, à partir de cette heure, de remplir constamment et autant que nos forces nous le permettront, avec un zèle qui ne se démentira jamais, les devoirs et les obligations qui sont attachés à la dignité cardinalice, et, jusqu'à la mort, de travailler, de combattre et de souffrir fidèlement, et, s'il le fallait, de verser même notre sang, Dieu aidant, pour défendre les droits et la liberté de la sainte Église romaine, de Votre Sainteté et du Saint-Siège apostolique. En attendant que nos résolutions

produisent leur effet, nous vous demandons instamment votre bénédiction apostolique. Plaise au Dieu très bon et très grand, qui se plaît à conduire au salut et à la gloire son Église bien-aimée, comme son propre Fils notre Sauveur Jésus-Christ par la voie de la croix et de la souffrance, d'abréger ces temps si tristes où nous vivons et dans lesquels nous avons la douleur de voir l'Église et le Saint-Siège presque partout et sans cesse accablés par les plus graves tribulations, et qu'il daigne rendre enfin quelque jour à son Vicaire régnant heureusement (quoique dans la captivité du Vatican), la liberté et ses droits imprescriptibles.

« Pour que nos vœux se réalisent dans un prochain avenir, nous ne cesserons d'implorer la clémence divine, pleins de confiance dans les mérites de N. S. Jésus-Christ et dans l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, et dans l'intercession de tous les saints. »

Sa Sainteté a répondu par le discours suivant :

« Les sentiments de soumission et de gratitude que vous venez de m'exprimer avec tant de force en votre nom, notre bien cher fils, et au nom de vos collègues, augmentent la joie que notre âme a ressentie en vous appelant hier à entrer dans le Sacré-Collège des RRmes cardinaux.

« Nous vous avons choisi pour récompenser par un témoignage public et très honorable les services éclatants que vous avez rendus à l'Eglise, et nous sommes certains qu'appréciant à son prix cette très haute dignité, vous n'aurez rien plus à cœur que de vous appliquer à augmenter son éclat par votre savoir, par vos vertus et par toutes sortes de travaux.

« Pour vous, notre cher fils, recevez la récompense que vous avez méritée par les longues souffrances que vous avez eu à supporter pendant votre épiscopat, par le courage et par la constance que vous avez mis à défendre, à conserver et à maintenir les droits de votre siège et de l'Eglise catholique autant que vous l'avez pu.

« Vous qui avez la charge des diocèses de Capoue et de Bologne, voue dirigez des églises qui peuvent être comparées aux plus nobles de l'Italie. Que Bologne jouisse, comme elle en a l'habitude, des honneurs de la pourpre romaine; que Capoue s'en pare aussi et que ces deux villes gardent dans leurs annales parmi leurs illustres évêques vos noms illustrés non seulement par vos fonctions mais par votre dignité.

« Et vous, fils de la pieuse et valeureuse Irlande, lorsque les peuples de l'Australie verront les insignes de cette dignité inconnue pour eux, qu'ils comprennent mieux de quel amour nous les entourons et quels vœux ardents nous faisons pour que, dans ces régions éloignées, la religion chrétienne fleurisse et prenne de jour en jour de plus grands développements. En vous enfin, dont nous connaissons et dont nous avons apprécié les remarquables qualités d'esprit et de cœur, nous savons que nous trouverons un secours puissant pour le difficile gouvernement de la république chrétienne.

« Et maintenant, allez, nos très chers fils, et attachés par des liens plus forts à ce Siège apostolique, travaillez avec nous avec force et courage à sauvegarder les droits de l'Eglise, ainsi qu'à défendre et à protéger ceux du pontificat romain, en joignant vos efforts aux nôtres et en maintenant, comme notre temps l'exige, un accord indissoluble dans tous nos desseins. »

A la suite de l'odieuse interdiction faite par le préfet de Rome de porter solennellement le Saint-Viatique aux malades pendant le temps pascal, les membres du bureau régional des comités catholiques de la province de Cambrai, toujours si pleins de zèle en tout ce qui concerne les intérêts catholiques, avaient adressé une lettre au Souverain Pontife. Ils faisaient connaître à Sa Sainteté combien ils prenaient part à la douleur que lui causait le nouvel acte d'hostilité dont la religion était l'objet dans sa ville de Rome. Sa Sainteté a daigné répondre par le bref suivant :

« Chers fils,

« La très affectueuse lettre que vous Nous avez écrite le mois dernier Nous déclarait la douleur avec laquelle vous avez appris les entraves apportées dans Notre ville à l'exercice du ministère sacré par l'interdiction que l'autorité publique a faite de porter l'auguste sacrement de l'Eucharistie aux malades de chaque paroisse, pendant le temps pascal, avec la pompe et la solennité des temps anciens.

« Connaissant fort bien, chers fils, votre excellente et sincère piété, Nous n'avons été nullement surpris de la grande peine que vous a inspirée cette injure faite à la liberté de la piété catholique, dans ce centre même de la religion ; et Nous trouvons absolument justes les paroles avec lesquelles vous déplorez vivement, comme Nous, la condition malheureuse où est réduite la manifestation de la foi en cette ville.

« Cependant, à la douleur que Nous a causée cette violation des droits du culte catholique, vous apportez une large consolation par le zèle de vos cœurs à défendre la cause de la religion et l'honneur de l'auguste sacrement, et aussi par la très pieuse ardeur qui vous a inspiré de faire tout ce qui vous sera possible pour rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, par les témoignages de votre amour et de votre vénération, la gloire qui lui est due sous les voiles mystérieux de l'Eucharistie.

« Continuez fidèlement, dans ces grandes luttes, à produire des fruits dignes de la piété catholique, et, par vos ferventes et instantes prières, obtenez que le Seigneur, infiniment riche en miséricorde, regarde son Eglise et console ses souffrances par sa clémence et sa bénignité.

« Du fond de Notre cœur, Nous implorons pour vous tous et pour chacun de vous l'esprit de sagesse et de force, afin que vous combattiez avec constance le bon combat. Et Nous désirons vous donner un gage des grâces célestes et une preuve de Notre paternel amour en vous accordant très affectueusement dans le Seigneur Notre bénédiction apostolique, à vous et à tous ceux qui vous sont unis par les liens d'une pieuse association.

« LÉON XIII, PAPE. »

29. — Le Sénat continue la discussion du budget de 1886. M. Millaud, rapporteur, essaie de défendre les agissements financiers du gouvernement et de contester les chiffres de M. Chesnelong, en invoquant comme circonstance atténuante la raison de force majeure, mais il s'attire une verte réplique de M. Chesnelong. « Il n'y a, dit l'éloquent orateur, il n'y a de force majeure pour troubler les finances d'un grand pays que les guerres ou les

révolutions. Le déficit vient de ce que les dépenses ordinaires ont augmenté de 800 millions par an, pendant que les ressources n'augmentaient que de 500 millions. Pour couvrir ce déficit, il faudra créer 200 millions d'impôts nouveaux, et nous ne les refuserons pas, parce que, pour nous, l'intérêt du pays domine toutes les questions de parti. Il faut éviter à tout prix une catastrophe qui frapperait la France dans son honneur. » Après une malencontreuse intervention du ministre des finances, le renvoi de la discussion à demain est prononcé.

30. — L'ordre du jour de la Chambre des députés appelle la suite de la discussion sur Madagascar. M. Clémenceau prend à partie M. Jules Ferry, il lui reproche de n'avoir pas éclairé le pays avant de le jeter dans les risques des expéditions coloniales et d'avoir fait couler tant de sang français. L'orateur passe alors en revue ce que nous ont coûté les expéditions de Tunisie, de Cochinchine et démontre que, sous le rapport économique, elles n'ont été jusqu'ici et ne seront de longtemps d'aucun avantage à la France. L'ancien ministre a donc été coupable de lancer la France dans de pareilles aventures, surtout en présence de la pénurie de nos finances. M. Clémenceau rappelle en terminant le vote sous lequel a succombé le ministère Ferry et évoque le spectre de l'amiral Courbet contre l'ex-président du Conseil. M. Henri Brisson, mis en cause par M. Clémenceau, se borne à faire appel à l'union des forces républicaines. Après quelques mots de MM. Raoul Duval et Lanjuinais, les crédits pour Madagascar sont adoptés par 291 voix contre 142.

Le Sénat reprend la discussion du budget de 1886. M. Pouyer-Quertier démontre que la situation financière est loin d'être aussi satisfaisante que le prétend le ministre des finances. En 1874, le budget était de *deux milliards* 500 millions, aujourd'hui il est de *quatre milliards*, et il manque une somme de 600 millions pour équilibrer le budget; le pays ne peut supporter une pareille charge. On n'a rien fait d'utile avec tant d'argent, toutes les productions agricoles ont diminué, l'industrie souffre beaucoup et les dépenses ne feront qu'augmenter avec les expéditions lointaines. M. Tirard essaie de défendre la gestion républicaine des finances du pays et il ressasse l'antienne tant de fois répétée que la république est le plus économique de tous les gouvernements. On passe ensuite à la discussion des articles du budget des finances qui sont votés de 1 à 100, presque sans débat.

La séance finit par la déclaration d'urgence du projet de loi voté par la Chambre des députés, portant ouverture d'un crédit de 12,560,000 francs pour l'expédition de Madagascar.

Le général Charette célèbre, à son château de la Basse-Motte, les noces d'argent du régiment des zouaves pontificaux. Après la messe, le général, dans un chaleureux discours, retrace la brillante carrière de son régiment et rappelle les hauts faits d'armes auxquels il a pris part. Il termine en se tournant vers Mgr Sacré, ancien aumônier du régiment : « Allez, dit-il, allez, Monseigneur, dire à Léon XIII que le régiment reste fidèle à sa légende, qu'il est tout prêt, sur un signe de lui, à reprendre sa place parmi les défenseurs de la Papauté et de la grande cause qu'elle représente. Dites-lui, Monseigneur, que, le jour où la France aura besoin de nous, nous lui

demanderons une bénédiction spéciale, afin de rester toujours dignes de notre beau régiment. Dites-lui que je ne puis oublier les belles paroles qu'il nous a adressées : « Restez fidèles à l'honneur, ce sera la vraie manière de « rester fidèles aux grandes et nobles traditions de votre pays... Dieu fera « le reste. »

La journée se termine par un banquet de plus de seize cents couverts auquel assistent les anciens zouaves pontificaux accourus, à la voix de leur général, de tous les points de l'Europe et du Canada.

Le *Journal officiel* publie la note suivante :

« Par suite de la reprise des relations pacifiques avec la Chine, le gouvernement a décidé la dissolution de l'escadre de l'extrême Orient, à la date du 25 juillet, et la reconstitution, à cette même date, de la division navale, sous le titre de « Division navale de l'extrême Orient », dont le contre-amiral Lespès exercera le commandement en chef. »

Le ministre de la marine reçoit du général de Courcy la dépêche suivante :

« La situation en Annam s'améliore de jour en jour; quelques troubles seulement sont signalés entre Quine-Hone et la baie de Tourane. »

Ce dernier point est occupé depuis trois jours par une compagnie et la canonnière la *Lionne* qui surveille cette portion de la côte.

« Une partie des sommes emportées par Thuyet a été reprise, savoir :

« 1 million à Dong-Heni et 250,000 francs par un détachement annamite envoyé à Quang-Tri, que j'ai fait occuper.

« Le père de Thuyet, qui avait dirigé l'attaque contre la légation, a été fait prisonnier. »

Le reste de la dépêche est relatif à des questions de personnel et de matériel.

31. — Le Sénat, après avoir adopté, par 90 voix contre 63, le projet de loi accordant une pension de 6000 francs à Mme veuve Pelletan, à titre de *prétendue récompense nationale*, reprend la discussion du budget avec une rapidité vertigineuse. Il vote successivement les budgets de la justice, de l'Algérie, des affaires étrangères, de l'intérieur, des postes et télégraphes, de la guerre, de la marine, des colonies, des cultes et des beaux-arts. En vain M. de Ravignan réclame vivement contre la suppression de cinquante vicariats à la Réunion et à la Martinique. Son éloquente protestation est inutile et la majorité repousse son amendement. M. Lucien Brun, de son côté, proteste inutilement contre la façon dont on applique le Concordat.

1er *août*. — M. le contre-amiral Lespès est nommé *officiellement* au commandement en chef de la division navale de l'extrême Orient, à dater du 25 juillet.

La Chambre des députés s'occupe d'un projet ouvrant au ministère de la marine un crédit de 624,922 francs pour organisation de la colonie d'Obock et du protectorat de la France sur Tadjourah et les territoires voisins. Après diverses observations présentées pour et contre ce projet, le vote sur l'ensemble a lieu et ne donne aucun résultat, faute d'un nombre suffisant de membres présents.

Vient ensuite la discussion de la proposition, modifiée par le Sénat, rela-

tive à la médaille commémorative du Tonkin. Cette proposition est adoptée.

La séance du Sénat s'ouvre par la validation des quatre sénateurs élus du Finistère. Puis on reprend la suite de la discussion du budget de l'agriculture. M. Pouyer-Quertier prononce sur l'ensemble de ce budget un discours qui peut se résumer en ces quelques mots : On a frappé de trop de charges tous les produits du sol français, pour favoriser les produits étrangers similaires, notamment les vins et le bétail. Il invite le ministre de l'agriculture à étudier toutes ces questions. Le ministre répond à cette invitation par un silence complet.

Le ministre de la guerre reçoit une longue dépêche du général de Courcy. La plus grande partie est relative à un projet général de réorganisation de l'administration de l'Annam et du Tonkin. Le général fait connaître, en outre, que le ministre des finances et le ministre des travaux publics ayant abandonné Thuyet et s'étant cachés dans le Quang-Tri, ont été faits prisonniers par un détachement annamite.

Le ministre de la marine et des colonies reçoit un rapport du commandant en chef de la division navale de Madagascar. Le contre-amiral Miot informe l'amiral Galiber que la situation sanitaire des troupes est toujours la même. Il ajoute que les soldats souffrent de la rigueur de la température. Il demande l'envoi immédiat d'un certain nombre de médecins pour remplacer ceux qui rentrent en France ou qui sont empêchés de faire leur service.

2. — *Journée de conférences.* M. Calla, député de Paris, donne une conférence électorale à Montpellier. Plus de quatre mille personnes y assistent. L'orateur, après avoir relevé les fautes du gouvernement actuel, termine son discours, au milieu de chaleureux applaudissements, par un énergique appel à l'union et à une action résolue pour le succès de la liste conservatrice.

M. Estancelin, à Valence, traite successivement les questions de la situation agricole et industrielle, puis celle de la gestion républicaine des finances, terminant par cette conclusion que les députés qui ont ainsi compromis l'honneur et la fortune de la France ne doivent pas être réélus.

Enfin, M. Clémenceau, dans une conférence donnée à Mâcon, fait des aveux précieux à recueillir : « *Les mauvais temps*, dit l'orateur radical, *sont arrivés pour la République, avec les dépenses excessives et le gaspillage des finances.* Il faut réduire les dépenses, *faute de quoi la banqueroute serait possible dans l'avenir.* » Il ajoute que l'expédition du Tonkin est l'œuvre spéciale de M. Jules Ferry; enfin, il termine en déclarant que l'union avec les opportunistes ne lui paraît pas possible, *car, ce serait un syndicat honteux.*

« Le courrier de l'extrême Orient apporte le récit de la cérémonie grandiose dans sa simplicité qui a eu lieu le 13 juin dernier : nous voulons parler des obsèqnes de l'amiral Courbet à bord du *Bayard.*

« Les états-majors des bâtiments de l'escadre de l'extrême Orient et du corps d'occupation des Pescadores, des détachements de marins de tous les navires et des divers corps de troupe y assistaient.

« L'amiral Lespès a prononcé l'allocution suivante sur le cercueil de l'amiral Courbet :

« Messieurs,

« C'est avec le sentiment de la plus vive douleur et l'émotion la plus profonde que je m'approche de ce cercueil pour dire au nom de l'escadre de l'extrême Orient et du corps expéditionnaire de Formose, le suprême adieu à notre glorieux et bien regretté commandant en chef.

« Ai-je besoin de vous parler de l'amiral Courbet? Comme moi, vous le connaissiez tous, comme moi, vous l'appréciiez et vous l'aimiez tous, car jamais nature plus franche et plus loyale ne s'est montrée au grand jour. Ferme et brave avant tout dans l'action, dévoué à tous ses devoirs, sympathique et affectueux, il suivait jusqu'aux plus humbles avec le même intérêt bienveillant, et il savait unir la plus vaste intelligence, l'esprit le plus ouvert et le plus cultivé aux plus mâles qualités de caractère.

« Je pourrais vous détailler ses brillants services, dont les dernières et glorieuses étapes portent des noms désormais historiques : Thuan-An, Son-Tay, rivière Min, Ke Lung et Makung. Je me contenterai de les résumer d'un mot en disant que sa vie entière a été uniquement consacrée à son pays.

« Le patriotisme le plus élevé a toujours inspiré du même souffle ardent son âme grande et généreuse, lui traçant la voie qu'il a suivie jusqu'au bout, en faisant sienne la belle devise du vaisseau sur lequel flottait son pavillon. Mais déjà sa santé, affaiblie sous toutes les latitudes, ne répondait plus à ce qu'il réclamait d'elle, à ce qu'il lui imposait chaque jour, et c'est par un coup soudain et imprévu qu'il a été enlevé à notre affection et à notre admiration au moment où il allait pouvoir goûter un repos si noblement gagné.

« A côté du chef vénéré et respecté, laissez-moi vous dire, Messieurs, qu'il y avait pour moi, comme pour beaucoup d'entre vous, pour tous sans doute, un ami sûr et dévoué, toujours aimable et bienveillant. Nos regrets n'en sont que plus amers; ils seraient sans consolation, s'il ne nous restait un grand exemple à suivre, celui d'une noble existence bien remplie.

« Adieu, mon cher amiral! adieu, Courbet! Ton nom sera brillant dans l'histoire de ton pays; il restera aimé et honoré dans nos cœurs. »

3. — La Chambre des députés adopte le projet de loi concernant le protectorat d'Obock, divers projets intéressant les Basses-Pyrénées, Châteauroux. Albi, le Tréport, la Ferté-Macé et Lamure, puis elle aborde le projet approuvant l'acte général de la conférence de Berlin, relative au Congo. Après une discussion assez vive à laquelle prennent part MM. Périn et Maigne, le projet, sur la demande de M. de Freycinet, est adopté. Le projet de loi sur l'armée coloniale est également voté.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Imposture des Naundorff, par Pierre Veuillot, avec une préface par Eugène Veuillot. Un volume in-18 de 175 pages. Prix. 1 franc. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

L'Imposture des Naundorff vient de paraître à la librairie Palmé. M. Eugène Veuillot a écrit pour ce petit livre la préface suivante :

« De toutes les sottises aujourd'hui florissantes, aucune, à mon avis, ne l'emporte sur la croyance aux Naundorff. Le succès relatif de cette impudente et grossière imposture n'est pas seulement inouï, il est humiliant. Qu'un aventurier se soit donné pour un personnage mort, pour l'héritier disparu d'un grand nom ou d'une grande fortune et qu'il ait trouvé des dupes, cela s'est vu souvent et, à coup sûr, se verra encore; mais que, cet aventurier ayant fait souche, sa progéniture ait pu continuer en grand son industrie, voilà le nouveau, voilà le comble.

« C'est le cas des Naundorff. Leur auteur, comptant, en homme d'expérience dépourvu de tout scrupule, sur la simplicité des honnêtes gens, s'avisa, après plusieurs autres, de se déclarer Louis XVII. Ce juif prussien, né dix ans avant le Dauphin, n'avait guère pour entrée de jeu, outre sa fourbe, qu'un nez bourbonnien. Ce fut assez. Des illuminés, qui avaient vu Louis XVII lorsqu'il avait cinq ou six ans, le reconnurent dans ce quinquagénaire. D'autres, non moins hallucinés et, par conséquent, non moins sûrs de leurs souvenirs, reconnaissaient au même moment d'autres Louis XVII. Tels de ces bons témoins reconnut même successivement le jeune martyr du Temple dans Naundorff et dans Richemont.

« Mais tandis que les autres faux dauphins disparaissaient sans laisser personne derrière eux, Naundorff fondait une dynastie de prétendants. De ce Louis XVII de Prusse est né un Charles XI d'Angleterre ou de Hollande et un Adelberth Ier, qui dès à présent a pour héritier un Edmond, premier aussi.

« Grâce à une dame Laprade, dite Amélie de Bourbon, c'est le prince Charles qui tient la corde. Il signe des proclamations, parle des droits que lui donne sa naissance, s'entend appeler sire, laisse tomber un sourire quand on lui chante : O Charles! ô mon roi! et ne pouvant encore lever des impôts, daigne, — gardons-nous d'en douter, — recevoir des dons. Le roi doit vivre du trône.

« L'exploitation, maintenant prospère, fondée par le premier Naundorff, a eu de mauvais jours. « Charles XI », qui manque de prestige et auquel le type bourbonien fait absolument défaut, avait même abandonné la partie. De cet abandon datent les droits d'Adelbert Ier. La mort du comte de Chambord ne pouvait relever les espérances de ces intrigants, ils sont trop roués pour en avoir; mais elle a ravivé leurs appétits. Ils ont compris que certains légitimistes, par hostilité passionnée contre les princes d'Orléans; que cer-

tains catholiques, disposés à voir dans la mort du roi le châtiment de quelque crime commis par ceux dont il avait hérité, deviendraient accessibles à l'imposture naundorffiste. Aussitôt pensé, aussitôt fait. Ils ont redoublé d'efforts, et se sont établis à la fois sur le terrain de la monarchie autoritaire et du catholicisme le plus pur, le plus pieux. « Charles XI », de protestant sceptique, s'est, en un tour de phrase, fait l'homme du Cœur de Jésus et de l'Infaillibilité. Il ne se croirait pas assez catholique s'il ne l'était pas avec exaltation. Il n'a même pu attendre, tant sa foi subite a été brûlante, d'avoir abjuré le protestantisme pour vouer la France au Sacré-Cœur.

La foi qui n'agit pas est-ce une foi sincère ?

« Hélas! cette parade odieuse a réussi. De candides royalistes, de très bons catholiques ont vu dans l'audace même du mensonge une preuve de sincérité.

« Toute cette exploitation curieuse et navrante des meilleurs sentiments, des plus nobles aspirations, est racontée et jugée dans ce petit volume. L'auteur ne juge pas seul la cause qu'il a étudiée; il a pour assesseurs les faits et le bon sens. En même temps qu'il a exécuté des imposteurs, il a écrit, sous la forme vive de la polémique, une page d'histoire.

« Eugène VEUILLOT. »

M. Pierre Veuillot, en transformant ses articles sur l'*Imposture des Naundorff* en chapitres, a rectifié deux ou trois points de détail sans importance aucune, augmenté son travail d'un certain nombre de notes, et produit quelques documents nouveaux. Nous croyons devoir donner connaissance à nos lecteurs du plus important de ces documents. Il est tiré d'une lettre adressée, tout dernièrement, par Mgr le duc de Parme à M. le comte de la Viefville. Mgr le duc de Parme s'exprime en ces termes :

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les articles sur l'imposture des Naundorff qu'a publiés, dans l'*Univers*, M. Pierre Veuillot. Je vous prie d'aller trouver M. Veuillot de ma part, et de lui exprimer ma reconnaissance pour ces articles, que je serai heureux de posséder quand il les aura réunis en brochure, comme il l'annonce dans l'*Univers*.

« Ma mère (la sœur du comte de Chambord) m'a très souvent parlé de ces faux Louis XVII, surtout de Naundorff. La duchesse d'Angoulême, qui a élevé ma mère, lui en avait parlé quelquefois. Elle était sûre, lui avait-elle dit, de la mort de son frère, *et elle se rappelait fort bien ces tristes journées au Temple*. Je ne sais pas au juste quel avertissement secret elle avait reçu de la mort de son frère. Mais ce qui est certain, c'est qu'elle en était sûre. Un jour, un imposteur se jeta à son cou, en l'appelant : Ma sœur! Elle en fut successivement indignée, et cela la rendit presque malade; elle répétait : « Comme si je ne savais pas que mon frère est mort, est certainement mort! » Voilà les paroles de la duchesse d'Angoulême, que ma mère m'a bien souvent redites. C'est donc un mensonge des Naundorff de prétendre que la duchesse d'Angoulême savait que son frère était vivant. Je vous prie de le dire à M. Pierre Veuillot, qui pourra le mettre dans sa brochure. »

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALME.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

GEORGE DURUY

LE

GARDE DU CORPS

Un volume in-16, broché. . . . . 3 fr. 50

DU MÊME AUTEUR

ANDRÉE

(SEPTIÈME MILLE)

Un volume in-16, broché . . . . . 3 fr. 50

LE CARDINAL

CARLO CARAFA

1519-1561

ÉTUDE SUR LE PONTIFICAT DE PAUL IV

Un volume in-8, broché. . . . . 7 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

HUGH CONWAY

LE SECRET DE LA NEIGE

ROMAN ANGLAIS

TRADUIT AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

Par MARY GIR

Un volume in-16, broché. . . . . 1 fr. 25

ALBERTO BLEST GANA

L'IDÉAL D'UN MAUVAIS SUJET

ROMAN ESPAGNOL

TRADUIT AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

Par Mme MARIE HUBBARD

Un volume in-16, broché . . . . . 1 fr. 25

COMTE LÉON TOLSTOÏ

ANNA KRAÉNINE

ROMAN TRADUIT DU RUSSE

Deux volumes in-16, brochés. . . . . 6 francs.

DU MÊME AUTEUR

LA GUERRE ET LA PAIX

ROMAN TRADUIT DU RUSSE

Trois volumes in-16, brochés . . . . . 9 francs.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cᵉ
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56, A PARIS

VIENNENT DE PARAITRE

BIBLIOTHÈQUE DES MÈRES DE FAMILLE
DEUXIÈME SÉRIE

FRANZ MAUTHNER

ISTOIRE DU PAUVRE PETIT FRANICHKO

SUIVIE DE *L'ARCHET D'OR*

Traduction de Mᵐᵉ A. WOLFF

Un volume in-18 jésus. . . . . 3 francs.

SQUISSES PROVINCIALES

Par E. MEUNIER

Prix. . . . . 3 francs.

MISS TOMMY

Traduit par E. DIAN

AVEC UNE PRÉFACE DE **J. GIRARDIN**

Prix. . . . . 3 francs.

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES GENS

CURIOSITÉS
ES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS

Par CHARLES JOLIET

Nouvelle édition augmentée

Prix. . . . . 3 francs.

SUR LE VIF
REMARQUES ET PENSÉES

Par AMICA-MATHILDE

PRÉFACE PAR **HENRI ESCOFFIER**

ix, papier ordinaire . . . . . 4 francs.
ix, grand papier. . . . . 8 francs.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES.

L'IMPOSTURE DES NAUNDORF

Par PIERRE VEUILLOT

AVEC PRÉFACE PAR **EUGÈNE VEUILLOT**

Un petit volume in-16 de 172 pages. . . . . 1 franc.

NOUVEAU COURS D'HISTOIRE NATURELLE

ZOOLOGIE

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALE

OUVRAGE RÉDIGÉ CONFORMÉMENT AUX PROGRAMMES OFFICIELS DU 2 JANVIER 1885
POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA ZOOLOGIE
DANS LA CLASSE DE PHILOSOPHIE ET L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT ÈS LETTRES

Par Paul MAISONNEUVE

Docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles, professeur à la Faculté libre des sciences d'Anger

OUVRAGE ORNÉ DE 210 FIGURES

Un beau volume in-8 de XXVIII-484 pages, 6 francs.

TRENTE JOURS A LA CAMPAGNE

Par M. L.-M. CASABIANCA

Un beau volume in-12 de 464 pages. . . . . 3 francs.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

DE L'APOLOGÉTIQUE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

A peine sortie du cénacle, l'Église vint fatalement se heurter à la société païenne, dont sa doctrine et son esprit contredisaient les mœurs, les lois et les institutions. La lutte s'engagea bientôt et prit vite un caractère violent. Elle dura trois siècles et aboutit enfin au triomphe social du catholicisme.

Pendant ces trois siècles, la religion nouvelle eut à justifier et à défendre ses dogmes ; elle le fit vaillamment. D'une opinion trompée et cruelle, elle en appela à une opinion mieux éclairée. Saint Justin, Tatien, Hermias, Athénagore, Théophile d'Antioche, Méliton de Sardes, adressèrent aux empereurs ces éloquentes protestations que l'on nomme communément des Apologies. Les écrits de saint Irénée, de Tertullien, de saint Cyprien, eurent un retentissement plus considérable encore et fixèrent l'attention du monde romain tout entier. La plupart de ces apologies furent écrites à la lueur des bûchers. Leurs auteurs durent s'interrompre bien des fois pour écouter le pétillement de la flamme qui dévorait leurs frères, ou bien les rugissements des bêtes féroces et les cyniques applaudissements des multitudes accourues pour voir mourir dans les amphithéâtres des hommes inoffensifs, des vieillards, des femmes et jusqu'à de tout petits enfants, coupables du seul crime d'adorer le vrai Dieu. Faut-il s'étonner de l'émotion qui court à travers ces pages, des accents indignés qui y retentissent, des attaques trop justifiées qu'on y rencontre à l'endroit d'une société qui ne savait qu'opprimer et assassiner? Là, les réquisitoires se mêlent aux expositions de doctrine. C'est que, dans certaines circonstances, le meilleur moyen de se défendre est d'attaquer. Nos pères le comprirent. De

là cette littérature militante qui remplit le second et le troisième siècle, et prépara la brillante éclosion théologique que rappellent les grands noms de saint Augustin, de saint Ambroise et de saint Jean Chrysostome...

L'heure est venue, croyons-nous, de faire revivre cette littérature apologétique. Nous retournons au paganisme. L'aurore de ce siècle n'avait pas encore commencé à poindre que des monstres, dont on essaie aujourd'hui la réhabilitation, couvraient la France d'échafauds et versaient le sang des martyrs avec un fanatisme qui ne le cédait en rien à celui de Néron. Le sifflement des balles de la Roquette et de la rue Haxo retentit encore à nos oreilles; il nous avertit que les assassins sont prêts à recommencer.

Sans doute, les pouvoirs sociaux régulièrement constitués se défendent d'un aussi horrible dessein; mais, dominés par des préjugés haineux, ils cherchent des moyens d'oppression plus sûrs et moins violents. Si le rôle de Néron leur répugne, celui de Julien leur sourit, et peut-être nous sera-t-il plus préjudiciable. Les passions aveugles qui agitaient les païens couvent dans une partie des masses ouvrières. De misérables écrivains s'évertuent à les exciter et à les enflammer; ils ne demandent qu'à démuseler la bête malfaisante qui s'appelle la Révolution et à la lâcher sur nous, comme on lâchait autrefois sur les premiers chrétiens les lions du Colisée. Les foules ne battront plus des mains; mais indifférentes, à demi sceptiques, peut-être çà et là dominées par la peur, elles laisseront commettre, sans protestation efficace, les plus grands crimes.

Au sein d'une société ainsi faite, il faut reprendre l'œuvre des Justin, des Tertullien, des Athénagore! Il faut parler, écrire, se défendre, en appeler d'une opinion ignorante et fanatique, aveugle et passionnée, à une opinion éclairée, consciencieuse et honnête; et cette opinion, c'est à nous de la former. Non seulement nos orateurs doivent entrer en lice; mais les écrivains auront, s'ils le veulent, une action plus féconde encore. Tout catholique sachant tenir une plume a l'obligation de rendre raison de sa foi. Cette obligation a été comprise et en partie remplie. L'apologétique a occupé une grande place dans la prédication et la littérature contemporaines; elle s'y manifeste sous la double forme qui lui est propre; elle est à la fois *explicative* et *polémique*. Explicative, elle expose la série de nos dogmes avec leurs preuves traditionnelles et les démonstra-

tions qui en ont été données : polémique, elle repousse les objections par lesquelles l'incrédulité essaie de les ébranler.

C'est à ce double point de vue que nous l'étudierons.

I

EXPOSITION DOCTRINALE; SES SOURCES

Une littérature, à peu près inconnue au dix-huitième siècle, s'est épanouie dans le nôtre; la littérature apologétique. Les écrivains modernes qui ont entrepris de défendre et de justifier nos dogmes, sont nombreux, et leurs œuvres si considérables qu'elles rempliraient, à elles seules, des bibliothèques.

Ces auteurs se sont placés à des points de vue très différents.

Celui-ci concentre ses efforts dans l'étude particulière d'un mystère de notre foi, il l'analyse, en considère toutes les faces, en déduit toutes les conclusions. Ses explications sont si rationnelles, que l'esprit le plus exigeant doit être satisfait. En un mot, il épuise son sujet... Cet autre, au contraire, explore d'un vol rapide une partie considérable du vaste domaine de la révélation. S'il s'arrête un instant, c'est sur les sommets, pour embrasser d'un coup d'œil les grandes lignes, les dogmes principaux. De là, dans la littérature apologétique, une variété qui permet à chacun d'y trouver une satisfaction à ses goûts, un aliment pour ses besoins. Qui, par exemple, exposa avec plus d'à-propos et d'exquise délicatesse que M. Bautain, les points de doctrine particulièrement ignorés des hommes de ce siècle? Avec lui, jamais de longueurs; il insiste peu, il effleure ou plutôt il résume; mais avec quelle lucidité! Comme il sait apporter en peu de mots les raisons décisives! C'est qu'il a une entente parfaite des besoins de son public, un sens psychologique très sûr, une observation juste et fine, un style simple, sobre, lumineux, qui rend accessibles les vérités les plus hautes, parfois les plus abstraites.

Voulez-vous une érudition patiemment acquise, entassant preuves sur preuves, documents sur documents? Lisez le livre de M. Wallon : *De la croyance due à l'Évangile*. La thèse est restreinte, parfaitement délimitée : l'authenticité et la vérité historique des synoptiques. Mais comme elle est fortement établie! L'argumentation marche un peu lentement peut-être; mais toujours victorieuse, elle ne laisse pas la moindre place à l'objection.

Vous plairait-il de méditer à fond le plus doux des mystères? Voulez-vous sentir votre âme inondée de lumière et pénétrée d'amour? Lisez le *Dogme générateur de la piété catholique*, par Mgr Gerbet. L'auteur est tout à la fois un métaphysicien et un poète; son œuvre est profonde, originale, semée d'aperçus nouveaux! Un autre écrivain, lettré délicat et théologien expérimenté, s'offre pour nous servir de guide dans l'exploration des assises premières sur lesquelles repose tout l'édifice des croyances chrétiennes; c'est M. l'abbé Mérit, dans son livre : *De la foi*. Il nous a semblé cependant que quelques chapitres de ce remarquable et difficile travail ont une allure un peu didactique, un peu sévère. L'auteur aurait pu si facilement y mettre quelque chose de ce charme qu'il a répandu à profusion dans son traité sur le *Beau*, le plus parfait peut-être qui ait été écrit sur ce sujet tant rebattu (1).

Si importantes soient-elles, ces œuvres, et tant d'autres analogues que nous ne pouvons citer, ne sont que des fragments. Pour avoir tout l'ensemble de la religion, il faudrait les réunir, les coordonner, et les compléter les unes par les autres. C'est là un travail dont beaucoup sont incapables ou refuseront de se donner le souci.

Voilà pourquoi des écrivains ont entrepris l'exposé intégral de nos dogmes, un cours complet et suivi d'apologétique chrétienne. C'est cette pensée qui inspira le *Génie du Christianisme*. Sans doute, on y pourrait souhaiter plus de pénétration et de science théologique; les qualités incomparables d'un style enchanteur ont fait la meilleure part du succès de ce livre. Chateaubriand considérait la religion beaucoup plus par le dehors que dans son essence. Cependant, il en a entrevu tous les aspects; le côté dogmatique lui-même a été l'objet de sa contemplation. Il essaie de donner une idée complète du Christianisme, tel qu'il le conçoit. Cette tendance avouée rattache son travail au genre d'écrits que nous essayons de caractériser. Plus tard, à l'époque de la plus grande fermentation intellectuelle qui se soit vue au cours de ce siècle, alors que des esprits éminents poussaient des reconnaissances dans toutes les directions scientifiques, M. Auguste Nicolas écrivit de sa plume érudite et consciencieuse les *Études philosophiques sur le Christianisme*.

(1) M. Mérit, curé de Saumur, publie chez Lethielleux, sous le titre d'*Étude de la Religion*, une série d'opuscules qui, en se complétant, formera toute une apologie du Christianisme.

M. Nicolas a des conceptions larges et élevées, une connaissance approfondie de la doctrine, des vues personnelles, ingénieuses et piquantes; une argumentation qui ne manque ni de vigueur ni même d'un certain éclat. Si une critique méticuleuse découvrait dans son œuvre quelques taches qui ne nous ont point complètement échappé, nous répondrions que la perfection absolue n'est pas de ce monde. Tout ici-bas est relatif. Le soleil, lui aussi, a des taches; nous n'en vivons pas moins de sa lumière. Du reste, M. Nicolas a reçu la plus haute des récompenses, celle qu'ambitionnent les saints : son livre a opéré des conversions très nombreuses. La faveur avec laquelle il fut accueilli et a été lu pendant de longues années, s'est ralentie. Je n'en suis point étonné. Nous traversons une période d'affolement où les catholiques eux-mêmes montrent parfois bien peu de sérieux. Beaucoup sont trop légers pour goûter les *Études philosophiques;* on y reviendra. Quoi qu'il arrive, ces *Études* demeureront l'un des plus beaux monuments élevés dans ce siècle à la gloire de Dieu et de sa révélation. Enfin, M. l'abbé Bougaud a repris le même thème. Sous ce titre : *le Christianisme et les temps présents*, il a écrit cinq volumes dans lesquels il essaie de donner à nos contemporains une connaissance complète de la religion. C'est la tentative la plus considérable qui, de nos jours, ait été faite dans ce sens. L'œuvre apologétique de M. Bougaud n'est point sans valeur. L'auteur y a mis les qualités bien connues de son esprit, une exquise délicatesse de sentiment, un grand charme d'expression, une piété douce et consolante, qui fait du bien au cœur. Pourquoi faut-il qu'on remarque çà et là des défaillances de pensée qui ont pu nuire au succès de l'ouvrage? Ces trois noms, Chateaubriand, Nicolas et Bougaud, me semblent résumer assez bien le mouvement apologétique du dix-neuvième siècle, et indiquent déjà les phrases diverses qu'il a parcourues.

Ce mouvement s'est très heureusement fait sentir dans la Chaire. Le P. Lacordaire inaugura à Notre-Dame l'enseignement apologétique, et lui donna dès le début un éclat et une élévation qui n'ont point été surpassés. Ses conférences sont, sous une forme étincelante et originale, un cours de dogmatique très sérieux et parfaitement enchaîné. Le seul titre de l'œuvre du P. Monsabré en révèle assez la nature; c'est bien l'*exposition scientifique et oratoire du dogme catholique*. Dans une chaire moins élevée et moins retentissante, M. l'abbé Besson a parcouru le même cercle d'idées : ses

quatre volumes sur Dieu, Jésus-Christ, l'Église et le Décalogue en font foi. Nous ne parlons ici ni du P. Félix, qui s'est ouvert un sillon différent mais non moins glorieux, ni du P. de Ravignan, dont il ne nous reste, hélas! que des cendres refroidies. Si son souvenir demeure parmi nous impérissable, il le doit moins aux ébauches publiées longtemps après sa mort, qu'au portrait si grave, si imposant, si religieux que la main fraternellement respectueuse du très regretté P. de Ponlevoy nous a laissé de son illustre ami.

Pendant que tous ces travaux se publiaient en France, des œuvres analogues paraissaient à l'étranger : la *Symbolique*, de Mœlher; et l'*Apologétique*, du docteur Hettinger, en Allemagne; les *Dogmes catholiques*, de Mgr Laforêt, en Belgique, sans parler de beaucoup d'autres.

Toutes ces œuvres ont des formes très diverses, une valeur très inégale; mais le fond des idées est en grande partie le même, il ne peut varier que dans une certaine mesure. Pour le connaître, vous n'avez qu'à parcourir les quatre volumes de Mgr Laforêt, le plus didactique peut-être et l'un des plus exacts, mais aussi le moins attrayant de nos apologistes. Le vénérable auteur traite successivement de l'existence et de la nature de Dieu, de la création, de la providence et du gouvernement du monde, de l'homme, de son état primitif, de la chute, de la réhabilitation, de Jésus-Christ et des mystères de sa vie et de sa mort, de l'Église, des sacrements, du Ciel, etc.

Jamais ouvrages ne furent plus utiles que toutes ces apologies. Elles ont exercé l'influence la plus salutaire sur cette masse indifférente qui oscille entre la foi et le doute, et pour se fixer dans la vérité n'a souvent besoin que de la connaître. Des chrétiens timides leur doivent le raffermissement de leurs croyances au milieu des tempêtes d'incrédulité qui passent périodiquement sur ce pays. De loyaux adversaires se sont parfois convertis à la seule lecture d'un de ces livres.

Les travaux apologétiques, si féconds en résultats dans le passé, seront à l'avenir plus nécessaires, absolument indispensables. Nous assistons à une recrudescence d'incrédulité qui rappelle les plus mauvais jours du dix-huitième siècle. Le rationalisme triomphe sur le terrain politique et social, dans la littérature, dans l'art, dans la philosophie. Lorsque la Providence, par des moyens qu'elle tient sans doute en réserve et que seule elle connaît, aura arraché le pays

à cette situation vraiment affreuse; il faudra, pour réparer les ruines intellectuelles qui s'accumulent, de longues années et de patients efforts. Pour convertir les générations incroyantes qui s'élèvent, il sera nécessaire d'expliquer et de justifier nos dogmes, de les établir sur des preuves irréfragables, d'en donner des démonstrations victorieuses, de faire, en un mot, de l'apologétique. Que cette apologétique de l'avenir soit substantielle, lumineuse comme celle du passé; qu'elle garde tous les moyens éprouvés par le temps, cela est indispensable, mais cela ne suffit pas; elle devra en inventer d'autres, se renouveler et se rajeunir. Progressive et traditionnelle, elle tirera de son trésor, selon le conseil évangélique, des ressources nouvelles et des ressources antiques. Celles-ci sont connues : l'apologétique continuera de les emprunter à l'étude des Pères. C'est là une vérité cent fois redite et sur laquelle il est superflu d'insister. Nous voudrions simplement marquer ici quel genre de services l'apologétique contemporaine peut attendre, non pas précisément de nos docteurs les plus illustres, saint Augustin, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, mais de leurs devanciers, ces premiers apologistes, moins connus peut-être, qui ont écrit durant le second et le troisième siècle. Cette brève étude va nous faire assister à la naissance et à la formation du genre littéraire qui nous occupe; à ce point de vue du moins, elle intéressera peut-être nos lecteurs.

Et d'abord, il ne faut point demander aux premiers apologistes ce qu'ils ne peuvent nous donner : un exposé complet et méthodique de toutes les vérités révélées. Ces écrivains étaient des lutteurs; toujours sur la brèche, ils avaient à faire face à l'ennemi et couraient au plus pressé. Un dogme était-il méconnu ou travesti par les païens, vite il fallait le défendre, puis passer à un autre. Ces travaux n'avaient entre eux d'autre lien que celui de la nécessité. Du reste, à supposer que la pensée leur fût venue d'établir la synthèse de nos dogmes, ils en eussent été empêchés par la *loi du secret*. Cette loi, longtemps en vigueur, défendait de livrer aux païens les plus augustes mystères de notre foi. Seule elle explique bien des lacunes qui se rencontrent dans les ouvrages des premiers siècles. Cependant, en dépit de tous les obstacles, la synthèse dogmatique se formait peu à peu. On la trouve presque complète dans Tertullien. Le prêtre de Carthage a successivement abordé presque tous les points de la doctrine révélée; et quand il n'est pas entraîné

par l'hérésie montaniste, il le fait avec une sûreté, une élévation, une profondeur qui ne sont égalées que par l'éclat et la chaleur de son éloquence. Quoi de plus admirable que son *apologétique*, les traités des *prescriptions*, du *témoignage de l'âme* (au moins dans sa première partie), ceux de la *résurrection*, de la *pénitence*, de la *chair du Christ*, et enfin son chef-d'œuvre, si l'on considère les difficultés vaincues, le traité contre Praxéas, où il expose le mystère de la *très sainte Trinité*.

Tout récemment une polémique assez retentissante s'est élevée entre des prêtres très érudits, animés sans doute d'un égal et sincère amour de la vérité. L'objet du débat était de savoir quelle idée les Pères anténicéens s'étaient formée de la *consubstantialité du Verbe* et de sa *génération ab æterno*. Au cours de la discussion on a allégué des textes dont l'explication présente certainement des difficultés. Ce qui doit surprendre, c'est que les locutions incomplètes, défectueuses, erronées même ne soient pas plus nombreuses. Ces Pères, en effet, abordent les questions les plus délicates, les plus difficiles; ils les débattent en face d'adversaires auxquels, en certains cas du moins, ils ne peuvent tout dire. De plus, ils sont contraints de se servir d'une langue théologique encore informe, dont les termes techniques n'ont reçu aucun sens précis et authentiquement déterminé. Enfin, ils ne touchent qu'incidemment les points sur lesquels une critique scrupuleuse les prend en défaut. S'ils avaient eu à s'expliquer d'une façon positive et explicite, leur langage eût été probablement irréprochable, comme le fond même de leur pensée, comme leur foi. En lisant le traité contre Praxéas, en vue de ce travail, nous avons rencontré des expressions inexactes qu'il suffirait de presser un peu pour en faire sortir des erreurs positives. Il y a encore çà et là des comparaisons qu'il serait dangereux de prendre au pied de la lettre. Mais pour tout corriger, vous n'avez qu'à tourner le feuillet ou à vous reporter à un autre livre. La plus élémentaire justice n'oblige-t-elle pas à commenter Tertullien par Tertullien lui-même? En avançant dans cette étude, on est frappé de la promptitude avec laquelle s'est formée cette science explicative de nos dogmes, que nous appelons l'apologétique. C'est évidemment par une disposition providentielle que s'est levée, pour travailler à cette formation, cette légion nombreuse d'esprits éminents qui ont rempli le second et le troisième siècle. On incline à croire que l'Esprit de vérité qui a éclairé l'intelligence des évan-

gélistes et dirigé leur plume, a prêté une assistance d'un ordre inférieur, sans doute, mais pourtant réelle aux écrivains qui en donnèrent, au nom de l'Église, les premières et authentiques interprétations. Les incomparables monuments du quatrième et du cinquième siècle, les écrits de saint Augustin et des autres étonnent moins, lorsqu'on se rappelle qu'ils ont été précédés des œuvres plus modestes et déjà si considérables des Justin, des Athénagore, des Tertullien, des Cyprien et des Irénée.

Les apologistes contemporains trouveront là un fonds d'idées substantielles, toujours neuves, parce qu'elles sortent des entrailles même de la doctrine qui ne vieillit pas; des explications justes, profondes et d'une incontestable autorité, des argumentations qui n'ont rien perdu de leur valeur, des observations fines, délicates, sur le cœur humain toujours mobile et toujours le même, sur une société, en beaucoup de points semblable à la nôtre. Ajoutons qu'en dépit de la décadence littéraire qui s'accentuait de plus en plus, de cette corruption du goût à laquelle ils n'échappèrent point, leur forme est souvent élégante et gracieuse; et la mise en œuvre de leurs arguments, toujours habile. A la lecture de certaines pages on dirait que ces œuvres, vieilles de seize ou dix-sept siècles, sont écrites d'hier et s'adressent à nous, tant elles répondent aux préoccupations de l'esprit contemporain. C'est que l'idée chrétienne sera perpétuellement à l'ordre du jour. Elle donne aux œuvres qui l'expriment avec un certain éclat, quelque chose de son actualité toujours renaissante et de sa divine immortalité.

Une seconde source à laquelle les apologistes contemporains doivent puiser, c'est la dogmatique dont nos lecteurs connaissent, sans aucun doute, la nature et l'origine. Les vérités sublimes apportées au monde par Jésus-Christ devinrent bientôt l'objet de contestations acharnées, selon que lui-même l'avait prédit. Les hérétiques essayèrent presque immédiatement de les altérer; nos docteurs durent les défendre. Au milieu de ces débats douloureux, certains côtés de la doctrine qui n'avaient pas été tout d'abord aperçus furent remarqués et étudiés. Des vérités secondaires contenues dans les dogmes fondamentaux, comme les conclusions sont contenues dans les prémisses, se dégageaient peu à peu et s'éclairaient d'une lumière grandissante. Enfin, lorsque toutes les ombres étaient dissipées, toutes les objections résolues, l'Église intervenait, en donnait la formule exacte, et y mettait le sceau de son infaillibilité.

Ces dogmes, nouveaux en apparence, en réalité vieux comme l'Évangile, s'imposaient à la conscience des fidèles. Les éléments de la science catholique allaient ainsi se multipliant à travers les siècles. Chaque hérésie accélérait cette marche dans la lumière; chaque concile consacrait un progrès nouveau. Nos théologiens vinrent ensuite; ils recueillirent tous ces élément épars, rapprochèrent tout ce qui avait été défini concernant chaque question, et écrivirent ces traités où nous trouvons tout ce qu'il y a d'essentiel à retenir sur les différents points de la doctrine.

Ainsi s'est formée peu à peu, par une évolution lente et progressive, la dogmatique.

Des esprits cultivés ont contre la *dogmatique* des préventions dont nous osons à peine indiquer la source : ils la confondent avec la *scolastique*. Entre les deux pourtant, n'y a-t-il pas la même différence qu'entre le fruit et son écorce, entre une science et sa méthode? Ou si l'on aime mieux une autre comparaison, ce sont deux sœurs qui, pendant des siècles, ont marché étroitement unies, mais qui n'ont ni la même physionomie ni le même caractère. On dit la sœur cadette (la scolastique) d'humeur envahissante et impérieuse. De méchantes langues lui reprochent de s'être établie le chaperon de son aînée et de la tenir en tutelle. Sous prétexte de la garder dans une pureté parfaite, elle l'a littéralement emprisonnée derrière tout un ensemble de bastions et de palissades aux pointes aiguës, si bien qu'il est presque impossible de l'aborder. On prétend encore, sans aucun motif, j'aime à croire, que la sœur cadette professe une orthodoxie hargneuse, qu'elle marche toujours flanquée de systèmes sacrés comme des articles de foi que l'on doit accepter avec tout le reste sous peine d'anathème. Enfin, pour aller jusqu'au bout des griefs allégués, on dit qu'à son école l'esprit se rétrécit, que l'imagination et le cœur se dessèchent, que la faculté raisonneuse (ne pas confondre avec la raison) se développe comme une excroissance incommode et peu gracieuse, au détriment des autres facultés et de l'équilibre de l'âme qui en est troublée et appauvrie. Enfin, j'en frémis de le dire, *horresco referens,* elle posséderait, ô crime, l'art vraiment satanique de changer un homme de bon sens et de raison en un spéculatif, d'en faire un ergoteur perdu dans des abstractions sans utilité, ne sachant rien concevoir, rien exprimer comme le commun des mortels et, pour ce motif, incapable d'exercer autour de lui la moindre influence salutaire.

Ce sont là des accusations calomnieuses que les amants de la scolastique sauront bien réduire à néant; mais fussent-elles aussi exactes qu'elles paraissent exagérées, pourquoi les faire retomber sur la dogmatique qui n'en est, à aucun degré, responsable? Ah! certes, ce n'est pas celle-ci qui rapetisse la raison, dessèche l'imagination et le cœur, entrave le libre et harmonieux développement de toutes les facultés. Interrogez le jeune homme qui, à vingt ans, a eu le bonheur d'aborder l'étude de nos dogmes. Demandez-lui s'il n'y a pas trouvé pour son esprit l'alimentation la plus substantielle, si sa raison n'a pas promptement acquis une fermeté, une vigueur jusque-là inconnues, si ses pensées n'ont pas pris un caractère d'élévation et de grandeur qui le ravissait? Demandez-lui si devant son imagination ne se sont pas ouverts des horizons nouveaux, tout inondés de lumière, si des perspectives infinies ne lui ont pas été révélées? Oui! il y a dans la dogmatique une poésie céleste qui peut devenir pour un esprit cultivé une source des plus pures joies. De là les enthousiasmes qui remplirent nos jeunes années et dont le seul souvenir fait encore battre notre cœur. Pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque nous y sommes amené par le développement même de cette argumentation? Deux professeurs ont exercé sur nous une influence profonde; leur empreinte est toujours vivante sur notre âme; nous retrouvons leurs traces dans les sentiers que notre esprit aime à parcourir. C'étaient deux théologiens éminents, ils étaient poètes aussi; leurs leçons ressemblaient à une mélodie. Nous croyons entendre encore leur voix; comme elle chantait délicieusement les merveilles de ce monde trop inexploré dont le Christ révélateur nous a ouvert l'entrée! Non vraiment, nous en attestons ici leur chère et vénérée mémoire, l'étude de la dogmatique ne dessèche l'imagination et le cœur pas plus qu'elle ne rétrécit la raison! Elle grandit au contraire l'homme tout entier.

Quoi qu'il en soit, l'apologiste moderne devra nécessairement recourir à cette vieille dogmatique, comme tous ses prédécesseurs. Son ambition est d'élever un monument où ses contemporains chercheront un abri contre les tempêtes du doute et de l'incrédulité, de leur fournir les enseignements essentiels du Christianisme. Mais ces enseignements sont très arrêtés, très positifs; il n'est au pouvoir de personne d'y changer quoi que ce soit. Ce ne sont pas seulement les dogmes fondamentaux écrits dans l'Évangile qui sont immuables, mais encore les explications de ces dogmes, écrites dans les bulles

pontificales et les décisions conciliaires. Il y a une manière traditionnelle de concevoir ces dogmes; nul n'a le droit de s'en écarter. C'est tout cela qui doit entrer dans le livre ou le discours de l'apologiste; ce sont les matériaux avec lesquelles il construira son édifice. Qu'il donne à cet édifice une forme moderne, gracieuse, rien de mieux (1). Qu'il arrange à son gré ses argumentations et ses preuves, qu'il marque tout de son sceau, qu'il construise même sur un plan inconnu avant lui, tout le monde applaudira de grand cœur, pourvu que le monument réponde aux goûts et aux besoins de ceux qui viendront s'y abriter. Les châteaux forts du moyen âge avec leurs donjons gothiques, leurs épaisses murailles crénelées, leurs salles immenses, leurs fossés et leurs ponts-levis, débris superbes d'une époque finie, sont très intéressants comme objets d'études archéologiques; un antiquaire se plairait-il à les habiter? Peut être les trouverait-il bien froids, bien grands et bien incommodes. Beaucoup leur préféreraient, aux beaux jours de l'été, la coquette villa, assise aux penchants d'une colline, avec sa couronne de bosquets touffus et ses frais tapis de verdure.

Les goûts de l'esprit se modifient plus promptement encore que les habitudes corporelles. L'apologiste du dix-neuvième siècle écrit pour les hommes de son époque et non pour des générations depuis longtemps disparues. Qu'il consulte les goûts de son époque et essaie de les satisfaire, mais sans sacrifier la moindre de ces idées éternelles qui doivent entrer dans son œuvre.

De mémorables exemples nous ont appris, au cours de ce siècle, où conduit cette fureur d'innovation, véritable maladie épidémique, qui, à certaines heures, envahit les plus fermes esprits. Un prêtre de génie, tourmenté, semblait-il, du désir de relever les croyances abattues et de ramener à Jésus-Christ les esprits droits et sincères, avait conçu tout un vaste plan d'apologétique. Il en écrivit la préface de ce style chaud, passionné, éclatant dont il avait le secret. Des acclamations à peu près unanimes saluèrent le premier volume de *l'Essai sur l'indifférence*. Pour fustiger les incrédules et la

(1) Saint Vincent de Lerins, il y a quatorze siècles, traçait en ces termes le rôle de l'apologiste chrétien; le comparant à Béséleel, l'architecte du Tabernacle, il s'écriait : « O doctor, si te divinum munus idoneum fecerit, ingenio, exercitatione, doctrina; esto spiritalis tabernaculi Beseleel, pretiosas divi dogmatis gemmas exsculpe, fideliter coapta, adorna sapienter, adjice splendorem, gratiam, venustatem. (Commentorum primum, cap. XXII.)

masse inerte des demi-chrétiens, l'auteur n'avait point eu à sortir de la ligne traditionnelle. Le plus souvent, il lui avait suffi de reproduire les argumentations des Pères et des premiers apologistes. Après ces glorieux préliminaires, le grand homme voulut faire du nouveau. Comment se condamner à cheminer dans les sentiers battus et à répéter des choses cent fois dites, lorsqu'on porte en sa tête puissante des pensées faites pour étonner le monde? La Mennais rêva de déplacer l'axe de l'apologétique et de la controverse religieuse et de le faire reposer sur un fondement nouveau, créé par lui. Ce fondement, c'était son système sur la certitude. Il se trouva que le fondement était ruineux; l'édifice croûla, meurtrissant de ses débris cette tête altière qui, un peu plus tard, se dressait contre Dieu. Pourquoi faut-il que La Mennais ait si peu connu la dogmatique et n'ait pas cherché en elle la règle de son génie? Nous aurions une œuvre immortelle, au lieu de fragments qui n'éveillent que de tristes ressouvenirs et d'amers regrets.

L'apologétique doit être avant tout traditionnelle.

Cela ne l'empêchera pas d'être progressive, de se renouveler, de se rajeunir sans cesse. Nous n'entendons point indiquer ici ces modifications de pure forme dont nous avons déjà parlé, mais des modifications plus profondes, une rénovation intérieure, un progrès intrinsèque et doctrinal. Il faut que l'apologétique s'enrichisse sans cesse d'éléments nouveaux que les siècles antérieurs n'ont point connus ou ont à peine soupçonnés (1). Ce nécessaire progrès déconcertera peut-être les esprits agités et impuissants qui s'imaginent avancer, lorsqu'ils piétinent sur place ou tournoient dans un cercle d'idées convenues. Il alarmera certainement les routiniers toujours portés à confondre les transformations les plus légitimes avec les innovations dangereuses. Pour les rassurer, il suffira sans doute de leur faire remarquer que les éléments nouveaux seront puisés à la source la plus sûre, à la source première, celle qui alimente toutes les autres, de laquelle dérivent et la patrologie et la dogmatique. Cette source, c'est l'Évangile, ou pour parler plus exactement, c'est le grand livre de la révélation avec ses deux tomes : la Tradition et l'Écriture sainte.

Si l'on en croit Joseph de Maistre, deux hommes qui lisent le

(1) Intelligatur te exponente illustrius, quod ante obscurius credebatur. Per te posteritas intellectum gratuletur quod ante vetustas non intellectum venerabatur. (Commonitorium.)

même livre n'y voient point les mêmes choses. C'est sans doute qu'ils n'apportent point à cette lecture le même degré de pénétration et d'attention, mais des dispositions intellectuelles et morales très diverses, très différentes peut-être, en vertu desquelles chacun s'approprie ce qui lui convient.

Un phénomène analogue se produit dans l'ordre physique. Placez en face d'un beau panorama un myope et un presbyte, le premier verra ce qui est sous sa main, le second ce qui se perd dans le lointain de l'horizon. Il y a plus, deux hommes doués d'une égale puissance de vision ne seront point impressionnés de la même manière, car leur attention se concentrera sur des objets très différents.

Faut-il s'étonner que les générations qui se succèdent le long des siècles aperçoivent des choses très diverses dans le plus profond des livres, celui de la révélation; qu'à chaque époque on y découvre de véritables nouveautés, que nos contemporains en tirent des leçons qui répondent à leurs besoins actuels, comme les ancêtres en ont extrait des enseignements appropriés aux nécessités d'un autre âge?

Nous constations, il n'y a qu'un instant, au sein du christianisme une évolution doctrinale qui a déjà rempli dix-huit siècles. Pense-t-on que cette évolution se soit subitement arrêtée de nos jours? Ne se doit-elle pas continuer au contraire jusqu'à la fin du monde? Cette évolution, l'Église la provoque, la surveille et la dirige, mais elle ne l'opère point toute seule. Tous peuvent y travailler sous son regard maternel. Il appartient à l'apologiste d'en être l'initiateur. Quand, au milieu de ses méditations approfondies, il a aperçu l'une de ces vérités secondaires qui se dégagent des dogmes fondamentaux, pourquoi ne le dirait-il pas? Sans doute une certaine prudence s'impose ici surtout. Il fera bien de ne point prendre ces airs d'absolutisme qui ne conviennent à personne : qu'il affirme avec discrétion, qu'il donne comme opinion libre ce qui n'est qu'opinion libre et prenne garde de vouloir l'imposer. Mais sous cette réserve, il lui est permis de dire son sentiment, d'exprimer son idée. Si cette idée est juste, elle entrera tôt ou tard dans l'enseignement habituel de l'apologétique.

Ce n'est point là une innovation dangereuse, mais un progrès très légitime, car au lieu de contredire la tradition, il la sert, ou plutôt il en sort en la développant (1).

(1) Sic forsitan dicit aliquis : Nullus ne ergo in Ecclesia Christi profectus

Oui ! nous le croyons de toute notre âme, et c'est là le plus significatif témoignage que nous puissions donner de notre admiration respectueuse pour la sainte révélation, il s'en dégagera, jusqu'à la fin des siècles, des leçons que nous ne soupçonnons pas. Sous la pression des nécessités contingentes qui passent sur le monde, de ces providentiels événements qui composent la trame de l'histoire, événements dans lesquels il y a parfois tant de forfaits et de crimes, mais aussi tant de souffrances expiatoires, de douleurs et de larmes, tant d'aspirations généreuses, de supplications ardentes et comme d'incessants appels à la divine miséricorde, l'Église tirera des livres sacrés des oracles nouveaux qui aideront les peuples à traverser les crises les plus formidables et à s'avancer vers le terme de leurs destinées. L'apologétique s'empressera de consigner ces oracles nouveaux, de les expliquer et de les commenter; ainsi s'enrichira ce trésor d'idées qu'elle tient en réserve pour des besoins qui renaissent et se modifient incessamment.

Outre ce progrès trop positif pour être révoqué en doute, il en est un autre incontestable, quoique moins apparent et moins sensible. Les dogmes les mieux connus, le plus clairement définis, objet de la longue et attentive contemplation des siècles écoulés, sont susceptibles des applications les plus variées. Les conclusions successives qui en sortent sont tellement multiples qu'on ne saurait toutes les prévoir. Ces conclusions se dégagent, elles aussi, sous la pression de ces nécessités sociales qui varient à l'infini. Le plus souvent l'Église ne les consacre point de sa souveraine autorité; elle ne les marque point du sceau qui fait les dogmes. Elle abandonne à chacun le soin de les utiliser, d'en tirer un profit personnel. L'apologiste s'en empare, en met en lumière la sainte efficacité; il tâche d'en pénétrer tous les esprits, de les faire entrer dans le courant

habebitur religionis? Habeatur plane et maximus. Nam quis ille est tam invidus hominibus, tam exosus Deo, qui istud prohibere conetur? Sed ita tamen ut vere profectus sit ille fidei, non permutatio. Siquidem ad perfectum pertinet ut in semetipsum unaquæque res amplificetur; ad permutationem vero, ut aliquid ex alio in aliud transvertatur. Crescat igitur oportet et multum vehementerque proficiat tam singulorum quam omnium, tam unius hominis quam totius Ecclesiæ ætatum ac seculorum, gradibus, intelligentia, scientia, sapientia, sed in suo duntaxat genere in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia. Imitetur animarum religio rationem corporum : quæ licet annorum processu numeros suos evolvant et explicent, eadem tamen quæ erant permanent. (Vincentii Lerinensis Commonit. prim., cap. XXIII.)

intellectuel de son siècle; de là ces aperçus nouveaux, ingénieux et savants que l'on rencontre chez nos meilleurs écrivains. Une sagacité merveilleuse leur a permis d'aller chercher dans les entrailles même de la doctrine, au fond d'un dogme médité par saint Augustin et Bossuet, une leçon, une idée que ni Bossuet, ni saint Augustin n'avaient aperçue. Ils en font l'application la plus heureuse aux besoins de leur temps et déposent au sein de notre société un germe de régénération et de salut.

Aussi nos dogmes en traversant les âges, s'illuminent de clartés nouvelles; ils revêtent ces couleurs changeantes dont l'apologiste essaie de peindre l'admirable variété. Tout ceci ne contredit en rien leur immutabilité sainte. Nos grandes chaînes de montagnes sont immuables elles aussi, ou plutôt immobiles. Cependant que d'aspects divers, elles nous offrent. Contemplez-les, dans les beaux jours de l'été, lorsque l'aube naissante en caresse les cimes de ses premiers rayons, ou bien lorsque les feux du midi les brûlent et que de leurs glaciers et de leurs neiges éternelles se dégage une vapeur transparente et diaprée. Les reconnaîtriez-vous en plein hiver, quand l'épais brouillard roulera le long de leurs flancs dénudés ses vagues blanchâtres?

Pour tout résumer en quelques mots : Essentiellement traditionnelle, puisque sa fonction est de redire ces éternelles vérités, plus immuables que les bases granitiques des Pyrénées et des Alpes, l'apologétique est aussi changeante et progressive; elle varie ses formes, augmente ses trésors, bénéficie de l'évolution doctrinale qui qui se perpétue le long des siècles et fait des dogmes anciens des applications nouvelles; compagne de l'humanité à travers les phases diverses et parfois tragiques de sa destinée, elle l'éclaire et la guide en donnant de nos mystères des explications qui les font accepter des esprits sincères et des cœurs purs.

Ce n'est là encore que la moitié de sa mission.

FONTAINE, *S. J.*

(*A suivre.*)

LA SITUATION EN ALGÉRIE [1]

Les plus productives des affaires commerciales algériennes sont ce que j'appellerai des affaires d'exception, au résultat très aléatoire; celles que font, par exemple, une quantité de débitants, de gargotiers, de merciers qui vivent sur la troupe tant qu'elle séjourne et qui retombent dans la misère quand elle disparaît, comme actuellement pour partir au Tonkin. Les acheteurs vont de préférence chez leurs nationaux, Italiens chez les Italiens, Espagnols chez les Espagnols, Maltais chez les Maltais, Mahonnais chez les Mahonnais, Arabes chez les Juifs et chez les Kabyles, ce qui réduit encore considérablement la vente française. Les seuls objets sur lesquels on peut spéculer fructueusement sont les grains, le bétail et les denrées coloniales et encore toujours concurremment avec l'étranger. Pour les grains, le spéculateur les va chercher aux mains des indigènes, profitant de leur esprit d'imprévoyance afin de les acheter pour rien et les revendant en temps opportun avec des différences considérables. Quelquefois même il ne les paie pas; après avoir établi des minoteries sur la route des Arabes du Sud, il leur en moud la moitié et garde le reste en paiement du travail. Les affaires sur le bétail consistent de même à l'acheter maigre en masse dans les tribus, au moment où l'Arabe n'a rien pour payer l'impôt, à aller au-devant des troupeaux sahariens qui remontent dans le Tell et à les accaparer en séduisant les propriétaires par un débarras immédiat. Le vin et l'alfa qui commencent seulement à compter sur le marché deviendront sans doute par la suite une source de transactions prospères. Les plantes odiférantes, la ramie, le liège, pourraient être aussi l'occasion de nombreuses négociations. Mais ce qu'il reste encore de matières

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1885.

improductives, inexploitées qui se perdent sur place est incalculable : mines, forêts, où la richesse est à portée de la main et que le manque de moyens de transport et aussi de bras pour l'exploitation force d'abandonner à la merci du temps. Les pays du soleil ne sont que producteurs, je le sais, ils laissent la transformation aux pays de labeur acharné, aux pays du Nord; néanmoins on pourrait, avec les bras des colons étrangers et même avec la main-d'œuvre française, si elle n'était pas rebelle au séjour colonial, tirer au moins les matériaux bruts des mines et des forêts d'Algérie. L'Angleterre et la Hollande, que je ne cesserai de donner en exemple parce que ce qu'elles font, d'autres peuvent le faire, amènent chez elles les produits coloniaux et les y travaillent. Le champ d'exploitation est là-bas, sous les tropiques, l'atelier et le magasin sont dans le brouillard des cités, sur un terrain avare, ingrat, mais européen, civilisé, commercial, où la valeur de la matière transformée par l'art et l'intelligence se trouve subitement centuplée avec l'importation. On regrette d'autant plus amèrement l'absence de bras français quand on constate ce que l'on pourrait tirer de l'Algérie, et l'on se demande comment il se fait que les ouvriers sans travail de nos grandes cités métropolitaines laissent toute la besogne algérienne, même celle des travaux de l'État pour hommes comme pour femmes, aux mains des étrangers qui absorbent ainsi sans compensation les finances de la patrie. « Aller au Tonkin? Créer de nouvelles colonies? Pourquoi faire? me disait dernièrement un officier supérieur, en Algérie. Trouve-t-on que nos finances soient déjà dans un trop bon état? Car enfin l'Algérie qui coûte si cher ne rapporte rien à nos nationaux; tout est pour l'étranger, avec cette insigne niaiserie de notre liberté à outrance qui va jusqu'à saluer le voleur qui nous enlève notre porte-monnaie. Avons-nous un marché de fournitures militaires à adjuger? Ce sont les gens qui nous sont le plus hostiles qui s'en emparent, sous prétexte qu'ils fournissent à meilleur compte. Ce n'est pas difficile, ils ne supportent aucune de nos charges. Et fait-on attention que ceci est pour le Trésor un marché de dupes, ce qu'il gagne d'un côté il le reperd de l'autre, puisqu'en définitive l'argent du contribuable français passe à l'étranger et y reste. Vraiment se donner tant de peines pour ouvrir des ports et des marchés coloniaux à l'usage de l'ennemi, c'est par trop enfantin! » Un objet de commerce que l'on croit à première vue devoir être très productif en

Algérie, c'est l'achat des mules et des chevaux; il n'en est rien. L'Arabe ne vend ses chevaux que contraint par la misère, et plus il est à l'aise, plus il les garde; on s'est aperçu aussi que ces animaux merveilleux en Afrique avec leur climat et leur nourriture propres perdaient toutes leurs qualités en Europe. Si le commerce français en Algérie n'est pas plus prospère, plus développé, la faute n'en est cependant pas aux colons commerçants, aux chambres de commerce. Tous les sacrifices ont été faits pour ouvrir des débouchés, pour tenter le drainage des produits métropolitains sur l'intérieur africain, avec les ports de la côte comme comptoirs intermédiaires. Les illusions se sont envolées; j'ai dit pourquoi au sujet du Pérou saharien. Le développement de la colonisation française sur place, dans les limites algériennes, changerait la face des choses en écrasant la concurrence étrangère. Les services maritimes prennent cependant une importance de plus en plus considérable.

On a certainement exagéré la fécondité du sol algérien au moins dans l'état présent des cultures. Néanmoins, en restant dans les bornes de la vérité, les résultats sont encore satisfaisants. La terre ne fait jamais défaut, du reste, à qui veut la soigner, ce sont plutôt les travaux qui sont défectueux que le sol n'est rémunérateur. Ceux qui gagnent réellement en Algérie, au moyen de la terre, ce sont les maraîchers, les colons des centres populeux, auxquels ne manquent rien : eau des *norias*, bras pour la culture, placement immédiat de leurs produits, moyens de transport. Ce qui fait leur fortune à eux, perd le colon isolé en territoire arabe. L'isolement agricole tue le colon européen. Il mange son petit avoir, prend des habitudes de débauche dans les innombrables débits espacés sur les routes, se décourage, épuisé par la chaleur, laisse ses enfants sans instruction et subit les lamentations continuelles de sa femme qui n'a ni voisins, ni médecin, ni prêtre à sa portée, dont le bétail ne donne pas de lait et la volaille pas d'œufs. La ruine arrive là où la vie serait très supportable avec le travail compensateur par le groupement des individus. Pauvres demeures des colons algériens, qu'elles sont loin de rappeler la ferme de France, cachée sous ses grands arbres, au milieu des prés. Rien n'y invite à entrer; c'est la défiance, au contraire, et des bandes de chiens hargneux et sauvages qui en défendent l'accès. Elles ont un aspect triste, brûlé, maladif qui inquiète. Le fusil y est jeté près de la pioche sur le sol durci; les habitants en sont, d'âpres pionniers, des planteurs sur la brèche,

des assombris par une lutte désespérée pour l'existence; quand ils ne sont pas des vicieux et des maudits. Point d'oiseaux, point de feuillages, point de rires d'enfants, point de carillons de cloches, rien de la vie de famille, rien qui interrompe joyeusement le lourd silence, qui rafraîchisse et console. « Le meilleur moyen de faire fortune colonialement, me disait un cynique commis voyageur en liquides, qui connaît son Algérie, c'est de prêter de l'argent aux colons. Ils luttent, ils luttent, et tous les ans ils s'enfoncent davantage. Au bout de trois ou quatre ans, la propriété avec corps de logis et plantations vous est adjugée pour quelques mille francs sur saisie. « Que voulez-vous, en effet, qu'il vende, le colon, avec la concurrence étrangère, la difficulté des transports et la rareté de la main-d'œuvre, quand, comme cette année, le blé et l'orge se donnent pour rien? La vigne? Voilà le progrès, l'avenir, dit-on. Oui, mais il y a des frais considérables de premier établissement; il faudra attendre plusieurs années pour le produit; et puis, qui vous garantit que le vent de demain n'amènera pas un insecte, des nuées de sauterelles qui la dévoreront? Mille difficultés, mille luttes, mille dangers de nature particulière et que ne peut soupçonner d'avance le colon français, l'assiégent à son arrivée en Algérie. Il vaudrait mieux qu'il connût d'avance ce qui le menace pour qu'il pût y remédier dans la mesure du possible, ne s'engager qu'à bon escient. L'Arabe n'a aucune notion de la propriété et ne respecte par conséquent ni limites, ni bornes, ni clôtures; il fera parfaitement pâturer son bétail dans vos récoltes; et quand vous aurez saisi ledit bétail, il se trouvera qu'il appartient à un tout autre personnage que celui qui en était détenteur; le saisi n'a rien en propre ou du moins a tout passé à un compère, et votre poursuite aboutit à néant. Le cadastre n'est rien moins qu'établi et la plus grande incertitude règne dans la propriété à cause de ses origines; on ne peut donc en réalité acheter d'une façon positive, sans recours possible, à personne, ce qui est désastreux au point de vue agricole. On déboise trop et l'on change ainsi les conditions climatériques. L'importation de bétail plus massif, plus rémunérateur, comme boucherie, n'est guère possible; les fourrages ne pouvant nourrir suffisamment qu'un bétail indigène. Les figuiers, les oliviers, les orangers, la vigne offrent, je le veux bien, encore un beau champ d'exploitation, et je souhaite vivement que l'on y réussisse, mais il manque certainement quelque chose à l'économie coloniale en général, car les propriétés

diminuent plutôt de valeur, de grands propriétaires se sont retirés après des essais ruineux tentés sous mille formes, et au total, il y a plus de lassitude que d'engouement.

La magistrature, en Algérie comme en France, est encore ce qui, de nos anciennes institutions, est restée le mieux debout. Elle a une influence considérable auprès des indigènes, curieux des choses de justice et si mal servis à ce point de vue par leurs kadis vénaux. C'est miracle de les voir se précipiter dans les salles d'audience et y rester de longues heures à regarder, souvent même sans comprendre. L'Arabe est processif par tournure d'esprit; il aime la chicane; il s'étudie à ergoter sur ses droits; aussi une justice impartiale, rapide, ordinairement incorruptible, excite-t-elle son admiration. Les tribunaux français sont plus fréquentés à tous les degrés que les prétoiries arabes et il y a vraiment là une reconnaissance magnifique de notre supériorité d'organisation, de la dignité de nos représentants. C'est un instrument de propagande pour nos idées des plus efficaces et des plus actifs, puisque l'indigène est appelé à constater ce que nous sommes non seulement dans les affaires civiles, où notre juridiction est facultative, mais dans les affaires criminelles quotidiennes où elle lui est imposée. A tous les instants il est, comme sujet ou comme témoin, le spectateur étonné de nos habiles instructions, de nos répressions énergiques, de notre équité dans la distribution proportionnelle des peines. Avec les pouvoirs étendus, la juridiction exceptionnelle, la besogne écrasante et variée qui constituent les plus humbles fonctions magistratives en Algérie, notre colonie est devenue une école et une pépinière de magistrats incomparables. Tandis que le juge suppléant ou le substitut de France perdent leur temps, souvent pendant de longues années, dans des salles d'audience ou des parquets vides, le dernier juge de paix suppléant d'Afrique court nuit et jour pour des instructions criminelles importantes, fait subir d'incessants interrogatoires, apprend tous les secrets de sa charge. La moins occupée des justices de paix voit passer à son greffe, en trois mois, plus de crimes, de délits et même d'affaires civiles que tous les tribunaux réunis de certains de nos départements métropolitains. Outre le travail judiciaire ordinaire, des transports pour délimitations de territoire, pour mise à exécution d'arrêts de la cour suprême, absorbent les instants des magistrats et leur font connaître au prix de mille fatigues bien des formes de la légalité qu'ils n'eussent même jamais soupçonnées dans

une pratique ordinaire. Mais la situation du magistrat est encore plus délicate que celle de l'administrateur; la presse locale serait impitoyable pour le plus petit déni de justice, pour le moindre écart personnel. Il vit isolé, en butte à des suggestions, à des entraînements, à des tentations diverses particulières aux hommes et aux choses coloniales. Il a besoin du souvenir constant de la grande influence dont il est dépositaire pour garder sa dignité; et rares sont les exemples de ceux qui sombrent. Autour du tribunal rôdent sans cesse une pléiade de ces gens sortis de partout, souvent même des prisons, et qui connaissent la procédure pour l'avoir trop bien pratiquée. Tout ce monde s'intitule, aux yeux des Arabes crédules, gens d'affaires, interprètes, géomètres, et les dépouillent en compromettant notre renom et notre influence, alors que la plupart sont d'origine cosmopolite. Il faut du courage pour porter le fer et le feu sur cette plaie, résister aux œuvres pécuniaires des plaideurs et des agents de diverses natures qui désireraient que l'on fermât les yeux sur leurs agissements, pour conserver tout à la fois de bonnes relations et son indépendance. Le juif surtout, qui poursuivant ou poursuivi est ordinairement de mauvaise foi, se redresse quand on le condamne et mord le talon comme une vipère qu'on écrase. Il essaie de l'intimidation et arrive parfois avec son or à faire agir de hautes mais peu scrupuleuses influences. Il faut savoir marcher droit dans son chemin malgré les cabales, malgré les circulaires contradictoires des chefs, malgré les conflits d'attribution, malgré le sourd antagonisme de l'autorité militaire dans les régions où la juridiction est partagée. Le recrutement des suppléants non rétribués est souvent impossible, car la plupart des colons sont illettrés, étrangers, ou munis d'un casier judiciaire; les auxiliaires à attributions multiples sont parfois indélicats, parfois dénonciateurs. Hostiles, se soutenant entre eux, fourbes, menteurs, muets, désignés sous une kyrielle de noms bizarres et indéchiffrables, les indigènes donnent dans les enquêtes et dans les jugements des maux incroyables pour arriver à la vérité du fait et à la rédaction de la sentence; et cependant pour être sincère, ils sont encore meilleurs justiciables que les Européens. Cela édifie suffisamment sur la qualité moyenne du monde colonial et sur les mérites de la magistrature forcée de s'en occuper.

Le bureau arabe, c'est au milieu des indigènes la plus complète expression de la France, le résumé aussi glorieux que puissant de

son autorité. Il y a dans ces quelques soldats réunis, non plus pour sabrer, mais pour administrer et rendre la justice, la force du pouvoir, la solidarité responsable de tout un gouvernement. Ce ne sont plus là des fonctionnaires isolés, sans tradition, remis à leur initiative individuelle, hésitante ou maladroite, commettant bévues sur bévues, loin du contrôle de leurs supérieurs, et faisant porter au ministère qu'ils représentent les conséquences de leur ignorance ou de leur inconduite personnelle. Tout ici est mesuré, pondéré, délimité; ils y a des têtes qui pensent et qui commandent, des bras qui obéissent et exécutent. Chacun se tient parce que chacun sait qu'il engage l'armée par ses actes et qu'il aura toujours tort s'il sort du cadre qui lui est assigné. Ce ne sont plus ici, en Afrique, loisirs de garnison française, mais bien occupations de guerre; on y sent toujours un peu la poudre. Or les services, quels qu'ils soient, qui de près ou de loin se rattachent à l'armée en Algérie, ont une régularité admirable, une énergie et un enthousiasme nécessaires.

Comme certains ordres religieux, le bureau arabe se suffit à lui-même, il est tout et il a de tout. Voyez. Un grand bâtiment, flanqué de tours, qui deviendrait une forteresse, en cas d'insurrection, et qui, actuellement, avec ses immenses portes ouvertes jour et nuit, ressemble à une remuante petite ville de guerre, des fontaines, un hôpital, une chapelle, des écuries, des prisons, un tribunal, des bureaux, des magasins et des logements. Dans la cour, on fait l'exercice; dans le jardin, on plante; à l'hôpital, on distribue des médicaments; on juge au tribunal et la prison s'ouvre pour les condamnés, tandis que des caïds, en burnous rouges, entrent dans les bureaux de l'administration et que des femmes viennent faire leurs doléances. Des officiers sortent des écuries, accompagnés des cavaliers du goum et partent dans toutes les directions pour visiter les pépinières, creuser des puits, lever des contributions, écouter les réclamations d'un douar turbulent. Le travail des simples lieutenants de bureau arabe est aussi varié qu'écrasant; ceux qui en sortent au bout de quelques années ont une expérience consommée et feront de remarquables officiers généraux d'une armée coloniale. Il y a dans cette idée d'une nombreuse armée coloniale permanente la résolution de bien des difficultés inextricables jusqu'à présent, et un moyen radical d'apaisement pour les uns, de salut pour les autres. L'Arabe ne demande pas mieux de servir la France; être

soldat, avoir un fusil, des burnous de couleur, un cheval de parade, c'est son rêve. Il reniera tout ce que vous voudrez, laissant de côté les croyances qui vous pourraient offusquer, à condition que vous favoriserez sa passion pour la poudre et que vous fournirez à ses besoins de parade. Une prime légère pour l'engagement, des cadres spéciaux, et vous aurez cent mille hommes de troupes, sobres, indomptables, rompues à la discipline, accoutumées à toutes les fatigues. Double avantage : ceux qui pourraient être vos ennemis sont vos soldats, et le nombre de vos soldats nationaux est diminué de tout le contingent que fournissent ces ennemis possibles, à un moment donné. Avoir son *couscouss* assuré, tirer tous les jours des coups de fusil, ne pas travailler manuellement, toucher quelques sous pour le tabac, revêtir des habits élégants et boire du café, c'est plus qu'il n'en faut pour séduire tout l'Islam algérien. Aussi trouve-t-on pour le service ordinaire des gendarmes, des forestiers, des *chaouchy*, des interprètes, plus de compétiteurs que l'on en peut satisfaire. Les bureaux arabes avec leur forte discipline, le faisceau de leurs aptitudes diverses, cette habitude des fatigues, de la tente, du coucher et du boire de campagne, peuvent, avec des bataillons coloniaux, accomplir tout ce que l'on voudra en Afrique, quelle que soit la latitude et arriver à des résultats auxquels le civil, escorté de sa smala, exigeant domestiques, employés, restaurants, ne sauront jamais arriver. Le troupier lui-même aime son service d'Afrique, aux allures plus libres, aux déplacements plus fréquents et ressemblant à des campagnes, aux garnisons pittoresques dont il gardera, même au foyer, un impérissable souvenir. Le mélange habile de l'indigène et du troupier français, des armes spéciales, cavalerie ou infanterie, en donnant une sécurité absolue assurerait la fusion, autant qu'elle est possible, par la fraternité militaire. Il n'y a pas à craindre, du reste, que les indigènes sous les armes se montrent favorables à leurs coreligionnaires enregimentés; ils ne font jamais désertion et sont plus durs dans l'application des ordres de service que les Français eux-mêmes. On n'arrivera qu'avec leur aide à bout de certaines entreprises coloniales où, seuls, nous échouerions après de grandes dépenses. Tel chef indigène, accompagné de quelques centaines de cavaliers, vivant de dattes pendant quinze jours, sachant faire 50 lieues en vingt-quatre heures et ne pas boire, soumettra le Hoggar des Touaregs et ira jusqu'à Insalah quand on voudra. Il faut avoir fréquenté les officiers supérieurs indigènes

pour apprécier quelles inépuisables ressources on peut trouver dans leur concours fidèle. C'est donc non seulement une magnifique armée de résidence constante pour l'Algérie que l'on peut former sur place, mais une magnifique armée de conquêtes coloniales si on en désire. Les uns diront, il est vrai, que l'Algérie est entièrement pacifiée, que l'Arabe est absolument brisé dans ses résistances; les autres, qu'une armée coloniale constituée pourra faire songer à l'occuper sans que besoin soit. Je rappellerai aux uns et aux autres que la démolition projetée des remparts algériens est hâtive, que l'Islam attendra toujours un « maître de l'heure », et que l'armée coloniale pourra, pendant très longtemps encore, être suffisamment occupée sans sortir de l'Afrique du Nord, Algérie, Tunisie et Maroc.

III

Examinons les heureux résultats auxquels sont arrivés des efforts individuels, trop rares malheureusement, et nous aurons ainsi une idée de ce à quoi on peut espérer parvenir en Algérie avec une vraie entente des choses. Je ne parlerai pas des maisons de campagne de toute la banlieue algérienne où l'on a su, par un heureux mélange de l'art aux ressources géologiques, à la végétation luxuriante du pays, créer des palais féeriques au milieu d'Edens plus magiques encore. Il y a là de quoi attirer sur la plage si tiède, si parfumée, si colorée d'Alger, un courant de malades et de touristes qui la préféreront bientôt comme station hivernale aux villes du midi français. Le développement des établissements thermaux déjà créés contribuerait aussi à activer le mouvement de circulation des Européens comme des Algériens. On n'a pas assez fait dans ce sens, on n'a pas profité de l'engouement très prononcé des Anglais et autres hôtes de passage pour le séjour en Algérie; un refroidissement que l'épidémie cholérique a augmenté encore s'est produit l'année dernière et chacun en souffre, surtout la spéculation des villas de location. Rien n'est plus facile cependant que de retenir en Afrique ceux qui y passent, le climat fait par lui-même les trois quarts des frais; quelques casinos, une plage à baigneurs engageante, une promenade de jetée, comme à Ostende, entre Alger et Saint-Eugène, feraient le reste. Nous ne savons réellement pas en France tirer parti de ce que nous avons. Dans un rayon de plusieurs lieues aux environs d'Alger, les sites enchanteurs, les fouillis de

verdure, les grandes échappées de vue sur la mer bleue sont l'ordinaire du paysage; en s'en donnant la peine, on y attirerait pour les mois d'hiver toute l'Europe qui se déplace. Mais ceci n'est que le superflu pour ainsi parler, le côté luxueux, coquet de la colonie, une des façons d'en tirer de l'argent pour quelques petits coins privilégiés seuls, où l'effort est sérieux, méritoire, fécond. C'est dans les grandes cultures de la Mitidja, dans les vignobles de Médéah et de Milianah, dans les orangeries de Blidah, un peu partout dans la culture des plantes à essence, des primeurs, des oliviers et des figuiers. La culture complète avec ses éléments ordinaires, à la mode française de la Beauce, de la Touraine, du Berry, ne réussit pas, et à cela il y a plusieurs causes que nous avons déjà signalées.

Voici à quelques lieues d'Alger une splendide exploitation de plusieurs centaines de mille francs, habitation de maître, écuries, groupes, communs de domestiques, rien n'y manque; les vastes cultures couvrent une superficie de 6 à 700 hectares. Le propriétaire a eu pour commencer des difficultés de toutes sortes au sujet de l'acte d'achat et des terrains qui y étaient mentionnés; plusieurs avaient une origine arabe assez discutable. Il a fallu transiger, indemniser ceux des indigènes qui revendiquaient des semblants de droits, en évincer d'autres qui n'en avaient aucuns et étaient en train d'acquérir par prescription, procéder à une reconnaissance et à un abornement d'autant plus longs, plus minutieux et plus dispendieux, qu'il n'y a point de lignes de repère; le cadastre établi jusqu'à présent, étant des plus fantaisistes. Tous ces préliminaires ont augmenté le prix de premier achat du tiers environ; excellente raison pour que d'autres amateurs, éclairés par l'expérience d'autrui, hésitent avant d'acheter de beaux domaines qu'on leur offre à un prix brut, peu élevé, il est vrai, mais dont on ne leur garantit pas absolument la valeur des origines de propriété, le manque total d'hypothèques et d'usufruits, la contenance réelle. Le transport des matériaux et l'entretien des ouvriers sur place ont mis le prix de revient des constructions à un taux quatre fois plus élevé que pour des bâtiments de même nature et de mêmes dimensions en France. Le personnel n'ayant pu se recruter en nombre suffisant parmi les Français, il a fallu prendre exclusivement des Espagnols; le mélange des deux races sur un même champ de travail donnant les plus pitoyables résultats et amenant des rixes continuelles. Il en a été de

même pour les auxiliaires indigènes, Arabes et Kabyles, il a fallu éliminer les uns pour pouvoir garder les autres; chose fâcheuse, parce que les aptitudes de telle race ne sont pas celles de telle autre, et qu'une des formes de l'exploitation doit nécessairement en souffrir. Le bétail dont les produits, combinés avec le fumier, servent dans la culture française à équilibrer les dépenses de son entretien, n'est ici de presque aucun profit; sa nature nerveuse, sèche, demi-sauvage est rebelle à l'engraissement pour les mâles et impropre à la lactation pour les femelles. Il serait inutile d'essayer l'introduction de races plus charnues, plus lactifères, elles ne trouvent pas dans la coriace végétation africaine les sucs qui leur sont nécessaires. La race bretonne, si remarquable par sa sobriété, nerveuse et demi-sauvage, elle aussi, est la seule dont quelques rares sujets aient pu résister. Il ne faut songer à la culture en Algérie d'aucunes racines ou fourrages demandant une humidité permanente: le bétail n'étant pas une ressource comme laitage et ne pouvant être élevé comme boucherie d'une manière rémunératrice, puisque les tribus indignes en inondent les marchés à bas prix, il ne reste plus que les céréales. Or, le commerce des blés est tombé, comme on le sait, au plus bas, et l'orge abondante dans les moindres champs indigènes, par suite des pluies de ces dernières années, ne se vend pas assez cher pour que l'on paie une main-d'œuvre de plus en plus élevée, afin de la ramasser. Ce qui est toujours bénéfice pour l'indigène qui ne fume pas, qui recueille lui-même, qui n'a pas de besoins et dont le temps est sans valeur, devient désastreux pour un exploitant qui paie des étrangers, qui a des avances et des frais considérables, et qui doit courir en fin de compte les chances de la vente dans ses baisses persistantes et générales. Le colon dont l'exploitation nous sert de modèle en ce moment a abandonné la culture ordinaire et se lance dans la culture spéciale. Il fait presque exclusivement de la vigne maintenant. Il lui a fallu construire de nouvelles dépendances, acheter du plan, installer des cuveries, recourir aux ingrédients préservateurs; voilà trois longues années qu'il dépense sans rien toucher. Espérons que l'avenir le rémunérera, mais je n'en suis pas plus sûr qu'il ne faut. Cependant je dois avouer qu'il ne sera pas le seul à s'être trompé, car grand est le nombre des jeunes hommes de famille qui viennent maintenant de toutes parts attaquer le sol africain pour en tirer du vin et des revenus. La France, avec son marasme politique, économiqne, social, écœure les vaillants, et il se

forme une génération française de la race des gentlemans farmers anglais, des boërs américains. On ne saurait trop l'encourager et lui souhaiter le succès. Malheureusement le difficile problème de la main-d'œuvre à bon marché qui n'existait pas il y a vingt ans, alors que l'on trouvait indigènes et colons étrangers à cinquante centimes, se dresse en obstacle de plus en plus élevé. Il faut tout faire par soi-même ou l'on ne peut produire à un prix de revient suffisamment faible. Il serait à désirer que l'on eût des émigrants chinois, ces intrépides coolies des plantations américaines, des nègres soudaniens en masse, ou le personnel des maisons centrales de France. Avec ces moyens, l'Algérie agricole, viticole, fruitière atteindrait bientôt une prospérité inouïe. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et ç'a été le secret des richesses coloniales d'autrefois, pour les Romains, comme pour la France du dix-huitième siècle. Le travail isolé, indépendant, payé cher peut-être, suffisant pour l'entretien de régions civilisées, arrivées au plein rapport, est trop peu de chose pour le gigantesque effort d'une création coloniale. Puisque l'esclavage n'existe plus, il ne reste que la ressource des condamnés au labeur gratuit pour le compte de la nation qu'ils ont lésée. J'en ai vu un exemple singulièrement probant dans les résultats d'une colonie pénitentiaire de création relativement récente.

Auguste Geofroy.

(*A suivre.*)

L'ŒUVRE D'UN MOINE CONTEMPORAIN

Parmi tous les animaux nuisibles, le plus difficile à saisir, c'est le serpent. L'erreur tient du serpent, et la divine Providence voulut que le premier séducteur en prît la forme, quand il entreprit de nous perdre en nous trompant. Elle ne peut exister ou du moins subsister longtemps à l'état de négation absolue et totale de la vérité; le plus souvent elle se présente mêlée à une certaine part de vérité, aux doses les plus variables. C'est ce qui en rend la réfutation difficile, surtout quand il s'agit du libéralisme, la grande erreur moderne, ou plutôt l'erreur mère qui, de nos jours, enfante toutes les autres. Il existe presque autant de libéralismes que de libéraux.

Cependant, dans les montagnes du Jura, un moine s'est rencontré qui, au prix de longs et d'énergiques efforts, a su saisir le dragon, le clouer sur sa modeste table de bois, le disséquer, il faut bien le dire, à la façon barbare de M. Paul Bert (car le dragon est plein de vie), et présenter au public une description anatomique du monstre, aussi précise qu'effrayante.

La Cité antichrétienne au dix-neuvième siècle est, par sa forme, un livre curieux, qui se distingue des autres œuvres de polémique par plusieurs caractères saillants.

C'est d'abord une œuvre charitable entre toutes. Notre bon religieux a médité, dans sa cellule, la maxime fameuse de saint Augustin : *Diligite homines, interficite errores.* Il part en guerre contre les erreurs modernes; il ne veut ni affliger, ni railler les errants, et bien que l'intérêt de son exposé en doive souffrir un peu, il prend l'héroïque parti de ne les presque jamais mettre en scène. On voit aisément qu'il les a étudiés à fond et que certains cartons sont bourrés de notes recueillies avec un louable discernement;

mais il se borne à donner, entre guillemets, les expressions, les aphorismes, les affirmations caractéristiques des erreurs qu'il entend démasquer et combattre. Pour peu qu'on ait quelque lecture, on se dit : « J'ai vu cela quelque part; c'est bien le langage habituel des libéraux et des demi-libéraux que je rencontre sur mon chemin. Ce moine les connaît à fond. » C'en est assez pour la démonstration, et l'adversaire, qui est un frère, ne sera point humilié.

Le charitable religieux pousse même la délicatesse plus loin. Appuyé sur ce principe très exact que les hommes qui se trompent ne déduisent pas toujours toutes les conséquences des maximes qu'ils adoptent, dom Benoît avertit son lecteur d'en faire l'application aux personnages dont le nom, sans être prononcé, se présente à lui. C'est ainsi, par exemple, que M. de Montalembert, l'un des chefs de l'école catholique libérale, a su noblement défendre, contre la tyrannie de l'État, la liberté de l'Église et la liberté d'enseignement, bien que des principes de l'école catholico-libérale, spécialement sur le droit commun et sur l'indépendance absolue de la société civile, on puisse tirer des conclusions très périlleuses pour ces deux grandes libertés, que l'illustre orateur a si éloquemment défendues.

Le docte auteur donne un bon exemple. Que les erreurs modernes soient moins redoutables qu'auparavant, nous ne le croyons pas. Que les catholiques, tout au moins, soient maintenant unis dans la possession de la vérité totale, nous voudrions le croire; mais ce prodige n'est pas encore réalisé.

Néanmoins un vrai progrès est accompli, et le Concile du Vatican a déjà fait sentir son heureuse influence dans le monde religieux. Le libéralisme militant, dominateur, pédogogue de l'Église et du genre humain, est en forte baisse. La secte catholico-libérale a piteusement échoué dans sa sacrilège entreprise. Le culturkamp est aux abois. Reste ce que Louis Veuillot appelait si justement l'*illusion libérale*, un amas confus d'idées fausses, d'opinions téméraires, d'appréciations inexactes dont la source est dans un libéralisme inconscient. Les catholiques atteints de cette infirmité, héréditaire ou contractée dans les milieux où Figaro est un oracle, professent généralement un respect sincère pour la doctrine de l'Église et pour les enseignements du Vicaire de Jésus-Christ.

S'ils savaient que, positivement, les opinions auxquelles ils se

complaisent ont été condamnées par l'infaillible Magistère, avec un soupir peut-être, — car il en coûte plus parfois de se détacher d'une opinion que de perdre une somme d'argent, — ils en feraient le sacrifice.

Mais peu familiarisés avec la théologie, qu'on leur a dépeinte comme une science abstruse, à l'étude de laquelle seul le clergé doit s'appliquer, et que lui seul peut entendre, ils se persuadent que leurs opinions sont, sinon certaines, tout au moins libres et qu'ils peuvent, sans scrupule, les donner pour base à leurs jugements pratiques et aux efforts de leur volonté. Les laïques qui leur en font remarquer la témérité sont des grincheux, des esprits mal faits, des revenants de la scholastique, et pour tout dire en un mot qui tue son homme, des *exagérés*. Ah! si la voix autorisée de l'Église se faisait entendre, ce serait différent.

Eh bien! cette voix autorisée de l'Église, dom Benoît la fait entendre. A l'erreur moderne, l'habile écrivain oppose l'enseignement moderne de la sainte Église. Les constitutions du Concile du Vatican, les écrits doctrinaux de Pie IX et de Léon XIII ne datent pas des siècles ténébreux du moyen âge, que nous sachions. C'est la parole actuelle du Magistère infaillible faisant la lumière sur les questions du jour et prémunissant les esprits contre les erreurs courantes.

Cette parole est insérée en français dans le corps du livre et reproduite dans le texte latin original au bas des pages. Elle se présente ainsi dans toute son authenticité et toute son autorité.

Nous ajoutons : dans toute son opportunité.

On s'en souvient, l'auteur du livre que nous étudions est un moine. C'est un moine d'une grande piété; dans un livre de controverse tel que devait être nécessairement *la Cité antichrétienne au dix-neuvième siècle*, et dès lors condamné, par sa nature, à une certaine sécheresse, le lecteur rencontre fréquemment des pages émues, frémissantes, élans d'une âme tout embrasée du triple amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la vérité qui délivre les âmes et des âmes auxquelles il faut, à tout prix, rendre la vérité.

Le livre, c'est le moine; nous aimons tendrement ce moine dont hier, nous ne savions pas même le nom et que nous n'avons jamais vu. C'est un homme de cœur, c'est un vrai Français, c'est un chevalier!

Mais si l'homme de cœur a l'enthousiasme de toutes les grandes

causes, l'écrivain reste maître de lui-même et il range ses arguments en bataille avec une admirable sérénité!

Les erreurs qui ont mené la société contemporaine à l'agonie folâtre dans laquelle elle se débat n'offrent à l'observateur superficiel que le spectacle d'un immense chaos d'idées fausses, de stupides préjugés, d'aveugles entraînements, d'absurdes espérances.

En réalité, il n'en est rien. Les erreurs s'engendrent les unes les autres, comme les vérités, conformément aux inexorables lois de la logique ; et l'on est d'autant plus fort contre elles que l'on sait mieux retrouver leur source et suivre leur filiation.

Dom Benoît a donc entrepris une œuvre bien définie et de la plus haute utilité. C'est une classification générale des erreurs modernes, vaste et instructif tableau dans lequel chacune de ces erreurs occupe la place qui lui convient, et où l'on saisit aisément le lien qui unit les négations les plus radicales de la vérité avec les mixtures dans lesquelles elle est plus ou moins défigurée.

A lui seul cet exposé lumineux serait une réfutation suffisante: l'auteur va néanmoins plus loin ; à chaque erreur il oppose d'abord l'enseignement de l'Église, ce qui, pour des catholiques, suffit ; puis une argumentation rationnelle brève, mais convaincante.

Donnons, par quelques citations du chapitre préliminaire, une idée du plan de dom Benoît.

« La lutte présente entre l'Église et la Révolution n'est qu'un épisode et une phase de cette grande guerre qui, préparée durant le dix-huitième siècle, a commencé en 1789 et s'est poursuivie dès lors avec un acharnement inouï dans toutes les contrées de l'univers. Un droit nouveau, des principes nouveaux, un évangile nouveau ont été proclamés. Au nom de la nature et de la raison, on a cherché à organiser partout un état social dont Jésus-Christ fût exclu. »

C'est bien cela, en effet, et dans la mémorable encyclique *Mirari vos*, Grégoire XVI avait signalé à la fois la gravité du danger et l'illusion des catholiques qui, à la suite de Lamennais, avaient cru pouvoir adopter une partie des maximes révolutionnaires pour combattre l'autre partie. Mais hélas! il le faut bien dire, au temps de Grégoire XVI, la voix souveraine, la voix infaillible de la Papauté, n'était pas écoutée comme elle l'a été depuis. L'école de l'*Avenir* avait attiré à elle les catholiques les plus en vue et les plus éloquents et ces hommes généreux avaient mis dans leur plan de cam-

pagne contre l'irréligion plus d'ardeur que de saine doctrine. Les classes élevées, à part de rares exceptions, vivaient en dehors de l'atmosphère chrétienne, se contentant d'une vague croyance à l'existence de Dieu et à l'immortalité. Cette société sans Christ préparait la société sans Dieu. La dernière étape est franchie, le délire est aujourd'hui arrivé à son paroxysme. Les pouvoirs publics congédient Dieu froidement et sans colère, avec mépris. Ils le font conformément à une doctrine philosophique qui s'appelle indifféremment *naturalisme*, *rationalisme* ou *libéralisme*, parce que la nature est envisagée indépendamment de son auteur, à l'aide de la seule raison et au profit de la seule liberté.

Où peut conduire cette effroyable insurrection, dom Benoît le sait assurément, mais il n'entre pas dans son dessein de l'exposer. Il s'effraie à juste titre, mais il espère. Ecoutons-le.

« Depuis Joseph de Maistre que le cardinal Pie appela un jour « le voyant d'Israël » jusqu'à ces admirables pontifes qui illuminent aujourd'hui l'Église par l'éclat de leurs doctrines, les plus grandes voix n'ont cessé de répéter que la persécution révolutionnaire n'est pas la dernière agonie du monde, mais en est le rajeunissement et qu'au lieu d'étouffer l'Évangile, elle le fera régner avec plus d'empire. Sur cette mer mouvante de tant de peuples en révolution, l'Esprit de Dieu est porté, comme autrefois sur les eaux de la création. Au sein du chaos engendré par l'esprit de révolte, on voit dès maintenant se former un monde nouveau. Comme au seizième siècle, Dieu a abandonné plusieurs nations à l'esprit d'hérésie, afin de réveiller la foi endormie des fidèles et le zèle languissant des pasteurs, ainsi au dix-huitième et au dix-neuvième, il livre le monde aux séductions du rationalisme, pour faire refleurir au sein de l'Église la doctrine et les vertus des anciens jours. La tempête révolutionnaire semble, dans les desseins de la Providence, ne s'abattre sur le grand arbre de l'Église que pour lui faire pousser de plus profondes racines au sein des peuples catholiques, et en jeter les semences aux nations assises dans les ténèbres de l'hérésie, du schisme et de l'infidélité. »

« Toutefois, ajoute l'auteur, dans le présent écrit, nous ne nous proposons pas d'établir les titres d'espérance des catholiques. Laissant de côté l'avenir, nous nous appliquerons à considérer le présent, et sans nous préoccuper de l'issue de la lutte, nous chercherons à en pénétrer le sens. »

« Même au lieu d'embrasser la lutte dans son universalité, nous la considérerons seulement du côté de la cité persécutrice, la cité antichrétienne. »

La cité antichrétienne a une doctrine et des armées. La doctrine, c'est le naturalisme; les armées, ce sont les sociétés secrètes, désignées sous le nom général de franc-maçonnerie.

Dom Benoît, nous promettant pour plus tard un livre sur l'œuvre maçonnique, s'attaque aujourd'hui aux *erreurs modernes*. Nous lui en savons gré. Sur l'œuvre maçonnique, à la rigueur, on peut attendre. On a le P. Deschamps complété et continué par Claudio Jeannet. Mais on n'avait pas et l'on avait besoin d'avoir la *Somme contre les Gentils* du temps présent. Un disciple de saint Thomas d'Aquin nous la donne aujourd'hui.

II

Certains hommes s'estiment pratiques et se croient merveilleusement habiles, parce qu'observant des faits, ils font peu de cas de la métaphysique. Il n'en est pas moins vrai que la métaphysique mène même les gens qui se vantent de lui rester étrangers. De la façon dont l'ensemble des êtres est conçue, et de la place que l'on croit occuper dans cet ensemble, tout le reste dépend. La foi et la saine raison placent Dieu à la base et au sommet; le rationalisme met à la base le monde éternel et au sommet l'homme qui passe aujourd'hui.

Dans la première de ces conceptions, l'homme est dépendant, et sa destinée consiste, d'une part, à reconnaître par la raison la place qui lui est assignée et, d'autre part, à entrer par la noble soumission de sa liberté dans le plan du Créateur. Dans l'autre doctrine, l'homme est la floraison la plus élevée de la nature qui en lui se reconnaît, s'admire et se satisfait. S'il n'existait qu'un seul homme, cet homme serait le dieu du monde et s'adorerait lui-même légitimement. L'homme étant multiple, chacun adore et sert l'humanité généralement dans les autres et très spécialement dans sa propre personne. Tout connaître, au moins sommairement, et déployer sa liberté le plus largement possible, c'est la destinée et le droit de chacun et de tous.

Dépendance essentielle et indépendance essentielle forment une irréductible autonomie. C'est pourquoi les deux cités ne peuvent, par des concessions réciproques, se fondre en une seule cité.

La cité de Dieu est de nature pacifique, parce qu'elle reçoit la loi de la suprême Sagesse ; la seconde est de nature aggressive, parce qu'elle transforme en loi la convoitise qui la domine, d'où résulte, pour la cité de Dieu toujours attaquée, la nécessité de prendre incessamment les armes pour se défendre.

Mais la vraie et sérieuse défense ne s'improvise pas ; elle se prépare.

Et l'une des préparations les plus importantes consiste à reconnaître à fond l'armement et les forces de l'ennemi. C'est le travail d'investigation auquel s'est livré notre éminent religieux.

Il débute par une distinction qui n'est pas nouvelle, mais qu'il importe singulièrement de rappeler.

« A toutes les époques, les erreurs qui s'élèvent contre la doctrine catholique sont de deux sortes. Les unes nient, en tout ou en partie, le dogme révélé ; ce sont les erreurs extrêmes. Les autres sont un essai de conciliation entre la doctrine catholique et les erreurs extrêmes ; on pourrait les appeler les *demi-erreurs* ou les *erreurs mitigées*. Aujourd'hui encore, l'Église voit sa doctrine attaquée par cette double classe d'erreurs.

Les erreurs de la première classe rejettent tout l'ensemble du symbole catholique : « Les temps modernes, dit le concile du Vatican, ont vu naître et se répandre au loin par l'univers, avec d'effrayants progrès, cette doctrine du *rationalisme* ou du *naturalisme*, qui, contredisant universellement la religion chrétienne comme institution surnaturelle, travaille avec une ardeur extrême à chasser le Christ, notre unique seigneur et sauveur, de l'esprit des hommes, de la vie et des mœurs des peuples, pour établir à sa place ce qu'on appelle le règne de la raison et de la nature. »

Les erreurs de la seconde classe, sans rejeter absolument la doctrine catholique, l'altèrent et cherchent à l'accommoder à l'esprit du siècle. « Au milieu de la diffusion universelle de cette impiété, il est malheureusement arrivé qu'un grand nombre des fils de l'Église catholique se sont écartés du chemin de la vraie piété et qu'avec la diminution insensible des vérités s'est produit en eux un amoindrissement du sens catholique. » (*Constitutio de Fide catholica.*)

L'erreur est généralement la négation partielle ou l'altération de la vérité. Qu'est-ce que le rationalisme? Une doctrine qui, comme moyen de connaissance, admet la raison, ce qui est exact, et rejette

la foi, ce qui est faux. Le rationaliste est donc un borgne, un boiteux, qui se glorifie de son infirmité. Il ne veut savoir que ce qu'aura découvert sa raison ; il se condamne à ignorer ce que révèle la Raison divine, après quoi, avec une niaiserie sans égale, il se proclame un homme éclairé et rit de la crédulité des Bossuet, Corneille et consorts.

Il ne s'en tient pas là. Il sort hardiment de cette humble sphère de la connaissance naturelle dans laquelle il disait se confiner et part en guerre contre la connaissance surnaturelle. Quel sentiment le pousse? La haine.

Il est impossible que le rationalisme demeure à l'état de simple opinion. Cette négation est fatalement liée à une insurrection. L'enseignement révélé ne s'offre point à l'humanité comme une simple lumière de laquelle il sera loisible à chacun de détourner les yeux. La fameuse maxime : « les opinions sont libres », n'a rien à voir avec l'enseignement divin. Cette lumière est en même temps une loi, loi pour l'intelligence qui doit l'accueillir, loi pour la volonté qui doit s'y conformer.

L'illustre cardinal Pie a décrit, avec une rare éloquence, l'état de ce rationaliste qui ne veut être ni ange ni bête, et se contenter de l'ordre naturel. L'ordre surnaturel s'impose. L'ordre surnaturel est l'ordre divinement constitué et strictement obligatoire. « Celui qui croira sera sauvé ; celui qui refusera de croire sera condamné. » Les choses auraient pu être autrement ; elles sont ainsi.

Dès lors la dépendance, telle que la définit et la prescrit l'enseignement révélé, est le strict devoir de l'homme. Il faut obéir à Dieu, par conséquent à Jésus-Christ, Dieu incarné, par conséquent à l'Église messagère et fondée de pouvoirs du Dieu incarné. Cette obligation atteint l'individu, la famille, la nation, l'humanité. L'autorité, qui vient de Dieu seul, ne se concentre pas entièrement dans l'Église, Dieu même ayant voulu conférer des droits réels à l'autorité domestique et à l'autorité civile ; mais l'enseignement surnaturel éclaire tout, la fin surnaturelle domine tout ; partout Jésus-Christ est maître, partout sa parole doit être respectée, partout son Église jouit de tous les droits nécessaires à l'accomplissement de la mission confiée à elle et à elle seule : mener l'homme à sa fin qui, de par la volonté paternelle de Dieu, est la béatitude surnaturelle.

Dans une société que l'Évangile a pétrie, que l'Église a mise dans

sa véritable voie, faite chrétienne pour tout dire, l'homme qui se soustrait à la loi providentielle et repousse la foi pour échapper à la loi, renonçant au paradis pour se débarrasser de quelques sacrifices, ne peut considérer avec indifférence cette société chrétienne à laquelle il ne veut plus appartenir. Si surtout sa jeunesse fut pieuse, s'il connut le don de Dieu, s'il aima sincèrement l'Amour infini avant de se vautrer dans de brutales amours, l'ordre chrétien lui est en horreur.

Ce temple l'importune et son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Voilà pourquoi l'école de la négation est l'école de la haine.

La haine fait toute la fortune de l'erreur.

De sa nature, l'erreur est si fragile, si peu faite pour l'extension et la durée ! Entre l'intelligence humaine et la vérité, l'alliance est si vite contractée, quand les mauvais instincts du cœur n'interviennent pas. L'âme pure n'est-elle pas un miroir dans lequel la science divine se réfléchit, comme le soleil dans le lit d'un clair ruisseau ?

La haine du démon a semé l'erreur dans le monde, et c'est la haine encore qui l'y cultive.

Les serviteurs de la vérité n'ont de haine pour personne ; ils ont de l'horreur pour le faux et cela suffit.

Si l'exemple de ce religieux, écrivant des pages si calmes, à l'encontre des doctrines dont l'application l'a blessé au cœur dans toutes ses affections les plus sacrées et les plus légitimes ne suffisait à le démontrer, nous pourrions remonter jusqu'aux évangélistes, parlant sans colère des bourreaux de Jésus-Christ.

L'arme qui triomphe de la haine, c'est l'amour. Le Maître en a usé, après lui le premier des martyrs, saint Étienne, après saint Étienne, l'Église. C'est pourquoi l'Église sera victorieuse.

Quand le genre humain sentira que l'amour vrai fait défaut de toute part, épouvanté, il se tournera vers l'Église. Il s'en ira chercher dans la solitude, les prisons et l'exil, les religieux qui priaient pour les voleurs, les filles de Charité qui priaient pour les exploiteurs de la souffrance, de l'abandon et de la pauvreté, les prêtres qui priaient pour les assassins des âmes immortelles, et il leur dira : « J'ai péché contre le ciel et contre vous. La maçonnerie qui m'avait fait ingrat, m'a fait malheureux. Ouvrez votre cœur et partagez avec vos

frères repentants ce trésor qui vous rend plus heureux dans votre pauvreté que vos persécuteurs dans leur opulence, l'amour qui vient du ciel, la charité! »

Ce sera le dénouement de la crise sociale, quand les justes auront donné la quantité de sang et de larmes que le Cœur de Jésus attend pour pardonner.

Mais en attendant cette heure bénie, l'erreur doit être combattue directement et sans relâche.

Il existe toujours dans une société qui s'est détournée de la vérité, des âmes que n'a pas flétries la haine; victimes d'une éducation mauvaise, de lectures et de relations imprudentes, elles ont accueilli témérairement l'erreur, sans se mettre en hostilité contre la vérité. Avec une bonne foi plus ou moins entière, elles vivent dans de funestes illusions.

Quelques-unes se sont accoutumées à admettre comme des axiomes les maximes les plus radicales du naturalisme. Un assez grand nombre en accepte avec quiétude les conséquences plus ou moins complètes. Qui n'a rencontré sur son chemin, par exemple, de ces semi-libéraux qui se disaient et se jugeaient aussi catholiques que le Pape? L'affirmation de la pure et saine doctrine les étonnait, les irritait, les scandalisait. Si telle encyclique pontificale avait paru sans signature, ils l'auraient dénoncée comme une nouveauté périlleuse.

Nous parlons ici d'hommes loyaux, dévoués, parmi lesquels nous en avons connu d'une générosité admirable. Est-ce que ce vieux clergé de France, que les illusions gallicanes avaient envahi presque tout entier, ne savait pas mériter par ses vertus l'admiration du monde chrétien et la tendresse du Saint-Siège?

Cependant il se trompait, et on lui a rendu un signalé service en le détrompant.

C'est aux honnêtes gens qui se trompent, c'est aux bons catholiques auxquels une éducation libérale a ôté la vue juste des choses, que s'adresse la sereine apologie de dom Benoît.

Elle s'adresse plus particulièrement encore à ceux qui ont reçu la noble mission de désillusionner les autres, ceux-là doivent connaître l'erreur avec la même netteté que le médecin connaît la maladie, pour administrer sans tâtonnement et sans hésitation le contre-poison nécessaire; aux prêtres d'abord, puis aux écrivains catholiques, spécialement aux journalistes dont la tâche consiste

précisément à combattre, dans l'article de ce soir, l'erreur sous le vêtement dont elle s'est revêtue ce matin.

La Cité antichrétienne sera surtout utile, croyons-nous, aux élèves des grands séminaires, aux scholastiques des communautés religieuses et aux jeunes prêtres. La philosophie du grand séminaire doit être la saine et robuste philosophie consacrée par des siècles d'enseignement chrétien et dont saint Thomas a donné l'exposition magistrale dans ses ouvrages, la philosophie scholastique. Grâce à Dieu, chez nous la théologie gallicane et la philosophie cartésienne ont été éconduites des grands séminaires dont elles avaient malencontreusement forcé l'entrée, et quand la voix auguste de Léon XIII s'est élevée pour imposer l'enseignement de la philosophie de saint Thomas aux écoles cléricales, presque partout déjà le retour aux saines traditions de l'enseignement philosophique était accompli dans les séminaires.

Loin de nous la pensée de critiquer cette pacifique, cette heureuse révolution que nous appelions de tous nos vœux. Ce qu'il nous en a personnellement coûté de temps et de labeurs pour arriver à la philosophie scholastique après avoir passé par la philosophie cartésienne, nous ne l'avons pas oublié.

Mais la scholastique pure peut avoir ses inconvénients, analogues à ceux des mathématiques à outrance.

Les rêveurs du saint-simonisme, du socialisme, les souteneurs des plus périlleuses utopies sociales, ont été, de nos jours, des polytechniciens, des cerveaux bourrés de mathématiques jusqu'à éclater.

Il semble donc qu'après s'être tout d'abord familiarisés avec la scholastique pure, les jeunes élèves du sanctuaire, les plus intelligents surtout, liront avec grand profit un livre écrit en français courant, et mettant sous leurs yeux l'erreur, non plus abstraite mais vivante, telle qu'ils la rencontreront dans la presse quotidienne et dans les conversations journalières.

La Cité antichrétienne au dix-neuvième siècle leur apprendra à connaître l'ennemi qu'ils devront bientôt rencontrer et combattre en même temps qu'elle leur fera comprendre par quels ingénieux procédés le disciple de saint Thomas devient le disciple de Lacordaire pour se mesurer avec l'erreur du jour, au grand soleil de la publicité.

Notre siècle, qu'il faut délivrer de tant d'illusions, est amoureux

de la forme. L'apologie religieuse ne peut s'en passer. On ne lit que les livres bien écrits; on ne va écouter que les orateurs qui parlent bien. Si saint Thomas vivait à notre époque et s'adressait aux foules, se bornerait-il à leur donner une série d'invincibles syllogismes? Non assurément.

Sur un sujet sérieux, dom Benoît n'a pas fait un livre frivole. Il a fait un livre bien écrit. En reprenant haleine de temps à autre, on lira sans fatigue les deux volumes. On voudra les relire. On prendra la plume pour en faire l'analyse. Et l'on aura droit de se féliciter d'un temps si bien employé. Car ce labeur aura donné la vue nette de la situation présente de l'humanité, et l'on saura d'une façon précise ce que l'Église, au dix-neuvième siècle, enseigne à ses enfants par la lèvre infaillible du Christ, toujours vivant dans les successeurs de Pierre. N'est-ce donc pas ce qu'il importe avant tout de savoir?

A. Delaporte. P. M.

(*A suivre.*)

L'ÉGLISE ET SON ŒUVRE LÉGISLATIVE[1]

Le droit romain a été meilleur *sous l'époque chrétienne* que dans les âges antérieurs les plus brillants; mais il a été inférieur aux législations modernes *nées du christianisme et mieux pénétrées de son esprit.* (Troplong, *Influence du christianisme sur le droit civil romain.* Préface.)

L'Eglise rendit les lois conformes aux préceptes de l'Evangile et *fit entrer l'ordre moral dans l'ordre légal.* Cette législation chrétienne et savante, appuyée à la fois sur l'Evangile et la jurisprudence antique, *substitua la raison à la force et assura le triomphe de l'équité et du droit.* Les progrès accomplis par les sociétés modernes sous le rapport des institutions sociales, la supériorité morale de nos lois civiles sur celles de l'antiquité, *sont l'œuvre du christianisme.* (D'Espinay, *Influence du droit canonique sur la législation française.*)

I

UN MOYEN DE CONNAITRE LE VÉRITABLE ESPRIT DE L'ÉGLISE

Lacordaire a écrit : « L'histoire, *en ce qui touche l'Église*, est, depuis trois siècles, un mensonge perpétuel et flagrant que les savants de France, d'Allemagne et d'Angleterre ont déjà démoli en partie. »

(1) Le travail qu'on va lire est extrait d'un ouvrage intitulé : L'EGLISE EST-ELLE CONTRAIRE A LA LIBERTÉ? qui va paraître à la librairie Palmé. C'est la 5e étude de cet ouvrage qui en renferme neuf.

Pour juger de la composition du livre et de la hauteur de vues de l'auteur, il suffit de lire le titre de ces études :

1re étude. *L'Eglise et la liberté humaine.* — 2e étude. *La force temporelle et*

En effet les écrits des protestants depuis le seizième siècle et ceux des philosophes du dix-huitième ont faussé l'opinion publique et travesti la vérité à tel point, que des esprits droits, mais élevés en dehors de la religion, croyaient sincèrement l'Église hostile au progrès et à la liberté, nuisible à la société. Il leur a fallu remonter aux sources pour distinguer, dans le double courant de l'opinion arrivé jusqu'à eux, le bras où coulent les eaux pures de la vérité, et celui qui roule le limon du mensonge.

Alexis de Tocqueville a fait cet aveu : « J'ai commencé l'étude de la société ancienne *plein de préjugés contre le clergé*, je l'ai finie *plein de respect.* »

On pourrait en dire autant de l'éminent historien, Augustin Thierry, dont le savant abbé Gorini avait relevé les erreurs historiques, comme La Beaumelle, Fréron, l'abbé Guénée, Maupertuis avaient relevé celles de Voltaire.

Guizot, quoique protestant, semble s'être donné la tâche, dans son *Cours sur l'histoire de la civilisation*, de mettre en lumière la part éminente qu'eut l'Église dans cette civilisation.

De Maistre, dans son immortel livre *du Pape*, et Chateaubriand, dans toutes ses œuvres, ont éloquemment rappelé les services rendus par elle à la société.

Le célèbre historien national de l'Italie, César Cantù, dans son *Histoire universelle*, paraît avoir eu la même pensée de réhabilitation, tout en avouant sincèrement les abus qui ont motivé, dans l'Église, les réformes opérées au Concile de Trente, abus qui, d'autre part, ont servi de prétextes à l'hérésie protestante et aux attaques des philosophes du dix-huitième siècle.

Une pléiade d'écrivains nouveaux en France et en Europe ont concouru ou concourent au même but. L'Église est sortie glorifiée et vengée, par ce baptême de la science historique contemporaine, dans les classes vraiment éclairées.

l'Eglise. — 3e étude. *Action sociale de l'Eglise.* — 4e étude. *Les principes de 89 et l'Eglise.* — 5e étude. *L'Eglise et son œuvre législative.* — 6e étude. *L'Eglise et le bras séculier.* — 7e étude. *L'Eglise et l'Inquisition.* — 8e étude. *Péril social sans l'Eglise.* — 9e étude. *L'Eglise et la coercition.*

Nous ne croyons pas trop nous avancer en disant que cette synthèse élevée comblera une lacune importante dans l'apologétique catholique. C'est une œuvre nouvelle, on ne peut plus concluante et opportune, de l'auteur de la *Question protestante*, auquel Sa Grandeur Mgr de Langalerie écrivait : « Votre zèle et votre talent rappellent ceux de Lactance. » (Note de la Rédaction.)

Malheureusement bien des dupes sont et seront toujours victimes des moyens de publicité habilement exploités par ses ennemis. La littérature, la peinture et la gravure irréligieuses se coalisent, aujourd'hui, avec une recrudescence marquée pour la représenter comme intolérante, oppressive, cruelle.

Des pamphlets, des théâtres, des images multiplient les scènes où des prêtres et des religieux sont armés, non de l'Évangile ou de la croix, mais d'instruments de torture; participant à des condamnations sanglantes, prenant part aux supplices des condamnés. Ces œuvres littéraires ou artistiques sont tellement répandues, les mensonges qu'elles colportent tellement persistants, que des chrétiens eux-mêmes en sont quelquefois ébranlés. Ils ne peuvent croire qu'une conspiration aussi étendue, aussi tenace, n'ait pas quelque raison d'être. Ils se demandent s'il n'y aurait pas quelque chose de vrai dans ce débordement d'accusations odieuses.

D'un autre côté ils ne peuvent accorder cette hypothèse avec ce qu'ils connaissent de l'esprit de l'Église, de ses institutions, de ses saints, de son dévouement, de son histoire enfin. Il y a là, en effet, une antithèse absolue, une contradiction inadmissible. Il nous a semblé intéressant d'éclaircir cette question, de montrer, à propos des opinions contradictoires qui partagent les hommes, au sujet de l'œuvre de l'Église, quels sont ceux qui ont raison, de ses admirateurs ou de ses détracteurs.

Il y a une pierre de touche irrécusable pour juger de son véritable esprit, c'est le *droit canonique*. Sans l'avoir étudié, nous savions, comme tout le monde, que c'était un système pénal dont elle était l'auteur. Il nous vint à la pensée qu'on devait trouver, là, l'indice certain, exact, non de l'esprit de tel ou tel de ses membres, de telle ou telle époque (ce qui n'eût rien prouvé) mais de l'Église elle-même, dans son ensemble et sa personnalité la plus haute : les Papes et les Conciles de tous les temps. De là devait jaillir la lumière sur sa pensée intime, son esprit, ses tendances au point de vue de la justice et de la miséricorde.

Étranger à la science du droit, nous nous adressâmes à des personnes compétentes, à des jurisconsultes qui voulurent bien nous indiquer de savants travaux laïques, non suspects, où nous pourrions puiser, sinon la science du droit canonique, du moins des notions élémentaires suffisantes, et, avec elles, les éléments d'une conviction raisonnée. La Bibliothèque nationale nous offrait, avec

sa belle salle de travail, toutes les facilités pour nos recherches. C'est là que nous avons recueilli les documents dont cette étude est le résumé.

Ce qui résulte pour nous de cette étude sans prétention, œuvre de simple bon sens, c'est, d'un côté, l'éclatante justification de l'Église, de l'autre, l'évidente injustice de ses ennemis. Si modeste que soit notre travail, nous croyons qu'il suffit à justifier cette conclusion.

Nous y avons rattaché certains faits étrangers à l'œuvre législative de l'Église, mais qui lui sont attribués par des préjugés persistants. On lui impute, dans les pénalités civiles en matière religieuse, une responsabilité qu'elle n'a plus depuis plus de cinq siècles. Voltaire attribue, par exemple, à un concile, la condamnation des Templiers au bûcher; on accuse un évêque de la mort de Jeanne d'Arc; on met sur le compte du clergé le supplice de Calas et de Labarre. Autant de faussetés ou de subterfuges. — Ne va-t-on pas jusqu'à reprocher à l'Église la *question* ou torture qu'elle avait, au contraire, fait abolir? Tout cela nous fournira l'occasion de redressements historiques importants.

Rien ne reflète le caractère et les mœurs d'une époque ou d'une société comme son droit pénal. L'Église a eu et a encore son Code spécial qu'on appelle le *Droit canonique* ou *ecclésiastique* contenu dans le recueil appelé *Corpus juris canonici*. Il date du moyen âge, époque de sa plus grande influence, et qui passe pour barbare aux yeux de plusieurs.

Or, voyons ce qu'est le droit canonique, c'est-à-dire l'ensemble des lois pénales établies par elle. Rien ne sera propre à faire juger de ses intentions comme cette œuvre qui est bien sienne, le miroir fidèle de sa pensée.

Les tribunaux ecclésiastiques chargés d'appliquer le droit canonique s'appelaient d'abord : *Cours de chrétienté*. Plus tard ils prirent le nom *d'officialités*, qu'ils portent encore.

Si, en comparant les tribunaux ecclésiastiques, organes du droit canonique, avec les tribunaux séculiers ou laïques, organes du droit féodal ou romain, la supériorité des premiers sur les seconds ressort manifeste; si les précautions de la procédure et les garanties en faveur des accusés ont été augmentées, si l'indulgence en faveur des coupables a été plus grande, si les pénalités ont été plus douces, si certaines dispositions du droit canonique sont tellement

progressives qu'elles ont été adoptées par la jurisprudence moderne de toutes les nations civilisées, il faudra bien conclure que les détracteurs de l'Église, inspiratrice du droit canonique, se trompent sur son esprit, ou qu'ils la calomnient.

Eh bien, ce que nous venons d'énumérer comme de simples hypothèses, sont des vérités notoires. Oui, en plein moyen âge, les tribunaux *ecclésiastiques* l'emportaient sur les tribunaux *laïques*, sous le triple rapport de la science, de l'équité et de la douceur.

Et, nous le répétons, il ne s'agit pas, là, d'une œuvre individuelle ou accidentelle, due au tempérament particulier d'un génie bienveillant, mais de l'œuvre collective et dix fois séculaire de ses pontifes et de l'aréopage de ses princes. Si la personnalité réelle de l'Église n'est pas là, où est-elle?

Quand on voit certains Papes, dans leurs querelles avec les pouvoirs temporels, se laisser aller à des prétentions et à des vivacités regrettables, on sent que c'est le fait de l'exaltation individuelle née de la lutte avec des souverains ambitieux et violents. Mais ce n'est pas dans ces moments de surexcitation qu'on doit juger du caractère et des sentiments habituels d'un homme quel qu'il soit. Il va plus loin qu'il ne veut et qu'il ne croit et il revient. La preuve, en ce qui concerne la querelle des investitures, c'est le Concordat de Worms, où le pape Calixte II reconnut à l'empereur, après le lui avoir contesté, le droit de conférer l'investiture temporelle et celle des biens séculiers, se réservant seulement l'investiture spirituelle, c'est-à-dire le droit de conférer les titres ecclésiastiques.

Dans l'œuvre du droit canonique, aucune influence humaine ou politique ne vient altérer ou vicier l'esprit de l'Église.

Elle ne s'est inspirée que de deux considérations : d'un côté, la satisfaction due à la justice, de l'autre la miséricorde recommandée par l'Évangile.

II

LE DROIT D'ASILE, LA TRÊVE DE DIEU, LES ORDALIES

Pour ceux qui connaissent l'Église, il était naturel que la part faite à l'indulgence ait été très grande dans les tribunaux ecclésiastiques. Comment en eût-il pu être autrement? N'est-ce pas elle qui avait inventé *le droit d'asile?* N'est-ce pas elle qui avait fait accepter *la Paix ou la Trêve de Dieu?* N'est-ce pas elle qui avait

réprouvé l'odieuse et ridicule coutume des *Jugements de Dieu?* N'est-ce pas elle qui avait aboli la barbare loi du talion? N'y a-t-il pas, dans toutes ces mesures, la marque d'un esprit sage, prévoyant, miséricordieux?

Par le *droit d'asile*, tout homme poursuivi par une foule menaçante, était *sauvé* de la vengeance immédiate s'il entrait dans une église. Il était sauvé définitivement, s'il était reconnu innocent. On le livrait à la justice s'il était coupable.

La *Trêve de Dieu* était une suspension d'armes que l'Église parvint à établir pendant les guerres privées du moyen âge. Toute hostilité était interdite du mercredi soir au lundi matin; pendant les jours consacrés au service divin, et pendant des périodes plus étendues, comme depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie (cinq semaines), et depuis la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte (trois mois). C'étaient les trois quarts de l'année enlevés aux luttes armées; et pendant ce temps que de haines apaisées, de réconciliations opérées!

L'épreuve des *duels judiciaires* et des *jugements de Dieu* était à la fois absurbe et barbare, car le hasard ou l'adresse pouvait favoriser le coupable et faire périr l'innocent. On croirait, à ce nom de *Jugements de Dieu*, qu'ils avaient dû être institués par l'Église. Il n'en est rien; ils ont été, au contraire, interdits par elle. De même qu'on disait, en France, sous la Restauration, qu'il y avait des gens plus royalistes que le roi, il y a eu de tout temps, dans l'Église, des hommes à l'esprit faux ou exalté qui se sont crus plus catholiques qu'elle, mieux inspirés qu'elle, et l'ont compromise en croyant la servir. Combien de faits qu'on lui impute ainsi à tort dans l'histoire et qu'elle réprouve!

Voici l'origine de ce qu'on appelait les *jugements de Dieu*, les *épreuves judiciaires*, ou encore les *ordalies*.

Quand, dans un procès, les dépositions contradictoires des témoins laissaient les juges dans le doute, on avait recours, au commencement du moyen âge, aux épreuves judiciaires ou *ordalies*. Ce dernier mot, dérivé du saxon *Urdal*, ou de l'allemand *Urtheil* (jugement), indique que cet usage venait de la Germanie.

« Les peuples du Nord, dit un jurisconsulte, étaient adonnés aux sortilèges, et les épreuves judiciaires, importées de chez eux, sont nées de leurs superstitions innombrables (1).

(1) D'Espinay, *Influence du droit canonique sur la législation française.*

« La loi salique parle de l'épreuve de l'eau bouillante. Elle consistait à plonger la main dans un vase plein d'eau bouillante. L'accusé qui la retirait intacte, était réputé innocent.

« La loi ripuaire soumettait à l'épreuve du feu la main de l'esclave accusé de vol.

« On pratiquait aussi l'épreuve de l'eau froide. Elle consistait à plonger dans l'eau un individu pieds et poings liés. S'il ne surnageait pas, il était déclaré coupable.

« Une autre épreuve, réservée aux accusés de parricide, consistait à marcher sur neuf socs de charrue rougis au feu.

« L'épreuve de la croix était moins barbare, mais tout aussi peu raisonnable que les autres. »

L'Église lutta longtemps avant de pouvoir extirper le préjugé des épreuves judiciaires. De telles réformes ne se font pas brusquement. Lorsqu'on a affaire à des préjugés populaires invétérés depuis des siècles, il faut préparer peu à peu l'opinion à les accepter. Mais les ordalies ne pouvaient s'accorder avec la procédure ecclésiastique.

« Au neuvième siècle, Agobard, archevêque de Lyon, les attaqua. Les Papes se prononcèrent contre elles.

« Du neuvième au douzième siècle, les décrets de Nicolas Ier, en 860, d'Etienne V en 885, d'Alexandre II en 1065, d'Alexandre III en 1160, de Lucius III en 1182, en proscrivirent l'usage. Ce sont, disaient ces Pontifes, des superstitions contraires aux canons. *L'aveu de l'accusé et les dépositions des témoins* sont, d'après les décrétales, les seules preuves sur lesquelles on doive asseoir un jugement (1). »

C'est le principe qui a prévalu dans les législations modernes ; il est dû à l'Église.

« Aux douzième et treizième siècles, Célestin III, Innocent III, Honorius III, prohibèrent également les ordalies. Au quatorzième siècle, le concile de Palencia les condamna de nouveau. Le concile de Latran défendit aux clercs de bénir le rit des épreuves par l'eau chaude ou froide ou par le fer chaud, là où les pouvoirs civils ne les avaient pas encore abolies.

« Les ordalies furent donc, à l'époque féodale, proscrites d'une manière absolue par la législation canonique. Ces défenses émanées

(1) *Décret de Gratien*, pars. II, caus. II, quest. IV, c. xx, cité par d'Espinay.

successivement de l'autorité ecclésiastique, depuis le neuvième siècle jusqu'au quatorzième, montrent avec quelle persistance les peuples tenaient à ces restes de la barbarie païenne. On trouve en effet les épreuves judiciaires mentionnées dans toutes les lois laïques de la féodalité malgré les défenses formelles de l'Église. Jusqu'au commencement du dix-septième siècle, l'épreuve de l'eau froide était employée dans les procès de sorcellerie (1). Le Parlement de Toulouse y eut encore recours en 1761 contre Calas. On juge par là de la routine des pouvoirs publics et de la résistance de l'opinion elle-même aux efforts infructueux de l'Église, qu'on accuse ensuite par ignorance ou par calcul.

Nous ne voulons pas dire que le Droit canonique n'ait pas édicté lui-même, contre le sacrilège et l'hérésie, une peine qui doit paraître sévère à notre époque d'incrédulité : celle de la réclusion. Il serait singulier que des ennemis de la religion approuvassent des lois faites pour punir ses agresseurs. Quand ils blâment ces lois, ce n'est pas par esprit de tolérance, c'est par indifférence pour la religion, ou plutôt par esprit de parti contre elle. Ils défendent des *ancêtres-complices;* ils n'ont aucun mérite.

Au moyen âge, époque de mœurs dures en même temps que de foi ardente, nul crime n'était réputé plus grand que ceux que nous venons de nommer. Or il faut juger une époque avec ses idées et non avec celles de la nôtre. Un célèbre publiciste du siècle dernier, Beccaria, réputé pour son tolérantisme (2), conclut pourtant son traité : *Des délits et des peines*, par ces paroles : *La rigueur des peines doit toujours être relative* A L'ÉTAT ACTUEL DE LA NATION. Ce

(1) D'Espinay, *Influence du droit can.*, p. 222-223.

(2) On peut juger du tolérantisme de Beccaria par ce passage de son traité *des Délits et des peines*. « A l'égard de certains crimes comme l'adultère, la sodomie et l'infanticide, comme leur fréquence est moins la suite de leur impunité que l'effet de différentes causes, le danger de les laisser impunis n'est pas d'une grande importance. » Quant à la banqueroute, la difficulté de démêler si elle est coupable, ou non, de mauvaise foi, fait croire à Beccaria « qu'il n'y a pas d'inconvénient à laisser cette friponnerie impunie ».

On ne saurait être plus accommodant. Les adultères, les sodamites, les infanticides et les banqueroutiers doivent de la reconnaissance à Beccaria, mais la société lui en devrait-elle, si sa doctrine eût prévalu? Là est la question. A notre avis l'historien Duclos avait raison quand il disait à Beccaria : « La rigueur du châtiment est dans certaines circonstances, un acte d'humanité à l'égard de la société en corps. » (Duclos, *Voyage en Italie*. Paris, 1791, p. 323.)

que nous prions donc seulement de remarquer, c'est la douceur relative des pénalités ecclésiastiques comparées à celles des tribunaux civils.

III

COMMENT L'ÉGLISE PUT FAIRE DES LOIS AYANT DES EFFETS CIVILS

Ces préliminaires posés, disons d'abord comment l'Église, dont l'essence est d'être une puissance *spirituelle*, *persuasive*, selon la thèse fondamentale de ce livre, fut amenée, par la confiance publique et la délégation des princes, à faire des lois pénales ayant des effets civils.

Grâce à ses lumières, à ses vertus, à ses services, l'Église avait été, après la conversion de Constantin, investie par les empereurs de toutes les fonctions publiques élevées. Lors de l'invasion des barbares, au cinquième siècle, ces mêmes lumières, ces mêmes vertus, ces mêmes services ayant converti et conquis les conquérants eux-mêmes, elle se trouva avoir naturellement la confiance universelle, être jusqu'à un certain point, par ses conseils et son influence, la directrice morale du monde. « Elle ne cherchait, dit M. V. Duruy, que le royaume des cieux, elle eut celui de la terre. » La foi et la persuasion lui avaient fait cette situation éminente.

Déjà elle était chargée de l'administration de la justice dans tout l'empire. « Les évêques, dit Fleury, terminaient souvent les différends, même entre les séculiers qui, se confiant à leur probité et à leur prudence, les choisissaient pour arbitres. L'utilité reconnue de ces arbitrages les fit autoriser par une loi du code Théodosien qui porte : « que si l'une des parties déclare vouloir se soumettre au « jugement de l'évêque, l'autre est obligée de s'y soumettre aussi, « en quelque état que soit la cause. » Il ne faut pas douter, ajoute Fleury, que cette loi ne fût observée aussi dans les Gaules, où pendant le siècle de Théodose, il y eut tant d'évêques illustres en sainteté et en doctrine (1). »

Bientôt les empereurs quittèrent Rome où ils n'avaient plus guère qu'une prééminence nominale, et s'en allèrent à Byzance, cédant la place aux papes, en conservant seulement une suzeraineté plus honorifique que réelle. Cependant le désintéressement des Papes était

(1) *Hist. du droit français*, *Œuvres de l'abbé Fleury*, 1837, p. 529.

tel, qu'en 727, Grégoire II écrivait encore au duc impérial de Venise : Nous demeurons inviolablement attaché au service de nos maîtres Léon (III) et Constantin (IV Copronyme), grands empereurs. Dans la même lettre il appelle l'exarque de Ravenne : *notre excellent maître*.

On sait comment, plus tard, sans usurpation, par suite de l'effacement de plus en plus complet des empereurs lointains de Byzance, par suite du vœu populaire, puis de donations souveraines, les Papes devinrent les véritables et légitimes rois des Romains.

Dès lors, ils exercèrent pour leur propre compte, à Rome, tous les pouvoirs, non seulement religieux, mais politique et civil, administratif et judiciaire.

Des dignitaires de l'Église, archevêques, évêques ou abbés, par suite de circonstances analogues, devinrent aussi princes temporels. Les souverains leur conféraient, à l'époque féodale, des fiefs dont ils devenaient seigneurs sous la suzeraineté des donateurs. Il en résulta qu'eux, aussi, eurent à rendre la justice dans leurs domaines. Voilà l'explication simple et naturelle de la réunion, sur la même tête, à certaines époques, de la couronne royale à la tiare, de la couronne princière à la mitre épiscopale ou abbatiale ; et, par suite, de l'autorité judiciaire qui y était attachée. Encore aujourd'hui l'évêque d'Urgel partage avec la France la souveraineté du pays d'Andorre dans les Pyrénées.

En dehors de cette juridiction civile, limitée pour le Pape, à ses États, et, pour les seigneurs ecclésiastiques, à leurs domaines respectifs, l'Église elle-même, dans la personne de ses papes et de ses Conciles, fit, au moyen âge, d'accord avec les princes, des lois applicables dans son régime intérieur, à toute la chrétienté, non seulement en ce qui concerne les délits religieux, mais pour tous les crimes et délits commis par des clercs.

Avant d'arriver au moyen âge, nous devons d'abord dire quelques mots du système pénal en usage dans l'Église, à l'origine, c'est-à-dire dès le quatrième siècle, au sortir des catacombes.

Les peines ecclésiastiques étaient alors de simples pénitences proportionnées à la gravité des crimes. Une épître de saint Bazile en donne la nomenclature pour l'Orient. Leur durée variait de trois à vingt ans. Pour l'apostasie, la pénitence était perpétuelle. Elle durait vingt ans pour l'homicide, sept ans pour l'adultère. Les incestueux étaient exclus de l'Église tant que durait leur union criminelle,

mais une fois l'union illicite dissoute, leur pénitence était de trois ans (1).

En Occident, la durée des peines était plus longue pour certains crimes. L'homicide volontaire subissait une pénitence perpétuelle (2). On punissait de la même peine l'homme libre qui avait tué un esclave sur l'ordre du maître, et la prostituée qui avait donné la mort à son enfant (3). L'adultère était puni de sept ans de pénitence comme en Orient (4).

Telles étaient les peines prononcées contre les laïques. Quant aux clercs ils devaient, de plus, être déposés (5). On ne pouvait pas excommunier ceux qui avaient subi ce châtiment : *deux peines ne pouvant être appliquées pour le même crime.* C'est encore un principe adopté par la législation moderne.

Après la conversion des nations païennes au christianisme, dit d'Espinay, auquel nous empruntons ces détails (6), lorsque les princes germains devinrent les défenseurs de l'Église et se servirent du clergé pour civiliser leurs peuples encore à demi barbares, *les peines canoniques furent confirmées par la législation civile.* Sous le règne de Charlemagne, elles furent, dans beaucoup de cas, *imposées par la puissance séculière* (7). Les évêques furent chargés, *par elle*, de réprimer les incestueux, les parricides, les adultères et les ravisseurs du bien d'autrui (8). Si les coupables n'obéissaient pas aux évêques, leurs biens devaient être saisis. Ils étaient privés de la succession paternelle (9).

Parmi les délits poursuivis par l'Église se trouvait l'usure. L'usurier ne pouvait réclamer en justice les intérêts usuraires stipulés. Elle lutta énergiquement aussi contre le *droit de vengeance privée* ou *loi du talion*, principe fondamental du droit criminel des peuples barbares.

A cette époque le droit pénal ecclésiastique devint donc partie

(1) *Saint Basile*, épître III.
(2) *Concile d'Arles* en 314, canon 21.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, canon 19.
(5) *Concile d'Agdes* en 506, canon 50.
(6) *Influence du droit canonique sur la législ. française.* Ouvrage couronné par l'académie de législation de Toulouse.
(7) Capitulaire de 813, canon 25.
(8) Balluze, t. II, titre II, p. 138. Edit. de Pitres en 864, canon 2.
(9) Capit. de 802, canon 37-38. Ve capit. de 803, canon 14. D'Espinay, p. 124.

intégrante du droit pénal séculier, *par la volonté des princes*. On en trouve la preuve dans les monuments législatifs émanés d'eux-mêmes.

Les *Capitulaires* de Charlemagne, relatifs à la législation civile et religieuse, reproduisent à peu près, dit Chateaubriand, ce que l'on trouve dans les lois romaines et les canons des Conciles (1).

Il n'y a pas de doute, ajoute-t-il, qu'on ne puisse en dire autant des Capitulaires de Pépin le Bref, de Louis le Débonnaire et de ses successeurs; et même de ceux de Lothaire Ier et de Dagobert.

Les *Établissements* de saint Louis, dit encore Chateaubriand, sont une espèce de Code où les diverses coutumes de la monarchie, les ordonnances des rois, les canons des Conciles, les décisions des Décrétales, se trouvent mêlés au droit romain (2). Seulement ces nouveaux monuments législatifs de la royauté et notamment les *Établissements* de saint Louis décrétaient *la peine de mort, comme l'ancien droit romain*, pour les crimes, au rang desquels ils mettaient en première ligne l'*hérésie*. La peine *maxima* édictée par le droit canonique, était, nous l'allons voir, *la prison;* la peine de mort étant *proscrite invariablement par l'Église, d'une manière absolue depuis son origine*.

Cet état de choses dura jusqu'à la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième. Alors l'établissement des *officialités* amena plus de régularité et de sévérité dans les formes de la procédure ecclésiastique (3).

Le droit d'accusation qui, d'après l'ancien système, pouvait être exercé par les parties intéressées, leur fut enlevé, et des *promoteurs* (procureurs d'office) furent chargés du rôle d'accusateurs publics devant les tribunaux ecclésiastiques. L'inquisiteur (du mot : *inquisitio*, enquête, recherche) instruisait préalablement l'affaire, et des docteurs assistaient l'official lorsqu'il rendait ses jugements.

La juridiction ecclésiastique s'étendait au criminel :

1° A tous les délits commis par des clercs sans exception ;

2° A tous les crimes relatifs à la foi, tels que l'hérésie, le sacrilège et l'apostasie; à certains crimes contre les mœurs et à l'usure, que les coupables fussent clercs ou laïques (4).

(1) *Etudes historiques*, III, p. 247.
(2) *Ibid.*, p. 309.
(3) D'Espinay, p. 212.
(4) *Ibid.*

Au civil, elle connaissait des causes relatives aux matières bénéficiales, aux contestations entre clercs, aux actions personnelles dirigées contre ceux-ci, aux mariages et à tout ce qui touche aux sacrements, à l'exécution des testaments et des contrats.

La législation civile consacrait pleinement cette juridiction qu'elle avait offerte, confiée d'abord au clergé. Au treizième siècle *la compétence des tribunaux ecclésiastiques était reconnue sans contestation, par les jurisconsultes civilistes, relativement au mariage, à l'usure, aux testaments, aux délits commis par des clercs* (1).

Règle générale, lorsque l'Église a paru sortir de sa mission spéciale, qui est l'apostolat et la prédication, pour intervenir dans l'ordre judiciaire, civil ou politique, ce fut :

1° Sur l'appel des pouvoirs temporels et de l'opinion;

2° Dans le but d'appuyer son apostolat lui-même;

3° Pour le bien des peuples. Elle ne le pouvait pas sans l'agrément de la société civile et de ses chefs. Dès qu'ils repoussent son intervention, elle rentre forcément dans son rôle primitif d'apôtre comme aujourd'hui. C'est ce qui arrivera toujours chaque fois que la puissance spirituelle, dont le propre est d'être simplement persuasive, sera en lutte avec la puissance temporelle armée de la force et décidée à en user. C'est ce qui arriva pour la juridiction pénale ecclésiastique dès la seconde moitié du treizième siècle et surtout au commencement du quatorzième.

IV

BUT ET CARACTÈRE DES PEINES CANONIQUES

Le but de la société civile quand elle inflige une pénalité, c'est de *punir le coupable*, de *réparer le mal*, enfin *d'effrayer par l'exemple*. Ce triple but est sans doute légitime; mais si la justice y trouve son compte, la miséricorde n'y trouve pas le sien.

Le but de l'Église est d'un ordre plus élevé. C'est d'abord *l'expiation de la faute*, puis *le repentir du coupable*, enfin *son pardon*. Elle seule, quand la tête du condamné va tomber sur l'échafaud, pour satisfaire à la loi et venger la société, elle seule verse encore dans son cœur l'espérance du pardon divin promis au repentir. Aussi vit-on des monstres qu'aucun supplice n'eût arrêtés dans la

(1) D'Espinay, p. 213.

voie du crime, touchés par les pieuses paroles d'un ministre de Dieu, s'adoucir tout à coup, l'embrasser en versant des larmes et accepter ensuite leur supplice comme une expiation.

Le droit canonique révèle cette préoccupation constante.

« La pensée qui y présida, dit un savant jurisconsulte (1), ne fut pas seulement de rechercher l'intimidation ou l'exemplarité dans la peine, mais encore et surtout l'amendement du coupable. La pensée de l'Église était d'infliger des *pénitences*, ou si l'on veut des *corrections* plutôt que des peines proprement dites, comme les parents en agissent avec leurs enfants. Même quand elle croyait devoir recourir à un redoublement de sévérité, elle recommandait qu'on n'appliquât les peines indiquées qu'avec un esprit de charité, non d'animosité. *Et cum paulo districtius agitur ex charitate agendum est, non ex furore.* Elle proclamait son horreur pour le sang, et par conséquent proscrivait *la mutilation* et *la peine de mort, l'effusion du sang et la brûlure : quæ ad ustionem aut incisionem ducit* (2). »

« A aucune époque, dit d'Espinay, l'Église ne prononça la peine de mort, ni celle de la mutilation. La loi canonique ne portait pas de peines pouvant entraîner l'effusion du sang. Son but était toujours de corriger le coupable sans lui ôter la vie (3). »

Innocent III défendit la marque au fer chaud usitée dans les tribunaux civils, et dont on flétrissait encore les galériens au commencement de ce siècle. Il prohiba sévèrement la participation du clergé aux épreuves judiciaires (4).

L'Église, dit un autre jurisconsulte éminent, M. Faustin Hélie, ne prononçait aucune peine qui fût susceptible d'une exécution publique, comme les galères, la question, le fouet, la marque, le carcan, le pilori. Le pouvoir de prononcer ces peines n'appartenait qu'aux juges séculiers qui avaient le droit de glaive, *l'imperium* des Romains (5).

Elle avait, dit Du Boys, le sentiment profond de la dignité humaine que ces peines avaient pour effet d'abaisser et d'outrager dans la personne de celui à qui elles étaient appliquées.

L'Église n'admettait pas non plus la confiscation, excepté dans

(1) Du Boys, *Hist. du droit criminel en France.*
(2) Labbe, 4e *Concile de Latran*, p. 172.
(3) *De l'influence des droits canoniques*, p. 124.
(4) Du Boys, p. 81.
(5) *Droit criminel*, préface, t. I, p. 377.

le cas d'hérésie. Alors elle était prononcée au profit de l'État.

Elle déclarait excusable l'homme que la faim avait poussé à commettre un vol d'aliments. Elle déclarait aussi excusable l'homme sobre d'habitude qui, dans un état accidentel d'ivresse, avait commis un crime. Elle considérait *la criminalité de l'intention* plutôt que les conséquences matérielles de l'acte en lui-même.

L'Église employait principalement les peines spirituelles dont les principales étaient l'excommunication et l'interdit, puis la suspension des fonctions sacerdotales, le jeûne, la prière, les aumônes, les pèlerinages, etc. Comme des coupables eussent pu se moquer de peines purement spirituelles, l'État, gardien de la paix et de l'union sociales, dont la religion était la garantie, à ses yeux, l'État sanctionnait sévèrement les pénalités spirituelles et tenait la main à ce qu'elles ressortissent leur effet.

Aussi ceux qui étaient frappés d'excommunication, étaient-ils forcés, *par le pouvoir séculier*, de s'amender et de déférer aux censures ecclésiastiques, sous peine, après un certain délai, d'être privés de leurs droits civils et de leurs biens. Être rejeté du sein de l'Église, c'était encourir l'ancienne mise hors la loi; cesser d'appartenir au christianisme, c'était se mettre en dehors de la société de cette époque, qui faisait, des lois de l'Église, des lois de l'État.

Dans certains cas, l'Église décrétait la *détention temporaire ou à vie* dans un monastère. La détention était à vie pour les clercs qui avaient commis un crime capital. On la considérait comme un moyen de surveillance, *custodia*. Il y eut ensuite l'incarcération ou l'emprisonnement proprement dit qui fut considéré comme une pénalité véritable. « Plus tard, continue Du Boys, la jurisprudence de nos parlements revendiqua la juridiction de tous les crimes capitaux donnée antérieurement à l'Église, *même de celui d'hérésie qui en faisait partie*. Il fut interdit aux juges d'Église de prononcer la peine de la prison perpétuelle ou même temporaire. Les *officialités* purent seulement ordonner, à titre de pénitence, une retraite plus ou moins longue dans un monastère. Quant aux clercs coupables de crimes constatés par des juges d'Église, ils devaient être, après information, dégradés s'il y avait lieu, *et livrés au juge séculier chargé de défendre la société*. »

Voici, sur le sujet qui nous occupe, les réflexions du grand historien national de l'Italie, nouveau Pic de la Mirandole, bien

supérieur au premier, à qui toutes les sciences sont familières, le droit comme l'histoire, les sciences naturelles comme les sciences exactes, la philosophie comme les langues et la poésie : César Cantù, enfin.

« Le droit canonique, dit-il, améliora grandement la législation et surtout la condition des classes inférieures. Les conciles, composés de prélats de tous les pays, dégagés des préjugés et des haines féodales... prenaient pour base la morale plutôt que la politique, leurs ordonnances n'avaient à s'inspirer que de l'équité. La charité et le pardon des injures, qui sont l'essence de la morale chrétienne, s'y trouvaient recommandés dans un temps où l'antagonisme et la guerre de tous contre tous étaient si communs.

« Les juridictions seigneuriales, constituées féodalement, devinrent moins vexatoires dans la main des abbés et des évêques que dans celles des comtes et des barons, le prêtre étant obligé à des vertus dont les séculiers se considéraient souvent comme dispensés.

« Les peines du droit canonique sont plus douces. Le supplice de la croix est aboli, ainsi que la marque, car l'Église interdit invariablement *de défigurer l'image de Dieu. Jamais elle ne condamne à mort.* Souvent elle se contente d'envoyer le coupable faire pénitence et s'amender dans un cloître.

« La torture approuvée par le divin Auguste et conservée longtemps même chez les Anglais, si avancés dans la pratique de la liberté, était déjà repoussée par le droit canonique. Le pape Nicolas Ier, en 858, en réprouve l'usage dans une lettre aux Bulgares récemment convertis, comme aurait pu le faire Beccaria, neuf siècles après.

« Je sais, écrit-il, que si un larron est pris, vous le livrez aux tourments jusqu'à ce qu'il avoue son méfait. *Mais aucune loi divine n'autorise cela...* Si ces peines, une fois infligées, vous découvrez l'innocence de l'accusé, ne rougissez-vous point? Et si quelqu'un ne pouvant résister à la torture, s'avoue coupable sans l'être, sur qui retombe l'impiété, sinon sur celui qui le force à confesser le mensonge? *Répudiez donc et exécrez de tels usages* (1). »

Une décrétale d'Alexandre II, au onzième siècle, pour couper court à la torture, déclara *nul* tout aveu extorqué par crainte, par violence ou par fraude, *et interdit de s'en servir contre l'accusé* (2).

(1) César Cantù.
(2) *Influence du droit canonique sur la législ. française*, p. 120.

Plus de sept siècles devaient se passer avant que les tribunaux séculiers écoutassent ces sages enseignements. Cette décrétale est de 1062; Calas fut roué en 1762, par ordre du Parlement de Toulouse.

« La législation canonique, dit César Cantù, favorisait la femme. C'était une conséquence de son égalité avec l'homme devant la religion. Pendant que le droit civil ne lui permettait pas d'ester en justice sans le consentement de son mari, et l'empêchait ainsi de pouvoir réclamer contre lui, le droit canonique exceptait les tribunaux ecclésiastiques devant qui l'union avait été contractée, la dot stipulée, et qui connaissaient des questions d'infidélité, de séparation et de divorce. Les affaires de Teutberge et d'Ingerburge montrèrent que la séparation ne pouvait être prononcée contre la femme que lorsqu'elle avait failli. Elle était donc l'égale de son mari à cet égard, grâce à l'Église.

« Le clergé répudiait les épreuves, alors générales, du duel judiciaire.

« Il introduisit partout l'*enquête par témoins* et le *serment* comme preuve subsidiaire. Il rendit l'administration de la justice plus régulière, en statuant sur les ventes, les contrats, les prêts, les hypothèques, car on soumettait à la juridiction ecclésiastique toute obligation contractée sous la foi du serment.

« Innocent III et le quatrième concile de Latran instituèrent la procédure écrite, en ordonnant que dans les jugements, tant ordinaires qu'extraordinaires, le juge fût assisté d'un notaire public, s'il était possible, ou de deux personnes capables pour écrire exactement les actes, savoir : les citations, remises, exceptions, requêtes, répliques, témoignages, etc. Le tout avec l'indication des lieux, des temps, des personnes. Copie dût en être donnée aux parties en conservant la minute pour y recourir en cas de doute.

« Le même droit détermine la formule des citations et la substance de la procédure, facilite les voies reconventionnelles et *les moyens de conciliation;* dans les appels, l'effet dévolutif fut distingué de l'effet suspensif. Les recours au possessoire acquirent l'étendue et la vigueur qui leur manquaient.

« Chez plusieurs peuples, le droit canonique se fondit avec le droit commun.

« Ainsi s'améliorait le pouvoir législatif qui avait passé *des forts aux sages*, et l'opinion s'améliorait plus encore. Aussi Montesquieu,

disait-il avec raison, que *la religion chrétienne veut que les peuples aient les meilleures lois politiques et civiles* (1). Plus loin, il ajoute : *Nous devons au christianisme, dans le gouvernement, un certain droit politique, et dans la guerre, un certain droit des gens que la nature humaine ne saurait assez reconnaître* (2). »

Après avoir constaté l'immense progrès judiciaire dû aux décrétales des papes qui ont été, avec les conciles, les agents principaux de ce progrès, César Cantù conclut ironiquement :

« Après cela, je m'avoue fort disposé à l'indulgence envers les compilateurs des décrétales. Je leur pardonne volontiers de ne pas avoir eu assez de critique pour discerner celles qui étaient fausses. Je leur pardonne d'avoir cru que le pape... pouvait enjoindre aux rois, comme à leurs sujets, d'êtres justes, et de ne pas surcharger ni tyranniser leurs peuples (3). »

Dans ce rapide examen du pouvoir judiciaire exercé par l'Église au moyen âge, nous avons constaté que le maximum des peines était la réclusion ; aucune pénalité afflictive ou infamante ; rien de ce qui pouvait avilir le coupable à ses propres yeux. Au contraire, on sent dans la justice ecclésiastique une double préoccupation : d'abord punir la faute, puis ramener le coupable par l'expiation, ce qui arrivait souvent.

G. Romain.

(*A suivre.*)

(1) *Esprit des lois*, xxiv, 1.
(2) *Ibid.*, xxiv, 3.
(3) *Hist. universelle*, t. X, p. 479-481.

LA PORTE DU CLOITRE

La duchesse d'Alézia, restée veuve toute jeune encore avec une fille de dix ans, avait quitté le monde parisien pour se consacrer entièrement à son enfant. Dans tout l'éclat d'une beauté remarquable, elle s'était retirée dans son château de Vieux-Moulin, au milieu de la forêt de Compiègne, et là, s'arrachant par un effort suprême à la douleur profonde que lui causait la perte d'un mari qu'elle avait beaucoup aimé, elle se rattachait à la vie pour sa Blandine.

Orpheline, la duchesse n'avait pour la protéger que sa vieille marraine, qui vint s'établir au château par tendresse pour sa belle filleule. La duchesse ne voulut recevoir aucune visite mondaine; on s'inclina devant sa volonté. Pendant quelques mois, elle fut le sujet des conversations de tous les salons qui l'avaient connue; on la plaignait dans son malheur, on l'admirait, si jeune, dans son abandon de tout plaisir, dans son dévouement maternel, puis on l'oublia.

Enserrée dans cet oubli comme dans la cuirasse la plus invulnérable, la duchesse concentrait toutes ses pensées sur deux êtres : l'enfant qui grandissait auprès d'elle, le mari parti le premier pour ce monde inconnu où elle espérait bien le retrouver, au jour qu'aurait marqué le Seigneur.

Elle vivait d'une vie un peu sauvage. Levée de bonne heure, elle partait avec Blandine et parcourait ce pays merveilleux. Souvent un léger brouillard, au commencement de la promenade, couvrait encore les étangs de Saint-Pierre et les monts environnants, mais peu à peu le soleil divisait en gazes légères ce voile gris, et la petite battait des mains à chaque chose qui surgissait tout à coup à sa vue : ici, la cime des arbres du mont Saint-Marc; là, le toit du petit pavillon de chasse; plus bas, un point brillant qui indiquait

l'eau ; et lorsque le soleil, dégagé de toute entrave, éclairait entièrement ce majestueux paysage, l'enfant, ravie, courait se suspendre au cou de sa mère pour la remercier.

Alors la duchesse disait à Blandine :

— Ce n'est pas moi qu'il faut remercier, mais Dieu qui a fait toutes ces choses si belles, les fleurs que tu aimes tant, les oiseaux qui chantent sous le grand bois et l'eau transparente de la source.

— La source où sont les cailloux blancs? nous irons jusque-là demain ; n'est-ce pas, mère, qu'il est bon le bon Dieu!

Et le lendemain, Blandine et sa mère étaient à la *Fontaine des Roches;* avant la source est le *Trou coquillier*, où l'enfant s'amusait à récolter des coquillages de toutes formes. Puis on descendait et, remontant le ruisseau, bordé de roseaux et de hautes herbes, qui forme de petites cascades en coulant sur les cailloux blancs, on arrivait à la grande pierre carrée d'où sort la source; là, on se reposait, l'enfant jouait, la mère souriait en voyant sa fille grandir et se fortifier ainsi chaque jour.

Au château, pendant les jours de pluie et les intervalles qui séparaient les promenades, Blandine travaillait avec sa mère, avec la vieille marraine. Elle était douée d'un instinct extraordinaire pour la musique, et s'amusait à reproduire tout ce qu'elle entendait : parfois elle essayait de donner une forme à ce qui passait dans sa jeune imagination.

— Je veux jouer ce que disent les oiseaux.

Et la mignonne, instinctivement, trouvait des ramages charmants à faire résonner sous ses petits doigts roses.

— Je veux jouer ce que dit la vache rousse quand il y a de l'orage.

Et le piano mugissait et tonnait tout ensemble.

Un soir que sa mère lui avait parlé de la bonté de Dieu, de ce qu'il dit au cœur qui sait l'écouter, consolant les peines et donnant la joie avec le calme :

— Je veux, s'écria Blandine, jouer ce que dit le bon Dieu.

Et l'enfant, qui avait alors près de onze ans, fit courir ses doigts sur les touches avec une légèreté idéale, imitant le bruit harmonieux de la brise dans les grands peupliers du parc, puis, peu à peu, son jeu devint lent, pénétrant, tendre, d'une sonorité étrange, surnaturelle.

La duchesse, émue, éprouva une impression douloureuse, au

milieu, pourtant, de sa surprise et de son admiration. Se levant, elle courut arracher sa fille à cette rêverie.

Cette même année, Blandine fit sa première communion à l'église de Vieux-Moulin avec les enfants du village. C'était au printemps, la nature était dans toute sa splendeur de jeunesse et d'espérance, cette jeunesse qui, pour elle, a son renouveau chaque an, cette espérance qui ne trompe pas.

Les cérémonies terminées, vers la fin de la journée, la duchesse fit atteler une voiture découverte, elle y monta avec sa chère marraine et Blandine; on partit pour parcourir cette forêt incomparable.

Après avoir suivi, au bas de la petite chaîne de collines boisées, les étangs de Saint-Pierre où se reflétait le ciel d'un bleu pâle, on arriva à Batigny et, traversant la route, la voiture monta lentement l'allée tournante du Voliard. Les roues glissaient sur la mousse, les hêtres étendaient leur toit de feuillage vert tendre, dans les branches on apercevait les nids et la mère-oiseau veillant à sa couvée tout en regardant passer la mignonne vierge, enveloppée de ses voiles blancs. L'armée des muguets était nombreuse sur les bords des talus et sous les arbres, la jolie hampe droite, blanche et parfumée de ses fleurs semblait porter les armes à la jeune fille qui passait.

La vieille marraine et Blandine babillaient, observant la moindre chose du chemin, le scarabée, les fleurs, les lapins qui fuyaient par troupe effarée; le cou tendu vers chaque allée, l'aïeule et l'enfant s'attendaient peut-être à voir la jeune biche aux doux yeux ou le beau cerf et sa ramure majestueuse,

Quant à la duchesse, renversée sur des coussins, le regard aux cimes ou dans les nuages, elle pensait; elle pensait au temps, si près encore, où elle parcourait ces mêmes bois, au bras de son mari adoré, pleins de vie tous les deux, pleins d'espoir, pleins d'amour, faisant mille projets et souriant au bonheur qui les enivrait.

On dit souvent, en pleine joie, quelle qu'en soit la nature : « Comme je me souviendrai de cet instant incomparable! Il illuminera ma vie; viennent les chagrins, les douleurs, je l'évoquerai et je serai ranimé ». Quelle erreur, toujours renouvelée! Le souvenir d'un bien qui ne peut plus renaître, dont la source est tarie, par la mort, par l'oubli, par l'implacable des circonstances de la vie, est un affreux tourment; l'étalage de ce bonheur passé, qui apparaît ainsi, plonge dans le désespoir l'heure présente.

Les traits de la duchesse exprimaient cette angoisse; un cri se serait échappé de sa poitrine si son regard, s'abaissant, pour cacher une larme, n'avait rencontré Blandine, causant avec sa vivacité adorable, radieuse dans son bonheur, et vraie camarade, en ce moment, de la bonne vieille marraine.

La nature mobile de la duchesse changea son cri de douleur en un élan d'espoir; sa fille ne la quitterait jamais, elle grandirait en charme, en grâce, en douceur, en bonté, en beauté; elle se marierait avec un être parfait : la vie avait encore de bien beaux jours!

On était à l'étang de Sainte-Perrine qu'entoure une double ceinture de roseaux et de peupliers; déjà le ciel se teintait de bandes pourpres, de petits nuages violets couraient, se poursuivant; on songea au retour et on revint au château en passant par le bois de Damart, les hauteurs du *Trou-Fondu* et Pierrefonds, dont le lac, à ce moment du jour, semblait couvert de paillettes d'or.

*
* *

La semaine suivante, Blandine reprit ses travaux avec sa mère; mais la bonne vieille marraine se décida à causer avec sa filleule de ce qui la préoccupait déjà depuis longtemps.

— Ma chère amie, lui dit-elle, tu ne peux penser à rester longtemps encore ici.

— Comment, ma marraine? Mais je compte y rester toujours.

— Ce n'est pas sérieux; tu ne vois donc pas les inconvénients qu'il y a pour l'avenir de Blandine dans une éducation aussi fantaisiste au point de vue du savoir et tout à fait étrange au point de vue du monde?

— Je vois que Blandine est obéissante, douce, aimante, laborieuse.

— C'est vrai, cette enfant des bois est ravissante, mais songe un peu à ce que doit être réellement l'éducation...

— Mais, marraine, n'est-il pas bon parfois de faire un peu autrement que tout le monde?

— Très rarement, ma fille, très rarement. Blandine ne peut pas continuer à vivre ainsi isolée, en rustique, sans émulation pour ses travaux, pour les arts; et quel mari de son monde viendrait chercher, plus tard, dans cette forêt, la jolie petite sauvage?

La duchesse ne répondit pas. La marraine reprit souvent cette

conversation et arriva enfin à faire comprendre à sa filleule la nécessité, en effet, de donner une autre direction à l'éducation de l'enfant.

Malgré la peine que ressentait la duchesse à abandonner sa chère forêt et une vie où elle avait recouvré le calme, elle eut le courage de quitter Vieux-Moulin et de rentrer, avec sa marraine et sa fille, à son hôtel de Paris.

Blandine, qui avait douze ans, fut mise à un couvent de Bénédictines, très renommé pour son pensionnat.

Le déchirement de la séparation fut grand, mais la duchesse avait pris son parti, elle resta forte. Blandine, d'abord affolée, reprit peu à peu courage sous la douce influence de la sœur Marguerite de la Passion, sa maîtresse de classe. Cette sœur, qui avait connu le monde et n'était entrée au couvent qu'à vingt ans, avait l'indulgence de l'expérience ; elle était intelligente et bonne, elle fit aimer à l'enfant, par mille petites ruses de pieuse tendresse, la vie réglée, qui n'a pas l'imprévu, il est vrai, mais qui puise son charme justement dans l'occupation des choses variées attendues chaque jour aux mêmes heures.

Très musicienne, elle donna une forme et des règles à ce sentiment de l'art qui envahissait depuis longtemps la jeune âme de Blandine; les récréations avec ses compagnes achevèrent la transformation, et le couvent ne fut plus un *lieu d'horreur*, comme la pauvre petite l'avait nommé, alors qu'elle ne le connaissait pas.

La duchesse avait obtenu de voir souvent sa fille au parloir. Pendant les vacances, on retrouvait Vieux-Moulin et la forêt aimée; six années se passèrent ainsi rapidement et le jour où sonnèrent les dix-huit ans de Blandine, elle quitta le couvent pour retourner près de sa mère, qui avait eu la douleur de perdre sa chère marraine.

L'hôtel était paré d'arbustes et de fleurs pour recevoir sa jeune maîtresse. La duchesse avait fait dévaster les bois de Vieux-Moulin; d'immenses fougères, des houx au feuillage brillant, des lierres, des orchis gigantesques et des guirlandes de clématite en fleurs, ornaient les escaliers et les salons.

Depuis son retour à Paris, la duchesse d'Alézia avait renoué quelques relations; une poignée de vrais amis étaient là pour fêter une arrivée, dont la joie enivrait le cœur de la mère comme celui de la fille.

Blandine était grande et mince, sa figure ovale avait pour expres-

sion principale la douceur; ses cheveux blonds, abondants, étaient relevés et tordus simplement, un peigne d'argent les retenait; ses yeux bleus, bordés de cils bruns, avaient quelque chose d'étrange et de saisissant; tous ses mouvements étaient gracieux parce qu'ils étaient sincères, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire qu'aucun d'eux n'était prémédité et ne visait jamais à la pose ou à l'effet.

La jeune fille eut un grand succès, dont la duchesse fut toute fière.

Une nouvelle vie commençait pour elle.

L'hiver suivant fut fort gai, des réunions intimes s'organisèrent à l'hôtel d'Alézia; la mère et la fille y furent fort appréciées.

Beaucoup de jeunes gens s'empressaient auprès de ces dames, car Blandine, non seulement était séduisante, mais avait une grande fortune.

Guy de Villefranche, fils d'un camarade de collège du duc d'Alézia, était de toutes les réunions. Silencieux, ne se mêlant ni à la conversation ni à la danse, il restait de préférence dans la serre et apparaissait seulement parfois à l'embrasure d'une porte du grand salon. C'était un jeune savant s'occupant de sciences naturelles, passionné dans ses recherches, disputant à la nature ses secrets et les lui arrachant souvent.

La duchesse, un soir que Guy venait d'arriver et s'inclinait devant elle, lui dit :

— Vous allez trouver, Monsieur de Villefranche, des merveilles dans la serre; j'ai eu l'idée de me faire envoyer des Indes une collection de plantes inconnues ici. Voici déjà huit jours qu'elles sont arrivées, en fort bon état, les boutons se sont mis à fleurir ce matin, cela vous intéressera; et tout en causant, elle conduisit le jeune homme à la serre; mais ses devoirs de maîtresse de maison l'obligèrent à revenir.

On fit de la musique, on dansa, et vers la fin de la soirée, une jeune amie de Blandine lui fit remarquer que de la touffe de roses de Bengale qu'elle avait posée dans ses cheveux, il ne restait plus que les queues.

— Qu'importe! dit Blandine.

— Je t'assure que c'est très laid, reprit l'amie, viens donc choisir une fleur, nous voici devant la serre.

Les jeunes filles entrèrent.

Là, tout était mystérieux. Des plantes grimpantes formaient guir-

lante d'un arbuste à l'autre, de grands cycas lançaient dans l'espace leur couronne de palmes vertes; des camélias, des palmiers, des fougères arborescentes étendaient leur ombre sur les petits sentiers gazonnés, bordés de sélaginelles et de touffes fleuries. Les vitrages étaient tapissés d'héliotrope et de jasmin; une lumière douce et voilée éclairait discrètement les feuillages et les fleurs. Quelques statues de marbre, chefs-d'œuvre anciens et modernes, donnaient une note artistique à ce réduit féerique. Enfin, près d'un bassin, à l'un des bouts de la serre, était rangée sur une estrade la collection des plantes arrivées depuis une semaine de Lahore.

Guy de Villefranche était assis près de ce bassin, sous d'énormes rhododendrons, qui formaient massif.

Blandine et son amie passèrent devant lui sans l'apercevoir. Elles s'arrêtèrent tout en causant.

Guy s'était levé et allait se retirer, lorsque Blandine dit à son amie, en se haussant sur la pointe des pieds pour prendre une grappe rose à une plante indienne :

— Vois, c'est ravissant, je vais la mettre dans mes cheveux.

Et elle attirait une branche flexible jusqu'à elle.

Guy vit son mouvement; plus prompt que l'éclair, il saisit la main qui allait détacher la fleur, tandis qu'il soulevait brusquement celle qui tenait la branche :

— Que faites-vous? s'écria-t-il.

Il était extrêmement pâle.

— Quoi donc! dit Blandine, effrayée.

— Un affreux poison, Mademoiselle, est renfermé dans cette fleur, la cueillir peut être mortel; j'attends le moment de pouvoir parler à la duchesse pour lui dire le danger d'une telle plante chez soi.

Blandine leva les yeux vers Guy pour le remercier, avec une certaine incrédulité, pourtant; elle rencontra son regard profond, plein de passion contenue et vit l'altération de ses traits.

Elle sentit dans cette seconde qu'elle était aimée, qu'elle aimait.

Guy s'était incliné et s'éloignait à la recherche de la duchesse.

Blandine raconta cette scène à sa mère, le soir, lorsqu'elles furent seules, tout en taisant l'impression qu'elle avait ressentie et à laquelle elle ne voulait pas s'abandonner.

La duchesse écrivit à Guy de Villefranche, qui vint la voir dès le lendemain. Il fut beaucoup question des plantes indiennes; la

duchesse, dans son effroi, les fit toutes expulser de la serre et remercia chaleureusement le jeune savant.

Comme les manières sérieuses et distinguées du jeune homme lui plurent, elle l'engagea à venir dans l'intimité. Les vacances suivantes furent passées à Vieux-Moulin. M. de Villefranche y venait souvent; on faisait des promenades dans la forêt, de la musique au château, et la duchesse se prit parfois à songer, quoique vaguement encore, à une union possible entre sa fille et le fils de l'ami du duc. Mais Guy, comme Blandine, renfermaient leur amour au plus profond de leur âme.

Un soir, les fenêtres étaient ouvertes, la lune inondait de sa clarté vaporeuse les massifs du parc et rayait d'argent l'ombre du salon; Blandine était près du piano, Guy causait avec la duchesse qu'un malaise nerveux retenait étendue sur une chaise longue.

— Blandine, joue-moi quelque chose pour me calmer :

Blandine joua une berceuse, puis une valse lente, la duchesse s'endormit.

Un souvenir d'enfance traversa la pensée de la jeune fille, elle joua ce que disent les oiseaux, puis ce que dit la vache rousse quand il y a de l'orage, et enfin ce que dit le bon Dieu.

Guy était venu doucement s'asseoir près du piano.

— Qu'est-ce donc que ce dernier morceau? dit-il, je ne l'ai jamais entendu, de quel maître est-il?

— Il n'est de personne, répondit en souriant Blandine, c'est ce que dit le bon Dieu.

— Comment?

— Oui, c'est ce que dit le bon Dieu, continua Blandine avec une grâce enfantine, ne l'avez-vous pas reconnu, quand vous écoutez Dieu, ne vous parle-t-il pas ainsi?

Guy ne répondit pas.

Elle reprit vivement :

— Vous croyez en Dieu, vous l'aimez, n'est-ce pas?

Même silence.

— Répondez-moi donc!

Blandine dit ces mots avec une autorité pénétrante mêlée d'impatience.

— Je ne crois pas en Dieu, dit lentement et comme avec souffrance Guy de Villefranche.

— Vous ne croyez pas en Dieu! murmura Blandine.

Ils restèrent plusieurs minutes sans parler.

— Je souffre de vous faire cet aveu. Je sens, hélas! combien il vous blesse; il détruit à jamais, je le vois, l'espoir insensé, le rêve que, malgré ma volonté, je laissais flotter dans mon cœur; mais répondre à une question de vous en toute sincérité est un devoir auquel je ne puis faillir. Non, je ne crois pas en Dieu.

La voix de Guy était saccadée, on y sentait le désespoir.

Si l'un des blancs rayons qui erraient dans la pièce avait éclairé subitement le visage des jeunes gens, il eût montré Blandine, les yeux levés vers le ciel, les larmes prêtes à déborder. Guy, sombre, la main sur son cœur qui bondissait sous l'arrêt irrévocable, cet arrêt il le lisait dans le silence de la jeune fille.

La duchesse s'éveillait.

*
* *

Une promenade matinale avait été arrangée pour le lendemain. A huit heures, chacun devait arriver sur le perron, la voiture serait prête et on irait au bois du Houx avant le déjeuner de midi.

Huit heures sonnent, Guy est là, se dominant, mais la figure altérée.

La duchesse arrive, un peu dolente encore de son malaise de la veille; Blandine suit sa mère, elle porte un élégant négligé du matin en grosse serge blanche; son chapeau de paille est garni d'une écharpe de tulle nouant des coquelicots, dont l'un des longs bouts est roulé autour de son cou pour le garantir de l'air vif du matin. Elle est un peu pâle, un léger cercle bistré entoure ses yeux, mais elle est, comme toujours, gracieuse et bienveillante.

On échange des salutations, des bonjours, des remarques sur le temps, et la voiture part à travers bois.

Guy éprouvait une sensation poignante, il voyait Blandine, là, devant lui, plus belle et plus séduisante que jamais, et il savait maintenant que rien ne pouvait faire renaître son espoir d'un jour! Malgré son habitude du monde, il sortait difficilement de son anéantissement.

La jeune fille était souriante, mais ce sourire était étrange : souffrance, hésitation, pitié, tendresse, tout cela aurait pu s'y lire. Elle parlait beaucoup, sans trop savoir ce qu'elle disait; une pensée unique l'occupait, mais sans forme bien nette, et toutes ses facultés

étaient réunies pour essayer de saisir et de fixer ce qui errait ainsi dans son esprit.

La duchesse observait sa fille : elle observait Guy.

— Allons, se dit-elle, ils s'aiment ; ces ombres et ces clartés, ce silence d'un côté, cette animation de l'autre, tout cela nous mènera bientôt à la réalisation de mon désir. Blandine ignore peut-être encore le sentiment qui l'envahit doucement; quant à M. de Villefranche, c'est autre chose! Cette union eût été le rêve le plus cher du duc, elle se fera!

On arrivait au carrefour d'Antin.

Ce carrefour a la forme d'une immense roue dont chaque rayon est une allée régulière et ombreuse formant berceau; il y en a douze; le rond où aboutissent toutes ces allées a son mur de feuillage, taillé dans le genre des charmilles de Versailles; c'est un des plus beaux rendez-vous de chasse de la forêt.

— Qu'une fête champêtre serait belle ici, dit la duchesse, n'est-ce pas, Monsieur Guy?

— Superbe, répondit le jeune homme, machinalement.

— Veux-tu, Blandine, que nous y donnions un bal pour le jour de ta naissance, ce grand jour de tes vingt ans?

Blandine emportée dans ses pensées ne répondit pas à sa mère.

La duchesse renouvela sa question.

— Je le veux bien, chère mère.

— Monsieur Guy, reprit la duchesse, voudrez-vous en être l'organisateur avec moi? nous avons encore quinze jours pour préparer nos plans d'ornementation.

A cette demande imprévue, Guy éprouva une véritable commotion; il leva les yeux sur Blandine, ne sachant que répondre.

La jeune fille lui dit alors en souriant :

— Faites donc ce que veut ma mère, ce sera ravissant; moi, j'ignorerai tout, afin d'avoir une surprise complète.

— Je suis tout à vos ordres, Madame, bien fier de votre choix, dit alors M. de Villefranche.

La voiture reprit sa marche lente sous les feuillages; on arriva dans une belle et large allée qui mène au carrefour du *Puits-du-Roi*.

Tout à coup Blandine s'écria :

— Comme je voudrais des fleurs!

— Arrêtez! dit la duchesse à son cocher.

— Je vais à la découverte, et Guy descendit, s'enfonça dans les

massifs; et revint au bout d'un instant, apportant une gerbe d'orchis blancs tachetés de rose et des feuillages de toute nature.

Blandine saisit d'un mouvement rapide et nerveux les fleurs, les rameaux, elle les mêla en un instant, murmurant :

— Merci, Monsieur.

Et ce bouquet merveilleux à la main, elle sauta de la voiture sur le chemin.

— Où vas-tu donc? dit la duchesse.

— Porter ce bouquet, mère, à la Vierge du grand chêne.

A quelques pas, était un vieux chêne dont les bras vigoureux s'étendaient de tous côtés en forme bizarre. A une certaine hauteur de son tronc principal était une statue de la Vierge, en vieux bois doré jadis; pour la préserver de la pluie ou de la neige, un petit toit rustique la couvrait.

Blandine, déroulant le voile de gaze blanche qui entourait son chapeau et son cou, en noua le bouquet et le suspendit sous la Vierge de vieux bois doré.

Puis, debout, le regard fixé vers la sainte image, elle dit tout bas, dans une exaltation toujours croissante :

— Vierge Marie, vous lisez dans mon âme; je l'aime, je l'aime tellement que je donnerais ma vie pour le sauver; jetez un regard de miséricorde sur lui, fondez l'orgueil de ce pauvre cœur et daignez m'accepter pour votre servante à jamais, dès le jour où je l'aurai entendu dire : « Je crois ».

Guy était resté près de la voiture; la duchesse lui montrait, en artiste et en mère, ce tableau charmant de la jeune fille suspendant son bouquet aux pieds de la Vierge. Lui, souffrait horriblement, car son amour et son incrédulité se dressaient devant lui, comme deux fantômes, unis et implacables.

*
* *

Il est quatre heures du soir; les équipages se pressent en foule aux abords du carrefour d'Antin, et les châtelaines des environs mettent pied à terre. C'est un tournoi d'élégance et de coquetterie; tulle, gaze, satin, étoffe légère lamée d'argent ou d'or, broderies de perles, de soie, fleurs, aigrettes, diamants, tout est préparé, harmonisé et porté adorablement par de jolies femmes, mères et filles.

Les hommes en frac, mêlés à ces gracieuses toilettes, sont comme le fond sombre de ces belles broderies Louis XIII, aux fleurs ressortantes de mille nuances.

Un énorme parasol, formé de feuillages et de fleurs, est suspendu sur le carrefour, se rattachant par de solides liens, que masquent des guirlandes, à la haie taillée des arbres qui en font le tour. Des tabourets, légers et mobiles, sont semés partout, à l'exception de l'endroit réservé aux danses; ils sont couverts d'une peluche vert mousse ou gris de pierre, de façon à ne pas rappeler le tapissier au milieu de cette belle forêt.

Le soleil, qui filtre à travers le toit de feuillage, n'a rien de brutal pour les têtes féminines, plus ou moins *faites*, qui vont affronter ses rayons.

Les allées en berceaux, qui aboutissent au grand parasol, sont éclairées par des lanternes, qui mêlent leur clarté à celle du jour; chaque allée a sa couleur. Un buffet, confortablement approvisionné, termine chaque allée, car l'idéal pur n'est pas de ce monde, et, pour se soutenir, il faut autre chose que de la rosée.

La duchesse reçoit avec grâce et simplicité, sans attacher la moindre importance à la beauté qui lui reste encore fidèle; sa robe de dentelle noire est brodée d'acier.

La toilette de Blandine est en tulle vert d'eau, les draperies sont relevées par des roses blanches naturelles, de ces petites roses qui poussent sur les branches par bouquet et dont les boutons sont bordés de carmin; c'est la fée de la forêt, chacun la salue ainsi.

Guy est plus sombre que jamais; un feu intérieur le brûle, le désespoir est en lui. Il ne comprend rien à la douceur égale de Blandine, au soin qu'elle apporte à ne jamais rappeler le souvenir du soir où elle jouait « ce que dit le bon Dieu »; mais il ne peut croire qu'elle l'ait oublié.

Parfois, il se prend à penser que Blandine se laissera, peut-être, toucher par son amour si vrai; puis il se dit, au contraire, que ce calme, chez la jeune fille, vient de l'indifférence absolue qu'elle a pour lui.

La duchesse le cherche, car elle veut que tous les compliments qu'elle reçoit pour cette organisation si parfaite et si originale reviennent à celui qui les mérite.

Elle l'aperçoit.

— Voici, dit-elle en le présentant à ses amis, l'habile sorcier qui a fait surgir tout cela d'un coup de baguette.

Guy est entouré, félicité, admiré aussi; on le sort de l'ombre et on le traîne dans toute la fête, en héros.

Quelle récompense va-t-on lui donner?

L'orchestre se fait entendre.

— Il a mérité, disent en chœur les douairières, devant lesquelles on l'amenait pour décider de son sort, de danser le premier quadrille avec Mlle d'Alézia.

Guy ne pouvait hésiter et, malgré l'émotion qui l'étouffait, il s'avança vers Blandine qui, du reste, venait au-devant de lui.

Ils étaient regardés, ils le sentaient; ils parlèrent de choses indifférentes; mais, en ramenant la jeune fille à sa place et la saluant, Guy ne put s'empêcher de murmurer :

— Je meurs de douleur.

Blandine sentait, chaque jour, sa tendresse grandir pour Guy, elle en était effrayée, et son âme candide en avait d'affreux remords. Ces mots et l'accent dont ils furent prononcés achevèrent de troubler son jeune cœur.

La fête se prolongea jusqu'à neuf heures, étincelante de gaieté. La forêt se souvient encore de ce rêve, surgi au milieu de sa sauvagerie moderne, pendant au *Songe d'une nuit d'été*, de Shakespeare.

Une brise un peu fraîche vint disperser les élégants et joyeux invités; on remonta dans les voitures, faisant groupe par groupe ses adieux et ses félicitations à la duchesse et à sa fille.

L'émotion qu'avait éprouvée Blandine la rendit plus sensible à ce vent froid qui courait sous les arbres et lorsqu'elle vint s'asseoir près de sa mère, sur les coussins de la voiture, elle se soutenait à peine.

Guy devait rester encore, pour donner différents ordres nécessaires à l'enlèvement du gigantesque parasol.

ZARI.

(A suivre.)

UN VOYAGE AU BRÉSIL [1]

X

PRODUCTIONS DU BRÉSIL.

Parmi les nombreuses productions du Brésil, le café étant la source la plus précieuse de la richesse du pays, nous allons, dans ce chapitre, donner la première place à ce produit important.

Le caféier est originaire de l'Éthiopie et de l'Arabie, c'est un arbuste que les naturalistes classent dans la famille des Rubiacées : il se plaît sur les terrains en pente et il exige un climat dont la température varie entre 12 et 30 degrés.

Il y a plusieurs espèces de caféiers; mais le caféier aux cerises rouges est le plus répandu au Brésil. Il est cultivé dans huit provinces de l'Empire. On plante de 900 à 1,000 caféiers par hectare de terre. La récolte a lieu de mai à octobre.

La consommation du café, pour ces trente dernières années, a augmenté dans la proportion de 60 pour 100. Vers 1830, elle était à peine de 100 millions de kilogrammes : vingt ans après, elle s'élevait à 300 millions de kil., et, en 1880, elle a dépassé 600 millions de kilogrammes. On consomme actuellement environ 700 millions de kil. de café dans l'univers entier, et le Brésil en fournit plus de moitié ; mais la plupart des cafés vendus sous le nom de Martinique, Réunion, Zanzibar, etc., viennent du Brésil : car ces îles ne fournissent pas de café à l'Europe. La Martinique, par exemple, que j'ai pu étudier dans mes excursions au Nouveau-Monde, n'exporte pas un seul grain de café. C'est la plantation de la canne à sucre qui est aujourd'hui en honneur dans nos colonies des Antilles, et le café

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1885.

récolté à la Martinique ne suffit même pas au tiers de la population, qui est de 170,000 habitants, nègres et blancs.

Les cafés du Brésil sont d'excellente qualité, bien qu'ils aient eu assez longtemps la réputation d'être inférieurs à ceux des autres provenances, par exemple, aux cafés de Java, de Moka, de Saint-Domingue, d'Haïti, etc. : nous en trouvons l'explication dans ce fait que les cafés brésiliens ont toujours été vendus un peu moins cher que les précédents. La cause de cette infériorité des prix est due aux moyens économiques de production et à une différence sensible entre l'offre du vendeur et la demande de l'acheteur, la culture du café ayant reçu au Brésil une extension considérable.

Les prix varient à Rio-de-Janeiro de 75 centimes à 1 fr. 50 le kilogramme, selon les qualités. Habituellement, on vend le café l'année même de la récolte : celui de deux ou trois ans est d'un prix supérieur. Il existe à Rio un droit d'exportation sur le café, et avec le tribut que l'on doit aussi à la Chambre municipale, ces droits s'élèvent à 12 ou 13 pour 100. Il est question de les diminuer et même de les supprimer (1). Dans les différentes Expositions

(1) Au prix et aux droits indiqués ci-dessus, il faut ajouter les droits d'entrée, qui varient suivant les pays, et les statistiques prouvent que la consommation du café est en raison inverse de l'élévation de l'impôt. Ainsi, d'après un calcul fait, une de ces dernières années, pour notre Europe, c'est en Hollande que la consommation est relativement la plus considérable : elle est de 8 kilogrammes par habitant; mais les cafés y entrent en franchise.

Pour la Belgique, où le café ne paie que 13 fr. 20 par 100 kilogrammes, la consommation est de 5 kilog., 500 par habitant.

En Allemagne, où les droits sont de 50 francs par 100 kilogrammes, elle est de 2 kilog., 500 par habitant. — En Suisse, 3 francs par 100 kilogrammes, et 3 kilog., 500 par habitant. — En France, la consommation n'est plus que de 1 kilog., 500, grâce aux droits excessifs de 156 fr. par 100 kilogrammes.

Aux Etats-Unis d'Amérique, où les cafés entrent en franchise, elle approche de 4 kilogrammes par habitant. — Le port de Rio-de-Janeiro fait tous les ans une exportation de 2 millions et demi de sacs de 60 kilogrammes pour les Etats-Unis. Ces droits, exagérés, en France, ont un résultat des plus fâcheux : c'est qu'il est presque impossible d'avoir de bon café. Si, déjà, à Rio, il est difficile d'obtenir une marchandise de première qualité, à plus forte raison, en France, subissons-nous les inconvénients de la fabrication, en sorte que cette liqueur bienfaisante devient un breuvage désagréable et malsain. Les cafés peu naturels se composent habituellement de cafés avariés, de marc colorié, de chicorée torréfiée, de haricots brûlés, etc... Voici une recette qui m'a été donnée à Rio pour faire l'épreuve du café : on jette une pincée de café moulu sur une tasse d'eau; si une

universelles, et d'après le rapport des plus célèbres dégustateurs, le café brésilien de deux ans a pu lutter avec des cafés plus vieux. Il n'a cédé le pas qu'à certaines espèces de moka très vieux, à un martinique et à un ceylan de trois ans.

La canne à sucre est surtout cultivée dans la partie septentrionale du Brésil, et le grand entrepôt est Pernambouc. Néanmoins, les provinces où le café est la récolte importante, ont aussi des plantations de cannes à sucre; mais c'est une plantation secondaire, dont le produit est destiné à faire l'eau-de-vie de cannes. La canne à sucre réussit fort bien au bord des rivières : on estime que l'hectare de cannes peut rapporter annuellement 2,000 francs.

Les autres productions alimentaires du Brésil sont le maïs, le manioc, le riz, les haricots, et, dans les provinces du Sud, le blé et le seigle. A Rio-Grande, le blé donne de 30 à 60 pour 100, ce qui est un rendement bien supérieur à tout ce que nous obtenons en Europe.

Le maïs rapporte 200 pour 1, et le riz peut aller jusqu'à 1,000, surtout dans les terrains humides, très favorables à la culte du riz.

Quant au manioc, on peut toujours planter 8,000 pieds par

partie de cette poudre surnage, tandis que l'autre se précipite, en colorant l'eau sans retard, le café ne vaut rien.

D'après les conseils des gourmets, la torréfaction doit précéder seulement de quelques heures le moment où la liqueur est absorbée. Le café brûlé depuis un certain temps dégage un principe huileux; l'altération a lieu rapidement sous l'influence de l'air et donne au breuvage un goût désagréable. Néanmoins, on peut conserver quelques jours du café brûlé, quand il est dans un vase bien clos, à l'abri de l'air. On recommande aussi d'éviter en le brûlant les secousses violentes, et il doit être soumis à l'action d'un feu vif et régulier. Le café, dit-on, pour être torréfié convenablement, doit perdre de 0,13 à 0,18 de son poids. Au delà, il est trop brûlé : il devient huileux, et on le constate en le déposant sur du papier, qu'il tache aussitôt.

Dans l'analyse chimique du café, on trouve la caféine dominante. Elle est très riche en azote, 30 pour 100 de son poids.

Les Brésiliens font d'excellent café en employant la dose de 16 à 20 grains pour un décilitre d'eau. Ils recommandent de bannir, comme filtres, les appareils à vapeur et les métaux : ils n'admettent que les vases en porcelaine, en faïence ou en verre, et l'eau d'infusion doit être à une température un peu inférieure au degré d'ébullition.

La torréfaction modifie un peu la composition chimique du café; mais la plus grande partie de la caféine reste, et la quantité varie suivant les espèces. Le café est d'une grande ressource aux Tropiques : car, avec l'usage du café, on peut diminuer la dose des aliments. C'est un tonique d'autant plus nécessaire qu'on a moins de vin, et l'eau est la grande boisson du Brésil. De plus, le café soutient dans les veilles, les fatigues et les grandes chaleurs.

hectare, donnant 7,000 kilogrammes de tapioca et un revenu de 2,500 francs.

Plusieurs propriétaires récoltent aussi le coton, la vanille, le cacao, le thé et le tabac. Un hectare de terre peut donner plus de quatre mille cotonniers et au moins 2,000 kilogrammes de cotons en gousses.

Le ricin, qui croît en abondance au Brésil, est fort employé pour le gaz d'éclairage dans *les fazendas*.

La vigne est peu cultivée au Brésil : le climat des Tropiques ne lui est pas favorable. Cependant, j'ai vu à Rio-de-Janeiro quelques vignes de fantaisie, fournissant double récolte par année, en août et en décembre. Mais, dans les régions plus tempérées, comme à Saint-Paul, au Parana, à Rio-Grande, la vigne réussit assez bien. La récolte d'un an peut être évaluée à 4,000 hectolitres et les prix varient de 400 à 900 francs la pipe (500 litres). Dans plusieurs terres, cent pieds de vigne peuvent produire 4 hectolitres de vin.

Le Brésil fournit d'immenses prairies pour la nourriture du bétail, et comme il n'y a jamais d'hiver, les troupeaux vivent en liberté aux environs des fermes, sans qu'on prenne la peine de couper les herbages. On compte habituellement près de 1,000 hectares par cent têtes de bétail. Dans la saison d'été, où le soleil brûlerait les herbes, des pluies d'orages presque quotidiennes donnent aux prairies une végétation extraordinaire.

Le Brésil renferme d'innombrables variétés de bois et quelques-unes sont des plus précieuses pour les meubles de luxe, entre autres, l'acajou, le palissandre, le bois satin, le cèdre rouge et blanc, le bois de fer, etc. Malheureusement l'exportation de ces bois magnifiques est assez difficile, à cause de la cherté de la main-d'œuvre et du manque des moyens de transport. D'autre part, les négriers ou propriétaires d'esclaves trouvent plus avantageux d'employer leurs nègres à la culture des caféiers, des cannes, etc., qu'à exploiter des forêts. Aussi lorsque de nouvelles plantations doivent avoir lieu, les propriétaires mettent le feu à de splendides forêts vierges, et ces immenses incendies, qui durent plusieurs jours, font assister à un spectacle des plus saisissants : la nuit surtout, je me croyais transporté au pôle nord, en face d'une aurore boréale.

Parmi les beaux arbres des Tropiques, nous devons une place à part au palmier, que les sauvages appellent leur ami.

Le palmier nourrit l'homme de ses produits, le désaltère de son lait ou de son vin, fournit son bois pour le loger, son enveloppe pour l'habiller, ses substances et ses racines pour le guérir de ses maux.

En effet, des feuilles du palmier on extrait une cire abondante très employée; du tronc, on tire des fibres solides et légères et du bois pour tubes et instruments de musique. Il donne aussi une substance qui fait l'office du liège; il produit de la gomme en quantité; ses rameaux fournissent une espèce de paille pour nattes, chapeaux, paniers, etc. Il peut encore donner une sorte de fécule, qui remplace le savon.

De plus, il reste toujours vert et ne craint pas la sécheresse. Le bourgeon du sommet des rameaux, appelé chou-palmiste, est un aliment tendre et d'un goût agréable : il est souvent employé en salade.

Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas de parler de tous les arbres fruitiers que l'on rencontre au Brésil : énumérons seulement le bananier, le cocotier, le maronnier, le figuier, l'ananas, l'oranger, le manglier, l'arbre à pain ou l'artocarpe, le goyavier, qui fournit une excellente confiture, estimée pour ses propriétés médicales.

Le Brésil possède quelques espèces de granits et de marbres remarquables, et quelques provinces, entre autres celles de Minas et de Goyaz, renferment beaucoup de pierres précieuses (1).

Mon intention n'est pas de faire ici la faune brésilienne : je me contente d'indiquer les animaux les plus communs. Parmi les mammifères, nous rencoutrons le sanglier, le pécari, le tapir, appelé aussi l'éléphant d'Amérique, le tatou, l'agouti, le paca : ces derniers sont un gibier estimé.

Dans l'ordre des cheiroptères, citons surtout le genre vampire. Parmi les carnassiers, le chat sauvage, les loutres, le jaguar ou la grande panthère, le couguar, ou le lion d'Amérique. On trouve aussi les édentés, les marsupiaux. Je ne parle pas des multitudes de singes qui remplissent les bois, et dont les plus connus sont les sapajous et les ouistitis.

(1) Le rubis, la topaze, les émeraudes, le saphir, les béryls, les cornalines, les agates, les améthystes, etc... On y trouve aussi l'or et l'argent et plusieurs autres métaux.

La classe des oiseaux est infinie, parmi les passereaux, les grimpeurs, les gallinacés, les échassiers et les palmipèdes.

Les reptiles vivent aussi en quantité innombrable au Brésil, et il est rare que j'aie fait des promenades à pied dans la campagne sans être obligé de me servir du bambou légendaire, à l'aide duquel on peut lutter victorieusement contre ces dangereux compagnons de voyage. Nous voyons au Brésil tous les ordres de la classe des reptiles, les chéloniens, les sauriens et les ophidiens. Par exemple, la tortue, dont il est fait un grand commerce d'œufs : les crocodiles appelés alligators ou caïmans, très nombreux dans les rivières et les fleuves, le caméléon, les serpents à sonnettes, les boas et une foule d'autres reptiles.

Le Brésil possède encore beaucoup d'espèces de poissons, et les habitants sont si paresseux, qu'ils ne trouvent à vous servir qu'une morue détestable (appelée *bacalhao* en portugais) et importée des États-Unis, au lieu de ces poissons fins et délicats dont les rivières et les fleuves abondent.

On comprend que, dans ces régions, le gibier ne soit pas rare et qu'on puisse facilement se livrer au plaisir de la chasse, que n'interdit aucun règlement. En général, il est presque impossible de chasser en plaine ou au dehors des forêts pendant l'été, à cause des chaleurs intolérables; mais, pendant l'hiver, c'est-à-dire, en mai, juin, juillet, le gibier vit dans les champs de maïs, dont les animaux du Brésil sont très friands. Le sanglier, le tapir, le pécari sont habituellement les produits de la chasse en plaine. Les pécaris ressemblent au sanglier : ils ont, comme ce dernier, le poil raide, mais tacheté de noir, et ils portent une raie blanche autour du cou. On les rencontre par troupes nombreuses au Brésil. Ils s'apprivoisent facilement, et les *fazendaires* en ont presque toujours un grand nombre en domesticité. Le pécari est un gibier excellent. La chair du tapir, quoique savoureuse, est d'une qualité inférieure à celle du pécari. Le tapir est le plus grand quadrupède de l'Amérique méridionale : il se nourrit de fruits et de végétaux, et sa peau est brune. Il nage fort bien, et, dans les forêts, il chemine à la manière du sanglier; mais on le trouve ordinairement dans les terrains marécageux et sur le bord des fleuves ou des rivières. Ce gibier est assez difficile à atteindre. Un jour, dans une excursion, et armé seulement d'un revolver, j'étais arrivé près d'un étang, lorsque tout à coup, à travers les bambous, j'aperçus un énorme tapir à quelque

pas de moi ; mais à peine avais-je eu le temps de saisir mon arme, que l'animal s'était élancé d'un seul bond vers l'eau, où il fut à l'instant à l'abri des balles. Le moyen le plus sûr de s'en rendre maître, c'est de le surprendre au moment où il vient dévaliser les champs de maïs.

En été, la chasse est peu fatigante, mais tout à fait prosaïque. Il faut prendre le gibier à l'affût. On construit une hutte à un endroit quelconque de la forêt ; la veille au soir, on fait répandre aux environs un peu de maïs, et, à la pointe du jour, le chasseur est à son poste. Le gibier ne tarde pas à venir chercher son déjeuner, et on le tue à bout portant. Les produits de cette chasse à l'affût sont l'agouti, le paca, etc... et plusieurs espèces d'oiseaux très appréciés.

XI

DE L'ESCLAVAGE

J'arrive à une question d'une palpitante actualité, et je suis sûr d'avance de ne pas être agréable à plusieurs *fazendaires* brésiliens; mais j'écris pour rendre témoignage à la vérité, et il est impossible d'approuver des hommes qui, par amour d'un gain sordide, foulent aux pieds toutes les lois de la religion, de la justice et de l'égalité chrétienne.

Je le dis hautement, j'ai été ravi des beautés de la création au Brésil; j'ai admiré avec enthousiasme cette végétation à nulle autre comparable, ces splendides forêts vierges, où règnent la majesté et le grandiose, ce luxe de vie dont notre vieille Europe n'a pas d'exemple; mais, à présent, il faut descendre de ces hauteurs, pour assister au spectacle des misères occasionnées par l'esclavage. Et quel honnête homme pourrait se soustraire à une indignation bien légitime, en présence de cette odieuse servitude, qui, en plein christianisme, pèse sur des êtres humains!

J'ai vu les esclaves à l'œuvre; j'ai vécu au milieu d'eux; j'ai entendu leurs conversations; j'ai essayé de leur faire du bien et souvent de les arracher aux mauvais traitements : j'ai lu et interrogé : je crois donc pouvoir traiter cette question avec connaissance de cause.

Mais tout d'abord je demande au lecteur la permission de réfuter une calomnie, que nous trouvons aujourd'hui répandue dans les

journaux irréligieux et les livres impies. Cette calomnie consiste à faire croire au peuple que l'Église n'a jamais rien tenté pour abolir l'esclavage et qu'elle a toujours favorisé la servitude (1).

Quiconque a lu l'Évangile et les épîtres de saint Paul, où le grand apôtre recommande à un propriétaire d'esclaves de traiter ceux-ci en frères bien-aimés, peut apprendre, quand il est de bonne foi, combien l'humanité doit être reconnaissante à l'Église. Chaque siècle des annales ecclésiastiques nous présente des pages éloquentes, où nous pouvons admirer le zèle de l'Église et de ses apôtres pour l'affranchissement des esclaves et le rachat des captifs.

Mais je ne saurais mieux faire que de citer une partie de la bulle publiée à ce sujet par le pape Grégoire XVI, le 3 novembre 1839. Elle résume admirablement ce que les Souverains Pontifes ont dit ou ont fait pour l'abolition de l'esclavage au Nouveau-Monde.

« ... Bientôt, la loi de l'Évangile établissant d'une manière certaine et fondamentale la charité sincère envers tous, et le Seigneur Jésus ayant déclaré qu'il regarderait comme faits ou refusés à lui-même tous les actes de bienfaisance et de miséricorde qui seraient faits ou déniés aux pauvres et aux petits... Il se trouva des hommes qui, enflammés d'un charité ardente, se jetèrent dans les chaînes pour racheter leurs frères, et Clément Ier, de très sainte mémoire, atteste en avoir connu un grand nombre qui firent cette œuvre de miséricorde.

« ... C'est avec une profonde douleur que nous le disons, on a vu, même parmi des chrétiens, des hommes qui, honteusement aveuglés par le désir d'un gain blâmable, n'ont point hésité à réduire en servitude, sur des terres éloignées, les Indiens, les noirs et d'autres races malheureuses, ou bien à aider à cet indigne forfait, en instituant et en organisant le trafic de ces infortunés, que d'autres avaient chargés de chaînes.

« Un grand nombre de Pontifes romains, nos prédécesseurs, n'oublièrent point de réprimander, selon toute l'étendue de leur charge, la conduite de ces hommes, comme opposée à leur salut et flétrissante pour le monde chrétien... C'est à cette fin que tendent les lettres apostoliques de Paul III, du 29 mai 1537, adressées au

(1) Cette digression, avant d'entrer dans le sujet historique de l'esclavage au Brésil, semblera peut-être hors de propos; mais si ces considérations paraissent un hors-d'œuvre à bien des lecteurs français, je suis persuadé qu'elles ne seront pas inutiles aux lecteurs brésiliens.

cardinal-archevêque de Tolède, et d'autres lettres beaucoup plus étendues d'Urbain VIII, du 22 avril 1639, adressées au collecteur des droits de la Chambre apostolique, dans le Portugal, lettres où les plus graves reproches sont dirigés contre ceux qui osent réduire en esclavage les habitants de l'Inde occidentale ou méridionale, les vendre, les acheter, les échanger, les donner, les séparer de leurs femmes et de leurs enfants, les dépouiller de leurs biens, les emmener dans des lieux étrangers ou les priver de quelque manière que ce soit de leur liberté; les retenir en servitude ou bien prêter aide, conseils et faveurs à ceux qui font ces choses, *sous quelque couleur ou prétexte que ce soit*, ou encore enseigner que cela est licite, ou enfin y coopérer en quelque façon que ce puisse être.

Benoît XIV confirma depuis et renouvela ces prescriptions pontificales, déjà mentionnées par de nouvelles lettres apostoliques aux évêques du Brésil et de quelques autres régions, en date du 20 décembre 1741... Longtemps auparavant, un autre de nos prédécesseurs plus ancien, Pie II, dont le pontificat vit l'empire des Portugais s'étendre en Guinée et dans le pays des nègres, adressa des lettres, en date du 7 octobre 1462, à l'Évêque de Ruvo, prêt à partir pour ces contrées... Dans ces lettres, il prenait occasion de blâmer sérieusement les chrétiens qui réduisaient les néophytes en esclavage. Enfin, de nos jours, Pie VII, animé du même esprit de charité et de religion que ses prédécesseurs, interposa avec zèle ses bons offices auprès des hommes puissants pour faire cesser entièrement la traite des Noirs parmi les chrétiens. Ces prescriptions et cette sollicitude de nos prédécesseurs n'ont pas peu servi, avec l'aide de Dieu, à défendre les Indiens et les autres peuples nommés contre la barbarie des conquêtes et contre la cupidité des marchands chrétiens, mais il s'en faut bien encore que le Saint-Siège puisse se réjouir du plein succès de ses efforts et de son zèle, puisque si la traite des Noirs a été en partie abolie, elle est encore exercée par un grand nombre de chrétiens. C'est pourquoi, désirant écarter un tel opprobre, après en avoir mûrement traité avec plusieurs de nos Vénérables Frères, les cardinaux de la sainte Église romaine, réunis en conseil, en vertu de l'Autorité apostolique, nous avertissons et admonestons avec force, dans le Seigneur, tous les chrétiens, de quelque condition qu'ils puissent être, et leur enjoignons que nul n'ose, à l'avenir, vexer injustement les Indiens, les nègres ou autres hommes, quels qu'ils soient, les dépouiller de leurs biens ou les

réduire en servitude ou prêter aide et faveur à ceux qui se livrent à de tels excès, ou exercer ce trafic inhumain par lequel les Noirs, comme s'ils n'étaient pas des hommes, mais de véritables et impurs animaux, réduits comme eux en servitude, contre les lois de la justice et de l'humanité, sont achetés, vendus et dévoués à souffrir les plus durs travaux... C'est pourquoi, en vertu de l'Autorité apostolique, nous réprouvons toutes les choses susdites, comme absolument indignes du nom chrétien, et, par la même Autorité, nous prohibons absolument et nous interdisons à tout ecclésiastique ou laïque... sous quelque prétexte que ce soit, etc... »

Non seulement cette bulle nous montre d'une manière évidente combien l'Église a toujours détesté et combattu l'esclavage, mais il résulte de l'enseignement infaillible des Papes, que personne ne peut réduire son semblable en servitude sans être en révolte contre la doctrine de l'Église.

Lorsque Christophe Colomb eut découvert l'Amérique et que les Espagnols, attirés par l'amour des richesses, voulurent rendre esclaves les peuples indigènes, les missionnaires envoyés dans ces régions s'élevèrent avec énergie contre des actes si contraires à la religion et à l'équité. Les Dominicains, principalement, se signalèrent par leur zèle et leur ardeur à combattre les odieuses prétentions de ces hommes avides d'or et de bien-être. En 1511, un de leurs grands orateurs prêcha publiquement contre l'esclavage dans l'église de Saint-Domingue. Les Dominicains furent même persécutés à ce sujet, et, méprisant toutes les considérations humaines, ils refusèrent l'absolution et la communion à tous les chrétiens qui tenaient des Indiens en servitude. Un célèbre ecclésiastique de Séville, Barthélemy de Las Casas, qui fut un des compagnons de Colomb, au second voyage d'Amérique, se déclara le partisan le plus dévoué et fut l'avocat le plus habile de la liberté des Indiens (1).

Mais revenons au Brésil et nous constaterons qu'un des auteurs de la propagation de l'esclavage fut un des plus grands ennemis du catholicisme. C'est par ordre du ministre Pombal, de honteuse et cruelle mémoire, que tous les membres de la Compagnie de Jésus furent chassés des colonies portugaises et par là même du Brésil. Pourquoi?

(1) L'historien Cantù nous apprend que Las Casas traversa quatorze fois l'Océan, pour venir plaider, auprès du gouvernement espagnol, la cause des malheureux esclaves.

Outre la haine de la religion, il y avait la crainte de voir les religieux s'élever trop hautement contre l'esclavage et la traite des Noirs.

Partout nous rencontrons les pacifiques ouvriers de l'Évangile luttant pour la vraie liberté et devenant les victimes de ces libérâtres qui, pour cacher leurs vices et leur avidité insatiable, ne craignent pas de faire retomber sur l'Église les forfaits et les opprobres dont ils sont la seule cause.

Lorsque Pombal eut étouffé la voix du sanctuaire, les protestations contre la servitude des nègres s'éteignirent peu à peu, et les Portugais furent complètement à l'aise pour faire reculer le Brésil dans la voie de la civilisation et du progrès. Après des années de honte pour ce pays, l'esprit de justice a fini par s'imposer, et bien que l'esclavage existe encore en fait, on peut entrevoir le moment très prochain où tout homme au Brésil sera libre. Grâce à la pression exercée sur l'opinion publique par les esprits honnêtes, religieux et vraiment libéraux, la traite d'Afrique a été interdite depuis 1850.

En 1865, il y eut au Parlement brésilien un grand débat au sujet de l'émancipation ; mais la guerre du Paraguay, commencée à cette époque, captiva l'attention des esprits jusqu'à l'année 1870. En 1871, l'empereur fit un appel énergique aux représentants de la nation, et les invita à faire leur devoir. Le souverain, qui avait donné, le premier, l'exemple, en affranchissant tous ses esclaves, rencontra de vives oppositions chez beaucoup de députés qui se proclamaient libéraux et faisaient de superbes théories sur l'abolition de l'esclavage. Ils prétendaient que cette affaire n'était pas opportune.

Bref, une loi de transaction fut votée, malgré les opposants, d'après laquelle tout enfant né d'une femme esclave, à partir de ce jour, serait libre. Cette loi fut signée le 28 septembre 1871, par la princesse héritière, Isabelle, comtesse d'Eu, régente de l'empire, pendant le voyage de son père, dom Pedro, en Europe. Mais les enfants d'esclaves restent toujours sous la domination du propriétaire des parents jusqu'à leur majorité, et, malgré la loi qui les rend libres et ordonne au maître de les faire instruire, ils croissent le plus souvent dans le vice et l'ignorance, loin de tout centre civilisé.

On a établi un fonds d'émancipation, qui est entretenu par des offrandes volontaires, par des loteries et par les subsides généreux du Parlement. Ce fonds sert à racheter, tous les ans, la liberté d'un certain nombre d'esclaves tirés au sort, par les soins et sous la

surveillance du gouvernement. L'État fixe le prix d'affranchissement, qui varie de 1,000 à 1,500 francs. Cette manière de procéder, en attendant l'émancipation complète, mériterait tous les éloges, si le gouvernement avait soin de faire évangéliser ou moraliser un peu ces nègres; en un mot, de les civiliser. On a fait luire aux yeux de ces pauvres malheureux le mot de liberté. On leur a rendu le travail méprisable par l'exemple de leurs maîtres paresseux : les mauvais traitements les ont aigris, et, une fois affranchis, après les premières heures d'allégresse, ils s'aperçoivent que la liberté seule est un aliment peu confortable pour l'estomac, et, comme ils n'ont pas été moralisés par la religion, ils deviennent voleurs de grand chemin ou vont piller les petites fermes éloignées. D'après la loi, chaque esclave peut se libérer en présentant 500 francs à son maître; mais il parvient difficilement à réaliser cette somme. Les propriétaires donnent à leurs nègres une parcelle de terre : ces derniers sèment du maïs, qu'ils sont forcés de cultiver pendant une partie du dimanche; les vieillards ou les infirmes établissent en outre quelques poulaillers; tout cela leur procure un peu d'argent. Mais qui croirait que bien des négriers poussent l'avarice jusqu'à spéculer sur ces petits revenus? Comme les nègres fument à peu près tous, hommes ou femmes, le tabac est nécessaire, et le maître n'étant pas fort libéral, ils sont obligés de puiser dans leur propre bourse. Ces pauvres malheureux travaillent beaucoup, et, étant mal nourris, recherchent avidement une petite friandise : ils se jettent sur l'eau-de-vie de cannes, dont ils font leurs délices : ils la préfèrent à tous les vins possibles.

A leur tour, les jeunes négresses ont aussi des fantaisies, et l'habillement fourni par le patron n'est pas même ce que nous appelons l'indispensable. Or, j'ai constaté plus d'une fois combien le sexe faible éprouve de honheur à se procurer une apparence de toilette : un foulard rouge et un châle bien éclatant, voilà le *nec plus ultrà* de la félicité pour la négresse.

Tous ces menus frais absorbent les économies, qui vont encore grossir la bourse du *fazendaire :* car celui-ci possède une maison de commerce, où les nègres doivent aller faire leurs emplettes, puisqu'ils n'ont pas l'embarras du choix. De plus, vivant en communauté, il leur serait bien difficile de conserver leur argent : le vol serait à l'ordre du jour, et je doute fort que les noirs aient assez de confiance en leur maître pour lui confier leurs économies.

On m'a cité le fait d'un nègre qui avait ainsi donné son argent au fils du patron, et quand il crut que la somme nécessaire à sa libération devait être réalisée, il se permit d'en demander des nouvelles. Le jeune maître, qui avait dépensé l'argent pour ses plaisirs, répondit que s'il entendait encore de telles réclamations, il ferait flageller le créancier importun.

L'affranchissement ne peut donc avoir lieu, en fait, que par une loi, car je suis persuadé que tous n'auront jamais la générosité d'agir comme l'ont fait récemment des *fazendaires* des provinces du Nord : ceux-ci ont libéré spontanément leurs esclaves.

Au mois de mars 1884, il y eut à Rio-de-Janeiro des fêtes bruyantes, des réjouissances publiques, pendant des semaines entières, pour célébrer l'émancipation accordée par les propriétaires de toute la province de Ceara. Il régnait dans le peuple un enthousiasme indescriptible, qui désolait les négriers.

On nous objecte que, sans doute, l'affranchissement est désirable, mais qu'il faut procéder avec sagesse et prudence, afin de ménager des intérêts respectables, etc., etc. Par de telles considérations, ces pauvres nègres sont esclaves toute leur vie. Plusieurs *fazendaires* brésiliens, avec lesquels je m'entretenais à ce sujet, me donnaient comme excuse qu'ils seront ruinés, que leurs plantations resteront incultes, qu'ils veulent la liberté des noirs, mais qu'ils ne ne sont pas les auteurs de la situation actuelle; qu'ils ont reçu leurs esclaves comme part d'héritage (en moyenne estimé de 3 à 4,000 fr. chacun), tandis que d'autres membres de la famille ont eu la même somme en numéraire ou en rentes, et toutes sortes de raisons de ce genre.

Mais ces prétextes n'ont d'autre origine que l'égoïsme et la passion. Et d'abord, aucun motif temporel ne peut autoriser un chrétien à se mettre en révolte ou en contradiction avec les lois de l'Église et le droit naturel, qui défendent le vol de la liberté du prochain, bien beaucoup plus précieux que les richesses du monde.

D'autre part, les *fazendaires* ne seront pas ruinés par l'émancipation, car la plupart de ceux qui tiennent ce langage ont acquis, par le travail des nègres, une fortune considérable, qui les place à l'abri de la misère, et leur permet de dépenser des sommes énormes pour le luxe et les plaisirs : l'un d'eux se vantait même, en ma présence, d'avoir laissé plus de 700,000 francs dans un voyage d'agrément en Europe. Puis, l'intérêt général du pays, de la civili-

sation et de l'humanité doit être au-dessus des intérêts particuliers. Et si un homme enrichi par des moyens illégitimes est tenu à la restitution, à plus forte raison est-il nécessaire de renoncer à s'enrichir par des voies interdites au nom de toutes les lois divines et humaines.

Il est certain qu'on doit faire des efforts pour ne pas laisser périr ces belles plantations si utiles au développement du commerce et de la prospérité matérielle du pays; mais pourquoi donc les *fazendaires* ne travaillent-ils pas d'une manière plus active ou plus efficace à introduire chez eux des colons, qui, à titre de serviteurs, comme dans tout pays civilisé, feront le travail des nègres? Pourquoi ne réclament-ils pas avec plus d'instances auprès du gouververnement pour obtenir qu'on favorise le plus possible l'accès du Brésil aux bras étrangers ou aux émigrants?

Si l'on objecte que ces serviteurs enlèveront une trop grande partie des bénéfices, que les négriers agissent de manière à conserver leurs esclaves à titres d'hommes libres! Mais souvent ces malheureux sont traités comme des bêtes de somme; au lieu de gagner leur affection, les propriétaires ont tout fait pour se rendre odieux, et ils savent bien que les esclaves mettront un admirable empressement à leur dire adieu. Néanmoins, on peut être sûr que les nègres ne sont pas insensibles aux bons traitements, et, à l'occasion des trop rares services que j'ai pu leur rendre, j'ai constaté avec bonheur leur affectueuse reconnaissance (1).

On m'a demandé plusieurs fois, depuis mon retour en Europe, si les nègres sont encore soumis aux châtiments corporels. Hélas! j'ai vu de tristes choses, qui rappellent l'esclavage antique dans toutes ses horreurs, et je vais en donner quelques exemples.

Le négrier n'a pas droit de vie ou de mort sur ses esclaves comme autrefois; mais si l'un d'eux succombe sous les coups, comment le crime pourra-t-il être constaté facilement? Et si les compagnons de servitude l'apprennent, enchaînés par la crainte, ils garderont le silence.

(1) C'est un préjugé généralement admis au Brésil que les nègres ne sont dociles que sous l'influence du bâton. Sans doute, il en sera ainsi longtemps, si l'on ne cherche pas à les civiliser. Je pourrais, à ce sujet, invoquer les succès obtenus par des missionnaires du Dahomey ou de la côte africaine. Si les nègres proprement dits n'ont pas une intelligence remarquable, on peut affirmer que les mulâtres sont très aptes à la culture intellectuelle : tous les directeurs des collèges brésiliens que j'ai visités, partagent cet avis.

L'instrument de punition assez en vogue pour les fautes ordinaires est le *palmatoria*, ainsi appelé, parce qu'il consiste en une palette à jour destinée à frapper la paume des mains : il est assez douloureux quand il est appliqué fortement.

Mais le supplice le plus redouté des nègres est la flagellation : c'est affreux, et il suffit de l'avoir vu une seule fois pour être un partisan acharné de l'émancipation immédiate. Le patient, nu jusqu'à la ceinture, est attaché solidement, et deux surveillants, qu'on nomme *feitors* en portugais, avec des fouets en cuir dont l'extrémité est élargie, frappent le coupable, et parfois si cruellement que la victime est contrainte de rester à l'infirmerie pour guérir ses blessures.

Les *feitors* sont d'autres esclaves vigoureux, et j'en ai vu quelques-uns qui, plus humains, cherchaient à ménager les coupables; mais la plupart sont des êtres sans pitié, pour lesquels, toutefois, il est permis de revendiquer les circonstances atténuantes : le propriétaire ne fait absolument rien pour les civiliser et il les élève à peu près comme des brutes. Du reste, le *feitor* sait que s'il applique les coups avec mollesse, l'administrateur présent lui fera infliger une cruelle punition. Voilà pourquoi ce châtiment est toujours un des supplices les plus horribles.

Je ne parle ni des croix ni des chaînes réservées à l'esclave tenté de fuir et qu'il doit porter au travail.

Pierre du Parmont.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

Voyage en Corse, par G. Faure. (Victor Palmé.) — *Du Kohistan à la Caspienne*, par G. Bonvalot. (Plon, Nourrit et Ce.) — *L'Afghanistan*, par Ch. Simond. (Lecène et Oudin.) — *De Nicopolis à Olympie*, par D. Bikelas. (Paul Ollendorff.) — *Le Pétrole*, par Hue. (Lecène et Oudin.) — *Trente jours à la campagne*, par L. M. Casabianca. (Victor Palmé.) — *Autobiographie du P. Chaumonot*, par le R. P. Martin. (H. Oudin.) — *Médaillons et Camées*, par Ch. Buet. (Nouvelle librairie parisienne Giraud.) — Poésies : *l'Adieu*, par Ch. Calemard de la Fayette. (Hachette et Ce). — *La Plainte du paria*, par Henri Bossanne. (Savigné, à Vienne.) — *Euska Erria*, par Octave Lacroix. (Lemerre.) — Les nouveaux Guides-Joanne. (Hachette.)

Voulez-vous lire un livre que vous dévorerez, comme un roman, bien qu'il porte le titre de voyage, un livre écrit d'un tour naturel et d'un style rapide, simple encore, qualité rare par ce temps de tourmenteurs de mots et de dislocateurs de phrases; voulez-vous connaître un pays peu connu et méconnu, prenez le *Voyage en Corse*, de M. G. Faure. Il a paru en articles et en fragments dans cette Revue; il paraît aujourd'hui en deux beaux et bons volumes, à la librairie Palmé. Cette double lecture sous les deux formes nous a convaincu du mérite et persuadé de l'intérêt de cet ouvrage, qui prendra bonne place dans les collections de voyage de cette librairie.

Les mœurs de Corse ne sont pas, à dire vrai, des plus douces, et leur correction, au moins au point de vue légal, laisse fort à désirer; l'auteur n'a donc pu éviter de s'étendre sur ce banditisme, ces vendettas romanesques et célèbres que Mérimée, de son style un peu sec, mais si net, nous a fait connaître avec *Colomba*. Point de sécheresse chez M. Faure, qui raconterait plutôt à la façon libre

et enjouée, facile et attachante d'Alexandre Dumas, et aussi un grand respect du lecteur. Ce n'est pas de sa faute si, parfois, le récit devient un peu vif. Il faut prendre le livre tel qu'il est, pour un précis, à la fois historique et pittoresque des mœurs de ce pays. Et, à ce titre encore, la place en est fixée dans toute bibliothèque qui tient à être bien renseignée des choses de France.

Tout en blâmant les vivacités sanguinaires, le point d'honneur singulier des Corses au sang vif et au front entêté, M. G. Faure ne perd pas de vue qu'il s'est érigé le défenseur du pays; il insiste sur le côté chevaleresque des vendettas et du banditisme final. C'est toujours une blessure d'honneur, le ressentiment de l'injustice, une accusation calomnieuse, un témoignage faux, qui font agir le Corse. En ouvrant la guerre avec la société, il ne le fait ni par intérêt, ni par vice; il obéit à la chaleur de son sang et à la conviction qu'on vient de manquer à la *justice*. A côté de la loi, il s'est fait une autre loi à laquelle lui et tous ses compatriotes se conforment scrupuleusement. Les circonstances atténuantes sont si bien plaidées par l'auteur que, malgré notre horreur du banditisme, de la sauvagerie sanguinaire, malgré notre respect pour la magistrature et notre partialité pour la gendarmerie, nous n'avons pu nous empêcher de céder maintes fois à son argumentation. Le récit de ces aventures ne nous montre-t-il pas des gens égarés, non seulement par leur préjugé, mais encore par celui du pays; car, il faut l'avouer, bien que la vendetta disparaisse, il n'en est pas moins vrai qu'il n'est pas un Corse qui ne demeure acquis à l'homme du *maquis*, et qui ne tienne pour lui contre la société!

Mais voici déjà que nous nous tournons vers ces vendettas, et que leur romanesque nous emporte. Elles sont si bien contées par l'auteur et pourraient fournir si bonne matière au plus dramatique et au plus réel des feuilletons, qu'elles nous font oublier que le *Voyage en Corse* est aussi un livre de voyages.

Nous avons déjà fait remarquer que l'auteur, passionné pour la Corse, tient à venger le pays de la réputation de barbarie qu'on lui fait en France. Il tient aussi à la venger d'autres querelles. Si les légistes nasillent doctement : « pays scélérat et incorrigible », les économistes dogmatisent : pays sans ressource. Pays pauvre, ajoutent, avec scandale, les administrateurs et financiers; *pays infâme*, clament les républicains, car c'est à lui que nous devons Napoléon! Qu'on ne sourie pas, il est un temps peu éloigné où les purs voulaient

donner la Corse à n'importe quel pays, pour la punir de ce crime.

Il n'a pas été difficile à M. Faure de faire justice de ces accusations. Il nous prouve, chiffres en mains et descriptions à l'appui, que la Corse est pays de ressources, et pourrait donner des revenus qui compenseraient largement les dépenses qu'elle nécessite si, d'un côté, le gouvernement, de l'autre, l'initiative privée, s'occupaient un peu de tirer de l'île tout ce qu'elle peut donner. Mais, comme il le fait justement observer, les gouvernements aiment mieux chercher au loin des aventures incertaines, et les capitalistes ne tiennent guère à faire des affaires profitables au pays, nettes surtout! Ce qui convient à ces pêcheurs en eau trouble, comme ce qui convient aux gouvernements, c'est quelque entreprise lointaine qu'on peut enfler, peindre de couleurs fantastiques, et sur quoi on peut battre la grosse caisse de la gloire et du profit incommensurables. C'est piège à gogos et c'est piège à patriotes. Aussi, comment spéculateurs et gens de pouvoir ne fusionneraient-ils pas? Tout Ferry trouve son Bavier-Chauflour. Cela ne sort pas de la famille.

Nous aimons moins la façon dont répond M. Faure aux ridicules fanatiques rouges qui accusent la Corse de nous avoir donné Napoleon. C'est presque des excuses qu'il fait au nom de l'île et des habitants. C'est bien du mal qu'il se donne et pourquoi et pour qui? Qu'importe qu'il soit de mode, à cette heure de relâchement de l'autorité et de perte du sens réel des choses, de ne voir en Napoléon que le tueur d'hommes. La gloire a cela de beau, c'est qu'elle ne subit que des éclipses. Les buées qui s'échappent de l'agitation d'aujourd'hui ont beau être épaisses, elles ne corroderont pas le bronze, elles n'obscurciront pas le héros, et les petits gros bonnets politiques du jour iront rejoindre dans l'oubli les petits gros bonnets du passé, que l'image de Napoléon n'en restera pas moins terrifiante et brillante. On n'efface pas les souvenirs de gloire comme on efface un nom des plaques des rues.

Il est piquant de connaître aussi que cet esprit de dénigrement dont la Corse est victime vienne de Sénèque. Le philosophe courtisan y fut en effet relégué, et se vengea de son ennui en décrivant d'une plume irritée l'île qu'il n'avait pas visitée. Aussi il faut voir comme il est traité à son tour par M. Faure; et ce n'est pas grand mal. Rhéteur et courtisan, écrivant sur le mépris des richesses au milieu d'une opulence due à des concussions ou des complaisances, lâche devant la mort, Sénèque le philosophe n'est pas une bien

pure ni une bien belle figure. Le paganisme en a eu de plus intéressantes. Aussi crions-nous *amen* à l'auteur de la Corse.

La façon de peindre de M. Faure n'est pas sans couleur ni sans relief, bien qu'il ne force pas son talent au coloriage; voici ce qu'il dit de la presqu'île de Bonifacio et de Bonifacio :

« Avec ses 2 kilomètres de long, la presqu'île n'a pas plus de 150 mètres de largeur moyenne, et de tous côtés elle est taillée à pic jusqu'à la mer, c'est-à-dire à une profondeur de 200 pieds! Au nord, elle se réfléchit dans les eaux paisibles du golfe, au sud dans les eaux tourmentées du détroit, le passage le plus redoutable et le plus justement redouté de la Méditerranée. »

Prenons maintenant un crayon de la ville.

« Figurez-vous une langue étroite, sinueuse, de laquelle se détachent quelques petits tronçons de rue, le tout chargé de maisons basses et serrées les unes contre les autres, comme il convient dans un pays battu à outrance par tous les vents; et vous aurez une première idée de cette ville. Elle n'est ni régulière ni belle; mais une foule de monuments attestent son importance dans le passé, et, aujourd'hui encore, elle est la plus forte place de la Corse. »

Joignez à cela que Bonifacio est la ville aux ânes, c'est-à-dire que chaque maison est bâtie sur une écurie qui contient deux ou trois de ces porteurs de longues oreilles. C'est avec eux que l'on gravit les pentes roides qui conduisent du port au sommet des deux cents pieds de la presqu'île; ne vous étonnez pas après si les nuits et les matinées sont discordantes dans une ville réunissant sur un espace restreint un millier d'ânes, saluant le jour ou la pitance de leur chant harmonieux.

Parmi les coutumes, *l'abraccio* (ce sont nos fiançailles), qui est en quelque sorte la cérémonie familiale du mariage, est respecté comme le mariage, puisque la fiancée dont le fiancé meurt, se considère comme veuve, s'habille et se conduit comme telle, avant d'oser chercher un nouveau mariage. Ces coutumes inspirent à M. Faure de judicieuses réflexions. Il les considère sans sourire, bien que parfois le sujet y prête, comme lorsque l'on accable les épaules d'une pauvre jeune mariée, en guise de présents de noces, de foulards, qu'elle ne peut retirer et qui la rendent comme bossue, ou lorsque, dans le pays des châtaignes, le père qui marie sa fille, pour ne pas manquer à la tradition, doit servir à ses convives, *vingt-deux mets différents*, pas un de moins, préparés avec des

châtaignes. Et il regrette de les voir disparaître peu à peu.

M. Faure touche peu à la politique, mais il y touche sensément. Il nous met en garde contre l'Italie, devenue maintenant, grâce à nous, puissante; puis, rendant hommage au second empire qui, en osant défendre le port d'armes en Corse, a pacifié le pays, il porte ce jugement déjà justifié, hélas!

« Une seule chose est à craindre dans un pays où les imaginations sont si inflammables et les caractères si emportés, savoir : que les passions politiques ne prennent feu pendant que les passions de famille se calment, et que le suffrage universel ne devienne une source abondante de querelles et de meurtres. »

Bornons ici notre analyse, en renvoyant à ces deux volumes tous ceux qui désirent ou se défaire du préjugé qu'ils avaient gardé, ou mieux connaître une contrée qui mérite d'être étudiée et jugée avec moins de passion et plus de justice, d'être considérée enfin comme province française, puisqu'elle a donné et donne encore à la France tant de soldats et d'officiers, et non des moins dignes.

II

Les événements qui vont se passer en Asie entre la Russie envahissante et l'Angleterre dont l'Afhganistan va être le théâtre, donnent un puissant intérêt d'actualité aux deux livres dont nous allons parler.

Le premier est de M. G. Bonvalot, dont nous avons déjà signalé à nos lecteurs le voyage *de Moscou en Bactriane*. Il s'intitule *du Kohistan à la Caspienne* et nous promène dans les contrées que les Russes viennent de conquérir sur les Asiatiques nomades et les Khans Tartares, *Khiva*, *Bokara*, *Samarcande;* et c'est en voyageur, en naturaliste qu'il nous rend compte de ses impressions. A peine de politique et toujours au point de vue général, ainsi que dans ce croquis de Samarcande :

« Du haut des talus de la forteresse russe, dissimulée comme un fauve aux aguets, derrière de bonnes murailles, nous jetons un regard sur la vieille Samarcande, autrefois splendide et vivante, maintenant chétive et calme. En bas nous apercevons quelques milliers de maisons basses, pressées au bord d'un ruisseau desséché, Xenil de cette autre Grenade. Comme celle-ci, elle fut une des plus

illustres capitales du monde musulman à l'époque où Berlin n'était qu'un village, où la Bastille venait d'être construite. Elle n'avait de rivale en Asie que Pékin, et ses princes, qui étaient les égaux des empereurs de Chine, tenaient l'Europe pour une proie facile. »

« Bien que les conquérants l'aient mise à mal, elle a conservé un aspect imposant. Les bosquets de peupliers blancs, qui émergent entre les monuments par le soleil éblouissant, prennent la teinte sombre des cyprès; les médressées, les mosquées lançant dans le ciel leurs dômes luisants, ternes aux places où manquent des briques émaillées, semblent d'énormes méguils négligés; c'est l'image de la nécropole délabrée d'un héros qu'on n'honore plus. » Au fait, à Samarcande, on se soucie bien des héros! Qui se douterait que la ville fut célèbre par ses guerriers, ses savants et ses artistes? Ses habitants ne savent plus construire, ils sont lâches, pour eux, l'étude consiste en acrobatie de la mémoire et la science en jonglerie de mots. »

Je ne sais si tout le monde entend comme nous ces paroles, mais, en réalité, elles sont effrayantes. Cette acrobatie de la mémoire, cette jonglerie de mots, en sommes-nous si loin déjà? Quant à l'architecture, avant de tomber en décadence, ne commence-t-elle pas par répéter les formes anciennes, sans plus pouvoir rien inventer?

La description de la steppe de la Faim, espèce de désert où le froid et le chaud sévissent avec une égale intensité est fort bien faite par M. Bonvalot. On voit cette terre où, « durant quelques semaines, les fleurs sont resplendissantes; puis le soleil pompe l'eau avidement, transformant le jardin paradisiaque en broussaille terne, où les animaux petits et grands vivent en état de guerre les uns aux dépens des autres »; puis, bientôt ces broussailles tombent, « le vent mugit, fait bondir les broussailles ainsi que des animaux fantastiques. Un matin la plaine est saupoudrée de neige, le froid devient insupportable et le désert qui fut gris, puis bariolé de mille couleurs, est d'une blancheur éblouissante; mais c'est toujours le désert. L'homme n'y peut vivre et l'appelle l'affamé. »

Du voyage de M. Bonvalot qui nous donne l'aspect, la couleur et aussi la pensée de ces pays que la Russie a conquis comme on les conquiert toujours seulement pour arriver aux Indes, et passons au volume l'*Afghanistan* de M. Ch. Simond.

Celui-ci est politique; c'est une sorte d'introduction à la guerre inévitable qui va éclater aujourd'hui ou demain ou plus tard, mais

qui éclatera certainement entre la Russie et l'Angleterre, et qui aura pour premier théâtre ce pays montueux, difficile, habité par une race guerrière, avec qui vainqueur et vaincu auront à compter, et qui sera peut-être, au moins pour un temps, seule victorieuse.

M. Ch. Simond nous explique déjà une chose, c'est que ce n'est pas par un vain sentiment de gloriole que lord Beasconfield a fait proclamer la reine Victoria impératrice des Indes, et que le tzar Alexandre est à la veille de se déclarer empereur d'Asie. Les événements les emportent. Il faut des titres aux Orientaux, et l'espèce d'effigie couverte de diamants et de chapes d'or de la reine Victoria, aussi peu ressemblante que possible, du reste, exposée à Calcutta, lors de la proclamation du titre, avec son air voulu d'idole, n'était pas si ridicule que nous l'avons cru. Les Indiens n'ont pas plus ri que les Turkmènes et Tartares des nouvelles possessions Russes ne souriront lorsque le tzar blanc se fera couronner empereur d'Asie dans une des villes nouvelles de son immense empire.

Le livre de M. Ch. Simond, qui se divise en quatre parties, les *Clefs de l'Inde*, l'*Intrigue russe*, l'*Intrigue anglaise*, le *Conflit anglo-russe*, est ce qui a été publié de plus complet jusqu'à ce jour sur la question. Cette introduction, comme nous avons dû l'appeler, doit être entre les mains de tous ceux qui veulent parler en connaissance de cause de ce conflit imminent, disserter avec quelque bon sens de cette nouvelle question d'Orient.

Il serait difficile, dans le cadre restreint de ces pages, de donner quelques extraits d'un livre qui examine successivement les chances de la Russie et de l'Angleterre, et expose toutes les façons dont l'Afghanistan pourra être occupé par l'un ou l'autre des belligérants. Il faut aussi pour lire entre les lignes une carte. Cette carte ne fait pas défaut à cette publication nouvelle de la librairie Lecène et Oudin, dont il ne faut pas louer que l'auteur. Mais il n'est pas sans intérêt, puisque nous parlons de la rivalité anglo-russe, de citer la conclusion du volume :

« En politique extérieure, aucun facteur ne saurait être perdu de vue. Depuis Pierre le Grand et Catherine II, la Russie a eu pour objectif avoué Constantinople, pour but occulte Bénarès. Un jour, le premier de ses rêves s'est trouvé réalisé. Du camp russe de San-Stefano les troupes de Skobeleff ont aperçu la coupole de Sainte-Sophie. L'Angleterre et l'Allemagne ont dissipé ce présage.

« C'est pour cela que la Russie s'est retournée vers l'Inde. S'il y a

arrêt dans la démonstration russe sur Penjdeh, c'est peut-être qu'il s'agit d'une concession anglaise sur Constantinople.

« Que le plan d'Alexandre II et de Skobeleff (la conquête des Indes) soit écarté à Saint-Pétersbourg pour y reprendre celui de Nicolas et de Nesselrode; que les hommes d'État anglais d'aujourd'hui, moins scrupuleux que ceux d'alors, consentent au partage à trois de la dépouille de l'homme... malade... la question afghane restera non moins menaçante, et que l'Angleterre le veuille ou non, elle y sera entraînée d'une autre manière. »

Et, en finissant, l'auteur rappelle le dernier discours du dernier peut-être des grands ministres anglais, lord Beasconfield, tâchant d'empêcher l'abandon de Candahar, la ville afghane prise par le général Robert, et s'écriant avec amertume devant la mollesse des ministres, ce laisser-faire d'une nation qui paraît épuisée : La clef de l'Inde n'est nulle part, elle est à Londres...

III

Il faut l'avouer, après le grand et juste engouement que l'on a eu en France pour les libertés helléniques, une réaction s'était produite, et c'est sur cette réaction que nous étions un peu tous restés. *La Grèce contemporaine* du sous-Voltaire Edmond About et son amusant *Roi des montagnes* sont encore trop dans les mémoires, pour que nous rendions justice aux efforts de ce petit peuple, dont l'énergie patriotique avait réellement tourné, exagération française à part, au banditisme. Mais les choses ont changé, si nous en croyons les lettres du Grec D. Bikelas, traduites et publiées sous ce titre de *Nicopolis à Olympie*, par la librairie Ollendorff.

Pour nous, nous voilà convertis. Est-ce parce que ces lettres sont d'un ton charmant, d'un style aimable, respirant la sincérité, et fines, plus fines que ne le comporte le sel attique, qui, Aristophane nous l'a bien prouvé, était souvent assez gros? Elles nous font pénétrer facilement, avec plaisir, dans le travail de régénération d'un peuple que nous, au moins, nous ne pouvons cesser d'aimer et d'un sol que nous vénérons. L'exégèse allemande a beau chercher à nous rejeter dans l'amour de nos ancêtres Indous, nous préférons nous arrêter à l'Hellade, à ce peuple dont l'art nous est si familier et que nous imitons encore en tant de choses. Et c'est avec un

sourire attendri que nous écoutons le Grec moderne dire avec un modeste orgueil : Allons! notre civilisation nous revient d'Europe, après un intervalle un peu long par exemple; mais elle nous revient.

Il y a un peu de tout dans ces lettres, qui nous mènent d'Athènes à Corinthe, de Corinthe à Patras, de Patras à *Messolonghi*, la ville aux sièges célèbres, où s'éteignit Byron; de Messolonghi à Zante, où nous retrouvons, avec une verdure que n'a point l'Attique, le climat de l'Italie, de Zante à Olympie, « Olympie, où pendant mille ans tout ce que la Grèce a eu de gloire est venu chercher et trouver sa consécration, où Thémistocle a paru vainqueur, où Thucydide enfant prêtait l'oreille aux récits d'Hérodote, où se distribuaient ces couronnes célébrées par Pindare ». Écoutons encore l'Hellène devant les ruines que, chaque jour, découvrent des fouilles nouvelles.

« La Grèce entière se résume et se concentre dans cette petite vallée entourée de tous côtés par les vertes collines qui la surmontent. Tout cela forme comme un vaste amphithéâtre. La vallée en est l'arène; c'est là qu'avait lieu le spectacle. Les collines tout autour en sont les gradins. Les spectateurs, pressés à l'ombre des bois, dominaient de là-haut toute la splendeur de la fête; leurs chlamydes éclatantes, se détachant sur la sombre verdure des pins, ajoutaient encore à la magnificence du décor... Comme les femmes devaient ce jour-là envier la prêtresse de Déméter, qui, seule de son sexe, assise majestueusement à une place réservée, avait le privilège de voir, sans être obligée de se cacher, la fête solennelle. De là-haut, cependant, elles pouvaient, en cachette, voir les processions sacrées défiler à pas lents entre les édifices majestueux de l'enceinte. Ces processions s'arrêtaient devant les temples de Jupiter et de Junon, tandis que les prêtres consommaient le sacrifice sous les colonnes enguirlandées de fleurs. Et puis, se remettant en marche, on allait, au-delà du mur sacré de l'Altis, se ranger le long du stade ou de l'hippodrome, où le vainqueur devait recevoir la couronne d'olivier sauvage. »

Ce n'est pourtant pas par ces souvenirs, ces évocations de l'antiquité que les lettres de l'Hellène Bikelas sont intéressantes et méritent d'appeler et de retenir l'attention, c'est, par la passion du pays, par un plaidoyer ardent et sans violence en faveur d'une petite nation trop exaltée jadis, puis trop dédaignée, et qui marche cependant chaque jour vers un avenir meilleur en dépit des diffi-

cultés d'argent, du manque de territoire. Toutes ces difficultés, M. D. Bikelas les voit, mais il a et nous donne confiance :

« Figurez-vous dans cinquante ans d'ici la Grèce plus grande du double, avec une population atteignant, *grâce à l'élargissement de nos frontières* et à son accroissement naturel, cinq ou six millions d'habitants au lieu de deux millions qu'elle compte actuellement ; la Grèce avec des chemins de fer et de bonnes routes, avec ses plaines et ses vallées richement cultivées, parsemées de villes florissantes, là où il n'y a aujourd'hui que de pauvres villages, reliée à l'Europe par deux ou trois grandes lignes de chemin de fer; figurez-vous que tout cela est possible et *certain*, et vous comprendrez l'impatience avec laquelle nous voudrions raccourcir la période des cinquante années qui nous sépare de la prospérité future. »

Eh oui, frère de l'Hellade, nous nous le figurons, et ce n'est pas nous qui, entre vous et le Turc, hésiterons une minute. Certes nous ne méprisons pas le Turc, qui comme soldat et comme homme, vaut ses adversaires, mais l'Islam n'a jamais régné sur les nations que par la destruction ; il a fait croître partout le désert, il a propagé la mort, fondé la ruine, et nous croyons comme vous et nous souhaitons comme vous que, dans cinquante ans, avant même, l'Europe le chasse enfin du territoire qui lui reste et où il a trop longtemps pesé. Nous vous remercions donc de nous rendre foi en un peuple dont nous voulons aimer la civilisation nouvelle comme nous admirons encore sa civilisation antique, mère de la nôtre. Elle ne pouvait avoir un défenseur plus passionné, plus adroit aussi.

IV

Le « Pétrole » voilà un titre qui ne dit pas grand'chose à l'imagination. Cette huile, dont le parfum est contestable, dont la lumière est belle cependant, et ne paraissait pas fournir matière à un bien long discours. Une brochure tout au plus aurait suffi, mais un livre? Qu'on se détrompe, le livre est fait et bien fait, il est utile et, de plus, intéressant.

Peu à peu, en effet, les écrivains s'en mêlant les choses techniques perdent de leur aridité. Aux chiffres, aux machines d'un intérêt un peu spécial, il faut le dire, s'ajoute l'étude de l'industrie humaine, dont les manifestations ne peuvent laisser perdre l'humanité. Quand

nous saurons que le pétrole se présente sous la forme d'un liquide noirâtre, jaillissant au forage ou se laissant aspirer par des pompes de puits en forme de fissures, où il séjourne entre un matelas de gaz et une couche d'eau salée; qu'on sort de cette substance noirâtre 1° de l'essence de pétrole ou naphte dont le commerce tire la benzine, l'essence minérale et une sorte de térébentine artificielle; 2° du *kerosène*, qui est l'huile lampante et éclairante; 3° des huiles lourdes qui servent à lubréfier les machines; 4° la paraffine résidu qui, à l'éclat solide, offre l'aspect de l'albâtre et se mélange heureusement à la stéarine, la cire et la résine; 5° des goudrons et un coke qui commence a être employé en Russie sur appareil inventé par M. Sainte-Claire Deville et perfectionné par les Russes; nous n'aurons analysé que quelques pages du livre de M. Hue, et non les meilleures.

Les savants, et M. Hue nous le dit sans malice, mais non sans mélancolie, en sont encore à deviner d'où provient le pétrole. Il y a des opinions diverses. La plus suivie, sinon la plus autorisée, attribue ces dépôts à la décomposition des plantes marines et des animaux vivants sur le rivage des mers primitives. L'auteur ne s'en amuse pas moins à relater une opinion moins scientifique, d'Américain ou de puffiste, — c'est souvent même chose, — déclarant gravement que le pétrole devait être, était, — comment dire? — le résultat du superflu de la boisson des baleines du pôle nord, canalisé par conduits souterrains par la Providence, en vue spécialement sans doute du bien du commerce américain.

Ces Yankees, du reste, ne doutent de rien. Gravement, un des premiers foreurs de puits d'*Oil Creek* donnait pour origine à la fortune de Job la découverte du pétrole : « C'est à la découverte des puits jaillissants que Job dut l'immense fortune que lui attribue l'Écriture; mais un jour ses puits prirent feu; ses maisons, ses troupeaux furent consumés, ses fils périrent dans le terrible incendie, et lui se vit réduit à la plus affreuse misère. »

Le fils du même Yankee, racontant ce grave roman à M. Hue et renchérissant sur l'opinion paternelle, ajoute même : « Je ne serais pas éloigné de croire que c'est aux émanations du pétrole qu'il faut attribuer aussi l'affreuse maladie de peau dont souffrait le saint homme. »

Voilà où conduit la Bible mise en interprétation par chaque individualité. Les protestants en tirent les choses les plus hétéroclites,

et les limites du grotesque sont chaque jour reculées par quelqu'un de ces libres traducteurs.

V

Quittons la nature et ses manifestations lumineuses, voici un voyage d'une autre espèce, voyage religieux, un cours de méditations sur la nature, en ce qu'elle renferme de symbolique. Dans *Trente jours à la campagne*, l'abbé Casabianca ne nous convie point à des amusements vains, mais, par une pente douce, la persuasion d'un style tempéré qui sait cependant devenir noble quand il le faut, il nous engage à méditer sur la nature et à puiser dans l'admiration des œuvres divines les réflexions qui conviennent au salut.

On ne peut mieux faire le résumé de ce livre (et c'est en faire l'éloge), qu'en citant ces quelques mots de la préface de cet ouvrage précieux pour les âmes chrétiennes.

« Si j'ai réussi dans ma tentative, la nature vous apparaîtra sous des aspects tout autres que ceux que vous lui avez connus jusqu'ici; ce ne sera plus une nature morte, inerte et grossière, une nature terrible, effrayante et parfois sinistre; mais ce sera une nature noble, vivante, animée; une nature sensible et douce, tendre et compatissante; une nature illuminatrice et éloquente, qui vous tiendra un langage que vous n'avez jamais entendu, qui vous révélera une destination que vous n'aviez jamais soupçonnée... une nature qui, au lieu de vous attirer à elle, vous attirera au-dessus d'elle; une nature enfin qui, à travers les ombres et les nuages rustiques du temps, nous montrera les radieuses splendeurs et les biens impérissables de l'éternité. »

Nous aurions voulu aussi avoir l'espace suffisant pour citer les pages pleines de foi, de sincérité, du livre intitulé : *Un missionnaire chez les Hurons*, qui contient une autobiographie de la vie d'un des premiers missionnaires des Hurons, le R. P. Chaumonot, vie d'efforts, de sacrifices, terminée par le martyre. Tout ce que la charité chrétienne, la persévérance, l'audace du dévouement peuvent tenter pour sauver moralement et physiquement ces pauvres êtres, a été tenté par les missionnaires tels que le P. Chaumonot. Ces efforts eussent pu retarder la ruine de ces indigènes de l'Amérique; mais la civilisation marchait sur eux avec d'autres moyens, moins doux,

et c'est elle qui a triomphé... en les exterminant. Cette *mission chez les Hurons* est de celle qu'on doit recommander aux âmes qui ont souci des peines et des travaux de l'Église militante, travaux incessants, et dont l'insuccès partiel ne rebute point, enflamme même, les ouvriers nouveaux, car on trouve toujours des P. Chaumonot pour vivre ou mourir, à la plus grande gloire de Dieu, au Tonkin, en Chine ou en Afrique, partout où règnent encore la superstition et la sauvage idolâtrie.

VI

Nous présenterions volontiers à nos lecteurs les *Médaillons et Camées*, de M. Charles Buet, si l'auteur ne s'était chargé lui-même de les présenter; et nous craindrions de ne pas le faire aussi avantageusement qu'il l'a fait lui-même.

« J'aurais pu compléter ce que j'appelle « mes camées », en faire des « médaillons », et qui sait, peut-être des statues. Je ne l'ai pas voulu..., mais j'ai voulu garder à ces courts chapitres la saveur de mes premières impressions, si saveur il y a. Je ne suis pas un critique, je suis un passionné; je vois vite, et j'ai la fatuité de croire que je vois bien. Ces camées sont comparables à l'esquisse, au premier coup de crayon, incorrect sans doute, hésitant un peu, mal venu parfois, mais presque toujours attrapé, comme disent les peintres. » Après ceci, si nous ne sommes pas *attrapés*, c'est que nous y mettrons de la mauvaise grâce. Et l'auteur aurait le droit de nous dire que nous ne voyons ni bien, ni vite.

Ce n'est pas qu'il n'y ait une certaine saveur dans ce volume d'articles arrangés un peu à la diable. L'actualité y soutient M. Buet, l'indiscrétion... discrète le soulève. Il est dans le goût du jour en nous parlant de Zola, de Coppée, de Barbey d'Aurevilly, de Sarah Bernhardt. Son tort peut-être, c'est de faire un peu une salade de ces personnages d'un mérite assez différent. Nous avons dit déjà ici assez nettement le goût que nous avons nous-mêmes pour le style cavalier, un peu trop entaché de dandysme de Barbey d'Aurevilly, pour ne pas nous étonner qu'on l'admire; mais de là à en parler comme le seul auteur digne de survivre au siècle, c'est peut-être un peu exclusif. Rendre justice à Louis Veuillot, à M. Léon Gautier et à M. Paul Féval, est bien, mais se faire aider par M. Péladan, un jeune homme qui manque moins d'audace que de style,

est peut-être pousser un peu trop loin la passion de la camaraderie. Cette passion conduit M. Buet à une indulgence trop spéciale à ses amis. Il est bon d'être passionné, et souvent mauvais d'être critique; mais quand on fait métier de critique, peut-être vaudrait-il mieux mettre toute passion de côté. On sent trop peut-être, en l'auteur du *Prêtre*, qui s'accorde, de son propre aveu, l'incorrection, l'hésitation, le mal venu, l'ardent désir de plaire aux uns et d'étonner les autres. Il plaît, sans doute; étonne-t-il? Toute la question est là.

VII

Si, pour être poète, il suffit, dans des rimes plus ou moins bien venues, de mettre les sentiments les plus élevés, les admirations les plus classiques, le goût de l'honnêteté, l'amour du foyer chaste et la passion de la patrie, M. Calemard de la Fayette est poète et excellent poète. Certes les parnassiens ne lui trouveront pas la forme dont ils raffolent, mais d'autres se plairont à cette muse rustique, honnête, sans prétention et qui, parfois soulevée par l'admiration, rencontre des sonnets tels que celui-ci :

GOUFFRE ENTREVU

Tempêtes du désir, noirs ouragans de l'âme,
Sourds appels de l'abîme où nous inclinons tous,
Quand les fureurs du sang versaient en nous leurs flammes,
Qui pût, sans le secours qu'on implore à genoux,
Résister, — si le ciel se dérobait à nous.

En l'âge violent, impétueux, farouche,
Durant l'âpre jeunesse aux passions de feu,
Qui n'a pas méconnu ta loi sainte, ô mon Dieu!
Qui n'eût pas un blasphème irrité dans la bouche?...
Qui n'eût pas un remords au jour du grand aveu?

Heureux du moins, heureux, celui qui, près du gouffre,
S'arrêta brusquement sur le versant fatal!
Et dénouant l'étreinte amoureuse du mal,
Sut écouter deux voix, douces au cœur qui souffre,
La voix du foyer chaste et du pays natal.

Il y a dans la *Plainte du Paria*, une plaquette qui nous arrive de province, de Vienne en France, des marques certaines d'un esprit

contradictoire et peu équilibré. C'est à la fois un cri contre le siècle, un appel à Dieu et une sorte de rancune socialiste contre la richesse. L'auteur paraît avoir été élevé, avoir vécu, du moins, dans ces lieux privés d'air où le canut de Lyon tisse ses merveilleuses étoffes, ankylosant son corps et laissant son esprit s'égarer dans le monde qu'il envie et qu'il entrevoit en suivant les dessins du tissu brillant que son métier voit éclore. A coté de vers où certaine violence éclate et dont la correction laisse souvent à désirer, dans quelques pièces, il y a du rythme et de la vraie poésie, par exemple dans celle intitulée le *Petit cercueil*, on trouve de ces strophes simples, mouillées d'une tristesse qui n'a rien de théâtral :

Des fillettes en voile blanc,
Le portaient de la main sans peine,
Il était paré de verveine;
Une grand'mère, au front tremblant,
Venait après, en sanglotant.
Des fillettes en voile blanc,
Le portaient à la main sans peine.

Deux enfants se donnant la main,
Suivaient la petite sœur morte.
Les mères, entr'ouvant leur porte,
S'agenouillaient sur le chemin,
Les yeux humides, le cœur plein.
Deux enfants se donnant la main,
Suivaient la petite sœur morte.

. . . . . .

Quand on fut au bord de trou noir,
Creusé dans le vieux cimetière,
Les pleurs inondaient ma paupière;
C'est à peine si je puis voir
La jeune mère au désespoir,
Quand on fut au bord du trou noir,
Creusé dans le vieux cimetière.

. . . . . .

Je sens que mon cœur a suivi
Le cercueil dans sa fosse humide.
Sous le blanc suaire livide,

Il dort avec l'ange endormi,
Il était triste et tout meurtri.

Je sens que mon cœur a suivi
Le cercueil dans sa fosse humide.

Sous le titre, pour nous absolument introduisible, de *Euska Erria*, M. Octave Lacroix a publié quelques pièces de vers adressées à des Basques, et voici pourquoi nous ne traduisons pas le titre, c'est que ce titre est basque : il y célèbre le caractère, les qualités, la grandeur, les vertus, la gloire des Basques; nous lui en voudrions presque d'être tellement incorporé à son pays d'adoption qui rappelle avec un certain hennissement de plaisir la défaite de Ronceveau et de Roland; or Roland est pour nous le type du premier Français et chrétien. Mais ce qui rachète ce petit emportement d'enthousiasme pyrénéen, c'est un sentiment de la nature, qui fait reconnaître le vrai poète, et des vers d'une habile facture et de la meilleure langue française.

Terminons en signalant la publication de trois nouveaux *Guides Joanne*, qui appellent l'attention des touristes, au moment des vacances : *l'Autriche, le Tyrol et la Bavière; la Champagne et les Ardennes*, et *Paris*. Ces Guides sont, comme les précédents, excellents pour les renseignements complets qu'ils donnent sur tout ce qui peut intéresser le voyageur dans le pays qu'il visite. Il est seulement dommage que l'esprit de parti ait rendu l'auteur si injuste (à propos de Sedan). Le *Guide* qui n'est pas le moins intéressant j'ose le dire, est *Paris*. On ne peut imaginer le nombre de plans, de dessins, la multitude de détails de toutes sortes, qu'on y trouve sur la capitale de la France; on n'a qu'à l'ouvrir, on y rencontre, à chaque pas, quelque chose qu'on ignorait; le guide de *Paris* sera certainement très utile aux étrangers, mais je sais à qui il pourrait être au moins aussi utile, aux Parisiens.

Ch. Legrand.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les élections ne semblent pas beaucoup intéresser le pays. On a conscience que rien de décisif n'en sortira, que la situation n'en sera pas sensiblement modifiée. Si la question avait été résolument posée entre la monarchie et la république, si l'intérêt religieux avait été mis sérieusement en avant, le pays, tout indifférent qu'il soit devenu, aurait compris que le moment était important et qu'un grand résultat devait sortir des élections.

Ni la question politique, ni la question religieuse ne sont réellement en jeu. Il ne s'agit pas de la forme de gouvernement. Aucun comité, aucun candidat royaliste ou bonapartiste ne propose le rétablissement de la monarchie. Le pays ignore qu'il y a un roi ou un empereur derrière les candidats qui ne se présentent à ses suffrages que comme conservateurs; il ne voit aucun genre de monarchie s'offrir à lui pour remplacer la république; il n'a à choisir qu'entre des programmes et des personnes. Ce n'est pas assez pour donner le branle à la masse électorale, pour y déterminer un grand courant d'opinion vers un nouvel état de choses.

Dans l'ordre religieux, la question vitale, celle de l'existence et de la liberté du culte, n'est pas non plus posée devant le pays. Les électeurs ne savent pas, ne voient pas que ce grand intérêt est en cause. Rien ne les avertit du péril. Le parti républicain cache ses projets, dissimule ses intentions; le parti conservateur ne donne pas l'alarme. Celui-ci se borne à dénoncer les mesures de persécution, qui n'ont pas atteint le fond des populations, et à revendiquer la liberté religieuse qui ne semble pas être essentiellement menacée; celui-là se proclame respectueux de la liberté de conscience, de la religion même, et déclare qu'il a voulu seulement réprimer les empiètements du cléricalisme et faire rentrer l'État dans ses droits. Cependant la suppression du budget des cultes est

au bout des projets du parti républicain, et personne ne le dit, ni à droite, ni à gauche. Le pays ignore réellement qu'en maintenant la république, il prépare, à son insu, la séparation de l'Église et de l'État, c'est-à-dire, telle qu'elle sera en fait, la suppression du budget des cultes, la confiscation des églises et, par suite, la cessation du ministère ecclésiastique et l'abolition du culte lui-même.

D'un côté, on ne montre pas au pays une monarchie prête à remplacer la république; de l'autre, on ne lui fait pas entrevoir la destruction du culte et de toute liberté religieuse avec le triomphe du parti républicain. Qu'en résultera-t-il? C'est que le pays ne verra pas de raison décisive, immédiate, de se séparer de la république, ni de retirer ses suffrages aux candidats du régime actuel. L'objectif manquera aux élections prochaines.

La division du parti monarchique en deux groupes rivaux n'a pas permis, sans doute, de poser au suffrage universel la question de gouvernement. C'est là un empêchement irrémédiable. Tant que cette division subsistera, on ne pourra rien faire en vue de la monarchie. Avant d'en finir avec la république, les deux fractions du parti monarchique en sont réduites à lutter entre elles jusqu'à ce que l'une l'emporte sur l'autre. Ce ne sera jamais le suffrage universel qui se prononcera entre les deux. L'opinion n'est ni assez déclarée pour l'une ou l'autre, ni assez décidée à passer par-dessus cette rivalité pour supprimer la république, sans savoir si elle serait remplacée par la royauté ou par l'empire. Il faut bien se dire que, si jamais la monarchie est rétablie, le trône appartiendra à celui des deux partis, royaliste ou impérialiste, qui saura le prendre. Le suffrage universel n'aura d'autre rôle que de ratifier le fait accompli.

Les deux partis entendent bien lutter d'abord par les élections, et c'est précisément ce qui a empêché de poser la question de gouvernement. L'un et l'autre ayant leurs candidats, il a fallu dissimuler le drapeau pour que le pays ne vît pas, sous les dehors de l'union conservatrice, des menaces de guerre civile. On est resté sur le terrain conservateur, terrain assez vague, peu déterminé, et où l'on s'expose à rencontrer sur plus d'un point les républicains eux-mêmes. Partout, les programmes de comités, les manifestes des candidats de la droite trahissent les inconvénients de cette situation fausse, où deux partis, pour pouvoir s'entendre, sont obligés de taire ce qui est leur unique raison d'être, et de cacher l'objet de leurs espérances électorales. Sous ce rapport, aucun programme ou ma-

nifeste n'est plus significatif, soit par sa teneur, soit par la qualité des signataires, que celui du comité conservateur du département de la Seine, destiné à servir de modèles à beaucoup d'autres, et dont la banalité convient aux trois opinions de royalistes, d'impérialistes et de républicains modérés, représentées dans le comité.

Les rédacteurs du manifeste ont trouvé une formule assez retentissante pour masquer la faiblesse et le défaut de sincérité de cette union de circonstance. « On prétendra, disent-ils, que nous sommes une coalition. Oui, nous sommes la coalition des droits méconnus, des libertés isolées et des intérêts compromis. » Le programme répond à ces trois ordres d'idées. Ses auteurs réclament :

« La liberté de conscience, le rétablissement et le maintien de la paix religieuse;

« La dignité et l'indépendance de la magistrature;

« L'équité et l'impartialité dans l'administration;

« L'autorité respectable à tous les degrés, pour qu'elle soit respectée;

« L'armée restituée à la France et non abandonnée à des politiciens qui en font l'instrument d'un parti;

« Une législation militaire qui ne s'inspire que des véritables intérêts de la sécurité nationale;

« La fin de ces aventures ruineuses pour le pays et stériles en dépit des glorieux efforts de nos marins et de nos soldats;

« L'adoption d'une politique nationale ferme et prudente qui ne laisse pas la France isolée en Europe;

« L'ordre scrupuleux, l'observation de la loi et la probité dans la gestion de nos finances;

« L'allègement des charges publiques, le premier de tous les remèdes, dans un pays écrasé d'impôts, en présence de la crise dont souffrent si cruellement le travail, le commerce et l'industrie;

« Les économies qui deviendront possibles le jour où les ressources du budget cesseront d'être prodiguées dans des entreprises suspectes et de servir à de coupables gaspillages. »

Rien de mieux assurément que ce programme où, à chacun des griefs communs contre la république, est opposée l'annonce d'une réforme. Mais dans quel sentiment la masse électorale accueillera-t-elle ces justes revendications et ces heureuses promesses? N'est-il pas à prévoir qu'elle se demandera tout d'abord comment le parti

conservateur, vainqueur aux élections, les réaliserait, et quel gouvernement inaugurerait cette politique sage, honnête et réparatrice? N'est-il pas à craindre qu'elle ne voie dans la coalition conservatrice elle-même un obstacle à la réalisation de ce plan de bon gouvernement, qui suppose une parfaite entente et l'unique préoccupation du bien du pays?

D'ailleurs, plus d'un comité républicain pourra, dans les termes vagues où est resté le comité conservateur de la Seine, tenir au pays le même langage. Liberté de conscience, dignité et indépendance de la magistrature, équité et impartialité dans l'administration, législation militaire conforme aux véritables intérêts de la sécurité nationale, répudiation de la politique d'aventures, adoption d'une politique nationale ferme et prudente, ordre et probité dans les finances, allègement des charges publiques, économie et bon emploi des ressources du budget : ce sont là des choses qui peuvent se trouver aussi bien, à l'état de promesses, dans les manifestes du parti républicain que dans ceux du parti conservateur. Dira-t-on que l'expérience a déjà démenti ces promesses? Mais les nouveaux candidats républicains se présenteront précisément comme devant faire mieux que les députés sortants, les uns parce qu'ils accuseront l'opportunisme d'avoir empêché l'accomplissement des réformes promises, les autres parce qu'ils désavoueront le radicalisme comme ayant été l'obstacle au développement régulier et fécond de la république.

Puisque la division du parti monarchique s'opposait à une commune action en vue d'un changement de gouvernement, il n'y avait qu'un moyen de constituer l'union conservatrice et de la rendre féconde, c'était de faire les élections sur la question religieuse, où les catholiques des deux fractions royaliste et bonapartiste pouvaient s'entendre. Par là on se fût nettement séparé de tout ce qui est républicain et, du même coup, on se serait rattaché bien plus d'électeurs, qu'en leur laissant croire que la question politique seule est engagée dans le prochain scrutin.

C'était l'idée qui avait présidé à la ligue de la contre-Révolution, dont l'organisation a été entravée par de fausses vues électorales, par des calculs personnels et des intérêts de parti. Convaincus qu'une restauration monarchique était impossible pour le moment, tant à cause de la compétition des partis politiques qu'en raison de l'état des esprits, des catholiques avaient cru qu'il fallait se borner

à la défense sociale et religieuse, et grouper sur le terrain de l'ordre et du catholicisme toutes les bonnes volontés. Il ne se pouvait pas que les populations restées catholiques, malgré les efforts de la propagande impie et les influences du mauvais esprit, demeurassent indifférentes à un appel qui les aurait averties du péril que couraient leurs croyances et leurs habitudes religieuses, et qui les aurait excitées à prendre elles-mêmes en main la cause de leur foi, à sauvegarder les intérêts de l'enseignement et du culte catholiques.

Malgré l'avortement de la ligue de la contre-Révolution, des hommes qui se sont fait une notoriété par leur dévouement à l'Église, de vrais politiques, justement persuadés qu'il ne suffisait pas de mettre en avant les intérêts matériels et de combattre la république au nom de l'agriculture, des finances, de la liberté de conscience en général, et de la sécurité nationale compromise dans des expéditions aventureuses, se sont réunis pour adresser un suprême appel aux électeurs, à tous ceux du moins qui sont capables de comprendre le langage catholique. Il ont réalisé la vraie union conservatrice, en s'associant, sans distinction de parti politique, dans la rédaction d'un manifeste commun qui vise bien plus les intérêts religieux que les choses gouvernementales. Leur appel dit ce qu'il faut dire, il est le mieux approprié à la situation électorale. D'abord, la pièce rappelle ce que les hommes de la république ont fait contre la religion, elle énumère leurs divers attentats qui sont la source de nos divisions, l'origine de nos malheurs, la cause de nos angoisses :

« Ils ont traité le catholicisme en ennemi, expulsé les religieux de leurs demeures et les sœurs de Charité de l'asile des malheureux, interdit au culte la rue ouverte aux mascarades, jeté l'image du Christ hors de l'école et du cimetière. Ils ont banni Dieu de l'enseignement officiel, et cherchent à imposer à tous cet enseignement athée. Ils veulent chasser Dieu de l'âme du peuple, comme ils l'ont chassé de la constitutiou et des lois. »

Mais ces souvenirs de la persécution ne suffiraient pas. Il importe surtout de montrer au pays les projets de l'avenir, de le mettre en face de la réalisation complète de cette politique antireligieuse dont on n'a vu jusqu'ici que les préliminaires.

« Demain, ajoutent les signataires du manifeste, s'ils restent les maîtres, ils imposeront le service militaire aux séminaristes pour empêcher le recrutement du clergé. Demain, la suppression du

budget des cultes viendra compléter l'œuvre de spoliation commencée déjà par de misérables réductions. S'ils ont attendu, c'est qu'ils ont peur de vous, et aussi qu'il entre dans leur plan d'affaiblir l'Église avant de la dépouiller. » Et alors la conclusion s'impose :

« Électeurs catholiques, sachez le bien, voilà ce que les élections prochaines peuvent réparer ou aggraver.

« Donc, le devoir est clair, l'obligation est impérieuse :

« Chassez du Parlement les ennemis de toute foi et de tout droit.

« Votez pour des hommes qui soient résolus à défendre, sans compromission et sans faiblesse, les droits imprescriptibles de l'Église et ses libertés nécessaires, notamment la liberté d'association religieuse et celle de l'enseignement à tous les degrés. »

Voilà bien le langage qu'il fallait tenir à la généralité de la population. C'est sur ce terrain-là qu'il convenait de faire appel aux consciences, aux intérêts religieux, et c'est là aussi que l'on aurait eu le plus de chance d'obtenir contre la république, sinon la majorité des voix, du moins une minorité si considérable de députés, qu'il lui eût été impossible de persévérer dans sa voie sans se créer au Parlement les plus sérieux embarras.

Malheureusement l'appel aux électeurs catholiques où se rencontrent à la fois les noms de chefs du parti légitimiste et du parti bonapartiste, M. Lucien Brun et M. le baron de Mackau, avec les noms purement catholiques de MM. Baudon, Chesnelong, Keller, Albert de Mun, et le nom brillant de M. l'amiral Gicquel des Touches, cet appel suprême inspiré des plus justes vues arrive trop tard. Les positions sont prises, les listes électorales s'élaborent et les programmes se dressent. On n'a pas assez compris le caractère que les élections devaient avoir, et il est à craindre que l'on n'échoue faute de n'avoir pas su bien engager la bataille.

Les républicains s'agitent, pérorent, intriguent. Si les conservateurs se sont volontairement affaiblis en ne s'établissant pas solidement sur la question religieuse, de leur côté, les républicains ne trouvent pas mieux leur terrain commun d'action. La concentration des forces républicaines, par laquelle on voulait préluder aux élections, ne s'opère pas plus facilement que ne se fait en bon nombre de départements la coalition des éléments conservateurs. Le centre gauche oscille sans pouvoir se fixer nulle part. Le petit groupe des modérés, qui compte parmi ses membres les plus notables MM. Ribot, Barthélemy Saint-Hilaire, Philippotaux, Lebaudy,

persiste à séparer sa cause de celle du radicalisme et même de l'opportunisme. M. Léon Say est avec eux. L'évolution de ces républicains mitigés n'est pas complète. Iront-ils jusqu'à droite pour éviter de tomber à gauche? En tous cas, leur nombre est trop petit et leur effort trop tardif pour avoir quelque influence sur l'attitude de la masse républicaine et par conséquent sur le résultat des élections.

M. Jules Ferry continue à manœuvrer de son côté, de manière à ramener les radicaux et à opérer en lui la fusion des groupes républicains. Sa tentative est assez hardie, car elle consiste à détacher de M. Clémenceau l'élément radical, à le rapprocher du groupe opportuniste et à faire accepter de l'un comme de l'autre une politique de modération qui donnerait au gouvernement la forme d'une république assez conservatrice. L'ancien président du Conseil cherche une moyenne d'opinion qui puisse servir de point de ralliement aux partisans de la fusion républicaine. Dans une réunion électorale, il vient de renouveler le programme qu'il avait déjà émis à Lyon; M. Ferry rejette toute révision nouvelle de la Constitution pendant quatre ans, et cela lui donne l'air d'un conservateur républicain; il se félicite d'avoir rendu la magistrature républicaine en suspendant l'inamovibilité et en renouvelant le personnel des magistrats, mais il repousse le système impolitique et chimérique de l'élection des juges, etc.; il estime que la séparation de l'Église et de l'État, entendue dans le sens de la suppression du budget des cultes et du Concordat, n'est point souhaitée par le suffrage universel, qu'elle causerait même dans le pays un trouble profond, qui ne serait pas sans danger pour le gouvernement et les institutions républicaines, aussi préfère-t-il s'en tenir à ce qu'il appelle la « ferme application du Concordat »; il accepte la réduction du service militaire à trois ans, avec l'incorporation des séminaristes, mais avec la double préoccupation de ne pas compromettre le recrutement et la solidité des cadres et de ne point accroître les charges budgétaires; il admet l'impôt sur les revenus et ne veut pas de l'impôt progressif; il est partisan de la suppression du budget extraordinaire, mais pour plus tard, quand l'instruction laïque obligatoire sera bien fondée et la construction des palais scolaires terminée, quand enfin les grands travaux publics seront achevés.

Il y en a pour les uns et pour les autres dans ce programme. Rien n'empêcherait que la concentration des forces républicaines ne se fît

en M. Ferry. Les formules de sa politique sont assez larges, assez élastiques pour comprendre à la fois les radicaux et les opportunistes, décidés à faire de part et d'autre quelques concessions à l'entente. M. Ferry s'offre comme trait d'union. Il a sur M. Clémenceau cet avantage qu'il a déjà occupé le pouvoir et que les candidats peuvent avoir plus d'espoir de se faire élire avec lui qu'avec son rival. L'ex-président du conseil a conscience de son rôle; il parle déjà en chef de majorité qui se prépare à redevenir chef de gouvernement. Quant aux souvenirs de ses fautes, ils ne le gênent guère. M. Ferry se tire de la guerre du Tonkin en disant qu'elle est terminée; il se disculpe des entreprises téméraires, des expéditions aventureuses en célébrant les avantages de la politique coloniale; il répond aux souffrances de l'agriculture et de l'industrie par des promesses. La lutte va continuer entre l'opportunisme et le radicalisme, ou plutôt entre M. Jules Ferry et M. Clémenceau. Le courant de la république l'entraîne vers le radicalisme, il se pourrait que la nécessité de l'union en face du parti conservateur la retînt pour quelque temps encore dans l'opportunisme. Il n'y a malheureusement pas d'autre intérêt électoral que celui de savoir si l'on rentrera dans l'opportunisme avec M. Ferry, ou si l'on ira au radicalisme avec M. Clémenceau; car rien ne permet d'espérer que le prochain scrutin puisse avoir une issue favorable à la cause conservatrice. Les divisions du parti monarchique, l'absence de chef et de direction dans la lutte électorale, l'incertitude de l'avenir à la suite du succès de la coalition royaliste et impérialiste, l'élimination de l'élément religieux dans les programmes, ce sont là autant de raisons de craindre que tout l'effort des comités et des journaux conservateurs n'aboutisse qu'à un résultat contraire à celui qu'on aurait pu espérer de l'union, de la communauté d'action, de la bonne direction et de l'intelligence de la lutte.

Pendant que M. Jules Ferry essayait de se réhabiliter aux yeux des populations, le vaisseau qui ramène les restes glorieux de l'amiral Courbet approchait de la France. Par un douloureux contraste, l'auteur de la coupable politique dont le commandant de notre flotte est la plus illustre victime reparaissait plus audacieux que jamais, au moment même où l'arrivée des restes de l'amiral ravivait le souvenir des méfaits de l'homme néfaste qui a sacrifié les intérêts, l'honneur, le sang de la France à ses calculs politiques. Devant ce deuil de la patrie, M. Ferry n'en a été que plus

impudent à célébrer ses mérites et la gloire de son gouvernement.

Il y a pourtant un service dont l'ex-président du conseil ne s'est pas vanté, mais qu'il aurait pu essayer de faire valoir auprès de certaines catégories d'électeurs chez lesquels tout sentiment d'honneur national et de patriotisme est étouffé. Sous le règne de M. Ferry, la France était au mieux avec l'Allemagne. La politique coloniale de ce ministre avait même reçu de Berlin de tels encouragements qu'on pouvait croire que nous étions au Tonkin encore plus par la grâce de M. de Bismarck que par la vaillance de nos soldats. Depuis la chute de cet homme d'État, l'Allemagne a cessé de donner son concours à cette politique d'éparpillement de nos forces. L'attitude belliqueuse qu'elle a prise tout à coup indiquait clairement que le chancelier de l'empire trouvait la France assez affaiblie par la république pour passer de la bienveillance à la menace. Aux attaques de la presse officieuse a succédé un incident qui est venu réveiller les douloureux souvenirs de la guerre de 1870 et les justes susceptibilités de l'honneur national. Un homme qui avait occupé des postes diplomatiques importants, qui avait passé une partie de sa carrière en Allemagne et qui s'était signalé en ces derniers temps par la publication d'ouvrages remarquables sur les origines de la guerre de 1870, M. Rothan, Alsacien d'origine, marié et propriétaire en Alsace, a été expulsé comme étranger, en vertu d'une loi française qu'on lui a brutalement appliquée. Était-ce pour avoir publié ses ouvrages sur la guerre, ou pour avoir été nommé, sans son agrément du reste, vice-président de la ligue des patriotes? On l'ignore. Mais la mesure parlait d'elle-même. C'est la France qui, en lui, a été chassée d'Alsace ; c'est à elle que l'on a signifié qu'elle était une étrangère sur cette terre qui n'a cessé de lui appartenir que par la conquête.

De tels actes avertissaient assez le nouveau ministère d'être circonspect vis-à-vis de l'Allemagne. Aurait-il dû pousser la prudence jusqu'à s'abstenir de paraître à l'inauguration de la statue du général Chanzy, au Mans? L'ancien commandant en chef de l'armée de la Loire personnifiait le dernier effort de la défense nationale, il restait un des meilleurs espoirs de la revanche. Le pays lui devait bien une statue; le monument élevé à cet homme de guerre était même pour la France honnête une compensation aux tristes honneurs rendus aux Voltaire, aux Diderot, aux Grégoire et aux Hugo. Le gouvernement n'a pas osé s'associer à cet acte de gratitude natio-

nale en parlant, devant la statue du vaillant soldat, le langage du patriotisme. Un ministre quelconque a dit quelques paroles banales, et au lieu d'une cérémonie capable de remplir d'ardeur les jeunes générations, on n'a eu que le spectacle de l'humiliation de la France devant son vainqueur.

Plus fière a été l'Espagne en face de l'Allemagne. Un grave différend s'est élevé entre les deux pays, à l'occasion des îles Carolines. Dans sa nouvelle ardeur coloniale, qui a suivi de bien près celle de la France, l'Allemagne a cru que cet archipel n'était à personne et qu'elle pouvait s'en emparer par droit de conquête. Depuis longtemps, l'Espagne prétend au protectorat de ces îles qui ne lui était contesté que par l'Angleterre. La question était à résoudre entre les deux puissances. Ce litige ne donnait pas le droit à l'Allemagne de considérer ces territoires comme vacants et de se les annexer en y établissant son protectorat. Les titres de l'Espagne étaient peut-être discutables, mais ceux de la troisième puissance étaient nuls en dehors de la force. Le procédé allemand a révolté la fierté espagnole. L'émoi a été grand de l'autre côté des Pyrénées, lorsque l'on a appris que l'Allemagne, au mépris des bons rapports établis entre les deux pays, et sans égard pour les revendications espagnoles, s'était emparée du groupe d'îles litigieuses. L'attitude du gouvernement a répondu aux manifestations de l'opinion nationale. En même temps que des protestations étaient adressées à Berlin, deux navires de guerre étaient détachés aux îles Carolines. Maintenant on négocie. Quelle que soit l'issue du conflit, un coup sensible n'en a pas moins été porté au prestige de l'Allemagne. Pour la première fois depuis quinze ans, cette puissance orgueilleuse a rencontré une résistance en Europe, et c'est l'Espagne qui a eu l'honneur de lui tenir tête la première. La puissance de l'empire allemand dépend en grande partie de l'opinion que l'on en a; la domination de Berlin ne s'est fait si lourdement sentir que grâce à la complaisance des uns et à la peur des autres. La fière résistance de l'Espagne a ébranlé cette puissance d'opinion. Dans le conflit actuel, si M. de Bismarck ne cède pas, il devra du moins composer, et ce sera un grave échec pour lui et pour le prestige de l'Allemagne que d'avoir eu à lâcher une proie et à reculer devant le soulèvement d'un peuple.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

4 août. — Le Sénat termine la discussion du budget. Il repousse la suppression de l'impôt sur le papier, malgré les observations présentées par MM. Sadi-Carnot, Tolain et Pâris, et surtout malgré le vote de la Chambre des députés. Il adopte les dispositions de l'art. 35 portant qu'à partir du 1er janvier 1886, les vacances de maisons ou parties de maisons ne donneront lieu à remise ou à modération d'impôt foncier, que lorsque l'inhabitation aura duré au moins un an.

Le Sénat, malgré les observations de M. Buffet, vote un supplément de crédit de 5 millions pour les chemins vicinaux (pure réclame électorale).

Vient ensuite le projet de crédit de 12,190,000 francs pour Madagascar. MM. de l'Angle-Beaumanoir et de Lareinty trouvent les subsides demandés insuffisants pour en finir avec cette expédition. Le ministre de la marine et M. de Freycinet interviennent et les crédits sont votés.

La Chambre des députés, après un débat auquel prennent part les députés des régions intéressées, vote la concession des diverses lignes de chemins de fer à la Compagnie d'Orléans, — toujours de la réclame électorale. La Chambre adopte ensuite les projets relatifs au musée Guimet et à la caisse de retraite de la vieillesse.

Pose de la première pierre de la nouvelle Sorbonne par M. le Ministre de l'Instruction publique.

5. — La Chambre des députés, sur l'avis de la commission des finances et malgré le vote du Sénat, maintient la suppression de l'impôt sur le papier, à partir du 1er décembre 1886 et accepte la modification sénatoriale relativement à la remise des impôts pour les appartements vacants.

Le projet de loi sur les incompatibilités parlementaires revient en discussion du Sénat devant la Chambre. Les quatre premiers paragraphes du projet sénatorial sont adoptés. Après débat, l'exception en faveur des gouverneurs de la Banque et du Crédit foncier est supprimée. Puis l'ensemble du projet est voté par 328 voix contre 130.

Le Sénat adopte le projet de loi relatif à la convention de commerce entre la France et les Pays-Bas. On discute ensuite le projet imposant aux produits roumains importés en France, des droits de douane pouvant s'élever jusqu'à 50 pour 100 de la valeur.

Suit l'adoption du projet de crédits pour Obock.

Sur la demande de M. Buffet, la discussion sur le budget modifié par la Chambre est renvoyée à demain.

6. — La séance de la Chambre des députés est une séance d'adieux. Après l'adoption des projets relatifs au port de Mostaganem et au port de Bône, M. Floquet lit le décret du Président de la République, déclarant close la session ordinaire de 1885. Puis il remercie ses collègues de la bienveillance qu'ils lui ont accordée, et exprime l'espoir (*Dieu nous en garde!*) que le suffrage universel enverra une assemblée qui continuera l'œuvre commencée par celle-ci et consacrera une fois de plus la République progressive. Là-dessus la séance est levée.

Après l'adoption de divers projets de loi d'intérêt local, le Sénat vote un projet de loi approuvant la convention conclue entre l'État et M. Guimet, pour cession à l'État du musée Guimet et ouvrant deux crédits pour exécution de ladite convention. Puis il passe à la discussion des articles du budget modifiés par le dernier vote de la Chambre et relatifs à l'abrogation à partir du 1er décembre 1886, de l'article 7 de la loi du 4 novembre 1871, créant un impôt de fabrication sur le papier.

M. Buffet propose un amendement relatif à la suppression de l'impôt sur le papier. « Il est impossible, dit-il, d'admettre que la Chambre puisse laisser subsister pendant onze mois l'impôt qu'elle supprime et lègue à la Chambre qui lui succédera le soin de trouver l'impôt nouveau. Cette façon d'agir est tout à fait anormale.

Mais M. Millaud, rapporteur, estime que ce n'est pas l'heure de créer de conflit, et sur ce dire, l'ensemble du budget adopté par la Chambre est voté par le Sénat. M. de Freycinet se hâte alors de lire le décret de clôture, et la séance est levée après l'adoption du procès-verbal de la séance.

M. Calla donne une conférence à Niort et fait, pendant deux heures, le procès à la République, en passant en revue la situation économique et politique qu'elle a créée à la France.

7. — Les ministres, réunis en conseil, sous la présidence de M. Jules Grévy, décident, après une vive discussion, que les élections générales législatives auront lieu le 4 octobre prochain et les ballottages le 18 du même mois, et que la convocation des Chambres se fera dans les premiers jours de novembre.

Entrevue, à Gastein, des empereurs d'Allemagne et d'Autriche.

8. — Le ministre de la guerre adresse aux généraux commandant les corps d'armée une nouvelle dépêche confidentielle, où il dit que, sur la demande du général de Courcy, il a décidé d'envoyer en Annam une mission militaire, chargée de réorganiser l'armée et en particulier la garde.

Cette mission comprendra quatorze officiers de toutes armes (quatre colonels, quatre chefs d'escadrons, six capitaines qui sont mis hors cadre); ils continueront à porter l'uniforme de leur arme, en recevront le solde sur le budget de la guerre et recevront en outre une allocation spéciale qui sera fixée par le général de Courcy et payée sur les crédits du Tonkin. Le ministre demande que les noms des officiers désirant faire partie de cette mission lui soient envoyés avant le 14 août, pour que le départ puisse avoir lieu au commencement de septembre. Il recommande aux généraux de faire en sorte que cet envoi soit *ébruité le moins possible* et de procéder en conséquence à la désignation des officiers dans le plus grand secret.

Mme Garcin, en religion sœur Saint-Cyprien, de Marseille, est nommée chevalier de la Légion d'honneur, en récompense des soins qu'elle a donnés aux malades pendant toutes les épidémies cholériques, typhoïdes et varioliques qui ont sévi dans les hôpitaux de Marseille depuis 1842.

9. — M. Songeon, candidat républicain autonomiste, est élu sénateur de la Seine, en remplacement de Victor Hugo, par 337 voix contre 257 données au candidat opportuniste. *Encore un échec pour l'opportunisme!*

M. Pouyer-Quertier fait une conférence à Amiens. L'orateur traite spécialement la question du bétail. Il déclare qu'il est nécessaire d'établir des droits plus élevés sur le bétail américain, qui envahit l'Angleterre et commence à pénétrer en France. Il ajoute que le bétail étant une des grandes ressources agricoles du pays, il faut relever l'élevage et ne pas le laisser écraser par l'étranger.

Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy une dépêche exclusivement consacrée à des questions de service. Le général ne signale aucun changement dans la situation.

Malgré les *sifflets*, les *hurlements* et les cris de : *A bas Ferry-Tonkin*, qui ont accueilli l'ex-président du conseil à son arrivée à la gare de Lyon et à l'hôtel Collet où il est descendu, ce dernier n'en prononce pas moins, à la *villa des Fleurs*, son grand discours-programme. Il conclut en disant que le grand péril de l'heure présente, c'est qu'il ne sorte des élections prochaines qu'une *majorité précaire, mal assise et trop étroite pour porter un gouvernement républicain.*

Une nouvelle manifestation radicale à la tombe de Blanqui. — Les comités révolutionnaires organisent une manifestation au cimetière du Père-Lachaise, à propos de l'inauguration de la statue de Blanqui. En dépit des précautions prises par la préfecture de police et des efforts faits par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, le drapeau rouge est déployé sur le monument de Blanqui, aux acclamations mille fois répétés de : *Vive la Commune! Vive la révolution sociale! A bas les exploiteurs! A mort les bourgeois!*

Plusieurs discours des plus violents sont prononcés. Le citoyen général Eudes lit une lettre de Rochefort, s'excusant d'être loin de Paris et de ne pouvoir se rendre à la cérémonie. Cette lecture est accueillie aux cris de : *A bas Rochefort! Bourgeois! Réac! Vive la Commune!*

10. — Le ministre de la guerre reçoit, le 9 et 10 août, des télégrammes du général de Courcy, qui répondent à plusieurs dépêches arrivées tardivement par suite d'interruption dans la ligne télégraphique. Ces télégrammes sont en grande partie relatifs aux mesures à prendre pour l'établissement du protectorat dans l'Annam.

Au Tonkin, les chefs des Pavillons-Noirs ont disparu; leurs bandes sont, pour le moment, dispersées. Le commandant Tisseyre a été nommé membre de la commission de délimitation des frontières du Tonkin.

Le général de Courcy signale, en outre, une dépêche de l'évêque de Qui-nhone qui annonce le massacre de cinq missionnaires et d'un grand nombre de chrétiens dans les provinces de Bin-dinh et de Phuyen. Huit mille chrétiens se sont réfugiés sur les concessions de Qui-nhone, qui est occupée par nous.

Plusieurs cas de choléra se sont manifestés à l'hôpital d'Haïphong.

Le général Prudhomme est parti pour Qui-nhone.

11. — Le *Journal officiel* publie les tableaux du revenu des contributions directes et indirectes, pendant le mois de juillet et les sept premiers mois de 1885.

L'impôt sur les valeurs mobilières a donné une perte de 942,000 francs sur les évaluations pendant le mois de juillet.

Depuis le commencement de l'exercice, la *moins value totale* est de 2,766,000 fr.

La *perte totale*, depuis le commencement de l'exercice, est de 14,705,700 fr.

Mgr Koppès, évêque de Luxembourg, dont le zèle et l'intrépidité à défendre les doctrines romaines et les droits de l'Église ont excité la haine des francs-maçons, des libéraux et de certains personnages que la vérité intégrale offusque, reçoit de Léon XIII le bref suivant :

« Vénérable frère,

« Ils Nous ont été bien agréables et bien chers, ces souhaits et ces vœux que vous avez voulu Nous exprimer dans une lettre pleine de prévenance et de respect. Ces souhaits, que vous avez alors formés en Notre faveur, témoignent de votre zèle remarquable pour l'Église, ainsi que de votre soumission envers ce Saint-Siège apostolique; et ces vœux faits à propos n'ont pour objet que le bien et l'avantage de l'une et de l'autre.

« Mais, vénérable frère, cette déférence de votre charité Nous a été d'autant plus agréable que Nous y avons vu briller et cette sollicitude pastorale que, dispensateur fidèle, vous déployez pour le bien de votre troupeau, et la vertu sacerdotale avec laquelle vous remplissez si parfaitement votre saint ministère. A cette vertu Nous décernons les éloges mérités, et Nous attestons par ces lettres Notre bien grande affection pour votre personne. Par ces éloges et cette affection, Nous désirons vous consoler au milieu de ces indignes traitements que vous éprouvez en ces jours pervers, et relever votre courage afin que vous continuiez, comme vous le faites si vaillamment, à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Et, certes, Nous ne doutons pas que, dans ce grand combat de l'Église, vos coopérateurs, unis à vous par la charité et l'amour de la religion, ne vous prêtent un puissant appui pour défendre la cause de la vérité et procurer le bien spirituel des fidèles, au milieu des embûches et des ruses par lesquelles les ennemis de la religion ne cessent d'attaquer le dogme et la sainte morale. »

Les membres du Comité central catholique de France adressent aux électeurs catholiques l'appel suivant, à l'approche des élections législatives :

« Electeurs,

« Les sectaires dont les électeurs abusés ont, dans les scrutins précédents, accepté la domination, ont accumulé bien des ruines matérielles et morales. Ils ont dévasté les finances par leur imprévoyance et leurs prodigalités. Après avoir fait en huit ans quatre milliards d'emprunt, ils seront demain dans la nécessité d'emprunter quinze cents millions, ou tout au moins, d'après les appréciations les plus modérées, un milliard de plus et de

demander au pays deux cents millions au moins d'impôts nouveaux pour combler le déficit croissant du budget.

« Ils ont prodigué le sang et les ressources de la France dans des expéditions lointaines mal préparées et mal conduites, et leurs préoccupations égoïstes ont compromis les succès que nous devions à l'héroïsme de nos marins et de nos soldats.

« Leurs fautes ont été lourdes, leur obstination criminelle.

« Ils ont excité toutes les convoitises, multiplié les promesses irréalisables. Ils laissent les esprits divisés, le monde du travail partagé en deux camps ennemis, l'industrie et l'agriculture en détresse, tous les intérêts inquiétés ou compromis.

« Ces hommes, il faut les exclure des conseils du pays, parce qu'ils sont les artisans de sa ruine.

« Catholiques nous adressant à des catholiques, nous ajoutons :

« Ces hommes sont coupables d'autres attentats qui sont la source de nos divisions, l'origine de nos malheurs, la cause de nos angoisses.

« Ils ont traité le catholicisme en ennemi, expulsé les religieux de leurs demeures et les Sœurs de charité de l'asile des malheureux, interdit au culte la rue, ouverte aux mascarades, jeté l'image du Christ hors de l'école et du cimetière. Ils ont banni Dieu de l'enseignement officiel, et cherchent à imposer à tous cet enseignement athée. Ils veulent chasser Dieu de l'âme du peuple, comme ils l'ont chassé de la constitution des lois.

« La persécution se poursuit; chaque jour de nouvelles écoles se ferment. Hier encore, l'église dédiée à la patronne de Paris était profanée.

« Demain, s'ils restent les maîtres, ils imposeront le service militaire aux séminaristes pour empêcher le recrutement du clergé. Demain, la suppression du budget des cultes viendra compléter l'œuvre de spoliation, commencée déjà par de misérables réductions. S'ils ont attendu, c'est qu'ils ont peur de vous, et aussi qu'il entre dans leur plan d'affaiblir l'Église avant de la dépouiller.

« Electeurs catholiques, sachez-le bien, voilà ce que les élections prochaines peuvent réparer ou aggraver.

« Donc, le devoir est clair, l'obligation est impérieuse :

« Chassez du Parlement les ennemis de toute foi et de tout droit.

« Votez pour des hommes qui soient résolus à défendre, sans compromission et sans faiblesse, les droits imprescriptibles de l'Eglise et ses libertés nécessaires, notamment la liberté d'association religieuse et celle de l'enseignement à tous les degrés.

« Nous savons, nous catholiques, que ces droits et ces libertés ne sont pas, quel que soit l'État, une concession de l'État. Nous savons que l'indépendance de l'Église, à raison de son institution divine, est un droit antérieur à toutes les formes de gouvernement, supérieur au caprice de tous les pouvoirs, quels qu'ils soient.

« Étroitement unie, d'ailleurs, à toutes les traditions et à toutes les grandeurs de notre histoire, cette indépendance est sacrée pour ceux mêmes qui, sans partager notre foi, ont le respect du droit des consciences et le sentiment des nécessités sociales.

« Affirmez donc par vos votes ces vérités et votre volonté de les faire prévaloir dans le gouvernement de notre pays.

« Ne conférez l'honneur de vous représenter qu'à l'honnête homme qui aime d'un amour désintéressé la religion, la justice et la patrie.

« Et ne vous bornez pas à voter; prenez part à la bataille électorale par la parole, par l'action, par le sacrifice.

« Surtout unissez-vous; grâce à cette union et grâce au concours de tous ceux qui, comme vous, veulent la religion indépendante et respectée, la France libre, grande et forte, la bonne cause triomphera.

« Catholiques, nous sommes le pays; ne souffrons pas qu'on en dispose sans nous et contre nous.

« Ad. Baudon, vicomte de Bélizal, A. Benoist d'Azy, Lucien Brun, Charles Chesnelong, le vice-amiral Gicquel des Touches, Kolb-Bernard, Keller, E. de la Bassetière, comte Lanjuinais, baron de Mackau, comte Albert de Mun, baron de Ravignan. »

12. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy une dépêche, datée de Haïphong, 12 août, 7 heures du matin.

Le général fait connaître qu'il est arrivé à Haïphong pour y établir un quartier général pendant l'épidémie cholérique.

A la date du 10 août, le nombre des malades était de 64; le 11 août, 19 cas nouveaux ont été signalés, tous en dehors de l'hôpital; décès ce jour-là, 17; restent 66 malades atteints plus ou moins gravement.

Plusieurs infirmiers ayant été frappés, de nombreux volontaires s'offrent pour soigner les cholériques. Le moral de tous est excellent.

Le général garde *la Gironde*, qui doit être mouillée aussi près que possible de Haïphong pour servir de vaisseau-hôpital, si les circonstances l'exigent.

13. — M. Pouyer-Quertier fait une conférence à Châteaudun. L'orateur traite longuement la question des céréales et du bétail et spécialement du mouton. Il critique les tarifs de pénétration qui favorisent l'étranger au détriment de l'agriculture française. Il espère que les droits d'entrée seront encore relevés si l'on ne veut pas que les moutons disparaissent de la Beauce.

Une semblable mesure serait également utile pour augmenter la production des bœufs qui a diminué. Enfin, M. Pouyer-Quertier développe et soutient le système compensateur.

14. — Le ministre de la guerre adresse au général de Courcy ses instructions au sujet de l'organisation administrative et militaire de l'Annam et du Tonkin, ainsi que de l'établissement de notre protectorat dans ces colonies.

Ces instructions sont une réponse au projet d'organisation récemment envoyé par le commandant du corps du Tonkin. Elles ont été arrêtées en conseil des ministres. Elles sont notamment relatives à la réorganisation de l'armée de l'Annam avec des cadres français. L'administration sera confiée à des mandarins annamites, assistés de fonctionnaires français, de manière à ne pas heurter les sentiments ni les coutumes indigènes.

15. — M. Savorgan de Brazza est nommé officier de la Légion d'honneur (services exceptionnels rendus comme chef de la mission de l'ouest africain).

Sont également nommés chevaliers de la Légion d'honneur MM. Manchon, Decazes et Dufourcq, qui font partie de la même mission.

Le *Journal officiel* annonce que le payement des indemnités allouées par la commission d'Alexandrie est imminent. La commission de la dette a arrêté les dispositions destinées à assurer le prompt achèvement de cette opération. Le *même journal officiel* publie ces dispositions.

16. — Arrivée à Marseille du consul de France à Tien-Tsin, apportant le texte officiel du traité de paix franco-chinois.

Le traité, scellé dans un rouleau de soie jaune retenu par des cordons en or, est dans une boîte de laque rouge incrustée en nacre et fermée avec une serrure en or. Cette boîte est elle-même placée dans une boîte en bois de santal richement sculptée, et enfin dans une caisse en métal soudée.

Un arrêté rendu par le général de Courcy interdit la vente de l'absinthe dans les cafés, cabarets et débits de boissons du Tonkin.

Anniversaire des batailles qui ont été livrées dans les environs de Metz, à Mars-la-Tour. Après la cérémonie religieuse la foule porte des couronnes sur le monument commémoratif.

Le principal événement du jour est l'inauguration, au Mans, du monument élevé par souscription publique à la mémoire du brave général Chanzy. Des discours sont prononcés par M. Cordelet, maire du Mans et sénateur, par le général Campenon et par l'amiral Jauréguiberry. Nous relevons dans le discours de ce dernier les paroles suivantes : « Au milieu de nos plus grands revers le général Chanzy n'a jamais désespéré de la patrie et il sut faire partager cette foi à la jeune armée, dans les rangs de laquelle il accueillit les hommes de toute opinion qui s'unirent dans un sentiment unanime, celui de la résistance à l'invasion. L'armée française est un tout dont les parties vibrent à l'unisson. »

L'amiral Jauréguiberry, dans un discours aussi élevé que patriotique, rappelle les désavantages contre lesquels le commandant en chef de l'armée de la Loire eut à lutter.

Il termine par ce chaleureux appel à l'amour de la patrie : Si Chanzy pouvait aujourd'hui se faire entendre au milieu de nous, il nous dirait : « Aimons passionnément la France, notre mère à tous. Sachons vivre pour elle, apprenons à mourir pour elle, et quoique les nombreuses plaies de la pauvre blessée ne soient pas toutes cicatrisées, ne désespérons jamais de son avenir, puisque son honneur est intact et que Dieu la protège.

17. — Ouverture de la session d'automne des conseils généraux dans tous les départements. Les anciens bureaux conservateurs sont réélus et un certain nombre de membres conservateurs remplacent des républicains.

18. — Le ministre de la guerre reçoit une dépêche du général de Courcy relative aux affaires du service courant. Le commandant du corps expéditionnaire s'abstient, dans cette dépêche, de toute allusion à l'épidémie cholérique, d'où l'on peut conclure que la situation ne s'est pas améliorée de ce côté.

M. Rothan, ancien ministre plénipotentiaire de France, originaire d'Alsace, vient d'être expulsé de la propriété qu'il possède dans cette province, par l'autorité allemande.

L'Espagne adresse des représentations à l'Allemagne qui vient de prendre possession des îles Carolines, sans en avoir donné avis préalable à personne, tandis que l'Espagne fait valoir des droits séculaires.

19. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy plusieurs dépêches relatives à des affaires de service. Le commandant en chef du corps expéditionnaire demande notamment quelques canonnières. Il ne donne aucune indication relative au choléra.

20. — Les ministres réunis en conseil de cabinet sous la présidence de M. Brisson décident que les funérailles de l'amiral Courbet auront lieu, non point à Toulon, mais aux îles d'Hyères. Le cercueil du vaillant marin fait peur à ces *braves opportunistes*, ils redoutent une manifestation populaire en faveur de ce soldat *sans peur et sans reproches*.

Mort de Mgr Lecourtier, archevêque de Sébaste, ancien évêque de Montpellier et chanoine de Saint-Denis.

21. — Une dépêche du général de Courcy au ministre de la guerre annonce qu'un des frères du roi d'Annam va partir pour la France avec des cadeaux pour le président de la République.

Un télégramme adressé de Saïgon au supérieur des missions étrangères par Mgr Van Camelbeke, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale annonce que près de dix mille chrétiens réfugiés en Cochinchine meurent de faim et qu'il y a urgence de leur envoyer des secours abondants.

Son Em. le Cardinal-Archevêque de Paris adresse aux fidèles du diocèse de Paris la belle et touchante lettre pastorale suivante, à l'occasion des obsèques nationales de l'amiral Courbet, dans la chapelle des Invalides, et du service solennel qui doit être célébré à Notre-Dame pour les officiers et soldats morts dans la guerre du Tonkin :

« Nos très chers Frères,

« La France se prépare à célébrer des obsèques nationales au grand homme de guerre qu'elle pleure, à l'amiral Courbet. En présence de son cercueil, tous les partis se sont unis dans une manifestation unanime de regrets et d'admiration. Il en sera toujours ainsi dans notre pays. La France peut avoir des heures d'oubli; mais elle ne reniera jamais les vieilles traditions de l'honneur militaire, du dévouement patriotique et du respect sincère de la foi chrétienne, qui n'ont pas cessé de faire la force de notre marine et de notre armée.

« Nous pouvons redire aujourd'hui sur la tombe de l'amiral Courbet les paroles que Bossuet prononçait, il y a deux siècles, sur celle du prince de Condé : « Tel qu'on l'avait vu dans tous les combats, résolu, paisible, « occupé sans inquiétude de ce qu'il fallait faire pour les soutenir, tel fut-« il à ce dernier choc; et la mort ne lui parut pas plus affreuse, pâle et « languissante, que lorsqu'elle se présente au milieu du feu sous l'éclat de « la victoire qu'elle montre seule. »

« Bossuet ajoute, et ne vous semble-t-il pas, Nos très chers Frères, qu'il ait peint aussi bien le grand marin du dix-neuvième siècle que le grand capitaine du dix-septième à leur lit de mort : « Pendant que les sanglots éclataient de toutes parts, comme si un autre en eût été le sujet, il conti-

nuait à donner ses ordres; et s'il défendait les pleurs, ce n'était pas comme un objet dont il était troublé, mais comme un empêchement qui le retardait. »

« Le grand orateur met le dernier trait au tableau : « Ce que le prince, nous pouvons dire avec la même vérité, ce que l'amiral commença ensuite pour s'acquitter des devoirs de la religion, mériterait d'être raconté à toute la terre, non à cause qu'il est remarquable, mais à cause pour ainsi dire qu'il ne l'est pas, et qu'un prince si exposé à tout l'univers ne donna rien aux spectateurs... Dans la mort comme dans la vie, la vérité fut toujours toute sa grandeur. »

« C'est bien le portrait de l'amiral accomplissant jusqu'à la fin, avec une héroïque simplicité, les devoirs de l'homme de guerre et les devoirs du chrétien. Bel exemple pour tous, honneur et consolation pour une famille chrétienne qui aspire à revoir au ciel celui que la religion et la patrie pleurent avec elle!

L'amiral Courbet a laissé une parole que nous ne saurions oublier.

« Lorsqu'on le pressa de reprendre le chemin de la France, pour soigner sa santé profondément altérée, il tourna le regard vers ses marins : « Moi, « abandonner ces braves enfants, jamais! » C'est répondre aux sentiments de ce noble cœur que d'associer à la mémoire de l'amiral celle de nos officiers et de nos soldats morts pour la France sur les plages de l'extrême Orient. En priant pour leur chef, nous prierons en même temps pour eux.

« L'Eglise, comme une mère, se souvient de tous ses enfants, non seulement de ceux qui laissent un nom illustre, mais aussi de ceux qui furent les plus humbles et les plus obscurs. Le monde ignore leurs noms; Dieu les connaît, et leurs familles se consolent par les espérances de la foi et par la prière : car c'est une sainte et salutaire pensée, suivant la parole du livre des Machabées, de prier pour les morts, afin qu'ils soient purifiés des fautes que la fragilité humaine a mêlées à l'accomplissement du devoir noblement rempli.

« A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les doyen, chanoines et chapitre de notre Eglise métropolitaine,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article premier. — Le lendemain des obsèques nationales de l'amiral Courbet dans la chapelle des Invalides, ou le premier jour libre, si le lendemain est empêché, un service solennel sera célébré à Notre-Dame pour tous les officiers et soldats des armées de terre et de mer morts dans la guerre du Tonkin.

« Art. 2. — Nous aurions souhaité de présider en personne ces deux cérémonies religieuses. L'état de notre santé ne nous le permettant pas, notre Coadjuteur les présidera en notre nom.

« Une députation du chapitre et du clergé de Paris l'accompagnera aux Invalides.

« MM. les Curés et les membres du clergé sont invités à assister en habit de chœur au service célébré à Notre-Dame.

« Art. 3. — Tous les prêtres du diocèse sont invités à donner un souvenir spécial à nos soldats morts au Tonkin, dans la célébration du saint sacrifice, les jours où auront lieu les cérémonies funèbres de Notre-Dame et des Invalides.

« Art. 4. — Les communautés religieuses et les personnes pieuses sont pareillement invitées à offrir, ces mêmes jours, la sainte communion pour le repos des âmes de nos soldats.

22. — Le comité de défense des intérêts toulonnais adresse au président du conseil des ministres une lettre relative à la résolution prise par le gouvernement de faire débarquer à Hyères la dépouille mortelle de l'amiral Courbet. L'annonce d'une pareille mesure, dit-il, jette dans la ville une panique plus grande que ne le ferait une épidémie, et aura des suites désastreuses. Le comité compte sur M. le ministre de l'intérieur pour insister auprès de ses collègues et pour les faire revenir sur la mesure déplorable comme effet, et désastreuse comme résultat, qui vient d'être prise.

23. — Un décret paru au *Journal officiel* fixe au 11 octobre les élections générales législatives à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion, à la Guyane, au Sénégal, en Cochinchine et dans les établissements français de l'Inde.

M. Brisson, ministre de la justice, adresse aux procureurs généraux une circulaire prescrivant à tous les membres de l'ordre judiciaire une neutralité absolue dans les élections. Quelle comédie que cette prétendue neutralité!

Élections sénatoriales dans le Puy-de-Dôme et l'Yonne. M. Girot-Pouzol, député, est élu sénateur dans le premier département sans concurrent, et M. Jules Guichard dans l'Yonne l'emporte sur son concurrent radical.

Le comité conservateur du département de la Seine adresse aux électeurs le manifeste suivant.

« Messieurs les électeurs,

« Nous nous présentons devant vous avec un seul drapeau : le drapeau de l'opposition conservatrice.

« En nous formant en comité électoral, nous n'avons d'autre but que d'offrir à tous les conservateurs le moyen de s'entendre, de se concerter et de réunir leurs suffrages sur une liste unique de candidats.

« On prétendra que nous sommes une coalition. Oui, nous sommes la coalition des droits méconnus, des libertés violées et des intérêts compromis.

« Nous réclamons :

« La liberté de conscience, le rétablissement et le maintien de la paix religieuse;

« La dignité et l'indépendence de la magistrature;

« L'équité et l'impartialité dans l'administration;

« L'autorité respectable à tous les degrés, pour qu'elle soit respectée;

« L'armée restituée à la France et non abandonnée à des politiciens qui en font l'instrument d'un parti;

« Une législation militaire qui ne s'inspire que des véritables intérêts de la sécurité nationale;

« La fin de ces aventures ruineuses pour le pays et stériles en dépit des glorieux efforts de nos marins et de nos soldats;

« L'adoption d'une politique nationale ferme et prudente qui ne laisse pas la France isolée en Europe;

« L'ordre scrupuleux, l'observation de la loi et la probité dans la gestion de nos finances;

« L'allègement des charges publiques, le premier de tous les remèdes dans un pays écrasé d'impôts en présence de la crise dont souffrent si cruellement le travail, le commerce et l'industrie;

« Les économies, qui deviendront possibles le jour où les ressources du budget cesseront d'être prodiguées dans des entreprises suspectes et de servir à de coupables gaspillages.

« Tels sont les principes pour lesquels nous combattons. Nous invitons les électeurs à les défendre avec nous.

« C'est un devoir pour tous de travailler à en assurer le triomphe.

« Un grand mouvement se prononce dans le pays entier pour arracher la France aux hommes qui la conduisent à la ruine.

« Électeurs de la Seine,

« Nous sommes certains que vous n'hésiterez pas à vous associer à ce mouvement national, pour le salut de la patrie. »

24. — Les obsèques de l'amiral Courbet sont *officiellement* fixées ainsi qu'il suit :

Mercredi, cérémonie aux Salins d'Hyères; Vendredi, service aux Invalides, à onze heures; Mardi, funérailles à Abbeville.

L'irritation suscitée en Espagne par la prise de possession des îles Carolines (Océanie) par l'Allemagne, est arrivée au plus haut degré à la suite de la réponse du cabinet de Berlin ne contenant aucune concession. Une manifestation à laquelle ont pris part plus de 150,000 personnes a eu lieu, dimanche dernier sur le Prado. Il y avait une soixantaine de drapeaux.

Plusieurs orateurs montés sur des voitures ont harangué la foule, qui a répondu par les cris de : « Vive l'intégrité de l'Espagne! Vive l'honneur de l'armée espagnole! A bas les usurpateurs! » Les habitants de l'Aragon ont résolu de ne plus acheter ni bière ni autres marchandises d'Allemagne.

25. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy des dépêches qui rendent compte de l'état sanitaire du Tonkin. La situation est un peu meilleure. Le choléra est en décroissance à Haïphong et à Kam. Deux cents hommes sont en traitement. Les cas sont rares à Hanoï, à Chu et à Quang-Yen. Partout le moral des troupes est excellent. Le changement de temps survenu aura probablement une influence favorable sur la santé des troupes. Les évacuations du Tonkin sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Le général de Courcy ajoute qu'il retournera à Hué dans quelques jours.

Arrivée à Salins d'Hyères du *Bayard*, portant à bord le corps de l'amiral Courbet.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Livre choral ou *Répertoire populaire de la musique religieuse*, comprenant les œuvres choisies de musique d'église des grands maîtres des diverses Ecoles, recueillies par les soins du commandeur Sain-d'Arod, maître de chapelle honoraire de Saint-Pierre-du-Vatican, correspondant de l'Institut de France, etc. Un beau vol. in-8°. Prix net : 7 francs. Paris, Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères.

Voici un recueil qui vient combler une vaste lacune; il était d'ailleurs attendu depuis si longtemps qu'on peut bien dire qu'il répond à un vœu unanime, tant dans les paroisses que dans les couvents, séminaires, pensionnats, etc.

Le *Livre choral* se divise en quatre parties : 1° Recueil de *plains chants*, harmonisés avec accompagnement (Messes, Antiennes, Hymnes et répons les plus usuels); 2° Choix des meilleurs *Cantiques*, tant anciens que nouveaux, notés avec les accompagnements; 3° *Motets latins* et 4° *Motets français*, collectionnés parmi les plus belles compositions religieuses des maîtres contemporains, avec leurs accompagnements authentiques.

On peut affirmer, en effet, qu'il serait difficile de trouver dans les compositions religieuses qui se publient depuis quelques années, des morceaux aussi bien réussis sous tous les rapports que ceux qui ont fait l'objet de ce répertoire; et si nous avions place pour des citations, nous demanderions quels chants soulignent mieux la parole que l'*Ave Maria*, de Cherubini; l'*ô Salutaris*, de Hummel; l'*ô Sacrum*, de Beethoven; le *Sub tuum*, de Widor; et parmi les motets français, *Suspendez vos concerts*, *Que le Seigneur est bon*, de Méhul; *la Nuit miraculeuse*, de Mager; l'*Invitation à louer Dieu*, de Berlioz; *Au Dieu qui nous aime*, de Meyerbeer, etc.; sans parler de ces admirables cantiques signés de Rossini, Monpou, Victor Massé, Félicien David, etc., tous conçus dans un style aussi noble que simple et touchant!

L'exécution de cet ouvrage, véritable monument de la musique d'église et qui, à raison de plusieurs morceaux de maîtres absolument inédits, doit éveiller bien des curiosités partout où il y a un chœur religieux, a été accomplie par les soins d'un artiste, qu'un Bref du Souverain Pontife Pie IX a daigné désigner comme « représentant particulièrement la musique religieuse en France. » Le commandeur Sain-d'Arod, maître de chapelle honoraire de Saint-Pierre-du-Vatican, membre correspondant de l'Institut, etc., l'avant-propos mentionne les suffrages de trente prélats français, et en outre l'insigne approbation du Souverain Pontife! — On ne saurait, après cela, rien dire de plus en faveur d'une telle publication.

La Société générale de Librairie catholique vient d'ajouter à ses classiques, sous le titre de *Nouveau cours d'histoire naturelle*, le volume suivant :

Zoologie, anatomie et physiologie animales, ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels du 22 janvier 1885, pour l'enseignement de la Zoologie dans la classe de philosophie et l'examen du baccalauréat ès lettres, par Paul Maisonneuve, docteur-médecin, docteur ès sciences naturelles, professeur à la Faculté libre d'Angers. Un beau vol. in-8° de 483 pages. Prix : 6 francs.

L'ouvrage est dédié à Mgr Freppel, « comme un hommage de respectueuse admiration pour les services » que Sa Grandeur a « rendus à la science en soutenant avec tant d'énergie la cause de la liberté d'enseignement. »

Il est orné de 210 figures intercalées dans le texte et facilitant, dans tous leurs détails, l'intelligence des descriptions.

Des notes marginales indiquent succinctement l'objet correspondant, et sont autant de points de repère qui fixent l'attention de l'élève, autant de jalons qui lui permettent, au moment voulu, de faire une révision rapide des matières déjà apprises.

En outre, le texte même du programme officiel est placé en tête de l'ouvrage, et par là chacun peut se rendre compte si les données en ont été efficacement remplies par l'auteur. Pour notre part, nous n'hésitons pas à l'affirmer. Voici, du reste, la table des matières :

TABLE DES MATIERES

Première partie : CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES ANIMAUX OU NOTIONS GÉNÉRALES D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE ANIMALES.

Ch. I. L'Individu et l'Espèce. — Ch. II. Notions sur les Classifications. — Ch. III. Principaux caractères d'organisation de chacun des types du règne animal. — Ch. IV. Rapports entre l'Organisme et le Milieu. — Ch. V. Reproduction et Développement des animaux. — Ch. VI. L'Instinct et l'Intelligence; leurs manifestations chez les animaux. — Ch. VII. La substance vivante et ses propriétés. — Ch. VIII. Structure intime du corps des animaux. — Ch. IX. Transformation des forces dans l'organisme. — Ch. X. Evolution de l'être vivant.

Deuxième partie : ETUDE SPÉCIALE DE L'HOMME ET NOTIONS D'ANATOMIE COMPARÉE.

Ch. I. Description anatomique sommaire.

I. — *Fonctions de nutrition.*

Ch. II. Digestion et absorption. — Ch. III. Circulation. — Ch. IV. Respiration. — Ch. V. Secrétions et Appareils d'élimination.

II. — *Fonctions de relation.*

Ch. VI. Organes de la locomotion. — Ch. VII. La Voix. Les Sens. Toucher. Goût. Odorat. — Ch. VIII. L'Ouïe. — Ch. IX. La Vue. — Ch. X. Description sommaire du système nerveux. — Ch. XI. Physiologie du système nerveux.

CHEMINS DE FER DE L'EST. — **Voyages circulaires en Allemagne, en Autriche et en Suisse.** La Compagnie des chemins de fer de l'Est vient de reprendre la délivrance de billets de voyages circulaires à prix réduits qui permettent aux touristes de visiter un grand nombre de villes et de sites remarquables dans l'est de la France, en Allemagne, en Autriche et en Suisse, notamment Nancy, Metz, les bords du Rhin, Mayence, Francfort, Strasbourg, Baden-Baden, Carlsruhe, Heidelberg, Nuremberg, Stuttgart, Munich, Salzbourg, Vienne, Ischl, le Tyrol, la Suisse Orientale, Zurich, Bâle et Belfort.

De plus, la Compagnie de l'Est a profité, cette année, de l'ouverture de la nouvelle et magnifique route de l'Arlberg pour établir, par cet itinéraire, de nouvelles combinaisons de voyages circulaires à travers la Suisse, le Tyrol, l'Autriche, la Hongrie et l'Allemagne.

Pour les prix, les conditions et les itinéraires, consulter les livrets spéciaux des voyages circulaires qui sont délivrés gratuitement, à Paris, à la gare de l'Est et dans les bureaux succursales de la Compagnie.

A partir du 1er août, la Compagnie du chemin de fer du Nord apportera d'importantes modifications aux services rapides entre **Paris** et **Londres**.

L'ensemble des communications entre Paris et Londres sera assuré, dans chaque sens, par quatre services rapides, savoir : par *Calais* et *Douvres*.

Les départs de *Paris* auront lieu à 8 h. 20 et 11 h. du matin (1re et 2me classes), et à 7 h. 45 du soir (1re classe seulement), et les arrivées à Londres à 5 h., 7 h. 15 du soir et 6 h. du matin.

Les départs de *Londres* sont fixés à 8 h. et 11 h. du matin (1re et 2e classes), et à 8 h. du soir (1re classe seulement), et les arrivées à Paris à 5 h. 41, 7 h. 40 du soir et 5 h. 50 du matin, par *Boulogne et Folkestone*.

Le départ de *Paris* aura lieu à 9 h. 40 du matin (1re et 2me classes), et l'arrivée à Londres à 5 h. 40 du soir.

Le départ de *Londres* est fixé à 9 h. 40 du matin (1re et 2me classes), et l'arrivée à Paris à 5 h. 57 du soir.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE. — *Vacances de* 1885. — **Train de plaisir de PARIS à GRENOBLE**, permettant de visiter les Alphes Dauphinoises, la Grande-Chartreuse, Gières-Uriage et Allevard-les-Bains.

Aller : Départ de Paris, le 7 septembre à 1 h. 30 soir; arrivée à Voiron, le 8 septembre à 6 h. 58 matin : arrivée à Grenoble le 8 septembre à 7 h. 42 matin.

Retour : Départ de Grenoble, le 15 septembre à 9 h. 15 soir; départ de Voiron, le 15 septembre à 10 h. 04 soir; arrivée à Paris le 16 septembre à 3 h. 50 soir.

PRIX UNIQUE DU VOYAGE ALLER ET RETOUR 34 FRANCS EN 3e CLASSE.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

Librairie HACHETTE et Ce, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

GEORGE DURUY

LE

GARDE DU CORPS

Un volume in-16, broché. . . . . 3 fr. 50

COMTE LÉON TOLSTOÏ

ANNA KARÉNINE

ROMAN TRADUIT DU RUSSE

Deux volumes in-16, brochés. . . . . 6 francs.

DU MÊME AUTEUR

LA GUERRE ET LA PAIX

ROMAN TRADUIT DU RUSSE

Trois volumes in-16, brochés . . . . . 9 francs.

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

COLLECTION DES MEILLEURS ROMANS ÉTRANGERS

COMPRENANT 230 VOLUMES

DERNIERS OUVRAGES PARUS

G.-P. MANCINI

DE MA FENÊTRE

ROMAN ITALIEN

TRADUIT AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

Par Mᵐᵉ COLOMB

Un volume in-16, broché . . . . . 1 fr. 25

HUGH CONWAY

LE SECRET DE LA NEIGE

ROMAN ANGLAIS

TRADUIT AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

Par MARY GIR

Un volume in-16, broché. . . . . 1 fr. 25

A. BLEST GANA

L'IDÉAL D'UN MAUVAIS SUJET

ROMAN ESPAGNOL

TRADUIT AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

Par Mᵐᵉ MARIE HUBBARD

Un volume in-16, broché . . . . . 1 fr. 25

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

L'EXERCICE DU COMMANDEMENT

Le commandement est une grande et noble chose.

Il est une délégation de l'autorité de Dieu, dont tout pouvoir légitime émane. En dehors de Dieu, en effet, aucun homme ne se sentirait le *droit* d'imposer sa volonté à son semblable, et cela est si vrai que partout où les peuples ne reconnaissent plus l'existence de Dieu, ils se soulèvent contre tout pouvoir humain et en viennent logiquement au cri de Blanqui : *Ni Dieu ni maître.*

Si le commandement est une délégation de l'autorité divine, il doit en avoir le caractère. Il a le droit d'être exigeant comme elle sur l'accomplissement strict du devoir; mais il doit tempérer cette exigence par l'affection et la bienveillance paternelle.

Chez les peuples païens, l'obéissance s'obtient par la crainte; chez les chrétiens, elle devrait s'obtenir par le respect des inférieurs pour leurs chefs et par l'affection réciproque des chefs et des subordonnés. Ce mobile bien plus élevé est le seul qui puisse produire de grandes choses et soutenir le dévouement dans les épreuves prolongées.

Le but que doit poursuivre un chef est donc de se faire respecter et aimer de ses inférieurs.

Il obtiendra le respect de ceux-ci en se respectant lui-même. L'officier qui se montre partout à la hauteur de sa position par l'élévation de ses sentiments, l'empire qu'il conserve sur lui-même, la distinction de ses manières, la bonne éducation et la connaissance du devoir de sa profession, n'a pas de peine à gagner le respect.

En traitant les hommes avec la considération que méritent toujours des créatures faites à l'image de Dieu, il les amène naturellement à le respecter lui-même. Mais cela ne suffit pas, il faut qu'il en soit aimé.

S'il y a un sentiment qui demande pour exister de la réciprocité, c'est bien l'affection. On n'aime jamais longtemps quelqu'un qui ne vous aime pas, si tant est que le sentiment d'antipathie ne soit pas toujours mutuel.

Le chef qui tient à se faire aimer de ses subordonnés, doit les aimer le premier et le leur montrer par ses actes, par le soin qu'il prend de leurs intérêts matériels et moraux, et par la sollicitude qu'il leur témoigne.

Le commandement crée des devoirs de toute sorte envers les hommes placés sous sa direction, envers leurs familles, envers le pays qui les lui confie et envers Dieu. C'est par l'accomplissement de ces devoirs qu'on montre aux subordonnés qu'on les affectionne, surtout lorsqu'on le fait avec bonne grâce, avec un visage ouvert et accueillant qui les excite à la confiance et leur donne l'assurance que l'on n'a rien de plus à cœur que de les rendre heureux.

C'est en effet une triste chose que le service militaire pour le jeune soldat. Être enlevé, à la fleur de l'âge, aux joies de la famille, aux douceurs de la liberté, dont on aime tant à jouir dans la jeunesse, à la pratique de la profession que l'on a choisie, pour être transporté dans une caserne, loin des siens, pendant des années, et rapproché souvent de camarades pour lesquels on n'éprouve que de l'indifférence et parfois de l'aversion, et cela pour être, en outre, soumis aux exigences d'une profession qui prend tous les moments du jour, sans vous offrir aucune compensation du côté du cœur et de l'esprit : c'est vraiment très dur. On comprend facilement le découragement et la nostalgie qui s'emparent de certaines natures en présence de ce changement complet dans l'existence, surtout dans l'existence morale ; et si l'on y ajoute l'ignorance des détails de la nouvelle carrière que l'on va suivre, la brutalité avec laquelle ils sont parfois enseignés par les sous-ordres, on sent qu'il y a, pour le jeune soldat qui arrive au service, de quoi le plonger dans le marasme et lui donner, à tout jamais, le dégoût de la vie militaire.

L'influence des chefs, en ce moment, peut être décisive pour l'avenir de ces jeunes gens. S'ils veillent à ce qu'ils soient conduits avec douceur, à ce qu'on n'exagère pas les premières fatigues et les premiers exercices, à ce qu'on ne les accable pas de punitions pour des fautes qui sont presque toujours dues à l'ignorance plutôt qu'à la mauvaise volonté, à ce qu'on les encourage lorsqu'ils font quelques progrès en paraissant les remarquer, on peut les attacher à

leur arme et leur faire traverser facilement les mauvais moments de l'arrivée au service. La manière d'être des sous-officiers et des instructeurs sera pour beaucoup dans l'obtention de ce résultat, mais ceux-ci ne sont que ce que les officiers les font eux-mêmes. Ils doivent être les instruments des chefs qui les dirigent, et comme ils sont les sujets les plus intelligents du corps, il est facile de les faire entrer dans ses vues.

L'intérêt que les officiers portent à ces jeunes conscrits ne peut bien s'exercer sans qu'ils les connaissent particulièrement le plus tôt possible et leur inspirent une confiance personnelle. Il faut que ces jeunes gens sachent de bonne heure qu'ils peuvent s'adresser à eux lorsqu'ils ont besoin d'un conseil, ou qu'ils se croient l'objet d'une mesure injuste ou vexatoire, qui se présentera d'autant plus rarement que les sous-ordres seront avertis que les chefs admettent parfaitement ce recours à leur autorité lorsqu'il se produit pour des choses qui ne sont pas insignifiantes et qu'il n'est pas répété outre mesure.

Sur les navires de guerre russes, où la discipline est d'une grande rudesse, le capitaine, en montant sur le pont le dimanche pour passer son inspection, se tourne vers son équipage en lui disant : *Sont-ils contents?* Il écoute alors toutes les réclamations.

Sur les navires de guerre français, il est d'usage que le second du bâtiment passe, le soir après le branle-bas, devant les hommes punis réunis sur le pont. Il entend les raisons qu'ils donnent pour justifier leurs manquements et annule ou modifie les punitions lorsqu'elles présentent quelque chose de valable. Il arrive souvent en effet qu'un homme soit commandé à la fois pour deux services différents, et qu'on l'ait puni pour avoir manqué à l'un d'eux : quelquefois aussi, il a pu être exaspéré par les mauvais traitements d'un sous-ordre.

La question des punitions est très importante. Quand on a suivi un certain nombre d'inspections générales, le criterium de la bonne tenue d'un corps est bien facile à connaître. Lorsque vous voyez figurer sur les registres beaucoup de malades et beaucoup d'hommes punis, soyez certain que le corps est mal dirigé et qu'il y a peu de chose à en attendre.

Le genre de punitions habituellement infligé aux jeunes gens exerce sur eux une grande influence. Les prisons, les salles de police, où ils sont enfermés plusieurs ensemble, sont des écoles de

démoralisation. Mieux vaut la punition en plein air, le peloton de discipline, la corvée de nettoyage, de balayage et autres semblables, qui ont l'avantage de fatiguer les délinquants et d'exempter de ces services ennuyeux les bons sujets. La multiplicité des punitions est un mauvais moyen de conduire les hommes; elle détruit l'importance morale qu'ils devraient y attacher et l'humiliation qu'ils doivent en ressentir.

Dans l'armée française, on punit trop et pour trop peu de chose; un bon sujet ne devrait l'être que très rarement, et l'on voit cependant des hommes, proposés pour le grade de sous-officiers, avoir des feuillets de punition surchargés.

La gestion des ordinaires et des masses des soldats par des sous-officiers est la cause de bien des abus qui n'existent pas dans la marine. Elle exige une surveillance constante, de la part des capitaines, sur les sergents-majors et les caporaux d'ordinaire, pour empêcher que les hommes ne soient lésés dans leurs intérêts et dans leur nourriture par l'accord avec les fournisseurs. C'est une des plaies de l'armée. Elle entraîne bien des jeunes sous-officiers dans le vice et les faux; les détournements qu'ils commettent seraient évités souvent si les officiers veillaient sur eux davantage. Ceux-ci en sont non seulement pécuniairement, mais souvent moralement responsables, quand ils n'ont pas fait ce qui est possible pour empêcher ces malversations.

Rien d'ailleurs ne mécontente plus les hommes que la conviction qu'ils sont l'objet d'exactions dont ils n'osent que rarement se plaindre lorsqu'ils n'ont pas l'habitude de se confier à leurs officiers et qu'ils redoutent les vengeances personnelles que les sous-ordres pourraient exercer sur eux.

Un des moyens qu'un chef peut employer pour suivre de près ses subordonnés et se mettre en rapport avec eux, c'est d'avoir un registre particulier sur lequel il fait porter leurs noms et les renseignements officiels qui les concernent. Il les fait venir ensuite séparément, cause avec eux, les questionne sur leur passé, leur profession antérieure, leur famille, leur instruction, l'éducation qu'ils ont reçue et où elle leur a été donnée. Dans peu d'instants, on peut ainsi savoir la valeur morale d'un jeune homme, à quoi il peut prétendre et aussi à quoi il peut être utilisé en campagne ou dans une circonstance donnée; s'il a de bons instincts, s'il aime la profession militaire et s'il désire la poursuivre. Se sentant suivi,

encouragé, l'homme acquiert tout de suite une plus grande valeur et se montre plus disposé à s'attacher à son chef. C'est surtout près des jeunes gradés que cette manière d'agir est importante et doit être renouvelée si l'on tient à les amener à rester au service.

Les intérêts religieux et moraux des subordonnés ne doivent pas être moins chers que les intérêts matériels. L'officier doit s'assurer, plus que jamais aujourd'hui, que les jeunes gens chrétiens ne sont pas l'objet, pour leur foi, de persécutions qui prennent souvent un caractère odieux. Il doit aussi faire en sorte que le dimanche et les jours fériés, il ne leur soit imposé aucun travail qui les retienne, sans nécessité, aux casernes et les empêche d'entendre la messe et de remplir leurs devoirs religieux. C'est une bonne mesure, à l'époque des grandes fêtes, de se montrer large dans les permissions accordées aux jeunes gens appartenant à d'honnêtes familles. Elles leur permettent d'aller se retremper au foyer paternel et de participer aux exercices religieux avec leurs parents. Pour ceux qui restent, il faut aussi leur donner les facilités compatibles avec le service pour fréquenter les églises.

Un grand service que les officiers peuvent rendre à leurs hommes, c'est de recevoir en dépôt les petites sommes que leurs familles leur envoient, de manière à ce qu'elles ne leur soient pas dérobées et qu'ils puissent les dépenser utilement et peu à peu, au lieu de les dissiper en quelques jours de débauche.

Dans l'escadre de la Méditerranée, des seconds de grands bâtiments, officiers supérieurs, ne dédaignaient pas de recevoir, dans une caisse placée chez eux, ces dépôts d'argent et d'accueillir, à une heure donnée, les hommes qui voulaient leur remettre ou recevoir de petites sommes.

Pour en venir à des questions plus matérielles encore, il faut exiger des jeunes gens qui arrivent au service une grande propreté corporelle, et ne pas se borner à celle tout extérieure de leurs vêtements. Cette propreté est une condition essentielle de santé, non seulement pour eux, mais pour leurs camarades habitant les mêmes salles. A bord du bâtiment de guerre, les hommes se présentent, à l'inspection du jeudi, les bras nus jusqu'aux coudes, la tête nue, les pieds nus, les pantalons retroussés jusqu'aux genoux. Les médecins s'assurent qu'ils n'ont aucune maladie éruptive, qu'ils n'ont pas les gencives malades et qu'ils prennent soin de leurs dents. Enfin, on

leur fait découvrir le cou et la poitrine, et on s'assure qu'ils prennent soin de s'entretenir dans une grande propreté.

Il en est de même de la propreté des salles où les hommes sont réunis et des escaliers qui y conduisent. Il faut se montrer très exigeant si l'on veut éviter les épidémies. Les casernes des militaires n'approchent jamais sous ce rapport de celles des marins, et c'est regrettable. On doit exiger que les planchers soient toujours secs et aussi blancs que possible; que les fenêtres, du côté opposé à la direction du vent, soient fréquemment ouvertes dans l'hiver et toujours dans l'été, afin d'aérer les salles sans exposer les hommes aux courants d'air; que les matelas et couvertures soient battus et mis à l'air et au soleil au moins une fois chaque semaine.

Quand on a pris de ces hommes tous les soins moraux et matériels auxquels ils ont droit, on a le droit, à son tour, d'en exiger beaucoup et de les tenir très en haleine. L'ennui est un des mauvais conseillers de la jeunesse, et il faut le leur éviter en occupant les hommes par tous les moyens dont l'on dispose; mais il faut, après ces occupations, que ceux-ci trouvent du délassement et le moyen de lire, d'écrire à leurs parents, de causer entre eux sans être sans cesse sous la férule du service. Les salles de récréation, installées dans les casernes de marine, ont réalisé sous ce rapport des progrès considérables. Là où l'armée ne les a pas, les capitaines pourraient établir, dans les chambrées, une table à part où ceux qui veulent lire et étudier pussent le faire sans être troublés par leurs camarades. Avec très peu de dépenses, on peut leur donner de l'encre, des plumes et du papier à lettres pour écrire facilement à leurs familles. Leurs sentiments d'affection pour leurs proches sont une garantie de leur bonne conduite et l'un des mobiles les plus puissants qui les empêche de mal tourner. Si l'on peut leur procurer quelques bons livres, on les aidera à passer les longues soirées d'hiver; de même que des quilles, des boules, des balles leur créent, dans les cours des casernes, un moyen de récréation qui les éloigne des cabarets.

D'ailleurs, les chefs doivent exercer une grande surveillance sur les journaux et les livres immoraux que l'on cherche à faire pénétrer dans les casernes et qui y deviennent les pires agents de la destruction de la discipline, de l'esprit militaire et des mœurs. C'est un droit et un devoir des plus stricts et ils doivent être exercés sans faiblesse. Sinon, il n'y a plus d'armée.

Après avoir parlé des jeunes soldats, il est naturel de parler plus spécialement des hommes gradés. Il faut ne faire parvenir à ces positions que des jeunes gens de bonne conduite et de bon exemple, ayant du commandement et de la tenue. On doit les traiter avec considération et les relever à leurs propres yeux. Certains officiers se figurent qu'en conduisant les hommes gradés avec hauteur, ils se grandissent d'autant plus aux yeux de leurs inférieurs; ils se trompent. Plus les sous-officiers seront bien traités, plus le prestige des officiers qui les commandent s'accroîtra près des simples soldats.

Il faut que les gradés vivent entre eux, sans familiarité avec leurs inférieurs, comme ils doivent être sans rudesse. Ils doivent les commander avec fermeté et vigueur sans avoir sans cesse le blasphème ou l'injure à la bouche. Les gradés qui abusent de leur position pour maltraiter leurs inférieurs, comme ceux qui s'en servent pour leur extorquer de l'argent, se faire payer leurs dépenses et vivre avec eux comme avec des égaux, sont aussi peu dignes les uns que les autres d'exercer une autorité. Une arme qui possède un bon corps de sous-officiers est toujours une bonne arme. La marine prend un soin particulier de former les siens et elle leur doit une grande part des succès qu'elle obtient depuis quelques années. Nous avons dit que les chefs avaient des obligations à remplir envers les familles de leurs subordonnés. Le jour où le pays appelle un enfant au service, un très grand vide se fait au foyer domestique. C'est souvent la misère et la gène qui y entrent avec son départ. Dans tous les cas, c'est une rupture très grande du sentiment du cœur. La mère qui, depuis vingt ans, s'occupe de former son fils au bien, se demande s'il lui reviendra tel qu'elle le donne à l'État et s'il rentrera près d'elle ce qu'il est parti. Malheureusement il n'en est toujours pas ainsi. Le service militaire n'est pas une école de conservation de la foi et des mœurs dans les temps ordinaires; aujourd'hui, il devient doublement périlleux pour elles. Les dangers que la jeunesse y court sont très grands et le devoir des chefs est de les atténuer le plus possible. Ils doivent, dans ce but, encourager les relations fréquentes des jeunes gens avec leurs parents et ne jamais négliger de leur répondre lorsqu'ils réclament quelques renseignements sur leurs enfants. Si ceux-ci deviennent gravement malades, ils doivent les en informer; et s'ils viennent à mourir, leur écrire pour leur faire connaître par un intermédiaire les circonstances qui ont accompagné leur fin, leur dire si elle a été chrétienne et s'oc-

cuper de leur faire parvenir les petites économies qu'ils ont laissés et qui sont d'un si grand prix pour les parents. Le devoir d'un chef est d'ailleurs de visiter de temps à autre ceux de ses hommes qui sont à l'hôpital et de s'enquérir de leurs besoins et de la manière dont ils sont traités. Ce devoir devient plus obligatoire aujourd'hui que les aumôniers des hôpitaux militaires vont être supprimés ou remplacés par des vicaires de paroisses, qui n'auront que fort peu de temps à consacrer à leurs malades et seront presque toujours prévenus trop tard qu'ils sont en danger, si les officiers perdent leurs hommes de vue quand ils sont entrés à l'hôpital.

Il y a un point important dont je veux parler ici. C'est le droit que certains chefs s'arrogent dans l'armée de faire battre en duel des soldats qui ne le veulent pas, qui s'y refusent même, sous le prétexte que, sans cette disposition, les hommes se manqueraient continuellement et en viendraient plus souvent aux injures et aux coups.

En premier lieu, cette assertion est contredite par ce qui se passe chez les autres nations militaires, où cette coutume n'existe pas, et par ce qui se passe également dans la marine française, où jamais on n'a eu l'idée de faire battre les matelots entre eux; ce qui n'empêche pas qu'ils vivent en aussi bonne intelligence que dans l'armée.

En second lieu, rien n'autorise les chefs à imposer à leurs hommes, en dehors de leurs devoirs militaires, de s'exposer à un pareil danger. Aucun règlement ne leur confère ce droit, puisque la loi française défend au contraire le duel. Enfin que pourraient-ils répondre à des parents qui leur demanderaient compte de ce que leur fils a été tué ou estropié dans un duel commandé par eux? Et si ces parents se portaient partie civile et réclamaient des dommages et intérêts, quel est le tribunal qui refuserait de prononcer en leur faveur?

Je ne passerai pas sous silence le point de vue religieux de la question. Si la conscience d'un jeune soldat lui défend le duel, s'il ne veut pas enfreindre la loi de Dieu et s'exposer aux peines sévères prononcées par l'Église, de quel droit un chef l'y contraindrait-il? Nous avons dit qu'il n'y a pas de loi militaire qui l'y autorise, et y en aurait-il une, elle serait nulle comme contraire à la loi divine. L'officier qui prescrit les duels entre les soldats, fait donc un acte de tyrannie; il dépasse ses pouvoirs et attire sur sa tête, avec les malédictions des familles, celles plus graves encore de l'Église et de

Dieu. Ceux qui ont vécu longtemps avec les hommes de guerre, savent, d'ailleurs, que les duellistes de profession ne sont pas les plus braves sur le champ de bataille.

Les grands hommes de guerre ont été des croyants : Bayard, Duguesclin, Bugeaud, Pélissier, dont l'épée est déposée à Notre-Dame d'Afrique, et tant d'autres, sans remonter aux héroïques croisés et aux paysans vendéens; tous ont puisé dans leur foi en l'immortalité de l'âme le courage et la persévérance dans le danger. Celui qui croit en Dieu et qui s'en fait gloire inspire à ses soldats une bien autre confiance que le chef sans principes, qui ne leur offre pour récompense que le néant après le trépas.

Dans une récente conférence à des officiers de l'armée autrichienne, l'archiduc Jean leur rappelait l'obligation où ils étaient de rappeler à leurs soldats, comme un des éléments du succès, le prix que Dieu confère à ceux qui, par amour pour lui, se dévouent au salut de leur patrie; et l'aumônier du Bailli de Suffren, au moment d'un de ces brillants combats qui ont illustré nos armes dans les mers de l'Inde, terminait une allocution à l'équipage, par cette parole un peu brusque dans son énergie : « Souvenez-vous, mes enfants, qu'il n'y a pas de paradis pour les j. f. (lâches). » Les lâches ne se rencontrent pas chez ceux qui croient fermement en Dieu. Nos dernières guerres l'ont prouvé, et c'est parce que l'on aime passionnément la France, qu'on lui désire une armée de croyants.

L'influence exercée par le commandement ne s'arrête pas au temps passé par le soldat sous les drapeaux. Elle le suit dans la société française, où il rentre, après son service, tel que ses chefs l'ont formé. S'il y revient avec de bonnes habitudes, il reprend naturellement sa place au foyer et l'emploi de sa profession. Il est la joie de la famille dans laquelle il rentre; il en fonde une nouvelle que sa bonne conduite fait prospérer, et reste pour le pays un citoyen utile.

Si, au contraire, le vice l'a gangrené, il est le tourment et la honte de ses parents, souvent le corrupteur de son village. Après avoir troublé son intérieur, essayé vainement de reprendre un travail sérieux dont ses vices l'écartent, il tombe dans la foule des prolétaires avides de désordres et de changements. Il grossit la masse flottante des désœuvrés des grandes villes, et devient pour la société un danger au lieu d'être un soutien.

Vienne le rappel au service, le sol à défendre contre l'ennemi du

dehors, il sera, dans des armées constituées à la hâte, un élément d'indiscipline et de désordre et souvent un danger plus grand que l'étranger lui-même. Nous en avons fait, dans nos derniers malheurs, une triste expérience et une cruelle épreuve.

En résumé, le devoir d'un chef est de payer partout d'exemple ; il est rare que les inférieurs n'entrent pas facilement dans la voie qu'il leur trace, et c'est cette influence salutaire qu'il exerce qui rend si noble, comme on le disait au début de ces réflexions, la mission du commandement. Toutes les théories des gens de parole et des gens de plume n'empêcheront jamais un peuple qui a encore le sentiment de sa conservation, d'estimer ceux qui, pendant toute leur existence, n'auront eu d'autre but que de se montrer dignes de guider dans la voie de l'honneur et du devoir les jeunes générations que le pays leur confiait.

UN OFFICIER GÉNÉRAL.

DE L'APOLOGÉTIQUE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

CONTROVERSE PHILOSOPHIQUE ET RELIGIEUSE (1)

II

Le premier devoir de l'apologiste est d'exposer les dogmes de la révélation, avec leurs démonstrations et leurs preuves; le second, c'est de les défendre. Trois ennemis essaient de les détruire : la philosophie positiviste, la politique antichrétienne, les sciences naturelles. Impossible d'éviter la lutte, elle s'impose. Après l'exposition doctrinale, la controverse. Étudions celle-ci sous la triple forme qu'elle revêt de nos jours.

La philosophie positiviste se confine presque exclusivement dans ce qu'elle appelle encore, on ne sait trop pourquoi, la psychologie. L'objet immédiat de ses observations, ce sont les faits multiples et divers, sensations, images, impressions, idées, jugements qui apparaissent et se succèdent à la surface de l'âme; c'est la manière dont ces faits s'appellent, se suivent et se groupent. Son ambition la plus haute serait de dégager les lois de leur production et de leurs développements; quant à rechercher quelle est la substance de l'âme, son origine, sa destinée; la science nouvelle professe ouvertement n'en avoir nul souci. Toutes ces questions métaphysiques étaient bonnes pour cette vieille philosophie qui, pendant tant de siècles, n'a pas fait le moindre progrès. La psychologie moderne veut des études plus positives, celles des faits et de leurs lois. La physique, elle aussi, ne s'occupe que des faits et de leurs lois; on connaît ses immenses découvertes, les services qu'elle a déjà rendus, ceux plus considérables encore que le monde en attend.

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1885.

Ainsi parlait naguère, en Sorbonne, un professeur chargé d'initier aux secrets de la nouvelle psychologie les jeunes aspirantes au brevet supérieur et à la direction des couvents de la libre-pensée, les lycées de filles. Ce professeur voulait bien ajouter « que l'étude de ces questions : nature, origine et destinée de l'âme, ne serait pas tout à fait inutile. Peut-être fournirait-elle quelques formules édifiantes qui ne seraient pas sans influence sur l'enseignement et la formation de la jeunesse française? Mais les formules édifiantes ne manquent pas; on peut les abandonner, sans grand dommage, aux religions positives qui se sont imposé la mission de résoudre les plus difficiles problèmes ».

A vrai dire, ce n'est là qu'une attitude. Nos positivistes ne se désintéressent aucunement de ces problèmes. Aussi leur ont-ils trouvé une solution. Ils ont remarqué que le cerveau ne demeure point étranger à la production des faits psychologiques, aux opérations les plus intellectuelles. Certes, ce n'est pas là une bien grande découverte. Pour être juste, il faut cependant reconnaître qu'ils ont poussé plus avant l'étude de cet instrument de la pensée. Une triple science, née d'hier, est venue à leur aide. Tout le monde sait que l'anatomie étudie la constitution de nos organes, la matière dont ils se composent, leur structure interne, leurs formes extérieures. La physiologie essaie de surprendre le secret de leur fonctionnement, et les lois qui le régissent; elle compte leurs mouvements et leurs vibrations dont elle mesure l'intensité et la durée. Enfin la pathologie, qui n'est qu'une branche de la science médicale, voit comment ces organes se déconcertent; elle recherche les maladies qui les affaiblissent, les entament et finissent par les ruiner. Quand elle a constaté et classé ces maladies, elle les remet aux mains de sa sœur, la thérapeutique, qui, habituellement, se montre moins perspicace et moins prompte à les guérir.

Ces sciences se sont appliquées à l'étude du cerveau.

L'anatomie, armée de son scalpel, en a mis a nu les fibres et suivi les merveilleuses circonvolutions. Mais lorsqu'elle atteint la substance cérébrale, celle-ci est toujours morte. Aussi la physiologie s'est-elle empressée de lui venir en aide; de son œil perçant, elle s'efforce de lire à travers le crâne qui couvre et protège les mystères de la pensée; elle prétend avoir pris la mesure des mouvements et des vibrations de l'encéphale et avoir vu fonctionner les centres nerveux qui servent à la production des faits psycholo-

giques. Elle sait, par exemple, que quand tel lobe du cerveau est insensibilisé, telle opération intellectuelle sera suspendue, telle catégorie d'idées fera défaut. La pathologie complète ces révélations. M. Th. Ribot a compté les maladies de la mémoire et de la volonté et, comme M. Alfred Fouillée, nous en décrira, quand vous voudrez, le mécanisme.

Ainsi renseignés, les philosophes positivistes vous expliqueront toutes nos opérations intellectuelles ; ils vous montreront la substance cérébrale sécrétant la pensée, comme le rein sécrète l'urine. La lumière qui est au fond de nos jugements et de nos appréciations, ou pour mieux dire la vérité, devient un produit naturel, comme le sucre et le vitriol.

C'est là le terme extrême du matérialisme psychologique.

Restait cependant à expliquer ce merveilleux organe sécréteur de la pensée, le cerveau humain ; il fallait en décrire les origines. On s'est emparé de la théorie de Darwin sur la transformation des espèces ; on l'a exagérée et altérée en dépit des protestations de son auteur, et l'on en a fait le système évolutioniste que tout le monde connaît. Dans la lutte pour la vie, nous dit-on, les espèces d'une conformation défectueuse ont dû succomber sous l'effort et les attaques des espèces mieux constituées. Au sein de celles-ci les individus les plus faibles ont été dévorés par les plus forts qui, en s'unissant entre eux, ont produit une descendance encore plus généreuse. Ainsi s'est peu à peu déterminé un mouvement ascensionnel qui, après des séries incalculables de siècles, dut aboutir au règne humain. Sous le double empire de circonstances exceptionnelles et de besoins urgents, les organismes se sont perfectionnés. L'animal qui se traînait péniblement sur le sol gras et fangeux a senti sa patte, jusque-là raide et informe, s'assouplir et se façonner, lorsqu'il s'est efforcé de grimper sur les arbres et de prendre possession des forêts vierges du monde primitif. Sous l'excitation continue de besoins impérieux, des appareils nouveaux se sont formés. Un jour enfin, après d'innombrables transformations dont, il est vrai, on ne retrouve aucune trace, l'évolution eut son terme. Les barrières, aujourd'hui infranchissables, qui nous séparent des espèces inférieures, tombèrent sous je ne sais quelle poussée mystérieuse de la vie, et l'homme naquit d'un singe plus perfectionné, dont la libre-pensée recherche les vestiges. Lorsqu'elle aura trouvé les précieuses reliques de ce noble ancêtre, elle les portera

au Panthéon, près des restes de Victor Hugo. Le grand poète et le grand-père de la race humaine reposeront sous une même pierre. Les positivistes viendront en pèlerinage près de ce tombeau, deux fois sacré, et mesureront, non sans quelque orgueil, le progrès accompli, gage d'un avenir meilleur encore.

Les théories de nos psychologues matérialistes ne sont que la menue monnaie du système darwinien ainsi entendu. Ces fiers penseurs se sont partagé les facultés humaines. Ils ont cherché dans l'animal les facultés correspondantes, ont noté avec soin toutes les similitudes. Pour faciliter un rapprochement fécond en conséquences, ils ôtent un peu à l'homme, et prêtent généreusement à la bête, si bien que la cloison qui les sépare s'amincit de plus en plus et que les différences s'effacent. A entendre la *Revue britannique*, que nous avions crue, jusqu'ici, à peu près inoffensive, rien de plus facile que d'expliquer le passage des facultés animales aux facultés humaines. La transformation a dû s'opérer fatalement. Du reste, n'est-on pas toujours libre d'invoquer quelques-unes de ces circonstances, aujourd'hui inouïes, inconcevables, mais qui étaient alors normales, habituelles! Ajoutez, si cela vous plaît, que les mondes naissants étaient doués d'énergies vitales qui se sont grandement affaiblies dans le cours des siècles; que, sous le coup d'excitations toutes-puissantes, ces énergies vitales ont dû entrer en exercice, etc., vous avez tous les éléments de solution.

Ce système évolutioniste n'est si cher à la libre-pensée que parce qu'il explique le monde en se passant de Dieu ou à peu près; elle le croit du moins. Tous les êtres, aujourd'hui existants, ces innombrables genres, espèces, variétés, individus avec leurs qualités si diverses et si semblables, si admirablement nuancées, ne sont que l'épanouissement d'une seule cellule vivante. Tout est sorti de là, lentement, laborieusement peut-être; mais c'est fait. Vous pouvez, à l'heure actuelle, contempler un monde qui plonge, il est vrai, dans l'inconnu (car le système darwinien ne dit pas d'où vient la cellule génératrice), mais au-dessus duquel il n'y a plus rien. Le ciel est vide et Dieu n'y rentrera jamais; la porte en est gardée par les modernes philosophes brandissant l'épée flamboyante du matérialisme psychologique.

Telle est la philosophie de l'avenir. Nous ne l'ignorons point; elle n'est pas encore complètement maîtresse des hautes sphères de l'enseignement officiel. Là règne toujours un spiritualisme, assez

inconsistant et incomplet chez M. Paul Janet, plus ferme et même chrétien chez M. Caro. Mais le matérialisme heurte à la porte d'une main très sûre; la maison est à lui, c'est à l'autre d'en sortir. Le progrès de nos institutions aidant, il y sera bientôt seul maître, et dictera aux jeunes générations des leçons empruntées au positivisme anglais, à l'école de Stuart-Mill, Herbert Spencer et Bain (1).

Certes, notre joie est grande, lorsque, au sortir de ces hypothèses sans fondement et sans vraisemblance, nous entrons dans le domaine lumineux et tranquille de la philosophie catholique. Pour nous sentir pleinement rassuré contre ces vaines attaques, il nous suffit d'ouvrir Fénelon ou Bossuet, et de parcourir quelques pages de leurs admirables traités sur l'*Existence de Dieu*, la *Connaissance de Dieu et de soi-même*. Il nous plaît de remonter en leur compagnie des choses contingentes vers l'auteur suprême de la création. Le cygne de Cambray nous emportera au-dessus des sphères visibles; nous écouterons de là cette musique céleste, cette universelle harmonie des mondes qui racontent la gloire du Très-Haut. Ne craignez point que les grâces de la poésie ne nuisent à la mâle vigueur de la logique. L'argumentation serait-elle moins victorieuse

(1) Nous devons faire remarquer que, d'après plusieurs exégètes, le système transformiste ne serait nullement en contradiction avec les données certaines, positives de la Bible, si l'on ne prétendait l'appliquer à l'homme lui-même, qui, bien évidemment, ne peut être le résultat d'une simple évolution biologique. D'après eux, le texte de la Genèse ne dit point qu'il y ait eu un acte créateur distinct, à l'origine de chaque espèce. Dieu a pu se contenter (de la création de types primordiaux successivement et progressivement transformés). (*Revue scientifique*, 6 mars 1875.) M. le chanoine Deulhé de Saint-Projet ne se montre point hostile à cette opinion. « Il n'y a pas un mot dans le texte sacré qui s'oppose à l'hypothèse d'une évolution; rien n'est révélé sur la manière dont se sont produits et développés le règne végétal et le règne animal. On ne saurait davantage engager la Tradition, car on est en présence d'une question nouvelle, sinon en elle-même, du moins dans les termes et avec les circonstances qui la caractérisent. » Le P. Delsaux dit à son tour : « La théorie de l'évolution prise dans son acception générale a toujours exercé sur moi une attraction irrésistible. Cette théorie, si elle était vraie, répondrait mieux que la doctrine plus facile des créations successives aux idées que je me suis faites de la sagesse et de la toute-puissante divines. » Enfin, un naturaliste éminent va beaucoup plus loin : « Qu'on veuille bien relire les narrations mosaïques de la création, pour peu qu'on ait l'esprit dégagé d'idées préconçues, on reconnaîtra que la cosmogonie de la Bible n'est, du commencement à la fin, qu'une théorie évolutioniste et que Moïse a été l'ancêtre de Lamarck et de tous les transformistes modernes. »

Que le lecteur juge et choisisse.

pour être exprimée dans un style incomparable d'élégance et de finesse? Bossuet nous révélera d'autres merveilles; il procédera devant nous à l'analyse des facultés de l'âme, de ses opérations et de ses actes; il surprendra les secrets de sa vie. Nous n'irons pas loin dans cette étude sans conclure à l'immortalité, à la divine origine de cette âme; comme à sa nature essentiellement distincte de tout élément corporel. Nous pourrons consulter encore notre illustre cardinal Franzelin. Avec son grand sens philosophique, il nous éclairera sur les problèmes qui se rattachent à l'existence et à la nature de Dieu, à ses attributs et au gouvernement de sa Providence. Nous aurons ainsi la solution nette et précise des questions que se pose vainement une philosophie orgueilleuse et impuissante.

Le premier devoir de l'apologiste est de relire ces grandes pages de philosophie chrétienne, de s'en pénétrer, de faire valoir les idées qui y sont émises, sans rien retrancher, s'il se peut, de leur force et de leur éclat. Nous ne sommes pas condamnés, nous catholiques, à constituer de toute pièce, pour notre compte personnel, un système philosophique que ceux qui viendraient après nous s'empresseraient de détruire. C'est là un ingrat et inutile labeur, un peu semblable à la toile de Pénélope, que nous abandonnons volontiers à nos adversaires. Lorsqu'une vérité a été dûment établie, que ce soit par Descartes ou par les scolastiques, elle devient notre bien et notre propriété, nous ne nous en dessaisissons plus. C'est ainsi que nous entendons la tradition philosophique, accumulation glorieuse du travail de tous les grands et illustres penseurs dont nous sommes les héritiers légitimes. Nous ne voudrions pas sacrifier la moindre parcelle de ce capital intellectuel. En le conservant avec un soin jaloux, l'Église a rendu à la philosophie et au monde un service insigne. Elle a préservé de bien des naufrages ce que nous oserions appeler les dogmes de la nature, sur lesquels reposent l'édifice théologique et la révélation elle-même; ces vérités rationnelles et primordiales : l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Pour défendre ces vérités éternelles, la controverse devra reprendre les arguments éprouvés au feu des luttes antérieures, n'abandonner aucune des démonstrations faites, aucune des certitudes acquises; elle devra être en un mot *traditionnelle*.

Cela ne l'empêchera point d'être *progressive*. Le progrès nous semble surtout nécessaire en psychologie. Des catholiques

seraient tentés de croire que tout a été dit sur l'âme et qu'il est superflu de s'attarder dans des investigations psychologiques nécessairement stériles. Rien n'est plus faux. L'âme est si vaste, si profonde, que jusqu'à la fin des siècles le savant y pourra faire de véritables découvertes. C'est un livre dont bien des chapitres fort intéressants n'ont point été déchiffrés. Sachons le reconnaître, nos adversaires nous ont devancés depuis quelques années dans cette étude; leurs efforts n'ont point été sans résultat; ils ont révélé des points de vue nouveaux et ont fait faire à la science de réels progrès. Tandis que nous nous contentons de classifier les puissances de l'âme, leurs opérations et leurs actes selon les antiques formules, eux observent et découvrent. Notre psychologie garde je ne sais quel air vieillot; la leur se renouvelle et se rajeunit, elle est curieuse, investigatrice et déploie une activité digne d'éloges.

Un catholique fort compétent disait naguère : notre psychologie est tout entière à créer. Nous serions tenté de lui répondre : non; elle est simplement à refaire; nous en avons les éléments essentiels; il suffirait de les prendre où ils se trouvent, chez les cartésiens comme chez les scolastiques, de les rapprocher en les coordonnant, et surtout de les compléter par des observations personnelles et d'incessantes investigations. On devrait aussi faire appel à toutes les sciences qui ont de nécessaires rapports avec la philosophie. Nous nous bornons trop souvent à reproduire contre le matérialisme contemporain des arguments excellents en eux-mêmes, absolument irréfutables, mais par lesquels il ne se croit pas et ne se sent pas atteint. Il s'est cantonné dans la physiologie, et nous lui parlons métaphysique. Pourquoi ne pas marcher résolument vers lui et ne pas s'emparer de ses propres armes pour lui infliger enfin une suprême déroute? Il importerait tant de s'approprier ces données anatomiques, physiologiques, pathologiques et autres, de montrer que les preuves que l'on prétend en tirer contre la spiritualité de l'âme sont sans valeur aucune. Alors nous pourrions dire à nos adversaires : Vous avez analysé la substance cérébrale, admiré ses circonvolutions, compté ses vibrations et ses mouvements; et vous prétendez tenir la raison dernière des faits psychologiques. Vous ressemblez à un facteur d'orgues qui tenterait d'expliquer les harmonies merveilleuses dont retentissent, aux jours de fêtes, les voûtes de nos cathédrales. Le pauvre homme a beau démonter son instrument, en indiquer tous les ressorts, il n'a rien expliqué du

tout. Ce qu'il faudrait pénétrer, analyser, c'est le talent, l'habileté consommée, la science musicale de l'artiste. Dans la production des faits psychologiques, harmonie plus merveilleuse que toutes les autres, l'artiste créateur c'est l'âme dont nos matérialistes ne nous disent rien. Et pourtant le cerveau est-il autre chose que le clavier dont elle se sert?

Tels devraient être, si nous ne nous trompons, les procédés habituels de la controverse religieuse contre la psychologie positiviste.

Peut-être nous accusera-t-on de témérité. Au jugement de certains esprits, c'est être suspect que de ne point se pâmer d'admiration devant tout ce qui se pratique parmi nous, catholiques. Formuler quelques réserves, indiquer des réformes utiles, souhaiter timidement une amélioration, c'est un scandale. A-t-on surtout le malheur de signaler chez les adversaires des procédés heureux qu'il serait bon de leur emprunter? immédiatement on est considéré comme un lâche déserteur des intérêts communs, un traître ayant déjà un pied dans le camp des Philistins.

En vérité, si nous avons un pied dans le camp des Philistins, nous protestons, en la sincérité de notre âme, n'avoir aucune envie d'y mettre l'autre. Notre trahison est un péché tout matériel.

Mais examinons bien..., notre humble postulatum, au lieu d'être une innovation dangereuse, ne serait-il point un progrès très légitime, et même un rappel à la tradition? Le représentant le plus autorisé de la tradition est certainement Léon XIII. Son autorité dans la matière que nous traitons ici ne vient pas tant de sa suprême dignité que de sa haute valeur intellectuelle et de sa science éminente. Il suffit de lire une page tombée de sa plume pour se sentir en présence d'un esprit très vigoureux et longtemps nourri de fortes études. On ne l'accusera pas, j'imagine, de vouloir sacrifier les traditions philosophiques, lui, l'admirateur passionné de saint Thomas, le partisan déclaré des pures doctrines thomistes qu'il a remises en honneur. La fermeté avec laquelle il a imposé à toutes les écoles catholiques cette direction, montre combien ses convictions sont arrêtées. Eh bien! c'est Léon XIII, le scolastique par excellence, qui, dans l'acte même où il notifiait ses volontés à nos professeurs, proclamait la nécessité, pour la philosophie contemporaine, de s'éclairer des lumières des sciences physiques et naturelles. Comme tous les hommes complets, ce grand pape pos-

sède dans un degré éminent et le sens de la tradition et le sens du progrès. Il veut la fixité dans les principes, partout ailleurs le mouvement; une pleine et libre efflorescence sur un fond toujours le même. N'est-ce pas du reste la condition de toute vie? Voyez la nature matérielle, est-il rien de plus immobile? et cependant comme elle rajeunit et se renouvelle à tous les printemps.

Ainsi pensaient les scolastiques eux-mêmes. Nous ne voulons pas dire qu'au moyen âge les sciences naturelles fussent en honneur comme aujourd'hui. Du moins la philosophie avait-elle le plus grand soin de leur demander toutes les lumières que ces sciences pouvaient lui fournir; et, si trop souvent elle s'égara à leur suite, cela prouve l'excès de sa confiance et non son dédain. L'anatomie était rudimentaire, le scalpel n'était pas inventé. La physiologie était à peine soupçonnée. Les hommes mouraient dès lors des maladies qui nous conduisent de vie à trépas, mais sans avoir, comme nous, la mélancolique satisfaction de les entendre décrire savamment par la pathologie. Chose extraordinaire, nos grands scolastiques devinaient souvent ce que leur science embryonnaire ne pouvait leur dire. Ils devançaient, par leurs pressentiments, les naturalistes de nos jours; les intuitions de leur génie tenaient lieu, en une certaine mesure, des expérimentations plus positives de la science moderne. Ainsi se complétait, tant bien que mal, leur philosophie. On ne sait qu'admirer le plus de l'audace ou de la sûreté de leurs conjectures.

Pour être frappé de la vérité de ce point de vue, il suffit d'ouvrir un travail théologique considérable, qui a été tour à tour attribué aux plus illustres docteurs de l'école, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Thomas Sutton et Hugues de Strasbourg : le *Compendium theologicæ veritatis*. Frédéric Ozanam, ce savant et aimable lettré, chez lequel une érudition très vaste ne nuisit jamais au goût le plus fin et le plus délicat, en fait honneur au génie de saint Bonaventure. « Ce sentiment, dit-il, s'appuie sur l'analogie des idées et des expressions avec celles des *Breviloquium*, ouvrage authentique du séraphique docteur, et sur le témoignage de deux manuscrits du Vatican (1). » Quel qu'en soit l'auteur, le livre a une incontestable autorité. Les rapports mutuels du physique et du moral y sont beaucoup plus longuement étudiés que dans aucune de nos philosophies modernes. Les chapitres LVII et LIX contiennent tous les

(1) *Philosophie de Dante* (ad finem).

éléments d'un système physionomique et cranioscopique qui, au jugement d'Ozanam, pourrait être mis en parallèle avec les systèmes de Gall et de Spurzheim.

Notre grand Bossuet, qui est comme la vivante personnification de la tradition catholique, n'avait point oublié ces exemples en écrivant son traité *de la Connaissance de Dieu et de soi-même*. Dans l'édition in-4° que nous avons sous les yeux, il résume en dix-huit pages les enseignements essentiels sur l'âme et ses diverses opérations; puis il consacre trente-huit pages à des descriptions anatomiques et à la redoutable question de l'union de l'âme et du corps. L'anatomie de Bossuet a vieilli; il faut bien en abandonner certaines parties. Mais ce qui ne devrait jamais vieillir parmi nous, ce qu'il faudrait perpétuer au sein de l'école catholique, ce sont les préoccupations scientifiques qui tourmentaient le génie de ce grand homme.

Si saint Bonaventure et Bossuet vivaient de nos jours, ils se tiendraient au courant des moindres découvertes, s'enquéreraient de tout ce qui se dit dans les écoles de médecine et même à la Salpêtrière; ils sauraient par le menu toutes ces constatations et expérimentations anatomiques, physiologiques et pathologiques, dont on fait contre la vérité religieuse un si coupable abus. Ils mettraient tout cela au service des hauts et sûrs enseignements de la philosophie spiritualiste et chrétienne. Leur controverse, en redisant les leçons d'autrefois, répondrait à toutes les nécessités de l'heure actuelle. Elle porterait ce double caractère que nous avons déjà revendiqué pour l'exposition doctrinale elle-même : elle serait *traditionnelle* et *progressive*.

Grâce à Dieu, cette méthode, la seule efficace, croyons-nous, n'a point complètement péri au sein de l'école catholique. Elle a ses partisans, trop peu nombreux, il est vrai. Nos lecteurs n'ont point oublié les travaux considérables que le P. de Bonniot a publiés en partie dans cette Revue. Pourquoi ne le dirions-nous pas! A nos amis eux-mêmes, il faut rendre justice. Depuis longues années déjà, le P. de Bonniot promène sur le vaste champ de la controverse philosophique un regard vigilant. Pas un adversaire de quelque valeur n'a attaqué le dogme, que sa vaillante plume ne lui ait donné la réplique. L'un des mérites de sa controverse toujours courtoise, c'est qu'il ne se contente point d'arguments vieillis, il aime les points de vue nouveaux, les observations personnelles. Sa manière à

lui, c'est de chercher et d'attaquer l'ennemi sur son propre terrain et de le battre avec ses propres armes. Nul n'a une perception plus nette des exigences de la controverse contemporaine; aussi ne néglige-t-il jamais d'éclairer les sciences spéculatives, la philosophie et la théologie par les sciences naturelles et expérimentales.

Il y a plusieurs années déjà, le P. de Bonniot a réuni ses premiers travaux dans quelques volumes très appréciés; mais la controverse philosophique a marché depuis; observateur assidu, il en a suivi toutes les phases et a dit son mot sur chacune. Nous souhaiterions qu'il fît pour ses plus récentes études, éparses çà et là, ce qu'il a fait pour les premières. Cette nouvelle publication piquerait la curiosité de tous les esprits sérieux, qui ont quelque souci des grands intérêts engagés dans la lutte de la religion contre le positivisme.

FONTAINE, *S. J.*

(*A suivre.*)

DANS LA FOURNAISE

Ce n'est pas sans une longue hésitation que je fais franchir le seuil du foyer domestique à ces pages tout intimes nées jour par jour, et quelquefois heure par heure, pendant le blocus de Paris.

Dans les ouvrages que j'ai publiés jusqu'à présent, la femme n'apparaissait en moi qu'abritée derrière l'écrivain. Ici, au contraire, l'auteur disparaît, la femme seule se montre. Pendant ces longs jours d'épreuves, les préoccupations littéraires étaient bien loin de nous : les événements dictaient, le cœur seul écrivait. Les méditations avaient fait place aux impressions.

C'est pourquoi, depuis tant d'années écoulées, je ne puis supporter, sans un trouble profond, la pensée que je ferai pénétrer des regards étrangers dans cette intimité morale où l'âme s'épanche tout entière. Et si j'ose enfin hasarder ce *moi* que Pascal déclarait justement haïssable, c'est que dans les grands drames auxquels mon existence s'est trouvée mêlée, je n'ai joué aucun rôle actif. Comme les personnages du chœur antique, je n'ai été qu'un témoin ému et fidèle. Ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, ce que j'ai éprouvé, des milliers de femmes l'ont vu, entendu, éprouvé comme moi. En parlant de mes impressions, j'ai parlé des leurs, et ma personnalité doit ainsi se confondre dans ce grand tout.

Si je n'avais visé qu'à un succès d'actualité, j'aurais, par mes hésitations, laissé passer le moment de faire paraître cet ouvrage. Mais le récit des événements tient peu de place dans ces pages. Ni mon sexe, ni mes goûts, ne me permettaient de toucher aux questions politiques, et l'émancipation des femmes m'a toujours inspiré trop de répulsion pour que j'aie eu la moindre envie de la mettre ainsi en pratique.

Les impressions que j'ai retracées sont toutes patriotiques, toutes

religieuses, et c'est là ce qui m'a décidée à les publier. J'ai voulu montrer comment, au milieu des plus terribles calamités nationales et des plus graves dangers personnels, la religion est le seul appui qui ne manque pas, la seule espérance qui ne soit jamais déçue. J'ai voulu rendre un public hommage aux sublimes dévouements, aux héroïsmes souvent obscurs de cette France catholique si méconnue et si calomniée. J'ai voulu montrer enfin comment se confondent au foyer domestique ces grands amours, foi, patrie, famille, et comment l'union de ces trois sentiments a pu donner aux êtres les plus faibles la force d'accepter avec courage, et souvent avec gaieté, non seulement de dures privations, mais la longue attente de la mort... Mort heureuse que celle qui, soufferte pour une sainte cause, et nous enlevant à la terre avec tous ceux que nous aimions, nous eût transportés, ainsi unis, dans les régions éternelles! Dieu ne l'a pas voulu. Le foyer qui revit dans ces pages n'existe plus ici-bas. Ces souvenirs sont presque des souvenirs posthumes, et c'est pourquoi celle qui survit, qui survit seule aux tendresses du foyer, ose enfin les publier en partie, ces humbles souvenirs, et en reporter la meilleure inspiration aux âmes si chrétiennes et si françaises qui lui ont légué leurs traditions de foi et de patriotisme.

Paris, 20 *septembre* 1870. — J'éprouve du soulagement en voyant ce matin les troupes de ligne quitter leurs casernes avec leur attirail de campement. Je compte sur une revanche; et le canon qui tonne en ce moment, me semble le signal de la délivrance. Mais qu'il est cruel de penser que chacun de ces coups peut donner la mort! En demandant à Dieu le salut et la victoire de notre pays, prions-le aussi pour ceux qui tombent, amis ou ennemis!

Oui, je crois que Paris vengera l'honneur de la France. Dieu ne nous a tant humiliés qu'afin que nous sentions mieux notre faiblesse aujourd'hui, et que nous reconnaissions mieux sa puissance lorsqu'il nous retirera de l'abîme sur lequel nous glissons. Dieu nous sauvera. Paris ne sera pas vaincu; plutôt nous ensevelir sous ses ruines que de le rendre.

30 *septembre* (combat de Chevilly), *matin*. — Forte canonnade... Feu continu... Enfin!

Que le calme de ces derniers jours nous était pénible! Préparés

avec fermeté à tous les dangers d'un assaut, nous acceptions avec autant de résolution, mais avec moins de sérénité, la perspective d'une inaction qui nous eût livrés à la plus cruelle des ennemies, la famine! Aussi aspirais-je à entendre de nouveau les décharges d'artillerie.

Après-midi. — Le son d'instruments rustiques m'attire à la fenêtre; et, de loin, je vois défiler, le long de la rue Vaneau, un bataillon de mobiles. Sont-ce les Bretons qui se rendent au combat? Que Dieu veille sur ces braves enfants qui le prient avant d'aller au feu, et qui, sur le champ de bataille, s'agenouillent pour recevoir la bénédiction de leur saint aumônier (1)! Chez eux, le courage du chrétien s'unit au courage du soldat et le vivifie ; c'est avec simplicité qu'ils portent sur leurs vaillantes poitrines ces médailles qu'ils exposent aux regards des libres-penseurs. Ah! la foi a toujours été la meilleure force du soldat français! Pourquoi la possède-t-on si rarement parmi nous?

L'homme qui croit à l'éternité peut affronter la mort; mais celui qui n'attend que le néant final peut craindre de perdre son existence physique, la seule qui pour lui soit réelle. C'est le matérialisme qui nous a perdus. C'est le spiritualisme qui nous sauvera.

..... Un détachement d'infirmiers rapporte tristement du champ de bataille des fusils, des habits, une tunique d'officier... Hélas! ce sont les armes et les vêtements de ceux qui ne reviendront pas...

1er *octobre.* — Les rigueurs du siège se font déjà sentir. La viande nous manque depuis avant-hier, et ma mère craint que mon père ne souffre de cette privation. On fait queue à la porte de la boucherie municipale. Après avoir, pendant deux heures, *relevé de faction* notre messagère, j'ai pu entrer dans cet établissement : les derniers morceaux de viande avaient disparu! Alors, pour la première fois de ma vie, j'ai fait seule et à l'insu de mes parents une longue course pour chercher, à l'extrémité de Paris, ce qui nous manquait dans notre faubourg. Rue Tronchet, je me suis aperçue avec épouvante que je me trouvais dans un campement de mobiles. J'ai voulu traverser la rue : une station de voitures m'a barré le passage. Heureusement la plupart des mobiles dormaient, étendus sur le trottoir. Quant aux autres, ils n'ont pas fait

(1) M. l'abbé du Marhallach.

attention à moi. J'ai passé dans les sentiers que formaient les pieds des dormeurs et je suis tranquillement sortie de ce bivouac. Jusqu'à présent ce n'était pas avec effroi, c'était avec une patriotique satisfaction que je traversais les campements de nos vaillants mobiles; mais j'étais alors au bras de mon père.

Pour tout trophée de ma lointaine expédition, j'ai rapporté un peu de jambon. Je suis rentrée en courant pour calmer les inquiétudes que mon absence prolongée devait causer à ma mère. Cette course au clocher, sous un ardent soleil, ne m'a pas fait de bien. Pour comble de bonheur, mon jambon était rance.

Quand donc pourrais-je reprendre mes douces et chères habitudes de travail et de méditation, sans être préoccupée par les angoisses qui nous étreignent? Oh! la paix, la paix! Mais, plus que jamais, une paix glorieuse, la seule qui soit digne de la France! La mort plutôt que la honte! Mais s'il m'est permis de formuler un vœu, que cette mort, si elle doit nous atteindre, soit semblable à celle qui frappe le soldat sur le champ de bataille et non à celle que la hideuse famine entraîne à sa suite. Ah! vienne la lutte, la lutte suprême qui nous délivre ou qui nous tue!...

5 *octobre.* — Le canon retentit; j'ouvre la Bible et plusieurs pages des psaumes me frappent par leur application actuelle. Comme le Psalmiste, nous espérons triompher en Dieu, ce Dieu qui protège les opprimés et juge éternellement les nations qui passent... « Le Seigneur est mon appui, mon refuge, mon libérateur... Il m'a arraché à mon puissant ennemi... »

Demeurons sur les consolantes idées de ce psaume, et appuyons-nous sur le Dieu fort qui nous sauvera.

Que ce canon est émouvant à entendre! Sa grande voix me remplit d'enthousiasme. Mais, encore une fois, qu'il est douloureux de penser à ce que chacune de ces détonations peut faire couler de sang et de larmes! Combien de vieux parents privés de leurs soutiens, que de veuves et que d'orphelins!...

8 *octobre.* — Encore le canon, toujours le canon... Ses grondements répétés se mêlent aux sifflements d'un vent lugubre. Un temps triste et pluvieux succède depuis hier aux admirables journées qui ont éclairé notre automne.

Cependant, bien qu'atteinte d'un léger refroidissement, j'ai ouvert

une fenêtre du salon pour mieux entendre rouler le tonnerre des hommes.

Je continue les psaumes. Le dix-neuvième est ma prière habituelle depuis la guerre, et j'en ai placé une copie dans mon paroissien avec cette dédicace : A la France! *Exaudiat*...

« Dieu, délivrez Israël (Ps. xxv). Dieu, sauvez la France! »

Jamais je n'ai mieux compris que maintenant les psaumes et les prophètes. Ces chants sont la véritable prière des nations qui souffrent. Avant la guerre, ce n'était pas l'Ancien Testament que j'aimais surtout à relire : c'était l'Évangile, l'Évangile, l'aliment de l'homme, celui de l'humanité entière!

13 *octobre, matin.* — Combat de Bagneux.

Soir. — En sortant aujourd'hui, nous avons vu le ciel embrasé par l'incendie du château de Saint-Cloud. Ce palais servait d'observatoire à l'ennemi; il devait donc être sacrifié. Ainsi disparaît la poétique résidence d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. On n'ira plus y entendre l'écho de ce cri sublime : « Madame se meurt, Madame est morte! »

Certes, la valeur architecturale du palais était contestable. Mais les plafonds de Mignard, de Coypel! Que de pages radieuses et charmantes arrachées à l'histoire du grand siècle!

Enfin, il le fallait! Après avoir brûlé les arbres de nos bois, nous réduisons en cendres les fleurs de nos arts.

A travers la fumée de cette vaste fournaise se distinguait un arc-en-ciel, l'ar-en-ciel, symbole de l'alliance divine qui se scelle avec nous, et qui fécondera tous nos sacrifices.

15 *octobre, midi et demi.* — Le convoi funèbre de deux mobiles, sans doute frappés au combat de Bagneux, passe sous les fenêtres de notre maison. A la tête de chaque cortège, je vois une femme en deuil que l'on soutient; l'une pleure, l'autre chancelle. Les cercueils sur lesquels ont été déposés les uniformes des deux mobiles sont recouverts du drap noir. Les victimes sont donc mariées.

J'ai dit pour ces inconnus les prières des morts.

16 *octobre.* — J'ai répété les mêmes prières pour un autre inconnu, l'héroïque comte de Dampierre. Que n'ai-je pu remplir ce pieux devoir à la Madeleine, où se célébraient les obsèques de ce

gentilhomme, vrai fils des croisés! En sacrifiant sa vie à son pays, il est tombé, dit-on, avec l'ineffable consolation de retrouver dans la bienheureuse éternité la jeune compagne qui l'y avait précédé. Quelle mort plus glorieuse, plus souriante et plus chrétienne que celle-là!...

23 *octobre*. — Ayant dû, pour compléter nos approvisionnements, faire une course pendant la soirée, nous avons marché dans les ténèbres. Nous nous heurtions contre les reverbères qui, autrefois, nous éclairaient. Est-ce bien notre brillant Paris?

22 *octobre*. — Le temps est triste. Les rafales de vent jettent la pluie contre nos vitres. L'état sanitaire que nous vantions encore, il y a peu de jours, est moins rassurant. Enfin, nous n'avons pas mangé de viande fraîche pendant quelques repas consécutifs. Non seulement cette viande est rationnée de manière à ce que tout assiégé en reçoive 85 grammes par jour, mais le numéro obtenu à la queue de la boucherie municipale, ne nous permettra pas de toucher avant demain notre chétive portion.

Malgré tant de sujets de contrariété, nous sommes toujours gaiement résolus à braver tous les ennuis et tous les périls, pour prolonger une résistance que Dieu couronnera enfin de succès.

D'ailleurs, pourquoi me plaindrais-je? D'autres ne souffrent-ils pas plus que moi? Pourquoi aussi redouterais-je pour mon foyer la disette? Il est vrai que les tentures de morues qui décoraient notre salle à manger ont déjà été rognées d'une manière inquiétante; mais le tapis qui couvre cette pièce, se compose de superbes pommes de terre que, la veille du siège, un ami nous a envoyées *par la grande vitesse*.

De plus, un ornement tout à fait grec brille dans notre salle à manger. Ce sont des amphores qui contiennent... du lard. Nos chambres à coucher elles-mêmes nous offrent des perspectives rassurantes. Du riz, de la farine, de la graisse, du café, du sucre, des pruneaux, contribueront à nous prémunir contre les horreurs de la famine. Il n'est pas jusqu'à l'une de mes bibliothèques qui n'abrite, derrière une rangée de livres, quelques boîtes de tapioca-bouillon... Elle n'était pas habituée à contenir une semblable nourriture.

24 *octobre*, *matin*. — Mon père nous a rapporté un aloyau...

d'âne! Il paraît que la chair de ce quadrupède est infiniment plus délicate que celle du cheval. Tandis que le filet de cheval vaut aujourd'hui 1 fr. 80 le kilo, l'aloyau d'âne coûte 3 francs le kilo. Ainsi, après leur mort, les êtres ne conservent pas leurs rangs respectifs. Il en est des animaux comme des hommes; et maintenant maître Aliboron primerait *Gladiateur* lui-même.

Le sac de voyage où mon père avait renfermé le produit de sa chasse contenait d'autres curiosités. Nous y avons fait en riant une foule de découvertes, fort intéressantes en état de siège : haricots verts, petits pois, choux de Bruxelles, et même, oserai-je l'écrire... carottes et navets!! Belle charge pour un officier de la Légion d'honneur! Mais, bah! en campagne! et en république! D'ailleurs, comment les passants auraient-ils pu deviner ce que contenait ce bienheureux sac à la forme aristocratique!

Soir. — Une aurore boréale colore le firmament de ses teintes roses et pourprées. L'aurore boréale, ce phénomène si redouté de l'antiquité et du moyen âge qui y lisaient le signe du courroux divin; l'aurore boréale, cette nuée sanglante où la crédulité populaire voyait se combattre des armées célestes! Aujourd'hui, comme dans la troisième année de la cent septième olympiade, l'aurore boréale s'étend comme un incendie. A cette date, c'était un roi de la Grèce *septentrionale*, c'était Philippe qui cherchait à asservir les *vieilles civilisations méridionales* de la Grèce; maintenant c'est un roi de l'Europe *septentrionale* qui envahit le domaine des *vieilles races méridionales* de l'Europe. Et l'aurore *boréale* accompagne ainsi les rois du *nord* avec cette lueur d'incendie qui, selon la croyance antique, était le plus redoutable des présages.

J'avouerai que tout en étant très dédaigneuse des superstitions populaires, je suis involontairement frappée de tous ces rapprochements... Dieu ne doit pas sourire aux massacres qui ensanglantent la terre et dont le reflet semble rougir le ciel même... Mais à la France n'incombera plus la lourde responsabilité du carnage qui se prépare peut-être...; et si la colère céleste menace un peuple, espérons que ce n'est plus le nôtre...

25 *octobre.* — Encore une aurore boréale. Ainsi ce phénomène si rare se reproduit deux soirs de suite. Nous sommes sortis pour mieux voir le ciel. Nous marchions dans les avenues sombres et désertes qui avoisinent notre rue. Un garde national, de faction au

boulevard des Invalides, allait et venait, son fusil sur l'épaule. Comme nous passions tout près de lui, il aurait dû nous crier : « Au large! » Loin de là, il s'est approché de nous, et d'un air assez inquiet, nous a demandé ce qui rougissait ainsi le ciel. Je le lui ai dit : « Ah! oui, en effet, on m'en a parlé ce matin; mais est-ce que cela ne nous annonce rien de mauvais? » — « Les anciens, ai-je répondu gaiement, voyaient dans ce phénomène le signe de grands malheurs, mais le présage, s'il est funeste, ne regarde que les Prussiens! » Ce brave homme a paru enchanté de mon explication et, après nous avoir fait un joyeux salut, a continué de monter sa garde... beaucoup plus tranquillement, j'en suis sûre!

Psaume XLVI : chant de triomphe. Psaume XLVII : délivrance de Jérusalem attaquée par des rois ennemis. — Puisse cette lecture être d'un heureux présage!

26 *octobre.* — Comme une réponse au dernier vœu que j'exprimais hier soir, j'ai appris qu'à un certain moment l'aurore boréale avait formé une croix. Ainsi le signe de la Rédemption a plané sur Paris comme une consolation, comme une espérance. Que je regrette de n'avoir pas observé plus longtemps le phénomène qui a présenté cette radieuse image, cet ineffable symbole!

« ..... Israël m'a méconnu.

« Maintenant où vous frapper, vous qui ne cessez d'ajouter à vos prévarications?...

« Votre terre est déserte, vos villes sont la proie des flammes : des étrangers, sous vos yeux, dévorent votre patrie...

« ... J'étendrai ma main sur toi, Jérusalem, je te purifierai de tes souillures, et je te rendrai ton éclat... » (Isaïe, I.)

27 *octobre.* — J'ai fait une prière devant le saint Sacrement, exposé à la chapelle des Bénédictines. Le canon avait, sous les voûtes de l'église, un éclatant retentissement. C'est la première fois, depuis nos désastres, que je suis revenue dans cette paisible chapelle qui m'est si chère, et qui, tant de fois, a abrité mes prières émues, mes espérances et mes tristesses. C'est surtout à Noël, à la messe de minuit, que j'aimais à me trouver dans cette pieuse maison. Aussi ne manquions-nous jamais cette solennité nocturne. Autant je me plais à entendre célébrer par des voix viriles les graves et imposants mystères de Pâques, autant il m'est doux

d'entendre les vierges du Seigneur chanter l'Enfant-Dieu. A la prochaine Nativité, serons-nous encore là pour redire, avec l'officiant, la prière des anges : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! »

Quand, l'année dernière, nous exprimions ce vœu, eussions-nous pensé que la pieuse retraite d'où il s'élevait à Dieu, serait ébranlée par le bruit d'un canon destructeur?

29 *octobre.* — Je reçois, à mon réveil, un charmant billet de Mme la marquise de S....., courageusement restée à Paris avec son mari et son fils. L'aimable femme, interrompue dans sa lettre par la visite d'un étranger, attaché à l'ambassade de ***, cite, au sujet de l'aurore boréale, un mot consolant de ce diplomate : « Il a dit que ce rouge étendu sur le bleu et nuancé de blanc n'était autre chose que le drapeau tricolore déployé dans le ciel. » La marquise a serré la main du noble étranger.

Je redescends du ciel sur la terre. Le rationnement quotidien de la viande est fixé maintenant à 50 grammes par personne.

30 *octobre.* — Nos malheurs nationaux ne me permettaient plus le travail intellectuel. Mais un périlleux devoir de conscience m'a, depuis peu de jours, sollicitée de reprendre la plume. Je crains que la réorganisation de l'enseignement communal de Paris ne supprime l'instruction religieuse, et je cherche à prouver une fois de plus que celle-ci est précisément *la pierre de l'angle.*

31 *octobre.* — Le maréchal Bazaine s'est rendu avec son armée...

Je n'ose plus espérer le triomphe de notre pays; mais je peux compter encore sur la glorieuse résistance de Paris.

Cependant, voici une émeute qui fait perdre à la ville son calme souverain. J'ignorais la capitulation de Metz, je me disposais à quitter la maison. Le canon grondait depuis assez longtemps. A ce moment les clairons ont sonné l'appel dans la rue. J'ai cru que c'était au service des remparts que la garde nationale était appelée; mais j'ai appris en route que c'était à l'Hôtel de Ville. Je suis rentrée pour prévenir ma mère, et je suis de nouveau sortie; mais alors les tambours qui battaient le rappel, les groupes alarmés qui se formaient, l'avis d'un voisin, tout m'a décidée à regagner la maison où ma présence était anxieusement attendue. C'est là que j'ai appris

la nouvelle de cette capitulation qui ébranle enfin mes espérances patriotiques.

Ainsi donc, nous n'avons plus de soldats. Il ne nous reste pour nous défendre que l'héroïsme des citoyens.

Et cette émeute, où s'arrêtera-t-elle? Où sommes-nous? Où allons-nous?

Hier, nous lisions sur les boulevards l'annonce d'un nouveau journal : *le Drapeau rouge*, sous la direction du Père Duchêne. Tristes et dangereux souvenirs de la Terreur! Le premier numéro de cette feuille devait paraître aujourd'hui. La révolte qui trouble Paris en serait-elle la mise en action?

Pendant que notre canon tonne contre l'étranger, qu'il est cruel de penser que les horreurs de la guerre civile peuvent se joindre pour nous aux hontes de l'invasion! Le sang français n'a-t-il donc pas assez jailli sous l'étreinte prussienne; faut-il donc que des mains françaises le répandent à leur tour? S'entre-déchirer au lieu de s'unir pour repousser l'ennemi commun! Diminuer nous-mêmes nos forces au profit de notre adversaire!

Nuit du 31 *octobre au* 1er *novembre. Minuit moins un quart.* — On bat la générale..... Ce soir, on annonçait l'établissement d'une Commune.....

Cinq heures et quart environ. — Même signal d'alarme.

Vers six heures. — Toujours ce lugubre appel. Quelle nuit!

1er *novembre.* — Que de fois le bruit du rappel a agité Paris aujourd'hui!

Ce matin, déjà enfiévrée par une nuit d'insomnie, je m'étais sentie non pas moins courageuse, mais plus triste. J'apprenais alors d'une manière certaine les douloureux détails de l'insurrection : l'envahissement de l'Hôtel de Ville, la déchéance du gouvernement, le péril du général Trochu et de ses collègues, l'établissement d'une commune socialiste. De funèbres pressentiments m'agitaient. Les souvenirs de la Terreur me paraissaient prêts à devenir des réalités. Je redoutais la fermeture des églises, la proscription des prêtres, le pillage des maisons, le rétablissement de l'échafaud politique. Je me figurais avec un inexprimable saisissement la situation où se trouveraient ceux qui, enfermés dans une ville bloquée, ne pourraient échapper au supplice par la fuite.

On annonçait aussi qu'un armistice honorable était refusé par les

émeutiers, que la levée en masse était demandée par eux, et que leurs vœux étaient réalisés.

Enfin, placés entre les ennemis du dehors et ceux de l'intérieur, qu'allions-nous devenir?

Cependant mon père devait sortir dans la matinée. Je ne voulais pas qu'il s'exposât sans moi aux dangers de la rue. Je l'ai donc accompagné; et si, au début de cette course, je marchais en baissant tristement le regard, c'est le front haut et le sourire sur les lèvres que je suis rentrée à la maison : j'avais appris que le gouvernement provisoire était rétabli et que la Commune était ajournée.

Après une légère collation, nous sommes allés à la messe.

Toujours au bruit du rappel, nous nous sommes dirigés vers la rue de Rivoli. Les bataillons de la garde nationale, appelés à l'Hôtel de Ville, défilaient devant la partie du Louvre qu'habite le Gouverneur de Paris : « Vive Trochu! Pas de Commune! A bas la Commune! » criaient avec enthousiasme les gardes nationaux qui, passant devant la demeure du général, présentaient les armes, se découvraient, et plaçaient même leurs képis au bout de leurs baïonnettes. L'un d'eux portait son fusil sur une épaule et son enfant sur l'autre.

En conférence avec M. Jules Favre, disait-on, le Gouverneur ne s'est pas montré.

Les fenêtres du Louvre étaient occupées par les braves mobiles bretons qui, cette nuit, avaient défendu leur noble compatriote. Les gardes nationaux les saluaient de ces cris sympathiques : « Vivent les mobiles! Vive Trochu! » — « Vive la garde nationale! » répondaient les Bretons élevant leurs képis en l'air.

Cette scène indescriptible a reposé mon cœur des pénibles impressions qui l'avaient troublé.

Nous avons suivi les gardes nationaux jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville que protégeaient les bataillons précédemment arrivés.

La foule était considérable aux alentours de la place; mais nous n'y avons vu nulle manifestation séditieuse.

Depuis trois heures du matin, les ovations de la garde nationale s'étaient succédé en l'honneur du général Trochu.

6 *novembre.* — Nous étions aujourd'hui sur le Trocadéro. Les longues-vues et les lorgnettes montraient si vaguement les Prussiens que l'envie nous prend de diminuer la distance qui nous sépare de

notre objectif. L'armistice nous paraissant déjà conclu, nous croyons pouvoir faire sans trop de péril une excursion un peu lointaine. Nous gravissons la partie la plus élevée de Passy, nous longeons le cimetière, et, dans ce quartier abandonné, nous ne rencontrons guère que de pauvres femmes chargées du bois mort qu'elles ont recueilli. Au moment où nous traversons les lignes de barricades que hérissent les chevaux de frise, le canon retentit près de nous; mais, poussés par une folle curiosité, nous avançons toujours. Nous jetons un regard sur la Muette, véritable forteresse qu'habite l'amiral commandant le 6e secteur; nous côtoyons les tentes qui forment des campements, nous atteignons les remparts où rient les gueules des canons; et, franchissant le pont-levis, nous posons le pied sur le terrain miné de la zone militaire... Ah! mon pauvre bois! Qu'est-il devenu? Il n'est resté de ces beaux arbres que de petits pieux taillés en pointes menaçantes, que des branches amoncelées en fascines. Le lac et sa verte ceinture ont cependant été épargnés. L'automne a doré cette verdure; et aujourd'hui un admirable soleil rayonnant sur les ondes et sur les ombrages rappelait ce contraste qui a si souvent frappé les anciens : le sourire de la nature au milieu des tristesses humaines. Mais ailleurs, le deuil de cette nature s'associe au nôtre : une plaine immense, horrible, jonchée de débris et d'où s'élève la fumée des *charbonnières*, a remplacé en grande partie ce qui naguère fut le bois de Boulogne. Des redoutes, de rares maisons crénelées se dressent dans ce désert.

Clarisse Bader.

(A suivre.)

LA SITUATION EN ALGÉRIE [1]

La contrée est un pays plat dans l'ensemble, avec des bas-fonds marécageux et des chaînes de coteaux qui courent ici et là. Le climat avait une réputation mauvaise, on le disait fiévreux. Les exploitations coloniales des environs ont été successivement abandonnées, après des années de misère ; elles n'ont pas trouvé d'acquéreurs. Les conditions et les présages étaient, on le voit, des moins rassurants. Or, le millier de détenus indigènes et algériens qui s'y trouve renfermé actuellement a transformé la contrée en quelques années. Non seulement il a construit et entretient une immense maison de force, qui ne le cède à aucune des mieux organisées que je connaisse en France et ailleurs, mais il a fait de la plaine et des coteaux, dans un périmètre de plusieurs lieues, de véritables jardins à la terre friable, féconde. Ces coteaux étaient des amoncellements de cailloux mélangés d'herbe rabougrie, ces plaines avaient été abandonnées en grande partie par leurs colons comme insuffisamment rémunératrices. Non seulement cette agglomération d'hommes finira par ne rien coûter à l'État, par se suffire abondamment à elle-même (et Dieu sait de quel lourd fardeau sont les maisons centrales pour le budget, puisque l'on vient d'en supprimer par économie !) mais encore ses vignobles seront d'un rapport de plus en plus considérable. De fièvreux? Point, sur cette terre remuée cependant jusqu'en ses entrailles. Clairvaux, Melun, Fontevrault, Embrun, Aniane, par exemple, arriveraient, en réunissant leur personnel à un total de huit à dix mille hommes qui suffiraient, à transformer une partie du sol algérien ; et l'État, dût-il continuer à faire valoir directement les cultures établies ou à céder par lots les premiers défrichements opérés par ses détenus, y trou-

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1885.

verait un bénéfice considérable en même temps que la colonisation y gagnerait. Les condamnés ne se feraient pas mettre en cellule pour ce travail au grand air, si supérieur comme hygiène aux détestables métiers des prisons, surtout si le séjour colonial leur valait une diminution dans la durée de la peine. Le pénitencier colonial avec son va-et-vient de maison de culture, son bétail, ses charretées de fourrages, ses cuves de raisin, a quelque chose de moins pénible comme aspect, pour le malheureux qui doit y passer de plus ou moins longues années de son existence, que les maisons centrales de France avec leurs murs élevés et interminables, leurs enceintes grillées, leurs vastes cours où se promènent les sentinelles. Si ce n'était, là-bas, la série de talus gazonnés qui rappelle les morts à la tâche, musulmans d'un côté et chrétiens de l'autre, on oublierait que l'on se trouve dans ce triste et détesté séjour qui s'appelle une prison, le dernier domicile de beaucoup de ceux qui y travaillent, muets et honteux, infortunés qui s'en iront au cimetière sans épitaphes, escortés de quelques vestes de bure et de leurs seuls gardiens. Voilà ce que l'effort réel avec des ressources modérées et une main-d'œuvre abondante a pu opérer en Algérie. Des plaines immenses sont défrichées, des centaines d'hommes nourris, vêtus, des vignobles aux produits richement alcoolisés sont établis, les moissons de céréales succèdent aux moissons de céréales avec une abondance telle que c'est encore une source de bénéfices si bas que tombent les cours de vente (l'hectolitre de semence rend couramment 250 hectolitres à la récolte); de maladies aucunes, et les chances d'en voir éclore diminuent avec l'extension des cultures. Cet exemple n'est point un fait isolé, nous pourrions en citer un grand nombre à l'appui de notre thèse : à savoir qu'il ne s'agit que de disposer de bras sur la terre d'Afrique pour y enfanter des merveilles. Des bras? Ils ne manqueraient certes pas, si la famille française était restée la famille chrétienne, la famille aux nombreux enfants d'autrefois. Si au lieu de suivre les calculs égoïstes et stérilisants de l'intérêt matériel, les conseils du sensualisme et de l'impiété, elle avait donné à notre race son développement normal, les innombrables rejetons dont l'Angleterre et l'Allemagne couvrent et fécondent leurs lointaines colonies. Comme aux époques de la barbarie, où les passions violentes absorbaient toutes les forces vives et buvaient tout le sang des générations dans la guerre et la débauche, il faut que ce soient les gens de prière, les moins

obscurs, conspués, pauvres, qui, avec leur héroïque labeur, leur persévérance que rien ne décourage, la pioche d'une main et le chapelet de l'autre, défrichent les terres incultes de la colonie en priant pour la France.

Depuis une dizaine d'années que je séjourne ou voyage en Afrique, je n'avais pas encore eu occasion de voir de près ces admirables agriculteurs, ces colons uniques, dont les travaux gigantesques m'avaient plusieurs fois frappé d'étonnement en France. Je me disais que s'ils avaient, de landes brûlées et caillouteuses, de marais pestilentiels, de forêts inextricables, fait des plaines magnifiques, des terres de labour et de pâturages égales aux meilleures, sous notre terne soleil d'Europe, ils devaient avoir réalisé, avec l'humus inépuisable et la chaleur d'Afrique comme auxiliaires, d'incomparables merveilles. Je ne m'étais pas trompé. « Je vais à Staouëli voir les Trappistes, disais-je à un indigène de mes amis, esprit cultivé, intelligence rare, cœur large comme l'a si large l'aristocratie arabe. — Vous faites bien, me répondit le musulman, très bien. Ce sont de braves gens qui font pour la colonisation, pour l'humanité et pour leur patrie, tout ce qu'ils peuvent, plus qu'ils ne peuvent. Ah ! si la métropole n'avait pour la représenter parmi nous que des Français de cette valeur, de cette modestie, de ce sérieux dans les choses de la vie que nous plaçons si haut dans notre estime, nous n'aurions qu'à nous incliner et à être fiers dans notre soumission. Mais ceux d'entre nous qui ne sont point allés en France, qui n'ont pas eu occasion d'entretenir et de fréquenter de vrais Français, ne doutent pas de votre prochain effondrement comme nation. Que voulez-vous? Ils jugent de vous tous d'après les hommes sans idées, sans principes, sans religion et sans mœurs qu'ils voient journellement arriver pour nous commander dans les divers emplois ou pour nous apprendre à mettre en valeur la terre de nos pères. »

En grimpant au flanc des coteaux poudreux, bordés d'aloès et de figuiers de Barbarie, en passant au milieu des jolis villages tout fleuris de lauriers-roses, de géraniums et de jasmins qui précèdent Staouëli, au milieu des bandes d'Arabes gravement perchés sur leurs petits mulets; je croyais rêver. Je songeais que cette route aux aspects et aux parfums d'Orient me conduisait, en plein pays de l'Islam, à un monastère catholique et français, et que j'allais bientôt saluer la croix dominant les minarets. Longtemps d'avance

on devine que l'on approche de la Trappe, l'horizon s'élargit en cultures symétriques, achevées, où rien n'est laissé à la fantaisie, où rien n'est oublié; des bandes de condamnés militaires prêchent en compagnie de religieux en robe brune et n'ont pas l'air d'être mécontents du voisinage, quoique ça ne soit pas le Trappiste qui relève la conversation quand elle tombe. Ces vastes espaces à sillons réguliers tachetés de petites plantes vert sombre sont des plantations de géraniums rosat que la Trappe a fait entrer sous forme d'essence en quantité considérable dans la parfumerie en gros et dont elle vend des flacons pour la toilette. Malgré le soleil de feu, malgré la végétation singulière, malgré le bleu profond du ciel qui les dore, les couvre, les transforme, les murs de la Trappe, ces portiques, ces cours sont toujours les murs, les portiques, les cours, des maisons de Dieu dans toute la famille catholique. On y respire la bonne odeur des saints, on y jouit de l'éternel silence; ce qui y domine c'est la joie dans la paix. Tout autour d'eux chante la vie sensuelle, et ces hommes qui, de l'aurore de la nuit, prient et travaillent, attendent impatiemment la mort. Ne mettent-ils pas complètement en pratique aux yeux des musulmans ces admirables paroles du Koran que les vieillards assis en groupes sur les tombes répètent le soir dans les *douars :* « En quelque lieu que vous soyez, la mort vous atteindra; elle vous atteindrait dans des tours élevées. La jouissance de la vie d'ici-bas est peu de chose; la vie future est le vrai bien pour ceux qui craignent Dieu. » Une grille s'ouvre et un religieux muet marcher devant moi. Nous traversons les cours intérieures où les grenadiers aux fleurs de sang, les orangers embaumés, les sveltes palmiers baignent leurs pieds dans des bassins d'eau courante et balancent leurs têtes entre les arcades des cloîtres; le réfectoire aux tables couvertes de fruits d'Afrique; le dortoir où les Trappistes ne restent guère; la chapelle, la salle du chapitre, les cuisines, partout ce même silence, partout l'or du soleil, l'azur du ciel, le vent tiède et odorant de la Mitidja, qui reluisent et qui flottent sur ces costumes, sur ces peintures sombres des hommes et des choses de la pénitence. Je me crois dans quelque monastère d'un quartier perdu de Séville. Un écriteau frappe ma vue : « S'il est dur de vivre à la Trappe, qu'il est doux d'y mourir. » Je le crois et même doux d'y vivre aussi, ce qui est la parole de tous ceux qui ont le courage viril et chrétien d'embrasser résolument leur croix et d'y entrer. « Je suis venu à la Trappe,

disait un religieux, pour y faire pénitence et j'y suis inondé de délices. » J'en ai fini avec le cloître, et je passe à l'essentiel, au point de vue qui nous occupe : la colonisation. Aussi loin que se porte la vue, une luxuriante végétation, des vignes, des orangers, des moissons, des prairies, des troupeaux, des bâtiments d'exploitation, des écuries, des ateliers arrêtent le regard, comme si l'on se trouvait au centre d'un riche chef-lieu de canton de la Touraine, avec un inimitable cachet oriental en plus. Voici d'abord un groupe de vieux palmiers, ceux-là même qui abritaient la tente du dey lors de l'attaque des Français, pauvres arbres qui ont dû subir bien des amputations et bien des cautérisations pour survivre de cinquante années à la défaite de leurs planteurs. Par de belles allées gazonnées on peut circuler dans les vignes où travaillent des Espagnols et des Kabyles, tout heureux d'un salaire assuré, généreux, d'un travail commandé doucement. Des Kabyles, sectaires de Mahomet, travaillant aux vignes de Trappistes disciples du Christ. Que de merveilles dans un fait presque inaperçu! Ces courageux et sobres enfants du Djurdjura, si fiers de leur indépendance, si différents des Arabes leurs envahisseurs, venant demander du pain et un salaire qui deviendra la fortune dans la montagne, à ces chrétiens dont la religion a peut-être été celle de leurs pères, il y a mille siècles. Et ces fils de France venus sous la bure pour féconder de leurs sueurs cette terre de l'Islam laissée inculte par ses maîtres insouciants, hostiles à tout progrès, par ces barbares qui, pendant plusieurs siècles, écumèrent les océans sur leurs galères chargées des otages de la chrétienté. Ils la transforment pour en répandre les fruits en abondantes aumônes sur tous ceux-là même qui croupissent dans la paresse, dans le vice et dans la haine, dédaigneux de tirer de leur sol les trésors qu'il renferme. Je n'ai pas besoin de dire que la culture de la vigne est supérieurement entendue et menée à la Trappe. Des vignes on passe dans les orangeries, les potagers, le jardin d'essai pour les arbres et pour les plantes tropicales. Les orangeries, orangers ordinaires et mandariniers, sont immenses et fécondes ; fruits d'or dessus et dessous, fleurs et fruits à la fois. Des Trappistes silencieux errent avec leurs brouettes et leurs corbeilles entre les longues files d'orangers ; le brun de la cagoule forme, avec les verts brillants, les blancs purs et le jaune des feuilles, des fleurs et des fruits de cette petite forêt orientale des contrastes singuliers comme association d'idées et comme couleur.

Des ruisseaux, des rivières joliettes avec leurs nénuphars, leurs lauriers-roses, leurs bambous arrosent partout; les unes promènent des eaux naturelles, les autres sortent des réservoirs cimentés et profonds qui ne sont pas une des choses les moins curieuses et les moins précieuses de cet immense domaine agricole. Dans un parc clos, des bœufs, sous des hangars fermés de toiles tendues seulement, suivant la méthode d'Algérie, des étalons, des juments, des poulains; dans de vastes cours spéciales, les poulaillers, les ateliers de maréchalerie, de menuiserie, tout ce qui peut être utile à une maison qui tient essentiellement à se suffire à elle-même. Les saints patrons du travail particulier à l'endroit où l'on se trouve, et qui le semblent surveiller du fond de leurs niches creusées dans la muraille, des religieux convers ou des prêtres en brun et en blanc passant ici et là, rappellent que tout cela est l'œuvre de la Providence, de la charité et du martyre. Car allons là-bas dans ce coin ombragé, solitaire et plus silencieux encore que le reste, et nous trouverons l'explication de cette colonie féerique qui ne date que de cinquante ans à peine, nous y découvrirons le glorieux secret de la Trappe.

Une statue de la vierge Marie, le *Salve Regina* des Trappistes, une grille, une chapelle où se dresse l'autel de la messe pour les morts, et, alignés en longues files, de petits tertres de terre battue bien simples, avec leur croix de bois, sans noms pour le monde, les uns tournés au soleil levant, les autres du côté du couchant, selon qu'ils couvrent des prêtres ou de simples religieux, quelque chose comme cet ossuaire désolé des condamnés du pénitencier dont j'ai parlé plus haut, et c'est là tout ce que la Trappe a offert à cette centaine de héros inconnus qui dorment ici. Cent! c'est beaucoup, mais c'est ainsi que la fièvre moissonnait vite pour la mort dans les premières années à Staouëli, comme dans je ne sais quel marais de Sologne où chaque hectare de terre transformée coûtait un religieux. Héros que savent comprendre les héros, car parmi ces tombes de moines il y a des marbres couvrant la cendre de soldats glorieux qui ont voulu reposer là comme sur un champ de bataille sans cesse renouvelé. En revenant aux ateliers, j'admire les cuveries, les pressoirs, les celliers; l'*Angelus* tinte et les religieux prient la tête inclinée au milieu des barriques, du vin qui fermente, des attelages qui emportent des futailles. Soit blanc, soit rouge, le vin de la Trappe est parfait; les religieux ont su enlever au vin de table ordi-

naire cet excès d'alcool et de sucre qui rend les vins d'Algérie peu potables pour le goût européen et fait qu'ils sont bien plutôt vins de dessert ou vins destinés à des mélanges. Toute cette partie des cultures et des bâtiments que nous venons de décrire, est entouré de murs et forme une superbe ensemble de clôtures d'au moins 60 hectares. Les cultures qui occupent environ 75 hectares, rayonnent dans toutes les directions à partir du pied des murs d'enceinte dont je viens de parler et qui protègent les bâtiments, couvent et fermes, ainsi que les cultures spéciales. Inutile de dire où passent les bénéfices qui peuvent résulter de tant de labeurs et de tant d'intelligence accumulés. Les pauvres et surtout les grandes œuvres françaises de la colonie le savent.

Le couvent de Staouëli est le plus ancien et le plus remarquable effort colonial qui ait été tenté. Mais il y a d'autres fondations plus récentes et aussi admirables dans ce genre : orphelinats agricoles, créés par des religieux spéciaux (de longtemps les prédécesseurs du Conseil municipal de la Seine qui a acheté des terrains pour ces jeunes vagabonds dans un but analogue), minoteries, domaine d'élevage, plantations d'arbres de produit, cultures de fleurs à essence, jardins d'essai; installations toutes dues à l'énergie, aux sacrifices de colons qui ont pris à cœur l'œuvre de la France sur la terre d'Afrique, et parmi lesquelles les maisons chrétiennes occupent le premier rang. Je ne parlerai que de ce que j'ai plus particulièrement visité, exposé que je serais du reste à dépasser les limites de cette simple étude, si je voulais entrer dans le détail de ce que les Filles de la Charité, sous leurs costumes divers : sœurs de Saint-Vincent de Paul, de Bon-Secours, des Pauvres, de la Doctrine chrétienne, font dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les orphelinats pour la population coloniale, pour les indigènes, pour les étrangers, apprenant le mieux qu'elles le peuvent, aux uns et aux autres, à bénir sous toutes les formes le nom de la nation qui produit encore de telles dévouées.

A quelque distance d'Alger se trouve un village à la physionomie ordinaire de tous ceux d'Algérie, la première station importante des courriers sur la grande route de la Kabylie, village autrefois connu pour son climat ou mieux son sol malsain, pour ses eaux marécageuses; c'est Maison-Carrée. Quand vous y êtes arrivé, vous prenez un joli chemin vicinal qui vous conduit sur la gauche à travers des champs d'archichauts, des vignes magnifiquement entretenues, des

potagers immenses jusqu'au couvent de la Congrégation des Missionnaires d'Afrique institués par l'éminent cardinal Lavigerie et vulgairement connus sous le nom de *Pères Blancs*. L'horizon est découvert, d'aspect varié, et donne une sensation des plus vraies de la campagne algérienne, de cette terre à la couleur violente, à la végétation folle, aux senteurs capiteuses que brûle et dore sans cesse le soleil. Là-bas, dans une brume transparente, Alger la blanche et la mer bleue, les palmiers à la tête en panache et les cèdres au morne feuillage; ici des allées d'eucalyptus, des coteaux cultivés à la française, des primeurs en longues files parallèles sur leurs couches de terreau; l'orient d'un côté et de l'autre les côtes de Bourgogne et les maraîchers des environs de Paris. Le couvent et ses dépendances sont perdus dans le feuillage; l'avenue tournante qui mène à la porte, le silence et l'isolement des environs font que l'on croit aller à une métairie normande, à un manoir breton, ou plutôt, à cause de la lumière qui inonde le paysage et du bleu cru du ciel, à un *mas* seigneurial de Provence. Mais des tintements de cloche, la croix plantée sur les toitures, la porterie avec son frère convers, vous disent vite que vous êtes chez les Pères Blancs. L'endroit a primitivement été occupé par une partie des malheureux que l'inépuisable charité de l'archevêque avait recueillis lors de la famine, il y aura bientôt vingt ans. Les constructions actuelles ne se sont élevées que plus tard pour servir de maison mère à la Congrégation fondée en vue des Missions d'Afrique exclusivement. Après quelques indécisions qui portaient sur la forme constitutive de l'ordre, à savoir s'il adopterait plutôt la règle de Saint-Benoît, par exemple, ou toute autre faisant à la fois, de ses religieux, des savants et des défricheurs comme au moyen âge, le fondateur s'arrêta à ce qu'est aujourd'hui la Congrégation : un ordre prêcheur et enseignant, composé d'hommes et de femmes. Maison-Carrée est une retraite à souhait pour la méditation, la prière, l'étude, le repos. C'est là que se préparent les religieux qui iront dans la Kabylie, chez les Beni Mzab, chez les Touaregs, sur les Grands Lacs du centre africain, à Zanzibar. Dans une jolie bibliothèque qui renferme tous les ouvrages spéciaux, tous les lexiques des dialectes africains, ils apprennent à connaître et la langue et les mœurs des pays auxquels ils se destinent.

Dans un musée, riche déjà, ils peuvent se rendre compte des produits végétaux, minéraux, animaux, des régions visitées par la

Congrégation, chacun des Pères Blancs se faisant un devoir et un bonheur d'envoyer à la maison mère des échantillons de ce qu'il peut recueillir d'intéressant. Coquillages, minerais, fourrures, armes, bijoux; il se formera ainsi, tant par les manuscrits que par les objets matériels, une sorte de trésor, héritage laissé par les premiers pionniers morts à la peine et où viendront successivement puiser tous les novices de la Congrégation. Comme ils sont heureux aussi après des années entières passées au loin sous la tente, dans les sables sahariens, sur le bord des fleuves sauvages, de revenir ici dans la maison du Père de famille, pour y rafraîchir un peu leur cœur dans l'affection fraternelle et y guérir la fièvre qui les épuise.

Maison-Carrée, comme je l'ai fait pressentir plus haut en décrivant à la hâte ses abords, n'est pas seulement un couvent d'études, c'est devenu et ça deviendra encore de plus en plus une remarquable colonie agricole. L'idée est des plus heureuses à quelque point de vue que l'on se place. Non seulement les vastes terrains du domaine, exploités à fond et par le couvent lui-même, en rendent le séjour très agréable et très salubre, mais il y a aussi là une exemple de colonisation intelligente des plus salutaires et une source de profits considérables. Potagers, vignes, cuveries, réservoirs d'eau, plantation d'arbres, tout ici est aménagé, cultivé, entretenu comme à la Trappe. On y sent ce même esprit d'ordre, ce même calme, cette même confiance de travailleurs qui attendent de la Providence le fruit de leurs labeurs et soignent leurs champs avec le zèle et la foi qu'ils mettent dans l'étude, dans la prière, dans la conquête des âmes. Le vin de Maison-Carrée est délicieux et l'emporte de beaucoup sur d'autres produits plus connus; il est vrai que l'exploitation en est à ses débuts et que l'avenir se chargera de la faire connaître. Après avoir visité la chapelle, comme il est juste et comme toujours l'endroit le plus soigné, le plus spacieux, le plus riche du couvent, silencieuse retraite aux rangées de stalles cénobitiques et que décore une Allégorie heureuse, peinte à fresque par l'éminent M. Lazerges, nous allons partir en mission avec quelques Pères Blancs qui prennent le chemin de la Kabylie où nous les verrons à l'œuvre.

« Il n'est pas de prêtres plus uniquement attachés à leur mission sainte, plus étrangers aux passions de parti, plus fidèles à la France que ceux de l'Algérie. On peut désoler notre patriotisme, on n'en triomphera pas. Nous resterons, quoi qu'il nous en puisse coûter, au

poste d'honneur où l'Église nous a placés, sur la demande de la France, servant de notre mieux, par notre ministère de charité, de conciliation, de paix, les intérêts de la religion et ceux de notre pays. Le pain de la charité n'aura pas pour mes prêtres l'intolérable amertume que donnent à celui de chaque jour, pour ceux qui aiment la patrie, les outrages qui leur en arrivent en retour de leurs sacrifices et leur dévouement. » C'est en ces termes que le cardinal Lavigerie continue la lettre par laquelle nous avons commencé cette étude; nous allons voir par nous-mêmes ce que sont au cours de leur mission sainte, tout à la fois chrétienne, civilisatrice, française et colonisatrice, ces religieux et ces prêtres mis hors la loi par des mesures récentes. Ce que font les agriculteurs, les gardes-malades, les contemplatifs par leur travail et leurs prières, je l'ai dit, je vais passer aux religieux enseignants, aux explorateurs, aux missionnaires, au clergé séculier et nous reconnaîtrons que là encore il n'y a que des éloges à adresser, non seulement comme croyant mais comme simple patriote, et que rien ne justifie la haine dont ils sont l'objet de la part de pitres politiques, gens d'aussi bonne foi qu'ils sont amis de la grandeur de leur pays. Il est toujours facile de calomnier et de persifler selon les conseils de cet homme de cœur si dévoué à la Prusse, qui s'appelait Voltaire; il est toujours avantageux de supprimer des crédits que l'on fait rentrer dans sa poche ou dans celle des siens par des voies détournées; il est surtout très commode de se sauver quand l'épidémie ou l'ennemi envahissent le sol national; les prêtrophobes les plus acharnés s'acquittent de ce dernir rôle de la façon la plus habile et la plus leste. Au besoin, ils laissent les remplacer alors cette légion de fainéants, de traîtres sur laquelle ils bavent quotidiennement et pour laquelle ils réclament quotidiennement aussi une fusillade d'otages : religieux, filles de Charité, desservants. Ceux d'Algérie sont encore plus violemment attaqués que d'autres pour la seule raison que leur incontestable utilité, leur patriotisme ardent, sont plus visibles et plus efficaces encore là qu'ailleurs.

Rien au monde de plus pittoresque que le pays kabyle, tour à tour gracieux dans les vallées aux jardins de grenadiers, de figuiers, d'oliviers, féerique dans les torrents desséchés aux forêts d'arbres en fleur, dans les pentes boisées, tourmentées des montagnes verdoyantes et humides; il devient lugubre, aride, sur les sommets du Djurdjura, là où la sauvage et vieille famille berbère a perché ses

villages-forteresses. J'allais donc depuis plusieurs jours au travers du sable blanchâtre des *oueds*, tantôt dans l'eau jusqu'à la ceinture, tantôt perdu sous le dôme des gros figuiers et des lauriers-roses empoisonnés; je grimpais les rochers à la suite des pasteurs et de leurs chèvres, et je redescendais des ravins où le pied seul des mules ose s'aventurer, quand j'aperçus, petite tache blanche dans le vert foncé des arbres d'Afrique, phare de repos et de paix dans ces solitudes effrayantes et désolées, la résidence de quelques Pères Blancs, pionniers dans le Djurdjura. Pionniers véritables de la civilisation et de la France, que ces chers compatriotes; il leur faut la foi qui enfante des miracles, et l'amour du pays qui fait tout supporter en vue de lui être utile, pour avoir consenti à l'exil, exil de dix, de vingt ans, de toujours parfois, au milieu d'une contrée perdue, dont l'accès semble fermé de toutes parts, et parmi des populations presque toujours défiantes, souvent hostiles, quelquefois féroces. Et c'est bien le fils de France, le conquérant qu'elles détestent dans le missionnaire, et non point l'homme de prière, toujours sympathique à ces races mystiques; on peut donc dire, d'une manière générale et sans exagération, que ceux des missionnaires qui succombent en Afrique meurent soldats de la France, car c'est la France que l'on attaque en eux, et quand ils conquièrent des intelligences ou des cœurs, c'est à la France autant qu'à Jésus-Christ qu'ils les rattachent; c'est l'admiration pour notre patrie qu'ils méritent par leurs vertus et leur charité. Des femmes kabyles, leurs amphores sur l'épaule, des bandes d'enfants aux admirables profils, des *gourbis* indigènes étagés les uns au-dessus des autres, un horizon de montagnes entassées, voilà le paysage; une petite cour, de forme française, où courent des chevreaux et des moutons, où paît une mule, des murs blanchis à la chaux, une clochette fixée au mur, une chambre formant chapelle dans laquelle prient quelques religieux en robe blanche, voilà la résidence. Une maison de campagne de particuliers singulièremen originaux dans leurs goûts et singulièrement humbles et charitables dans leurs rapports forcés avec les villages kabyles qui entourent leur demeure : c'est ainsi que l'on pourrait définir la résidence, les résidences religieuses en Algérie, actuellement. D'évangélisation, aucune autre que celle de l'exemple du travail, de la sobriété, de la bonne foi, de la chasteté; d'école, rien qu'un enseignement d'instituteur, auquel il est défendu de prononcer le nom même de Dieu. « Ils font de la politique! »

crient les cuistres à gages. Oui, et de la bonne; en ce sens qu'ils donnent aux musulmans une idée de ce que peuvent être les Francs, quand ils restent de cette religion qui avait placé leur race au-dessus des autres nations; non, si vous entendez par là qu'ils complotent le renversement des institutions qui nous régissent, qu'ils ne se soumettent pas aux prescriptions gouvernementales, si dures, si révoltantes qu'elles puissent leur paraître. La situation de suspects que leur crée leur habit par le temps de liberté jacobine où nous vivons, force les religieux à vivre dans la retraite la plus absolue. Ils étudient dans leurs misérables petites chambres, font l'école à quelques jeunes indigènes volontaires, donnent des médicaments ou des conseils à ceux qui leur en demandent, distribuent des aumônes autant que, pauvres eux aussi, ils peuvent le faire, offrent l'hospitalité même aux agents officiels, quand l'occasion se présente, et attendent à leur poste que les circonstances permettent de demander davantage à leurs lumières et à leur zèle. Chère petite résidence des Pères Blancs dont le vent brûlant d'orage ébranlait les frêles murailles, que le sable et les nuées d'insectes enveloppaient d'un nuage gris sous la nuée sombre et enflammée tour à tour; modeste réfectoire où mangeaient, drapés dans leurs burnous à la croix rouge, ces hommes à la physionomie douce, au teint hâlé, à la tête rasée, à la longue barbe, qui semblent être des zouaves ou des chefs indigènes, et que l'on appelle les Pères Blancs; maigre paillasse de l'hospitalité au désert où l'on dort si bien dans la maison de Dieu et parmi des Français; votre souvenir m'est resté aussi présent et aussi précieux qu'à mon départ. J'assistais le matin à la classe que faisait un des Pères, pendant que les autres s'occupaient au jardin ou au bétail, et c'était un étrange spectacle que celui de ces enfants kabyles, si merveilleusement doués, récitant l'histoire de France, ou faisant des calculs avec cet inimitable accent qu'ont tous les indigènes en parlant la langue française. A défaut d'autres avantages, il restera au moins plus tard à ces pauvres enfants, vivant dans un monde aux mœurs corrompues et barbares, l'ineffaçable image de ce moine franc qui les reprenait doucement, partageait avec eux son pain et ses figues, leur apprenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour que les rapports entre Kabyles et Européens soient fructueux commercialement. Et cette gratitude envers la France, imposée à ses ennemis irréconciliables par les services généreux qu'on leur rend, n'est-ce donc rien que cela? Le

soir nous nous promenions, quelques Pères et moi, dans les rues tortueuses, obscures, puantes, des villages kabyles, et, à peine une place étroite permettait-elle de nous entourer, que la foule des hommes s'accrochaient aux burnous des Pères Blancs, pour leur demander mille services, mille renseignements, comme à des étrangers vertueux, savants, charitables. N'est-ce donc rien que ces hommages des musulmans, que la nécessité qu'ils éprouvent de parler français, pour recourir aux lumières d'hommes plus éclairés qu'eux? Partout où ces religieux français portent leurs pas, quoi que l'on fasse et quoi que l'on dise, c'est la France qui marche avec eux et, grâces soient rendues à Dieu, la patrie est dignement représentée.

Le prêtre séculier d'Afrique, à la vie si différente de notre clergé de France, n'est pas moins patriote que le religieux; car pour aimer bien la France, pour faire chaudement l'éloge de sa mère, il faut vivre au milieu d'étrangers que l'on sait la mépriser, la haïr. J'en prends un au hasard, à deux cents lieues des Pères Blancs dont je viens de parler; quelle vie héroïque, quel amour de la France! Les larmes m'en viennent aux yeux rien que d'y penser encore. Je le rencontrai par une chaleur de 40 degrés, trottant dans la poussière sur son petit cheval arabe, et sa bonne et franche figure, restée couleur de paysan bourguignon, sous sa longue chevelure blanche, m'attira de suite à lui comme vers un ami fréquenté autrefois. Je l'accompagnai au presbytère, bien haut et bien loin dans la montagne, et je passai la nuit sous son humble toit. Il allait et venait, oubliant la poussière, le soleil et la sueur, ses 80 kilomètres de cheval, traînant ses éperons mal assujettis et ballottant sa croix de la Légion d'honneur; il allait et venait pour donner à manger au cheval, à ses poules, à ses lapins, pour me préparer un lit de camp et me faire une omelette. Sa gouvernante, un *tringlot*, était montée se coucher à la citadelle (car la paroisse se composait à la fois de colons et de garnison); il lui fallut donc nettoyer l'écurie, relaver la vaisselle, cuisiner, et avec quelle gaieté! Il y a plus de trente ans, il vivait déjà avec les déportés du coup d'État, les soulageant dans la mesure du possible, et relevant leurs âmes effrayées par les ravages de la fièvre dans les campements; aujourd'hui, il campe encore avec les condamnés militaires isolés dans les ravins. Les plus reconnaissants sont encore, paraît-il, les condamnés militaires; car, maintenant qu'ils ont de grasses pensions, les déportés algériens de 1852 s'empressent de voter pour lui enlever son pain, à

lui, vieillard. Il a suivi toutes les expéditions du Sud, figuré dans les pestes et les famines, sur quelque coin du territoire algérien qu'elles se soient produites; il a été blessé et décoré pendant l'insurrection de 1871. Et à soixante ans, il lui faut aller à cheval par monts et par vaux; habiter une demeure éloignée de tout centre religieux; vivre, en troupier, de pain dur, souvent sans viande et sans eau potable; évangéliser des paroissiens dont les meilleurs sont des soldats, cependant peu dévots : la robe noire leur rappelle le curé du village, le pays au-delà de la mer. Cette année, après vingt ans d'absence, il avait voulu retourner au cimetière où dormaient les siens, et je le retrouvai quelques jours plus tard au port d'embarquement. De quels cris de joie il saluait chacune des villes qu'il ne connaissait point encore quand, arrivés en France, nous dûmes prendre une autre ligne que le chemin suivi jadis par les diligences. « Tours, Orléans, Chartres, Versailles, mais c'est la vieille France, ça, s'écriait-il, c'est François Ier, c'est Jeanne d'Arc, c'est le siècle de Louis XIV, c'est la gloire littéraire et militaire de la patrie! Comme l'air est bon ici, comme je suis loin de mon exil brûlant, de mon décor d'opéra. Je mourrai content maintenant; si la fin pouvait seulement venir pendant que je serai au pays, que j'y puisse au moins laisser mes os parmi eux, les Français de France! » Saint et brave prêtre, cachant sous sa rude enveloppe le cœur sublime de l'apôtre et du soldat, ne comprenant au monde que les deux grandes amours pour lesquelles il avait usé sa vie : Dieu et la France.

Je ne terminerai pas sans saluer les plus illustres, les plus savants et les plus dévoués des apôtres de Jésus-Christ, les plus glorieux enfants de la France. Toujours les premiers à la peine, à la persécution, au sacrifice, et toujours les derniers à la gloire, les plus modestes dans le triomphe, les Pères de la Compagnie de Jésus, ont leur histoire intimement unie à l'histoire de chacune des colonies françaises, et ils les ont toutes arrosées de leurs sueurs et de leur sang. Prenez-les l'une après l'autre, et dites-moi si partout où s'est planté un drapeau français, vous ne les trouverez pas fondant, avant qui que ce soit, dans les incertitudes et les maladies de la colonisation, les établissements de charité, de prédication et d'enseignement que le monde catholique admire? Lisez la vie de leurs saints et dites-moi si la France a eu de plus hardis pionniers, de plus fameux représentants de sa science et de sa bravoure, parmi

les peuples barbares, que ces *Robes Noires* connues au Canada comme au Japon. Sont-ce des ennemis de la France aussi, ceux-là? J'ai retrouvé à chaque pas les traces de leur passage fécond en Algérie, et me suis amèrement rappelé que c'était au profit d'un autre monde que s'exerçait maintenant la mission de ces savants, de ces patriotes et de ces saints, que leur propre pays aveuglé a frappés d'ostracisme.

IV

Quand on quitte Alger par la porte Bal-el-Oued et que l'on suit pendant quelque temps le bord de la mer, les yeux sont continuellement attirés vers un édifice catholique au dôme byzantin, qui émerge du milieu des massifs verdoyants, des coquettes villas, des blanches nécropoles de Saint-Eugène et domine l'horizon incomparable de la ville en amphithéâtre, de la rade aux cent pavillons divers, des neigeuses et lointaines montagnes de la Kabylie, des flots changeants de la Méditerranée qui écume doucement sur le sable jaune. Ce temple, vrai phare de la France et de l'Église sur la terre conquise de l'Islam, c'est Notre-Dame d'Afrique, la basilique du monde peut-être la mieux placée pour faire valoir ses splendeurs architecturales et la haute signification de l'idée chrétienne et nationale qui a présidé à sa construction. Au-delà du plateau où elle est bâtie, par des sentiers ombreux et embaumés, par des ravins où dégringolent des cascades, où les figuiers, les orangers, les grenadiers, les aloès, les bananiers s'enlacent avec ces poussées folles de la végétation africaine, on arrive à une modeste maison de campagne dont la solitude, l'obscurité, le silence, la fraîcheur sont les seuls agréments; les plus précieux, il est vrai, pour qui l'habite et y travaille aux jours brûlants de l'été. Quelques Pères blancs, le chapelet de buis au cou et la calotte rouge sur la tête, se promènent en lisant leur bréviaire, une voiture grince de temps à autre sur le gravier des allées et dépose un visiteur, prêtre ou laïque, qui repart quelques instants plus tard; voilà tout le bruit mondain et toutes les magnificences du palais d'été archiépiscopal. C'est là que vient se reposer, est-ce se reposer? se poser à la hâte, en volant, comme un goëland sur les rochers voisins, le plus infatigable et le premier des colons algériens, celui dont le cœur aime le plus ardemment l'Afrique et la France, le cardinal Lavigerie. Que n'a-t-il pas fait,

dit, créé, tenté depuis trente ans, ce missionnaire dont la volonté énergique, soutenait le corps débile, ce prédicateur qu'enfant j'écoutais parler de ses Écoles d'Orient et qu'aujourd'hui, cardinal primat d'Afrique, vieillard, je retrouve quêtant encore pour ses prêtres, pour ses œuvres, pour la France. Quel homme a jamais été plus à même, par son intelligence et par sa charité, d'amener, dans la mesure du possible, l'Islam à Jésus-Christ, de rallier la société musulmane à la civilisation européenne? quel défenseur les intérêts de la patrie à l'étranger ont jamais eu de plus intrépide, de plus opiniâtre, de plus populaire? « Si nous avions au moins des ministres de la valeur de l'archevêque! » me disait dans un caravansérail saharien un épais marchand, lequel était cependant loin d'être conservateur et clérical. Je ne demanderai pas, à l'époque actuelle, si pauvre en caractères, de grouper dix hommes de la valeur du cardinal, on ne saurait demander l'impossible, je lui demanderai seulement de reconnaître impartialement, par l'intermédiaire de ses représentants, l'ardent patriotisme qui inspire le cardinal dans ses œuvres, de l'écouter quand il parle de choses que nul au monde ne connaît comme lui, de le laisser faire quand il ne veut que la prospérité de la colonie et la gloire de son pays.

Mais l'Algérie n'est déjà plus que la première et la toujours très aimée ancienne mission du primat d'Afrique; nous le retrouverons, dans des études ultérieures, travaillant sur d'autres sillons du champ immense que lui a confié le Père de famille.

Auguste Geoffroy.

L'ŒUVRE D'UN MOINE CONTEMPORAIN [1]

III

Le naturalisme, épris d'une idole qu'il s'est forgée et qui plaît à son orgueil, éprouve une véritable haine pour l'ordre réel de la création, qui est l'ordre surnaturel, et, par suite, pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, fondement, et pour l'Église, instrument de l'ordre surnaturel.

« La première société de l'homme est avec Dieu », disait Cicéron. Mais depuis Cicéron, l'humanité a progressé, et le Créateur ne doit plus avoir de place dans la société humaine. Hier, je ne sais quels énergumènes voulaient rayer le nom même de Dieu de la langue française : ces énergumènes s'inspiraient de la pensée secrète de la libre-pensée : rompre avec Dieu, chasser Dieu du cœur et de la pensée des hommes, et s'il était possible condamner Dieu à un éternel oubli.

Dans cette guerre déclarée au Tout-Puissant, non plus cette fois par quelques scélérats, ce qui s'est vu à toutes les époques de l'histoire, mais par des multitudes savamment organisées, par de grands corps, par des gouvernements, la violence qui a tant de fois échoué échouerait encore ; l'hypocrisie obtiendra de plus importants résultats. « Lentement, mais sûrement », c'est la formule. La conscience publique est bien affaiblie, les masses prennent aisément le change; en échelonnant habilement les attentats, on empêche l'indignation d'éclater : tel est le programme du naturalisme contemporain.

Dom Benoît a vu le péril et essayé de le conjurer. Il a réuni pour cela en un seul tableau tous les faits épars de la persécution actuelle, toutes les fausses maximes et toutes les œuvres mau-

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1885.

vaises que couvrent ces maximes, et celles-là il les a très-justement rangées sous deux grands chefs, la sécularisation universelle et la guerre à la hiérarchie catholique.

Le naturalisme entend *séculariser*, c'est-à-dire soustraire à toute loi et même à toute influence religieuse, l'État, la législation, la politique, l'école, la philosophie, la science, la morale, la bienfaisance, la vie des peuples.

C'est la bestialité obligatoire.

« Laissez pendant quinze ans les hommes sans prêtres, ils deviendront comme des bêtes », disait un vrai sage, le vénérable curé d'Ars. Tel est l'idéal du naturalisme. Un ingénu de l'école, un Teuton logicien, écrivait hier gravement que le dernier progrès de la civilisation, c'est un système raisonné d'accouplements humains, d'après la méthode des haras, avec une éducation basée sur la gymnastique, moyen sûr et pratique de régénérer la race humaine, déprimée par la pratique excessive de la pensée et par la monogamie, abus que la religion a de tout temps favorisés, et qui ne peuvent disparaître qu'avec elle.

Jadis, on voyait de temps à autre surgir des hérésies. L'hérésie est une insurrection incomplète et, par suite, inefficace contre l'ordre religieux. S'il existe un Dieu, une Providence, il ne s'agit plus de discuter, il faut obéir. L'indépendance ne peut appartenir en même temps à Dieu et à l'homme. Tant que Dieu existera, l'homme aura un maître là-haut, et s'il plaît à Dieu, des maîtres ici-bas. Donc, pour que l'homme soit indépendant, il est nécessaire que Dieu soit complètement éliminé.

Mais Dieu est partout, non pas seulement présent, mais reconnu. La religion a mis son empreinte sacrée sur les âmes, sur les sociétés, sur la nature sensible, sur les œuvres de l'homme. « *Omnia sunt Jove plena* », disait elle-même l'antiquité païenne.

Ce n'est donc pas une petite entreprise que celle d'expulser Dieu de tous les terrains dont il a pris possession, pour le refouler dans sa lointaine et inaccessible éternité. Mais le but une fois déterminé, le rationalisme militant marchera à sa réalisation. Ce ne sera plus qu'une affaire d'années.

Ici une pensée amère se présente à nous.

Le rationalisme ne désespère pas de faire quelque jour une société vide de Dieu. Cet épouvantable idéal, il le croit réalisable et, d'un pas assuré, sans jamais tourner la tête en arrière, il marche

à sa réalisation. Il y faudra des bouleversements inouïs, des iniquités sans nombre; on sera amené à meurtrir des multitudes d'âmes, à transformer, de plus en plus de la loi, cette chose sacrée, divine, en infâme instrument de majorités parlementaires persécutrices. Il n'importe! c'est le but; on ne s'arrêtera qu'après l'avoir atteint.

N'est-ce pas la marche de nos laïcisateurs? Ont-ils jamais cédé au respect ou à la pitié? Hier, ils chassaient de son temple Geneviève, cette héroïque et charitable fille du peuple qui, bravant tous les périls, nourrissait Paris affamé, pour mettre à sa place un riche propriétaire qui, en vendant sa prose et ses vers, avait pu acheter beaucoup de 5 pour 100. Après quoi, aussi dédaigneux de la faiblesse et du malheur que de la sainteté et du patriotisme, ils allaient fouiller les refuges pour en arracher les enfants élevées par les vierges chrétiennes et les jeter avec les malfaiteurs dans des prisons bien laïques.

Ils ne s'arrêteront que le jour où la France tout entière sera descendue à l'animalité.

Et l'on voit des catholiques qui détournent leurs yeux de l'idéal chrétien, de la vérité totale, disant avec un sourire moqueur à qui s'efforce de réaliser l'ordre social chrétien : « Vous perdez vos peines. Nous ne refusons pas de reconnaître la thèse, puisqu'il le faut; mais l'ayant admise, nous ne nous en occupons plus, parce qu'elle est sans relations avec la réalité présente et la réalité future. Que les grands principes de 89 s'accordent plus ou moins avec les maximes de l'Évangile et les lois de l'Église, c'est un intéressant sujet de dissertation. Mais les grands principes de 89 sont devenus à tout jamais le code des sociétés humaines. L'Église en doit prendre son parti sur le terrain du fait et, gardant dans ses sacristies la thèse qu'elle ne veut pas, et qu'elle ne doit pas sacrifier, laisser les sociétés humaines s'organiser laïquement, comme elles le veulent et comme elles le feront désormais toujours. »

Ces catholiques que nous retrouverons au chapitre du semi-naturalisme, font la joie et la fortune des rationalistes purs. Dire qu'une doctrine est vraie, qu'elle représente le vrai dessein d'un Dieu dont la puissance est infinie aussi bien que la sagesse, en ajoutant bien vite que pas plus demain qu'aujourd'hui elle ne sera pratiquement réalisable, n'est-ce pas donner raison à ceux qui traitent le christianisme de brillante utopie, sans proportion avec la nature humaine?

Si l'on s'en tenait à remarquer qu'à l'heure présente nous sommes

extrêmement loin de l'ordre social chrétien, et que pour y arriver, de grands efforts, soutenus par la grâce de Dieu, seront indispensables, à la bonne heure! Le fait n'est que trop vrai. Notre état social tel que la Maçonnerie l'a organisé, cet état où le bouleversement est déifié sous le nom de Révolution, où la force prime le droit, où le mensonge le travestit, où l'on fait tant de place à la jouissance et à l'honneur si peu, ne rappelle guère l'Évangile.

Mais si loin que nous soyons actuellement de l'ordre social chrétien, si cet ordre est l'ordre vrai, l'ordre obligatoire, l'ordre qui seul peut donner à l'humanité la paix et la prospérité, notre devoir à tous est de nous en rapprocher incessamment dans la mesure du possible, et d'opposer aux continuels efforts de l'apostasie absolue, déguisée sous le nom de sécularisation, des efforts persévérants pour restaurer la royauté sociale du Verbe de Dieu.

Il le faut bien comprendre : l'ordre social du naturalisme n'est pas un ordre social naturel. Sans doute à entendre les rationalistes, c'est de cela seulement qu'il serait question. « Rendre à César ce qui est César », leur prétention se borne là.

Mais précisément parce qu'elle se borne là, elle est audacieusement sacrilège. Rendre à César, ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, sont deux obligations inséparables. Si on ne sait pas les unir, César ou l'homme devient dieu et Dieu n'est plus qu'un compétiteur gênant.

C'est là que les doctrines naturalistes ont conduit insensiblement la nation très chrétienne.

Dieu n'y est pas universellement oublié, il s'en faut de beaucoup; mais la France officielle, la France de l'enseignement public qui a pu avoir pour chef un Paul Bert, en est là; César est tout et Dieu n'est rien.

Le César actuel est un César aux cinq cents têtes, ou si l'on veut aux dix millions de têtes. C'est César, l'homme ou le groupe qui détient l'autorité, sans la faire remonter à Dieu, esclave de la multitude qui l'a couronné, tyran de la multitude que la force seule empêche de changer de maîtres.

Contre les excès de César une seule puissance s'élève, C'est la puissance de la hiérarchie religieuse, de la hiérarchie catholique. Les faux sacerdoces se sont toujours facilement accommodés avec César; César les nourrit et ils baisent la main de César. Seul le sacerdoce catholique résiste. Le naturalisme vise donc à le démolir.

Le sacerdoce catholique a pour centre la Papauté, autour de laquelle rayonnent le clergé séculier et les congrégations religieuses. Là est le foyer de la lumière surnaturelle et la source de la vie surnaturelle dans l'humanité. Éteindre ce flambeau, tarir cette source, c'est, aux yeux du rationalisme ou libéralisme pur, l'unique moyen d'arriver à la sécularisation universelle.

Les ordres religieux sont frappés les premiers; on attaque ensuite le clergé séculier.

La marche est la même à toutes les périodes de l'époque moderne et dans tous les pays : entreprises contre la propriété ecclésiastique, — suppression des immunités ecclésiastiques, même les plus justifiées et les plus nécessaires, — introduction de l'État et du peuple dans la nomination des clercs, — dans leur éducation, — dans le gouvernement des églises, — et finalement guerre au Saint-Siège, fondement visible de tout l'ordre surnaturel sur notre globe.

On le voit, le naturalisme est l'évangile de la Révolution, comme la société livrée au gouvernement révolutionnaire est l'église du naturalisme. « Le philosophisme du XVIIIe siècle, dit dom Benoît, est un rationalisme spéculatif; la révolution est un rationalisme pratique. »

Dom Benoît prend à partie la trop fameuse *déclaration des droits de l'homme* et à l'encontre de quelques ecclésiastiques qui, en torturant ce document célèbre, parvenaient à le reconcilier en apparence avec le bon sens et la foi, le docte religieux y montre le fatal triomphe de la philosophie matérialiste et de l'économie utilitaire devenues la Révolution.

La déclaration est radicalement vicieuse à plusieurs points de vue. Les nouveaux législateurs, s'ils n'osent encore supprimer l'Être suprême, ce qui viendra plus tard, rompent avec Jésus-Christ et s'isolent de l'Église. C'est l'apostasie sociale.

La raison humaine prend la place du Verbe, raison divine. *Extincto Deo, successit humanitas.*

Dès lors les conséquences se déroulent. L'État n'aura plus de religion, en attendant l'heure prochaine où il persécutera la véritable religion; l'Église sera spoliée, les ordres religieux dispersés. L'État osera constituer le clergé à sa manière, et n'y réussissant pas, le traînera à l'échafaud. La société temporelle elle-même sera profondément bouleversée; elle sera pulvérisée; dans un même moule seront jetés tous les Français, et l'initiative individuelle, la

vie personnelle, l'incomparable puissance de la libre association, mutilées ou anéanties.

Donc, pour qui sait voir, les immortels principes de 89, les idées de la révolution, les idées modernes, le droit nouveau ne sont autre chose que le naturalisme athée et ennemi irréconciliable du Christ et de son Église; la révolution est essentiellement antichrétienne. Le renversement des monarchies absolues, l'établissement du suffrage populaire, l'égalité politique et civile des citoyens, ne sont que des accessoires; l'essence de la Révolution c'est l'*apostasie*.

IV

Par malheur, à force de vivre dans l'atmosphère révolutionnaire, la vue se trouble.

Toute erreur qui triomphe au milieu d'une société étend son action malfaisante bien au-delà du groupe des malheureux qu'elle a complètement conquis. Que de fois chacun de nous a pu rencontrer des catholiques qui, au contact du protestantisme, en étaient venus à partager, sur des points nombreux et graves, les idées protestantes! protestants sauf le nom, comme parmi les protestants se rencontrent heureusement des catholiques sans le savoir!

Il existera toujours des esprits indécis et surtout des cœurs peu dociles pour lesquels la vérité sans mélange est un objet d'épouvante et d'instinctive aversion. Une éducation fortement chrétienne, un respect sincère pour la divinité, la vue claire de la nécessité d'une religion révélée et d'un enseignement céleste, enfin et surtout la grâce divine empêchant ces chrétiens de se précipiter dans le gouffre de l'apostasie. Mais, pour eux, qu'il est dur, qu'il est gênant, qu'il semble en mainte occurrence ridicule de n'être pas de son temps et d'accepter, avec la soumission d'un enfant, des enseignements sublimes sans doute, puisqu'ils viennent du ciel, mais tout à fait démodés et honnis par l'opinion du jour!

Chose singulière! Penser autrement que la foule, s'il s'agit de secouer le joug de la foi, c'est force d'esprit. Vous étiez croyant, le jour de votre première communion; aujourd'hui vous n'admettez plus d'autre réalité que celle de la matière; vous êtes un penseur, un esprit d'élite; si le cas était moins commun vous seriez un génie. Mais penser autrement que la foule, autrement que la feuille quotidienne rédigée par un petit-crevé qui ne pense pas et n'a jamais

pensé, s'il s'agit de tirer la conséquence évidente du dogme de l'infaillibilité de l'Église en croyant chacune des vérités qu'elle enseigne, c'est faiblesse d'esprit.

Il n'y a pas longtemps, un de ces boulevardiers, dans sa gazette, faisait au catholicisme l'insigne honneur de le défendre; mais ce preux chevalier de l'Église avertissait soigneusement son lecteur que si volontiers il assistait à un sermon éloquent, il n'était point assez sot pour aller à confesse. Il est vrai qu'être catholique et aller à confesse, c'est simplement être logique; mais qui demanderait de la logique à ces mouches de la publicité?

Le libéralisme révolutionnaire, absolument impie, a projeté au loin son ombre malfaisante; il a produit l'*erreur mitigée*, qui souvent s'ignore, mais n'en paralyse pas moins la vigueur de l'action catholique.

Cette erreur mitigée, comment la saisir? L'erreur pleine a quelque consistance; l'erreur mitigée est ondoyante et diverse comme le nuage qui passe au firmament.

Ici la justice exige des distinctions multipliées. Dom Benoît les a faites avec une scrupuleuse équité; par là même il a su, en une série de tableaux, faire défiler devant son lecteur le bataillon bigarré des erreurs semi-libérales, de toutes celles du moins qui constituent un sérieux péril pour l'intelligence. Heureux ceux-là qui pourront arriver à la dernière page du livre, en se rendant ce témoignage qu'il leur était personnellement inutile, parce que sur toutes les questions abordées, ils possédaient déjà la vérité intégrale.

On n'a pas oublié la savante défense de l'Église de l'abbé Gorini. Ce n'était à vrai dire qu'une collection de dissertations sur un certain nombre de faits historiques; mais chacune de ces dissertations était un chef-d'œuvre de discussion, et l'ensemble produisait une impression absolument victorieuse. Dom Benoît parcourt, d'après un itinéraire judicieusement organisé, les principaux fortins du semi-libéralisme, et les démolit l'un après l'autre. Ce qui reste après cette exécution est peu de chose et le terrain semble tout à fait nettoyé.

Est-ce à dire que la *Cité antichrétienne au XIXe siècle* doive sonner le glas des erreurs modernes?

Jamais un livre n'en finit avec une fausse doctrine, et bien moins encore avec un immense amas d'erreurs tel que celui que le philosophisme contemporain trouve moyen de grossir tous les jours.

Mais ce livre servira utilement la cause de Dieu. Il dessillera les yeux de plus d'un catholique. Il fournira aux défenseurs de la vérité ces notions rigoureusement exactes qui leur manquent souvent, au grand dommage de la cause qu'ils défendent.

On sait avec quelle insistance Léon XIII recommande aux catholiques une très étroite union. Cette union, dont la réalisation donnera la victoire, exige l'unité des esprits dans la vérité intégrale.

Si des écoles divergentes se partagent les esprits, le respect pour la suprême autorité du Saint-Siège pourra empêcher les querelles d'éclater ou de se perpétuer. C'est ce que nous voyons aujourd'hui, et le spectacle d'une aussi prompte et aussi universelle docilité à la voix d'un vieillard captif est un des plus beaux qui puissent être donnés au monde.

Mais, enfin, ces catholiques qui ne se querellent plus, sont-ils arrivés à se rapprocher et à s'entendre pour la défense commune de l'ordre social chrétien? Nous voudrions le dire, mais il est évident que cela n'est pas.

D'où vient ce manque de cohésion dans les efforts? De causes multiples sans doute, mais la principale est la diversité des manières de voir. On sacrifierait ses intérêts personnels, son amour-propre même; mais ce qu'on appelle ses convictions, bien que ce ne soient que de simples opinions, jamais!

Il est cependant une autorité devant laquelle on consentirait au sacrifice de ces opinions, c'est l'autorité de l'Église.

Malheureusement on ignore l'enseignement de l'Église, non pas l'enseignement fondamental, le catéchisme; mais l'enseignement de l'Église sur la morale dans l'ordre public, sur les relations des sociétés humaines avec la société divine, sur toutes ces questions contemporaines qui par quelque côté confinent à la foi, dont l'Église est la gardienne, et aux mœurs, dont l'Église est la régulatrice.

Sont-ils nombreux, même dans les rangs du clergé, les hommes qui ont pris souci de collectionner, de relire, de méditer les enseignements qui servent de base à l'ouvrage dont nous saluons l'apparition, les décrets du Concile du Vatican et les écrits dogmatiques des papes contemporains? Pas une bibliothèque sacerdotale, si modeste soit-elle, qui ne renferme un exemplaire des actes du Concile de Trente. C'est justice; mais les jugements de l'Égilse infaillible sur les erreurs actuelles seraient-ils moins nécessaires? Plaise à Dieu donc que l'utile recueil laissé par le P. Ramière,

comme le testament de ce grand cœur si dévoué à la vérité, prenne partout place auprès du recueil des décrets du Concile de Trente; son utilité n'est pas moindre.

A côté des actes du Concile de Trente et comme son lumineux commentaire, nous trouvons le Catéchisme du Concile de Trente. Dans une certaine mesure, les deux volumes de dom Benoît peuvent être considérés comme le catéchisme, l'exposition méthodique des enseignements récents du Concile du Vatican et des papes de notre temps. N'est-ce pas dire toute son opportunité?

En voici les fermes conclusions. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'elles sont également les nôtres.

« Les catholiques disent : Jésus-Christ est Dieu; donc il doit régner; régner perpétuellement et universellement; régner à notre époque comme dans les siècles passés; régner sur les États, sur les familles, sur les individus; régner dans les lois, dans les instructions, dans les mœurs; régner au sein du foyer domestique, à l'intérieur de l'école, au milieu des conseils publics de la nation : *Oportet autem illum regnare.* »

« Les rationalistes disent : Jésus-Christ n'est pas Dieu; donc il n'a pas droit de régner; donc il faut abolir son règne dans la famille, à l'école, surtout dans l'État : *Nolumus hunc regnare super nos.* »

« Les semi-rationalistes ou semi-libéraux disent : Jésus-Christ est Dieu; néanmoins il n'a pas le droit de régner; il lui suffit d'être toléré. Ou s'il a le droit de régner, c'est sur les particuliers seulement, dans le secret du cœur et tout au plus dans l'intime du foyer; mais ce n'est pas dans les hautes chaires, dans les places publiques, dans les tribunes et sur les trônes; ce n'est pas sur les philosophes, les sénateurs, les députés, les rois. *Dicunt : Pax, pax! et non est pax.* »

« Les naturalistes sont peu nombreux : aussi, s'ils étaient seuls à combattre le règne de Jésus-Christ, Jésus-Christ régnerait. Les semi-libéraux forment des multitudes immenses; or, ils se font les complices des rationalistes : voilà pourquoi, à notre époque, Jésus-Christ ne règne pas. Les catholiques purs n'ont pas pour eux le nombre, mais ils ont la vérité, car ils combattent pour Jésus-Christ « le Verbe de Dieu », « la Sagesse du Père », « la Vérité, la Voie et « la Vie ». Courage, persévérance, confiance; l'empire appartient à la Sagesse et à la Vérité; Jésus-Christ régnera. »

A. Delaporte. P. M.

LA PORTE DU CLOITRE [1]

Vers onze heures, M. de Villefranche rentra au château, la duchesse accourut à sa rencontre.

— Je suis très inquiète, Monsieur Guy, ma fille est envahie par je ne sais quel mal, mais il est grave; elle est absorbée et ne peut me répondre, je sens sa main brûlante, son front est glacé, mon Dieu! que faire?

— Où est-elle?

— Nous l'avons soutenue jusqu'à sa chambre; mais comme vous êtes pâle? vous partagez mon inquiétude, vous l'aimez, je le sais, ajouta-t-elle en lui prenant la main.

Guy sentit tout son sang lui monter au cerveau, il eut un éblouissement de quelques secondes; se dominant, il dit simplement :

— Je cours à Compiègne et je ramène un médecin.

— J'y ai déjà envoyé; mais c'est mon docteur que je voudrais, lui qui connaît si bien l'enfant, si j'osais...

— Oui, Madame, je pars pour Paris à l'instant, il y a un train à minuit. La voiture qui vient de me ramener n'est pas encore dételée, nous arriverons à temps.

La duchesse retourna près de Blandine, imaginant mille choses pour la faire sortir de cette torpeur effrayante. Rien ne ranimait le pauvre être engourdi.

La jeune fille était couchée sur son lit; les roses blanches de sa robe jonchaient le tapis, la faible clarté d'une veilleuse en verre dépoli éclairait la pièce.

Le docteur qu'allait à Paris chercher M. de Villefranche était un ami de la famille, il avait amené au monde Blandine et l'appelait toujours « ma chère petite »; la jeune fille l'aimait beaucoup et la duchesse ne comprenait que lui, dans le monde entier, comme médecin.

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1885

C'est que ce docteur avait une manière d'être toute particulière vis-à-vis de ses malades. Loin d'apporter un visage sinistre dans les familles, en disant : « le cas est grave, armez-vous de courage; avez-vous une garde? non? prenez-en une dès aujourd'hui pour le jour et la nuit », et laissant une ordonnance en termes très savants, faisant enfin ce qui s'appelle « organiser la maladie », il entrait souriant de son bon sourire sympathique; avec un regard vif, intelligent, il regardait les détails de la pièce où on le faisait entrer, les parents, les domestiques, puis le malade. « Nous sommes donc un peu souffrant? ce ne sera rien, patience, docilité et calme, voilà le plus nécessaire » ; il prenait la main du malade comme pour lui dire adieu, le regardait bien dans les yeux et en savait, dans ces quelques instants, tout ce qu'on pouvait en savoir. Alors, il faisait son ordonnance et partait en rassurant chacun; si le cas n'était pas grave, une petite plaisanterie, un mot d'esprit fin et délicat accentuait sa sortie.

Enfin, voici le roulement d'une voiture, il est six heures du matin, le docteur et Guy montent le perron. La duchesse arrive et entraîne M. de Nothillac, c'est le nom du médecin, dans la chambre de Blandine, après avoir serré la main du jeune homme.

Guy se promène fièvreusement dans la galerie qui sert de bibliothèque, en attendant la sortie du docteur.

Il entend les servantes aller et venir de la chambre de la jeune fille à la petite pièce que la duchesse a fait arranger en pharmacie, à cause de son éloignement de la ville.

Enfin le docteur sort, il serre la main de la duchesse et l'engage à se reposer un peu.

— Ce ne sera pas grave, docteur, n'est-ce pas?

— Mais... j'espère que non, duchesse, je reviendrai ce soir.

— Quel dévouement, cher ami!

— Faites exactement ce que j'ai ordonné.

Il descend quelques marches et se trouve en face de Guy, dont les traits altérés et interrogatifs lui font vite comprendre ce qu'éprouve le jeune homme.

— Du calme, Monsieur, c'est une congestion subite du poumon; il faut espérer que nous pourrons nous rendre maîtres de la maladie, je serai ici vers huit heures.

Et, silencieux, M. de Nothillac remonta en voiture.

Ce fut, pendant bien des jours, une lutte acharnée que la

duchesse et le docteur soutinrent avec une énergie sans pareille contre la mort. Tout était employé pour repousser l'ennemi, on ne dormait plus au château; chacun, nuit et jour, était sur pied, épiant le moindre symptôme qui pût donner un peu d'espoir.

Blandine ne parlait pas, mais un faible sourire errait parfois sur ses lèvres et elle remerciait du regard, lorsqu'elle pouvait soulever ses paupières.

Le mal grandissait chaque jour d'une façon effrayante.

Guy ressemblait à un spectre sorti de son sépulcre, errant au hasard; son domaine était l'escalier, il y passait tout le jour l'œil fixé sur la porte de Blandine, et lorsque la nuit venait, il restait anéanti sur les dalles de pierre.

Il y avait une semaine qu'on était dans cette angoisse toujours croissante, le docteur, qui avait promis de rester cette nuit au château, sortait de la chambre de la malade, accompagné de la duchesse.

Guy, appuyé au mur, attendait.

— Docteur, dit la pauvre mère, je veux la vérité, je serai forte.

— Duchesse.....

— Ne me ménagez pas; je veux savoir combien de temps mon enfant m'appartient encore. Vous voyez, je ne tremble pas, je ne pleure pas; docteur, elle est perdue, n'est-ce pas?

Guy, immobile, sentait une sueur glacée couler de son front.

— Un peu d'espoir reste encore, la potion que je viens d'ordonner est violente, peut-être produira-t-elle une réaction qui serait la vie.

— Non, non, docteur, je le vois, vous ne le pensez pas. Dieu seul peut la sauver; qui donc, qui donc saura le fléchir, saura par l'ardeur de sa prière obtenir sa miséricorde?

— Courage, duchesse, courage; je reste jusqu'au jour, je vous le promets. Pauvre femme, vous ne vous soutenez plus, malgré votre énergie. Laissez-moi vous conduire au grand fauteuil, vous tâcherez de sommeiller; notre chère malade n'a besoin d'aucun soin pendant plus de deux heures après la potion. — Je vais la préparer moi-même.

La duchesse se laissa faire comme un enfant; à son exaltation succédait un instant de prostration. M. de Nothillac l'amena doucement au fauteuil près du lit de Blandine.

Il sortit de nouveau pour se rendre à la petite pharmacie.

Guy était là :

— Docteur, combien de jours encore?

— Hélas! peut-être un.

— Ainsi, plus d'espoir?

— Mon jeune ami, soyez ferme.

— Ainsi plus d'espoir! dit encore Guy.

— Dieu seul le sait, répondit le docteur en entrant dans la pharmacie.

Guy resta un instant à la même place le regard fixé sur la porte de la chambre dont il n'avait jamais franchi le seuil; dans cette seconde, son imagination lui représenta Blandine inerte sur son lit, ses yeux adorés fermés pour toujours.

Tout à coup il s'élance dans l'escalier, descend le perron, ouvre la porte extérieure et disparaît.

*
* *

Tout est silence dans la forêt, la nuit est splendide, les étoiles paillètent le ciel, la lune jette à flots sa douce lumière qui pénètre le feuillage et va frapper deci, delà le tronc gris des hêtres. La nature est endormie, paisible, et quand le matin viendra, les boutons s'ouvriront, l'herbe se redressera et le travail des bourgeons naissants comme la destruction des feuilles tombantes reprendront leur marche.

Une ombre passe, rapide elle glisse dans les sentiers, elle vole; la voici qui prend la grande allée couverte, sa course tient du vertige; elle s'arrête...

Le vieux chêne dont les bras vigoureux s'étendent de tous côtés en forme bizarre est en pleine lumière, la Vierge de vieux bois doré et l'enfant Jésus qu'elle tient dans ses bras étincellent sous le feuillage; un peu plus bas, une écharpe de gaze blanche, qui retient un bouquet séché, s'agite au souffle de l'air.

Guy est à quelques pas de l'arbre, sa belle tête est levée vers la statue, une émotion profonde l'étreint :

— Sauvez-la, sauvez-la, Seigneur Dieu! Vierge sainte ! s'écrie-t-il.

Et épuisé par sa douleur, par cette course vertigineuse, par la surexcitation de tout son être, il glisse sur la mousse et perd connaissance.

*
* *

L'aube venait à peine de naître et blanchissait les marches du perron du château de Vieux-Moulin que Guy de Villefranche appa-

raissait à la grille, toute grande ouverte; la voiture du docteur venait d'en sortir, le ramenant à Paris.

Le jeune homme remarqua l'agitation qui régnait au château et pensa que tout était fini. Il gravit l'escalier, arriva devant la porte de Blandine dont le battant n'était que poussé, l'ouvrit et se trouva dans cette pièce, qu'il n'avait jamais vue.

Blandine, sur son lit, soulevée sur ses oreillers, avait la tête tournée du côté de la porte; la duchesse, penchée vers elle, lui parlait tout bas; les servantes, agenouillées, priaient.

Le visage de la jeune fille prit subitement une teinte rosée, la duchesse se retourna et vit Guy, debout et tremblant.

— Mon ami, mon ami, elle est sauvée!

Guy fit un pas en chancelant, regarda la duchesse, Blandine, puis, tombant à genoux au pied du lit, il s'écria :

— Mon Dieu, je crois en vous!

Sa tête inclinée se perdait dans les dentelles des courtes-pointes.

— Guy! dit Blandine radieuse.

Guy releva la tête, la jeune fille lui tendait sa main amaigrie.

Il la baisa avec respect et, se redressant, il vint tomber dans les bras de la duchesse, qui les lui ouvrait tout grands.

— Du calme, mon enfant, lui dit-elle tout bas, retirez-vous.

Il sortit, enivré.

La convalescence fut longue; pendant les premiers jours elle s'accentua d'une manière rapide; le rayonnement était sur les traits de la jeune fille; la tendresse débordait de son cœur; elle couvrait de baisers sa mère; elle remerciait le docteur; elle souriait à Guy d'un sourire ineffable; elle criait parfois : « Quelle joie de me sentir revivre! »

Une après-midi, on l'avait portée dans le parc sur une chaise longue pliante; la duchesse et Guy étaient près d'elle, ainsi que le docteur.

— Allons, ma chère petite, disait M. de Nothillac, bientôt vous reprendrez votre vie ordinaire, et cette maladie ne sera plus qu'un mauvais rêve.

— J'ai été bien mal, n'est-ce pas, docteur, et vous m'avez sauvée?

— Non, mon enfant, ce n'est pas moi, c'est Dieu qui vous a rendue à nous, alors que je vous croyais perdue...

La duchesse, craignant d'émouvoir trop Blandine, coupa court à la conversation en emmenant le docteur, qui allait remonter en voiture.

Blandine et Guy restèrent seuls.

— Vous croyez en Dieu? dit la jeune fille après un silence, en tournant vers Guy son doux regard.

— Oui, je crois en lui. Si vous saviez!

Et il conta sa course affolée, son arrivée sous le grand chêne, son cri de détresse vers la Vierge et vers Dieu, son évanouissement, son retour, ses craintes à l'approche du château, son ivresse à ces mots prononcés par la duchesse : « Elle est sauvée! »

— Votre écharpe de gaze flotte toujours sous la statue de la Vierge, retenant le bouquet d'orchis, je les ai vus et j'ai senti mon cœur se fondre en les regardant... Ah! Blandine... oui, je crois en Dieu.

— Mon bouquet d'orchis! murmura lentement la jeune fille, en éclatant en sanglots.

La duchesse revenait.

— Qu'as-tu, ma fille?

— Je pleure, chère mère, laissez-moi pleurer.

— Pleure, mon enfant; pourtant, je n'aime pas cet état nerveux, et je te prie, par tendresse pour moi, de le maîtriser. La santé va revenir, le bonheur n'est pas loin, et dès que nous pourrons causer, je te dirai des choses qui te feront plaisir, je le crois, à M. Guy aussi, ajouta-t-elle, en tendant la main à ce dernier; mais pour le moment, il faut qu'il retourne à Paris, n'est-il pas vrai, Monsieur?

Guy s'inclina; il avait compris le désir de la duchesse; il partit le soir même; mais l'espoir était en lui, il sentait qu'il était aimé, et son cœur débordait de reconnaissance.

Blandine se ranimait chaque jour, seulement une tristesse invincible s'était emparée d'elle. Sa mère lui dit un matin :

— Te ferait-il plaisir de rentrer à Paris quelque temps?

— Oui, chère mère, je veux bien aller à Paris.

— Tu es triste, ma fille; je crois deviner que l'absence de M. de Villefranche y est pour quelque chose, n'est-ce pas? J'ai compris votre tendresse, rien ne s'oppose à ce mariage, il comblera mes vœux; reprends donc ton sourire.

Blandine avait précipité sa jolie tête dans les bras de sa mère.

— Allons, allons, pas de confusion, c'est tout naturel; je ne suis pas jalouse; je sais bien que tu ne lui as pas dit ton amour avant de me le confier. Nous reparlerons de cela; je vais donner des ordres pour notre départ de ce soir.

La jeune fille, émue jusqu'au plus profond de son cœur, pensait à sa promesse dans le bois du houx.

*
* *

Dès le lendemain de l'arrivée à Paris, M. de Villefranche, prévenu par la duchesse, vint faire visite à ces dames dans l'après-midi.

A peine était-il arrivé, que Blandine monta à sa chambre. Elle sentait ses forces l'abandonner; elle avait besoin de se recueillir.

Guy, resté avec la duchesse, n'osait parler de son espoir; il attendait le jour où elle lui dirait elle-même que ce mariage était possible. Mais la duchesse voulait avoir causé longuement avec sa fille, avant de laisser rien percer de ses projets.

Blandine descendit lentement de sa chambre au salon; chaque marche la rapprochait du sacrifice qu'elle s'était imposé, au prix duquel, pensait-elle, l'âme de Guy, sortie de l'ombre, avait vu la vérité, avait senti et compris Dieu. En songeant à sa mère, son âme se déchirait. Quel coup à porter à celle qui venait encore de se dévouer à elle si entièrement? Et la pauvre enfant souffrait le martyre par les deux amours qui remplissaient son être. Pourtant il fallait agir; son cœur droit et loyal n'admettait pas d'hésitation; elle avait promis, elle tiendrait sa parole.

Elle réunit toute sa vaillance pour hâter un moment dont l'attente la brisait.

— Ma mère, dit-elle résolument en entrant dans le salon, si nous allions aujourd'hui au couvent des Bénédictines. On y a été bien dévoué pour moi, pendant ma maladie.

— Mais oui, ma chère enfant, bien volontiers.

— Voulez-vous me permettre de vous y accompagner, Madame? dit Guy timidement.

— Certainement je vous le permets, à moins que ma fille, ajouta-t-elle en souriant, y mette opposition?

Blandine ne put répondre que par un signe qu'elle fit de la main et du sourire, en s'approchant du piano, qu'elle ouvrit.

— C'est cela, mon enfant, il y a si longtemps que tu n'as fait de musique.

Blandine joua, cette fois, *ce que disait son âme :* espoir, amour, promesse, déchirement, angoisse, résignation. Ce poème se déroulait sous ses doigts vibrants, des gouttes glacées coulaient de ses

tempes, n'importe! Ses doigts volaient toujours sur les touches, puis au milieu d'une tempête où tous les éléments semblaient s'entre-choquer pour se détruire l'un l'autre, elle fit un accord net, strident, en criant :

— Assez, c'est fini.

— Quel talent! dit Guy en venant à elle, vous m'avez bien ému.

Elle lui jeta un regard doux comme un rayon du ciel et baissa les yeux.

La duchesse avait sonné et donné des ordres, la femme de chambre apportait les pelisses et les chapeaux, la voiture était prête.

En quelques instants on fut devant la chapelle des Bénédictines. Ils entrèrent.

Au fond de la nef, dans le chœur, sont à droite et à gauche des grilles derrière lesquelles de légers rideaux tendus permettent aux religieuses de voir et d'entendre, mais qui les cachent entièrement à tous regards.

Au milieu de la nef est un Christ de pierre, merveille d'art qu'on dit être de Puget.

A gauche, le bas côté, qu'on appelle le cloître, est divisé dans toute sa longueur par de fines colonnettes qui datent du moyen âge; dans ces galeries, assez près du chœur, est une petite porte en fer plein qui fait communiquer le couvent avec la chapelle, mais dont le secret pour l'ouvrir de ce côté n'est connu que de celles qui ont habité la communauté.

Après s'être agenouillés tous trois et avoir prié, la duchesse entra dans le cloître pour faire admirer à Guy les fines découpures des corniches et des cintres.

Blandine, résolue mais tremblante comme la feuille que secoue l'orage, marchait en avant, décidée par pitié pour eux trois à rendre courts ces derniers instants.

Arrivée devant la porte de fer, elle s'y adossa; la duchesse et Guy s'avançaient.

— Mère, dit-elle tout à coup, pardonnez-moi; Guy, ne me maudissez pas. J'ai promis à la Vierge d'être sa servante. Je vous déchire le cœur... mais j'ai promis, je ne m'appartiens plus. Adieu, adieu, tout ce que j'ai aimé sur la terre!

Elle pousse le secret qu'elle connaît, la porte s'ouvre et se referme sur elle.

La duchesse ne comprend rien à ce cauchemar : s'appuyant à

une colonne, près de laquelle elle est, ses yeux sont rivés à cette porte, s'y tenant immobiles.

Guy, debout, a le regard tourné vers le grand Christ de pierre de la nef qui apparaît à travers une ogive du cloître; pas un muscle de son visage n'a bougé, mais une pâleur mortelle s'y est répandue subitement.

Bien des minutes se passèrent ainsi sans qu'aucun mouvement apparent animât ces deux statues. Enfin, la vie sembla leur arriver et, par un mouvement simultané, la duchesse d'Alézia et Guy de Villefranche se rapprochèrent l'un de l'autre, se tendant la main comme pour se soutenir.

Au milieu du profond silence qui les environnait, la porte de fer tourna sur ses gonds.

La prieure en sort, tenant par la main Blandine; elle s'avance avec la jeune fille vers la duchesse et Guy, qui reculent instinctivement, comme devant une apparition surnaturelle et dit avec un sourire plein de bonté et de pitié :

— Madame la duchesse, voici votre fille, son postulat est terminé; elle vient d'ouvrir son cœur à notre très Révérende Mère, supérieure de ce couvent, elle nous a dit comment, pour obtenir une âme à Dieu, une âme qu'elle chérissait, elle avait consacré sa vie entière à la Vierge, au pied de la statue du vieux chêne. Dieu a béni son intention, son sacrifice; mais il veut dans le cloître des cœurs où ne brûle que son amour.

Je vous ramène donc votre enfant, Madame la duchesse; unissez-la à celui qu'elle a conquis au Seigneur, et que, jusqu'à leur dernier jour, tous deux se souviennent des miséricordes qui ont été versées sur eux.

*
* *

Un mois plus tard, la petite cloche de l'église du Vieux-Moulin, carillonnait de son mieux dans son modeste clocher.

Un jeune couple sortait du portail, jetant des sourires et de bonnes paroles à chacun; la duchesse le suivait, au bras du docteur; deux voitures étaient là, les valets en grande tenue.

Bientôt la forêt, que l'automne avait parée de ses atours aux mille nuances, faisait accueil aux heureux qui, le cœur plein d'ivresse, trouvaient encore pour elle des élans d'admiration.

ZARI.

LA GUERRE AU TONKIN [1]

V

La dépêche de l'amiral Courbet, annonçant la prise de Son-Tay (17 décembre), n'était parvenue à Paris que le 21 décembre et, déjà, deux crédits successifs attribués aux opérations du Tonkin avaient été votés par le Parlement. Le 10, la Chambre avait accordé 9 millions, mesure d'un effet rétroactif qui régularisait des dépenses faites, et, le 18, elle avait voté 18 millions en vue des renforts dont l'envoi était urgent.

Dans la discussion, provoquée à ce propos, par l'indignation que causait la conduite tortueuse du ministère, un membre de la droite, Mgr Freppel, se séparant de ses amis, vota pour le gouvernement et termina l'exposé des motifs qui lui dictaient cette attitude par ces paroles empreintes d'un vrai patriotisme et dont le retentissement fut grand dans le pays :

« Telles sont les trois raisons pour lesquelles je voterai les crédits.

« C'est la conscience qui dicte les bonnes raisons; la mienne m'oblige à faire cette déclaration.

« Il est bon d'ailleurs, il est utile qu'on sache bien à l'étranger, en Europe comme ailleurs, que, quand le drapeau de la France est engagé par un vote régulier du Parlement, — et il l'est, — il ne s'agit plus pour personne de demander quelles sont les mains qui tiennent le drapeau, c'est le drapeau de la France.

« C'est le drapeau de la France, dis-je, cela suffit; il faut le suivre. »

Il s'agissait, cette fois, d'un envoi de troupes plus sérieux, et le

(1) Voir la *Revue* du 1er août 1885.

ministre de la guerre venait d'être appelé à compléter une division d'infanterie de douze bataillons, tirés de l'armée d'Afrique. La moitié de ce renfort s'embarqua, en effet, le 20 décembre, et cette adjonction au corps expéditionnaire d'un élément aussi considérable, emprunté à l'armée de terre, eut pour conséquence la nomination d'un général de division, tiré des cadres de cette dernière, au commandement des forces du Tonkin.

Quant au contre-amiral Courbet, rendu, sur sa demande, à la direction exclusive de la division navale, il était promu au grade de vice-amiral et nommé grand officier de la Légion d'honneur; il demeurait indépendant du général Millot, le nouveau commandant en chef.

En attendant l'arrivée de cet officier général, l'amiral Courbet ne perdait point son temps. Sur ses demandes réitérées, on s'occupait activement, au ministère de la marine, de lui fournir les canonnières qu'il réclamait pour les fleuves du Tonkin, et on avait commencé par lui en expédier deux, du système Farcy, en même temps que l'on en mettait en construction huit autres. Ces bâtiments, du type préconisé par le commandant Rivière, et dont le tirant d'eau, de 70 centimètres seulement, permettait de naviguer dans les cours d'eau les moins importants, devaient lui servir à se débarrasser des pirates dont le Delta était infesté.

Aussi, tandis que des travaux entrepris autour des points occupés par nous consolidaient nos positions, des colonnes mobiles, dirigées par les colonels Brionval et de Maussion, allaient, battant le pays, et infligeaient, chaque jour, de rudes leçons aux bandes ennemies, dispersées sur tout notre territoire.

Celui-ci avait, en outre, été partagé par l'amiral en deux commandements confiés, celui comprenant les provinces de la rive droite du fleuve Rouge, au général nouvellement promu, Bichot; celui composé de nos possessions de la rive gauche, au capitaine de vaisseau de Beaumont.

C'est dans cette attitude expectante que fut obligé de se maintenir l'amiral Courbet, paralysé par les négociations que le ministère Ferry avaient entamées avec la Chine. La cour de Hué s'étant enfin décidée à ratifier le traité, M. Tricou avait, le 1er janvier 1884, obtenu sa ratification; mais le Céleste Empire souleva, à son tour, de nouvelles difficultés auxquelles le gouvernement français eut la faiblesse de prêter l'oreille; M. Ferry se laissait berner par le man-

darin Tseng, et les opérations militaires subirent le contre-coup de ces malencontreuses irrésolutions.

Enfin, le 12 février, le brave amiral remettait le commandement au général Millot et, quittant le fleuve Rouge, se rendait, à bord du *Bayard*, où il hissait son pavillon après avoir reçu, de tous les marins de la flotte, le plus enthousiaste accueil.

Les premiers actes du nouveau commandant supérieur se réduisent à la mise en disponibilité du général Bichot et du colonel Badens, ainsi qu'à une reconnaissance exécutée sur Hong-Hoa par le commandant Coronnat. Le général Millot se prépara ensuite à poursuivre l'expédition de Bac-Ninh, préparée par son prédécesseur, et à laquelle devaient maintenant participer les brigades Brière de l'Isle et de Négrier.

La première, composée des troupes de l'armée de mer, sept bataillons d'infanterie de marine et un bataillon de fusiliers-marins, se réunissait à Ha-Noï.

La deuxième était formée du 1er régiment de marche, déjà au Tonkin, et des 2e et 3e régiments de marche, constitués en Algérie et en France, auxquels il avait été adjoint deux compagnies de génie, deux batteries d'artillerie, un demi-escadron de chasseurs d'Afrique, ainsi que des sections de services accessoires et une section d'aérostiers. Cette brigade, dont la concentration avait commencé à Hai-Dzuong, se trouvait trop à l'étroit sur ce point, aussi le général de Négrier dirigea-t-il, dès le 20 février, une grosse avant-garde sur Phu-Laï où elle s'établit, après une insignifiante escarmouche, au confluent du canal des Rapides et du Song-Cau.

Le général Millot, adoptant le plan conçu par l'amiral Courbet, avait, en effet, renoncé à se heurter de front contre les nombreux obstacles accumulés sur la route de Ha-Noï à Bac-Ninh, et, laissant trois bataillons à Ha-Noï et trois à Haï-Dzuong, il s'était résolu, par un mouvement concentrique des deux brigades, à tourner les défenses ennemies et à attaquer Bac-Ninh sur ses fronts est et nord-est.

La ville même de Bac-Ninh est construite dans la plaine qui s'étend entre le fleuve Rouge et Song-Cau et qui est traversée par plusieurs cours d'eau dont le plus important est le canal des Rapides. La citadelle présente une enceinte hexagonale bastionnée, d'un développement de près de 2 kilomètres, entourée d'un large fossé. A ces défenses, qui venaient d'être récemment réparées, les

Chinois ou Annamites avaient ajouté quatre autres enceintes, en même temps que toutes les hauteurs environnantes avaient été couronnées de fortins et palissadées en bambous. Ces travaux étaient fortement blindés et armés de canons Krupp, en sorte que l'absence de la flottille faisait vivement regretter que les grosses pièces de la marine ne pussent coopérer à l'action.

Elle eut lieu le 11 mars. Négrier, ayant fortement occupé les Sept-Pagodes (Phu-Laï), remonta ensuite la rive droite du Song-Cau, en refoulant les détachements ennemis qui faisaient mine de s'opposer à sa marche.

Brière de l'Isle s'était mis en même temps en mouvement, et, suivant le canal des Rapides sur sa rive méridionale, le franchit à Chi, non loin de Vuong, et, se redressant alors dans la direction de Laï-Cau, donne bientôt la main à la colonne Négrier.

Le corps expéditionnaire, ayant ainsi opéré sa jonction, après que la 1re brigade eut brillamment enlevé les hauteurs de Truong-Son, et que la 2e brigade eut emporté, le long du Song-Cau, les défenses de Vat, de Buoï, de Lao-Buoï, et les hauteurs de Dap-Cau, au-delà de Laï-Cau, la grande route de Chine (Ha-Noï — Bac-Ninh — Laï-Cau, — Lang-Son), se trouvait ainsi coupée à l'ennemi, rejeté dans Bac-Ninh.

Ce mouvement ne lui laissait plus d'autre ligne de retraite que la route du Nord, de Bac-Ninh à Phu-Cau, Phu-Bin, Thaï-Nguyen et Cao-Binh; c'est celle qu'il s'empressa de suivre dans la journée du 12 mars, en abandonnant Bac-Ninh, où il laissait entre nos mains plus de cent pièces d'artillerie, dont plusieurs batteries de canons Krupp, ainsi que des approvisionnements considérables en munitions et en vivres.

Malheureusement, pour le succès complet de l'opération, les canonnières, même celles dont le tirant d'eau était le plus faible, n'avaient pu remonter le Song-Cau par suite de la destruction imparfaite des barrages établis par les Chinois, et aussi, en conséquence d'une baisse assez marquée de ses eaux. Le concours de la flottille faisait donc défaut, ce qui était éminemment regrettable, car si elle avait pu s'emparer de Phu-Cau, la retraite se trouvait coupée à l'armée chinoise, qui eût été anéantie.

Toutefois, les pertes de l'ennemi étaient sérieuses, et le grand nombre de cadavres revêtus de l'uniforme des réguliers de la province de Quang-Si témoignait éloquemment de l'excellence des relations

que le ministère Ferry persistait à entretenir avec le Céleste Empire. La débâcle des troupes chinoises et annamites avait eu d'ailleurs pour spectateur notre vieil antagoniste Luh-Vinh-Phuoc, le chef des Pavillons-Noirs, qui, remis de la blessure reçue par lui à Son-Tay, était venu assister au combat; il se retira aussitôt après sur Hong-Hoa.

On s'explique, par suite de la non-coopération de la flottille, que l'armée chinoise ait réussi à ne point se faire prendre dans Bac-Ninh, comme dans une souricière; mais, ce qui est plus difficile à comprendre, c'est la mollesse mise par le général Millot à la poursuite d'un ennemi qui fuyait à la débandade. Son excuse paraît être dans l'existence d'ordres formels venus de Paris.

Toujours est-il que ce ne fut que deux jours après l'occupation de Bac-Ninh par les troupes françaises, que celles-ci parurent prendre le parti de poursuivre leurs succès; mais le général Brière de l'Isle, malgré le peu de résistance offerte par l'ennemi, ne dépassa point Thay-Nguyen, tandis que le général Négrier ne poussa pas plus loin que les environs de Bac-Lé, sur la route de Lang-Son. Les deux généraux rentrèrent ensuite dans Ha-Noï pour se concerter avec le général Millot sur l'attaque prochaine de Hong-Hoa, où persistait à s'organiser un foyer actif de résistance.

Cette ville était occupée par environ douze mille hommes, Chinois ou Pavillons-Noirs, et de grands travaux y avaient été exécutés par Luh-Vinh-Phuoc. La citadelle, séparée de la ville par le fleuve dont elle est distante de 300 mètres, est un ouvrage carré de 200 mètres de côté, entouré, sur chaque face, d'un double mur de briques, masqué par de nombreuses constructions en paillottes. Le mur intérieur, haut de 4 mètres, est séparé du mur extérieur par une palissade de bambous, par des chausse-trappes et un fouillis de piquets aigus. Un fossé de 7 à 8 mètres de largeur, protégé aussi par des bambous, borde le mur extérieur sur ses quatre faces, percées chacune d'une large porte surmontée d'un mirador.

Les Pavillons-Noirs avaient assuré, à tout événement, leur ligne de retraite par la construction d'un pont de bambous, leur permettant de mettre le fleuve entre eux et les Français, au cas où ceux-ci s'empareraient de la position; bien convaincus que la flottille ne pourrait remonter le fleuve jusque-là, ils n'éprouvaient de ce côté aucune inquiétude, et ils avaient réservé toute leur sollicitude pour la protection de la face est, sur laquelle ils avaient accumulé les moyens de défense, et élevé une vaste redoute à deux rangs de feux

superposés, ainsi que plusieurs batteries casematées reliées par des chemins couverts.

Les troupes se mirent en marche le 6 avril. La colonne Brière de l'Isle (1re brigade), composée du 1er régiment de marche (tirailleurs algériens, colonel Belin); du 2e régiment de marche d'infanterie de marine (12 compagnies), lieutenant-colonel de Maussion; du 3e régiment de marche (6 compagnies du 3e régiment d'infanterie de marine et 4e bataillon d'auxiliaires tonkinois), lieutenant-colonel Brionval, suivait la grande route de Son-Tay.

La colonne de Négrier, formée du 4e régiment de marche, lieutenant-colonel Duchesne (2 bataillons de la légion étrangère, 1 bataillon d'infanterie légère d'Afrique); du 5e régiment de marche, lieutenant-colonel Defoy (bataillons des 23e, 111e et 143e de ligne), suivait la digue du fleuve Rouge par les Quatre-Colonnes et Palan. Avec cette colonne, marchaient en outre : le bataillon de fusiliers marins, capitaine de frégate Daguerre; le bataillon de tirailleurs annamites, commandant Berger; les compagnies de débarquement, capitaine de frégate Beaumont; un demi-escadron de chasseurs d'Afrique, une compagnie du génie, etc., neuf batteries d'artillerie et une batterie de canons-revolvers étaient réparties entre les deux colonnes.

La colonne Négrier, avec laquelle se trouvait l'état-major général, réglait son allure sur celle de la flottille, qui escortait les jonques chargées du convoi et de l'artillerie de position.

Le terrain, jusqu'à la rivière Noire, avait déjà été exploré, et les seules difficultés éprouvées provinrent des canonnières qui s'ensablaient fréquemment et dont le renflouement causait parfois une perte de temps assez considérable.

C'est en avant du village de Taï-Bac que les deux brigades prirent contact, mais elles se séparèrent alors, la brigade Négrier franchissant le fleuve à Voï-Chu, aussitôt que son artillerie fut débarquée, tandis que la brigade Brière passait la rivière à plusieurs kilomètres plus en amont, à Bat-Bac, et opérait un grand mouvement tournant pour aborder Hong-Hoa par l'ouest.

Pendant que ce mouvement se dessinait, le général Négrier couvrait de ses projectiles les ouvrages ennemis qui battaient en même temps les pièces à longue portée des canonnières. Effrayés par cette pluie de feu, craignant pour ses derrières à la vue des têtes de colonne de Brière de l'Isle, l'ennemi se mit précipitamment en retraite, évacuant sans combat une position dans laquelle on s'atten-

dait à le voir tenir énergiquement et dont la possession ne donna lieu de notre côté qu'à une vigoureuse canonnade.

Ici, comme à Bac-Ninh, le général Millot semble avoir trop tardé à aborder l'ennemi qui s'échappa sans encombre; seulement, cette fois, la chasse donnée à l'ennemi fut plus vive et Pavillons Noirs et Chinois, en pleine déroute, abandonnèrent successivement au général de Négrier les citadelles de Phu-Lam-Tao et de Thien. La cavalerie eut, dans cette poursuite, l'occasion de charger, ce qu'elle opéra avec une rare vigueur, et le capitaine Laperrine et ses chasseurs se firent promptement redouter des Chinois.

Tandis que le général de Négrier balayait ainsi la rive du fleuve Rouge, le général Brière de l'Isle chassait de Dong-Van le prince Hoang et ses Annamites, puis, traversant la rivière Noire, suivait les bords du Daï et allait atteindre l'ennemi à Phu-Nga, lorsqu'il dut s'arrêter devant les instructions reçues de Paris.

Les négociations venaient en effet d'aboutir à une solution, et la nouvelle de la conclusion de la convention de Tien Tsin venait mettre fin aux hostilités; elle éclatait ainsi au milieu des bruits de guerre d'une façon assez inattendue, et le manque de franchise du ministère ne permit pas, dès le premier abord, d'apprécier la valeur du traité que venait de négocier, assez extra diplomatiquement, M. le commandant Fournier.

La lecture du *Journal officiel* était la seule donnée qu'il fût permis d'examiner alors, et elle donnait naissance à certaines inquiétudes.

L'article 1er obligeait la France à respecter et à *protéger* les frontières sud de la Chine, limitrophes du Tonkin. L'élasticité de ce verbe *protéger* était faite pour donner à réfléchir, et on pouvait se demander jusqu'où entraîneraient les fonctions de gendarmerie célestiale à exercer au nom de l'empereur de la Chine. Cet avantage ne semblait pas compensé par le retrait des troupes chinoises que nos soldats et nos marins, devançant les concessions officielles, étaient en train de reconduire aux frontières.

L'article 2 faisait nettement disparaître une des questions en litige, et la Chine, en s'engageant « à respecter dans le présent et dans l'avenir les traités faits et à faire entre la France et l'Annam », y reconnaissait nos droits. Il est vrai que notre diplomatie avait constamment fait litière des prétentions surannées soulevées à cet égard mais, par cet article, la discussion demeurait close.

La France, en retour, abandonnait, par l'article 3, la pensée de réclamer une indemnité de la Chine, mesure peut-être généreuse, mais assurément imprudente alors que nous n'aurions aucun gage entre les mains, ce dont pourtant la mauvaise foi légendaire de nos adversaires aurait dû faire une nécessité.

L'article 4 ne donnait également que des avantages plus apparents que réels en stipulant en faveur de notre commerce l'ouverture des trois vastes provinces du Yun-Nan, du Kouang-Si et du Kouang-Tong. A cet égard, d'ailleurs, nulle rédaction précise et la simple promesse que le traité définitif serait conçu « dans l'esprit le plus conciliant *de la part des négociateurs chinois* et dans des conditions *aussi avantageuses que possible* pour le commerce français ».

Quant aux délais imposés aux troupes de l'Empire du Milieu, pour l'évacuation du Tonkin, rien encore de défini et il faut convenir qu'il fallait une grande bonne volonté pour se déclarer satisfait de cette chinoiserie. C'est pourtant l'attitude qu'affecta le gouvernement, qui prit aussitôt la détermination de rappeler au moins une partie de nos troupes et, en tout cas, suspendit l'envoi de nouveaux renforts.

M. Patenotre fut désigné pour aller négocier les termes du traité définitif avec la Chine et, chemin faisant, il s'arrêta à Hué pour y faire adopter par l'Annam le troisième traité réglant nos rapports avec la cour de Hué, et pour se faire remettre solennellement et détruire le sceau chinois qui consacrait la suzeraineté du fils du ciel.

Tandis que le plénipotentiaire français voguait vers la Chine, après avoir heureusement accompli la première partie de sa tâche, un incident fâcheux venait tout remettre en question.

VI

Les obscurités voulues que le gouvernement a constamment laissés planer sur ses faits et gestes relatifs à la question tonkinoise ne permettent pas toujours une appréciation exacte des événements. On peut ranger dans la catégorie de ceux dont l'origine est au moins douteuse, le combat de Bac-Lé, qui allait devenir le point de départ de la reprise des hostilités.

Le général Millot, prévenu qu'une annexe à la convention du 17 mai fixait au 6 juin la date de l'évacuation de Lang-Son, attendit jusqu'au 12 de ce mois pour prendre ses dispositions afin de faire

occuper cette ville. De plus, il eut le tort, sans même avoir pris la précaution de se renseigner sur les mouvements des troupes chinoises, de diriger sur Lang-Son, comme en promenade militaire, une faible colonne commandée par le lieutenant-colonel Dugenne et composée de trois compagnies d'infanterie de marine, trois de tirailleurs tonkinois et d'un peloton de chasseurs d'Afrique; un convoi d'approvisionnement l'accompagnait.

Non loin de Bac-Lé, le colonel Dugenne se vit arrêté par trois ou quatre mille hommes, dont le chef, sous prétexte de pourparlers, gagna assez de temps pour envelopper la petite colonne française. Celle-ci, après deux jours de combat, et au prix de sacrifices cruels, réussit à se dégager.

Cette malheureuse affaire issue selon les uns d'un malentendu, selon les autres d'un guet-apens prémédité, mais dont la responsabilité remontait en tout cas aux mesures incomplètes prises par le commandement, ralluma, sinon la guerre, du moins les hostilités dites de représailles, et l'ordre fut donné au contre-amiral Lespès de faire une démonstration contre le port de Kelung, dans l'île de Formose.

Kelung avait une certaine importance à cause des mines de charbon exploitées dans ses environs, mais au lieu de tenter sur ce port une attaque énergique qui nous en eût rendu maître, l'amiral se borna, exécutant les demi-mesures qui lui étaient prescrites, à bombarder les forts et à éteindre leurs feux. Il demeura ensuite en observation dans la rade, avec la deuxième division de l'escadre, qui avait pris part à l'action.

L'ultimatum que M. Patenotre adressa alors au gouvernement n'ayant produit aucun résultat, il devenait urgent de tenter quelque chose de plus sérieux et le bombardement de Fou-Tcheou, devant laquelle la flotte chinoise était à l'ancre, fut résolu.

Fou-Tcheou, port ouvert, possède le premier arsenal de la Chine, et l'amiral Courbet y avait mouillé avant le commencement des hostilités.

Quarante journées d'inaction, en présence de ses forts et de la flotte chinoise, pesaient aux équipages qui accueillirent avec joie, le 22 août, la nouvelle que les opérations allaient s'ouvrir.

L'escadre se composait de la *Triomphante*, cuirassé de station; du *Duguay-Trouin*, croiseur de 1re classe; du d'*Estaing* et du *Villars*, croiseurs de 2e classe; du *Volta*, éclaireur de station sur

lequel l'amiral avait son pavillon; des canonnières l'*Aspic*, la *Vipère* et le *Lynx;* des deux torpilleurs n°s 45 et 46.

Le 23, à deux heures, le premier coup de canon était tiré et la canonnade devint aussitôt générale; quatre heures suffirent à la destruction de la flotte ennemie : neuf des navires de guerre chinois et douze jonques étaient coulés.

Deux navires ennemis avaient seuls réussi à s'échapper en remontant la rivière Min, où aucun de nos bâtiments ne put s'engager à leur suite, à cause de leur tirant d'eau. Le torpilleur 45 avait réussi à faire sauter un vaisseau chinois.

Nos pertes ne s'élevaient qu'à 6 tués et 27 blessés, aucun navire n'ayant subi d'avarie grave.

La nuit du 23 au 24 fut occupée par l'escadre à se garantir des épaves enflammées qui descendaient le fleuve et à repousser les brûlots et les torpilles dirigées contre elle par les défenseurs de Fou-Tcheou.

Le bombardement de l'arsenal et du camp retranché fut entrepris le lendemain et toutes les batteries chinoises étaient bientôt réduites au silence. L'œuvre de destruction ainsi terminée, on put constater que les pertes de l'ennemi en hommes et en matériel atteignaient des proportions énormes.

L'amiral accorda une journée de repos à ses équipages qui l'avaient bien gagné et, le 26, il appareillait pour redescendre la rivière Min.

Toutes les défenses du fleuve et celles des passes de Mingan et de Kimpaï, prises à revers, furent bientôt détruites ou leurs feux éteints, et l'escadre française, ayant rempli glorieusement sa mission, pouvait regagner la haute mer.

Quant au résultat politique obtenu, il était inverse de ce qu'avait attendu M. Ferry et, loin de servir de salutaire leçon à nos adversaires, il ne réussit qu'à les irriter et à les provoquer aux mesures extrêmes, en rompant toute relation diplomatique avec nous et en passant de nombreux marchés pour l'approvisionnement des troupes que les vice-rois du Yun-Nan et du Quang-Si, dirigeaient sur le Tonkin.

De notre côté, l'amiral Courbet recommençait les opérations sur Kelung en s'emparant, le 1er octobre, du Morne-Saint-Clément et en s'y fortifiant, tandis que, au Tonkin, le général Brière de l'Isle prenait une première revanche de l'échec de Bac-Lé.

Nommé commandant en chef, en remplacement du général Millot rappelé en France, son premier soin avait été d'envoyer une forte colonne sur Lang-Son. Le 8 octobre, le général Négrier, qui la commandait, aborda vigoureusement 6,000 réguliers chinois établis à Long-Kep et, leur tuant 800 hommes, les chassa de la forte position où ils s'étaient retranchés, s'emparant en outre de tout leur matériel.

Le général de Négrier avait été blessé légèrement et il dut prendre quelques jours de repos tandis que le général en chef prenait le commandement des troupes.

En même temps, le 10 octobre, le colonel Donnier qui suivait la route de Chu, en remontant le Loch-Nan, appuyé par les canonnières, remportait un brillant succès sur l'ennemi en s'emparant des cinq forts et du camp retranché de Chu. Les Chinois qui avaient là leurs meilleures troupes, perdirent près de 3,000 hommes et furent rejetés dans le plus grand désordre dans la direction de Lang-Son. « Je considère l'invasion chinoise comme absolument arrêtée dans la direction de Lang-Son », télégraphiait Brière de l'Isle, en rendant compte de ces combats qui vengeaient Bac-Lé.

Tandis que cette offensive énergique arrêtait l'invasion venue du Nord, des colonnes mobiles purgeaient les bords du fleuve Rouge et de la rivière Noire, des bandes qui les infestaient, et la garnison de Tuyen-Quan résistait victorieusement aux attaques de l'ennemi.

A Formose, par contre, la flotte s'immobilise et s'use, sans une force de débarquement suffisante pour agir énergiquement. Aussi, voyons-nous les insuccès se renouveler devant Kelung et Tamsui où les hommes mis à terre meurent comme des mouches, fauchés par les maladies.

En France, on attendait avec une certaine impatience la nouvelle que la marche décisive sur Lang-Son était entreprise. Un télégramme adressé le 8 février par le général Brière de l'Isle, récemment promu divisionnaire, au nouveau ministre de la guerre (général Lewal) annonça que cette marche était commencée. Il fut bientôt suivi de plusieurs autres faisant connaître l'occupation par le général de Négrier du col de Deou-Van, puis l'attaque et la prise du camp retranché de Dong-Son (6 février). L'ennemi, très éprouvé, se retirait par la route mandarine en laissant entre nos mains d'immenses approvisionnements. Négrier poursuivant sa marche en combattant chaque jour contre les Chinois, dans ce terrain tour-

menté et pour ainsi dire inconnu, parvint enfin devant Lang-Son le 12 février.

La marche était retardée par un fort brouillard, mais, dans la matinée, le contact était pris avec l'ennemi et, après un violent combat, nous restions maîtres de Lang-Son où notre drapeau flottait le 13 au matin. Nos pertes, pendant cette série de combats, avaient été sensibles, mais le but de l'expédition semblait atteint. Nous étions à moins de 3 kilomètres de la Chine, un butin énorme était tombé entre nos mains et le succès de la pointe que préparait Négrier sur Cao-Bang paraissait assuré, tandis que Brière de l'Isle se préparait à marcher sur Tuyen-Quan.

C'est, en effet, ce qu'il télégraphiait le 28 février, en annonçant un nouveau succès de son lieutenant, qui avait occupé, le 23, la porte de Chine et enlevé à l'ennemi une batterie Krupp et une batterie de mitrailleuses.

Il était grandement temps de voler au secours de l'héroïque garnison de Tuyen-Quan, qui depuis plusieurs semaines tenait contre des forces supérieures avec une bravoure digne de tous les éloges. Électrisée par l'intrépidité et le sang-froid de son chef, le lieutenant-colonel Dominé, cette poignée d'hommes avait perdu plus du tiers de son effectif et repoussé, sur ses brèches ouvertes, plusieurs assauts, mais elle était à bout. Une dépêche du 11 mars vint apprendre enfin que la brigade de secours (général Giovaninelli) venait, après un violent combat, livré à Hao-Moc, d'entrer à Tuyen-Quan; le siège était levé.

Les affaires avaient donc pris partout un aspect favorable, mais tout allait changer de face, et deux télégrammes successifs du commandant en chef, du 25 et du 28 mars, vinrent jeter l'émoi dans le gouvernement et dans la France entière, en annonçant l'échec de Négrier à Ban-Bo, la blessure de cet officier général et l'évacuation de Lang-Son.

Tout était remis dès lors en question, et le désarroi fut aussitôt universel dans les sphères gouvernementales. Une explosion du mépris public renversa M. Ferry, et la Chambre, inconsciente du rôle néfaste qu'elle avait joué, se montra fort dure pour l'homme dont les méfaits n'avaient pu se perpétrer que par sa propre complicité.

Le calme, cependant, ne tarda pas à renaître dans les esprits, et, bien que le jour ne soit pas encore fait sur les responsabilités de

cette étrange bagarre, o dut se rassurer en voyant l'armée se retirer sans que les Chinois osassent la poursuivre et prendre de fortes positions qui assuraient la sécurité du Delta.

Pour compléter l'étrangeté de ces événements qui devaient provoquer, selon toute apparence, une guerre acharnée, c'est la paix qui en est sortie. Que cette paix soit glorieuse, on ne saurait aller jusqu'à le prétendre, mais enfin, pour ceux qui se contentent de peu, — et c'est ce qu'il y a de mieux à faire en république, — c'est la paix.

Les négociations officielles commençaient le 12 mai, et le lendemain était arrêté le protocole de paix entre la France et la Chine, le traité lui-même étant signé à Tien-Tsin, le 9 juin 1885.

L'*Officiel* vient à son tour d'en publier la promulgation. C'est donc un fait accompli, mais il serait difficile d'en prévoir les conséquences. Il consacre ce regrettable résultat que nous abandonnons les îles Pescadores récemment conquises et dont l'importance comme station maritime était, pour nous, indiscutable.

Si la paix est enfin conclue, on ne saurait en inférer qu'elle existe dans nos possessions de l'Indo-Chine, et de longues années de sacrifices énormes, en hommes et en argent, seront nécessaires pour y assurer notre autorité.

Le guet-apens de Hué, les insurrections au Cambodge, le brigandage au Tonkin, le mécontentement général en Cochinchine seront, pour longtemps encore, les seuls résultats que la France recueillera de la politique coloniale, si inconsidérément poursuivie, sans esprit de suite et sans moyens d'action suffisants, par ses tristes gouvernants de rencontre.

G. de Gaugler.

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *La Grande Marnière*, par G. Ohnet. (Ollendorff.) — II. *Le Marquisat Boulard*, par G. Pradel. (Dentu.) — III. *La Dame au loup*, par le marquis de Belleval. (Calmann-Lévy.) — IV. *Le Garde du Corps*, par G. Duruy. (Hachette.) — V. *Clément Favière*, par Yconel. (Plon.) — VI et VII. *La Meilleure Part.* — *L'Attelage de la Marquise*, par L. de Tinseau. (Calmann-Lévy.) — VIII. *Les Soirées de la Baronne*, par E. Guyon. (Ollendorff.) — IX. *La Comtesse Suzanne*, par J. Vincent. (Plon.) — X. *Nous Quatre*, par Paul Margueritte. (Giraud.) — XI. *Anna Karénine*, par L. Tolstoï, 2 vol. traduit du russe. (Hachette.) — XII. *Roland des Escours*, par F. Vilars. (Plon.) — XIII. *Idylle*, par H. Gréville. (Id.) — XIV. *Les Drames de l'Irlande*, par L. Tomin. (Palmé.) — XV. *Ilia Starkoff*, par T. Fercë. (Perrin.) — XVI. *Pauvre Jean-Marie*, par Etienne Marcel. (Oudin.) — XVII. *Une Sœur aînée*, par G. d'Aurgel. (Blériot-Gautier.) — XVIII. *Une Idée fantasque*, par P. Moulhins (Id.) — XIX. *Le P. Oswald*, véritable histoire catholique, traduit de l'anglais par un prêtre du clergé de Paris. (Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul.) — XX. *Plus Haut*, roman spiritualiste, par E. des B. (Gervais.) — XXI. *La Famille de Pilate*, par G. Colmet-Daage. (Hachette.) — XXII. *Le Charme*, par le vicomte H. de Lorgeril. (Perrin.) — XXIII. *Les Ecrivains modernes d'Angleterre*, par E. Montégut. (Hachette.) — XXIV. *La Femme, Esclave, Courtisane et Reine*, par A. Desprez. (Dentu.)

I à XIII

C'est parler un peu tard de la *Grande Marnière*, tout le monde l'a lue, car M. Ohnet sait l'art de plaire à tous. A la bourgeoisie, parce qu'il humilie la noblesse; à cette dernière, parce qu'il ne l'attaque pas sans courtoisie et qu'il ne ménage guère les *nouvelles couches*, aux lecteurs un peu collets-montés et même à ceux qui réclament quelques épices. On lui reproche d'avoir pillé certains confrères, il s'est surtout pillé lui-même, et ce n'est pas défendu. Il déve-

loppe de nouveau l'idée principale du *Maître de Forges*. Il tient absolument à la fusion des classes et mariera le fils de l'usurier Carvajan avec la fille du marquis de Clairefond. Dans sa jeunesse, le marquis a mortellement offensé l'obscur Carvajan; ce dernier, enrichi depuis par d'inavouables manœuvres, domine le parti radical dans son canton; il réunit, entre ses mains, tous les moyens de consommer la ruine de son ancien ennemi. Mais un regard d'Antoinette de Clairefond subjugue le fils de l'usurier : Pascal Carvajan luttera désormais contre son propre père; il sauvera la famille du marquis de la misère et du déshonneur. Pascal, c'est l'intelligence, l'activité, la loyauté plébéiennes conquérant la place d'une race décrépite; le noble fiancé d'Antoinette s'efface volontairement devant lui; toute la fierté de l'aristocratique famille fait place à un enthousiasme délirant pour le magnanime sauveur. Malgré une étude très bien réussie des différents types, malgré de fort belles scènes, malgré le pathétique de certaines situations et l'entraînement de l'action, l'union de Mlle de Clairefond avec Pascal Carvajan choque par trop, et le rôle de Pascal vis-à-vis de son père révolte, quels que soient les torts de ce dernier. Comment Antoinette, cette fille si respectueuse et si tendre, répondra-t-elle, quand ses enfants lui demanderont le nom du vieillard qui passe devant le seuil du château, sans jamais s'y arrêter?

Dans le *Marquisat Boulard*, la question de la *fusion* est traitée d'une manière tout opposée. Un Carvajan quelconque n'y épouse point une noble fille; mais le jeune et brave marquis d'Haumière se voit contraint de donner son nom à l'héritière d'un richissime industriel, parti de très bas et fort peu honorable. Le père, la mère, la fille, l'oncle Boulard, entendent bien exploiter le marquis au profit de leur orgueil de parvenus, et comme Max reste digne, fier, intraitable sur les principes, toute la famille se ligue pour faire de sa vie une perpétuelle torture. L'intrigue n'a rien de très nouveau, le romancier se sert trop de mots ébouriffants, tels que : *cynamose*, *alacrité*, *précarité*, etc., mais son étude de mœurs est pleine d'observation et de vérité. Quoique M. Pradel appelle, par mégarde, sans doute, ou par raillerie, l'amour : « une sublime névrose », quoiqu'il lise un peu légèrement saint Mathieu, quoiqu'il professe des théories assez hétérodoxes sur le duel, il n'en est pas moins spiritualiste et flagelle avec trop d'esprit, radicaux et prêtrophobes, pour n'être point classé parmi les écrivains *bien pensants*. Son roman

ne s'adresse nullement aux pensionnaires, il est vrai, mais il sera, croyons-nous, très goûté de leurs parents

Duelliste non moins *enragé*, M. le marquis de Belleval se montre *conservateur* tout aussi déterminé. Sa *Dame au loup* est un roman original, où le fantastique de la légende se mêle aux piquants souvenirs d'un préfet du 16 mai, et les rancunes huguenotes aux intrigues *radicales*. L'héroïne, Clorinde Gobichon, comtesse de Saux, trompe son mari, comme Adèle Boulard; si elle tombe moins bas, c'est qu'elle a rencontré un honnête homme. Clorinde ressemble d'une manière étrange à l'aïeule des Rouvray, sorte de *Dame blanche*, dont la tragique histoire, remontant au règne de Henri IV, occupe la moitié du volume; cette ressemblance agit fatalement sur le jeune marquis de Rouvray, qui tente l'impossible pour s'y soustraire et mettre à l'abri l'honneur de Mme de Saux. L'imprudente passion de celle-ci les perd tous deux... Ce livre honnête est mal terminé par un nouveau duel, le cinq ou sixième décrit dans le roman, et plus atroce encore que les autres. L'action étant presque toujours narrée par des personnages secondaires, l'auteur a évité les scènes risquées que la donnée comporte; on pourrait lui reprocher un peu de confusion dans son récit, quelque enchevêtrement dans ses phases, mais, en revanche, que de jolis mots à souligner! Le marquis de Belleval connaît à merveille nos *libérâtres*, il sait que si les noms ou le drapeau changent, les mécontents, les révolutionnaires, se ressemblent sous tous les régimes, et il ne donne pas le beau rôle aux protestants, comme le font tant d'autres romanciers.

Il se peut que M. Georges Duruy ait quelque prétention à moraliser ses contemporains, ce qui ne l'empêche pas d'écrire, en somme, pour un public « que la perspective d'un bel adultère épanouit » et de ne pas le priver de détails croustillants. Son *Garde du Corps* est le plus vertueux des sigisbées, préposé à la garde d'une jeune femme, par un époux enclin à la *papillonne*. Le mari prévoit bien un certain danger, mais il veut se servir d'un amour discret, comme du *vaccin* préservant d'un plus grand mal. On comprend la situation de ces âmes loyales, on ne saurait trop dire quel en serait le dénouement, sans le *deus ex machina* des auteurs. Robert de Ternois, tandis que sa femme et son ami se tiennent compagnie, fait une cour, beaucoup moins platonique, à la belle Mme Macpherson. Aidé des procédés de l'hypnotisme, lequel remplace tout le vieil attirail des anneaux magiques, des miroirs en-

chantés, etc., l'Anglais s'assure de la trahison de sa femme. Rien de dramatique comme la scène du châtiment; les deux coupables et le mari trompé périssent ensemble, au fond d'une écluse. Inutile de dire avec quelle expérience M. G. Duruy décrit certain monde parisien; trouver cette description agréable, lorsqu'on ne fait point partie des initiés, c'est autre chose. Le charmant portrait de l'honnête femme, les délicieuses peintures de la vie de famille, où le rôle de père est tenu par le sigisbée, ne dédommagent pas suffisamment un lecteur qui se respecte. On s'étonnait dans *Andrée* de voir un homme d'esprit, comme M. Duruy, s'abaisser aux plaisanteries de commis-voyageur en parlant de Lourdes; ici le même ton a été repris pour persifler la dévotion à saint Joseph. Le roman se termine par une fort singulière leçon d'histoire, uniquement amenée afin de pouvoir lancer ce beau pétard : « Un livre sans critique, la Bible. » Le romancier tient à faire honneur à l'enseignement paternel.

La donnée de *Clément Favière* ressemble beaucoup à celle du *Garde du corps :* un mari infidèle, une jeune femme attachée à ses devoirs, mais luttant contre une irrésistible passion; un autre sigisbée austère et sensible, une femme *troublante* (on en trouve maintenant partout); quelques scènes de passion échevelée, un veuvage donnant aux *âmes sœurs* le regain d'amour et de jeunesse, etc. M. Yconel choisit comme épigraphe ces mots : « Vieux style, vieux sentiments. » Il aime et comprend la nature sans tomber dans le *naturalisme*, il garde de la vertu, un idéal élevé, mais trop fragile, car il l'appuie seulement sur « l'attrait particulier de certaines âmes vers ce qui est pur », et méconnaît ce qu'il y a de divin dans la vocation religieuse.

L'Académie vient de couronner la *Meilleure Part*, mais le livre de M. de Tinseau mériterait toutes les récompenses imaginables, si sa fine critique nous délivrait des « Essoufflées », ces mondaines dévorées du besoin d'agir, de paraître, de faire des riens en tous genres et du bruit en tout lieu. Pour convertir sa Célimène, Vieuvic entreprend des travaux plus rudes que ceux d'Hercule, et son succès est complet. Hélas! s'il faut, à toutes les femmes frivoles, un convertisseur de la force de ce gentilhomme, transformé en chauffeur de locomotive, à quand leur réforme? Celles de ces dames qui se font habiller, ou plutôt déshabiller, par Wörth, ne peuvent se plaindre si l'on s'occupe de leurs formes plus que leurs qualités, il nous semble cependant que le lauréat de l'Académie pousse loin les

libertés permises par ce genre d'esthétique. Ses échappées, un peu trop larges aussi, sur le demi-monde, nous obligent à certaines réserves dans l'éloge de ce livre écrit avec l'esprit et la distinction de la bonne société. On ne trouve rien de pareil dans : l'*Attelage de la Marquise*, par le même auteur. Ce charmant recueil se compose de trois nouvelles; la plus longue : *le Secret de l'abbé Césaire*, présente de beaux caractères, ceux du prêtre et du magistrat. Ce dernier, prêt à briser une noble carrière dès que la conscience parle dans le for intérieur, ou que la loi se fait oppressive et inique, appartient à une grande race bien française. On le sent, l'écrivain doit savoir agir à la façon de ses héros et on oublie le mondain de tout à l'heure.

« Une nouvelle trop courte vaut encore mieux qu'une nouvelle trop longue; l'artiste, s'il est habile, n'accommodera pas sa pensée aux incidents, mais, ayant conçu délibérément et à loisir un effet à produire, inventera les incidents, combinera les événements de manière à amener l'effet voulu. » *Les Soirées de la Baronne* sont écrites suivant ces préceptes de Baudelaire et lui donnent raison. M. Ohnet, auquel on en doit la préface, assure même qu'il y a dans ces croquis plus de véritable psychologie que « dans de bien gros volumes qui prétendent bouleverser l'esprit des contemporains et leur arracher le cœur ». Le directeur de la *Patrie*, M. E. Guyon, avait publié d'abord, dans son journal, sous le pseudonyme de *Maurice de Kérouan*, les nouvelles contenues dans ce volume. « Homme d'esprit, dit encore M. Ohnet, par sa situation, à même de tout voir, par goût il a beaucoup observé, son livre est le résultat de ses observations... Rien de plus varié que ses récits : on pleure avec *Pauvre Madeleine*, on prie avec *Lucie Davenne*, on rit d'un rire épouvanté avec l'*Homme au foie blanc*, on se dévoue avec *le Remplaçant*, ce martyr de l'honneur. »

Nous regrettons d'être obligé d'ajouter qu'on s'édifie peu avec quelques autres héros, et qu'un certain nombre de ces narrations sont trop « *osées* » pour laisser *les Soirées de la Baronne* à la portée de toutes les mains.

La Comtesse Suzanne ne voit, dans la vie, qu'une seule chose : l'amour : tout y cède, même le devoir et l'honneur. Mal mariée, elle s'éprend d'un jeune officier de marine et va s'installer chez lui. Leur ménage clandestin paraît *charmant* au romancier. Pierre de Dreux, « au fond de lui », chérit la vertu, il s'est laissé

entraîner dans l'espoir de faire *l'éducation* de la jeune femme. Leurs *extases* amoureuses « élèvent, anoblissent, *épurent* leurs âmes », jusqu'à ce que la jalousie les désunisse, car malgré lui, Pierre n'a pas confiance. — Mais après la mort de l'indigne mari ils croiront le passé effacé, ils seront heureux sans remords... Comment certains sentiments, certaines habitudes religieuses, que l'auteur semble avoir conservées, ne l'ont-elles pas mis en garde contre ce que cet aveuglement de la passion offre d'immoral? L'illogisme inconscient de ces pages ardentes trahirait-il une plume féminine?

Il ne peut être question ici de *Nous Quatre*, que pour avertir nos lecteurs de l'indécence de ce triste roman.

Hâtons-nous d'en venir à l'œuvre nouvelle et si remarquée du comte Tolstoï, bien que n'ayons pas la prétention de l'examiner en détail, car il serait de toutes façons impossible de résumer, en quelques lignes, deux volumes très compacts et d'indiquer même les nombreuses questions sociales, philosophiques ou religieuses soulevées par le romancier. Celui-ci, on ne l'ignore pas, est un profond observateur, un réaliste de talent. Il cherche la « poésie dans la vérité », d'après le système d'une école qui n'est pas toujours vraie ni poétique; mais il s'écarte, parfois, de ses maîtres et revient à cet idéalisme, à ces grandes et suprêmes clartés sans lesquelles, l'art comme l'humanité reste scindé en deux moitiés, dont on sacrifie la plus noble. Ce qui surprend le plus chez l'auteur étranger, c'est l'intensité de vie dont il doue ses personnages. Ils nous intéressent par l'originalité de race, mais ils sont si humains que leur conformité, avec nos sentiments et nos sensations, nous attache encore davantage. *Anna Karénine*, c'est la peinture de la vie ordinaire; plus de souvenirs historiques qui partageaient l'attention dans *la Guerre et la Paix*, point d'événements éclatants. — On voit la vie couler pareille à un fleuve au sein duquel se heurtent les flots, et dont la course monotone, quoique rapide, entraîne avec elle toute sorte d'épaves... Les passions y sont fortes mais sans cesse brisées par le temps ou les circonstances, comme la vague furieuse qui s'élance et meurt sur la plage. Aucun de ces caractères si bien soutenus n'a rien d'absolu. Le romancier connaît cette science des « demi-tons de l'âme », ainsi que l'appelle M. G. Duruy, si appréciée de nos jours, mais souvent si peu morale. Certes, il a tort de solliciter notre sympathie en faveur de la femme infidèle, inexcusable en tous points et de rendre antipathique un mari, dont le grand tort est

d'agir en bon chrétien. Et pourtant, voyez comme Anna sera punie! Elle aura beau s'étourdir, crier : qu'elle ne se repent pas, que l'ivresse de la passion fait son bonheur; elle rencontrera en vain, même chez quelques honnêtes gens, une indulgence imméritée, son cœur, sa conscience étouffée, son caractère aigri, deviendront ses bourreaux. — Au contraire, Dolly, la mère de famille accablée de soucis, de fatigues physiques, l'épouse souvent trompée, quoique toujours aimée, la femme condamnée à porter sans trêve les plus lourds fardeaux de la vie conjugale, se sentira, au fond du cœur, plus heureuse, plus enviable, mille fois que cette brillante Anna, plongée dans les jouissances matérielles.

Ce roman, d'abord si sceptique, si rempli de doutes, si prêt de la négation amère, finit presque par un élan de l'âme, dont le soulagement semble immense, et qui éclate joyeux, au milieu des ténèbres amoncelés par la philosophie moderne. La foi de M. Léon Tolstoï n'est pas complète sans doute, mais elle vaut bien mieux que les conclusions vagues de *la Guerre et la Paix*... Si ce livre ne doit point être lu sans précaution, il a de quoi faire réfléchir les esprits sérieux.

Nous avons parlé naguère des *Mauvais jours*, par M. J. Vilars, voici un roman de la même main, intitulé : *Roland des Escours*; les types déjà ébauchés par l'auteur y reparaissent serrés de plus près; l'intrigue se *corse* davantage, le style est plus soigné et le fond reste aussi honnête. On nous y présente un *juste*, aux prises avec l'adversité, un cœur torturé, mais toujours vaillant. — C'était un spectacle digne des dieux de Sénèque. Le chrétien éprouvé eût été plus grand encore, et nous regrettons de ne voir ici que l'honnête homme suivant le monde. Les considérations philosophiques, parmi lesquelles M. Vilars s'égare trop souvent, nuisent à son livre. Il oppose quelque part « la foi au *bien* à la foi religieuse », car, ajoute-t-il, le cœur humain demande autre chose qu'une espérance personnelle, même la plus magnifique; pour le remplir, il lui faut la conscience du bien accompli. » Qu'est-ce à dire? Le catholique a-t-il jamais admis la foi et l'espérance sans les œuvres? Sa récompense *personnelle* ne lui sera-t-elle pas méritée par la charité? Plus loin, Roland des Escours rêve « au calme de l'éternel sommeil, à la fraîcheur de la terre au milieu des vies inconscientes et douces que renferment nos molécules; au bonheur de se perdre dans cet infini. » Ce qui ne l'empêchera pas d'appeler

un prêtre, son ami, quand viendra l'heure suprême. Attendre, comme prix « du bien accompli », l'approbation de sa propre conscience, qui va s'éteindre, ou les joies de la dissolution corporelle, au sein de la terre, serait une piètre consolation pour un mourant, M. Vilars l'a senti.

En dédiant ses Idylles au peintre Henner, Mme H. Gréville s'exprime ainsi, dans une préface rimée :

Au seuil des longues avenues,
Sous l'abri des arbres discrets,
Il voit passer les nymphes nues,
Qui sont les âmes des forêts.

Comme des bêtes merveilleuses,
Elles vaguent en liberté;
Sous l'œil du maître; insoucieuses,
De leur auguste nudité.

Qu'on ne s'imagine pas cependant « voir passer », au milieu des charmants paysages de cet album littéraire, le troupeau humain en train de se livrer aux sylvestres ébats, ou d'accomplir d'*augustes* fonctions de la nature. Non, ainsi que le peintre des nymphes aux carnations d'ivoire, Mme Gréville a su idéaliser le naturalisme. Les croquis élégants et fins, réunis dans ce volume, valent mieux que beaucoup de longs romans du même auteur. La forme si pure du style rappelle celle des vases antiques et ne renferme aucun poison. Les « bêtes merveilleuses » du romancier sont douées d'une âme tant soit peu chrétienne, quelquefois... On trouve, dans la dernière *Idylle*, la louange des « femmes chastes, gardiennes du foyer » et bien éloignées, par conséquent, de vouloir « vaguer parmi les forêts » à la façon des biches. Somme toute, l'auteur du *Manuel civique* peint infiniment mieux les jeunes paysannes, qu'il ne les instruit.

XIII à XVIII

Quel catholique et quel Français refuserait une larme aux souffrances de l'Irlande? Les crimes des sociétés secrètes ne sauraient diminuer notre sympathie pour les véritables fils de ce noble pays, aussi lira-t-on avec un grand intérêt les *Drames de l'Irlande*, où M. Tomin expose si bien les conditions de la lutte actuelle. Lutte engagée depuis des siècles entre le *landlord* et le

tenancier, mais qui se complique, à présent, de l'antagonisme des Irlandais fidèles aux principes de leur foi, avec les Fénians prêts à tous les attentats pour venger leur patrie. Sans exagérer ses tableaux, le romancier a puisé dans des faits encore récents la matière d'un ouvrage très dramatique, les situations, qu'il crayonne d'une main si vigoureuse, eussent pu lui fournir plusieurs volumes. On reconnaît, en lisant les *Drames de l'Irlande*, les qualités d'un écrivain qui consacre son talent et sa vie à éclairer le peuple, sous cette forme de la littérature romanesque, dont on abuse si souvent pour l'égarer.

« Je suis sûr, écrit l'auteur d'*Ilia Starkoff*, que tous ceux pour qui le beau moral est resté quelque chose de plus qu'un vain mot, seront heureux de connaître cet être à part, ce type idéal qui nous montre jusqu'où peut aller l'amour du devoir, le dévouement et le courage héroïque. » En effet, la fière et douce figure d'Ilia se grave dans la mémoire parmi les images les plus parfaites de l'amour patriotique et de la piété filiale. Les deux héroïnes de M. T. Feroë appartiennent à la Russie, l'auteur a choisi de préférence ses types féminins parmi ce peuple, mélange de races si diverses « où se confondent l'énergie encore fruste du Scythe, la souplesse intelligente du Slave, les instincts mollement raffinés de l'Oriental ». Il nous fait voir dans deux récits rapprochés à dessein, d'un côté l'exaltation « des vertus russes » dont une âme de jeune fille est capable, de l'autre « le débordement de notre civilisation » sur une nature mal préparée. Ilia et Tatina ont le même enthousiasme, la même force de volonté. Mais la première endure tous les martyres en bénissant le czar ; la seconde étouffe la voix de la nature, brise son propre cœur, consent au rôle d'assassin, pour servir la cause nihiliste. On admire autant qu'on plaint un peuple qui produit de telles femmes, mais au sein duquel des caractères si fortement trempés sont une menace pour l'avenir de la société, au lieu de faire la gloire de la nation.

Le nouveau volume de Mme Étienne Marcel contient les histoires bien simples et bien tristes de deux braves cœurs meurtris par les froissements de la vie. *Le pauvre* capitaine *Jean-Marie* avait tout sacrifié pour élever l'enfant de sa sœur, pour en faire un honnête homme, un brave soldat comme lui. L'ingrat neveu vole la caisse du régiment confiée à son oncle, et déshonnore un nom si respecté. Quant au *Vieux Professeur*, il consume son existence à pleurer un

rêve évanoui; il souffre doublement, pour lui et pour la femme aimée dont la naïve confiance a été trompée par un autre. Ces souffrances sont d'autant plus cruelles, que le sentiment religieux manque pour les adoucir. Nous ne contestons pas la moralité des deux récits, ni les nobles sentiments qui animent l'auteur, mais nous regrettons de trouver, par exemple, le suicide indiqué comme remède au déshonneur; surtout dans des pages destinées à la propagande populaire.

Quant à la *Sœur aînée*, on peut la recommander sans restriction, l'esprit chrétien y est très marqué; du reste, nos lecteurs connaissent et apprécient assez M. d'Aurgel pour nous dispenser d'une longue présentation, disons seulement que l'auteur ne partage pas le moins du monde l'avis de M. Ohnet sur le mélange des familles anciennes et nouvelles. C'est avec répugnance qu'il a ouvert la demeure « *ancêtrale* » à la fille d'un parvenu, et son héros expie promptement sa mésalliance. Cet honnête petit roman finit trop tôt au gré du lecteur, mais sa conclusion morale peut être tirée même avant la fin.

Une Idée fantasque nous arrive sous le patronage d'un illustre compositeur. M. Ch. Gounod s'est chargé de la préface, où il félicite le *Correspondant* d'avoir ouvert ses colonnes à cette charmante traduction et prend le parti des « idéalistes » contre les « réalistes ». « La question, dit-il, peut se ramener à ces termes, entre le mal qui n'est que trop souvent réel et toujours faux, et le bien qui est toujours vrai : Y a-t-il plus de chance de conduire au bien, en montrant le mal, que de détourner du mal en montrant le bien ?.. » Il nous est impossible de suivre l'artiste dans des considérations qui, pourtant, ont de quoi édifier les lecteurs; mais nous recommanderons, comme lui, l'ouvrage de M. Moulhins; tout en nous tenant un peu en garde contre le *romanesque* des Anglais, si excusé qu'il soit par le « bon motif ».

L'histoire du P. Oswald, traduite par un prêtre du clergé de Paris, n'offre pas les inconvénients du roman; l'amour de Dieu y triomphe toujours, même sur l'amour le plus légitime. C'est un livre de controverse dont les sujets se succèdent, intéressants et nombreux, amenés par des incidents ou des événements qui tiennent l'attention du lecteur en éveil. Écrit depuis plusieurs années déjà, cet excellent ouvrage était destiné aux protestants d'Angleterre, mais il peut porter aussi ses fruits parmi nous. Beaucoup de préjugés, de haines, d'objections courantes ont leur source dans le protestantisme; le

rationalisme n'a fait que les reprendre pour son propre compte. L'auteur, par une discussion toujours calme, une doctrine toujours sûre, des exemples élevés ou touchants, sait raffermir les âmes qu'il n'a point à convertir. De plus son livre fait bien reporter les contradictions de la Réforme, jugée d'une manière très fausse et très superficielle, par un trop grand nombre de catholiques.

Plus Haut, *roman spiritualiste*, que nous voudrions, justement à cause de son titre, un peu plus spirituel et un peu moins prétentieux, n'en est pas moins rempli des meilleures intentions. On y reconnaît la délicatesse d'une plume féminine et l'enthousiasme d'une âme ardente. Malgré une donnée fort romanesque et quelque exaltation dans l'expression, *Plus Haut* sera certainement admis sur la table de la famille.

XIII et XIX

Puisque notre revue des romans vient de se terminer d'une manière édifiante, qu'il nous soit permis de mentionner, sans transition, un ouvrage dont on ne doit parler qu'avec respect : *la Famille de Pilate*, drame en cinq actes et en vers, par M. Colmet Daage. Nos vieux mystères, n'en déplaise à Boileau, ne manquaient d'aucune des qualités tragiques propres à soulever l'émotion populaire; le succès de *la Passion*, jouée naguère en Suisse, prouve que la foule, même de nos jours, ne saurait rester insensible à un tel spectacle. Cependant M. Colmet Daage n'a osé mettre en scène ni le Sauveur ni sa sainte Mère; comme Munkaczy, il s'attache aux personnages secondaires, mais arrive, par le même procédé, à un résultat bien différent, car il ne fait que mieux rayonner la divine figure du Christ, dans le lointain voilé où il le place. L'auteur l'avoue lui-même, son drame reste nécessairement un peu froid, puisque tout « s'y passe en récits ». Cependant l'inspiration si chrétienne, l'orthodoxie si parfaite de cette œuvre, sans compter sa valeur littéraire, la feront lire avec une émotion profonde par un public religieux, qui applaudira ce touchant appel à l'amour du Sauveur, cette protestation éloquente contre le rationalisme.

Si le sujet choisi par M. de Lorgeril n'offre pas le même caractère, ni la même élévation, les sentiments du versificateur ne sont pas moins chrétiens, on le sait. Durant les séances de la Chambre, le député poète, pour échapper à l'ennui ou à l'écœurement de certains discours, enfourchait Pégase et, faisant signe à Merlin, partait,

en dépit de son entourage peu chevaleresque, vers ces rives enchantées de l'idéal, où le bon chevalier de la Manche éprouva tant de mésaventures. Il y fit de si nombreux voyages, qu'il en rapporta un poème en deux volumes et douze cents vers, dont la rime est facile et le tour original; qu'on en juge par celui-ci :

Dès qu'elle me voyait, je voyais ses talons.

Heureusement toutes les *damoiselles* qui figurent dans le poème du *Charme* ne sont pas si cruelles. La belle Arondelle, entre autres, accompagne constamment son chevalier avec un baume merveilleux. Un jour, Glinfinlas rencontre le terrible Diramid, qui le fend en deux (cheval compris) d'un seul coup de sa bonne lame. Arondelle se précipite, mais, tout émue, recolle mal Glinfinlas, dont une des moitiés dépasse l'autre, de sorte que la belle épouvantée ne peut plus lui dire : « Je t'aime, qu'en lui tournant le dos. » Diramid n'a jamais refusé un service, même à un rival; il refendra Glinfinlas puis le recollera convenablement de sa propre main. Ce poème, on le voit, ne manque pas de gaieté. Les épisodes divertissants s'y entremêlent de réflexions morales et de fort piquantes allusions, mais en imitant les vieux romans de chevalerie, le vicomte de Lorgerie a su les *expurger*. Il tient à amuser décemment son public; il respecte « tout ce qui est digne de respect, la vertu que les insensés honnissent, la morale qu'ils bafouent... » Grâce à ses vers, le député oubliait l'insulte et le chagrin; il nous propose de partager ses rêves bienfaisants et plaindrait, sans doute, le barbare qui refuserait d'assister à la conquête de la beauté... Louis Veuillot trouvait bien le temps de lire la première partie de *Charme* et la goûtait beaucoup, dit-on.

XXI

M. Montégut continue la publication, en volumes, de ses articles de la *Revue des Deux-Mondes*. Son nouveau recueil : *les Écrivains modernes d'Angleterre*, comprend trois études sur G. Éliot, Charlotte Bronté et le major Lawrance. Cet ouvrage exigerait une longue discussion, car il est nourri d'idées parfois très contestables et de paradoxes enveloppés dans une habile phraséologie. Contentons-nous d'en signaler quelques-uns. Et d'abord, le critique consacre de nombreuses pages à célébrer avec lyrisme l'*honnêteté* enseigné aux hommes par « le candide Luther », afin de remplacer avantageuse-

ment la *sainteté*, épouvantail des « bonnes gens ». Sainteté qui, au fond, était bien immorale, allez! Les catholiques n'ont jamais compris et ne sauraient comprendre l'honnêteté, mais elle fait « la joie des petits », depuis que le mari de Catherine Bora la leur a prêchée, le verre en main, la chanson aux lèvres! Elle est si fort à la portée de la faiblesse commune, si bonne fille, au demeurant! Érasme pourrait dire ce qu'il pensait de sa découverte, et Horace réclamer contre sa nouveauté... Du reste, M. Montégut nous la montre lui-même, à l'œuvre, dans son curieux tableau des mœurs protestantes du Yorkshire, au siècle dernier. Les immoraux paroissiens de ces ministres dont le zèle s'affirme à coups de trique, ne sont-ce pas, en somme, de très honnêtes Réformés?

Avec cette honnêteté facile, est né le réalisme dans la littérature, dans les arts, dans les esprits. M. Montégut en fait la gloire du protestantisme. Sans se prononcer brutalement pour le laid contre le beau, la matière contre l'idéal, l'égoïsme contre la vertu, l'*altruisme* contre la charité, l'écrivain s'étend sur les avantages de ce déplacement des idées, en parlant de G. Éliot. La célèbre authoress a contribué, pour sa grande part, au triomphe du réalisme; les positivistes la regardent comme leur muse; elle a revêtu leurs sèches doctrines de tout l'éclat de son talent, elle lui a donné la forme religieuse, mêlant ensemble, comme le dit Mallock, le quiétisme et l'athéisme. De là, le culte dont l'entourent les *agnostiques*, ses coreligionnaires, qui la placent au-dessus de Shakespeare. Certes, miss Cléveland vient de prouver une véritable indépendance d'esprit, en appelant G. Éliot une « cymbale retentissante », en soutenant qu'elle ne fut jamais poète, parce qu'il lui manqua le rayon d'en haut. Quant à M. Montégut, il cherche à rattacher la célèbre authoress au protestantisme, il veut apercevoir « au fond de son talent la monade religieuse déposée dans les âmes anglaises par la Réforme », Éliot « ne l'intéresserait point s'il ne la croyait pas chrétienne ». Il prouve ce fond de religiosité par la sympathie que témoigne l'auteur des *Scènes de la Vie Cléricale* au clergé de son pays... comme si ce clergé ne devait pas plaire aux positivistes, par la raison même qu'il a cessé d'être un sacerdoce et aspire simplement à la plus vulgaire honnêteté... Le critique a dû, enfin, se laisser détromper et prendre un autre type du romancier protestant; Charlotte Bronté le lui fournit avec sa pure orthodoxie, ses haines vigoureuses contre le catholicisme, l'étroitesse de sa secte. Cette femme, un des plus

grands romanciers, le plus grand peut-être de l'Angleterre, d'après M. Montégut, fut une nature hors ligne et faite de contrastes : un talent large et des idées circonscrites par les préjugés, une vie presque monacale et des productions presque immorales ou du moins extrêmement passionnées, un isolement complet et une connaissance profonde des misères humaines. Certes, voilà de quoi tenter le pinceau du biographe de l'auteur de *Jane Eyre*, surtout avec le cadre dont il peut entourer cette existence : une contrée âpre et sauvage, des mœurs étranges, une famille si richement douée, mais si bizarrement originale. M. Montégut a tiré, de tous ces éléments, une étude des plus intéressantes, à laquelle nous renvoyons le lecteur, regrettant que celle sur G. Éliot ne soit pas restée dans le ton modéré dont le critique se sert presque toujours, lorsqu'il traite les questions religieuses.

XXII

Est-ce une étude sérieuse ou un recueil de contes grivois, qu'on nous offre sous ce titre : *La Femme, esclave, courtisane et reine?* L'homme, dit M. Desprez, a commencé par abuser de sa force vis-à-vis de sa compagne; à une époque plus civilisée, il l'a transformée en courtisane, puis, fatigué de plaisirs trop faciles, il l'a entourée de respects et de barrières pour s'amuser à les forcer. Toujours trompé dans son attente, toujours désillusionné dans ses rêves, il entre enfin dans la voie la plus sûre, fonde les lycées de filles et prépare le véritable âge d'or. Conclure à l'égalité des sexes, déclare l'auteur, tel est l'objet de cet ouvrage. Les membres de la ligue des femmes ne sauraient pas trop s'en prévaloir, cependant, car les exemples recueillis ici démontrent cette égalité, surtout dans la violence des instincts. Le public n'y regardera pas de si près, il sera charmé par cette mosaïque d'historiettes plus ou moins scabreuses, que l'auteur a su faire miroiter avec de vives couleurs. En groupant ainsi les cancans de l'histoire, on prouve tout ce qu'on veut, l'échafaudage séduit, l'édifice branle. Il faudrait un volume, plus gros que celui dont il s'agit, pour relever les erreurs des citations de M. Desprez; il en est d'étonnantes, spécialement en ce qui concerne les personnages de l'Écriture sainte, les textes sacrés, la doctrine et les préceptes de l'Évangile, les ouvrages des Pères ecclésiastiques. Les calomnies courantes contre l'Église sont répétées avec aplomb et

sans vérification aucune : l'Église méprise le mariage, entretient l'ignorance, favorise la malpropreté, etc., etc., etc. Par contre, le protestantisme a *purifié* l'esprit de la jeune fille, en la forçant à lire l'Ancien Testament dans le texte. Quelques passages où l'auteur fait preuve d'impartialité, quelques contradictions heureuses où il détruit ses propres assertions, compensent mal tant d'attaques injustes ou frivoles. Selon M. Desprez, la femme honnête, vertueuse, sage, se rencontre au sein du paganisme. Par ses faux systèmes, l'Église n'a fait qu'irriter les passions. La chevalerie a engendré la galanterie, celle-ci devait fatalement produire la corruption du dix-huitième siècle. La femme du moyen âge était esclave, comme l'est encore la femme mahométane; esclave révoltée, elle se précipitait, furieuse, dans tous les excès. « La sottise » qui interdisait le divorce aggravait le mal. Jamais M. Desprez ne comprendra « comment notre époque, affranchie des entraves religieuses, a pu hésiter un instant à briser un tel joug! » L'idéal de notre moraliste, sans qu'il l'avoue ouvertement, paraît être l'*hétaïre*, la courtisane lettrée; belle comme Vénus, savante comme Minerve, toujours prête, chez les anciens, à « suppléer la femme mariée, quand celle-ci restait impuissante à occuper les sens ou l'imagination de son époux, ou refusait de s'en donner la peine ». Malgré l'utilité de cette institution et l'agrément qu'elle procure aux citoyens, M. Desprez ne veut pas la voir s'établir dans la société moderne; c'est afin de la combattre, qu'il demande « à inonder le front de la femme des clartés de la science ». Qu'on élève donc les jeunes filles comme les Grecs élevaient leurs Aspasies, qu'on les initie au savoir, à l'éloquence des beautés Ioniennes, qu'on les prive de tout principe, de tout frein religieux, et l'on verra comment les libres-penseuses pratiqueront la morale indépendante, comment elles assureront la grandeur et la prospérité des nations!

J. de Rochay.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les électeurs français sont définitivement convoqués pour le 4 octobre, à l'effet d'élire la nouvelle Chambre des députés. Après bien des tergiversations et au milieu des conseils contradictoires qui faisaient hésiter entre des élections à bref délai et des élections à échéance extrême, le gouvernement s'est arrêté à cette date pour les raisons qu'il a pu croire les plus favorables à l'intérêt républicain. A la surprise qui serait résultée d'élections précipitées, et où les candidats agréables comme les adversaires auraient pu se trouver pris au dépourvu, il a préféré des élections préparées, qui, sans être reculées jusqu'au terme du mandat de la Chambre actuelle, donneraient toute latitude au travail des candidatures. En général, le résultat d'élections qui appellent tout un peuple à voter ne tient point à des calculs de cette sorte et, quel que soit le laps de temps, un peu plus tôt ou un peu plus tard, le pays, s'il a une volonté, sait l'exprimer de la même manière. Mais ici on a compté que le pays savait assez peu ce qu'il voulait pour pouvoir être influencé dans le sens où l'on désirait qu'il se prononçât, et ce n'est pas sans raison que le parti au pouvoir s'est fait du temps un auxiliaire.

Ce délai que les républicains ont cru bon de se donner, les conservateurs auraient pu également le mettre à profit. Ont-ils fait de leur côté ce qu'une aussi longue période de préparatifs leur aurait laissé le temps de faire? L'approche des élections éveille le sentiment de l'insuffisance des dispositions du parti conservateur. On n'est pas plus prêt qu'on n'est uni. Les circonstances poussaient cependant à l'action, à l'entente. Dans l'appel que les députés des droites de la Chambre viennent d'adresser aux électeurs, la situation politique est exposée avec une vérité qui aurait dû déterminer le concours de toutes les bonnes volontés, et faire céder toutes les considérations de personne et de parti au seul intérêt public. Il n'est que trop vrai que la politique pratiquée depuis huit ans par les hommes de la majorité, tient dans ces trois mots : le *déficit*, les

violences, la *guerre*, autour desquels les auteurs du manifeste groupent les principaux griefs du pays contre la république.

La mauvaise gestion des finances apparaît avec évidence dans les chiffres. Les dépenses annuelles accrues de 500 millions depuis 1876 et les déficits accumulés, dépassant un milliard et demi ; des emprunts s'élevant à plus de 4 milliards et un nouvel emprunt de plus d'un milliard, devenu nécessaire pour combler le déficit des impôts nouveaux, annoncés pour l'année prochaine : tel est le bilan de la situation financière de la république. Les violences de toute sorte l'emportent encore sur les gaspillages. « La *magistrature* renversée de ses sièges, afin de satisfaire d'inavouables ambitions; la dénonciation devenue un moyen de gouvernement; les fonctionnaires partout surveillés par des comités occultes et victimes de délations haineuses ou intéressées; *la liberté de conscience* atteinte de vingt manières différentes; *la persécution religieuse* érigée en système; les secours de la religion disputés aux malades de nos hôpitaux, aux soldats de nos casernes; le divorce rétabli; la *liberté* des pères de famille compromise par l'enseignement obligatoire » : ce n'est là qu'un tableau fort résumé et bien affaibli des excès commis par le gouvernement républicain contre les personnes, les droits, les libertés, les consciences. Quant à la politique extérieure du régime, elle se résume dans des fautes qui sont autant de crimes : « la guerre entreprise et conduite en Tunisie, au Tonkin, au Cambodge avec une criminelle imprévoyance; le Parlement volontairement trompé sur ses origines, son but et ses développement; nos soldats, nos finances et notre matériel sacrifiés par une politique funeste pour des résultats sans proportion avec les sacrifices faits et les épreuves vaillamment supportées par nos marins et par nos soldats ».

Les conséquences de cette politique de gaspillage, de violence et de guerre se font durement sentir au pays. « Le *commerce*, l'*industrie* sont gravement atteints par le manque absolu de confiance. L'*agriculture* succombe sous le poids des charges qui l'accablent. »

En regard de « ce douloureux et saisissant tableau », les énergiques appels des signataires du manifeste aux électeurs n'ont que trop de raison d'être : « Armez-vous, leur disent-ils, pour la *lutte;* c'est la lutte de la *liberté* contre les *fictions* et contre les *mensonges*. C'est la lutte solennelle pour la *patrie*, contre la coterie qui depuis huit ans la *gouverne*, *l'opprime* et la *trompe*. Au-dessus des questions de personnes, d'ambition ou de parti, placez les intérêts supé-

rieurs de la France, le soin de sa dignité et de son honneur compromis, n'ayez qu'une préoccupation : *arracher le pays à ses pires ennemis*. Pour atteindre ce but, confondez vos efforts dans une action commune, intime, énergique; allez au scrutin étroitement unis au cri de : *Vive la France!* »

Ce sont là de justes objurgations, de sages conseils. L'union contre l'ennemi commun, l'unique préoccupation des intérêts supérieurs de la France : telle aurait dû être, en effet, la règle de conduite pour les élections. A-t-elle été observée? L'union était avant tout nécessaire et elle est loin d'avoir été obtenue. On n'a pas su la chercher là seulement où l'on aurait pu la trouver. Le spectacle des dissentiments et des rivalités qui ont éclaté à l'occasion de la confection des listes électorales prouve bien que l'entente n'était possible que sur la question religieuse. Certainement, les doléances exprimées dans le manifeste des droites de la Chambre des députés sont toutes fondées, mais quel est le grand grief, le grief principal contre la république? C'est la persécution religieuse. En celui-là se résument tous les autres. Les finances, l'agriculture, l'industrie, l'armée, la magistrature, l'administration, tout a souffert du régime républicain; mais le grand mal, c'est celui qui a été fait à la religion, c'est le débordement de l'esprit d'impiété qui, d'en haut, a gagné les masses; ce sont les mesures inspirées contre l'Église, les institutions catholiques, la liberté des consciences, la paix des esprits et des âmes, par la haine antireligieuse.

Dans une situation semblable à celle-là, la Belgique nous a donné l'an dernier une leçon dont nous aurions dû mieux profiter. Les catholiques unis aux conservateurs ne cherchèrent pas d'autre terrain électoral que celui que leur fournissait tout naturellement la défense des croyances et des libertés religieuses. L'entente s'établit d'elle-même entre tous ceux qui voulaient en finir avec un régime aussi préjudiciable à la paix publique qu'aux intérêts religieux. On combattit ouvertement pour la cause catholique et l'on triompha. Il n'y avait qu'à suivre cet exemple. Chez nous aussi, comme en Belgique, la question des écoles et des cimetières, et ce qui est plus grave encore pour la France, la question du budget des cultes, du recrutement du clergé, de la conservation des églises, étaient capables de déterminer un mouvement général dans le pays et d'amener des élections qui n'auraient été ni monarchiques ni répucaines, mais uniquement catholiques.

Au lieu de cela, on a cherché à faire des élections politiques. Chaque parti est venu avec ses prétentions et ses espérances, en ne voyant dans le scrutin qu'une occasion de les faire triompher. On a cru qu'il suffirait de s'unir contre la république sans s'unir sur quelque chose. On a voulu prendre quand même pour programme un programme politique, où une part seulement était faite à la question religieuse. De là, cette union factice et équivoque des conservateurs qui s'annoncent comme étant d'accord contre la république et qui se montrent aussi divisés entre eux qu'ils peuvent l'être avec les républicains. De là, cette confusion qui pèse sur les élections et qui suffirait à les rendre stériles. La masse électorale, surtout dans les campagnes, aurait compris un programme avant tout catholique, comme celui des « Treize » ; elle aurait voté pour les candidats de ce programme ne voyant en eux que les défenseurs des droits de la famille, de la liberté religieuse, du clergé et du culte. Sans doute, elle pourra adhérer au manifeste des droites de la Chambre des députés, mais n'y verra-t-elle pas des obscurités et des sous-entendus qui arrêteront son élan et lui donneront à réfléchir sur l'objet réel de ce programme et les conséquences de son vote? On rappelle au pays le mal que lui a fait la république. Quoi de plus juste? Mais, en l'invitant à voter contre elle, que lui montre-t-on dans ses adversaires? Des candidats coalisés pour le jour du scrutin, qui ne figurent sur la même liste électorale que par suite d'un accord où les prétentions de chaque parti sont réservées, et n'ont signé le même programme qu'avec des arrière-pensées qui feraient des alliés de la veille des ennemis du lendemain. Il fallait un programme unique, avec des listes homogènes de candidats pour entraîner le pays et l'amener à se prononcer résolument contre la république, ses actes et ses hommes. Ce programme unique, ces listes homogènes de candidats, on ne pouvait les demander qu'au même besoin de paix et de liberté religieuse qui est dans la majorité des esprits. Avec le programme des Treize, l'union se faisait d'elle-même entre les divers partis, les listes de candidats se formaient, sans distinction d'orléanistes et de bonapartistes, avec des catholiques seulement, ayant pris devant le pays le seul engagement de servir la cause religieuse, et de faire cesser les maux de la persécution.

En dehors du terrain catholique l'union conservatrice ne pouvait plus avoir qu'un caractère politique et c'est ce qui la rend impuis-

sante. Au lieu d'être la ligue des consciences, elle n'est plus qu'une coalition de partis; l'union conservatrice est ainsi constituée qu'elle ne représente qu'une coalition d'intérêts rivaux. On en est à se demander à quel parti elle profitera. Sont-ce les bonapartistes ou les orléanistes qui bénéficieraient du succès? Les journaux républicains se posent cette question, les journaux conservateurs l'examinent aussi, et par là le public ne voit que trop que cette union formée en vue des intérêts supérieurs de la France ne recouvre que des rivalités. Chose curieuse, les journaux républicains semblent craindre davantage les bonapartistes, et parmi eux, la fraction qui se rattache par M. Paul de Cassagnac au jeune prince Victor. Ils croient, non sans quelque motif, que ce petit groupe ardent, audacieux, plein d'activité dans la lutte électorale, est le plus préparé à tourner le scrutin à son profit et le plus capable aussi d'en venir à l'action, si les circonstances favorisaient son ardeur. Des trois prétendants qui, selon la *République française*, se partagent les préoccupations électorales des adversaires du régime actuel, la feuille opportuniste estime que le prince Victor est celui qui a le plus de chances. Elle dit même positivement que « c'est autour de lui et pour lui que se fait l'union des conservateurs ».

Le langage des journaux dévoués au jeune prince autoriserait cette appréciation. A la manière dont ils parlent des conditions de l'alliance électorale que les impérialistes ont consentie avec les royalistes, il semblerait que leur parti se croit le maître du scrutin et, qu'en faisant aux royalistes une place à côté de lui, il leur ait accordé une faveur plutôt qu'il n'en ait reçu un service. Tout autre cependant était la vérité de la situation. Il est incontestable que les bonapartistes ont beaucoup plus gagné dans la confection des listes départementales que les royalistes. Réduits à leurs propres forces, les premiers pouvaient triompher à peine dans deux ou trois départements; les seconds, au contraire, pouvaient compter sur l'Ouest et sur une partie du Nord. Néanmoins, on n'a même pas traité sur le pied de l'égalité. Si les listes de l'union passaient toutes, comme l'ont remarqué à la fois la *République française* et la *Gazette de France*, les royalistes resteraient dans la prochaine Chambre ce qu'ils étaient dans l'ancienne, tandis que les bonapartistes verraient leur nombre doublé ou triplé. A tort ou à raison les bonapartistes, surtout ceux de la fraction des Victoriens, croient que les royalistes sont voués avec leurs chefs, M. le comte de Paris, à une telle prudence, qu'elle

les rend impuissants et c'est cette impuissance qui encourage leurs prétentions et leurs espérances.

Pourtant, les conseillers et les amis de M. le comte de Paris viennent de reparaître dans la lutte électorale avec un nouveau manifeste qui dénote plus de résolution de leur part. Dans une réunion de délégués des départements, tenue chez M. Lambert Sainte-Croix, on a arrêté les termes d'un nouvel appel aux électeurs, qui est un programme de gouvernement, sous forme de manifeste électoral. Mais voici bien le faible de cette union conservatrice faite d'arrière-pensées politiques. Ce gouvernement honnête, désirable, que le programme royaliste montre à la France, les conditions de l'alliance électorale obligent à le retirer aussitôt de la vue des électeurs.

Ce n'est pas, comme le disent les auteurs du manifeste des amis de M. le comte de Paris, l'article relatif à la révision, nouvellement introduit dans la Constitution, qui interdit au pays de se prononcer sur la question de gouvernement, c'est la rivalité des partis monarchiques qui empêche de donner à choisir à la France entre la monarchie et la république. Et c'est précisément cette situation aussi déplorable que fausse, qui pèse si fâcheusement sur les élections, c'est cette situation, dont le suffrage universel ne permet pas de sortir et que la compétition des prétendants rend inextricable, qui aurait dû engager, dès le premier jour, les conservateurs à abandonner le terrain politique pour placer, résolument, les élections sur le terrain religieux.

Au milieu de ces conflits de partis, le devoir des électeurs catholiques est tout tracé. C'est à eux qu'il appartient de redresser, autant qu'il est en leur pouvoir, l'erreur des organisateurs de la lutte électorale; ils n'ont qu'à prendre, pour règle de leur vote, le manifeste des Treize qui aurait dû être l'unique programme des élections. Les conseils de l'épiscopat s'ajoutent à ceux de la raison et de la conscience pour leur en faire un devoir. « Jamais, peut-être, dit la *Semaine religieuse* de Paris, en qui l'on entend la voix du vénérable archevêque, jamais la situation ne fut plus nette ni le devoir plus certain. » En regard de la nation elle-même, qui est restée catholique, qui veut conserver le culte catholique et qui désire ardemment la pacification religieuse, « il y a, dit la note épiscopale, un parti bruyant, auquel la haine irréligieuse paraît donner des forces. Ces hommes demandent la séparation de l'Église

et de l'État, l'instruction athée; ils poursuivent de toute manière la destruction du catholicisme et des institutions catholiques; ils osent espérer que les prochaines élections leur donneront définitivement le pouvoir, pour vaincre en cette lutte impie. Parmi ces ennemis de la religion, quelques-uns veulent être prudents. Ils croient *opportun* de dissimuler le but auquel ils tendent, afin de ne pas effrayer les électeurs des campagnes; ils déclarent qu'ils respecteront le budget des cultes, qu'ils conserveront le Concordat; mais ils ne se serviront de ce traité de paix que pour faire une sourde guerre à l'Église. Un chrétien ne saurait donc hésiter un seul instant pour choisir celle de ces deux politiques à laquelle il accordera son vote. Prêter son suffrage aux candidats qui veulent continuer la lutte contre l'Église et le clergé, ou la lutte violente, ou la lutte hypocrite, ce serait violer le plus sacré des devoirs et donner main-forte aux persécuteurs, ce serait trahir la foi chrétienne. »

Si la voix de nos évêques avaient pu s'élever librement au sein de la lutte électorale, ces conseils que quelques-uns ont fait entendre indirectement, répétés et portés jusqu'au fond des campagnes, par le clergé, auraient été éclairer l'esprit de tous les honnêtes gens.

L'intervention des évêques aura manqué dans la présente lutte électorale. En Autriche, aux dernières élections, l'action de l'épiscopat a été décisive; grâce à ses avertissements et à ses appels, le parti catholique, aussi fidèle à la monarchie que dévoué à la religion, a pu l'emporter sur les coalitions du libéralisme et de la franc-maçonnerie. En France, les évêques n'auraient pas été moins entendus. Mais, comme si le gouvernement ne s'en fiait pas assez à l'extrême prudence des supérieurs ecclésiastiques qui, en présnce de l'hostilité acharnée des ennemis de l'Église, de la guerre qu'ils font en toute circonstance au clergé, semblent croire plus utile de garder le silence, toutes les fois que le devoir évident de leur charge ne les oblige pas à intervenir, comme si l'abstention observée jusqu'ici par l'autorité ecclésiastique n'était pas une garantie suffisante de sa neutralité, M. Goblet a jugé bon d'adresser un monitoire à l'épiscopat.

Quelle n'est pas l'impudence de ce ministre de l'instruction publique et des cultes, digne du régime qu'il sert, d'interdire aux évêques et au clergé toute action politique, de leur dénier le droit d'user de leur influence dans des élections où il s'agit avant tout du sort qui sera fait à l'Église, de les obliger à rester neutres en face de can-

didats qui affichent ouvertement l'intention de supprimer le budget des cultes! Après huit années de persécution religieuse, devant un avenir plus redoutable encore, on demande au clergé de se désintéresser de la lutte électorale, de laisser tromper les fidèles! Au moins saura-t-on gré aux évêques de leur extrême condescendance envers le gouvernement républicain? Il n'est que trop certain qu'après un triomphe, dû principalementà la neutralité du clergé, on ne lui tiendra aucun compte de son abnégation et que la persécution, encouragée par le succès, n'en sera que plus violente.

Malgré les préoccupations électorales, de dignes honneurs ont été rendus à la mémoire de l'amiral Courbet, non seulement à Paris et à Abbeville, son pays natal, mais dans beaucoup d'autres villes. A cet égard, les évêques ont pris une initiative hautement approuvée de tous ceux qui comprennent les dettes de la patrie envers ses héros; les services mortuaires célébrés dans presque toutes les cathédrales à l'intention du glorieux chef de la flotte française au Tonkin, ont manifesté cette alliance du patriotisme et de la religion que Mgr Freppel a magnifiquement célébrée dans l'oraison funèbre du héros. Mais en même temps, ces glorieuses funérailles ont rappelé les fautes d'un gouvernement incapable, autant qu'imprévoyant. D'ailleurs, le choléra qui continue à faire des victimes dans notre corps expéditionnaire, les nouveaux massacres de chrétiens, les incendies de villages, les désordres récents de la province de Quin-hon, l'hostilité persistante des mandarins annamites et les collisions fréquentes avec un ennemi qui reparaît sans cesse, tout cela annonce que la France n'est pas au bout des sacrifices et des efforts dont M. Jules Ferry, le coupable auteur de ces entreprises lointaines, lui a constamment dissimulé l'étendue. Il s'en faut bien que l'expédition du Tonkin soit terminée. La paix conclue à la hâte, dans les conditions les plus défavorables, reste précaire; rien n'est moins assuré que notre protectorat sur l'Annam.

La politique coloniale, dans laquelle se sont jetées concurremment, à la suite de l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique, menace de devenir pour l'Europe une nouvelle source de guerre. A peine l'entrevue de Kremsier venait-elle de renouveler les garanties de paix qui semblent attachées à l'entente des trois empereurs, qu'un conflit des plus graves surgissait inopinément entre l'Espagne et l'Allemagne. Déjà l'attitude décidée du gouvernement et du peuple espagnol, en face des prétentions de l'empire

allemand sur les îles Carolines, faisait présager des difficultés d'autant plus sérieuses entre les deux États, que l'amour-propre national était vivement engagé de part et d'autre. Mais tout à coup le conflit a pris un tel caractère que, pendant plusieurs jours, on a pu croire une guerre inévitable. Ce n'était pas assez à l'Allemagne de contester à l'Espagne ses droits sur l'archipel des Carolines. Pendant que de Madrid on négociait avec Berlin pour établir, pièces à l'appui, la légitimité des revendications espagnoles, en invoquant notamment un acte de soumission, signé naguère de tous les chefs de ce groupe d'îles, M. de Bismarck, dans son ardeur coloniale, prenait les devants sur la diplomatie, et, d'après ses instructions, un vaisseau de guerre prenait possession de l'île d'Yap, au nom de l'empire allemand, malgré les protestations des officiers des navires espagnols envoyés dans les eaux de l'archipel. Un tel affront infligé à l'Espagne devait blesser au vif les sentiments d'un peuple aussi fier que le peuple espagnol et entraîner son gouvernement à sa suite. L'agitation fut telle, en effet, à Madrid et dans les provinces, à la nouvelle de l'occupation militaire de la principale des îles maritimes par un vaisseau allemand, que le ministère dut délibérer immédiatement, sous la menace d'une émeute, sur la conduite à tenir. Au milieu des troubles de Madrid, le drapeau allemand avait été arraché de l'hôtel de l'ambassade et mis en pièce. L'affaire se compliquait d'une insulte au drapeau. Devant l'effervescence du peuple madrilène à laquelle le gouvernement allait être obligé de céder, il n'y avait plus pour l'Allemagne qu'à soutenir ses prétentions et son honneur à main armée ou à reculer. Au plus fort du conflit on a appris tout à coup que l'Allemagne se décidait à céder.

La volonté du vieil empereur serait venue, dit-on, à l'encontre des plans de M. de Bismarck, et aurait imposé une solution amiable au conflit. Quoi qu'il en soit, un apaisement subit s'est fait entre les deux États qui semblaient sur le point d'en venir aux mains. D'un côté, le gouvernement de Madrid recevait l'assurance que l'Allemagne allait évacuer l'île de Yap et que le litige au sujet des Carolines serait soumis à un arbitre agréé par les deux gouvernements; de l'autre, le gouvernement impérial acceptait les excuses du ministère espagnol pour les actes de violence commis contre l'ambassade allemande à Madrid. L'affaire semble donc terminée entre les deux États. Malgré les satisfactions données à l'amour-propre espagnol, l'agitation continue à Madrid. Au sentiment de

l'honneur national s'ajoutent des calculs politiques non moins ardents. Il y a tout un parti pour lequel le patriotisme servirait volontiers de prétexte à une révolution. Ce ne serait rien encore si l'incident des Carolines n'avait d'autre conséquence qu'une crise ministérielle à Madrid, mais le trône d'Alphonse XII est assez peu solide pour se ressentir de la secousse.

Les diverses phases par lesquelles a passé l'affaire de l'Afghanistan laissent toujours une grande incertitude sur le terme du conflit anglo-russe en Asie. Les négociations se poursuivent au sujet de la délimitation de la frontière afghane, objet du litige. En ce moment même les nouvelles de Londres et de Saint-Pétersbourg sont à la paix; l'accord serait, dit-on, sur le point de se faire définitivement entre la Russie et l'Angleterre, L'entrevue de Kremsier, l'échec de la mission de sir Drummond-Wolf, à Constantinople, ne seraient pas étrangers à ce dénouement pacifique. L'envoyé britannique n'aurait pas réussi à faire accepter de la Sublime-Porte l'idée d'une alliance turco-anglaise pour le cas d'une guerre entre l'Angleterre et la Russie en Asie et, dès lors, la mission de sir Drummont-Wolf se serait bornée à obtenir de la Turquie son concours pour la pacification du Soudan et la réorganisation d'une armée indigène en Égypte, concours qui ne lui aurait même pas été promis. C'est, prétend-on, de l'éventualité d'une guerre anglo-russe qu'il aurait été principalement question cette année dans l'entrevue de Kremsier.

Le changement de ministère qui vient d'avoir lieu au Brésil s'annonce comme le signal de l'émancipation pour ce pays du joug maçonnique. Après bien des années d'oppression le parti catholique et conservateur a amené enfin l'empereur dom Pedro à se séparer du ministère libéral, mis à maintes reprises en échec à la Chambre des députés, et chaque fois rétabli au pouvoir par l'initiative impériale. Le ministère Saraïva a succombé dans la question de l'émancipation des esclaves. Un ministère catholique, conservateur, sous la présidence de M. Cotegipe, lui a succédé. Son premier acte a été de dissoudre la Chambre pour s'assurer une majorité de gouvernement. Il n'est pas douteux que les électeurs ne répondent à cet appel en envoyant une majorité catholique conservatrice soutenir le nouveau ministère. L'extirpation de la franc-maçonnerie, l'abolition de l'esclavage, ce sera là pour le Brésil un double bienfait.

Arthur Loth.

VARIÉTÉS

La Librairie catholique à l'Exposition internationale d'Anvers.

La *Société générale de Librairie catholique* a remporté à l'exposition d'Anvers la médaille d'or. Personne n'en saurait être étonné, et le sentiment public sanctionnera la décision du jury. Il y a peu de maisons de commerce qui aient déployé autant de hardiesse et d'activité, et aient obtenu plus de succès que la *Société générale de Librairie catholique*.

Le titre de catholique qu'elle a arboré l'a portée aux grandes entreprises; et elle a mené à fin des œuvres colossales, des publications utiles, nécessaires, glorieuses à l'Église et aux lettres. Il a fallu toutes les ressources de l'industrie contemporaine pour jeter en moins de vingt-cinq ans, dans la circulation, près de cent volumes in-folio. La réimpression si rapide des *Acta Sanctorum*, des Bollandistes, est ce qu'on peut appeler un tour de force. Bien des libraires avaient hésité devant cette entreprise. M. V. Palmé l'a menée à bien. Soixante volumes in-folio, en latin, à deux colonnes! cela pouvait sembler d'un placement difficile. C'est l'habileté de l'industriel de pressentir les goûts et les besoins du public, les nécessités du travail, et d'y satisfaire.

Les Bollandistes ont trouvé des souscripteurs; et les exemplaires restés en magasin se placent tous les jours. Ce n'est pas là une de ces impressions qu'on renouvelle à courte échéance. Il n'y a rien à dire à ceux qui ne comprennent pas comment, dans notre siècle frivole et corrompu, des ouvrages aussi considérables et aussi sérieux peuvent trouver des acheteurs. Le sérieux est toujours de mode, et la Librairie catholique ne s'est pas trouvée obérée par sa publication des *Acta Sanctorum*; elle a ajouté à cette collection impérissable qui, dans ses documents, ses dissertations et ses éclaircissements, contient l'histoire du monde entier; elle a ajouté des ouvrages non moins nécessaires et haut classés, relatifs à l'histoire de France. La collection bénédictine des *Historiens* de notre patrie, le *Gallia Christiana*, l'*Histoire littéraire de la France*, intéressent tous les peuples du monde; les souscripteurs y viennent de l'Amérique, de l'Angleterre ou de la Russie, presque aussi nombreux que de la France elle-même.

Ce qui donnait à Anvers un titre particulier à la *Librairie catholique*, c'est

que la collection des *Acta*, dont la réimpression et la continuation se publient désormais à Paris, est une entreprise belge. C'est à Anvers que les premiers volumes des *Acta* ont paru, il y a déjà plus de deux siècles. Les Jésuites, qui entreprenaient ce labeur qui doit se prolonger encore à travers les générations, appartenaient à la province belge. Je ne veux pas rappeler tous ces noms glorieux : Rosweide, Bolland, Heinschenius, Papebrock et tant d'autres, dont les travaux, tout en gardant le caractère particulier de chaque ouvrier généreux, éclairé, intrépide, aventureux parfois, se fondent dans un ensemble de vérité et d'érudition admirable qui est la joie, l'orgueil légitime et une des gloires de la Compagnie de Jésus.

Mais les cinquante premiers volumes signés de ces noms vénérables, de 1643 à la Révolution française, ont été publiés à Anvers. C'est à Anvers que le travail fut repris après une interruption d'environ quarante ans, et que les derniers volumes ont paru jusqu'au moment, il n'y a pas encore vingt-cinq ans, où M. V. Palmé a entrepris cette immense réimpression, dotant la seconde édition d'avantages que la première n'offrait pas : je veux parler de cet énorme volume de *Tables*, qui est d'un si facile et si utile usage pour les travailleurs.

Il ne faut pas penser que le patriotisme belge a fait pencher la balance; mais on comprend qu'il ait eu quelque joie en couronnant une librairie française, de couronner aussi une œuvre littéraire qui est comme un fruit de la Belgique. Il est superflu de rappeler ici que la Société de Librairie catholique, dont le siège est à Paris, a aussi une succursale à Bruxelles. Les considérations patriotiques, nous le répétons, pour être une joie, n'ont été qu'une heureuse rencontre, et c'est à d'autres préoccupations que la médaille d'or a été accordée.

A ces grandes et scientifiques collections, la *Librairie catholique* ajoute quotidiennement de nombreuses publications. Elle édite les œuvres complètes du plus grand écrivain de ce siècle, Louis Veuillot; les diverses œuvres de Mgr Freppel sont sur ses catalogues : c'est de la science, c'est de la littérature, et c'est aussi de la polémique, dira-t-on? N'en faut-il pas toujours?

La science et l'étude dans leur sérénité n'ont jamais répudié le combat. Les Pères de l'Église étaient des polémistes, et plusieurs de leurs œuvres immortelles ont été composés pour répondre à un besoin du jour, à une discussion de circonstance, à un intérêt du moment. Il serait impossible de signaler ici tous les noms des auteurs contemporains recommandables, que la Librairie catholique a su attirer et grouper sur ses catalogues. Elle a ses livres illustrés. C'est là un goût du jour, et c'est fort bien fait de le mettre au service de l'érudition dans *la Chevalerie*, de M. Léon Gautier; de la piété : *Notre-Dame de Lourdes*, par H. Lassère, et les Vies des Saints; de la simple récréation instructive : *le Littoral de la France*. Ce sont là des volumes qui vont de pair avec les plus beaux que les éditeurs contemporains aient publiés.

Par contre, avec les livres de luxe, il ne faut pas oublier les livres populaires; les classiques de la Librairie catholique répondent à un besoin quotidien; ils sont édités avec goût et reçoivent même une illustration qui ne laisse pas d'être élégante et utile. Voyez le *Petit Catéchisme* de Bellarmin. Le texte augmenté d'exemples choisis dans les œuvres de nos premiers écri-

vains, et les beaux dessins de M. Ciappori, d'après les œuvres des grands peintres, en font un livre modèle et plein de charmes, pour les petites mains et les yeux innocents auxquels il est destiné. C'est le catéchisme en images, en doctrine et en exemples. Les autres classiques de la collection n'ont pas le même luxe; et on comprend qu'aux yeux d'éditeurs catholiques, ce petit livre du catéchisme, ce livre nécessaire et universel, ait été traité avec une sorte de prédilection.

Les autres livres classiques, pour les écoles, les maisons d'éducation, sont édités avec grand soin : les textes sont revus; les notes nécessaires abondent, et les notices dues à des plumes compétentes ne manquent pas.

Nous ne pouvons signaler tous les titres de la Société de Librairie catholique à la distinction qu'elle vient de recevoir. Nous ne rappellerons pas ce qu'elle fait pour les études théologiques, pour la science historique, pour l'hagiographie, et simplement ainsi pour le délassement. Car la lecture, qui est un travail, est aussi une récréation. Nous pourrions rappeler ici les œuvres exquises et charmantes de Mme Lavergne : *les Neiges d'antan, les Jours de cristal, les Chroniques de Montbriant, les légendes de Versailles et de Trianon;* les fins opuscules sur les Araignées et les Abeilles, d'une langue si pure, correcte, vivante, échappés de la plume d'un Jésuite, le P. Babaz, que la Librairie catholique s'est empressée de recueillir pour en accroître le chapelet des petits chefs-d'œuvre de la langue française. A côté de cette littérature exquise et que goûteront tous les délicats, combien d'autres ouvrages encore! La Société de Librairie catholique conserve des noms dont la réputation est établie, elle attire aussi et accueille les débutants pleins d'espoir. Elle a sur ses catalogues cent volumes de Paul Féval; elle vient d'y inscrire le petit volume de M. Pierre Veuillot. Elle a son passé, et elle veille à son avenir. La nomenclature des ouvrages qu'elle a édités suffit à démontrer qu'il y a là un foyer de publicité et une somme de travail qui méritent les plus hautes distinctions. C'est du commerce intelligent, de l'industrie utile et bienfaisante.

L. A.

Nota. — M. Léon Aubineau, avec la haute compétence que tout le monde lui reconnaît, vient de signaler les principaux titres qui ont valu à la Société générale de Librairie catholique l'honneur d'obtenir plusieurs médailles, et notamment la médaille d'or, à l'exposition internationale d'Anvers. Par un sentiment de délicatesse que nous comprenons, M. Léon Aubineau a omis de rappeler la place que ses belles publications tiennent dans les nombreuses collections de la Société générale de Librairie catholique. C'est pour nous un devoir de ne pas les oublier. Mentionnons en première ligne ses travaux hagiographiques, qui marchent de pair avec ceux de M. Lasserre : *les Serviteurs de Dieu au dix-neuvième siècle; le Saint Homme de Tours; la Vie de la vénérable Émilie de Rodat*, et surtout *la Vie admirable du saint mendiant et pèlerin Benoît-Joseph Labre*, qui comptent tous plusieurs éditions.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

26 *août*. — Un premier service religieux *officiel* est célébré, à bord du *Bayard* en rade de Salins d'Hyères, pour le repos de l'âme de l'amiral Courbet. Après l'absoute donnée par l'aumônier de la flotte, l'amiral Duperré rappelle en quelques mots émus les hauts faits du regretté défunt et lui adresse un touchant adieu.

Tous les officiers et marins défilent devant le cercueil qui est ensuite porté à terre et reçu, sur le quai de débarquement, par l'amiral Krantz, entouré de son état-major, de plusieurs amiraux et d'un grand nombre d'officiers supérieurs.

L'amiral Krantz prononce alors un éloquent discours, dans lequel il retrace la glorieuse carrière de l'amiral Courbet. Il termine en disant :

« Oui ! Courbet, tu as fait ton devoir, tout ton devoir ! Tu as vaillamment servi le pays, et ton nom sera impérissable dans le corps de la marine que tu as honoré. Que tes cendres reposent en paix dans la terre de France et que ton âme jouisse du bonheur éternel ; c'est le vœu d'un de tes vieux amis, de tes camarades ; c'est celui de tous les officiers qui t'ont connu, de ces soldats et de ces marins auxquels tu as si souvent montré le chemin de l'honneur et donné l'exemple de tous les courages. Adieu. »

Le général Lonclas et le maire d'Hyères prennent également la parole et font l'éloge du grand amiral.

M. Estancelin fait, à Abbeville, une conférence agricole dans laquelle il démontre quelles sont les ruines amoncelées par la sottise d'une Chambre qui a protégé, par les traités de commerce, les produits étrangers contre nos produits nationaux.

L'orateur termine sa conférence en rendant un magnifique hommage à l'amiral Courbet.

Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy une dépêche datée du 24 août.

Le général fait connaître que l'épidémie cholérique est en voie décroissante. Il existe un mieux sensible, coïncidant avec l'abaissement de la température.

La citadelle de Tahn-Hoa a été occupée sans combat par cinq cents hommes d'infanterie de marine, à la tête desquels marchait le Tong-Doc de Tahn-Hoa.

27. — Arrivée à Paris du corps de l'amiral Courbet.

Il est reçu à la gare de Lyon par le ministre de la marine et le préfet de

la Seine, transporté immédiatement aux Invalides et placé, en attendant la cérémonie funèbre, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, convertie en chapelle ardente.

28. — Funérailles de l'amiral Courbet aux Invalides.

La cérémonie religieuse présidée par Mgr Richard, archevêque de Larisse, et coadjuteur de Son Eminence le cardinal Guibert, est on ne peut plus imposante. Les maréchaux de Mac-Mahon et Canrobert y assistent.

Tout ce que la France a de glorieux et de fier se donne rendez-vous autour du cercueil du grand marin, du vaillant guerrier *sans peur* et *sans reproche*. Après le service religieux, le corps est replacé sur le char funèbre et conduit devant la grille, où a lieu le défilé des troupes jusqu'à une heure vingt-cinq minutes. Le cercueil est ensuite replacé dans la chapelle ardente où il doit rester jusqu'à son transfert à la gare du Nord.

Un meeting de protestation, organisé par le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, au sujet de la mort d'Olivier Pain, a lieu à la salle Rivoli. Plus de quatre mille personnes y assistent. Les membres du bureau, qui appartiennent tous au parti socialiste, prennent tour à tour la parole au milieu d'un tumulte indescriptible.

Les discours sont à la hauteur des orateurs. Tous accusent de complicité le gouvernement français dans l'assassinat d'Olivier Pain. Sa mort le débarrasse d'un communard, et les assassins de Versailles, félicités jadis par Brisson, s'en trouvent très heureux.

Du reste, s'écrie l'un des orateurs, *c'est la canaille à Brisson*, après la canaille *Ferry* (*sic*). D'autres couvrent d'injures la reine d'Angleterre et le prince de Galles. Un ordre du jour dans ce sens est voté à l'unanimité.

Des manifestations anti-allemandes, semblables à celles de Madrid, se produisent dans un grand nombre de villes d'Espagne et prennent des proportions extraordinaires.

Le procureur général de Metz informe tous les parquets de France que, par décision ministérielle du 8 août dernier, les casiers demandés en Alsace-Lorraine ne seront plus délivrés que par voie diplomatique.

29. — Service solennel, à Notre-Dame de Paris, pour tous les officiers et soldats des armées de terre et de mer morts dans la guerre du Tonkin. Cette cérémonie religieuse, présidée par Mgr Richard, a un caractère particulièrement imposant en raison de la foule immense venue là pour prier pour nos chers et glorieux morts du Tonkin. Presque tout le clergé de Paris y assiste.

Départ des restes mortels de l'amiral Courbet pour Abbeville.

Une escouade de quatorze hommes du *Bayard*, sous la conduite d'un officier, accompagne le convoi.

30. — Pendant que M. Jules Ferry réédite, à Bordeaux, dans une conférence à huis clos, son discours de Lyon, MM. Demôle et Pierre Legrand essaient de chauffer, à Maubeuge, les intérêts électoraux de la République et les leurs en particulier, sous prétexte d'inauguration d'une voie ferrée de Maubeuge à Fourmies.

Après l'inauguration a lieu un banquet qui se termine par force toasts en l'honneur de la République, de ses pompes, de ses œuvres et de celles de son président et de ses ministres.

31. — Le *Journal officiel* publie le chiffre du produit des douanes du Tonkin pour le premier trimestre de 1885. Ce produit est de 366,967 francs, dont plus de moitié (196,745 francs) pour droits à l'importation.

La valeur des produits importés a été de 2,977,401 francs. Les marchandises françaises figurent dans ce total pour 267,000 francs environ, tandis que l'importation anglaise *des filés de coton de Bombay* se chiffre par 171,775 francs.

Quant à l'exportation, on trouve de ce chef une valeur totale de 933,640 francs dont 30,000 francs pour Saïgon et le reste à destination de la Chine.

C'est là la *belle politique des débouchés* dont M. Jules Ferry fait tant de bruit dans ses conférences.

1er *septembre.* — Les députés des droites de la Chambre adressent aux électeurs le manifeste suivant, à l'occasion des prochaines élections :

« Messieurs,

« La période électorale va s'ouvrir.

« Au scrutin d'arrondissement, on a substitué le scrutin de liste.

« Mieux que jamais vous pourrez bientôt vous prononcer sur la marche du gouvernement et sur la politique pratiquée, depuis huit ans, par les hommes de la majorité.

« Cette politique se résume en peu de mots :

« Le Déficit, les Violences, la Guerre.

LE DÉFICIT

« Les excédents de recettes légués par les conservateurs à la majorité républicaine, changés en déficit;

« Depuis 1876, les dépenses annuelles accrues de 500 millions, et les déficits accumulés dépassant un milliard et demi;

« Depuis huit ans, plus de 4 milliards empruntés en 3 pour 100;

« Un nouvel emprunt de plus d'un milliard annoncé comme nécessaire;

« Les impôts nouveaux, prévus par le gouvernement pour 1887, destinés à solder ses gaspillages et ses entreprises où l'imprévoyance le dispute à la folie.

LES VIOLENCES

« La magistrature renversée de ses sièges, afin de satisfaire d'inavouables ambitions;

« La dénonciation devenue un moyen de gouvernement;

« Les fonctionnaires partout surveillés par des comités occultes et victimes des délations haineuses ou intéressées;

« La liberté de conscience atteinte de vingt manières différentes;

« La persécution religieuse érigée en système;

« Les secours de la religion disputés aux malades de nos hôpitaux, aux soldats de nos casernes;

« Le divorce rétabli;

« La liberté des pères de famille compromise par l'enseignement obligatoire;

« L'enseignement public surchargé mais affaibli ;

« Partout des palais scolaires, mais partout aussi des maîtres trompés par de vaines promesses.

LA GUERRE

« La guerre entreprise et conduite en Tunisie, au Tonkin, au Cambodge avec une criminelle imprévoyance;

« Le Parlement volontairement trompé sur ses origines, son but et ses développements;

« Nos soldats, nos finances et notre matériel sacrifiés par une politique funeste pour un résultat sans proportion avec les sacrifices faits et les épreuves vaillamment supportées par nos marins et par nos soldats;

« Voilà, Messieurs, le douloureux et saisissant tableau, qu'au terme de notre mandat, nous avons le devoir de placer sous vos yeux.

« Les résultats se sont fait sentir rapidement :

« Le commerce, l'industrie sont gravement atteints par le manque absolu de confiance;

« L'agriculture succombe sous le poids des charges qui l'accablent et que la majorité a sans cesse refusé d'atténuer.

« On avait promis :

« La concorde entre les citoyens, l'économie, la paix.

« Depuis huit ans, on nous a donné la discorde, le gaspillage, la guerre.

« A vous de dire bientôt si vos espérances ont été déçues et si nous avons eu tort de lutter avec une persévérance que rien n'a pu lasser.

« Notre tâche finit avec notre mandat.

« Votre responsabilité commence avec la période électorale.

« Armez-vous pour la lutte ; c'est la lutte de la liberté contre les fictions et contre les mensonges ;

« C'est la lutte solennelle pour la Patrie, contre la coterie qui, depuis huit ans, la gouverne, l'opprime et la trompe.

« Au-dessus des questions de personnes, d'ambition ou de parti, placez les intérêts supérieurs de la France, le soin de sa dignité et de son honneur compromis; n'ayez qu'une préoccupation : arracher le pays à ses pires ennemis.

« Pour atteindre ce but, confondez vos efforts dans une action commune, intime, énergique; allez au scrutin étroitement unis aux cris de :

« Vive la France! »

2. — Funérailles de l'amiral Courbet à Abbeville.

60,000 personnes environ assistent à cette imposante cérémonie. Plus de trois cents prêtres accompagnent Mgr l'Évêque d'Amiens, qui préside la cérémonie et donne l'absoute. Mgr Freppel prononce une magnifique oraison funèbre dans laquelle il retrace la vie de l'illustre marin, ses talents militaires, ses vertus civiques et religieuses.

L'amiral Galiber adresse un suprême adieu à son glorieux compagnon d'armes. Les larmes des marins qui le pleurent, sont, dit-il, plus éloquentes que tous les discours. Quant à lui, il pleure non seulement l'homme, mais l'ami. La devise de Courbet fut toujours : « Honneur et patrie. » Il aura dans l'autre monde une récompense dont nous ne savons point ici-bas mesurer

la grandeur. Son nom, comme une ancre à la fois symbole de la marine et de l'espérance, restera gravé dans tous les cœurs français.

M. François, maire d'Abbeville, rend à son tour hommage au glorieux marin, et la cérémonie se termine à 6 heures du soir.

Arrivée à Madrid de la réponse de l'Allemagne relativement aux îles Carolines. La note allemande soutient que les droits de l'Espagne sur les Carolines sont douteux, et discute les titres de propriété allégués par l'Espagne; elle invoque ensuite les liens d'amitié qui unissent l'Espagne et l'Allemagne pour arriver à un accord; elle ne mentionne nullement l'occupation par les Allemands d'une seule des îles Carolines.

Entre radicaux et opportunistes. — Une réunion radicale, organisée par MM. Camille Pelletan, Brousse et consorts, a lieu à Bordeaux. M. Jules Ferry, invité à s'y rendre pour répondre contradictoirement, décline prestement cette invitation par une fin de non-recevoir. M. Raynal, ancien ministre du cabinet Ferry, se dévoue pour son maître, mais mal lui en prend. M. Pelletan fait une charge à fond contre la politique des opportunistes dans le passé et contre leurs promesses suspectes pour l'avenir. M. Brousse, de son côté, attaque l'ancien ministre des travaux publics de Ferry. Il prononce un violent réquisitoire contre les conventions des chemins de fer et termine en accusant les opportunistes de négliger les intérêts des ouvriers. M, Raynal essaie de répondre, mais il est forcé de quitter bientôt la tribune, au milieu des cris et d'un tumulte indescriptible.

Mort du vice-roi de Siam.

3. — Les manifestations antiallemandes continuent dans toute l'Espagne. A Saragosse, un cortège de cinq mille personnes parcourt les rues aux cris de : Vive l'Espagne! A Orense, Guadalajara, Santander, Gérone, Figueras, Cadix, Ségovie, Oviedo, Léon, Ciudad Réal, Trajello, même foule et même animation hostile.

4. — M. Alfain Targé, ministre de l'intérieur, se rend à Toulon, où le choléra sévit avec une force nouvelle.

5. — Un télégramme officiel des Philippines annonce que les Allemands se sont emparés par *surprise* de l'île de Yap, l'une des principales îles du groupe des Carolines, et y ont arboré le drapeau de l'empire, sous les yeux mêmes des Espagnols. Le commandant du transport espagnol *San Quintin* se voyant sans forces pour résister, se contente de protester et se retire.

La nouvelle de cette occupation produit la plus grande effervescence à Madrid. La foule se précipite vers l'ambassade d'Allemagne, où elle brise les vitres, arrache et lacère le drapeau allemand. De là elle se rend devant l'hôtel du premier ministre et le somme de déclarer la guerre à l'Allemagne. Six mille personnes, avec des drapeaux espagnols, parcourent les rues; le cortège passe devant le cercle militaire et devant l'Athéneum, aux cris de : *Mort aux Allemands! Vive l'Espagne!* La ville et l'ambassade allemande sont occupées militairement. La populace brûle publiquement à la Puerta del Sol l'écusson et la hampe du drapeau allemand, arraché de l'ambassade aux cris de : *A bas l'Allemagne!*

Le ministre de la guerre reçoit une dépêche de Hué. Le général de Courcy est rentré à Hué, venant de Quin-Hon. De graves désordres se sont produits

dans cette province. De nombreux chrétiens y ont été massacrés et des villages brûlés. Le général Prudhomme a été chargé d'y rétablir l'ordre et d'occuper la citadelle. Des mesures énergiques ont été prises, et Thuong a été écarté du gouvernement. — On a signalé Thu-Yet sortant du Laos, au nord de Than-Hoa.

6. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy la dépêche suivante :

« Hué, 6 septembre.

« Le général Prud'homme, après trois jours d'opérations où il a rencontré l'ennemi résistant en nombre considérable, mais mal armé, est arrivé à la citadelle de Pin-Tinh, qui lui a ouvert ses portes. Nos pertes sont nulles. »

M. Calla donne une conférence électorale à Limoges. L'éminent orateur développe le programme d'opposition conservatrice. La réunion se transforme, séance tenante, en assemblée électorale.

Dans le conseil des ministres espagnols, présidé par le roi Alphonse XII, M. Canovas del Castillo déclare que, pour continuer les négociations avec l'Allemagne, l'on doit exiger comme condition absolue que les Allemands évacuent les îles Carolines, et que ces îles soient occupées par les Espagnols. Dans le cas contraire, l'on doit adresser un *ultimatum*.

De son côté, la presse *officieuse* de Berlin dit que les relations diplomatiques avec l'Espagne doivent être rompues, si le gouvernoment espagnol ne donne pas satisfaction complète à l'Allemagne. Le *pavillon* allemand doit être également maintenu sur les îles Carolines, si l'Espagne, après les satisfactions données par les manifestations de Madrid, refuse d'accepter l'arbitrage d'une tierce puissance.

Son Eminence le cardinal Lavigerie adresse au clergé français de sa juridiction la lettre suivante, prescrivant des prières publiques pour la France à l'occasion des élections du 4 octobre :

« Messieurs et chers coopérateurs,

« Avant de partir pour la France, je vous ai fait part de mes préoccupations pastorales. Je veux vous associer, aujourd'hui, à ma reconnaissance.

« Vous connaissez déjà les sympathies avec lesquelles a été reçu le représentant de votre pauvreté. Marseille, Lyon, Lille, Rouen, Paris surtout ont rivalisé de patriotisme et de foi, pour conserver à l'Afrique du Nord le culte catholique et notre clergé national.

« Des nouvelles plus récentes nous apprennent que le gouvernement de la république a voulu prendre l'initiative d'une première réparation aux coups que portait à nos œuvres le budget de 1885. La majorité du Parlement s'est associée à cette pensée; elle est revenue, en partie, sur les votes qui dépouillaient nos séminaires et rendaient impossible, parmi nous, le recrutement du sacerdoce.

« En présence de tous ces faits, vous n'oublierez pas, Messieurs, que la reconnaissance est un devoir, dont la douceur s'augmente encore lorsqu'elle s'adresse à la patrie.

« Nous acquitterons notre dette, en redoublant de dévouement, d'amour, et, si je l'ose dire, de passion ardente pour la France, en invoquant, de loin,

sur elle et sur ceux qui vont décider de ses destinées, les lumières et les bénédictions de Dieu.

« Et puisque je fais appel à votre amour filial dans d'aussi graves circonstances, permettez-moi de vous expliquer, en quelques mots, d'après ce que je viens moi-même de voir et d'entendre, comment le secours de Dieu ne fut jamais plus nécessaire à notre patrie et de quels périls vous devez le prier de la délivrer.

I

« Le grand mal dont souffre la France et dont, humainement parlant, elle devrait bientôt périr, si elle ne trouvait dans une protection visible d'En Haut, à tous les temps de sa longue histoire, des motifs d'espérance, ce sont les divisions funestes qui la travaillent.

« Ces divisions sont nées de l'abandon des principes, des traditions qui faisaient le fond même de sa vie nationale et tenaient toutes ses forces unies, pour la défense comme pour la conquête. Elles sont de deux sortes : les divisions politiques, déjà si funestes, et les divisions religieuses, plus profondes encore, s'il est possible, parmi nous, et plus lamentables.

« A la vérité, comme prêtres, nous n'avons point à nous occuper des compétitions de la politique. Nous n'avons qu'à garder les règles sages que l'Eglise nous impose, *laissant les morts ensevelir leurs morts*, et nous rappelant que notre mission est de conduire les hommes, sans distinction de partis et avec une égale charité, à des biens supérieurs à ceux d'ici-bas.

« Lorsque les pouvoirs publics sont régulièrement établis, l'Eglise entretient avec ces derniers, sans se préoccuper de leurs formes spéciales ou de leur origine, les rapports établis par de longs usages.

« C'est ce qu'elle a fait, en France, pour les divers gouvernements qui se sont succédé dans le cours des siècles : c'est ce qu'elle continue de faire aujourd'hui, traitant pacifiquement avec eux des intérêts religieux dont elle a la charge, nous prescrivant de leur donner le concours public de nos prières et d'enseigner, comme nous le faisons, par nos exemples et par nos paroles, que l'obéissance et le respect leur sont dus, tant qu'ils respectent eux-mêmes les principes sans lesquels ne peuvent vivre les nations civilisées.

« Ce n'est donc pas, Messieurs et chers coopérateurs, pour vous engager à favoriser ou à combattre, dans l'exercice de vos fonctions sacrées ou dans l'emploi de votre autorité spirituelle, des intérêts politiques, que je vous parle des divisions qui nous désolent. Tout au contraire, c'est pour vous demander de ne point mêler votre ministère à des questions de cette nature, souvent délicates et difficiles, toujours irritantes. Vous n'avez, sur ce point, comme citoyens, qu'à remplir les devoirs que vous dicte votre conscience; comme prêtres, qu'à recommander à Dieu, dans vos prières, ceux qui sont chargés, par l'exercice du pouvoir, des intérêts de la patrie; à enseigner aux fidèles qui vous sont confiés, que tout gouvernement régulièrement établi doit être pour eux, dans l'ordre propre de son action, l'expression et le représentant de la Providence.

« Mais si le champ des compétitions politiques est interdit au ministère sacerdotal par les règles de l'Eglise et par celles de la sagesse, il est un

champ d'action qui lui est propre, à la garde duquel il est consacré et qu'il doit savoir défendre au péril de sa fortune, de son repos, de sa vie même, s'il est nécessaire.

« Ce champ est celui de la religion.

« Autant donc nous manquerions à nos devoirs en nous mêlant activement aux querelles des partis et en justifiant ainsi l'accusation, quelquefois portée contre nous, de nous en faire les instruments, autant nous trahirions ces mêmes devoirs, si nous ne prenions la défense de la foi, et si nous n'avertissions les fidèles des périls qui la menacent.

« Or, Messieurs et chers Coopérateurs, il ne nous est plus possible de nous faire illusion sur les desseins que la libre pensée et les sectes fanatiques nées de son inspiration poursuivent, non seulement contre la foi chrétienne, mais encore contre l'idée et le nom de Dieu. Cela ne nous est plus possible, parce que ces desseins sont manifestés par les paroles, par les menaces, désormais ouvertes, des chefs de la conspiration antichrétienne et par les acclamations bruyantes de leurs sectateurs.

« Si donc il a été un temps de se taire, le temps est venu, pour nous, de parler. Nous mériterions le mépris de nos ennemis mêmes et le reproche que le prophète adresse aux pasteurs qui tremblent et se taisent à l'approche des loups, si nous ne faisions tomber les illusions trop prolongées, sous lesquelles s'abritent encore l'indifférence des uns, la faiblesse des autres, l'inertie coupable de presque tous.

« Il faut que les chrétiens sachent clairement qu'une ligne implacable est formée par des sectaires, pour détruire leur culte, pour opprimer leurs consciences. Cela est vrai partout dans le monde; cela est encore, dans le moment présent, plus strictement vrai pour la France.

« Ce qui a trompé jusqu'ici, c'est l'habileté avec laquelle cette guerre d'extermination est menée. Elle procède lentement, pour arriver, comme ses chefs l'ont annoncé, avec une audace que le succès a couronnée, sûrement à son but.

« Essayer de tout renverser d'un seul coup eût été une entreprise impossible. La conscience publique se fût révoltée. Il fallait, par des transitions insensibles, par des formules savamment calculées pour paraître sauvegarder tous les droits, tout en nous livrant sans défense à l'ennemi, habituer les esprits, par des destructions successives, à la destruction finale.

« Il semblait donc d'abord que les sectes athées n'en voulussent qu'aux ingérences de ce qu'elles ont nommé le cléricalisme dans l'État. Ce prétexte, basé sur un terme équivoque, était, il faut le reconnaître, habilement choisi dans une société si hautement jalouse de son indépendance propre. Il devait attirer, il a, en effet, attiré sous leurs drapeaux une nombreuse armée.

« Mais on voit maintenant, et eux-mêmes se croient assez forts pour le dire sans ambages, que ces revendications d'indépendance pour l'État n'étaient qu'une arme de combat, et devaient, après la victoire, se changer pour l'Église, entre leurs mains, en une dure servitude.

« Les auteurs du complot le proclament. Voici les paroles d'un de leurs précurseurs, paroles qu'ils reproduisaient et qu'ils approuvaient, récemment, dans nos feuilles publiques :

« La fameuse formule de M. de Cavour : *L'Église libre dans l'État libre,* est très bonne comme moyen et stratagème de guerre ; c'est un langage diplomatique qui répond très bien aux scrupules de la diplomatie ; c'est un artifice de discussion que l'on ne peut trop louer ; mais si vous le réalisez, cela veut dire : *Le pouvoir absolu libre dans l'État libre...* »

« A quoi l'un des coryphées actuels du fanatisme athée ne trouve à ajouter que ces mots : « Ces lignes sont admirables ! »

« Des aveux si instructifs étaient-ils d'ailleurs si nécessaires ?

« Il suffit de repasser un à un tous les projets mis en avant, bruyamment préconisés, imposés enfin par les sectaires, et destinés à détruire, par des coups chaque jour renouvelés, la religion et l'Église, pour mesurer le chemin déjà parcouru, et voir le but auquel ils nous mènent.

« Après les congrégations religieuses, les diocèses et les évêques ; après les diocèses, les paroisses avec leurs fabriques ; après les paroisses, les séminaires ; après les séminaires, les écoles et l'enseignement religieux ; après les écoles, l'armée ; après l'armée, les malades et les mourants de nos hôpitaux, privés des secours de l'Église ; après les hôpitaux, les ressources budgétaires, même celles de nos missions et de nos colonies ; et après tout cela l'assaut des consciences individuelles, par la certitude des disgrâces les moins méritées, si elles ne sacrifient leur foi : tout a été atteint durant ces six dernières années, et la libre-pensée ne cache plus le dessein arrêté de tout détruire. Elle n'attend, pour l'entreprendre, que de s'être rendue la maîtresse.

« Il faut donc que les catholiques en soient avertis ; si les partisans fanatiques de la libre-pensée, de quelque nom qu'ils se décorent, en viennent à leurs fins et continuent à tromper le pays par leurs artifices, c'en est fait, en France, de la liberté de leurs consciences.

« La séparation de l'Église et de l'État, l'Église libre dans l'État libre, ne sont, ils doivent le savoir, dans la bouche des adversaires de l'Église, que des mots sonores sous lesquels se dissimulent, en réalité, des desseins arrêtés de persécution, de spoliation, de destruction sans merci.

« Écoutez ce que proposent, comme leur programme *immédiat,* ceux d'entre eux qui prétendent encore à l'esprit politique, et ce qu'ils votent dans leurs comices.

« A Paris : « Séparation des Églises et de l'État ; suppression du budget « des cultes ; retour à la nation et aux communes des biens des congréga- « tions religieuses. »

« A Lyon : « Poursuivre la laïcisation complète de toutes les institutions « publiques, de quelque nature qu'elles soient, la restitution aux communes « des biens de mainmorte, la suppression du budget des cultes et la « séparation des Églises et de l'État. »

« Il faut donc que les fidèles n'en doutent plus. Si ces desseins se réalisent, leurs églises seront bientôt fermées, leur culte proscrit, les ministres de Dieu violemment chassés, et on verra revenir les jours où les chrétiens payaient de leur liberté et même de leur vie la fidélité à leurs devoirs.

« Quelques-uns ont beau douter de ces conséquences dernières, sous le vain prétexte que notre siècle n'en peut permettre le retour. Notre siècle,

qui l'a déjà vu dans les jours de la Commune, le verra une fois encore, parce que, comme tous les siècles, il est soumis aux lois de la logique, et qu'une fois les principes posés, les conséquences doivent suivre. Quelles que soient donc les conséquences des passions irréligieuses, aujourd'hui déchaînées, il se trouvera, comme il s'en est toujours trouvé, et nous les voyons se produire déjà parmi nous, des fureurs pour tout appliquer, et des terreurs pour tout laisser faire.

« Voilà ce que les catholiques doivent comprendre, et nous avons le droit, le devoir absolu de le leur dire, parce que, encore une fois, il ne s'agit là ni de formes de gouvernement, ni de partis politiques, ni de compétitions pour le pouvoir, auxquelles nous devons et nous voulons rester étrangers ; il s'agit exclusivement des desseins du fanatisme athée, de la liberté de nos consciences, et de l'existence même de la religion dont nous sommes les ministres et les défenseurs.

« Nous avons le droit d'ajouter que les chrétiens fidèles doivent regarder comme un crime la complaisance ou la faiblesse qui les porteraient à soutenir de leur influence ou de leurs votes, quel que soit d'ailleurs leur drapeau politique, dont nous ne voulons pas nous occuper, les hommes qui manifesteraient l'intention de continuer la persécution commencée, ou même qui ne s'engageraient pas nettement à la combattre ; le droit d'ajouter enfin que s'abstenir dans une lutte ainsi directement engagée contre leurs consciences, ne pas faire trêve à leurs divisions pour marcher ensemble contre les adversaires déclarés de toute religion, serait, de leur part, trahir leur foi, ou, pour employer une expression plus française encore, déserter devant l'ennemi. S'ils avaient à souffrir un jour, pour avoir défendu une telle cause, ils auraient dans la mesure même de leurs souffrances, l'honneur et la récompense des martyrs.

« Je vais plus loin. Nous devons les engager, pour la défense de la religion menacée, aux plus généreux sacrifices. Une chose confond de la part des catholiques de France, dans le moment actuel. Leur charité pour les œuvres privées est inépuisable. Elle trouve des ressources pour la construction des églises, pour le soulagement des pauvres, pour le développement des associations pieuses. Il n'y a que pour la lutte religieuse, destinée à préserver de la ruine l'Église et la société chrétienne, qu'elle semble indifférente. Et cependant, il n'y a point à en douter, dans les temps que nous traversons, c'est cette lutte publique qui importe avant tout. Fonder, soutenir un journal destiné à éclairer et à ramener les esprits, est, en un sens, aussi nécessaire et aussi méritoire que de construire une église ; fournir aux frais de réunions, de conférences, de publications destinées à préserver les âmes de la propagande athée est aussi urgent et aussi efficace que de fonder ou de soutenir des œuvres de philanthropie. Il est des temps, et ce sont les nôtres, où la foi, sous peine de se trahir elle-même, doit devenir prodigue et suffire à tout, dans un élan de dévouement et d'amour.

« Sous ce rapport, nos adversaires nous instruisent. Livres, journaux, brochures, dessins obscènes, réunions, émissaires, subventions, propagandes, ils emploient tout à la fois. C'est ainsi qu'ils obtiennent le succès. Et nous, nous continuerions notre sommeil?

« Encore une fois, il faut que les catholiques le sachent, et c'est à vous de le leur apprendre : s'ils hésitent, s'ils ne multiplient leurs efforts, leurs sacrifices, s'ils n'emploient tous les moyens que les lois permettent, la cause de la religion, en France, est humainement perdue.

II

« Mais je voudrais exprimer une autre pensée avant de finir, dans l'espérance de faire entendre, de loin, ma voix de vieux missionnaire, qui n'a jamais servi que l'Église et son pays sous un seul drapeau, celui de la croix, à ceux, et c'est la masse de notre population nationale, qui mettent l'amour de la France, de sa prospérité au-dedans, de sa puissance, de son honneur au dehors, au-dessus des passions de sectes persécutrices.

« Français, fils d'une même mère, dont nos inimitiés déchirent le sein, puisque ces divisions menacent l'existence de la patrie, il les faut finir. Et pour les finir, avec les divergences profondes qui nous séparent dans le domaine des croyances, il faut, sans rien abandonner des principes, qui sont éternels, mais que nos divisions rendent inapplicables, dans une société si tristement subjuguée, nous réunir pratiquement sur le seul terrain où nous puissions tous nous réunir, je veux dire l'amour sincère de la justice et de la liberté.

« *Justice* et *liberté!*

« Tel doit donc être, en ce moment, le cri de revendication des catholiques. C'est la seule chose qu'ils demandent, en demandant le respect, dans un esprit de concorde et de paix, des engagements pris envers eux, la liberté pour leurs âmes et pour leur culte. C'est aussi celle que nos adversaires se sont engagés à donner à tous. Comment peuvent-ils nous la refuser?

« Sans cela, d'ailleurs, où allons-nous? Les sectes de libres-penseurs espèrent-elles venir à bout de la foi de tant de millions d'âmes qui sont nées dans le christianisme et y tiennent par toutes les puissances des traditions publiques, des habitudes du foyer, de la foi intime? Pour les hommes, c'est, à brève échéance, dans plusieurs de nos provinces, la guerre civile qui se prépare, avec toutes ses horreurs; mais n'y eût-il à dompter que les femmes, ils n'en triompheraient pas, et ils perdraient le pays lui-même.

« Ils affectent de combattre le fanatisme prétendu de notre foi, au nom de la raison et de la science. La raison et la science, nous les défendons plus fermement qu'eux. Mais où a-t-on vu jamais fanatisme plus complet que le leur? Ils lui sacrifient tout, et leurs principes, et leur honneur même, car un parti se déshonore lorsqu'il renie son drapeau et qu'après s'être proclamé, pour le combat, le parti de la liberté, il n'est plus, après la victoire, que celui de l'oppression.

« Partout ce serait sa honte; mais dans un pays qui a toujours eu le culte de la loyauté et qui a donné son nom à la franchise, comment faire accepter ces contradictions?

« S'ils s'obstinent dans leur étroite intolérance, c'est à la majorité de la nation, qui réprouve de tels excès, parce qu'elle est toujours droite et généreuse, de leur imposer enfin sa loi. C'est ce que nous devons lui demander,

je le répète une fois encore, au nom de deux choses qui sont toujours chères à son honneur : au nom de la liberté, au nom de la justice, sous peine de voir consommer la ruine de la patrie.

« Déjà, hélas! la ruine semble venir. Nos ennemis l'escomptent au dehors. Au dedans, on se prépare, dans l'ombre, à quelque immense curée. De sombres présages se font partout.

« Je m'arrête. Il est trop amer, lorsqu'on n'a dans son cœur d'autre culte que celui de Dieu et celui de la France, de reconnaître ces vérités. Il est plus amer encore de les entendre, comme nous les entendons, chaque jour, proclamer par nos ennemis.

« Notre douleur spéciale, Messieurs et chers coopérateurs, au milieu des étrangers qui nous entourent, et si loin de la mère patrie, est de rester impuissants en présence de ces maux. Je me trompe, et c'est pour cela même que je vous adresse cette circulaire, il nous reste le dévouement et la prière : dévouement, qui doit nous porter, dans la mesure de notre pouvoir, à cacher aux regards jaloux nos malheurs et nos fautes; prière, qui est toujours puissante sur le cœur de Dieu, alors que ce sont des fils qui l'implorent pour leur mère!

« Je terminerai donc cette lettre, comme je l'ai commencée, en vous demandant de prier ardemment et de faire prier pour la France. »

7. — Mort de M. Lepère, ancien ministre de l'intérieur et député de l'Yonne.

8. — Le *Journal Officiel* publie le décret convoquant les collèges électoraux des départements pour le 4 octobre prochain, à l'effet d'élire le nombre des députés fixé par la loi du 16 juin 1885.

Le *Journal Officiel* publie la lettre suivante, adressée par le gouverneur de la Cochinchine au ministre de la marine.

« Grâce à l'intervention de Norodom et du second roi, les provinces du Sud-Ouest sont pacifiées.

« La province de Pursat est seule encore agitée par les partisans de Si-Votha.

« Aucun fait militaire n'a eu lieu au Cambodge depuis quelque temps. »

Réunion des délégués royalistes de tous les départements à l'hôtel de M. Lambert de Sainte-Croix. Une commission nommée par ces délégués rédige une déclaration qui est adressée à tous les Électeurs de France et que nous donnerons *in extenso* dans notre prochain numéro.

Charles de Beaulieu.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU IIIe VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

N° 13. — 1er JUILLET 1885.

Pages.

I. L'Inquisition en Espagne, par Th. **Malley**, S. J. 5

II. La guerre au Tonkin, par G. de **Gaugler**. . . 18

III. Le mariage selon le Code civil, par **Coquille**. . 35

IV. Les finances de l'ancien régime et de la Révolution, par Antonin **Rondelet**. 48

V. Le secret d'un père (fin), par Olivier des **Armoises**. 67

VI. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**. 81

VII. L'Exposition universelle d'Anvers de 1885, par*** 96

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 104

IX. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 114

N° 14. — 15 JUILLET 1885.

Pages.

I. L'Hexaméron et les nouvelles interprétations de l'œuvre des six jours, par l'abbé **Thomas**. . 129

II. L'Inquisition d'Espagne (fin), par Th. **Malley**, S. J. 141

III. Les orateurs et le parlementarisme sous la troisième République, par Lucien **Burlet**. . . 163

IV. Le mariage selon le Code civil (*fin*), par **Coquille**. 173

V. Voyage au Brésil, par Pierre de **Parmont**. . . 191

VI. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . 205

VII. L'Exposition universelle d'Anvers de 1885, par*** 220

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 230

Pages.

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 239

N° 15. — 1er AOUT 1885.

I. Les professeurs modernes d'athéisme, par J. de **Bonniot**, S. J. . . . 255

II. L'Hexaméron et les nouvelles interprétations de l'œuvre des six jours (suite), par l'abbé **Thomas**. 276

III. La situation en Algérie, par Auguste **Geofroy**. 289

IV. Les orateurs et le parlementarisme sous la troisième République (fin), par Lucien **Burlet**. . 302

V. La guerre au Tonkin, par G. de **Gaugler**. . . 312

VI. Voyage au Brésil (suite), par Pierre du **Parmont**. 329

VII. Ernest Hello, par Ed. **Drumont**. 340

VIII. Revue littéraire. — Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. 345

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 360

X. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 369

N° 16. — 15 AOUT 1885.

I. M. Emery et l'Église de France pendant la Révolution, par Paul **Bourdès**. 379

Pages.

II. Les professeurs modernes d'athéisme (fin), par J. de **Bonniot**, S. J. . . . 390

III. La situation en Algérie (suite), par Auguste **Geofroy**. 414

IV. L'Hexaméron et les nouvelles interprétations de l'œuvre des six jours (fin), par l'abbé **Thomas**. 426

V. Les inconséquences de John Bull (suite), par L. Nemours **Godré**. . . 438

VI. Voyage au Brésil, par Pierre de **Parmont**. . . 449

VII. Les dernières publications religieuses, philosophiques et morales, par Antonin **Rondelet**. . . 458

VIII. L'Exposition universelle d'Anvers de 1885, par*** 478

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 482

X. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 492

N° 17. — 1er SEPTEMBRE 1885.

I. De l'apologétique au dix-neuvième siècle, par **Fontaine**. S. J. . . 503

II. La situation en Algérie (suite), par Auguste **Geofroy**. 518

III. L'œuvre d'un moine contemporain, par A. **Delaporte**, P. M. . . . 531

IV. L'Eglise et son œuvre législative, par G. **Romain**. 543

Pages.

V. La porte du cloître, par **Zari**. 561

VI. Voyage au Brésil (suite), par Pierre de **Parmont**. 574

VII. Revue littéraire. — Voyages et Variétés, par Ch. **Legrand**. 589

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 605

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 615

N° 18. — 15 SEPTEMBRE 1885.

I. L'exercice du commandement, par un officier général. 629

II. De l'apologétique au dix-neuvième siècle (suite), par **Fontaine**, S. J. . 639

III. Dans la fournaise, par Clarisse **Bader**. . . . 650

Pages.

IV. La situation en Algérie (fin), par Auguste **Geofroi**. 661

V. L'œuvre d'un moine contemporain (fin), par A. **Delaporte**, P. M. . . 678

VI. La porte du cloître (fin), par **Zari**. 687

VII. La guerre au Tonkin (fin), par G. de **Gaugler**. . 696

VIII. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . . 709

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 724

X. Variétés : La Librairie catholique à l'Exposition internationale d'Anvers. 734

XI. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 737

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Apologétique (de l') au dix-neuvième siècle, par **Fontaine**, S. J., 503 et 639.

Armoises (Olivier des). Le secret d'un père, 67.

Aubineau (Léon). Variétés : La Librairie catholique à l'Exposition internationale d'Anvers, 734.

B

Bader (Clarisse). Dans la fournaise, 650.

Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 114, 239, 369, 492, 615 et 737.

Bonniot, S. J. (J. de). Les professeurs modernes d'athéisme, 255, 390.

Bourdès (Paul). M. Émery et l'Eglise de France, pendant la révolution, 379.

Bulletin bibliographique, 127, 252, 501, 624.

Burlet (Lucien). Les orateurs et le parlementarisme sous la troisième république, 163, 302.

C

Chronique générale, par Arthur **Loth**, 104, 230, 360, 482, 605 et 724.

Coquille. Le mariage selon le code civil, 35, 173.

D

Delaporte (A.) P. M. L'œuvre d'un moine contemporain, 530 et 678.

Dernières (les) publications religieuses, philosophiques et morales, par Antonin **Rondelet**, 458.

Drumont (E.). Ernest Hello, 340.

E

Echanges (des) entre les nations, par A. de Bordas, 128.

Eglise (l') et son œuvre législative, par G. **Romain**, 543.

Eglise (de l') et de sa divine constitution, par dom Gréa, 127.

Emery (M.) et l'Eglise de France, pendant la révolution, par **Bourdès**, 379.

Exercice (l') du commandement, par un officier général, 629.

Exposition (l') universelle d'Anvers de 1885, par ***, 96, 220, 478.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

F

Finances (les) de l'ancien régime et de la révolution, par Antonin **Rondelet**, 48.
Fontaine (S. J.). De l'apologétique au dix-neuvième siècle, 503 et 639.
Fournaise (dans la), par Clarisse **Bader**, 650.

G

Gaugler (G. de). La guerre au Tonkin, 18, 312 et 696.
Geofroy (Auguste). La situation en Algérie, 289, 414, 518 et 661.
Godré (Nemours). Les inconséquences de John Bull, 438.
Guerre (la) au Tonkin, par G. de **Gaugler**, 18, 312 et 696.

H

Hello (Ernest), par Ed. **Drumont**, 340.
Hexaméron (l') et les nouvelles interprétations de l'œuvre des six jours, par l'abbé **Thomas**, 129, 276, 426.

I

Imposture (l') des Naundorff, par Pierre Veuillot, 501.
Inconséquences (les) de John Bull, par Nemours **Godré**, 438.
Inquisition (l') d'Espagne, par Th. **Malley**, S. J., 5, 141.

L

Legrand (Ch.). Revue littéraire. — Voyages et variétés, 81, 589.
Livre (le) choral ou *répertoire de la musique religieuse par le commandeur* Sain d'Arod, 626.
Loth (Arthur). Chronique générale, 104, 230, 360, 482, 605 et 724.

M

Malley, S. J. (Th.). L'Inquisition d'Espagne, 5, 141.
Mariage (le) selon le code civil, par **Coquille**, 35, 173.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 114, 239, 369, 492, 615 et 737.
Mémoires (les) de Finette, 252.

O

Officier (un) général. L'exercice du commandement, 629.
Orateurs (les) et le parlementarisme sous la troisième république, par Lucien **Burlet**, 163, 302.
Œuvre (l') d'un moine contemporain, par A. **Delaporte**, P. M. 530 et 678.

P

Parmont (Pierre de). Voyage au Brésil, 191, 329, 449, 574.
Porte (la) du cloître, par **Zari**, 561 et 687.
Professeurs (les) modernes d'athéisme, par J. de **Bonniot**, S. J., 255, 390.

R

Rallaye (Léonce de la). Revue littéraire : Les livres récents d'histoire, 345.
Revue littéraire. — Les Livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 345.
Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 205 et 709.
Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**, 81 et 589.
Rochay (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 205 et 709.

Romain (G.). L'Eglise et son œuvre législative, 543.

Rondelet (Antonin). Les finances de l'ancien régime et de la Révolution, 48. — Les dernières publications religieuses, philosophiques et morales, 458.

S

Secret (le) d'un Père, par Olivier des **Armoises**, 67.

Situation (la) en Algérie, par Auguste **Geofroy**, 289, 414, 518 et 661.

Société (la) générale à l'Exposition d'Anvers, 734.

T

Thomas (Abbé). L'Hexaméron et les nouvelles interprétations de l'œuvre des six jours, 129, 276, 426.

V

Variétés : La Librairie catholique à l'Exposition internationale d'Anvers, 734.

Voyage au Brésil, par Pierre de **Parmont**, 191, 329, 449, 574.

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs, 128.

Voyage dramatique et pittoresque en Corse, par M. Faure, 252.

Z

Zari. La porte du cloître, 561 et 687.

Zoologie, anatomie et physiologie animales, par le docteur Maisonneuve, 627.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

rairie HACHETTE et Ce, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

IBLIOTHÈQUE DES MEILLEURS ROMANS ÉTRANGERS

HAMILTON PAGE

UN

OLLÈGE DE FEMMES

ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR

Mme PAUL SCHLUMBERGER, née DE WITT

olume in-16, broché . . . . . 1 fr. 25

DERNIERS VOLUMES PARUS

HUGH CONWAY

SECRET DE LA NEIGE

ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS

Par MARY GYR

volume in-16, broché ..... 1 fr. 25

GRAZIA PIERANTONI MANCINI

DE MA FENÊTRE

ROMAN TRADUIT DE L'ITALIEN

Par Mme COLOMB

Un volume in-16, broché ..... 1 fr. 25

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE

1re SÉRIE A 3 FR. 50 LE VOLUME

KARAMZINE

YAGE EN FRANCE

(1789-1790)

TRADUIT DU RUSSE ET ANNOTÉ

Par A. LEGRELLE

LORÉDAN LARCHEY

LES CAHIERS

DU CAPITAINE COIGNET

(1799-1815)

Nouvelle édition

72007

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS

GLOSSAIRE ARCHÉOLOGIQU

DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

Par VICTOR GAY

ANCIEN ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANC

2 volumes grand in-8° colombier de 750 pages, ornés de plus dé 1,200 figu

PRIX DE SOUSCRIPTION

Format grand in-8°. . . . . 70 francs.
Format in-4°, papier supérieur. . . . . 120 francs.

L'ouvrage paraîtra en 10 fascicules de 10 feuilles, au prix de 7 francs.

Ce prix est réduit à **6** *francs pour les membres de la Société*

LE QUATRIÈME FASCICULE, CONTENANT LES LETTRES COUT—EPAUL, VIENT DE PARAITR

Ce répertoire archéologique du Moyen âge et de la Renaissance, en forme de tionnaire, contient un glossaire spécial donnant, outre l'explication des termes, série de plus de trente mille textes originaux avec figures d'après les monum contemporains, la plupart inédits. Ce n'est point, à proprement parler, une histo mais une sorte de tableau où les érudits trouveront souvent, avec l'explication mots aujourd'hui inusités ou mal définis, l'image des objets qu'ils expriment et lequel les collectionneurs et les curieux rencontreront, sur ces mêmes objets figu les renseignements historiques qui leur manquent.

Le Glossaire, uniquement puisé aux sources originales, contiendra, sous la rubri de *cinq mille mots*, tout ce qu'il a été donné à l'auteur de rencontrer d'intéressant peu connu dans les monuments de la littérature, de l'histoire, de l'art et des scien durant une période généralement comprise entre l'époque carlovingienne et celle la Renaissance. L'une des tables qui la termine, rapporte à cinquante chapitres matières principales disséminées dans l'ordre alphabétique et traitées au cours de l vrage. Ces citations, ainsi groupées, permettront au lecteur de se faire l'idée, si la plus complète, du moins la plus exacte, des arts, de la paix et de la guerre, mœurs, du costume, des usages religieux et des croyances.

Outre cette table, on trouvera, à la fin du dernier volume, un vocabulaire et nomenclature chronologique de tous les comptes et inventaires manuscrits ci enfin deux tableaux géographiques formant une sorte de statistique de l'industri du commerce au Moyen âge.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS SAINT-JACQUES.

REVUE du Monde Catholique. 1885
July-Sept. v.83.